This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

330.5
J863

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES,
Boulevard extérieur de Paris.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

5e année.

TOME DIX-SEPTIÈME.

(17e année de la fondation. — Janvier à Mars 1858.)

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des Principaux Économistes, des Economistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

14, rue Richelieu.

1858

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

INTRODUCTION

A LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

Le *Journal des Economistes* entre dans sa dix-septième année, durée déjà considérable pour un recueil de la nature de celui-ci; nous avons le droit de répéter ce que nous disions l'an dernier sur le nombre croissant des adhésions qui lui sont arrivées et sur l'autorité également accrue dont il jouit en France et en Europe. A ce double point de vue, notre journal est, nous pouvons l'affirmer avec vérité, en voie de progrès continu, et tout annonce que des perspectives plus étendues encore doivent s'ouvrir à son influence sur les esprits qu'il se propose de rallier à l'économie politique.

Un fait dont nous avons pu constater la réalité et le développement cette année même, c'est que l'espèce de défaveur que les écoles et les sectes diverses appartenant au socialisme étaient parvenues à jeter sur l'économie politique va s'effaçant de plus en plus. Elle n'a plus d'adversaires en titre que les praticiens obstinés de la routine, que les défenseurs des prohibitions et de l'ultra-protectionnisme, sorte d'ennemis qu'elle ne saurait se plaindre de rencontrer sur sa route ; car ce sont ses ennemis naturels. Quant au public, il lui sait gré à la fois de la fermeté de ses principes et de la calme persévérance de ses études au milieu des troubles et des revirements successifs de la politique. Il est difficile, en effet, de se défendre d'un sentiment de respect et de confiance pour une science restée, à ce point, fidèle à ses doctrines depuis un si long temps, et tout ensemble si attentive

à suivre les besoins de la société, à mesure qu'ils se révèlent, pour en faire successivement les objets de ses investigations.

L'autre année, c'étaient les questions relatives à la liberté du commerce, à la réforme douanière, qui primaient toutes les autres. Le principal événement économique était un projet de levée des prohibitions, considéré par le gouvernement comme une conséquence naturelle de la dernière Exposition universelle et des progrès accomplis par l'industrie française. L'intérêt qui s'attache à cette pensée de réforme n'a rien perdu de sa force. La question devient même plus urgente à mesure que nous voyons d'autres pays, fort en arrière de ce qu'est la France au point de vue industriel, tels par exemple qu'est la Russie, faire des pas marqués vers le régime de la liberté commerciale et admettre le double principe de l'absence de prohibitions absolues et de la modération dans les droits. Le mouvement économique si généreux, si éclairé et, nous n'en doutons pas, destiné à porter ses fruits, qui agite en ce sens la Belgique, atteste également que c'est de ce côté que devra se diriger longtemps la principale attention de l'économiste. Cependant la question douanière a été dominée, durant le cours de l'année qui vient de s'achever, par d'autres sujets. Si l'on met à part les affaires de l'Inde, affaires non-seulement anglaises mais européennes par leur contre-coup considérable sur les communs intérêts du monde, les questions de crédit ont eu le pas sur toutes les autres. D'abord, nous avons vu notre vieille institution de crédit, la Banque de France, renouveler son privilége, en réformant dans quelques parties, quoique trop insuffisamment selon nous, ses anciens statuts. Puis une des crises les plus redoutables qui aient éprouvé depuis longues annnées le monde financier a ébranlé notre marché, sans y exercer toutefois les mêmes ravages qu'aux États-Unis et en Angleterre. D'où venait cette crise qui finit à peine, et dont le sol tremble encore? A quelle cause principale ou à quel ensemble de causes complexes devait-elle être attribuée? Jusqu'à quel point fallait-il accuser soit l'élan exagéré de la spéculation, soit l'organisation diversement fautive des différents systèmes de banque? Il y avait là des problèmes d'un intérêt théorique et pratique suprême, qu'il était du devoir de l'économie politique d'examiner, aussi n'y a-t-elle pas manqué; et pour sa part, le *Journal des Economistes* s'est appliqué à les élucider. Ces études sont loin, au surplus, d'être épuisées. Enfin, voici maintenant, par suite de cette *force des choses* qui est la plus grande réformatrice des affaires [illegible]nde, l'abolition de l'intérêt légal, c'est-à-dire tout simple-

ment une des plus grandes questions, ou plutôt une des plus vieilles revendications de l'économie politique qui se pose impérieusement à son tour. L'année 1857 a vu sur ce point la législation du Piémont se décider dans le sens de la liberté, selon l'habitude de ce noble gouvernement, si favorable aux doctrines économiques et à leur application dans le domaine des faits. Sur ce point aussi, la France restera-t-elle encore en arrière? Nous ne le pouvons croire, et l'exemple donné par les nouveaux statuts de la Banque à fait de la législation de 1807 une anomalie dont l'existence soulève les plaintes les mieux fondées de la part des Chambres de commerce. Le paradoxe de la veille devient partout la vérité d'aujourd'hui, et la pratique tend à s'assimiler de plus en plus les données de la théorie traitée si dédaigneusement d'utopie.

Nous avons nommé la Russie. On se rappelle qu'après le rétablissement de la paix entre la Russie et les puissances occidentales, l'empereur Alexandre avait annoncé l'intention d'entrer dans la voie des réformes pacifiques, et d'initier les populations de son vaste empire aux progrès de la civilisation européenne. L'abolition du servage était naturellement une des mesures qui devaient inaugurer cette politique nouvelle. Un récent rescrit impérial, daté de la fin de l'année qui vient de s'achever, est un premier pas de fait dans cette voie libérale. La mesure annoncée par ce rescrit n'a pas pour objet l'abolition immédiate et simultanée du servage dans tout l'empire; elle ne doit s'appliquer qu'aux trois provinces de Vilna, de Kowno et de Grodno, dans lesquelles les comités spéciaux, composés des représentants de la noblesse, avaient étudié la question soumise à leur examen, et spontanément émis des vœux en faveur de cette réforme. Ainsi, pour l'accomplissement de son projet, l'empereur a le grand avantage de pouvoir compter sur le concours de la noblesse, c'est-à-dire de la classe même dans laquelle il devait naturellement craindre de rencontrer une résistance et une opposition intéressées. Ce sont les membres de cette classe que, par une politique habile, il appelle à le seconder et à jouer le principal rôle dans cette expérience. Aux termes du rescrit impérial, des comités provinciaux et un comité général, composés de propriétaires nobles, sont chargés d'élaborer et de rédiger un plan de réforme applicable aux trois provinces. Les bases de ce projet sont indiquées dans le rescrit impérial, et détaillées dans les instructions adressées par le ministre de l'intérieur au gouverneur général de ces provinces. Les paysans soumis au servage ne seront pas appelés du premier coup

la jouissance de la liberté complète; ils ne seront affranchis que progressivement. Le servage, tel qu'il existe actuellement, sera remplacé par un état intermédiaire et transitoire dans lequel les paysans resteront plus ou moins attachés à la terre. Plus tard, ils seront définitivement et pleinement admis à la condition d'hommes libres, et ils seront autorisés, sous certaines conditions, à passer d'une propriété dans une autre. La durée de cet état transitoire ne devra pas s'étendre au delà de douze ans. Le propriétaire conserve son droit de propriété sur toute sa terre; mais les paysans conservent l'enclos de leurs habitations, qu'ils ont le droit d'acquérir en toute propriété moyennant rachat, payable en un terme fixe; ils ont de plus la jouissance de la quantité de terrain nécessaire, selon les conditions locales, pour assurer leur existence et leur donner le moyen de satisfaire à leurs obligations envers l'État et envers le propriétaire. En compensation de cette jouissance, les paysans sont tenus de payer au propriétaire une redevance consistant soit en argent (*obrok*), soit en travaux personnels, soit en nature. Ainsi que nous le disions en commençant, ce plan de réforme n'est pas encore, comme il est facile de le voir, l'abolition réelle et définitive du servage; mais on peut le considérer comme une amélioration importante, comme un progrès véritable et comme un gage de la politique éclairée, des intentions libérales annoncées à son avénement par l'empereur Alexandre.

Que les esprits et les faits gravitent de plus en plus vers l'économie politique, cela n'est point douteux, et l'année 1857 peut être invoquée comme témoignage; que, d'un autre côté, ce mouvement s'opère lentement, non pas seulement avec cette sage lenteur qui tient compte des faits existants, et qui évite de procéder radicalement, mais avec cette lenteur exagérée qu'on est en droit d'attribuer à l'ignorance et à la puissance des intérêts individuels exclusifs, souvent mal compris, c'est ce qui ne saurait non plus être révoqué en doute. Accélérer cette marche, hâter ce progrès, telle est la mission spéciale du *Journal des Economistes*. Il tâchera d'y satisfaire de plus en plus complétement. HENRI BAUDRILLART.

CONDITION MORALE,

INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE.

(Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques.)

I.

Je viens rendre compte à l'Académie des résultats de la mission qu'elle a bien voulu me confier : cette mission a eu pour objet l'examen de l'état moral, intellectuel et matériel des populations qui, dans les villes ou dans les campagnes, s'occupent du travail de la soie. Même réduit à la France, cet examen n'eût pas manqué d'intérêt ; peu d'industries y revêtent des formes plus variées, y créent plus de richesses, y défrayent une main-d'œuvre plus ingénieuse et qui nous fasse plus d'honneur. Mais pour mieux répondre à la pensée de l'Académie et donner au sujet toute l'étendue qu'il comporte, il m'a semblé utile de chercher en pays étranger des éléments de comparaison, et c'est dans ce but que j'ai visité les principaux foyers de l'industrie des soies dans la Prusse rhénane et le nord de la Suisse, avant d'aborder ceux du bassin du Rhône et de la Loire, et ceux de notre midi oriental. J'ai pu embrasser ainsi les points où notre fabrication rencontre les concurrences les plus redoutables et les plus actives, la Prusse pour les velours, la Suisse pour les étoffes courantes et les rubans.

Avant d'exposer les faits que j'ai recueillis, je dois dire à l'Académie qu'ils ne sont pas le produit d'une situation régulière et que j'aurai, pour bien des détails, à distinguer l'état accidentel de l'état habituel des choses. Parmi les industries engagées dans la crise commerciale à laquelle nous assistons, il n'en est aucune qui soit plus sensiblement affectée que l'industrie des soies. De jour en jour, pendant qu'a duré mon enquête, c'est-à-dire depuis le commencement du mois de septembre jusqu'au milieu du mois de novembre, j'ai vu le mal grandir, gagner de proche en proche. Dans la Prusse rhénane que j'ai parcourue d'abord, la souffrance était vague, sans

symptôme ni caractères déterminés. Beaucoup de métiers battaient encore, il ne régnait parmi les fabricants qu'une inquiétude sourde. Les plus prudents réduisaient leur travail ; les plus hardis le maintenaient en pleine activité. D'ailleurs la foire de Leipsick était proche, et des étoffes s'achevaient en vue de ce débouché. Le malaise n'existait, pour ainsi parler, qu'en pressentiment. Quand j'arrivai en Suisse, les choses avaient bien empiré ; les deux cantons où l'industrie a son principal siége, Bâle et Zurich, éprouvaient, quoique à un degré inégal, les premiers effets de la crise. Bâle y résistait avec cette prudence et cette solidité si connues du monde financier. On désarmait dans la campagne un certain nombre de métiers, et les établissements à moteurs mécaniques n'employaient qu'une partie de leur force. Zurich faisait moins bonne contenance, et il y régnait une alarme que les événements ont justifiée. Disséminée dans les hameaux et ne se soutenant que par la modicité des prix, la fabrication de Zurich a pour marché essentiel l'Amérique du Nord, et quand la vente directe fait défaut, on envoie à cette destination des masses d'étoffes vouées à un commerce très-chanceux et que l'on nomme le commerce de consignation. C'était le cas au moment de mon passage, et le canton s'en ressentait. Pour trouver un métier actif, il fallait aller de chaumière en chaumière et recueillir plus d'une plainte dans le trajet. A Lyon, à Saint-Etienne et dans le midi de la France, même spectacle, même affaiblissement graduel. Tel métier que j'avais vu à l'œuvre la veille, était immobile le lendemain ; la pièce achevée n'était pas remplacée. Quand venait le soir, les maisons de la Croix-Rousse ne s'éclairaient pas comme d'habitude ; silencieuses et sombres, elles témoignaient d'un temps d'arrêt dans le travail. Dans les ateliers de teinture, peu de soies en préparation ; dans l'établissement de la *condition*, où se fixent le poids et le titre de la matière, un chiffre de ballots décroissant chaque jour. Tout indiquait que l'industrie lyonnaise allait traverser une de ces épreuves qui, de loin en loin, en troublent l'économie et l'obligent à faire de nouveaux efforts pour garder ou reprendre son rang.

Ainsi, voilà une crise qui m'a pour ainsi dire accompagné pendant mon itinéraire, dont j'ai pu, étape par étape, suivre les développements et mesurer l'intensité, qui est commune à tous les grands centres de production, et affecte un caractère presque universel. Il m'est donc impossible de n'en pas entretenir l'Académie ; les circonstances jouent ici un rôle dominant. D'ailleurs ces maladies périodiques dont l'industrie et le commerce ont tant à souffrir ne sont

pas étrangères au domaine de la science ; en tout temps, les auteurs s'en sont préoccupés, et une compagnie qui a l'économie politique dans ses attributions n'y peut rester indifférente. Je lui apporte, comme pièces à l'appui, les opinions, les jugements d'hommes vieillis dans les affaires, de fabricants expérimentés, de notabilités locales, qui ont répondu à mon appel avec un empressement et une obligeance dont je demeure vivement touché, et que j'attribue, pour la meilleure part, au mandat dont vous m'avez honoré.

Parmi les personnes que j'ai consultées au sujet de la crise qui atteint l'industrie des soies, il n'en est aucune qui se soit contentée d'y voir un accident isolé, un mal circonscrit : toutes en ont fait remonter plus haut les origines et les causes. Ceux-ci accusaient le développement exagéré des grandes entreprises, ceux-là les abus du crédit et les excès de la spéculation financière. C'est assez l'usage chez ceux qui souffrent de chercher en dehors d'eux le motif de leur douleur. Ce qu'on peut dire, pour ne rien outrer, c'est qu'il existe, entre les intérêts d'un pays, entre ses divers modes d'activité, un lien de solidarité et de dépendance auquel il est difficile de les soustraire. Quand on créa, il y a quelques années, des leviers puissants pour donner plus d'essor au crédit et plus d'encouragement à l'esprit d'entreprises, on devait s'attendre à ce qu'à côté des avantages de l'innovation se révéleraient bientôt les inconvénients qui y sont inhérents. De ces inconvénients, le moindre n'était pas cet excès d'ardeur dont nous avons été témoins et qui a obscurci, dans bien des cerveaux, la saine notion de la valeur des choses. A côté du capital sérieux de la communauté, de celui qui se défend par lui-même et saura résister à tous les chocs, il s'est créé alors un capital imaginaire, longtemps accepté à titre égal, mais qui s'amoindrit et tend à s'amoindrir chaque jour devant une vérification plus attentive et une sorte de réveil de l'opinion.

C'est surtout ce capital qui fait aujourd'hui défaut et, par les vides qu'il occasionne, porte le trouble dans les transactions. La France n'est pas seule frappée ; toutes les nations où le crédit joue un rôle ont partagé ces illusions ; il en est qui les ont poussées plus loin ; elles les expient cruellement. Il n'entre pas dans mon sujet d'insister sur ces vicissitudes et ces déceptions du marché financier ; si j'en ai parlé, c'est que tout en découle ; lorsqu'il est ébranlé, tout s'ébranle à sa suite, et une grande part de responsabilité pèse nécessairement sur lui, quand l'industrie et le commerce éprouvent des commotions aussi profondes et aussi générales.

Voici, en effet, ce qui s'est passé sous nos yeux, et ce qui atteste une fois de plus ce qu'il y a de contagieux dans les mauvaises habitudes et les mauvais exemples. Aux spéculations outrées des gens de finance ont répondu des spéculations, exagérées également, des détenteurs de matières premières et d'objets de consommation ; on a joué sur les marchandises comme on jouait sur les valeurs, et la hausse n'arrivant pas par l'effet de besoins réels, on l'a demandée à des manœuvres aléatoires. L'abondance de l'argent, les facilités du crédit, tout aidait à ces opérations ; aussi ont-elles embrassé la presque totalité des consommations usuelles. Le blé lui-même, quoique son renchérissement tînt à d'autres motifs, a été dans quelques halles et marchés l'objet de transactions qui ressemblaient à des coups de bourse. On y réglait des différences au lieu de livrer ou de recevoir les grains. Mais le plus grand effort de la spéculation s'est porté sur les matières premières à l'usage de nos manufactures. A un jour donné, et par une sorte de concert, on a vu les laines et les cotons monter de 15 à 20 pour 100, sans que les motifs allégués à l'appui de cette hausse parussent bien sérieux. D'autres denrées, comme le sucre, les cafés et les huiles, subissaient sans plus de raison une augmentation analogue. C'était comme un mot d'ordre qui allait d'entrepôt en entrepôt et d'article en article ; rien qui n'y cédât : cuirs, fers, bois de teinture suivaient le mouvement. Autant de spéculations sur une grande échelle, autant d'impôts frappés sur le consommateur.

Je m'empresse de reconnaître que ces opérations, si elles sont quelquefois dangereuses, sont et demeurent parfaitement licites. Contre des abus de ce genre la communauté est moins désarmée qu'on ne le croit. La science et, à défaut de la science, le plus simple bon sens indiquent comment ils s'expient. Aux machines de guerre, aux violences de la spéculation, le consommateur n'a qu'une arme à opposer, mais une arme sûre ; c'est l'inertie. Là où il le peut, il s'abstient ; quand il ne le peut pas, il se réduit. Ce n'est pas calcul chez lui, mais nécessité. On lui demande plus qu'il ne peut donner ; il refuse ; on tire sur sa bourse pour une somme supérieure à ce qu'elle contient, il laisse protester. Qu'en résulte-t-il ? Que la spéculation n'écoule plus ou écoule peu, que les dépôts s'accroissent, que les prix sont plus nominaux que réels, qu'on a à supporter un poids chaque jour plus lourd avec une force moindre, et qu'à un moment donné il faut subir la loi qu'on voulait dicter et réaliser, à grand'peine et à des prix avilis, cette masse de produits sur laquelle

on avait fondé de si brillantes espérances. Telle est l'histoire de toutes les spéculations où l'on ne tient compte ni de l'état du marché, ni des résistances du consommateur; elles aboutissent à des désappointements et à des ruines. C'est ce que nous voyons aujourd'hui ; c'est notre crise commerciale; elle a, comme la crise financière, le caractère d'un châtiment; seulement il est à craindre que, pour l'une comme pour l'autre, ce châtiment n'atteigne pas les vrais coupables.

De tous les articles destinés à nos manufactures, la soie était le seul peut-être qui eût quelque chance d'échapper à cette dépréciation générale. Elle avait eu, il est vrai, sa période de spéculation et son mouvement de hausse ; mais cette hausse et cette spéculation s'appuyaient sur de graves motifs, acquis à la notoriété. Depuis quelques années, une maladie nouvelle, l'étisie, a sévi dans nos campagnes et réduit notre production de soie dans une proportion véritablement alarmante. Cette production, qui avait atteint, en 1853, un total de 26 millions de kilogrammes, est descendue, en 1856, à 7,500,000 kilogrammes, et les résultats de 1857 ne diffèrent pas sensiblement de ce chiffre, en y comprenant même les éducations d'arrière-saison. D'où vient le mal? Comment peut-il être conjuré? C'est là un de ces problèmes que la nature pose de loin en loin et que l'homme ne parvient pas toujours à résoudre. Les juges les plus autorisés parlent d'une altération de la graine, causée par un excès de production. Le mal, suivant eux, remonte à la transformation des éducations domestiques en chambrées industrielles et au mélange de deux éléments qui auraient dû rester distincts, la production de la soie et la production de la graine. Ils admettent le concours d'influences accessoires, comme les intempéries, les saisons défavorables, l'action débilitante de la feuille des mûriers jeunes, greffés et cultivés dans des terrains humides ; mais là n'est pas, disent-ils, la cause principale du mal. Telle graine a réussi, telle autre a échoué, avec les mêmes mûriers et les mêmes procédés. C'est que la première était saine et l'autre altérée. Tout conseille donc de songer à la graine, de surveiller la graine, et la première réforme à faire dans ce sens, c'est d'isoler l'éducation en vue de la graine, de l'éducation en vue de la soie, et de les tenir autant que possible éloignées l'une de l'autre.

D'autres observateurs et, dans le nombre, des éducateurs distingués, n'attribuent pas à la graine un effet aussi exclusif. C'est plutôt à la feuille du mûrier qu'ils s'en prennent. Ils rappellent ces

fléaux mystérieux, qui, depuis quelques années, semblent mettre la science au défi, et affirment que le mûrier, comme la pomme de terre et la vigne, en éprouve à son tour les atteintes. A l'appui de cette opinion, ils citent des faits qui se sont passés sous leurs yeux, et, entre autres, celui-ci. Dans un village de l'Ardèche, une chambrée entière, nourrie avec les mûriers des champs voisins, venait d'être condamnée après la première mue. L'éducateur, prévoyant un échec et voulant s'épargner de nouveaux frais, avait fait jeter les vers avec leur litière dans la cour de son établissement. Passe une femme du hameau qui en recueille une partie, et les emporte chez elle. Précisément, devant son modeste logis, s'élevaient trois beaux mûriers, bien abrités, bien exposés et des plus vigoureux que l'on pût voir. Elle étend ses nourrissons sur les feuilles de ces arbres, qui bientôt les raniment et leur donnent une vigueur inespérée. La deuxième mue se passe à souhait, la troisième mieux encore, bref ce fut la plus belle éducation obtenue à plusieurs lieues à la ronde. Ainsi, voilà des vers qu'une feuille allait tuer, et qui renaissent avec une autre feuille. Comment expliquer ce phénomène, si c'est la graine qui souffre et non pas l'arbre ? Les incidents curieux abondent dans cette histoire du fléau. On cite une île du Rhône sur laquelle existaient plusieurs chambrées de vers à soie; survient une inondation et, pendant quelques jours, les communications cessent entre l'île et les rivages voisins. Grande inquiétude chez les propriétaires; que vont devenir leurs vers? Probablement ils n'en retrouveront pas un seul vivant et en seront pour une perte sèche. Les eaux baissent; on peut regagner l'île et visiter les chambrées. Tout y était en bon état. Les feuilles avaient été dévorées jusqu'à la côte; mais les pensionnaires ne s'en portaient que mieux. Ce n'est rien encore : toutes les éducations riveraines avortèrent; l'éducation insulaire fut la seule qui réussit. Voilà des faits qui m'ont été racontés par des personnes dignes de foi : qu'en conclure sinon que le problème n'est pas résolu, et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles observations?

Quel qu'en soit le siége, le mal a fait, en peu d'années, de très-rapides progrès. C'est la France d'abord qui a été frappée; c'est elle aussi qui, avec le Piémont, avait donné l'exemple des éducations sur une grande échelle. Pour se défendre, elle a renouvelé sa graine et en a demandé à l'Espagne, à l'Italie et au Levant. Ça n'a été qu'un répit; l'Italie et l'Espagne ont eu à leur tour la visite du fléau; le Levant n'en a pas été exempt. Peu à peu la maladie a pris

un caractère général ; de tous côtés on a signalé l'altération de la graine et l'abaissement de la production. Aussi, les prix, sous cette influence, n'ont-ils pas tardé à s'élever. Les cocons qui, dans les années ordinaires, se vendaient à raison de 4 à 5 francs le kilogramme, et qui, en 1848, avaient même fléchi jusqu'à 2 francs, ont été portés par le feu des enchères à 11 et 12 francs, et se sont traités, en moyenne et pour les qualités courantes, entre 8 et 9 francs. Naturellement les soies ont obéi à la même impulsion, et des prix de 105 à 110 francs, les soies dites *d'ordre* ont monté jusqu'à 145 et 150 francs. Tout semblait justifier ce mouvement et en assurer la durée. Dans le Piémont et la Lombardie, la récolte était nulle ; en France elle était d'un tiers à peine, médiocre en Espagne et à Naples, plus médiocre encore dans le Levant. Que de vides à la fois! et n'était-on pas fondé à en conclure qu'un article, devenu aussi rare, maintiendrait longtemps ses cours, et demeurerait recherché en tout état de cause?

L'événement a prouvé que ce calcul, en apparence si solide, pouvait être trompé. Malgré tant de motifs de hausse, la baisse est survenue. Cela tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il faut citer l'emploi chaque jour plus répandu des soies de Bengale et de Chine. Naguère encore les soies de France et d'Italie avaient seules accès sur nos métiers ; elles méritaient cette préférence par leur bonne confection, et l'eussent toujours gardée sans l'insuffisance des récoltes et la surélévation des prix. Lyon s'aperçut un jour qu'il allait manquer de matière, ou, ce qui revient au même, la surpayer : il avisa. Ce fut alors qu'on essaya les soies d'Asie dont les prix offraient sur les nôtres une marge très-encourageante. On les soumit à nos ouvraisons, d'où elles sortirent imparfaites d'abord, puis meilleures, enfin appropriées à un travail courant. Aucune révolution n'a marché plus vite et n'a plus pleinement réussi. Il est peu de fabricants qui aujourd'hui n'emploient, au moins en mélange, des soies de Bengale ou de Chine, et n'aient à se féliciter de cette innovation. On peut dire, sans exagérer, qu'elles entrent pour deux tiers dans le total de la fabrication lyonnaise. Un autre perfectionnement restait à obtenir, et il a été obtenu de la manière la plus ingénieuse. Les soies d'Asie sont des soies grèges, c'est-à-dire simplement filées. Or, les procédés de filature sont encore imparfaits aussi bien dans l'Inde que dans l'Anatolie et dans le Liban, et on entrevoyait un grand avantage à transporter le cocon lui-même pour le faire filer dans les ateliers européens. Mais comment opérer ce transport?

Le cocon est une marchandise délicate et qui exige bien des ménagements; tout lui est funeste, la compression, la pluie, l'air extérieur. C'est comme un fruit mûr qui ne peut être consommé que sur place. Puis le ver qu'il renferme ne peut se dissoudre sans altérer son enveloppe et en dégrader le prix. Tels étaient les obstacles; ils ont été vaincus. Les cocons sont devenus transportables sans dépréciation, et voici comment : on les étend sur le sol en couches légères et on les soumet à l'action du soleil. Au moyen de ce traitement, non-seulement les chrysalides périssent asphyxiées comme dans nos fours et nos étouffoirs; mais à la longue elles passent à l'état complet de dessiccation ; ce n'est plus une matière animale, mais une poussière inerte. Plus de décomposition à craindre ; par conséquent plus de souillure pour la soie. Alors, au moyen d'un appareil mécanique, les cocons sont aplatis, pressés comme des figues sèches, et disposés par couches dans des caisses ou dans des ballots. Ils arrivent ainsi à Londres ou à Marseille, d'où ils sont dirigés sur les filatures pour y être soumis à un traitement régulier.

Voilà l'une des causes qui ont frappé d'impuissance la spéculation sur les soies ; tels sont les faits dont elle n'a pas suffisamment tenu compte. Trop préoccupée des marchés voisins, elle a oublié de faire une part suffisante à ces marchés lointains qui peuvent fournir à la fabrication européenne un supplément presque illimité. Qu'il se récolte quelques ballots de moins dans le midi de la France ou le nord de l'Italie, qu'importe si le Bengale et la Chine nous restent ouverts, et s'il nous est permis de puiser dans les docks de Sainte-Catherine ou de la Compagnie des Indes? Toute hausse a cet effet d'attirer la matière première de tous les points d'où elle peut venir; elle en a un autre, non moins inévitable, c'est d'arrêter le débit du produit fabriqué, en élevant outre mesure les prix de vente. Une fois de plus, ces deux points se sont vérifiés. J'ai déjà fait comprendre comment le consommateur se défend contre des prétentions excessives; jamais cette défense n'a été plus vive que dans le renchérissement récent des soieries. La soie n'est pas un de ces articles dont la consommation est obligée ; suivant les prix, cette consommation s'étend ou se resserre, embrasse plus ou moins de classes de la société, et même dans les classes aisées rencontre des résistances, quand le tribut qu'elle prélève devient trop lourd. C'est ce qui est arrivé. En présence de la hausse des soieries, on s'est rejeté vers des étoffes plus simples et d'un prix plus accessible, la laine, le fil et le coton, dans toutes leurs variétés, ou bien vers des

mélanges de laine et de soie que Lyon a le tort de traiter avec trop de dédain et dans lesquelles Roubaix a acquis une certaine supériorité. De là un délaissement pour les tissus de soie pure, et par suite un encombrement inévitable dans les magasins du fabricant. Le mal s'est aggravé de toute la durée de la mévente, et il s'en est suivi un résultat facile à prévoir, la brusque dépréciation de l'article et des pertes qui pèsent à la fois sur le manufacturier et sur le spéculateur.

L'histoire de la crise que traverse l'industrie des soies est donc résumée dans cette double circonstance d'une accumulation de produits, tant sur le marché européen que sur le marché américain, et d'un mouvement de bascule qui, à un jour donné, a élevé de 30 pour 100 le prix de la matière première, pour le laisser retomber ensuite et très-lourdement au point de départ. La hausse a donné moins de profits que la baisse ne causera de dommages ; c'est une liquidation qui se poursuit et ne s'achèvera qu'avec le temps. Malheureusement ceux qui en souffrent et en souffriront le plus ne sont pas ceux sur qui en devrait peser la responsabilité. Plus d'une fois, dans le cours de mon enquête, cette pensée s'est présentée à moi et sous la forme la plus douloureuse. Quand j'apercevais, dans les chaumières qui bordent le lac de Zurich, de pauvres femmes tricotant près de leurs métiers immobiles, affligées et presque confuses de ne pouvoir me fournir la preuve de leur dextérité, je me disais que j'avais sous les yeux les véritables et les plus intéressantes victimes de la déconfiture américaine. Ces banques qui se ferment, ces marchands qui, à l'envi, désavouent leurs engagements, sous prétexte que l'argent leur coûterait trop cher, causent sans doute un grand trouble dans l'industrie et le commerce européens. Mais avec l'Amérique il y a plus de bruit que de mal, et à la longue tout se répare. Ce qui ne se répare jamais, ce sont les souffrances des populations qui ne vivent que du salaire, c'est le dénûment que le chômage amène toujours à sa suite, c'est la maladie et parfois la mort qui sont au bout d'une vie de privations. Et à Lyon, quand le soir, sous le porche d'une église ou dans une cour solitaire, j'entendais ce chant plaintif qui est comme le cri de détresse de l'industrie et le premier appel de l'ouvrier à la pitié du passant, je me demandais comment s'achèverait un hiver qui commençait sous d'aussi tristes auspices, et je formais des vœux bien ardents pour qu'une reprise du travail vînt répandre un peu de sérénité sur ces perspectives de plus en plus assombries.

II.

Avant d'entrer dans les observations de détail et de rendre à chaque localité ce qui lui appartient, j'appellerai l'attention de l'Académie sur un fait qui est commun à toutes, et qui me semble avoir pour l'industrie des soies une grande gravité : je veux parler d'une transformation encore partielle, mais déjà sensible, de la fabrique en manufacture. Il se passe, dans cet article, quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé en Angleterre, vers la fin du siècle dernier, pour les laines et les cotons, quand les métiers mécaniques se substituèrent aux métiers à bras. Longtemps l'ancien procédé resta debout, en face du procédé nouveau, et soutint jusqu'à épuisement de forces une lutte désespérée. Vaincu dans les villes, il se réfugia dans les campagnes et y végéta quelque temps encore, grâce à des salaires de plus en plus réduits. On peut dire de lui qu'il mourut les armes à la main.

Pour la soie, les choses n'en sont pas encore là, mais elles y tendent. Déjà, sur beaucoup de points, en France et sur le reste du continent, la main-d'œuvre urbaine, trop coûteuse pour certains articles, cède du terrain à la main-d'œuvre rurale. Les bourgs, les villages, les hameaux qui entourent Saint-Etienne et Lyon, sont devenus de véritables succursales industrielles. En Suisse, c'est dans la campagne qu'est le siége réel du travail ; à peine compte-t-on quelques ateliers dans les villes. La Prusse présente une organisation analogue : Viersen, qui est aujourd'hui la puissante annexe de Crefeld ; Barmen, qui rivalise avec Elberfeld dont il est la banlieue, n'étaient, il y a quelques années, que de simples bourgs, auxquels peu de géographies accordent une mention, tant leur croissance a été rapide. C'est donc également dans la campagne que l'industrie rhénane a eu son berceau ; c'est vers la campagne qu'elle incline de plus en plus. Qui a déterminé et détermine un mouvement si continu et si général ? Le besoin de produire à bas prix et, à défaut d'un perfectionnement dans les procédés, d'obtenir ce bas prix par la modicité des salaires. Il en est tellement ainsi que le rayon rural s'étend à mesure que les prétentions de la main-d'œuvre s'élèvent : quand les localités rapprochées des villes se raffinent et font les renchéries, on va chercher au loin des localités moins avisées et plus accommodantes.

A ne voir les choses qu'au point de vue manufacturier, ce n'est pas là un progrès, ce n'est pas même un régime qui offre des garan-

ties de durée. Ces métiers de campagne sont des plus rudimentaires que l'on puisse imaginer, et les étoffes qu'on y tisse n'ont pas toute la régularité désirable. D'ailleurs quand, de rabais en rabais, on sera arrivé à cette limite où le salaire ne suffit pas aux plus stricts besoins, il faudra bien envisager en face le problème dont jusqu'ici on a détourné le regard. Ce problème, c'est encore l'Angleterre qui l'a posé : en appliquant à la soie le métier mécanique, elle a jeté un défi à la fabrique du continent. L'expérience n'est pas complète, cela est vrai ; il y a beaucoup à dire et sur la confection du tissu et sur les débours de premier établissement, comme aussi sur les charges qu'occasionnerait le maintien du travail, en présence d'une mévente. Mais ces inconvénients sont de ceux que le temps emporte avec lui, et dès à présent les avantages y font au moins équilibre. Pour quiconque a vu à l'œuvre la fabrication mécanique, le résultat n'est pas douteux ; tôt ou tard elle l'emportera, au moins pour les articles de grand débit. Elle a en sa faveur la concentration du travail dans la même enceinte, les facilités de la surveillance, le meilleur emploi des matières, l'économie sur la main-d'œuvre, l'exactitude des livraisons, enfin un adoucissement relatif dans les frais généraux. Voilà bien des motifs pour qu'elle fasse son chemin. La fabrique continentale en est si convaincue qu'elle en est aux essais et sur une assez grande échelle. J'ai rencontré et visité dans le cours de mon voyage un certain nombre d'établissements qui tissent la soie par des procédés mécaniques ; j'en parlerai plus tard avec détail. Elberfeld en compte quatre, Bâle trois, les environs de Saint-Etienne et de Lyon à peu près une trentaine. Il y en a dans l'Isère, dans l'Ain, dans le Rhône, dans la Loire et dans la Haute-Loire. Ainsi, malgré la résistance des habitudes, on s'ébranle déjà; le mouvement sera lent, et pour déplacer tant d'existences, il convient qu'il le soit; mais il est inévitable et pour ainsi dire fatal.

Au point de vue manufacturier, il n'y aurait donc qu'à s'incliner devant la révolution qui se prépare; mais au point de vue moral, il en est tout autrement. Il s'agit en effet d'un de ces sacrifices auxquels on ne consent que devant les violences de la nécessité. La soie est un des derniers articles qui offrissent un aliment à cet atelier domestique qui est en voie de s'éteindre. C'est dans cette industrie que l'on retrouve le spectacle de plus en plus rare d'un travail exécuté en famille, de ces métiers où la fille reste sous les yeux de la mère, la jeune femme sous les yeux du mari. Que d'avantages dans une existence ainsi réglée ! Que de garanties pour le

maintien des bonnes habitudes et des bonnes mœurs ! Qu'il y a loin de ce régime qui resserre les liens du ménage à celui de la manufacture qui les brise ou les affaiblit ! Aussi avant de céder, convient-il de se recueillir et de bien voir où en sont les choses.

La fabrique urbaine, telle qu'elle est constituée, semble être une forme adoucie de ces corporations qui se partageaient autrefois le domaine des arts et métiers. C'est à Lyon que le type s'en est surtout conservé ; les autres villes, en France et au dehors, reproduisent, à un degré plus ou moins exact, l'organisation lyonnaise. Cette organisation comporte trois classes de coopérateurs : le maître-ouvrier, le compagnon, l'apprenti. Le maître-ouvrier, qu'on nomme également chef d'atelier, travaille chez lui et à façon. Il a deux, quatre, six, huit métiers, suivant les moyens dont il dispose ; ces métiers lui appartiennent, sauf dans quelques cas et pour des pièces accessoires. C'est ce petit capital qui constitue la maîtrise ; entre le maître et le compagnon il n'y a que cette différence, et il ne saurait y en avoir d'autre depuis que l'exercice des professions n'est plus un domaine fermé ; les maîtres travaillent sur leurs propres métiers, les compagnons sur les métiers d'autrui. Quand le maître-ouvrier a reçu du fabricant une commande et la soie nécessaire pour l'exécuter, il monte ses métiers en conséquence et à ses frais. Un prix de façon a été convenu. Sur le métier où le maître travaille, la façon lui est acquise en entier ; sur ceux où il emploie des compagnons, la façon est divisée en deux parts, moitié pour le compagnon, moitié pour le maître. Quant aux apprentis, ils doivent un service gratuit, jusqu'au moment où, parvenus à un certain degré d'habileté, ils peuvent réclamer leur tâche, qui varie de demi-journée à deux tiers de journée. S'ils vont au delà, ils entrent en partage du prix de la façon ; s'ils restent en deçà, ils recomblent. Le maître doit, en outre, aux apprentis le blanchissage, la nourriture et le logement.

Telle est, dans ses principaux traits, la constitution de la fabrique urbaine, et il est facile de se former une idée des ressources que, bien comprise, elle peut offrir. Cette hiérarchie volontaire, ces grades successifs, sont autant d'aiguillons dans le travail et autant de buts pour une ambition légitime. D'un autre côté, ces ateliers réduits gardent le caractère d'un atelier de famille ; au moins en était-il ainsi autrefois. Non-seulement l'apprenti, mais le compagnon, logeaient sous le toit et partageaient les repas communs, l'apprenti à titre gratuit, le compagnon à la seule charge d'apporter son pain et

son vin et de payer huit sous pour sa pitance. Ce qui résultait de cette vie commune, de ces relations constantes et familières, on le devine. Le compagnon, l'apprenti faisaient partie de la maison; ils étaient de toutes les fêtes et s'associaient à tous les deuils. Quand le compagnon avait quelques épargnes, il les déposait entre les mains du maître; malade on le soignait; oisif il trouvait, sans sortir de l'intérieur, quelques distractions honnêtes. Il échappait ainsi à l'isolement qui est un mauvais conseiller, et au cabaret, dont l'influence est encore plus funeste.

Aujourd'hui, il faut le dire, les choses n'en sont plus là, et c'est un des signes les plus affligeants d'une dissolution dans la fabrique urbaine. Depuis quelques années, il ne se forme que peu d'apprentis, et chaque jour le bon compagnon devient plus rare. Pour les apprentis, la cause en est en partie dans la cherté des vivres, mais plus encore dans l'indocilité des sujets. La discipline de ces petits ateliers ne saurait être bien rigoureuse et rien n'y supplée le concert des volontés. Aussi les voit-on changer souvent de personnel et renouveler leurs auxiliaires. C'est le cas pour les compagnons : naguère ils restaient volontiers attachés au même atelier; aujourd'hui on ne les a que de passage. Ils ne sont plus les commensaux de la maison ; ils logent dans les garnis et se nourrissent dans les gargotes. De là une grande irrégularité dans leur coopération ; ils quittent le travail et le reprennent à leurs heures, et sur le moindre mot mettent au patron le marché en main. Des susceptibilités et un peu de jalousie se mêlent à tout cela. Qu'on y joigne de mauvaises lectures, des habitudes de dissipation et les conseils de l'esprit de corps, et l'on aura la somme des influences qui contribuent au pervertissement du compagnon. Tous ne sont pas ainsi sans doute, et si tous étaient ainsi, c'en serait bientôt fait de la fabrique urbaine ; mais ce qui jadis était l'exception commence à devenir la règle, et les saines coutumes d'autrefois, ces liens de commensalité, qui rendaient le commandement et l'obéissance faciles, semblent à jamais disparus.

Ce n'est rien encore, et si l'on remonte plus haut, on retrouve, à un degré plus caractérisé, ce manque de concert. Les hommes dont les souvenirs se reportent aux premières années de ce siècle parlent d'un certain âge d'or de la fabrique urbaine, où la plus parfaite harmonie régnait entre les fabricants et les ouvriers, et où, à l'envi, ils concouraient, les uns et les autres, à la prospérité de l'industrie commune. Cet âge d'or, s'il a existé, est bien loin de

nous, et on aurait de la peine à en retrouver quelques traces. Que ce soit la conséquence des révolutions, comme le disent les uns, ou l'effet de doctrines pernicieuses, comme d'autres l'affirment, il n'en est pas moins évident que les rapports entre les fabricants et les ouvriers sont désormais très-tendus, et que le sentiment qui y domine n'est pas une mutuelle bienveillance. Quand je parlerai de Lyon, j'aurai à indiquer les causes et, à mon sens, les remèdes de cette situation. Ce que j'en veux faire ressortir dès à présent, c'est qu'il y a là, pour la fabrique urbaine, un autre élément de dissolution, et que de pareilles conditions d'existence ne sont ni bien solides, ni bien régulières.

La fabrique rurale ne présente, il faut en convenir, aucun de ces inconvénients. Là, point de catégories d'ouvriers; c'est le chef de famille qui reçoit la commande, et l'exécute lui-même ou la fait exécuter par les siens; s'il emploie des auxiliaires, il a soin de les choisir parmi des hommes sûrs. Dans les campagnes, d'ailleurs, les esprits ne sont pas aussi agités que dans les villes : on n'y nourrit pas, au même degré, les animosités secrètes et les pensées de revanche. Les classes qui y résident acceptent comme un bienfait ce travail industriel, qui leur vaut un supplément de ressources ou de jouissances, et se marie si bien au travail des champs. Si modéré qu'on le suppose, le salaire apporte un peu d'aisance dans la maison, ou bien y constitue une épargne : quand des jours difficiles arrivent, il peut être abaissé, et du gré de celui qui le paye, et du gré de celui qui le reçoit. Manque-t-il tout à fait, la terre est là pour recueillir ceux que l'industrie délaisse, et offrir aux bras disponibles une occupation utile et variée. Puis la campagne, quelque métier qu'on y exerce, sait préserver les populations du dépérissement; elle ne leur mesure pas l'air en doses insuffisantes, ni chargé de miasmes qui en altèrent la pureté; elle est aussi salutaire pour le corps que saine pour les âmes. Voilà bien des motifs pour diriger de ce côté le courant du travail : bas prix de la main-d'œuvre, conservation des races, garanties pour la paix publique, harmonie et sécurité de rapports entre les agents de la même industrie.

Malheureusement, ce déplacement, désirable à tant d'égards, n'est et ne peut être que partiel; on rencontre, à le rendre plus complet, un obstacle décisif, et j'ai indiqué lequel. La fabrique rurale demeure, vis-à-vis de la fabrique urbaine, dans des conditions d'irrémédiable infériorité; c'est là un fait qui dominera toujours les considérations de l'ordre politique et moral. Malgré bien des

efforts, la distance est grande encore entre les deux modes de confection, et cela se conçoit. Non-seulement l'ouvrier des villes a plus d'habileté de main que l'ouvrier des campagnes, mais près de lui se trouvent réunis tous les moyens de perfectionnement. Il travaille sous l'œil de dessinateurs et de fabricants, dont quelques-uns ont été de fort bons ouvriers; il peut s'inspirer de ce qui se découvre dans les écoles de théorie, et s'approprier les procédés les plus nouveaux et les plus ingénieux. La soie, d'ailleurs, avant d'arriver sur le métier du tisserand, a dû subir une série de préparations accessoires qui ne s'opèrent convenablement que dans les villes. C'est dans les villes que se trouvent les grands ateliers de teinture; c'est dans les villes seulement qu'on peut exécuter ces montages compliqués qui exigent dix-huit, vingt et jusqu'à trente mille cartons pour la même étoffe. D'où il suit que la campagne, à raison du bon marché des loyers et des denrées, tend à s'emparer de toutes les étoffes légères, de celles où le prix importe plus que la qualité, peut-être aussi de quelques étoffes unies d'un ordre supérieur; mais que la fabrique urbaine a, elle également, son domaine réservé, et duquel, en dépit de toutes les concurrences et de tous les rabais, il sera impossible de l'exclure, les moires, les brocarts, les soieries de tenture, les satins, les façonnés courants et les hauts façonnés, tout ce qui comporte de l'invention et de l'art, tout ce qui exige des montages dispendieux, et se distingue par une grande variété et une grande richesse de dispositions. A tout prendre, c'est encore là un beau lot et le titre essentiel de notre industrie française, celui devant lequel les étrangers s'inclinent sans y prétendre et sans le contester.

Ainsi se distribuent les rôles entre la fabrique urbaine et la fabrique rurale; c'est sur les brisées de l'une et de l'autre que la manufacture est appelée à marcher; il faut qu'elle lutte avec la fabrique urbaine pour la supériorité du travail, avec la fabrique rurale pour la modicité des façons. Sur les deux points, le combat sera vif; l'atelier des campagnes a pour lui le rabais, l'atelier des villes les tours de force et les raffinements; et à ces éléments de résistance viendront se joindre les préventions qui s'attachent toujours aux nouveautés. Personne, en effet, ne va volontiers vers la manufacture, pas plus le fabricant que l'ouvrier. Chez le fabricant, ce n'est pas seulement la crainte d'engager une somme considérable dans les frais de premier établissement; c'est plutôt et surtout un attachement très-prononcé pour le régime qui prévaut de temps immémo-

rial, et dont il connaît le mécanisme. Rien au monde ne lui semble offrir ni les mêmes chances de profit, ni le même degré de sécurité. Quoi de plus commode en effet ? Quand il y a convenance à produire, il produit ; quand la convenance cesse, il suspend son travail. Tout le dommage pour lui se résume en un manque à gagner : il n'a ni loyer à payer, ni matériel à amortir. Le vent est bon, on ouvre les voiles ; devient-il mauvais, on les serre ; voilà le secret du métier. Ainsi exercée, une industrie est des plus solides que l'on puisse imaginer, et il est facile de comprendre qu'avant d'en changer l'économie, les fabricants éprouvent quelque hésitation et une certaine répugnance.

Ce que l'on conçoit moins, c'est que les ouvriers partagent ce sentiment. En effet, à voir de près les choses, tous ces avantages du fabricant constituent autant de préjudices pour l'ouvrier. Qu'une stagnation arrive, c'est sur l'ouvrier qu'elle pèse. Ses loyers courent et sont une charge sans compensation ; ses métiers chôment et deviennent autant de non-valeurs. Même dans les années actives, il est des dépenses, des tâches préparatoires que l'usage de la fabrique a imposées à l'ouvrier et qui donnent lieu à des récriminations sans fin. Tels sont les montages de métier qui se font à ses frais, et qui se reproduisent à chaque changement d'étoffe ; telle est encore la fabrication des échantillons, qui prend quelquefois des proportions abusives. Autant d'heures qui s'écoulent sans profit ni indemnité, de telle sorte que, dans le cours d'une année, il n'y a guère, pour l'ouvrier, que deux à deux cent vingt jours de travail utile. C'est avec le produit de ces deux cent vingt jours qu'il faut défrayer les trois cent soixante-cinq jours du calendrier. Que de temps et d'efforts perdus, et comment s'abuser sur un régime qui distribue si mal l'emploi des forces et engendre nécessairement et systématiquement l'oisiveté ? N'est-ce pas tout ce qu'on peut voir de plus élémentaire au monde ? Les ouvriers y tiennent néanmoins et là-dessus leurs réponses n'ont pas varié. Chez les uns c'est la puissance des habitudes et la crainte de l'inconnu ; chez les autres c'est un besoin impérieux et presque violent d'indépendance. Se soumettre aux règles de la manufacture, s'imposer volontairement un frein, être assujetti à des heures et à un travail précis, c'est là une condition à laquelle l'ouvrier de fabrique ne se résignera pas de son plein gré, et qu'il regardera toujours comme une déchéance.

Ainsi la manufacture a pour adversaires les agents mêmes sur lesquels elle doit s'appuyer ; elle rencontre plus d'opposition encore

dans les personnes que dans les choses. Ce n'est que par le temps et l'évidence qu'elle triomphera : d'essai en essai, elle fera mieux sentir ses avantages. Elle a sur le régime de la fabrique cette supériorité réelle qu'elle ne délaisse pas l'ouvrier dès le jour où il n'y a plus convenance à l'employer, et qu'elle maintient le travail, même quand elle ne trouve plus qu'un débouché précaire et onéreux. Ce n'est pas par générosité qu'elle agit ainsi, mais par nécessité ; il faut qu'elle tienne en haleine un matériel et un personnel coûteux ; elle se résigne à des pertes moindres, pour n'avoir pas à subir des pertes plus grandes. Quant à l'ouvrier, la manufacture lui impose, il est vrai, des servitudes auxquelles il n'est point accoutumé ; mais, abstraction faite de tout faux orgueil, n'y a-t-il pas dans ces servitudes quelque chose de salutaire? La fabrique ne l'astreignant pas à des heures fixes ni à une besogne déterminée, il s'ensuit que l'ouvrier se règle, se gouverne mal ; que tantôt il abuse de ses forces et tantôt n'en use pas suffisamment ; qu'il cherche, par un travail fiévreux, à se ménager quelques moments pour des plaisirs qui l'abrutissent ou l'énervent, qu'il se met tard à l'ouvrage et se trouve obligé de le prolonger fort avant dans la nuit, au préjudice de sa santé et dans les circonstances les plus défavorables. Rien de pareil dans une manufacture où l'esprit de discipline prévaut, où le repos et le travail sont réglés, où l'ouvrier ne peut ni décliner ses devoirs ni abuser de lui-même. Peut-être, à ce régime, les théâtres et les cafés chantants auraient-ils quelque chose à perdre ; mais les caisses d'épargne y gagneraient à coup sûr. Les habitudes s'en ressentiraient ; les dispositions aussi. Dans la manufacture, l'ouvrier et le patron n'ont point de rapports directs ; ils ne traitent que par intermédiaires, et l'on sait que la meilleure garantie de respect est dans le prestige de la distance.

Reste un autre intérêt en jeu, c'est le progrès même de l'industrie. La fabrique a fait tout ce qu'il était possible de faire pour le raffinement du travail ; elle est en arrière pour ce qui tient au développement du débouché. Il est réservé à la manufacture de franchir ce pas décisif et de rallier des classes de plus en plus nombreuses à la consommation des tissus de soie. Comment cela? Par le bon marché. Et ce bon marché ne sera obtenu ni par des mélanges ou l'emploi de mauvaises matières, comme dans les ateliers des villes, ni par des façons au rabais, comme dans les ateliers des campagnes. Ce bon marché arrivera sans effort, et presque de lui-même, par le perfectionnement des procédés. On ne saurait s'imaginer, sans

l'avoir vu, quelle incohérence règne dans les instruments de fabrication, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui. D'un atelier à l'autre, l'aspect, les formes, les armures changent, et non-seulement pour des étoffes différentes, mais pour les mêmes étoffes. Il y a tel métier qui rappelle le tissage de la soie à ses origines ; il en est d'autres qui se tiennent plus ou moins au niveau des découvertes récentes. Point d'ensemble, point d'unité, surtout peu d'essais, et comment y en aurait-il? C'est aux ouvriers que les métiers appartiennent, et les ouvriers n'ont ni les moyens, ni la volonté de modifier leur matériel. Chez presque tous, la routine l'emporte ; les avances manquent aux plus hardis. On demeure ainsi dans une ornière que la manufacture seule pourra franchir. Dans les grands ateliers, point de ces petits calculs ni de ces fausses économies; leur caractère et leur titre, c'est de se porter en avant, de tenter et d'oser toujours, même au prix de quelques sacrifices et de quelques mécomptes. Evidemment il y a là, pour l'industrie des soies, tout un champ nouveau et qui promet de riches moissons.

Mais auparavant, que d'accusations à détruire et de préventions à désarmer! En France, la manufacture n'a pas l'opinion pour elle; on la dépeint comme une école de pervertissement, on s'en défie, on la suspecte. Raison de plus pour que désormais elle se surveille et s'observe, qu'elle marche avec mesure dans ses empiétements nouveaux et y fournisse des gages surabondants. Déjà ces conditions ont été remplies pour la filature, lorsque l'atelier domestique a disparu devant l'atelier manufacturier. J'ai pu m'assurer de la vérité de ce fait, dont l'un de nos honorables correspondants, M. de La Farelle, a déjà entretenu l'Académie. Quant aux établissements de tissage, les précautions n'ont été ni moins multipliées, ni moins satisfaisantes. Sur quelques points il y a eu excès et même ostentation. J'ai visité des établissements où l'on n'admet que des jeunes filles ou des veuves, et où la direction industrielle est presque subordonnée à la direction religieuse. Point de mélange de sexes; les ateliers accessoires n'ont pas de communication avec les grandes salles où se trouvent les métiers. Liées par un contrat, les ouvrières sont logées, nourries, vêtues dans la maison, et n'ont que peu de relations avec le monde extérieur. On dirait un couvent plutôt qu'une manufacture. Ce sont des sœurs qui ont la haute main sur ce qui se fait, fixent la règle, président au travail, interviennen dans la gestion administrative. Il y a une chapelle dans l'établissement, et un aumônier y est attaché. Même quand la manufacture

ne relève pas d'une discipline aussi sévère, elle a soin de ménager une place à des éléments de l'ordre moral. A défaut d'un autre sentiment, les entrepreneurs écoutent leur intérêt en maintenant dans l'enceinte de l'usine des habitudes de décence et de régularité. Quelquefois ce sont les dames de la maison qui s'en mêlent et veillent sur les ateliers avec une touchante sollicitude. Partout il y a émulation, bonne volonté, sacrifice d'argent au besoin, pour que cette métamorphose industrielle reste inoffensive et n'agisse pas dans un sens funeste sur les habitudes et sur les mœurs.

En résumé, la manufacture, en s'emparant du travail de la soie, doit y apporter des avantages matériels qui ne sont point à dédaigner; et quant à des garanties morales, elle en présente, bien comprise et bien conduite, de suffisantes pour que les esprits les plus prévenus puissent s'en déclarer satisfaits.

Pour moi, quand à Lyon je voyais l'ouvrier se démenant des pieds et des mains pour agiter son battant et sa navette, ou bien, à Saint-Etienne, soulevant ces lourds leviers qui servent à tisser douze rubans à la fois, et qu'ensuite je voyais, dans la manufacture, les mêmes mouvements se produire sans effort, la navette et le battant marcher au gré d'agents invisibles, tandis qu'une ouvrière surveillait tout simplement le travail, arrêtant le moteur dès qu'un fil venait à se briser, et lui rendant l'impulsion quand le fil était rattaché, en comparant ces deux modes de fabrication, l'un si pénible, l'autre si aisé, je ne pouvais me défendre, je l'avoue, d'un sentiment de préférence pour ce dernier. Je me disais que le progrès, le perfectionnement sont évidemment de ce côté, et que, puisqu'une fois encore les forces de la nature se portent au secours des forces de l'homme, il faut accepter le bienfait, sauf à en régler sensément et humainement l'exercice.

LOUIS REYBAUD.

ÉTUDES

SUR

LE SYSTÈME DES IMPOTS.

(Suite [1].)

V. — Obstacles a l'application du principe de la justice pure en matière d'impôt. — Avantages politiques et économiques a rechercher dan les taxes. — Causes de la variété des contributions chez les divers peuples.

On a souvent opposé dans la discussion des institutions sociales les données de la théorie et les exigences de la pratique. Ce contraste n'est le plus souvent que l'expression de la lutte du bien et du mal, de l'élément positif et de l'élément négatif dans les choses humaines.

La théorie arrive difficilement à calculer exactement l'action du mal dans la vie sociale. Ce n'est pas qu'elle en nie ordinairement l'existence d'une manière absolue ; mais, de sa nature, le mal n'est qu'un obstacle et pour ainsi dire quelque chose de négatif, qui contrarie, dans des proportions variables, la réalisation du plan idéal marqué par les aspirations les plus élevées du cœur et de l'intelligence. L'expérience reconnaît son action, mais la théorie la plus prudente ne constate en quelque sorte qu'à regret la mesure des décomptes que l'intervention du mal impose à la réalisation de ses aperçus.

Etudiez les fondements de la société politique. Si vous faites un instant abstraction des passions qui s'y agitent, votre imagination reconstruira peut-être un édifice grand et harmonieux sur les bases de l'égalité et de la liberté sans limites.

Mais, à mesure que vous apprécierez ensuite l'étendue des passions diverses que manifeste le caractère national de chaque peuple, vous reconnaîtrez la nécessité d'un ensemble de mesures restric-

[1] Voir les numéros des 15 septembre et 15 novembre 1857.

tives, répressives ou préventives, qui ôteront à l'application du principe de liberté une part correspondante à ce qui manque dans la moralité du peuple pour lequel une constitution politique sera mise en question

La science de la taxation présente d'une manière plus marquée peut-être que tout autre domaine de la science sociale le caractère d'antagonisme entre les principes et les faits que nous venons de signaler dans l'étude générale des institutions du monde.

Cette situation particulière tient peut-être à ce qu'il s'agit pour le gouvernement qui établit l'impôt de demander aux citoyens l'accomplissement d'un devoir pénible, d'imposer à la propriété un sacrifice douloureux, et enfin de se placer sur un terrain où l'intérêt individuel est plus directement opposé peut-être à l'intérêt général que dans d'autres parties de l'existence sociale.

La justice de la taxation repose, comme nous venons de le voir, aux yeux des économistes comme des législateurs, sur la proportionnalité des sommes perçues avec les facultés des contribuables.

Et cependant le système presque entier des contributions chez les peuples civilisés repose non sur cette proportionnalité générale, mais sur un grand nombre de proportionnalités spéciales mesurées sur des bases peu cohérentes, et qui n'ont avec la proportionnalité générale réclamée par la théorie qu'un rapport évidemment fautif et incomplet.

En prenant pour exemple le système des contributions françaises :

L'impôt foncier repose-t-il sur une autre proportionnalité que celle résultant du revenu des terres, sans appréciation ni des revenus mobiliers, ni des dettes qui grèvent l'actif du contribuable ?

L'impôt mobilier est-il gradué sur un autre élément que le loyer ?

L'impôt des portes et fenêtres n'est-il pas simplement proportionnel à l'air respiré et à la lumière introduite dans les habitations sous certaines classifications données?

Le droit d'enregistrement est-il fondé sur un autre élément que le capital dont la circulation est constatée par des actes divers ? Et lorsqu'il est perçu sur les successions, n'est-il pas proportionnel au bonheur et à l'imprévu de la transmission ?

L'impôt des patentes regarde-t-il autre chose que les profits industriels et commerciaux, et n'a-t-il pas même plus en vue l'exercice de l'industrie que le bénéfice qui en est retiré?

Les taxes sur les consommations grèvent-elles les citoyens suivant une autre proportionnalité que celle des quantités de matières imposables qu'ils approprient à leur usage?

L'impôt des prestations en nature n'est-il pas exclusivement assis sur la quantité des moyens de travail en bras, animaux de trait et voitures qui sont en la possession des contribuables?

Un critique s'est écrié, après avoir analysé quelques-unes de nos taxes : « Singulier système qu'un ensemble de rouages où l'observation et la science n'ont pris aucune part, où l'empirisme et la nécessité ont tout fait [1] ! »

Ailleurs, le même écrivain n'a pas craint d'appeler le système de nos contributions un *échafaudage de contradictions, d'injustices et d'inégalités* [2], en oubliant toutefois de constater que ce système était fort analogue à celui du reste du monde civilisé.

Il y a quelque chose de vrai dans ces critiques, si l'on compare les systèmes d'impôts appliqués en Europe avec l'idéal de justice distributive que nous avons tracé plus haut; et toutefois, même sous ce rapport, il serait injuste de ne pas reconnaître qu'au milieu de ces mille chemins si éloignés de ce qui pourrait paraître la grande voie de la justice en matière de taxation, il existe chez les gouvernements un incontestable effort pour se rapprocher de cette idée dominante et première. Au sein de la diversité il y a tendance vers l'unité. Si ce n'est pas la proportionnalité générale avec la fortune des contribuables que les législateurs ont recherchée, c'est au moins la proportionnalité avec les branches particulières de la fortune, et s'ils n'ont pas en général atteint l'universalité de ces branches, ils en ont du moins touché le plus grand nombre.

D'où vient donc tout à la fois cette intention évidente des législateurs de poursuivre un but analogue à celui qui est doctrinalement posé par les constitutions et par les théories économistes, et cette marche inverse aux intentions avouées, et même jusqu'à un certain point manifestées par les actes?

Cette déviation des faits par rapport à la théorie provient évidemment de l'impossibilité matérielle et morale de connaître les facultés des contribuables d'une manière suffisante pour asseoir sur cette base la totalité des perceptions nécessaires aux besoins d'un grand pays.

---

[1] Emile de Girardin, *le Socialisme et l'impôt*, p. 101.

[2] *Id.*, p. 52.

Le sentiment de la justice pratique a détourné lui-même sous ce rapport des voies exclusives de la justice théorique, et l'expédient des taxes commodes et d'une répartition facile dans une sphère partielle et incomplète est venu offrir aux législateurs le secours de ces mille sentiers un peu tortueux et étroits, mais faciles, que les financiers de tous les pays semblent avoir préférés à la voie large et droite, mais semée d'obstacles, que la théorie avait d'abord aperçue et indiquée.

L'histoire abrégée des impôts généraux sur la propriété et le revenu, qu'on trouvera résumée dans nos recherches n'est autre chose que la revue des efforts faits par les législateurs des divers pays, pour réaliser ce que j'appellerai l'impôt de la justice théorique.

Cette histoire démontrera de la manière la plus claire que les impôts dont il s'agit ont toujours été restreints et d'une application difficile.

Sans doute, il peut arriver que l'avenir de la civilisation leur réserve, dans certains pays, une part plus grande que dans le passé. Mais l'histoire suffit à prouver, suivant moi, d'une manière décisive, qu'ils ne sauraient constituer les sources uniques du revenu d'une grande nation, et la théorie de l'impôt unique, soit qu'on l'ait établie sur la préférence donnée à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les loyers [1], est restée jusqu'à présent sans application.

Non-seulement on a cru devoir morceler souvent, pour la rendre plus certaine, l'application de l'impôt général sur la propriété ou le revenu, mais encore on a pris pour signe et indice du revenu ce qui en est essentiellement distinct, c'est-à-dire la dépense. Les impôts sur les jouissances, les impôts sur les consommations, et la plupart des impôts sur les actes sont des impôts sur certaines dépenses considérées comme des manifestations de la fortune de ceux qui s'y livrent.

Plusieurs de ces impôts variés, qui remplacent chez les peuples l'impôt unique dirigé vers la réalisation du type moral et juste que nous avons cherché à préciser dans le chapitre précédent, n'ont pas été seulement introduits dans les législations fiscales à cause de l'impossibilité de poursuivre directement la découverte de l'ensemble du revenu, mais encore à cause des avantages économiques et po-

[1] Mathieu Decker a voulu faire d'un impôt sur les maisons l'impôt unique, comme M. Sayer et plusieurs théoriciens allemands ont rêvé pour l'income-tax un pareil résultat.

litiques attachés à certaines formes de perception. Tel est surtout le cas des taxes indirectes.

Si nous faisons abstraction du *quantùm* qui devrait être imposé à chaque contribuable, d'après une proportionnalité exacte avec ses ressources, il faut reconnaître qu'un grand intérêt consiste autant à atténuer en apparence ce *quantùm* exigé, qu'à faciliter les moyens de l'acquitter.

Chez des peuples parfaitement éclairés et libres, la dissimulation des charges publiques pourrait paraître non-seulement inutile, mais même blâmable.

Quel est toutefois le peuple tellement éclairé sur la destination et l'emploi de l'impôt, et tellement unanime dans ses opinions sur l'utilité des diverses dépenses publiques, qu'il n'y ait un certain avantage à rendre moins saillante aux yeux de tous l'addition des contributions diverses acquittées pour subvenir à ces dépenses?

Ce peuple ne s'est pas trouvé, ne se trouvera peut-être jamais sous le soleil; et comme la misère et l'ignorance sont fortement enracinés dans le monde, les artifices qui dérobent à la plupart des citoyens le chiffre exact des taxes qu'ils acquittent ne cesseront pas de longtemps d'être licites, et de renfermer pour ainsi dire une anesthésie bienfaisante, d'autant plus que les procédés qui cachent à certains contribuables les taxes qu'ils acquittent facilitent tout au moins à d'autres qui sont plus éclairés le payement de leur part afférente dans le même fardeau.

Sous ces divers aspects, les législateurs paraissent avoir recherché par deux voies diverses la facilité dans l'acquittement des taxes. L'extrême divisibilité du payement qui existe dans les taxes sur les consommations accommode l'acquittement de l'impôt aux dispositions prises par le contribuable pour ses approvisionnements. L'impôt se confond, ainsi qu'on l'a dit souvent, avec le prix des choses [1].

D'un autre côté, en graduant certains droits sur le caractère plus ou moins inattendu, plus ou moins gratuitement prospère de certaines acquisitions, les législateurs de divers pays ont justement

---

[1] M. Sayer fait cependant remarquer que cet avantage ne doit pas être exagéré et qu'il est quelquefois plus commode de payer une taxe au moment de la réception du revenu (ce qui a lieu pour la partie de l'income-tax perçue par déduction) ou à des termes prévus d'avance, qu'au moment où la dépense satisfait des besoins peut-être pressants. (*On the advantages of substituting an income-tax for the present taxes*. London, 1831, p. 47.)

apprécié les dispositions de l'âme humaine, et constaté pour ainsi dire une facilité psychologique de sacrifice à côté des facilités économiques qu'ils ont recherchées sur d'autres points.

Toutes ces considérations, qui appartiennent à une sage politique, n'entraînent pas pour conséquence l'adoption exclusive des taxes indirectes dans les budgets. Elles autorisent seulement un mélange intelligent des contributions de genres divers, et repoussent l'opinion de ceux qui se sont laissé entraîner jusqu'à condamner absolument comme iniques les taxes indirectes [1], surtout si l'on prend en considération les correctifs dont certaines injustices partielles dans un système d'impôt peuvent être accompagnées, et que nous chercherons à étudier plus tard [2].

L'adoption exclusive des taxes indirectes, et en particulier des taxes sur les consommations, aurait toutefois pour résultat, non-seulement de blesser les principes de justice qui ne doivent jamais être perdus de vue dans la répartition des taxes, mais encore, dans certains cas, de produire quelques inconvénients économiques et politiques spéciaux. Une sorte d'éclectisme compensateur paraît donc être la loi de la sagesse en cette matière, éclectisme qui reste empreint de certain arbitraire. Car si les peuples européens modernes paraissent, surtout dans notre siècle, rapprocher leurs institutions de droit civil et criminel dans une *raison écrite* que notre législation résume sur plusieurs points, les législations financières restent plus divergentes, et la pensée de régler la contribution des citoyens d'après des règles de justice analogues à celles du droit semble avoir défié jusqu'à présent les efforts généreux de quelques esprits isolés.

Cette situation appelle notre attention sur le grand nombre et l'importance des causes de la variété des taxes chez les divers peuples.

Le premier coup d'œil jeté sur le tableau des systèmes financiers appliqués dans divers pays nous montre le régime des taxes soumis, dans la législation de chaque peuple, à la variété de formes la plus

---

[1] V. Du Puynode, t. II, ch. III.

[2] Ce procédé correctif est caractérisé par divers financiers allemands par le mot d'*Ausgleichung*. On lit, par exemple, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la *Personalsteuer* bavaroise en 1855, que le gouvernement bavarois considérait l'Einkommensteuer *als allgemeine Ausgleichungsteuer neben den verschiedenen ohne Rücksicht auf den wechselnden Ertrag des Steuerobjectes und die grössere oder geringere Schuldenlast des Pflichtigen angelegten Spezialste*

frappante, et il doit en être ainsi, puisqu'en cette matière le législateur doit combiner divers intérêts, dont rien ne détermine par avance les proportions et l'influence respective.

C'est un problème souvent très-délicat que la découverte des causes qui, au milieu de cette variété générale, déterminent chez une nation particulière la prédominance de tel ou tel élément d'imposition, plutôt que de tel autre.

L'étude du système des contributions d'un pays ne saurait être, suivant nous, séparée de la considération des raisons particulières qui dirigent le législateur dans tel ou tel sens donné : mais ces raisons sont tout à la fois très-nombreuses, très-variées, et en même temps dépourvues de ce caractère péremptoire et précis qui peut s'attacher à d'autres influences prépondérantes dans la législation d'un peuple.

Nous croyons, certes, qu'il n'a guère existé de constitution politique caractérisée qui n'ait entraîné avec elle certaines conséquences dans les lois relatives à la possession et à la transmission des terres.

Mais si la tendance politique d'un pays influence certainement aussi les systèmes d'impôts qui y sont établis, la loi de correspondance qui peut exister entre les faits politiques et la nature des taxes est loin d'avoir le caractère permanent et presque absolu qui existe dans l'ordre de choses que nous venons de prendre pour point de comparaison.

Ce qui montre qu'il y a pour ainsi dire une sorte d'indifférence dans l'organisation de certaines taxes, c'est qu'on les voit transportées avec facilité d'un pays dans un autre, malgré des situations sociales et politiques assez profondément distinctes.

Ainsi le timbre paraît avoir été inventé dans la république bourgeoise des Provinces-Unies, au commencement du dix-septième siècle ; mais il a été bientôt successivement adopté par la France, par l'Angleterre et la plupart des monarchies européennes modernes, comme un moyen ingénieux également applicable à leurs besoins financiers. L'imitation des procédés financiers a semblé quelquefois suivre simplement les tendances générales du goût national, et le vingtième sur la vente des denrées et marchandises, imposé en 1640 en France par imitation de l'*alcabala* espagnole, suivant toute apparence, rappelle une époque où notre pays cherchait au delà des Pyrénées plus d'un modèle dans tous les genres.

La contribution sur les fenêtres a été aussi facilement transportée, au commencement de ce siècle, de l'Angleterre féodale et

contre-révolutionnaire dans la législation de notre pays, à peine sorti des agitations démocratiques de la fin du siècle précédent. L'impôt sur les chiens a été emprunté en France aux habitudes anglaises et germaniques.

S'il est aisé de multiplier les citations relatives à de pareils faits, c'est qu'au fond, chez presque tous les peuples, le désir pressant de lever de l'argent domine un peu toutes les questions de forme, et se concilie avec une certaine indifférence sur les résultats dans l'assiette et le choix des contributions.

Un écrivain anglais moderne a dit spirituellement : « L'art d'un chancelier de l'Échiquier consiste à lever le maximum d'argent en occasionnant le minimum de mécontentement. » Toute nation a, sous ce rapport, son chancelier de l'Echiquier plus ou moins pénétré des mêmes maximes et en tirant des applications plus ou moins heureuses.

Les peuples n'ont donc point, en cette matière, procédé, au moins originairement, de la théorie, mais plutôt de la pratique. Ils ont recherché avant tout les procédés les plus commodes, les plus faciles, les plus lucratifs.

Cependant, tout en suivant ce système, ils ont rencontré sous leurs pas des causes diverses qui les ont inclinés vers tel ou tel système d'impôts.

Ce sont ces influences sociales, politiques, géographiques, économiques et morales, dans l'ordre des taxes, que nous voulons essayer d'analyser avec quelque précision.

Bien qu'il soit impossible de déterminer ce qu'on pourrait appeler l'impôt primitif, il est certain que diverses taxes supposent assez naturellement un état très-imparfait de civilisation, tandis que certaines autres peuvent s'accommoder à tous les temps et à toutes les situations sociales, et que d'autres enfin se rapportent à un état avancé de civilisation.

Dans la première catégorie, nous rangerons tout d'abord les prestations et contributions en nature, qui accusent la rareté du numéraire, et que l'on est étonné de retrouver projetées sur une vaste échelle par la pensée généreuse de Vauban, et même essayées à une époque ultérieure de notre histoire financière [1].

---

[1] Voir la déclaration du 6 juin 1725 et ce que nous en disons dans l'*Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu*, p. 275 et 276. Voir aussi les détails donnés sur le plan de subvention territoriale en nature, proposé par M. de Calonne en 1787, dans les *Mémoires concernant les impositions et droits*, édition de 1789, t. V, p. 227. On remarque dans ce dernier ouvrage cette assertion : que

On comprend assez bien l'extension de ce mode de contribution chez des peuples tels que les anciens Perses, les Romains [1], les Francs de l'époque mérovingienne et carlovingienne, les Dalécarliens [2], les anciens Polonais [3]; mais on ne saurait comprendre le maintien d'un système aussi grossier, incommode et dangereux pour l'Etat, aussi incompatible avec un ordre régulier de comptabilité, alors que le numéraire est devenu abondant dans les transactions, et que le sentiment de l'ordre et de la régularité exerce dans toute l'administration publique une salutaire influence.

Contemplez, d'un autre côté, à l'origine des sociétés, ces peuples pasteurs, chez lesquels la limite de la propriété rurale semble encore indécise et chancelante; le bétail est pour eux l'instrument principal de l'agriculture, et pour ainsi dire l'intermédiaire nécessaire de l'appropriation et de la jouissance.

N'est-il pas naturel qu'ils imposent sur les troupeaux des taxes que les progrès de la culture et ceux de l'administration financière font en général confondre plus tard dans celles qui grèvent les produits du sol [4]?

A côté de ces impôts, qui ont pour ainsi dire le caractère exclusivement primitif, il en est d'autres qui s'approprient également aux divers degrés de la civilisation.

---

la levée des subsides en Corse et dans plusieurs communes de la Provence (de même que la dîme du clergé) s'opéraient encore en nature à une époque très-rapprochée de la Révolution.

[1] *Economie politique des Romains*, par Dureau de La Malle, ch. xv, liv. IV.

[2] Rau, § 284, note *a*.

[3] Sur ces contributions en blé, foin, vaches, bœufs, poulains, poissons, poulets, pigeons, miel et prestations diverses, des détails sont donnés dans une thèse (*Dissertatio inauguralis*) intitulée : *De Tributis et Vectigalibus aliisque omnibus in Polonia*, et passée à Cracovie par M. Golenski, le 16 février 1828 (p. 13 à 20).

[4] A Rome, l'impôt sur le bétail appelé *scriptura* fut aboli en l'an 640 (Dureau de La Malle, liv. IV, ch. xviii).

Il existe encore, dans le royaume de Naples, une taxe sur les troupeaux transhumants.

La note de M. Rau sur l'impôt du bétail (*Finanzwissenschaft*, § 363) constate que, jusqu'à des époques assez récentes, des taxes sur le bétail ont été rattachées non-seulement à des impôts sur le capital, comme en Amérique, mais encore considérées, dans la Hesse, comme une sorte de taxe sur la profession agricole ou juxtaposées, en Prusse, à un impôt foncier. Dans les Provinces-Unies l'impôt sur le bétail a existé souvent à côte de la taxe territoriale (*Over de Belastingen*, p. 148, 156, 161, 165, 168, 170, 174). Mais les Pays-Bas étaient, à cette époque du dernier siècle si, surchargés, qu'outre les impôts sur la terre en général et sur le bétail, ils supportaient encore un impôt spécial sur les terres ensemencées. V. *ibid.*

Tels sont les impôts généraux sur la propriété et le revenu, les impôts sur les fonds de terre, les maisons ; les perceptions assises sous forme de monopole ou de taxe sur le sel, cette matière considérée comme essentiellement imposable à cause de la facilité de la saisir et de l'indispensable nécessité qui assure la fécondité du revenu qui en est tiré ; les impôts sur les boissons, et les douanes enfin, dont l'idée se présente si naturellement à l'esprit des peuples dans les époques où les facilités de commerce sont peu appréciées, et où les droits levés sur les marchandises du dehors semblent exclusivement perçus sur l'étranger, regardé lui-même presque comme un ennemi, mais qui jouent aussi un rôle important dans les pays les plus avancés en civilisation, alors que les relations internationales sont à la fois devenues plus bienveillantes et plus considérables.

La catégorie des contributions qui appartiennent presque exclusivement à un état de société avancée se compose de ces taxes qui grèvent les consommations de luxe introduites dans une époque récente de civilisation, comme les tabacs et les sucres, de celles qui, comme nos patentes, correspondent aux développements modernes de l'industrie et du commerce, et de celles enfin qui, comme le timbre et l'enregistrement, semblent avoir été inspirées surtout aux législateurs des derniers siècles par le mouvement étendu des affaires et de la pensée circulant par les mille canaux du papier et de l'imprimerie.

Il faut ajouter peut-être à l'énumération des éléments de cette catégorie certains impôts qui ont un caractère de superfétation ou de compensation par rapport à des taxes plus anciennes, comme, par exemple, la contribution des portes et fenêtres par rapport à l'impôt foncier sur les maisons, et la taxe sur les biens de main-morte par rapport aux droits sur les successions.

Tel est à peu près le classement chronologique général auquel les impôts pourraient être assujettis en suivant les progrès simultanés de la civilisation, du capital imposable et des dépenses publiques, trois causes d'influence tellement connexes en cette matière, qu'il est souvent fort épineux de distinguer ce qui se rapporte à chacune d'elles.

Dans un ordre d'idées différent, on a lieu de constater d'autres causes importantes de la variété régnant dans le système des taxes, et qui résultent de l'état géographique, politique et moral des nations.

Peut-on s'occuper, par exemple, des impôts de consommation

sans remarquer aussitôt que leur nature doit varier avec celle des productions locales et se plier docilement aux circonstances agricoles, commerciales et presque physiologiques appartenant à chaque pays ?

Il n'est pas besoin de montrer pourquoi des taxes sur le poisson existaient, dans le dernier siècle, en Hollande, ainsi qu'autour des lacs du Milanais [1], ni pourquoi les impôts sur la pêche jouent un rôle de quelque importance dans l'histoire des finances portugaises. « Un lazzarone napolitain, dit, sous un autre rapport, Macculloch, ne fournit rien aux contributions, tandis qu'un buveur de gin ou un fumeur anglais contribue considérablement au revenu public [2]. »

Le mode d'agrégation des populations n'est pas non plus sans influence sur l'établissement des taxes de consommation.

D'une application moins aisée dans la campagne, on voit ces taxes se multiplier et s'aggraver, au contraire, soit dans les centres de population condensée [3], soit dans les pays maritimes, double circonstance qui, par des causes diverses, rend la surveillance du commerce plus facile et moins coûteuse [4].

Non-seulement la forme et le choix des taxes sont le résultat de conditions variées qui se mêlent à la considération de la justice distributive en cette matière, mais il est encore indispensable de faire une certaine part aux variétés d'opinion et de susceptibilité relatives à la conscience même de chaque peuple sur ce sujet de la justice taxative. Il est telle situation sociale dans laquelle le sentiment de l'équité distributive est plus vif et mieux défendu que dans telle autre.

La nature et le choix prépondérant des impôts sont ainsi fortement influencés par les principes politiques qui gouvernent l'esprit

---

[1] *Mémoires concernant les impositions et droits*, t. Ier, p. 177, édit. de 1787.

[2] *A treatise on the principles and practical influence of Taxation*, p. 394, 2e édition.

[3] Depuis le grand Frédéric, des impôts de consommation, levés dans les villes de la Prusse, correspondent à certaines taxes directes levées par compensation dans les campagnes.

Il existait, dans le siècle dernier, des taxes de consommation spéciales perçues dans les villes du Milanais.

On sait qu'en France le droit d'entrée sur les boissons perçu par l'État et les droits d'octroi sont des charges spéciales sur la consommation des villes.

[4] La surveillance des douanes s'opère en général avec une seule ligne d'employés sur les frontières de mer, au lieu des deux lignes souvent nécessaires sur les frontières terrestres.

général de la constitution, ou même la tendance particulière du gouvernement d'un pays.

La recherche de l'équité contributive entre les citoyens inspire l'établissement de la plupart des impôts directs, et cette forme de taxation est considérée par certains auteurs comme spécialement en harmonie avec le génie des gouvernements républicains ou représentatifs [1], opinion qui ne pourrait être acceptée qu'avec une extrême réserve. Mais si la pensée démocratique devient dominante, une proportionnalité générale et approximative dans la répartition des taxes ne paraîtra plus suffisante. La recherche de l'égalité individuelle dans l'assiette des charges publiques deviendra minutieuse et sévère, et ne reculera pour ainsi dire devant aucune exigence.

Peut-être la pensée de l'impôt progressif séduira-t-elle même quelquefois les législateurs et les peuples qui marchent dans cette voie, si, dans leur manière de concevoir l'impôt, ils recherchent plus l'égalité des positions individuelles que l'appréciation de la proportionnalité dans l'assurance des valeurs et propriétés privées.

Dans l'assiette des taxes qui répondent à cette pensée d'égalité politique et sociale, l'étendue du pays et les mœurs des citoyens dicteront aussi des règles différentes. Plus l'État sera vaste et plus les déclarations demandées aux contribuables seront environnées de contrôles et de mesures défiantes. Dans certains petits Etats, formant en quelque sorte de grandes familles unies par le patriotisme et l'honnêteté des mœurs, les citoyens ne sauraient dissimuler leur fortune à la conscience de la communauté, et l'on pourra voir ces intéressants exemples de l'impôt volontaire, qui resteront, au contraire, incompréhensibles dans la complication et l'isolement des intérêts d'une société vieillie.

---

[1] « Un tel gouvernement, dit énergiquement M. Wayland, part du principe que le peuple est la source du pouvoir et est compétent pour se gouverner lui-même. Un tel gouvernement ne doit donc pas agir sur le principe opposé, que ce peuple ne doit pas savoir *ce qu'il paye* ou *si* ou *comment il doit payer*. Le peuple est la partie à laquelle spécialement rien de ce genre ne doit être caché. Il doit savoir *pourquoi* et *pour combien* il doit contribuer et aussi à quoi est dépensé le produit de sa contribution. C'est dans cette connaissance et dans le judicieux usage qui en est fait que son salut consiste. Pour moi, par conséquent, la considération si souvent invoquée en faveur de la taxation indirecte, que le peuple ne la sent pas, est un des plus forts arguments contre elle. Plus un peuple sent l'impôt et plus il veille avec jalousie sur les dépenses publiques, mieux vaut pour lui et ses gouvernants. » *The Elements of political Economy*, Boston, 1848, p. 394.

Il est des peuples chez lesquels, en dehors de toute tendance politique spéciale, un certain sentiment de patience rend les sacrifices imposés pour les besoins de l'Etat social plus faciles que pour d'autres.

Ces peuples accepteront des obligations gênantes que d'autres nations ne sauraient supporter.

Certaines investigations fiscales, des exigences plus répétées et plus strictes seront tolérées par eux, tandis qu'ailleurs l'impôt cherchera pour ainsi dire à effacer sa présence, ou bien à atténuer la logique de ses rigueurs par des transactions ou des abonnements.

A ces traits généraux, dérivant de l'esprit politique et moral d'un pays, s'en joignent d'autres qui se rattachent aux traditions des gouvernements et aux tendances du caractère national.

L'Autriche, par exemple, compte peut-être plus d'éléments aristocratiques que la Prusse dans sa constitution sociale ; mais les tendances de l'administration des finances en Autriche paraissent, sous divers rapports, tout à la fois plus arbitraires et plus paternelles que celles qui sont adoptées dans la monarchie militaire de Frédéric [1].

L'Allemagne n'est point, en général, gouvernée d'une manière démocratique. Cependant, par un trait spécial à l'instinct financier de ce pays, et peut-être dérivant de la forme vague et peu précise des idées qui règnent dans les têtes germaniques, l'impôt progressif semble ne point rencontrer dans les Etats allemands cette répugnance que l'esprit logique et précis de notre nation lui a généralement opposée, même aux époques d'influence démocratique.

Certaines nations se distinguent d'autres nations voisines par l'aptitude au calcul et le goût de compter. Chez ces peuples, les questions d'impôt ont plus d'importance que chez les autres. Elles y sont plus souvent remuées. Le système des taxes sera plus changeant et plus varié. Peut-être ces circonstances suffiront-elles pour

---

[1] Ainsi les taxes sur la mouture et la boucherie, taxes défavorables aux classes laborieuses, qui existent en Prusse dans un grand nombre de villes, sont beaucoup plus restreintes en Autriche. Voir Tégoborski, *Des finances et du crédit public de l'Autriche*, t. II, p. 32 à 35, et Rau, *Finanzwissenschaft*, § 431, note *d*. Cependant M. Stuart Mill cite comme considérables les perceptions faites en Autriche sur les marchandises en général à l'entrée des villes. *Principes d'économie politique*, liv. V, ch. VI.

Tégoborski assigne à la *Gewerbsteuer* d'Autriche, comparativement à celle de Prusse, un caractère plus arbitraire dans l'exécution quoique plus équitable dans la tendance. (T. Ier, p. 216.)

qu'on y préfère souvent l'assiette par quotité, plus exacte quant aux contribuables, à l'assiette par répartition, dont toute l'exactitude est surtout relative à la situation. Ailleurs, on pourra remarquer, avec M. de Montyon, le contraste de la fixité des impôts et de plusieurs institutions administratives avec la mobilité générale des goûts nationaux[1], et on y proclamera souvent, avec une complaisance marquée, l'excellence des impôts consacrés par l'habitude[2].

Si la position insulaire de la Grande-Bretagne suffit déjà pour y rendre en partie compte du grand développement des impôts de consommation[3], il paraît cependant difficile d'expliquer ce fait d'une manière complète sans remonter à l'étude du caractère britannique, et il est permis de penser que la commodité de ces perceptions, qui dissimulent leur contrainte au contribuable en confondant la main du fisc avec celle du commerce, et qui n'adressent à la liberté du plus grand nombre aucune réquisition directe, est surtout sentie chez un peuple où le sentiment de l'indépendance individuelle très-développé se concilie avec l'acceptation facile de l'inégalité que les taxes sur les consommations comportent[4].

---

[1] *Collection des Economistes*, t. II, p. 477 des *Mélanges*.

[2] M. Scialoja dit cependant, avec raison, que le changement des conditions économiques doit modifier quelquefois le système des taxes. (*Principes d'économie sociale*, p. 329 de la traduction de M. de Villers.)

[3] Cette catégorie d'impôt qui est en général, chez beaucoup de peuples, dans un état de balance approximative avec les taxes sur les propriétés et les revenus, compose, dans la Grande-Bretagne, plus des 4/5 du revenu de l'Etat. V. à cet égard Rau, *Finanzwissenschaft*, § 416, note *b*.

Dans les Pays-Bas, autre pays maritime, les impôts directs ne composaient guère, en 1846, que le tiers du revenu public. V. la brochure intitulée : *Over te Kort von vijftien millioenen*, etc. La Haye, 1849, p. 54.

[4] V. Rau, *loco citato*.

Montesquieu a dit : « L'impôt par tête est plus naturel à la servitude : l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la liberté, parce qu'il se rapporte d'une manière moins directe à la personne. »

Mill retrace, en termes curieux, le sentiment public des Anglais sous le rapport qui nous occupe : « En Angleterre, dit-il, il y a un sentiment populaire de vieille date, en faveur de la taxation indirecte, ou, pour mieux dire, en opposition avec la taxe directe. Ce sentiment n'est pas fondé sur le mérite relatif de ces deux sortes d'imposition, et il est d'une nature puérile. Un Anglais ne déteste pas autant le payement que l'acte de payer. Il n'aime point à voir la figure du collecteur et à subir l'effet péremptoire de sa demande. Peut-être aussi l'argent qu'il est invité à tirer de sa poche est-il le seul impôt de la charge duquel il ait très-parfaite conscience. » T. II, p. 436.

Une histoire complète des impôts de chaque peuple, éclairée par la recherche philosophique et approfondie des causes diverses qui ont dirigé l'instinct des divers législateurs, aurait un intérêt scientifique assez élevé, et jetterait un grand jour sur l'histoire intérieure des civilisations et des gouvernements du monde.

Nous ne nous sommes proposé d'étudier un si vaste sujet que de loin, en observant surtout, sous le rapport politique, économique et administratif, les diverses taxes pratiquées pour subvenir aux dépenses des nations, et en ne demandant à l'histoire que les résultats les plus instructifs et les plus généraux.

ESQUIROU DE PARIEU.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SUR LE MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR M. H. BAUDRILLART.

Parmi les sciences qui ont l'homme et la société pour objet, il n'en est pas qui ait tardé autant à se constituer que l'économie politique. Ce n'est pas que, de tout temps, les phénomènes sur lesquels portent ses investigations n'aient attiré les regards. Ils tenaient trop de place dans la vie de l'humanité ; il en était trop dont les gouvernements avaient à s'occuper pour demeurer inaperçus, et, en effet, il n'y eut pas d'Etat commençant à se policer, où ne se soient formées, en ce qui les concerne, des opinions qui prévalurent dans la pratique des affaires ; mais rien dans ces opinions n'eut le caractère scientifique. Prises à l'écorce des choses, fondées sur des observations inexactes ou partielles, elles demeurèrent vagues, confuses, incertaines, et ne cessèrent de flotter au gré des accidents et des conjonctures du moment.

A tout prendre, il y eut des opinions, il n'y eut pas de science économique avant le milieu du siècle dernier. Seuls, dans l'antiquité, les philosophes de la Grèce soupçonnèrent qu'il devait exister, en matière de richesse, des principes régulateurs, et réussirent à rassembler quelques observations ingénieuses et vraies; mais ce fut sans imprimer à leurs recherches une direction suffisamment éclairée, et, comme l'a remarqué Sismondi, sans arriver à voir dans la richesse autre chose qu'un fait dont ils semblèrent ne pas se soucier de découvrir la nature et les causes.

Durant tout le moyen âge, l'ignorance subsista plus complète encore. Ce ne fut pas avant le quinzième siècle, que les questions qui déjà avaient préoccupé les Grecs recommencèrent à éveiller l'attention. Plus avancés et plus riches que les autres peuples de l'Europe, les Italiens eurent les premiers à examiner la plupart de celles que soulèvent le commerce, l'impôt, la fabrication et la circulation des monnaies, et quand la découverte de l'Amérique et celle d'une route nouvelle des Indes vinrent changer la situation respective des nations maritimes, la secousse imprimée aux esprits donna naissance à des idées nouvelles. L'Espagne retirait de l'Amérique des sommes considérables d'or et d'argent ; la part qui

en revenait à son gouvernement lui permettait de soudoyer des armées nombreuses et d'étendre au loin le cours de ses entreprises : on en conclut que la richesse des nations tenait à la quantité des valeurs métalliques dont elles disposaient, et de cette croyance sortit tout un système économique qui ne tarda pas à se développer et à prendre racine. C'est celui qui, sous le nom de *système mercantile* ou de balance du commerce, régna presque jusqu'à nos jours, et dont la déplorable influence n'a pas encore cessé d'agir sur quelques esprits. Tel fut l'empire qu'il acquit et conserva, que Voltaire, répétant ce qu'avaient dit avant lui Thomas Morus, Montaigne et bon nombre d'autres écrivains moins célèbres, laissait encore tomber de sa plume cette phrase écrite dans l'article *Patrie* de son *Dictionnaire philosophique* : « Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde. »

Le moment approchait cependant où l'économie politique allait enfin sortir de sa longue enfance. La civilisation, depuis deux siècles, avait marché à pas rapides, et dans la plupart des Etats de l'Europe s'étaient opérées des transformations fécondes en enseignements considérables. Le travail avait cessé d'être le lot méprisé de classes vouées à la servitude ; exercé par des mains libres, il étendait de proche en proche le cercle de ses conquêtes. On le voyait multiplier, diversifier, perfectionner de plus en plus ses œuvres, créer des richesses qui, à mesure qu'elles se produisaient plus abondantes, se réalisaient sous des formes en partie nouvelles, et tout, dans le mouvement progressif des faits, contribuait à faire jaillir des lumières qui ne devaient pas tarder à diriger les recherches vers le but même qu'elles avaient à atteindre.

Au nombre des obstacles qui s'opposaient au succès des recherches, comptaient alors, parmi les plus puissants, les idées erronées qui, depuis la découverte de l'Amérique, avaient pris possession des esprits. Les événements accomplis durant le dix-huitième siècle leur portèrent un coup qui en prépara la ruine. C'était l'Espagne, qui, grâce aux tributs en métaux précieux que lui envoyaient le Mexique et le Pérou, aurait dû être la plus riche des contrées de l'Europe, et elle était devenue l'une des plus pauvres. A un premier moment d'éclatante prospérité avait succédé une décadence continue, et l'indigence ne cessait de croître au sein même de celles de ses provinces qui semblaient le mieux partagées. D'un autre côté, la Hollande, qui n'avait pas de mines d'or et d'argent dont le produit contribuât à l'enrichir, s'était élevée au plus haut degré de prospérité. En lutte avec des Etats dont la population était six ou sept fois plus nombreuse que la sienne, elle avait puisé dans son activité commerciale et industrielle les moyens de solder des armées et des flottes de plus en plus considérables, et elle était sortie des crises les plus formidables, réparant promptement les pertes qu'elles lui avaient fait éprouver. Quant à la France, rien de plus frappant que les alternatives de splendeur et de détresse à travers lesquelles elle avait passé. Autant elle avait paru opulente et prospère du-

rant la première moitié du règne de Louis XIV, autant, durant la seconde, elle avait fléchi sous le poids de misères croissantes. Un Trésor vide, des impôts qui, malgré leur multiplication continue, ne rendaient pas assez pour subvenir aux dépenses publiques, des provinces où l'indigence ne cessait de s'appesantir, voilà le spectacle qu'elle avait fini par offrir à l'Europe étonnée d'abord de la grandeur de ses ressources. Assurément, de tels faits ne permettaient guère aux esprits éclairés de persister dans l'opinion que la richesse des nations, due uniquement à la quantité des métaux précieux qu'elles attiraient et retenaient dans leur sein, n'avait d'autre principe que ce qu'elles réussissaient à en arracher aux nations étrangères. Force était de reconnaître que des circonstances d'un autre ordre devaient influer sur son accroissement et sa diminution, et que ces circonstances méritaient bien qu'on cherchât à en découvrir et à en constater la véritable nature.

Aussi, dès la fin du règne de Louis XIV, les recherches commencèrent-elles à prendre un cours à la fois plus hardi et plus fructueux. Au lieu de continuer à se concentrer sur ceux des points du domaine économique où se rencontrait l'action directe du gouvernement, elles en abordèrent de plus étendus et s'étendirent jusqu'aux causes générales de la prospérité sociale. C'est ce qu'atteste le caractère nouveau de beaucoup de publications faites en Hollande, en Italie, en Angleterre, et, pour la France, les travaux de Vauban, de Boisguillebert et de quelques-uns de leurs successeurs.

Ce ne fut toutefois que pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle que l'économie politique, dégagée d'une partie des erreurs et des confusions qui avaient pesé le plus lourdement sur sa marche, commença à revêtir la forme scientifique. A une école d'origine française, à l'école dite *physiocratique*, appartient l'honneur d'avoir déterminé ce changement décisif. Sans doute, cette école, en ne considérant comme productif de richesse que le genre de travail qui s'attache à la terre et en obtient plus de matières brutes que n'en consomme le cours même de ses opérations, commit une méprise énorme ; mais cette méprise ne l'empêcha pas de rendre à la science des services dont on ne saurait trop la remercier. Elle envisagea l'économie politique d'un point de vue élevé ; elle admit un principe fondamental, un fait suprême d'où dérivaient les faits particuliers ; elle lui donna un corps de doctrines plus ou moins liées entre elles, et, grâce à l'activité des travaux auxquels elle se livra, la science devint l'objet d'une attention féconde en découvertes dont le progrès ne s'arrêta plus.

En 1776, huit ans après l'apparition du tableau économique dans lequel le docteur Quesnay et ses amis avaient déposé les résultats de leurs laborieuses méditations, vint le livre qui devait définitivement asseoir la science sur ses véritables fondements. C'est celui que le célèbre

Adam Smith publia sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.*

Il est des vérités d'une puissance telle qu'il suffit qu'elles soient énoncées pour que les sciences, guidées par les clartés qui en émanent, franchissent, en un moment, plus d'espace qu'elles n'en ont parcouru dans tout le cours des âges antérieurs. Ainsi opéra la vérité demontrée par Adam Smith, que la richesse est fille du travail, et qu'elle ne saurait augmenter que dans la mesure où le travail lui-même croît en intelligence, en énergie et en habileté. Certainement, l'idée que le travail crée la richesse n'était pas complétement neuve; déjà elle s'était rencontrée sous la plume de Hobbes, de Locke, de Galliani, de Genovesi, et de quelques autres écrivains; les physiocrates eux-mêmes avaient fait du labeur agricole la source de toute richesse; mais cette idée, Adam Smith eut le mérite d'en découvrir toute la valeur, de lui assigner sa véritable place en l'érigeant en principe fondamental, en axiome souverain, et d'en faire sortir la presque totalité des déductions et des corollaires qu'elle recélait en germe. Là ne s'arrêtèrent pas les services qu'il rendit à la science. Dans une série de dissertations où brille la plus ingénieuse sagacité, Smith fit justice des préjugés et des erreurs admis par ses contemporains, débarrassa les questions les plus complexes des nuages qui en voilaient la solution; et il est bien peu de parties de l'économie politique qu'il n'ait éclairées d'un jour nouveau et traitées de manière à ne laisser à ses successeurs que le soin de caractériser plus nettement sa pensée et d'achever les démonstrations qu'il n'avait pu conduire à leur dernier terme. Jamais homme ne tira autant de parti des matériaux à sa disposition, et, après en avoir refondu et rectifié le plan, n'éleva à une telle hauteur l'édifice qu'il trouva commencé.

A partir de la publication de l'ouvrage d'Adam Smith, l'économie politique, sûre des principes sur lesquels elle s'appuyait, n'a cessé d'étendre la sphère de ses conquêtes. Des écrivains d'un savoir profond et d'une intelligence vigoureuse se mirent de toute part à l'œuvre; les uns s'attachèrent à multiplier les observations, à rechercher, à amasser, à coordonner les plus propres à éclairer les questions à résoudre, les autres à mettre plus d'ordre dans l'exposition des données de la science, à en explorer les parties demeurées obscures, et s'il est vrai que l'économie politique est celle des sciences sociales dont l'enfance s'est prolongée le plus longtemps, il est vrai aussi qu'elle est celle qui, à dater du jour où elle a réussi à en sortir, a grandi avec le plus de rapidité. Que l'on examine bien : on ne tardera pas à reconnaître que, depuis un siècle, aucune autre des sciences sociales n'a ajouté en si large mesure à l'ensemble des connaissances qu'elle se propose de recueillir, n'a découvert, constaté, mis en pleine lumière un si grand nombre de vérités auparavant ignorées ou à peine entrevues; en un mot, n'a réalisé autant de progrès, et de progrès aussi définitivement assurés. Il y a plus : s'il fallait juger

de l'état d'une science par le degré d'accord qui règne, au moins en ce qui touche ses principes essentiels, parmi les hommes qui la cultivent, il serait permis de considérer l'économie politique comme celle qui maintenant se trouve être la plus avancée. La France, malheureusement pour elle, est aujourd'hui celle des contrées du monde civilisé où l'enseignement en est le moins répandu; mais dans les autres, il descend de chaires nombreuses, et partout il est exactement le même, ou, s'il présente quelques divergences, elles n'affectent que des points trop secondaires pour que l'unité des doctrines en soit compromise.

Est-ce à dire que l'économie politique soit arrivée au bout des découvertes qu'elle a mission d'effectuer et doive désormais demeurer stationnaire ! Assurément non. Comme toutes les sciences humaines, l'économie politique a devant elle une tâche dont, à aucune époque, elle n'atteindra le dernier terme, et, quand elle en aura achevé la portion qui aujourd'hui occupe ses labeurs, il s'en présentera pour elle d'autres non moins utiles, non moins nécessaires à accomplir. A la considérer dans sa condition présente, il lui reste évidemment à statuer sur bien des questions qui attendent un plus ample informé, et, à notre avis, à aborder plus résolûment des champs sur lesquels elle a droit de parcours, et où elle rencontrerait des lumières qui, sagement recueillies, ajouteraient considérablement à l'évidence ainsi qu'à l'autorité des principes dont elle réclame l'application dans les affaires humaines.

Les économistes, sans nul doute, ont agi prudemment en commençant par confiner et concentrer leurs recherches sur le terrain même où apparaît la richesse matérielle. C'était le meilleur moyen de procéder sûrement, d'éviter les confusions et, en dégageant de tout alliage les faits qu'il fallait constater, d'arriver plus promptement à en bien reconnaître le caractère et la nature. Mais il n'est pas de science sociale qui soit libre de s'isoler complétement. L'économie politique est appelée à étudier des phénomènes qui tous sont le produit de l'activité humaine, et de là, pour elle, l'impossibilité de s'abstenir de l'examen d'une partie des causes qui, en opérant sur l'activité humaine, en déterminent le cours et en rendent les applications plus énergiques et plus fécondes en avantages.

A prendre les choses sous leur véritable jour, l'économie politique, comme toutes les autres sciences sociales, relève d'une science plus générale et plus haute, de la science morale : aussi est-ce dans leur concordance avec les vérités souveraines de l'ordre moral qu'il lui faut aller chercher la preuve définitive, le dernier et concluant témoignage de la réalité des vérités qu'elle découvre et proclame.

Un fait, au reste, bien digne de remarque, en ce qu'il atteste combien sont intimes les liens qui rattachent l'économie politique à la morale, c'est qu'elle n'a pris vie et force que sous le souffle créateur de la philosophie morale. Le docteur Quesnay, le fondateur de l'école physiocra-

tique, avait commencé ses travaux par l'édification d'un vaste système de philosophie morale et politique, embrassant dans ses spéculations tous les modes de l'activité sociale, et ce fut ce qui le conduisit à s'occuper des recherches économiques, auxquelles il a dû sa célébrité. De même, Hutcheson se trouva entraîné, par les convenances du cours de philosophie morale dont il était chargé à l'université de Glascow, sur le terrain de l'économie politique, et on sait qu'Adam Smith, qui lui succéda, fut, dès la seconde année de son professorat, amené à traiter des questions économiques et à entreprendre les recherches dont il a consigné les résultats dans son immortel ouvrage.

Au surplus, il suffit de regarder de près les choses pour demeurer convaincu qu'il n'est pas, en économie politique, de règle ou de principe qui n'emprunte sa force à quelque loi de l'ordre moral et n'en soit une émanation plus ou moins directe. C'est là ce qui démontre que la science est dans la bonne voie, ce qui l'autorise à proclamer hautement son droit à être écoutée, à affirmer qu'elle n'est que la science du juste, considéré dans son application aux intérêts divers qu'enfante l'action de l'homme sur le monde matériel ; mais cette vérité si évidente pour les économistes eux-mêmes, la science qu'ils cultivent gagnerait assurément en autorité si, sortant un peu de leur réserve habituelle, ils s'attachaient davantage à la faire ressortir toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Il est d'ailleurs tellement vrai que l'économie politique a besoin de rattacher les vérités qu'elle proclame à la source élevée d'où elles partent, d'en chercher la sanction dans les plus hautes considérations de l'ordre moral que la plupart des écrivains dont elle s'honore ont été conduits par la force des choses à le faire, et à montrer au-dessus des lois qu'ils exposent d'autres lois qui leur prêtent un surcroît d'éclat et de puissance. M. Droz a cherché à remplir cette tâche. Scialoja, le docteur Whateley, Bastiat ont placé dans la nature humaine, dans les droits qu'elle confère à tous les fondements mêmes de la science ; M. Dunoyer a jeté de vives lumières sur ce point dans l'examen qu'il a fait des utilités se résolvant dans les hommes eux-mêmes, et M. Garnier, dans son *Traité élémentaire d'économie politique*, a suivi les mêmes errements, notamment en montrant dans la sécurité un fait qui ne se produit que dans la mesure même du respect qu'obtiennent, au sein des sociétés, la justice et la liberté, la cause principale du développement de la production ; mais il y a, ce nous semble, à tirer un plus grand parti encore des vérités morales, et à leur donner une place plus distincte et plus large dans les dissertations et les conclusions économiques.

Loin de nous toutefois la pensée qu'il faille aller, dans la route que nous indiquons, au delà du point où les vérités fondamentales de la science rencontreraient les clartés dont elles ont besoin pour apparaître dans toute leur certitude. Nous n'ignorons pas à quels périls s'exposent les sciences lorsqu'elles s'aventurent hors des limites du domaine qui leur

est propre ; mais toute science morale et politique est appelée et à se résumer philosophiquement, et à prouver que les principes qu'elle adopte dérivent tout entiers et directement des hautes vérités à l'empire desquelles la conscience humaine se sent tenue de se soumettre aussitôt qu'elles lui deviennent distinctes.

M. Baudrillart, dans la préface de l'ouvrage qu'il vient de publier, fait une remarque dont il y a à tenir grand compte. « Les sciences morales et politiques, dit-il, sont sujettes à se modifier sans cesse, et les changements que le temps apporte à l'état des esprits et des choses font varier le degré d'importance qu'il convient de mettre au développement de tels ou tels de leurs principes. Chaque époque de l'histoire des sciences a ses problèmes de prédilection comme chaque époque a ses préoccupations particulières. » Cela est vrai, et pour peu qu'on examine ce que les temps où nous vivons réclament spécialement de l'économie politique, il devient évident que c'est la preuve irrécusable qu'elle est bien, en ce qui touche la richesse et les intérêts qu'en produisent la formation et la répartition, la science du droit et de l'équité.

L'économie politique ne saurait échapper à la nécessité d'être toujours un peu militante. Nulle part elle ne trouve les choses aussi bien arrangées qu'elles pourraient l'être ; elle le dit, et elle s'attire des inimitiés plus ou moins ardentes. Ainsi, jusqu'à présent, elle a eu pour adversaires tous ceux des intérêts existants que les fautes et les violences du passé ont privilégiés aux dépens de l'intérêt général. Aujourd'hui, outre ces intérêts, elle a à combattre une foule de systèmes nouveaux qui, malgré la diversité apparente des combinaisons sociales qu'ils réclament, ont cela de commun que tous invoquent la coopération de lois coercitives, afin de substituer un cours factice et forcé à celui qu'imprime naturellement à la distribution des richesses l'action simple et féconde des lois providentielles. Eh bien ! dans les luttes qu'il lui faut soutenir, l'économie politique ne doit pas se borner à démontrer quels inconvénients résulteraient de l'adoption des systèmes qu'elle repousse, ou quel mal ont fait et continuent à faire les modes d'organisation admis durant les siècles où tout se fit au profit du petit nombre. Bien que, considéré d'en haut, l'utile soit en réalité inséparable du juste, il a le tort inévitable de paraître dépendre en partie des circonstances du moment, et de n'éveiller dans les esprits que des notions auxquelles manque la dignité morale. Le juste, au contraire, s'adresse directement à ce qu'il y a de plus intime dans la conscience des hommes, et du moment où vient à tomber le voile qui le cache, ses injonctions sont écoutées. Que les économistes se décident à recourir davantage aux armes que la philosophie morale tient à leur disposition ; qu'ils négligent moins de prouver qu'il n'est pas un des principes dont ils demandent la réalisation qui ne soit l'expression même de quelqu'une des exigences de la justice et de la liberté, et, bien loin de se compliquer, leur tâche deviendra plus simple et plus facile.

que prononcés qu'ils soient, en tel ou tel lieu, ne sauraient enlever aux vérités d'ordre éternel rien de ce qui les constitue, rien de ce qui en fait la certitude absolue. Ces vérités, c'est à la science de les découvrir, de les signaler, de les promulguer ; cette œuvre faite, elle laisse à l'art la tâche d'en préparer le triomphe, de choisir, d'employer les moyens les plus propres à ramener dans les voies du droit et de l'équité les sociétés que des méprises et des fautes dues à l'ignorance primitive ont conduites à s'en écarter.

Dans le livre de M. Baudrillart se trouve un chapitre consacré tout entier à l'examen des principes philosophiques de l'économie politique. Après avoir parlé du besoin, de l'intérêt personnel qu'il enfante, et montré quelle différence radicale existe entre l'intérêt et l'égoïsme, l'auteur est arrivé à la liberté et a signalé la grandeur du rôle qui lui appartient dans le développement de l'ordre économique.

C'est dans la liberté personnelle, dans cette liberté qui, réglée par la justice, ne s'arrête pour chacun qu'au point au delà duquel elle ne saurait aller sans attenter à la liberté d'autrui, qu'il a placé le principe, le véhicule de toutes les prospérités que peut enfanter le progrès naturel du travail. Rien en effet de mieux constaté par l'expérience de tous les âges. Comparez entre elles les diverses sociétés qui jusqu'à présent ont paru sur la terre, vous trouverez que le bien-être et la richesse leur ont été départis à raison du degré même de liberté dont elles ont joui. Les plus libres ont été celles qui dans leurs labeurs ont déployé le plus d'intelligence et de vigueur, celles qui ont effectué le plus grand nombre de découvertes et les ont réalisées le plus largement et le plus tôt dans la pratique, celles enfin qui ont fait le meilleur emploi des facultés intellectuelles et physiques à l'aide desquelles l'humanité parvient à améliorer sa condition terrestre. A partir des contrées où régnait la contrainte et l'esclavage jusqu'à celles où chacun avait droit d'user à son gré de ses forces productives, et des fruits qu'en produisait l'exercice, autant de degrés distincts d'habileté et de puissance industrielles. Nulle part, le travail ne s'est éclairé, animé, perfectionné, n'a fleuri que dans la proportion même où il s'est appartenu, où il n'a rencontré dans ses applications ni entraves, ni gêne, ni contrainte provenant du fait des hommes.

Il est toutefois, au sujet de la liberté et de la responsabilité humaines, un ordre de considérations que M. Baudrillart nous semble n'avoir pas mis suffisamment en relief. La liberté n'a pas seulement pour effet de rendre le travail actif, ingénieux, hardi, fécond dans ses entreprises : en laissant aux efforts individuels tout leur jeu naturel, en permettant à tous les intérêts de se produire et de se développer selon la mesure de puissance respective que leur assignent les besoins de chaque époque, elle a le don d'imprimer aux sociétés l'impulsion qui seule peut les diriger sûrement vers leurs véritables fins.

La liberté, nous parlons de la vraie, laisse les sociétés marcher sous la

conduite même de leur auteur ; la contrainte, au contraire, en les plaçant sous celle de règles d'invention humaine, les éloigne nécessairement de la direction qu'elles devraient suivre. De là toujours entre les résultats de la liberté et ceux de la contrainte toute la différence qui se trouve entre les conceptions de la sagesse divine et celles de la sagesse étroite et bornée des hommes.

Aussi y a-t-il un signe auquel se reconnaît aisément ce qu'il peut y avoir de faux, de contraire au bien de l'humanité dans les combinaisons d'ordre économique ou social, c'est la mesure de contrainte, de coercition qu'en exige le succès. Règle générale : tout arrangement, tout système qui ne respecte pas la liberté humaine, qui empiète sur le droit appartenant à chacun d'acquérir, de posséder, de disposer de ses capitaux et de ses labeurs, suivant ses convenances personnelles, est mauvais par essence. Quelque but qu'il ait en vue, au nom de quelque intérêt qu'il se produise, il ne saurait se concilier avec les desseins de la Providence, et de là la certitude que de sa réalisation sortirait plus de mal qu'il ne lui serait donné de pouvoir en supprimer. Un économiste dont la science aura longtemps à déplorer la perte, Frédéric Bastiat, a tiré fréquemment parti de cette considération, et elle lui a fourni bon nombre des arguments les plus décisifs qu'il ait employés dans ses luttes contre les écoles réglementaires et socialistes.

Quels sont les rapports de l'économie politique avec les autres sciences ? Arrivé sur ce terrain, M. Baudrillart a eu à caractériser les liens qui unissent l'économie politique à la morale et au droit naturel, à constater qu'elle leur emprunte toutes les données qu'elle érige en principes fondamentaux. Il ne saurait en effet en être autrement. L'économie politique, c'est la science de la morale envisagée dans ses applications aux relations qu'amènent entre les hommes la formation et l'usage de la richesse ; elle ne serait pas si elle n'était pas cela. Ce qui la constitue, ce qui en affirme la réalité en même temps que la valeur scientifique, c'est l'accord des propositions sur lesquelles elle s'appuie avec la vérité morale, c'est qu'elle n'énonce pas un précepte, une règle qui n'ait la sanction de la justice éternelle.

Jusqu'ici, la plupart des économistes n'avaient considéré la propriété qu'au point de vue de l'utilité sociale, et ils s'étaient contentés d'en parler à l'occasion de la répartition des richesses. M. Baudrillart, au contraire, en a fait l'objet d'un examen spécial, et il lui a consacré tout entier l'un des chapitres dont se compose la première partie de son ouvrage. Nous l'approuvons fort d'en avoir agi ainsi. La propriété, ainsi qu'il a pris soin de le faire observer, n'est pas seulement le fondement de la société humaine, elle est la véritable base d'une science qui, s'occupant uniquement de la richesse échangeable, c'est-à-dire de la richesse appropriée, ne saurait s'abstenir de rechercher d'où vient et comment opère le droit de propriété. Or, il n'est pas besoin d'y regarder [illegible] pour

reconnaître que ce droit, l'homme le puise dans la constitution même qu'il tient de son auteur. Tout, dans les besoins dont il subit l'empire, l'appelle, le contraint à s'emparer des produits du monde matériel, à les déplacer, à en modifier, à en altérer les formes, afin de les accommoder à son usage personnel, et cette œuvre que lui imposent les lois mêmes de la nature, il lui serait impossible de l'accomplir s'il n'était libre de se saisir de celles des choses dont elle nécessite la possession dont nul autre ne s'est saisi encore. Puis vient le travail qui, en incorporant aux choses les labeurs intellectuels et physiques de celui qui s'en est saisi, y attache des fruits de sa propre substance, en réalité les empreint de sa personnalité et frappe d'iniquité tout acte qui tendrait à l'en dépouiller. Ainsi se manifeste et s'exerce le droit naturel de propriété : les lois humaines le constatent et le déclarent, elles ne le créent pas, et quand elles entreprennent de lui assigner des limites, d'en restreindre ou d'en diriger l'application, elles s'attribuent un pouvoir qui ne leur appartient pas et dont elles ne sauraient user utilement. M. Baudrillart remarque qu'il existe, au sujet du droit de propriété, trois systèmes différents, celui des philosophes qui, en général, en font une émanation du moi humain et du droit naturel, celui des économistes qui le font dériver d'une occupation commandée, sanctionnée par l'utilité publique; enfin celui de la plupart des légistes qui le regardent comme une simple création de la loi positive. A son avis, entre ces systèmes ne subsistent que des divergences plus apparentes que réelles, de forme plus que de fond, et qu'il serait facile de concilier. Nous ne saurions nous ranger tout à fait à cette opinion. S'il est vrai que le système philosophique et le système économique se prêtent l'un et l'autre à un accord définitif, il n'en est pas de même du système admis par les légistes. C'est le droit naturel que nie, au moins en partie, un système qui n'attribue au droit de propriété d'autre sanction que celle qu'il tire des lois humaines; il y a entre ce système et les autres une différence qui ne saurait disparaître complètement. C'est, au reste, dans le livre même de M. Baudrillart qu'il faut aller chercher les raisons sur lesquelles s'appuie sa conclusion ; on les y trouvera présentées dans des termes qui attestent toute l'étendue des études philosophiques de l'auteur.

On le voit, c'est en réalité la philosophie de l'économie politique que M. Baudrillart a cherché à résumer et à présenter dans la première partie de son travail. Sans doute, plusieurs des considérations, des idées, des vues générales qu'il a exposées l'avaient été déjà dans des publications antérieures à la sienne; mais dispersées dans des chapitres différents, éloignées les unes des autres, elles figuraient incomplètes, sans lien qui les rapprochât suffisamment et les rattachât à la source élevée d'où elles découlent. Le mérite de l'auteur, c'est de les avoir rassemblées en un même faisceau, de les avoir coordonnées de manière qu'elles pussent se prêter mutuellement des lumières qui, en les éclairant d'un jour

plus vif et plus complet, ne peuvent manquer d'en accroître l'autorité.

Après la partie du livre où sont exposés les fondements moraux et philosophiques de la science, en viennent quatre autres où l'auteur, se renfermant dans le cadre ordinaire, examine tout ce qui concerne la production, la circulation, la répartition et la consommation de la richesse. D'accord avec les maîtres de la science, il en a reproduit les doctrines, tout en ne se prononçant qu'avec une sage réserve sur les points où se manifestent encore des dissentiments qui, pour disparaître, attendent des informations que le temps seul permettra de recueillir plus nombreuses et plus sûres. Ainsi, en ce qui touche la population, la rente territoriale, l'association, il a rendu compte des motifs qui militent en faveur de chacune des opinions encore en discordance, et quand il a cru devoir affirmer, ce n'a été qu'après avoir posé et mesuré la valeur des objections qui s'élèvent contre l'avis auquel il s'est rangé. C'est la bonne méthode, la seule même qui convînt à un manuel, dont le but était de présenter, sous une forme simple et claire, les éléments généraux de la science économique.

Quelque resserré que fût le cadre qu'il s'était proposé de remplir, M. Baudrillart n'a pas négligé, chaque fois que l'occasion s'en est offerte naturellement, d'ajouter des considérations d'ordre moral aux considérations d'ordre économique dont il a fait usage. Ainsi, en traitant de la consommation des richesses, il n'a pas négligé de mentionner les effets de l'esprit qui préside aux dépenses privées et publiques, et qui, en les rendant plus ou moins favorables ou contraires à la formation des épargnes, aussi bien qu'à la reproduction des valeurs consommées, exerce une influence fort marquée sur les progrès de l'industrie et de la richesse. C'est là un fait certain : partout le travail suit les voies où le pousse l'espèce des demandes auxquelles il a à satisfaire, et là où règne l'amour excessif du luxe, où les vanités se complaisent dans le faste et l'étalage, où le pouvoir de dépenser, tenu en trop haute estime, recherche avec ardeur les manifestations qui le signalent le plus aux regards, le travail appelé dans de fausses et mauvaises directions ne se développe ni avec autant de rapidité, ni avec autant d'avantages pour tous, que là où subsistent des mœurs plus saines, des goûts plus modestes, des habitudes plus régulières et plus simples. De même, en parlant du crédit, M. Baudrillart a signalé avec raison l'impossibilité qu'il ne dépende pas en partie de l'état moral des populations, de la droiture, de la loyauté qu'elles portent dans l'exécution de leurs engagements, en un mot de ce qu'il appelle leur honneur commercial. Il est tellement dans le vrai à cet égard, qu'il suffit d'examiner les choses pour arriver à la conviction que le système de crédit auquel l'Écosse a dû en partie le prompt développement de ses ressources agricoles et manufacturières n'a pu y prendre racine que grâce à la sévérité des mœurs générales du pays. Fondées à la même époque et pour fonctionner de la même manière, dans tout autre coin de l'Europe, les banques qui ont fleuri en Ecosse n'auraient pas tardé à

subir des pertes sous le poids desquelles elles eussent fini par succomber. Assurément, il eût été facile à M. Baudrillart d'étendre et de multiplier les observations qu'il a faites au sujet de l'état moral des sociétés considéré dans ses rapports avec les progrès du travail et de la richesse ; et s'il avait eu l'intention d'écrire autre chose qu'un traité purement élémentaire, nous regretterions qu'il s'en soit montré aussi sobre : car il y a là un grand et beau sujet d'étude que, dans l'intérêt même de la science, on ne peut trop recommander à l'attention.

En résumé, tout est bien pensé et bien dit dans le livre de M. Baudrillart. Il était difficile, dans un traité élémentaire, où l'espace fait nécessairement un peu défaut, d'exposer, sans rien omettre d'essentiel, l'ensemble des principes philosophiques de l'économie politique; l'auteur y a réussi, et il faut lui en savoir d'autant plus de gré que l'entreprise ne manquait pas de nouveauté. Dans les quatre parties du travail où il ne s'agit plus que des lois qui régissent les phénomènes de la richesse, les questions sont traitées avec méthode et précision, partout se rencontrent à très-haut degré l'ordre, la clarté, la bonne distribution des matières, en un mot, les qualités qui font le véritable mérite d'un manuel, c'est-à-dire d'une œuvre principalement destinée à remettre les vérités fondamentales de la science sous les yeux de ceux qui déjà les connaissent, à les faire comprendre et goûter, s'il se peut, à ceux qui les ignorent et auraient besoin de les apprendre.

H. PASSY.

DE LA MÉTHODE HISTORIQUE

APPLIQUÉE AUX ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR M. G. ROSCHER, traduits par M. WOLOWSKI.

L'apparition du livre de M. Roscher a dû exciter, à un double point de vue, l'attention des économistes. L'ouvrage d'abord a une valeur considérable par lui-même ; — valeur suffisamment garantie, pour ceux qui ne connaissent pas le nom de M. Roscher, par le nom seul de M. Wolowski : car il n'est pas présumable qu'un économiste aussi haut placé se fût donné la peine de traduire une œuvre vulgaire. Ensuite il est précédé d'une introduction, qui est une espèce de programme scientifique ou de manifeste d'école. Nous parlerons du livre tout à l'heure : occupons-nous d'abord de la préface, à laquelle le *Journal des Économistes* et une lecture à l'Institut ont donné tout le retentissement possible.

Dans ce travail, remarquable par l'importance et la multiplicité des aperçus, M. Wolowski proclame l'excellence de la méthode historique, et pose le livre de M. Roscher comme le premier essai et le modèle en même temps de l'application de cette méthode aux recherches économiques. Rien de plus légitime que ces éloges. Mais était-il bien nécessaire d'ajouter que c'est la seule manière d'aborder les problèmes économiques, que les déductions abstraites du procédé rationaliste sont inquiétantes (p. LV), que la science pure doit rester à l'état de lettre morte, ou « risque de compromettre les solutions par l'enivrement de la logique » (p. LIV), etc...? Il y a des gens qui n'accepteront pas cette condamnation sommaire des écoles et des maîtres qu'ils suivent. J'incline, pour ma part, à croire que l'expression, chez M. Wolowski, a été ici au delà de sa pensée vraie. Il a probablement écrit sa préface dans tout l'entrain du livre qu'il venait de traduire : la pente est naturelle du rôle d'interprète à celui de disciple, et l'on conçoit facilement l'espèce de domination qu'exerce à la longue une pensée étrangère qui, chaque jour, s'impose à votre attention et vous force à l'exprimer. Personne sans doute ne fera un crime au professeur français de la vivacité de son admiration pour le professeur allemand. L'enthousiasme du nouveau est un beau défaut chez un savant : et que le ciel nous conserve ou nous amène à

l'Institut beaucoup d'économistes qui se passionnent ainsi pour l'œuvre d'un collègue ou d'un rival. Mais peut-être y aurait-il moyen, en examinant les choses avec plus de sang-froid, de faire la part plus juste à tout le monde. Tout au moins pourrait-on, au lieu de creuser, sous prétexte de méthode, une ligne de séparation entre les différentes écoles, montrer la convergence nécessaire de leurs points de vue et la dépendance réciproque de leurs procédés. C'est ce qui m'enhardit à reprendre le sujet traité par M. Wolowski.

I.

Les débats sur la question de méthode perdraient singulièrement de leur importance et de leur vivacité, si l'on voulait bien réduire à leur juste valeur trois choses qu'on exagère énormément : — le rôle propre et la fonction de *la* méthode en général ; — la portée et le degré de confiance qu'on peut accorder à *une* méthode particulière quelconque ; — enfin, la diversité *des* méthodes.

Je laisse de côté la première question, qui est purement philosophique. Je ne veux pas examiner ici si la méthode est simplement un procédé d'exposition des notions acquises, ou bien un moyen d'acquisition et un instrument de recherche. Qu'elle soit apte par elle-même à la découverte (chose douteuse), ou bien qu'elle n'ait d'autre fonction que de contrôler et de vérifier après coup l'intuition spontanée, peu nous importe. Toujours est-il qu'elle a pour objet de conduire du déterminé à l'indéterminé, ou plutôt (pour ne rien préjuger sur le sens direct ou rétrograde de sa marche) d'établir le rapport vrai entre une aperception nouvelle et l'ensemble des notions antérieurement acquises. Il est certain que si l'ensemble des connaissances humaines formait, dans ses diverses parties, un tout parfaitement homogène et solidairement uni par des relations précises, invariables, absolues, comme cela a lieu, par exemple, dans l'ordre des sciences mathématiques, toute espèce de rapport, si indirect, si partiel, si éloigné qu'il fût, établi entre un des points déjà connus et la notion à vérifier, suffirait seul à déterminer parfaitement sa valeur vraie et son rang définitif ; c'est-à-dire que toute méthode, seule et par elle-même, emporterait la preuve absolue et aboutirait à la certitude, comme dans les mathématiques. Mais comme, en dehors des sciences exactes, nos connaissances diverses et les diverses parties de chacune de nos connaissances ne sont rattachées entre elles (quand on réussit à les mettre un peu d'accord) que par des nœuds lâches, des assemblages incertains, des rapports sans précision ni fixité, il s'ensuit qu'une méthode particulière, — c'est-à-dire une série de rapports partiels établis, du connu à l'inconnu, dans une seule ligne et suivant un seul ordre de déductions, — ne peut donner, prise à part, qu'une approximation, un lieu géométrique vague, une simple probabilité en un mot ; et que, par conséquent, pour arriver à cette moyenne acceptable de vrai-

semblance que nous voulons bien appeler certitude, il faut, autant que possible, faire concourir et raccorder ensemble deux ou plusieurs procédés, dont les résultats puissent se contrôler et se vérifier mutuellement. Voilà pour la valeur des méthodes exclusives.

J'ai dit ensuite qu'on s'exagérait beaucoup, en général, les nuances qui constituent la différence des méthodes. D'abord, le procédé dialectique en lui-même est identique sous les noms divers dont on l'a affublé : qu'on l'appelle syllogisme, induction, analogie, antinomie, etc., il consiste toujours à établir le rapport total entre le connu et l'inconnu ; peu importe par quel côté vous preniez l'équation ; peu importe que vous traciez de droite à gauche ou de gauche à droite le cercle de la vérification, puisqu'il faut toujours que ce cercle vienne se fermer. L'opposition qu'on veut voir entre divers procédés, comme l'analyse et la synthèse par exemple, me paraît reposer uniquement sur une confusion d'idées qui transporte dans l'ordre de la réalité phénoménale et de l'acte intellectuel des abstractions purement spéculatives. Les psychologues, catégorisant les facultés de l'esprit, ont distingué l'attention, la comparaison, la mémoire, le jugement, la faculté d'analyse, de synthèse, etc. Que ces catégories soient exactes ou inexactes, ce n'est pas notre affaire : ce qui est certain, c'est que dans tout acte de l'esprit et surtout dans un ensemble d'actes successifs, ces facultés sont toutes solidairement en jeu, comme tous les muscles du poignet sont en jeu quand on remue la main. Il ne peut donc pas y avoir de procédé dialectique fondé sur l'exercice spécial et exclusif d'une seule de ces facultés bien ou mal catégorisées. Il n'y a pas plus de méthode exclusivement analytique que de méthode purement synthétique ; parce que l'analyse et la synthèse ne sont que les deux aspects simultanés et réciproquement complémentaires d'une seule et même opération de l'esprit, aussi nécessairement corrélatifs et inséparables que les notions de tout et de partie.

Ce qui différencie les méthodes, c'est la matière plutôt que la forme ; je veux dire l'ordre de notions dans lequel on prend ses données fondamentales, le choix de l'étalon et de la vérité première à laquelle tout se rapporte. Certes, ç'a été une révolution considérable dans la méthode de la physique ou de l'astronomie, quand elle a pris pour point de repère fixe et pour base d'opérations un fait d'expérience, au lieu d'un texte de la Bible ou d'une opinion d'Aristote. Mais aujourd'hui que partout on part des vérités d'observation et de raisonnement, il me semble que, dans chaque science, une méthode quelconque ne peut guère opérer que sur le même fond d'éléments ; et que la plus grande latitude laissée à son caprice, c'est de les prendre dans un certain ordre et à un certain état d'agrégation ou de division : ce qui ne constitue pas des dissemblances bien sérieuses. Un fait économique, par exemple, et un principe économique qui s'y rattache, ne sont-ils pas

une même donnée élémentaire à l'état concret on abstrait, une même substance plus ou moins assimilée, une même matière première plus ou moins travaillée par l'esprit? Il n'y a pas de raisonnement qui ne s'appuie sur des faits, pas de notion générale et abstraite qui n'en soit la formulation sommaire ; par conséquent toute méthode *rationaliste*[1] est implicitement *historique* à sa base. D'autre part, on ne peut ni grouper des faits comme semblables, ni les séparer comme différents, ni les rattacher les uns aux autres comme causes ou résultats, autrement que par une série continue d'abstractions. Le lien, l'unité, la pensée et l'âme de toute méthode *historique* sont donc essentiellement *rationalistes*, et quand on croit combiner des faits, on ne combine réellement que des idées.

Qu'est-ce donc que ces différents noms par lesquels on désigne telle ou-telle méthode? Des enseignes menteuses, presque toujours, si on veut leur attribuer un sens exclusif et absolu. Il ne faut pas voir dans les diverses méthodes une application à l'ordre intellectuel du principe de la division du travail; il ne faut pas se figurer que dans tel atelier de la pensée on fait spécialement et uniquement de l'analyse ou de la synthèse, de l'empirisme ou du raisonnement. Non : dans chacune de ces officines scientifiques, l'esprit fait *tout ce qui concerne son état* : seulement, par un petit escamotage dont il est la première dupe, il s'imagine qu'il a supprimé une moitié de son opération, parce qu'il l'a rejetée au second plan et dans l'ombre. L'espèce de sécurité qui résulte pour l'esprit de cet arrangement faux est pleine de périls; car, si, d'un côté, la partie de sa besogne sur laquelle il concentre tout ce qu'il a d'attention, de volonté et de puissance, est mieux exécutée, il est à peu près certain, en revanche, que l'autre portion qui se fait automatiquement, au hasard, sans conscience et sans contrôle, sera tout à fait manquée. Et comme ce double travail s'exécute en même temps et dans tout le cours de l'opération, il en résultera des disparates et des solutions de continuité qui se retrouveront dans chaque partie du plan, dans chaque détail de l'assemblage, dans chaque assise de la construction. L'œuvre entière n'aura ni ensemble, ni solidité.

Il peut donc y avoir un danger plus grand qu'on ne croit dans l'emploi systématique et exclusif de ce qu'on appelle une méthode, si l'on ne se rend pas parfaitement compte de ce qu'elle a nécessairement de défectueux et d'incomplet : — danger pour l'écrivain qui, n'embrassant de l'œil qu'une partie du terrain sur lequel il a à manœuvrer, risque dans sa marche oblique de laisser un de ses flancs dégarni en prise à l'erreur ; — danger

[1] Je me sers de la nomenclature de M. Wolowski, sans en endosser la responsabilité. Il me semble d'autant plus difficile de désigner par un mot spécial la méthode du *raisonnement* par excellence, que le raisonnement est l'essence même de toute méthode.

pour le lecteur, dont l'attention est portée exclusivement vers le point de vue de l'auteur, c'est-à-dire sur le fort et non sur le faible du système. Qu'un économiste, par exemple, aborde quelque problème social par le procédé mathématique, il sera naturellement lu et jugé par les géomètres; on vérifiera scrupuleusement l'enchaînement de ses théorèmes, on s'assurera que ses équations sont exactes, que ses intégrales sont irréprochables; — et l'on ne verra pas que dans les données préliminaires qu'il a posées en quelques mots, il s'est glissé un fait hypothétique et contestable qui frappe de nullité tous les résultats de ses calculs. Qu'un autre affiche la prétention de ne procéder que par l'histoire, ceux qui ont des connaissances spéciales en histoire se préoccuperont de constater la vérité matérielle des faits qu'il cite;—et ils n'iront pas rechercher (parce que cette recherche est souvent en dehors de leurs études) si l'enchaînement logique de la théorie qui groupe ces faits ne laisse aucun défaut de continuité, si l'on a essayé toutes les interprétations innombrables dont ils sont susceptibles, et si quelque hypothèse théorique diamétralement contraire à celle de l'auteur n'en donnerait pas une explication plus rationnelle et plus complète.

Ces remarques ne tendent en aucune manière à nier l'utilité des méthodes. Il est bon et nécessaire qu'il y ait des systèmes, des programmes d'études, des formules générales qui rallient dans une tendance commune les efforts épars des intelligences. En ce sens, toutes les méthodes sont bonnes. Seulement, il faut bien comprendre que, par cela seul qu'un système se particularise, s'isole et se concentre dans son procédé et dans son point de vue, il laisse nécessairement en dehors du rayon qu'il embrasse d'autres procédés et d'autres points de vue aussi importants; il faut que chacun d'eux, tout en ayant foi à sa puissance, se rende compte aussi de ce qui lui manque, et qu'au lieu de dédaigner ce qui se fait autour de lui, il cherche à compléter son œuvre propre en la rattachant à l'œuvre des autres. Toute méthode est un moyen, aucune n'est le moyen unique et absolu d'arriver au vrai. Ce sont comme autant de *stations* d'où l'on s'efforce de rayonner sur l'inaccessible inconnu : le point ne peut être déterminé que par l'entre-croisement de toutes ces lignes. Chaque système, pris à part, dispose tout au plus d'une probabilité; ceux qui se vantent de tenir la certitude prouvent qu'ils ignorent complétement les conditions et la portée de l'instrument qu'ils emploient. Le plus exclusif est donc précisément celui qu'il faudrait exclure du concours; le plus mauvais, celui qui se croit seul bon.

II.

Pour ce qui concerne, en particulier, la méthode historique, elle mérite certainement tous les éloges que lui donne M. Wolow[illegible] [illegible] faits sont la matière première, la base indispensable de [illegible]

scientifique : on ne saurait trop encourager le travail qui va les déterrer dans les profondeurs du passé. La méthode historique, qui domine aujourd'hui dans le mouvement intellectuel de l'Allemagne, est la conséquence logique et l'application directe de la grande doctrine philosophique de l'évolution et du progrès. Si, en effet, toute chose et toute connaissance sont à l'état de formation perpétuelle et de croissance continue, si *tout devient*, comme parle Hegel, si par conséquent l'humanité doit apprendre toujours sans savoir jamais ; à quoi bon poursuivre dans la sphère idéale une formule du vrai absolue et arrêtée, inaccessible selon toute probabilité, et dans tous les cas inapplicable, dit-on, à la réalité immédiate,— notre prétendue civilisation étant à peu près aussi éloignée du type de la perfection que les civilisations informes des premiers âges? N'est-il pas plus rationnel d'étudier, dans le tableau changeant que déroule l'histoire, l'ensemble et les rapports des phénomènes divers par lesquels s'est manifesté l'organisme social, d'en suivre le développement graduel et simultané, d'en indiquer empiriquement la tendance, jusqu'à ce qu'on arrive de proche en proche, à force d'observations et de tâtonnements, à la formule du mouvement même et à la *loi du devenir ?*

Tout cela est parfaitement juste. Mais en admettant tout ce que promet, dès maintenant et pour l'avenir surtout, cette marche patiente et circonspecte qui pousse de tous côtés autour des problèmes sociaux ses prudentes reconnaissances, qui rassemble et prépare de longue main les matériaux, les approvisionnements, les machines, faut-il condamner tout à fait ce procédé plus sommaire, plus hasardeux peut-être, qui attaque les points importants à occuper, par voie de raisonnement et de déduction logique, aussitôt qu'il voit jour à un assaut, et qui, s'il échoue souvent, peut aussi emporter d'un coup de main hardi toute une ligne de positions avancées. Ce procédé est-il autre chose, à tout prendre, que le couronnement nécessaire du procédé historique, l'acte final dont celui-ci n'est que la préparation ? C'est à tort qu'on voudrait lui reprocher de devancer la lente éclosion des choses. La science spéculative peut à la rigueur s'arranger d'une expectative indéfinie; mais la société, qui est un organisme certain, a besoin de dogmes arrêtés pour asseoir sa pratique. Il y a, à toute époque, certains points de doctrine dont la prise de possession, fût-elle prématurée, incomplète, transitoire, est une question de vie et de mort. Les systèmes définis, les articles de foi, les axiomes absolus sont une nécessité sociale si impérieuse, que les penseurs les plus scrupuleux en matière de certitude philosophique ont reconnu ce droit d'affirmation pratique à l'intuition spontanée, à l'instinct moral, à l'illuminisme religieux [1]. Voudrait-on par hasard le contester à la raison et à la logique pure ?.. Je n'insisterai pas sur ce point de vue

[1] Voir notamment les *Eléments de science sociale*, par Gilbert-Villeneuve : Introduction, pages 12 et suiv., et chap., III, pages 166 et suiv.

élevé ; il est impossible que des hommes pratiques comme MM. Roscher et Wolowski n'aient pas aperçu le rôle nécessaire du procédé dogmatique dans la science sociale.

Quant aux objections de détail qu'on élève contre les tendances et les résultats de cette méthode, elles m'ont paru généralement peu motivées. Où M. Wolowski a-t-il vu, par exemple, que le procédé rationaliste tendait à envisager l'homme comme une force matérielle (p. xv) ? Par quelle confusion d'idées, prenant la constance des rapports pour l'invariabilité des termes, a-t-il pu dire que les procédés rigoureux de la spéculation mathématique faisaient de l'homme une *constante* (*ibid.*) ? Comme si l'essence même du procédé mathématique n'était pas, au contraire, de chercher des lois absolues, de trouver des relations nécessaires entre *des quantités et des forces toutes variables*, et si essentiellement variables que l'algèbre, par exemple, n'emploie dans ses opérations que des lettres ? Quelle espèce de contradiction peut-il apercevoir dans la distinction que fait Rossi entre la science pure et la science appliquée ? Si l'économie politique pouvait arriver à formuler des lois absolues (nous verrons tout à l'heure que malheureusement elle ne peut guère prétendre à cette perfection), quelle impossibilité voit-on à redescendre de cet idéal aux circonstances particulières de l'application, en introduisant tout simplement dans la formule absolue les corrections qui exprimeraient la nature et la résistance des agents et des milieux divers ; comme des lois de la balistique dans le vide on arrive mathématiquement à la trajectoire réelle d'un projectile, en tenant compte de la nature, de la forme, de la densité et du projectile et du fluide qu'il traverse ?

Le grand tort, je le répète, c'est d'avoir voulu établir une opposition entre deux systèmes qui viennent aboutir l'un à l'autre, qui se complètent l'un par l'autre, qui enfin emploient, à dose presque égale, les mêmes éléments, — les éléments nécessaires en définitive de tout procédé scientifique, le raisonnement et les faits ? Voyez, par exemple, quel rôle immense laisse à l'élément rationaliste le procédé historique. Ne parlons pas, si l'on veut, du parti pris involontaire ou avoué qui préside à la recherche des documents : supposons (ce qui est plus rare qu'on ne pense) l'absence de toute théorie antérieure, de tout système préconçu qui ait pu déterminer le choix ou l'interprétation des faits qu'il présente. Quand vous aurez avec une scrupuleuse impartialité rassemblé, depuis l'origine du monde jusqu'à nous, tous les faits qui peuvent se rattacher à une question économique, qu'en ferez-vous ? A moins que vous n'ayez pas eu d'autre but que de collectionner des documents de toute valeur et de toute nuance, propres à instruire seulement et non à décider la question (ce qui serait alors faire de l'érudition et non pas de l'économie politique), vous êtes évidemment tenu d'exprimer de tous ces faits, par l'élimination de ce qu'ils ont de particulier, de contingent et de variable, une conclusion générale, constante, abso-

lue, de formuler leur raison commune et leur loi. Vous avez relevé un certain nombre des points de la courbe qu'a suivie l'humanité jusqu'à l'endroit où nous étions hier; votre intention est évidemment de nous dire le point où nous serons demain : or, vous ne pouvez le préciser qu'en déduisant de vos observations la formule rationnelle, la loi abstraite, l'équation mathématique de la courbe. La méthode historique aboutit donc forcément et toujours à celle que vous voulez condamner : si la synthèse ne vient pas l'éclairer et la conduire par la main, elle tombe dans un fatalisme sans conscience ou se perd dans un chaos de doutes sans issue.

De son côté, la méthode qui procède par le raisonnement est bien plus historique qu'on ne le pense. La plupart des théoriciens purs, il est vrai, ont la prétention de partir d'axiomes éternels pour arriver à des lois absolues. C'est dans l'ordre; l'homme ne se passionne que pour l'idéal et l'absolu; qu'il s'agisse de religion, de morale, de science ou d'art, il faut qu'il croie partout à l'immuable et à l'éternel : il ne se dérangerait probablement pas pour une vérité qui n'aurait que trois siècles à vivre. C'est là une illusion nécessaire sans doute, mais c'est une illusion. Toute construction de théorie sociale repose d'abord sur un certain nombre de faits (chose contingente et relative, quelque généraux et absolus qu'ils paraissent); et puis surtout, elle s'appuie sur les principes acceptés de droit et de devoir, sur les notions usuelles du bien, du juste, de l'utile. Or, ces notions sont essentiellement progressives : ces principes, qui nous semblent toujours arrivés à leur formule absolue, se développent, s'étendent et se précisent d'époque en époque. Quand on voit le divin Platon, l'expression la plus haute de la philosophie grecque, baser l'économie de sa république idéale sur l'esclavage et l'infanticide, sans se douter qu'un jour le progrès de la conscience publique découvrirait là des crimes, on doit être parfaitement convaincu que dans nos axiomes actuels de justice, de morale et d'humanité, les siècles à venir trouveront des lacunes et des aberrations aussi grandes. Or, si les points de départ et les grandes directrices de nos systèmes sont ainsi entièrement contenus dans le plan même de notre époque, il est bien certain que toutes les combinaisons et tous les prolongements de lignes et de figures que nous appuyons sur ces bases restent nécessairement aussi dans le même plan; c'est-à-dire que les conséquences prochaines ou éloignées, que les formules particulières ou générales auxquelles nous arrivons par le raisonnement n'ont en réalité qu'une valeur historique, ne sont au fond que des vérités de notre époque. Ajoutons, pour compléter le rapprochement, que, sous peine de rester dans l'hypothèse et l'utopie, la méthode idéaliste est tenue de vérifier par l'application historique la justesse de ses assertions.

Ainsi, les deux procédés qu'on essaye d'opposer se meuvent l'un et l'autre dans le même milieu composé de faits et d'abstractions, et sont obligés strictement, l'un comme l'autre, d'établir l'accord des faits et

des formules générales, — soit en faisant sortir les formules des faits, soit en faisant rentrer les faits dans les formules. On pourrait cependant constater une certaine diversité de tendance entre les deux systèmes, et la voici :

Le procédé historique prend nécessairement dans le passé la plus grande partie de ses documents ; ses données les plus avancées s'arrêtent *avant* notre époque, — là où s'arrête l'histoire elle-même, qui ne peut voir que d'un point extérieur, et ne saurait saisir l'ensemble et le mouvement général des faits actuels qui nous enveloppent et nous entraînent. La moyenne générale de ses observations établit donc naturellement son point de vue en arrière de notre mouvement actuel, et le résumé de ses études formulera l'état par lequel l'humanité vient de passer, et non l'état vers lequel elle marche ; — la vérité morte d'hier et non la vérité vivante d'aujourd'hui. Le point de départ de la méthode rationaliste est, au contraire, pris à la hauteur de son époque, on peut dire même un peu en avant. Elle s'appuie, en effet, sur les convictions, les tendances, les pressentiments de toutes les intelligences d'élite ; elle est à l'avant-garde des choses, au milieu des idées qui devancent toujours les faits. Ses conclusions tendront donc à exprimer une sorte d'idéal prochainement réalisable, la forme probable vers laquelle gravite la pratique actuelle. Pendant que l'histoire, les yeux en arrière, décrit l'étape abandonnée, elle regarde en avant et dit où l'on campera ce soir. Elle peut se tromper, mais elle désigne un but à la marche : c'est la colonne de fumée flottante, mais elle guide Israël dans le désert.

Cette différence, peu sensible quand les idées et les faits se développent parallèlement, peut devenir plus marquée, à ces moments précurseurs des révolutions, où les faits matériels continuent, en vertu de la vitesse acquise, à se développer dans le sens d'un principe ancien, pendant que les idées commencent à réagir dans une direction nouvelle et opposée. Qu'on me permette d'éclaircir ceci par un exemple. L'économie politique est née en France au milieu du dix-huitième siècle : on peut se demander quelles auraient été ses conclusions pratiques, si elle se fût bornée à synthétiser l'histoire, et à traduire en principes les faits matériels que lui présentait alors la nôtre. En remontant de quelques siècles, les physiocrates auraient vu le pouvoir royal absorbant de plus en plus et annulant tous les centres partiels d'action politique ou économique, l'État posant son droit absolu sur le travail et sur la terre, sur la pensée et sur les actes, sur les hommes et sur les choses, enserrant de tous côtés l'activité productrice par l'administration, la réglementation, la protection ; ils auraient vu, sous Louis XIV, une ère splendide consacrant, aux applaudissements de toute l'Europe, l'apogée de ce système ; ils pouvaient mettre avec assez de vraisemblance les désordres qui ont suivi sur le compte des causes accidentelles, comme les guerres de la succession, les folies de la régence, etc. Ils auraient [illegible] conclu natu-

rellement à la centralisation, au despotisme, au régime cellullaire appliqué à l'industrie, comme formule historique et synthèse pratique de la science économique. Au lieu de cela, Quesnay et ses disciples sont des rêveurs; ils vivent dans la sphère des idées, au-dessus des faits, en contact avec ce souffle supérieur de liberté, d'égalité et de justice qui agite déjà les hautes intelligences; ils proclament le *laissez-faire*, le droit de chacun sur son œuvre propre, la suppression des entraves et des cadres fermés, etc.; à travers des erreurs de détail, ils posent, en dehors de la pratique et contre la pratique de leur temps, les bases vraies de la science. Et les faits sont venus, après eux, donner raison à leur utopie; et, en restant dans l'idéal et l'absolu théorique, ils sont entrés dans la haute vérité historique de leur époque, de plain-pied et bien mieux que n'eût pu le faire l'étude matérielle de l'histoire.

Quoi qu'il en soit, la liaison intime et la dépendance mutuelle des deux méthodes sont bien constatées : les faits sont la matière du raisonnement, le raisonnement est l'esprit des faits. Prise à la lettre, la querelle que M. Wolowski fait au procédé rationaliste serait donc inexplicable. Elle se comprend assez bien, au contraire, si l'on veut y voir une critique qui s'adresse non à une méthode, mais à une école, et qui stigmatise ses fautes et ses faiblesses en les imputant au procédé qu'elle emploie.

Deux faits ont frappé M. Wolowski. D'une part, il a vu une certaine économie politique enfermée dans un petit cercle à part, et sans communication avec les autres sciences, vivant, sous prétexte d'orthodoxie, sur une demi-douzaine de formules de catéchisme qu'elle applique à tout; tranchant les questions les plus complexes au moyen de principes absolus, qui sont des fins de non-recevoir plutôt que des solutions; assez dédaigneuse, d'ailleurs, du détail pratique; étrangère à cette science des compromis et des moyens de transition, sans laquelle il n'y a pas de réformes possibles; se condamnant par conséquent d'avance ou à rester en dehors des affaires, ou, si elle y arrivait par hasard, à remettre son drapeau dans sa poche et ses principes aux futurs contingents. D'autre part, il a constaté que les économistes marquants, aujourd'hui et à toute époque, sont tous des hommes que la pratique des affaires et de fortes études avaient initiés à une foule de connaissances étrangères en apparence ou accessoires à l'économie politique, et que la hauteur économique à laquelle ils se sont élevés est en rapport avec la base de connaissances générales sur laquelle ils ont construit. Il en a conclu que si l'économie politique veut prendre le rang qui lui appartient et arriver à la fois à plus de fermeté et de profondeur dans ses théories, à plus de notoriété dans le monde intelligent, à plus d'influence dans l'action et la pratique, il faut qu'au lieu de se cloîtrer dans une spécialité étroite, elle embrasse et envahisse toutes les sciences collatérales; qu'elle fasse rentrer dans sa sphère l'histoire, le droit, la philosophie, l'administration, la

technologie, etc. En un mot, M. Wolowski veut en finir avec la science facile et stérile, et la remplacer par la science difficile et féconde. Pour cela, il a pris un biais et s'est attaqué aux méthodes. La méthode de la science facile, en effet, c'est le procédé idéaliste : le premier venu, en ramassant deux ou trois principes qui traînent dans les manuels ou les dictionnaires, peut, de déduction en déduction, bâtir son petit système. Pour construire, au contraire, par le procédé historique, il faut connaître, et surtout comprendre l'histoire, c'est-à-dire avoir étudié sérieusement les philosophies, les législations, les religions, les littératures des divers peuples : rude noviciat que peu de gens peuvent mener à terme. M. Wolowski s'est dit : Condamnons le procédé rationaliste, et nous fermons la porte à la routine et à la fantaisie économiste ; imposons à la science le procédé historique, et il n'y entrera plus que des intelligences d'élite trempées par de fortes études. On le voit, la question de méthode n'est que l'expédient : au fond, c'est ici une question de savoir. Il s'agit d'élever parmi nous le niveau des études.

Si tel est le sens de la préface de M. Wolowski, je n'ai qu'un reproche à lui faire : c'est d'avoir trop enveloppé sa pensée. Eh! sans doute, nous ne savons pas assez! Nous le confesserons tant qu'on voudra, en nous frappant la poitrine: Nous soulevons des questions immenses avec des bras débiles. L'économie politique est une machine de force à traîner le monde : seulement, il faudrait la chauffer avec des montagnes de science, et nous y jetons des brins de paille et des morceaux de papier... Mais enfin nous empêchons le feu de s'éteindre : que pouvons-nous de plus? La plupart de nos chefs sont morts, ou s'enferment dans leur tente. Il a bien fallu combler les vides comme on pouvait, et se serrer sans ordre autour du drapeau. Patience! une troupe plus jeune et plus solidement préparée viendra bientôt nous relever. Factionnaires de la mauvaise heure, tout ce que nous avons à faire, c'est de lui garder sa place et de l'attendre debout.

III.

Revenons à notre livre. L'application de la méthode historique à l'économie politique est-elle une chose aussi nouvelle qu'on veut le dire, et peut-on faire honneur de cette découverte à M. Roscher? Je sais qu'on a toujours mauvaise grâce à discuter les brevets d'invention, et que le créateur d'une idée est celui qui lui donne tout son développement possible. Mais je ne puis m'empêcher de dire que je ne vois guère d'économiste, à commencer par Ad. Smith, qui n'ait procédé surtout par l'étude des faits. L'auxiliaire habituelle de l'économie politique dès ses premiers essais, c'a été la statistique. Or la statistique, c'est, selon les Allemands, l'histoire à un temps d'arrêt ; ce serait plutôt, à mon avis, le mouvement de l'histoire relevé au moyen de cotes chiffrées ; mais enfin et de l'avis de

tout le monde, c'est le procédé historique, dans son expression la plus précise sinon la plus large. Notre époque, qui tous les jours s'enrichit du résultat des fouilles nouvelles, peut certainement aujourd'hui soumettre à l'analyse économique un plus grand nombre et une plus grande variété de documents. Ce sera une application plus large, mais non un changement de méthode. Et l'on peut dire que, de tout temps, cette préoccupation constante des faits, cette habitude de s'appuyer à chaque pas sur l'histoire a été un des caractères les plus distinctifs de notre science. Ce qui prouve, au reste, combien l'économie politique a été fidèle à cette ligne, c'est que la réaction qui s'est élevée contre elle lui a précisément fait un crime de son point de vue trop exclusivement historique. On lui a répété sur tous les tons qu'elle n'avait que trop dit comment les choses se passent, et qu'il était temps de chercher un peu comment elles devraient se passer; et la protestation socialiste n'a pas eu d'autre programme que d'opposer la vérité de raisonnement à la vérité d'observation, le sentiment du droit à la théorie du fait, de réclamer la pratique du juste enfin au lieu de la justification de la pratique. C'est alors que les économistes, sans abandonner le terrain solide de l'histoire, sont entrés un peu plus avant dans le domaine de la philosophie et de la morale. C'est alors qu'ils ont entrepris de montrer que, dans l'ensemble des phénomènes économiques, les faits se trouvent d'accord avec les idées du juste et de l'utile général. Si c'est là ce qu'on appelle la méthode rationaliste, je crois qu'il y aurait quelque ingratitude à lui faire son procès : car il est certain que c'est cette philosophie économiste qui a définitivement établi les notions fondamentales de la propriété et du droit, jusque-là très-mal posées par les légistes.

Quant à la méthode de M. Roscher, je vois bien qu'il y entre beaucoup d'histoire, mais je ne suis pas parfaitement sûr que ce soit là la méthode purement historique. La construction historique, à mon sens, peut procéder de deux manières. — Ou bien elle étudie successivement chaque stage de la civilisation à part, montrant la corrélation intime, la dépendance réciproque, la solidarité nécessaire qu'ont entre eux les faits, les idées, les croyances, les institutions, tous ces éléments constitutifs enfin qu'on peut alternativement considérer comme causes ou comme résultats, et qui se développent avec un tel ensemble, qu'à toute époque, et quel que soit leur degré d'imperfection absolue, ils ne cessent jamais de former un tout ordonné et de manifester un organisme vivant. — Ou bien, ouvrant l'ordre des temps dans toute sa longueur, de la première époque connue jusqu'à nous, elle suit, depuis son germe jusqu'à son épanouissement actuel, le développement graduel ou intermittent d'un fait, d'une institution ou d'une loi sociale. Mais, qu'elle procède dans l'histoire par coupe longitudinale ou par section transversale, l'essence de la méthode historique, c'est de tirer tout d'elle-même, d'être vierge de tout système préconçu, de n'admettre d'autre autorité que celle des faits, de ne se

préoccuper ni des noms propres ni des systèmes. Or, dans les notes volumineuses qui servent de pièces justificatives à M. Roscher, je trouve au moins autant de citations de noms et de théories que de chiffres et de faits. On dirait souvent qu'au lieu d'énumérer les preuves historiques, l'auteur ne veut qu'enregistrer les adhésions personnelles et compter les suffrages. Il débute habituellement par une théorie et affirme plus souvent qu'il ne déduit : quand les faits viennent ensuite, c'est à titre de corollaires plutôt encore que de vérifications. De sorte que l'histoire apparaît un peu comme l'humble comparse de l'économie politique, chargée de donner aux tirades de sa maîtresse une réplique approbative. Si cette comparaison est exagérée, au moins peut-on dire qu'au lieu de chercher une loi économique au flambeau des faits, M. Roscher éclaire ordinairement toute une série de faits en y projetant la lumière d'un principe économique ; et que son procédé est bien moins la méthode historique appliquée à l'étude de l'économie politique, que la méthode économique appliquée à l'intelligence supérieure de l'histoire. En un mot, nous trouvons, dans l'ouvrage du savant professeur, deux hommes distincts, — l'économiste qui a pris sa doctrine dans les maîtres connus, et l'érudit qui a pris ses documents dans l'histoire, — deux sciences étudiées chacune à part qui se réunissent dans son livre, comme deux rivières dans le même lit, sans se mêler complétement et en gardant sensiblement chacune son côté et sa couleur naturelle.

Je suis très-loin, du reste, de critiquer cette manière : j'ai déjà dit que cette double science et cette méthode mixte me semblent, au contraire, réunir les meilleures conditions pour arriver au vrai. Il est à croire que c'est aussi l'opinion de M. Roscher ; et je dois dire que dans la manière dont il expose et motive sa préférence pour le procédé historique, il m'a paru beaucoup moins absolu que son traducteur. Il est évident pour moi que M. Wolowski, en posant son illustre confrère en chef d'école, a été bien plus ambitieux pour M. Roscher que M. Roscher lui-même. M. Roscher n'annonce pas le moins du monde l'intention de réformer la science, il a voulu donner simplement un modèle d'études économiques. La *science théorique*, il n'en reconnaît ni la réalité, ni l'utilité ; et, quant à la *science pratique*, il ne pense pas que l'économie politique *historique* puisse constituer une *science pratique* (p. 56). Son but a été « de former des *praticiens*. » « Notre intention n'est pas, dit-il, de faire adopter par ceux qui se confient à notre direction des applications toutes tracées, dont nous leur aurions démontré l'excellence ; ce que nous désirons par-dessus tout, au contraire, c'est de les rendre aptes à trouver eux-mêmes, en dehors de toute autorité, et après avoir pesé consciencieusement chaque circonstance, des règles de conduite pour la pratique de la vie. »

IV.

Le livre de M. Roscher tient plus qu'il ne promet. C'est, presque d'un bout à l'autre, un enchaînement de principes généraux très-nettement déduits ou d'études très-profondes, ce que j'appellerais, pour ma part, un livre de théories et généralement de bonnes théories ; d'un autre côté, l'exposé des faits qui marche parallèlement à celui des doctrines fournit à chaque instant le moyen de repasser, par des analogies immédiates, des formules à l'application. Mais M. Roscher a néanmoins très-bien marqué le caractère principal et le mérite particulier de son ouvrage, en annonçant qu'il voulait surtout apprendre à ses lecteurs comment on peut arriver à la solution pratique des questions. On ne saurait mieux prêcher d'exemple, en effet ; et le savant professeur paraît réunir à un haut degré cet ensemble rare de qualités qui constitue ce qu'on nomme, à la Chambre ou au Conseil d'Etat, un excellent rapporteur : beaucoup de méthode, une connaissance prodigieuse des autorités, des faits et des chiffres, une réserve extrême qui ne pousse jamais un système jusqu'à l'exagération et en adoucit au contraire les côtés anguleux, une fermeté calme de jugement et une souplesse d'esprit qui excelle à trouver le joint des opinions opposées. Cette modération et ce sang-froid conciliateur sont, il faut le dire, l'heureux privilége de ceux qui savent beaucoup, quand ils sont assez forts pour porter sans fatigue le poids de leur érudition. L'ignorance est naturellement entière et cassante ; son premier mouvement est d'expliquer, comme le remarque M. Roscher, tout ce qui heurte nos préjugés et nos systèmes, par la sottise ou la méchanceté des hommes : ceux qui ont plus attentivement étudié les circonstances complexes des temps et des milieux arrivent presque toujours à découvrir, dans les pratiques des époques ou des pays qui sont loin de nous, un lien logique et une raison cachée qui harmonise les contradictions et motive les étrangetés apparentes. Ce qui est très-remarquable, à côté de cette science du moyen terme dont l'écueil ordinaire est le vague, c'est la netteté du parti pris. L'aisance avec laquelle l'auteur trouve sa route au milieu de cet amas de matériaux de construction, la rapidité de décision que traduit sa phrase courte et nerveuse, la profondeur des traits qu'il jette en passant, la justesse de son coup d'œil pour saisir les analogies ou préciser les nuances, ce mélange d'énergie, de mesure et de finesse qui semble si opposé au tempérament d'un érudit, tout cela est fait pour donner l'idée d'une puissante intelligence.

La condensation de la pensée est poussée chez M. Roscher à la dernière limite. Je ne crois pas qu'il soit possible de dire plus de choses avec moins de mots. Du reste, une clarté parfaite, quelque chose de simple et de fort qui rappelle un peu la manière d'Ad. Smith. Seulement Smith disait ce que personne avant lui n'avait dit, et puis ses intuitions étaient d'une largeur à laquelle on ne peut rien comparer. C'est dans le détail surtout que se

révèlent les qualités de M. Roscher : dans les vues générales il paraît moins sûr de lui. Je serais tenté d'attribuer cette hésitation à son érudition même : il se laisse trop influencer, à ce que je crois, par l'autorité de certains noms ; ce qu'il emprunte vaut souvent moins que ce qu'il aurait tiré de son propre fonds. Les grandes divisions qu'il établit manquent quelquefois de simplicité et d'exactitude ; les formules fondamentales qu'il pose ne sont pas toujours justes. Je citerai notamment sa définition de la valeur [1], et l'idée assez malheureuse de reproduire cette vieille division de valeur en usage et valeur en échange.

Ailleurs ce sont des erreurs de classification : comme, par exemple, d'élever à la hauteur de questions économiques de simples détails de technologie. C'est ainsi que parlant du principe posé par M. de Thünen, que la culture *extensive* convient aux civilisations primitives et la culture *intensive* aux civilisations avancées, M. Roscher voit, dans cette proposition, une loi économique à mettre sur le même rang que les grandes vérités d'Ad. Smith. Il y a là une confusion : c'est un précepte purement technologique et agricole, comme serait le conseil de labourer plus ou moins profond, ou de semer plus ou moins dru, selon la force de la terre. Si l'on voulait agrandir cette formule pour en faire un principe économique, il faudrait parler en général et dans toute espèce d'industrie, *d'exploitation intensive ou extensive*. Mais alors on ne formulerait qu'un *truisme* évident : car il est clair que l'exploitation *intensive*, c'est-à-dire celle qui nécessite et suppose toutes les circonstances et toutes les ressources de la science, du capital, des machines, de la population et des débouchés, appartient exclusivement aux civilisations très-avancées ; et qu'il n'y a pas besoin d'apprendre aux autres qu'elles ne *doivent* pas exploiter ainsi, puisque, de toute évidence, elles ne le *peuvent* pas. Au reste, on s'aperçoit dans d'autres passages que M. Roscher, qui a, je crois, beaucoup écrit sur l'agriculture, tend à confondre les questions d'agronomie avec les questions économiques. Tout au début de son ouvrage, par exemple, il disserte longuement, comme un homme qui possède son Cosmos, sur les climats, les latitudes, les lignes isothermes, les flores et les faunes, la composition de l'air, les montagnes et les cours d'eau, la nature chimique ou physique de la couche arable, etc. Cette prolixité de détails (fort intéressants au surplus) frappe d'autant plus, qu'habituellement l'auteur, comme je l'ai dit, est d'une concision extrême : ses paragraphes ressemblent à des têtes de chapitre ; beaucoup n'ont qu'une dizaine de lignes, et si l'on supprimait les préfaces, les appendices et les notes qui font plus des deux tiers de l'ouvrage, le texte de ces deux grands volumes tiendrait à l'aise dans un in-douze ordinaire.

Presque tous les historiens sont un peu de l'école de Vico, et tendent

[1] « Le degré d'utilité qui élève un objet quelconque au rang des *biens*. » L'air et la lumière, qui sont des *biens* et qui ont une *utilité* de premier ordre, n'ont pas de *valeur* pourtant.

à voir dans l'évolution du monde la simple répétition en cercle du passé. Je crains que M. Roscher ne soit pas toujours en garde contre cette illusion. Il montre une persistance singulière à revenir sur les symptômes qui caractérisent les civilisations en décadence, avec des allusions très-transparentes à notre situation actuelle. Il parle des époques florissantes qui précèdent de peu la décadence, des nations en déclin où la population est exubérante (?), où tout progrès matériel précipite la ruine (?), où l'accroissement du bien-être augmente l'inégalité des classes extrêmes (?), où l'on voit les intérêts purement matériels prendre le dessus et tout absorber, etc., etc. Je crois la plupart de ces assertions très-contestables en elles-mêmes et surtout comme application à notre époque. Quoi qu'il en soit, notre âge a ses travers, ses erreurs, ses périls ; il est honnête et courageux de les signaler quand on croit les appercevoir. Là n'est pas la question : il s'agit de savoir, en admettant que nous soyons très-malades, quel nom il faut donner à cette maladie ou à cette crise. Est-ce épuisement ou pléthore, desséchement ou surabondance de séve, défaut ou excès d'énergie, de mouvement, d'expansion dans tous les sens ; est-ce enfin torpeur, décrépitude, *décadence*, ou réveil et *rénovation* ? Il ne me paraît pas possible que M. Roscher hésite sur la réponse : et c'est pour cela que je le blâme de répéter avec une certaine complaisance les phrases creuses de cette école découragée, qui dans la fin du passé voit la fin du monde.

Ceci n'est qu'un détail. J'ai à faire une querelle beaucoup plus sérieuse à M. Roscher, à propos du parti qu'il a pris sur la question de la rente. Comment a-t-il admis de confiance cette double assertion de la valeur croissante des produits du sol et du rendement décroissant de toute application nouvelle de capital : assertion démentie par tous les faits qui constatent le progrès même, et notamment par l'amélioration incontestée de la condition des classes travailleuses ? Par quelle affinité paradoxale a-t-il été conduit, lui homme du fait et de la méthode historique, à accepter comme autorités souveraines les deux économistes les plus dogmatiques, les plus dédaigneux des faits, les plus étroitement mathématiciens que je connaisse, Ricardo et M. de Thünen ? C'est là une vraie faute, à mon sens, et une erreur sérieuse, qui, malgré toutes les atténuations qu'a suggérées à M. Roscher sa justesse naturelle d'esprit, jette plus d'un nuage sur d'excellentes parties de son livre, entre autres sur le chapitre des prix ; et qui menace surtout de fausser, dans son point de vue fondamental, l'ouvrage nouveau qu'il nous promet sur *l'économie de l'agriculture*. Mon intention n'est pas de discuter ici de nouveau la théorie de la rente : d'un autre côté, il y aurait peut-être trop de présomption de ma part à signaler à M. Roscher un essai fort inconnu et fort médiocre, qui pourtant pose assez nettement, je crois, les différents aspects de cette question [1]. J'aime mieux appeler son attention sur un très-bon travail de

[1] *Du Revenu foncier.*

M. Schutz contre la théorie de Ricardo, que M. Wolowski a ajouté en appendice à sa traduction. L'illustre professeur de l'université de Leipzig comprendra aisément que ce n'est pas sans intention que cet article a été placé immédiatement après sa *politique de l'agriculture* : et s'il ne veut pas reconnaître, dans ce rapprochement significatif, une protestation formelle de son savant traducteur contre certains points de sa doctrine, il y verra tout au moins une invitation polie à revoir plus attentivement les pièces de ce débat.

Je ne sais trop comment m'excuser, en finissant, d'avoir donné tant de place à la critique et si peu à l'éloge, dans le compte rendu d'un ouvrage dont je fais au fond le plus grand cas. Je me bornerai à dire, en somme, que le livre de M. Roscher a un très-grand mérite comme doctrine, à part son intérêt comme érudition ; et que, d'autre part, l'immense collection de renseignements que contiennent les notes en fait, à part sa valeur comme doctrine, un ouvrage indispensable comme document dans la bibliothèque d'un économiste. Il donnera aux historiens le goût de l'économie politique ; il apprendra aux économistes les ressources que leur offre l'histoire. C'est un grand trait d'union jeté entre les deux sciences.

Le style de la traduction est un modèle de clarté, de précision et d'élégance. Le tour, la phrase, le mot, l'esprit en sont si parfaitement français, qu'il m'est impossible d'en attribuer tout le mérite au talent du traducteur, quelque immense part qui lui en revienne à coup sûr. On ne dénationalise pas si complétement un Allemand pur sang : je suis tenté de croire que M. Roscher pense en français. Dans tous les cas, il a eu un rare bonheur de tomber sur un traducteur de cette force : les savants sont quelquefois jugés, presque jamais traduits par leurs pairs. J'ai pourtant une petite observation à faire à M. Wolowski, sur un détail. Il a ajouté beaucoup de notes, il aurait dû les signer : la plupart sont pour appuyer les opinions de l'auteur allemand, mais quelques-unes aussi pour les rectifier ou les combattre; l'absence de signature pourrait faire croire par moments que M. Roscher revient sur ce qu'il a dit.

Cet ouvrage est annoncé comme le commencement d'une collection des principaux économistes allemands. Nous ne pouvons qu'encourager cette idée et, sur la foi de ce spécimen, nous lui promettons un grand succès. Nous avons besoin de mieux connaître ce qui se fait dans ce pays de travailleurs et de vrais savants. Il y a un économiste, entre autres, qui serait particulièrement intéressant à étudier : c'est Rau. D'après un compte rendu qui a paru dans le *Journal des Économistes*, Rau aurait un système tout différent de Roscher et qui me semble avoir son mérite : il sépare la science pure de la science appliquée et les traite complétement à part. Je serais très-curieux de voir traduire par M. Wolowski ce représentant de la méthode idéaliste, après le porte-étendard de la méthode historique. Qui sait si Rau ne le réconcilierait pas avec l'idée de la science pure ?

R. DE FONTENAY.

DE LA PRODUCTION DU COTON.

Le coton a pris dans le travail manufacturier des sociétés modernes une importance si considérable ; il joue dans la vie des peuples un rôle si capital ; il donne satisfaction à des besoins si essentiels, que sa production s'est élevée de nos jours aux proportions d'une question politique et sociale.

L'industrie du coton fait vivre dans les manufactures *trois millions* d'hommes environ ; et ce travail représente une valeur qu'on ne saurait estimer au-dessous de *quatre milliards*. Sans contredit, le coton occupe dans le monde, comme importance agricole, la première place après les céréales ; il est, pour la navigation, l'élément de fret le plus abondant, et, pour l'industrie, la source la plus féconde de travail. Sa mise en œuvre exige l'emploi d'une masse énorme de capitaux. Les services que le coton rend à l'humanité sont incalculables ; ses applications, variées à l'infini, répondent aux besoins de toutes les classes de la société. Joignant la finesse à la force, il sert à confectionner les plus gracieux et les plus légers tissus dont se pare la grande dame, et l'humble vêtement qui, par son bas prix, permet au pauvre d'abriter sa nudité [1].

[1] Le coton n'est pas le seul produit qu'on puisse retirer de la culture du cotonnier : la graine de ce précieux arbuste offre à l'industrie un autre élément de richesse par l'huile qu'elle contient. Jusqu'à ces derniers temps, on n'avait tiré aucun parti de la graine du cotonnier, parce qu'on ne connaissait pas les moyens d'épurer et de décolorer son produit. L'huile de la graine de coton obtenue par les moyens mécaniques employés pour la trituration des autres graines oléagineuses contient des corps étrangers colorants qui la rendent impropre à tout usage : elle est épaisse et noirâtre, et ressemble à du goudron liquide. De nombreuses tentatives ont été faites aux Etats-Unis et en Angleterre pour utiliser cette huile, mais toujours sans succès. Un savant ingénieur anglais, M. Walker, n'ayant pu réussir à épurer et décolorer l'huile de coton, a imaginé un système de décortication, fort habile assurément, mais qui ne paraît pas pouvoir être appliqué industriellement. Les essais faits en France ont été plus heureux : M. J. Briqueler a résolu le problème par un procédé aussi simple qu'ingénieux ; et son système breveté fonctionne avec succès à Marseille et à Dunkerque. Par cette découverte, si longtemps poursuivie en vain, M. Briqueler a rendu un véritable service à l'industrie ; et nos planteurs algériens trouveront dans la culture du cotonnier deux produits au lieu d'un. La graine du cotonnier est très-abondante : on évalue que son poids équivaut à trois fois celui du coton ; c'est-à-dire qu'un arbuste qui produit un kilogramme de coton donne trois kilogrammes de graine.

Une bonne récolte de coton est une source de bien-être pour le pays tout entier; mais aussi un déficit sensible dans la production de cette matière de première nécessité prend tous les caractères d'une calamité publique.

On est émerveillé des inépuisables bontés de la Providence, quand on songe que nos pères, il y a tout au plus soixante-dix ans, soupçonnaient à peine l'existence et l'utilité de l'arbrisseau qui donne le coton, ce précieux produit, dont les applications industrielles, en Europe, datent de la fin du dernier siècle. Jusque-là, le cotonnier avait été cultivé dans diverses contrées de l'Orient sur une petite échelle; il fallait l'indomptable énergie du génie anglo-saxon pour imprimer à cette culture l'élan prodigieux qu'elle a pris dans les États de l'Union.

La première expédition de coton américain faite en Europe eut lieu en 1784; elle consistait en huit balles de ce produit, qui furent débarquées sur les quais de Liverpool, au grand ébahissement de la population. Huit ans après, l'Angleterre recevait de la même provenance 304 balles, du poids de 75 kilogrammes chacune seulement. Aujourd'hui, les balles, pressées à la mécanique, pèsent en moyenne 400 livres anglaises, soit 181 kilogrammes. Du commencement du siècle jusqu'en 1846, la production a suivi une progression rapide, et s'est élevée au chiffre énorme de 3 millions de balles (543 millions de kilogrammes); depuis cette époque, ce chiffre a peu varié; le maximum de la récolte n'a jamais dépassé 600 millions de kilogrammes.

Dans l'espace de trente-cinq ans, c'est-à-dire de 1821 à 1856, l'Union américaine a envoyé dans les divers Etats européens 18 milliards 672 millions de livres de coton, représentant une valeur de 9 milliards 600 millions de francs. La Grande-Bretagne a reçu les 70 pour 100 de cette immense quantité de matière première; la France a absorbé à peu près la moitié des 30 pour 100 restant.

C'est donc à un modeste arbrisseau, fécondé par le génie du travail, que l'Union américaine est redevable en grande partie de la prospérité, sans exemple dans l'histoire des peuples, à laquelle elle est parvenue en moins d'un demi-siècle.

Malheureusement, ce brillant tableau a une tache hideuse qui en ternit l'éclat: nous voulons parler de l'esclavage.

D'après les données statistiques les plus exactes, le nombre des noirs employés à la culture du cotonnier dans les Etats du Sud est de 800,000 environ. Or, en estimant chaque esclave à 2,500 francs, prix ancien, ce personnel représente un capital de 2 milliards; mais, comme actuellement, par suite des entraves apportées à l'odieux trafic de la traite, ce prix de la chair et du sang humain a subi une augmentation de 100 pour 100, il s'en suit que le capital représenté par l'esclavage atteint en réalité 4 milliards de francs!

Il ne paraît pas que la production du coton soit susceptible de rece-

voir encore dans les Etats-Unis des développements bien considérables. M. de Bow, l'un des plus savants économistes de l'Union américaine, démontre, dans un livre qu'il a tout récemment publié, que, dans un très-prochain avenir, il ne sera plus possible d'étendre la culture cotonnière, à laquelle la nature a posé des bornes qui ne sauraient être franchies; car, même sous une latitude favorable, tous les terrains ne conviennent pas aux plantations. D'autre part, l'accroissement continu de la population blanche et noire nécessite l'obligation de consacrer aux autres produits du sol et à l'élève du bétail plus de terres et plus de bras, pour faire face aux besoins de la consommation.

Mais si la production cotonnière est sur le point d'atteindre ses dernières limites dans les Etats de l'Union, il est loin d'en être ainsi en ce qui concerne leur industrie manufacturière, qui marche à pas de géant, et voit se dérouler devant elle les plus vastes horizons. Jusqu'en 1838, la fabrication des cotonnades américaines n'avait acquis qu'une importance fort médiocre; elle ne dépassait pas 225 millions de mètres. Mais, lorsque l'application de la vapeur au travail manufacturier se fut généralisée dans les Etats de l'Union, l'industrie des tissus prit un immense essor, et, en moins de vingt ans, sa production annuelle s'est élevée au chiffre de 1 milliard de mètres. Aujourd'hui les Etats-Unis consomment dans leurs ateliers 160 millions de kilogrammes de coton; c'est un peu moins de la moitié de ce qu'absorbe la fabrique britannique, et c'est le double de la quantité employée dans les manufactures françaises. Déjà les cotonnades américaines se montrent sur tous les marchés du monde, et font une sérieuse concurrence aux produits anglais.

A ces progrès vraiment merveilleux, accomplis en si peu de temps, on peut juger que, dans quinze ou vingt ans, la puissance manufacturière des Etats-Unis aura atteint, sinon dépassé, les proportions de celle de la Grande-Bretagne.

Ici se présente un problème, le plus formidable peut-être que la civilisation ait à résoudre. Quand les Etats-Unis retiendront pour leurs propres ateliers la plus grande partie de leur production cotonnière, où donc les manufactures européennes iront-elles chercher la matière première pour entretenir leur activité ?

Il y a longtemps que l'Angleterre, dans son esprit pratique de prévoyance, s'est posé cette grave question et qu'elle s'est évertuée à conjurer les menaces qu'elle renferme. Dans ce but, elle a accompli de gigantesques efforts; mais, à son grand désespoir, tous les moyens qu'elle a tentés n'ont pu l'affranchir de la dépendance américaine; et aujourd'hui, en face de l'Inde révoltée, elle doit moins que jamais nourrir la chimérique espérance de trouver dans l'Hindoustan les ressources qu'à un jour donné les Etats-Unis ne pourront plus fournir à son activité manufacturière.

II.

Un point qu'il est essentiel de bien établir dans le cours de cette étude, c'est que tous les Etats manufacturiers de l'Europe sont tributaires de l'Union américaine. L'Inde, la Chine, l'Egypte, le Brésil produisent bien d'assez fortes quantités de coton; mais ces quantités n'entrent cependant que pour un quart dans la totalité de la production cotonnière du globe, qu'on peut évaluer à 800 millions de kilogrammes; les autres trois quarts, soit 600 millions de kilogrammes, sont fournis par les Etats-Unis, ainsi que nous l'avons dit dans la première partie de ce travail.

Les manufactures emploient trois principales variétés de coton : le *longue soie* (*sea Island*), le *moyenne soie* (*upland cotton*) et le *courte soie*.

Le coton longue soie sert à confectionner la chaîne du tissu ; c'est la seule qualité qui, dans les numéros supérieurs, offre assez de force et de corps pour pouvoir être employée à cet usage ; d'après les hommes pratiques, il y aurait même grand profit à l'adopter dans les numéros inférieurs. Le coton longue soie vient principalement sur les côtes de la Géorgie ; il est peu abondant et cher. L'Egypte en fournit aussi de très-beau, qui pourrait soutenir avantageusement la concurrence avec ce que l'Amérique produit de plus parfait, s'il était mieux préparé ; il suffirait, pour lui assurer la prééminence, de l'emploi de meilleurs procédés. Le Brésil produit aussi du coton longue soie, mais d'une qualité médiocre.

Le coton moyenne soie sert surtout à fabriquer la trame du tissu ; il est plus doux et plus soyeux que le longue soie et donne un fil plus plein et plus rond. Ce coton est fourni par la Louisiane et les contrées limitrophes; il est propre à tous les emplois et entre à lui seul pour les neuf dixièmes dans la consommation des fabriques anglaises.

Le coton courte soie vient de l'Inde, il est sec et ressemble à de la laine brute; il ne peut servir que dans les filés numéros communs, et n'est employé en Angleterre que pour la trame (*weft*), et encore faut-il n'en faire usage qu'avec modération; car les étoffes dans lesquelles il domine s'usent rapidement et offrent après le blanchissage un vilain aspect. Il faut ajouter cependant que cette qualité de coton se recommande par sa blancheur et son bas prix.

A elle seule, l'Angleterre met en œuvre à peu près autant de coton que les Etats manufacturiers des deux mondes; elle en consomme dans ses ateliers 400 millions de kilogrammes, c'est la moitié de la production totale du monde connu.

Nous avons déjà dit que la consommation des Etats-Unis, toujours en voie d'accroissement, avait atteint le chiffre de 160 millions de kilogrammes. La consommation de la France est de 80 millions; c'est elle qui emploie le plus de coton après la Grande-Bretagne et l'Union américaine. Viennent ensuite les autres Etats européens dans l'ordre suivant : le Zollwerein, 30 millions de kilogrammes; l'Autriche, 28 mil-

lions; la Russie, 20 millions; enfin la Suisse, la Belgique, l'Espagne marchent à peu près de pair et emploient chacune de 10 à 12 millions de kilogrammes.

En 1856, la Grande-Bretagne a importé 900 millions de livres anglaises de coton ; sur ce nombre, 700 millions provenaient des Etats-Unis. Il n'y a pas cinquante ans que cette proportion était renversée. Ainsi, en 1816, l'Angleterre ne reçut que 246,000 balles de l'Union américaine, tandis que les autres pays de production lui en envoyaient 314,000 balles. Alors le coton des Antilles se payait de 21 à 26 deniers la livre, et le coton américain (*upland*) de 15 à 22 deniers.

Ces prix élevés stimulèrent très-énergiquement la production. L'essor fut tel que les débouchés manquèrent d'abord à la matière; il en résulta logiquement une dépréciation rapide : les prix tombèrent à 8 et même à 5 deniers. C'est alors que l'industrie britannique, pressentant la révolution que le coton était appelé à opérer dans les conditions économiques des peuples, développa extraordinairement ses moyens de production; et, en moins de quarante ans, elle est parvenue à décupler la puissance de ses ateliers et, par conséquent, sa consommation cotonnière. Quelques chiffres donneront une juste idée de ces étonnants progrès.

Pendant l'année 1856, l'Angleterre, après avoir livré à la consommation intérieure une quantité considérable de tissus de coton, en a exporté pour une valeur de 810 millions de francs environ ; c'est à peu près le tiers du montant total des exportations britanniques.

La valeur des tissus de coton exportés par la Grande-Bretagne, de 1821 à 1856, s'est élevée à 14 milliards 950 millions de francs ; celle des fils de coton à 4 milliards 850 millions, soit dans l'ensemble 19 milliards 800 millions.

Cette activité prodigieuse a engendré une situation toute nouvelle, celle d'une consommation toujours croissante en face d'une production d'autant plus insuffisante, que les Etats-Unis en retiennent d'année en année une plus grande partie pour les besoins de leurs propres manufactures.

Ainsi, dans les dix dernières années, les Etats-Unis ont augmenté leur consommation manufacturière de 26 pour 100 environ ; l'Angleterre de 23 pour 100 ; la France de 13 pour 100, et les autres Etats de l'Europe de 10 à 11 pour 100.

Cette situation s'est encore trouvée compliquée par un déficit de 600,000 balles, qui s'est produit en 1856 dans la récolte des Etats-Unis; ce qui a forcé l'Angleterre à multiplier ses demandes dans l'Inde. L'industrie française elle-même a dû se résoudre à aller chercher du coton à Bombay pour faire face à ses besoins. Mais c'est l'Angleterre surtout qui souffre de cette pénurie.

Dans un meeting tenu il y a quelques mois à Londres et auquel assistaient plusieurs hommes d'Etat illustres de la Grande-Bretagne, entre

autres lord Stanlay, la situation des manufacturiers britanniques a été dévoilée dans toute son effrayante vérité. Il a été constaté qu'en 1847, l'importation du coton étant de 1,234,000 balles, l'Angleterre possédait un approvisionnement de vingt semaines.

En 1856, la consommation ayant été doublée, l'année a fini avec un stock de huit semaines seulement, pour la consommation de tous les métiers de l'Angleterre. Or, la récolte de 1857 ayant été d'un cinquième au-dessous d'une récolte ordinaire, beaucoup d'usines ont été forcées de réduire leur travail à quatre jours par semaine, ce qui constitue une perte sèche de 200 livres sterling par jour pour chaque force de 100 chevaux. L'honorable lord Stanlay est parti de ce fait pour établir le calcul suivant : la force mécanique employée, en Angleterre, à mettre en mouvement les métiers à filer et à tisser le coton, est représentée par 160,000 chevaux-vapeur. Deux jours de chômage occasionnant aux propriétaires des exploitations une perte sèche de 400 livres par 100 chevaux, il s'ensuit que pour toute l'Angleterre, pendant une période de vingt semaines, la perte est de 13 millions sterling environ (325 millions de francs).

Poussant ses démonstrations plus loin, lord Stanlay a calculé encore qu'il y a dix ans, l'augmentation d'un penny par livre dans le prix du coton représentait 5 millions sterling de plus, passant de la poche de l'acheteur anglais dans celle du vendeur américain. La consommation ayant doublé depuis dix années, il en résulte que la plus-value, encaissée par le vendeur américain, est de 10 millions sterling, lesquels, ajoutés aux 13 millions mentionnés plus haut, portent à 23 millions sterling (575,000,000 fr.) la somme que l'Angleterre doit perdre en une année, par suite de l'insuffisance de la récolte du coton américain.

En présence de cet exposé inexorable comme les chiffres, il n'est plus permis de se faire illusion. Une situation si menaçante pour l'avenir manufacturier de l'Europe, et principalement pour l'Angleterre, impose la nécessité de chercher ailleurs des sources d'approvisionnements : c'est pour l'industrie britannique, aussi bien que pour l'industrie de notre continent, une question de vie ou de mort !

La prudence la plus vulgaire indique qu'il y aurait un péril immense à laisser aux Etats-Unis le monopole du marché de l'Europe, pour une matière de première nécessité, telle que le coton, à laquelle tient l'existence de notre industrie manufacturière : ce monopole aurait, à un moment donné, des conséquences tout aussi désastreuses que celui des céréales. Le coton n'est-il pas le pain quotidien de près de 3 millions d'hommes en Europe ? Et le jour où les Etats-Unis retiendront pour leurs propres travailleurs la majeure partie de ce pain quotidien, quelle immense perturbation ne se produira-t-il pas au sein de nos cités manufacturières ?

Eh bien ! à quoi bon se faire illusion ? Ce jour vie[illegible] vou-

lons alarmer personne par des prophéties de malheur ; notre but est seulement d'éclairer les intérêts, et, en les éclairant, de les prémunir contre de terribles éventualités, qu'il dépend de la France de conjurer sans efforts, sans sacrifice, avec du bon vouloir, de la prévoyance et de l'activité ; nous exposerons bientôt ces moyens.

III.

Dans son intuition de l'avenir, et aussi pour se soustraire à la dépendance américaine, l'Angleterre a fait depuis vingt ans des tentatives inimaginables pour propager la culture du coton dans diverses contrées du globe. Elle a tour à tour demandé cette précieuse matière aux Indes orientales et occidentales, à Natal, à l'Australie, à la Syrie, à l'Egypte, à la Libérie, au Maroc. Tour à tour elle a tourné ses espérances vers la Sénégambie, la Nigritie, le Gabon, le Congo, le Cap, la Guyane ; mais le problème que poursuivait le génie britannique est resté sans solution.

Indépendamment de la difficulté de fixer la limite des régions du globe propres à la culture du coton, il faut savoir encore à quel prix le produit peut s'obtenir rendu en Europe. Une fois la région trouvée, il faut encore se rendre compte si les bras seront suffisants, et à quelles conditions on peut se les procurer. Il est indispensable d'être fixé sur les moyens de transport, soit par terre, soit par eau, depuis le lieu de production jusqu'au port d'embarquement. La distance du pays producteur au pays consommateur détermine le prix du fret : c'est là un point d'une très-haute importance. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'il s'agit d'une denrée qui, mise à quai à Liverpool, au Havre ou à Anvers, ne doit pas dépasser le prix de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 85 c. le kilogramme.

Un autre point essentiel à connaître, c'est de savoir si le pays où l'on veut cultiver le coton n'a pas sous la main la ressource d'une culture plus avantageuse, pouvant donner des produits plus susceptibles, par leur valeur, de supporter les frais d'un transport long et dispendieux. Evidemment, s'il en était ainsi, ce ne serait pas vers le coton que se dirigeraient les efforts des planteurs. Nous pouvons en citer un exemple frappant ; jadis le coton était cultivé aux Antilles ; il en fut expulsé par le sucre, dès que les gouvernements européens eurent donné à leurs colonies respectives le monopole de leurs approvisionnements pour cette denrée. Aujourd'hui les bras occupés ailleurs seraient trop rares, et le travail trop cher dans ces îles, pour que le sol pût être de nouveau consacré au cotonnier.

Et du reste, pour que la culture de cet arbuste soit praticable, il faut que la contrée offre de vastes surfaces de terrains inoccupés. Quand la population est agglomérée, et que le sol est presque entièrement absorbé par les cultures destinées à l'alimentation publique, le territoire a beau

être propice à la production cotonnière et le travail à bas prix, on ne se livrera pas à cette culture. Pour qu'il en fût différemment, il faudrait que le produit pût être expédié et réalisé sur des marchés voisins qui fourniraient en retour des substances alimentaires. Mais ces conditions ne se rencontrent que bien rarement.

Des difficultés de ce genre existent dans les meilleurs districts de l'Inde. La population y est si nombreuse, si condensée, qu'il est souvent difficile de la nourrir. Les régions les mieux appropriées à la culture du cotonnier sont éloignées de celles qui produisent le riz et le blé, et les transports sont longs, coûteux et même impraticables pendant une partie de l'année. C'est ce qui explique ces ravages exercés souvent par la famine sur un point, tandis que sur tel autre les populations nagent dans l'abondance.

Pour que l'Inde pût devenir, comme les Etats du sud de l'Union américaine, un vaste foyer de production cotonnière, il faudrait y vaincre les plus formidables obstacles. Ces obstacles consistent : 1° dans l'absence totale de voies de communication, sans lesquelles les produits de l'intérieur ne peuvent trouver leur écoulement; 2° dans les perturbations climatériques particulières à l'Hindoustan, et contre lesquelles les habitants ne savent pas ou ne peuvent pas se protéger, faute de moyens suffisants d'action. Par suite de la sécheresse et de la chaleur extrême du climat, l'Inde produit à peine, à surface égale, le sixième de ce que produisent les Etats-Unis.

Tant qu'on n'aura pas sillonné le territoire de routes accessibles au charroi, de façon à relier les centres de production aux ports d'embarquement; tant qu'on n'aura pas creusé tout un savant système de canaux pour recevoir les eaux qui inondent le territoire dans la saison des pluies, et pour les utiliser en irrigations pendant la sécheresse qui brûle les terres, on s'agitera stérilement dans le vide.

Maintenant nous convenons volontiers que s'il est facile d'indiquer le remède, il est, au moins pour le moment et pour longtemps peut-être, humainement impossible de l'appliquer. Mais enfin supposons que, par des efforts prodigieux de courage, d'habileté et d'activité, et qu'à force d'héroïques sacrifices de sang et d'or, les Anglais parvinssent en quelques années à envelopper leurs possessions indiennes dans les mailles d'un double réseau de chemins de fer et de canaux d'irrigation; cette œuvre de Titan accomplie, le problème serait-il résolu ? Pas le moins du monde; après comme avant la solution du problème de la production, l'altière Grande-Bretagne n'en serait pas moins sous la dépendance des Etats-Unis, car il lui resterait à résoudre encore le problème bien plus difficile de la qualité originelle du produit. Sous ce rapport, tout a été vainement tenté par les plus habiles praticiens de l'Angleterre. On a transporté dans l'Hindoustan de la graine américaine, des machines américaines, des planteurs américains, et malgré toutes ces coûteuses

tentatives, patiemment renouvelées, on n'a pu parvenir à faire disparaître l'infériorité native du coton indien.

Cette impuissance trop clairement démontrée arrachait récemment cet aveu désespéré à l'*Economist*, l'un des organes les plus éclairés de la Grande-Bretagne :

« L'Inde nous enverrait 2 millions de balles de coton par an, que le problème que nous avons à résoudre resterait le même ; nous n'en serions pas moins, vu l'infériorité du produit, sous la dépendance de l'Amérique. »

Or, c'est précisément la conscience profonde de cette sujétion qui fait le désespoir de l'Angleterre. Indépendamment de l'orgueil national qui se sent humilié, il existe encore chez les Anglais un sentiment très-puissant que cette situation irrite, la haine du travail esclave auquel on doit le coton. La Grande-Bretagne s'aperçoit en frémissant que malgré la guerre acharnée qu'elle a faite au sucre et au café obtenus par la sueur des noirs, elle n'a pas aboli la servitude, et que le fabricant de Manchester se fait le complice du planteur américain, en consommant ses produits. Comment échapper à cette responsabilité morale ? la fabrication des cotonnades ne peut être arrêtée ; la difficulté semble donc inextricable !

L'Angleterre a à résoudre dans l'Inde deux problèmes au sujet de la culture du coton : celui de la quantité et celui de la qualité ; quant à ce dernier, il a été démontré par de nombreuses expériences qu'il était insoluble. On pourra bien, à l'aide d'immenses travaux pour ouvrir des routes, creuser des canaux et irriguer le territoire, augmenter la production dans des proportions considérables, c'est une question de temps et d'argent; mais on ne pourra pas changer les lois de la nature et faire produire à l'Inde les qualités supérieures de coton indispensables aux manufactures britanniques.

Et encore, pour obtenir un produit qui, par son infériorité radicale, ne saurait l'affranchir du monopole américain, l'Angleterre serait préalablement forcée d'enfouir ses guinées par millions dans ses provinces de l'Hindoustan.

« Si les fabricants de Manchester, disait le *Bombay Times* du 8 juillet dernier, veulent sérieusement que l'Inde leur fournisse du coton en abondance, qu'ils avancent des fonds pour faire des routes, pour jeter des ponts, pour recueillir et utiliser les eaux qui inondent le pays dans la saison des pluies et qu'on laisse perdre ; de sorte qu'une sécheresse horrible vient ensuite brûler la terre. Alors nous leur fournirons par an 2 millions de balles ; et comme le travail de l'Indien libre est plus économique que le travail de l'esclave au bord du Mississipi, nous ne redoutons nullement la concurrence américaine. Mais notre époque est une époque de bavardage ; et les gens de Manchester parleront durant dix ans de suite et n'agiront pas. »

On voit, de l'aveu même des journaux publiés sur les lieux, que ce n'est qu'au prix de sacrifices énormes que l'Inde pourrait arriver à une

large production, toute infériorité du produit réservée. Or, quand le *Bombay Times* jetait ce défi, il y a six mois, à la face des fabricants de Manchester, il ne prévoyait pas sans doute les proportions effrayantes que prendrait, quelques jours plus tard, le soulèvement des populations indigènes. Dans l'état actuel des choses, lorsqu'une grande partie de l'Hindoustan est livrée à la dévastation, serait-il bien opportun de songer à entreprendre des travaux qui exigeraient pour leur accomplissement de longues années de paix et de sécurité? Il est évident qu'en présence de ces désordres sanglants, il ne sortira pas de la Grande-Bretagne une seule guinée pour aller s'engouffrer au fond de l'Inde dans des entreprises de travaux publics.

Donc, compter sur les produits de l'Inde pour l'alimentation des ateliers britanniques, serait une illusion que l'Angleterre ne peut plus conserver aujourd'hui.

IV.

Le rôle providentiel de sauver, non-seulement les ateliers britanniques, mais encore l'Europe manufacturière d'une catastrophe imminente, a été réservé à l'Algérie. Là, on trouve sur cette terre privilégiée : étendue de territoire, fertilité du sol, conditions climatériques, proximité des lieux ; tout semble avoir été groupé à plaisir par la nature pour faire de l'Algérie le grand foyer d'approvisionnement de notre vieille Europe.

Nous prévoyons l'objection : les bras manquent, va-t-on nous dire. Eh bien, ceux qui parlent ainsi ne connaissent pas l'Algérie. Il existe dans notre colonie cent mille familles arabes, ne possédant pas un pouce de terre, et qui sont obligées pour vivre de se déplacer chaque année, travaillant tantôt sur les propriétés particulières, tantôt cultivant pour leur propre compte un modeste champ sur les terrains domaniaux loués par l'Etat. Quelles immenses ressources ces forces productives, qui s'usent aujourd'hui dans l'impuissance, n'offriraient-elles pas à la colonisation, si elles étaient utilisées ! Et si ces bras devenaient insuffisants, lorsque le travail offrirait sur notre terre d'Afrique un appât sérieux à l'émigration, le littoral seul de la Méditerranée jetterait dans notre colonie des milliers de travailleurs piémontais, lucquois, parmesans, modenais, lombards, siciliens, maltais, espagnols, tous robustes, laborieux et sobres, pour ainsi dire enfants d'un même soleil, qui n'auraient pas, une fois transplantés en Algérie, à subir l'influence du climat, souvent funeste à l'émigrant des régions froides.

Quant à la question de l'acclimatation du coton en Algérie, elle ne peut plus être posée : le problème a été victorieusement résolu. Malgré la mesquinerie des moyens employés jusqu'à ce jour, malgré les longs tâtonnements et les fautes nombreuses inséparables de tout début, qui ont signalé les premières exploitations cotonnières dans notre colonie,

on a obtenu de tels résultats que le doute n'est plus permis sur le brillant avenir qui est réservé à ce genre de culture. Aujourd'hui le cotonnier occupe plus de 2,000 hectares sur notre territoire africain, et les produits obtenus ne le cèdent en rien aux plus belles qualités des produits de la Géorgie et de la Louisiane.

Quand la France le voudra sérieusement, elle trouvera surabondamment en Algérie les ressources que réclament ses fabriques. On comprendra la modestie de cette appréciation, lorsqu'on se rendra compte des faits accomplis dans un demi-siècle. Les plantations de coton aux Etats-Unis occupent 2 millions d'hectares, produisant 3,200,000 balles (600 millions de kilogrammes environ) de cette matière première. C'est avec 2 millions d'hectares de terres consacrées à la culture du cotonnier que les Américains ont conquis le monopole des marchés de l'Europe. Or, il est démontré que l'Algérie contient 5 millions d'hectares propres à cette culture : notre admirable colonie peut donc aspirer légitimement, non-seulement à suffire aux besoins de notre industrie nationale, mais encore à devenir la source d'approvisionnement de l'Europe entière. Ce privilége serait d'autant plus assuré à l'Algérie, qu'il résulterait forcément de sa position géographique sur la Méditerranée, à deux pas de l'Europe continentale, qui par Marseille, Gênes, Livourne, Trieste, Barcelone, recevrait ses produits à peu de frais ; à quelques encâblures enfin de Gibraltar, qui deviendrait le grand entrepôt de coton de l'Angleterre. A ce point de vue, la culture cotonnière en Algérie n'est pas seulement une question française, elle est essentiellement une question européenne.

Nous avons donc là, sous la main, une mine inépuisable de richesses à exploiter. N'oublions pas que c'est la culture du cotonnier qui a fait en cinquante ans la fortune et la splendeur des Etats-Unis ; c'est au cotonnier que Méhémet-Ali dut sa flotte, son armée, ses arsenaux, ses établissements publics, sa puissance enfin ; c'est au cotonnier que nous serons redevables d'un accroissement inouï de prospérité à l'intérieur et d'influence à l'étranger, si nous savons utiliser par de vastes plantations notre magnifique territoire algérien.

Maintenant, examinons si, sous le rapport de la qualité, nos cotons d'Algérie soulèvent quelques objections.

D'après les expériences faites depuis cinq ou six ans, il est irrévocablement démontré que le coton *Géorgie, longue soie*, la variété la plus riche, la plus rare et par conséquent la plus recherchée, peut être cultivée avec succès dans une très-grande partie de notre colonie africaine, et que beaucoup d'autres localités se prêtent également, dans de parfaites conditions, à la production du coton *Louisiane* qui est l'objet de la consommation la plus étendue, par suite de la généralité de ses applications.

Du reste, vingt-deux variétés de coton ont été envoyées par les producteurs algériens au grand concours de 1855. Ecoutons les témoigna-

ges des juges les plus compétents et les moins suspects de complaisance. M. Williams Elliot, commissaire américain de la Caroline du Sud à l'Exposition universelle, planteur et exposant lui-même, avoua, dans les épanchements de sa loyale admiration, que les cotons *longue soie* de l'Algérie égalaient en perfection les plus belles espèces similaires de la Caroline et de la Géorgie ; il ajoutait, dans une déclaration publique adressée à la Société impériale et centrale d'agriculture : « que quel que fût le résultat de la lutte devant le jury international, entre les cotons américains et les cotons algériens, son sentiment était que ceux des deux provenances auxquels le second rang serait attribué auraient encore incontestablement la suprématie sur tous les autres cotons du monde ! »

D'autre part, les Chambres de commerce et de manufactures de France et de l'étranger s'empressèrent d'envoyer des délégués à l'Exposition, pour y étudier les cotons d'Algérie. Parmi ces délégués, celui de la Chambre de commerce de Liverpool se distingua par l'ardeur de ses investigations ; et après avoir soumis nos produits africains aux épreuves les plus minutieuses et les plus sévères, il n'hésita pas à déclarer dans son rapport : « que les cotons algériens ne laissaient rien à désirer au point de vue de toutes les qualités essentielles du produit. »

A ces attestations qu'on ne saurait taxer de partialité, nous pourrions joindre celles d'un grand nombre de manufacturiers français et anglais qui, voulant se rendre compte, par eux-mêmes, de la valeur industrielle des cotons algériens, ont fabriqué avec ce produit les tissus les plus variés, depuis l'article le plus commun de la bonneterie, jusqu'aux broderies et dentelles du plus haut prix. Or, tous ces filateurs, en tête desquels nous devons citer M. Basley, le plus grand manufacturier de Manchester, et président de la section du jury international pour l'industrie des cotons, ont déclaré unanimement : « que les produits algériens étaient susceptibles d'un excellent emploi, et propres par conséquent à tous les ouvrages, y compris les plus fins et les plus recherchés par le luxe et ceux qui sont les plus nécessaires à l'universalité des consommateurs. »

Enfin, et comme dernier témoignage, nous devons mentionner le jugement solennel du jury international. Sur 76 exposants, les cotons algériens obtinrent 67 récompenses ; savoir : 11 médailles de première classe ; 43 de seconde classe et 13 mentions honorables.

Les cotons américains n'obtinrent à la même exposition que trois récompenses sur lesquelles on comptait une seule médaille de première classe.

En présence d'un triomphe si éclatant, comment les capitaux pourraient-ils hésiter à se diriger sur notre colonie algérienne pour y fonder de grandes et fructueuses exploitations cotonnières? On se demande même avec un douloureux étonnement, pourquoi devant la sanction des faits la spéculation ne s'est pas déjà portée avec entraînement vers ces entreprises qui offriraient les plus brillants résultats au mo[illegible]

ture d'un produit toujours sûr de trouver des débouchés faciles et avantageux dans les manufactures européennes.

Deux causes puissantes, il faut bien le dire, ont contribué à arrêter l'élan de la colonisation ; ces deux causes consistent :

1° Dans le jeu des institutions militaires qui président aux destinées de l'Algérie, et qui sont inconciliables avec les besoins de liberté et les garanties civiles que réclame l'œuvre colonisatrice ;

2° Dans le système vicieux adopté par l'Etat pour la concession des terres.

Tant que l'Algérie ne sera pas délivrée de l'espèce de communisme administratif qui veut tout réglementer, tout dominer ; tant qu'on n'aura pas substitué à ce régime une administration civile qui, loin d'exagérer le rôle de l'Etat, laissera au contraire s'étendre en liberté l'œuvre de la colonisation ; tant enfin qu'on n'aura pas adopté le mode suivi avec succès aux Etats-Unis et dans les colonies anglaises, pour la distribution des terres, on ne pourra raisonnablement pas espérer des progrès sérieux en Algérie.

Que le gouvernement français entre promptement et résolûment dans la voie pratiquée par nos maîtres en matière de colonisation, l'Angleterre et les Etats de l'Union américaine, et en peu de temps l'Algérie aura pris un prodigieux essor. Sous ce fécondant régime, il ne lui faudra pas dix ans pour faire face aux besoins des manufactures françaises ; et en quinze ou vingt ans, elle pourra largement alimenter tous les ateliers de l'Europe.

ESPRIT PRIVAT.

COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

DU

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE EN ALLEMAGNE.

Les temps de crises sont, sous plus d'un rapport, des temps d'épreuves pour les peuples qui les subissent. — Epreuve matérielle pour les communautés comme pour les individus, la crise fait ressortir la force de résistance, latente en temps prospère, que les grands centres commerciaux peuvent déployer dans l'adversité; elle fait éclater la détresse et la ruine depuis longtemps consommée, mais savamment cachée, de ceux qui s'étaient lancés dans les affaires sans fonds réel, ou qui avaient détruit ce fonds par l'abus des ressources du crédit et de la spéculation : et c'est ainsi qu'elle purifie les transactions, en en retranchant les éléments malsains. — Epreuve intellectuelle, la crise fournit à l'économiste la meilleure occasion d'apprécier les progrès que les principes fondamentaux de la science ont faits dans l'opinion publique et dans la conviction des gouvernements. — Epreuve morale, enfin, pour ces derniers, elle exige fort souvent d'eux beaucoup d'énergie pour repousser les conseils funestes que la détresse et l'ignorance suggèrent presque toujours, tant que sévit l'orage.

Ce qu'il importe le plus d'étudier dans les calamités commerciales, c'est la marche que suivent les gouvernements. Les mesures qu'ils prennent, plus encore leur refus de prendre telles ou telles mesures, auxquelles on tâche de les pousser, parce qu'elles semblent promettre de guérir la crise comme par enchantement; toute leur politique, en un mot, acquiert, abstraction faite de ses effets immédiats, la plus haute importance, parce qu'elle peut contenir tout aussi bien une promesse et une garantie qu'une menace pour l'avenir. Il y a surtout, si je ne me trompe, deux principes qui peuvent nous servir de pierre de touche des mesures gouvernementales en temps de crise : premièrement, le pouvoir est-il bien persuadé que toute intervention directe et positive de sa part soit pour faire disparaître la crise, soit même pour pallier les souffran-

ces qu'elle cause, ne peut, en définitive, que les aggraver, prolonger la crise et même hâter le retour de ces calamités périodiques? — et puis, le pouvoir reconnaît-il que jamais occasion plus favorable que la crise ne se présentera pour abolir telles lois et institutions qu'il avait maintenues jusqu'ici, au mépris des lois économiques?

C'est en agissant d'après ces principes qu'un gouvernement éclairé peut faire tourner le mal passager de la crise au bien permanent du pays entier, et c'est ce que, dans une certaine mesure, notre gouvernement a fait.

Depuis longtemps, c'était pour nous une question brûlante que l'abolition ou le maintien des « lois d'usure » (Wuchergesetze), déterminant le maximum de l'intérêt conventionnel, et ainsi nommées parce que, — comme on dit généralement ici, — elles engendrent l'usure, au lieu de la réprimer. Il y a déjà quelque temps que les Chambres de commerce, les Conseils municipaux des villes importantes furent entendus à ce sujet par le gouvernement, et la presque égalité du nombre des suffrages pour et contre n'avait pas peu contribué à prolonger jusqu'ici l'existence de ces prescriptions iniques et pernicieuses, mais vivement soutenues par la noblesse terrienne dans sa crainte chimérique que la liberté rendue aux capitaux ne leur fît déserter en masse les placements hypothécaires.— « Sans vouloir, — dit un article officiel du *Staatsanzeiger*, — sans vouloir résoudre la question si controversée : la restriction du droit de libre stipulation imposée aux prêteurs et emprunteurs de capitaux doit-elle être maintenue en principe ou non? le gouvernement n'avait qu'à examiner si cette restriction se trouvait justifiée dans l'état actuel du mouvement des affaires. » Or, cette question, il n'a pu que la résoudre négativement; — et dans le même numéro du journal officiel que je viens de citer, un arrêté royal du 27 novembre dernier suspend, *pour l'espace de trois mois*, les lois qui fixaient le taux de l'intérêt. — Mais l'opinion publique, qui a très-favorablement accueilli cette mesure, ne s'attend pas à voir les « Wuchergesetze » se relever du coup qui vient de leur être porté, et des organes officieux du gouvernement viennent de déclarer que, si le pouvoir ne prend pas l'initiative pour proposer aux Chambres l'abolition complète de ces lois, il ne s'opposera pas à une telle proposition émanée de la représentation.

Il importe surtout de considérer l'un des motifs allégués par le gouvernement pour son excellente mesure. La crise affectant sur-

tout ceux qui n'avaient à opposer à des créances exigibles que des valeurs beaucoup plus fortes, mais irréalisables dans l'état présent du marché, des marchandises emmagasinées, dont le prix courant avait subi une forte dépréciation, la Banque de Prusse avait publié, quelques jours avant l'arrêté du 27 novembre, qu'elle ferait des avances sur dépôt de marchandises *fabriquées*. Or, la stipulation de l'intérêt pour ces transactions était assujettie au maximum de 5 pour 100, tandis que l'escompte du papier de commerce, qui, — heureusement, mais étrangement, — est toujours exceptée de ces restrictions, s'était graduellement élevé à 7 1/2 pour 100. L'encaisse fort considérable de notre banque lui permettait d'affecter d'assez fortes sommes à ces avances. « Mais toute banque, — ajoute l'article du *Staatsanzeiger*, — a, vis-à-vis d'elle-même comme du public, l'obligation d'une grande prudence en cette matière, et spécialement pour la Banque de Prusse cette obligation se trouve encore renforcée par ses statuts : il fallait donc que d'autres capitaux vinssent en aide. » Si la méfiance chassait les capitaux du marché, il fallait les y attirer par l'appât de la liberté et d'une rémunération proportionnée aux dangers qu'ils courent dans les mains de l'emprunteur. — On finira donc par reconnaître, il faut bien l'espérer, qu'il n'y a jamais, pas même dans les temps les plus prospères, lieu de fermer expressément l'accès de la circulation à des capitaux qui s'y seraient naturellement portés, — ce qui est cependant l'effet inévitable de toute restriction du taux de l'intérêt, ainsi que le gouvernement vient de l'avouer par sa mesure et par les motifs qu'il y ajoute. Les gouvernements protectionnistes qui, en temps de disette, abaissent ou suspendent les droits d'entrée sur les céréales, reconnaissent par cela seul avoir prohibé, dans les années de récolte moyenne, l'importation d'une quantité plus ou moins grande de grains dont la nécessité pour l'alimentation du peuple était prouvée par cela même que l'importation s'en serait faite, si elle n'avait pas rencontré la barrière du protectionnisme. De même l'abolition du taux légal implique l'aveu que, par le taux légal, on avait empêché une masse plus ou moins considérable des capitaux de venir s'offrir aux emprunteurs. Bizarre contradiction ! le maximum, qui prétend avoir pour effet de prévenir le renchérissement du loyer des capitaux, doit avoir nécessairement pour effet d'amener ce renchérissement, puisqu'il diminue l'offre des capitaux. Il force les emprunteurs de payer l'intérêt cher, par cela seul qu'il le leur défend.

Il est, du reste, remarquable que la crise actuelle a fait reconnaît-

tre à la fois en tant d'endroits différents la fausseté de cet argument auquel on paraît tant tenir. Brême vient de suspendre son taux légal pour l'espace d'un an; la Hollande, qui se trouvait à ce sujet sous l'empire, vivement contesté du reste, de la loi française de 1807, vient de l'abolir complétement. Au moins la seconde Chambre des états généraux vient-elle d'adopter à une si forte majorité un projet de loi dans ce sens, qu'une opposition de la part de la première Chambre paraît fort peu probable.

Si cependant notre gouvernement a ainsi rendu hommage au principe de la liberté économique, il a, dans une autre question, fait un pas nouveau dans la voie de la contrainte. Une circulaire récente du ministre du commerce défend aux autorités provinciales, chargées d'examiner en première instance les demandes en concession de sociétés anonymes, de ne présenter ces demandes à l'autorité centrale que quand la crise aura disparu, et ceci « dans l'intérêt bien entendu du public lui-même. » Les crises ne proviennent, et la crise présente surtout provient d'une extension désordonnée des affaires de tout genre; elle n'aurait certainement pas sévi avec tant d'intensité, si des milliers d'individus n'avaient point engagé en toutes sortes d'entreprises plus de capitaux qu'il ne leur convenait. Or, jusqu'ici, et malgré la surveillance gouvernementale, les crises nous ont périodiquement frappés; il semble donc qu'en général la seule manière de les rendre moins fréquentes, ce serait de laisser le public apprendre à voir clair lui-même dans ses affaires. L'apprentissage sera peut-être long et dur, mais il est nécessaire; tant que l'on constatera ainsi officiellement l'aveuglement du public dans ses intérêts, il est fort à craindre qu'il ne s'en guérisse jamais.

Une mesure qui se rattache à cette défense de nouvelles sociétés par actions, c'est la sanction royale que vient enfin d'obtenir le malencontreux projet de loi qui les frappe d'un nouvel impôt. Ce projet avait été proposé dans la dernière session de nos Chambres avec deux autres nouveaux impôts : augmentation du prix de la régie du sel et impôt sur les bâtiments. Mais la représentation écarta ces deux dernières propositions, et déjà, pour cette raison, on avait généralement espéré que l'impôt sur les sociétés de commerce ne recevrait pas seul force de loi. Puis, la sanction se fit si longtemps attendre que l'on croyait l'affaire entièrement abandonnée, et l'on se refusait à admettre que le gouvernement voulût, pour une recette annuelle de 400,000 écus (1,500,000 francs) imposer « aux sociétés anonymes en commandite et autres de même nature, » comme dit

la nouvelle loi, tant de formalités vexatoires et un contrôle si sévère.

Une question brûlante que nous avions espéré voir s'avancer vers sa solution, mais qui, soit par l'influence politique, soit encore par suite de la crise, est restée absolument stationnaire, c'est la question des banques. En mai dernier, une loi vint interdire, à partir du 1er janvier 1858, la circulation en Prusse aux billets de banques étrangères. Chassés de la Prusse par suite du système restrictif que suit notre gouvernement en matière de banques, des capitaux prussiens avaient fondé dans les petits pays qui nous entourent plusieurs banques particulières qui naturellement faisaient le gros de leurs affaires sur nos places commerciales. La prohibition de leurs billets, inspirée par le désir de rendre plus fructueux le monopole de la Banque privilégiée que l'on venait d'étendre en mai 1856, et auquel l'Etat participe pour la moitié, la prohibition des billets de ces banques, disons-nous, fut donc une mesure fort dure, tant pour nos voisins que pour bon nombre de nos compatriotes; et la seule concession que l'on put obtenir du ministre du commerce, ce fut qu'il inviterait les Etats allemands à une conférence pour établir un accord dans cette matière. L'invitation d'envoyer des commissaires à Berlin leur fut adressée réellement peu après, et réitérée au commencement du mois passé; mais il était bien sûr, pour quiconque s'occupe de ces matières, que la conférence même, si elle eût pu se réunir, n'eût amené aucun résultat. A force de discuter, on ne se décide à rien, et s'il nous est toujours très-difficile, à nous autres Allemands, de parvenir, sur une question quelconque, à une majorité, l'unanimité, requise par les traités de l'union douanière, est une « *ultima Thule* » que nous ne saurons jamais atteindre.

Les conférences qui ont eu lieu ici en août dernier, sur la question des sucres, en ont donné une nouvelle preuve. On avait voulu augmenter l'impôt sur le sucre de betteraves, diminuer peut-être aussi les droits d'entrée sur le sucre colonial, faire, en un mot, un pas hors du système protectionniste que l'on avait adopté à l'égard du sucre, vers le système fiscal, que les besoins toujours croissants des gouvernements recommandaient avec une singulière éloquence. Je cite ces délibérations avortées, parce que je sais de bonne source qu'il est question de les reprendre prochainement et qu'il y a plus de chance de les voir mener cette fois-ci à bon terme. Pour en revenir à la conférence projetée sur la question des banques, elle n'eût pas même trouvé une base, un point de départ pour régler cette question si difficile et touchant à tant d'intérêts divers. Ce que spé-

cialement la Prusse voulait, la propagation de son système en Allemagne, des règles fort sévères pour les banques particulières et pour celles de petits Etats, dont sa Banque privilégiée aurait été exempte; restriction d'un côté, monopole de l'autre, n'aurait jamais eu l'assentiment des autres Etats. D'ailleurs, tant que les gouvernements seront si contraires à l'idée de la liberté des banques, quel fruit leurs conférences pourront-elles avoir? Je sais que, quand il s'agit de banques, de grands économistes quittent le drapeau de la liberté; mais je dois avouer n'avoir trouvé jusqu'ici aucun argument scientifique à l'appui de la restriction ou du privilége en cette matière plutôt qu'en toute autre question économique. C'est toujours la peur qui motive l'appel à l'intervention du pouvoir qu'on repousse ailleurs; mais si, par cette intervention, on se propose de prévenir les nombreuses et terribles catastrophes que l'on trouve dans l'histoire des banques, on oublie que c'est précisément cette intervention qui les a amenées. Il n'y a eu jamais, pas même en Ecosse ni en Amérique, un système de banques entièrement libres. Un économiste français, M. Coquelin, a démontré d'une manière évidente que ce qui leur manquait de liberté était précisément aussi ce qui les a empêchés de répandre leurs bienfaits, et même est devenu la source des maux qui se sont produits.

En Allemagne, les voix qui demandent la liberté des banques ne sont pas nombreuses, mais le seul argument réellement fondé qu'on leur oppose, c'est l'inexpérience économique des peuples. C'est à ce point de vue aussi que la question est traitée dans un long et fort remarquable travail, inséré dans le numéro 79 de la *Revue trimestrielle*[1] et que je cite, parce qu'il était écrit en vue de conférences projetées et qu'on lui attribuait généralement sinon une origine, du moins une inspiration officielle. Si notre gouvernement était réellement persuadé que la liberté des banques est chose excellente en soi, mais irréalisable, par cette seule raison que le public ne saurait encore se faire à ce régime, il comprendrait certainement que le seul moyen de compléter à cet égard notre éducation économique, ce serait d'accorder graduellement plus de liberté, et c'est ce qui serait d'un intérêt immense pour notre développement en tous sens[2].

A propos de banques, il me faut encore parler d'une mesure fort récemment prise par notre gouvernement. Quelques-unes de nos

---

[1] *Deutsche Vierteljahrsschrift*, recueil où l'on trouve souvent d'excellents articles économiques.

[2] J'ai déjà dit que la conférence à laquelle la Prusse avait invité ses confé-

banques particulières avaient, dans le dernier temps, pour ne point se dégarnir de leur réserve métallique, fait escompter ailleurs le papier à longue échéance qu'elles avaient déjà escompté elles-mêmes. Elles avaient voulu en outre que la Banque privilégiée leur prêtât son concours dans ces opérations, quand une circulaire des ministres du commerce et des finances est venue les interdire, et non à tort, il faut bien le reconnaître. Les banques escomptent avec leurs billets le papier de commerce, précisément pour qu'il soit retiré de la circulation jusqu'au jour de l'échéance. Mais, d'un autre côté, nos banques n'ont pas le droit de prendre des dépôts à intérêt ; et privées de ce moyen si naturel de compléter toujours leurs réserves métalliques, est-il étonnant qu'elles aient recours à des moyens artificiels et dangereux?

J'ai dit que les crises étaient souvent pour les gouvernements des épreuves morales, et effectivement il a fallu au gouvernement d'un Etat petit, mais de grande importance commerciale, la ville de Hambourg, beaucoup de fermeté pour résister à ceux qui voyaient dans de grandes émissions de papier avec cours forcé le seul remède contre les maux de la crise. En France comme chez nous, ceux qui voulaient recourir à cet expédient dangereux et injuste, bien que nombreux et influents, n'ont pu ébranler la ferme résolution du chef de l'Etat ; mais dans un Etat comme Hambourg, la lutte a dû être longtemps indécise, et n'a pu être terminée que par une transaction. Tel est évidemment le caractère de la Caisse d'escompte, que le gouvernement a fondée et dotée de 5 millions de marcs banco de ses fonds et de 10 millions de marcs banco provenant de l'emprunt conclu avec la Banque d'Autriche, après que Hambourg eut échoué dans une tentative de négociation avec notre gouvernement. Toutes les mesures de ce genre ne peuvent qu'affaiblir le salutaire effet de la crise; après avoir violé les lois économiques, c'est en vain que l'on tâche de se soustraire au châtiment que cette violation entraîne, et c'est de la démence et une iniquité révoltante que de vouloir persévérer, avec l'aide du pouvoir, sur la route fatale qui a conduit à l'abîme. Notre gouvernement l'a bien senti, en repoussant tout récemment une proposition du syndicat des négociants de Berlin tendant

---

dérés sur la question des banques n'a pu avoir lieu; si je voulais en mentionner les raisons, je devrais quitter le terrain économique pour celui de la politique; je dirai seulement qu'il y a eu opposition du côté de la Bavière, qui, l'année passée déjà, avait prohibé la circulation de toute espèce de billets de banque, à l'exception de ceux d'Autriche. Or, notre gouvernement voulait exclure l'Autriche, comme ne faisant point partie de l'union douanière.

à sauver de la faillite déclarée les négociants dont l'avoir, irréalisable au moment actuel, dépasserait les créances exigibles.

La production des ouvrages économiques a été peu considérable dans les derniers temps. Je ne puis mentionner qu'une étude de H. Rau[1], sur la production rurale et le crédit réel, ou plutôt, car le livre tient plus que le titre ne promet, sur le crédit en général, et puis un essai fort intéressant pour éclairer, par les vérités reconnues de l'économie, une science qui en diffère essentiellement par sa nature, mais qui y touche par les rapports les plus intimes, le droit civil. Cet essai[2], dont nous ne possédons encore que la première partie, traite, à ce point de vue, du droit romain ; elle a pour but de faire admettre, dans les nombreux cas d'antinomie, comme seule valable, la décision qui s'accorde le mieux avec les lois économiques. Je fixe sur cette publication l'attention des économistes français, et particulièrement de tous ceux qui vénèrent la mémoire de Bastiat, parce que j'y ai trouvé un argument frappant à l'appui d'une thèse que l'illustre écrivain a défendue dans presque tous ses écrits avec sa clarté inimitable et sa conviction si profonde et si persuasive. Bastiat s'est toujours opposé à ce qu'on inculquât à la jeunesse des écoles, par l'étude mal dirigée des auteurs classiques, cet esprit de dédain du travail, de glorification de la violence et de la rapine qui, en droit comme en fait, furent à Rome les moyens originaires d'acquisition. Il pensait avec toute raison que ces sentiments devaient pervertir, dès l'adolescence, toutes les notions de droit et de justice; eh bien ! M. Dankwardt nous démontre que le droit romain lui-même, et conséquemment les transactions les plus fréquentes et les plus indispensables de la vie sociale à Rome, en ont ressenti la triste influence. On n'a qu'à voir dans les Codes de Rome régner sur toute la matière de l'acquisition et de la transmission de la propriété l'incertitude et le doute; on n'a qu'à voir toutes ces contradictions si bizarres que les jurisconsultes romains signalent eux-mêmes très-souvent, pour être convaincu qu'il y a un vice caché dans les fondements mêmes de Rome. Ce vice, c'est la négation du principe que le travail est le seul titre, la seule consécration de la propriété ; principe que nous démontre la raison, que confirme l'économie, et qu'il appartient à notre temps de faire de plus en plus universellement reconnaître, comme la meilleure sauvegarde de nos sociétés contre les ébranlements révolutionnaires. E. HILLER.

---

[1] *Die ländliche Urproduction und der real Credit.* Vienne, 1857.

[2] *National-OEconomie und Jurisprudenz*, par Daknwardt, avocat à Rostok, 1857.

DELL' IMPOSTA SULLA RENDITA,

(DE L'IMPOT SUR LE REVENU)

Lettere di Emilio Broglio *al conte* Camillo di Cavour, *Torino*, 1856.

M. Emile Broglio a publié à Turin, en 1856, des lettres adressées au comte Camille de Cavour, premier ministre des Etats de Sardaigne, dans lesquelles il donne un précis historique et raisonné de l'impôt sur le revenu en Angleterre et de l'impôt sur le capital aux Etats-Unis d'Amérique. Ces lettres sont le fruit d'une étude approfondie de la longue enquête ordonnée par le Parlement anglais sur l'income-tax en 1851, et qui fut poursuivie par les hommes les plus considérables de la Chambre des communes pendant deux années consécutives.

L'auteur en a tiré une exposition claire et complète de la nature de cette loi, du procédé d'exécution, des résultats qu'elle a donnés, des objections qu'elle soulève et des réformes qu'on y propose.

Quoique la matière de ces lettres soit aride, elles se font lire avec un véritable intérêt et avec plaisir; tant il y a de clarté, de méthode et de précision dans la manière dont M. Broglio traite ce sujet. On y reconnaît la main exercée d'un économiste, le cœur et la raison d'un homme de bien, qui cherche de bonne foi et avec une grande prudence les améliorations qui doivent profiter à toutes les classes de la société; on y sent les mouvements d'une âme généreuse et d'une intelligence élevée, et on y trouve à chaque pas le bon goût, l'esprit cultivé et le charme que donne le commerce intime avec les princes de la littérature latine et italienne.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant un résumé de cet ouvrage remarquable, où nous trouverons des renseignements et des documents que l'auteur n'a pas craint d'aller déterrer dans la poussière des livres bleus d'une longue enquête parlementaire.

La taxe sur la propriété et le revenu est assez importante, telle qu'elle est appliquée en Angleterre et aux Etats-Unis, pour qu'elle mérite d'être connue des lecteurs du *Journal des Economistes*, et nous nous sommes décidé à analyser successivement les diverses notions données au sujet de cette taxe par M. Broglio, notions qui complètent sous un aspect particulier plusieurs renseignements utiles et étendus déjà donnés dans le *Journal des Economistes*[1]. Nous dirons peu de chose de la première lettre, qui renferme seulement quelques considérations générales sur l'importance

[1] V. notamment la série d'articles publiée par M. E. de Parieu, membre de l'Institut.

croissante des dépenses dans les Etats civilisés et sur l'histoire de l'income-tax en Angleterre. L'auteur y marque le point de départ principal de ses recherches, qu'il place dans l'étude des résultats de l'enquête sur l'income-tax ordonnée en 1851 et dirigée par M. Hume.

M. Broglio montre dans sa deuxième lettre : 1° que W. Pitt, en établissant ce qu'on a appelé depuis l'impôt sur le revenu (income-tax) en 1798, n'avait pas l'intention de changer, ni de réformer le système des impôts, mais uniquement de trouver des ressources contre les exigences toujours croissantes de la lutte engagée contre la révolution française et Napoléon ; que cette nouvelle contribution ne fut qu'une surtaxe ajoutée aux *assessed taxes* dans une proportion déterminée ; qu'elle eut le caractère d'une contribution sur la dépense, comme les *assessed taxes* elles-mêmes ; 2° mais qu'en 1799, le même chancelier, réformant son bill de 1798, et dans le but, disait-il, d'introduire autant que possible l'égalité dans les impôts, fit décider par le Parlement que chaque citoyen déclarerait, sur une formule préparée par l'autorité, l'espèce et la quotité de ses revenus, provenant de la terre, de maisons, de capitaux, de la profession, du commerce, etc., et c'est sur cette déclaration que fut établie la taxe que chacun doit payer, sauf le droit d'appel selon un mode déterminé.

Cette réforme, établie sur une déclaration contrôlée, au lieu d'une taxe fixée par appréciation sur la dépense et les impositions déjà existantes, donna un produit plus que triple (de 46,400,000 fr., le produit monta à 151,000,000 de francs.)

En 1803, la loi du 11 août, votée sous le ministère de Fox, introduisit un principe nouveau, hardi et fécond : celui de prendre la rente à sa première source, là où elle naît, c'est-à-dire, pour la rente territoriale, entre les mains de celui qui occupe le sol, qui le cultive à ses risques et périls et récolte les fruits ; pour la rente provenant des coupons de la dette publique, entre les mains des porteurs de ces coupons. Ce moyen a assuré le recouvrement de la taxe dans toute son intégrité, et l'égale distribution en est faite par les soins des personnes intéressées, sans qu'un étranger intervienne et sans que l'état des dettes soit révélé. Cette dernière amélioration fait disparaître l'une des plus graves objections contre la taxe sur le revenu, c'est-à-dire le danger d'ébranler le crédit personnel en dévoilant certaines positions.

En 1806, le Parlement fit une réforme importante en abaissant l'exemption du minimum de 60 à celui de 50 liv. st. de rente, pour atteindre les personnes qui, par fraude, avaient déclaré un revenu un peu inférieur à 60 liv. st.

L'effet pratique de la réforme de 1806 fut étonnant ; la taxe, au taux de 5 pour 100, avait produit, de 1803 à 1805, de 4 à 5 millions de liv. st. par année, et au taux de 10 pour 100, elle avait donné, en 1779 et 1800, 6 millions de liv. st. Elle produisit, au même taux de 10 pour 100, en

1806, 13 millions de liv. st.; en 1810, 14 millions et demi; en 1812, 15 millions et demi; en 1813 et 1815, 16 millions.

La taxe supprimée en 1816 n'a été rétablie qu'en juin 1842, sur la proposition de sir Robert Peel, succédant comme chancelier de l'Echiquier à un ministère whig qui laissait un déficit considérable dans le Trésor. Il était indispensable et urgent de mettre un terme à cet état de choses. Sir Robert Peel ne trouva d'autre moyen que l'impôt sur le revenu. Mais cet homme d'Etat, agissant bien plus en ministre de toute la nation qu'en chef de parti, poursuivait un but plus élevé que l'équilibre entre les recettes et les dépenses, celui de réformer profondément tout le système financier de l'Angleterre, en faisant supporter aux riches une partie du fardeau excessif que l'ancienne organisation des impôts faisait peser nécessairement sur les classes les plus pauvres de la société.

Le Parlement approuvant son système, la nouvelle taxe sur le revenu, établie à raison de 70 cent. par 25 fr., c'est-à-dire à 3 pour 100, avec exemption complète pour les revenus au-dessous de 150 liv. st. (3,750 fr.), produisit environ 6 millions de liv. st. (150 millions de francs). Sir Robert Peel put alors non-seulement équilibrer le budget, mais supprimer en même temps l'impôt sur les céréales, abolir ou grandement diminuer d'autres taxes sur des objets de consommation générale ou sur des matières de fabrication considérable.

La taxe une fois décrétée, comment fut-elle appliquée? M. Broglio l'étudie dans sa troisième lettre.

La loi du 22 juin 1842 classe les revenus en cinq catégories :

1° Revenus des propriétaires de terres;
2° — des fermiers;
3° — des porteurs de rentes annuelles du Trésor public;
4° — { des capitalistes, des commerçants, des industriels, de ceux qui exercent une profession et un état;
5° — provenant des emplois publics, tels que traitements et pensions.

A chacune de ces cinq classes de revenu sont affectées des cédules, ainsi qu'on dit en Angleterre, distinguées par les cinq lettres A, B, C, D, E. Les Anglais désignent toujours les revenus des taxes par ces mots : revenus de la cédule A, et par ceux-ci : revenus de la cédule D, ceux qui proviennent de l'industrie, du commerce, de la profession. Ces deux cédules sont de beaucoup les plus importantes.

Au commencement de chaque année financière, c'est-à-dire vers le 5 avril, les commissaires pour les recettes intérieures se réunissent et préparent le modèle à imprimer relativement aux diverses cédules et les transmettent en nombre suffisant aux officiers publics appelés surintendants des impôts, lesquels, au nombre de cent cinquante, sont divisés en six classes, selon l'importance de leurs districts, et reçoivent de 160 à 400 liv. st. Ils sont nommés par le gouverne[illegible] une promo-

tion à chaque vacance, et comble les vides parmi les surintendants au moyen des aspirants ou surnuméraires. En les nommant, on leur donne un guide imprimé pour leur règle et leur instruction.

Ces surintendants distribuent les formules aux assesseurs ou *taxateurs* de chaque paroisse. Ces taxateurs sont élus par un corps *de commissaires de district pour les taxes assises* et *pour la taxe foncière*; leur nom se trouve inscrit dans l'acte même du Parlement qui établit l'income-tax.

Les commissaires de district réunis en mars examinent les qualités des personnes (deux ou trois, selon l'étendue des paroisses) qui leur sont proposées par les administrateurs de ces paroisses mêmes, et à moins de graves motifs ils les nomment taxateurs.

Ces élus, ordinairement anciens administrateurs ou commerçants retirés, jouissent de la considération générale et s'acquittent de leurs fonctions avec zèle et impartialité, selon le serment qu'ils ont prêté et les instructions écrites qu'ils ont reçues.

Les honoraires qu'ils reçoivent sont en raison du travail qu'ils font; chaque taxateur a 60 cent. sur 100 fr. de taxe, et comme en général il est en même temps percepteur de la paroisse et qu'il a 60 cent. pour 100 fr. de ces perceptions, cela porte ses honoraires à 1 fr. 20 pour 100 fr.

Ces taxateurs envoient d'abord à chaque chef de maison, dans chaque paroisse, la formule qui est propre à chacun d'eux, selon qu'il est propriétaire, fermier, commerçant, etc. Chaque formule porte en tête l'injonction de la remplir et de la retourner, sous enveloppe cachetée, au domicile du taxateur dans l'espace de vingt-un jours après la réception, si l'on ne veut s'exposer à une amende de 20 liv. st. et à une taxe triple.

Dès que les taxateurs ont reçu les formules remplies, ils préparent la taxation. Ils mettent par classe les cartes de chaque particulier et fixent le chiffre de la taxe qui leur paraît convenir, en juste proportion avec le revenu de l'année précédente s'il s'agit de professions, ou avec le revenu des trois dernières années, s'il s'agit de commerce et d'industrie. Cela fait, ils transmettent les cartes au surintendant.

Celui-ci les examine, et après suffisante information, il confirme ou modifie la taxe proposée et enfin soumet son opinion à deux commissaires appelés commissaires adjoints et qui sont élus par ces mêmes commissaires de district que nous avons déjà vus faire la nomination des taxateurs. En effet, dans la réunion de mars, les commissaires de district choisissent sept personnes dans leur propre corps pour assurer l'exécution de la loi d'impôt, au titre de commissaires généraux; parmi ceux-ci deux sont désignés pour remplir les fonctions de commisaires adjoints au surintendant.

Le surintendant transmet les cas particuliers de taxation aux deux commissaires adjoints, et ceux-ci, approuvant ordinairement ou modifiant le chiffre proposé par le surintendant, prononcent la sentence en première instance.

Si cette décision est supérieure à la somme déclarée par le contribuable, elle lui est signifiée, et on lui indique le jour où il pourra présenter ses réclamations en appel.

Ce sont les commissaires généraux qui jugent en appel au nombre de cinq ; les deux autres, ayant siégé comme juges en première instance, s'abstiennent. A ce jugement, qui est secret (chose extraordinaire en Angleterre), assistent d'un côté le taxateur et le surintendant, comme ministère public, dans l'intérêt du Trésor ; de l'autre la partie qui réclame : les commissaires ayant ouï les raisons pour et contre prononcent leur sentence. On peut dire qu'elle est définitive, quoique réellement il existe une troisième instance ; mais pour avoir le droit d'en user, il faut que l'appelant ait déclaré vouloir y avoir recours avant que les commissaires généraux aient prononcé leur jugement. Ce cas est très-rare et presque inconnu dans la pratique.

D'autres fonctions sont encore confiées aux commissaires spéciaux. Ils sont au nombre de trois pour tout le royaume et reçoivent un traitement de 600 liv. st. (ou 15,000 fr.), pendant que tous les autres commissaires sont gratuits. Or, lorsqu'un contribuable, pour un motif quelconque, désire se soustraire au jugement des commissaires adjoints en première instance et des commissaires généraux en appel, ou qu'il veut tenir caché l'état de sa fortune au taxateur de la paroisse, il a droit de se faire taxer directement par les commissaires spéciaux. Dans ce cas, il remplit, comme à l'ordinaire, la formule qui lui a été envoyée, et la met sous enveloppe cachetée, avec la déclaration expresse qu'il veut être taxé par les commissaires spéciaux. Le taxateur fait parvenir ce pli au surintendant qui en prend connaissance, se met en communication avec les commissaires spéciaux résidant à Londres, et, après s'être concerté avec eux, prononce la décision. Cette décision, si elle est au-dessus du chiffre donné par le contribuable, lui est signifiée, et on l'avertit du jour où les commissaires spéciaux siégeront dans son district. Là, les parties intéressées se présentent, exposent leurs griefs, contradictoirement avec le surintendant, qui fait fonction de ministère public, et les commissaires prononcent leur sentence d'appel, laquelle est définitive. Il y a bien encore la faculté de se pourvoir devant ce que M. Broglio appelle le *dicastère* des recettes intérieures ; mais le cas est si rare qu'on en cite un à peine.

Tels sont les voies et moyens admis en Angleterre pour l'application de la loi d'impôt sur le revenu. Cette organisation est remarquable en ce qu'elle donne au Trésor et aux contribuables des garanties suffisantes ; l'élément gouvernemental est représenté par les commissaires spéciaux et les surintendants, et l'élément électif par les commissaires généraux, les commissaires adjoints et les taxateurs.

Le mérite de ce système d'application de la loi est sorti avec un complet avantage de l'enquête ordonnée par la Chambre des communes et qui a duré si longtemps. Or, pas un témoignage ne s'est produit contre

le système organisé pour exécuter la loi, et les hommes les plus graves qui font partie de cette administration ont déclaré qu'il n'y avait d'autre réforme à la loi que de la rendre permanente, au lieu de transitoire et momentanée qu'elle est.

Dans la quatrième lettre, l'auteur fait une exposition de la perception de la taxe et de ce qu'elle coûte, des serments exigés et de la production des livres de commerce.

Le percepteur est directement nommé par la paroisse, sur la proposition du taxateur, qui ordinairement se propose lui-même. Cette proposition est transmise par le secrétaire des commissaires généraux aux chefs de la paroisse. Ceux-ci examinent les qualités morales de la personne et les garanties que présentent les noms des cautions, car dans toutes les grandes paroisses on n'élit pas des percepteurs sans caution. La paroisse est libre dans le choix du percepteur et de la caution, ayant la responsabilité de ses choix. Si le percepteur venait à manquer, le Trésor serait en droit de réclamer de nouveau la taxe ; mais cette exigence présenterait de grandes difficultés.

Le cautionnement ordinairement exigé des percepteurs est d'environ les trois quarts de leurs recettes. A peine cite-t-on un ou deux exemples, en trente années, de manquement de la part des percepteurs. Les obligations de la caution sont pour l'année ; il y aurait avantage, et c'est un vœu souvent exprimé, à ce que la loi leur attribuât la possibilité d'une plus longue durée.

La dépense pour le recouvrement de la taxe se réduit aux honoraires du taxateur, du percepteur et du secrétaire des commissaires généraux. Ils reçoivent chacun *un tant par cent* des sommes imposées et perçues. Quant au secrétaire (clerc) des commissaires généraux, il reçoit 80 cent. pour 100 fr. et 40 cent. seulement pour chaque 100 fr. de taxe supprimée par le privilége de l'exemption. Le secrétaire est un rouage d'autant plus utile que les commissaires, n'étant pas payés, ne peuvent être tenus à des travaux nombreux et peu agréables. Le secrétaire leur fournit les renseignements et les documents, et ils prononcent leur jugement. Le secrétaire est non-seulement le conseil légal des commissaires, mais une garantie pour les intéressés, dont il est connu, et il est comme un trait d'union entre le gouvernement et les contribuables.

On peut estimer à un peu plus de 2 pour 100 toute la dépense pour le recouvrement de la taxe sur le revenu en Angleterre, tandis que celle pour les recettes indirectes s'élève à 40 pour 100.

En ce qui concerne le serment qui peut être demandé pour la rigoureuse application de la taxe sur le revenu, il convient d'abord de faire observer qu'en Angleterre on ne procède, en fait de serment, qu'avec beaucoup de précautions et de ménagements, afin de maintenir intacte le plus possible la sainteté même du serment.

Dans l'application de l'income-tax, on peut dire presque que le ser-

ment n'est pas usité. Dans les réclamations qui se présentent devant les commissaires, ceux-ci n'ont pas recours au serment; ils forment leur jugement sur la connaissance personnelle qu'ils peuvent avoir des personnes qui réclament, sur les informations fournies par les surintendants et les percepteurs, et surtout d'après l'audition contradictoire du réclamant et du surintendant.

Ils pourraient y avoir recours en un seul cas, lorsque des négociants ou des manufacturiers produisent librement (car la loi ne les y oblige pas) devant les commissaires leurs livres de négoce ou un compte extrait de ces livres pour prouver la déclaration faite par eux de leurs revenus. Les commissaires pourraient leur déférer le serment, non pas sur la réalité de leur revenu déclaré, mais seulement sur la vérité du compte présenté, sur sa loyale conformité avec les livres dont il est extrait; ou, si les livres eux-mêmes sont produits, alors le serment porte sur la sincérité des écritures. Ainsi, l'appelant jure seulement qu'il n'a point fait un faux matériel en altérant le résultat de ses écritures et de ses livres.

Et pourtant ce serment, réduit à des formes si simples, ne se défère presque pas. Dans la pratique, le président de la Commission, tenant en main le compte présenté par le contribuable : « Quoi qu'il en puisse être, lui dit-il gravement, êtes-vous disposé à jurer la vérité de ce compte? » Si la réponse est négative, le compte lui est rendu pour qu'il le reproduise dans un état plus exact. Si la réponse est affirmative, les commissaires ne vont pas plus loin ; ils tiennent le compte pour exact et fixent la taxe en conséquence. Trois ou quatre fois, sur les doutes sérieux du surintendant, le commissaire président a dit au réclamant : *Avant d'entendre votre déclaration, nous vous ferons prêter serment.* Il paraît difficile que des procédés si délicats n'aient pas une grande influence morale sur les sentiments d'une nation, et, sous ce rapport, l'income-tax peut devenir un moyen de moralité et de civilisation.

Dans la cinquième lettre, l'auteur discute les raisons contre et pour les exemptions de l'income-tax, et expose le procédé selon lequel elles sont établies.

Les exemptions doivent produire trois effets pernicieux : 1° compliquer beaucoup le système adopté pour la levée de la taxe ; 2° préjudicier au Trésor, en diminuant les recettes et en augmentant les frais de perception ; 3° ouvrir une large porte aux fraudes, qui ne nuisent pas seulement au trésor public, mais surtout à la morale et à la délicatesse publiques, qu'il faudrait garantir de tout germe corrupteur.

Et cependant, malgré ces graves et évidentes considérations, ni Pitt, ni Robert Peel, ni les Parlements, n'ont hésité à admettre des exemptions. Il est possible que les uns et les autres aient cédé dans ce cas aux sentiments d'humanité envers les classes pauvres, lorsqu'en réalité ils obéissaient, sans s'en douter, à la loi d'une justice rigoureuse.

Un des hommes les plus compétents sur les questions d'impôts, John

Stuart Mill, interrogé par le président du Comité d'enquête s'il pensait que tous les revenus dussent être soumis à la taxe, excepté ce qui serait indispensable pour subvenir aux nécessités de la vie, fit la réponse suivante :

« Si la taxe sur le revenu était le seul impôt destiné à former les re-
« cettes publiques, je répondrais : oui ; mais, dans l'état actuel des
« choses, l'accise, les douanes, et, en général, tous les impôts indi-
« rects qui frappent les objets de consommation générale, sont bien
« plutôt supportés par ceux dont le revenu ne s'élève pas au-dessus de
« 150 liv. st. Ainsi, les petites fortunes concourent à la formation des
« recettes publiques pour une quote-part disproportionnée et excessive.
« Pour rétablir la balance dans le sacrifice que les diverses fortunes doi-
« vent supporter en faveur de l'Etat, il me paraît de toute justice que
« les fortunes considérables soient seules soumises à l'income-tax, et
« qu'il y ait exemption absolue pour les revenus inférieurs à 150 liv. st. »

Ainsi, en *droit* et en *fait*, l'exemption est devenue une condition essentielle de tout impôt sur le revenu.

Comment procède-t-on pour obtenir l'exemption? Tous ceux dont les revenus n'atteignent pas 150 liv. st. en exposent la preuve et l'état sur un modèle qui leur est envoyé *ad hoc* d'après leur demande, et ils y réclament l'exemption. Le surintendant, sur le vu de cet état et de cette demande, s'il n'a pas lieu de douter de l'exactitude de l'exposé, y ajoute son approbation. A la première réunion des commissaires généraux, il leur soumet toutes les demandes d'exemption approuvées par lui, et les commissaires ajoutent à leur tour un certificat qui autorise la radiation du nom du contribuable des rôles de la taxe, et cette radiation a son effet jusqu'à ce qu'il soit reconnu que l'exempté a obtenu une augmentation de revenu.

La loi prescrit bien la comparution en personne de tous ceux qui demandent l'exemption pour en fournir la preuve ; mais la pratique a démontré que les commissaires ne trouveraient pas le temps de suffire à ces comparutions. D'après le mode simplifié de recouvrement qui a été adopté (Voir la lettre deuxième), il arrive plus d'une fois que la taxe est déjà payée avant que la partie intéressée ait obtenu l'exemption ; dans ce cas, le contribuable est en droit d'en demander la restitution matérielle, ce que les Anglais appellent *drawback*.

La sixième lettre contient la marche à suivre pour obtenir la restitution de la taxe payée par anticipation, et des renseignements sur les fraudes auxquelles l'income-tax donne lieu.

La demande en restitution est directement adressée au surintendant comme la demande en exemption ; celui-ci la soumet, non plus aux commissaires généraux du district, mais aux commissaires spéciaux de Londres. Parmi ces commissaires, l'un d'eux est chargé d'examiner toutes les demandes en restitution, qui s'élèvent par année à soixante-dix mille,

sans compter une moyenne de trois mille trois cents demandes des hospices et autres fondations pieuses exemptées de l'impôt par une disposition expresse de la loi.

Celles-ci, comme les plus importantes, sont exclusivement examinées par le commissaire; les autres le sont par vingt-cinq ou trente employés, divisés en deux sections, la section des certificats et la section des fonds publics. Dans la première, on examine toutes les demandes qui sont munies du certificat du surintendant, déclarant que le revenu annuel du postulant n'atteint pas 150 liv. st.; à la deuxième section sont renvoyées toutes les demandes en restitution de taxes payées par la Banque, la Compagnie des Indes et celle de la mer du Sud. Le chef de chaque section signe le décret de restitution pour toutes les demandes régulières et courantes; il soumet au chef de l'office des commissaires celles qui paraissent présenter quelque difficulté, et ceux-ci les renvoient au commissaire, s'il trouve grave la difficulté; celui-ci devient ainsi comme une troisième instance.

La section des fonds publics, à chaque échéance des dividendes de la Compagnie ou des intérêts de la dette publique, reçoit de la Banque et des deux sociétés une copie des registres; et en face des noms de tous ceux qui ont demandé et obtenu la restitution, elle inscrit : *exempt*. Ensuite elle transmet le nom de tous les exemptés à la Banque et aux deux sociétés pour qu'elles puissent exiger la restitution de la taxe payée. A la rigueur légale, ce travail se devrait répéter à chaque échéance; mais ce serait une énorme fatigue, les seuls registres de la dette publique contenant environ 38,000 créanciers exempts. Aussi le chancelier de l'Echiquier a-t-il autorisé à se borner à envoyer chaque trimestre le nom des nouveaux exemptés, ceux qui sont déjà inscrits jouissant de l'exemption, jusqu'à changement dans leur situation économique, dont il arrive souvent qu'ils font eux-même la déclaration. D'ailleurs, les employés deviennent habiles à soupçonner les fraudes des personnes de mauvaise foi, et dans ce cas ils saisissent le surintendant pour qu'il ait à exiger des contribuables la preuve de leur droit à jouir encore de l'exemption.

Les divers témoignages entendus par le comité d'enquête au sujet des fraudes tendent à prouver que ces fraudes sont loin d'être aussi nombreuses qu'on est porté à le croire. L'un des commissaires entendus déclare que sur les quinze à seize mille demandes en restitution qui sont portées au bureau du commissaire spécial, la presque totalité est faite de bonne foi. E. Welsh, le surintendant de la cité de Londres, affirme que la déclaration des négociants et des banquiers est plutôt supérieure qu'inférieure à leur revenu réel. C'est particulièrement dans le petit commerce qu'il y a des déclarations inexactes.

Un autre témoin, J. Nicholson, surintendant de Manchester et qui l'avait été à Liverpool, ville éminemment commerçante, dépose que les cas d'appel vont en diminuant d'année en année; que sur 20 déclara-

tions, 19 sont sincères, et qu'il est arrivé à avoir moins de 300 réclamations d'appel sur plus de 6,000 cas de taxation, ce qu'il regardait comme un rapport satisfaisant.

La déposition de Jean Lee, surintendant à Birmingham, dont les fonctions s'étendent sur 52 paroisses de campagne, et qui a, par conséquent, une grande expérience des revenus agricoles et des revenus commerciaux, n'est pas moins favorable à la sincérité des déclarations.

Ces témoignages suffisent à prouver que la vérité des déclarations est la règle générale. Mais il y a mieux; un certain nombre de contribuables qui ont droit à la restitution y renoncent pour s'épargner la peine et l'ennui des formalités à suivre pour l'obtenir.

Cependant il faut observer que le nombre de ceux qui abandonnent leur droit d'appel va en diminuant, depuis qu'on est certain que la loi n'est pas près de prendre fin. Le nombre des demandes d'exemption fut de 10,000 en 1849 pour la cédule D, et les postulants furent obligés de payer; et la même année, pour la même cédule, 43,690 personnes furent taxées pour une somme supérieure à leur déclaration; 11,305 en appelèrent et 7,713 en furent relevées en tout ou en partie.

L'auteur consacre la septième et la huitième lettre à l'étude des divers moyens dont se servent les contribuables pour éviter de payer l'income-tax et il les divise en deux espèces : 1° les fraudes proprement dites; 2° les subterfuges, tolérés en quelque sorte par les mœurs publiques et la loi.

La fraude consiste à feindre ou dissimuler ce qui constitue proprement sa situation économique, pour tromper les officiers publics et les commissaires, afin de se soustraire illégalement au payement de la taxe, et c'est là de la véritable fraude, digne du mépris public et des peines légales.

Le subterfuge consiste à diminuer réellement ses revenus d'une somme suffisante pour n'être plus atteint par la loi.

Ce genre de diminution de revenus non simulée, mais réellement faite *ad hoc*, peut être divisé en trois catégories :

1° Quelqu'un a 160 liv. st. de revenu; il s'engage à en payer 20 à son fils ou à son neveu, et comme il ne lui en reste réellement que 140, il n'est plus soumis à l'impôt.

2° Un salarié doit recevoir 150 liv. st.; il obtient de son patron que son salaire soit réduit de 1 liv. st., et ainsi il échappe à la loi.

3° La troisième catégorie comprend la longue liste des *annualistes*, c'est-à-dire de ceux qui, recevant une pension annuelle (qui, dans un très-grand nombre de cas, est de 150 livres), font réduire cette rente de 1 liv. st. pour se soustraire à la taxe. Or, c'est le cas d'un très-grand nombre de personnes, par l'effet du droit commun anglais, qui attribue au fils aîné toutes les terres laissées par le père de famille, ce qui entraîne

souvent l'obligation d'une rente annuelle qu'il doit servir à ses frères et sœurs.

Ces trois sortes de subterfuges sont parfaitement légaux, et il n'y a pas de doute qu'un abaissement inattendu de la limite fixée par la loi pour les exemptions atteindrait un grand nombre de personnes et augmenterait beaucoup les recettes du Trésor.

En ce qui regarde les fraudes elles-mêmes, la plus commune a lien par l'omission d'une des sources de ses revenus. Ainsi, un contribuable déclare très-bien qu'il reçoit 50 liv. st. d'une location de maison, et 50 autres des intérêts d'une rente sur l'Etat; mais il se gardera bien de déclarer qu'il retire 60 liv. st. d'une créance hypothécaire, et il réclame la restitution des sommes payées pour sa maison et pour la Banque.

Un autre cas fréquent de fraude est celui des fermiers qui exagèrent les dépenses de culture et diminuent les revenus de manière à ne présenter qu'une recette moindre de 300 liv., chiffre fixé par la loi pour l'exemption à l'égard de cette espèce de propriété, la loi supposant que les produits des terres louées sont également partagés entre le propriétaire et le locataire.

Un troisième moyen de fraude consiste à supposer une annuité due à un tiers avec lequel on s'entend et dont on représente le reçu.

Enfin, il est arrivé encore, quoique plus rarement, que le chef d'une maison de commerce ou de manufacture, qui doit livrer au taxateur le nom de tous ceux de ses employés qui reçoivent 150 liv. st. par an, omet le nom de quelqu'un d'entre eux et le soustrait ainsi à la taxe.

Ces déclarations, entachées de faux, sont d'autant plus faciles que les déclarants ne sont pas astreints à la sanction du serment. Ni les ministres, ni les membres du Parlement, ni les commissaires de l'enquête n'ont cru devoir exposer pour l'exécution d'une loi d'impôt ce que la conscience humaine a de plus sacré et de plus délicat.

Dans la huitième lettre le nombre des déclarations frauduleuses sous la cédule D, qui embrasse les revenus industriels, commerciaux et professionnels, est exposé au moyen de quelques états de statistique recueillis par ordre du comité d'enquête.

L'un de ces états présente le nombre de cas de revenus de 150 liv. st. et au-dessus qui, en 1848-49, furent taxés par les commissaires adjoints sur refus de déclarations ou élevés plus haut que ce que portait la déclaration faite. Le nombre de ces cas fut de 43,690, dont 21,374 sans déclaration; 22,316 avec déclaration insuffisante, selon les commissaires, et qu'ils soumirent à une surtaxe. Les parties avaient le droit de se pourvoir devant les commissaires généraux, contre cette décision; 32,385 n'en usèrent pas, et sur 11,305 qui firent appel, 3,592 furent condamnés à payer intégralement la taxe fixée en première instance, et 7,713 furent déchargés en tout ou en partie. De là il résulte, en chiffres ronds, que sur six jugements de surtaxes prononcés par les commissaires ad-

joints, cinq eurent leur plein effet, et qu'un seul fut réformé ou à peu près.

Le relevé de ces nombres ne peut donner qu'une idée approximative de la quantité de fraudes commises, parce qu'il n'est pas indiqué dans ce relevé combien de déclarations étaient soupçonnées de fraude et que toute déclaration reconnue insuffisante n'est pas nécessairement par cela même frauduleuse ; car la généralité des témoignages entendus par le Comité reconnaît que la plupart des déclarations insuffisantes proviennent d'une erreur de droit et de fait de la part du contribuable, bien plus que d'une intention frauduleuse.

Un autre état, qui comprend huit années, de 1843 à 1850, présente soixante-seize cas de taxes fixées par les commissaires spéciaux, en vertu de la loi qui autorise les contribuables à se soustraire ainsi au jugement des commissaires généraux. Ces soixante-seize cas ont été choisis parmi ceux qui offrent la plus grande différence entre le chiffre du revenu déclaré et celui que les commissaires spéciaux ont fixé.

La somme totale des revenus déclarés montait, en chiffres ronds, à 385,000 liv. st. ; la somme totale déterminée par les commissaires s'élève à 563,000 liv. st. ; ainsi, l'augmentation fut d'à peu près 50 pour 100. Quarante et un de ces imposés acceptèrent le jugement en première instance ; trente-cinq autres en appelèrent ; vingt-trois furent déboutés de leur appel, et douze furent déchargés en totalité ou en partie. La somme des cotes taxées, qui était de 563,000, fut réduite à 523,000, et l'augmentation, au lieu d'être de 50 pour 100, tomba à 35 pour 100.

Si l'on fait attention que la catégorie des contribuables qui ont fourni les éléments de cet état, par cela même qu'ils sont en quête de juges qu'ils supposent peu au courant de leur situation économique, peut être la plus suspecte d'intentions frauduleuses, et que cependant le résultat a été d'imposer 135 liv. st., lorsqu'il n'en avait été déclaré que 100, on conviendra que la terrible accusation portée contre l'income-tax, d'ouvrir une large porte aux fraudes, est exagérée. Certes, en fait de douanes, les soixante-seize cas les plus graves de fraude constituent le trésor en une perte plus forte que 35 pour 100, et il faut ajouter qu'il est certainement plus difficile de découvrir les faits de contrebande que les fraudes contre l'income-tax.

Il faut cependant avouer qu'on trouve des exemples de fraudes énormes et de la dernière impudence : un particulier déclare n'avoir point de revenu, et on le taxe à 2,000 liv. st., qu'il paye sans oser en appeler ; un autre déclare 500 liv. st., et il est taxé à 15,000, qui, sur son appel, sont ramenées à 14,000.

Il ne faut même pas trop se flatter que les fraudes aillent en diminuant. C'est le contraire qui est plus à craindre, d'après la généralité des témoignages devant l'enquête.

a barrière à ces fâcheuses dispositions est la surtaxe aux mains

des commissaires, et la pierre angulaire de tout l'édifice de l'income-tax est dans la fermeté de caractère, dans le courage civil des commissaires et de tous ceux qui, figurant en première instance ou en appel, ne doivent pas craindre d'affronter les animosités personnelles, les ennuis et les calomnies des intérêts privés.

L'auteur ayant terminé l'examen de la législation anglaise sur l'income-tax, profitant de l'exemple et des renseignements que lui offre le comité d'enquête de la Chambre des communes, fait, dans sa neuvième lettre, un rapide exposé de la législation financière des États-Unis d'Amérique, où l'impôt, non-seulement sur le revenu, mais sur le capital, est la principale source des revenus publics.

Il est vrai que ces revenus sont de peu d'importance, si on les compare avec ceux des États européens. Dans ce pays, les dépenses générales se réduisent à celles de la diplomatie, de l'armée et de la flotte, qui n'existent pour ainsi dire pas, et le pouvoir pourvoit facilement à leur entretien avec le produit des douanes ; à cela, il faut ajouter qu'il y a une quantité de dépenses qui, chez ce peuple où domine le principe du *self-government*, se font par les particuliers et les associations, par les comtés, les districts, les cités, etc., au lieu d'être au compte du gouvernement central, comme ailleurs. Dans cette confédération, la dépense des Etats est donc diminuée de beaucoup, et, en outre, chaque Etat a ses revenus particuliers, les uns des canaux, les autres des mines de sel, et, presque tous, la vente des terres aux émigrants, vente dont le produit est affecté par la loi aux dépenses de l'instruction publique.

Dans l'Etat de New-York on peut dire que la taxe sur la propriété est la seule, et on l'appelle *taxe sur la propriété réelle et personnelle*.

L'état est divisé en comtés, ou plutôt en *counties*, puisqu'il n'y a pas de comtes ; les counties en cités, ou mieux districts, et, dans les grandes cités, les divers quartiers (wards) comptent pour autant de districts. Voici comment on procède à l'établissement de l'impôt. Dans le mois de mai ou de juin de chaque année ont lieu les assemblées de district, pour l'élection des divers fonctionnaires nécessaires à l'administration publique. Parmi eux sont les taxateurs, au nombre de trois pour chaque district, lesquels restent en charge trois années, mais de manière que chaque année on en élit un en remplacement du plus ancien, qui sort de charge. Les taxateurs, ainsi élus, s'occupent de réunir les rôles, comme ils disent, *de l'état réel et personnel*, c'est-à-dire de la matière imposable. Le rôle de l'état réel est l'ensemble de toutes les propriétés immobilières situées dans le district, auxquelles les taxateurs attribuent la valeur qui leur est propre, c'est-à-dire la valeur courante et vénale.

Le rôle de l'état personnel est l'ensemble de toutes les personnes domiciliées dans le district, chefs de famille ou non. Les taxateurs signalent, à côté de chaque nom, le chiffre de la valeur de leur propriété mobilière, déduction faite des dettes réelles et de cette partie de

la propriété que la loi exempte de saisie, les meubles, lits, chaises, bibliothèque, provisions pour la nourriture d'une vache, et la chaise ou banc pour l'église, dont la valeur pour le tout peut aller de 150 à 200 dollars.

Les rôles ainsi dressés, on publie qu'ils sont exposés à l'examen public au bureau des taxateurs, pendant trente jours. A l'expiration de ce délai, les taxateurs eux-mêmes siégent comme jurés pour entendre les réclamations des parties et y faire raison.

Lorsque les parties réclament contre la taxe qui leur est imposée, les taxateurs ont le droit de leur déférer le serment, et ils n'y manquent pas, à moins qu'il ne s'agisse de personnes tellement considérées par leur caractère et leur intégrité, que les taxateurs acceptent leur déclaration pour vraie. Mais, en règle générale, le serment est déféré, contrairement à ce qui se pratique en Angleterre, où on n'a recours que très-rarement à la pression morale du serment. C'est peut-être parce qu'en Amérique l'impôt sur le capital est l'unique source des recettes publiques, ou parce que les mœurs républicaines sont plus dures et n'admettent pas des ménagements aristocratiques.

Il en fut de même au moyen âge, dans les républiques démocratiques de l'Italie; et ici M. Broglio, citant l'ouvrage de M. de Parieu, intitulé *Histoire des impôts sur la propriété et le revenu* [1], donne un aperçu de la rigueur avec laquelle cet impôt fut appliqué, sous toutes les formes et les noms possibles, dans la république de Florence.

La dixième lettre continue à exposer la manière dont la taxe est établie et contrôlée en Amérique.

Après que les taxateurs ont prononcé en première instance sur les réclamations, ils transmettent les rôles arrêtés par eux au bureau des surintendants.

Ceux-ci sont élus par le peuple, un par district de chaque *county* : ce sont ordinairement des hommes considérables et familiarisés avec les matières d'impôt. Ils sont rétribués comme les membres des assemblées législatives, à tant par jour, pendant la durée de leurs fonctions. Ainsi chaque county a son bureau de surintendants, composé de dix, quinze, vingt membres, selon le nombre de districts. Ce bureau siége naturellement au chef-lieu de la county, dans le palais de justice.

Le mandat des surintendants est double; d'abord ils doivent décider par voie d'appel sur les réclamations des contribuables contre le jugement des taxateurs, c'est-à-dire contre l'évaluation de l'*état réel* et *personnel;* mais en ce qui touche l'*état réel*, il n'y a pas de réclamation, par la raison que chaque taxateur est naturellement porté à évaluer l'état de son district au-dessous de sa valeur réelle, tandis que les surintendants

---

[1] is, Guillaumin, 1857.

seront enclins à augmenter la valeur matérielle des counties autres que celui que chacun d'eux représente et défend.

Aussi l'estimation des taxateurs, en ce qui concerne l'*état réel*, est-elle définitive dans la pratique. Mais il n'en est pas de même pour l'*état personnel*, et comme on ne craint pas de dire que le taxateur a supposé un capital mobilier supérieur à ce qu'il est, on en appelle au bureau des surintendants par l'envoi d'un *affidavit* ou déclaration sous serment ; le surintendant de chaque county défend la taxe fixée en première instance et le bureau prononce sur la réclamation.

Le second mandat des surintendants est plus important ; il consiste à introduire, autant que possible, l'égalité dans les évaluations faites par les taxateurs des divers districts. A cet effet il se forme, dans le bureau, une commission de cinq membres, qui prend le nom de *commission de péréquation;* elle cherche à résoudre le difficile problème de mettre de l'unité dans les évaluations des divers districts. La commission entend chaque surintendant et prononce souverainement.

La matière imposable ainsi établie par les rôles et le jugement des taxateurs, et par l'examen et les décisions en appel des surintendants, on procède à la taxation, laquelle se réduit par conséquent à l'opération très-simple de fixer combien de centimes ou de millièmes doivent être payés par chaque dollar de capital attribué à chaque citoyen sur les rôles de l'état réel et personnel.

Pour cela, le bureau des surintendants prend en considération quelles sommes sont demandées :

1° Par le pouvoir fédéral, si, ce qui est rare, il en demande ;

2° Par le contrôleur, ou ministre des finances, pour les dépenses de l'Etat, ce qui est ordinairement peu important ;

3° Pour les dépenses de la *county* ;

4° Pour celles du district ;

L'addition de ces demandes opérée, on en fait la répartition sur le chiffre total du capital imposable, à raison de tant de centimes ou de tant de millièmes par chaque dollar.

Voici le chiffre des sommes produites, en 1848, par la taxe pour l'Etat de New-York. La population de cet Etat est de 2,604,500 habitants ; les terres en culture sont de 28,297,142 acres.

Elles furent évaluées par les taxateurs à.....	526,624,893 dol.
Le rôle de l'état personnel, c'est-à-dire les biens mobiliers de ces 2 millions et demi d'habitants, à...	125,663,318
	652,288,171

Ainsi cela fait 48 dollars par habitant.

Réduite à 651,619,595 dollars par le bureau des surintendants pour réclamations sur l'état personnel, toute la matière imposable de cet Etat est représentée par 3,400,000,000 de francs.

Or voici quels furent les impôts :

Pour le pouvoir fédéral, *rien*.

Pour l'Etat de New-York, en 1848.....	325,800 dol.
Pour les diverses counties	3,683,159
Pour les divers districts	1,308,520
Ainsi la totalité des impôts, pour cet Etat, fut de....	5,294,258

(Un peu plus de 29 millions et demi de francs).

Cette somme, comparée avec celle de la matière imposable, représente 8 millièmes de taxe pour chaque dollar (8/10 pour 100), et, par rapport au nombre des habitants, c'est un peu plus de 2 dollars par tête, environ 10 fr. 50 c.

Il faut ajouter à ces 2 dollars quelques autres taxes pour des objets spéciaux ; ainsi, pour les voies de la county et du district, on demande à chaque citoyen un nombre de journées de prestation correspondant à celui des centaines de dollars inscrites à sa charge sur les rôles des taxes; on peut racheter ces prestations au prix de 50 centièmes de dollar, ou 2 fr. 50 cent. par journée. Il en est de même pour les chemins ruraux.

La onzième lettre de M. Broglio est consacrée à l'exposé de l'income-tax au Texas.

Dans cet Etat, toute espèce de propriété, soit réelle, soit personnelle, est taxée ou mieux estimée *ad valorem*, d'après son prix vénal et courant, sans aucun égard au revenu que le propriétaire peut ou non en retirer, parce que le principe du système d'impôts aux Etats-Unis est de taxer la propriété et non la personne ; aussi, comme la plus grande difficulté se rencontre dans l'estimation des marchandises emmagasinées chez les négociants, on y pourvoit en obligeant tout négociant à présenter, de trois mois en trois mois, au taxateur, une note des marchandises reçues avec le prix d'expédition, et c'est sur ces prix de première acquisition que s'établit la valeur de sa propriété, sans se préoccuper du profit qu'il peut en tirer.

La personne chargée de cette évaluation universelle est le taxateur de la county, lequel en est aussi le percepteur; il est élu, tous les deux ans, par le vote populaire, tout *blanc* âgé de vingt et un ans et qui n'a pas encouru la perte des droits politiques étant électeur.

Le taxateur élu entre en fonction le 1er janvier, et dans les premiers trois mois de l'année il fait tenir au domicile de chaque citoyen un modèle de déclaration, divisé en quatre colonnes :

Une pour y consigner la propriété réelle;

Une autre pour la propriété personnelle ;

Une troisième pour la propriété mixte, c'est-à-dire les esclaves;

Une quatrième pour la propriété non autrement indiquée.

Au bas du modèle chacun déclare que l'inventaire de sa propriété,

réelle, personnelle et mixte, qui y est exposé est sincère en science et en conscience. La loi attribue à cette déclaration la force d'un *affidavit*, c'est-à-dire d'un serment, et si l'inventaire était faux ou inexact, le déclarant encourrait la peine due au *parjure*.

Dans l'espace de trois mois, le taxateur se fait remettre tous les modèles ainsi remplis ; si la déclaration de la valeur de propriété paraît trop faible au taxateur, il invite le déclarant à la rectifier ; si celui-ci s'obstine à la maintenir, on a recours à un arbitrage ; la partie choisit un arbitre parmi les propriétaires voisins ; le taxateur en prend un autre, et ils décident ; dans le cas où les deux arbitres ne peuvent s'entendre, ils en choisissent un troisième, dont la décision est définitive.

La matière imposable, c'est-à-dire les rôles de l'état réel et personnel étant ainsi établis, on fixe pour chacun sa quote-part d'impôt : elle est ordinairement au Texas de 15/100 du dollar (80 centièmes de franc) par chaque 100 dollars (540 fr.) de capital, ce qui est exactement 1 1/2 de taxe par 1,000 de capital. Il y a d'ailleurs une différence pour les négociants qui ont dû déclarer la valeur de leurs marchandises en magasin au simple prix d'expédition ; ils payent 20 centimes au lieu de 15, ce qui représente 2 par 1,000 de capital au lieu de 1 1/2.

Ces formalités remplies, le percepteur entre en campagne. Il est obligé de se présenter au domicile de chaque citoyen ; à défaut de payement, la propriété imposée est mise à exécution. Pour cela le taxateur demande au shérif un ordre de vente à l'encan public ; mais le contribuable récalcitrant a le droit de désigner les objets à vendre ; s'il n'en use pas, le choix est fait par le shérif. Pendant deux années, l'exproprié peut exercer le droit de racheter l'objet vendu, pourvu qu'il en paye le prix avec l'intérêt à 10 pour 100, les frais de la procédure et une double taxe.

Sont exempts de toute exécution : la maison d'habitation au-dessous de 2,000 dollars, pour un citadin ; une terre de 200 acres pour un campagnard, et les meubles nécessaires à la vie qui dépassent une valeur de 250 dollars. Ces derniers sont aussi exempts de la taxe aussi bien que les édifices religieux et d'éducation avec le mobilier qu'ils renferment et les 10 acres de terre à l'entour.

L'évaluation des terres se fait sans égard aux hypothèques ; le prêteur est cependant obligé de donner la note de sa créance, afin qu'il en soit tenu compte dans l'estimation de la propriété personnelle.

Si l'habitant d'une *county* possède une propriété dans une autre, il lui est libre de le déclarer au taxateur de celle où il a son domicile.

Quant aux produits du sol, céréales, coton, sucre, ils ne sont soumis à la taxe que lorsque le producteur les transmet à un négociant par acte de vente ou de commission, et c'est aux mains de celui-ci qu'ils sont estimés et taxés au prix d'envoi, comme partie de sa propriété personnelle. Si le producteur embarque son coton pour un pays étranger, sans l'in-

tervention d'aucun négociant, la taxe va atteindre la marchandise dans les mains de l'agent ou de l'armateur au moment de l'embarquement, et ainsi elle retourne toujours sur le producteur.

Pour les terres louées, lesquelles sont en petit nombre, la taxe est payée par le propriétaire, sans égard au fermier. Les instruments de travail, ou font partie du fonds et sont évalués avec lui, ou constituent une propriété distincte, et sont évalués avec la propriété mobilière de celui qui en est propriétaire.

Outre la taxe sur le capital, il n'existe au Texas qu'une capitation [1] de 1/2 dollar par chaque blanc libre de l'âge de 21 à 50 ans ; plus quelques charges pour les licences, c'est-à-dire le droit de débit de liqueurs pour les billards publics, théâtres, etc.

Au Texas, contrairement à ce qui a lieu dans l'Etat de New-York, on ne tient aucun compte des dettes, et c'est une conséquence naturelle du système suivi pour l'évaluation de la propriété mobilière. Les créances résultant de comptes courants inscrits dans les livres de commerce échappent à l'évaluation et par conséquent à la taxe, comme étant des profits ; mais lorsqu'elles deviennent des capitaux producteurs, alors le contribuable est tenu de les déclarer comme faisant partie intégrante de sa fortune mobilière.

Les marchandises en entrepôt et dans les docks des douanes ne sont pas soumises à la taxe.

Le gouvernement du Texas n'a jamais publié le chiffre du produit des impôts ; on estime qu'il est de 80,000 à 100,000 dollars, un peu plus d'un demi-million de francs, mais sans y comprendre les dépenses des counties, des districts, ni les dépenses locales.

Dans la douzième lettre, M. Broglio complète, au sujet de l'Amérique, quelques parties de ses lettres précédentes qui n'avaient pas été suffisamment expliquées.

Il dit avec quelle difficulté les taxateurs sont parvenus en tâtonnant et à force de recherches et d'attention à fixer d'une manière à peu près satisfaisante la valeur de la propriété immobilière, soit dans les villes, soit dans les campagnes, tandis que les résultats ne sont encore qu'imparfaits pour l'évaluation de la propriété personnelle ; en Amérique comme en Angleterre, le moyen le plus efficace d'appliquer la taxe est le droit de surtaxe dont les taxateurs sont armés.

En ce qui concerne les déclarations, il a fallu les rendre obligatoires et leur donner le caractère de *déclarations jurées*.

Les livres de commerce ne sont point produits.

Les diverses sociétés commerciales et industrielles, de chemins de fer, etc., sont taxées d'après le capital nominal ; les Compagnies retiennent ensuite, en payant les dividendes, les impôts payés par elles.

---

[1] Testatico, p. 157.

La classe des annualistes viagers ou temporels, si nombreuse en Angleterre, est presque inconnue en Amérique, et d'ailleurs la taxe porte sur le capital et non sur le revenu. Il y a des sociétés d'assurances, et celles-là sont taxées comme les autres sociétés, d'après leur capital.

La plus grave difficulté pour ce système d'impôts est la péréquation ou l'égalité dans l'estimation des deux espèces de propriété, la réelle et la personnelle; l'une évidemment visible et tangible, pour ainsi dire; l'autre mobile et échappant à l'œil le plus pénétrant des taxateurs. C'est là le sujet d'incessantes discussions entre les classes propriétaires et les classes commerçantes, et le motif de la loi qui exige la déclaration jurée.

Une seconde cause de graves difficultés, ce sont les dettes. Dans l'Etat de New-York, on les déduit dans l'évaluation de l'état personnel, et on n'en tient pas compte en évaluant les biens immobiliers sur lesquels elles sont hypothéquées.

Le créancier, qui doit déclarer le chiffre de ses créances, trouve moyen de faire supporter la taxe par le propriétaire; le prêteur, en effet, augmente le taux de l'intérêt de tout ce qui est nécessaire pour se couvrir des frais de l'impôt; et cependant il y a, dans cet Etat, un statut qui interdit l'usure et règle le taux de l'intérêt.

Mais on trouve toujours moyen de frauder la loi, et voici comment les propriétaires supportent le plus souvent les impôts des créances. Les acheteurs sont généralement des colons qui, ne pouvant payer en totalité, donnent hypothèque sur le bien acheté pour ce qu'ils restent devoir. Le vendeur augmente le prix de son fonds en proportion de la somme qu'il aura à payer lui-même pour la taxe de la créance.

Les sociétés commerciales ne sont pas traitées autrement que les agriculteurs.

Dans l'Etat de New-York, le percepteur reçoit de 3 à 5 pour 100 de la taxe; les trois taxateurs, 1 dollar 1/4 par jour de travail (ce qui fait, pour 30 journées de travail par an, 112 dollars); le surintendant a 2 dollars par jour ou 60 dollars en un an; en résumé on peut admettre que tous les frais de recouvrement de la taxe sont de 5 pour 100, ou à peu près.

A. VINCENS DE GOURGAS.

(La fin au prochain numéro.)

L'ALGÉRIE.

ÉTUDE SUR SON COMMERCE ET SA LÉGISLATION COMMERCIALE DEPUIS SA CONQUÊTE.

Située à 1600 kilomètres seulement de Paris, bien qu'elle appartienne à une partie du monde autre que l'Europe ; placée au nord d'un vaste continent dont l'intérieur est encore inexploré, et où elle occupe plus de 37 millions d'hectares (la France en compte 52 millions en superficie), baignée par une mer que le percement de l'isthme de Suez appelle à devenir le rendez-vous du monde entier, l'Algérie joint à ces avantages celui de posséder des populations indigènes dont l'ardente énergie, détournée des travaux de la guerre, s'appliquera avec non moins d'ardeur aux progrès de l'agriculture et de l'industrie. Son climat, si propre aux cultures les plus variées, la placera certainement au premier rang des puissances agricoles, et la France trouvera dans sa colonie d'Afrique un immense grenier de réserve où elle pourra puiser dans les moments d'épreuve ; elle y trouvera surtout un précieux débouché, tant pour l'activité d'une partie de sa population continentale que pour les produits de ses manufactures.

La marche qu'a déjà suivie le développement du commerce algérien nous permet d'avancer ce fait avec quelque certitude. On va en juger d'abord pour ce qui concerne les rapports directs de la France avec l'Algérie.

Les résultats qui vont être soumis à l'appréciation des lecteurs sont basés sur des valeurs officielles fixées en 1826 ; ils seront donc loin d'être exagérés, puisque le prix de certaines marchandises a plus que triplé depuis cette époque. On pourra se rendre ainsi un compte exact du progrès de nos relations avec cette colonie.

Le total des échanges de l'Algérie, qui était de 9 millions de francs en 1831, s'éleva, en 1836, à 16 millions. On put, dès cette époque, constater les bons résultats de l'ordonnance royale de 1835, la première qui fixa le régime douanier de l'Algérie (nous en parlerons tout à l'heure).

Puis ce chiffre monta successivement à

			Accroissement.
42	millions en	1841...	137 pour 100
111	—	1846...	164
116	—	1851...	4
179	—	1856...	54

Le progrès le plus rapide s'est, on le voit, effectué durant la période

qui sépare les exercices de 1841 à 1846. C'est que, en dehors de l'effet des ordonnances qui vinrent alors protéger nos échanges avec l'Algérie, nous étions encore, en 1846, en guerre avec cette contrée, et l'approvisionnement de nos troupes rendait nécessaires de nombreux envois. C'est ce que démontre la décomposition suivante de ces chiffres en importation et exportation.

COMMERCE GÉNÉRAL.

(Valeurs officielles exprimées en millions de francs).

	Importations en France.	Exportations de France.	Total.
1831...	2	7	9
1836...	2	14	16
1841...	3	39	42
1846...	4	107	111
1851...	17	99	116
1856...	36	143	179

Ces diverses périodes répondent aux principales ordonnances rendues en matières de douane. En 1831, la France, obligée de lutter par les armes et trop préoccupée de s'assurer cette conquête pour avoir le loisir d'y établir des lois de douanes, laissa les choses à peu près dans leur ancien état ; et les pays étrangers conservèrent en Algérie des droits presque égaux à ceux de la métropole. La première ordonnance royale qui fut rendue en matière de douane vint mettre ordre à cette situation. Elle date, comme on sait, de novembre 1835. On réservait au pavillon français les transports entre la France et l'Algérie, avec franchise de tout droit de tonnage ; on affranchissait, en outre, des droits d'entrée les produits français ou nationalisés en France. La franchise était également accordée à un certain nombre de produits exportés d'Algérie en France

En 1837, on crut pouvoir user d'un régime plus libéral : une ordonnance ouvrit au pavillon étranger l'intercourse entre la France et l'Algérie ; mais l'essai parut dangereux, et l'ordonnance de 1841 rétablit le privilége des transports entre la France et sa colonie d'Afrique. En 1843, une autre disposition législative, conçue dans le même esprit, assurait une protection plus efficace aux produits français, notamment aux tissus importés en Algérie.

Enfin parut en janvier 1851 une loi de douane qui, assimilant en grande partie la colonie africaine à la métropole, lui appliqua, dans leurs dispositions générales, le tarif et la législation des douanes de France. L'Algérie, dès lors, n'eut plus de tarif particulier. Tous ses produits naturels furent admis en franchise dans la mère patrie. On accorda également ce bénéfice à certains produits fabriqués en Algérie, tels que les armes de luxe, les futailles vides, les essences odoriférantes, etc., etc. Les marchandises expédiées de France en Algérie furent de même exemptes de tous droits de sortie. Néanmoins, celles dont l'exportation était interdite restèrent dans la même situation.

Mais ces diverses lois et ordonnances ne concernaient que le mouvement par mer; il convenait cependant d'ouvrir également au commerce avec l'Algérie les frontières de terre. C'est ce que fit le décret d'août 1853 qui, en levant la prohibition dont se trouvaient frappés les produits des contrées limitrophes, établit un service de douanes sur les frontières tunisiennes et marocaines. Divers décrets sont encore venus depuis faciliter les rapports avec les Etats barbaresques, notamment celui de septembre 1856, qui abaisse de 50 pour 100 la majeure partie des droits perçus sur les marchandises provenant du Maroc.

Tel est l'ensemble des mesures les plus importantes que prit successivement l'administration pour assurer la prospérité commerciale et industrielle de l'Algérie, tout en sauvegardant les intérêts de la métropole.

Nos envois à l'Algérie consistent surtout en produits fabriqués, en tissus de coton, de lin et de chanvre, de laine, de soie; en sucre raffiné, en vêtements et lingerie, en vins, ouvrages en peaux et en cuir, outils et ouvrages en métaux, matériaux à bâtir, fer, fonte et acier, machines et mécaniques, etc. La valeur de ces envois est, comme on l'a vu, de beaucoup supérieure au chiffre de ceux que nous fait l'Algérie. Cette différence, qui s'explique, comme on l'a déjà dit, par les grands approvisionnements de nos armées d'Afrique, n'a rien de préjudiciable pour le pays. Loin de là, l'excès de l'exportation est un déplacement de notre consommation intérieure qui offre un double avantage puisqu'il a pour objet d'alimenter les forces nationales préposées par la mère patrie à la défense et à l'accroissement de sa colonie, à la consolidation d'un marché sur lequel nous versons actuellement pour 143 millions de francs de produits, dont 137 millions sortent de nos manufactures (pour les tissus seuls on compte 97 millions de francs). Aussi l'Algérie occupe-t-elle le cinquième rang sur nos tableaux de commerce, c'est-à-dire qu'elle vient immédiatement après les grandes puissances.

Sans vouloir anticiper sur l'examen que nous ferons plus loin du mouvement de la navigation, disons tout de suite que, de 244 bâtiments chargés de 39,000 tonneaux en 1831, la navigation de la France avec l'Algérie s'est élevée, en 1856, à 1,699 navires et à 312,000 tonneaux, soit un accroissement de 596 pour 100, quant au nombre des navires, et de 700 pour 100, quant au tonnage.

Ainsi cette colonie donne lieu à un mouvement annuel d'environ 179 millions de francs de produits, occupant 1,699 bâtiments de mer, d'une capacité réelle qui peut bien aller à 400,000 tonneaux, puisque leur jauge officielle, toujours inférieure à la contenance effective, est, comme on vient de le voir, de 312,000 tonnes.

Le mouvement commercial de l'Algérie avec les puissances étrangères n'est pas moins intéressant à suivre, bien qu'il soit loin d'atteindre le chiffre de celui que la colonie effectue avec la France. Cet examen, qui complétera ce que nous venons de dire sur la situation de l'Algérie, achè-

vera de mettre en lumière les efforts, plus ou moins heureux, qu'a faits l'administration pour favoriser les intérêts de la métropole sur le marché algérien, vis-à-vis la concurrence étrangère.

Ainsi, d'abord admis en 1831 à peu près sur le même pied que ceux de la France, les produits étrangers devinrent, en 1835, l'objet de certaines restrictions. Les marchandises non prohibées à l'entrée par le tarif de France payèrent un cinquième ou un quart de ce tarif, selon le pavillon qui les couvrait ; ce droit fut élevé à 12 et 15 pour 100 pour les produits repoussés par notre tarif.

Pour l'exportation, les mesures furent tout aussi restrictives que pour les produits exportés de la métropole à l'étranger, sauf la substitution d'un droit *ad valorem* de 15 pour 100 à la prohibition.

L'ordonnance de 1843 maintint la franchise pour l'entrée des marchandises étrangères de première nécessité ; mais, en vue de protéger nos intérêts nationaux, on éleva au tiers les droits qui correspondaient au quart de ceux qu'exigeait notre tarif. Pour les tissus de coton et de laine apportés à l'étranger, le droit de 15 pour 100 fut élevé à 30 pour 100, et la perception s'en fit sur le poids et non plus à la valeur. Les sucres raffinés à l'étranger, les armes et munitions, les contrefaçons littéraires et artistiques demeurèrent prohibées à l'entrée en Algérie.

Le régime des exportations fut maintenu.

En 1846, une ordonnance appliqua le tarif métropolitain, en Algérie, à tous les produits étrangers similaires de ceux que la colonie pouvait importer en France, en exemption de droits. La même ordonnance prohiba l'exportation des écorces à tan de l'Algérie pour toute destination autre que la France. On voulait par là assurer l'approvisionnement de nos tanneries.

Enfin parut la loi du 11 janvier 1851, qui rendit les marchandises étrangères passibles à l'importation en Algérie des mêmes droits qui les frappent à leur entrée en France. Certains produits cependant furent soumis à une taxe moins forte ; d'autres, prohibés en France, purent être introduits en Algérie, moyennant un droit de 20 à 25 pour 100, *ad valorem*. On admit en franchise les produits nécessaires aux constructions urbaines et rurales (ardoises, bitumes, bois, carreaux, chaux, pierres à bâtir, zinc, etc.), et ceux qui sont propres à la reproduction agricole (graines et semences, fruits, plants d'arbres, chevaux, étalons, juments, taureaux, béliers, etc.). Les fontes brutes, les fers en barres, les fers-blancs, le cuivre de première fusion furent taxés à moitié des droits perçus en France. On maintint toutefois la prohibition pour les sucres raffinés à l'étranger, les armes, les munitions, les projectiles de guerre, etc.

Les expéditions de l'Algérie à l'étranger furent affranchies de tous droits, à l'exception des soies, bourres de soie, tourteaux de graines oléagineuses, etc. La sortie de quelques autres produits resta prohibée

Cette loi, en faisant de l'Algérie *une sorte d'annexe commerciale de la France*, imprima un nouvel élan au commerce de la colonie. Aussi, l'administration des douanes se préoccupa-t-elle, vu la similitude des tarifs, d'établir, comme pour la France, le bilan des échanges de l'Algérie avec les puissances étrangères, *suivant la méthode et les formules en usage pour la statistique de la métropole*. Ces états devenaient indispensables pour l'étude des questions économiques, en présence des difficultés que présente le rapprochement des données numériques, lorsqu'on vient à ouvrir les tableaux publiés par le ministère de la guerre, lesquels ont un autre cadre et une autre base.

Grâce à la publication de nos douanes, nous allons pouvoir suivre, depuis 1851, la marche des échanges de l'Algérie avec les pays étrangers, en nous servant, comme précédemment, des *valeurs officielles*.

Dès la première année (1851) nous trouvons pour le *commerce général* un chiffre de 24 millions de francs qui, en 1852, retombe à 13 millions et demi de francs pour regagner celui de 17 millions en 1853. Pendant cette année les frontières du Maroc et celles de Tunis furent, comme on le sait, ouvertes aux produits de ces pays. Depuis, le *commerce général* prit tous les ans une extension remarquable. Il s'est élevé (en nombres ronds) :

en 1854	à 31	millions de francs.
1855	41	—
1856	45	—

Les importations contribuent, il est vrai, à la majeure partie de ce mouvement; les exportations y occupent une place relativement modeste. Mais, si l'on envisage les résultats sous le rapport des progrès comparés, les exportations ont tout l'avantage. C'est ce qui ressort des données suivantes :

COMMERCE GÉNÉRAL.

(Valeurs officielles exprimées en millions de francs).

	Importations.	Exportations.	Total.
1851...	19,8	3,7	23,5
1852...	10,8	2,7	13,5
1853...	12,5	4,6	17,1
1854...	17,9	12,8	30,7
1855...	27,3	13,5	40,8
1851-1855.	17,6	7,5	25,1
1856...	33,1	11,6	44,6

On voit que les importations se sont accrues d'environ un tiers, tandis que les exportations ont quadruplé.

Les chiffres qui précèdent sont ceux du commerce général, c'est-à-dire ceux qui comprennent les opérations d'entrepôt et de transit. Voyons maintenant les chiffres du commerce spécial, ils nous permettront de juger des progrès qu'ont faits la consommation et la production de l'Algérie.

COMMERCE SPÉCIAL.

(Valeurs officielles exprimées en millions de francs).

	IMPORTATIONS pour la consommation algérienne.	EXPORTATIONS en produits algériens.	TOTAL.
1851...	17,2	1,4	18,6
1852...	9,2	1,6	10,8
1853...	10,7	3,2	13,9
1854...	15,0	10,9	25,9
1855...	20,9	7,0	27,9
1851-1855.	14,6	4,8	19,4
1856...	24,5	3,3	27,8

Dans son ensemble, le commerce spécial s'est accru, relativement à 1851, de 49 pour 100. Mais ici encore on trouve le progrès comparatif infiniment plus fort du côté de l'exportation : elle a 136 pour 100, et l'importation 42 seulement.

Parmi les Etats qui entretiennent des relations directes avec l'Algérie, nous retrouvons ceux qui, dans nos propres échanges, occupent la tête de nos états de douanes. Nous citerons, entre autres, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, la Turquie ; puis les Etats Barbaresques, l'Autriche, la Suède, etc. Voici la nomenclature des principaux pays, à laquelle nous joignons le mouvement des entrepôts, les marchandises qui en proviennent étant regardées comme produits étrangers :

PAYS.	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	1851-1855.	1856.	1851-1855.	1856.
	(Valeurs officielles en millions de francs.)			
Entrepôts de France..	4.8	6.4	4.7	6.0
Espagne.....	5.9	14.5	3.4	6.3
Angleterre.....	5.6	11.2	2.7	3.2
Etats Barbaresques...	1.7	4.4	1.6	4.4
Turquie.....	2.0	1.8	2.0	1.8
Russie.....	0.1	1.8	0.1	1.7
Autriche.....	1.0	1.1	1.0	1.1
Suède.....	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres pays.....	0.8	2.6	1.1	2.5
Total...	22.7	44.6	17.4	27.8

Il convient d'abord de remarquer que le chiffre *moyen* de la Russie, pour la période 1851-1855, se trouve fort au-dessous de la vérité. Le commerce de ce pays avec l'Algérie ayant été tout à fait nul durant les exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, on a réparti entre cinq années la valeur des échanges effectués en 1851, laquelle ne s'élevait encore qu'à 600,000 francs.

Quant aux Etats Barbaresques, ils doivent à la loi de 1853, qui a faci-

lité leurs relations avec l'Algérie, la différence que l'exercice 1856 présente sur la moyenne de 1851-1855.

Le fait le plus saillant dans ces tableaux, c'est la prépondérance de l'Angleterre et de l'Espagne, qui absorbent à elles seules plus de la moitié du commerce algérien. (Nous ne parlons pas des entrepôts français qui réunissent plusieurs origines.) La différence qu'on remarque entre le commerce général et le commerce spécial de notre colonie avec ces pays porte, pour l'Angleterre, sur les importations (principalement tissus de coton), dont 2 millions de francs seulement sur 10 millions étaient destinés à la consommation de l'Algérie. Pour l'Espagne, au contraire, l'accroissement est dû aux exportations, qui accusent également une différence de 8 millions en faveur du commerce général. Pour l'une et l'autre contrée, ces 8 millions représentent à peu près la valeur des tissus de coton importés d'Angleterre et réexportés en Espagne.

Nous allons maintenant chercher à nous rendre compte du mouvement des diverses marchandises qui ont concouru à former les évaluations ci-dessus.

IMPORTATIONS.

Elles s'élèvent, on se le rappelle :

	en 1851-1855.	en 1856.
Pour le commerce général à...	17,600,000 fr.	33,100,000 fr.
Pour le commerce spécial à...	14,600,000	24,500,000

Ces valeurs se sont ainsi partagées entre les deux classes qui composent le mouvement des importations.

	1851-1855.		1856.		Différence en plus de 1856 sur 1851-1855.	
	COMMER. général.	COMMER. spécial.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
					°/o	°/o
1° MATIÈRES NÉCESSAIRES A L'INDUSTRIE	5.5	5.5	8.6	8.2	56	49
2° OBJETS DE CONSOMMATION. *Produits naturels*....	6.5	6.4	11.4	11.2	76	75
2° OBJETS DE CONSOMMATION. *Produits fabriqués*..	5.6	2.7	13.1	5.2	134	96
	17.6	14.6	33.1	24.6	266	220

Il reste à rechercher quelles sont, pour chacune de ces divisions, les marchandises qui ont le plus contribué au progrès du dernier exercice sur la périodea ntérieure.

MATIÈRES NÉCESSAIRES A L'INDUSTRIE.

Tous les produits consignés sous cette rubrique ont été importés de l'étranger en vue de la consommation algérienne, bien que le climat et le sol de cette partie de l'Afrique soient très-propres à la culture de la plupart d'entre eux. Ce sont, par exemple : les bois communs dont une sage prévoyance a permis l'entrée en franchise dans la colonie (il n'en

faut pas moins remarquer qu'elle possède plus d'un million d'hectares de bois et de forêts) ; puis le tabac en feuilles, l'un des produits naturels qui donnent le plus de bénéfices à la colonie. En 1854, il existait des plantations de tabac, en Algérie, sur plus de 3,787 hectares et, paraît-il, on peut en faire jusqu'à trois récoltes dans une année ; aussi les colons ont-ils une prédilection marquée pour cette culture. On importe aussi en Algérie de l'huile d'olive, bien que l'olivier soit en telle abondance dans la colonie qu'il s'y rencontre à l'état sauvage. De là viennent les efforts tentés par l'administration pour répandre de bonnes méthodes de greffage, afin de ne pas laisser la France tributaire de l'étranger pour l'approvisionnement de ce produit. C'est aussi sans doute ce qui a fait dire que la culture seule de l'olivier suffirait pour faire la fortune de l'Algérie. Les soies qu'on importe pourraient également se recueillir en Algérie, grâce à la qualité des mûriers qu'on voit de tous côtés dans les trois provinces de l'Algérie, et au climat, qui comporterait l'élève du ver à soie. Nous citerons, en outre, comme produits nécessaires à l'industrie et présentant le plus d'importance : la houille, les fontes, fers et aciers, les nattes et tresses de paille, les poils de chèvre ou de chevreau, les peaux préparées, les laines en masse, les matériaux à bâtir. Voici, du reste, pour chacun de ces produits, quels ont été les résultats de 1856, relativement à 1851-1855 :

PRODUITS.	1851-1855.		1856.	
	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
Bois communs	2,200,000	2,200,000	2,300,000	2,300,000
Tabac en feuilles	700,000	700,000	1,700,000	1,500,000
Huile d'olive	300,000	300,000	700,000	700,000
Houille crue	400,000	400,000	400,000	400,000
Fontes, fers, acier	200,000	500,000	200,000	400,000
Nattes ou tresses de paille	400,000	400,000	500,000	500,000
Poils de chèvre ou de chevreau	30,000	30,000	400,000	400,000
Peaux préparées	100,000	100,000	300,000	400,000
Laines en masse	20,000	20,000	300,000	300,000
Matériaux à bâtir	300,000	300,000	300,000	300,000
Soies écrues, grèges et teintes	100,000	100,000	100,000	100,000
Autres articles	775,000	453,000	1,400,000	900,000
Total	5,525,000	5,503,000	8,600,000	8,200,000

OBJETS DE CONSOMMATION.

1° *Produits naturels.* — Comme pour les produits qui précèdent, la presque totalité des importations groupées sous cette rubrique était destinée à la consommation. En tête des produits naturels figurent les céréales pour 2,500,000 francs aux deux commerces (général et spécial). On a eu souvent l'occasion, durant ces derniers temps, de s'occuper des brillants résultats obtenus par la culture des céréales en Algérie. C'est ainsi que cette colonie, au lieu de 12 à 14 millions de francs de blé qu'elle

demandait annuellement à l'étranger avant 1851, a pu non-seulement presque se suffire à elle-même, mais encore venir en aide, de 1852 à 1854, à la métropole. Toutefois, la quantité de grains que la France enleva, lors de la dernière crise alimentaire, à sa colonie a contraint celle-ci de se pourvoir à l'étranger pour suppléer au défaut d'approvisionnement que réclamait sa consommation.

Le café, les vins et les eaux-de-vie, les fruits de table, le sucre (des colonies françaises), les bestiaux, le riz, les pommes de terre, les viandes salées, etc., viennent ensuite se classer ainsi par ordre d'importance.

PRODUITS.	1851-1855.		1856.	
	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
Céréales	1,700,000	1,700,000	2,500,000	2,500,000
Café	1,800,000	1,800,000	2,300,000	2,300,000
Vins et eaux-de-vie	500,000	500,000	2,200,000	2,100,000
Fruits de table	900,000	900,000	1,600,000	1,600,000
Sucre (des colonies françaises)	400,000	400,000	600,000	600,000
Bestiaux	100,000	100,000	400,000	400,000
Riz	300,000	300,000	400,000	400,000
Pommes de terre	200,000	200,000	300,000	300,000
Viandes salées	100,000	100,000	200,000	200,000
Autres articles	500,000	400,000	800,000	800,000
Total	6,500,000	6,400,000	11,300,000	11,200,000

Les céréales, le café, les boissons, les fruits de table et le sucre forment les quatre cinquièmes du total des produits naturels importés en Algérie pour la consommation.

La production du café, boisson par excellence de la population algérienne, est encore loin de répondre aux exigences de la consommation, bien que la culture de cette fève se répande de plus en plus, surtout dans la province d'Oran. Aussi le chiffre des importations s'est-il accru de 33 pour 100 en 1856, relativement au mouvement moyen de la période 1851-1855. L'approvisionnement de nos troupes explique au reste la force de ce chiffre, et il en est de même pour l'article suivant.

Boissons. — Les produits de la vigne, dont la culture en Algérie ne remonte pas au delà de 1854, n'y ont pris encore qu'une très-faible importance. Privée de vin durant ces dernières années, la métropole n'a pu en fournir à l'Algérie, qui a dû, pour ses approvisionnements, recourir aux pays étrangers, principalement à l'Espagne et à la Russie (mer Noire). De là cette différence si grande de 1,700,000 fr. (340 pour 100) accusée par le tableau précédent sur la période 1851-1855. C'est ce qui explique aussi la faveur avec laquelle ont été accueillis les divers essais de culture ; en 1855, on comptait déjà 1,002 hectares de vignes. Inutile de dire que les résultats obtenus n'ont pas encore compensé les sacrifices qu'on s'est imposés, les plantations étant de date trop récente.

Sucre. — Le sucre suit la progression du café. La consommation tou-

jours croissante de cette denrée, en Algérie, a vivement préoccupé l'administration. De nombreuses expériences d'acclimatation ont été faites sur toutes les plantes qui peuvent fournir ce produit, et le succès a couronné la plupart de ces essais. La canne à sucre peut être considérée comme complétement naturalisée en Algérie, ainsi que l'attestent les renseignements officiels. A ce roseau vient se joindre le *sorgho à sucre*, dont la richesse saccharine n'est pas moindre de 12 à 15 pour 100. Bien que son introduction dans la colonie ne remonte qu'à 1853, le rendement de cette graminée s'élève déjà à 50,000 kilogrammes par hectare.

En résumé, pour les *produits de consommation naturels*, tout concourt à démontrer un grand accroissement dans la consommation coloniale.

2° *Objets de consommation fabriqués.* — Comme nous l'avons vu par l'examen rapide qui a été fait de la loi du 11 janvier 1851, les produits fabriqués étrangers ne sont pas l'objet, comme en France, de restrictions qui en interdisent l'introduction ; aussi la consommation de ces produits est-elle beaucoup plus élevée, proportionnellement, en Algérie que dans la France continentale. 15 pour 100 seulement de produits fabriqués, importés dans la métropole en 1856, y ont été consommés ; pour notre colonie, ce rapport s'élève à 30 pour 100.

Ces tendances vers un système plus libéral ont eu pour résultat de doubler le chiffre des importations de l'espèce. Au commerce général, cet accroissement est de 134 pour 100 ; au commerce spécial, il s'élève à 89 pour 100. Les tissus de laine et les tissus de coton ont particulièrement contribué à ce progrès ; ces derniers surtout, dont l'importation *générale*, de 2,800,000 fr., en 1851, s'est élevée, en 1856, à 8,500,000 fr. Il est vrai que, sur ces chiffres, 621,000 fr. seulement de tissus de coton ont été consommés en 1851, et 888,000 fr. en 1856. Si, aux importations de tissus de coton étrangers, en 1856, on ajoute le chiffre des envois similaires faits par la métropole durant le même exercice, on a un total général de tissus de coton qui s'élève à 75 millions de francs au commerce général, et à 67,888,000 fr. au commerce spécial.

Les succès de la culture du coton en Algérie font espérer que cette contrée pourra un jour se passer des produits métropolitains et étrangers, en fabricant elle-même non-seulement ce qui sera nécessaire à sa consommation, mais aussi ce que pourront lui demander les marchés extérieurs. Cet espoir ne paraît pas dénué de fondement, en présence de ce qui se passe aujourd'hui. En effet, dès 1854, on comptait en culture 1,720 hectares, dont 800 dans la seule province d'Oran, qui, en 1855, voyait cette culture s'étendre sur 1,200 hectares.

Aux tissus de laine et de coton, que nous venons de citer comme présentant un grand accroissement, il faut joindre les peaux ouvrées, les tissus de soie, les cordages de chanvre et de lin, les poteries, les filets neufs, l'horlogerie, la mercerie, le tabac fabriqué, la vannerie. L'importation de ces divers objets donne une valeur collective, en 1856, de

13,100,000 fr. au commerce général, et de 5,100,000 fr. au commerce spécial.

EXPORTATIONS.

(Valeurs officielles exprimées en millions de francs).

	1851-1855.	1856.
Commerce général.....	7,5	11,6
Commerce spécial.....	4,8	3,3

Deux faits importants ressortent de ces chiffres : le premier, c'est la grande disproportion qui existe entre les deux commerces, dans un pays qui ne paraît pas, de prime abord, favorablement situé pour attirer le transit, mais qui l'est, en fait, pour la réexportation ; le second fait, c'est la diminution qui s'est manifestée dans l'envoi à l'étranger des produits algériens. Pour ce dernier résultat, la cause en est surtout dans l'interdiction qui a été faite à l'Algérie d'exporter ses céréales à l'étranger durant ces derniers temps.

Nous allons rechercher les produits qui, dans l'ensemble de l'exportation, se présentent soit en hausse, soit en baisse, tant parmi les *produits naturels* que parmi les *produits manufacturés*.

Au point de vue de la production, la première catégorie de produits naturels présente une plus grande importance que la seconde. Mais, si l'on se reporte au chiffre total des exportations, dans lequel sont compris les articles introduits temporairement en Algérie, l'ordre des choses est renversé ; ce sont les produits manufacturés qui ont l'avantage sur les produits naturels.

	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	1851-1855.	1856.	1851-1855.	1856.
	(Valeurs officielles en millions de francs).			
Produits naturels.....	4.9	2.2	4.9	2.1
Produits manufacturés....	3.6	9.4	0.8	1.2

PRODUITS NATURELS.

L'exportation en a baissé, on le voit, de 50 pour 100 ; mais on ne doit pas perdre de vue qu'en tête de ces produits se placent les céréales. Or, outre sa propre consommation, qui s'accroît de plus en plus, l'Algérie a dû, en vertu du décret du 1er novembre 1854, diriger exclusivement sur la métropole tout ce qu'elle avait de grains disponibles ; aussi, l'exportation à l'étranger, qui s'en élevait, en 1854, à près de 7 millions de francs, s'est-elle trouvée réduite, en 1856, à l'insignifiante valeur de 175 francs.

La culture des céréales, disions-nous à propos des quantités importées, est un fait acquis à l'Algérie. En effet, si l'on consulte les documents of-

ficiels publiés par les soins du ministère de la guerre, on voit que l'étendue des terres livrées à cette culture ne s'élève pas à moins de 994,416 hectares, et que le rendement en a été, en 1855, de 6,591,480 hectolitres, résultat cependant très-inférieur au rendement de 1854.

Il est curieux de voir ce que l'Algérie, qui, avant 1851, réclamait annuellement à l'étranger pour une valeur de 12 à 14 millions de francs de blés et farines, a pu, depuis cette époque, exporter de céréales provenant du sol même de la colonie.

Céréales exportées de l'Algérie.
(Valeurs officielles).

	en France.	à l'étranger.	Total.
1851...	2,261,000 fr.	85,000 fr.	2,346,000 fr.
1852...	5,515,000	225,000	5,740,000
1853...	10,193,000	1,323,000	11,516,000
1854...	21,141,000	6,884,000	28,025,000
1855...	23,759,000	2,958,000	26,717,000
1856...	12,598,000	175	12,598,175

Encore, n'est-ce là que la valeur officielle qui, on a à peine besoin de le dire, se trouve infiniment au-dessous des prix de 1854, 1855 et 1856. Pour la France seule, par exemple, la divergence des prix se présente ainsi :

	Valeurs officielles.	Valeurs réelles.
1851...	2,261,000 fr.	1,528,000 fr.
1852...	5,515,000	4,443,000
1853...	10,193,000	11,810,000
1854...	21,141,000	32,545,000
1855...	23,759,000	39,072,000
1856...	12,598,000	21,834,000

En appliquant aux envois à l'étranger la proportion différentielle que font remarquer les chiffres ci-dessus, on trouve que l'Algérie a expédié à toutes destinations (France et étranger), pendant la période de crise alimentaire (1854, 1855, 1856), une somme totale de 109 millions de francs.

La diminution qui ressort pour le dernier exercice provient de l'insuffisance de la récolte qui s'est également fait sentir en Algérie.

Un certain nombre d'autres produits naturels sont aussi en diminution ; ce sont le corail brut, les peaux brutes, la laine et la cire, articles qui sont exclusivement algériens.

Parmi les principaux produits naturels présentant un accroissement à l'exportation, on remarque les bestiaux, le tabac en feuilles, les fourrages, le cuivre, etc.

Le bétail ne peut que prendre une grande extension, en présence des pâturages dont abonde l'Algérie. Disons cependant, à ce sujet, qu'on a remarqué que les pasteurs nomades ne prennent pas un soin suffisant de leurs troupeaux. Il est désirable qu'ils les abritent mieux contre l'intempérie des saisons. Les Arabes se contentent, en effet, d'enfermer le bétail dans l'enceinte que forment les tentes de la tribu, sous la garde de

chiens chargés de repousser les animaux carnassiers. Cette méthode est surtout funeste pour les moutons, dont la laine finit par perdre la qualité qui en rehausse le prix.

Quant aux exportations de cuivre, nul doute qu'elles soient appelées à former une des bases de la prospérité de l'Algérie. On n'ignore pas le nombre et la richesse des produits minéraux que recèle le sol de cette colonie. Jusqu'ici, les mines de cuivre ont été l'objet des recherches les plus actives. La province d'Alger surtout comprend nombre de mines de cuivre pyriteux et de cuivre gris.

PRODUITS MANUFACTURÉS.

Comme tous les peuples qui se constituent, l'Algérie est naturellement plus agricole qu'industrielle ; on pourrait cependant désirer une activité plus grande dans certaines industries qui ont les matières premières sous la main. Les tissus de coton, de lin, de laine, par exemple, loin de présenter de l'activité, ont vu décroître leurs envois.

Ceux de laine et de coton offrent néanmoins de l'accroissement au commerce général. Les tissus de laine se sont élevés de 132,000 fr. en 1851-1855, à 195,000 fr. en 1856 ; les tissus de coton, de 2,700,000 fr. à 8 millions de francs. La presque totalité de ces derniers s'adressait, en 1856, à l'Espagne.

Les principaux produits manufacturés qui présentent un progrès digne d'être signalé sont les tabacs fabriqués, les vêtements confectionnés, les futailles vides, les peaux ouvrées.

France et pays réunis. — Nous ne croyons pouvoir mieux résumer cette étude qu'en réunissant dans un aperçu d'ensemble le commerce total de l'Algérie, tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers.

	(Valeurs officielles exprimées en millions de francs).			
	1851-1855.		1856.	
	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
	fr.	fr.	fr.	fr.
	Importations en Algérie.			
France	120.3	111.6	143.1	143.1
Pays étrangers	17.3	12.6	33.1	24.6
Importation totale	137.6	124.2	176.2	167.7
	Exportations d'Algérie.			
France	27.1	23.9	35.8	35.8
Pays étrangers	5.5	4.8	11.6	3.3
Exportation totale	32.6	28.7	47.4	39.1
	Importations et exportations réunies.			
France	147.4	135.5	178.9	178.9
Pays étrangers	22.8	17.4	44.7	27.9
Total général	170.2	152.9	223.6	206.8

NAVIGATION.

Deux parts bien distinctes sont à établir dans le mouvement maritime, comme dans celui des valeurs : 1° le mouvement entre l'Algérie et la France, qu'on pourrait considérer comme une sorte de grand cabotage méditerranéen ; 2° le mouvement avec les pays étrangers.

Mouvement entre l'Algérie et la France. — La législation maritime a suivi pour cette colonie les phases diverses qu'a traversées son régime commercial. Considérons en premier lieu celle qui a régi les rapports directs de l'Algérie avec la France. D'abord réservée au pavillon français, cette navigation fut ouverte en 1837 au pavillon étranger, moyennant un droit de 2 francs par tonne. Mais le législateur, qui n'avait alors en vue que l'intérêt de l'Algérie, crut devoir retirer cette ordonnance en 1841, en présence des progrès rapides que le pavillon étranger faisait relativement au nôtre, et les bâtiments français eurent de nouveau le privilége exclusif de l'intercourse qui se fait entre les ports algériens et les ports métropolitains.

En décembre 1843, parut l'ordonnance qui assura au pavillon français l'intercourse entre la France et l'Algérie, sauf le cas d'urgence et de nécessité absolue pour un service public, et admit les bâtiments étrangers au cabotage d'un port à un autre de l'Algérie, moyennant un droit de 4 francs par tonneau.

Enfin, en septembre 1853, par suite de l'urgence qu'il y avait à faciliter l'approvisionnement de la France en céréales et autres denrées alimentaires, on ouvrit provisoirement au pavillon étranger, pour ces transports spéciaux, l'intercourse entre les ports de l'Algérie et de la France. Depuis, le décret a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1857.

Il n'est pas sans intérêt de suivre les mouvements de la navigation à travers les périodes qu'embrassent les divers régimes de navigation, savoir :

1° 1831-1835. Régime des arrêtés du gouverneur de l'Algérie.

2° 1836. Intercourse entre la France et l'Algérie réservée au pavillon français, avec franchise de tous droits (Ordonnance de novembre 1835).

3° 1837-1841. Intercourse ouverte au pavillon étranger (Ordonnance de février 1837).

4° 1842-1843. Privilége de l'intercourse rendu au pavillon français (Ordonnance du 7 décembre 1841).

5° 1844-1850. Privilége du pavillon français maintenu, sauf le cas d'urgence pour le service public (Ordonnance du 16 décembre 1843).

6° 1851-1853. Loi du 11 janvier 1851, qui confirme l'ordonnance du 16 décembre 1843.

7° 1854-1856. Autorisation du transport des céréales par bâtiments étrangers (Décret du 30 septembre 1853).

Ces diverses mesures, nous le répétons, ne concernent que les rapports directs avec la métropole ; nous parlerons plus loin de celles qui ont trait aux rapports avec l'étranger.

Navigation entre la France et l'Algérie de 1831 *à* 1856 (navires chargés).

	ENTRÉE EN ALGÉRIE.		SORTIE D'ALGÉRIE.		TOTAL ENTRÉE ET SORTIE réunies.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1831-1835.....	234	33,500	147	19,100	381	52,600
1836.....	418	44,500	225	22,500	643	67,000
1837-1841.....	718	80,200	321	28,600	1,039	108,800
1842-1843.....	915	92,900	457	45,000	1,372	137,900
1844-1850.....	1,153	127,500	609	70,800	1,762	198,300
1851-1853.....	1,121	120,500	964	101,200	2,085	221,700
1854-1855.....	977	132,000	1,141	151 000	2,118	283,000
1856.....	848	157,000	851	155,000	1,699	312,000

Ainsi, l'intercourse s'est accrue, en vingt-six ans, de près de 500 pour 100. La sortie, principalement, fait voir un progrès des plus remarquables ; il ne s'élève pas à moins de 712 pour 100. A l'entrée en Algérie, la différence est de 369 pour 100.

Un fait également intéressant se présente dans ce tableau dans la jauge moyenne des bâtiments, c'est la tendance qui se manifeste, comme dans nos relations commerciales au long cours, à employer des bâtiments d'un tonnage plus considérable.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sans comparer, pour les deux périodes 1838-1841 et 1854-1856, la part proportionnelle qu'ont obtenue les bâtiments étrangers. On verra que la loi du mois de septembre 1853, tout en sauvegardant des intérêts importants, n'a cependant point arrêté le cours des progrès du pavillon national.

Entrée et sorties réunies (navires chargés).

Périodes durant lesquelles le pavillon étranger a été admis à l'intercourse.	PAVILLON FRANÇAIS.		PAVILLON ÉTRANGER.		TOTAL	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1837-1841.....	874	78,000	165	31,000	1,039	109,000
1854-1855.....	2,008	268,000	110	15,000	2,118	283,000
1856.....	1,657	302,000	42	10,000	1,699	312,000

Mouvement avec les pays étrangers. — Durant les premiers temps de l'occupation, les pavillons français et étrangers étaient admis également à concourir aux relations de l'Algérie avec les pays étrangers. En 1835, parut l'ordonnance du mois de novembre qui imposa un droit de 2 francs par tonneau. En 1843, ce droit fut porté à 4 francs, excepté pour le pavillon sarde, qui continua à payer l'ancien droit de 2 francs.

Mais la même ordonnance affranchit de tous droits de navigation les embarcations et bateaux étrangers exclusivement affectés à la pêche du corail ou du poisson, ainsi qu'aux transports comme alléges dans l'intérieur des ports de l'Algérie. La loi du 11 janvier 1851 maintint ces dispositions, en admettant toutefois à la franchise de droits les navires étrangers qui, arrivés sur lest, repartent chargés de produits français. Il y fut également arrêté que les bâtiments étrangers, ayant déchargé de leurs marchandises en divers ports de l'Algérie sans opérer de chargements intermédiaires, ne payeraient qu'un seul droit de tonnage.

Un décret d'octobre 1853 exempta également du droit de tonnage les bâtiments étrangers important des pays du nord de l'Europe dans les ports de l'Algérie des bois de construction, dans la proportion des trois quarts de leur tonnage légal, à la condition de repartir chargés de produits français.

Telles sont les principales dispositions qui régissent la navigation avec les pays étrangers. Il est bien entendu que ces mêmes dispositions affranchissent le pavillon français de tous droits de navigation.

Sous l'empire de ces régimes douaniers, le mouvement se présente ainsi à l'entrée et à la sortie :

	1851-1855.		1856.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Entrée.....	1,467	87,000	1,981	179,000
Sortie.....	903	71,000	1,061	106,000
Total...	2,370	158,000	3,042	285,000

Relativement à la période quinquennale 1851-1855, l'exercice 1856 offre un accroissement de 28 pour 100 pour le nombre des bâtiments, et de 80 pour 100 pour le tonnage,

Malgré la protection qui lui est accordée, notre pavillon est loin cependant de l'emporter sur le pavillon étranger. En 1856, le mouvement se partageait ainsi entre eux :

	ENTRÉE.		SORTIE.		TOTAL.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Pavillon français...	438	64,000	202	42,000	640	106,000
— étranger...	1,543	115,000	859	64,000	2,402	179,000
Totaux...	1,981	179,000	1,061	106,000	3,042	285,000

La part proportionnelle de notre pavillon dans ce mouvement n'est que de 21 pour 100, pour le nombre des navires, et de 37 pour 100 pour

le tonnage. Cette position se trouve encore inférieure de moitié pour le nombre des bâtiments, et de 3 centièmes pour le tonnage, à celle que nous obtenons pour notre propre navigation.

Parmi les bâtiments étrangers, c'est le pavillon espagnol qui domine; le pavillon anglais occupe le second rang; puis viennent, par ordre d'importance, les pavillons sarde, toscan, barbaresque, autrichien, norwégien, suédois, romain, etc.

France et pays étrangers réunis. — Les deux mouvements dont nous venons de faire l'examen, à savoir : l'intercourse avec les *ports métropolitains* et la navigation avec les *pays étrangers,* donnent, pour 1856, un total qui s'élève, pour les *bâtiments chargés*, à

	Navires.	Tonnage.
Entrée en Algérie.....	2,829	336,000
Sortie d'Algérie.....	1,912	261,000
	4,741	597,000

La conclusion finale des recherches auxquelles on vient de se livrer, c'est que, en 1856, notre colonie africaine était parvenue à élever son commerce avec tous pays à une valeur de 224 millions, c'est-à-dire à une valeur supérieure à celle des échanges que nous effectuons avec les Etats sardes, qui occupent le septième rang sur nos états de douanes. Ajoutons que cette somme d'échange donnait lieu à une intercourse maritime (France et étranger) de près de 600,000 tonneaux, mouvement équivalent au dixième environ des transports maritimes de la mère patrie.

De tels résultats, quand hier encore nous avions à lutter pour achever la soumission complète de notre possession d'Afrique, disent assez l'avenir commercial qui lui est réservé !

LÉON CHEMIN-DUPONTÈS.

DU TRAITÉ DE COMMERCE DE 1838

ENTRE

LA FRANCE ET LA TURQUIE,

A PROPOS DE LA RÉVISION DU TARIF.

Les correspondances d'Orient nous ont appris que la Commission internationale pour la révision du tarif des douanes avait tenu sa première séance à Constantinople, et que les commissaires anglais, français et turcs y assistaient.

On sait que la France a conclu avec l'empire ottoman, en 1838 (25 novembre), un traité de commerce qui est en vigueur depuis le mois de mars 1839, et qui n'a pas de limitation de durée.

En voici les clauses principales :

En ce qui concerne la navigation ;

1° Confirmation des avantages conférés aux bâtiments français par les capitulations et les traités existants, avec promesse de leur appliquer les avantages qui pourraient être accordés aux navires de toute autre puissance étrangère.

Les capitulations de la Porte ottomane remontent à 1535 et ont été renouvelées en 1604, en 1673 et en 1740, avec addition de quelques articles ; elles l'ont été enfin par le traité de paix du 25 juin 1802, dont l'article 2 assimile de tout point les bâtiments français naviguant dans la mer Noire à ceux de la puissance la plus favorisée.

2° Exemption de tous droits sur les marchandises françaises ou étrangères passant le détroit des Dardanelles ou le Bosphore sur des bâtiments français appartenant à des sujets français.

3° Engagement de livrer promptement les firmans exigés des bâtiments français à leur passage dans les Dardanelles et le Bosphore.

En ce qui concerne le commerce :

1° Abolition de tous les monopoles commerciaux et des teskérés ou permis d'achat et de transport.

2° Facilité pour les négociants français ou leurs ayant cause d'acheter toute espèce de produits de la Turquie et en telle quantité qu'ils voudraient, soit pour les revendre dans l'intérieur, soit pour les exporter ; dans le premier cas, en ne payant que les droits exigibles des sujets musulmans ; dans le second, en payant à l'arrivée des marchandises, au lieu d'embarquement, 9 pour 100 de leur valeur remplaçant les an-

ciens droits de commerce intérieur, et à leur sortie 3 pour 100, soit en out 12 pour 100.

3° Admission de tous les produits français ou étrangers qui seraient la propriété de sujets français moyennant le payement à l'importation d'un droit de 3 pour 100 de la valeur, et, lors de la vente ou de l'expédition à l'intérieur, d'un droit additionnel de 2 pour 100. Dans le cas de réexportation ou de transit, on ne perçoit que le droit de 3 pour 100.

4° Fixation de la somme d'argent à payer sur chaque article par un tarif arrêté entre les commissaires des deux pays pour sept ans. Toutes ces dispositions sont déclarées applicables à toutes les possessions ottomanes en Europe, en Asie et en Afrique.

Ce traité fut à peu près copié sur celui que la Grande-Bretagne avait conclu quelques mois auparavant, et qui avait essentiellement pour but l'abolition des monopoles et la liberté complète du commerce intérieur.

Les résultats de cette mesure devaient être le développement de l'agriculture en Turquie, l'accroissement du bien-être des populations, une impulsion bienfaisante et habile donnée à l'empire ottoman pour le soustraire à l'influence dangereuse de la Russie. Par ce traité, il devait entrer dans les voies de la civilisation, et se rapprocher des puissances occidentales.

On y réussit dans de certaines limites. Les monopoles alors existant furent presque tous abolis en Europe et en Asie. Ils le furent même plus tard en Egypte, mais ce ne fut qu'au printemps de 1842 que Méhémet-Ali-Pacha renonça entièrement à ses monopoles.

Quoi qu'il en soit, le traité a été exécuté ; mais, dans son application pratique, le gouvernement ottoman et ses agents ont bien souvent manqué d'habileté. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le fisc perçoit le droit intérieur sur le cocon, puis sur la soie qui en est le produit, et enfin sur l'étoffe fabriquée avec cette soie. Il en est de même de tous les produits qui subissent plusieurs transformations par la main-d'œuvre. L'industrie, en Turquie, est, il est vrai, peu développée, mais ce n'est pas là le moyen de la faire prospérer. En outre, si le gouvernement ottoman se montre, en général, observateur des engagements qu'il a contractés envers les divers Etats de l'Europe, et s'il en fait exécuter les clauses à l'égard des commerçants étrangers, ses agents sont beaucoup moins scrupuleux envers les propres sujets du sultan, et ils ne se font pas faute de percevoir dans l'intérieur du pays des droits autres que ceux qui ont été établis par le traité. Ils ont soin, il est vrai, de ne réclamer ces droits que des Turcs et des rayas, mais ces abus nuisent à la production, à la liberté du commerce, et retombent, en définitive, sur le commerce européen.

Pour juger cette question à son véritable point de vue, il faut l'élever. La Turquie est, avant tout, un pays agricole, produisant en grande quantité et en bonne qualité toutes les matières premières ; il lui faudrait de

bien longues années et de bien grands efforts pour devenir un pays industriel. Disons toute notre pensée : il est douteux qu'elle y parvienne. Or, le traité de 1838 établit un droit de 3 et 2 pour 100 sur les produits européens importés en Turquie, et un droit de 9 et 3 pour 100 sur les produits indigènes exportés ; c'est dans cette disproportion qu'est, à notre avis, le vice principal du traité de 1838, tant par rapport à l'empire ottoman qu'eu égard aux intérêts européens. En effet, tandis que tous les efforts du gouvernement ottoman devraient tendre à encourager et à développer l'agriculture, et, en général, toutes les productions du sol de la Turquie, tandis que les puissances qui ont des traités avec cet empire, qui en tirent des matières premières, qui importent des marchandises, devraient également concourir au développement, à l'accroissement de ses richesses, la conséquence du traité de 1838 est de paralyser la production, de réduire le revenu du cultivateur de tout le droit dont ses produits sont imposés, de nuire, enfin, à l'agriculture.

En outre, le traité, en imposant d'un droit moindre de plus de la moitié les produits européens à leur entrée dans un pays qui n'a pas d'industrie, il est vrai, mais qui ne consomme, en définitive, qu'en raison de sa production, n'a favorisé qu'en apparence le commerce européen. La Turquie ne consommera beaucoup que si elle produit beaucoup; il faut donc l'aider à produire et lui faciliter les moyens de s'enrichir pour l'amener à beaucoup consommer. Lorsque l'Angleterre conclut le traité de 1838, elle avait surtout en vue de se créer une arme pour nuire à la puissance de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, dont elle avait juré l'abaissement; elle voulait le forcer à abolir les monopoles qui lui fournissaient les énormes ressources dont il disposait contre le sultan. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la France, qui prêtait, au contraire, ostensiblement son appui à Méhémet-Ali-Pacha, et qui, deux années plus tard, s'attirait de si graves embarras à cause de la question d'Egypte, n'hésitait pas à conclure un traité parfaitement semblable à celui conclu par l'Angleterre avec la Porte, tandis que l'Autriche n'avait voulu y accéder que pour les provinces ottomanes baignées par la mer, mais avait soigneusement maintenu en vigueur les firmans et les actes qui formaient son droit conventionnel avec la Turquie pour les provinces de l'empire ottoman limitrophes de la monarchie autrichienne.

Les efforts de l'Angleterre, si activement représentée par lord Ponsonby, amenèrent le traité de 1840 et la réduction du pouvoir de Méhémet-Ali-Pacha ; mais ce gouverneur de l'Egypte jouit pendant deux ans encore de ses monopoles en Syrie et, jusqu'en 1842, de ceux qu'il avait créés en Egypte. Le but de l'Angleterre ne fut donc pas atteint immédiatement en ce qui concerne la Syrie et l'Egypte. L'Angleterre croyait aussi que ses importations en Turquie seraient beaucoup plus considérables que ses exportations ; elle s'est trompée également. Aussi, les plaintes nombreuses qui parvinrent au cabinet

britannique, de la part des négociants anglais établis dans le Levant ou commerçant avec la Turquie, engagèrent-elles le ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen, à faire une enquête en s'adressant à tous les consuls de la Grande-Bretagne en Turquie. Les rapports des agents anglais forment un intéressant recueil dont l'ensemble montre que les intérêts des commerçants varient suivant les nombreuses et vastes provinces d'un empire aussi étendu que la Turquie ; ils se font l'écho de la plupart des plaintes du commerce anglais, mais, en résumé, tous les consuls concluent en faveur du traité, notamment ceux qui sont établis en Asie Mineure, parce qu'ils reconnaissent qu'il y a eu amélioration et développement dans le commerce, la production, les revenus de la Turquie. Mais ces améliorations étaient-elles uniquement le résultat du traité de 1838, ou bien d'une administration plus régulière, de l'état de paix et de sécurité qui avait succédé, pour la Turquie, aux inquiétudes et aux agitations des années 1839 et 1840 ?

Aujourd'hui, dans la situation où la Turquie se trouve à l'égard de l'Europe, avec la marche progressive de son commerce et de sa production, ce qui serait le plus avantageux pour elle, comme pour les puissances qui entretiennent avec elle des relations commerciales étendues, serait de faciliter la production, afin d'augmenter la faculté de consommation. Il semble donc que la première mesure à prendre doit être de diminuer le droit qui frappe les productions du sol ottoman à leur sortie, et de les réduire au chiffre de celui qui atteint les objets d'importation, ce qui ferait un droit uniforme de 5 pour 100 à la sortie et à l'entrée des marchandises. Il serait même, dans l'intérêt des puissances industrielles, que le droit sur l'importation fût plus élevé que celui qui frappe les objets d'exportation.

Il faut à la France des débouchés, il en faut surtout à l'Angleterre, et ce n'est pas la modicité du droit d'importation sur les produits de l'industrie occidentale qui en augmente la consommation en Orient. Cette consommation sera toujours en proportion de la production indigène. Pour augmenter la consommation, il faut donc, avant toute chose, augmenter la production; si, au contraire, on favorise la consommation sans donner de grandes facilités à la production et à l'exportation des richesses naturelles de la Turquie, on n'obtiendra qu'un résultat médiocre, une production et une consommation limitées.

Il faut s'attendre à de plus grandes difficultés de la part du gouvernement ottoman, qui certainement ne consentira qu'à regret à abaisser le droit de 12 pour 100 que payent aujourd'hui les produits du sol ou de l'industrie ottomane à leur sortie. Les revenus de douanes sont une ressource peu variable et à laquelle les gouvernements qui se trouvent dans une situation financière critique touchent avec une extrême hésitation ; ils ne voient que le présent et ses besoins impérieux ; ils ne veulent pas entendre parler de mesures prises en vue d'un avenir plus ou

moins éloigné, aussitôt qu'il faut amoindrir les ressources existantes. La Turquie ne verrait pas sans appréhension la diminution des droits établis tant à la sortie qu'à l'entrée des objets d'exportation et d'importation, et cependant, si au lieu de porter le premier de ces droits de 3 pour 100 à 12 pour 100 à l'époque du traité de 1838, on se fût contenté d'un droit uniforme de 4 pour 100 à l'entrée et à la sortie, ou bien du droit uniforme de 3 pour 100 fixé par les anciennes capitulations, la production, le commerce, les ressources de la Turquie seraient dans un état bien plus prospère que celui qui existe aujourd'hui. C'est aux diplomates et aux commerçants européens de faire pénétrer les saines idées d'économie politique dans l'esprit des Turcs, et de les amener à une modification dans les droits de sortie et d'entrée, dont les heureux résultats ne tarderaient pas à se faire sentir.

Paris, le 12 décembre 1857.

EUGÈNE POUJADE.

REVUE

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SOMMAIRE.—*De l'état agricole de la Gaule avant les Romains*, par M. C. Dareste.— Rapports de MM. Michel Chevalier, de Parieu et de Lavergne sur les ouvrages de MM. F. Passy, G. Dufour et Doubleday. — *La loi de la population*. — Rapport de M. Reybaud.— Communications de MM. Mallet, Damiron et E. Moret, sur S'Gravesande, Maupertuis, et les dernières persécutions dirigées, sous Louis XIV, contre les protestants.

Un professeur distingué d'une de nos Facultés de département, M. C. Dareste, a soumis à l'Académie, qui l'avait jadis couronné dans un concours, un Mémoire *sur l'état agricole de la Gaule avant les Romains*. Ce sujet avait déjà été indirectement traité par les érudits et les historiens français qui se sont occupés de la Gaule; mais M. Dareste a voulu le reprendre à un point de vue à la fois plus général et plus précis. La Gaule n'avait, au moment de la conquête romaine, ni une unité assez grande, ni une homogénéité assez complète, pour présenter partout le même état, la même condition agricole ; et la diversité que l'on observait dans les contrées de l'Orient, qui s'observe encore, de nos jours, en Amérique, devait se produire, à bien plus forte raison, chez les premiers habitants de notre pays. Il ne faut tenir les Gaulois ni pour si barbares que l'ont dit les uns, ni pour si avancés que l'ont admis les autres. Il y

avait chez eux des degrés inégaux de développement et de société. La vie pastorale demeurait celle d'un grand nombre de populations. Aux produits des troupeaux s'ajoutaient, dans le nord principalement, ceux de la chasse et de la pêche. C'est l'influence romaine qui a hâté, chez les Gaulois, les progrès de l'agriculture. Voilà pourquoi le littoral de la Méditerranée, qui avait senti plus tôt et plus directement cette influence, offrait un état agricole fort supérieur à celui du reste de la Gaule. Les peuples qui habitaient au nord de la Loire, les Belges surtout, se rapprochaient davantage, par leur genre de vie, des Germains, dont ils étaient voisins. Chez eux, la plus grande partie du territoire occupé par une tribu était livrée en pâturage aux bestiaux communs; il n'existait de culture qu'autour des habitations, soit isolées, soit réunies. M. Dareste ajoute : « Mais ce n'était pas le peu de progrès de la culture qui était le caractère le plus frappant de cette époque ancienne ; il y en avait un autre plus significatif, le caractère collectif de la propriété des tribus, des communautés ou des clans. Chaque communauté occupait un territoire qu'elle possédait ou exploitait en commun. Les pâturages, les eaux, les bois, restaient dans l'indivision ; une certaine étendue de champs faisait seule l'objet d'une répartition entre les familles, laquelle se renouvelait quelquefois à des époques régulières, même tous les ans. Cette propriété collective était aussi celle des Germains. Tacite nous dit de ceux-ci ce que César nous rapporte des Gaulois. »

Suivant M. Dareste, tout montre que le partage régulier du sol entre les familles d'une même tribu a été une loi commune à l'Europe entière ; on en rencontre partout la trace. Entraîné par un petit nombre de faits empruntés à la Lorraine allemande, aux Pyrénées, aux îles Hœdic et d'Houat, il se hâte un peu vite, je crois, d'énoncer une loi générale, sans distinguer les races et les lieux. Quant à la Gaule, qui fait l'objet de son travail, il s'appuie de l'autorité de MM. Gaupp et Maurer, dont les remarquables travaux ont donné au fait d'une propriété communale chez les Gaulois, un haut degré de probabilité. Mais sentant ce que sa proposition a de trop absolu, le savant professeur se hâte d'ajouter : « Un tel système excluait-il la coexistence de la propriété foncière individuelle? Toutes les terres étaient-elles soumises à des partages? Non. Tout indique que l'appropriation individuelle avait commencé avant les Romains, partout où les progrès de la culture avaient modifié les usages de la vie communale. »

Cette réserve forcée n'infirme pas, aux yeux de l'auteur du Mémoire, l'exactitude de son point de vue. Mais qu'il y eût, avant César, une propriété foncière individuelle existant déjà distinctement ; qu'il y en eût une autre à l'état de germe enfermé dans la souveraineté des chefs de tribus, il n'en est pas moins acquis, selon lui, que la propriété du sol a été la plupart du temps, à ses débuts, collective ou communale, et que les traditions de cette propriété collective ou communale se sont con-

servées très-longtemps. C'est là un fait qu'il est des plus essentiels de constater pour établir le point de départ de nos origines rurales. S'il y avait matière à contester, la contestation ne porterait que sur le plus ou moins d'extension que le système de la propriété foncière individuelle avait pu recevoir avant les Romains.

Ces conclusions semblent bien absolues ; aussi ont-elles été combattues et infirmées en quelques points par plusieurs membres de l'Académie, comme on l'a relaté dans la revue de novembre, page 269.

Les rapports se sont succédé à court intervalle dans ces dernières séances. C'est d'abord le rapport élogieux de M. Michel Chevalier, sur les *Mélanges économiques* de M. Frédéric Passy ; c'est ensuite celui de M. Léonce de Lavergne, sur la troisième édition de l'ouvrage de M. Doubleday, intitulé *Véritable loi de la population ;* puis celui de M. de Parieu, sur la deuxième édition du *Traité général de droit administratif appliqué*, de M. G. Dufour.

Exposer en quelques mots le but, le caractère et le contenu d'un livre aussi étendu par les matières qu'il traite, aussi spécial, aussi technique par son objet, que celui de M. Dufour, était chose difficile. M. de Parieu s'en est acquitté de façon à répondre à tout ce qu'on attend d'un rapport verbal, et il en a fait ainsi le meilleur éloge. Il a prouvé que l'ouvrage est composé avec une méthode etun enchaînement logiques, dont le fil peut être saisi et déroulé sans effort. Et quel n'est pas le mérite d'un traité qui atteint ce but, quand ce traité a sept volumes et entre dans tous les détails ? Le danger était de confondre, a dit M. de Parieu, ce qui avait trait à l'organisation du pouvoir, et qu'avaient omis les précédents traités, avec les dispositions destinées à présider à son exercice ; M. Dufour a su échapper à ce danger, en séparant toujours l'exposition des actes auxquels les autorités administratives ont à procéder, des règles qui gouvernent les recours que ces actes peuvent soulever. Il fait agir et vivre l'administration ; on pénètre avec lui dans le mécanisme administratif on en voit fonctionner les rouages ; on assiste à la formation des pouvoirs, et on les trouve ensuite aux prises avec les difficultés qu'ils ont à résoudre.

M. de Lavergne a défendu le principe de Malthus contre M. Doubleday, ou, pour mieux dire, il s'est tenu à égale distance de toute exagération, concédant à M. Doubleday les vérités dont il exagère ou fausse les corollaires, maintenant seulement l'assertion de Malthus dans ce qu'elle a d'incontestable. M. Doubleday a soutenu l'opinion que l'insuffisance de nourriture, au lieu d'être un obstacle à l'accroissement de la population, l'accélère, tandis qu'une nourriture abondante la ralentit. Frappé de l'exemple voisin de l'Irlande, à moitié affamée et cependant si prolifique, M. Doubleday a cédé au désir de généraliser, et n'analysant pas les causes de la fécondité hibernienne, il a tiré de celle-ci une loi dont il a cru trouver la confirmation chez les animaux et les végétaux. Oubliant

que les contrées les plus prospères et les plus *alimentées* sont, toutes choses égales d'ailleurs, les plus peuplées; écartant l'argument qu'on peut tirer contre son hypothèse, de l'Egypte, de l'Espagne, de l'Amérique du Sud, dont la population décroît ou est stationnaire, malgré la disette ou la faible alimentation qui règne chez leurs habitants, le paradoxal économiste a pris le contre-pied de la loi de Malthus. Au lieu d'introduire à celle-ci un amendement qui l'eût maintenu dans le vrai, il a généralisé outre mesure des faits particuliers ; il a outre-passé le but. De plus, ainsi que l'observe le rapporteur, une lacune frappe au premier abord, dans le livre de M. Doubleday : l'auteur n'y tient aucun compte des causes morales et ne s'occupe que des causes physiques. Ces réserves une fois énoncées, M. de Lavergne reconnaît la vérité du fait développé par l'auteur. Il est certain que les animaux arrivés à un certain degré d'embonpoint ne se reproduisent que difficilement. C'est ce qui commence à se manifester chez les races animales auxquelles l'éducation a donné une graisse surabondante. Chez l'homme, cette action est encore plus marquée. La force vitale s'atténue dans la mollesse ; l'habitude du luxe pousse au célibat. Tous les physiologistes savent que l'exercice, le travail corporel développent la puissance génératrice. L'excès d'alimentation engendre la volupté, le libertinage, non moins contraire que l'état pléthorique à la génération. Cette dernière cause agit plus que ne paraît le croire M. Doubleday, a dit encore M. de Lavergne, pour cette rapide extinction des familles riches signalée par lui avec raison.

Il faudrait instituer une enquête pour découvrir toutes les causes qui arrêtent le développement de la population. Le bien-être et la prévoyance se répandant, on ne veut pas diminuer son avoir, et l'on craint de donner le jour à des enfants dont le sort ne serait pas assuré. On se marie moins jeune, parce qu'on ne veut entrer en ménage qu'avec une certaine aisance ; et puis viennent les effets des maladies ; des générations issues de parents délicats disparaissent, par suite d'un vice de constitution qui s'augmente, qui s'aggrave, en se transmettant ; la faiblesse de constitution engendre la phthisie, les scrofules, les affections nerveuses, qui se répercutent, en quelque sorte, dans de nouvelles générations. Tel père, qui a eu trois héritiers, n'a pas même un arrière-descendant. Fera-t-on enfin la part de la dépravation précoce qui est le fléau des colléges et des écoles, des habitudes funestes qui y règnent : tous germes de destruction agissant bien plus que l'excès de nourriture pour frapper de stérilité les générations aisées ? Il y aurait à examiner tout cela pour déterminer la véritable loi de la population, que M. Doubleday a cherché à formuler. M. de Lavergne, qui n'avait qu'un rapport à faire, n'a pas dû entrer dans ces considérations. Ce qu'il s'est attaché à prouver, c'est que, même en Irlande, la population ne peut se développer au delà des moyens de subsistance. Il est d'ailleurs à noter que la multiplicité des naissances n'est pas toujours l'équivalent de l'augmentation de la

population. Parfois, la destruction l'emporte, et c'est ce qui arrive infailliblement quand les moyens de subsistance décroissent.

Les rapports que je viens d'analyser étaient courts ; il en est un qui a eu toute l'étendue et l'importance d'un mémoire, et dont la lecture n'est pas encore complétement achevée : je veux parler de celui de M. Louis Reybaud, sur une mission que l'Académie lui avait donnée pour étudier la condition intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie. Écrit avec talent, conçu de façon à soutenir l'intérêt, ce rapport a été accueilli à l'Académie avec une faveur marquée. Les lecteurs du journal en jugeront eux-mêmes, puisqu'ils l'y retrouveront tout entier.

Telles sont les lectures de ces deux derniers mois, dont l'objet appartient plus particulièrement aux matières traitées par le journal. Voici maintenant l'indication des autres travaux qui ont occupé la savante compagnie : — un Mémoire sur la vie et les écrits philosophiques de S'Gravesande, par M. C. Mallet. Après avoir esquissé la biographie du philosophe et mathématicien hollandais, M. Mallet critique, au point de vue de ses propres idées philosophiques, les doctrines psychologiques et métaphysiques du professeur de Leyde. — Une autre biographie, celle de Maupertuis, également philosophe et mathématicien, a été commencée par M. Damiron. Composé avec soin, écrit avec élégance, esprit et clarté, ce morceau, où ont été mis à profit des documents inédits touchant les rapports entre le philosophe et le grand Frédéric, était fait pour intéresser, et l'Académie a pris à l'écouter un plaisir non dissimulé. Cette biographie est tout un chapitre de l'histoire de la société du dix-huitième siècle, que M. Damiron a peinte d'après nature. — M. Ernest Moret, qui poursuit avec une louable persévérance la composition d'une Histoire du dix-huitième siècle, a communiqué à l'Académie un fragment sur les dernières persécutions des protestants sous Louis XIV. Tout historique qu'il est, ce fragment n'est pas cependant sans importance pour l'histoire de l'économie politique. Tout le monde sait la funeste influence qu'a exercée sur l'industrie française la révocation de l'édit de Nantes. M. E. Moret nous montre que les effets de cette mesure inique se sont continués longtemps, et que le mal a eu ses moments d'exacerbation. Les rigueurs, les cruautés exercées contre les réformés français sont racontées par M. Moret avec l'indignation d'un cœur honnête et l'horreur du fanatisme. Ces persécutions ont été d'autant plus vite oubliées que le gouvernement les avait tenues plus cachées. Celui qui veut apprécier avec impartialité l'œuvre gouvernementale de Louis XIV et mesurer les griefs qui s'élèvent contre l'ancien régime, devra prendre connaissance de ce lamentable récit. Louis XIV, qui comprenait le tort que faisait au royaume l'émigration des protestants, voulut les empêcher de réaliser leur fortune, et leur interdit d'aliéner, pendant trois ans, leurs meubles et leurs immeubles. Le moyen fut impuissant ; aussi eut-on recours à des mesures plus révoltantes. L'édit du 18 septembre 1713 défendit à

tous les nouveaux convertis de quitter le royaume, sans permission écrite, sous peine des galères perpétuelles pour les fugitifs, et de mort pour les complices d'évasion. On défendit aussi aux protestants naturalisés à l'étranger de mettre le pied sur les terres du royaume. Que pouvait-il y avoir de plus désastreux, même pour les seuls intérêts matériels de notre patrie? Quoi de plus hostile aux rapports commerciaux de la France et des Etats protestants, que ce régime implacable contre les coreligionnaires des citoyens de ces derniers pays? Toutes les mesures intolérantes et cruelles qu'a prises la Terreur, qui ruinèrent pour un temps en France l'industrie et le commerce, qui compromirent la liberté civile de ses enfants, Louis XIV en avait donné le premier l'exemple. Le fanatisme religieux n'a donc rien à reprocher au fanatisme révolutionnaire.

ALFRED MAURY.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

L'Etat accorde à l'exportation de 100 kilogr. raffinés un tiers en sus des droits payés à l'entrée de la même quantité de sucre, au type et sur présentation des quittances respectives de chaque sorte comme seule justification, ce qui répond exactement au rendement légal de 75 pour 100; ainsi pour ceux de la Réunion, au droit de 42 fr., le remboursement ou drawback est de 56 fr.; pour ceux des Antilles à 45 fr. 60 c., il est de 60 fr. 80 c.; nul sur les indigènes, auxquels est interdit le bénéfice de l'exportation comme celui de sa quittance à 54 fr., il s'élève enfin à 80 fr. sur ceux du sucre étranger, au droit de 60 fr. pour les provenances d'origine hors d'Europe ; or, comme on se fait rendre invariablement ce dernier chiffre de 80 fr. avec les quittances étrangères et pour sucres raffinés indistinctement, il en résulte que l'exclusion relative au sucre indigène disparaît, et le rendement légal de 75 pour 100 tombe comme suit :

La Réunion, à 52.50 c. multipliés par 80 fr., donne 42 fr.
Les Antilles à 57, multipliés par 80 fr., donnent 45 fr. 60 c.
L'indigène à 67.50 c., multipliés par 80 fr., donne 54 fr.
L'étranger à 75, multipliés par 80 fr., donne 60 fr.

Ayant à sortir 100 kilogr. raffinés de la Réunion, voici l'opération :

52.50 à 80 avec quittances 70 à 60 font 42 fr.
47.50 à 80 avec quittances 63 1/3 à 60 font 38.

100 kilogr. quittances 133 1/3 ; remb. 80 fr.

C'est ainsi que 52.50 à 80 ont permis de rentrer dans le droit de 100 de la Réunion à 42, qu'on doit restituer à l'exportation, en les remplaçant dans la consommation par 70 kilogr. de sucre étranger en quittances éteintes, et faisant à 60 fr. une somme égale de 42 fr.; mais les 47.50 pour solde à 80 en fr. 38 proviennent de 63 1/3 de quittances aussi

éteintes à 60 fr. en une somme égale de 38 fr. sans aucune compensation; le sucre étranger représenté par ces quittances reste donc dans la consommation en franchise de tout droit pour le Trésor, qui se complaît à se croire indemnisé et jamais exposé à payer, sous le rapport légal, un centime de plus que ce qu'il a reçu à l'entrée, parce qu'il ne tient aucun compte de la quantité de sucre étranger ainsi affranchie de tout droit dans la consommation, quand il sait si bien se prémunir contre ces sortes de substitutions par des saisies et des amendes à l'exportation des huiles de graines étrangères ou autres articles.

Supposez une exportation annuelle s'élevant, comme en 1856, à 360,000 quintaux de raffinés provenant de sucre de la Réunion : ce sera, à raison de 63 1/3 chaque, une quantité de 22,800,000 kilogrammes de sucre étranger dont le droit de consommation sera perdu par l'Etat à raison de 60 fr. en fr. 13,680,000 ; qu'on fasse le même calcul sur les productions des Antilles et les productions indigènes, et l'on arrivera à un résultat analogue au droit de chaque sorte.

Ce simple exposé nous conduit à faire voir comment la loi est faussée tout à la fois dans son principe et dans son texte : en principe, on a voulu que le marché de l'intérieur fût réservé au produit français, exotique et indigène, en interdisant à cette dernière sorte l'exportation laissée au sucre exotique, mais surtout à celui de l'étranger, lequel passe en entier dans la consommation, et nous avons vu à quelles conditions; tandis que l'exportation se fait seule avec du sucre fraançais indigène et colonial, non plus au rendement légal de 75 pour 100, établi en vue de soutenir dans cette branche d'affaires la concurrence de l'étranger, où la commune des trois types est en Angleterre de 82.22, en Belgique et en Hollande de 81 à 82, quand il se trouve réduit de fait en France à 52.50, à 57 et 67.50 pour Réunion, Antilles et indigènes, en laissant à l'Etat une perte du droit sur tout ce qu'on obtient en plus, avec ce fait capital que plus on augmente le droit sur du sucre étranger, plus on encourage son importation et plus s'élève la perte du Trésor.

Nous avons pris pour base de calcul un rendement au pair, tout en sachant que 100 kilogrammes de sucre ne donnent pas 100 kilogrammes de raffinés, excepté à 2 ou 3 pour 100 près, pour la fabrication indigène et quelques autres qualités supérieures exotiques au type plein; mais le raffinage s'exerçant généralement sur ce qu'on appelle une bonne quatrième des ports, équivalant aux n°s 11 et 12 hollandais, nous soutenons que cette dernière qualité, dont la valeur commerciale est de 15 fr. par quintal métrique au-dessous du type plein, donne en poids le pair en divers produits de la raffinerie, le déchet d'évaporation de 1 pour 100 étant compensé au delà par le boni de la tare de commerce et autres avantages dans l'achat, tant sont grands les progrès réalisés dans la science; tandis que l'écart qui résulte entre la vente de ces derniers produits et le prix du sucre en nature est tel qu'il en résulte à très-peu de

chose près un prix équivalent à celui des 100 kilogrammes raffinés, couvrant à la fois les frais de la fabrication, de l'usine, et un bénéfice commercial justement rémunérateur, sans être exagéré, comme celui qu'obtiennent les raffineurs depuis bien des années, et notamment dans les circonstances actuelles ; on voit donc que de toute manière l'État est constamment en perte dans ses remboursements de tous les excédants au-dessus de 52.50, 57, et 67.50 pour Réunion, Antilles et indigènes jusqu'au pair de 100, à une légère fraction près de nulle importance.

Maintenant, serait-il vrai que ce que perd l'État revient en entier au raffineur ? Non, certes, car ce dernier est obligé de partager le bénéfice avec l'importateur de sucre étranger, en achat de ses quittances, sans lesquelles il ne pourrait avoir droit au remboursement de 80 fr. ; de là est né ce trafic de quittances, tenu longtemps sous le manteau de la cheminée, comme contraire à la loi et à la moralité publique, tandis qu'on ne craint plus aujourd'hui de lui donner toute publicité, en assimilant ses bienfaits à ceux qui résultent de la négociation de la lettre de change par les endossements successifs. Les quittances ayant été payées 15 fr. par 100 kilogrammes en commune de 1856, cela équivaut à dire que le sucre étranger, imposé à 60 fr., ne paye plus que 45 fr., soit 9 fr. de moins que l'indigène, 60 centimes de moins que nos Antilles, et seulement 3 fr. de plus que la Réunion, que la loi a entendu protéger jusqu'à ce jour par une surtaxe de 18 fr. ; mais cette surtaxe de protection devient donc un mensonge, puisqu'on la fait disparaître, en exposant le produit français à se trouver dans une position inférieure à celle de l'étranger, puisqu'on le réduit en quelque sorte à regretter sa nationalité, et à faire des vœux pour l'échanger contre le privilége de l'étranger. Voilà en quoi consistent les prétendus bienfaits du trafic des quittances, qu'on tolère contrairement aux prescriptions de la loi, qui a déterminé le remboursement applicable à chaque espèce de sucre. Voilà enfin les effets des combinaisons onéreuses, plus absurdes les unes que les autres, sur lesquelles on ferme les yeux, malgré les avertissements donnés de toutes parts, et d'où il résulte que sur près de 30 millions de primes payées à la sortie des raffinés, plus des deux cinquièmes sont en perte sèche du droit étranger que le Trésor manque de recevoir sur une quantité correspondante de sucre resté en franchise dans la consommation, et tout cela pour le plaisir de donner du sucre à bon marché à l'étranger, et au profit de ses douanes, au détriment du consommateur français, tenu de le payer cher, malgré une production qui dépasse ses besoins ; les effets de l'exportation à de si belles conditions créant un vide et un surhaussement, dont nous avons vu les effets désastreux en 1857, la spéculation nous menaçant d'une disette qui n'était que factice, comme l'événement l'a prouvé à la fin de l'année ; les stocks étant plus élevés que jamais sur tous les marchés de l'Europe, ce qui n'empêche point à l'heure qu'il est de maintenir pour les

raffinés de très-hauts prix, nullement en rapport avec la baisse survenue dans les sucres de toutes sortes et de toutes provenances.

Par ce rapide exposé, nous entendons conclure que pour servir tout à la fois les intérêts du Trésor, des colonies, de la production indigène, du consommateur, de la navigation, du commerce et de l'industrie, en vue d'agrandir nos échanges au dehors, il est urgent d'en venir à une égalité de droits pour les sucres de toutes provenances et par tous pavillons, à l'exemple de ce qui se pratique en Angleterre depuis 1854, en proclamant l'émancipation commerciale des colonies dans leur propre intérêt ; car, libres de vendre leurs denrées à toutes les nations, cela ne les empêchera pas de conserver leur sympathie et leur union politique avec la mère patrie, en restant toutefois affranchies de l'obligation de s'y pourvoir de leurs besoins et d'y envoyer leurs denrées par navires nationaux. Avec l'émancipation commerciale, nos colonies marcheront à pas rapides, à l'exemple de la Havane, du Brésil, de Maurice et de tant d'autres, vers une prospérité croissante, si elles veulent se pénétrer que l'avantage qu'elles ont aujourd'hui de profiter de la hausse du sucre étranger, elles ne le perdront point, puisqu'il deviendra plus considérable avec moins d'entraves, étant libres ; tandis qu'à maintenir le régime actuel du monopole, avec les transformations qu'on lui a fait subir, au cas de baisse que nous voyons se manifester de toutes parts, elles devront, au risque de leur ruine, descendre jusqu'au niveau du prix réduit du sucre étranger, puisque l'effet des combinaisons en vigueur, basées sur le jeu des quittances, est d'égaliser les droits sur tous les sucres, en donnant un avantage marqué à celui de l'étranger ; elles n'ont donc qu'à gagner, ainsi que la fabrication indigène, dans un régime de liberté consacrant légalement une égalité de droits qui existe en fait ; quant au Trésor, il rentrerait intégralement dans la totalité de ce que lui coûte aujourd'hui le sucre étranger affranchi de tout droit dans l'intérieur ; son revenu net augmenterait d'autant ; il est un autre moyen infaillible de le porter, dès la première année, à 100 millions, au lieu de 65 qu'il produit péniblement depuis plusieurs années ; c'est de procéder, comme en Angleterre, par un large dégrèvement, qui aurait pour effet immédiat d'augmenter considérablement la consommation ; ce serait encore de supprimer le droit de 10 pour 100 en sus de celui applicable à la qualité supérieure au type qui pèse sur les raffinés de la fabrique indigène et dont sont affranchies les raffineries libres dans un pays qui reconnaît l'égalité entre toutes les industries, lorsque surtout il est admis que cette mesure vexatoire ne produit rien au Trésor.

Nous ne craignons pas de dire que ces doubles résolutions auraient l'approbation générale et qu'on bénirait le pouvoir tutélaire auquel on serait redevable de si grands bienfaits dans l'intérêt de tous.

J'ai l'honneur, etc.

J. Larreguy,
ancien négociant.

BULLETIN FINANCIER.

La crise banquière, qui a si rudement secoué certaines contrées étrangères, et qui nous a heureusement fait plus de peur que de mal, est enfin passée. L'escompte, naguère à 10 % sur toutes les places, impossible même sur quelques-unes, est à 6 % à Londres, à 5 % à Paris, à 3 % à Hambourg ! La liquidation des nombreux engagements qui surchargeaient le marché non-seulement européen, mais universel, s'est opérée, non de bon gré, il est vrai ; mais enfin cette liquidation est faite, et la position se trouve soulagée d'autant.

Maintenant, au sortir d'une leçon aussi chèrement payée, profitera-t-on des enseignements qu'elle nous donne ; voudra-t-on faire entrer, d'une manière suffisante, le temps comme associé indispensable dans les transactions commerciales ? Souhaitons-le. Quant à la Bourse, comme un jeune écolier longtemps privé de vacances, elle se précipite vers la hausse avec une ardeur inquiétante pour la stabilité des cours. Le 3 %, qui faisait 65.85 le 9 décembre (c'était le plus bas cours de l'année 1857), vient à 68.55 le 30 du même mois, et a depuis atteint 70.15 au comptant, et même 70.65 fin janvier (le 7 janvier) ; le Crédit mobilier, qui faisait 670 en décembre (plus bas cours de 1857), a fait, depuis, 1055 (le 11 janvier). Certes, l'abaissement successif de l'escompte à Paris et à Londres[1] est un événement important, en ce qu'il témoigne de la cessation de la gêne générale du commerce ; mais aussi le commerce, pour être moins gêné, n'en est pas plus actif. En un mot, les affaires commerciales proprement dites sont d'un calme désespérant ; par suite, les capitaux disponibles, que le commerce emploie généralement comme fonds de roulement, affluent à la Bourse et précipitent la hausse ; mais lorsque (car en affaires il faut tout prévoir) heureusement pour le pays le commerce reprendra, son premier acte sera de redemander à la Bourse les capitaux qu'il lui a confiés, et alors... alors on reconnaîtra peut-être que l'on avait eu tort de ne pas mettre le temps en compte à demi dans ses opérations. Mais, pour la Bourse, quelques jours sont beaucoup, et en attendant la bise, on achète.

[1] En voici les taux et époques depuis trois mois :

BANQUE DE FRANCE.

11 nov. 1857.	10 %	(effets à 3 mois).
	9 %	(— 2 —).
	8 %	(— 1 —).
26 déc. 1857..	9 %	(— 3 —).
	8 %	(— 2 —).
	7 %	(— 1 —).
7 déc. 1857..	8 %	(— 3 —).
	7 %	(— 2 —).
	6 %	(— 1 —).
21 déc. 1857..	6 %	pour toutes les échéances.
29 déc. 1857..	5 %	—

BANQUE D'ANGLETERRE.

10 nov. 1857.	10 %	pour toutes les échéances.
24 déc. 1857.	8 %	—
7 jan. 1858.	6 %	—

PAIR.	VERSEMENTS.	BOURSE DE PARIS. DÉCEMBRE 1857. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus haut cours.	Plus bas cours.	Dernier cours.
100 »	Tout.	4 1/2 °/₀ (1852), jouiss. 22 sept. 1857.....	90 85	93 50	90 50	93 25
100 »	Tout.	4 1/2 °/₀ (1825), jouiss. 22 sept. 1857.....	» »	83 75	83 »	» »
100 »	Tout.	4 °/₀, jouiss. 22 sept. 1857.....	79 »	80 »	79 »	80 »
100 »	Tout.	3 °/₀, jouiss. 22 déc. 1857.....	67 20	68 55	65 85	68 30
1000 »	Tout.	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3000 »	3250 »	3000 »	3150 »
1000 »	725	*Dito* nouv. act., j. janv. 1858.	3000 »	3250 »	3000 »	3150 »
500 »	250	Crédit foncier, actions, jouiss. juill. 1857..	530 »	600 »	530 »	600 »
500 »	Tout.	Crédit mobilier, jouiss. juillet 1857.	757 50	875 »	670 »	855 »
500 »	Tout.	Comptoir d'Escompte, jouiss. août 1857...	670 »	690 »	655 »	690 »
500 »	Tout.	Paris à Orléans, jouiss. octobre 1857.....	1295 »	1377 50	1282 50	1370 »
400 »	Tout.	Nord, jouiss. juillet 1857.....	895 »	965 »	885 »	960 »
400 »	25	*Dito*. nouvelles actions, jouiss. juill. 1857.	735 »	795 »	727 50	795 »
500 »	Tout.	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. nov. 1857.	655 »	695 »	647 50	682 50
500 »	Tout.	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. nov. 1857.	860 »	875 »	830 »	870 »
500 »	115	*Dito* nouv. actions. j. nov. 57.	857 50	860 »	817 50	850 »
500 »	Tout.	Lyon à Genève, jouiss. juillet 1857.....	635 »	697 50	605 »	685 »
500 »	Tout.	Ouest, jouiss. octobre 1857.....	650 »	685 »	645 »	685 »
500 »	300	Saint-Rambert à Grenoble, j. juillet 1857...	485 »	555 »	485 »	552 50
500 »	Tout.	Midi, jouiss. juillet 1857.....	527 50	570 »	515 »	570 »
500 »	Tout.	Grand-Central (Lyon à Bordeaux), j. juill. 57.	605 »	651 25	602 50	650 »
500 »	Tout.	Bordeaux à la Teste.....	» »	480 »	480 »	480 »
500 »	Tout.	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	315 »	360 »	310 »	360 »
500 »	Tout.	Ardennes, jouiss. juillet 1857.....	400 »	475 »	400 »	460 »
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. juill. 1857..	460 »	500 »	455 »	490 »
500 »	150	Chem. de fer romains, jouiss. octob. 1857..	485 »	495 »	475 »	1495 »
500 »	400	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j. déc. 1857..	427 50	485 »	420 »	485 »
500 »	150	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. juill. 1857.	595 »	650 »	585 »	646 25
500 »	Tout.	Chemins de fer autrichiens, j. juillet 1857..	667 50	747 50	660 »	745 »
500 »	150	Ch. de fer François-Joseph, j. juill. 1857...	471 25	495 »	460 »	495 »
500 »	150	Chemins russes, jouiss. juill. 1857.....	492 50	515 »	492 50	515 »
500 »	Tout.	Chem. de fer central Suisse, j. juill. 1857....	440 »	485 »	430 »	485 »
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	430 »	490 »	405 »	490 »
500 »	350	Madrid à Saragosse. jouiss. juillet 1857....	420 »	495 »	420 »	495 »

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Plus haut.	Plus bas.
1000	Obl. ville 1849, j. oct. 57	1075 »	1075 »	500	Caisse J. Mirès et C°...	410 »	370 »
1000	—1852, j. juill. 1857...	1060 »	1040 »	500	—Béchet et C°.....	400 »	400 »
500	—1855. j. sept. 1857...	400 »	387 50	500	—A. Prost et C°.....	275 »	220 »
225	—Seine, j. juill. 1857...	192 50	188 75	100	—V.-C. Bonnard et C°..	153 75	141 25
1000	—Marseille, j. juill. 1857	1015 »	1010 »	100	—Vergniolle et C°....	138 75	12[illegible] »
1000	—Liste civ., j. nov. 57.	1060 »	1055 »	500	—Lecuyer et C°.....	» »	» »
100	Belg. 5 °/₀ 1852, j. nov. 57.	» »	» »	500	—Saint-Paul et C°.....	480 »	450 »
100	— 5 °/₀ 1842, j. nov. 57.	» »	» »	80	Vieille-Montagne (zinc)	350 »	327 50
100	— 5 °/₀ 1840, j. nov. 57.	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	260 »	250 »
100	— 4 1/2 °/₀, j. nov. 57..	97 3/4	96 1/8	1/18000	Forges d'Alais.....	» »	» »
100	— 3 °/₀, jouiss. août 57.	» »	» »	500	Lin Maberly.....	595 »	595 »
100	— 2 1/2 °/₀, j. juill. 57..	» »	» »	500	Lin Cohin.....	» »	» »
100	Piém., 5 °/₀, j. juill. 1857	90 »	87 »	1/100000	Ports de Marseille.....	161 25	145 »
100	—3 °/₀, j. juill. 1857...	53 50	52 50	1/120000	Gaz de Paris.....	700 »	612 50
1000	—Obl. 1834, j. juill. 1857	1020 »	1000 »	100	Hôtel Rivoli.....	110 »	91 25
1000	—Obl. 1849, j. oct. 1857.	912 50	912 50	250	Docks Louis-Napoléon.	» »	» »
1000	—Obl. 1851, j. août 1857.	900 »	900 »	1/24000	Omnibus de Paris.....	885 »	870 »
100	Rome, 5 °/₀, j. déc. 57.	87 »	84 »	100	Omnibus de Londres...	92 50	85 »
100	Autriche, 5 °/₀ Ang. j. j. 57	89 1/2	88 1/4	500	Comp. génér. maritime	380 »	310 »
100	— 5 °/₀ Autr. j. nov. 57..	» »	» »	500	Comp. franco-américe..	90 »	40 »
»	— Lois de 1834.....	» »	» »	500	Mess. Imp. serv. mar..	640 »	560 »
100	Naples, 5 °/₀ j. juill. 1857	113 »	111 »	1/400000	C° imp. des voit. de Paris	57 50	45 »
100	Espag. 3 °/₀, ext. j. juill. 57	42 3/4	40 1/8	375	Gl. d'Aix-la-Chapelle..	» »	» »
100	—3 °/₀ int., j. juill. 1857	38 »	36 3/4	250	Comp. gén. des eaux .	210 »	180 »
100	—3 °/₀ différ., j. juill. 57	26 »	24 3/8	500	Cail (usines).....	660 »	640 »
100	—dette passive.....	6 »	5 »	500	Monceau-sur-Sambre..	675 »	650 »
100	Holl. 2 1/2 °/₀ j. juill. 57.	» »	»	1/24000	Grand'Combe.....	» »	» »
100	— 4 °/₀, j. octob. 1857..	» »	» »	500	Charbonnages belges..	» »	» »
337	Darmstadt (Banque de).	440 »	440 »	150	Carmeaux-Toulouse...	102 50	100 »
100	Turquie, 6 °/₀ j. oct. 57.	» »	» »	12500	Générale-Maritime.....	» »	» »
1000	Haïti-Annuités. j. juill. 55	» »	» »	5000	Mélusine-Maritime.	» »	» »
100	Russie, 4 1/2 °/₀ j. juill. 57	97 »	95 1/2	5000	Centrale-Maritime.....	22 °/₀ b	22 °/₀ b
100	Toscane, 5 °/₀, j. juill. 57	» »	» »	5000	Réunion-Maritime.....	23 °/₀ b	23 °/₀ b
100	— 3 °/₀ j. juill. 57.	» »	» »	5000	Union-Vie.....	7 °/₀ b	7 °/₀ b

Quant aux reports, ils sont assez tendus sur la rente (40 à 50 centimes pour le 3 °/₀); sur certaines autres valeurs, ils sont assez bas; mais on

voit que cela tient principalement à des spéculations, car ils payent à peine (quand ils les payent) les frais de courtage.

Les obligations de chemins de fer ont également (comme les titres à revenu variable) regagné une partie du terrain perdu l'année dernière; il est vrai qu'elles ont un stimulant dans le bruit qui a couru d'une entente entre la Banque de France et les Compagnies de chemins de fer (le Nord excepté), pour ne les répandre que discrètement sur la place.

A. Courtois fils.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 janvier 1858.

DE LA CRISE ACTUELLE (2e discussion). — ACTION DES BANQUES.

Renseignements sur la suppression des lois sur l'usure en Piémont. — Les avantages qu'offrira le percement de l'isthme de Suez. — La difficulté de pénétrer au centre de l'Afrique. — Le caractère des populations orientales. — Résultats de la taxe de la viande de boucherie.

M. H. Passy, ancien ministre des finances, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a présidé cette nombreuse réunion à laquelle avaient été invités M. A. Scialoja, ancien professeur à l'Université de Turin, et ancien ministre du commerce à Naples (1848); — M. l'ingénieur Mougel (Mougel-bey), qui s'est occupé des travaux relatifs au projet du canal de l'isthme de Suez; — M. Alberdi, chargé d'affaires de la Confédération Argentine; — M. Pereira, ancien membre de la Chambre des députés du Brésil, et ancien président de la province de Rio-Janeiro; — M. Bertrand, ancien officier de marine; — M. Mannequin, attaché à la légation de Guatémala, collaborateur du *Journal des Économistes*.

Lorsque la conversation devient générale, M. le président prie M. A. Scialoja de donner à la réunion quelques détails sur la loi qui a récemment abrogé le délit d'usure en Piémont.

M. Scialoja rappelle que le gouvernement piémontais avait présenté, en 1855, un premier projet de loi portant abrogation du délit d'usure; que la Chambre des députés adopta ce projet, mais que le sénat crut devoir voter un amendement, par suite duquel le taux légal serait élevé et maintenu pour les créances hypothécaires. Le gouvernement, obéissant à un esprit de conciliation, accepta cet amendement; mais la Chambre des députés le rejeta par l'influence combinée des partisans et des adversaires de la réforme. Un second projet, présenté par le gouvernement, a abouti à la liberté complète du prêt à intérêt. Or, cette réforme est venue à point pour contribuer à atténuer les effets de la gêne et de la crise, en laissant le champ libre à tous les capitaux et en modérant ainsi le taux de l'escompte et du prêt, par l'effet de la concurrence. Le Piémont a donc été doté d'une liberté de plus, et il faut en savoir gré à son gouvernement et à l'initiative de M. de Cavour, qui n'a pas craint,

dans cette circonstance, de s'aliéner plusieurs électeurs des campagnes, dominés par les préjugés et l'influence cléricale.

Répondant à des questions qui lui sont adressées, M. Scialoja constate que les craintes du sénat, relatives aux prêts hypothécaires, ne se sont pas réalisées. On n'a pas remarqué qu'à l'occasion des échéances qui sont arrivées à terme, les exigences des créanciers aient été plus grandes et que le taux des prêts se soit élevé en réalité. On énonce, il est vrai, ouvertement dans les actes des taux de 6, 7 et 8 pour 100, en remplacement du taux de 5 pour 100; mais il ne faut pas oublier que le taux légal était purement fictif, et que le 5 pour 100 se traduisait parfois en fait par des taux de 10, 15 et même 20 pour 100. — Et cependant les cas de poursuite pour délit d'usure étaient très-rares. C'est à peine si on en a compté deux dans un espace de dix ans : preuve que les lois sur l'usure n'étaient pas fort utiles.

En ce qui touche la Banque et la faculté qu'on réclamait pour elle de pouvoir relever le taux de l'escompte, le gouvernement n'a pas voulu lui accorder de privilége. M. de Cavour a répondu que la Banque étant le plus riche capitaliste, s'il y avait quelque chose à faire, ce ne devrait pas être en sa faveur.

M. Blaise, des Vosges, un des administrateurs de la Caisse franco-suisse, rappelle à la réunion que la Hollande et la Suisse ont aussi supprimé, dans le courant de 1856, leurs vieilles lois sur l'usure.

M. Mougel, ingénieur, pour satisfaire au désir de plusieurs membres, répond à diverses questions qui lui sont adressées sur les avantages du canal de l'isthme de Suez, au projet duquel il a pris part, spécialement pour les Anglais et leurs communications avec l'Inde.

Le canal de l'isthme offrira des avantages incalculables à l'Angleterre, pour la facilité des transports et la rapidité des communications, et l'on peut considérer ce grand travail entre les deux mers comme une des principales conditions de la durée de leur domination dans l'Inde. Les nouvelles, les ordres, les troupes, seront transmis en beaucoup moins de temps et à beaucoup moins de frais. On a calculé que l'Angleterre devrait toujours avoir dans l'Inde une force de soixante mille hommes, sur lesquels un tiers succombe annuellement sous l'influence du climat. Or, il faudra sans cesse remplacer ce tiers par de nouvelles troupes, auxquelles le canal offrira une route plus courte, plus économique, et infiniment moins dangereuse.

A l'occasion de ce projet, lord Palmerston a fait des assertions vraiment dénuées de sens. En résumé, les Anglais qui combattent cette entreprise ne peuvent avoir d'autre raison que la crainte de voir la France trouver encore plus d'avantages que l'Angleterre au percement de l'isthme, ou bien encore la crainte fondée de voir se transformer le commerce de transport vers l'Inde. En ce moment il faut, pour faire le transport par le Cap, des navires de sept à huit cents tonneaux, appartenant à des arma-

teurs anglais : avec le canal, le cabotage tend à remplacer la grande navigation, et des milliers de petits entrepreneurs des côtes méditerranéennes se mettront à faire le cabotage, en allant d'un port à l'autre pour compléter leur chargement.

Mais cet inconvénient, résultant du déplacement de certaines industries, sera compensé par des avantages bien plus considérables pour l'Angleterre, considérée dans son ensemble, — pour tout l'occident de l'Europe, — et pour les contrées orientales dont les productions, le riz, les moutons, les bœufs, etc., qui sont presque à vil prix aujourd'hui, pourront s'écouler en Europe. Pour cette dernière, en effet, la construction du canal projeté est une importante question d'alimentation.

M. Aristide Dumont, ingénieur des ponts et chaussées, entrevoit dans la construction de cette nouvelle voie de communication une véritable révolution économique, non-seulement pour l'Europe, mais encore pour tout l'Orient, l'Égypte, l'Inde et la Chine elle-même, vers laquelle des forces considérables pourront être dirigées dans l'intérêt de la civilisation. Il serait impossible de préciser les effets qui doivent être produits, mais on pressent qu'ils seront considérables.

M. N. Bénard, du *Siècle*, fait remarquer que lord Palmerston, qui a fait une si malencontreuse opposition à ce grand et beau projet, semble devoir bientôt rester tout seul, de l'autre côté du détroit, à défendre des préjugés surannés. Les Chambres de commerce d'Angleterre ont récemment accueilli avec beaucoup de sympathie M. de Lesseps, et ne se sont point laissé arrêter par la crainte étroite de voir prospérer Marseille et Trieste, après l'ouverture du canal.

MM. Hippolyte Dussard, H. Peut et Mougel prennent successivement la parole sur les projets de chemins de fer par l'Euphrate et autres auxquels on a songé pour mettre en communication l'Europe et l'Asie. M. Mougel, loin de redouter la concurrence des voies ferrées pour le canal, estime que la route de l'Euphrate sera plutôt un complément qu'une concurrence de la voie navigable qui, outre une certaine masse de voyageurs, transportera toujours plus économiquement les marchandises qui n'ont pas besoin de la rapidité des chemins de fer.

M. Mougel, répondant à d'autres questions qui lui sont adressées, explique comment il se fait que la civilisation ne parvienne pas à pénétrer vers l'Afrique centrale, par la multiplicité des cataractes du Nil, par la désunion et les craintes des peuplades à traverser, par les dépenses improductives que des expéditions occasionneront aux gouvernements, relativement civilisés, de l'Egypte et de Tunis. La difficulté des cataractes pourrait probablement être surmontée par des expéditions munies d'hommes, de vivres et de moyens nécessaires pour reconstruire à chaque bief de nouvelles barques, pour résister à la fatigue, aux chaleurs et autres dangers de l'entreprise. Les obstacles que présentent les peuplades à traverser sont insurmontables ou nécessiteraient des expéditions fort

coûteuses dont ne se soucient pas les souverains qui pourraient les tenter. La plupart des territoires, et notamment celui du Darfour, sont fermés aux Européens. On conçoit d'ailleurs, jusqu'à un certain point, la répulsion de ces diverses populations pour les étrangers, puisque ce sont les étrangers qui sont venus chez eux pour faire la traite et emmener les leurs en esclavage.

M. Mougel est aussi conduit à parler du caractère et des mœurs des populations orientales et de l'Inde, sur lesquelles l'attention est maintenant portée par suite de l'insurrection des cipayes. Ce qui distingue profondément ces populations des populations européennes, c'est l'idée qu'elles se font de l'Être Suprême. Pour eux, l'attribut principal de la divinité et des chefs terrestres qui la représentent, c'est la terreur et la vengeance. Ils ne comprennent pas l'humanité, la bienveillance, et, en pareil cas, loin d'en éprouver un sentiment de reconnaissance, ils sont portés à croire que si le châtiment n'a pas lieu, c'est que Dieu l'a empêché. Ce sentiment explique les atrocités commises par les Orientaux et les Indiens et légitime aux yeux des chefs les moyens terribles qu'ils emploient. M. Mougel a entendu dire à Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, causant avec le consul de France (à l'époque où l'opinion publique était émue de ce que le lieutenant-colonel Pélissier avait enfumé huit cents Arabes dans une grotte), que les Français auraient pu éviter une grande effusion de sang en Algérie et se rendre plus vite maîtres du territoire et des populations. Selon lui, au lieu de perdre dans des combats et des expéditions de détail une centaine de mille de soldats qui avaient tué au moins le double de Bédouins, il aurait fallu commencer par une dévastation complète sur un point donné et par l'extermination systématique d'une dizaine de mille d'Arabes, après quoi les autres auraient compris que les Français avaient décidément le ciel pour eux et se seraient soumis. En faisant cet affreux sophisme, Méhémet-Ali se croyait plus humain que les Français, que la force des choses avait conduits à sacrifier des centaines de mille hommes à la place des dizaines de mille, selon lui suffisants.

Résultats de la taxe de la viande de boucherie.

La réunion profite ensuite de la présence de M. le marquis de Béhague, qui est un des principaux éleveurs de ce pays, pour lui demander quels ont été les résultats de la taxe de la viande de boucherie.

M. de Béhague répond, comme il l'a déjà fait une première fois, que les résultats les plus nets du système que l'on pratique depuis deux ans à Paris et dans quelques villes sont : — que les bouchers n'ont plus intérêt à acheter des bestiaux de choix pouvant fournir des viandes de première qualité ; — que les éleveurs n'ont plus intérêt à les produire ; — que les consommateurs sont plus mal servis ; — que l'on est obligé de tuer un plus grand nombre de bêtes maigres et que les existences vont

en diminuant, et, finalement, que la viande va en perdant de sa qualité et en renchérissant.

Les bouchers ayant à débiter leur viande par catégories, et non par qualités réelles, recherchent de préférence les bêtes qui peuvent donner une viande moyenne, dans laquelle ils peuvent tailler, comme ils disent, toutes les qualités à l'aise ; les éleveurs dirigent leurs efforts de manière à obtenir plus de fibre que de graisse, car la graisse coûte plus à produire que la fibre. Ce changement s'est opéré dans la proportion de 60 à 80 kilogrammes par bœuf. En même temps que l'on voit diminuer sur les marchés les bêtes de choix, on voit augmenter les bœufs de travail, on voit diminuer les vaches grasses et augmenter les vaches maigres. — Les bouchers n'ont point intérêt à payer la viande grasse ; les éleveurs n'ont point intérêt à la produire, et l'industrie de ceux-ci va disparaissant avec la division du travail qui, dans cette branche comme dans toutes les autres, donnait d'excellents résultats.

Il faut, en outre, tenir compte de l'influence des droits d'octroi qui renchérissent directement les prix de la viande, et indirectement en repoussant les bestiaux du marché de Paris. En effet, il est maintenant plus avantageux pour le Nord et la Normandie, pour Caen, par exemple, d'expédier un bœuf à Londres que de l'envoyer à Paris.

Un des résultats du régime de la taxe a été de donner aux bouchers l'avantage de faire payer les os pour de la viande. L'ordonnance instituant la taxe a bien défendu de joindre à la viande la *réjouissance*, c'est-à-dire les os décharnés ; mais les bouchers ont imaginé des procédés de coupe, par suite desquels presque tous les os se trouvent joints à de la viande et peuvent ainsi être légalement pesés avec de la viande et payés comme de la viande.

En résumé, le régime de la taxe (en admettant qu'elle fût bien assise, ce qui est très-contesté), est nuisible aux producteurs et aux consommateurs, et elle profite aux bouchers, qui font actuellement d'excellentes affaires, et pourront se retirer en peu d'années. On ne saurait trop se hâter d'y renoncer, pour appliquer celui de la liberté, bien plus capable de ralentir la progression du prix de la viande, qui ne s'arrêtera pas à 1 fr. 25 c. la livre, et de faire disparaître l'écart que l'on remarque entre le prix sur pied et le prix de la vente au consommateur, tel qu'il résulte du régime de la taxe et du monopole de la boucherie. Le régime de la liberté attirerait de grands capitaux dans cette industrie, qui ne tarderait pas à se perfectionner, au grand avantage du producteur et du consommateur. Des entreprises sur une échelle suffisante se contenteraient de très-petits profits, capables néanmoins de donner un fort intérêt, puisque le capital se renouvelle en très-peu de temps.

M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, fait remarquer que la tarification a ce singulier effet qu'elle a changé la nature de la viande. Aucun boucher ne veut avoir de viande de vache ; et, comme en même

temps il est constant qu'on en abat un certain nombre à Paris, il faut nécessairement que la viande de vache devienne sur l'étal de la viande de bœuf et soit payée comme telle par le consommateur. Le même fait se reproduit pour les diverses catégories; les bouchers en auraient si bien le courant, que les parties du corps qui forment la première catégorie, la plus chère, vont tous les jours en s'accroissant aux dépens de la seconde et de la troisième, ce qui suppose des animaux d'une forme assez bizarre.

M. Duménil-Marigny ne s'explique pas que la Normandie puisse avoir avantage à expédier des bestiaux à Londres, où il a rarement eu occasion de constater un prix de la viande moins élevé qu'à Paris.

M. de Béhague répond qu'en général, et sauf quelques taxes d'exception en automne, les prix de la viande sont plus élevés à Londres qu'à Paris; mais que ce qui explique surtout l'avantage dont il a parlé, c'est le droit d'entrée qu'il faut débourser en entrant à Paris.

M. Marchal, ingénieur des ponts et chaussées, cite des faits à sa connaissance, desquels il semble résulter que la viande n'est pas aussi rare que l'indiquent les observations de M. de Béhague. Il y a des bouchers à Paris qui vendent de la viande au-dessous de la taxe.

M. de Béhague a tout lieu de croire que, sauf exception, ces viandes à bas prix proviennent d'animaux malades ou avariés d'une manière quelconque, qui sont achetés par des bouchers forains et introduits à Paris.

Origines et causes de la crise actuelle (2e discussion). — *Action de banques.*

La dernière partie de la soirée a été consacrée à cette question, qui avait déjà fait l'objet de la discussion dans la dernière réunion.

M. Joseph Garnier, sur la demande de M. le président, rappelle à quelles conclusions sont arrivés les membres qui ont pris la parole dans cette séance.

Il a été reconnu que la crise que nous traversons a pour cause première le développement extraordinaire d'un grand nombre d'entreprises, à grands capitaux, que l'esprit de spéculation a fait naître dans beaucoup de pays, — auquel sont venus se joindre, en France et ailleurs, les travaux publics entrepris directement par le gouvernement et ceux qu'il a provoqués de la part des Compagnies, genre de travaux qui ont toujours pour effet de produire une activité artificielle, de déplacer d'une manière anormale les populations, de rompre l'équilibre des salaires et d'occasionner une suite de dérangements accompagnés de nombreuses ruines partielles.

Ces deux causes de crise ont été, en outre, aggravées par les dépenses de la guerre d'Orient (1853-56), tout à fait improductives, et qui ont nécessité en France des emprunts de 1500 millions enlevés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux arts. Ensuite est venue l'insurrection de l'Inde, qui nécessite des sacrifices énormes de la part de l'An-

gleterre, également aux dépens du travail non-seulement de l'Angleterre, mais du monde entier, en vertu de la solidarité de tous les peuples et du cosmopolitisme des capitaux.

Quelques membres ont enfin signalé les développements du luxe, plus ou moins encouragé par les gouvernements, qui a pris dans ces dernières années des proportions inusitées et amené la gêne dans les familles.

Par l'effet de toutes ces causes, les épargnes annuelles sont devenues insuffisantes, ou bien elles ont été détournées de leurs destinations habituelles et naturelles; les capitaux déjà employés ont été retirés des diverses branches de travail qu'ils alimentaient, — les uns pour aller se perdre dans le gouffre de la guerre, dans le luxe et les usages improductifs, — les autres pour s'engager et s'immobiliser dans des entreprises qui, en les admettant utiles et productives, n'en ont pas moins appauvri, au delà des proportions habituelles, le capital circulant.

Comme cela arrive toujours, la crise générale provenant de l'excès des entreprises et des autres causes qui viennent d'être énumérées a produit la crise monétaire, et cela pour deux raisons : premièrement, les capitaux demandés pour les entreprises, pour les travaux publics, pour la guerre, devant être mis sous forme d'espèces ou de billets de banque, la demande de ces instruments de circulation s'est accrue, et la masse existante a eu de la peine à satisfaire à tous les besoins; deuxièmement, la crise ayant suspendu sur quelques points, ralenti sur d'autres la circulation des instruments de crédit, c'est-à-dire les papiers de commerce ou de banque, le numéraire a été encore plus sollicité et s'est trouvé encore plus insuffisant, malgré son abondance relative, par suite de la production exceptionnelle, depuis quelques années, de la Californie et de l'Australie, abondance qui a agi à la fois comme stimulant aux entreprises, c'est-à-dire comme cause de crise, et comme soulagement de la crise, selon l'observation de M. Michel Chevalier.

Relativement à l'origine de la crise, MM. Passy et de Lavergne ont fait remarquer qu'elle était universelle, comme les causes qui l'ont produite. Cependant M. Pellat n'a pas hésité à en faire peser la responsabilité sur les banques américaines. Tel n'est pas le sentiment de M. Joseph Garnier, d'après les faits qui se sont produits jusqu'à présent, et quoi qu'en ait dit le président des États-Unis, qui peut être l'organe d'une partie de l'opinion publique, mais dont l'avis ne peut faire autorité dans une question qui d'ailleurs ne paraît pas lui être familière.

Dans la dernière réunion, il n'a pas été question des remèdes à appliquer dans l'état de crise. M. J. Garnier rappelle qu'il en a été proposé dans la presse de plus ou moins absurdes, tels que la prohibition de l'exportation du numéraire, la prohibition du triage et de la fonte des espèces, le cours forcé des billets de banque, la limitation des entreprises en général et des affaires de bourse en particulier, les subventions gouverne-

mentales. Il trouve tous ces moyens dangereux, et dit que ce qu'il y a de mieux à faire, en temps de crise, c'est de faciliter la circulation métallique et la libre expansion des banques, par les raisons qu'il vient de donner.

M. Michel Chevalier ne pense pas qu'il soit possible de déterminer nettement l'origine d'un mouvement général, auquel chaque pays a pris part un peu plus tôt, un peu plus tard, selon son caractère ou ses instincts.

L'honorable membre ne croit pas que les banques américaines aient eu en ceci autant d'influence qu'on le dit. On a pris l'habitude commode d'expliquer les crises et les complications économiques survenant aux États-Unis par les banques, dont on fait des espèces de boucs émissaires; mais, en admettant que les banques aient des fautes à se reprocher, il y a certainement de l'exagération à tout rejeter sur elles, parce que, d'après leur nature, elles sont les premières victimes. Ce qui le prouve, c'est qu'à Hambourg, où la crise a été très-forte, il n'y a qu'une banque publique, et que cette banque est précisément une banque de dépôt, ne pouvant abuser des émissions.

Quant aux remèdes aux crises, M. Chevalier n'en connaît pas, à moins qu'on ne veuille appeler remède la liquidation à laquelle il faut toujours en venir après des spéculations aventureuses, exagérées ou erronées.

M. L. de Lavergne, membre de l'Institut, croit qu'indépendamment des causes générales qui ont agi sur tous les peuples, chaque nation a eu ses causes spéciales de crise. Dans la dernière séance, on s'est particulièrement occupé de la crise française et de celle de Hambourg, qui ont eu leurs caractères particuliers, et où la question proprement dite des banques n'a joué qu'un très-petit rôle; mais il ne paraît pas qu'il en ait été de même en Angleterre et surtout en Amérique. L'opinion si nettement exprimée de M. Buchanan ne peut qu'avoir une très-haute importance; nul n'est mieux placé que ce président des États-Unis pour bien connaître les affaires de la république américaine.

En Angleterre, la crise paraît avoir été plus favorable que contraire à l'acte de 1844, dans l'opinion du gouvernement et de la majorité, et ce qui a généralement paru défectueux, c'est l'organisation des banques d'Écosse et des *Joint stock banks* de province, qui se rapprochent plus que la Banque d'Angleterre de la liberté américaine. Quand de pareils faits se présentent avec cette concordance, dans les deux grandes nations commerçantes des deux côtés de l'Atlantique, il est impossible de n'en pas tenir compte. S'il s'agissait de pays neufs, inexpérimentés, peu avancés en matière de crédit, peu versés dans les questions économiques, et où la liberté de discussion n'existât pas, on pourrait en contester la portée; mais il s'agit des deux peuples qui sont les maîtres de tous les autres en ces matières, et où une publicité immense, incessante, multiplie à l'infini les moyens de connaître la vérité.

M. L. Wolowski, membre de l'Institut, croit aussi que les banques

américaines ont eu une large part dans la crise actuelle. Ces établissements ont fait de grandes émissions auxquelles elles n'ont pu faire face ; elles ont dû, les unes suspendre leurs payements, les autres faire faillite.

On ne peut pas dire que la liberté a fait défaut à ces établissements, puisque les banques sont libres aux Etats-Unis ; on ne peut pas non plus accuser les moyens combattus par M. Joseph Garnier, puisque ces moyens n'ont pas été appliqués.

M. Michel Chevalier n'accorde pas au dire du président des Etats-Unis la même importance, la même autorité que M. de Lavergne. Le président est, en général, l'organe d'un parti, qui voit ou fait semblant de voir avec les yeux de ce parti, et qui parle et agit en vue de sa réélection, tout en se proposant de travailler au bien général de la patrie commune. Il y a vingt-quatre ans, ce président était le général Jackson, sénateur de la Pensylvanie, représentant du parti démocratique, c'est-à-dire des masses ouvrières, en opposition aux classes bourgeoises, bien que bon nombre d'ouvriers se rattachent à l'autre parti et que bon nombre de bourgeois se rattachent à celui-ci. Or, le général Jackson et ses partisans, les *Jackson-men*, ont fait entrer dans le *credo* de ce parti la haine des banques, qu'on accuse volontiers de toutes les complications économiques qui surgissent, dont on ne sait pas apprécier les services et dont on exagère les dangers. M. Buchanan est l'organe de ce parti ; il a, dans son message, tenu un langage agréable à ce parti : cela n'a pas d'autre importance.

En ce qui touche le bill de 1844, qui a donné une nouvelle constitution à la Banque d'Angleterre, M. Michel Chevalier rappelle que si cet acte a eu l'adhésion des majorités parlementaires et de divers hommes politiques, il a été combattu par des hommes de science, tels que MM. John Stuart Mill, Tooke, J. Wilson, W. Newmarch.

M. Michel Chevalier ne pense pas que cet acte ait établi une bonne mesure en ce qui concerne l'émission des billets ; mais il persiste à penser qu'il est bon qu'il y ait dans chaque grand Etat une banque centrale, jouissant de certains avantages, astreinte aussi à des règles sévères, pour qu'elle puisse être utile sans abuser de son privilége.

M. de Lavergne reconnaît avec plaisir qu'une très-petite distance le sépare de M. Michel Chevalier, puisque celui-ci accepte la nécessité d'une réglementation en matière de banque. Il existe cependant une nuance entre eux, et cette nuance porte sur l'appréciation du mouvement d'opinion qui s'est déclaré, à la suite de la crise, en Amérique et en Angleterre. Sans doute, M. Buchanan est avant tout un homme de parti, qui s'adresse principalement à son parti ; mais, dans les pays libres, les partis ne sont pas des accidents, surtout ceux qui sont arrivés à se mettre en possession de la majorité et du gouvernement ; ils sont l'expression d'un ensemble de principes et d'idées qui domine dans le pays, et la probabilité, la présomption du juste et du vrai est de leur côté.

Cette présomption se fortifie quand on voit, dans un autre pays libre, la majorité, formée par d'autres moyens, arriver à une conclusion analogue. Il est bon d'avoir des théories, mais il est bon aussi de suivre en même temps le mouvement des faits; or, il est difficile de ne pas voir que la tendance générale dans ce monde, en ce moment, est favorable à un plus grand rôle de la monnaie métallique dans la circulation; durable ou non, fondé ou non, ce mouvement mérite qu'on l'étudie et qu'on ne se borne pas à l'écarter dédaigneusement par un principe absolu.

M. le comte Cieszkowski ne croit pas que l'avenir soit favorable à un plus grand rôle de la monnaie métallique dans la circulation, pas plus qu'à une extension illimitée en matière de banque et de crédit. C'est plutôt le contre-pied de ces propositions qui lui paraît être la vérité.

M. Cieszkowski trouve qu'en fait de crédit l'on n'est pas assez *réaliste*, tandis qu'en fait de circulation on l'est beaucoup trop. En effet, le crédit ne sera, à ses yeux, une vérité, que lorsqu'on aura cessé de l'envisager comme une « anticipation de l'avenir » pour l'*adosser*, au contraire, à des réalités, principes qu'il croit avoir suffisamment développés ailleurs. En revanche, la circulation ne deviendra normale que du moment où elle cessera de graviter autour d'un étalon métallique qui lui fait défaut de plus en plus, et dont la sécurité elle-même diminue, en raison du changement de stabilité. Si déjà Ricardo a pu dire que la circulation n'arrivera à son développement suprême que lorsqu'elle se trouvera à l'état de papier, M. Cieszkowski croit devoir aller plus loin en affirmant que le moyen terme normal de la circulation doit s'idéaliser encore davantage et devenir un *rapport*, exprimé par une *rente*. Le vrai progrès en matière de circulation consiste donc à l'idéaliser de plus en plus, au lieu de la ramener à des moyens matériels et surannés; tandis qu'au contraire, le vrai progrès en matière de crédit consiste à le *réaliser* de mieux en mieux, au lieu de le laisser errer à l'aventure et provoquer des crises comme celle que nous traversons. Ces deux tendances réciproques, au lieu de s'exclure mutuellement, se complètent, au contraire, l'une par l'autre, et c'est dans leur liaison que M. Cieszkowski voit le véritable avenir du crédit et de la circulation.

M. Joseph Garnier ne croit pas devoir suivre M. Cieszkowski dans la question de l'organisation rationnelle du crédit que ce dernier a traitée avec tant de distinction dans son livre sur *le Crédit et la Circulation*. Il veut seulement présenter quelques observations sur le sujet en discussion, et sur la part que les banques d'Amérique ont pu avoir à la crise.

M. Joseph Garnier partage d'autant plus les sentiments de réserve de M. Michel Chevalier en ce qui concerne les banques américaines que sur quatorze cents banques, un très-petit nombre, cette fois, ont fait faillite, et que la suspension générale des payements n'a duré que fort peu de temps.

M. Garnier lisait dernièrement dans l'*Economiste belge* un autre fait à

leur décharge. Les manufacturiers de l'Europe ont fait à l'envi des envois considérables de marchandises en consignation à leurs correspondants de New-York ; ils ont ensuite fait traite sur eux pour obtenir de l'argent et parer ainsi aux exigences de la situation ; il en est résulté des méventes, une grande dépréciation des produits importés et le retour de beaucoup de traites impayées. Il y en avait en novembre, dit-on, pour 140 millions de francs sur un seul steamer. Les banques ont dû être sollicitées par les escompteurs et ont été les premières victimes de cette excitation.

Au surplus, fait remarquer M. Joseph Garnier, on s'est habitué à accuser les banques américaines, parce qu'on a cru voir dans leurs désastres un argument contre la liberté des Banques ; mais il ne faut pas oublier, ainsi que le répétait récemment M. Carey, qu'il n'y a de véritablement libres que les banques des Etats nord-est, et que celles du sud et de l'ouest sont, comme en Europe, réglementées et organisées, nous a dit M. Carey, de façon à provoquer elles-mêmes les crises.

Répondant à M. de Lavergne, M. Joseph Garnier ne peut admettre que les déclarations publiques des hommes politiques ou les sentiments de la majorité d'une assemblée ou d'un parti soient des arguments scientifiques. Les raisons d'un seul homme compétent peuvent l'emporter sur celles de M. Buchanan et de son parti. L'opinion des hommes que vient de citer M. Chevalier doit plus peser dans une discussion scientifique relative au bill de 1844 que celle de toute la Chambre des lords. Ils ne sont pas seulement plus forts en théorie, mais ils connaissent mieux les faits. S'ils affirment que les entraves de ce bill ont été nuisibles à la circulation de 1847 et dans cette dernière crise, il y a plus de probabilité que la vérité est de leur côté que du côté des hommes politiques.

M. A. Courtois ne pense pas qu'il faille rattacher la question de la liberté des banques à celle de la crise actuelle. Cette liberté, qui lui paraît être dans l'avenir, ne peut s'établir que lorsque l'opinion publique lui sera favorable ; or, l'opinion n'a point encore été assez préparée.

M. H. Passy, membre de l'Institut, ne pense pas qu'il dépende de l'organisation des banques, soit réglementées, soit libres, d'éviter les inconvénients qui sont, à côté des avantages réels qu'elles présentent, dans la nature de ces institutions. La fonction d'une banque est d'acheter des effets de commerce, c'est-à-dire de les échanger contre ses propres billets, qui sont des effets sur elle-même ; — son intérêt est d'en acheter le plus possible. Les choses vont bien tant qu'on lui présente des opérations semblables à faire ; mais aussitôt que l'on accourt pour lui demander de l'argent en grande quantité, libre ou privilégiée, elle est obligée de vider sa caisse. Dès que la crise éclate, elles y sont en plein, et elles subissent les conséquences inhérentes à leur nature ; elles suivent les fluctuations du commerce. Il faut prendre les choses comme elles sont, et ne pas vouloir l'impossible. C'est ici une question du plus au moins, et

qui dépend de l'habileté, de la prudence et de la sagesse des directeurs de ces établissements; mais le législateur n'y peut rien.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

Sommaire. — Message du président des États-Unis. — Le commerce d'Angleterre à la suite de la crise. — Un chemin de fer en Grèce. — Augmentation du droit sur l'alcool.

Le message adressé par le président des Etats-Unis aux deux Chambres du Congrès, à l'occasion de leur réunion annuelle, a vivement appelé l'attention du public français. Ce message, on ne doit pas l'oublier, est le premier que M. Buchanan ait eu l'occasion d'adresser au Congrès depuis le discours qu'il a prononcé, le 4 mars dernier, en prenant possession du fauteuil présidentiel. Dans la première partie de ce message, le président a tracé le tableau de la situation déplorable où la crise financière a jeté l'industrie et le commerce américains, et il s'est longuement étendu sur les causes de ces désastres et sur les moyens d'en prévenir le retour. Il a montré les travaux publics suspendus, les entreprises particulières abandonnées, et des milliers d'ouvriers sans ouvrage et réduits à la misère. Mais ce qui mérite le plus d'être signalé dans cette partie du message, ce sont les explications qu'on y trouve sur l'origine et la cause de la crise actuelle. « Toutes les crises précédentes, dit le message, ont pu être amenées par un concours de causes diverses; mais il n'en est pas ainsi de la crise que nous subissons en ce moment. Il est évident que nos malheurs proviennent uniquement de notre système vicieux et extravagant de papier-monnaie et des banques, qui provoquent le peuple américain aux folles spéculations et aux jeux de Bourse. Ces crises reviendront toujours périodiquement, tant que la circulation du papier-monnaie, les prêts et les escomptes seront confiés à la discrétion de quatorze cents banques non responsables, qui, par leur nature et leur organisation même, consulteront toujours l'intérêt de leurs actionnaires plutôt que l'intérêt général du commerce. »

Quant aux moyens de prévenir le retour de ces catastrophes, le message ne contient aucune proposition formelle, aucune conclusion nette et précise. Nous remarquons seulement que M. Buchanan, fidèle en ce point aux traditions de l'école à laquelle il appartient, s'est prononcé contre l'établissement d'une banque centrale. En résumé, les mesures qui lui paraissent les plus propres à conjurer les crises de ce genre consistent plutôt dans un appel fait à la sagesse, à la prudence du pays, que dans des mesures législatives. « Nous devons compter, dit le président, sur le patriotisme et la sagesse des Etats, pour arrêter et prévenir le mal; en forçant les banques à tenir en réserve une plus grande quantité d'ar-

gent pour garantir le payement de leurs billets, en exigeant qu'elles aient au moins en dépôt le tiers des valeurs qu'elles ont dans la circulation, enfin en obligeant celles de ces banques qui ont suspendu leurs payements à se liquider immédiatement, on pourrait avoir quelques garanties contre le retour de ces désastres. » Dans le cas où ces mesures se trouveraient insuffisantes, l'opinion du président est que l'on pourrait retirer aux banques la faculté d'émettre des billets, et les transformer en simples banques d'escompte.

Certes, un tel langage venu de l'Amérique du Nord a sa gravité comme enseignement et prête à réfléchir. Pourtant est-il décisif? Ne peut-on voir, par exemple, dans la crise qui a ébranlé Hambourg, cette patrie du crédit circonspect et réglementé, une preuve que l'élan exagéré de la spéculation ne dépend pas nécessairement de la facilité de l'émission et de la liberté laissée aux banques? Avant d'en venir au remède radical de la suppression de la liberté des banques, la question doit être sérieusement instruite, et nous attendrons des Etats-Unis mêmes de nouvelles lumières sur ce point.

La crise financière américaine, ou plutôt universelle, aura coûté au commerce britannique, en novembre dernier, une somme d'environ 46 millions de francs : les exportations des produits des manufactures anglaises, qui avaient été, en novembre 1856, de 15,272,075 livres sterling, sont tombées à 8,285,815; et si l'on recherche la source de cette diminution, on trouve qu'elle a principalement porté sur les relations avec les Etats-Unis, qui, en novembre, ont reçu d'Angleterre beaucoup moins de cotonnades, de lainages, de soieries, de fers, aciers, coutellerie, bière, etc. On s'accorde, en effet, à reconnaître que les entrepôts de New-York possèdent en ce moment de fortes existences de la plupart des marchandises d'Europe, mais il ne paraît pas qu'il y ait pourtant un encombrement excessif, et l'ouragan financier ayant déjà fait place à un calme relatif, présage de la prochaine reprise des transactions, on peut croire que la consommation fera promptement écouler ce trop-plein accidentel. Des causes analogues ont produit les mêmes effets dans les échanges de l'Angleterre avec Hambourg, grand intermédiaire des affaires germaniques, russes et scandinaves avec les Amériques : là aussi l'exportation anglaise a faibli. Les retours de Chine souffrent visiblement du blocus de Canton; ceux de l'Inde, au contraire, fait remarquable, se sont beaucoup accrus, les envois d'Angleterre aussi, ce qu'expliquent les forts approvisionnements expédiés aux troupes britanniques. En résumé, si l'on réunit les onze mois écoulés, on trouve que l'exportation des produits anglais à tous pays atteint, au 30 novembre, la somme de 2,875,000,000 de livres sterling; c'est 229 millions de plus que pour les mêmes mois de 1856. L'état critique des affaires commerciales du dernier trimestre de 1857 sera donc loin d'avoir laissé en déficit le commerce de l'Angleterre.

— La Grèce vient de faire un pas décisif dans la voie du progrès industriel. Le premier chemin de fer qui sillonnera une portion de son territoire a été récemment concédé. Il s'agit de la voie ferrée qui doit relier la capitale du royaume, Athènes, au Pirée, son port naturel. L'adjudication a eu lieu le 12 décembre. Deux compagnies se sont présentées : l'une, composée d'éléments français, était représentée par M. Feraldy, agent des Messageries impériales ; l'autre, formée par des capitalistes grecs et étrangers, avait à sa tête le directeur de la Banque hellénique, M. Stavro. Une Compagnie anglaise avait également envoyé sa soumission ; mais, comme elle ne s'était point conformée au programme tracé par les lois et ordonnances sur la matière, elle a dû être écartée. La Compagnie française, ayant formulé des conditions plus avantageuses à la Grèce et à l'État, l'a emporté sur sa rivale. Mais, aux termes de la loi, la sanction royale était nécessaire pour rendre le contrat définitif. Elle ne s'est pas fait attendre, et, le 23 décembre, le roi Othon a signé le décret relatif à cette affaire. On a remarqué en Grèce, comme d'un favorable augure, que cette signature mémorable a été donnée le jour de la fête de la reine.

Il est évident que l'industrie doit exercer sur la prospérité de ce pays une grande et légitime influence. Les détracteurs les plus passionnés de la nation et de son gouvernement reconnaissent que, par sa marine et par l'agriculture, un progrès notable s'est déjà réalisé. Les Grecs, aujourd'hui comme jadis, sont pour le commerce de cabotage les premiers navigateurs du monde. Quant à la production agricole, elle a pris, dans certaines régions, un développement remarquable. Nous n'en citerons qu'un exemple : il y a dix ans, la Grèce n'exportait que pour 3 millions de francs de raisins de Corinthe. L'exportation de cette denrée, en 1856, a dépassé 23 millions. Le coton, le mûrier, notamment dans le Péloponèse, sont déjà, pour beaucoup de localités, une source de richesse. On ne saurait douter que le génie souple, ingénieux et avisé de la race hellénique ne se plie aisément aux combinaisons de l'industrie. Le haut négoce et la haute banque ont créé des positions de premier ordre à des maisons grecques, à Marseille comme à Alexandrie, à Londres comme à Vienne, à Calcutta comme à New-York. Une fois entrée dans la carrière industrielle, la Grèce y fera, on peut le prédire à coup sûr, des progrès rapides et fructueux.

Le *Moniteur* du mois dernier contenait un décret en vertu duquel le droit de douane sur l'alcool, qui était de 15 fr. par hectolitre, est porté à 25 fr. Lorsque l'alcool aura repris son cours normal, qui est d'environ 65 fr. par hectolitre, le droit nouveau qui, avec le décime, s'élèvera à 27 fr. 50 c., représentera environ 42 pour 100 de la valeur de cette denrée. Il ne nous appartient pas d'apprécier les motifs qui ont déterminé cette augmentation. Tout ce que nous savons, c'est que les distillateurs du Nord faisaient de grands efforts depuis quelque temps pour en

obtenir une. Nous ignorons s'ils seront contents de celle qui a été décrétée, quoiqu'elle ajoute au droit ancien les deux tiers de son montant; les prohibitionnistes ne se contentent pas facilement. Mais il est une circonstance que nous croyons bonne à mentionner et qui a été rapportée par le *Journal du Havre,* où le sujet a été traité à fond. En même temps que les prohibitionnistes du Nord réclamaient de toutes leurs forces que le droit fût grandement accru, les producteurs d'un des départements du Midi, de celui de tous où la production de l'alcool de vin est le plus développée, énonçaient une opinion différente, par l'organe du corps constitué qui est leur représentant naturel. La Chambre de commerce de Montpellier adressait au ministre compétent une dépêche où elle déclarait que le droit de 15 fr. lui semblait parfaitement suffisant pour empêcher les alcools allemands de porter préjudice aux alcools français provenant de la vigne, les plus importants de tous. Cette dépêche rappelait même que les alcools du Midi, avant l'oïdium, allaient avec succès chercher des débouchés à Hambourg et à Lubeck.

Dans l'état actuel des choses, nous trouvant en présence d'un fait accompli, nous n'avons pas à discuter sur ce qui pouvait ou ne pouvait pas se faire. La seule observation utile et opportune à faire, c'est que la Chambre de commerce de Montpellier a donné un exemple remarquable en refusant de s'associer à des démarches dont l'objet était d'aggraver les droits sur la denrée que produit le département au milieu duquel elle est située, et en se prononçant ouvertement contre cette aggravation. Jusqu'à présent, on avait vu dans toutes les circonstances se produire invariablement les deux faits suivants : les intérêts qui auraient pu éclairer le gouvernement sur les convenances de l'utilité publique en matière de douane gardaient un regrettable silence; l'intérêt public n'avait pas de défenseurs dans les rangs des producteurs, ou, s'il en trouvait, ce n'était que quelques hommes isolés, que leurs cointéressés laissaient dans l'abandon. En second lieu, il n'y avait pas une industrie qui résistât à l'appât d'une élévation des droits de douane, quoique ce ne dût être souvent qu'une trompeuse amorce. Ainsi presque toujours les différentes industries, dans un fatal aveuglement, poursuivaient la satisfaction de ce qu'elles supposaient être leur intérêt spécial, en s'isolant complétement de l'intérêt général. C'est seulement ainsi que le système prohibitionniste a pu se perpétuer chez nous, quoiqu'il soit offensif pour l'intérêt collectif du pays, quoiqu'il soit préjudiciable au développement du travail national et par conséquent à l'amélioration des salaires, et qu'enfin ce soit le plus grand obstacle que rencontre la vie à bon marché. En rompant avec ces traditions d'un étroit égoïsme, la Chambre de commerce de Montpellier a ouvert une voie où elle sera suivie, il faut l'espérer, et au bout de laquelle on trouvera de grands avantages pour le pays. Elle s'est ainsi créé un titre particulier à l'estime et à la reconnaissance du public. H. Baudrillart.

Paris, le 15 janvier 1858.

Erratum. — On lit dans la livraison de décembre 1857, p. 476 :

« Chaque année, le seul canton de Genève convertit en boîtes de montres une masse d'or et d'argent représentant une valeur *de plus de* 100 *millions de francs.* »

Il faut lire « 10 millions de francs ».

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

DES CRISES COMMERCIALES.

L'activité industrielle des sociétés modernes présente un ensemble si vaste et si prodigieusement compliqué de travaux diversement organisés, des transactions si multipliées, des solidarités et des oppositions d'intérêts si peu connues encore dans toutes leurs ramifications, que lorsque viennent à se manifester, au milieu de cet immense assemblage de mouvements ou de fonctions, les troubles généraux que l'on nomme des CRISES, la détermination exacte de leurs causes offre de grandes difficultés.

Ces difficultés toutefois ne sont pas insurmontables : si l'économie politique était impuissante à expliquer de semblables phénomènes, ses adversaires pourraient être fondés à soutenir qu'elle ne constitue pas encore une science fort avancée; mais on est suffisamment autorisé à affirmer qu'elle a déjà fourni à cet égard assez d'éléments de solution pour permettre à tous ceux qui ont une sérieuse intelligence de ses enseignements d'assigner, avec quelque certitude, parmi les faits qui se sont passés, alors qu'ils sont bien connus, ceux auxquels chaque crise générale est *principalement* attribuable. C'est ce dont la Société des économistes nous paraît avoir donné de nouvelles preuves par la lumineuse discussion résumée dans un des derniers numéros de cette revue [1]; le compte rendu qui nous l'a fait connaître nous a paru, malgré sa brièveté, indiquer très-nettement, dans les opinions soutenues par MM. Dunoyer, de Lavergne, Dupuit, H. Passy, Renouard, Pellat, Chevalier, les véritables causes de la crise générale qui, depuis quelque temps, s'est manifestée en France, en Angleterre, aux États-Unis, en Suède et dans plusieurs Etats allemands.

Mais on ne pouvait attendre d'une discussion orale la détermination, même approximative, de la part d'influence exercée par chacune des causes indiquées, ni celle des liaisons génériques qui peuvent exister entre elles, ni les développements nécessaires pour justifier ces indications au jugement des personnes peu versées dans les études économiques. Nous essayerons de présenter ici ce complément d'instruction.

[1] Réunion du 5 décembre 1857.

I. DES CRISES EN GÉNÉRAL.

Tout le monde sait aujourd'hui que la division des travaux est l'une des conditions principales de la fécondité de l'industrie ; mais une conséquence peut-être moins remarquée de cette division est la nécessité qu'elle entraîne d'échanger presque tous les produits les uns contre les autres avant qu'ils arrivent à leur destination finale, la satisfaction des besoins ; d'où résulte, entre l'activité des travaux et celle des échanges, la plus étroite solidarité ; chacun, sous ce régime, travaillant à la création d'utilités destinées à l'usage d'autrui, ne parvient à rendre son travail profitable pour lui-même qu'autant qu'il trouve à en céder le produit contre les résultats variés du travail d'autrui ; en sorte que ses facultés productives restent inactives et stériles si le débouché, le placement, ou, en d'autres termes, la possibilité d'échanger ce qu'elles produisent contre les différents objets valables qui lui sont nécessaires, viennent à lui manquer.

L'échange est ainsi devenu une fonction aussi indispensable à la vie sociale que l'est à la vie animale la circulation du sang ; s'il est entravé, ralenti, suspendu, l'activité productive s'en ressent aussitôt.

Les crises commerciales ne sont pas autre chose que la manifestation d'une altération plus ou moins profonde de cette fonction essentielle, d'un dérangement considérable dans la marche normale des échanges, soit que des masses de produits viennent à manquer absolument de débouchés, ou qu'ils ne puissent en trouver qu'à la condition de n'obtenir en échange qu'une valeur plus ou moins inférieure à leurs frais de production.

Les causes qui peuvent amener ces perturbations sont diverses et nombreuses ; néanmoins, à part celles qui tiennent à des événements de nature à compromettre gravement la sécurité ou à absorber tout à coup de grandes ressources, elles se résolvent toutes dans un défaut d'équilibre, non pas, comme on l'a dit souvent, entre la production et la consommation, — formule qui laisserait supposer la possibilité d'une production *générale* trop abondante, — mais entre les diverses productions.

Il est facile de concevoir, en effet, que de si grandes et nombreuses classes de produits, d'un usage constant et très-répandu, viennent à manquer à la fois de débouchés, condition nécessaire pour que la perturbation atteigne les proportions d'une crise,

ce ne peut jamais être parce qu'il manque de consommateurs disposés à recevoir ces produits pour en faire usage, car il est indubitable qu'ils seraient immédiatement placés si l'on consentait à les céder pour rien; ce n'est donc pas le besoin ou le désir de la consommation qui font défaut, mais le moyen de livrer en retour une égale valeur. Dans tous les cas, le défaut de débouchés ne peut tenir qu'à l'une de ces conditions : ou les branches d'industrie qui le subissent ont accumulé leurs produits en quantité plus grande que ne le comportait, non pas précisement l'étendue des besoins auxquels ils s'adressent, mais celle des ressources *ordinairement* affectées à ces besoins ; ou les ressources des consommateurs ont éprouvé, soit une dépression, soit un détournement, qui ne permettent plus d'acquérir d'aussi grandes quantités des produits dont l'écoulement s'est arrêté ; or, s'il y a dépression de ressources, elle ne peut tenir qu'à une réduction équivalente dans la production des industries diverses auxquelles les consommateurs des produits en souffrance ont voué leurs services, puisque toutes les ressources ne viennent que de la production et ne sauraient venir d'ailleurs, et dès lors le défaut d'équilibre entre les diverses productions est visible; si les ressources ont été non plus déprimées, mais seulement détournées vers des besoins extraordinaires, le défaut d'équilibre ne subsiste pas moins, puisque ce détournement a réduit d'autant les débouchés à l'étendue desquels les industries en souffrance avaient proportionné leurs productions. Il est donc bien certain que les causes de la crise se résument dans un défaut d'équilibre entre les diverses productions, lequel à son tour résulte, soit d'une surproduction, d'un excès dans l'accumulation des produits dont les débouchés faillissent, soit d'une dépression ou d'un détournement dans les ressources des consommateurs, c'est-à-dire dans la fécondité des industries dont les produits servaient à acquérir, à payer les premiers, ou, si cette fécondité est restée la même, dans l'application d'une partie de ses produits à des besoins nouveaux ou extraordinaires.

Nous allons maintenant indiquer ou rappeler successivement les diverses causes qui peuvent amener ces deux conditions déterminantes de la plupart des crises commerciales : la surproduction simultanée dans plusieurs grandes classes de travaux ; — la dépression ou le détournement des ressources dans d'autres branches de production.

CAUSES DE SURPRODUCTION.

Dans chaque branche d'industrie, la quantité des produits tend nécessairement à se proportionner à l'étendue des ressources que les consommateurs ont la faculté et la volonté d'affecter aux besoins que ces produits sont destinés à satisfaire; on sait que l'activité industrielle est dirigée vers cette proportionnalité par la loi qui préside aux variations des prix, le rapport entre l'offre et la demande : si une classe de produits ou de services productifs est plus offerte que demandée, leur prix s'abaisse, ce qui, en signalant leur surabondance, tend à déterminer leur réduction; dans le cas contraire les prix s'élèvent et l'intérêt des producteurs les dispose aussitôt à engager de nouveaux services dans l'industrie dont les produits sont en hausse, jusqu'à ce que l'équilibre ou le rapport normal entre l'offre et la demande soit rétabli. C'est par ce moyen bien simple, qu'en l'absence de toute direction commune pour l'ensemble de la production, la liberté de l'industrie donne à chacune de ses branches une extension assez exactement en rapport avec les ressources affectées aux besoins auxquels elle est destinée, pour que l'offre et la demande ne restent jamais pendant longtemps hors de leur rapport normal, et pour que la continuité du travail, dans toutes ses applications, ne soit soumise qu'à des interruptions exceptionnelles.

Cependant, plusieurs grandes classes de travaux, dont l'importance s'est prodigieusement accrue, depuis le commencement de ce siècle, dans toute l'Europe, sont beaucoup plus sujettes que les autres aux interruptions résultant de l'altération du rapport normal entre l'offre et la demande. Ces classes de travaux comprennent la plupart des fabrications de produits d'un usage fort répandu et pouvant être transportés à de grandes distances sans trop de frais relativement à leur valeur, et principalement la production des fils et tissus de toute espèce.

La surabondance de la production, relativement à l'étendue des besoins qui peuvent être satisfaits, se manifeste fréquemment dans ces travaux, même lorsqu'il n'y a pas eu réduction dans la demande de leurs produits, et cela tient aux causes que nous allons exposer.

Toutes les entreprises vouées aux productions dont il s'agit ont en commun un marché qui, grâce aux progrès de la navigation et

des autres moyens de transport, ainsi qu'à la prépondérance croissante des races européennes sur tout le globe, s'étend aujourd'hui à toutes les contrées habitées; or, d'une part, les producteurs de chaque article spécial, en concurrence entre eux, séparés les uns des autres, appartenant à diverses nations, etc., ne sauraient jamais se concerter de manière que chacun d'eux connût l'importance donnée à la production totale de cet article et par conséquent l'étendue de l'offre qui pourra en être faite; d'autre part, alors même qu'ils parviendraient à connaître approximativement ce premier terme du rapport qui devra déterminer les prix, il leur serait impossible, en présence de l'immense marché qu'ils ont à pourvoir, d'obtenir des données de quelque valeur pour l'estimation préalable du second terme, c'est-à-dire de l'étendue probable de la demande; tous travaillent donc sans qu'aucun d'eux puisse connaître, à beaucoup près, quelle sera la quantité produite, et encore moins quelle sera la quantité demandée. Il est facile de comprendre combien de telles conditions les exposent à pousser leur production au delà de la quantité utile; ils ne sont avertis de sa surabondance ou de son insuffisance que par la hausse ou la baisse des prix; mais lorsque ce dernier cas survient, le mal est consommé; une certaine somme de capitaux et de services industriels se trouve engagée en sus de ce que comportait l'étendue des débouchés existants, et la branche d'industrie reste alors en souffrance jusqu'à ce que les services surabondants aient été retirés ou que les débouchés se soient accrus.

Parmi les industries qui nous occupent, les unes accumulent des masses de produits sans que leur placement ait été arrêté d'avance, les autres ne travaillent qu'à la suite de commandes. Il semble, au premier abord, que ces dernières soient moins exposées que les autres aux chances de surproduction; mais il n'en est rien, attendu que les commandes sont généralement faites, non par les consommateurs eux-mêmes, mais par des intermédiaires, commissionnaires ou marchands en gros, qui se substituent aux fabricants quant aux éventualités du placement. Les pertes résultant de la surabondance de la production sont, dans ce cas, partagées par les intermédiaires, mais les fabriques ne restent pas moins chargées de l'excédant de services productifs qui a donné ce résultat.

Un accroissement rapide et considérable dans la demande d'une classe de produits, soit qu'elle tienne à une extension réelle de be-

soins et de ressources, ou aux calculs plus ou moins fondés de la spéculation, devient presque infailliblement une cause de surproduction ; la hausse de prix qui en résulte, en augmentant le bénéfice des entrepreneurs, excite chacun d'eux à ajouter le plus possible à l'importance de sa production par l'engagement de nouveaux capitaux et de nouveaux travailleurs. Le concours des intermédiaires ordinaires et parfois celui d'autres spéculateurs animent et soutiennent cette tendance à la surproduction, qui persiste plus ou moins longtemps, selon l'importance ou l'étendue du marché, qu'elle doit, pour ainsi dire, saturer avant de s'arrêter. Pendant toute la période de surexcitation, les produits vont s'accumulant graduellement dans les fabriques, les entrepôts, les magasins ; puis vient l'engorgement, bientôt suivi de la baisse des prix, lesquels tombent souvent fort au-dessous des frais de production, ce qui oblige à arrêter les travaux.

Une autre cause de surproductions relatives existe dans les obstacles artificiels opposés aux échanges internationaux : si ces obstacles étaient invariables, chaque production finirait par se proportionner plus ou moins à l'importance des débouchés qu'ils laisseraient ouverts ; mais les États encore dominés par les décevantes prétentions du système protecteur sont fréquemment portés, par diverses circonstances, à modifier leurs restrictions, à laisser tantôt plus, tantôt moins de liberté d'accès, sur leur marché national, à certaines classes de produits exotiques ; d'où il résulte souvent que la production de ceux-ci, après avoir reçu l'extension que comportaient les débouchés précédemment offerts, se trouve en excès de toute la quantité que les nouvelles restrictions douanières ne lui permettent plus d'écouler.

Ces indications suffiront pour faire concevoir comment la surproduction peut se manifester dans une branche spéciale d'industrie, et même dans plusieurs simultanément ; mais lorsqu'il arrive qu'elle se produit à la fois dans de grandes et nombreuses classes de travaux différents, un tel résultat doit avoir des causes plus générales et plus puissantes que celles que nous venons d'indiquer, car il est à remarquer que la tendance à la surproduction dans une ou plusieurs branches d'industrie est un obstacle à ce que la même tendance se produise dans les autres, et que cet obstacle grandit à mesure que s'accroît la proportion du nombre des entreprises qui étendent ainsi simultanément leurs opérations. Il est visible, en effet, qu'une

ou plusieurs industries ne peuvent accroître leur production qu'en engageant plus de capitaux et de facultés industrielles, et, comme la quantité de ces fonds productifs n'est pas illimitée, l'excédant réclamé par une classe d'entreprises restreint nécessairement chez toutes les autres la faculté d'obtenir aussi des excédants en même temps, et elles ne les obtiennent qu'à des conditions de plus en plus onéreuses, à mesure qu'elles en réclament davantage; il est d'ailleurs bien évident qu'elles ne sauraient s'en procurer toutes à la fois, car il faudrait admettre pour cela qu'elles peuvent se partager plus de services productifs qu'il n'en existe.

Comment donc arrive-t-il que, malgré l'existence indubitable d'un obstacle aussi considérable à la généralisation simultanée des surproductions, il ne soit pas très-rare de voir celles-ci se manifester, non pas sans doute dans la majeure partie des travaux, — ce qui supposerait une abondance générale et non plus un défaut d'équilibre, — mais dans un grand nombre d'industries diverses à la fois? L'appréciation des causes de ce phénomène constitue la partie difficile de notre tâche, non-seulement en raison des complications qu'offre la question en elle-même, mais parce que la justification des solutions que nous avons à proposer nécessite la réfutation de certaines doctrines économiques, à notre avis trop en faveur aujourd'hui.

Un savant économiste anglais, M. John Stuart Mill, attribue la plupart des crises commerciales aux alternatives d'extension et de resserrement du crédit, et à leur influence sur les prix. Nous verrons plus loin qu'en effet l'extension du crédit est la cause principale des surproductions, chaque fois qu'elles affectent simultanément des masses de travaux assez considérables pour produire des crises générales. Ce danger du crédit, l'un des plus graves qu'il présente, a d'ailleurs été aperçu par la plupart des économistes dont les doctrines ont acquis justement le plus d'autorité, notamment par J.-B. Say; aussi se sont-ils efforcés, tout en reconnaissant et signalant les avantages réels que procure un usage éclairé et prudent du crédit, de prémunir contre les illusions auxquelles il est malheureusement trop facile de se laisser entraîner à ce sujet.

Toutefois, ces illusions prévalent encore en France, dans l'esprit de nombreux publicistes, — fonctionnaires, journalistes, financiers, etc., — qui, tous les jours, exaltent à l'envi les prodiges, le pouvoir *magique* et toutes les merveilles du crédit, sans qu'aucun d'eux, à la vérité, sache précisément de quoi il s'agit; mais ils n'en

sont que plus libres dans leur admiration, et nous devons d'ailleurs avouer qu'ils pourraient au besoin appuyer leurs visées, au moins jusqu'à un certain point, sur les doctrines professées par plusieurs économistes contemporains dont les lumières et le talent sont du reste incontestables.

Parmi ces derniers, Charles Coquelin est celui qui nous paraît avoir mis le plus d'art et d'insistance à s'exagérer outre mesure la puissance utile du crédit et à méconnaître ses dangers; il ne niait pas cependant l'influence que ses développements exercent sur les crises commerciales, mais il ne voyait dans ces accidents qu'une interruption passagère de bienfaits dus exclusivement au crédit lui-même. Nous croyons devoir citer en entier ce qu'il a écrit sur ce point :

« Les crises commerciales, telles qu'on les voit se produire quelquefois, ne sont réellement pas autre chose que des disparitions momentanées du crédit. Cela étant, il est naturel qu'elles n'arrivent jamais que là où le crédit existe, par la raison bien simple qu'on ne peut perdre que ce qu'on a. Il semble naturel aussi que, lorsqu'elles se déclarent, la secousse soit d'autant plus forte que le crédit est plus large. Il y a longtemps que les philosophes l'ont dit : Il n'y a que ceux qui possèdent qui soient exposés à perdre, et ce sont précisément ceux qui possèdent le plus qui sont exposés aux pertes les plus grandes. Voilà pourquoi les pays les plus riches, les plus favorisés par le crédit, sont plus sujets que les autres à ces perturbations qu'on appelle crises commerciales. Est-ce à dire que le crédit soit pour eux une source de mal? De ce qu'ils sont exposés à le perdre de temps en temps, pendant quelques mauvais jours, est-ce à dire qu'ils ont tort de s'en servir quand ils le peuvent, d'en profiter quand il existe? Quand même ils seraient exposés, ce qui n'est pas, à le voir disparaître une fois sans retour, auraient-ils tort de jouir, en attendant, de ses bienfaits? Ce serait l'avis des moralistes qui ont prêché le mépris des richesses; est-ce celui des économistes et des hommes d'Etat? A ce compte, ils ne devraient pas repousser seulement le crédit, mais tout ce qui fait la richesse des particuliers et la richesse publique. Pour ne pas laisser les hommes exposés aux atteintes de la fortune, ils devraient les ramener à la simplicité de l'âge d'or; pour ne pas laisser les cultivateurs exposés aux ravages de la grêle, ils devraient leur défendre de cultiver les champs. » (*Le Crédit et les Banques*, page 172.)

Coquelin ajoute ailleurs : « Il semble qu'au lieu de se faire des crises commerciales une arme contre l'*usage même du crédit*, on devrait plutôt, tout en les déplorant et en s'efforçant de les conjurer, s'il est possible, les considérer comme la juste mesure des avantages que le crédit assure tant qu'il existe. S'il est vrai qu'une perturbation de ce genre, quand elle n'a pas de cause extérieure qui la complique, n'est pas autre chose en somme que la suspension momentanée des opérations qui roulent sur le crédit, *le malaise même qu'elle engendre est une preuve de la fécondité de cet agent puissant* [1]. Par le vide qu'il laisse dans les opérations commerciales, alors qu'il s'en retire, on doit se faire une idée de la place qu'il occupait précédemment et de *l'étendue des avantages qu'on lui devait*; après tout, en effet, *l'unique résultat de sa retraite* est de ramener brusquement la société au point où elle se serait trouvée en tout temps si elle avait toujours été privée de son concours. » (*Dictionnaire de l'Economie politique*, tome Ier, page 517; article : *Crises commerciales*.)

Dans ce dernier écrit, Coquelin croit trouver la cause principale des crises dans le monopole des banques de circulation privilégiées, lequel, dit-il, occasionne l'engorgement des capitaux en les accumulant sur un seul point, ce qui les rend improductifs, et dispose à les livrer plus facilement aux entreprises hasardeuses ; il ne verrait de remède efficace à ces perturbations que dans une entière liberté laissée à la fondation et à la direction des banques de circulation.

Nous avons cru reconnaître, non sans regret, dans diverses publications plus ou moins récentes, que ces opinions sur le crédit, les crises commerciales, les banques de circulation, sont actuellement partagées par plusieurs économistes français; or, elles nous ont toujours paru de nature à répandre sur les questions qui en sont l'objet les notions les plus fausses, et à empêcher que l'on reconnût enfin, dans les abus du crédit, tant privé que public, la cause la plus influente des crises qui viennent si souvent frapper les populations industrieuses, et de toutes les misères qui accompagnent inévitablement ces perturbations.

Nous ferons d'abord remarquer qu'aucun des économistes mis en cause dans les lignes que nous venons de transcrire [2] n'a jamais

---

[1] Nous devons dire que les passages que nous soulignons ne l'ont pas été par l'auteur.

[2] Elles s'adressaient plus particulièrement aux doctrines d'un maître dont l'auteur avait fort mal compris les enseignements sur ce point, J.-B. Say.

tiré des crises commerciales, ou des mauvais emplois du crédit en général, la conclusion qu'il fallût en proscrire l'usage. Ce que les principaux économistes ont établi péremptoirement, relativement au crédit, c'est qu'*il ne crée pas les richesses ou les capitaux dont il dispose*, et que son usage peut être avantageux ou nuisible à la société, selon l'emploi qu'elle en fait, selon que les déplacements de ressources qu'il opère donnent à celles-ci des applications, ou plus, ou moins productives que celles qu'elles auraient reçues sans son intervention. Qu'est-ce, en effet, qu'un acte de crédit quelconque? Pas autre chose que la transmission de la faculté de disposer soit d'un fonds productif, soit de produits ou de services productifs déterminés, soit enfin d'une somme de numéraire permettant d'acquérir, pour une égale valeur, des produits fonds ou services, en les puisant dans l'approvisionnement général existant; assurément l'acte de crédit ne saurait donner la faculté de disposer de choses valables qui n'existeraient pas; cet acte n'accroît donc pas, par son accomplissement même, la quantité des choses valables qui existent, et il ne peut que les déplacer; or, s'il en est ainsi de chaque acte de crédit en particulier, il est bien évident qu'il ne saurait en être autrement de tous les actes semblables pris en bloc, ou du crédit en général. Encore une fois, le crédit ne crée rien par lui-même; il n'opère que des transmissions, des déplacements de ressources existantes; il n'est favorable à la société que lorsque les ressources dont il dispose sont employées plus productivement qu'elles ne l'auraient été s'il ne fût pas intervenu; il lui est nuisible dans le cas contraire.

Telles sont, dans toute leur simplicité, les notions fondamentales en matière de crédit; si on les repousse ou si l'on s'en écarte, on peut arriver à faire de la fantasmagorie plus ou moins brillante, mais non de la saine économie politique.

Charles Coquelin n'a dédaigné ces notions que parce qu'il ne les avait pas suffisamment approfondies; il s'est évertué à voir dans le crédit autre chose que ce qui s'y trouve, à en faire une sorte de puissance créatrice, un autre fonds productif en dehors du travail et des capitaux; il a cru voir, et c'est en ceci surtout que consiste son erreur, que la généralité des capitaux et des facultés industrielles dont dispose le crédit seraient, sans lui, restés inactifs et stériles [1];

[1] Si l'on doutait que ce fût là une erreur, on pourrait facilement s'en convain-

c'est ce qui lui fait dire que, par la suspension du crédit, la société ne perd que le fruit des opérations qu'il avait mises en jeu; mais ne perd-elle pas encore les capitaux et les services industriels détournés par le crédit vers les opérations improductives, ruineuses, dont sa suspension vient manifester les mauvais résultats? C'est ce qui lui fait dire encore que l'on peut mesurer la puissance utile du crédit sur le vide que forme sa disparition, alors que le vide formé dans ce cas, bien loin de prouver les avantages du crédit, ne donne évidemment pas d'autre mesure que celle des dilapidations qu'il peut causer; c'est, enfin, la même erreur qui lui fait émettre cette étrange assertion, que le malaise même qu'engendre la suspension du crédit est une preuve de la fécondité de cet agent puissant, alors que ce malaise est évidemment le résultat du mauvais emploi, de l'anéantissement total ou partiel des moyens de production confiés au crédit.

De tous les modes de crédit en usage, celui pour lequel Charles Coquelin montrait le plus de prédilection est le crédit dispensé par les banques de circulation, et c'est afin de le répandre sur tous les points qu'il réclamait la liberté complète de ces banques; ici encore, nous sommes d'un avis opposé au sien, parce que l'expérience nous semble avoir suffisamment prouvé que le crédit ainsi dispensé est précisément celui qui exige le plus de prudence et de précautions, ou qui présente le plus de dangers lorsque ces précautions ne sont pas prises.

Nous croyons être de ceux qui sentent le plus vivement combien la liberté est nécessaire au perfectionnement, à la dignité des hommes et à l'amélioration de leur sort, et combien une trop grande extension des attributions de l'autorité publique est contraire à cette liberté; mais, parmi ces attributions, il en est assurément d'indispensables, et l'on n'a jamais contesté que le soin de surveiller, d'imposer des règles à la fabrication des monnaies, ne fût

---

cre en observant la plupart des opérations qui roulent sur le crédit. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'un chemin de fer à créer au moyen de l'émission d'obligations; dans ce cas, l'entreprise reposera sur le crédit; mais les capitaux dont elle dispose, les champs cultivés que la voie occupe, le fer et le bois employés, existaient déjà avant l'opération et assurément ils n'étaient pas stériles; les services des ouvriers des campagnes et des villes, employés à l'exécution des travaux, n'étaient pas non plus inactifs, puisque ces ouvriers vivaient déjà de leurs salaires.

au rang des mieux justifiées; or, nous pensons que la fabrication ou l'émission des billets de banque au porteur réclament la surveillance et l'intervention de l'autorité, avec plus de raison encore que celles des monnaies métalliques.

On pourra répéter ce qui a été souvent objecté, que les billets de banque au porteur ne sont pas de la monnaie, mais de simples titres de créance; qu'appeler l'intervention de l'autorité dans l'émission de ces billets, c'est soumettre à ses réglementations les transactions, les obligations que les intéressés jugent convenable de contracter entre eux, etc., etc.; nonobstant ces objections, il suffit que l'expérience ait pleinenement constaté que les billets de banque au porteur remplissent les fonctions de la monnaie, qu'ils la suppléent, qu'ils s'y substituent, qu'une fois l'usage établi, chacun les accepte comme de la monnaie, sans s'enquérir des garanties de la promesse qu'ils expriment, que leur abondance ou leur rareté influent sur les prix tout aussi bien que celles des monnaies métalliques, et qu'elles finissent toujours, lorsque leur émission n'est pas légalement restreinte, par cesser d'être remboursables, c'est-à-dire, par devenir de véritables monnaies de papier; il suffit, disons-nous, que l'expérience ait constaté toutes ces conséquences de la liberté d'émission des billets de banque au porteur, pour qu'il appartienne à l'autorité de veiller attentivement à ce que l'emploi d'un tel agent ne puisse apporter le trouble dans les transactions et dans l'équilibre entre les diverses productions, par l'influence considérable qu'il peut exercer sur les prix et sur les directions données aux spéculations et aux travaux.

Que l'énoncé de ces diverses conséquences du crédit dispensé par les banques de circulation ne soit que l'expression de vérités expérimentales, c'est ce qu'il nous paraît facile d'établir de manière à lever tous les doutes. Partout où les billets de banque au porteur sont admis dans la circulation, chacun est en mesure de s'assurer qu'ils suppléent à la monnaie, et en remplissent exactement les fonctions distributives; qu'ils soldent les achats, les comptes, et liquident toutes les transactions n'exigeant pas de coupure inférieure au minimum admis pour les billets les plus faibles, tout aussi bien que peuvent le faire les monnaies d'or ou d'argent elles-mêmes, et qu'ils circulent de main en main, absolument comme les monnaies métalliques, sans que la généralité de ceux qui s'en servent songent à en vérifier les garanties, pas plus qu'ils ne véri-

fient le titre de ces dernières monnaies, attendu que ces vérifications, même en les supposant toujours praticables, prendraient trop de temps, et qu'avec l'extrême multiplicité des transactions qui s'opèrent au sein des sociétés industrieuses, l'intermédiaire ordinaire des échanges ne pourrait remplir sa mission s'il n'était accepté sans hésitation et avec une entière confiance. Non-seulement les billets de banque au porteur remplissent les fonctions distributives de la monnaie métallique, absolument de la même manière que celle-ci; mais encore il est constant que, par une suite de l'influence que leur émission exerce sur les prix, ils se substituent aux monnaies d'or et d'argent; qu'ils les remplacent et qu'ils tendent à les faire sortir du pays en quantité proportionnée aux sommes qu'ils représentent eux-mêmes dans la circulation; c'est même en cela que l'on fait consister le principal avantage de leur usage, parce que l'exportation de numéraire qu'ils déterminent amène en retour des denrées ou marchandises qui s'ajoutent aux richesses du pays, sans que cette exportation lui impose aucune privation, puisque les services que rendaient les monnaies exportées sont remplacés par ceux des billets de banque. A l'appui de l'assertion que les émissions de billets non réglementées finissent toujours par amener la suspension de leur payement en monnaie réelle, nous pouvons invoquer principalement l'histoire des banques des Etats-Unis, celles de toutes les banques de circulation auxquelles il a été laissé le plus de liberté; on y voit la preuve que, depuis moins d'un demi-siècle, ces émissions, sans le concours d'aucune autre cause apparente, ont déterminé cinq ou six crises générales, toujours accompagnées de la suspension du payement des billets.

Quant à l'influence exercée sur les prix et sur la direction des travaux ou des spéculations par le crédit que dispensent les banques, il est à remarquer qu'elle est commune à tous les modes de crédit : nous allons rentrer ici dans la question dont nous nous sommes un moment écarté, et nos observations, tendant à faire apprécier l'action du crédit dans les surproductions, s'appliqueront au crédit en général, y compris, bien entendu, celui dispensé par les banques de circulation.

M. John Stuart Mill a fort bien prouvé que toute extension du crédit tend à faire hausser les prix, en augmentant la demande des produits ou des services productifs. Il est facile de voir, en effet, que celui

qui, ayant du crédit, soit par lui-même, soit par celui qui lui est transmis par d'autres, s'en sert pour acheter des produits ou des moyens de production, ajoute à la demande de ces objets et tend à en élever les prix, tout aussi bien que s'il faisait les mêmes acquisitions au comptant. Une extension de crédit produit donc le même effet qu'une augmentation dans la quantité de la monnaie en circulation; elle tend à augmenter le nombre des acquéreurs ou la quantité de leurs demandes, sans rien ajouter à la quantité des objets à vendre, d'où résulte inévitablement une hausse des prix.

L'influence du crédit sur la direction que prennent les travaux et les spéculations n'est pas moins certaine que celle qu'il exerce sur les prix : chaque extension qu'il reçoit a pour effet immédiat de distribuer des facultés d'acquisition à une partie de ceux qui n'en avaient pas, ou d'accroître ces facultés chez ceux qui en possédaient déjà; elle excite ainsi, soit à la formation de nouvelles entreprises, soit au développement de celles en activité, car chacun est naturellement porté, par l'espoir des profits, à user des facultés qui lui sont données pour étendre ses affaires ou pour en créer de nouvelles; de là il résulte nécessairement que toute extension de crédit est suivie d'un accroissement proportionnel dans les transactions, les spéculations et dans les travaux qui, par leur nature, l'étendue de leur marché, le genre de besoins auxquels ils s'adressent, ou les chances aléatoires qu'ils présentent, se prêtent le mieux aux spéculations; la demande des produits et des services productifs augmente alors généralement ; leurs prix haussent, à la satisfaction de tous ceux qui en disposent, et qui, prenant cette hausse factice et temporaire pour une plus-value définitive, s'imaginent être devenus plus riches ; la situation des industries qui sont le plus en vue, celles qui ont leur siége ou leur direction dans les grands centres d'affaires et de population, présente alors, pour un temps, une apparence d'activité et de prospérité générales.

Mais un crédit, dispensé de plus en plus largement, a pour tendance inévitable de se mettre de plus en plus à la disposition de tous indistinctement, de placer sur une même ligne ceux qui, par leur position ou leurs qualités personnelles, offrent des garanties et ceux qui n'en offrent pas, de donner de plus en plus accès, dans la direction des affaires ou des moyens de production, aux incapables, aux imprudents, à ceux qui, n'ayant pas de position à perdre, peuvent courir les chances les plus hasardeuses de la fortune, sans ris-

que pour eux-mêmes, et enfin à tous les spéculateurs sans conscience, qui sont toujours ceux qui profitent le mieux des exagérations du crédit; or, la part prise dans la direction des moyens de production par ces diverses catégories d'individus réduit nécessairement d'autant celle que peuvent y prendre les hommes capables, prévoyants et honnêtes; car, encore une fois, les forces productives, les capitaux et les services industriels ne sont pas en quantité illimitée, et la part employée par les uns ne saurait être en même temps à la disposition des autres. Il y a donc véritablement de nombreuses chances pour que les déplacements opérés par l'exagération, ou la trop grande extension du crédit dans la direction des affaires, placent celles-ci dans des voies mauvaises et périlleuses; et c'est pour cela que l'activité d'affaires, toujours provoquée par un développement considérable du crédit, est toujours suivie, après la durée que comportent l'entière évolution des entreprises et l'absorption de leurs ressources, par des suspensions et des ruines en masse.

Les observations qui précèdent suffiront peut-être pour faire concevoir comment la trop grande extension du crédit, en déterminant une hausse générale des prix, en surexcitant les spéculations, en multipliant les entreprises hasardeuses, en leur affectant, sur la masse des forces productives, une part dont les autres entreprises restent privées, et en imprimant ainsi à l'activité industrielle une impulsion qui tend à l'écarter des voies pratiquées, trouble profondément toutes les conditions de l'équilibre établi entre les diverses productions et devient la cause principale des surproductions relatives; celles-ci peuvent alors, malgré l'obstacle que nous avons signalé, se manifester à la fois dans un grand nombre de travaux différents, parce que leur cause est générale, qu'elle agit en même temps sur les diverses industries qui se prêtent le mieux aux spéculations, et qu'elle est assez puissante pour surmonter l'obstacle qu'oppose, à une certaine généralisation des surproductions, l'enchérissement des services productifs que se disputent les entreprises engagées dans cette voie.

CAUSES DE DÉPRESSION OU DE DÉTOURNEMENT DES RESSOURCES.

Nous avons rappelé que, par la division ou la spécialisation des travaux ou professions, les producteurs travaillent généralement les uns pour les autres; que le but définitif de chacun d'eux n'est pas d'obtenir les produits spéciaux à la formation desquels il concourt,

attendu que le plus souvent il ne saurait qu'en faire, mais bien les produits et services variés nécessaires à ses besoins et qu'il se procure en échange des siens ; que l'échange est ainsi devenu une fonction aussi indispensable à la vie industrielle que le travail lui-même. Nous avons fait voir que les crises commerciales ne sont que des perturbations de cette fonction et qu'elles sont déterminées par un défaut d'équilibre entre les diverses productions, lequel, à son tour, ne peut évidemment tenir qu'à l'excès des unes ou à l'insuffisance des autres. Nous avons ensuite exposé les principales causes qui déterminent généralement les productions en excès ou les surproductions. Il nous reste maintenant, en supposant que la rupture de l'équilibre ne soit pas imputable à cette dernière condition, c'est-à-dire en admettant que les classes de travaux qui viennent à manquer de débouchés n'aient pas dépassé la proportion de ceux qui leur étaient précédemment offerts, à indiquer les causes qui ont pu déterminer l'insuffisance de la production dans les autres classes et qui ne leur ont plus permis d'offrir aux premières les mêmes débouchés. Ces causes se résument toutes dans des réductions ou des détournements de ressources, c'est-à-dire de produits et de moyens de production.

Les surproductions, dans une partie des industries, sont une première et évidente cause de réduction dans les autres ; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que les fonds ou services productifs ne sont pas en quantité illimitée, et que l'on ne peut en engager plus dans certains travaux sans en laisser moins pour tous les autres; d'où il suit que les surproductions tendent à troubler l'équilibre, non-seulement par leur excès, mais encore par les réductions qu'elles déterminent nécessairement autre part.

Il est de grandes classes de production dont les résultats ne dépendent pas uniquement de l'activité et du mérite des travaux, mais qui tiennent en grande partie au concours plus ou moins favorable d'agents naturels indépendants de la volonté humaine ; les plus importants de tous les travaux, ceux de l'agriculture, se trouvent dans ce cas, et l'on sait que les accidents atmosphériques, ou certaines altérations des végétaux cultivés, qui amènent les mauvaises récoltes, doivent être rangés parmi les grandes causes de la réduction des ressources, et par conséquent du défaut d'équilibre entre les productions; les épizooties qui agissent sur l'une des principales productions de l'agriculture, les épidémies qui enlèvent un

grand nombre de travailleurs tout formés, sont encore au nombre des causes de réduction des ressoucres indépendantes de nos volontés.

L'insécurité qu'amènent toujours les révolutions, les troubles politiques, les guerres, la mauvaise administration, est aussi une cause principale de réduction dans les ressources. Cette cause agit surtout sur les industries manufacturières ou commerciales organisées en grandes entreprises ou ayant à pourvoir un marché très-étendu, ou se livrant à des opérations dont l'entière évolution exige une durée prolongée, parce que ces diverses conditions réclament une grande confiance dans la stabilité durable de l'état de choses sur lequel les opérations sont fondées et que les troubles politiques, les guerres, etc., menacent cette stabilité. L'action de l'insécurité sur les travaux est pour ainsi dire préventive, elle les restreint volontairement bien au-dessous de ce que comporterait l'importance connue de leurs débouchés, en sorte que, lorsque l'insécurité cesse, ces mêmes travaux ont à remplir un vide considérable; cela explique pourquoi on les voit souvent reprendre, aussitôt après le rétablissement de la sécurité, un développement supérieur à celui qu'ils avaient avant qu'elle fût troublée, et qui presque toujours détermine des surproductions.

Nous verrons plus loin que les guerres n'influent pas seulement par l'insécurité qu'elles contribuent à produire sur la réduction des ressources; les produits et les services productifs absorbés par les armées constituent la plus large part des pertes de ressources imputables à cette cause.

L'exagération du crédit nous paraît devoir être rangée parmi les causes les plus puissantes de la dépression des ressources, non-seulement parce qu'elle tend à donner à l'activité industrielle, ainsi que nous l'avons vu, des directions nuisibles à sa fécondité, mais encore parce qu'elle facilite l'extension démesurée des consommations improductives.

Nous sommes à une époque où les besoins personnels, par diverses causes, et principalement par les excitations de la vanité, tendent énergiquement à devenir de plus en plus coûteux; cette tendance est très-générale en France, où le nombre des familles qui dissipent leurs ressources, se créent des embarras et contractent des dettes pour subvenir à des besoins factices, et surtout à la sotte manie de paraître au-dessus de leur condition réelle, devient chaque jour plus

considérable ; où le goût des plaisirs coûteux, le désir de briller, d'effacer les rivaux ou de ne pas se laisser dépasser par eux, entraîne une multitude d'entrepreneurs d'industrie à exagérer de plus en plus leurs dépenses personnelles.

Il n'est pas difficile de voir comment une grande extension dans les facilités du crédit, se produisant au milieu de dispositions semblables, peut pousser à la réduction des ressources : la richesse d'un pays ne peut s'accroître que par l'excédant de ses productions sur ses consommations ; si celles-ci dépassent les premières, il s'appauvrit, la masse de ses ressources est nécessairement diminuée d'autant ; or, le crédit, une fois obtenu, peut servir aux consommations improductives tout aussi bien qu'à la reproduction, et si les dispositions générales portent à l'exagération des consommations personnelles, on peut légitimement conclure que son extension servira principalement cette exagération, soit qu'il ait été dispensé à des emprunteurs solvables, ou que sa trop grande facilité l'ait mis à la disposition de gens sans responsabilité ; seulement, dans le premier cas, il aura permis aux emprunteurs de dissiper plus facilement des ressources leur appartenant ; dans le second cas, il aura mis les emprunteurs en mesure de dissiper des ressources appartenant à d'autres.

L'extension du crédit favorise encore le développement des consommations improductives par la hausse qu'elle détermine dans les prix. Ceux qui voient s'élever ainsi le prix de leurs produits ou de leurs services n'étant pas généralement en mesure de distinguer entre le prix et la valeur, ni de rapporter la hausse à sa véritable cause, ni de reconnaître qu'en se généralisant elle tend à ramener toutes les valeurs à leurs proportions relatives antérieures, ni surtout de prévoir que la hausse de prix et l'activité d'affaires, d'abord provoquées par l'extension du crédit, seront probablement suivies plus tard d'une stagnation de travaux et d'une baisse de prix, sont naturellement disposés à considérer la hausse comme leur assurant un gain définitif, qui leur permet d'étendre proportionnellement leurs consommations personnelles.

Nous ajouterons ici qu'une affluence de nouvelles monnaies métalliques, en quantité assez considérable pour abaisser la valeur de l'unité monétaire, et par conséquent élever les prix, produit les mêmes effets que l'extension du crédit.

Il nous reste encore à indiquer, parmi les causes principales de la

réduction des ressources, l'accroissement des dépenses gouvernementales et administratives, lorsqu'elles n'ont pas pour objet des opérations reproductives. N'ayant à montrer que les effets économiques des grandes dépenses gouvernementales, nous nous arrêterons peu à signaler leurs causes, qui sont d'ailleurs fort diverses et tiennent surtout à l'état général des mœurs et des esprits dans chaque nation.

Ainsi, il peut arriver que des populations, détournées des tendances normales par de trop fréquentes révolutions, soient infestées de doctrines et de prétentions subversives de tout ordre social, au point de rendre indispensable, pour le maintien de la sécurité, l'entretien de corps d'armée et de police très-considérables; il se peut encore que la masse de la population, sans être généralement animée de mauvaises tendances, soit organisée et disposée de manière à ne pouvoir maîtriser celles qui existent.

Dans tous les cas, l'objet essentiel de la mission utile des gouvernements est de garantir à tous la sécurité, en préservant chacun le plus possible de toute injuste atteinte dans sa personne ou dans ses biens, et ce service est l'un des plus indispensables que réclame la vie industrielle, puisque la production s'arrête partout où il fait défaut, et qu'elle s'amoindrit à mesure qu'il est moins bien rempli, que les garanties de sécurité sont moins complètes; mais il ne faudrait pas conclure de là que la sécurité est d'autant mieux garantie que les dépenses gouvernementales sont plus considérables, d'abord parce que ces dépenses s'appliquent de fait à d'autres objets que la sécurité de ceux qui les payent, ensuite parce que la dépense des services de sécurité eux-mêmes ne donne évidemment pas la mesure de la sécurité obtenue, mais celle seulement des efforts accomplis pour l'obtenir, efforts qui doivent grandir avec les obstacles qu'ils ont à surmonter, soit que ces obstacles viennent d'agressions étrangères, de troubles intestins ou de la mauvaise administration; mais qui, en grandissant, n'ajoutent rien au résultat. Ainsi, bien que les services de sécurité soient des plus utiles et que l'on doive les considérer, en économie politique, comme productifs; les accroissements de dépense qu'ils peuvent comporter ne doivent pas moins être comptés comme une perte, comme une réduction de ressources, parce qu'ils ont pour objet et pour effet, non d'accroître la sécurité, mais de surmonter des difficultés nouvelles qui viennent en compromettre le maintien: les travaux appliqués à la réparation des ra-

vages causés par un torrent sont assurément des travaux productifs, mais la dépense qu'ils entraînent ne mesure pas moins une perte, une réduction de ressources; il en est absolument de même des dépenses de sécurité.

Il est donc bien certain que toute augmentation dans les dépenses les plus considérables des gouvernements, celles qui n'ont pas pour objet des productions positives, mais des nécessités de sécurité ou des besoins de luxe, d'ostentation, des tendances à la suprématie, à la domination, — soit qu'il faille imputer ces tendances et ces besoins aux gouvernements seuls ou qu'ils reposent et s'appuient sur le sentiment national, — il est certain, disons-nous, que tout accroissement dans ces dépenses entraîne une réduction équivalente dans la masse des ressources.

Nous rappellerons encore que nous entendons par *ressources*, non la monnaie d'or ou d'argent employée aux dépenses, mais les produits ou services productifs achetés avec cette monnaie et consommés sans retour. Ce n'est jamais la monnaie qui, en réalité, se trouve dépensée ou consommée à la suite des transactions qu'elle a facilitées, car elle existe encore à peu près au complet, après avoir servi à des millions de transactions successives, mais ce sont les produits ou les services achetés avec la monnaie; celle-ci n'est dépensée ou consommée que par le *frai*, par la diminution du poids des pièces d'or ou d'argent après un long usage. L'oubli d'une vérité aussi simple est pourtant la cause des erreurs économiques les plus répandues et les plus tenaces, et notamment de celle qui fait croire que les dépenses gouvernementales n'enlèvent aucune ressource au pays dès que l'argent n'en sort pas, et que l'exportation de la monnaie peut seule le priver d'une partie de ses ressources. Il paraît assez clair que ceux qui jugent ainsi sont persuadés que les gouvernements ne consomment pas autre chose que l'argent des impôts ou des emprunts, et dès lors ils sont bien certains, si on leur prouve que cet argent n'est pas sorti du pays, qu'il n'y a rien eu de perdu pour celui-ci; or, s'il était possible de les convaincre que les gouvernements consomment, non pas l'argent qui leur est remis, mais les produits, les services, les objets valables qu'ils achètent avec cet argent et desquels il ne reste, après leur consommation, absolument rien, ils comprendraient probablement que la valeur de ces objets, laquelle était ou devait être égale à celle de l'argent employé à leur achat, se trouve bien réellement en moins dans le pays,

et que si celui-ci dressait alors son inventaire, il verrait son actif diminué d'autant.

Quant aux exportations de monnaie, il n'est pas beaucoup plus difficile de reconnaître qu'elles n'aggravent pas les réductions de ressources. Une nation peut exporter de la monnaie métallique, soit en échange de denrées ou marchandises, soit pour entretenir des troupes à l'extérieur; mais cette exportation ne constitue par elle-même aucune perte, car dans le premier cas elle amène en retour des valeurs équivalentes, et dans le second cas la perte résulte, non de la monnaie exportée, mais de la valeur des services d'une multitude d'hommes, de forces et de capitaux de toute espèce, enlevés à la production pour être appliqués à la destruction. Quant aux consommations faites par les troupes et dont le numéraire exporté est destiné à acheter les objets, ces consommations n'auraient pas été nécessairement moindres à l'intérieur, si les hommes composant l'armée eussent été laissés à leurs travaux, mais ces travaux eussent alors reproduit tout au moins la valeur des consommations, valeur qui, par le départ de l'armée, reste en plus dans le pays pour compenser celle de la monnaie exportée. Il est en outre à remarquer que toute exportation de monnaie, quelle qu'en soit la cause, et fût-ce même un tribut à payer, peut être compensée dans le pays, soit par une extension de crédit, soit par une hausse dans la valeur du numéraire métallique resté dans la circulation, et qu'alors l'intermédiaire des échanges ne fait pas plus défaut qu'avant l'exportation; d'où l'on peut conclure que lorsqu'un déficit dans les récoltes ou une guerre extérieure obligent à exporter du numéraire pour l'achat de denrées ou l'entretien des troupes, il y a lieu de considérer cette exportation, non comme une aggravation, mais bien comme une atténuation des pertes occasionnées par la guerre ou le déficit; nous ne pensons pas que cette conclusion paraisse contestable à aucun économiste, mais elle le paraîtrait assurément à beaucoup de nos publicistes et de nos hommes d'Etat qui, donnant sur ce point la mesure de leurs lumières, ne voient de regrettable, sous le rapport économique, dans un déficit de récoltes ou dans une guerre extérieure, que les exportations de numéraire qui peuvent en être la suite.

Après avoir indiqué les causes principales des pertes ou réductions de ressources qui peuvent concourir à troubler l'équilibre entre les diverses productions, il nous reste à faire apprécier la part que pren-

nent, dans les perturbations de cet ordre, les détournements de ressources. En général cette part est d'autant plus importante que le progrès industriel est plus marqué, que les inventions d'une portée considérable sont plus fréquentes, plus rapidement appliquées, plus éloignées des moyens précédemment en usage pour satisfaire les besoins auxquels elles s'adressent; qu'elles exigent plus de travaux pour être mises en œuvre; que les besoins eux-mêmes se développent plus largement et qu'ils sont plus féconds en exigences nouvelles. On voit que la question est étendue et qu'elle ne pourrait être traitée dans son ensemble sans d'assez longs développements. Nous restreindrons nos observations en nous bornant à une simple indication des causes principales des détournements de ressources et de leur influence sur la rupture de l'équilibre entre les diverses productions.

Nous avons rappelé au début de cette étude l'étroite solidarité qui unit les deux fonctions essentielles de la vie industrielle, le travail et l'échange. Pour que l'harmonie entre ces deux fonctions fût constante et absolument exempte de perturbations, il faudrait, d'une part, que les besoins fussent invariables ou que chacune de leurs variations fût accompagnée d'un changement proportionnel dans les productions; d'autre part, que les rapports entre les diverses productions restassent constamment les mêmes ou que leurs variations fussent exactement correspondantes à celles des besoins et qu'elles eussent lieu *en même temps* que celles-ci; or, l'impossibilité de telles conditions est si évidente qu'il serait oiseux d'entreprendre de la démontrer; les sociétés doivent donc prendre leur parti de perturbations dont la loi du progrès, quant aux travaux, et celle de l'expansibilité indéfinie, quant aux besoins, font une nécessité inévitable. Tout ce qu'on peut attendre de la prudence humaine à cet égard, c'est qu'elle n'ajoute pas, ou du moins qu'elle s'efforce d'éviter d'ajouter aux causes naturelles de perturbation celles qui naissent d'une activité mal éclairée et, par suite, mal dirigée.

Quoi qu'il en soit, les causes des détournements de ressources résident, ou dans des changements considérables apportés dans les moyens de pourvoir à certaines classes de besoins, ou dans les extensions ou modifications que reçoivent les besoins eux-mêmes; l'invention de l'imprimerie, celle des chemins de fer, etc., ont amené des changements de la première catégorie; on peut voir dans

la propagation en Europe de l'usage du tabac, du thé, du café, etc., des exemples de ceux de la seconde catégorie.

Ces changements détournent les ressources, soit vers les nouveaux travaux qu'ils nécessitent par eux-mêmes, soit vers l'acquisition des produits nouvellement admis dans les consommations; dans les deux cas, les rapports antérieurs entre les diverses productions sont nécessairement modifiés, l'équilibre est troublé, et il faut un temps plus ou moins long pour qu'il se rétablisse.

L'établissement d'un réseau de chemins de fer, par exemple, détourne des destinations qui leur étaient précédemment assignées les produits et moyens de production dont il nécessite l'emploi; il en résulte inévitablement un déficit dans les productions que ces ressources alimentaient, et par suite un dérangement dans les débouchés qu'elles offraient à d'autres productions; l'équilibre entre les unes et les autres est plus ou moins troublé. A la vérité, le pays doté du réseau de chemins de fer se trouve en possession de moyens de transport très-supérieurs à ceux qu'il possédait auparavant, et il est probable que l'emploi qu'il a fait ainsi d'une partie de ses ressources lui est plus avantageux que la destination qu'elles auraient reçue sans le détournement; mais il ne reste pas moins vrai que celui-ci est une cause de gêne, de souffrance temporaire pour les branches de travaux qu'il a privées d'une plus ou moins grande partie des produits et moyens de production qui leur étaient affectés.

On a dit quelquefois que les grands travaux de ce genre sont ou peuvent être exécutés avec les épargnes nouvelles du pays, sans toucher aux autres capitaux, qu'il ne serait plus ainsi nécessaire de détourner de leur destination ; et comme preuve de la possibilité de l'existence d'épargnes ainsi disponibles, on cite les engorgements de capitaux que l'on croit voir parfois dans les banques ou autres établissements dépositaires de numéraire. Ce langage, autorisé par quelques économistes, nous a toujours paru peu scientifique, parce qu'il laisserait croire que l'on confond les produits, fonds ou services productifs employés reproductivement, lesquels constituent seuls les véritables capitaux, les seuls qui puissent servir à la fondation d'un chemin de fer comme à toute autre œuvre productive, avec les facultés que donnent les monnaies ou les titres de crédit de puiser ces ressources dans l'approvisionnement existant, mais sans pouvoir par eux-mêmes y rien ajouter ; parce qu'il laisserait croire encore que l'on fait consister les épargnes, les accumulations d'un pays

dans l'accroissement de son numéraire, ce qui serait assurément l'une des notions les plus fausses que l'on pût introduire en économie politique. Pour la société en général, ou pour une nation en particulier, les épargnes consistent en accroissements de produits consommables ou de moyens de production, et il n'est pas possible de les distinguer des autres capitaux ou des anciennes accumulations, avec lesquelles chaque nouvelle épargne se confond inévitablement à mesure qu'elle se réalise, soit qu'elle consiste dans l'amélioration d'un fonds de terre, dans la construction d'une maison, d'une nouvelle machine, ou dans l'augmentation de l'approvisionnement en denrées ou marchandises, dans le perfectionnement des facultés industrielles, etc.; on ne peut donc pas dire que les épargnes les plus récentes soient plus disponibles que les autres; toutes le sont au même degré, attendu qu'elles se confondent dans les mêmes objets, ou dans des objets de même nature dont les épargnes récentes ont seulement accru la quantité. S'il arrive souvent que ceux qui ont concouru à la formation des épargnes réalisent leur part sous forme de numéraire, ils ne se procurent celui-ci qu'en le recevant d'autres mains où il existait déjà, et ce n'est évidemment pas lui qui constitue l'épargne. L'agglomération de fortes masses de numéraire dans les banques ou ailleurs ne prouve rien quant à l'abondance des épargnes; elle peut tenir à de tout autres causes et, par exemple, à ce que les propriétaires de ce numéraire éprouvent des difficultés pour l'employer avantageusement, pour s'en servir à acquérir et mettre en œuvre des produits et moyens de production, difficultés qui sont elles-mêmes un indice de mauvaises conditions pour l'activité productive.

II. — DES DERNIÈRES CRISES SURVENUES EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Si nous sommes parvenu à signaler les véritables causes générales des crises commerciales, nous devrons facilement reconnaître et constater l'influence respective de chacune de ces causes dans les principaux faits économiques qui ont précédé les dernières crises ressenties; mais il importe de distinguer entre ces diverses perturbations, car, bien qu'elles aient fini par peser en même temps sur une grande partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord, elles ne se sont pas manifestées partout simultanément, ni par les mêmes symptômes, ni avec les mêmes caractères.

En France, la réduction, ou du moins l'insuffisance des ressources

générales, a été plus ou moins ressentie depuis dix ans. Parmi les faits qui l'ont manifestée, on peut citer, en premier lieu, les difficultés éprouvées pendant plusieurs années par de nombreuses populations pour subvenir à leurs consommations alimentaires, et les privations qu'elles se sont imposées à cet égard; on peut citer encore la réduction très-considérable des placements hypothécaires, remarquée depuis sept ou huit ans sur tous les points du pays, et qui indique une diminution proportionnelle dans les moyens de production que l'agriculture obtenait auparavant; on peut citer enfin le taux de l'intérêt des capitaux, dont la moyenne a été beaucoup plus élevée pendant la dernière période de dix ans que pendant les années antérieures à 1848; or, l'intérêt, le prix de l'usage des capitaux, c'est-à-dire des moyens de production, s'élève à mesure que ceux-ci sont moins abondants relativement aux besoins, et il s'abaisse dans le cas contraire; l'élévation générale du taux de l'intérêt, surtout lorsqu'elle persiste longtemps, est donc un indice de la dépression ou de l'insuffisance des ressources.

Nonobstant ces probabilités d'une réduction importante dans les ressources générales, de nombreuses classes de travaux ont, depuis six ans, reçu en France des développements extraordinaires; ce sont surtout les travaux des chemins de fer, l'industrie du bâtiment, l'industrie métallurgique, et diverses branches de l'industrie manufacturière produisant des tissus ou autres objets destinés en grande partie à l'exportation. Plusieurs causes ont concouru à provoquer et maintenir temporairement dans ces travaux une activité exceptionnelle; nous en signalerons deux qui nous semblent les principales : 1° l'*impulsion gouvernementale*, si puissante en France, à raison de l'étendue des attributions de l'autorité; cette impulsion s'est exercée d'abord sur les chemins de fer, par la prolongation considérable de la durée des concessions qui, en assurant de grands avantages aux Compagnies, leur a permis d'étendre leur crédit, et de pousser activement leurs travaux; puis, sur les industries métallurgiques, dont l'activité a dû se proportionner à celles des travaux de chemins de fer, et pour cela recevoir une extension qu'il n'a pas été permis à la production étrangère de limiter; ensuite, sur l'industrie du bâtiment, par les immenses travaux d'embellissement ou autres, entrepris ou provoqués dans Paris par le gouvernement, et qu'il s'est efforcé de faire imiter le plus possible, au moyen de l'action qu'il exerce sur les administrations locales, dans toutes les villes de quelque importance;

2° *la multiplication*, ou plutôt *la diffusion des facultés d'acquisition*, par l'extension du crédit et l'abondance des monnaies d'or. On s'est évertué, en France, depuis six ans, à développer le crédit, et de grands établissements ont été fondés dans cet objet; cependant le crédit paraît s'y être plutôt déplacé qu'étendu considérablement; il est allé vers les emprunts de l'Etat et des villes, vers les chemins de fer et les grandes entreprises plus ou moins patronnées à la Bourse de Paris, tandis que, d'un autre côté, il désertait les travaux agricoles; mais ce détournement n'a pas moins stimulé l'activité des entreprises vers lesquelles il s'est porté; l'extension du crédit, pendant le même temps, paraît d'ailleurs avoir été beaucoup plus générale en Angleterre et surtout aux Etats-Unis; or, plusieurs de nos industries manufacturières avaient une partie importante de leurs débouchés dans ces deux pays, où le développement du crédit a dû élever la demande et les prix de leurs produits, tout aussi bien que si la même cause eût agi plus généralement en France. La multiplication de la monnaie ayant, sous ce rapport, des effets absolument semblables à ceux de l'extension du crédit, on comprend que l'affluence des quantités énormes d'or apportées, pendant les six dernières années, de la Californie et de l'Australie, et répandues sous forme de monnaie, principalement par l'entremise des Etats-Unis et de l'Angleterre, a dû contribuer pour une large part à surexciter nos exportations de produits manufacturés et les travaux qui les alimentaient.

Telles sont les causes les plus générales qui nous paraissent avoir provoqué et maintenu, pendant plusieurs années, une activité exceptionnelle dans les classes de travaux que nous avons indiquées; mais cette activité est aujourd'hui bien tombée. Les Compagnies de chemins de fer, n'ayant plus guère à établir que les lignes les moins productives, retardent ou ralentissent le plus possible leurs travaux; l'industrie métallurgique, temporairement surexcitée par un besoin extraordinaire, pour lequel elle a énergiquement repoussé tout concours étranger, se trouve aujourd'hui avoir engagé des capitaux, des ouvriers, des forces productives de tout genre, pour une production plus que double de celle que le marché national lui permettrait d'écouler, et, grâce au régime protecteur, qui trouve en elle ses plus zélés défenseurs, elle est parfaitement hors d'état de se créer des débouchés sur les marchés étrangers; aussi se trouve-t-elle, depuis une année déjà, dans un état de lan-

gueur et de stagnation dont elle ne se relèvera que partiellement, tant qu'on la laissera sous le même régime.

Celles de nos industries manufacturières qui travaillaient le plus largement pour l'exportation sont celles qui souffrent le plus : non-seulement elles restent chargées, sans pouvoir en tirer parti, d'un surcroît de travailleurs et de capitaux dont l'excédant artificiel de débouchés, dû aux excitations du crédit, avait déterminé l'engagement; mais leurs dernières expéditions n'ont généralement obtenu en retour que des annonces de suspensions de payements ou de faillites. Par suite, une multitude de travaux manufacturiers ont été suspendus ou considérablement ralentis sur divers points du pays. L'industrie des soieries surtout est cruellement éprouvée ; il est vrai qu'à l'action des causes générales qui, de 1852 à 1856, l'ont poussée aux surproductions, est venue se joindre, à partir de 1856, une cherté exceptionnelle de la matière première, déterminée par deux mauvaises récoltes consécutives, ce qui a pu contribuer à restreindre les débouchés; mais il ne paraît pas toutefois que cette cause particulière doive être comptée pour une large part dans la situation actuelle de l'industrie dont il s'agit, car une baisse de 30 à 40 pour 100 qui s'était manifestée en dernier lieu sur les prix de la soie, et qui a duré pendant plusieurs mois, n'avait déterminé aucune reprise dans les travaux. Quoi qu'il en soit, les populations ouvrières de Lyon et de Saint-Etienne, qui, depuis plus d'un an, ont vu diminuer graduellement leur travail et leurs ressources, sont maintenant plongées dans une misère profonde.

L'industrie du bâtiment, surexcitée par les travaux extraordinaires provoqués à Paris et dans les grandes villes, au point d'avoir puissamment concouru au résultat révélé par le dernier recensement de la population, au déplacement de quatre à cinq cent mille individus qui sont venus s'adjoindre aux fortes agglomérations en formant un vide égal dans les campagnes, l'industrie du bâtiment, disons-nous, a déjà vu restreindre considérablement l'activité factice qui lui avait été imprimée, et il est fort à croire qu'elle ne la retrouvera pas de longtemps : d'abord, parce que les ressources ou les emprunts de l'Etat et des villes qui l'avaient alimentée ou subventionnée ne sauraient recevoir souvent des affectations aussi dispendieuses; ensuite, parce que la stagnation des travaux manufacturiers et la réduction de ressources qui en résulte inévitablement ne sont pas de nature à pousser au développement des constructions urbaines.

On ne saurait donc se dissimuler que, malgré l'atténuation considérable apportée à la situation par une récolte de céréales extraordinairement abondante, nous n'ayons à traverser une époque de gêne pour tous, de privations et de souffrances pour de nombreuses populations, et ces conditions offrent malheureusement des probabilités de durée, parce qu'elles paraissent résulter, non de causes accidentelles, mais d'une réduction importante dans les ressources générales. Pour se convaincre que cette appréciation n'est nullement empreinte de pessimisme, il faut d'abord considérer les énormes absorptions de richesses, de produits et de moyens de production qui ont eu lieu depuis dix ans en France et dans d'autres parties de l'Europe, et se demander où sont les grands accroissements de production qui ont pu compenser cette absorption extraordinaire; il faut ensuite, en observant la pyramide sociale, ne pas s'arrêter aux sommités, ni même aux régions qui peuvent représenter les classes moyennes, mais donner une attention suffisante aux assises les plus profondes et les plus larges.

Si, maintenant, nous voulons rattacher la situation, telle qu'elle nous apparaît, aux causes qui l'ont produite, nous retrouverons l'influence de la plupart de celles qui ont été décrites dans la première partie de cette étude : on vient de voir que les surproductions n'y sont point étrangères; qu'indépendamment de l'industrie des métaux qui, pour un besoin temporaire, se trouve avoir engagé un surcroît de moyens de production qu'elle ne peut plus utiliser, les branches de l'industrie manufacturière qui exportent le plus ont été poussées à développer leurs travaux au delà de ce que comportait la demande des consommateurs, par une suite de l'extension du crédit aux Etats-Unis et en Europe, et de l'affluence de l'or.

On peut apprécier l'influence des détournements de ressources accomplis en France pour l'établissement des chemins de fer, par l'importance des dépenses qui y ont été consacrées pendant la période où ces dépenses ont pu exercer quelque action sur la situation actuelle; or, de 1852 à 1856, elles se sont élevées à 1,662 millions et il est probable qu'à la fin de 1857 elles n'étaient pas au-dessous de 2 milliards. Il est impossible qu'une telle masse de ressources ait été détournée en six ans des emplois antérieurs, sans troubler considérablement l'équilibre entre les diverses productions, et, par conséquent, sans contribuer à la détermination de la crise; mais les chemins de fer sont généralement des œuvres

éminemment productives, et leurs avantages compenseront largement les perturbations que devait produire leur établissement dans une courte période. Il n'en est pas ainsi, selon nous, d'autres emplois de capitaux considérables, accomplis en même temps, principalement dans le but de surexciter l'activité de l'industrie du bâtiment.

Mais c'est surtout aux causes de réduction ou de destruction de ressources que la crise dont nous nous occupons est imputable en France. L'insuffisance des récoltes de céréales, de 1853 à 1856, n'a pas exigé l'acquisition de moins de 50 millions d'hectolitres de blé, ce qui, en supposant un prix moyen de 28 francs par hectolitre, accuserait un déficit égal en valeur à 840 millions de francs; les réductions éprouvées pendant cinq ou six ans sur les récoltes de vins et de pommes de terre ne sont peut-être pas moins considérables, et l'on évalue à plus de 100 millions la perte causée à nos provinces du sud-est par le déficit des deux dernières récoltes de cocons; il faut, en outre, tenir compte des ravages causés dans ces dernières années par les grandes inondations; en résumé, il ne paraît pas que l'on puisse exagérer les réductions subies depuis 1853 par notre production agricole, en les évaluant à 2 milliards de francs. L'augmentation des dépenses publiques est venue ajouter à toutes ces pertes de ressources un énorme contingent; la guerre de Crimée a absorbé à elle seule 1,500 millions d'emprunts, plus la perte du capital que pouvaient représenter les forces productives de 70,000 hommes tués dans la vigueur de l'âge, plus la dette viagère qu'il a fallu constituer pour donner des moyens d'existence à des milliers d'autres hommes mutilés; indépendamment de cette destruction extraordinaire de ressources, nos dépenses gouvernementales annuelles, doublées depuis vingt-cinq ans, se sont élevées, depuis dix ans seulement, de 1,400 millions à 1,800 millions, sans que la partie reproductive de ces dépenses ait pris de plus fortes proportions; c'est donc un accroissement de 400 millions par an dans nos consommations non reproductives et, pour les six dernières années, une réduction dans les ressources générales égale à 2,400 millions de francs. Ajoutons que les encouragements et l'exemple de certains financiers en faveur des dépenses du luxe, les facilités du crédit, les coups de dés heureux ou habiles de la Bourse, qui ont créé rapidement de brillantes fortunes, et dont le mirage a excité les convoitises, répandu la fièvre du jeu et le dédain des travaux

utiles sur tous les points du pays, ont puissamment concouru à accroître les dépenses personnelles, à propager de plus en plus, parmi les classes influentes de nos villes, les habitudes coûteuses, le goût de l'ostentation, des satisfactions vaniteuses, à développer toutes les tendances contraires à une activité féconde, à la conservation et à l'accumulation des ressources, comme à la véritable dignité et à l'élévation morale des populations. Il serait difficile d'évaluer les réductions de ressources dues à cet ordre de causes, mais on ne peut exagérer en affirmant qu'elles sont considérables, et qu'ajoutées à toutes celles que nous avons énumérées, elles expliquent surabondamment l'état où se trouve le pays.

En Angleterre, la situation ne paraît pas moins fâcheuse qu'en France; elle résulte en grande partie des mêmes causes, et probablement aussi d'une extension beaucoup plus exagérée dans le crédit, que signaleraient suffisamment de grandes et nombreuses faillites, auxquelles le commerce français semble jusqu'à ce jour s'être incomparablement moins exposé. La continuation de la guerre des Indes est d'ailleurs une puissante cause d'aggravation pour la crise anglaise, mais la constitution économique de ce pays est si différente de la nôtre, ses accumulations de capitaux sur tous les points du globe sont si considérables, les ressources de son industrie et de son commerce si immenses, les forces productives de sa population si énergiques et si fécondes, qu'il ne serait pas impossible qu'il se relevât plus tôt que le nôtre d'une situation en apparence plus périlleuse.

C'est encore au déficit des récoltes antérieures, aux dépenses de la guerre ou des armements qu'elle avait provoqués, à l'extension exagérée du crédit, et aussi à une étroite solidarité commerciale avec l'Angleterre et des Etats-Unis, que paraissent devoir être attribuées les crises ressenties par les Etats allemands.

Quant à la crise des Etats-Unis, sa cause principale et presque unique est incontestablement dans l'exagération du crédit dispensé par les 1,400 banques de circulation du pays; son histoire n'est pas autre que celle de la crise de 1837 et de toutes celles que les émissions extravagantes de billets de banque n'ont jamais manqué d'amener; elle est d'ailleurs suffisamment résumée dans le dernier message du président de l'Union, dont les appréciations à ce sujet concordent avec les considérations que nous avons exposées dans la première partie de cet écrit.

Cette dernière crise a certainement concouru à aggraver celles de l'Angleterre et de la France, mais non dans d'aussi grandes proportions qu'on le suppose généralement; déjà, bien avant qu'elle fût déclarée, la gêne industrielle s'était prononcée en France avec une gravité progressive, ce qui autorise à conclure que la situation tient surtout aux causes intérieures; nous avons consciencieusement décrit et caractérisé cette situation, sans exagérer, mais sans dissimuler le mal, dont on ne saurait d'ailleurs réduire l'intensité ni la durée en méconnaissant ses véritables causes.

AMBROISE CLÉMENT.

CONDITION MORALE,

INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE.

(Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques.)

(Suite [1].)

III.

Quelques mots maintenant sur la méthode que j'ai suivie pour donner à mon enquête un peu d'unité.

Les questions de méthode pour la recherche des faits économiques et moraux ont pris récemment une certaine importance. Sans doute il convient de se défendre des idées absolues et de ne pas viser, en de pareils sujets, à une rigueur mathématique; mais l'esprit de méthode, même appliqué à ce qu'il y a au monde de plus mobile et de plus divers, l'étude de l'homme, n'en reste pas moins le meilleur et le plus sûr instrument pour arriver à la connaissance de la vérité. Je me suis donc efforcé de donner à mes observations un caractère méthodique et de renfermer dans un cadre commun les renseignements que j'avais à recueillir.

Une difficulté préliminaire, c'était d'avoir accès dans les ateliers. Il m'a suffi pour cela de dire au nom de qui je me présentais. Dans tout autre cas et pour tout autre visiteur, les portes ne se seraient pas aussi facilement ouvertes. Il y a, dans l'industrie des soies, deux détails qu'il est nécessaire de tenir secrets, les machines et les dessins. Chaque chef d'atelier a ses petites inventions mécaniques auxquelles il attache du prix et qu'il éloigne des regards; chaque fabricant a des dessins que la contrefaçon menace et que les interdictions les plus sévères ne préservent pas toujours. Devant moi ces consignes sont tombées; j'ai pu tout examiner et obtenir des explications sur toute chose. On a compris que le seul mystère que j'eusse à surprendre était celui de la condition humaine dans un régime donné, et que, plein de respect pour des intérêts purement privés, je ne livrerais à la publicité que ce qui peut être profitable

[1] Voir le numéro du mois de janvier 1858, p. 9.

à tout le monde, sans préjudice pour personne. J'ai donc vu les machines à l'œuvre, en deçà et au delà du Rhin; j'ai interrogé les tisserands et les passementiers, sans témoins, quand je l'ai pu et en dehors de toute influence; j'ai posé aux fabricants des questions souvent délicates et sur le prix des façons et sur leurs rapports avec les ouvriers, et partout, et en toute occasion, je n'ai rencontré que la bienveillance la plus parfaite et le désir évidemment sincère de seconder mes vues et celles de l'Académie.

Lorsque j'entrais dans un atelier, mon premier soin était d'embrasser d'un coup d'œil ce que l'on peut appeler les témoignages apparents, c'est-à-dire l'aspect des lieux et des physionomies. J'en recevais une impression dont rarement j'ai eu à revenir. Les visages étaient-ils florissants, les meubles bien tenus, les métiers montés avec soin, les bois luisants, les cuivres propres, j'en concluais volontiers que l'industrie ne traitait pas cette portion de ses enfants en mauvaise mère, et qu'elle leur abandonnait une part suffisante sur les fruits de leur travail. Apercevais-je au contraire des corps chétifs, des traits où la souffrance était empreinte, du désordre dans le mobilier, enfin un manque absolu de cette propreté qui est le luxe des pauvres gens, je ne pouvais m'empêcher d'attribuer à l'insuffisance et aux fluctuations du salaire ce qu'un pareil spectacle avait d'attristant. Dans quelle mesure, sous quelles réserves? c'est ce qui me restait à vérifier; il y avait à faire la part des hommes et celle des choses, à distinguer ce qui était la règle de ce qui était l'exception. Si l'étude des détails a son prix, c'est à la condition de n'y pas trop abonder et de n'en pas forcer les conséquences.

Cette inspction achevée, j'en venais aux chiffres, et autant que possible à des chiffres précis. Ces chiffres portaient sur deux points qui sont le fondement de toute enquête, le taux des salaires et la somme nécessaire pour défrayer les plus stricts besoins; en d'autres termes : combien gagne l'ouvrier? combien lui faut-il pour vivre? C'est ce qu'on a appelé, avec un peu d'ambition dans les mots, le *budget* de l'ouvrier; d'un côté la recette, de l'autre la dépense. Et qu'on n'essaye pas de séparer ces deux éléments d'appréciation; ils n'ont de signification qu'en se combinant. Le salaire, par exemple, comment l'isoler de l'emploi qu'il a et du parti qu'on en tire? Souvent avec un salaire moindre il y aura plus de besoins satisfaits, ou moins de besoins satisfaits avec un salaire plus fort. Cela dépend du prix des choses et de la qualité non moins que du prix. D'où il suit que, pour avoir une idée juste de la condition de l'individu, il

faut faire marcher de front l'étude de ses besoins et celle de ses ressources et arriver à une balance qui conclut, suivant les cas, ou à son avantage ou à son détriment.

Je dois dire à l'Académie que, dans cette recherche, plus d'une difficulté m'attendait et que j'ai dû me contenter souvent d'évaluations approximatives. En manufacture, point d'équivoque possible sur le salaire quotidien; il est la règle ordinaire et ressort d'un simple examen de la comptabilité. En fabrique, rien de pareil; c'est à façon et dans des ateliers épars que les travaux s'exécutent. De là bien des obstacles à une statistique commune. Non-seulement le prix de la façon varie d'ouvrier à ouvrier, mais d'étoffe à étoffe, et l'échelle de ces variations est des plus étendues. Puis, avec le prix de la façon on n'a que l'un des termes du problème; l'autre terme c'est le temps nécessaire pour la fabrication. Or, ce temps varie autant pour le moins que le prix des façons : tel ouvrier emploiera trente jours, là où son camarade n'en mettra que vingt; il y en a qui s'éternisent sur leurs pièces, d'autres qui les achèvent lestement. Comment établir un calcul uniforme sur des données aussi disparates? Ainsi, quant à la recette, impossible de procéder autrement que par tâtonnements, et le cas est le même quant à la dépense. Sans doute il est des situations où l'on peut savoir, à un centime près, ce que coûte chaque jour la nourriture et l'entretien d'un homme; dans les régiments, par exemple, dans les hospices, dans les prisons, partout où la consommation est réglée et où les approvisionnements se font à des prix réduits et sur une grande échelle. La gestion personnelle s'efface alors; la responsabilité également; les hommes ne sont plus que des unités qui toutes se valent; ils relèvent d'une organisation savante qui ne livre rien au hasard, tient registre des plus petits détails et peut en justifier à toute heure et en toute occasion. Mais la société libre n'obéit pas aux mêmes formes et n'offre pas les mêmes moyens de vérification. C'est en présence de l'invidu que l'on se retrouve, c'est avec lui qu'il faut compter. Besogne ingrate et où manquent les points d'appui. Au lieu de chiffres précis, on n'a plus que des hypothèses. Chacun vit à sa guise, et dès lors autant de têtes, autant d'évaluations. Celui-ci se prive du nécessaire, celui-là donne dans le superflu; d'autres plus sensés se préservent de ces deux excès. Mais combien en compte-t-on dans ces diverses catégories? Où est la mesure des consommations? Quels en sont les prix? Quelle part faut-il faire aux subsistances, au logement, au vêtement, à l'entretien? Aucun de

ces renseignements n'est du domaine public, et, même dans les familles, on n'en a qu'une idée confuse. Pour la dépense comme pour la recette, tout se réduit donc à des approximations, ou, pour employer le mot technique, à des *moyennes*. Tel est le caractère des chiffres que je soumettrai à l'Académie ; j'ajoute que je les tiens de personnes parfaitement au courant des choses et dont j'ai pu apprécier l'entière sincérité.

Il est cependant un point sur lequel ces calculs, si variés et si divergents, s'accordent d'une manière peu consolante. Après en avoir bien vérifié les termes pour ne laisser aucune prise à l'erreur, après les avoir comparés sans parti pris et sans en forcer les conséquences, je trouvais, et les hommes du métier trouvaient avec moi, que les chiffres se balançaient presque toujours et laissaient peu de chance à l'épargne. Et ce n'est pas dans un ou deux centres de production seulement que ce résultat est sensible, mais dans tous. En Allemagne, comme en Suisse, comme en France, le salaire de l'ouvrier en soie se met strictement en équilibre avec les plus urgentes nécessités de la vie. Cela suffit pour que le service se renouvelle ; cela ne suffit pas pour que des habitudes de prévoyance se propagent, et que la condition des individus s'élève. Il y a des exceptions sans doute, toute règle en a. L'épargne est possible pour les chefs d'ateliers qui ont un matériel à eux ; elle est possible pour quelques ouvriers, dans les travaux qui exigent une grande habileté professionnelle ; elle est possible pour tous, quand ils poussent l'économie jusqu'à empiéter sur leurs besoins. Mais soit à raison des rabais, soit à raison des chômages, le gros de ce personnel est voué à un sort précaire, où le présent est à peine défrayé et où rien n'assure l'avenir. Comment en serait-il autrement ? Aucune industrie n'est plus accessible et n'exige moins d'apprentissage dans ses articles courants ; les femmes y sont propres comme les hommes. Les bras s'y jettent donc à l'envi ; de sorte que la concurrence y agit toujours au profit de ceux qui commandent le travail, contre ceux qui l'exécutent. Quel remède à cela ? Il n'y en a qu'un, c'est l'accroissement du débouché, et par suite les moyens qui y mènent.

Quand je m'étais ainsi assuré de la condition matérielle de l'ouvrier, je portais mes recherches sur sa condition intellectuelle et morale. Ici le champ est plus sûr et mieux défini. Les écoles, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les tontines, les sociétés mixtes, où le fabricant ajoute aux épargnes de l'ouvrier

une contribution volontaire, toutes ces institutions qui ont pour objet ou la culture des facultés de l'esprit, ou le développement des bonnes habitudes morales, ne sont pas d'un accès aussi difficile que les questions de salaire, et ne présentent pas les mêmes obscurités. On y marche avec certitude, à l'aide de documents et de témoignages publics; l'observation s'y exerce sans effort, sans mécompte et de la manière la plus méthodique. Je n'y insiste donc pas; les détails viendront à leur place et dans leur ordre d'examen. Ce que j'en dirai ici, c'est que, dans le cours de mon itinéraire, il m'a semblé que les moyens de s'instruire et de se bien diriger ne manquent nulle part aux populations; seulement les populations n'en font pas toujours le cas qui convient. Il y a eu, dans cette poursuite, plus d'ardeur en haut que d'entraînement en bas. On a créé beaucoup de cadres; ces cadres ne sont pas tous remplis. A quoi cela tient-il? A cette défiance incurable qu'engendre une existence aux prises avec le besoin, à ce souci du lendemain qui éteint dans les esprits les sentiments d'un ordre plus élevé. Avec le temps, ces dernières préventions disparaîtront: un peu plus de bien-être y aidera aussi. Tout se lie dans la destinée humaine, et les révoltes de l'âme s'apaisent plus vite et plus sûrement quand on a calmé les souffrances du corps.

IV. PRUSSE RHÉNANE (*Viersen* et *Crefeld*).

Au delà de Dusseldorf et en descendant le Rhin, s'étendent, sur la rive gauche du fleuve, de vastes plaines qui confinent au Limbourg, et où, dès le seizième siècle, l'industrie des soieries a jeté de profondes racines. C'est à un réfugié du grand-duché de Berg, nommé Vander Leyen, que la tradition attribue le premier essai. Echappé aux persécutions religieuses, il vint se fixer à Crefeld et y transporta ses métiers. D'abord réduite à la ville, cette fabrication s'étendit aux environs et y prit des développements considérables. Aujourd'hui elle embrasse un rayon de plusieurs lieues, et anime plus de trente hameaux et villages; on lui doit même la transformation d'un simple bourg, Viersen, en une ville intéressante qui marche sur les brisées de Crefeld, et s'efforce d'arriver au même rang.

C'est par Viersen que l'on entre dans la sphère d'activité de la fabrique rhénane; c'est là qu'on peut étudier de plus près et mieux connaître l'atelier rural. Rien de plus calme que l'aspect de cette ville: on voit sur-le-champ qu'elle n'appartient pas à ces industries

turbulentes qui chargent l'atmosphère de fumée, et ne remplissent leur tâche qu'aux sifflements de la vapeur. Point de hautes cheminées, ni de grands établissements, mais une multitude de maisonnettes aux tuiles rouges, disposées en échiquier sur un vaste espace, et accompagnées de jardins qu'entourent des haies vives. Peu de rues; cinq ou six à peine méritent ce nom, et encore ont-elles toutes un côté qui fait face sur la campagne. Dans ces rues se concentrent, près des comptoirs des fabricants, le commerce de détail, les professions d'utilité locale, la bourgeoisie, les fonctionnaires publics; on y rencontre peu de tisserands. Ils aiment mieux s'établir au loin, tantôt dans le clos qui leur appartient, tantôt dans un champ qu'ils prennent à bail et qu'ils exploitent pour leur usage.

Cette combinaison de la vie agricole et de la vie industrielle frappe les yeux dès qu'on entre dans une habitation d'ouvriers; partout, à côté du métier à bras, se montrent des instruments de culture ou de jardinage. Dans Viersen, l'exploitation se borne à des potagers et à une basse-cour; mais avec la banlieue commencent l'élève du bétail et le travail de la petite ferme. Là même où la grande ferme prévaut, l'activité industrielle ne disparaît pas; il y a toujours, dans quelque pièce des bâtiments, place pour deux ou trois métiers. Aucune famille de cultivateurs ne se prive de ce supplément de salaire. Seulement la besogne se distribue alors selon les forces et les aptitudes. Tout ce qu'il y a d'hommes faits et vigoureux va aux champs pour les labours et les semailles, tandis que les adolescents et les femmes restent au logis pour y tisser le velours ou le taffetas. Et cette répartition des tâches n'est pas un fait local ni circonscrit; je l'ai retrouvé dans toute la région de la fabrique rurale; en Prusse comme en Suisse, dans le comtat Venaissin comme dans les environs de Saint-Etienne et de Lyon. Sauf les travaux qui exigent une certaine vigueur, le tissage de la soie tend à passer des mains des hommes dans celles des femmes. Ce sont les femmes qui desservent la plupart des établissements à moteurs mécaniques; dans les villes même, ce mouvement se produit d'une manière sensible, et il n'est pas sans intérêt d'en examiner les motifs.

Le principal est dans l'économie très-réelle qui résulte de cette substitution; un homme ne se contenterait pas du salaire qui suffit à une femme. Mais cet avantage n'est pas le seul. Chez l'ouvrière se retrouvent encore des qualités qui se font de plus en plus rares chez l'ouvrier : les habitudes sédentaires, l'esprit de discipline, l'exactitude au travail, la fidélité aux engagements. De là une pré-

férence qui, limitée d'abord aux étoffes les plus simples, s'est étendue à de plus compliquées et sans infériorité notable dans l'exécution. Ce qui manque en effet à la femme, ce n'est ni l'intelligence, ni la dextérité; or, ce sont là les meilleurs éléments de la main-d'œuvre. Quant à la force musculaire, elle n'est nécessaire que sur des métiers à grande largeur et pour des fabrications spéciales. Ainsi le fonds même du travail peut changer de mains, et il m'a semblé que c'était sa tendance. Déjà les femmes se maintiennent sans partage dans le moulinage et la filature; elles ont au même titre les préparations accessoires et empiètent à vue d'œil sur le tissage. Rien là-dedans qui ne soit heureux, et pour l'industrie qui trouve un renfort d'auxiliaires dociles, et pour la communauté qui voit un nouveau débouché s'ouvrir au sexe le moins facile à pourvoir. Les ouvriers seuls pourraient en prendre ombrage, mais un moyen leur reste, c'est de défendre leur position par de bons services.

A Viersen et aux environs, les habitations des tisserands ne tiennent pas à l'intérieur ce que leurs dehors semblent promettre. Quand on les voit si bien groupées sur leur tapis de verdure et faisant si bonne figure dans le cadre que la nature leur a fourni, on s'en forme une idée que la réalité ne tarde pas à démentir. Ces habitations pèchent, en général, par la tenue. Elles se composent d'un rez-de-chaussée coupé en deux; d'un côté l'atelier, de l'autre la chambre à coucher. Quelquefois il n'y a qu'une seule pièce, et alors la partie la plus éclairée est réservée aux métiers, tandis que les lits occupent la partie la plus sombre. Quant au mobilier, l'inventaire en est fort succinct: un poêle surmonté de fourneaux de cuisine, la table qui sert aux repas, deux ou trois chaises, ou bien des escabeaux. Quelques mauvaises estampes, coloriées pour la plupart, ornent et tapissent les murs. Ce sont ou des images de saints, ou des scènes religieuses; cette population est presque toute catholique, et le voisinage des cultes protestants y entretient une certaine ferveur. Dans tout cet ensemble, ce qui manque le plus, c'est le caractère et l'originalité; ce n'est pas la misère et ce n'est pas l'aisance; c'est une condition variable comme le régime du travail et où les semaines de bien-être sont compensées et au delà par des semaines de privation.

Ce que l'état des lieux laisse entrevoir, l'aspect des physionomies le dit mieux encore. Comme à l'instant, parmi ces hommes, on distingue ceux qui travaillent en plein air de ceux qui travaillent à l'ombre, l'ouvrier qui marche de l'ouvrier sédentaire! On dirait

une autre race, tant l'extérieur diffère. Mais s'il tranche sur les hommes des autres professions, le tisserand est presque partout conforme à lui-même. Je l'ai retrouvé au midi comme au nord, et quelle que fût sa nationalité, avec des traits qui lui sont particuliers et auxquels il est facile de le reconnaître ; le teint mat, presque plombé, l'œil vif et intelligent, les membres grêles, des mains fluettes et blanches, plus d'adresse que de vigueur, une constitution qui, toute chétive qu'elle semble, ne manque pas de ressort. Consultez les hommes de l'art, et ils vous diront qu'il est moins sujet aux maladies qui proviennent de l'activité du sang qu'aux désordres du système nerveux et aux affections propres aux tempéraments lymphatiques. Il y a des nuances sans doute, tant d'individu à individu que de peuple à peuple, mais l'analogie n'en persiste pas moins dans la généralité, comme signe et caractère de la profession.

Les mœurs sont douces chez les tisserands de Viersen, les habitudes régulières. Dans le cours de la semaine, l'ouvrier est à sa tâche; le dimanche et les jours de fête, il partage son temps entre l'église et quelques distractions prises en famille. Il faut dire que la localité ne renferme encore aucun des moyens de séduction si multipliés dans les grandes villes. Point de théâtres, ni de spectacles forains. Je n'y ai pas aperçu non plus de ces grandes brasseries où les ménages allemands, hommes, femmes, enfants et vieillards, semblent, à des jours donnés, faire élection de domicile. Les pâtissiers, cet autre écueil de l'épargne, y sont rares. Dans cette agglomération qui compte près de dix mille âmes, le régime des champs semble avoir gardé toute sa vertu. Aussi, à force de frugalité, et en veillant sur son moindre caprice, le tisserand parvient-il, dans les bonnes années, à faire quelques économies. Ceux-ci, obéissant à une défiance instinctive, thésaurisent secrètement, ceux-là déposent leur argent à la caisse d'épargne; il en est qui se rendent acquéreurs de leurs métiers, d'autres qui deviennent propriétaires de leurs habitations. C'est la limite extrême où n'arrivent qu'un très-petit nombre de privilégiés. Ces divers degrés dans la condition ont pour termes correspondants la capacité et l'esprit de conduite; là comme ailleurs le résultat est en raison de l'effort.

Quand j'interrogeais ces ouvriers, je voyais, derrière une timidité naturelle, percer l'expression d'un soupçon. J'avais beau insister, préciser mes demandes, je n'obtenais que des réponses évasives. Les villes, sur ce point, me donnaient bien plus de satisfaction. Quand la glace y était rompue, l'ouvrier ne s'épargnait pas et livrait

volontiers toute sa pensée. Nulle part, dans les campagnes, je n'ai rencontré le même abandon. On eût dit que, derrière la question que je posais, le tisserand cherchait l'intérêt que j'avais à la lui faire. Il ne pouvait admettre que j'arrivasse ainsi de loin sans tirer quelque parti de mon déplacement, et, ne voulant donner rien pour rien, il se tenait sur la réserve. Peut-être s'attendait-il à ce que je le misse en commun dans le profit qui devait m'en revenir. D'ailleurs, quoique hésitant, il restait doux et poli, et plus communicatif dans ses actes que dans son langage. Aucun ne se refusait à me montrer l'étoffe qu'il avait en main, ni à mettre devant moi son métier en mouvement. J'obtenais enfin, en usant de ménagements, les renseignements qui m'étaient le plus indispensables. Mais dans tout cela il fallait mettre beaucoup du mien, tandis que dans les villes on allait au-devant de moi. C'est que dans les villes le contact du monde rend l'ouvrier plus sociable, adoucit ses défiances, élève le niveau de ses idées et lui donne, avec la conscience de son droit, la liberté d'esprit nécessaire pour juger les choses et en discourir.

La main-d'œuvre, quand la besogne abonde, se maintient, dans les campagnes de Viersen, à un prix assez élevé. Un très-bon ouvrier peut gagner, dans les tissus façonnés, jusqu'à 22f,50 par semaine; un ouvrier ordinaire, de 12 à 15 fr.; une femme, de 8 à 12 fr. Mais ce serait commettre une grave erreur que de faire porter ces chiffres sur l'ensemble de l'année, et de calculer comme s'il s'agissait d'un travail plein. Ici, comme partout, se montre cette plaie de la petite fabrique, le chômage, qui réduit jusqu'à l'insuffisance des salaires en apparence satisfaisants. Jamais, sur les métiers, une pièce ne remplace l'autre; il s'écoule toujours, entre les commandes, un délai qui varie suivant les circonstances et les individus. Il sera moindre pour le bon tisserand et en temps de presse, plus long pour le tisserand ordinaire et en temps de stagnation. Tel fabricant aura à cœur de tenir ses ouvriers toujours occupés, tel autre ne se fera pas scrupule de les faire attendre. Nul lien d'ailleurs n'existe entre celui qui dispose du travail et celui qui l'exécute. Le fabricant change d'ouvrier, comme l'ouvrier de fabricant; c'est le régime le plus décousu qui soit au monde et une sorte de promiscuité industrielle. Aussi a-t-on fait un peu partout, et à Viersen comme ailleurs, des efforts pour en sortir. A l'aide d'un système de primes, des fabricants ont cherché à s'assurer, au moins pour un temps, le travail exclusif d'un certain nombre de métiers. Mais ces contrats, tout volontaires et dénoncés de sanction, ne résistent presque jamais aux caprices

individuels ou à l'effet des circonstances. Sur l'offre d'un salaire plus élevé, l'ouvrier quittera sans balancer le fabricant qui lui aura été le plus fidèle, et, si une crise éclate, le fabricant ne se regardera pas comme engagé, même vis-à-vis de ses ouvriers les plus expérimentés.

Il faut donc réduire le salaire moyen du tisserand des campagnes de Viersen de tout le déficit qu'occasionnent ces intermittences presque périodiques du travail. C'est déjà un vide considérable dans la recette, et le salaire agricole ne le comblera pas entièrement. J'ai parlé des bienfaits de ce mélange d'occupations ; il ne faut pas néanmoins les exagérer. L'homme qui vient de quitter un métier de tisserand et qui l'occupe une bonne portion de l'année, ferait une assez médiocre figure dans les grands et rudes labeurs de la campagne ; sa main tiendrait mal les mancherons d'une charrue et se gâterait à défoncer le sol. Le concours auquel il est propre se renferme dans quelques travaux accessoires qui sont du domaine des femmes, et, à ce titre, petitement rétribués ; et encore faut-il, pour rendre ce concours utile, que le chômage industriel coïncide avec ces travaux spéciaux de la terre, et que les bras n'y soient point en excès. Il n'y a donc là qu'une ressource précaire, et, dans tous les cas, bien inférieure à celle qu'eût assurée une activité plus suivie de l'atelier. Puis, dans la combinaison de ces deux tâches, il existe un inconvénient qui saute aux yeux ; c'est que l'une doit nécessairement faire du tort à l'autre. Moins le cultivateur s'épargnera, plus il sera difficile au tisserand de retrouver la dextérité qui convient ; plus le tisserand s'énervera sur son métier, moins il lui sera facile de redevenir bon cultivateur. Et si cette situation hybride se prolongeait avec des alternatives égales, on n'aurait plus, dans les mêmes s - jets, que de très-médiocres ouvriers greffés sur de très-médiocres paysans.

Outre l'affaiblissement que le chômage apporte dans son salaire, le tisserand de Viersen a encore à se défendre contre une autre cause de malaise, c'est la cherté des vivres dans sa zone d'approvisionnement. Les évaluations que j'ai entendu faire autour de moi portent entre 5 et 6 francs par tête d'adulte la somme nécessaire pour les subsistances seulement, en y comprenant l'usage de la viande une ou deux fois par semaine. Qu'on y ajoute le loyer de l'habitation et quelquefois des métiers, le vêtement, l'entretien, les réparations et les achats d'outils, et l'on arrivera à un total qui balancera, s'il ne l'excède pas, celui que présente le salaire moyen. Il

en est tellement ainsi que, pour rétablir l'équilibre, le tisserand ne sort pas du régime maigre et ne voit de la viande sur la table que dans les grandes solennités. J'ai assisté à plus d'un repas dont la pomme de terre faisait tous les frais et souvent en dose insuffisante. Pour rester dans le vrai, il convient d'ajouter qu'à Viersen comme ailleurs, ce renchérissement des vivres tient en partie à des circonstances exceptionnelles et que l'abondance des récoltes peut y apporter de notables soulagements. Une amélioration plus désirable encore serait un régime plus constant dans le travail, et la cessation de ces crises qui, par intervalles, laissent l'artisan sans ouvrage et sans pain.

A Crefeld, la fabrique prend un caractère plus imposant qu'à Viersen. Tandis qu'on ne compte guère plus de trente fabricants à Viersen, il y en a deux cents à Crefeld, l'une des métropoles de l'industrie des soies dans la Prusse rhénane. C'est là que se trouvent réunis les ateliers de teinture et de préparation pour tout ce qui se fabrique sur la rive gauche du Rhin. Il existe à Crefeld des procédés que la tradition a consacrés et qu'on n'a pas pu dépasser ni égaler ailleurs. Puissante égide que la tradition! Que de fois on a essayé d'enlever une industrie à la ville où le temps semblait l'avoir fixée et consacrée? Et que de spécieux prétextes invoqués pour cela? Cette ville, disait-on, s'endormait dans la routine; elle ne tentait pas, elle n'osait pas, elle se reposait sur ses triomphes passés et reculait devant de nouvelles entreprises; il était temps qu'elle sortît de sa langueur ou qu'elle cédât la place à de plus courageux et à de plus hardis. Là-dessus on engageait la lutte, et il se trouvait que cette ville, dont on s'était d'avance adjugé la succession, était moins malade qu'on ne l'avait cru, et qu'elle donnait à ceux qui l'avaient condamnée des preuves irrécusables de sa vigueur. C'est ainsi que Crefeld s'est maintenu et a grandi, malgré les concurrences qui s'élevaient à ses portes, comme à Viersen et à Gladbach, ou dans un rayon plus éloigné, comme à Lobberich, Dulken et Mulheim. Le dernier mot lui est resté, et cela se conçoit. Crefeld a en sa faveur l'autorité du nom et la puissance acquise : pour perdre ces avantages, il faut commettre bien des fautes et s'oublier bien profondément; Crefeld n'a rien à se reprocher de pareil. Chaque génération qui s'y succède ajoute quelque chose à une longue suite de traditions, à ces petits secrets qui se transmettent d'atelier en atelier, à cette habileté de main qui devient, avec le temps, une qualité héréditaire, à ces perfectionnements qui naissent de la pratique con-

stants d'un art, à cette notoriété enfin que fondent les années, et dont la loyauté professionnelle assure le développement.

Comme Viersen, Crefeld a des ateliers de campagne qui diffèrent peu de ceux dont j'ai esquissé la physionomie; mais il a, en outre, des ateliers disséminés dans la ville et dans les faubourgs. Or, si la fabrique rurale est catholique, la fabrique urbaine compte un certain nombre d'ouvriers protestants. C'était pour moi une occasion de rechercher si, dans cette industrie, la différence des cultes exerce quelque influence sur le travail. Ailleurs les mêmes éléments ne devaient plus se reproduire. Dans le bassin d'Elberfeld et, plus tard, dans les cantons du nord de la Suisse, j'allais me trouver en pleine religion réformée, tandis que le groupe de Saint-Etienne et de Lyon ne m'offriraient que des populations catholiques. A Crefeld seulement le mélange existait, et dans une proportion telle que les moyens de comparaison n'y devaient pas manquer. Je posai donc la question à tous les fabricants avec lesquels on m'aboucha, et y mis une certaine insistance. Beaucoup ont hésité dans leur réponse, et cela s'explique. Je m'adressai à des protestants, très-fervents pour la plupart, et il leur répugnait de prendre parti sur un détail qui touchait à leur croyance. Ceux même qui penchaient systématiquement pour leurs coreligionnaires n'osaient le manifester, par un sentiment de délicatesse. D'autres pourtant ont montré plus de décision et peut-être aussi plus de sincérité. Ils m'ont déclaré qu'ils employaient indistinctement des ouvriers des deux cultes, les traitaient sur le même pied, et ne trouvaient pas de différence dans leur travail. Ce aveu était déjà concluant. D'autres enfin ont ajouté que s'ils avaient une préférence à exprimer, ce serait en faveur des ouvriers de la campagne, en raison de garanties plus grandes d'exactitude, de conduite et régularité. Or, l'Académie s'en souvient, les campagnes sont catholiques; l'atelier protestant ne dépasse pas l'enceinte des faubourgs.

A raison d'un certain raffinement, la main-d'œuvre est dans Crefeld même plus chère qu'aux environs. On y évalue à 18 francs par semaine le salaire moyen; les bons ouvriers atteignent le chiffre de 26 francs, les ouvriers d'élite 35 francs dans les travaux exceptionnels. L'organisation de la fabrique y perd ce caractère de simplicité qui domine dans les campagnes. Le fabricant ne traite pas directement avec l'ouvrier; il a pour intermédiaires des chefs d'atelier, dont les attributions diffèrent sensiblement de celles de la fabrique lyonnaise. Ces chefs d'atelier n'ont pas de métiers à eux et

ne remplissent pas de tâche ; ils ont la direction et la surveillance du travail dans une zone déterminée, y distribuent la matière première et prennent livraison des étoffes. Comme indemnité on leur alloue 1/8 pour 100 sur le prix de la main-d'œuvre et, suivant les accords, cette indemnité est payée par le fabricant ou supportée par l'ouvrier. Voici donc, le cas échéant, une première réduction à opérer sur le salaire, et il est plus profondément entamé encore par le taux élevé des loyers et des denrées. Un célibataire ne peut vivre et se loger à moins de 6 à 7 francs par semaine ; un ménage de trois à quatre personnes dépensera 15 francs pour le même objet. Qu'on y ajoute l'intermittence du travail commune aux villes et aux campagnes, le temps perdu dans le montage des métiers, et l'on verra cette main-d'œuvre, en apparence élevée, s'amoindrir graduellement et se mettre à peu près au niveau des besoins.

Cependant il y a, à Crefeld, dans les genres qui exigent une habileté spéciale et sont à ce titre mieux rétribués, une grande chance pour l'épargne, et beaucoup d'ouvriers en usent. Les institutions de prévoyance ne manquent pas et des caisses reçoivent les dépôts à divers titres. Il y en a qui ont le caractère de la mutualité, d'autres qui sont constituées sous la forme de tontine. Dans plusieurs, les fabricants interviennent, soit pour exercer des fonctions gratuites, soit pour faire acte de libéralité. Souvent, comme encouragement à l'épargne, ils ajoutent un don volontaire proportionné à la somme versée. Rien n'est donc négligé pour inculquer de bonnes habitudes aux populations et leur ménager les moyens de s'élever à l'aisance. Sous le rapport de l'instruction elles ne sont pas moins favorisées. Ce qu'a fait la Prusse pour en répandre les bienfaits, il n'est plus permis de l'ignorer, après les travaux de notre savant et honorable confrère, M. Cousin. Crefeld a eu sa part de ces institutions ; des écoles, fort bien tenues, y abondent dans tous les degrés de l'enseignement, et les ouvriers ont en outre des établissements spéciaux où ils peuvent s'initier aux connaissances techniques qui concernent leur profession.

Malgré tant d'éléments favorables, la condition morale de ces populations laisse beaucoup à désirer. J'ai recueilli à ce sujet plus d'une plainte, et on insistait principalement sur deux griefs, le manque d'ordre et un reste d'agitation qui a survécu aux événements de 1848. Cette passion du luxe, qui exerce de si grands ravages dans les classes moyennes et supérieures, semble avoir gagné à Crefeld la classe laborieuse. Elle y dépense en super-

fluités des sommes qui sont hors de proportion avec ses revenus; elle empiète, s'il le faut, sur les besoins de la vie pour en goûter les raffinements. Il n'est pas de divertissement public où elle n'accoure, pas d'industrie de bouche à laquelle elle ne paye un tribut. C'est au point que les dames de la ville ont à redouter la concurrence que leur font, dans l'achat des primeurs, les femmes de simples ouvriers. Quant à l'agitation souterraine des esprits, elle est si réelle, qu'elle a amené, dans les premiers mois de 1857, une sorte de manifestation; il est vrai que cette manifestatiou s'est terminée à l'allemande, c'est-à-dire le plus pacifiquement du monde. Il s'agissait, comme toujours, d'un débat sur le salaire. Les ouvriers prétendaient que la façon des rubans de velours n'était pas assez élevée; les fabricants en trouvaient le prix raisonnable et ne voulaient pas l'augmenter. Là-dessus conférences sans nombre, puis rupture et déclaration d'hostilités, enfin commencement de grève. Rien de plus menaçant en apparence; des bruits fâcheux commençaient à circuler. On disait que la campagne allait faire cause commune avec la ville, et marcher au besoin pour l'encourager et la soutenir. C'était, en y comprenant les forces du dehors et du dedans, une armée de quarante mille ouvriers, et on la dépeignait comme disposée à se faire justice elle-même, si on ne capitulait pas devant ses prétentions.

En me racontant cette petite échauffourée, les fabricants le prenaient sur un ton assez délibéré et qui touchait à la raillerie. Je doute qu'ils aient eu, au moment où le conflit éclata, la même liberté d'esprit, et j'en doute à leur honneur. Ce qu'il y avait de plus redoutable dans cet acte, c'était moins ses conséquences immédiates que l'intention et les dispositions qu'il trahissait. Le drapeau d'nne guerre intestine ne se lève pas impunément sur une industrie, et l'opinion ne met pas tous les torts du côté des vaincus. Cet état violent appelle une enquête, peut-être une réforme, et il faut y procéder sans préjugés de classe et en dehors des suggestions exclusives de l'intérêt personnel. Quoi qu'il en soit, les choses cette fois ne sont pas allées bien loin, et l'émotion ne s'est pas prolongée au delà d'une ou deux semaines. Il y a eu, çà et là, quelques ateliers fermés et des groupes inoffensifs se sont répandus sur la voie publique. Point de cris, point de menaces, rien qui eût un caractère agressif; c'était une démonstration silencieuse et pour ainsi dire inerte. Tant que cette démonstration ne rencontra point d'obstacle, elle se maintint; elle céda aux

premières injonctions de la police. Quelques arrestations à domicile achevèrent de désarmer les mécontents. Les rassemblements disparurent, et les métiers qui avaient cessé de battre reprirent leur activité habituelle.

Telle est l'histoire d'une grève sur les bords du Rhin, et il y a loin de là à ces soulèvements d'ouvriers qui agitent de temps à autre les districts manufacturiers de l'Angleterre. C'est alors un véritable siége à soutenir, un combat, une guerre; les violences ne s'exercent pas seulement contre les propriétés, elles remontent jusqu'aux personnes. En plus d'une circonstance, on a vu le sang couler. A quoi tient cette différence? Faut-il l'attribuer seulement au contraste des caractères? Faut-il y voir l'effet d'un autre contraste, celui des régimes politiques? Probablement il y a un mélange de tout cela. Les deux peuples se conduisent suivant leurs instincts; l'un se résigne, l'autre lutte; chez l'un c'est le flegme qui l'emporte, chez l'autre c'est l'ardeur du tempérament. Cependant cette cause n'est pas la seule, ni même la plus déterminante: il y en a de bien plus actives, de bien plus profondes dans la nature des institutions. Qui pourrait calculer, par exemple, toute la somme d'influence qu'exerce sur les mœurs et les habitudes de la Prusse le régime militaire qui y est en vigueur, régime où tout citoyen est inévitablement et si longtemps soldat? Certes, ce régime a de grands inconvénients, depuis longtemps signalés; au point de vue militaire, il a le tort de viser au nombre plus qu'à la qualité; au point de vue professionnel, il répand le trouble dans les existences et assujettit les individus à une revendication presque perpétuelle. Mais en revanche, il doit exercer sur les esprits une action disciplinaire et une sorte de pacification. Tandis qu'en Angleterre l'individu s'appartient pleinement, en Prusse il relève toujours, à quelque degré, d'une volonté extérieure. Quoi d'étonnant à ce que les grèves d'ouvriers soient d'un côté accompagnées de tels excès, et conduites de l'autre avec tant de calme et de bonhomie? En Angleterre il n'y a pas de consignes; en Prusse la consigne a le dernier mot, et sous ce rapport l'avantage lui est acquis. Il resterait à calculer si cet avantage n'est pas payé trop cher, et si l'énergie d'un peuple n'en reçoit pas une trop grave atteinte.

La fabrique de Crefeld et de Viersen embrasse une grande variété d'articles; mais c'est surtout dans les velours et les rubans de velours qu'elle excelle. Nulle part, le mélange de la soie et du coton n'est fait avec cette habileté et cette perfection. Saint-Etienne et

Lyon ont plus d'une fois essayé de lutter pour ces étoffes mixtes; Crefeld a gardé ses avantages. Non-seulement le marché étranger lui est resté, mais il a pu, malgré les droits de douane, pénétrer sur le marché français et y écouler ses produits dans une proportion considérable. Lorsque, dans ces derniers temps, la mode des grands volants et des corsages surchargés prévalut dans nos ateliers de couturières, les galons et rubans de velours employés en bordure furent vivement recherchés et à des prix très-avantageux. Crefeld et Viersen eurent la meilleure part dans cette veine heureuse. On pourrait citer telle maison de Paris qui a tiré alors de l'Allemagne rhénane jusqu'à 1,500,000 francs par an de cet article. C'était une fureur et elle a duré longtemps. Aujourd'hui encore, Crefeld conserve ce débouché, et ses produits sont payés plus cher que ceux de provenance française. Cela tient à la confection d'abord, puis à une autre qualité qui est décisive dans les préférences des acheteurs. Cette qualité est le noir; on ne saurait croire de quelle importance il est en fabrication. Dans les autres couleurs, la teinture joue un rôle sans doute; mais dans aucune autant que dans le noir. On a vu des fabrications, celle de la peluche, par exemple, se déplacer à cause d'un noir plus ou moins brillant, suivant qu'il tirait sur le bleu ou sur le rouge. Dans les velours, et surtout dans les velours mélangés, c'est le noir de Crefeld qui a le pas sur les autres; on l'appelle, dans le bassin du Rhône, le noir prussien, et on en parle comme d'une chose qui ne peut être surpassée. D'où provient cette supériorité? Est-ce de la nature des eaux, des substances employées, de l'intelligence des chefs d'atelier, de quelques procédés mystérieusement transmis, des dosages, des apprêts? On ne saurait le dire. Probablement, c'est moins à un détail qu'à l'ensemble de l'exécution, à un concours de moyens que les fabriques rivales ne peuvent obtenir.

Crefeld ne reste étranger à aucun des articles où la soie entre comme matière principale. On y confectionne des étoffes de prix et des étoffes à bon marché, des foulards, des moires, des satins, des tissus pour meubles. Mais ces fabrications ne peuvent être considérées que comme accessoires, si on les compare à celle des velours en pièce et des rubans de velours. Ce dernier produit, surtout dans le façonné, a, sur tous les grands marchés du globe, un débit considérable. La variété et l'élégance du dessin n'ont d'égale que la modicité des prix. Pour desservir des pays si divers, il faut que les fabricants se tiennent au courant des goûts et des costumes natio-

Sous l'influence de ces causes combinées, la fortune d'Elberfeld a marché à grands pas. Au début du siècle, la ville proprement dite ne comptait guère plus de vingt mille âmes, et on évaluait à quinze mille âmes la population éparse dans Barmen et trois ou quatre bourgs avoisinants. Aujourd'hui Elberfeld a plus de cinquante mille âmes, et l'agglomération à laquelle Barmen a donné son nom, quarante-cinq mille âmes; en tout, près de cent mille âmes, réparties dans deux villes qui se touchent et se confondent par beaucoup de points. Saint-Etienne seul offre l'exemple d'un développement aussi prompt et, pour ajouter à ce rapprochement un trait de plus, des manufactures d'armes, dont les produits sont fort estimés, existent à Remscheid et à Solingen, c'est-à-dire aux portes d'Elberfeld et dans la vallée de la Wipper. Quant au groupe même d'Elberfeld et de Barmen, ce n'est pas à une seule industrie, mais à une grande variété d'industries qu'il doit son merveilleux essor et un mouvement d'affaires que l'on évalue à plus de 80 millions par an. Le coton y joue un rôle important; nulle part on ne le teint mieux, surtout dans une nuance que l'on nomme le *rouge turc*. La laine et le lin occupent aussi un personnel nombreux; la dentelle, la mulquinerie, la passementerie, ne font pas moins bonne figure. Pour certains objets en fonte, la vogue est également acquise aux produits d'Elberfeld. Enfin, il est peu d'articles auxquels cette population industrieuse n'ait touché, et qu'elle ne se soit appropriés par le mérite de l'exécution.

La soie demeure néanmoins le principal élément de son travail; on l'y tisse sous toutes les formes et pour tous les usages. Ce que nous avons vu sur les métiers de Crefeld, nous le retrouvons à Elberfeld, comme aussi la combinaison d'un atelier de ville et d'un atelier de campagne qui se partagent la besogne. Seulement, la fabrication d'Elberfeld a des proportions plus considérables que celle de Crefeld, et, dans les étoffes façonnées, s'élève à une perfection plus grande. Si Crefeld est le Saint-Etienne de la Prusse, Elberfeld en serait le Lyon, toutes distances gardées. Les fabricants y montrent, avec un certain orgueil, des tissus de la plus grande richesse, brochés, façonnés, lamés d'or et d'argent, et qui s'emparent vivement du regard. Ces tissus sont en partie destinés à une consommation lointaine, celle des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud; d'autres se font une place sur le marché européen; il en est qui s'adressent plus particulièrement à l'Allemagne. Dans cet ensemble, il y a peu de chose à reprendre pour ce qui tient au métier;

la confection est bonne, les couleurs sont belles; il n'y manque qu'un je ne sais quoi plus aisé à sentir qu'à définir : c'est la manière, l'harmonie, la disposition générale, en un mot, le juste sentiment du goût.

Le goût! voilà un point sur lequel il convient d'insister quand on compare les industries étrangères et les nôtres, l'industrie des soieries surtout. Le secret de notre force, notre vrai titre de supériorité, c'est le goût, ce fruit du sol gaulois qui, au milieu de quelques déviations, est resté l'attribut de notre race. Et qu'on ne s'y méprenne pas! ce goût, dont il est permis d'être fier, n'est pas un don personnel ni local; il n'est circonscrit ni dans l'enceinte de quelques villes, ni dans une légion des fabricants; c'est à la France entière qu'il appartient; c'est une propriété commune où tous concourent et dont chacun jouit. Le fabricant lui-même n'est là qu'un agent et un serviteur de l'instinct public, porté par la vogue quand il obéit à cet instinct, délaissé quand il le méconnaît, ne pouvant s'arrêter dans sa marche sans être dépassé, ni commettre d'erreur sans les payer de sa fortune. A ce prix seulement se conserve cette souveraineté du goût, la plus troublée et la plus mobile qui soit au monde, mais en même temps la plus inséparable du génie français.

Si cette souveraineté ne nous a point échappé, ce n'est pas faute de tentatives de la part des industries étrangères. Pour l'Allemagne comme pour l'Angleterre, la fabrique française a été de tout temps une sorte de point de mire, et dans ce choc des rivalités les armes n'ont pas toujours été loyales. C'est à l'imitation qu'on a eu d'abord recours; à peine un dessin paraissait-il sur nos métiers, que des copies plus ou moins fidèles en étaient envoyées au dehors. On consommait ces larcins à l'aide de subornements obscurs et peu coûteux; ou bien, quand la trahison était impossible, on attendait la mise en vente pour acquérir quelques pièces, les étudier, les décomposer fil par fil et les imiter ensuite en toute connaissance de cause. Ainsi la France avait et a encore l'honneur d'être le laboratoire et l'atelier d'échantillons du monde entier. Elle n'en a que médiocrement souffert, et on comprend pourquoi. Une imitation industrielle est comme une traduction littéraire; les beautés de l'original s'y atténuent quand elles ne disparaissent pas. On copie nos dessins; mais on les copie, comme on parle notre langue, avec un accent étranger. Il y a toujours, dans l'exécution, de mauvais coups de navette, des parties qui déparent et où la main se trahit, une

froideur inhérente au plagiat et qui caractérise tous les travaux d'où l'inspiration se retire.

Ainsi conduite, cette guerre n'excédait pas les proportions d'une maraude, et notre industrie nationale pouvait la dédaigner. C'était, à côté d'un petit préjudice, un hommage rendu à sa supériorité. L'Angleterre l'a compris et elle a essayé de porter des coups plus sûrs. Lorsqu'à la suite de l'exposition de 1855, elle eut bien pesé le fort et le faible de son régime manufacturier, branche par branche, article par article, elle se dit que, maîtresse sur beaucoup de points, elle laissait à désirer sur d'autres, que si elle avait en excès ce qui constitue la grande industrie, l'abondance des capitaux, la supériorité mécanique, les relations ouvertes sur tous les marchés du globe, des établissement où les frais généraux s'absorbent pour ainsi dire dans la puissance de la production, il lui manquait en revanche des qualités que rien ne supplée et qui tiennent dans la fabrication plus de place qu'elle n'avait supposé, le concours de l'art, l'influence du goût, un relief plus grand, une tournure, un aspect particulier qui sont le cachet de la main française et qu'elle apporte dans tout ce qu'elle fait. De là un nouveau plan de campagne, mûri dans le silence et exécuté avec autant de persévérance que de résolution. Ni les soins, ni l'argent n'y ont été épargnés ; on parle de douze millions dépensés déjà ; ce n'est pas trop pour une entreprise aussi rude. Il s'agissait, en effet, d'un de ces déplacements qui, d'ordinaire, résultent moins de la volonté des hommes que de la force des choses et qui ont donné successivement à l'Italie, à l'Allemagne, à la France, aux Flandres et à l'Espagne, des écoles célèbres et des artistes renommés. Il s'agissait d'obtenir, par des combinaisons artificielles, ce qu'une nation ne doit attendre que de son aptitude et de son génie, l'éclosion d'un art original.

Les pensées utiles font vite leur chemin en Angleterre ; celle-ci y fut accueillie avec enthousiasme, et l'on sait que, de l'autre côté du détroit, l'enthousiasme n'est pas stérile comme de celui-ci. Les souscriptions, à peine ouvertes, se couvrirent de signatures ; les plus beaux noms y figuraient à côté des noms les plus humbles, et les plus petites offrandes près des plus grandes libéralités. On se disait que rien ne manquerait plus à l'industrie de la Grande-Bretagne, dès qu'elle aurait des écoles où l'art serait en honneur, et où une légion d'élèves se formerait sous l'œil de maîtres exercés. Il y eut donc des écoles fondées, et, à l'aide de traitements élevés, on y attira de bons professeurs ; à côté de l'enseignement général, des cours spéciaux y

furent institués en vue de la manufacture. On alla même plus loin, et il s'y mêla, dit-on, quelques essais d'embauchage. Des dessinateurs, des contre-maîtres, des ouvriers de choix allèrent porter chez nos voisins les secrets les mieux gardés de notre industrie, l'art des montages et les ressources d'un crayon ingénieux. L'Exposition de Manchester fut la dernière expression de ce mouvement et un éveil donné à la fabrique continentale. On en fit grand bruit, et nos journaux ne se montrèrent pas des moins ardents à y aider. Il semblait que la France allait être dépossédée de son industrie et qu'à peine lui restait-il la chance d'une honorable capitulation. C'est au point que la Chambre de commerce de Lyon s'en émut, et, sur l'autorisation du ministre, confia à quelques-uns de ses membres le soin d'aller s'assurer de l'état des choses et de vérifier jusqu'à quel point ces alarmes étaient fondées.

Les renseignements que j'ai recueillis m'autorisent à dire à l'Académie que cette lutte d'écoles n'a pas le caractère sérieux qu'on lui attribuait et que, le cas échéant, la fabrique française saura y résister comme elle a résisté au plagiat et à la contrefaçon. Pour s'en convaincre, la moindre réflexion suffit. L'art n'est pas une plante qui se transporte avec impunité et à laquelle tout terrain est indifférent; il lui faut un soleil et une atmosphère appropriés, une culture suivie et surtout un aliment supérieur. Dans les âges anciens, il s'inspira des fictions de la fable; dans les temps modernes, du sentiment religieux. Toujours il a élevé son regard au-dessus de cette terre; ses plus belles œuvres portent ce cachet divin; le reste lui a été donné par surcroît. Voilà l'art sous son véritable aspect; il peut descendre, mais à la condition de remonter; c'est par l'idée qu'il arrive à la forme matérielle. Or, comment concevoir un art auquel manquerait cet élément essentiel, ce principe de vie, un art qui ne songerait qu'au positif et ne porterait qu'une seule empreinte, celle de l'utilité? C'est pourtant la prétention qui se dégage de cette renaissance où essaye d'entrer l'Angleterre; c'est l'esprit dont s'inspirent les auteurs et les propagateurs de ce mouvement. Si l'on revient au culte de l'art, ce n'est plus un culte désintéressé; si l'on veut relever et multiplier les écoles, c'est surtout en vue de la manufacture.

Eh bien! même réduit à de si minces proportions, cet espoir sera trompé : on n'excelle dans les petites choses qu'à la condition de viser aux grandes. Admettons que, par impossible, l'Angleterre parvînt, à un jour donné, à s'emparer de tous les éléments de notre su-

périorité actuelle, qu'elle surprît le secret de nos procédés, engageât à son service nos meilleurs artistes, nos meilleurs chefs d'atelier, nos meilleurs teinturiers, nos meilleurs tisserands, ce serait pour nous un très-grand dommage, mais ce ne serait pas pour elle un profit équivalent. Elle aurait le corps de notre industrie; elle n'en aurait point l'âme. Tous ces hommes, en changeant de milieu, perdraient quelque chose de leur valeur; ils sentiraient le vide se faire autour d'eux, épuiseraient un fonds qui ne se renouvellerait plus, et chercheraient en vain les influences sous lesquelles leur talent s'était développé. Et en même temps, sous nos yeux, une génération nouvelle reprendrait hardiment le drapeau abandonné et marcherait à d'autres conquêtes. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une pure hypothèse; l'épreuve a été faite et elle a conclu péremptoirement. Dans deux de nos industries, les métaux précieux et les bronzes, les chefs d'école ont passé à l'étranger; ni les écoles, ni les industries ne les ont suivis, elles restent ce qu'elles étaient avant cette émigration. Il en serait de même de la soierie et de tous les produits où le goût joue un rôle dominant. Pour transporter cette faculté d'une nation à une autre, il faudrait déplacer non-seulement le dessinateur qui imagine un article, le fabricant qui le commande et l'ouvrier qui l'exécute, mais encore le marchand qui le débite, le consommateur qui le porte et le public qui le juge. Tous ces éléments entrent pour quelque chose dans le goût d'un peuple; ils en sont partie intégrante et indivisible. D'où l'on peut conclure qu'il n'y a pas lieu de beaucoup s'alarmer de cet art spécial et à un certain degré factice qui s'élève en face de l'art éprouvé et sérieux que les siècles nous ont légué; si grand qu'il soit, l'effort restera au-dessous des difficultés de la tâche.

Moins ambitieuse que la manufacture anglaise, la fabrique d'Elberfeld s'est bornée aux essais compatibles avec son génie et sa fortune; elle n'a négligé ni les innovations, ni les perfectionnements; seulement elle a eu le bon esprit de ne pas viser trop haut. C'est ainsi qu'elle a emprunté à Lyon une grande grande partie de ses procédés de montage, et à Manchester l'emploi des moteurs mécaniques appliqués au tissage de la soie. Quatre établissements, dans le groupe d'Elberfeld, marchent au moyen de la vapeur, l'un pour les taffetas, l'autre pour les foulards; les deux derniers pour la passementerie. Ce sont des femmes qui exécutent le travail; des règlements assurent le maintien de la discipline, et donnent aux familles des garanties suffisantes. L'action publique s'en mêle égale-

ment, et la police exerce sur les ateliers une surveillance assidue. La loi prussienne interdit aux enfants l'entrée des manufactures avant l'âge de quatorze ans ; elle impose en outre aux entrepreneurs d'industrie certaines obligations en vue d'encourager l'épargne, et d'empêcher l'abus des forces humaines. Ces prescriptions ne sont pas une lettre morte ; des agents font des visites fréquentes dans les établissements, examinent les états de situation, interrogent au besoin les ouvriers, pour s'assurer qu'aucune contravention n'a lieu, et poursuivre celles qu'ils découvrent. Cette immixtion, qui paraîtrait intolérable aux Anglais, et qu'en France même on supporterait difficilement, est entrée, à ce qu'il semble, dans les habitudes allemandes, et ne soulève ni trop de répugnances, ni trop de conflits.

Le régime de ces manufactures a d'ailleurs un caractère paternel. Dans celle que j'ai visitée avec le plus de détails, et qui occupe environ trois cents femmes, le produit des amendes encourues dans l'année est destiné à couvrir les frais d'une fête qui a lieu dans une ferme des environs, et à laquelle les patrons président avec une certaine solennité. Il y a des jeux et des danses, de la musique et des chants, le tout accompagné d'un repas en plein air et d'allocutions de circonstance. Au dessert, et pour couronner la cérémonie, cinq noms sont proclamés au milieu d'applaudissements et de cris unanimes. Ce sont les cinq jeunes filles qui, au suffrage de leurs compagnes, ont été déclarées les meilleures ouvrières de l'établissement. A chacune d'elles, après l'accolade de rigueur, les patrons remettent un livret de caisse d'épargne de 10 thalers (37 fr. 50 cent.), comme récompense et encouragement. C'est un programme qui n'est pas dispendieux ; il remplit néanmoins son objet, et suffit à l'imagination de ces jeunes filles. La fête de campagne est pour elles un événement ; elles s'en occupent longtemps à l'avance et en parlent beaucoup après. Au moment du concours, c'est à qui fera preuve de zèle pour figurer au nombre des ouvrières favorisées, et si la chance les trahit, si d'autres l'emportent, elles s'en dédommagent par les joies de la danse et les petits raffinements du repas.

Le salaire de ces ouvrières de la manufacture varie en raison de l'aptitude des sujets et des périodes de l'apprentissage. Nul d'abord, il commence dès que la main est assez exercée pour fournir un travail fructueux, et s'élève progressivement. Les deux termes les plus éloignés sont 4 francs et 14 francs par semaine ; l'un pour les débutantes, l'autre pour les ouvrières consommées. La moyenne peut être évaluée entre 8 et 9 francs ; c'est le salaire courant. Là-dessus

il faut déduire le prélèvement obligatoire d'un gros par thaler (12 centimes et demi par 3 francs 75 centimes), qui servent à alimenter une caisse de secours mutuels pour les cas de maladies et d'infirmités, et même pour les frais de funérailles. Ce sont encore les patrons qui administrent cette caisse et y ajoutent leurs dons personnels. De pareilles institutions se retrouvent à Elberfeld dans toutes les branches du travail manufacturier ; les caisses d'épargne, les caisses de retraite y abondent. Il y en a qui restent dans les limites d'un service privé, d'autres qui prennent le caractère d'un service public, et auxquelles l'intervention du gouvernement donne une sanction de plus. C'est là d'ailleurs un fait dominant dans le régime prussien ; il serait difficile de pousser plus loin les habitudes de contrôle de la part de l'administration. Rien ne lui échappe, pas même les règlements intérieurs qui fixent les rapports de l'ouvrier et du patron, leurs droits et leurs obligations réciproques. Pour être valables, ces conventions ont besoin d'être revêtues du visa officiel.

L'avantage de la fabrique c'est qu'elle est affranchie, par sa constitution même, de ces servitudes de la manufacture ; comment exercer une surveillance efficace sur ces milliers d'ateliers disséminés dans les campagnes et dans les faubourgs ? Aussi une liberté à peu près absolue règne-t-elle dans ce mode de travail ; ni les formes, ni la durée, ni les conditions d'âge, ni l'action disciplinaire ne sont l'objet d'arrangements précis : on y fait une grande part à l'éventuel. Les enfants y sont admis comme les adultes ; les heures actives ne sont ni fixées, ni limitées. L'atelier, c'est la famille ; le respect de la famille s'étend jusqu'à l'atelier. On sent qu'il y a là des garanties qui valent bien celles que peut offrir la meilleure des polices et que, bon gré, mal gré, il faut renoncer aux règles savantes pour laisser agir la liberté des contrats. Et, circonstance digne de remarque, aucun des abus contre lesquels la loi a cru devoir sévir ne semble régner là où s'arrête son empire. La fabrique, sans y être obligée par des prescriptions impératives, sait ménager les bras de l'homme, employer et exercer avec prudence ceux de l'enfant, mesurer à chacun sa tâche, de manière que le profit n'y soit point en deçà de ses besoins, ni la peine au delà de ses forces, traiter enfin les individus comme ils doivent être traités, isolément et non collectivement, par tête et non par groupe, en tenant compte autant qu'il convient des différences d'organisation, d'aptitude, d'énergie et de volonté.

Dans le partage des attributions, à Elberfeld comme ailleurs, c'est encore à la fabrique que reste le meilleur lot. La manufacture n'a

touché qu'aux petites étoffes, obtenues sur les métiers les plus simples; la fabrique s'est réservée les grandes étoffes, les façonnés, les beaux velours qui ne sortent que des métiers à la Jacquart. Dans ce dernier cas, les femmes s'effacent ou ne sont que l'exception; la tâche revient aux hommes, et le prix des façons s'élève sensiblement. Les ouvriers d'élite peuvent gagner jusqu'à 30 et 35 francs par semaine; la moyenne, dans cet ordre de travaux, est de 20 à 22 francs. Les velours et les rubans de velours sont surtout très-libéralement rétribués, et c'est le seul article où les tisserands soient propriétaires de leurs métiers. On cite plusieurs chefs d'atelier qui, avec de l'esprit de conduite et du temps sont parvenus à amasser une petite fortune. L'intelligence, et au besoin la hardiesse ne leur manquent pas; un fait va en fournir la preuve. Lorsque le premier appareil mécanique fut introduit à Elberfeld, il y a quelques années de cela, les plus prévoyants d'entre les ouvriers comprirent qu'il y avait pour eux, dans l'usage de ce procédé, un péril et une menace. C'était, en partie du moins, un travail qui leur échappait. Ils avisèrent. En d'autres pays, la première pensée eût été à la violence: briser les machines, effrayer par des attroupements tumulteux ceux qui, à leurs risques et périls, en répandent l'emploi, c'est le mot d'ordre habituel parmi les populations d'ouvriers. Nos Allemands ne le prirent point ainsi; ils laissèrent les nouveaux appareils se monter et en suivirent la marche avec une patience inaltérable et un intérêt évident. Il s'agissait de vérifier jusqu'à quel point l'expérience serait concluante, quelle étoffe en sortirait, quelle économie en résulterait. Quand ces points furent fixés et qu'on eut vu clair dans cette révolution industrielle, les maîtres ouvriers démasquèrent leurs projets et engagèrent la lutte sur le terrain même qu'on voulait leur enlever. Aux grandes machines de trente à trente-cinq chevaux, animant quatre ou cinq cents métiers, ils opposèrent de petites machines de six, huit et dix chevaux, qui mettent en branle vingt, trente et jusqu'à quarante métiers; aux façons des femmes, ils opposèrent les façons d'autres femmes, combinées avec celles des apprentis. Enfin ils se défendirent par les moyens et avec les armes des agresseurs, et si bien et si habilement, que non-seulement ils ont conservé tout le travail des métiers à bras, mais une bonne partie de celui qui s'exécute sur les métiers mécaniques.

En présence d'un tel exemple et d'un fait aussi concluant, on doit s'étonner que Lyon et Saint-Etienne n'aient pas encore eu un mouvement analogue: Lyon a le charbon à ses portes, Saint-Etienne

l'a sous ses pieds; nulle part l'emploi de la vapeur n'est mieux indiqué et n'aurait lieu dans de meilleures conditions. Ce n'est pas non plus l'habileté qui manque à nos chefs d'atelier; leurs preuves sont faites. Et pourtant Saint-Etienne et Lyon voient chaque jour le travail émigrer vers la campagne; quand ce n'est pas l'atelier rural, c'est l'établissement mécanique qui opère ce détournement. On a commencé par les étoffes légères; les autres menacent de prendre le même chemin. Or, pourquoi Lyon et Saint-Etienne ne se défendraient-ils pas comme Elberfeld s'est défendu? Pourquoi les chefs d'atelier n'auraient-ils pas recours, ici comme là, à ces machines qui semblent conspirer leur ruine? Pourquoi ne se feraient-ils pas un auxiliaire de cette puissante ennemie? Que leur manque-t-il? De l'argent? Ils n'agiraient que dans la mesure de leurs ressources; l'expérience allemande prouve que cela suffit. Les ouvriers ne sont pas plus capitalistes au delà qu'en deçà du Rhin, et un échec n'est pas à craindre en France pour ce qui a réussi en Prusse. L'obstacle vient plutôt de nos habitudes en matière d'industrie; soit présomption, soit indolence, nous répugnons aux nouveautés, et quand nous y cédons, c'est avec la mauvaise grâce qui accompagne les déterminations amenées par la contrainte.

Comme on le voit, l'ouvrier de fabrique ne manque, à Elberfeld, ni de tact ni de décision; c'est, en tout point, une classe digne d'intérêt. Ses mœurs sont douces et polies, son esprit vif et ouvert, sa culture intellectuelle très-développée, comme dans toute l'Allemagne du nord, où l'on n'entre dans les ateliers qu'après avoir passé par les écoles. Il y a quelques ombres à ce tableau, par exemple le penchant à la dissipation et à la dépense. Chez les célibataires, c'est un fait dominant, et on le retrouve chez les hommes mariés. Il faut s'y résigner; le mal est inhérent aux grandes agglomérations et ne dépend ni de la race, ni de la profession, ni du culte, ni de la nationalité. Le séjour des grandes villes a ce double inconvénient d'augmenter le prix des choses nécessaires et d'inspirer le goût des choses superflues ou nuisibles. L'ouvrier subit forcément le premier de ces tributs et résiste mal au second : comment se défendre là où les tentations sont si multipliées et si vives? Sa conduite dépend donc beaucoup du lieu où il vit, et ici se représente la question plus générale et plus délicate du siége des industries. Que l'air des villes leur soit, sous plus d'un rapport, défavorable, c'est ce qui résulte de l'examen le plus superficiel. La vie y est plus chère, et par suite le salaire plus élevé, la discipline y est moins sûre, le travail plus in-

égal, les habitudes y sont moins régulières. D'où vient alors la persistance des industries à demeurer sur un terrain en apparence si ingrat? Rien ne les y oblige; c'est librement qu'elles supportent de semblables conditions. Pourquoi? parce qu'à côté de ces inconvénients visibles, il existe des avantages qui en sont au moins l'équivalent, et, pour peu qu'on y apporte de réflexion, des avantages on les découvre. Ce séjour des villes, s'il est une charge pour la vie et un piége pour les mœurs, donne en revanche à l'esprit une activité plus grande, à l'imagination plus de ressort, au goût plus de finesse, à la main plus d'habileté: les produits ainsi obtenus ont un cachet supérieur d'élégance et touchent au dernier degré du perfectionnement.

En résumé, ce groupe d'Elberfeld, si varié et si actif, offre aux savants et aux hommes du monde de nombreux sujets d'étude. L'industrie y a poursuivi son chemin sans bruit, mais avec une sûreté et une fermeté remarquables. Elle a su s'imposer à temps de meilleurs procédés et faire à propos les sacrifices utiles, elle a su allier la hardiesse qui rajeunit les succès à la prudence qui les affermit, se montrer à la fois sensée et entreprenante. J'ai parlé, à propos de Crefeld, d'une élite de fabricants et du rôle qu'ils jouent sur les marchés du globe; Elberfeld n'y occupe pas un moindre rang; ses relations ne sont pas moins étendues, ni ses articles moins estimés. La nomenclature en est à peu près la même, et, quant aux conditions d'existence des populations, elles diffèrent peu d'une localité à l'autre. C'est encore, pour un célibataire, de 7 à 8 francs par semaine, et 15 francs pour un ménage, si l'on y comprend tous les frais de nourriture, de logement et d'entretien. Ces évaluations ne portent que sur la ville et les faubourgs. Quant à la campagne, la vie y est à bien meilleur compte: mais aussi les salaires y subissent une décroissance relative. Avec 3 ou 4 francs et les produits d'un petit champ, un ouvrier de la montagne, homme ou femme, pourvoit à tous ses besoins, mais son métier ne lui rend guère que de 7 à 8 francs par semaine. C'est ainsi que partout, et dans toutes les circonstances, les choses se mettent en équilibre; on dirait une loi aussi générale, aussi constante que celles de la nature, la loi des fluides, par exemple, qui reprennent invariablement leur niveau.

Avant de quitter ces populations, il convient de leur rendre cette justice qu'en aucun pays l'esprit d'industrie n'est plus développé et, pour ainsi dire, plus naturel. L'Allemand a le génie du travail manuel; il prend goût à ce qu'il fait; il a la conscience et la patience,

l'application, l'instinct du détail, qualités dont l'influence est sûre. D'autres y apportent plus d'ardeur et d'éclat ; personne n'y apporte plus de suite. Si nous en cherchions les preuves, elles abonderaient autour de nous. Il n'est point de corps d'état, même dans nos villes, auquel l'Allemagne ne fournisse un contingent d'ouvriers, et ce ne sont ni les moins laborieux, ni les moins ingénieux. A Paris, c'est presque une colonie et des plus intéressantes. Beaucoup s'y élèvent et, dans les rangs les plus humbles, il en est peu qui dérogent. Cette aptitude nationale si appréciée au dehors a dû exercer une influence considérable sur les destinées industrielles des provinces du Rhin ; elle sert à expliquer ce phénomène, que des foyers de travail, tels que Crefeld et Elberfeld, aient pu se maintenir à travers les siècles et les vicissitudes dont l'histoire nous retrace le lamentable tableau. Que la Grande-Bretagne, défendue par un bras de mer ; que la Suisse, derrière son rempart de montagnes; que la France, dont les frontières ont été rarement violées, aient vu naître et grandir des industries à l'ombre et sous le bénéfice de cette situation, cela se conçoit ; mais cette malheureuse Allemagne, l'Allemagne du Rhin surtout, qui a changé tant de fois de régime et de maître, où toutes les nations de l'Europe ont promené leurs armées et leurs drapeaux, qui n'a échappé aux mains des anabaptistes que pour tomber dans celles des reîtres et des lansquenets ; qui, après les charges de la guerre de trente ans, a porté le poids des ravages du Palatinat et des campagnes de l'Empire, comment comprendre que cette Allemagne ait encore une industrie debout après tant de troubles, de ruines, de calamités et de dévastations? L'énergie d'une aptitude spéciale fournit seule l'explication de cette vitalité sans exemple. A Gênes et à Venise, quand l'essaim laborieux se fut dispersé, tout fut dit; et depuis lors la ruche est restée muette. Dans les villes allemandes, l'essaim s'est remis à l'œuvre dès qu'il l'a pu, entre les violences de la veille et les violences du lendemain. Voilà pourquoi la ruche est encore animée et plus brillante que jamais.

LOUIS REYBAUD.

(La suite à un prochain numéro.)

LÉGISLATION MONÉTAIRE.

I.

« Si l'on voulait, dit Stewart, entrer dans le détail de tous les articles inventés pour brouiller les idées des nations relativement aux monnaies, dans le but de déguiser ou de faire paraître utiles, justes ou raisonnables, les altérations qu'en ont faites presque tous les princes, on en composerait un gros livre. » Assurément, l'histoire doit être sévère pour les princes ou pour les républiques qui ont fait servir leur monnayage à dépouiller les peuples; cependant elle doit être juste aussi, et convenir que ce que l'Etat prélevait sur les sujets par le faux monnayage, il l'eût pris probablement d'une autre façon si ce moyen lui eût manqué. Elle doit convenir aussi que la monnaie prête aux interprétations erronées; que l'ignorance sur son compte était facile aux peuples, et grande pour les princes la tentation d'en profiter.

Certainement ce fut un grand progrès pour l'industrie, pour le commerce, pour la civilisation de Rome, quand du lingot de métal, simple marchandise, exigeant à chaque marché une pesée et un essai, les hommes passèrent à l'as de cuivre, attestant son poids par son empreinte: Mais quand la monnaie eut pris parmi les autres marchandises les fonctions spéciales qu'elle était appelée à remplir, on oublia la véritable nature de ces morceaux de métal, qui n'étaient point appliqués directement aux besoins immédiats des hommes, qui ne servaient ni à boire, ni à manger, ni à se vêtir, ni à se loger; qui n'apparaissaient dans la vie que pour comparer entre eux les produits à échanger. La monnaie se dépouilla de son nom et de sa physionomie de marchandise. C'était le commun accord des hommes qui l'avait investie de sa fonction de mesure; on crut qu'elle devait sa capacité de mesurer les valeurs tout entière à l'investiture sociale. Personne ne se fût avisé de prendre pour mesure de longueur un objet dénué de longueur. Personne n'eût imaginé, pour doubler la longueur des objets, de couper en deux l'unité. Mais la notion de valeur est moins matérielle, moins visible que la notion de longueur : il n'apparaît pas aussi clairement pourquoi la monnaie a la propriété de la mesurer. Peu à peu, l'idée de mesure et d'*équivalent* s'obscurcit; on ne vit plus dans la monnaie qu'une représentation, qu'un *signe* des choses, qu'un *instrument de transport* des valeurs; on ne réfléchit pas que pour transporter la valeur, la monnaie devait la *contenir*; et

l'Etat se crut maître de conférer à sa volonté aux morceaux de métal la puissance d'acheter.

Je viens peut-être de commettre une injustice et de prêter aux gouvernements une erreur dans laquelle ils ne sont point tombés et qui était réservée pour certaines écoles de publicistes, lesquels, préoccupés de cette idée ou plutôt de cette phrase : « La monnaie est l'instrument des échanges, » voulaient que l'instrument fût le plus répandu et le moins coûteux possible. Ils proscrivaient donc, dans leurs plans, les métaux et les remplaçaient par le papier, sans réfléchir que si le papier pouvait transporter les valeurs, il restait encore à les mesurer, fonction qu'une monnaie ayant une valeur réelle peut seule remplir. — Quant aux gouvernements, il semble qu'étant si près des faits, ils aient mieux compris le rôle de la monnaie. Solon l'entendait à merveille, quand il élevait de moitié la valeur nominale des monnaies, afin de diminuer d'autant les dettes. Le sénat de Rome le connaissait, pendant la seconde guerre punique, lorsqu'en abaissant à une once de cuivre, au lieu de deux, le poids de l'as, qui servait d'unité dans les comptes de l'Etat, il éleva pour les citoyens, dont les conventions étaient en deniers, la valeur du denier à 16 as au lieu de 10 ; en sorte que faisant à ses créanciers banqueroute de moitié, il ne décrétait pour les citoyens entre eux qu'une banqueroute de 1/2. — Philippe le Bel, Philippe de Valois, Jean le Bon, ne l'ignoraient pas, quand, après un changement de monnaie, tandis qu'ils ne voulaient payer qu'en la monnaie rendue plus faible, ou bien recevoir les impôts qu'en la monnaie rendue plus forte, ils ordonnaient toutefois que les dettes entre particuliers seraient acquittées en ancienne monnaie, ou bien en monnaie nouvelle, mais au cours qui s'établirait naturellement entre l'ancienne et la nouvelle. — Ce n'était donc pas par ignorance que péchaient contre la bonne foi les républicains d'Athènes et de Rome, et les rois de France. La falsification de monnaie peut s'appeler *coups d'État* chez les premiers, et Montesquieu admire beaucoup l'habileté du sénat romain. Chez nos rois, il faut bien l'appeler *exaction*, car l'intérêt public n'y apparaît d'aucune façon. Ils imitaient les empereurs romains qui pratiquèrent un faux monnayage effréné, aussi inique que celui des deux Philippe. Ainsi, Héliogabale élevait tout d'un coup l'*aureus* à un poids inusité et n'acceptait l'impôt qu'en cette monnaie. Sous Gallien les monnaies d'or n'étaient plus que du cuivre doré. L'histoire de Rome impériale est pour les princes un arsenal inépuisable de fraudes et d'exactions. Les légistes l'ouvrirent aux rois de France, et c'est là qu'a pris ses matériaux l'organisation *originale* de notre pays.

Un autre progrès dans l'appareil monétaire donna naissance à de nouveaux sophismes et occasion à de nouvelles fraudes. Les marchés que font les hommes entre eux varient dans des proportions indéfinies. Pour que l'*instrument* et la *mesure* du commerce répondissent complétement à leur mission, il fallait qu'ils pussent s'abaisser jusqu'aux plus minces

traites de la vie quotidienne, et en même temps se relever au niveau des intérêts les plus considérables, sans devenir embarrassants par leur poids et par leur volume. On employa plusieurs métaux ; et naturellement on traita le métal nouveau venu comme son prédécesseur, c'est-à-dire qu'on le divisa en fragments dont la marque attestait la quantité et la qualité. Mais on sentait à merveille que deux mesures de la valeur ne pouvaient coexister ; on crut obtenir la simplicité essentielle à tout système de mesure, en rapportant le nouveau métal à l'ancien, en donnant à la monnaie nouvelle pour dénomination le nombre d'unités de l'ancienne monnaie qu'elle représentait au jour de sa création, et en lui attribuant à ce taux l'investiture de la fonction de mesure légale et le cours forcé. Au lieu de la simplicité, ce fut la confusion et le désordre qu'on rencontra dans cet arrangement. On n'avait pas réfléchi que le rapport de valeur entre les deux métaux, par exemple, entre le cuivre et l'or, à Rome, était aussi variable qu'entre le cuivre et le blé ; et que le rapport attesté sur la pièce de monnaie, vrai au jour de la création, pourrait bien, le mois suivant, être un mensonge. De cette prétention folle de la loi, de déterminer le prix du métal admis comme substitut de la mesure primitive et seule réelle des valeurs, sont sorties une foule d'injustices dans les relations privées, les débiteurs payant de préférence avec le métal déprécié ; et pour l'Etat, la ruine de son appareil monétaire, la destruction de la monnaie dont le prix réel surpassait la valeur nominale, l'invasion de l'autre : la diminution, par conséquent, du capital monétaire du pays. En même temps, ces oscillations dans le rapport des deux métaux fournissaient aux princes une occasion nouvelle d'exactions et de fraudes qu'ils ne négligèrent pas. Quand la valeur de l'or était tombée au-dessous de son rapport légal avec l'argent, au lieu de fortifier la monnaie d'or, c'était un affaiblissement de la monnaie d'argent que l'on pratiquait. L'argent baissait-il à son tour de valeur marchande, on affaiblissait la monnaie d'or. — Le meilleur enseignement qu'aient les peuples sur leurs intérêts, c'est l'étude des mauvaises pratiques, des habiletés des gouvernements. Ainsi a-t-on expliqué *le Prince*, en disant que Machiavel voulait prémunir les peuples contre les artifices des tyrans.

C'est ordinairement l'avidité des princes qui altère les monnaies ; mais le légitime développement de l'industrie humaine peut avoir les mêmes effets. La valeur de la monnaie, comme celle de toute autre marchandise, se règle et sur les frais de production et sur l'état de l'offre et de la demande. La diminution des frais de production et l'abondance sur le marché des métaux employés à la fabrication des monnaies ont donc pour résultat nécessaire la dépréciation de la monnaie. Des publicistes ont pensé que cet inconvénient pourrait être évité, si le prince monopolisait en ses mains la fabrication de la monnaie et le commerce des métaux précieux, ce qui a été fait souvent à Rome sous l'empire, en France

sous l'ancienne monarchie, mais dans une intention purement fiscale; et s'il maintenait toujours l'appareil monétaire dans les limites indiquées par les besoins de la circulation ; s'il produisait, en un mot, la rareté artificielle par le monopole. Mais ces publicistes eux-mêmes reconnaissaient les dangers de ce procédé ; danger que le prince, besoigneux par essence, n'abusât de ce monopole pour faire des gains illicites, pareils à ceux que les gros capitalistes font à la Bourse, en produisant la rareté de certaines valeurs, qui leur permet de vendre à haut prix, tout d'un coup, ce qu'ils en détiennent ; à quoi il faut ajouter la difficulté pour les gouvernants de connaître exactement les besoins de la circulation, de lui donner toujours un aliment suffisant, de faire un peu hausser la valeur de la monnaie, de ne pas lui donner un aliment exagéré qui la déprécât. — La liberté du commerce des métaux précieux, dans son principe au moins, n'est donc plus discutée ; et la dépréciation des valeurs, par leur abondance, est un fait qu'il faut accepter, tout en étudiant ses résultats, pour éviter les mauvais, s'il est possible. Or, les résultats sont faciles à prévoir : c'est la hausse apparente de toutes les marchandises qui peuvent se comparer à la monnaie dans l'échange, et l'amoindrissement de tous les intérêts stipulés en monnaie.

De ces trois dangers, dont les deux premiers ont leur cause dans les sophismes, dans les vices du gouvernement, ou dans la mauvaise organisation monétaire ; le troisième, dans un fait légitime et inévitable, il en est un, le faux monnayage intentionnel par l'Etat, que, Dieu merci, nous n'avons plus à craindre. Nous sommes loin d'être aussi assurés contre les deux autres. L'abondance en cuivre des mines de Californie et d'Australie tient depuis longtemps en éveil et en crainte l'esprit des publicistes ; bien souvent déjà la question a été discutée, et comme toujours on s'est divisé, non pas seulement sur les remèdes, mais sur la réalité du mal. En politique, les médecins *Tant mieux* ne manquent pas non plus que les médecins *Tant pis*. Pendant que ceux-ci déclarent le sujet agonisant et bon à enterrer, les autres protestent qu'il se porte à merveille, qu'il n'y a qu'à le laisser courir, que ceux qui le prétendent malade sont lunatiques ou alarmistes. Les médecins *Tant mieux* n'ont pas fait défaut dans cette occasion.

Mais leur confiance ou leur cécité ne guérit point la maladie, et la *question de l'or* restera à l'ordre du jour, tant qu'elle n'aura pas été tranchée par une réforme ou par une catastrophe. M. Michel Chevalier a des premiers aperçu et signalé le péril, avec l'autorité qui s'attache à son opinion dans toutes les matières économiques. Dans un nouveau travail, publié en trois articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, il vient d'examiner la question sous toutes ses faces, avec cette analyse vigoureuse et ferme qui le conduit dans les détours les plus déliés des questions, pour en rapporter aux principes de la science un témoignage et une solidité nouvelle, aux difficultés de la pratique un enseignement immé-

diat et sûr. Philosophe à la fois et administrateur, homme de pensée et d'exécution, soucieux de l'avenir de l'humanité, mais vivement occupé de son présent, il venge la science des accusations banales si souvent répétées, que ses formules ne peuvent vivre que dans les livres, et se brisent au contact des faits.

Le travail de M. Chevalier est rempli de faits et d'exemples. Le côté historique de la question est traité avec une grande clarté et une grande précision, la situation actuelle exposée dans tous ses éléments, et les principes toujours présentés comme une déduction naturelle des faits. Toutes les personnes que ces questions préoccupent doivent désirer que ces articles deviennent un livre, où la multiplicité des faits et des chiffres, quelquefois difficile à embrasser, se fonde dans une forme plus doctrinale. Désormais je suivrai de près le travail de M. Michel Chevalier, dans l'exposé de l'état de la production métallique, et surtout dans l'examen de notre législation monétaire ; ce dernier point de vue est assurément le plus neuf et le plus intéressant de l'ouvrage.

II.

M. Michel Chevalier avait d'abord à combattre une classe nombreuse de personnes qui nient intrépidement le danger, parce qu'il en coûterait à leur repos de le regarder en face, à leur paresse ou à leur timidité d'engager la lutte avec lui. — Est-il vrai que l'or menace d'envahir les canaux de la circulation? Ce fait établi, quels en seraient les résultats? — Le savant écrivain a répondu à ces deux questions avec une netteté d'exposition et une richesse de détails qui rendent difficiles à l'avenir les dénégations. Je ne ferai qu'indiquer les résultats généraux.

Première question. — *Abondance de l'or.* — « Au commencement du siècle, la quantité d'or versée par les différents pays producteurs sur le marché général où puisent les Etats de la civilisation chrétienne était d'environ 24,000 kilogr. de métal fin, sur quoi ces Etats n'en prenaient que 20,000... En ce moment, on peut évaluer en nombres ronds l'approvisionnement fourni aux peuples chrétiens à 275,000 kilogr., sinon à 300,000. L'augmentation, depuis quarante ou cinquante ans, est donc dans le rapport de 1 à 14 ou à 15 ; » c'est-à-dire que la production annuelle aujourd'hui égale environ le 1/10e de la masse entière versée dans le monde depuis le premier voyage de Colomb en 1492, jusqu'à la découverte de la Californie en 1848.

La rémunération quotidienne est, en Californie, de 5 grammes et demi d'or, qui, au taux de notre monnaie, feraient 19 fr. ; elle est au moins égale en Australie.

L'abondance de l'or se traduit au surplus d'une façon non équivoque par son irruption dans notre appareil monétaire. Pendant la période de quarante-huit ans, comprise du 18 brumaire an VIII au 1er janvier 1848,

il n'a été frappé que 1,186,000,000 de monnaie d'or, ou 24,700,000 fr. par an. Du 1er janvier 1848 au 31 décembre 1856, en sept années, la fabrication s'est élevée à 2,177,000,000, en moyenne 311 millions par année. Cette masse énorme se répartit du reste fort inégalement entre les différentes années : la fabrication, qui était de 269 millions en 1851, n'est plus que de 27 millions en 1852, et remonte en 1854 à 526 millions. La période septennale ferme en 1856 à 504 millions. Il me semble qu'il suffirait de ces écarts prodigieux d'une année à l'autre, dans l'émission de la monnaie d'or, pour faire naître un soupçon grave sur notre législation ou notre pratique monétaire.

Quelques personnes ont espéré, sinon conjurer le danger, du moins le dissimuler à leurs propres yeux par les chances de diminution dans la fécondité des mines. — Mais le rapport du docteur Trask sur la Californie constate un accroissement marqué dans la puissance productive du mineur, de 1852 à 1854. Si, dans l'Australie, pour la colonie de Victoria, la plus importante de toutes en fait de mines, on signale un affaiblissement dans la richesse des gisements, on a droit de compter sur l'amélioration des procédés pour balancer au moins l'appauvrissement des gîtes. — Enfin, il reste les mines de l'empire russe, de l'Oural et de la Sibérie, les plus vastes gisements aurifères du monde, aussi riches que ceux de la Californie et de l'Australie, et qui déjà ont donné une production annuelle de 29,000 kilogr.

Les optimistes se sont encore appuyés, pour dormir tranquilles, sur les débouchés nouveaux qui pourraient s'ouvrir à la production du métal. Hélas! ce subterfuge n'est pas moins décevant que les autres. Trois branches de débouchés ont été signalées : absorption de l'or par l'appareil monétaire de certains pays, l'Amérique, l'Autriche, même la Turquie, qui vivent aujourd'hui en partie sur le papier-monnaie; le développement des affaires et de l'industrie, qui réclamerait un accroissement de l'appareil monétaire; enfin le luxe.

Les Etats-Unis, en effet, se sont proposé d'avoir une notable quantité d'or; le gouvernement fédéral s'est même imposé de ne recevoir dans ses caisses que du numéraire métallique. Mais, à raison de l'extrême division de la monnaie de papier, qui descend jusqu'au billet d'un dollar (5 fr. 18 c.) dans le New-York et dans d'autres Etats, qui ne s'arrête nulle part plus haut que 5 dollars, M. Chevalier estime que l'appareil monétaire de l'Amérique du Nord ne peut, en temps ordinaire, absorber plus d'un demi-milliard de francs en espèces d'or. Un milliard d'or suffit à l'Angleterre, dont la population est égale à celle des Etats-Unis, et où, si on excepte l'Ecosse, le billet de banque ne descend pas plus bas que 125 fr. L'Amérique a frappé, du 1er janvier 1850 au 1er janvier 1856, 320 millions de dollars (1,600,000,000 de francs). Il est évident que, sans s'arrêter à calculer combien elle en a conservé, on peut sans crainte affirmer qu'elle n'a jeté au dehors que l'excédant de ses besoins. — Qu'on ne m'objecte

pas la demande effrénée de monnaie qui attire en ce moment aux Etats-Unis l'or de l'Europe entière. Cette crise tient à des causes spéciales que je n'ai pas le temps d'examiner aujourd'hui : à la coexistence, dans la circulation du monde moderne, de la monnaie et du papier. Cette crise ne pose pas un problème de monnaie métallique, mais un problème de crédit. Il se passe aujourd'hui quelque chose d'analogue à ce que l'on observerait, si tout à coup les chemins de fer, faute de vapeur, refusaient de marcher. Les voitures et les brouettes se loueraient à des prix fabuleux ; ce ne serait pas une raison pour s'imposer perpétuellement la dépense d'un capital de voitures et de brouettes, capables de suppléer au service des waggons. La vapeur, la confiance, manque en ce moment au papier américain. C'est pour cela que l'or s'y fait payer si cher.

L'Autriche est sous le régime du papier-monnaie. Si elle doit compléter son appareil monétaire par une addition métallique, elle la demandera plutôt à l'argent. Toutefois, M. Chevalier, qui se montre très-magnifique en concession, lui accorde 145,000 kilogr. d'or, ou un demi-milliard de francs.

Quant à la Turquie, on se demande avec quoi elle payerait l'or que peut-être elle désire introduire chez elle.

Du reste, ne serait-on pas en droit de tenir compte de la démonétisation probable de l'or dans les pays soucieux de garantir les intérêts des citoyens? L'or a perdu pour longtemps la première qualité d'une matière monétaire, la fixité de valeur.

Quant à l'accroissement de l'appareil d'échange à mesure que l'industrie et le commerce se développent, depuis Adam Smith on sait ce qu'il faut en penser. Le progrès des relations entre les hommes n'alourdit pas l'instrument qui transporte les valeurs, il le perfectionne. Il substitue aux métaux la lettre de change et les billets de banque ; à ceux-ci, les simples virements de compte. La prospérité d'un peuple se juge non pas à l'exagération, mais à l'exiguïté de la masse métallique qu'il emploie dans ses opérations. En veut-on un exemple ? « En dix ans, de 1846 à 1856, pour l'île de la Grande-Bretagne, qui est le principal foyer des affaires du Royaume-Uni, la circulation en billets de banque ne s'est accrue que de 75,904 liv. st. sur 30,925,123 ; par an, 7,590 liv. st., et dans la proportion de 1 sur 4,000. »

Je ne dirai qu'un seul mot des industries de luxe, qu'on représente comme prêtes à dévorer (et à *digérer*) le produit des mines de la Californie et de l'Australie : c'est que leurs exigences sont relativement insignifiantes. On trouve sur ce point des détails très-précis et très-intéressants dans l'essai de M. Chevalier.

« En outrant toute chose, on arrive à un total de 1,050,000 kilogr., comme indiquant le bloc du précieux métal qui trouverait un emploi naturel d'ici à dix ans. Par ces mots *un emploi naturel*, je veux dire qu'il s'écoulerait aux mêmes conditions que par le passé, et par conséquent

sans y être aidé par la baisse de la valeur de l'or. En estimant la production moyenne annuelle, pour la période de dix ans qui commence, à 250,000 kilogr. seulement (et il est plutôt à présumer qu'elle ira à 300,000), la masse flottante dont la pesanteur agirait, à l'expiration de la période décennale, pour déprimer la valeur de l'or, serait donc de 1,450,000 kilogr., c'est-à-dire de la moitié de tout ce que l'Amérique a fourni d'or depuis le premier voyage de Christophe Colomb jusqu'à la découverte des gisements californiens en 1848, en trois cent cinquante-six ans. »

Lors même qu'on admettrait que les débouchés indiqués absorberont une plus grande part de la production des mines d'or, cela suffirait pour nous rassurer. Il faudrait bien admettre que l'or ne se précipiterait avec l'entrain qu'on espère, dans la dorure, l'orfévrerie, et dans toutes les industries de luxe, qu'à la condition de diminuer sensiblement de valeur. Mais si l'or baisse de valeur comme métal, on se demande par quelle immunité privilégiée la monnaie maintiendrait son prix.

Une autre raison rend les débouchés impuissants. J'ai cité plus haut, d'après M. Chevalier, le prix de la journée de travail sur les placers : 5 1/2 d'or, ou, au taux actuel, 19 fr. Le salaire est au moins quadruple du salaire moyen d'Europe : il est maintenu par la rareté des bras et des vivres ; mais l'émigration et le commerce tendront nécessairement à le niveler, et feront tomber à une valeur égale à 5 fr. de France ce salaire de 5 grammes et demi d'or. Car, malgré l'influence accidentelle que les oscillations de l'offre et de la demande exercent sur la valeur des choses, elle se meut toujours autour d'un point fixe, qui est les frais de production. Quels que soient donc les débouchés ouverts, le prix tombera par cela seul que les frais de production seront diminués ; il tombera jusqu'au niveau d'une rémunération suffisante pour les travailleurs, qui s'iront faire concurrence sur les placers, lorsque la vie matérielle et la vie sociale y seront complétement organisées. Il ne serait pas juste, en effet, d'oublier, parmi les causes qui soutiennent le prix de l'or, les massacres de l'Australie et les revolvers californiens.

Deuxième question. — *Effets de l'abondance de l'or.* — Les courtes considérations générales dont j'ai fait précéder l'examen de la question actuelle me dispenseront de longs développements sur ce point, qui est traité par M. Chevalier avec une grande activité d'investigation dans le dédale des relations sociales.

Dans un pays où l'or ne serait point reçu comme mesure des valeurs, son abondance serait sans influence sur la monnaie.

Dans un pays où l'or seul remplirait la fonction de mesure, les effets de l'abondance seraient considérables : élévation apparente du prix de toutes les marchandises ; appauvrissement de tous les intérêts stipulés en monnaie. On pourrait comparer l'or à un banquier chez lequel une partie des citoyens auraient placé leur fortune, et qui leur ferait banqueroute du

quart ou de moitié. La confiance de tous ceux qui, s'assurant sur la fixité de la monnaie, ont appuyé sur elle leur patrimoine, serait déçue, comme celle d'un commerçant qui, comptant sur le haut prix du blé, est ruiné par la baisse au moment de ses arrivages. Il y aurait de grands troubles dans les fortunes ; il n'y aurait pas injustice. Toutefois, l'analogie n'est pas complète. Quand on donne à son avoir la forme de monnaie, ce n'est point dans un esprit de spéculation, mais au contraire pour fixer son avoir dans des limites que l'on espère invariables, pour se soustraire à la hausse et à la baisse, pour se retirer de l'arène où tourbillonnent les intérêts sous le vent de la chance. L'invasion du métal monétaire renverse ce calcul, détruit la confiance, diminue le crédit, car on ne prête pas volontiers un capital condamné à s'amoindrir fatalement par cela seul que les heures s'écoulent, et le taux de l'intérêt s'élève de tout cet élément de dépréciation.

Dans une société qui vit du crédit et du prêt, les droits atteints par l'avilissement de la monnaie sont nombreux et considérables : rentes de toute nature, sur l'Etat, sur les particuliers ; obligations des Compagnies industrielles ; créances ; pensions de retraite ; tous ces droits irrévocablement fixés d'avance fondraient dans les mains de leurs propriétaires comme la neige au soleil d'avril.

La vie devenue plus chère, les salaires, les traitements des fonctionnaires devraient être élevés ; mais, avant que justice fût faite, il y aurait eu de grandes souffrances imméritées. Les impôts nécessairement devraient être augmentés, et les tarifs des Compagnies à monopole, et les tarifs des officiers publics.

M. Chevalier n'exagère pas en disant que la période de transition qu'il faudrait traverser jusqu'à ce que l'or eût repris une valeur à peu près stable offrirait les caractères de malaise, d'inquiétude, d'instabilité et de mécontentement qui servent de cachet aux époques révolutionnaires. C'est qu'en effet l'or jouerait le rôle d'un formidable niveleur ; si l'on suppose que sa valeur dans une période de dix ans dût baisser de moitié, toutes les fortunes basées sur des comptes en monnaie, invariables ou difficiles et lentes à changer, seraient pour toujours ou pour longtemps détruites de moitié : et elles ne le seraient pas au profit du plus grand nombre ; les classes les moins heureuses déjà seraient les plus maltraitées ; elles seraient atteintes directement dans leurs salaires, indirectement dans l'effroi du crédit. Sans doute l'Etat y trouverait une voie facile pour diminuer sa dette existante, aux dépens de sa loyauté ; mais il réussirait difficilement à en contracter de nouvelles. — Tel est en résumé le destin qui s'apprête pour les pays où l'or remplit seul la fonction de mesure monétaire.

Dans les pays où cette fonction appartient simultanément à l'or et à l'argent, tous les dangers que je viens de signaler sont aussi imminents. C'est, en fait, le cas de la France : il me suffit, pour le prouver, de savoir que

lorsqu'il m'est dû 20 fr., je n'ai pas le droit de refuser une pièce d'or qui porte ce chiffre imprimé par le coin de l'Etat. Les mêmes dangers existent, car les débiteurs, libres de payer en or déprécié ou bien en argent, payeront en or. Les mêmes dangers existent, car l'argent sera bientôt chassé de l'appareil monétaire par le commerce. Il faut se pénétrer de cette vérité, que les métaux sont matière de commerce; qu'ils appartiennent à la spéculation, qui les apporte aux lieux où ils sont chers, les emporte des lieux où ils sont avilis; et que c'est une entreprise insensée d'essayer de maintenir à la monnaie un taux plus bas que son prix réel. En donnant aux deux métaux une fonction équivalente, on en fait en quelque sorte une seule et unique monnaie. Le véritable étalon des prix, ce n'est pas la valeur marchande de l'argent, non plus que la valeur marchande de l'or; c'est une moyenne entre les deux. Or, comme l'argent vaut plus que cette moyenne, on le fond et on l'exporte.

La France a donc, au regard des pays où l'or seul fonctionne comme monnaie, ce désavantage de plus, que son appareil monétaire est détruit peu à peu; que l'argent, la véritable base de son système de circulation, lui est soutiré et remplacé en or par une valeur inférieure [1].

Elle a ce désavantage encore, que le mal s'aggrave en perdant son caractère de simplicité; que l'incertitude augmente par la complication de rapports des deux métaux; que les étrangers, ne sachant pas quelle est en France la véritable mesure des valeurs, par défiance s'éloigneront de nos marchés.

Dans les pays de monnaie d'or, les citoyens ne souffrent que des chances de la production et du commerce. En France, *pays de monnaie d'argent où l'on paye en or*, les citoyens ont ce reproche à faire à l'Etat, qu'il autorise la banqueroute en les forçant à recevoir en payement autre chose et moins qu'ils n'ont stipulé. Ils peuvent lui reprocher encore de donner naissance à des industries inutiles au pays, mais qu'il est aussi injuste qu'illusoire de vouloir étouffer par des poursuites judiciaires. Dans l'agiotage qui ronge notre appareil monétaire, le vrai coupable ce n'est pas le billonneur; le vrai coupable, c'est le balancier de la Monnaie qui écrit au dos de la pièce d'or : *Je vaux* 20 *francs*, c'est-à-dire 100 grammes d'argent, et qui oblige tout le monde à accepter ce mensonge. Le mal n'est pas qu'on fonde l'argent, le mal c'est qu'on frappe de l'or. L'or, aujourd'hui, est de la *fausse monnaie*; tout homme qui porte de l'or au balancier public est faux monnayeur sous la garantie de la tutelle de l'Etat. — Qu'en dit la loi?

---

[1] Depuis 1852, l'exportation de l'argent dépasse l'importation, et cet écart va toujours en augmentant. En 1856, il a été importé 109,895,300 fr.; il a été exporté 393,518,600 fr.

III. Dispositions générales.

« Cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de *franc*.

« Art. 6. Il sera fabriqué des pièces d'or de *vingt* francs et de *quarante* francs. »

Si on ne regarde que la lettre de la loi de l'an XI, assurément on ne peut faire aucun reproche à ceux qui sont chargés de son exécution; la pratique lui est demeurée fidèle. Demandez à un écolier quelle est l'unité monétaire, il vous répondra : L'unité de monnaie est le *franc*, c'est-à-dire 5 grammes d'argent au titre de neuf dixièmes. Allez changer un billet de banque de 100 fr., on vous donnera 5 pièces d'or, qui valent, par la volonté publique, 20 fr. chacune.

Mais si on recherche quel est l'esprit inspirateur de la loi de l'an XI, on est amené à penser qu'il a été, par le gouvernement, complétement méconnu. Mais quoi ! n'est-ce pas la condamnation de la loi de l'an XI, rédigée de telle façon qu'il n'y avait qu'à s'attacher à sa lettre pour violer ses intentions ? C'est qu'en effet, ceux qui suivront pas à pas l'élaboration de notre législation monétaire, de 1790 jusqu'à l'an XI, de Mirabeau au ministre des finances Gaudin, sentiront aux dernières étapes se ralentir le grand mouvement de vérité d'où est sortie la Révolution française, et les principes se rapetisser dans les expédients de la routine.

Avant de m'engager dans l'examen ou plutôt dans l'énumération des travaux législatifs qui ont abouti à la loi de l'an XI, il n'est pas inutile peut-être d'indiquer quel était en 89 l'état de la doctrine en matière de monnaies. On rencontre tant de gens qui, sans examiner les idées, les repoussent avec dédain pour le crime de leur jeune âge ! A ceux-là, il est bon de dire que depuis longtemps, en 1789, la vérité avait trouvé d'autres interprètes que les souffrances des peuples et les mécomptes des gouvernements ; que de ces souffrances et de ces mécomptes, des esprits vigoureux et sincères, étrangers aux conseils des princes, avaient extrait des principes, longtemps restés sans formules, mais auxquels il suffisait de se montrer, pour que leur discussion ne fût pas possible. L'aveugle-né est en droit de nier le soleil ; mais quand l'opérateur aura délivré ses yeux, je le défie d'en douter.

A qui revient l'honneur d'avoir le premier, dans les temps modernes, retrouvé les notions vraies sur les monnaies, je ne puis le dire. Déjà Locke les a déduites avec l'irrésistible logique qu'il portait partout.

« L'argent est l'*instrument* et la *mesure* du commerce dans toutes les parties du monde civilisé et commerçant. — Il est l'*instrument* du commerce, par sa *valeur intrinsèque*. — Il est la *mesure* du commerce par sa *quantité*, qui est aussi la mesure de sa *valeur intrinsèque*.

« L'argent, et l'*argent seul*, est la mesure du commerce. Deux métaux,

comme l'or et l'argent, ne peuvent être tous deux à la fois, dans un même pays, la mesure du commerce : parce que la mesure du commerce doit être perpétuellement la même, invariable, et gardant la même proportion de valeur dans toutes ses parties, ce qu'un seul métal peut réaliser vis-à-vis de lui-même, l'argent pour l'argent, l'or pour l'or. Mais l'or et l'argent changent de valeur l'un à l'égard de l'autre. Et l'or ferait aussi bien une mesure de longueur, qui s'allongerait ou se raccourcirait, qu'une mesure de commerce avec des matières qui n'auraient pas l'une par rapport à l'autre une valeur à toujours fixée et invariable. »

Law, dans ses *Considérations sur la monnaie*, disait après Locke : « *L'or est monnayé pour la plus grande facilité de l'échange de ce métal*, et le cuivre pour servir dans les petits payements ; *mais l'argent est la mesure par laquelle les marchandises sont évaluées*, la valeur contre laquelle les marchandises sont échangées, et en laquelle les contrats sont stipulés payables. »

Forbonnais : « Ce qu'on vient de voir sur la proportion des monnaies d'or et d'argent confirme le sentiment de M. Law, que *les États ne doivent point fixer la proportion entre les métaux*, parce qu'elle varie sans cesse, et ce changement occasionne *dans l'intervalle des transports ruineux*, et nuit à certains commerces. Il suffit que le prix du marc d'argent soit fixé ; *le commerce fixera, suivant ses besoins, le prix du marc d'or*. »

Le Dictionnaire des encyclopédistes emprunte son article *Monnaie* aux écrivains que je viens de citer, et donne, d'après eux, des exemples de perturbations causées par la fixation du rapport entre les métaux. J'en pourrais nommer d'autres encore, Stewart, Harris, bien connus des hommes qui préparèrent, s'ils ne firent pas la loi, et en particulier de Mirabeau. L'opinion de Forbonnais doit avoir, pour ceux qui se défient des vérités des livres, un poids d'autant moins contestable, que sa science en matière de finances était presque officielle, et que le ministère, en 1788, voulut y avoir recours.

« En 1788, M. Forbonnais, consulté par l'administration des finances sur la *question de l'or*, qui était enlevé de France parce que son rapport avec l'argent avait augmenté par suite de l'existence d'une plus grande quantité d'argent dans la circulation, répondit qu'il y aurait en effet pour l'État intérêt à la refonte de l'or, et proposa de rendre l'*or marchand, sans aucune fixation*. » L'avis dérangeait les habitudes de l'administration ; on en prit un autre, celui de M. Mandinier, qui s'attacha à prouver que la monnaie d'or était nécessaire à conserver. Mais il conseilla de rétablir le rapport entre l'or et l'argent, tel qu'il était dans les autres pays (Portugal, Espagne, Hollande, etc.), c'est-à-dire d'élever la valeur nominale de la monnaie d'or. Il soutint que la monnaie d'argent était chez nous la véritable représentation de la valeur des choses, que la monnaie d'or n'était qu'un accessoire dans notre numéraire, et il en con-

cluait, quoi ? — qu'il était indifférent de donner un peu plus ou un peu moins de valeur à ce dernier métal [1].

Il ne fut rien fait en 1788 ; mais il est permis de penser que si on eût agi, on eût agi dans le sens tracé par M. Mandinier, parce que c'était le chemin d'habitude. Déjà, pourtant, en 1785, on avait fait une refonte et une diminution de la monnaie d'or, et l'on devait savoir à quoi s'en tenir sur l'efficacité durable de ces procédés.

La question était toujours pendante en 1790, et chaque jour la nécessité de la trancher devenait plus impérieuse. Comme on le voit, les pièces de conviction ne manquaient pas : d'un côté, l'enseignement précis, unanime de la science ; de l'autre, l'enseignement plus éclatant encore des fraudes du gouvernement royal et des misères des peuples, de l'impuissance des expédients. Jamais les principes n'avaient trouvé une vengeance plus complète, un témoignage plus éclatant dans les échecs de ceux qui prétendent n'en pas tenir compte. Mirabeau s'empara de tout ce passé, et dans un admirable mémoire, cet homme, qui était presque un peuple à lui seul, commença invinciblement l'avenir [2].

Les limites de ce travail ne me permettent que des citations fort courtes. Du reste, je n'ai pas à prouver tout ce que Mirabeau voulait établir. Je n'ai point à faire le procès de l'ancien régime : il est jugé depuis longtemps. Mirabeau flagelle sans pitié l'administration des finances de son temps. « Jamais, dit-il, ministre des finances n'a eu la moindre notion de la science et du véritable régime monétaire ; jamais premier commis des finances n'a instruit sur cette matière le ministre qu'en répétant la leçon trouvée dans le papier que lui avait remis le chef de bureau chargé de cette partie ; et le chef de bureau, qui visait à une place plus lucrative, répétait la leçon d'un de ces travailleurs routiniers, qui eux-mêmes ne voyaient dans la science des monnaies que l'art d'élever au plus haut rapport le bénéfice du droit et les émoluments accidentels, résultant des remèdes d'aloi et de poids. » — Ceci n'est plus de notre temps.

Mais ce qui est de tous les temps, ce sont les lois invariables qui président aux relations des hommes. « C'est un axiome que la monnaie doit être invariable. Les plus savants monétaires, les raisonneurs les plus exacts, Locke, Stewart, Harris, conviennent qu'il ne faut se servir que d'un seul métal pour signe monétaire : et cela est évident, puisque la monnaie est une mesure, et qu'une mesure doit avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties. — On pourra se servir d'or pour élever le signe monétaire à l'acquisition des objets de grande valeur, et pour la commodité des voyages ; mais ces espèces d'or varieront de prix en raison de l'abondance ou de la rareté de l'or ; *elles seront plutôt une marchandise qu'une monnaie ;* et l'empreinte servira à rendre authentique la vérité du

---

[1] Mémoire de Mirabeau à l'Assemblée constituante (décembre 1790).

[2] Séance du 12 décembre 1790.

titre et du poids, et non à assurer la valeur fixe et invariable de l'espèce. L'argent peut donc devenir et être appelé *monnaie constitutionnelle*, tandis que l'or et le cuivre ne donneront qu'une monnaie qu'on peut appeler *signe secondaire ou additionnel.* » — Ailleurs : « Quoique je ne considère que l'argent *comme mesure monétaire*, et que je ne regarde l'or que *comme signe représentatif de cette seule monnaie.* »

Le mémoire était suivi d'un projet de décret, dont les considérants et les dispositions appliquaient ces principes. Mais il ne fut rien décidé alors. Que se passa-t-il de Mirabeau à l'an XI? Les principes posés au seuil de l'ère nouvelle furent-ils contestés ou méconnus? Jamais.

Je passerai rapidement sur cette phase de l'histoire que M. Michel Chevalier a racontée avec détail.

En 93, des hommes nouveaux arrivaient au pouvoir : gonflés de confiance dans la toute-puissance du législateur et du gouvernant ; étrangers à l'économie politique, et se rencontrant, avec une certaine classe de conservateurs, dans une affectation de mépris pour elle, qui n'est souvent qu'un aveu d'impuissance à lui répondre. Cette phrase de Saint-Just donne la mesure de ses notions en matière de monnaie : « Combien ne doit-il pas exister de riches, puisqu'il y a en circulation quatre fois plus de signes qu'autrefois[1] ! » Il parlait des assignats. Certes, on pouvait craindre le bouleversement des idées si victorieusement implantées par Mirabeau dans les précédents législatifs. Cependant, la monnaie en espèces traversa sauve cette période. C'est même à la Convention que revient l'honneur d'avoir jeté les bases du système monétaire. On lui appliqua, dans le décret du 1er août 1793, le système métrique, qui paraissait pour la première fois ; l'unité monétaire, nommée *franc*, devait peser le 1/100 du grave, égal au kilogramme, c'est-à-dire 10 grammes.

En l'an III, le système monétaire fut constitué sur des bases irréprochables par quatre décrets successifs (18 germinal, 28 thermidor).

28 thermidor. — 1er décret :

« Art. 1er. L'unité monétaire portera désormais le nom de *franc*.

« Art. 3. Il sera fabriqué des pièces de 1, 2, 5 francs.

« Art. 6. Au centre on lira la *valeur* de la pièce. »

Le décret fixait en outre le titre 9/10, d'argent fin, et le poids, 5 grammes.

Le deuxième décret statue sur la monnaie d'or, fixe le poids à 10 grammes, le titre à 9/10. Il détermine l'empreinte : la pièce devra porter l'indication de *son poids*, mais on n'y inscrira point sa valeur en francs.

Nous arrivons au Directoire. La législation de la Convention fonctionnait avec le franc d'argent comme mesure monétaire, et on ne songeait point à en modifier les bases. Dans le rapport aux Cinq-Cents présenté par Prieur (de la Côte-d'Or) ; dans le rapport aux Anciens, par Crettet, la

[1] *Fragment sur les institutions républicaines.*

nécessité d'un étalon unique et la fonction exclusive de l'argent comme mesure monétaire sont proclamées à satiété. M. Michel Chevalier le prouve par de nombreuses citations. Que voulait-on donc? — D'abord rappeler par le coin des monnaies l'origine du système métrique; faire des monnaies un titre historique. — On voulait surtout parer aux inconvénients qui, dans l'inexpérience d'un régime nouveau, résultaient de la non-fixation légale du rapport des deux métaux. C'est sur ce point seul que se portait l'attention, et que les deux Conseils se divisèrent. Personne ne songeait à immobiliser législativement ce rapport. Crettet, comme Prieur, reconnaissait qu'il est essentiellement variable. « La valeur de la pièce d'or ne sera pas fixée; elle variera comme le prix des matières d'or dans le commerce, » disait le projet de résolution présenté aux Cinq-Cents. « Mais pour prévenir les abus et les entraves dans le service public, le cours légal de la pièce d'or sera toujours, pendant chaque semestre de l'année, égal à la moyenne du prix commercial de la pièce d'or à Paris dans les six mois précédents. » Aux rapports avec les caisses publiques se bornait la fixation légale : « Les citoyens pourront se transmettre les pièces d'or au taux stipulé entre eux de gré à gré. » (Art. 5.)

L'article 6 réglementait le principe posé dans l'article 5. Ces deux articles furent, dans le cours de la délibération, retirés par la Commission, qui se proposait de présenter un projet de loi particulier sur ce point.

Le projet, ainsi mutilé, et dépouillé de son principal intérêt, arriva au Conseil des Anciens, qui le rejeta, à cause de cette lacune, à cause aussi de plusieurs motifs d'une valeur purement transitoire. Le rapporteur, Crettet, voulait que la fixation fût étendue aux relations particulières, mais le principe n'en était pas moins formulé dans toute sa netteté : « Cette valeur, comme nous l'avons dit, étant mobile de sa nature, le Corps législatif qui l'aura déclarée une première fois devra la déclarer encore à toutes les époques où il sera nécessaire. »

L'Institut tenait à la même époque le même langage que Crettet : et l'administration des monnaies le même langage que Prieur (de la Côte-d'Or) [1].

En l'an XI, nouveau gouvernement, nouvelle tentative de législation monétaire; celle-là réussit à aboutir : mais comment? Si on la juge par ses effets, la sentence sera sévère, car c'est de sa rédaction que sont nées les difficultés actuelles. J'ai rapporté le texte de la loi : je vais parler maintenant des travaux qui l'ont préparée.

Il n'y avait pas, en l'an XI, à déterminer l'unité monétaire. La fonction de mesure des valeurs que, déjà avant la Révolution, tous les publicistes, et Mandinier lui-même en 1788, attribuaient exclusivement à l'argent,

[1] Je renvoie, pour les détails, à l'article de M. Chevalier, *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre.

était depuis l'an III et même depuis 1793 fixée invariablement sur ce métal. Il n'y avait non plus à changer, ni le titre des monnaies, ni la division décimale, ni la concordance avec le système métrique. Mais il restait à trancher enfin la difficulté contre laquelle avait échoué la tentative de législation de l'an VI ; à déterminer les relations de l'or et de l'argent, c'est-à-dire la subordination du premier au second ; à régler la situation de la monnaie d'or. De ce point, en apparence purement réglementaire, puisque le principe de la subordination n'était pas en question, dépendait pourtant la sincérité du système monétaire.

A s'en tenir aux intentions et aux idées générales exposées par le ministre Gaudin, dans son rapport à l'appui du projet de loi, on est tenté de l'applaudir. On y retrouve, en effet, « les trois caractères principaux qui déjà ont été mentionnés itérativement ici, et qui, réunis, devaient rendre absolument impossible le retour des abus par lesquels l'ancien régime s'est déshonoré en matière de monnaies : l'unité d'étalon, le choix de l'argent pour cette fonction et par conséquent la subordination de l'or, subordination d'ailleurs explicite dans ce travail, ainsi que la volonté d'établir un lien étroit entre le système monétaire et le système métrique, afin de garantir la stabilité du système monétaire. » M. Chevalier est en droit de dire cela : il est en droit d'ajouter, que le rapport « exprime la pensée du gouvernement, ou pour mieux dire du législateur, puisque rien dans l'élaboration de la loi n'est venu l'infirmer. »

Mais si l'on doit approuver les idées générales auxquelles le ministre demandait son inspiration, il me semble qu'elles rendent d'autant plus difficiles à comprendre les conclusions qu'il en a fait sortir. Et l'on est tenté de croire qu'il ne rendait aux principes universellement connus, et déjà législativement consacrés, un hommage spontané, que pour ne point les voir se lever à l'encontre de son projet ; qu'il leur donnait un témoignage de respect, afin d'être quitte envers eux, et de ne plus en tenir compte dans les dispositifs de la loi. Quelques mots du rapport de Gaudin résument cette double pensée : « Le mètre sera le régulateur du poids du franc d'argent, *dont la valeur déterminera celle des autres pièces de monnaie.* » Voilà le principe fondamental de la loi.

Mais si la valeur de l'argent doit déterminer celle des autres pièces de monnaie, si vous entendez par ces mots que la seule marchandise monnaie sera l'argent, pourquoi déclarer impérativement le prix de la monnaie d'or ? pourquoi affirmer ce que vous ignorez : « que l'or *sera* avec l'argent dans une proportion comme 1 est à 15 1/2 ? » En conséquence on devait frapper les pièces d'or de 20 à 40 francs.

Ici l'histoire, la science, la loi réclamaient, et opposaient à cette fixation les variations de valeur des métaux. Gaudin les écoutait : « S'il survient avec les temps des événements qui forcent à changer cette proportion, l'or seul devra être refondu. » S'il survient des événements : mais il en doutait, et ne voulait pas entreprendre de discuter les obser-

vations devenues des vérités incontestables ; mais il n'y croyait guère. « Lorsque cette variation devient considérable, il est évident que la proportion entre l'or et l'argent doit changer. C'est là une cause déterminante pour refondre l'or ; mais cette cause doit-elle se reproduire fréquemment ? On ne peut se le persuader. »

On aurait peine à comprendre cette négation des faits historiques les mieux constatés, si on ne l'expliquait par les habitudes d'esprit et l'origine de Gaudin. Il était entré dès l'âge de dix-sept ans, en 1773, dans les bureaux des finances, et en avait retenu une tendance très-naturelle à approuver et à reproduire les coutumes administratives qu'il avait vues fonctionner. On retrouve à chaque pas dans son rapport l'employé de l'ancienne administration, attaché à ses errements, disposé à nier ses fautes et ses embarras, à imiter les premières sans se défier des seconds. Ce ne peut être que cette préoccupation d'esprit qui lui fait nier l'influence, sur la circulation de la monnaie d'or, de la variation du rapport entre l'or et l'argent de 1726 à 1785, et la nécessité de la refonte des pièces d'or ordonnée par Calonne. Cette négation est d'autant plus singulière, que, pendant la discussion de la loi votée le 7 germinal an XI, le 3 germinal, Bérenger présentait au Corps législatif un projet de loi contre les rogneurs d'espèces, qui pratiquaient leur industrie sur les pièces d'or échappées à la refonte de 1785, parce que leur valeur effective était supérieure à celle des pièces frappées depuis.

« Par sa position, comme par la pente naturelle de son esprit, Gaudin, avant tout, se plaçait au point de vue pratique. Il tenait moins aux principes que la section des finances, et il reprochait à celle-ci de puiser ses opinions dans les livres, au lieu de consulter l'expérience qui, disait-il, ne trompe jamais. » S'il eût vraiment consulté l'expérience qui étudie le passé, au lieu de la routine qui le copie sans examen, Gaudin ne fût pas revenu à la fixation légale de la valeur de l'or, à ce procédé commode que Crettet déclarait pour toujours abandonné, parce qu'il conduit fatalement (le passé en faisait foi, le présent le prouve de nouveau) à la perturbation du système monétaire, aux transports ruineux hors du pays et à la fonte tantôt de l'or, tantôt de l'argent ; enfin au désordre dans les relations des citoyens avec l'État et des citoyens entre eux.

Si Gaudin avait consulté l'expérience, il n'aurait pas remis à la vigilance du gouvernement le soin, lorsqu'il surviendrait des événements qui le rendraient nécessaire, de rétablir une exacte proportion entre la valeur nominale de l'or et son prix réel en argent.

Tout au moins, s'il eût consulté l'expérience, et cru les principes supérieurs et récalcitrants aux arrangements administratifs, pour sauvegarder l'appareil monétaire et la bonne foi de l'État et des citoyens, il eût imposé au gouvernement le devoir étroit de sonder et de régler à de courts intervalles le prix de la monnaie d'or. Il ne suffisait pas d'annoncer que peut-être cette révision serait nécessaire, et laisser le gouverne-

ment s'endormir ou fermer intentionnellement les yeux ; il fallait que la fixation du poids de la monnaie d'or devînt l'objet d'un examen annuel, aussi bien que le budget, comme le voulaient les Anciens et l'Institut en l'an VI. Autrement, la déclaration que l'unité monétaire était uniquement le franc d'argent ne devait avoir dans l'avenir que le résultat de mettre la loi en contradiction avec elle-même. Gaudin avait longtemps refusé de rentrer aux affaires, tant qu'il avait pu craindre quelque danger ; quand il y revint, il ramena avec lui la méthode des expédients et des courtes mesures.

Son projet ne passa pas sans opposition au Conseil d'État. Le rapport fut fait par un homme d'une intelligence élevée, éclairée par un véritable savoir ; et M. Chevalier a pu dire avec justice que les deux rapports de M. de Bérenger tiendraient une place légitime dans une anthologie économique.

Le second rapport de M. de Bérenger est une exposition doctrinale de la question des monnaies, dans laquelle on pourrait désirer peut-être des conclusions plus catégoriquement formulées. Il donne un dernier coup au système de la double monnaie, et des altérations de l'ancien régime, qui forcèrent les peuples à inventer une monnaie de compte, indépendante des monnaies en circulation et purement fictive, et à recourir aux banques de dépôts, où les monnaies n'étaient reçues qu'à leur titre et à leur poids réel. « Si, au lieu d'une matière monétaire, on en a deux qui représentent concurremment la monnaie de compte, les chances de variation doublent, et il n'y a plus d'égalité entre la condition du créancier et celle du débiteur, car ce dernier étant le maître de payer avec l'une ou l'autre monnaie, il choisira nécessairement celle dont le cours est le plus bas ; dès lors on se déterminera plus difficilement à devenir créancier. Si la loi fixe la valeur courante de l'or et de l'argent, la monnaie de compte n'est représentée ni par une quantité donnée d'or, ni par une quantité donnée d'argent, mais par une raison composée 1° du rapport établi par la loi entre la valeur de l'or et celle de l'argent ; 2° de celui fixé par le commerce ; 3° de la proportion pour laquelle la monnaie d'or et d'argent entre dans la circulation [1].

« *Si on croit nécessaire* de livrer les transactions commerciales à toutes

[1] Cette observation combat en elle-même la fixation, lors même que la loi imposerait au gouvernement de modifier le rapport à des termes rapprochés : car cette fixation même détruit l'invariabilité de la mesure ; comme le dit le rapporteur, ce n'est plus les 5 grammes d'argent qui sont l'unité, mais une raison composée. En vain voudrait-on suivre le prix de commerce de l'or ou de l'argent : il serait impossible de l'observer en France. N'était-il pas évident qu'assurer au napoléon le pouvoir d'acheter 40 francs argent, c'était mettre le trouble ans l'équilibre naturel et vrai des valeurs, c'était armer l'or d'un minimum, qui devait, le jour où son abondance l'aurait réellement déprécié, lui maintenir une valeur abusive ?

ces incertitudes, il faut au moins prévoir la nécessité de changer les rapports de valeur qu'on établit entre l'or et l'argent, et fixer le rapport de l'un d'eux avec la monnaie de compte; car, avec la disposition qu'ont tous les gouvernements à affaiblir les monnaies, la valeur la plus basse serait toujours prise pour mesure. »

Il est évident que M. de Bérenger proposait la circulation absolument libre de la monnaie d'or. Quand on lui objecte que cela n'existe dans aucune législation, il répond que l'usage, plus fort que la loi, quand la loi est contraire au bon sens, a établi partout les comptes en *monnaie de banque*. « En Hollande, le zuyder, qui est une monnaie d'or, a cours légal, et le ducat, autre monnaie d'or, a un cours libre. Les ducats circulent en abondance, et on ne voit presque pas de zuyders. En Suède, le ducat d'or a une valeur légale tombée en désuétude, et il circule avec la valeur du commerce. » M. de Bérenger aurait pu ajouter que le régime qu'il proposait était le régime *légal* de la France depuis l'an III.

Je demande à citer encore un passage de ce rapport. « J'ai prouvé, par l'exemple de la Chine, de la Prusse, de la Turquie, de la Suède, de la Hollande, de toute l'Allemagne et des frontières de tous les États de l'Europe, que les monnaies sont reçues pour leurs valeurs réelles, et non par respect pour la puissance législative; partout où cette valeur est connue, elles circulent sans difficulté. Lors, au contraire, que les précautions prises par l'autorité pour constater la valeur des monnaies sont en défaut, on les refuse en dépit de la loi. L'exemple de nos louis d'or la prouve abondamment, et nous pourrons en conclure que le législateur doit prendre toutes les précautions possibles pour assurer le titre et le poids des monnaies, s'il veut en faciliter la circulation; mais toutes les fois qu'il tente d'en forcer la valeur, il va directement contre son but. »

Ce rapport produisit d'abord son effet. « La section des finances du Conseil d'État se montra contraire à la proposition de Gaudin. Les membres eux-mêmes se divisèrent entre les deux combinaisons, qui auraient consisté, l'une à abandonner complétement au commerce la fixation de la valeur de la pièce de 10 grammes par rapport à la monnaie d'argent, l'autre à faire déterminer périodiquement cette valeur par la loi, ou par un règlement d'administration publique, suivant les formes que la loi aurait déterminées une fois pour toutes. Au dernier moment cependant l'opinion de Gaudin prévalut; il fut décidé qu'on aurait des pièces de 20 et 40 francs qui porteraient ce nom, et l'article 16 de la loi, parlant de ces pièces, dit qu'il y aura *sur le revers deux branches d'olivier au milieu desquelles on placera la valeur de la pièce.* »

Le projet sortit du Conseil d'État avec un exposé des motifs qui rappelait la nécessité d'un étalon unique. « Ce projet est en quelque sorte précédé d'une disposition générale qui tend à prévenir la dépréciation de l'étalon, et à ramener vers un point fixe (la valeur de l'argent) toutes les

variations de valeurs qui peuvent survenir entre les métaux employés à la fabrication des monnaies. »

Mais, dans les rédactions successives que subit le projet de loi, la simplicité de l'énoncé fit une guerre constante à la certitude et à la clarté des principes. L'article du projet de Gaudin, qui indiquait la nécessité légale des refontes, disparut comme inutile. Ne suffisait-il pas que l'article préliminaire déclarât : « 5 grammes d'argent, au titre de 9/10 de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de *franc*? » L'expérience a prouvé jusqu'à quel point ce laconisme était suffisant. Depuis l'an XI l'or et l'argent ont perpétuellement varié de valeur. Jusqu'en 1848, l'or s'est vendu avec prime. Depuis, l'argent s'enfuit, et l'invasion de l'or corrompt notre système monétaire.

J'ai terminé l'historique de notre législation. On connaît le texte de la loi; son esprit n'est pas douteux. L'unité d'étalon est son principe; l'argent, l'argent seul, est revêtu de la fonction de monnaie; c'est toujours lui qui servira à mesurer les valeurs, l'or comme le blé. Mais on ne peut nier qu'en même temps la loi n'établisse entre les deux métaux un rapport obligatoire, qu'elle ne consacre en fait la coexistence de deux monnaies. Les travaux préparatoires ne peuvent détruire ce caractère de la loi; ils font seulement qu'on s'en étonne, puisque les inconvénients de la fixation étaient si bien connus et si universellement proclamés. Dans la crise qui nous menace, si une part de responsabilité doit revenir au gouvernement qui n'a pas compris la pensée du législateur et l'intérêt du pays, ce serait faire mauvaise justice que de ne pas incriminer comme principal coupable le législateur de l'an XI qui, des précédents législatifs les plus complets et les plus unanimes, n'a pas su tirer une législation à l'abri de l'incurie de l'administration. Si l'on fait des lois, c'est qu'on ne s'en remet pas au pouvoir pour tout décider.

Je n'ai pas seulement en ceci pour objet de critiquer le législateur de l'an XI, mais davantage de repousser l'un des remèdes proposés pour sortir d'embarras, qui serait la refonte de la monnaie d'or. Emettre de nouvelles pièces de 20 à 40 fr. plus fortes, ce serait résoudre la question pour huit jours; et il commence à se faire temps de ne pas charger l'avenir de liquider les fautes du présent.

Quels seraient les autres remèdes? Il ne m'appartient point de les prescrire. Mais il me semble que l'histoire du passé rend le choix facile. Dans tous les cas, ce qu'il y a de pis, c'est le *statu quo*, et, quoi qu'on fasse, on ne peut que bien faire.

Le procédé le plus rigoureusement conforme, je ne dirai pas seulement aux principes de la science, mais aux données les moins contestables de l'expérience, serait de frapper des monnaies d'or ayant un poids en grammes déduit de la division décimale, des pièces de 5 et de 10 grammes, par exemple, comme le propose M. Chevalier, comme le proposait l'administration des monnaies en l'an VIII, et de laisser le

commerce maître absolu d'en déterminer la valeur. Les exemples fournis par M. de Bérenger dans son rapport démontrent que c'est non-seulement une habitude facile à contracter pour les peuples, mais une habitude qu'ils avaient été forcés de prendre pour mettre leurs relations à l'abri des altérations perpétuelles de la monnaie. Il ne faudrait pas croire, comme je viens de le lire dans des lettres du reste fort bien pensées, que l'or, destitué d'un cours forcé, se retirerait de la circulation. Il conserverait toute la faveur légitime que ses qualités naturelles, sa grande valeur sous une dimension exiguë, lui ont acquise dans les opérations importantes. Aucun banquier ne refuserait d'être payé en or, ni de recevoir l'or pour son prix marchand, qu'il connaîtrait aussi bien que le cours du change et des effets de commerce. Peut-être seulement entre personnes étrangères par situation et par habitudes aux événements du commerce, et pour des sommes minimes, qui n'admettraient guère l'intervention du changeur, l'absence d'un cours légal aurait-elle quelques inconvénients. C'est pour ce motif que l'auteur des lettres auxquelles je faisais allusion tout à l'heure semble n'avoir pas aperçu que M. Chevalier indique que l'on pourrait fixer un cours légal et forcé à la monnaie d'or dans les payements au-dessous de 100 fr., laissant le commerce libre au-dessus de cette somme. Le même taux légal pourrait servir à régler les comptes des particuliers avec le Trésor public. Enfin, on pourrait, par un ménagement plus soupçonneux encore de l'inexpérience des citoyens, imposer ce cours légal à toutes les transactions. Le cours légal n'émanerait pas, il va sans dire, de l'arbitraire du législateur ; il ne serait que la déclaration officielle du taux établi par le commerce. L'Allemagne vient de tenter une expérience plus hardie ; elle a destitué l'or de toute sanction légale ; le cours doit en être déclaré tous les six mois par l'autorité fédérale, mais à titre de simple renseignement pour les particuliers, chaque État même restant libre d'autoriser ou de ne pas autoriser les agents du fisc à recevoir la monnaie d'or.

Une détermination prise en ce sens pourrait être appliquée soit à la monnaie d'or ancienne, dont alors la dénomination serait en désaccord avec sa valeur légale [1], soit à une monnaie nouvelle, taillée à un nombre de grammes gradué sur le système décimal; ou plutôt le premier procédé ne serait que transitoire, jusqu'au remplacement de l'ancienne monnaie par la nouvelle en quantité suffisante pour ne pas tarir les canaux de la circulation.

Toutes les mesures que je viens d'indiquer sont également honnêtes ; les unes, plus rigoureusement fidèles aux principes, ont quelque chose

[1] Pareille chose existe en Russie : les impériales et demi-impériales de 10 et de 5 roubles, frappées en 1810, circulent depuis 1839 au taux de 10 roubles et 50 copeks, 5 roubles et 15 copeks.

peut-être d'un peu nouveau pour un peuple habitué à toujours recevoir d'en haut l'avis de ce qu'il doit faire.

Il est déjà trop tard pour que le mal soit prévenu; ce qui ne semblera sans douteà personne un motif de le laisser empirer. Déjà l'écart entre l'or et l'argent est sensible. M. Chevalier l'évalue à 1 1/2 pour 100, d'après l'état du change en Belgique. Mais si l'on calcule d'après les indications du *Moniteur*, qui constate pour l'or une prime de 6 à 7 pour 1000, pour l'argent de 30 à 35 pour 1000, l'or devra perdre de 2 1/2 à 3 pour 100 de sa valeur nominale, et la pièce de 20 francs tomber à 19 fr. 50 c., ou même 19 fr. 40 c., le jour où la loi l'abandonnerait. On peut juger que la perte est loin d'être insignifiante, et qu'il y a un grand intérêt à déterminer qui la supportera.

Il faut faire tout d'abord observer que ce n'est point d'une destruction de valeur à effectuer qu'il s'agit; la destruction aujourd'hui est un fait accompli. La pièce de 20 francs ne vaut en réalité que 19,50 environ (si on admet la dernière estimation); c'est avec cette puissance que l'or s'échange contre toutes marchandises d'un commerce libre. L'argent seul est traité différemment. L'or n'est pas maintenu par la loi au-dessus de sa véritable valeur actuelle; l'argent est déprécié, frappé de maximum et livré aux spéculateurs. Si l'or conserve encore une valeur anormale, si 19,50, son prix actuel, sont plus que son prix légitime, cela ne tient pas au chiffre écrit sur la pièce d'or, cela tient à la faculté qu'a l'or en France d'acheter de l'argent à bas prix[1]. Par conséquent, la loi qui demain réduirait le napoléon à 19,50, ou même à une valeur inférieure, ne ferait que mettre fin à un mensonge et à un abus; et les possesseurs n'auraient aucun droit de s'en plaindre.

Ce dont ils auraient le droit de se plaindre, c'est que jusqu'ici ils aient été trompés par la dénomination légale; c'est que la loi leur ait imposé l'obligation de recevoir 29 centigrammes d'or pour 1 franc. On ne peut, il me semble, les renvoyer équitablement à l'esprit de la loi de l'an XI, d'après lequel l'unité monétaire est uniquement le franc d'argent. On ne peut leur opposer plus justement l'article préliminaire de la loi; cet article ne s'adressait qu'aux gouvernements pour leur tracer un devoir qu'ils n'ont pas su comprendre ou accomplir. Les citoyens ne pouvaient

---

[1] J. Wilson (*Capital currency and banking*) remarque un semblable effet du cours forcé des assignats et de leur coexistence avec l'argent dans la circulation. Tant qu'il y eut de l'argent en France, malgré les émissions inconsidérées de papier-monnaie, celui-ci ne subit pas de dépréciation, et il n'y eut pas d'élévation dans les prix. Or, l'argent est loin d'avoir totalement disparu. Il résulte d'informations récentes que, dans un assez grand nombre de départements du midi, la monnaie d'argent (écus de 5 fr. ou monnaie divisionnaire) existe encore dans la circulation pour une proportion d'environ 70 à 75 pour 200.

qu'obéir à l'article 6 de la loi et à l'article 475 du Code pénal. La déclaration que faisait Gaudin dans son rapport, en prévision d'une refonte nécessitée par les circonstances, que les frais seraient à la charge des particuliers, ne me paraît pas non plus un argument suffisant.

Est-ce à dire que cette difficulté mette un obstacle invincible à toute réforme? Est-ce à dire même que l'Etat doive nécessairement en supporter les frais? — Assurément ce serait un grand acte d'un gouvernement, s'il le pouvait accomplir, que d'accepter à sa charge la liquidation du passé et de garantir les particuliers des effets d'un mauvais système qu'il n'a pas établi. Ce serait pour un pays une preuve remarquable de sa force et de sa probité, que de solder fidèlement les comptes de ses gouvernants. Ainsi a fait la Hollande dans sa réforme monétaire. Ainsi la France n'a pas l'habitude de faire : ainsi elle n'a pas fait en 1810, quand la valeur des louis de 48 francs fut abaissée à 47 fr. 20 c.; celle des louis de 24 francs, à 23 fr. 55 c.; celle de l'écu de 6 francs, à 5 fr. 80 c.; de l'écu de 3 francs, à 2 fr. 75 c.[1]. Peut-être faut-il se borner à exiger des gouvernements qu'ils garantissent l'avenir, sans demander qu'ils réparent le passé. Ce n'est pas seulement en matière monétaire que l'immixtion du législateur a souvent été funeste. La ligue anglaise contre les lois céréales ne demandait pas aux *landlords* de rendre au peuple l'argent qu'ils lui avaient extorqué, mais de ne lui en extorquer plus à l'avenir.

Un remède très-commode, très-simple, et d'une efficacité indubitable, a été proposé, et paraît même prendre jusqu'à un certain point faveur ; le procédé que, sans nul doute, Philippe le Bel eût employé, la démonétisation de l'argent, et le maintien de l'or aux conditions actuelles. Sans parler du principal motif qui a fait adopter l'or comme étalon, une fixité plus grande de valeur, motif dont l'importance a singulièrement grandi par les causes mêmes de la crise actuelle ; sans parler de la véritable trahison que l'on commettrait envers la civilisation, en renonçant pour la monnaie au système métrique, on s'étonne qu'il soit, au dix-neuvième siècle, encore opportun de dire que le faux monnayage est pour les gouvernements un des crimes les plus déshonorants, pour les peuples un des attentats les plus funestes. Personne, sans doute, n'exigera la preuve que cette mesure équivaudrait à un affaiblissement mécanique des monnaies. La monnaie française est le franc d'argent : les embarras du moment viennent de ce que l'or est tombé au-dessous du prix qui lui a été fixé par la loi, de ce que 29 centigrammes d'or ne valent plus 1 franc.

Déclarer législativement que, désormais, chacun sera tenu de recevoir pour 1 franc 29 centigrammes d'or serait aussi loyal que d'enlever aux pièces d'argent une partie de leur poids, et de les remettre au même

---

[1] Décret du 12 septembre 1810.

taux dans la circulation. M. Chevalier n'est donc que juste lorsqu'il repousse comme une opération de faux monnayage la démonétisation de l'argent. Il a raison encore quand il proclame comme une mesure indispensable la suspension du monnayage d'or. Il a toujours raison, quand, devançant l'histoire, il traduit le gouvernement qui, par la démonétisation de l'or ou par une inertie coupable, jetterait le désordre dans les intérêts, le trouble dans les transactions, répandrait dans le pays la déloyauté et la ruine, devant le tribunal inflexible de la postérité. Démonétiser l'argent, ce serait violer ouvertement les premières règles du droit public moderne, fondé sur la bonne foi et le respect de l'équité. Si la loi de l'an XI n'est pas irréprochable, au moins il est un point mis par elle hors de doute, c'est que la mesure monétaire est en France l'argent; que c'est au franc d'argent que toutes les autres valeurs doivent être rapportées, et l'or lui-même; que la fixation du rapport de 1 à 15 1/2 n'est que la déclaration du prix de l'or mesuré par l'argent; qu'enfin le franc, ou 5 grammes d'argent, est la seule monnaie de compte; c'est, comme le disait Gaudin dans son rapport, qu'un kilogramme d'argent vaudra toujours 200 fr. — Si la démonétisation de l'argent doit être un procédé d'iniquité violente, l'inaction mènerait aux mêmes résultats. Les Egyptiens punissaient de la même peine l'auteur du crime et le témoin qui, le pouvant, ne l'avait pas empêché. L'Etat ici n'est pas seulement un témoin; c'est à lui qu'incombe, avec la mission de garantir les intérêts et les droits des citoyens, la responsabilité des événements qui les bouleversent. Si la loi de l'an XI n'avait point prévu la nécessité d'une intervention, lorsque le rapport des deux métaux serait altéré, le gouvernement n'en aurait pas moins l'obligation rigoureuse de sauvegarder l'honnêteté publique de notre appareil monétaire. Mais le législateur de l'an XI n'est pas resté muet, et l'inaction aujourd'hui ne serait pas seulement l'oubli d'un devoir général; elle serait encore la violation formelle de la volonté du législateur. Quand on a supprimé l'article du projet de Gaudin qui proclamait la nécessité de la refonte, le jour où le rapport des deux métaux aurait éprouvé un déplacement sensible, c'est qu'on voyait cette nécessité suffisamment annoncée par l'article préliminaire de la loi, c'est qu'on entendait que les gouvernements maintiendraient dans sa réalité la véritable mesure des valeurs, le franc d'argent.

Il est temps que cet article, destiné à garantir la loi des dangers de sa rédaction, trouve enfin des interprètes pour le comprendre et pour l'exécuter.

MARCEL ROULLEAUX.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LA CRISE

A HAMBOURG.

La ville de Hambourg vient de passer par une épreuve des plus rudes et des plus désastreuses. Nulle part la perturbation financière et commerciale qui terminait l'année 1857 n'a été aussi générale, aussi profonde : presque un mois durant, les faillites, les liquidations se succédaient à Hambourg avec une rapidité sans précédent, les maisons les plus anciennes et réputées les plus fermes se trouvaient ébranlées ou même renversées. Aucune place européenne, pourtant, ne semblait mieux à l'abri d'une déconfiture pareille. La prospérité et la solidité commerciales de la métropole hanséatique datent de plusieurs siècles; elles étaient devenues proverbiales. Place de commerce plutôt que place de bourse, sans grands établissements de crédit dont la circulation financière fût de nature à surexciter la spéculation, ayant fait ses preuves de résistance et de fermeté dans plusieurs crises récentes, la ville de Hambourg pouvait bien se croire, et on la croyait généralement, de force à braver les tempêtes les plus formidables. Quel démenti tristement éclatant les faits viennent-ils de donner à cette confiance trop présomptueuse !

La cause principale de ses désastres actuels serait-elle, comme on l'a dit, dans cet excès de confiance, grâce auquel le commerce hambourgeois aurait pris un accroissement trop fort et trop rapide ? La faute n'en serait-elle qu'aux moyens peu scrupuleux et fort aventureux par lesquels on aurait voulu subvenir aux besoins financiers de cet immense essor de l'activité commerciale ? Ce n'est pas le moment de trancher cette question; le sol est encore couvert de tant de ruines, que les plus experts ont de la peine à s'y reconnaître. Un seul point semble établi dès aujourd'hui : la cause déterminante de la crise hambourgeoise était dans la situation de la place elle-même. Que la crise hambourgeoise se rattache à la crise générale, que les suspensions de payements en Amérique et en Angleterre aient contribué à en hâter l'explosion, personne ne saurait le contester. Seulement, la part de ces influences extérieures a été moins grande qu'on ne le supposait d'abord, à l'étranger surtout.

Ainsi, le commerce hambourgeois n'a pas été gravement atteint par la crise américaine, parce que ses relations avec les Etats-Unis sont relativement peu importantes : en 1856, l'importation et l'exportation nord-

américaines à Hambourg restent chacune au-dessous de 30 millions de francs, soit à peine 2.4 pour 100 des deux totaux. L'exportation vers l'Angleterre est bien plus importante (environ 148 millions); mais encore ne fait-elle que 12.1 pour 100 de l'exportation totale; les suspensions de payements y ont du reste été moins nombreuses et moins entières qu'en Amérique. En supposant,— supposition évidemment exagérée, — que la ville de Hambourg ait perdu le tiers de toutes ses créances aux Etats-Unis et en Angleterre, on n'arriverait encore qu'à une perte de 60 millions : chiffre peu important en face d'un mouvement commercial qui approche de la somme de 2,400,000,000 fr.

C'est, en effet, ce chiffre très-formidable qu'accusent pour 1856 les tableaux du commerce hambourgeois. Le compte rendu fort détaillé et exécuté de main de maître, que le bureau de statistique commerciale vient de publier, emprunte cette fois un intérêt tout particulier aux événements du jour, qu'il fait mieux comprendre. En voyant les proportions vraiment grandioses qu'a su donner à son commerce extérieur une ville d'à peine 200,000 habitants, on arrive à reconnaître combien tous les ressorts ont dû être tendus, toutes les forces surexcitées; on comprend alors l'intensité et la violence que la crise devait atteindre, une fois qu'elle avait pénétré dans ce foyer, sans égal sur le continent européen, d'initiative, d'activité, de richesse commerciales.

Voici d'abord quelles ont été, dans les six dernières années, les *quantités* importées et exportées :

Années.	Importation.	Exportation.	Ensemble.
1851..	1,280,311,827 kil.	791,783,695 kil.	2,072,095,522 kil.
1852..	1,408,130,958	897,868,375	2,305,999,333
1853..	1,351,483,152	884,658,479	2,236,141,630
1854..	1,493,385,408	958,185,740	2,452,071,148
1855..	1,589,610,877	982,942,370	2,575,553,247
1856..	1,842,311,591	1,154,794,894	2,997,106,485

soit, pour l'importation et l'exportation réunies, une moyenne de 2,440 millions de kilogrammes, avec la tendance très-prononcée à un accroissement fort et continu. De 1851 à 1856, l'augmentation est de 44 pour 100 à l'importation et de 46 pour 100 à l'exportation; comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, le total de 1856 fait encore ressortir une augmentation d'environ 29 pour 100. Mais les progrès sont bien plus manifestes, si au lieu des quantités on consulte les valeurs des marchandises importées et exportées. Voici quelles ont été ces *valeurs :*

Années.	Importation.	Exportation.	Ensemble.
1851..	701,762,527 fr.	635,747,136 fr.	1,337,509,663 fr.
1852..	737,013,682	700,291,446	1,437,305,128
1853..	834,493,516	792,746,161	1,627,239,677
1854..	997,635,896	926,896,099	1,924,551,995
1855..	993,689,397	953,575,480	1,947,264,877
1856..	1,231,159,513	1,153,255,412	2,384,414,925

ce qui fait pour six ans une augmentation de 75 pour 100 à l'importation et de 81 pour 100 à l'exportation. Les deux chiffres réunis donnent pour 1856 un accroissement de 79 pour 100 sur l'année 1851 et de 44 pour 100 sur la moyenne de 1851-1855. L'augmentation est donc presque deux fois aussi forte sur les valeurs que sur les quantités : conséquence naturelle et preuve manifeste de la forte hausse qu'ont subie la plupart des marchandises sur lesquelles s'est exercée, durant cette période, l'activité du commerce hambourgeois.

Ce fait a de l'importance : on veut y trouver l'une des causes principales des désastres dont ce commerce se trouve aujourd'hui atteint. Hambourg avait trop compté et trop spéculé sur la continuité de la hausse que les mauvaises récoltes, la guerre d'Orient, l'affluence subite de l'or californien et australien, avaient produite depuis quelques années; ses importations, pendant le premier semestre de 1857, auraient encore dépassé fortement, à ce qu'on assure, les importations respectives de 1856, et des spéculateurs hambourgeois auraient, en outre, acquis à des prix élevés et emmagasiné dans les divers ports européens et américains de très-fortes quantités de marchandises. Diverses circonstances, sur lesquelles nous n'avons pas à nous appesantir ici, ayant amené dans ce dernier temps une baisse de 30 à 40 pour 100 sur les blés, les denrées coloniales, les matières premières, etc., on comprend aisément les fortes pertes qui durent en résulter pour le commerce hambourgeois. Il les eût amoindries en liquidant à temps, c'est-à-dire il y a deux ou trois mois, lorsque parurent les premiers symptômes de la tendance à la baisse. Mais, grâce à la foi robuste qu'il avait dans l'infaillibité de ses prévisions, passagèrement dérangées selon lui, mais non renversées ; grâce aussi et surtout à la confiance exagérée qu'il avait dans ses ressources et qui, alors, fut encore partagée par l'étranger, il put retarder la liquidation. Il la retarda en effet, à l'aide d'emprunts onéreux, de prolongations d'échéance, d'acceptations de complaisance et d'autres moyens plus ou moins risqués d'une spéculation aux abois. La liquidation étant inévitable, ce retard ne pouvait que la rendre plus générale, qu'en augmenter l'impétuosité.

La liquidation était inévitable, parce que le commerce hambourgeois, sans parler de l'étendue de ses opérations, devait, par sa nature même, ressentir tout particulièrement les fâcheux effets de la réaction générale qui venait de s'opérer sur les marchés régulateurs. Quiconque a suivi avec un peu d'attention le mouvement des prix de 1850 à 1857 n'a pas manqué de constater que la hausse portait de préférence, on pourrait même dire uniquement, sur les productions naturelles, tandis que les prix des articles industriels restaient stationnaires, si même ils ne baissaient pas ; naturellement, la baisse survenue depuis quelques mois et les pertes qu'elle causait aux gros détenteurs, n'atteignaient de même que les matières premières. Or, dans le commerce extérieur des autres pays, ces deux catégories d'articles se balancent généralement; dans le

commerce hambourgeois, par contre, les productions naturelles, telles que vivres, denrées coloniales, matières premières, etc., l'emportent de la façon la plus prononcée sur les productions industrielles proprement dites. Cette particularité du commerce hambourgeois ressort suffisamment des chiffres qui suivent :

	Importation.		Exportation.	
1. Matières brutes et mi-façonnées....	403,517,748 fr.	ou 33 0/0	391,167,822 fr.	ou 34 0/0
2. Comestibles	262,847,726 —	21	232,811,266 —	20
3. Espèces et lingots d'or et d'argent..	238,858,870 —	19	235,965,154 —	21
4. Articles manufacturés et lins.....	204,518,216 —	17	180,498,067 —	16
5. Produits de l'industrie et de l'art.	97,046,690 —	8	96,569,471 —	8
6. Matières pour construction et combustibles.....	27,370,263 —	2	16,243,632 —	1 0/0
Total.....	1,231,159,513 fr.	ou 100 0/0	1,153,255,412 fr.	ou 100 0/0

En réunissant même les articles 4 et 5 et en laissant dehors l'article 3 (espèces et lingots), on n'obtient encore que 24 à 25 pour 100 des productions plus ou moins *industrielles* contre 59 pour 100 des productions appelées *naturelles* qui ont été si fortement affectées de la hausse de ces dernières années et de la baisse qui, depuis quelques mois, est venue la remplacer.

Voici, du reste, quelques données plus précises sur les articles qui jouent le principal rôle dans le commerce hambourgeois. Après les espèces et lingots (475 millions) et les produits manufacturés (environ 245 millions) les chiffres les plus élevés dans le bilan de 1856 ont été atteints par les articles que voici :

A l'importation.		A l'exportation.	
Filés.....	122,656,540 fr.	Filés.....	116,799,625 fr.
Denrées coloniales...	118,399,730	Denrées coloniales...	110,073,737
Laines et cotons....	75,699,309	Laines et cotons....	78,274,383
Blés et légumineuses.	51,139,621	Métaux.....	45,108,607
Métaux.....	47,696,258	Blés et légumes.....	37,250,358
Peaux et cuirs.....	37,956,937	Peaux et cuirs.....	36,702,470
Drogueries.....	23,333,714	Drogueries.....	25,129,246
Beurre et fromages..	24,603,165	Vins et spiritueux...	24,699,196
Matières colorantes..	22,900,280	Matières colorantes..	10,645,004
Huiles.....	18,869,335	Beurre et fromages..	19,584,035

Le petit tableau qui précède présente, entre autres, cela de remarquable que ce sont les mêmes articles, et presque tout à fait dans le même ordre d'importance, qui figurent à la tête des deux listes, de l'importation et de l'exportation. Il en ressort que l'exportation hambourgeoise n'est

alimentée que par l'importation et que celle-ci ne travaille qu'en vue de celle-là. C'est là, en effet, encore une des particularités les plus caractéristiques du commerce hambourgeois, et qui n'a pas été sans influence sur le degré d'intensité de la dernière crise. Partout ailleurs, le commerce international a son point de départ et son point de retour les plus solides dans la production et la consommation intérieures. Ainsi, par exemple, sur la somme de 2,320,000,000 de francs (valeur officielle) qu'atteignait en 1856 l'exportation française, la production intérieure a fourni jusqu'à 1,627,000,000, de même que la consommation intérieure a pris 1,521,000,000 sur les 2,267,000,000 de francs de l'importation totale. De telle sorte que le commerce extérieur de la France se trouve avoir, dans le pays même, une grande partie de ses dettes (provenant de l'achat des articles exportés) et de ses créances (provenant de la vente des articles importés). Il en est tout autrement à Hambourg. La production de la ville, y compris son petit territoire, fournit à peine 5.5 pour 100 de l'exportation (en 1856 c'était 66 millions sur un total de 1153.2 millions), et la part que la consommation de 200,000 habitants peut retenir sur le total de l'importation n'est pas plus grande. En d'autres termes, le commerce hambourgeois n'importe que pour réexporter et n'exporte que des marchandises importées. Il en résulte que toutes ses dettes et toutes ses créances sont à l'étranger. Inutile de dire que, dans les moments critiques, surtout dans une crise presque universelle, comme celle que nous venons de subir, les créanciers étrangers sont plus difficiles à apaiser et les débiteurs étrangers plus difficiles à atteindre que les créanciers et les débiteurs que le commerce peut avoir dans le pays même; les engagements qu'on a signés affluent alors de tous côtés, tandis que les rentrées s'effectuent avec une lenteur et une irrégularité désespérantes.

Il est à regretter que les documents officiels ne permettent pas de suivre exactement et dans toutes ses parties les directions diverses du commerce hambourgeois. Les tableaux généraux résument en bloc ce qui arrive à Hambourg et ce qui en part par la voie de terre ou par la voie fluviale (*Land und Fluss-wärts*), soit une grande partie du commerce avec le Nord scandinave et presque tout le commerce qui se fait avec et par l'Allemagne. En 1856, c'est 43.2 pour 100 de l'importation et 61.1 pour 100 de l'exportation. Sur les 56.8 pour 100 restants de l'importation, la Grande-Bretagne en fournit 26.6; l'Amérique du Nord, 2.3; le Brésil, 2.0; l'Amérique occidentale, 1.6; la France, 1.2; les Pays-Bas, 1.1, etc. Sur les 38.6 pour 100 spécifiés de l'exportation, la Grande-Bretagne en prend 12.1; les Etats-Unis, 2.4; l'Amérique occidentale, 1.8; la Norwége, 1.7; le Brésil, 1.6; la France, 1.1 pour 100, et ainsi de suite. De sorte que si la part de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord dans l'exportation, qui pouvait les constituer débitrices envers Hambourg, n'est pas trop grande, elle dépasse pourtant, dans le commerce *maritime* de Hambourg, la part de tous les autres pays. Ajoutons

qu'elle a considérablement augmenté en 1856 : l'année précédente, l'Angleterre n'avait pris que 11.3 et l'Amérique du Nord seulement 1.5 pour 100 de l'exportation totale contre 12.1, et respectivement 2.4 pour 100, en 1856. Si la progression a continué en 1857, elle fera mieux comprendre encore l'effet fâcheux que les faillites américaine et anglaise durent produire sur le commerce hambourgeois.

Pourtant, il ne s'en était pas trop ému d'abord. Était-ce de la présomption ? était-ce de l'insouciance calculée ? nous l'ignorons ; peut-être était-ce l'une et l'autre. L'illusion était, au reste, d'autant plus facile à Hambourg, qu'on y manqua jusqu'au dernier moment de ces indices qui révèlent à temps le danger de la situation. Dans tous les grands centres d'affaires, le portefeuille de la banque ou des banques d'escompte fournit ces indices révélateurs ; la banque de Hambourg est une banque de dépôts et de *giro*, mais elle ne fait pas l'escompte. On parlait bien d'un accroissement extraordinaire dans le nombre d'effets de commerce présentés au timbre, mais le bureau du timbre ne publie ses comptes qu'au bout de l'année. Il s'ensuivait que tout le monde se berçait dans une fausse sécurité que n'ébranlèrent même pas les nouvelles désastreuses de New-York, de Londres, de Berlin, de Vienne. Lorsque la terrible réalité apparut enfin à tous les yeux, la surprise fut presque aussi grande que la détresse ; les hommes d'ordinaire les plus fermes et les plus résolus en perdirent le courage et jusqu'au bon sens.

Le commerce fit bien quelques faibles essais pour se sauver par ses propres forces. Nous citerons la fondation d'une association de garantie, dans le but de soutenir le crédit des effets en circulation à l'aide de la garantie collective des sociétaires pour leurs engagements respectifs ; tel fut aussi l'appel adressé par la députation du commerce aux débiteurs moins embarrassés, de solder leurs engagements avant l'échéance ; telle fut encore l'offre de la maison Heine et de quelques autres banquiers de mettre quelques millions de francs à la disposition des escompteurs. Appliqués un mois plus tôt, ces moyens auraient peut-être suffi pour conjurer la crise ; à ce moment ils furent promptement épuisés, sans porter un soulagement efficace au mal qui allait croissant. La panique gagnait toutes les classes, la pression extérieure augmentait en raison de cette panique, et le commerce éploré, découragé, désespérant de ses propres forces, se mit à réclamer à grands cris l'intervention de l'Etat.

Disons-le à l'honneur de l'autorité : elle s'est du moins opposée avec énergie et succès aux mesures violentes et manifestement iniques. Elle a rejeté l'émission réclamée avec instance de 30 millions de papier-monnaie au cours forcé ; elle a refusé le répit d'un mois qu'on demandait pour tous les débiteurs et qui équivalait à autoriser une banqueroute générale, faiblement masquée. Les mesures qu'elles a adoptées, bien qu'exceptionnelles, ne blessent pas de front la justice et la raison. Il en est surtout ainsi du décret d'après lequel deux commissaires nommés

parmi les créanciers de tout négociant embarrassé administrent ses affaires pendant le temps nécessaire pour adresser un rapport au tribunal de commerce, qui décide s'il y a lieu ou non de déclarer le débiteur en état de faillite. Cette mesure pouvait sauver de la ruine et du déshonneur maint négociant honnête, au-dessus de ses affaires, mais momentanément gêné ; elle a été réclamée jusqu'au 1er janvier 1858 par 150 maisons environ.

Mais le sénat hambourgeois est allé plus loin ; il est intervenu directement, par deux mesures surtout. Il a d'abord autorisé le département des finances à émettre des mandats contre dépôt de marchandises ou de bons effets de commerce ; les 15 millions de marcs banco (28.2 millions de francs) qui pouvaient être émis ont été, si je ne me trompe, absorbés en deux ou trois jours par 90 soumissionnaires, parmi lesquels figuraient les premières maisons de Hambourg ; les mandats (*Kammer-Mandate*) circulent aujourd'hui avec une grande facilité et s'escomptent à 4-5 pour 100. L'Etat a ensuite institué une Caisse d'escompte au capital de 15 millions de marcs banco. Le tiers de cette somme fut déposé par l'Etat en actions des chemins de fer Berlin-Hambourg et Hambourg-Bergedorf ; ses autres dix millions ont été empruntés en argent pour un an, et à 6 pour 100 d'intérêt, à la Banque nationale de Vienne. Cet établissement, qui doit reprendre au 1er janvier 1859 ses payements suspendus depuis le mois de mars 1848, a accumulé dans ses caves plus de 200 millions de francs en espèces ; il s'empressait d'autant plus d'en mettre une partie à la disposition du sénat hambourgeois que, grâce aux nombreuses relations qui existent entre Vienne et Hambourg, le commerce autrichien était directement intéressé à ce que la crise hambourgeoise ne dégénérât pas en une déconfiture générale ; la Banque elle-même avait dans son portefeuille une grande quantité d'effets sur Hambourg. Le convoi qui apportait l'argent autrichien était arrivé le 13 décembre à Hambourg, mais il ne fut pas livré à la Caisse d'escompte ; la veille, le sénat avait proposé et la bourgeoisie avait consenti à en changer la destination. Les dix millions de marcs banco ont été remis à une « Commission de confiance » chargée de les répartir en avances aux maisons dont la chute menaçante lui semblerait devoir être le plus préjudiciable à l'intérêt général. Personne n'ignorait qu'il s'était agi de soutenir six des premières maisons, dont la faillite aurait entraîné une masse d'autres maisons. En même temps, le sénat fut autorisé à emprunter encore 5 millions de marcs banco, si les besoins de la Caisse d'escompte le réclamaient.

Toutes ces mesures, nous l'avons dit, ne violent pas la raison et la justice aussi ouvertement que l'auraient fait d'autres mesures qu'on a réclamées à Hambourg, qu'on réclamait plus tard à Berlin, qu'on a réalisées à Lubeck, par exemple ; elles n'en sont pas moins regrettables dans leur principe et dans leur effet. Leur principe, c'est l'intervention de l'Etat pour tirer le commerce des embarras où l'ont mis des opérations fausses

ou exagérées, et qui parfois frisaient peut-être même la déloyauté ; c'est l'Etat se faisant tuteur général des maisons de commerce qui chancellent, se faisant mont-de-piété, se faisant banque d'escompte. Or, nous n'avons pas besoin d'insister sur les tristes conséquences dont ces errements sont toujours accompagnés; mieux que partout ailleurs on le sait et on l'a toujours hautement proclamé dans la ville libre de Hambourg : si l'indépendance est la condition vitale du commerce, la responsabilité de ses œuvres est son premier devoir, le corrélatif indispensable de la liberté qu'il réclame à juste titre. Quant à l'effet général de ces mesures, il ne saurait être que des plus fâcheux : elles menacent de détruire le profit unique qui pouvait résulter de la crise. Les crises commerciales sont une rude épreuve où succombent les faibles, où les autres se retrempent; une tempête qui, en renversant les organisations parasites, vicieuses, donne plus de vigueur, plus d'espace aux organisations vigoureuses et solides. Pour Hambourg tout particulièrement, il y avait dans les désastres récents un très-sérieux avertissement, puisqu'ils étaient en grande partie l'effet naturel de ce que le commerce hambourgeois s'est écarté, dans ces dernières années, de sa prudence, de sa loyauté, de sa solidité séculaires. L'Etat, en s'interposant pour sauver ce qui devait succomber, pour préserver peut-être les plus fautifs des conséquences naturelles de leurs fautes, établit un précédent, grâce auquel la crise, au lieu d'être un enseignement, sera un encouragement aux spéculations exagérées et hasardées. Pourquoi, en effet, le commerce hambourgeois s'imposerait-il une règle, une mesure quelconque, puisqu'il n'aura que les bénéfices de ses hardiesses, de ses imprudences même, tandis que l'Etat, dans le cas d'insuccès, se chargera de lui en alléger le fardeau?

Il ne nous coûte pas de reconnaître que les mesures prises par le sénat hambourgeois ont contribué quelque peu à arrêter les progrès de la crise ; mais, en se refusant à toute intervention, en forçant ainsi le commerce à se tirer lui-même d'embarras, le sénat lui aurait rendu un service beaucoup plus grand et sans inconvénient pour l'avenir. Nous admettons volontiers que les mandats, la caisse d'escompte et les 10 millions de marcs banco de Vienne ont sauvé plus d'une maison; mais nous doutons fort qu'en soutenant artificiellement des établissements qui n'avaient plus assez de force en eux pour vivre, on ait réellement servi l'intérêt du commerce hambourgeois. Plus que partout ailleurs, le commerce de Hambourg, si riche en souvenirs glorieux, si plein de vie, si fécond en ressources, aurait dû et aurait pu se relever par ses propres efforts; ses souffrances auraient peut-être été plus longues, plus cruelles; mais il aurait conservé son honneur, le sentiment de son indépendance, la confiance dans ses forces. Ce sont là les seuls soutiens vrais et fermes d'une grande activité commerciale, étendant ses ramifications sur toutes les mers et sur toutes les parties du globe. Il faut espérer que la défaillance n'aura été que passagère. Le commerce hambourgeois se

relèvera, non par l'intervention gouvernementale, mais malgré cette intervention, qui lui a fait plus de tort pour son avenir qu'elle ne lui a épargné d'embarras pour le présent.....

Nous ne saurions quitter ce sujet, et le précieux in-quarto officiel qui nous a fourni les renseignements statistiques de cette notice, sans consacrer au moins quelques lignes à la navigation maritime, par laquelle, nous l'avons vu, s'effectuent environ 60 pour 100 de l'importation et 40 pour 100 de l'exportation. Le port de Hambourg ne possédait encore, il y a dix ans (1847), que 249 bateaux de 22,203 charges (la charge est de 6,000 livres); en 1851, on comptait 351 bateaux de 34,633 charges, et on était arrivé en 1856 à 468 bateaux de 57,639 charges; c'est une augmentation de presque 100 pour 100 dans le court espace décennal. Quant au mouvement de la navigation, le port de Hambourg a vu arriver, en 1856 : 5,201 bateaux d'une capacité de 390,908 charges et avec un équipage de 49,264 hommes, contre un départ de 5,175 bateaux d'une capacité de 387,308 charges et un équipage de 48,884 hommes. Sur les bateaux entrés à Hambourg, 542 venaient des pays transocéaniques (92 du Brésil, 83 des Etats-Unis, 80 de l'Amérique occidentale, 69 de Cuba, 46 de Haïti, 32 de Venezuela, etc.), et 4,659 des ports européens (2,266 de la Grande-Bretagne, 550 de Brême, 305 des Pays-Bas, 107 de la France, 83 de la Belgique, 65 de la Norwége, etc.). Sur les bateaux partis de Hambourg, 520 voguaient vers des ports transocéaniques (94 au Brésil, 72 aux Etats-Unis, 51 à Uruguay, 35 à Vénézuela, 23 en Australie, etc.); tandis que 4,655 bateaux se rendaient dans différents ports européens (2,373 en Angleterre, 467 en Hollande, 374 à Brême, 235 en Hollande, etc.). Quant aux pavillons sous lesquels voyageaient ces bateaux, la moyenne des années 1853-1856 donne les proportions suivantes :

Pavillons.	Nombre des bateaux.		Capacité.	
	Entrés.	Sortis.	Entrés.	Sortis.
Anglais.....	32.15 %	32.07 %	49.58 %	49.52 %
Hambourgeois.....	13.98	14.18	20.13	20.48
Hanovrien.....	24.66	24.69	5.70	5.72
Hollandais.....	9.10	9.05	5.68	5.64
Danois.....	7.84	7.83	5.06	4.98

Quoiqu'elle ait doublé en dix ans, la marine hambourgeoise ne pourvoit donc encore qu'aux 14 à 20 pour 100 du mouvement de son port; ce sont les pavillons anglais d'une part, hanovrien de l'autre, qui fournissent la majeure partie des moyens de transport maritime que réclame l'immense activité commerciale de la métropole hanséatique.

J.-E. HORN.

LA MONNAIE DE BANQUE [1].

Le propre de la civilisation est la recherche en toutes choses; dans le monde moral comme dans le monde matériel, tout se perfectionne, tout s'épure, tout tend au bien absolu ; les idées simples semblent communes, et les sentiments naturels, surannés; il faut à l'esprit comme des spéculations quintessenciées, au cœur des passions raffinées, au corps des jouissances ineffables ; le *moi* et *la bête*, comme dirait Xavier de Maistre, brûlent d'une ardeur du mieux, inextinguible; il semble que l'humanité, après avoir parcouru le cercle de son existence, se retrouve, sans s'en douter, au point de départ, et prépare les matériaux d'une nouvelle tour de Babel, ou entasse montagne sur montagne, pour tenter une fois encore d'escalader le ciel.

Jamais les enfants de Noé et la race des Titans ne s'étaient montrés aussi impatients de la terre, aussi audacieux que de notre temps. Les sciences morales rivalisent avec les sciences exactes, pour donner à l'homme civilisé du dix-neuvième siècle les moyens d'atteindre cette perfectibilité qu'il poursuit ; et, tandis que la matière ne présente plus de résistances dont sa main ne puisse bien se jouer, son intelligence croit avoir surpris les lois divines les plus mystérieuses qui président aux destinées de l'humanité.

Quelle est la véritable raison d'être des sociétés ? A la différence des individualités dont elles sont composées, peuvent-elles avoir une existence illimitée dans le temps ? Et si la vie éternelle doit se trouver pour elles sur la terre, pour l'obtenir, quelles conditions leur faut-il accomplir ? D'antiques civilisations se sont évanouies tout à coup, après avoir ébloui le monde des rayons lumineux qu'elles projetaient; par quel vice de leur organisme ont-elles péri ? Et comment les civilisations qui leur ont succédé parviendront-elles à s'assurer cette existence et ce bien-être infini que les premières n'ont pas su conquérir ? En un mot, quelle est l'inconnue jusqu'à présent inutilement cherchée ?

La dernière formule donnée par les alchimistes de la pensée n'est plus l'*organisation du travail*, mais bien la *réforme du crédit*. Le crédit est l'alpha et l'oméga de la science sociale, l'x du problème économique, le secret que la Providence n'avait pas encore voulu livrer. Mais la *réforme du crédit* n'est pas un de ces mots magiques qu'il suffise de prononcer pour faire disparaître tous les obstacles. C'est beaucoup, sans doute,

[1] *La Monnaie de Banque, ou l'Espèce et le Portefeuille*, par Paul Coq, chez Guillaumin et Ce; 1 vol. gr. in-18. — *Essai sur le progrès des institutions économiques*, par L. Hamon, chez Guillaumin et Ce; 1 vol. in-8°.

d'avoir soulevé le voile d'Isis, d'être en possession de la force latente ; seulement, reste l'application sur laquelle on n'est pas encore parvenu à s'entendre. A qui la faute? aux adeptes, il faut bien en convenir, et non pas à la foule : cette fois, ce n'est pas le peuple, ce n'est pas davantage le pouvoir qui nie la puissance de la vapeur ; ce sont les Fulton qui ne savent pas la diriger ; à leur inexpérience la responsabilité du retard que nous éprouvons dans la jouissance des miraculeux résultats qu'on nous promet.

I.

En parlant des chercheurs du grand œuvre moderne, à propos des ouvrages de MM. Paul Coq et L. Hamon, il n'est assurément pas entré dans ma pensée de classer ces deux économistes parmi les rêveurs qui croient à l'efficacité des aspirations vagues ; et encore moins parmi les réformateurs qui bâtissent un système sur ce qu'il est convenu d'appeler une opinion politique. MM. Paul Coq et L. Hamon sont, au contraire, deux hommes sérieux, qui n'ont écrit qu'après avoir longtemps réfléchi, et consciencieusement étudié les questions financières ; et parmi les ouvrages récemment publiés en matière de crédit, *la Monnaie de banque* et l'*Essai sur le progrès des institutions économiques* méritent d'être tout particulièrement remarqués. S'ils ne me paraissent pas irréprochables ; si, sur des points capitaux, je crois devoir les combattre, c'est bien plus à l'entraînement général auquel ont cédé les auteurs que j'ai affaire, qu'à leur propre pensée qui, plus d'une fois, proteste, comme malgré elle, contre l'action exercée par l'engouement public.

Il y a cette différence notable entre le livre de M. L. Hamon et celui de M. P. Coq, que le premier remonte aux causes premières ; et que le second, abordant immédiatement le problème, ou plutôt le considérant comme résolu par l'institution des banques de circulation, s'attache à démontrer qu'il dépend, d'une part, des banques elles-mêmes, en accomplissant régulièrement et complétement leur mission ; d'autre part, du public, en ne laissant point fausser ses idées à l'endroit de la monnaie de papier, de réaliser, dans l'usage du crédit, une réforme qui doit centupler les forces de la production, les facultés des consommateurs, et, partant, le bien-être général. « Il s'agit bien moins d'innover que de s'entendre ; » dans cette phrase est la pensée fondamentale du livre de M. Paul Coq. « Le nœud de la question, ce n'est pas la suppression mais la rénovation du crédit ; » telle est la conclusion contraire de M. L. Hamon ; conclusion amenée par une série de déductions qui posent parfaitement la question. C'est donc en compagnie de ce dernier que je vais l'aborder. Voici sur quelle base il l'établit :

« Les hommes se sentent essentiellement distincts les uns des autres, et pourtant unis dans une même nature, indépendants et solidaires, en un mot, *frères*. De ce double principe viennent deux instincts ou principes

d'action, savoir : l'*amour de soi*, engendré de la personnalité qui nous fait rechercher notre propre bien, et l'*amour du prochain*, engendré du sentiment de l'humanité qui nous porte à nous dévouer au bien de nos semblables; aspirations contraires, en apparence, mais également nécessaires, puisqu'elles sont également naturelles. Elles doivent donc se concilier. Elles se concilieront dans un ordre de choses où le meilleur moyen de se procurer le bien personnel sera de concourir au bien de tous; et où, par conséquent, le bien-être général naîtra de la satisfaction des intérêts particuliers. Ainsi, *la fraternité originelle deviendra l'assistance réciproque, la mutualité.* »

Après avoir développé cette pensée et soutenu que l'homme a l'obligation de se perfectionner par la liberté « qui est une dette avant d'être une créance, » M. L. Hamon recherche quel est le vice de l'organisation actuelle; il le trouve dans l'inégale répartition des produits du travail et du capital. L'industrie, dans le sens le plus général, est l'œuvre par laquelle nous nous assimilons les choses et les accommodons à notre fin. Les choses, à ce point de vue, s'appellent richesses. La richesse est tout ce qui tend à satisfaire un besoin. L'industrie a donc pour but la consommation ; mais avant de consommer, il faut posséder, et avant d'être possédée, la richesse doit être produite : la production est le titre d'appropriation. L'égalité voudrait donc que, sauf le cas d'impossibilité, personne ne pût consommer sans produire, et que chacun pût librement produire et consommer la quantité de richesse nécessaire à ses besoins. Or, la production est le fruit du travail et du capital ; ses conditions résultent tant de la nature des agents que de celle de l'opération. « Les agents sont les forces respectives de l'homme et de la matière. Sans les attractions chimiques et physiques point de capital ; sans les facultés actives et passives, point de travail. Du concours de ces deux espèces de forces vient la production; le produit les contient et sa valeur en est formée ; il se compose du travail, effet de la force humaine, et du capital, effet de la force cosmique. Conséquence : si le travail et le capital sont des parties intégrantes du produit et s'y confondent sous la forme de valeur, cette valeur appartient donc au capitaliste et au travailleur. On peut définir la production, à ce point de vue : une association dans laquelle l'un des producteurs donne son travail, l'autre son capital en la forme actuelle, pour les reprendre sous forme de profit, chacun en proportion de sa mise... La justice est donc enfreinte, si l'un des producteurs accapare tout le profit ou une part de profit supérieure à sa mise. Or, c'est ce qui arrive. Le capitaliste prélève la part du lion ; d'où cela vient-il ? Nous avons raisonné jusqu'ici en supposant un état social où la séparation du capital et du travail proviendrait uniquement de la variété des choses et de la diversité des talents ; de telle sorte que chacun fût, à la fin, capitaliste et travailleur ; tous traiteraient alors d'égal à égal ; mais il n'est point ainsi, bien au contraire. Il est advenu, par l'effet de plusieurs causes

combinées, qu'une minorité s'est approprié la matière et presque tous les instruments du travail, ne laissant à la majorité que la faculté personnelle de travailler. »

En présence d'un pareil état de choses, que faut-il faire ? La réponse est simple : rétablir l'ordre naturel. — Par quel moyen ? — En complétant la révolution économique qui s'est opérée par la mobilisation du capital. — Mais encore ? — En réformant l'action combinée de la monnaie, du négoce et du crédit. « On ne parle plus de refaire, en un jour, l'état social, mais de l'améliorer graduellement. Or, il n'y a qu'un moyen, et ce moyen c'est de fortifier la liberté, en détruisant les priviléges qui enchaînent le travail, en offrant à chaque travailleur le moyen d'exercer ses facultés naturelles. Ce moyen est le crédit, ou du moins il n'y en a pas de plus puissant. — Si on ne traitait jamais que donnant donnant, que pourrait-on échanger ? Le crédit est l'âme de l'échange, le nerf de la mutualité, enfin l'assistance réciproque en perfection dans l'ordre économique. Law a exprimé le vrai sens du progrès économique, quand il a dit qu'il serait à souhaiter que l'argent se prêtât en vue de partager avec l'emprunteur le profit que celui-ci en retirera. Telle devrait être la loi générale du crédit, et c'est à ce but que doit tendre la réforme. Or, le crédit, quelque perfectionné qu'il soit, est encore trop voisin de l'antagonisme ; il faut le rendre vraiment mutuel, en d'autres termes, fraternel. Ce développement augmentera sans aucun doute l'importance de la monnaie de crédit. Ainsi, à ce point de vue, le mouvement de réforme comprend la multiplication et la simplification du papier. Du moment où tout se ferait par crédit, la monnaie métallique n'aurait plus de raison d'être; mais elle continuera de subsister, tant qu'il restera une place au comptant. Perfectionner donc le crédit, voilà le but. Comment l'atteindra-t-on ? De quelle manière s'opérera cette nouvelle effusion de la mutualité ? Ce sera, nous le croyons, par le développement du principe d'association. »

II.

Bien qu'au premier abord cette analyse de l'organisation actuelle du travail puisse paraître un peu trop radicale, pour me servir d'un terme vieilli, mais beaucoup plus net que celui qui lui a été substitué, elle n'en est pas moins, au fond et toutes réserves faites, d'une exactitude qu'il serait difficile de contester. Le mal chronique, non pas seulement de notre état social moderne, mais des sociétés en général, dans tous les temps, est la répartition anormale du capital. Si cette mauvaise distribution de la richesse s'explique, en partie, par l'inégalité naturelle des aptitudes et des forces, par des accidents indépendants de la sagesse humaine, et surtout par les défaillance de cette sagesse; il est manifeste aussi qu'elle a une cause efficiente dans les institutions politiques qui, trop souvent, presque toujours, exercent sur l'organisme social une action qu'elles de-

vraient subir. Or, cette dernière cause, certainement la plus considérable de toutes, il dépend de l'homme, sinon de la faire complétement disparaître, du moins de la réduire presque indéfiniment ; c'est de l'exercice de cette faculté que résulte le progrès, et il appartient à l'économie politique de lui donner les plus larges développements. Néanmoins, quoi qu'on fasse, quelque parfaite que puisse devenir l'organisation sociale, toujours, parmi les membres de l'association, il s'en trouvera un certain nombre à qui l'instrument du travail fera défaut, à un moment donné. Que feront-ils alors ? Il leur faudra bien recourir à ceux qui possèdent un excédant de capital, en emprunter une partie, en un mot, demander au crédit les moyens de travailler.

Si simple et si naturel que soit cet expédient, son emploi et ses résultats donnent lieu à des appréciations contradictoires, constituent une série de phénomènes sur l'application desquels on est loin d'être d'accord, et ouvrent un vaste champ à l'imagination des réformateurs. Il semble cependant que, par une analyse exacte de la nature et de l'action du crédit, il soit facile de porter la lumière au milieu des ténèbres dont on l'a entouré comme à plaisir.

Ce n'est point imaginer une hypothèse absurde que de supposer l'existence d'une petite société dans laquelle la presque totalité du capital serait employée. Que, par suite d'un malheur, l'un des membres de cette société soit privé de ses instruments de travail, il ne manquera pas de s'adresser au possesseur du capital inactif, afin d'obtenir qu'il le lui confie pour un temps, contre la promesse de le lui restituer dans son intégralité, et de lui payer, en outre, chaque année, une somme équivalente au profit qu'il eût pu retirer lui-même de ce capital, dans le cas où il lui aurait convenu de l'utiliser. Grâce au crédit, le travailleur malheureux pourvoira à ses besoins, tout en mettant en réserve une partie du produit de son activité ; si bien qu'au bout d'un certain temps, il aura pu éteindre sa dette, après avoir reconstitué son propre capital ; et, à ce moment, la société se trouvera plus riche qu'elle ne l'était avant l'événement qui a anéanti cette première épargne. Le contraire arriverait si l'emprunteur, au lieu d'employer à un travail productif le capital à lui confié, en usait pour une consommation improductive. Peut-être le second cas se présente-t-il aussi fréquemment que le premier, et s'établit-il une compensation qui, au point de vue de la richesse publique, réduit considérablement les bienfaits du crédit.

Si, dans la société dont il s'agit, un second emprunteur venait à se présenter, au moment même où le premier aurait pris à loyer tout le capital disponible, il est évident qu'il ne pourrait, comme lui, trouver à emprunter l'instrument du travail. En vain les membres de cette société lui diraient-ils : « Nous avons regret de ne pouvoir vous prêter ce dont vous avez besoin ; mais tenez, voici notre caution collective que vous trouverez à échanger contre du numéraire ou des marchandises ; » il ne

manquerait pas de leur répondre : « Vous vous moquez de me faire cette proposition, puisque vous n'avez, ni les uns ni les autres, de numéraire ou de marchandises que vous puissiez distraire, en ma faveur, de votre capital. Quel est celui d'entre vous qui voudra se dessaisir du nécessaire, en échange de ce chiffon de papier dont il ne saurait que faire, et se priver, pour m'obliger, de l'instrument qui féconde son travail ? » Le second emprunteur aurait raison de parler ainsi ; et il est manifeste que le crédit ne pourrait rien, n'existerait pour lui, qu'autant que l'un des possesseurs du capital utilisé consentirait à ne tirer aucun fruit de l'emploi de son activité, à diminuer ses profits.

Que ressort-il de cette hypothèse ? cinq faits principaux :

1° Le crédit est un prêt réel, la transmission, pour un temps, d'un capital matériel.

2° Quand il n'existe pas de capital, ou, ce qui revient au même, quand il n'existe pas de capital disponible, il n'y a pas de crédit possible ; et il ne saurait être créé par aucun moyen artificiel.

3° Le crédit est personnel, c'est-à-dire qu'il repose sur la confiance inspirée par celui auquel il est accordé,

4° S'il doit être adossé à une réalité du côté du prêteur, comme il n'en est pas de même du côté de l'emprunteur, le remboursement du capital prêté reste toujours incertain, indépendamment de l'échéance à laquelle il est fixé.

5° Le crédit n'est pas illimité.

A ces principes généraux, il faut ajouter, entre autres corollaires, ceux qui suivent :

a. Le crédit n'étant pas limité seulement par la demande, mais aussi par la quantité de capital disponible, il en résulte que le mouvement commercial et industriel ne peut être augmenté que proportionnellement à l'existence, en plus ou moins grande quantité, de ce capital, lequel résulte lui-même de la somme du travail humain.

b. Le crédit étant la transmission directe ou indirecte d'un capital, toute représentation de ce capital, tout signe qui le supplée doit être, en fait, doublé par le capital lui-même ; de telle façon que si le signe, la représentation ne procure pas au crédité les objets dont il a besoin, il puisse revenir chez le créditeur, certain de pouvoir échanger le signe contre la réalité.

c. Le crédit étant l'échange d'un travail réalisé contre un travail à réaliser, la promesse de livrer le travail encore non accompli ne saurait servir de base à un nouveau crédit.

Ces trois conséquences engendrent les trois autres que voici :

a. Les banques ne peuvent opérer que sur le capital disponible.

b. Elles ne doivent pas émettre plus de billets, c'est-à-dire de promesses de payer, qu'elles n'ont de capital en caisse ; et ce capital doit toujours être égal à la somme des billets en circulation.

c. Leur portefeuille, c'est-à-dire les billets des particuliers, contre lesquels elles ont échangé leurs propres promesses, étant d'un remboursement incertain, elles ne peuvent subordonner le payement de ces billets personnels à la réalisation des promesses de leurs débiteurs.

C'est pourquoi les banques de circulation constituent une institution décevante, qui repose sur une fiction, et dont l'intervention met en danger perpétuel les intérêts que ces banques semblent favoriser.

Nous sommes bien loin, on le voit, des conclusions de M. Hamon. Si nous avons été conduit à reconnaître, avec lui, que le crédit offre au travailleur dénué de capital les moyens d'exercer ses facultés naturelles, nous ne pouvons admettre que le crédit, tant soit-il favorisé par la liberté, puisse détruire les priviléges qui enchaînent le travail ; et qu'il faille songer à réformer le crédit d'après cette prétendue loi générale, que l'argent doit se prêter en vue de partager avec l'emprunteur le profit que celui-ci en retirera. En effet, d'une part, le crédit ne donnera jamais le capital au travailleur, et il ne pourra que le lui prêter ; d'autre part, non-seulement, en droit, le profit de l'argent prêté ne doit pas se partager entre le prêteur et l'emprunteur ; mais, en fait, le prêteur, après avoir justement perçu la totalité du revenu de l'argent donné à loyer, prend encore, comme prime, une partie du produit du travail crédité. On ne peut pas dire, non plus, avec l'auteur de l'*Essai sur les progrès des institutions économiques*, que le perfectionnement du crédit soit « le dernier terme du progrès dans l'échange, l'échange à sa troisième puissance. » Pour qu'il y ait échange, il faut qu'il y ait deux valeurs. Or, quand la monnaie de crédit, qui n'a pas de valeur, est troquée contre la monnaie métallique, il n'y a pas échange, mais simple prêt, avec engagement de remettre. L'engagement, c'est le billet ; billet de banque ou billet de particulier, c'est tout un ; ils ne portent point avec eux le gage que l'on trouve toujours dans la véritable monnaie. Enfin, c'est poursuivre une illusion que vouloir « constituer la mutualité du crédit, en faisant en sorte que 1° chacun ait intérêt à créditer pour être crédité ; 2° que le créditeur et le crédité aient intérêt à se traiter l'un et l'autre avec égalité. » Cette mutualité fraternelle du crédit ne saurait exister ; car le créditeur n'a pas intérêt à créditer pour être crédité, mais bien intérêt à créditer pour faire rapporter un revenu à son argent. C'est pourquoi il lui importe peu de bien traiter l'emprunteur ; il lui importe, au contraire, de le traiter mal, c'est-à-dire de lui demander le revenu le plus élevé possible, pour l'usage de son argent.

En résumé, le crédit et les institutions qui tendent à l'organiser constituent, comme la bienfaisance et les institutions au moyen desquelles elle agit, un remède à un mal inhérent à l'infirmité de la nature humaine. Mais, précisément parce qu'il n'est qu'un remède à un mal, c'est-à-dire à la mauvaise distribution de la richesse, le crédit ne doit être appliqué que proportionnellement à l'intensité de ce mal. Loin donc d'étendre le

crédit, *à priori*, il faudrait le restreindre autant que possible, en attaquant le mal, en faisant que chacun retire de son travail tout le fruit qu'il a produit; en organisant la société politique en dehors de tout privilége, de tout monopole; en assurant le plus large développement de la liberté individuelle. C'est ainsi qu'on rendra le remède, non pas inutile, car le mal ne pourra jamais être supprimé complétement, mais de moins en moins utile, et qu'on réduira la nécessité de son application aux plus minces proportions.

III.

M. Paul Coq, esprit moins dogmatique et plus précis que M. L. Hamon, trace nettement la route qu'il veut parcourir, et indique avec exactitude le but auquel il tend. « Les banques, dit-il, ont été fondées pour modérer le prix des services de l'agent monétaire, de façon à stimuler l'échange. D'où vient qu'elles ne songent qu'à mettre partout le prix de ces services hors de portée? — Cela prouve simplement une chose : c'est que l'agence générale du crédit perd de vue, à certaines heures, une mission qu'il faut que chacun lui rappelle. — Tel est l'objet de ce livre. »

Voyons ce que l'on pourrait répondre, au nom de la science elle-même, aux propositions que l'auteur de *la Monnaie de banque* défend, d'ailleurs, avec une grande habileté.

La première tend à établir que « le principal objet des banques est le débit facile et à bas prix du comptant. » Cette assertion est contestable au double point de vue de la théorie et des faits. Sans doute, par la concentration des capitaux épars, les banques amèneront un débit à bon marché, relatif; ou plutôt, en mettant dans la circulation des capitaux qui n'y étaient pas, elles établiront le débit normal du comptant, le taux naturel du loyer de l'argent. Mais, une fois que tout le numéraire disponible aura été mis sur le marché, les banques ne sauraient faire baisser le taux de l'intérêt, pendant que la somme du capital sous toutes les formes resterait la même. Comment M. Paul Coq s'y prend-il pour démontrer que cette vérité est une erreur? En distinguant le produit de la mine, or ou argent, c'est-à-dire marchandise, de l'agent monétaire, instrument des échanges. La preuve que cette distinction doit être faite, « c'est, dit-il, que l'instrument de circulation, en général, peut être indifféremment dans telle ou telle mesure, or, argent ou *papier*, à volonté. — Or, le papier est dénué de valeur intrinsèque; tandis que l'or et l'argent, pris comme espèces, ont une valeur reconnue. — Si les banques sont sans influence sur le coût et la valeur réelle des métaux précieux comme produit, elles influent évidemment beaucoup, par l'usage du papier, sur cette autre marchandise qu'on appelle le loyer de l'argent, et qui n'est autre chose que le prix du comptant. — Du jour où une banque de circulation fonctionne, si la valeur réelle de ce lingot que l'on nomme pièce de cinq francs, toutes choses égales d'ailleurs, reste la même

ravant, son loyer comme instrument monétaire doit baisser; car les fonctions de l'instrument sont remplies avec avantage par un nouvel agent dont le prix de revient est presque nul, outre que le marché peut l'avoir dans la mesure de ses besoins. »

Ainsi, c'est sur les gains considérables réalisés par les banques de circulation que doit reposer le bon marché du comptant. En effet, si une de ces banques, grâce à la confiance qu'elle inspire, parvient à échanger pour 300 millions de ses billets à vue et au porteur, contre 300 millions de billets de divers commerçants, à échéance de trois mois, elle recevra 4 millions et demi d'intérêts; tandis que, n'ayant conservé dans ses caves que 100 millions de numéraire, estimés suffisants pour répondre à toutes les demandes de remboursement, elle n'a perdu que 1,500,000 francs d'intérêts; ce qui constitue pour elle un bénéfice net de 3 millions par trimestre; elle a placé, par l'escompte, son argent à 12 pour 100 par an. Eh bien! pourquoi cette banque n'escompterait-elle pas à 5, au lieu de 6, à 4 et même à 3 pour 100? Alors même qu'elle adopterait ce dernier chiffre, elle réaliserait encore un bénéfice de 50 pour 100 plus élevé que celui des banques ordinaires, obligées de donner à leurs clients des écus et non pas du papier; et elle ferait ainsi profiter la production de cette économie de 3 pour 100, réalisée au moyen de la monnaie de papier.

Si les prémisses de cette argumentation sont incontestables, on ne peut pas en dire autant de la conclusion. En effet, quand la banque de circulation a commencé ses opérations, il existait sur le marché un numéraire proportionné au mouvement des transactions commerciales, en rapport avec les besoins. Dès lors, à la suite du placement, par l'escompte, des 300 millions de papier, rendant des services comme 200 millions, par suite de l'immobilisation des 100 millions de numéraire destinés aux remboursements, il a dû arriver de deux choses l'une : ou il s'est trouvé que, la monnaie de banque ayant été préférée à la monnaie métallique, il y avait 200 millions de numéraire de trop sur le marché; ou le mouvement des affaires s'est développé proportionnellement aux services rendus par les 200 millions de plus mis à la disposition du travail. Dans le premier cas, les 200 millions de numéraire, remplacés par la monnaie de banque, iront s'échanger à l'étranger contre d'autres marchandises; et alors la banque se gardera bien d'abaisser le taux de ses escomptes; car, ayant seule le droit d'émettre des billets au porteur et à vue, elle ne sera pas contrainte à diminuer ses bénéfices par la concurrence. En vertu de son privilége, elle gagnera, sans en rien rabattre, ses 12 pour 100; et l'existence du papier n'aura pas amené la réduction du taux de l'intérêt.

Si l'on veut admettre la seconde hypothèse, celle où l'émission des billets de circulation faisant office de numéraire augmenterait la somme du travail, il est évident que la puissance de l'instrument d'échange res-

tant dans un rapport normal avec les services à rendre, il n'y aura pas lieu à diminuer le prix de son loyer ; et c'est encore, dans ce cas, à la banque que reviendra le bénéfice de la fiction qui fait accepter ses billets pour du comptant.

Ainsi, dans aucun cas, le papier ne fera baisser le prix de l'argent; et, par suite, contrairement à la pensée de M. Paul Coq, « la monnaie de papier sous la main de la banque n'a d'autre avantage que de restituer à la masse des richesses la valeur représentée par une partie de l'or et de l'argent monnayé, sans influer, d'ailleurs, sur le coût des services de l'agent des échanges, et, par conséquent, le profit est peu de chose. »

S'il en est ainsi, la seconde proposition de M. Paul Coq pèche par la base, et la monnaie de banque n'étend pas les affaires, en donnant l'escompte à meilleur marché. « Pense-t-on qu'avec l'escompte à bas prix, répète-t-il avec insistance, à prix constamment réduit, suivant que les banques peuvent l'établir sans peine, l'achat des crédits circulants soit, par cela même, plus étendu? Le bon marché est-il, oui ou non, un stimulant et comme un véhicule des consommations? » Ce bon marché de l'escompte est toujours la question à résoudre, et il ne me paraît pas qu'il puisse exister un doute sérieux à ce sujet. Il est incontestable que les banques ne manqueront jamais de profiter de l'économie résultant de l'émission de leurs billets; la preuve, M. Paul Coq la donne lui-même, en rappelant que ce sont ordinairement les banquiers non privilégiés qui prennent l'initiative de la réduction du taux de l'escompte. D'ailleurs, à si bas prix que pût être porté le loyer du comptant, la circulation ne dépasserait jamais les besoins; et les besoins ne sauraient être indéfiniment développés, ainsi que paraît le penser M. Paul Coq. « Si, abstraction faite de la valeur et de ce qu'elle représente, le prix du simple louage baisse, en raison du concours des services ; comme il est, d'un autre côté, constant que le véritable bon marché amène des consommations plus nombreuses, l'on est conduit, par la présence du papier, agent monétaire parfait, à cette conclusion qu'il *remplace* dans les affaires infiniment plus d'or qu'il n'en *déplace*; le papier, ou mieux la monnaie, ainsi modifiée, répondra donc, en réalité, à une masse d'opérations bien supérieure au chiffre qu'eussent présenté, *dans le même temps*, les métaux précieux à l'état de monnaie; comme l'un se débite à meilleur compte, il fait mieux, il fait plus que l'autre. » Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait qu'à chaque émission nouvelle de billets, l'escompte baissât; ce qui le conduirait à égaler zéro à un moment donné. C'est là une hypothèse que l'auteur n'ose pas pousser jusqu'au bout. « Où s'arrêtera-t-on, se demande-t-il? Pourquoi cette limite et non telle autre? A cela nulle réponse, ajoute-t-il; le fait est là simplement brutal et usuel; ce qui veut dire qu'on n'en apporte aucune bonne raison. »

L'escompte, d'ailleurs, n'est pas productif de valeur, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par le simple examen des faits : [illegible] regrette

de s'être dessaisi de son capital, qu'il trouve occasion ou qu'il a envie de faire travailler directement. Dans l'impossibilité où il est de rentrer en sa possession avant le terme fixé, il escompte le billet de l'emprunteur. Par cette opération, le fait de crédit est déplacé. Ce n'est plus A qui a prêté à B, c'est un tiers C qui a prêté à A et à B; le capital déplacé est celui de C, et non plus celui d'A; mais le résulat reste le même : il y a un capital prêté à intérêt qui produit 5 pour 100, par exemple, et un travail utilisé qui produit aussi 5 pour 100, si l'on veut. Il n'y a donc pas augmentation de valeur; la production reste la même; rien n'est changé dans la richesse générale. Il n'en est pas ainsi, en ce qui touche la richesse particulière : pour pouvoir rentrer dans son capital avant l'échéance, non-seulement A a dû transmettre à C l'intérêt qui restait à courir, jusqu'au remboursement de B, mais encore un surplus pour la peine que prend C; et quelque chose de plus pour le risque qu'il court, en faisant l'avance de ce capital. De sorte que ce ne sera plus sur le pied de 5 pour 100 que A payera l'intérêt du capital qu'il veut recouvrer, mais sur le pied de 6 ou de 7 pour 100; il y aura un déplacement de 1 ou 2 en faveur de l'escompteur C. Que si A, au moyen de cet escompte, a fait une opération fructueuse, il n'a fait que ce que l'escompteur eût pu faire lui-même; seulement il l'a fait avec un bénéfice moindre du montant de la commission et de la prime payée à celui-ci.

Ce que l'escompteur ordinaire n'a pu faire, la banque de circulation l'accomplira-t-elle? Pas davantage. — Mais, objecte M. Paul Coq, le banquier ordinaire, manquant de comptant, arrête le mouvement des affaires; tandis qu'avec les banques de circulation l'escompteur peut désormais frapper plus haut, à son tour, pour avoir le comptant qu'on lui demande, et donner cours à des crédits que la banque n'aurait pas voulu accepter : le mouvement général suivra donc son cours, grâce à la banque de circulation. — L'objection repose sur la continuelle méprise qui consiste à croire que la Banque augmente la quantité de monnaie circulante, tandis que'lle ne fait qu'en changer la nature et déplacer les opérations d'escompte. L'intervention de la Banque a, en outre, le tort de mettre deux intermédiaires entre certains emprunteurs et le comptant, et d'ajouter une seconde commission à celle qu'ils avaient déjà à payer.

La troisième erreur de l'auteur de *la Monnaie de banque* découle de la même source que les deux premières; et la querelle qu'il fait à l'agence générale du crédit n'est pas fondée. En effet, comment peut-on demander à un établissement privilégié qu'il fasse le sacrifice des avantages qui lui ont été accordés comme compensation de services plus ou moins réels qu'il est appelé à rendre à la chose publique, et de certains risques auxquels il est incontestablement exposé? Ces risques, M. Paul Coq s'efforce de les atténuer; il pense même qu'ils pourraient disparaître, si le public voulait

'er : « Une chose préoccupe, c'est l'imprévu. Placée instan-

tanément, par une circonstance grave et exceptionnelle, sous le coup d'un remboursement exigible *en masse*, que pourra la Compagnie, sinon liquider? » Voilà le plus grand danger pour la Banque. Mais à quoi tient le péril? à une fausse appréciation que fait le public de la monnaie de banque et des engagements qu'elle représente. « Le disponible en or ou en argent à *présentation*, voilà ce qui forme l'essence du papier émis par la Banque, et ce qui le caractérise. » Seulement ce n'est pas absolument au guichet de la Banque que doit avoir lieu le remboursement; il se fait dans toutes les caisses particulières, puisqu'il est *accepté* par tous; ce sont les meilleures bourses qu'on met chaque jour à contribution, et qui deviennent, de plus en plus, les auxiliaires empressés de la Banque; en fait, la Banque a rejeté sur tout le monde la majeure partie d'un remboursement qui, dans le principe, pesait tout entier sur son encaisse. « Sans doute, l'obligation de délivrer l'or, l'argent en banque, à vue de billet, existe toujours, et le principe de la convertibilité n'a pas cessé d'être un principe fondamental; mais cette règle, elle reçoit une fois sur vingt la sanction de l'à-propos, et ses applications sont de plus en plus rares. Le remboursement obligé, c'est le fait ici purement théorique, en quelque sorte; le fait constant et réel, le fait dont chacun se contente et qui suffit, c'est un change qui s'opère là bien moins qu'ailleurs. Le billet étant au pair des espèces, pourquoi échanger, hormis en cas de nécessité? Et ce cas admis, pourquoi recourir à la Banque, lorsque la caisse de chacun s'ouvre volontiers devant le papier? — Aussi, lorsque le public, *en dehors de tout besoin réel*, et poussé par d'injustes défiances envers la Compagnie, se porte aux guichets pour réclamer tumultueusement l'espèce par voie de remboursement intégral, *il fait ce qu'il ne doit pas faire*, et, de plus, il exige l'*impossible*. — Ainsi prise à la lettre, cette formule du remboursement à *volonté* conclut à la *suppression de l'escompte modéré et à bas prix*. —Il faut choisir : ou le commerce apprécie ce dernier avantage, et il adopte en conséquence l'institution avec la monnaie dont elle dispose dans la mesure d'une bonne et intelligente gestion; — ou les garanties lui paraissent insuffisantes, et alors il retombe en plein système de comptant métallique, c'est-à-dire qu'il retrouve l'escompte difficile et cher.— Les banques, en se fondant, en opérant incessamment, depuis fort longtemps, avec un faible capital qui n'agit que peu ou point, montrent que le public a opté pour le premier cas. Il a donc adopté l'institution, c'est-à-dire qu'*il a contracté* avec l'appareil. Dans le contrat, aucune des parties n'est libre de se dégager sans motif; et c'est rompre cet accord, c'est briser le pacte que de rapporter instantanément tous les billets à la Banque pour réclamer ainsi en masse un payement qui n'entre dans les vues de personne. »

M. Paul Coq, on le voit, n'en appelle pas au pouvoir pour décréter le cours forcé des billets de banque, mais bien à la raison des [illegible] rectement intéressées, pour qu'elles ne rendent pas impor[illegible]

nécessité de conserver un encaissé égal à la somme des billets mis en circulation, le crédit facile et à bas prix.

IV.

Je ne sais si je me trompe, mais ce coup d'œil jeté sur deux ouvrages d'un incontestable mérite, écrits avec conviction en faveur de l'extension de la monnaie de papier, ne nous a pas fait découvrir des arguments qui puissent porter la conviction dans les esprits indécis. Quelque spécieux que soient les raisonnements de MM. Hamon et Paul Coq, si ingénieuses que paraissent leurs combinaisons, ils ne parviennent ni l'un ni l'autre à faire ce que nul homme ne saurait accomplir, c'est-à-dire à changer la nature des choses, à transformer un signe en réalité, à attribuer à la promesse la valeur du gage. M. Hamon compare le billet des banques de circulation au certificat des banques de dépôt. L'inexactitude de cette assimilation suffirait seule à faire comprendre, s'il était besoin, le vice inhérent à la monnaie de papier. Les certificats de dépôt étaient bien, comme le billet de banque, des obligations sans terme, des promesses de payer, des bons sur la caisse, enfin des lettres de crédit; mais, à la différence des billets de banque, ils étaient doublés par un dépôt réel, et leur possesseur avait la certitude presque complète de pouvoir les échanger contre du numéraire, contre les espèces déposées. Le certificat de dépôt se rapprochait de la monnaie autant que faire se peut; il était presque la monnaie; le billet de banque ne peut même pas être considéré comme une *quasi-monnaie*; comme le billet à ordre, il n'est qu'une promesse de payer, une assignation sur du travail non encore accompli, par conséquent sur une valeur qui n'existe pas.

Instrument d'une institution destinée à pallier un vice d'organisme social, le billet de banque est également dangereux par la confiance et par la défiance qu'il inspire, en provoquant les spéculations aventureuses en temps de prospérité, et en arrêtant le mouvement des affaires, alors qu'il aurait le plus besoin d'être soutenu. Les banques de circulation, qui ont inventé ce billet exclusivement à leur profit, ne sauraient donc trouver leur raison d'être dans sa propre existence; il les condamne, au contraire, parce qu'il n'est qu'une corruption du certificat de dépôt, une promesse de payement qu'il ne dépend pas toujours de la Banque de pouvoir tenir. Bien loin d'être la plus haute formule du crédit, le billet de banque est le témoignage d'une décadence qui touche à sa dernière période, et qui n'a plus à atteindre que le cours forcé. Le billet de banque est la cause principale de ces crises qui viennent périodiquement désarmer le travail, dissiper les épargnes et atrophier le sens moral dans nos sociétés raffinées; parce qu'il est le moyen qu'on emploie pour surexciter outre mesure la production, multiplier sans nécessité les travaux publics, développer artificiellement le luxe, en faisant croire à une richesse qui n'existe

pas. Substituer la monnaie de banque, c'est-à-dire la fausse monnaie, à la monnaie véritable, c'est ruiner le crédit lui-même, c'est enlever au remède toute son efficacité; c'est pire encore : c'est le transformer en poison.

Il me paraît donc que MM. Paul Coq et L. Hamon ont plaidé une mauvaise cause; mais comme ils l'ont plaidée en nombreuse et illustre compagnie; comme ils parlent à un auditoire généralement très-sympathique; comme ils font preuve de beaucoup de savoir et d'habileté, ils doivent être écoutés. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'*Essai sur le progrès des institutions économiques*, c'est un sentiment philosophique et économique très-développé, parfois aventureux jusqu'au sophisme, mais toujours amoureux de la vérité. Ce que l'on aimera dans *la Monnaie de banque*, c'est l'analyse pleine de finesse du mécanisme financier, le vif désir de le faire servir tel qu'il est, sans rêver des réformes ou l'application de théories impossibles, à l'accroissement du bien-être général; et, par-dessus tout, peut-être, l'extrême bonne foi de l'auteur, qui, tout convaincu qu'il soit, ne dissimule aucune des difficultés qui ne pouvaient échapper à son esprit éclairé. Si le livre de M. Hamon montre de larges aperçus dans l'examen des principes de la science, celui de M. Paul Coq plaît par son côté pratique, et par les efforts que fait l'auteur pour trouver une solution facile au problème dont l'opinion publique se préoccupe à un si haut degré. Aussi, ce second ouvrage a-t-il été accueilli avec faveur par les économistes comme par les financiers; les uns et les autres se sont rappelé, d'ailleurs, une première publication du même auteur, *Le sol et la haute banque*, qui obtint, en 1850, un légitime succès.

A. LEYMARIE.

DE LA PROCHAINE CONSOLIDATION

DE LA DETTE OTTOMANE.

On écrit de Constantinople que le gouvernement ottoman s'occupe en ce moment de consolider la dette turque par la création d'obligations d'Etat, sous le nom de nouveaux *sehims*, et qui constitueraient désormais la seule forme de la dette publique. Tout le papier-monnaie existant maintenant, portant ou ne portant pas intérêt, serait retiré de la circulation, à des époques qui seraient fixées par le firman, décrétant la création des nouveaux *sehims*.

Toute la dette intérieure et extérieure de la Turquie ne représente, comparée avec les ressources de l'empire, qu'un chiffre peu considérable. Ce n'est pas exagérer que de dire que la plupart des Etats de l'Europe, même les plus petits, ont des dettes plus fortes que celle de la Turquie, et, malheureusement pour eux, n'en possèdent point les grandes richesses naturelles. Cependant ces Etats, grâce à une administration régulière, à une constante sollicitude des intérêts des contribuables, à une heureuse assiette de l'impôt, jouissent d'un crédit et d'une sécurité financière dont la Turquie s'est vue privée jusqu'ici. D'où provient cette situation à la fois fâcheuse et inférieure? La plaie du commerce de Constantinople, ce sont les fluctuations journalières, soudaines, du prix de son papier-monnaie représenté par les changes sur les places européennes. Cette plaie atteint également le gouvernement et toutes les classes de la société. Il fallait, il faut porter un remède énergique et prompt à ce mal profond, si l'on ne veut pas voir la perturbation des affaires prendre le caractère le plus alarmant et amener avant peu une ruine complète. Mais que fera le gouvernement ottoman pour prévenir une calamité dont l'imminence n'échappe à personne?

Si nos informations sont exactes, et nous avons toutes sortes de raisons pour les croire telles, les diverses émissions de *caimés*, sans intérêt, ne dépassent pas la somme de 260 millions de piastres turques. Les caimés sont à peu près l'unique instrument dans toutes les transactions commerciales et domestiques qui ont lieu dans la capitale de l'empire ottoman et dans ses environs. Il y a quelque temps encore, le papier-monnaie n'était pas accepté au delà des villages du Bosphore; mais, aujourd'hui, il est assez généralement pris en payement à Brousse et dans plusieurs villes de l'Anatolie. Le cercle dans lequel les caimés cir-

culent comme monnaie légale s'est donc agrandi. Les besoins journaliers de la population qui se sert de ce papier-monnaie doivent exiger une réserve de 75 piastres par personne en moyenne, et nous croyons ne pas nous tromper en évaluant à 1,500,000 âmes la population qui, soit à Constantinople, soit dans les environs, se sert de caimés comme monnaie légale. Cette population absorbe, suivant les bases que nous avons déjà indiquées, une somme de 112 millions de piastres. Nous pensons que les caisses de l'Etat et les maisons de commerce doivent, pour leurs propres besoins, en conserver au moins 88 millions ce qui fait un total de 200 millions de piastres qui sont immobilisées. Pour compléter la somme totale des caimés sans intérêt, qui s'élève, comme nous l'avons dit en commençant, à 260 millions de piastres, il ne reste donc qu'une somme flottante de 60 millions de piastres. Au change moyen de 120 piastres par livre sterling, ces 60 millions de piastres représentent une somme de 500,000 livres sterling. Cette somme, bien administrée, suffirait donc pour maintenir l'équilibre entre le papier-monnaie et l'effectif. Jusqu'ici la Porte Ottomane a eu recours à des opérations de banque qui ont apporté un palliatif momentané à cet état de souffrance; mais ce résultat était obtenu au prix de sacrifices énormes par le gouvernement ottoman, et au risque, pour les banquiers qui s'étaient chargés des opérations, de succomber sous le poids des difficultés qu'ils voulaient conjurer. Cette ruine aurait été causée, non pas par la nature des opérations qu'ils faisaient, mais parce qu'ils agissaient sans aucune base, et qu'ils étaient condamnés à combler un vide qui se renouvelait sans cesse. Au contraire, en plaçant une somme de 500,000 livres sterling ou 60 millions de piastres à la disposition d'un établissement financier, tel qu'il en existe déjà un à Constantinople, nous voulons parler de la banque ottomane, ou d'une réunion de maisons puissantes, tant en Turquie qu'à l'étranger, jouissant d'un crédit sérieux et d'une influence sans laquelle les délicates opérations pour le maintien du change ne sauraient être faites avec profit, et, de plus, agissant pour le compte et avec l'appui du gouvernement ottoman moyennant des conditions équitables, un pareil établissement ou une pareille réunion de maisons amènerait des résultats très-avantageux.

Ce plan simple, pratique, et d'une si facile exécution, fut proposé au gouvernement ottoman par M. de Palésieu Falconnet, financier éminent chargé à Constantinople de la direction de la banque ottomane. Dans l'opinion de cet honorable financier, le gouvernement ottoman devrait ne reculer devant aucun sacrifice, ne devrait refuser aucune garantie pour obtenir cette somme de 500,000 livres sterling, soit en effectif, soit en crédit, à l'étranger ou en Turquie, et en assurer le remboursement. Il trouverait bientôt une compensation qui dépasserait toutes ses espérances dans la stabilité du change et dans la réduction relative du prix des objets qui lui sont indispensables ou nécessaires.

Mais là ne devrait pas se borner, d'après l'honorable M. Falconnet, le devoir du gouvernement ottoman. Il ne suffit pas de travailler activement au maintien du change, il faut, par une série de mesures financières intelligentes, relever un crédit tombé, et ramener ainsi l'équilibre dans le budget de l'Etat. Une fois ce but atteint, il faut que le gouvernement ottoman entreprenne l'opération, de plus en plus nécessaire, du retrait de son papier-monnaie et de son numéraire détérioré.

M. de Palésieu Falconnet ne pense pas que ce soit là une chose très-difficile, et il pense qu'il suffirait de quelques sages mesures et d'un commencement d'action intelligente pour obtenir les résultats qu'il indique.

Quelles sont les mesures proposées par M. de Palésieu Falconnet? La création de quelques-unes des taxes qui se retrouvent dans les pays qui sont administrés régulièrement, taxes qui pèsent sur le luxe, les caprices, les vices mêmes des populations, et qui servent en même temps de frein à ces vices. M. de Palésieu Falconnet estime qu'au moyen d'une taxe sur les propriétés immobilières dans les villes, sur le tabac et sur quelques objets de luxe, on obtiendrait aisément, et sans trop exiger des contribuables, une augmentation de revenus de 300 millions de piastres au moins. Cette augmentation de revenus servirait à créer un fonds d'amortissement uniquement employé au retrait graduel du papier-monnaie, et à la refonte des bechliks (pièce de cinq piastres profondément détériorée). De cette façon disparaîtraient peu à peu les causes de perturbation qui pèsent si durement sur les valeurs publiques et les richesses individuelles. L'habile financier va même jusqu'à espérer que la diplomatie ne serait pas éloignée de s'associer à cette entreprise, en tolérant une légère augmentation des tarifs, à la condition d'acquitter cette augmentation en caimés qui seraient immédiatement détruits. C'est là un moyen que nous ne saurions admettre. Nous croyons au contraire utile, urgent même, d'abaisser le tarif des douanes en Turquie, notamment en ce qui concerne l'exportation, et nous pensons avoir démontré ici même la nécessité de cette modification [1]. En outre, on ne saurait se contenter de l'engagement pris par les Turcs de détruire les caimés payés pour l'augmentation du tarif, et il faudrait recourir à des enquêtes ou à une intervention dans l'administration des douanes, laquelle ne conviendrait à aucune des parties.

Après avoir rétabli l'équilibre dans le budget, maintenu le change, opéré le retrait du papier-monnaie et du numéraire détérioré, le gouvernement ottoman devrait s'occuper de liquider les dettes flottantes de l'État, et surtout celle de la liste civile. Ces dettes sont la source d'embarras sérieux pour les transactions générales du pays. On offrirait aux créanciers de ces diverses dettes, qui ne sont point assurés d'être rem-

[1] Voir le numéro de janvier dernier.

boursés, de convertir leurs titres en obligations remboursables par séries, dans un laps de temps plus ou moins rapproché. Ces obligations porteraient intérêt, et formeraient la base du nouveau système à adopter. L'honorable auteur du projet dont nous esquissons les principaux traits n'entend point proposer un emprunt forcé ; économiste éminent, il sait trop combien l'arbitraire en finances est dangereux pour ceux mêmes qui en usent. Mais on a pensé que des créanciers qui ne possèdent que des titres dont le payement est éloigné et incertain, le transfert difficile, et par cela même sujets à la dépréciation et d'une réalisation pénible, on a pensé, disons-nous, que ces créanciers s'empresseraient, dans leur propre intérêt, de convertir des créances d'une évaluation douteuse en obligations dont la base est inaltérable, dont les dividendes seraient payés d'une manière fixe et régulière, et dont le remboursement aurait une époque déterminée : ces diverses circonstances rendraient la négociation des obligations facile, leur vente sûre, nonobstant le délai plus grand que demanderait le gouvernement pour les retirer de la circulation.

La Turquie, nous l'avons dit dans plusieurs occasions, offre des ressources suffisantes pour le remboursement et le placement de toutes ces valeurs. Les dettes que nous avons mentionnées plus haut ne dépassent pas le chiffre de 10 millions de livres sterling. Nous devons toutefois en défalquer les dettes contractées à l'étranger, et qui, faisant partie de la dette régulière et établie de la Turquie, ne doivent pas figurer dans le chiffre de 10 millions de livres sterling. Réduite à ce chiffre, il serait puéril de considérer la dette flottante et celle de la liste civile comme un tableau inquiétant pour une puissance comme la Turquie, dont le commerce étendu, les ressources multiples, les grandes richesses matérielles, peuvent, dans des mains intelligentes, donner de si brillants résultats.

Dans les calculs qui précèdent, on n'a compris ni les caimés à intérêt ni les *sehims*. La majeure partie de ce papier-monnaie se trouve, comme placement de fonds, entre les mains des capitalistes. Ce papier-monnaie rentrerait immédiatement dans les coffres-forts, et n'en sortirait qu'aux époques de payement des dividendes. Aussitôt le change serait maintenu d'une manière stable.

Telle est, en résumé, la situation financière de l'empire ottoman, et telles sont les mesures qu'on propose pour consolider sa dette, maintenir son change sur l'Europe, opérer le retrait du papier-monnaie, du numéraire détérioré, et enfin amortir la dette flottante et celle de la liste civile du sultan. Nous ne tarderons pas à apprendre si ces mesures, dictées par une connaissance profonde du pays et un sincère intérêt pour la Turquie, ont été prises en considération par le gouvernement ottoman.

EUGÈNE POUJADE.

Paris, le 12 janvier 1858.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

EN 1857.

Nous pouvons, dès à présent, grâce aux tableaux que l'administration des douanes a publiés au *Moniteur*, juger d'une manière générale de l'activité de notre commerce extérieur en 1857. Ces données, que complètera plus tard le mouvement des marchandises en *valeurs*, ne portent encore que sur les quantités.

Constatons tout d'abord un accroissement dans la somme des droits perçus à l'importation. Elle s'est élevée à 177 millions de francs en 1856, à 183 en 1857. Si, à ce dernier chiffre, on joint la taxe de consommation perçue par l'administration sur les sels français et étrangers livrés au marché intérieur en 1857, dont le montant s'élève à 37 millions, on aura, pour les seuls droits d'entrée et de consommation des sels, un total de 220 millions de francs. Sans nous arrêter plus longtemps sur la perception de droits peu propres à permettre de mesurer exactement la situation de notre commerce, vu le caractère purement fiscal de certaines perceptions (sucre, café, etc. [1]), nous allons chercher à rendre compte de l'état de nos importations et de nos exportations.

Importations. — Si, pour les marchandises portées au *Moniteur*, on s'arrête au nombre brut des articles qui, relativement à 1856, présentent, en 1857, soit un accroissement, soit une diminution, dans les quantités introduites pour la consommation, on constate que ces derniers (ceux qui se présentent en diminution) sont en majorité. Mais, si l'on s'arrête à l'importance des articles, les premiers (ceux qui ont progressé) l'emportent, comme nous allons le voir, sur les seconds. On signale l'accroissement dans les approvisionnements de bestiaux, de viandes fraîches et salées et de saindoux. Les boissons étrangères (vins, eaux-de-vie et esprits) ont profité de la liberté que leur a accordée le décret du 22 novembre 1854, pour atténuer, autant que possible, le déficit de nos récoltes ; néanmoins, ces importations se sont considérablement ralenties durant les trois derniers mois de l'exercice 1857, relativement à ce qu'elles étaient à la même époque de l'année 1856.

Il y a eu également progrès pour certaines denrées coloniales : le sucre étranger et le café ; pour les graines de sésame, dont l'emploi dans

[1] Ces deux catégories de produits donnent à elles seules 94 millions sur un chiffre de 183 millions représentant le total des acquittements d'entrée.

nos savonneries dépasse de beaucoup, depuis 1850, celui de la graine de lin. Quant au chanvre teillé et en étoupes, la presque totalité de la différence que cet article présente sur 1856 a été absorbée par les constructions navales. Le lin et les fils de lin ont suivi la même impulsion. Nous ajouterons à cette liste, parmi les minéraux : la houille, qui, de 39 millions de quintaux, élève son chiffre à 43 millions. La Belgique seule nous en a fourni 25 millions, l'Angleterre 11 millions, et le Zollverein 7 ; — le cuivre, l'étain brut, le zinc, les nitrates de soude et de potasse, etc.

En tête des articles qui accusent une diminution, on verra sans doute avec plaisir figurer les *céréales*, qui présentent, sur l'année 1856, une différence en moins de 2,965,000 quintaux métriques, soit environ 4,118,000 hectolitres, ce qui, à la moyenne de 28 fr. 50 c. l'hectolitre, représente une somme d'environ 12 millions de francs que la situation satisfaisante de nos récoltes a permis d'appliquer soit au développement de l'industrie, soit à d'autres ressources alimentaires.

Le *sel* présente un déficit qui ne s'élève pas à moins de 35,000 quintaux métriques. — Parmi les *denrées coloniales*, nous citerons, comme ayant diminué, le sucre des colonies françaises (86,000 quintaux en moins), le cacao et le poivre. Les *huiles d'olive* et *de graines grasses*, les *graines oléagineuses*, la *cochenille*, l'*indigo* ont eu également à souffrir. L'importation s'est aussi ralentie pour les *soies*, notamment pour les soies écrues moulinées ; — pour le *coton en laine*, dont les Etats-Unis ne nous ont envoyé que 651,000 quintaux métriques, au lieu des 787,000 que nos manufactures leur demandaient en 1856 ; quant aux envois de l'Egypte, la différence en moins est de 5,000 quintaux (24,000 quintaux en 1857, et 29,000 en 1856). L'importation de cette matière première s'est élevée, en total, à 730,000 quintaux en 1857, et à 842,000 en 1856. Les *laines en masse* accusent, il est vrai, une diminution de 12,000 quintaux relativement à 1856, bien que nous en ayons consommé une quantité qui ne s'élève pas à moins de 379,000 quintaux métriques (dont 128,000 de l'Angleterre); on remarquera que ce chiffre est encore de beaucoup supérieur à celui de 1855.—Le *suif brut*, de 85,000 quintaux, en 1856, est tombé à 63,000 en 1857. Nous citerons, en outre, comme présentant un déficit, les *métaux* ci-après : la fonte brute, dont 105,000 quintaux, sur 977,000, entraient en franchise pour nos constructions navales ; — les fers étirés en barres, dont 158,000 quintaux, sur 231,000, se composaient de rails. Ajoutons à ces produits l'acier, le plomb et l'argent, et nous aurons l'énumération des marchandises les plus importantes qui accusent un déficit à la consommation.

Exportations. — Un certain nombre d'articles se présentent en baisse dans ce mouvement. Ce sont : les boissons, à l'exception, toutefois, des vins de liqueur ; la garance, le sel, les sucres raffinés, les savons ordinaires, les tissus de coton écrus blancs, les toiles de lin, les draps, ca-

simirs et mérinos, les tissus de soie, les modes ; enfin les verres et cristaux. La fabrication de cinq de ces articles est cependant encouragée par une prime de sortie qui représente, en principe du moins, la restitution des droits perçus à l'entrée en France sur les matières premières nécessaires à leur composition. Ce sont : les savons, le sucre raffiné, les tissus de coton écrus blancs, les draps, casimirs et mérinos, les verres et cristaux. L'exportation des quantités fabriquées dans nos manufactures s'est établie ainsi, pour les deux exercices 1856 et 1857 :

	1856.		1857.	
Sucre raffiné.....	357,662	quint. mét.	337,340	quint. mét.
Verres et cristaux.....	304,551	—	278,047	—
Savons ordinaires.....	66,515	—	66,085	—
Tissus de coton, écrus blancs.	40,955	—	38,859	—
Draps, casimirs, mérinos...	25,907	—	23,010	—

Parmi les produits dont l'exportation s'est accrue, nous citerons tout d'abord les bestiaux et les céréales. Les premiers, de 79,000 têtes exportées en 1856, se sont élevés à 91,000 en 1857 ; les moutons surtout ont été l'objet d'un surcroît, assez considérable. Les céréales, comme le montrent les chiffres suivants, dénotent un mouvement supérieur, non-seulement à l'exercice 1856, mais encore à l'année 1855 ; l'exportation en a été :

En 1855 de.....	208,000	quint. mét.
1856.....	193,000	—
1857.....	356,000	—

Ce résultat est néanmoins encore bien éloigné des 3 millions de quintaux métriques que nos agriculteurs exportaient en 1853.

Pour les articles qui, jouissant d'une prime de sortie, ont vu leurs envois à l'étranger s'étendre en 1857, les résultats se présentent ainsi en 1856 et en 1857 :

	1856.		1857.	
Fils de laine.....	5,728	quint. mét.	6,767	quint. mét.
— de coton.....	2,594	—	5,132	—
Tissus de coton autres que les écrus et blancs.....	49,930	—	54,747	—
Tissus de laine autres que les draps, casimirs et mérinos.....	36,776	—	40,169	—

Ajoutons à cette liste quelques autres marchandises, telles que le *lin teillé et en étoupes* qui présente, à l'exportation, relativement à 1856, un progrès de 12,636 quintaux métriques ; les *soies*, accroissement de 233 quintaux métriques ; — les *porcelaines*, de 4,378 quintaux métriques ; les *métaux précieux*, de 3,395,096 hectogrammes, différence qui se partage ainsi entre l'or et l'argent : or, 101,199 hectogrammes ; argent, 3,293,887 hectogrammes ; ce qui représente une valeur totale de

96,500 francs. Nous mentionnerons aussi les *machines* et *mécaniques*, dont nos usines ont expédié pour une valeur de 4,778,000 francs en 1857, tandis qu'en 1856, ce chiffre ne s'élevait qu'à 3,412,000 francs. Les *livres*, les *gravures* et les *lithographies* ont été aussi l'objet d'un débouché plus étendu.

Tel a été l'ensemble de notre commerce. On n'aura pas remarqué sans intérêt le double mouvement qui s'est opéré sur les *céréales* : diminution notable à l'importation, accroissement à l'exportation. Pour les *boissons*, au contraire, l'importation a été plus considérable, et l'exportation plus faible. Nous ferons le même rapprochement pour les *métaux précieux*, sur le mouvement desquels la crise monétaire a fixé l'attention.

	OR.		ARGENT.		TOTAL.	
	1856.	1857.	1856.	1857.	1856.	1857.
Importations.	462.5	568.4	109.4	97.4	571.9	665.8
Exportations.	89.7	120.1	393.5	459.4	483.2	579.5

Soit, relativement à 1857, un accroissement de 93,900,000 francs à l'importation, et de 96,300,000 francs à l'exportation.

Navigation. — Le mouvement de la navigation s'est élevé, en 1857, à 41,615 navires et 6,721,000 tonneaux, ainsi répartis à l'entrée et à la sortie.

Entrée...	25,688 navires.	4,145,000 tonneaux.
Sortie....	15,927 —	2,576,000 —

Il y a accroissement des deux parts sur l'exercice précédent, bien qu'à l'entrée le nombre des bâtiments présente une légère diminution (57 navires). Avons-nous besoin de faire remarquer ce que déjà nous avons eu l'occasion de dire, que le tonnage, c'est-à-dire la capacité des bâtiments de commerce, tend toujours à s'accroître. La différence sur l'exercice 1856 est de 69,000 tonneaux à l'entrée et de 255,000 à la sortie, soit de 324,000 au total.

C'est le pavillon français qui a profité de ce progrès. On en jugera par les données suivantes, qui réunissent les mouvements d'entrée et de sortie :

	PAVILLON FRANÇAIS.		PAVILLON ÉTRANGER.		TOTAL.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1856.....	16,320	2,521,000	23,898	3,875,000	40,218	6,396,000
1857.....	17,936	2,875,000	23,679	3,845,000	41,615	6,720,000

D'après ces chiffres, le pavillon français présenterait un accroissement de 1,616 navires et 354,000 tonnes; le pavillon étranger, au contraire, aurait vu son mouvement décroître de 219 bâtiments et 30,000 tonneaux.

Marseille, le Havre, Bordeaux et Calais sont les ports où à régné la plus grande activité. Ils composent à eux quatre les sept dixièmes du mouvement général.

Là se borne l'examen que nous pouvons faire quant à présent. Nous aurons plus tard à revenir sur ces données, quand l'administration des douanes aura publié le volume dans lequel elle détaille les mouvements de nos transactions tant en valeurs que par pays.

LÉON CHEMIN-DUPONTÈS.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Progrès agricole, ou l'Art d'améliorer l'agriculture *sans numéraire*, par J.-B. Halluy-Delotz. — Broch. in-fol. autographiée.

On aurait pu espérer, depuis que les projets de banques territoriales à cours forcé avaient été rejetés, même par l'Assemblée constituante de 1848, que de pareilles idées, condamnées définitivement par une discussion solennelle, ne se reproduiraient plus; on se serait trompé. Voici un nouveau plan du même genre, et l'auteur n'y va pas de main morte : il ne s'agit de rien moins que la création de *cinq milliards* de billets hypothécaires, rapportant *de deux à trois pour cent d'intérêt*, et ayant cours pendant cinquante ans, *comme l'or et l'argent ;* la prison et l'amende, *sans préjudice des dommages-intérêts* que pourrait réclamer l'administration de la Banque, seraient édictées contre quiconque refuserait de prendre ces billets en payement ou chercherait à les déprécier, *soit en les décriant, soit en les offrant au-dessous de leur valeur nominale, soit en acceptant ces offres.*

Pour les lecteurs du *Journal des Économistes,* il suffit d'énoncer ces propositions, pour les faire apprécier à leur juste valeur. On ne saurait pourtant contester à l'auteur d'excellentes intentions; de plus, il s'est donné beaucoup de peine pour rédiger ses idées en un projet de loi de soixante articles, plus un petit projet financier pour attribuer à son *administration agricole*, comme il l'appelle, une dotation de 20 millions. Quand voudra-t-on finir par comprendre que tout ce travail est inutile ou nuisible, et que la vraie solution ne demande pas tant de façons?

Le point de départ de ce nouveau système de prétendu crédit territorial, comme de tous les autres, est une double exagération.

La première porte sur la condition même de l'industrie agricole. Cette industrie est, en général, peu florissante, surtout depuis dix ans ; mais il ne faut pas la présenter comme aux abois. A en croire M. Halluy-Delotz, il semblerait que nous soyons menacés de voir bientôt nos terres en friche. Cette crainte ne s'accorde pas avec ses propres évaluations, car il porte à 5 milliards le produit annuel de l'agriculture française. Une industrie qui produit 5 milliards par an ne peut pas être considérée comme expirante. Qu'on dise que, considérée dans son ensemble, elle ne fait

plus que peu de progrès, je suis porté à le croire; mais on ne peut méconnaître qu'elle en a fait beaucoup dans des temps assez récents; elle ne s'est ralentie qu'à partir du moment où on a voulu lui appliquer toute sorte de remèdes empiriques pour la guérir de maux qu'elle n'avait pas.

Même depuis dix ans, si la production agricole est restée stationnaire dans la plus grande partie de la France, si elle a reculé sur quelques points, sur d'autres elle n'a cessé de marcher. Que M. Halluy-Delotz parcoure les dix ou douze départements qui approvisionnent directement Paris, il y trouvera tous les signes d'un progrès évident. Si la maladie de la vigne a ruiné les trois quarts des cultivateurs du Midi, elle a enrichi les distillateurs de betteraves de la Flandre, de la Picardie et de l'Ile-de-France; si la hausse des céréales a dépeuplé une partie de la France, elle a causé dans une autre de grands profits; le drainage, les machines, les engrais artificiels, les cultures fourragères, les racines, les industries annexes à la culture, se répandent dans ces départements privilégiés, pendant que les autres restent en arrière.

La seconde exagération, non moins grave que la première, porte sur la dette hypothécaire de la propriété rurale. Cette dette est assurément un lourd fardeau; mais il ne faut pas la grossir outre mesure. Tout le monde est aujourd'hui à peu près d'accord pour évaluer à 8 milliards le total de la dette hypothécaire, déduction faite des doubles emplois et des inscriptions éteintes; dans ce total de 8 milliards, la propriété urbaine est comprise comme la propriété rurale, et pour la plus grande partie. Le seul département de la Seine supporte le dixième de la dette inscrite; les dix arrondissements de Lyon, Bordeaux, Rouen, Marseille, Toulouse, etc., figurent pour un autre dixième; trois autres se répartissent entre les villes de second et de troisième ordre; d'où il suit que la propriété urbaine supporte environ les deux tiers de la dette; la propriété rurale proprement dite n'en doit qu'un tiers, ou de 2 à 3 milliards. En évaluant l'ensemble de cette propriété à 50 milliards, c'est tout au plus *six pour cent;* d'après l'évaluation de M. Halluy-Delotz, qui va jusqu'à 100 milliards, c'est *trois pour cent*.

Je sais bien que cette moyenne ne fait rien à ceux qui doivent 10, 20, 30, 50, et quelquefois jusqu'à 80 ou 100 pour 100, mais ceux-là sont peu nombreux, relativement à la masse; les trois quarts au moins des propriétés rurales sont libres ou faiblement obérées, tandis que si l'on en croyait certaines déclamations, la dette serait universelle.

Le mal n'est donc pas, quoique réel, aussi grand que le fait M. Halluy-Delotz; il appelle des remèdes moins radicaux. Ce que l'agriculture réclame avant tout, ce n'est pas qu'on lui donne des capitaux, il n'est au pouvoir de personne de lui en donner, mais qu'on lui en prenne le moins possible. J'ai lu, dans un récent rapport du ministre des finances, que *le grand livre était fermé*, et que le budget de 1859 se solderait par un excédant de recettes de 48 millions; j'ai lu en même temps, dans les

journaux, que le gouvernement n'appelait sous les drapeaux que 42,000 hommes sur la classe de l'année : voilà d'excellentes nouvelles qui, si elles sont confirmées par l'événement, valent mieux que toutes les recettes imaginables. Il n'en faudrait pas beaucoup de pareilles pour relever notre agriculture, quoiqu'elles n'aient pas l'air d'y toucher directement.

Dans tous les cas, ce n'est pas le remède proposé qui aurait la moindre efficacité ; il ne pourrait qu'aggraver la gêne et consommer la ruine des cultivateurs. L'auteur commet toujours la même méprise ; il confond la monnaie avec le capital. On trouve, dans son exposé, des phrases comme celle-ci : « Le capital n'est qu'*un agent secondaire*, auquel on a donné, *par convention*, une valeur unitaire représentant tous les produits ; *sa seule mission est de faciliter les échanges*. Quoique le capital soit, de tous les agents qui constituent l'ensemble du commerce des peuples, *le seul dont on pourrait se passer*, il est cependant, dans l'état actuel des choses, celui qui domine tous les autres. » Après une pareille définition du capital, il n'est pas étonnant que l'on s'imagine donner quelque chose à l'agriculture, en lui donnant 5 milliards de papier.

Que de beaux projets n'avons-nous pas vus, que de belles phrases n'avons-nous pas entendues depuis dix ans, pour faire baisser l'intérêt de l'argent et pour nous procurer la *vie à bon marché!* Le résultat de tous ces systèmes, nous le voyons : il a fallu autoriser la Banque de France à élever le taux de ses escomptes, et on s'est cru un moment forcé d'abolir la loi de 1807, qui fixe l'intérêt légal, parce que les 5 pour 100 traditionnels, même augmentés d'un pour 100 en matière commerciale et de toute sorte de droits de commission tolérés par les tribunaux, ne suffisaient plus. Je n'ai pas besoin de dire que je suis fort partisan de l'abolition de la loi de 1807, et je ne suis pas fâché de faire remarquer en passant combien l'expérience finit par donner raison peu à peu aux théories les plus attaquées des économistes ; mais il doit être permis de remarquer que c'est là une conclusion fort étrange de toutes les promesses et de toutes les espérances de ces derniers temps.

Et c'est dans un pareil moment, quand les capitaux manquent de toutes parts, quand le gouvernement sent la nécessité de revenir à l'amortissement, quand les compagnies sont contraintes de réduire leurs émissions, qu'on vient sérieusement nous proposer de jeter sur le marché *cinq milliards* de nouveau papier hypothécaire ! Si les expériences en pareil cas ne coûtaient pas si cher, il serait curieux de voir quelle figure feraient ces billets, avec leur intérêt de 2 1/2 pour 100, à côté des rentes sur l'Etat, qui rapportent 5, des actions et des obligations de chemins de fer qui rapportent 6 ou 7, etc. Il est vrai que nous aurions, pour les soutenir, la prison, l'amende et autres aménités ; mais on sait par plus d'un exemple quelle est la valeur réelle de ces moyens comminatoires.

M. Halluy-Delotz n'est pas satisfait du *crédit foncier;* je le crois bien. Qu'est-ce que les millions du crédit foncier auprès de ses milliards? Il reproche vivement à cette institution de prêter pour d'autres emplois que l'agriculture; il ne tombe pas dans la même faute, bien loin de là : il entend surveiller de près l'emploi de ces cinq milliards, de manière à s'assurer qu'ils soient tous, jusqu'au dernier sou, dépensés en améliorations agricoles. Comme pour le cours forcé, cette condition a sa clause pénale : *Quiconque emploiera, soit une partie, soit la totalité de l'emprunt effectué dans le but d'améliorer une propriété agricole, à toute autre chose qu'à cette destination, ou qui ne fera pas exécuter les travaux conformément au décret, dans le délai prescrit par son titre d'emprunt, verra ce titre devenir nul, et le montant de la somme prêtée devenir immédiatement exigible; l'emprunteur sera, en outre, tenu de payer à l'administration agricole une indemnité de* 20 *pour* 100 *en sus du montant du prix* (art. 29 et 30 du projet de loi). Que d'agents il faudra, que d'inspections à créer, pour surveiller tous ces travaux à la fois! Une partie des cinq milliards y passera.

En même temps, l'auteur n'a pas de repos qu'il n'ait rendu impossible le prêt ordinaire. *A dater de la promulgation de la présente loi,* dit-il dans son article 54, *l'intérêt pour prêts faits sur une propriété agricole, soit hypothécairement, soit de toute autre manière, est fixé au taux prescrit par l'article* 33 *de la présente loi* (de 2 à 3 pour 100). Suivant son habitude, la clause pénale ne tarde pas à arriver, et on va voir en quels termes (art. 55) : *Quiconque enfreindra ou cherchera à enfreindre, soit directement, soit indirectement, les dispositions de l'article* 54, *sera puni d'un emprisonnement dont la durée ne pourra pas être moindre d'une année, ni excéder cinq ans, et sera, en outre, passible d'une amende de* 500 *fr.* à 1,000 *fr. En cas de récidive, la peine sera de deux ans à six ans de réclusion, et l'amende sera doublée.* Tout le reste est dans le même esprit et digne en tout point de l'exposé préliminaire, où l'auteur exprime *la plus profonde horreur pour les spéculateurs qui déguisent leur infâme métier sous le nom fallacieux de* CAPITALISTES. Voilà les prêteurs sur hypothèque bien encouragés!

Il est vraiment désolant que nous en soyons là, après tant d'expériences, et qu'il y ait encore des rêveurs qui espèrent attirer les capitaux vers l'agriculture par de pareils moyens.

Au chien dont parle Ésope il faut les renvoyer :
Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée,
La quitta pour l'image et pensa se noyer;
La rivière devint tout à coup agitée;
A toute peine, il regagna les bords,
Et n'eut ni l'ombre ni le corps.

Ces chimères ne sont pas nouvelles; en ceci comme en tout, les Anglais ont eu les devants sur nous; une proposition exactement semblable a été faite en Angleterre, il y a plus d'un siècle et demi, en 1693; voici

comment en parle Macaulay dans son *Histoire de Guillaume III* (t. III, page 222 de la traduction Pichot) :

« Une multitude de plans, dont quelques-uns ressemblent aux fantaisies d'un enfant ou aux rêves d'un homme en proie à la fièvre, fondirent sur le gouvernement. Au premier rang de ces faiseurs de projets brillaient John Briscoe et Hugues Chamberlayne. Ils déclaraient que le remède unique pour toutes les maladies de l'Etat consistait dans l'établissement d'une banque foncière. A les entendre, cette banque devait opérer des miracles. L'Angleterre, pour nous servir des expressions de Briscoe, deviendrait le paradis du monde. Toute personne qui possédait une propriété foncière devait recevoir une quantité de papier-monnaie jusqu'à concurrence de la valeur de cette propriété. Briscoe et Chamberlayne affichaient le plus profond mépris pour cette idée qu'il pouvait y avoir surémission de papier, *tant que, pour chaque billet de dix livres, il y aurait dans le pays une pièce de terre valant dix livres.* Ils ne pouvaient nier que, dans l'esprit de beaucoup de gens, il n'y eût un préjugé en faveur des métaux précieux, et que, par suite, si la banque était obligée de rembourser les billets en espèces, elle ne tarderait pas à cesser ses payements ; ils se tiraient de cette difficulté en demandant *que les billets fussent déclarés inconvertibles, et que chacun fût forcé de les prendre.* Le projet fut soumis, en décembre 1693, à la Chambre des communes. Le ridicule en fit bientôt justice. Le rapport déposé, on ne s'en occupa plus, *et le pays fut sauvé d'une calamité qui aurait laissé bien loin derrière elle la défaite de Nerwinde et la perte de la flotte ;* même parmi les gentilshommes campagnards les plus ignorants de la Chambre, on ne put croire longtemps que l'Etat, par le seul fait d'appeler dix millions sterling un tas de vieux chiffons, pût ajouter dix millions sterling à la richesse nationale. »

Je demande pardon pour la rudesse de ce jugement ; quoique j'aie retranché la plupart des épithètes les plus sévères, il en reste assez pour montrer le cas que, dans le pays du crédit par excellence, on fait aujourd'hui, après cent soixante ans d'expérience financière, de ces expédients surannés. Non-seulement le plan d'un papier-monnaie à cours forcé échoua, comme on vient de le voir, mais un projet beaucoup plus raisonnable, assez semblable à notre établissement de crédit foncier, bien qu'accueilli par les Chambres, ne put se réaliser, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs ; on ne voit pas que le crédit de la propriété et de la culture en ait beaucoup souffert. Nulle part, en temps ordinaire, fermiers et propriétaires ne trouvent aussi facilement à emprunter qu'en Angleterre et à d'aussi bonnes conditions ; la raison en est fort simple : c'est qu'au lieu de multiplier artificiellement ce que Macaulay appelle à juste titre *un tas de vieux chiffons*, on s'est attaché à multiplier avant tout les véritables richesses, qui trouvent toujours, quand elles sont abondantes, le moyen de passer de main en main ; le procédé est moins court et moins facile, mais plus sûr. LÉONCE DE LAVERGNE.

I BILANCI DEL REGNO DI NAPOLI E DEGLI STATI SARDI, CON NOTE E CONFRONTI, DI A. SCIALOJA (Budgets du royaume de Naples et des Etats Sardes, annotés et comparés, par A. Scialoja). Torino, Societa editrice italiana de M. Guigoni; Paris, Guillaumin et Cᵉ, 1 vol. in-8 de 140 pages.

Un journal piémontais ayant publié, il y a un an environ, le résumé du budget du royaume de Naples, pour l'année 1855, il fut fait, en Belgique, une réponse anonyme, mais attribuée au gouvernement des Deux-Siciles, dans laquelle on lisait cette phrase : « Vouloir comparer le désastre économique du Piémont avec les finances napolitaines, dont l'assiette est un MODÈLE d'administration et de prospérité, c'est tout bonnement une misérable affronterie. » C'est pour protester, moins contre la vivacité de ces paroles que contre la valeur des documents sur lesquels elles s'appuient, que M. le professeur Scialoja vient de publier l'ouvrage dont j'ai à rendre compte. Bien qu'il soit peu volumineux, il emprunte au renom de l'auteur, autant qu'à l'examen auquel il est consacré, une importance dont ce simple résumé pourra tout au plus donner une idée. Pour le rendre aussi clair et aussi complet que possible, je vais d'abord reproduire, en les abrégeant, les conclusions de l'auteur.

La comparaison des budgets sarde et napolitain ne prouverait pas grand'chose par elle-même, dit-il, si elle n'était pas éclairée par la critique ; il a fallu ajouter aux comptes de l'administration des Deux-Siciles les recettes qui n'y figurent pas, et retrancher de l'un et de l'autre budget des recettes qui ne constituent pas des impôts. Il est ressorti de ce travail que les charges publiques grèvent chaque citoyen, dans le royaume de Naples, de 21 livres au moins, et, en Piémont, de 26 livres et 6 dixièmes au plus ; lesquelles sommes, réduites en aliments et en autres objets de première nécessité, sont à peu près égales, ou, du moins, présentent une différence beaucoup moins considérable qu'elle ne paraît, au premier abord ; sans compter les taxes que les officiers et les agents secrets de la police peuvent, par le fait, percevoir à leur volonté, dans le premier des deux Etats.

Au demeurant, le système des impôts, à Naples, est très-simple, et fondé sur trois maximes principales : conserver les anciennes taxes ; — préférer celles que les masses payent sans s'apercevoir de leur poids ; — enfin, exonérer de toute contribution directe les classes de citoyens qui sont plus inquiètes, plus clairvoyantes et qui s'avisent de raisonner.

Par suite de l'application de ce système, il est arrivé que l'impôt foncier est presque le seul impôt direct du royaume, et qu'il rend le tiers de la recette générale ; tandis que les taxes de consommation de la ville de Naples seulement, les douanes, le tabac, le sel et la loterie représentent presque les deux autres tiers ; car l'enregistrement et le timbre sont des impôts peu lourds ; et les recettes qui proviennent indirectement de la Monnaie sont tout exceptionnelles.

Le commerce et les professions libérales ne payent rien ; légère compensation de l'absence totale d'encouragement pour le premier, et de toute importance politique en ce qui touche la classe moyenne et intelligente.

Dans le Piémont, au contraire, les taxes qui se confondent avec le prix des choses n'ont cessé de diminuer, depuis 1848, avec l'abolition des droits protecteurs, des droits de douane et de consommation sur les céréales ; et avec la réduction de plusieurs autres taxes douanières, dont la plus grande partie pesait lourdement sur les contribuables, tout en rapportant fort peu au trésor. Mais l'établissement de nouvelles contributions directes a soulevé de nombreuses clameurs ; soit parce que les classes inférieures, qui profitent de l'abolition des taxes sur les céréales, ne l'estiment pas à sa juste valeur ; soit parce que les nouveaux impôts retombent presque entièrement sur la classe moyenne qui, tout en profitant le plus de la liberté politique, sait, mieux que le peuple, faire entendre ses plaintes.

Ajoutez que le Piémont souffre encore des aventures économiques et financières qui ont renversé le crédit, troublé la production et la circulation des richesses ; alors que le royaume de Naples se trouve dans des conditions toutes particulières, à savoir : d'une part, le peu de développement des sociétés commerciales et industrielles, la petite place faite au crédit, et l'absence presque absolue de solidarité industrielle et commerciale avec le reste de l'Europe ; d'autre part, la fertilité de son territoire qui fournit d'excellentes denrées, à des prix relativement moins élevés que partout ailleurs ; le bon marché des objets de première nécessité, et le bas salaire qui en est la suite, causes diverses qui amènent, en même temps, le bas prix des produits et le prix élevé de l'argent. Grâce à ces conditions, la crise a été non-seulement peu dangereuse, mais, bien loin de là, avantageuse au royaume napolitain, eu égard à la grande quantité de numéraire qu'ont attiré le taux peu élevé du change et les résultats qu'il a produits par l'augmentation des exportations et des importations, cause d'une augmentation exceptionnelle dans les recettes de la douane.

Il est vrai que le budget piémontais pour 1858 dépasse de 5 millions celui de 1857, qui sert de base à la comparaison faite entre l'État financier des deux royaumes ; et qu'il en résulte que l'impôt payé par chaque citoyen est augmenté d'une livre. Mais cette augmentation est plus apparente que réelle ; et, de ces 5 millions d'augmentation, il convient de retrancher, pour certaines dépenses productives ou qui trouvent leur compensation dans des recettes égales, près de 350,000 livres. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, qu'en attribuant 26 livres 6 dixièmes d'impôt à chaque citoyen, on calcule sur une population de 5 millions d'habitants, d'après le recensement de 1848, qui constatait un accroissement de 243,000 âmes depuis 1838. On peut donc supposer un nouvel accroissement de 300,000 individus, pendant les dix dernières années ;

chiffre qui diminue d'une livre par tête l'impôt moyen dont on a parlé.

Quant à la dette publique du Piémont, M. Scialoja a démontré que si les regrets qu'elle motive, de la part de certains publicistes, ne sont pas totalement dénués de fondement, ils sont du moins exagérés; et il estime que si, des 630 millions auxquels s'élève cette dette, on déduit 200 millions employés à la construction des chemins de fer, il ne restera guère que 430 millions; alors que le royaume des Deux-Siciles doit encore 520 millions sur les 600 que lui ont imposés la restauration dynastique de 1815, et la restauration de la monarchie absolue, en 1821 et en 1849.

En somme, si le gouvernement constitutionnel du Piémont dépense plus que le gouvernement absolu qui l'a précédé, le gouvernement le plus absolu qui soit en Europe, le gouvernement napolitain ne dépense pas moins, sinon lorsqu'il s'agit de ce qui peut contribuer à l'avancement de la civilisation. Tandis que Naples mettait à profit, pour restaurer l'absolutisme, ce double fléau qui frappait l'Europe, la guerre et la disette, le Piémont, au milieu de mille obstacles particuliers, continuait à marcher dans la voie du progrès; il faisait la guerre; il prenait place dans les congrès.

« Mais, dira-t-on, les gouvernements absolus comme le gouvernement napolitain font payer quelques livres de moins aux contribuables qui s'en réjouissent. — Oh! le grand avantage, répond M. Scialoja; ne voyez-vous pas quelle profusion il se fait de larmes et de sang? Ne comptez-vous pour rien la liberté violée; et, ce qu'il y a de plus grave, la dignité abandonnée, l'honneur perdu? »

Tel est le résumé que l'auteur fait de son travail; je vais en reprendre rapidement les principales parties, en m'attachant surtout à indiquer les vues économiques au moyen desquelles il éclaire des rapprochements de chiffres qui pourraient sembler arides, et des détails quelquefois un peu minutieux.

Parmi les recettes omises dans le budget officiel de Naples, M. Scialoja en signale une qui, pour être accidentelle, n'en mérite pas moins d'être remarquée : ce sont les profits de la Monnaie.

En 1854, une disposition ministérielle avait exclu des caisses publiques la monnaie d'or napolitaine. Il en résulta que le commerce n'accepta plus que la monnaie d'argent, et que les particuliers furent contraints de convertir en argent l'or monnayé qu'ils possédaient.

Il se produisait, en même temps, un fait normal dans le royaume : l'absence des institutions de crédit; le commerce restreint; la difficulté avec laquelle circulent les valeurs industrielles et les effets de commerce; l'abondance naturelle des produits du sol, la vie à bon marché, le peu de besoins des masses contribuent à donner à l'argent une valeur plus grande que partout ailleurs; on comprend, dès lors, que cet état de choses doit avoir pour conséquence de faire affluer le numéraire vers le

royaume de Naples. Mais il y a surabondé, l'année dernière, lorsque, après avoir beaucoup hésité, le gouvernement a permis l'exportation du biscuit, des pâtes, des céréales, des fèves et autres denrées de la même espèce ; car l'exportation de ces produits double l'importation de l'argent.

Telles ont été les principales causes qui ont nécessité la fabrication d'une quantité prodigieuse de monnaie. D'après le journal officiel du 18 juin 1857, la valeur de la monnaie frappée pendant les cinq dernières années s'est élevée à 32,380,773 ducats, dont plus de 13,628,628 appartiennent à l'année 1856.

Cependant le gouvernement napolitain, voyant le cours du change baisser continuellement depuis 1852, chercha par divers moyens à le faire tourner à son profit. Il décida d'abord que la Monnaie ne payerait l'argent qu'on lui apporterait qu'après qu'il aurait été monnayé. Il établit ensuite que le payement s'effectuerait en mandats à quarante-cinq jours de date. Enfin, il arrêta que, au lieu de rendre poids pour poids de l'argent, moins le droit de monnayage, il serait payé conformément à un tarif mobile, modifié tous les six mois, d'après le cours du change et la valeur du métal sur le marché. En 1856, le tarif fixa à 1 ducat 27 98/100 chaque once d'argent, c'est-à-dire à 6 1/4 pour 100 de l'argent soumis au balancier. Cette taxe, jointe à l'impôt déjà existant, de 2 3/4 pour droit de monnayage, donnait 9 pour 100, soit 1,300,000 ducats sur les 13,628,628 ducats frappés en 1856.

C'est au moyen de rectifications pareilles à celle qui précède que M. Scialoja arrive à fixer à 140,000 livres le total du budget napolitain; et à 133,000 livres celui du Piémont, y compris le déficit qu'ils présentent l'un et l'autre; tandis qu'une publication récemment faite à Londres, sous le titre de *la Question napolitaine devant l'Europe*, porte le premier à 134,412,000 francs, et élève le second à 142 millions, c'est-à-dire à 14 et à 30 francs par tête, en confondant la population de la Sicile avec celle du continent.

A propos du produit des tabacs, M. Scialoja fait pressentir une opinion en matière d'impôts, sur laquelle il revient plus d'une fois. Dans les Etats sardes, ce monopole rend 17,200,000 livres, ou, comparativement à la population, une somme double de celle qui se perçoit à Naples. « Est-ce un bien, est-ce un mal? » se demande-t-il ; et il répond : « Quant à l'hygiène et à l'économie domestique, je n'en sais rien ; toujours est-il que ce fait, considéré au point de vue de la consommation, prouve que la classe la plus nombreuse jouit d'une certaine aisance en Piémont. Quant au point de vue financier, — j'en demande pardon aux partisans de l'impôt unique, — si notre gouvernement, dans l'état actuel des choses, pouvait imaginer une dizaine d'impôts de cette espèce, je lui donnerais carte blanche pour les appliquer tous. — Cet impôt, en effet, le paye qui veut et comme il l'entend; celui qui ne le paye pas réalise

deux gains. — Je sais bien que j'ai tort, et que l'impôt direct est le plus logique ; mais pour que le logique ait raison en pratique, il faut que le grand nombre raisonne, et se persuade que l'impôt est une dépense semblable à celle du loyer, aux honoraires du médecin et de l'avocat, à la rémunération du percepteur; mieux encore : qu'elle est plus sacrée, plus profitable, plus nécessaire que toute autre. »

Il dit plus loin : « L'impôt direct doit d'autant plus déplaire sous les gouvernements absolus, que ceux qui le payent ne savent pas ce que l'on fera de leur argent. Il en est différemment dans les gouvernements constitutionnels. Seulement, avant que tous soient persuadés que la chose publique est l'affaire de chacun, et principalement dans les gouvernements nouveaux, on continue à payer avec le même mauvais vouloir que sous la monarchie absolue. Broggia faisait l'éloge des *gabelles*, en disant qu'elles sont comme des dettes, parce que les contribuables qui les payent sont trompés par le gouvernement qui les reçoit. Certes, tromper le peuple n'est pas une chose louable : il vaut mieux l'instruire et lui faire comprendre ce qu'il y a lieu de faire pour son bien, afin qu'il le fasse volontairement. Mais que voulez-vous? Cela ne peut être le métier des gouvernements absolus ; car le premier fruit qu'ils recueilleraient de ce soin serait de se voir congédiés ; quant aux gouvernements libéraux, c'est là une entreprise ardue et lente. Il est nécessaire qu'ils s'appliquent à instruire la nation ; mais avant qu'elle soit instruite, si, comptant sur elle, vous ne la trompez pas un peu, pour son bien, vous verrez comme elle se plaindra, comme elle vous maudira, et comme elle applaudira ceux qui, plus habiles que vous, et feignant un ardent amour pour le *peuple*, mettront à profit son ignorance, pour en faire un instrument de leurs passions. En Piémont, on paye sans se plaindre 13 millions nets pour le monopole du tabac ; et l'on jette les hauts cris contre l'impôt mobilier, l'impôt personnel, la taxe des patentes et les taxes de gabelle, qui, ensemble, rapportent à peine 13 millions bruts.—Sans doute, dans les gouvernements constitutionnels il vaut mieux tendre à la réalité qu'à l'apparence de la justice ; mais les contributions ont leur côté politique, dans lequel la réalité et l'apparence, la vérité et l'opinion se confondent, jusqu'à un certain point, quant à leurs effets immédiats ; principalement dans les changements de gouvernements, lorsque la liberté nouvelle déplaît aux privilégiés et n'est pas encore comprise de la multitude. »

Ainsi M. Scialoja estime que l'impôt indirect est le fait des gouvernements despotiques. Voilà pourquoi la richesse mobilière et le commerce sont affranchis de tout impôt de ce genre à Naples ; tandis que la richesse immobilière est chargée d'un tribut assez élevé, comparativement au total des recettes de l'Etat. Le commerce aime naturellement à se plaindre ; content de tout gouvernement qui ne lui demande pas d'argent, et indifférent aux libertés politiques, pourvu qu'on ne le réveille pas de sa somnolence, en lui faisant sentir l'aiguillon de l'impôt. Quant aux pro-

fessions savantes, nulle part elles ne sont aussi bien rétribuées qu'à Naples ; et nulle part elles ne pourraient supporter une taxe avec autant de facilité. Mais ceux qui sont en contact continuel avec la population, le médecin, l'avocat, l'architecte, etc., qui ont sur elle une certaine influence et qui représentent, on peut dire, l'opinion de la classe moyenne, ceux-là craignent de se heurter à l'impôt direct ; ils ont peur d'y toucher, comme à un guêpier, dit M. Scialoja. Outre que cette partie de la classe moyenne qui a l'intelligence pour capital participe volontiers à l'impôt sous les gouvernements libres, elle est encore appelée à dominer par son savoir ; mais sous un gouvernement absolu, elle est la plus récalcitrante ; aussi est-elle la plus redoutée par ces gouvernements.

La loterie ne trouve pas grâce, comme le tabac, auprès de M. Scialoja, bien qu'il fût possible de l'excuser, par les mêmes motifs qu'il fait valoir en faveur de ce second impôt indirect ; seulement elle lui paraît moins dangereuse pour le Piémontais que pour le Napolitain. Il en donne pour raison que ce dernier a l'imagination plus vive et que, par conséquent, il est plus facilement accessible à la superstition des songes. Cette population misérable, qui vit pour ainsi dire sur les places publiques, est d'ailleurs sans cesse excitée à courir après la fortune par le spectacle de l'opulence des grands, avec laquelle elle est constamment en contact. A Turin, l'augmentation des revenus fournis par la loterie tient à d'autres causes : elle résulte des subits et grands changements politiques ou économiques, qui poussent le peuple inexpérimenté à des entreprises aventureuses, dans le but d'améliorer sa situation, qu'il ne peut élever par d'autres moyens. Ceux qui voient les choses superficiellement s'imaginent que cette tendance résulte d'une trop grande expansion du mouvement commercial ; mais elle est le résultat du peu d'accord qui existe entre les diverses parties de la grande machine économico-sociale, dont quelques rouages, celui du crédit principalement, sont arrêtés, tandis que d'autres marchent trop rapidement. C'est ce qui explique, dans la pensée de M. Scialoja, pourquoi l'augmentation des revenus de la loterie, en Piémont, n'arrête pas le développement des caisses d'épargne, dont elle empêche la fondation à Naples. En effet, comme c'est la valeur des mises, et non pas leur nombre, qui croît dans les Etats Sardes, il en résulte que la classe qui joue est plus haut placée que celle qui profite de la bienfaisante institution.

Je voudrais pouvoir suivre M. Scialoja dans l'examen comparé qu'il fait des dépenses des deux budgets, piémontais et napolitain. J'aurais à signaler partout des vues économiques élevées, des opinions politiques pleines d'indépendance et une impartialité qui ne se dément guère sous l'influence du patriotisme. Ainsi, en ce qui touche l'organisation administrative, il ne craint pas de reprocher, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, à la démocratie piémontaise dont il est un des plus éminents re-

présentants, ses inconséquences, ses idées étroites, et plus que cela. Pourquoi, demande-t-il, un ministre des Etats-Sardes, jaloux du titre de démocrate, « abandonne-t-il la moitié de son traitement, de telle sorte qu'un médiocre avocat ou un employé secondaire d'un chemin de fer est mieux rémunéré qu'un secrétaire d'Etat de S. M. le roi de Sardaigne? Est-ce bien là une réforme démocratique? Il me paraît à moi que c'est une réforme aristocratique, faite dans un temps de fièvre populaire; aussi aristocratique que la gratuité de la députation. — Dans le milieu de notre vieille société européenne, le *paraître* est, par rapport à l'*être*, ce que l'empreinte est au métal de la monnaie; certes, si vous faites abstraction du métal, l'empreinte ne constituera pas la monnaie; et, d'autre part, si vous enlevez l'empreinte, le métal sera accepté de ceux-là seulement, peu nombreux, qui peuvent l'essayer et l'estimer. L'apparence, comme l'empreinte, donne lieu à la valeur intrinsèque des hommes et des choses; et l'apparence, par le temps qui court, est coûteuse.—Dans les pays constitutionnels, où le riche et le pauvre, le bourgeois et le noble, pourvu qu'ils soient habiles et probes, peuvent s'élever aux premiers postes, il est nécessaire que la *représentation* de l'autorité commande à l'état social de l'individu qui en est revêtu, et qu'elle soit indépendante de sa situation particulière comme de sa fortune. »

M. Scialoja ne craint pas davantage de rendre justice, quand il le peut, aux institutions qu'il critique et au chef d'un gouvernement qu'il attaque avec vivacité. « Je ne parle pas comme adversaire de toute autorité et de toute religion, écrit-il; mais bien comme adversaire de ceux qui, sous l'apparence de défendre l'une et l'autre, s'efforcent de mettre en pratique la théorie de Proudhon et de Girardin, « que Dieu et l'autorité sont la « source de tout mal, et que l'autorité et la liberté sont d'irréconciliables « ennemies. » Je pense, au contraire, que l'autorité ne diffère en rien de la liberté, comme Dieu n'est pas autre que la vérité; que l'autorité est la forme nécessaire de l'ordonnance pratique de la liberté, au sein de la société, et la condition de son exercice; je pense également que la religion ne peut s'établir solidement sur l'erreur, qui répugne à l'essence même de Dieu. Le dieu de l'erreur, l'autorité du despotisme, ces deux créations monstrueuses de la corruption humaine, tombent certainement sous la sanction des deux publicistes français et la rendent, relativement, morale et vraie. »

Le travail de M. Scialoja fait partie d'une publication périodique, *Le dix-neuvième siècle*, qu'il commence avec le concours de plusieurs hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts. Quel que soit le désir qu'on ait de connaître les études promises et dont les titres appellent l'intérêt, on relira avec plaisir l'étude relative aux budgets de Naples et de Sardaigne, pour les documents curieux qu'elle contient, mais surtout à cause des larges appréciations dont l'auteur les a entourées.

A. Leymarie.

SOLUTION DE LA CRISE FINANCIÈRE, par M. A. MANCEL DE VALDONER, broch. in-8.

Sous ce titre, l'auteur aborde la grave question de la crise qui préoccupe tous les esprits, et à laquelle chacun cherche une issue favorable. Pour notre part, nous éprouvons le besoin de poser immédiatement la distinction qu'il faut faire entre une crise financière directe et une crise financière indirecte.

La crise directe est celle qui sévit dans un pays, par suite de la mauvaise organisation des banques, qui émettent sans scrupule des masses de billets qui n'ont point d'équivalent en numéraire pour faire face, le cas échéant, à leur remboursement. L'Amérique, ou plutôt l'Union américaine, nous offre aujourd'hui le tableau d'une crise remontant à cette cause.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui sont toujours disposés à critiquer les opérations économiques de l'Amérique : nous laissons ce triste privilége aux adversaires de la grande confédération, qui blâment *à priori*, à raison de la forme de son gouvernement, tout ce que fait l'Union ; nous reconnaissons, au contraire, une grande valeur à ce peuple jeune et audacieux, à qui ne manque qu'un sentiment plus profond de moralité commerciale, comme il existe en France, pour s'élancer avec succès dans des entreprises fructueuses pour le pays et pour les spéculateurs, car ce n'est pas la spéculation, en général, qu'il faut repousser, comme le font certains esprits malheureux, mais c'est la spéculation mauvaise en soi, c'est-à-dire péchant par le défaut de moralité.

Mais nous ne sommes pas aveuglé par nos sympathies, et nous savons reconnaître que la crise que traverse en ce moment l'Union américaine est due au système vicieux et extravagant de l'émission du papier-monnaie, et des établissements de crédit, qui n'offrent au peuple, et c'est le président lui-même qui le dit dans son dernier message, qui n'offrent au peuple, disons-nous, qu'un excitant de plus dans la fièvre continuelle des spéculations et des jeux de Bourse.

C'est là qu'il faut chercher la cause de la crise financière américaine, et non ailleurs ; c'est une crise directe, et l'émission folle des valeurs en papier, ou fiduciaires, sans *substratum*, telle qu'elle est pratiquée là, causera périodiquement la même situation, si l'on ne prend des précautions telles qu'il soit interdit aux banques, *sous peine de mort* ; ne nous trompons pas, il ne s'agit ici que de la mort des banques, de suspendre leur payement en numéraire. Cette épée de Damoclès suspendue sur ces établissements les rendrait infailliblement plus circonspects. Quant à les réduire, comme on l'a proposé, aux simples fonctions de banques de dépôts et d'escomptes, il n'y faut pas songer, à moins que l'on ne veuille porter une perturbation générale, et pour longtemps, dans les affaires

de ce pays, accoutumé à son papier-monnaie, qui peut lui rendre souvent de très-grands services.

La crise directe peut venir d'événements qui s'accomplissent au sein des empires, dans la circonscription de leur domination : c'est celle que subit l'Angleterre, à raison des événements de l'Inde.

Nous reviendrons plus tard sur cette grave question, en l'envisageant *au point de vue du droit des gens*, comme nous l'avons fait, pour la question de Neufchâtel, dans une brochure qui a reçu du public un accueil si favorable.

La crise indirecte est celle qui arrive par contre-coup, en pleine prospérité, comme la France en subit une aujourd'hui, et dont il faut chercher hors d'elle-même la cause efficiente. Les affaires de l'Union et celles d'Angleterre affectant le crédit de toute l'Europe, la France a dû se ressentir de cette situation tendue. Cependant la crise en France ne saurait être de longue durée, parce que tous les éléments de prospérité matérielle intérieure, l'abondance des capitaux, la puissance productive, la vitalité commerciale et le développement industriel joints à la prudence, souvent même un peu timorée du seul grand établissement privilégié qui existe dans notre pays, se réunissent pour la faire cesser bientôt, c'est-à-dire aussitôt que les choses seront moins incertaines ailleurs. Déjà la Banque de France a abaissé notablement le taux de son escompte, et c'est un thermomètre d'autant plus sûr que l'on n'a jamais reproché à la rue de la Vrillière trop de témérité; en cela elle n'imite pas les banques américaines, et elle a raison, hâtons-nous de le dire.

Quoi qu'il en soit, la perturbation passagère des affaires a préoccupé tous les esprits, et un homme spécial, quand il est question de finance et de crédit, M. de Valdoner, a recherché avec loyauté et avec sagacité quels seraient les moyens les plus propres à prévenir les crises financières, disons le mot, les crises monétaires.

Selon l'auteur, ni l'abrogation de la loi de 1807, ni le droit de sortie, bien illusoire, sur les métaux précieux, ne sauraient les conjurer. Ce que veut M. de Valdoner, c'est rendre les métaux précieux à leurs véritables fonctions, à leur état naturel de marchandise. « Il faut, dit-il, une fois pour toutes, nous débarrasser de leur tyrannie, comme valeur représentative et de circulation, fonctions auxquelles ils sont impropres. »

Ici l'auteur nous permettra de n'être pas tout à fait de son avis ; d'une part, nul ne peut enlever aux métaux précieux leur double nature de valeur vraie, assise sur eux-mêmes, portant avec elle son *substratum*, et de valeur légale, marquée du sceau de l'Etat; c'est le fait, nous ne discutons pas aujourd'hui sa valeur ; d'autre part, nous les considérons comme remplissant admirablement leur double fonction de valeur représentative et de valeur de circulation, parce qu'ils portent en eux leur prix intrinsèque, sans qu'il soit besoin, pour le porteur, de se préoccuper de la possibilité ou de l'impossibilité du remboursement, préoccupa-

tion trop souvent poignante des détenteurs de valeurs purement fiduciaires ; et nous ajoutons qu'ils sont portatifs dans de suffisantes proportions.

Pour lutter contre la prédominance des métaux précieux, dans notre système économique, l'auteur ne veut pas d'une valeur *valant* les richesses ; nous le trouvons en cela bien difficile, et nous ne comprenons pas que, d'un trait de plume, on supprime, de gaieté de cœur, l'équivalent de toutes les richesses : cela nous paraît d'un désintéressement fabuleux ; mais passons. Il veut créer une valeur représentative de circulation, une valeur qui représente les richesses, une valeur d'échange. Ici il y a logomachie ; en effet, si votre valeur est sérieuse, elle s'appuiera sur quelque chose : si ce n'est sur de l'or, ce sera sur des titres ; de bonne foi, n'est-ce pas la même chose, et ne voyez-vous pas qu'il en faut forcément revenir à une *valeur* qui *vaille* les richesses ? car ces titres ne valent qu'autant qu'il est possible de les réaliser.

Partant de son idée, M. de Valdoner propose l'établissement d'une *Banque commerciale* d'escompte, en respectant les priviléges de la Banque de France, ce qui nous paraît difficile, et nous disons cela à notre point de vue de liberté, sans enthousiasme pour les priviléges quels qu'ils soient. Les opérations de la *Banque d'escompte* ne s'étendront qu'aux ouvertures de crédits et à l'escompte de valeurs commerciales, au moyen de billets *portant intérêt*, toute une question qui sera traitée ailleurs.

Les métaux précieux seront tués sur le coup ! Ne nous hâtons cependant pas trop de les vouer aux pompes funèbres : ils ont la vie dure et pourront bien revenir de cette Crimée, triomphants aussi.

En effet, on se demande immédiatement, et l'auteur s'est posé aussi cette question à lui-même : Où sera la garantie des billets émis ? — Cette garantie, dit l'auteur, sera de 200 millions. — En numéraire ? — Non, en obligations de chemins de fer et en rentes sur l'Etat, déposées dans les caisses du gouvernement. Mais si nous ne proclamions bien haut la bonne foi de l'auteur, nous serions tenté de nous écrier avec Basile : Qui trompe-t-on ici ? Eh quoi ! vos billets seront appuyés sur des obligations et sur des titres de rente, et non sur le numéraire ! Mais c'est là une étrange erreur ; car ces obligations et ces titres n'ont de valeur que parce qu'ils peuvent être vendus pour de l'or, et ces obligations ne sont quelque chose que par l'intérêt et le dividende en or et en argent sur lesquels elles s'appuient. Votre gage est en définitive le numéraire, placé un peu plus loin dans la perspective : voilà tout.

Et ces valeurs, bien qu'appuyées sur le numéraire, en seconde assise, si vous voulez, n'auront pas la puissance, à raison de leur fluctuation naturelle et qui est dans la nature des choses, de prêter assez de force à vos billets pour les faire accepter comme une valeur représentative suffisante, ou plutôt exempte des incertitudes du lendemain.

Nous dirons, en terminant, que le travail de M. de Valdoner est con-

sciencieux et digne d'intérêt ; mais qu'il est loin de faire prévoir un avenir où le rôle des métaux précieux serait supprimé dans les transactions, pour faire place à l'action et à la circulation d'une valeur fiduciaire d'assez de puissante réalité pour les détrôner. JULES PAUTET.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES, HAMEAUX, FERMES, etc., du département de la Charente, par M. BASQUE, chef de bureau à la préfecture. — Angoulême ; Chabot, 1857, in-8°.

On a souvent discuté la question de savoir s'il valait mieux pour un pays que sa population rurale fût distribuée en villages ou en fermes isolées. On a tour à tour démontré les avantages de l'un et l'autre systèmes.

Cette polémique n'a, jusqu'à ce jour, prouvé qu'une chose, c'est que chacun des deux modes de distribution a des avantages particuliers, et qu'ils dépendent un peu, comme la grande et la petite culture, des circonstances locales.

Le département de la Charente est un des départements où la ferme isolée domine, et il serait curieux de comparer les résultats de son agriculture avec ceux d'un département où les fermes isolées sont rares. M. Basque ne s'est pas chargé de cette comparaison ; son travail a un but plus modeste, mais il fournit une partie des matériaux nécessaires pour cette étude. Il serait désirable que des publications analogues, dont l'utilité est variée, fussent entreprises dans les autres départements ; elles méritent certainement d'être encouragées. MAURICE BLOCK.

CORRESPONDANCE.

Monsieur,

Quelques lignes d'un article que j'ai écrit sur les priviléges des corporations closes, et qui a été publié dans le numéro de votre *Journal des Economistes*, de novembre dernier, ont paru pouvoir donner lieu à des interprétations trop éloignées de ma pensée pour que je ne m'empresse pas de les désavouer.

Je déclare donc, qu'en parlant des abus et des actes de corruption auxquels *prête* le régime actuel des corporations, j'ai seulement voulu dire que ce régime les rendait possibles, mais nullement qu'ils se fussent réalisés : je n'hésite donc pas à proclamer que je n'ai eu en vue, dans l'article dont il s'agit, aucun fait imputable à des fonctionnaires ou agents de l'administration.

Je vous prie, monsieur, d'agréer, etc. J.-B. DE LAUNAY.

LA QUESTION ALGÉRIENNE.

Monsieur le rédacteur,

La livraison de janvier du *Journal des Economistes* contient, sur le rôle économique de l'Algérie, deux articles, l'un de M. Léon Chemin-Dupontès et l'autre de M. Privat, que j'ai particulièrement appréciés, car on y trouve établie, avec l'autorité de chiffres et de faits incontestables, la haute destinée de cette colonie, disons mieux, de cette province française, si longtemps méconnue par bien des esprits, même parmi les plus éminents ! Quand des colons, connus par leur vieil amour pour l'Algérie, s'en font les chevaliers, on peut suspecter l'aveuglement de leur tendresse ; mais quand elle trouve de preux défenseurs parmi les écrivains qui ne l'ont étudiée qu'à distance, il y a lieu d'espérer un tardif mais définitif retour de justice en faveur de ce pays.

Il s'est glissé néanmoins dans ces travaux, excellents à tous égards, quelques erreurs ou inexactitudes que je vous demande la permission de relever, parce qu'elles peuvent avoir de regrettables conséquences en un moment où la question algérienne paraît à la veille de se poser avec éclat.

L'article de M. Léon Chemin-Dupontès, empreint d'une admiration sans réserve pour les résultats obtenus jusqu'à ce jour, au point de vue du mouvement commercial et maritime, laisse croire que l'Algérie a lieu d'être satisfaite de sa législation douanière, tandis qu'elle s'en plaint très-vivement et en toute raison. Sans doute l'apparence est des plus brillantes, 224 millions d'échanges en 1856 ! Mais au fond il y a un ver rongeur qu'il faut mettre à nu : c'est l'inouïe disproportion entre les importations de l'Algérie et ses exportations. En 1856, pour 176 millions de marchandises qu'elle a reçues du dehors, elle n'a livré que 47 millions de ses produits : différence, 129 millions ! Avec quoi se solde cet énorme excédant des importations ? C'est ce qu'il convient de rechercher.

L'économie politique enseigne que les produits se payent toujours avec des produits. En théorie, cela est vrai, en ce sens que le numéraire qui sert à faire la balance représente lui-même des produits épargnés. Mais en pratique il y a bien des nuances à établir : suivant le mode de payement, on peut s'enrichir ou se ruiner. Ainsi, pour l'Algérie, elle ne paye pas avec ses épargnes, car il est notoire qu'elle n'en possède point. Comment donc règle-t-elle le compte de ses achats ? De deux manières : premièrement par l'accroissement de sa dette qui aboutit, en un temps donné, à la faillite pour les commerçants, à l'expropriation pour les colons, deux fins désastreuses et très-communes, comme on peut s'en convaincre en parcourant les annonces des journaux d'Afrique ; — secondement par les salaires ou les revenus propres de l'armée, qui versent tous les ans près d'une centaine de millions dans le

pays. Quelle que soit la part respective de ces deux modes de libération, ni l'un ni l'autre ne méritent les suffrages de l'économie politique, laquelle, pour être satisfaite, demande que les produits se payent véritablement avec des produits, fruits du travail local, ce qui se reconnaît à l'égalité approximative entre l'importation et l'exportation, les achats et les ventes, les revenus et les dépenses.

Et si l'on recherche pourquoi l'écart est si grand en Algérie entre les deux branches du niveau commercial, on ne peut s'abstenir d'en accuser, pour une part notable, le régime économique qui lui est arbitrairement et artificiellement imposé par son système douanier. Ce système a été conçu primitivement par des hommes imbus de l'antique préjugé que des colonies n'étaient inventées que pour le profit des métropoles; et que l'art suprême consistait à les exploiter le plus possible, sans s'inquiéter de leurs éléments de prospérité, comme si un pays endetté ou ruiné pouvait devenir un puissant et solvable consommateur. De là, tous ces ménagements protecteurs de l'industrie française, mais funestes à l'Algérie, que M. Léon Dupontès me semble juger avec une bien grande indulgence! A la longue, les plaintes des colons ont brisé, maille par maille, ce réseau de préventions routinières ou hostiles, et la loi du 11 janvier 1851, date d'une ère nouvelle pour la colonie, leur a donné en partie satisfaction. Mais il reste beaucoup à faire : l'annexion commerciale avec la France, comme dit l'honorable écrivain, loin d'être une réalité, n'est qu'une espérance. Il suppose que tous les produits *naturels* de l'Algérie (et dans le sens légal cette expression implique les produits agricoles) sont admis librement en France. Le principe est en effet inscrit en tête de la loi; mais l'application en est subordonnée à l'énumération qu'elle contient. Cette énumération est très-incomplète, je l'ai démontré dans un précédent article [1], et, pour l'élargir, il faut une interminable procédure, si bien qu'en sept ans, cinq ou six articles seulement ont pu s'y faire admettre. Quant aux produits industriels, ceux que la loi admet en franchise appartiennent à la fabrication indigène; ceux de fabrication européenne, à bien peu d'exceptions, sont taxés comme étrangers à leur entrée en France! Ces concessions furent faites par les législateurs de 1851 à l'influence parlementaire du parti protecteur, qui parvint à faire croire, pour certains articles, que la rivalité de l'Algérie serait mortelle à l'agriculture et à l'industrie métropolitaines! Déplorables sophismes qui portent à l'Algérie le tort le plus grave, car une partie notable de ses forces productives se trouve ainsi frappée d'impuissance! L'abus, pour ne pas dire l'iniquité, atteint de telles proportions qu'un projet de décret destiné à y mettre fin, et que l'on élabore, croyons-nous savoir, en ce moment, contient plus de soixante articles dont il reste à autoriser

[1] *Journal des Économistes*, livraison du 15 décembre 1856, *De l'Assimilation douanière entre l'Algérie et la France.*

l'admission en franchise. Et il ne contiendra pas tous ceux omis, car une énumération, rarement complète quant au présent, ne saurait prévoir l'avenir. Il faudra, si l'on veut être logique et juste, tôt ou tard décréter le principe même de l'assimilation douanière, sauf exceptions motivées. Alors seulement les exportations, se développant graduellement, finiront par balancer les importations.

Il est un autre grief du même ordre sur lequel M. Léon Chemin-Dupontès glisse trop légèrement. C'est l'interdiction, dont a été frappée l'Algérie, d'exporter ses céréales à l'étranger, lors même qu'elle avait des récoltes surabondantes. La métropole, pour peu qu'elle ait de souci sur ses propres approvisionnements, ne manque pas de se réserver ceux de l'Algérie. Politiquement, patriotiquement, nous voulons bien admettre cette dure nécessité ; mais puisqu'on traite l'Algérie en territoire français, quant aux charges, pourquoi lui refuser le bénéfice de la nationalité? Le dommage qui résulte de cette interdiction est énorme, car les céréales sont, de beaucoup, la principale ressource de la colonie. Aussi faut-il peu s'étonner que les étrangers lui vendent plus qu'ils ne lui achètent. Les retours leur sont interdits quant à la marchandise dont ils ont le plus besoin, et que l'Algérie peut fournir le plus abondamment.

Je pourrais relever encore quelques erreurs secondaires : ainsi le café, loin d'y acquérir quelque popularité, est parfaitement inconnu dans les fermes, où l'on a, grâce à Dieu, un meilleur emploi du temps et de l'argent. Quelques pieds de canne à sucre ne sont çà et là cultivés qu'à titre de plantes fourragères. Mais je n'insiste pas, voulant être court, et j'arrive à l'article de M. Esprit Privat, où les bonnes intentions de servir la cause algérienne me paraissent avoir été servies par des informations tout à fait inexactes, qui pourraient compromettre le succès même de l'idée principale. L'Algérie peut produire du coton ; mais qu'on se garde bien de compter sur elle pour supplanter l'Amérique et remplacer toutes les autres contrées du globe. La déception serait amère !

Elle ne porterait pas, je m'empresse de le dire, sur la qualité : les cotons algériens, de l'aveu de tous les connaisseurs, supportent la comparaison avec les plus beaux des Etats-Unis. Mais la puissance productive de la colonie est beaucoup plus limitée qu'on n'imagine, parce que ce pays est placé, non au cœur de la région même du cotonnier, comme les contrées centrales de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique, ainsi que toute l'Asie méridionale, mais à la limite nord de cette région, par les 35° et 36° de latitude. Cette position géographique fait, en Algérie, du cotonnier une culture difficile quant aux conditions naturelles, une culture intensive quant aux conditions économiques : double obstacle à sa propagation sur une grande échelle. Ainsi, au-dessus de 400 à 500 mètres d'altitude, la plante n'y mûrit plus qu'accidentellement, parce qu'elle se heurte à des printemps trop prolongés et à des automnes trop précoces.

Une Compagnie qui sollicitait, il y a quelques années, le privilége de

la production cotonnière, évaluait à 400,000 hectares les terres propices ; comme elle ne comptait pas la plaine du Chélif, qui n'est pas moins favorable, on peut, croyons-nous, doubler cette étendue. Aller au delà d'un million d'hectares, c'est-à-dire la quinzième partie du Tell, c'est entrer dans le domaine de l'illusion. Je ne parle pas, il est vrai, du Sahara, aux espaces infinis. La rareté et le prix de l'eau dans cette région restreindront pendant des siècles, sinon à tout jamais, une culture qui, sous ce climat, beaucoup plus sec que celui du Tell, a besoin de fréquentes irrigations. Je ne voudrais cependant pas nier que, dans un lointain avenir, les puits artésiens n'y triomphent de la sécheresse, et les chemins de fer de la distance. Mais de telles prévisions s'adressent plutôt à la poésie par l'espérance qu'à la politique par la réalité.

M. Privat a touché au nœud de la question, quand il a parlé de la main-d'œuvre, dont l'abondance et le bon marché sont des conditions nécessaires de la popularité du coton. Mais sur ce point encore ses informations s'écartent singulièrement des faits. Il suppose que 100,000 familles indigènes vivent oisives, faute de propriété et de travail, et que ce sont des mains toutes disponibles pour le précieux textile. Pour moi, j'ose dire qu'il n'y a pas 100 familles, peut-être pas même 10, dans ce cas. Quiconque a des relations ou des affaires en Algérie sait que les bras indigènes, aussi bien que les bras européens, font tous les ans défaut pour la récolte des céréales, qui est presque partout la récolte pivotale, celle qui laisse bien loin en arrière toutes les cultures industrielles. Tous les ans, bon nombre de champs se moissonnent tardivement, ou ne se moissonnent pas du tout, faute de bras. Ce simple fait, de la plus complète authenticité, sape par la base tous les calculs que l'on fait sur le concours des indigènes à la production du coton ; car les soins qu'il exige coïncident avec la moisson et le battage des céréales pendant l'été, et avec les semailles pendant l'automne. Çà et là quelques tribus sèment de la graine pour faire plaisir aux commandants militaires et gagner des primes. Mais quel est le rendement ? On ne l'a jamais dit ; et l'on peut affirmer qu'il est des plus modiques.

Les Européens seuls peuvent d'ailleurs se vouer avec ardeur à cette production, parce qu'eux seuls savent lui donner les soins qu'elle exige pour être lucrative, soins très-multipliés et très-coûteux, sous un climat qui, nous l'avons dit, est à la limite de la zone propice. De ce côté, nouvel obstacle à la propagation du coton ; car la population agricole d'origine européenne ne compte pas plus de 60,000 personnes de tout âge, presque entièrement absorbées par d'autres cultures, moins lucratives en perspective[1], mais beaucoup plus assurées. Il est vrai que cette popula-

[1] Encore faut-il dire que la culture du coton ne paraît si lucrative que parce que l'administration, qui achète toutes les récoltes, les paye à un prix supérieur au prix commercial.

tion peut facilement et rapidement s'accroître, si l'on fait appel à l'émigration, ce qui a été négligé jusqu'à présent, et qu'on facilite aux émigrants la prise de possession du sol. Mais quand on parle de millions d'hectares cultivés, se rend-on bien compte de ce que ce chiffre suppose de bras? Il est connu qu'en Algérie toute culture intensive, et le coton est dans ce cas, demande le travail moyen d'une personne (homme, femme, enfant) par hectare, en tenant compte des moments d'urgence, comme la cueillette, où il en faut cinq à six fois davantage. Donc 5 millions d'hectares plantés supposent une moyenne de 5 millions d'ouvriers ruraux, et l'Algérie en est à 2,300,000 habitants!

Enfin pense-t-on aux capitaux nécessaires? En Algérie, l'hectare de coton courte soie demande 400 à 500 francs d'avance, celui de longue soie 900 à 1,000 francs; soit, pour une moyenne modérée, 700 francs. Pour 5 millions d'hectares, ce serait un fonds de roulement de 3,500,000,000 de francs!

L'utopie apparaît manifeste, et l'Algérie, si elle n'était innocente des promesses faites en son nom, devrait abaisser singulièrement ses prétentions pour être écoutée avec la faveur qu'elle mérite. Tout compte fait de la température, du milieu atmosphérique, de l'irrigation, de la qualité du sol, de la distance des ports de mer, des assolements, des engrais, de la main-d'œuvre, des capitaux, de la place que réclament d'autres cultures d'une réussite plus assurée, telles que les céréales, les bestiaux, les tabacs, les vignes, le sorgho, les arbres, etc., si la colonie plante un jour 100,000 hectares, occupant 100,000 personnes, produisant 30 à 40 millions de kilogrammes de coton égrené, ce sera pour elle un magnifique triomphe. C'est assez pour justifier les promesses de ses amis les mieux renseignés et les encouragements de l'administration; ce n'est pas assez pour engager dans cette voie toute la colonisation, aux dépens des autres produits, comme on incline quelquefois à le faire. Surtout ce n'est pas assez pour suffire aux besoins industriels de l'Europe; elle doit de nouveau promener ses regards inquiets sur le globe tout entier, car le problème posé et discuté par M. Privat, le futur approvisionnement des manufactures européennes de coton, reste à résoudre.

Pour découvrir la solution, l'économie politique devra, croyons-nous, renoncer, non à aucun de ses principes, mais à quelques-unes de ses traditions. Elle a fait un premier retour vers le vrai, en adoptant enfin l'Algérie qu'elle a si longtemps dédaignée et repoussée, à la suite de M. Desjobert. Il lui reste à accomplir un pareil progrès pour les questions d'émigration, de colonisation, de population. Je n'aurai garde d'aborder incidemment un débat aussi grave : je dois me borner à le livrer, dans ses termes essentiels, aux méditations des lecteurs du *Journal des Économistes*.

L'industrie européenne se développe sous la zone tempérée, dans l'hémisphère septentrional; mais elle ne trouve dans son rayon immédiat qu'une faible quantité des matières premières qu'elle élabore. La

plus grande partie de ses sources d'approvisionnement est placée, soit dans l'autre hémisphère, soit dans la zone intertropicale : admirable loi de la nature qui conseille aux hommes de tout pays l'échange, le commerce, la paix. Dans ces régions non civilisées, les races indigènes se montrent partout impuissantes à extraire du sol les matériaux de l'industrie, si elles n'y sont dressées, dirigées, stimulées la race blanche! Comment l'Europe pourra-t-elle donc alimenter ses usines et ses manufactures, nous ne parlons pas de la consommation des denrées coloniales, affaire non moins grave, si, par l'émigration et par la colonisation, elle n'envoie ses enfants féconder de leurs bras, de leurs capitaux, de leur intelligence, et même de leur sang, les autres contrées, les autres populations? Et comment émigrer et coloniser s'il n'y a pas dans l'ancien monde cette surabondance de population que Malthus et ses disciples déplorent comme une calamité, et que je considère, pour ma part, comme un bienfait providentiel, quand le trop-plein, au lieu de croupir sur place comme une mare stagnante, se déverse sur le reste du monde !

L'esprit divin a dit aux hommes, à l'origine des temps : *Croissez, multipliez* et REMPLISSEZ LA TERRE, c'est-à-dire COLONISEZ. Le précepte biblique n'a pas cessé d'être opportun, car un quart du globe à peine est passablement peuplé et exploité. Que l'esprit industriel et la science économique se pénètrent donc de ce principe et le répètent sur tous les tons! A cette condition seule l'Europe, mettant en œuvre les ressources des contrées les plus diverses, obtiendra du coton selon ses besoins, et toutes les denrées, toutes les matières coloniales lui seront données par surcroît!

Agréez, monsieur le rédacteur, etc. JULES DUVAL.

BULLETIN FINANCIER.

Depuis notre dernier bulletin, un infâme attentat a arrêté court le mouvement de reprise qui se manifestait à la Bourse. Ce n'est pas que l'on vît dans cette odieuse machination l'indice d'une tentative sérieuse et possible contre le gouvernement français; mais du moins des appréhensions irréfléchies ont de suite donné à ce déplorable événement une portée qu'il ne méritait pas. Dieu merci ! la France ne compte pas un seul de ses enfants parmi les acteurs de ce complot homicide. Heureusement, l'impression fâcheuse de cette conspiration passera en peu de temps ; mais il restera de ce fait deux choses que la Bourse ne voit pas avec indifférence : d'abord, les lois organiques qui complètent la Constitution par la nomination de la Régence et du Conseil de Régence;

puis, les lois que la Belgique et l'Angleterre adoptent en ce moment pour, sans diminuer les effets de la noble hospitalité que ces pays accor-

PAIR.	RESTE A VERSER	BOURSE DE PARIS. JANVIER 1858. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus h. cours.	Plus b. cours.	Dernier cours.
100 »	»	4 1/2 °/o (1852), jouiss. 22 sept. 1857.....	93 25	96 »	93 20	94 80
100 »	»	4 1/2 °/o (1825), jouiss. 22 sept. 1857.....	» »	84 50	83 »	» »
100 »	»	4 °/o, jouiss. 22 sept. 1857.....	80 »	40 »	80 »	80 »
100 »	»	3 °/o, jouiss. 22 déc. 1857.....	68 30	70 15	68 30	68 30
1000 »	»	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3150 »	3500 »	3150 »	3200 »
1000 »	275	*Dito* nouv. act., j. janv. 1858.	3150 »	3500 »	3150 »	3200 »
500 »	250	Crédit foncier, actions, jouiss. janv. 1858.	595 »	600 »	595 »	600 »
500 »	»	Crédit mobilier, jouiss. janv. 1858.....	850 »	1067 50	840 »	840 »
500 »	»	Comptoir d'Escompte, jouiss. août 1857...	690 »	705 »	690 »	700 »
500 »	»	Paris à Orléans, jouiss. octobre 1857.....	1370 »	1440 »	1370 »	1416 25
400 »	»	Nord, jouiss. janv. 1858.....	970 »	995 »	940 »	960 »
400 »	275	*Dito.* nouvelles actions, jouiss. juill. 1857.	790 »	825 »	780 »	800 »
500 »	»	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. nov. 1857.	680 »	727 50	682 50	705 »
500 »	»	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. nov. 1857.	872 50	915 »	855 »	875 »
500 »	»	*Dito* nouv. actions. janv. 58..	855 »	885 »	875 »	845 »
500 »	»	Lyon à Genève, jouiss. janv. 1858.....	685 »	732 50	685 »	707 50
500 »	»	Ouest, jouiss. octobre 1857.....	686 »	725 »	675 »	685 »
500 »	250	Dauphiné (S.-Ramb. à Grenoble) j. janv. 58.	» »	557 50	552 50	557 50
500 »	»	Midi, jouiss. janv. 1858.....	565 »	585 »	538 »	545 »
500 »	»	Grand-Central (Lyon à Bordeaux), j. janv. 58.	647 50	656 25	637 50	647 50
500 »	»	Bordeaux à la Teste.....	» »	» »	» »	» »
500 »	»	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	365 »	427 50	350 »	360 »
500 »	»	Ardennes, jouiss. janv. 1858.....	478 »	475 »	460 »	460 »
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. janv. 1858..	495 »	520 »	480 »	490 »
500 »	»	Bessèges à Alais, anc. j. janv. 1858.....	» »	645 »	645 »	» »
500 »	250	*Dito.* nouv. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	» »
500 »	350	Chem. de fer romains, jouiss. octob. 1857..	495 »	502 50	485 »	485 »
500 »	100	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j. déc. 1857..	477 50	520 »	477 50	500 »
500 »	350	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. janv. 1858.	641 25	662 50	626 25	632 50
500 »	»	Chemins de fer autrichiens, j. janv. 1858...	737 50	767 50	720 »	745 »
500 »	250	Ch. de fer François-Joseph, j. janv. 1858....	485 »	500 »	477 50	487 50
500 »	350	Chemins russes, jouiss. janv. 1858.....	513 50	530 »	510 »	510 »
500 »	»	Chem. de fer central Suisse, j. janv. 1858....	480 »	480 »	455 »	465 »
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	470 »	470 »	480 »	461 25
500 »	150	Madrid à Saragosse, jouiss. janv. 1858....	491 25	530 »	490 »	507 50

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Plus haut.	Plus bas.
1000	Obl. ville 1849, j. oct. 57	1075 »	1075 »	500	Caisse J. Mirès et Ce...	400 »	370 »
1000	—1852, j. janv. 1858...	1065 »	1035 »	500	—Béchet et Ce.....	» »	» »
500	—1855. j. sept. 1857...	415 »	400 »	500	—A. Prost et Ce.....	165 »	40 »
225	—Seine, j. janv. 1858...	201 25	190 »	100	—V.-C. Bonnard et Ce..	155 »	103 75
1000	—Marseille, j. janv. 1858	1020 »	1020 »	100	—Vergniolle et Ce.....	142 50	135 »
1000	—Liste civ., j. nov. 57.	1060 »	1055 »	500	—Lecuyer et Ce.....	» »	» »
100	Belg. 5 °/o 1852, j. nov. 57.	» »	» »	500	—Saint-Paul et Ce.....	480 »	457 50
100	— 5 °/o 1842, j. nov. 57.	» »	» »	60	Vieille-Montagne (zinc)	377 50	350 »
100	— 5 °/o 1840, j. nov. 57.	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	250 »	235 »
100	— 4 1/2 °/o, j. nov. 57..	99 1/4	98 »	250	Union des gaz.....	70 »	62 50
100	— 3 °/o. jouiss. août 57.	» »	» »	500	Lin Maberly.....	» »	» »
100	— 2 1/2 °/o. j. janv. 58.	» »	» »	500	Lin Cohin.....	560 »	550 »
100	Piém., 5 °/o, j. janv. 1858	91 50	89 25	1/100000	Ports de Marseille.....	175 »	160 »
100	—3 °/o, j. janv. 1858...	53 50	52 »	1/120000	Gaz de Paris.....	705 »	675 »
1000	—Obl. 1854, j. janv. 1858	1010 »	1000 »	100	Hôtel Rivoli.....	105 »	85 »
1000	—Obl. 1849, j. oct. 1857.	915 »	915 »	250	Docks Louis-Napoléon.	179 50	174 50
1000	—Obl. 1851, j. août 1857.	» »	» »	1/84000	Omnibus de Paris.....	890 »	870 »
100	Rome, 5 °/o, j. déc. 57.	88 1/4	87 »	100	Omnibus de Londres...	100 »	90 »
100	Autriche, 5 °/o Ang. j. j. 57	90 1/2	88 »	500	Comp. génér. maritime	370 »	320 »
100	— 5 °/o Autr. j. nov. 57..	» »	» »	500	Comp. franco-américe..	» »	» »
»	— Lois de 1834.....	» »	» »	500	Mess. Imp. serv. mar..	640 »	560 »
100	Naples, 5 °/o j. janv. 1858	110 50	110 »	1/40000	Ce imp. des voit. de Paris	53 75	48 75
100	Espag. 3 °/o, ext. j. janv. 58	42 1/2	41 1/4	375	Gl. d'Aix-la-Chapelle..	» »	» »
100	—3 °/o, int., j. janv. 1858	38 »	36 3/4	250	Comp. gén. des eaux..	285 »	200 »
100	—3 °/o, différ., j. janv 58.	25 3/4	25 1/4	500	Cail (usines).....	650 »	650 »
100	—dette passive.....	6 1/4	5 1/2	500	Monceau-sur-Sambre..	» »	» »
100	Holl. 2 1/2 °/o j. janv. 58.	62 1/2	62 1/2	1/24000	Grand'Combe.....	» »	» »
100	— 4 °/o, j. octob. 1857..	» »	» »	500	Charbonnages belges..	» »	» »
537	Darmstadt (Banque de).	» »	» »	150	Carmeaux-Toulouse...	» »	» »
100	Turquie, 6 °/o j. oct. 57.	» »	» »	5000	Sécurité-Maritime.....	38 °/o b	36 °/o b
1000	Halti-Annuités, j. juill. 56	» »	» »	5000	Réunion-Maritime.....	25 °/o b	23 °/o b
100	Russie, 4 1/2 °/o j. janv. 58	96 1/2	93 3/4	5000	Nationale-Incendie....	166 °/o b	166 °/o b
100	Toscane, 5 °/o j. janv. 58	» »	» »	5000	Union-Incendie.....	83 °/o b	83 °/o b
100	— 3 °/o. j. jan. 58	54 »	54 »	5000	France-Incendie.....	50 °/o b	45 °/o b

dent aux infortunes politiques, pour, disons-nous, ne pas se rendre involontairement complices d'aussi effroyables événements que celui dont Paris a été témoin.

Ces dernières lois, la diminution continue de l'escompte en France et

BILANS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES DE SEPTEMBRE 1857 A FEVRIER 1858.

ACTIF.	10 SEPTEMBRE.	8 OCTOBRE.	12 NOVEMBRE.	10 DÉCEMBRE.	14 JANVIER.	11 FÉVRIER.
Argent monnayé et lingots à Paris	119,739,834 78	107,629,079 24	79,995,004 69	82,597,169 42	70,900,076 60	88,778,797 87
Idem dans les succursales	128,219,422 »	136,536,074 »	115,609,023 »	153,424,483 »	180,458,600 »	199,635,277 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	355,937 62	790,900 27	769,855 48	768,352 60	715,011 62	3,476,446 61
Portefeuille de Paris[1]	293,060,074 96	316,471,622 61	307,435,839 99	269,908,201 62	292,119,080 29	244,372,439 97
Portefeuille des succursales, effets sur place	289,837,073 »	292,240,194 »	281,106,516 »	241,567,095 »	251,815,490 »	228,591,219 »
Avances sur lingots et monnaies, à Paris	126,300 »	2,112,400 »	2,908,400 »	2,672,600 »	2,614,200 »	2,040,000 »
Idem dans les succursales	1,935,700 »	1,538,600 »	2,030,500 »	2,210,900 »	2,133,300 »	2,138,900 »
Avances sur effets publics français, à Paris	22,560,136 40	23,305,836 10	23,079,036 10	18,932,436 10	24,092,700 »	23,472,300 »
Idem dans les succursales	5,755,370 »	6,420,650 »	6,682,350 »	5,865,750 »	7,613,700 »	7,893,880 »
Avances sur act. et oblig. de ch. de fer, à Paris	17,558,500 »	19,130,800 »	21,255,200 »	21,117,200 »	37,045,358 »	48,885,555 90
Idem dans les succursales	9,348,650 »	9,230,350 »	14,275,700 »	10,321,800 »	12,130,550 »	13,975,286 »
Avances sur oblig. du Crédit foncier à Paris	103,300 »	139,300 »	160,900 »	166,400 »	253,800	226,600 »
Idem dans les succursales	»	46,400 »	45,200 »	34,100 »	71,900 »	100,00 »
Avances à l'Etat (traité du 30 juin 1848)	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14
Rentes, fonds disponibles	52,189,360 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03
Actions nouvelles non libérées	77,613,300 »	70,293, 30 »	67,148,400 »	55,867 625 »	45,621,848 »	42,194,573 »
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	5,013,992 »	5,128,211 »	5,364,609 »	5,635,592 »	5,641,334 »	5,663,617 »
Dépenses d'admin. de la banque et des succurs.	766,348 40	1,141,510 04	1,607190, 69	2,056,988 23	110,228 40	486,394 51
Primes payées pour achats de mat. d'or et d'arg.	696,120 20	949,656 98	1,227,443 06	1,576,079 63	» »	» »
Divers	529,148 47	451,124 45	1,025,635 28	1,200,239 79	1,153,858 36	4,438,519 86
PASSIF.						
Capital de la Banque	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »
Bénéf. en addit. au capital (l. 9 juin 1857, art. 9).	»	»	567,211 95	1,240,688 17	1,435,505 74	1,435,505 74
Réserve de la Banque	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au port. en circ. de la Banq., à Paris	541 616,000 »	554,950,000 »	531,675,000 »	488,343,900 »	536,687,500 »	528,048,800 »
Idem dans les succursales	51,279,800 »	50,394,300 »	49,821,200 »	43,900,000 »	46,780,750 »	44,653,050 »
Billets à ordre pay. à Paris et dans les succursales	5,897,926 65	6,822,230 43	6,911,147 98	5,402,337 15	5,074,431 50	5,871,408 26
Récépissés payables à vue, *idem*	5,115,369 »	4,453,686 »	3,247,286 »	2,436,541 »	2,982,311 »	3,039,342 »
Compte courant du Trésor	129,577,183 97	87,444,110 80	72,376,995 94	73,741,685 22	62,179,723 38	78,635,287 27
Comptes courants à Paris	116,507,377 95	137,318,[illegible] 33	119,108,322 [illegible]	123,281,350 24	166,078,672 25	177,626,948 51
Idem dans les succursales	25,248,595 »	24,321,837 »	25,445,346 »	23,329,794 »	28,955,815 »	28,389,515 »
Dividendes à payer	710,710 25	527,022 25	424,987 25	299,472 25	5,601,445 25	2,137,895 29
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	1,048,127 87	1,455,331 70	2,804,725 66	1,531,578 49	3,405,202 19	1,424,460 22
Escompt. et intér. div. à Paris et dans les succ.	8,826,157 22	12,041,551 51	15,905,862 07	18,089,206 33	2,188,723 52	4,438,848 92
Réescompte du dernier semestre	2,268,387 81	2,268,387 81	2,268,387 81	2,268,387 81	2,209,982 52	2,209,982 52
Rentrées excéd. l'éval. des effets en souffrance.	3,663 79	4,390 12	6,945 90	» »	» »	» »
Divers	1,793,928 87	2,012,941 17	2,908,146 19	2,930,013 56	2,270,455 32	3,222,270 97
TOTAL ÉGAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,092,498,319 50	1,094,126,218 96	1,041,837,915 46	995,483,133 96	1,053,656,267 73	1,029,759,068 89
* Dont, provenant des succursales	109,346,532 09	116,354,903 26	100,943,202 84	53,661,482 56	78,214,169 68	69,489,917 47

en Angleterre [1], sont des événements significatifs, et qui, malgré tout,

BILANS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, DE AOUT 1857 A JANVIER 1858.

	31 AOUT.	30 SEPTEMB.	31 OCTOBRE.	30 NOVEMB.	31 DÉCEMB.	31 JANVIER.
Actif.						
Caisse. — Espèces en caisse	2,426,542 95	1,914,471 67	1,609,039 54	1,343,922 31	2,623,555 17	2,525,263 86
— — à la Banque de France	1,819,568 48	1,202,914 40	130,542 30	116,372 40	1,071,115 48	412,837 76
Portefeuille. — Paris	25,291,327 05	25,833,235 53	23,818,198 37	27,382,574 58	31,304,855 69	25,360,607 94
— Province	9,326,119 41	9,236,016 06	10,740,107 17	9,379,045 27	10,704,639 30	9,898,364 94
— Etranger	4,012,805 79	4,099,545 15	4,282,320 09	4,617,674 40	3,425,303 76	2,874,810 »
Immeubles	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66
Avances sur fonds publics et actions diverses	3,554,496 09	2,612,308 46	3,050,461 64	2,567,263 94	1,579,326 34	2,356,628 09
Correspondants. — Province	8,806,572 16	27,290,909 22	26,508,619 14	26,168,445 99	22,631,211 99	23,479,660 97
— — Etranger	1,319,517 20	748,109 18	988,107 20	1,346,100 45	1,841,159 56	1,682,901 12
Frais généraux	117,131 24	165,481 38	225,562 07	276,721 97	»	74,815 45
Effets en souffrance. — Exercice courant	21,368 13	20,122 23	37,858 65	53,970 50	1 »	57,597 18
Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Divers	1,804,346 17	1,813,981 56	1,803,009 47	70,928 27	96,424 47	1,759,152 77
Passif.						
Capital. — Actions réalisées	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
— Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Capital des sous-comptoirs	4,126,794 85	3,990,070 89	3,991,135 90	4,033,079 15	4,100,609 61	4,099,915 76
Réserve	3,464,802 22	3,464,802 22	3,464,802 22	3,464,802 22	3,629,830 13	3,629,830 13
Comptes courants d'espèces	19,224,020 01	17,584,677 55	16,689,898 53	15,101,303 38	16,504,922 72	17,172,747 43
Acceptations à payer	212,844 52	18,196,417 57	18,192,530 82	18,197,283 82	19,612,316 18	13,698,530 32
Dividendes à payer	117,247 15	61,911 45	38,534 65	29,526 85	904,691 65	902,931 »
Effets remis à l'encaissement par divers	5,140,291 72	5,473,036 77	4,928,030 85	4,590,030 73	4,979,777 20	5,112,843 14
— par faillites du Tribunal de commerce	63,595 05	91,714 62	89,821 20	107,512 21	118,107 86	97,429 60
Correspondants. — Province	4,842,000 10	4,738,206 30	4,107,171 52	6,295,047 79	4,561,405 52	4,781,087 43
— Etranger	546,330 40	572,360 40	544,712 32	347,288 71	315,975 92	483,800 09
Profits et pertes	490,971 15	836,914 57	1,208,319 15	1,537,015 29	212,715 86	311,229 21
Rentrées sur effets en souffrance des exercices clos	11,482 66	11,729 67	12,988 22	14,266 44	»	22,370 18
Divers	692,487 50	348,325 52	358,952 92	38,935 85	770,312 77	602,698 45
TOTAL égal de l'actif et du passif	78,932,867 33	95,370,167 53	93,626,898 30	93,756,092 44	95,710,665 42	90,915,412 74
Risques en cours.						
Effets à échoir restant en portefeuille	38,630,252 25	39,168,796 70	38,840,625 63	41,379,294 25	45,424,798 75	38,133,782 36
Effets en circulation avec l'endossement du comptoir	21,956,981 64	20,204,441 72	24,030,041 41	20,083,886 10	27,665,974 54	26,792,837 35
TOTAL	60,287,233 89	59,373,238 42	62,870,667 04	61,463,180 35	73,100,773 29	64,926,620 23

[1] En voici les taux et époques depuis le dernier numéro.

BANQUE DE FRANCE.		BANQUE D'ANGLETERRE.	
29 décembre 1857..	5 %	7 janvier 1858..	6 %
6 février 1858..	4 ½ %	14 —	5 %
		28 —	4 %
		4 février.	3 ½ %
		11 —	3 %

produiront un jour ou l'autre leur effet. Malheureusement, cette diminution du taux de l'escompte, ainsi que l'abaissement du taux des reports à la Bourse, sont dus en partie à ce que les affaires commerciales sont dans la plus grande stagnation; ainsi, tout en regardant les cours actuels comme fort bas, relativement à la situation générale des affaires, il ne faut pas non plus s'illusionner sur l'effet que produira nécessairement la reprise des affaires commerciales, et aujourd'hui, comme il y a un mois, la situation est la même de ce côté.

La situation de la Banque, qui vient de paraître au *Moniteur*, donne à l'encaisse une augmentation considérable (31 millions); mais, ne l'oublions pas, c'est principalement la pénurie du mouvement commercial qui alimente ce compte en ce moment. Ainsi le portefeuille, malgré la baisse de l'escompte, a diminué de 72 millions; il est vrai que la situation du 14 janvier se trouvait influencée par sa date (le 14, veille d'échéance); mais cependant, il y a encore diminution et même forte diminution.

La mort regrettable de M. Gautier, le plus libéral des membres de l'ancien gouvernement de la Banque, auteur d'un livre très-remarquable sur les banques, a laissé libre une place de sous-gouverneur : M. Antonetti, qui depuis longtemps déjà fait partie de l'administration de la Banque, a été appelé par le gouvernement à occuper cette position. Félicitons le pouvoir de n'avoir pas nommé à cette délicate fonction un homme étranger au mécanisme interne de l'établissement le plus remarquable dans ce genre, et le plus important après la Banque d'Angleterre.

A. Courtois fils.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 février 1858.

De la crise actuelle (troisième discussion). — De l'extrême abondance et de l'extrême rareté des métaux précieux.

M. Ch. Renouard, ancien député, conseiller à la Cour de cassation, a présidé cette réunion, à laquelle assistaient comme invités M. Lamanski, secrétaire de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, auteur d'un ouvrage sur les finances russes; M. le prince Lvof et M. Davelaye, rédacteur du *Journal des intérêts matériels*, journal belge, et comme membres récemment admis par le bureau à faire partie de la Société, M. Alberdi, chargé d'affaires de la Confédération Argentine, auteur d'un ouvrage sur l'organisation politique et économique de la république Argentine [1]; M. Bertrand, ancien officier de marine; M. Germain, de

[1] *Organizacion politica y economica de la Confederacion Argentina*. Nouvelle édition officielle, 1 vol. in-8° de 870 pages; 1856.

Lyon; M. Pereira, ancien membre de la Chambre des députés du Brésil, ancien président de la province de Rio-Janeiro; M. Théod. Mannequin, attaché à la légation de Guatemala, collaborateur du *Journal des Economistes;* M. Paul Coq, avocat, ancien rédacteur en chef de la *Semaine*, auteur d'un volume sur les questions de banque[1].

M. le président annonce à la réunion que le bureau a décidé, dans sa dernière séance, qu'il proposerait à la Société de vouloir bien lui adjoindre deux vice-présidents, pris parmi les plus notables, les plus anciens et les plus assidus de ses membres.

Cette proposition ayant été accueillie avec approbation, l'élection des deux nouveaux vice-présidents aura lieu dans la prochaine séance.

A cette occasion, M. le président a annoncé que la santé de M. Horace Say, membre de l'Institut, un des vice-présidents, malade depuis deux ans, s'est notablement améliorée. Les membres de la réunion ont appris cette heureuse nouvelle avec une bien grande satisfaction.

De la Crise actuelle (troisième discussion).

M. Joseph Garnier appelle de nouveau l'attention de la Société sur la question si importante et si complexe de la crise, afin d'offrir aux membres qui n'assistaient pas aux deux dernières séances l'occasion d'émettre un avis ou de communiquer de nouveaux faits.

Il a lui-même entendu donner par un habile financier l'explication de ce fait, signalé par M. Dunoyer, que les maisons françaises en général semblent avoir résisté à l'esprit de spéculation qui a été poussé si loin en divers autres pays. — La plupart des maisons françaises ont dû limiter leurs affaires, par suite d'achats considérables qu'elles avaient fait des valeurs de Bourse, actions et obligations des grandes entreprises. La baisse de ces valeurs étant survenue, les unes n'ont pas voulu vendre, les autres ont, en vendant, vu diminuer leur capital circulant, et toutes ont été empêchées de suivre l'impulsion qui s'est manifestée aux Etats-Unis, en Allemagne, dans le Nord, en Angleterre, et qui aurait été moins vive en France, à en juger par les symptômes de crise observés jusqu'ici.

M. Bénard, rédacteur du *Siècle*, voyant que le numéraire, si rare il y a quelques jours, reparaît partout en abondance, et s'accumule de nouveau dans les caisses des banques, se demande si la dernière panique n'aurait pas été causée en partie par la coalition de quelques gros bonnets de la finance qui se seraient entendus pour faire et faire faire des retraits de fonds, afin de provoquer un mouvement dont ils auraient ensuite profité.

M. Dussard, ancien conseiller d'Etat, directeur de la Caisse franco-suisse de l'agriculture et du cheptel, n'a pas besoin de recourir à une pareille coalition pour s'expliquer le mouvement du numéraire. Lors-

[1] *La Monnaie de banque*, 1 fort vol. in-18, 1857, chez Guillaumin.

qu'ont apparu les premiers symptômes de crise, tout le monde a eu peur et tout le monde a gardé les espèces en sa possession. La panique passée, tout le monde a cessé de retenir ces espèces, qui ont reparu en grande abondance, et qui, en attendant un emploi lucratif, s'accumulent dans les banques. L'augmentation des encaisses des institutions de crédit prouve deux choses : premièrement, que la confiance est revenue ; deuxièmement, que la confiance n'est pas encore assez grande pour décider les détenteurs à les faire sortir de cet état de chômage.

M. Dussard ne pense pas, d'ailleurs, que le retrait de la monnaie amène les crises ; ce retrait n'est, au contraire, qu'un effet, une conséquence de la crise engendrée par d'autres causes, la disette notamment.

M. A. Courtois, négociant, ne croit pas non plus à la coalition signalée par M. Bénard. Rien dans les faits du moment n'autorise à admettre une pareille manœuvre. Au surplus, ce genre d'entente ne pourrait avoir qu'une durée éphémère avec la liberté des transactions.

M. Renouard ignore si une pareille coalition a existé ; il doute aussi qu'elle pût agir assez longtemps et sur une échelle suffisante pour produire une crise. Les crises ont des causes plus générales, qui ont été exposées dans les deux derniers entretiens. Au surplus, de pareilles coalitions seraient légitimes ; elles seraient la conséquence naturelle des droits attachés aux transactions humaines, et on ne pourrait que repousser toute réglementation qui, en proposant de limiter l'initiative des capitalistes, produirait assurément de plus mauvais effets que la coalition.

M. Bénard se défend vivement d'avoir sollicité la moindre réglementation. Il a voulu signaler un fait qui aurait été une des causes déterminantes de la crise, pour en conclure que ce genre de coalitions ne pourrait être combattu que par le développement des institutions libres de crédit.

M. de Fontenay fait remarquer que si les causes réelles, profondes, originelles, sont bien celles énumérées précédemment ; l'ébranlement général ainsi préparé, la cause accidentelle *déterminante* aurait pu être en effet quelque retrait considérable de capitaux fait dans une banque, peut-être quelque manœuvre de spéculation, comme on a prétendu qu'il y en avait eu en Amérique sur les obligations remboursables des chemins de fer. Seulement ces retraits fortuits ou prémédités, ces manœuvres réelles ou imaginaires, qui ont déterminé une crise déjà préparée, auraient passé inaperçus, ou n'auraient produit qu'un embarras local, si de grandes causes antérieures n'eussent partout miné sourdement les bases du crédit.

M. Renouard insiste sur cette distinction des causes générales et des causes occasionnelles qu'on retrouve dans les événements financiers comme dans tous les autres ; une mine, dit-il, ne part pas seulement parce qu'on met la mèche, mais parce qu'elle était chargée. — Il ajoute que l'étude des causes générales des crises est plus particulièrement du

domaine de la science économique, et que l'observation des circonstances occasionnelles reste davantage dans les attributions des financiers.

M. Théodore Mannequin croit devoir ajouter à la liste des causes de la crise qui ont été énumérées et considérées dans les deux discussions précédemment consacrées par la Société d'économie politique à ce sujet, — l'abondance de l'or, qui a donné, aux Etats-Unis surtout, une impulsion à l'esprit de spéculation. Par suite de cet accroissement d'or, les échanges entre l'Europe et l'Amérique ont augmenté, et de plus ils ont cessé d'être des échanges de Produits contre des Produits, pour devenir des échanges d'Or contre des Produits.

Il s'en est suivi une accumulation anormale de produits, d'où est résulté un avilissement des prix, et, malgré la baisse, une mévente et la crise aux Etats-Unis.

M. Mannequin a également tiré du rôle du numéraire dans les échanges une explication de la crise financière. — Le numéraire, a-t-il fait remarquer, n'intervient dans les échanges que pour compenser les soldes : dès qu'une crainte se manifeste, ces soldes sont plus vivement et plus généralement demandés, et il se trouve que la quantité du numéraire en fonction, suffisante en temps ordinaire, devient insuffisante en présence de ces exigences multipliées. — Cet effet est inévitable. Il faut aux échanges une certaine circulation métallique, au-dessus ou au-dessous de laquelle l'excès commence et devient nuisible.

De l'extrême abondance et de l'extrême rareté des métaux précieux.

La discussion est ouverte sur la question suivante, proposée par MM. Dupuit et Joseph Garnier :

« Lequel serait préférable, ou que les mines d'or et d'argent cessassent de produire, ou qu'elles produisissent en grande abondance ?

« Comment suppléerait-on à l'or et à l'argent, en tant qu'instruments monétaires, si ces deux métaux devenaient très-abondants ? »

M. Pellat, doyen de la Faculté de droit, déclare qu'il préfère sans hésiter l'hypothèse d'une grande production des mines d'or et d'argent à celle d'une cessation de cette production. Ces deux métaux, outre leur usage comme monnaie, trouvent une foule d'emplois utiles dans les arts. Pour écarter de la discussion actuelle toute difficulté résultant de l'existence simultanée de monnaies d'or et d'argent, prenons, dit-il, un seul métal, l'or : c'est celui dont la rapide multiplication préoccupe en ce moment les économistes.

L'or, le plus malléable et le plus ductile des métaux, infiniment divisible, presque inaltérable, est d'une incontestable utilité dans les arts.

L'emploi qu'on en fait actuellement est restreint par sa rareté : combien ne s'étendrait-il pas à mesure que sa production deviendrait plus abondante ? Non-seulement on le verrait, dans la fabrication d'une

foule d'ustensiles, remplacer d'autres métaux, qui n'ont pas les mêmes qualités; mais, appliqué à ceux-ci, il servirait à les préserver de l'oxydation. Il est donc impossible de ne pas reconnaître que l'accroissement de la production de l'or serait très-avantageux aux arts.

Mais c'est son usage comme monnaie qui souffrirait, dit-on, de son abondance.

M. Pellat répond que l'augmentation de la *demande* pour les arts modérerait la diminution de valeur résultant de l'accroissement de l'*offre*; que la dépréciation de l'or serait très-lente, et que l'époque où il pourrait devenir une monnaie encombrante est encore bien éloignée.

M. Joseph Garnier n'apprécie pas autant les qualités économiques et industrielles de l'or et de l'argent, mais il dit que ces deux métaux devenant un jour assez abondants, au point de pouvoir servir couramment aux usages dont parle M. Pellat, le monde aurait perdu deux excellents instruments d'échange. Pourquoi? parce que ces instruments seraient devenus encombrants, n'auraient plus qu'une petite valeur sous un gros volume. C'est pour cela que le fer, métal monétaire des Lacédémoniens à une époque, que le cuivre et l'airain, métaux monétaires des premiers Grecs et des premiers Romains, ont cessé de pouvoir servir à cet usage. Il vaut assurément mieux que notre espèce ait toujours à se priver des ustensiles dont parle M. Pellat, qu'elle reste réduite à galvaniser ou à zinguer le fer pour le préserver de la rouille, que de perdre un admirable instrument d'échange, impossible à remplacer.

Mais, dit M. Pellat, la dépréciation de l'or a été et sera fort lente, et l'époque où elle pourrait devenir une monnaie encombrante est encore bien éloignée. — Qu'en savons-nous?... absolument rien. Qui pourrait nous assurer que la science et l'industrie, furetant sur les immenses parties du globe encore inconnues, en Amérique, en Asie, en Afrique, dans la Polynésie, ne trouveront pas des mines abondantes des deux métaux précieux? Qui eût pu prédire, avant la connaissance de l'Amérique, qu'en trois siècles, de 1545 à 1848, cette nouvelle partie du monde fournirait 43 milliards d'or et d'argent? Qui nous eût dit, au début de l'année 1848, qu'à quelques jours de là on découvrirait les placers de la Californie, et, quatre ans plus tard, les diggings de l'Australie qui, à la fin de 1856, avaient déjà versé pour 4 milliards d'or, auxquels il faut encore ajouter 2 milliards d'argent pour les diverses mines? Total, depuis la découverte de l'Amérique, 50 milliards.

Quant à la dépréciation, elle n'a déjà pas été si lente. M. Leber, qui a fait des recherches sur la fortune privée au moyen âge, estime que depuis le commencement du seizième siècle le pouvoir d'acheter des métaux précieux a varié comme suit : de 6 à 2 pendant le seizième siècle et de 2 à 1 depuis cette époque. Or, cette dépréciation jette le désordre dans les transactions, change les conditions des payements fixés à l'avance,

diminue les créances et fait subir des privations à ceux qui ont des revenus fixes, et impose la misère aux salariés.

M. Joseph Garnier fait remarquer, ainsi que l'observait tout à l'heure M. Mannequin, qu'il faut une certaine quantité de numéraire pour faciliter les échanges, augmentant en proportion de la population, de l'industrie et des affaires; mais que si la production dépasse trop cette quantité, il en résulte une dépréciation des métaux monétaires, tout à fait nuisible, et dont le résultat final est l'emploi d'un instrument d'échange plus encombrant. — M. Garnier ne verrait aucun inconvénient à ce que l'argent fût plus rare et plus précieux, à ce que les pièces de 50 centimes valussent 5 francs! Entre l'hypothèse de la pierre philosophale et la cessation de la production de l'or et de l'argent, M. Garnier n'hésite pas. Avec la masse de numéraire actuellement existante, le monde pourrait échanger pendant des siècles, grâce surtout à la circulation des instruments de crédit. Dans l'hypothèse de la disparition complète des métaux précieux, M. Garnier pense que d'autres produits ne tarderaient pas à être choisis comme intermédiaires dans les échanges, mais que l'humanité perdrait un de ses plus commodes instruments.

Si la découverte de l'Amérique a rendu des services à la civilisation européenne (il est plus que douteux qu'elle en ait rendu aux indigènes !), ce n'est pas pour la masse d'argent qu'on en a tirée, c'est pour les produits qu'elle a fournis et pour le courant d'échanges qui s'est établi entre l'ancien et le nouveau monde. Il en sera de même pour la Californie et l'Australie.

M. Garnier reconnaît que la découverte des mines de ces deux pays aura puissamment agi comme stimulant au peuplement de ces pays, et que c'est probablement le principal avantage à signaler.

M. A. Courtois trouve que la question est susceptible d'une solution différente, suivant qu'on se place au point de vue des usages auxquels peuvent servir les métaux précieux, ou au point de vue monétaire. Au point de vue des usages, il ne saurait y avoir trop d'or et trop d'argent; mais au point de vue de l'instrument des échanges, une abondante production amène infailliblement la variation de la valeur, c'est-à-dire qu'elle fait perdre à la monnaie sa principale qualité.

M. Courtois signale comme un important perfectionnement à apporter dans la fabrication des pièces monétaires, l'indication du poids et du titre, afin que chacun pût bien se rendre compte de la nature de cette marchandise intermédiaire et de ses variations par rapport aux autres produits.

M. Dussard voit aussi de graves inconvénients à un accroissement rapide des métaux précieux, qui amène une dépréciation également rapide des créances, des revenus, des salaires et une longue perturbation dans les transactions.

M. Dupuit, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées [1], fait d'abord remarquer qu'un premier effet de l'accroissement considérable de la production des métaux précieux, c'est, puisqu'une partie est employée en monnaie, de rendre les pièces plus encombrantes, si on veut leur conserver la même valeur. Ceci est, comme l'a déjà dit M. Joseph Garnier, un grave inconvénient.

En second lieu, les pays qui reçoivent cet accroissement de métaux précieux le payent avec des marchandises, dont ils se privent, et qui, se raréfiant, augmentent de prix aux dépens des consommateurs.

M. Dupuit est donc loin d'admettre que la plus grande abondance de l'or ait augmenté la richesse européenne, ou multiplié les échanges; et il ne craint pas de dire que la découverte des mines de la Californie et de l'Australie aura été plus regrettable que profitable. M. Dupuit ne serait point alarmé d'une cessation, par hypothèse, absolue de la production aurifère et argentifère. D'abord la science des chimistes n'a pas dit son dernier mot, et rien ne prouve que l'on ne trouvât quelque nouveau corps, soit simple, soit à l'état d'alliage, capable de remplacer l'or et l'argent manquant tout à fait. D'ailleurs, des produits existants pourraient servir de gage à des papiers de circulation ; tel est, par exemple, le plomb, dont les usages sont nombreux et la production limitée [2].

M. Pellat, en répondant aux objections qui lui ont été faites, commence par séparer, entre les inconvénients qu'on redoute de la rapide augmentation de l'or, les inconvénients passagers et les inconvénients permanents.

Nul doute que cette augmentation ne puisse entraîner des maux transitoires. Il est certain que le créancier qui touchera annuellement mille francs de rente, en vertu d'un ancien contrat, ne se procurera pas la même quantité de produits qu'il se serait procurée dix ans auparavant. Mais le même inconvénient aurait lieu dans l'hypothèse inverse, qu'on paraît préférer, celle où les mines d'or cesseraient de produire, où, par conséquent, la quantité d'or en circulation diminuerait bientôt par la déperdition journalière. Seulement, pour une rente ou toute autre dette depuis longtemps contractée, ce ne serait pas alors le créancier qui souffrirait : ce serait le débiteur, puisqu'il devrait donner une plus grande quantité de produits pour se procurer les mille francs qu'il doit payer. Si, dans l'application, il faut tenir compte des souffrances que peut entraîner le changement le plus utile, on doit en faire abstraction en économie politique pure, comme on fait abstraction des souffrances que l'invention

---

[1] Voir ce qu'avait déjà dit le même membre dans le précédent entretien. (*Note du Rédacteur.*)

[2] Ceci répond aussi à l'hypothèse d'une dépréciation complète par suite d'une extrême abondance. (*Note du Rédacteur.*)

de la charrue ou de l'imprimerie a infligées aux ouvriers piocheurs et copistes.

Occupons-nous donc des résultats permanents. Serait-ce un bien que la production de l'or augmentât? Si l'on se demandait : Serait-ce un bien que la production du fer augmentât? personne assurément n'hésiterait à répondre affirmativement. Pourquoi hésite-t-on quant à l'or? On a dit : Le fer a son emploi dans les arts les plus utiles, les plus indispensables ; l'or sert surtout aux arts d'agrément, pour la dorure, par exemple. Cela serait vrai, que l'extension de cet emploi n'en serait pas moins désirable. Mais d'abord, toute dorure n'est pas une futilité ; si une épaisse dorure pouvait être appliquée à nos instruments, machines, grilles en fer, et les préservait d'une rapide altération, ne serait-ce pas un service important rendu aux arts utiles? Ensuite, ce n'est pas le seul emploi de l'or ; et qui sait combien ses emplois se multiplieraient s'il devenait plus abondant? Lorsque les anciens inventèrent le verre, prévoyaient-ils les innombrables et importants usages auxquels les modernes l'ont appliqué?

L'honorable préopinant a vu dans l'importation de l'or de la Californie un mal, en ce qu'elle a provoqué l'exportation de marchandises qui lui semblent plus utiles. Il y a là l'erreur inverse de celle que commettaient les partisans de la balance du commerce ; pour eux, c'était un mal d'importer des marchandises en exportant de l'or, seule richesse véritable à leurs yeux. La vérité est que, dans les deux cas, il y a échange de produits contre des produits, et opération avantageuse si nous nous procurons ceux qui nous sont plus utiles contre ceux dont nous avons moins besoin.

M. Pellat persiste à croire que l'accroissement, même considérable, de la production de l'or, serait un fait économique avantageux ; que l'emploi de ce métal dans les arts recevrait assez d'extension, pour que sa dépréciation ne fût ni très-grande, ni très-rapide ; et que, par conséquent, le moment où son emploi comme monnaie serait trop incommode est assez éloigné pour dispenser d'examiner la seconde branche de la question proposée : Comment suppléerait-on à l'or et à l'argent en tant qu'instruments monétaires?

M. de Fontenay pense aussi que, pour répondre à la question, il faut la dédoubler.

Considérés comme utilités et produits échangeables, leur abondance, leur extinction facile est-elle un bien et une addition à la richesse générale? La réponse ne peut pas être un moment douteuse. Tout accroissement dans la quantité des objets employés par l'homme, quels qu'ils soient, est évidemment accroissement de richesses réelles. Si, chaque année, le travail qui produisait autrefois 20,000 kilogrammes d'or arrive à en produire 100,000, *cæteris paribus*, il y aura 80,000 kilogrammes de métal ajoutés à l'inventaire annuel de la production, sans compter l'ac-

croissement que sollicitent dans tout le reste du travail ces 80,000 kilogrammes qui s'offrent, comme contre-valeur nouvelle, à l'échange. On s'amuse à faire du paradoxe quand on déprécie l'utilité réelle de l'or. Comme M. Pellat l'a très-bien dit, c'est parce qu'il est rare et cher qu'on ne l'emploie pas, et, comme on ne le voit pas employé, l'esprit n'embrasse pas tout d'abord l'immense quantité d'emplois auxquels il serait propre. Par sa ductilité, sa résistance, son inaltérabilité, il rendrait d'abord, avec une supériorité immense, tous les services que nous demandons au cuivre, à l'étain, etc. Employé à revêtir le fer et l'acier, il rendrait inaltérables nos outils et nos machines. Ses composés fournissent à la peinture et à la céramique des couleurs magnifiques. Enfin sa beauté seule est une utilité d'ordre supérieur, qui rentre dans la catégorie de l'art et de la forme. La cherté seule de l'or suffit pour constater l'importance des emplois dont il est susceptible. On dit : L'or est cher parce qu'il est rare. — Non, la rareté seule ne suffit pas pour rendre un objet cher. Il y a une foule de produits naturels aussi rares et plus rares que l'or qui n'ont aucune valeur. Pour qu'un objet vaille beaucoup, il faut qu'il soit très-désiré, c'est-à-dire qu'il réponde par ses qualités à des besoins nombreux ou à des besoins importants ; il faut qu'il ait une grande *utilité* (en comprenant dans ce mot général les idées d'agrément, de beauté, etc.). Il est certain qu'une chose très-utile peut être ou devenir très-peu chère si on la trouve ou la produit aisément. Mais une chose ne peut être chère que si elle est très-désirée et *très-utile*. L'abondance des métaux précieux serait donc par elle-même et très-certainement un grand bien.

Maintenant l'or et l'argent ont pour usage principal d'être des moyens d'échange, de *nommer* le prix des autres objets, de servir de commune mesure et d'étalon aux valeurs diverses. Ici la question change. La première qualité d'une commune mesure, d'un mètre quelconque, c'est la fixité. Et la principale question qui ait fait choisir pour étalon de la valeur les métaux précieux, c'est que leur quantité et leur valeur ne paraissaient pas varier et, dans le fait, variaient extrêmement peu d'une génération à l'autre.

Mais si tout à toup l'abondance des mines et la facilité de l'extraction venaient à changer rapidement la valeur de ces métaux qui mesurent partout les prix, la perturbation serait profonde ; c'est comme si le mètre allait se raccourcissant tous les ans. Sans doute alors on se hâterait de dépouiller l'or et l'argent de cette propriété conventionnelle qui en fait des types de valeur ; et le génie financier, surexcité par la nécessité des choses, trouverait un remède dans une idéalisation plus hardie du signe de la valeur. Mais on peut dire qu'à l'heure qu'il est, devant une découverte qui décuplerait, par exemple, ou centuplerait en peu de temps la masse générale des métaux monétaires, la pratique industrielle et la science économique se trouveraient prise[illegible]u.

Sous ce point de vue, la production de l'or et de l'argent sur une très-vaste échelle serait un embarras sérieux et un mal.

Du reste rien, dans l'état actuel des choses, ne légitime cette prévision hypothétique. L'or devient plus abondant, l'argent, par les conditions complexes de sa production et aussi par la résistance de la masse considérable qui circule déjà, offre toutes les conditions de lente variabilité de valeur qui caractérisent un bon étalon de valeur.

M. Paul Coq voit dans les difficultés de l'extraction et de l'affinage, dans le coût de ces opérations, une barrière infranchissable pour la dépréciation des métaux précieux. Il en est de la valeur de l'or et de l'argent comme de celle des autres produits : la masse du coût du produit est le prix du travail nécessaire pour l'obtenir, le prix de la main-d'œuvre.

M. Paul Coq ne peut être frappé du danger de l'abondance, puisque cette abondance n'est pas possible.

M. Hervé-Mangon, ingénieur des ponts et chaussées, considérant l'or au point de vue technique et du parti que les sciences et les arts en tirent et peuvent en tirer, fait le plus grand cas de l'or, bien préférable à l'argent qui noircit et se détériore dans la plupart des cas.

Il n'en est pas de même au point de vue monétaire. Ici l'argent est préférable, parce que la production est plus difficile. Pour exploiter les minerais argentifères, il faut du mercure, et le prix du mercure, fort peu répandu dans la nature, dont la production est limitée, devient-le régulateur de la valeur de l'argent. Cette condition, cet obstacle que l'on ne rencontre pas pour l'extraction de l'or, est une circonstance qui paraît heureuse à M. H. Mangon, qui verrait l'idéal dans un métal monétaire dont le minerai serait en Amérique, par exemple, le métal auxiliaire en Europe et le combustible en Afrique.

En ce qui concerne l'or, son idéal serait différent, son extraction ne saurait, à ses yeux, être trop étendue, et toute découverte de mines importantes lui apparaîtrait comme un bienfait pour l'humanité.

M. Dupuit remarque qu'il ne faut pas oublier que la valeur de l'argent ne varie pas seulement par la plus ou moins grande production de l'argent, mais par la plus ou moins grande production de l'or ; de sorte que si MM. Mangon et de Fontenay désirent que la valeur de l'argent se maintienne, ils ne peuvent désirer que celle de l'or se déprécie.

M. le comte Cieszkowski, ancien député à la diète de Prusse, ne veut pas nier les avantages de l'abondance des métaux précieux, de l'or surtout, en tant que matière première de l'industrie; mais il fait remarquer que la question en discussion n'est pas là. Il ne s'agit pas d'un produit industriel, il s'agit d'une matière propre à faire l'étalon de la valeur; et toute dépréciation de la valeur de l'étalon est un grand mal.

M. Cieszkowski rappelle qu'il a prédit, il y a vingt ans, les embarras

qui résultent de l'usage d'un étalon matériel des valeurs. L'altération de cet étalon provient de l'accroissement de la production aurifère et de la découverte des mines de Californie et d'Australie ; mais il aurait pu provenir de la découverte d'autres mines d'or, ou d'autres mines d'argent, ou d'autres mines de mercure. — M. Cieszkowski trouve dans les faits contemporains la preuve de la légitimité de ses craintes et de la nécessité de songer à faire usage d'un étalon immatériel des valeurs, basé sur le rapport des valeurs entre elles. L'honorable membre fait un rapprochement entre les *rapports* économiques, dont il entrevoit l'usage dans l'avenir, et les *équivalents* de la chimie moderne.

Un membre demandant à M. Cieszkowski avec quoi se feront les payements dans son système, celui-ci répond : — Avec des rapports.

M. Joseph Garnier pense qu'il y a lieu de rappeler, après les explications qui viennent d'être échangées, quelles sont les circonstances qui déterminent la valeur de toutes choses en général et celle des métaux précieux en particulier, et par suite de quel ensemble de qualités l'or et l'argent se sont trouvés être les marchandises préférées par tout le monde, comment ils sont devenus *intermédiaires* dans les échanges, et comment leur valeur sert de mesure commune aux autres valeurs.

D'abord, l'Utilité est la condition *sine qua non* de la valeur ; mais l'utilité aurait beau être considérable, qu'elle n'engendrerait pas la valeur, si les objets n'étaient pas appropriables et s'ils n'étaient pas en quantité limitée, ou s'ils ne coûtaient pas à produire ; en d'autres termes, s'ils n'étaient pas rares en présence des besoins qui les font demander. Les choses étant utiles, appropriables et rares, acquièrent la qualité d'être échangeables. — L'Utilité plus l'Echangeabilité constituent la Valeur.

L'or et l'argent sont utiles et très-utiles ; on vient d'entrer à cet égard dans d'intéressants détails.

Ils sont en outre échangeables et ont une valeur ; mais cette valeur, plus que celle des autres produits et malgré une dépréciation progressive de siècle en siècle, est une des plus stables que l'on connaisse. Voilà le point important, comme l'ont fait remarquer MM. Dupuit et Cieszkowski. Voilà la condition qui ne peut s'accorder avec les désirs de MM. Pellat et de Fontenay pour l'abondance progressive de l'or.

Outre ces deux qualités, l'or et l'argent sont formés d'une matière tellement homogène et tellement divisible que la valeur de l'ensemble des fragments d'une unité d'une pièce de 20 francs, par exemple, vaut 20 francs ; ce qui n'a pas lieu pour le diamant, dont les morceaux réunis, si on le brisait, ne vaudraient plus la même somme.

La qualité de la matière permet de mettre sur chaque disque métallique des empreintes indélébiles qui disent à tous combien il y a là en quantité et en qualité, et qui le diront bien mieux, si, comme le faisait remarquer M. Courtois, comme l'a demandé Jean-Baptiste Say, et comme le

proposait Cléviare en 1792, on inscrivait sur la pièce le poids et le titre ou degré de pureté.

L'or et l'argent, étant heureusement rares, ont une grande valeur sous un petit volume. Ils sont au nombre des objets les plus facilement transportables, les plus faciles à emmagasiner, à cacher, à soustraire à la convoitise. Ils sont de plus inaltérables à l'air, à l'humidité, au feu, et on ne peut craindre de les voir s'évanouir.

C'est parce que ces deux métaux jouissent, non-seulement d'une grande utilité, mais encore de l'ensemble de ces avantages, à un plus haut degré que les autres produits, qu'ils sont devenus marchandises préférées ou intermédiaires dans les échanges et que leur valeur est devenue la mesure habituelle et usuelle des autres valeurs.

Quel effet produirait l'extrême abondance? Des oscillations de valeur, c'est-à-dire la disparition de la stabilité de la valeur, de la qualité par excellence. Elle produirait la disparition de l'utilité de ces métaux comme bijoux, et encore de la qualité d'avoir une grande valeur sous un petit volume.

Les applications de l'or ne peuvent s'étendre que par suite du bas prix. Comment ne voit-on pas, dès lors, que sa valeur ne peut être maintenue par un plus grand usage? Il y a là une illusion. Le jour où le bas prix de l'or permettrait de dorer les grilles des jardins ou de faire de la batterie de cuisine, son usage pour la parure aurait disparu. Ensuite, comme il faudrait un âne pour porter une petite valeur, son usage pour la monnaie aurait disparu.

En résumé, l'idéal, pour un métal monétaire, c'est qu'il s'en produise le moins possible; c'est du moins que sa production soit régulière et lente et ne dépasse pas les besoins nouveaux provenant de l'augmentation de population, et auxquels satisferont de plus en plus les signes représentatifs.

— M. Dupuit ayant parlé de la variation de la valeur du blé, M. Bénard lui oppose des renseignements statistiques faits sur une étendue de cent quarante-cinq années, et qui établissent que la valeur du blé n'a pas changé. — M. Dupuit conteste l'exactitude des mercuriales sur lesquelles les calculs de moyennes annuelles ont été faits. — M. Joseph Garnier rappelle une importante observation que lui a communiquée un membre de la Société, M. Magne, et qu'il a consignée ailleurs [1], savoir: que le prix du blé a souvent dû rester stationnaire, parce qu'il ne pouvait pas être payé par les masses à un prix supérieur à celui auquel la consommation devient impossible pour elles, et auquel la mortalité vient rétablir l'équilibre.

M. Renouard clôt l'entretien en se prononçant pour l'opinion de

---

[1] *Du Principe de la population*, etc.

MM. Pellat et de Fontenay, surtout par cette raison que si, par hypothèse, la nature avait répandu l'or et l'argent à profusion, et s'il était donné aux hommes de découvrir ces amas métalliques, cette abondance serait une richesse avantageuse et n'empêcherait pas l'homme de trouver d'autres moyens que ceux aujourd'hui connus et usités de faire les échanges des produits et des services.

M. Renouard ne méconnaît pas les complications qui peuvent résulter de l'abondance des métaux précieux à un moment donné ; mais ce sont là des difficultés passagères qui ne peuvent infirmer cette vérité générale que l'abondance d'un bien quelconque puisse être contraire à l'intérêt général de l'humanité.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

Sommaire. — La législation de l'intérêt en France et en Prusse. — Projet de budget pour 1859. — Production du sucre de betterave. — Mouvement extérieur de la population. — Pétition adressée au Parlement par la Compagnie des Indes. — Concours ouvert par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg sur l'abolition du servage.

Dans tout l'intervalle qui sépare ce numéro du *Journal des Économistes* du précédent, la politique seule semble avoir eu la parole et dominer exclusivement l'attention du pays. Tel est l'effet de ces odieux attentats comme celui dont le 14 janvier sera la date néfaste dans l'histoire. Non-seulement ils jettent la perturbation dans les affaires, après avoir fait couler à flots le sang dans les rues, et menacé, avec la vie du souverain, la sécurité du pays exposé à de nouvelles chances de bouleversement; mais leur résultat immédiat est de détourner les esprits des questions paisibles et fécondes qui sont du domaine de l'économie politique, pour les reporter vers les sphères toujours inquiètes où la politique s'agite. Quoi qu'il en soit, le monde des affaires, à peine au sortir de la crise financière, commence à se remettre de cette nouvelle et terrible secousse. Les pensées se reportent vers les questions économiques. Parmi elles figure cette question du taux de l'intérêt, qui attend une très-prochaine solution. Nous n'avons guère à y revenir dans ce journal, et nous laissons le Conseil d'État faire son œuvre. Parmi les projets dont il est question, le plus libéral paraît être celui qui abolirait le taux légal de l'intérêt en matière de commerce. Cette solution, qui laisserait pour cette fois en dehors les affaires civiles, serait loin de nous satisfaire. Pourtant nous y verrions déjà ces progrès considérables dont nous nous féliciterions d'autant plus que, quoique incomplète aux yeux de la science économique, elle excite elle-même une assez vive opposition. Comment guérir des esprits même fort éclairés, mais sur qui pèsent des traditions en quelque sorte séculaires, de cette idée, si fausse qu'elle soit, que la loi sur l'usure protége l'emprunteur, c'est-à-dire le faible, dit-on? On se défie des raisonnements abstraits, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que l'on cède soi-même à des raisonnements empruntés à la vieille jurisprudence bien plus qu'à des craintes fondées réellement sur l'expérience. Ce que l'expérience atteste, c'est que la loi est éludée de vingt façons, quand elle n'est pas violée manifestement. Voilà ce qu'il faudrait voir. Il s'agirait, dit-on, pour mettre la législation de 1807 mieux d'accord avec les nouveaux statuts de la Banque de France, de l'abroger simplement en ce qui concerne les banquiers autorisés à régler le taux de leur escompte sur celui de la Banque de France. Sans qu'il soit besoin de rien statuer, il est trop clair que les banquiers ne livreront jamais à 6 la *marchandise* qu'ils auront achetée 10. Cette solution, si c'en est une, nous laisserait

fort en arrière de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne et du Piémont, affranchis sur ce point de ces entraves pour lesquelles nous persistons à montrer tant de goût. Nous pouvons citer aussi l'Algérie qui ne vit point sous le régime de la législation de 1807, aggravée en 1850, qui est entrée franchement dans la voie de la liberté de l'intérêt, et qui s'en trouve bien.

Nous enregistrons avec regret, quant à cette question de l'intérêt, la manière dont elle vient d'être tranchée, en Prusse, par la Chambre des Seigneurs. Nous avons annoncé que la limitation légale avait été suspendue à l'occasion de la crise. Aujourd'hui que la session législative est ouverte, la Chambre des Seigneurs était appelée à sanctionner cette mesure transitoire, et à la convertir en loi. La Commission, tout en proposant à la Chambre d'approuver la loi provisoire, n'a pas voulu que cette résolution pût créer un préjugé favorable à l'abolition définitive des lois établies contre l'usure. Elle avait donc introduit au projet une disposition additionnelle, ayant pour but d'exprimer une réserve explicite et formelle en ce sens. Ainsi, cet amendement mettait la Chambre dans la nécessité de se prononcer incidemment sur la grande question de principe de la liberté de l'intérêt. La discussion qui s'est engagée à ce sujet dans la Chambre prussienne a été très-vive, et elle s'est prolongée pendant plusieurs séances; la plupart des orateurs se sont prononcés d'une manière absolue pour le maintien des lois restrictives de l'intérêt, en s'appuyant sur des considérations dont la portée nous paraît difficile à saisir, et qui semblent fondées uniquement sur les préjugés consacrés par la force de l'habitude et par l'autorité de la tradition. La délibération s'est terminée par l'adoption de la loi transitoire et de l'amendement proposé par la Commission.

— Le nouveau projet de budget pour 1859 a fixé aussi et occupe encore l'attention. Ce projet est précédé de l'exposé des motifs.

Le trait caractéristique du projet de budget de 1859, qui vient d'être présenté au Corps législatif, c'est le rétablissement en 1859 de l'action de l'amortissement jusqu'à concurrence de 40 millions. Après les énormes émissions de rentes que la dernière guerre a exigées, et en présence des rentes flottantes, le rétablissement de l'action de l'amortissement y est présenté par le rapporteur comme une urgente nécessité. Le rachat annuel d'une somme importante de rentes délivrera, ajoute-t-on, peu à peu le marché des titres déclassés, et devra tendre à relever, au bénéfice légitime des créanciers de l'Etat, le cours des effets publics.

Malgré l'affectation de 40 millions à l'amortissement, le budget se solde par un excédant de 7,211,837 fr. En ne tenant point compte des dépenses et recettes d'ordre qui se couvrent par une somme de 529,838,070 fr., les charges et les ressources du budget de 1859 sont ainsi estimées : dépenses, 1,236,869,207 fr.; recettes, 1,244,081,044 fr.

La portion la plus intéressante des budgets, au point de vue financier, est celle qui concerne les recettes, et surtout la prévision du pro-

duit des revenus indirects. Sous ce rapport, les auteurs du projet de budget de 1859 se maintiennent dans la réserve qui a été adoptée depuis quelques années. Ils renferment leurs évaluations des revenus indirects pour 1859 entre les recettes réalisées en 1857 et les prévisions admises pour 1858. Même en restant dans cette limite, le produit des impôts est présumé devoir donner, en 1859, 75 millions de plus qu'en 1858.

Il est vrai que pour arriver à ce résultat, on comprend dans les prévisions le produit du second décime, maintenu à titre provisoire pour l'année 1859, sur les droits de douane et les contributions indirectes. C'est de ce chef près de 37 millions que le commerce et la consommation auront à payer en 1859. On conserve aussi le droit de consommation sur les alcools, augmenté des deux décimes, qui devra donner 14,940,000 francs, et les droits et taxes imposés en 1855 sur le transport des voyageurs et des marchandises à grande vitesse par les chemins de fer, dont on évalue le produit à 10,415,000. C'est en tout 76 millions de taxes ou droits pesant sur le capital circulant, et qui ont été établis depuis 1855. Mais l'exposé des motifs annonce que le mouvement des impôts et revenus indirects, en se continuant, permettra dans les budgets suivants de supprimer ce qui reste du second décime.

Diverses particularités signalent le budget présenté : telle est notamment l'élévation projetée des petits traitements. Par exemple, le projet de budget porte à 1,800 fr. le traitement des juges de paix qui ne touchent aujourd'hui que 1,440 fr., et à 2,000 fr. le traitement de ceux de ces magistrats dont les appointements actuels sont de 1,800 fr.

Une augmentation est pareillement proposée pour tous les greffiers de paix et de police.

Un travail qui embrassait toute la magistrature et augmentait le traitement des divers ordres de magistrats avait d'abord été préparé, mais les nécessités financières n'ont pas permis, cette année, d'en adopter l'ensemble. Ce projet se rattache, d'ailleurs, à un autre travail encore à l'étude, et relatif à des remaniements à opérer dans le personnel de certaines Cours et de certains tribunaux. Dans cette situation, et vu l'impossibilité de tout faire à la fois, le projet de budget a dû commencer par les plus faibles traitements et donner la préférence à ceux des membres de l'ordre judiciaire que des besoins plus impérieux recommandent plus particulièrement à l'intérêt des pouvoirs publics.

La pensée du gouvernement est, d'ailleurs, que le sort de la magistrature doit être amélioré à tous les degrés de la hiérarchie. Tout annonce que, l'année prochaine, on pourra proposer d'étendre progressivement l'augmentation à toutes les classes de magistrats.

— La question des sucres étant une de celles qui, dans l'ordre des faits économiques, préoccupent le plus les esprits, nous continuons de constater la situation de notre fabrication de sucre de betterave. Voici ce qu'elle était à la fin de décembre, c'est-à-dire à l'expiration du cinquième mois de la campagne du travail des fabriques.

La quantité produite durant cette période de cinq mois atteignait 82 millions 1/2 de kilogrammes, contre 54 en décembre 1856. Il paraît dès à présent certain, d'après ce chiffre de production, que le travail de la campagne 1857-1858 tout entière donnera de 100 à 120 millions de kilogrammes. Sur cette quantité de 82 millions 1/2, à laquelle s'ajoutaient 4 millions 1/3 provenant de la campagne précédente, 56 millions sont sortis des fabriques, savoir : 32 pour la consommation directe et 24 pour les entrepôts, ce qui laissait un disponible en fabrique, à la fin de décembre, de 32 millions environ.

Ce travail de la sucrerie indigène a occupé 338 fabriques, contre 282 en décembre 1856. Plus de moitié de ces usines sont concentrées dans le département du Nord : il en compte 146 ; le Pas-de-Calais en a 61 ; l'Aisne, 54 ; la Somme, 33 ; l'Oise, 21. Le reste, c'est-à-dire 23 fabriques, se répartissent entre quatorze autres départements. C'est à Lille et à Paris que se trouvent entreposés la majeure partie des sucres de betterave.

Les pays de fabrication sont, après la France, qui occupe le premier rang, la Prusse ou plutôt l'Association douanière allemande, dont la production suit presque la nôtre dans sa marche progressive ; on croit qu'elle donnera cette campagne 80 millions de kilogrammes ; puis viennent la Russie, l'Autriche et la Belgique. On peut compter cette année sur une fabrication européenne de près de 300 millions de kilogrammes. Cela répond au cinquième environ de ce que fournissent en sucre exotique toutes les contrées qui cultivent la canne (moins la Chine, dont on ne saurait préciser la production).

Le sucre est peut-être de toutes les denrées celle dont la consommation présente le plus d'élasticité, c'est-à-dire soit plus susceptible de s'étendre. L'abaissement progressif du droit d'entrée, en Angleterre, en a porté la consommation en douze ans de 200 millions à près de 400 millions de kilogrammes. Il n'y a pas trois siècles que le sucre était encore un objet à peu près inconnu des populations ; c'était un produit rare, de prix excessif et soigneusement enfermé dans les bocaux des pharmaciens. Aujourd'hui, quelque considérable qu'en paraisse la consommation en Europe, on peut dire, en y regardant de près, qu'elle est encore à l'état d'enfance : il y a peut-être dans notre pays seul 20 millions de créatures humaines qui n'ont jamais fait usage de ce substantiel et hygiénique condiment.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour remédier autant que possible à l'insuffisance de documents sur le mouvement *extérieur* de notre population, a eu l'heureuse idée de dresser une statistique annuelle des passe-ports pour l'étranger. Cette statistique, récemment publiée par le Bureau de la statistique générale de la France, fait connaître le nombre des passe-ports, celui des individus auxquels ils sont délivrés, leur sexe, leur âge, leur état civil, leur profession, leur département d'origine, les pays de destination, enfin les motifs du voyage. Si

ce document n'indique pas avec une précision rigoureuse le nombre réel des émigrants, il permet cependant, comme nous allons le voir, de s'en faire une idée assez approchante.

En 1853, il avait été délivré 33,840 passe-ports comprenant 44,579 personnes; ces chiffres se sont modifiés ainsi qu'il suit dans les deux années suivantes. Le nombre des passe-ports s'est élevé, en 1854, à 37,059 pour 50,315 voyageurs; en 1855, à 37,880 pour 52,255 personnes. Le nombre des voyageurs pour l'étranger s'est donc accru, en deux ans, de 7,676, ou de 17 pour 100. Aux termes des instructions ministérielles, les personnes qui demandent un passe-port doivent faire connaître, dans un intérêt statistique, si le voyage qu'elles projettent est un voyage de pur agrément ou d'études, un voyage d'affaires, ou enfin un voyage avec *projet d'établissement au dehors*. Or, le nombre des voyageurs de cette dernière catégorie, que l'on peut considérer comme de véritables émigrants, s'est élevé de 9,694 en 1853, à 18,079 en 1854 et à 19,957 en 1855. Ainsi l'émigration proprement dite aurait un peu plus que doublé en trois ans. On peut encore évaluer le nombre des émigrants d'après les professions des voyageurs. Ainsi les ouvriers, les artisans et les cultivateurs, qui ne se rendent guère à l'étranger pour plaisir ou affaires, formaient un total de 14,192 en 1853, de 20,631 en 1854, et de 20,858 en 1855. C'est, à un millier près, en 1855, le chiffre des voyageurs avec projet d'établissement au dehors.

Nos 20,000 ouvriers ou cultivateurs, non-seulement cessent d'appartenir à la population de la France, mais ils emportent encore au dehors, avec leur industrie, une certaine somme en numéraire qu'il n'est pas facile de déterminer. En Allemagne, où les émigrants sont obligés de faire des déclarations très-explicites à ce sujet, on évalue, au moins dans ces dernières années, entre 400 et 500 francs l'argent et les autres valeurs mobilières qui quittent le pays avec eux. Si l'on appliquait cette moyenne aux émigrants français, on arriverait à une perte totale de 8 à 10 millions de francs, chiffre insignifiant auprès des sommes considérables qui accompagnent les 176,000 émigrants anglo-irlandais, et les 120,000 émigrants allemands. Il faut remarquer, en outre, qu'en France il est généralement admis que les immigrations font presque balancer les émigrations. Or, il résulte de documents officiels que c'est le fait contraire qui se produit en Allemagne ; d'un autre côté, il est permis de croire que l'émigration européenne pour l'Angleterre est absolument sans importance.

En comparant les trois années de la période 1853-55, on remarque que l'augmentation du nombre des voyageurs en France a porté en grande partie sur les ouvriers, les artisans et les cultivateurs. Le nombre de ces derniers, qui n'avait été que de 4,735 en 1853, a doublé tout à coup en 1854 (9,425), mais pour diminuer d'un neuvième environ en 1856 (8,491).

La répartition des voyageurs ou émigrants, d'après les pays de destination, appelle l'attention. Sur 44,579 voyageurs en 1853, 31,137, ou

près de 70 pour 100, n'ont pas quitté l'Europe ; cette proportion descend à 58.27 en 1854, mais pour remonter à 60 pour 100 en 1855. En tête des pays situés hors d'Europe, qui ont reçu le plus grand nombre de nos voyageurs, figurent les deux Amériques et l'Algérie. En 1853, 7,862 ; en 1854, 11,924 ; en 1855, 11,767 Français se sont rendus en Amérique ; les deux tiers avaient l'Amérique du Nord pour destination. Le nombre des voyageurs pour l'Algérie a été de 4,437 en 1853, de 7,684 en 1854 et de 9,802 en 1855. Il y a là l'indice d'un mouvement de colonisation prononcé. Les Etats européens qui ont été le plus visités par nos voyageurs dans les trois années qui nous occupent sont, par ordre décroissant d'importance, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique et la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et le Portugal, c'est-à-dire les pays contigus. La Russie, qui n'avait reçu que 289 voyageurs français en 1853, et seulement 70 en 1854, a vu tout à coup s'élever à 3,024, en 1855, le nombre de nos compatriotes qui sont allés y renouer les relations commerciales interrompues par la guerre d'Orient. Vingt-cinq départements fournissent à eux seuls les 82 centièmes du mouvement total des voyageurs. Au nombre de ces départements se trouvent ceux qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration proprement dite, c'est-à-dire les deux départements de l'Alsace, les trois départements pyrénéens, les deux départements de la Lorraine, la Haute-Saône, le Doubs, la Haute-Garonne et les trois départements montagneux du Jura, de l'Ariége et des Vosges. La Seine-Inférieure et la Gironde envoient également un assez grand nombre de voyageurs dans les deux Amériques ; mais ce sont plutôt des voyageurs que des émigrants. L'émigration vers l'Amérique du Sud, qui a compris 3,823 personnes en 1854 et 2,137 seulement en 1855, se concentre dans les départements des Hautes et Basses Pyrénées, du Gers et de la Haute-Garonne. Les ouvriers et les cultivateurs forment la majorité de ceux de nos émigrants qui se rendent en Afrique et en Amérique. Il est remarquable que le courant qui, dans les années précédentes, emportait dans ce pays le plus grand nombre de colons français, tend à s'affaiblir au profit de l'Algérie. C'est l'un des résultats les plus intéressants que mette en lumière le document que nous analysons.

L'émigration pour l'Afrique est essentiellement agricole ; elle est fournie, pour les trois quarts, par les vigoureuses populations de l'Est et du Nord-Est (Franche-Comté, Alsace et Lorraine) ; pour l'autre quart, par les départements pyrénéens et par les départements riverains ou presque riverains du cours supérieur de la Garonne et du cours inférieur du Rhône.

Les gîtes aurifères de la Californie et de l'Australie n'exercent qu'une imperceptible attraction sur nos populations. Dans les trois années qui nous occupent, le nombre des passe-ports délivrés pour la Californie a été respectivement de 311, de 457 et de 438 ; pour l'Australie, de 145, 174 et 202. Nos colonies transatlantiques ne sont guère plus visitées. Elles ont reçu, en 1853, 414 ; en 1854, 487 ; en 1855, 460 voyageurs, et quand

on considère les départements d'origine (Bouches-du-Rhône, Gironde, Loire-Inférieure), on peut croire que ces voyageurs s'y rendent pour affaires et non pour coloniser.

En résumé, les renseignements officiels confirment ce que l'on savait généralement de la faible tendance de nos populations à l'émigration. Qu'est-ce, en effet, qu'un émigrant sur 2,000 habitants environ ? L'accroissement qui s'est manifesté dans ce faible mouvement d'expatriation a eu pour cause la cherté de 1854 et 1855. Le même fait s'était déjà produit en 1847, et dans une proportion plus sensible encore. Cet accroissement a, d'ailleurs, eu lieu au profit de l'Algérie. A la différence des émigrants allemands ou irlandais, il est rare que les nôtres s'éloignent sans esprit de retour. On pourrait presque assurer qu'il n'en est pas un qui ne nourrisse l'espoir de revenir en France dès qu'il aura réuni les moyens d'y vivre heureux.

— Les journaux anglais nous apportent le texte de la pétition adressée au Parlement par la Compagnie des Indes contre les mesures destinées à lui enlever le gouvernement de ce vaste empire. Nous ne pouvons reproduire un document d'une aussi grande étendue. Il nous suffira de dire que les pétitionnaires combattent à la fois l'utilité et l'opportunité de remettre entre les mains du gouvernement l'administration de l'Inde. Ils demandent une enquête préalable ; ils font remarquer qu'un Conseil nommé par le ministère et soumis aux divers mouvements des partis n'aura pas l'indépendance et l'esprit de suite qui font la force de la Compagnie ; ils représentent enfin, dans les termes les plus forts, les graves inconvénients qu'aurait un tel changement opéré dans les circonstances présentes, et ils insistent, à plusieurs reprises, sur la justice et sur la nécessité d'une enquête dont les résultats pourraient seuls motiver cette grande mesure.

— L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg vient d'instituer un prix des sciences politiques, et elle a choisi pour première question à mettre au concours celle-ci : *De l'abolition du servage*. Le programme qui indique de quelle manière l'Académie désire voir traiter cette importante question nous paraît dicté par les idées les plus justes et les plus élevées. C'est beaucoup peut-être que de demander des recherches statistiques et un exposé historique sur l'affranchissement des paysans dans tous les Etats de l'Europe ; aussi la question est-elle sagement restreinte au côté économique de cette grande réforme. Le programme indique d'ailleurs qn'on peut borner cette étude à un ou à plusieurs des Etats de l'Europe.

Nous ne pouvons qu'applaudir hautement à la pensée qui a inspiré l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et qui respire dans son programme.

H. Baudrillart.

Paris, le 15 février 1858.

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

CONDITION MORALE,

INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE.

(Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques.)

(Suite [1].)

VI. — LES CITÉS OUVRIÈRES DE MULHOUSE.

Sur le chemin que j'avais à parcourir entre l'Allemagne du Nord et la partie de la Suisse où s'exerce l'industrie de la soie, il s'est passé un incident qui, tout étranger qu'il est à l'objet de mon enquête, me semble de nature à mériter l'attention de l'Académie : je veux parler d'une visite aux cités ouvrières qui ont été construites à Mulhouse et qui, après trois ans d'existence, sont en pleine prospérité. Grâce à l'obligeance de l'un des fondateurs [2], j'ai pu voir en détail ces logements, ces jardins, ces établissements d'usage commun, qui font autant d'honneur à la ville qui les possède qu'aux hommes de bien qui ont concouru à leur exécution,

On se formerait des cités ouvrières de Mulhouse une idée très-inexacte, si l'on y cherchait la moindre analogie avec ce qui s'est fait à Paris sous cette étiquette et dans le même but. Les personnes qui en avaient conçu le projet et l'ont mené à bonne fin appartenaient à l'industrie et avaient des mœurs des ouvriers une connaissance trop complète pour adopter des combinaisons qui eussent abouti à des mécomptes ou à un avortement. Ils n'avaient donc imaginé ni des hôtelleries, ni des casernes; ils n'ignoraient pas que leurs fileurs et leurs tisserands n'auraient aucun goût à être parqués ensemble, même avec la perspective du bon marché. La passion de l'ouvrier, passion qui lui est commune avec bien des gens, c'est d'être chez lui et à l'aise autant que possible, sans trop de servitudes de voisinage et avec un peu d'espace pour se remuer. C'est par ce faible que les fondateurs des cités l'ont pris. Ils avaient à

[1] Voir les numéros de janvier et de février 1858.

[2] M. Jean Dollfus, de la maison Dollfus-Mieg et Cᵉ.

vaincre les préventions qui s'attachent au mot; il a fallu, pour cela, multiplier les séductions. Dès lors il ne s'est agi de rien moins que de donner à l'ouvrier une maison entière, avec un petit jardin contigu, le tout occupant cent cinquante mètres de surface, et de lui donner cette maison et ce jardin non pas à bail, non pas temporairement, mais à toujours et en toute propriété. Le problème, comme on voit, n'était pas des plus simples : pour le résoudre, il a fallu tout le dévouement, tout le zèle, toute l'activité des fondateurs : il a fallu en outre réunir la somme nécessaire pour commencer les travaux.

Dans ce but, il s'est formé, au capital de 300,000 francs, une association libre qui, pour première clause, s'est interdit de faire aucun bénéfice sur l'opération, et pour seconde clause a limité à 4 pour 100 l'intérêt de ses avances. De son côté, l'Etat a fait un don de 300,000 francs, mais à la condition que les dépenses iraient à 900,000 francs au moins et en mettant à la charge de la Société les établissements d'utilité publique, tels que bains, lavoirs, restaurant et boulangerie. Voilà les éléments constitutifs de l'œuvre, et ils ont suffi pour qu'un petit bourg s'élevât, en moins de vingt mois, aux portes de Mulhouse. Trois cents maisons sont déjà bâties; d'autres sont en cours d'exécution; la caisse sociale s'alimente pour ainsi dire d'elle-même, on verra au moyen de quelle combinaison. Quand les fonds manquent, Bâle en fournit à 5 pour 100, avec la double garantie du fonds commun et d'une hypothèque sur les constructions. On a ainsi des ressources toujours disponibles, de manière à suffire aux besoins et à tenir des maisons prêtes pour les locataires et les acquéreurs éventuels.

Quand on arrive sur le terrain de ces cités ouvrières, on est frappé de la grandeur avec laquelle leur plan a été conçu. Une chaussée à la Mac-Adam, plantée et bordée de trottoirs, règne sur une longueur de six cent quarante mètres et une largeur de onze mètres; quelques rues transversales la coupent de distance en distance et vont aboutir à de belles places, ombragées également. Disposées à droite et à gauche par groupes de quatre, les maisons ont toutes leurs jardins qui sont l'objet des soins les mieux entendus et fournissent un certain produit. Des massifs de fleurs y alternent avec les carrés de légumes et les arbres à fruits. Point de murs, mais simplement des haies vives ou des clôtures en treillis. Un air d'ordre et de propreté anime ce tableau, et l'œil s'y repose avec plaisir. Des raffinements, comme l'éclairage au gaz, y ont été ménagés : on voit que

tout y est disposé en vue de populations morales et pour que des goûts sédentaires naissent de ce bien-être intérieur. Les maisons ne sont pas uniformes; on en a varié les distributions. Quelquefois elles sont accolées et présentent ainsi quelques économies; mais c'est aux dépens de l'aspect, de l'aérage et de la séparation des propriétés. En général elles se composent d'un rez-de-chaussée qui comprend la cuisine, une chambre et un cellier, et d'un premier étage où se trouvent deux chambres à coucher, des lieux d'aisances et un grenier. On a renoncé aux caves : un sous-sol ventilé en tient lieu, et on y a ménagé un espace pour le dépôt de diverses provisions. Dans quelques logements l'entrée est dans la chambre même du père de famille, que les enfants sont obligés de traverser pour aller à l'étage supérieur; dans d'autres, l'entrée est indépendante et n'aboutit qu'à la cage de l'escalier. On a voulu ainsi satisfaire à tous les goûts et prévoir toutes les convenances. Chaque maison a ses tuyaux de descente et ses égouts qui conduisent soit à des canaux souterrains en maçonnerie, soit à des rigoles d'écoulement que nettoient les eaux des fontaines et les eaux de condensation des établissements voisins.

Le prix de ces maisons a dû varier en raison de la superficie et des détails de la distribution. Dans le début, les moins coûteuses n'allaient qu'à 1,700 et 1,800 francs; il faut aujourd'hui les payer 2,200 francs, par suite du renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre. Pour les plus compliquées le prix n'a pas dépassé 2,800 à 3,000 francs; ces dernières comportent un certain luxe. Il y a eu, dans le cours de l'exécution, quelques changements conseillés par l'expérience. Ainsi on n'avait d'abord songé qu'aux logements de famille; on s'occupe maintenant des célibataires, qui trouveront dans la cité ouvrière des chambres meublées à des prix avantageux. C'est le moyen de les arracher à ces grandes habitations où ils vivent pêle-mêle et où les influences ne sont pas toujours favorables à leur moralité. Ils pourront à trois ou quatre, et en se choisissant bien, occuper une maison entière et auront à leur porte un petit carré de terre pour manier, dans les heures libres, la bêche et le râteau. La même pensée préside à tout cela, une pensée humaine autant que judicieuse, c'est de réformer les mauvaises habitudes par l'attrait de l'existence domestique et la perspective de la propriété.

Rendre l'ouvrier propriétaire et l'y amener par une pente insensible, presque à son insu, sans privation ni effort, telle est la com-

binaison. La Société de Mulhouse ne se refuse pas à donner ses maisons à loyer; mais elle aime mieux s'en dessaisir en faveur des acquéreurs qu'elle recherche. Aussi ses conditions sont-elles des plus douces que l'on puisse imaginer. Un à-compte de 200 à 400 francs suffit pour que la vente soit consentie et que l'ouvrier devienne propriétaire; le surplus sera acquitté par voie d'amortissement et compris dans le loyer qui varie de 13 fr. 50 c. à 16 francs par mois pour une famille, et de 7 à 10 francs pour un célibataire. Or, ces prix ne constituent pas une charge; ils sont plutôt un adoucissement sur les loyers habituels de la ville et des faubourgs. Seulement l'acquit de ce loyer n'est pas ici une opération sans profit; continuée pendant dix-sept ans, elle libère l'ouvrier et le rend propriétaire définitif. Qu'il s'y prenne de bonne heure, à l'âge de vingt-cinq ans, par exemple, à quarante-deux ans il sera chez lui, bien chez lui; il aura sa maison, son jardin, et sa famille aura un héritage. Et si l'ouvrier trouve son compte à ce marché, la Société des cités ouvrières ne le trouve pas moins. Au moyen de ces annuités, dont les calculs ont été très-exactement faits, elle reconstitue son capital et l'emploie à construire d'autres maisons qu'elle aliène de la même manière et indéfiniment. C'est ainsi, comme je le disais, que la caisse sociale s'alimente d'elle-même et qu'elle ne dégage son argent que pour l'engager de nouveau.

On conçoit qu'une manière de procéder si libérale et si ingénieuse ait obtenu quelque succès. Ce succès a dépassé l'attente des fondateurs. Pendant qu'ailleurs une sorte de délaissement semblait frapper les cités ouvrières, à Mulhouse elles étaient l'objet d'une véritable faveur. Les ouvriers s'inscrivaient pour avoir des maisons, et, à peine achevées, ils les occupaient. Aujourd'hui cent cinquante-huit ménages ont des habitations qui leur appartiennent et qu'à ce titre ils ont intérêt à soigner et à embellir. D'autres demandes existent; sans la crise qui a pesé sur les manufactures, elles seraient plus nombreuses encore; elles se multiplieront avec la reprise du travail. Jusqu'ici, la classe d'élite a pris les devants; 300 ou 400 francs d'épargne supposent des habitudes d'ordre chez ceux qui les ont. Mais l'effet de l'exemple va se faire sentir, et le désir d'avoir un logis à soi amènera des conversions. C'est un échec porté aux établissements où l'ouvrier va vider sa bourse et ruiner santé; c'est une prime d'encouragement donnée à la vie de famille. A Mulhouse on s'en aperçoit déjà; les habitants de la cité ont rompu avec le cabaret; ils restent chez eux quand la manufacture se ferme, et prennent

leurs délassements à s'occuper de leurs légumes et de leurs fleurs.

Ce n'est pas tout; la Société des cités ouvrières n'a pas fait les choses à demi : elle s'est approprié tout ce qu'on a essayé ailleurs dans l'intérêt des classes qu'elle se proposait de favoriser. Au centre de la rue principale, s'élève une grande construction affectée aux services communs. Ce sont des lavoirs, des bains, une boulangerie, des magasins et un restaurant. Rien de mieux entendu, de plus ingénieux, de plus économique que ces diverses manutentions; on y a réalisé le problème d'obtenir le plus de résultats avec le moins de dépense possible. Une petite machine à vapeur fournit le mouvement et la chaleur; l'eau se distribue partout au degré de température qui convient. L'appareil de cuisine, simple et commode à la fois, marche à peu de frais et avec la moindre surveillance; des pressoirs et des tambours à l'anglaise servent à égoutter et à sécher le linge; des instruments remplacent les bras partout où il y a avantage à le faire. Ces services sont combinés de manière que tous s'entr'aident et qu'aucun ne nuise; il a fallu, pour en arriver là, une bien grande précision dans les calculs. Aussi n'y a-t-il point eu de mécompte, et les tarifs de l'établissement sont-ils des plus modérés que l'on puisse voir. Pour 5 centimes, on est admis à laver et à sécher le linge pendant deux heures; un bain, linge compris, se paye 20 centimes. Bains et lavoirs sont d'une propreté extrême; les baignoires sont en fonte émaillée ou en faïence et elles suffisent à peine aux besoins; les ouvriers y ont pris goût, et c'est là une des habitudes qu'ils contractent le plus difficilement. Volontiers ils regardent les soins du corps comme une dépense de luxe, et font passer toutes les autres avant celle-là. Les cités ouvrières de Mulhouse seront, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, d'un bon exemple.

A ces établissements d'usage commun, il faut ajouter la boulangerie qui fournit jusqu'à neuf cents pains par jour, et les magasins de vente où se débitent les objets de première nécessité, des lits, des ustensiles de cuisine, des provisions d'épicerie, du bois, de la houille, des vêtements confectionnés. Fidèle à ces statuts, la Société ne spécule pas sur ces articles; elle les achète en gros et les livre au prix coûtant, exonérant ainsi ses clients de tout ce qu'auraient gagné sur eux les intermédiaires. C'est surtout dans le restaurant que les bénéfices de ce régime sont sensibles. Ici les habitants de la cité ne sont pas seuls admis à profiter du rabais offert; tous les ouvriers de la ville peuvent y participer. L'entrée est libre; on peut librement

aussi emporter au dehors. Les prix sont des plus modiques ; on est parvenu à réduire la portion à une moyenne de 10 centimes. Une soupe coûte 5 centimes ; une portion de bœuf bouilli ou de légumes 10 centimes ; un hectogramme de veau 15 centimes ; un quart de litre de vin 15 centimes ; pour 30 et 40 centimes, on fait un repas convenable. Les salles du restaurant n'ont qu'un luxe, celui de la propreté, mais il est poussé très-loin ; les murs, les tables, les bancs, le plancher, tout est net ; on n'y souffre pas la moindre souillure. Les convives y sont servis en porcelaine, et le coup d'œil, à l'heure du repas, est des plus animés ; ces deux salles remplies d'ouvriers sont moins bruyantes que ne le serait une pension bourgeoise ; une certaine tenue y règne ; on y cause entre voisins ; on y échange des nouvelles. Point de rixes, point de brutalités ; tout s'y passe poliment et comme il convient. De temps à autre, les fondateurs de l'œuvre viennent s'asseoir à côté de leurs clients pour partager leur ordinaire, s'assurer par leurs yeux de l'état des choses, et fortifier par leur présence les bonnes habitudes de l'établissement. C'est un honneur dont ces ouvriers sont très-touchés et dont ils s'efforcent de se montrer dignes.

J'avoue, pour ma part, qu'il est peu de spectacles auxquels j'ai pris un plus vif intérêt, et que cette visite m'a laissé les meilleures impressions. Qu'a-t-il fallu pour obtenir un résultat aussi complet? Il a fallu deux choses : d'un côté des hommes de cœur et de bien, désintéressés et connus pour tels, acceptant une tâche laborieuse avec la ferme intention de la conduire jusqu'au bout, ne s'y dévouant pas à demi, mais résolus à traiter cette affaire d'utilité publique comme ils traiteraient une affaire d'utilité privée, y apportant moins de vanité que d'esprit de calcul, visant à la réussite plus qu'à l'éloge, prenant, en un mot, l'opération au sérieux, et cherchant à la rendre bonne afin de la rendre durable ; il a fallu, d'un autre côté, des ouvriers qui ne fussent pas décidés à tout envisager de travers, et à découvrir une idée de spéculation dans les avantages qu'on voulait leur faire ; des ouvriers ayant plus de jugement que de passions, consentant à essayer avant de condamner, et écoutant leurs intérêts plutôt que leurs systèmes ; des ouvriers sensés, clairvoyants, oubliant pour un jour leurs préjugés d'état et leurs jalousies de classe. Tels sont les deux éléments qu'il s'agissait de rencontrer, et ils ne se rencontrent pas partout : même séparés, ils sont rares, et réunis ils le sont encore plus.

Cependant il est impossible que cette expérience de Mulhouse

reste sans imitateurs; les grandes villes industrielles n'y seront pas insensibles, et à Lyon ce souvenir m'a plus d'une fois poursuivi. Un fait est acquis désormais, c'est que, dans les entreprises de ce genre, l'éparpillement vaut mieux que l'agglomération, le toit de famille mieux que le toit commun. Un autre fait tout aussi évident, c'est qu'on n'amènera dans les habitudes des ouvriers une réforme profonde que par l'attrait de la propriété. Et encore faut-il que cette propriété se présente sous des formes aussi douces qu'à Mulhouse, exempte de soucis et de privations, enveloppée de déguisements ingénieux et du plus facile accès. Dans nos grandes villes, il est vrai, le coût moyen des maisons avec un jardin contigu ne descendrait pas à 2,200 francs et au-dessous; 300 francs de premier versement et 16 francs de loyer mensuel ne suffiraient pas pour les acquérir au bout de dix-sept ans. Ces conditions s'aggraveraient de tout l'enchérissement des terrains, de la main-d'œuvre et des matériaux. Mais dans ces villes aussi le salaire plus élevé permettrait à l'ouvrier de supporter des loyers et un amortissement plus forts, C'est une combinaison à trouver, et elle se trouvera partout où des hommes de bonne volonté et d'intelligence se mettront à l'œuvre. Dès à présent le programme est complet pour les centres d'industrie qui sont dans les conditions de Mulhouse, et pour les autres, avec des moyens variables à l'infini, c'est toujours le même but à se proposer : ne pas trop attendre, ni trop exiger des ouvriers, les prendre comme ils sont et avec leur manière de se gouverner; seulement leur proposer une affaire d'une convenance évidente et offrir une destination utile à la même dépense qu'ils font aujourd'hui sans profit.

VII. — SUISSE (*Bâle* et *Zurich*).

Parmi les opinions dont on ne se défend pas, il en est une qui, à force d'être répétée, a presque acquis la valeur d'un principe, c'est qu'une industrie, ne fût-ce qu'à ses origines, a besoin d'être défendue par la loi contre les rivalités du dehors. En Allemagne les faits ont été longtemps conformes à cette opinion, et même aujourd'hui que le Zollverein a introduit un très-grand adoucissement dans les tarifs, les soieries payent encore un droit de 408 fr. 10 c. par quintal métrique. Mais, en Suisse, rien de pareil à aucune époque; sa frontière est libre de temps immémorial. Et pourtant quel pays aurait eu plus de motif de se garder, de suppléer par des artifices de législation aux avantages que lui refuse la nature? Non-

seulement il n'a pas la soie, mais il n'a ni le coton, ni le charbon, ni le fer, ni même le blé pour se nourrir; il n'a point de bâtiment pour expédier au loin ses produits, ni de ports où les matières premières puissent arriver à peu de frais; il est isolé au milieu de l'Europe et ouvert à tous ses voisins; il n'a rien de ce qui rend les autres Etats si intolérants et leur donne l'orgueil et la prétention de se suffire.

Pour justifier les idées qui ont cours, un tel pays ne devrait point avoir d'industries. Il en a cependant et des plus florissantes; il en a et ne les a pas même protégées dans leur berceau; il a des ateliers en plein travail et une légion d'excellents manufacturiers. Comment s'y prennent-ils donc, ces manufacturiers, pour vivre et prospérer en dehors de toute organisation savante, sans droits de douane, sans règlements, sans encouragements, sans monopoles fortement constitués? Comment parviennent-ils, dénués et désarmés qu'ils sont, à lutter contre la concurrence étrangère? par un procédé bien simple et qui les vaut tous : la liberté des mouvements. Ils font du mieux qu'ils peuvent et c'est tout leur secret; ils achètent où il leur convient d'acheter, vendent où il leur est possible de vendre. S'ils n'ont autour d'eux ni charbon, ni fer, ni machines, ni coton, ni soie, ils ont l'argent qui en procure et sont libres d'aller chercher ces objets là où ils les trouvent à plus bas prix et en meilleure qualité. C'est leur seul avantage, et il paraît que cet avantage leur suffit; ils laissent aux autres les méthodes raffinées et font doucement leur chemin; ils n'envient ni ne se plaignent.

L'existence d'une activité industrielle dans une zone dépourvue de ce qui en constitue les premiers éléments est un de ces phénomènes sur lesquels il convient d'insister. A toute fabrication, il faut un double point d'appui : un marché pour les achats, un marché pour les ventes. Plus elle est rapprochée de l'un et de l'autre, plus elle a de chance de réussir. Le voisinage du marché d'achat permet d'acquérir la matière première à des prix avantageux et dans les meilleures conditions de choix et d'opportunité; le voisinage du marché de vente assure au produit manufacturé un écoulement rapide et naturel. Toute distance est, dans les deux cas, une aggravation de régime et une diminution de convenance. Or, à cet égard où en est la Suisse? Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour s'en assurer. Aucune contrée ne semble condamnée à un plus complet isolement : enfouie pour ainsi dire dans ses montagnes et ses glaciers, elle n'a d'issue que vers les plaines où le Rhin et le Rhône se

frayent leur cours. Ainsi séquestrées, que peuvent faire des industries? Ont-elles besoin d'aliments? C'est à deux cents lieues de là qu'il faut en demander : au Havre, à Marseille, si on emprunte le transit de la France; à Anvers, à Hambourg, à Londres, si c'est de ce côté qu'inclinent les habitudes et les préférences de l'approvisionnement. S'agit-il de trouver des débouchés? Autour de soi on rencontre de grandes puissances qui se gardent, multiplient les empêchements et éloignent avec un soin jaloux toute marchandise qui menacerait les leurs d'une concurrence, même insignifiante. Il faut alors franchir ce cordon et aller à mille, à deux mille lieues plus loin chercher des Etats moins ombrageux et une hospitalité moins contestée. Que de soucis dans des opérations aussi compliquées, que d'embarras et surtout que de charges! Transport onéreux de la matière première, transport onéreux du produit manufacturé, pertes sur l'intérêt de l'argent à raison des délais, difficultés qu'occasionne toujours l'éloignement, passage coûteux à travers des douanes rigides, frais et droits des intermédiaires, dommages directs ou indirects, tout semble se conjurer pour frapper de mort les industries qui tenteraient de s'établir sous des auspices si défavorables et avec un semblable cortége d'assujettissements.

Les industries de la Suisse ont résisté pourtant et résistent encore : l'industrie du coton dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell, l'industrie de la soie dans les cantons de Bâle, de Zurich et d'Argovie; puis, dans d'autres cantons, des industries accessoires, l'horlogerie à Genève et à Neufchâtel, le travail des métaux à Schaffouse, à Berne et à Vevey. Il faut donc qu'à côté de tant d'éléments de destruction, il y ait des éléments de vie. Quels sont-ils et jusqu'où va leur puissance? C'est à examiner.

Le principal élément de vie est dans le régime même que les Etats confédérés ont adopté, volontairement ou involontairement, de leur plein gré ou par la force des choses. Ce régime, qui met l'activité nationale constamment aux prises avec les activités extérieures, a eu pour premier résultat d'exercer l'esprit des regnicoles et de lui donner toute la trempe qu'il est susceptible d'acquérir. On peut imaginer, en vue du perfectionnement et du progrès, des moyens plus commodes; on n'en trouvera pas de plus sûrs. C'est par la lutte seulement qu'un peuple arrive à donner la mesure entière de ses forces. Désarmé devant les industries du dehors, celui-ci a pu en juger l'effet et en pénétrer la puissance, assurer ses moyens d'action, choisir son terrain et son heure, céder ce qu'il ne

pouvait défendre et se retrancher là où il pouvait résister. Voilà comment il a créé des ateliers en face de tous les ateliers européens et les a maintenus malgré une rivalité universelle. Si les autres Etats avaient sur la confédération cet avantage de franchir ses frontières sans lui accorder la réciprocité, la confédération avait sur les autres Etats un avantage qui en est au moins l'équivalent et qui découle de son régime même. Ce régime, qui livre les industries nationales, les exonère en même temps. Tous les objets nécessaires à l'existence entrent en franchise de droits, et ainsi s'est trouvé résolu un problème si souvent et si vainement agité ailleurs, celui de la vie à bon marché. Sur aucun point, ni sous aucune forme, ces peuples n'ont à payer de tribut, pas plus aux individus qu'à l'Etat. Sauf les taxes locales, insignifiantes pour la plupart, il y a pleine immunité. Ces denrées coloniales, qui sont presque du luxe pour d'autres pays, abondent dans les plus petits ménages. S'il leur faut du blé, ils n'ont point à compter avec les propriétaires du sol; des machines, des outils, des vêtements, des meubles, ils peuvent en tirer d'où bon leur semble et sans payer aux manufacturiers qui les entourent un impôt réel sur les apparences d'un excédant de prix. De ce qu'ils fabriquent de la viande de boucherie, ils ne se croient pas autorisés, ni intéressés à repousser celle que les pays limitrophes veulent bien leur fournir. C'est ainsi que, sur toutes choses, ces populations réalisent des épargnes qui ne coûtent rien à leur bien-être, et qu'avec moins de dépenses elles arrivent à satisfaire plus de besoins.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, quelle influence cet état de choses exerce sur la condition des industries. Comme la main-d'œuvre en est l'élément essentiel, un rabais sur le salaire constitue une force au profit des localités qui sont en mesure d'y souscrire, sans trop de préjudice pour les ouvriers. Or, c'est le cas en Suisse où les moyens d'existence se concilient avec cette combinaison. Ce qui serait en d'autres pays une violence et un expédient, devient ici un fait régulier et susceptible de durée. Dès lors le prix des objets manufacturés se trouve affranchi de toutes les charges qu'ailleurs les habitudes de fiscalité y ajoutent, et les industries peuvent se présenter avec cet avantage sur les marchés dont l'accès ne leur est point interdit, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, partout où elles vont de plain-pied avec les nôtres et sont en mesure de soutenir le rapprochement. Ainsi s'explique, du moins en partie, ce phénomène d'un Etat qui, sans marché d'ap-

provisionnement qui lui soit propre, avec un débouché intérieur très-réduit et des débouchés extérieurs fort éloignés, est parvenu à se faire une place considérable dans l'industrie. Deux circonstances y ont concouru : l'aptitude des populations et le prix modique du travail manuel, qui se met partout et toujours en équilibre avec le prix des subsistances. Servie de la sorte, la fabrication suisse a touché, pour certains produits, à la limite extrême du bon marché et forcé les plus fiers et les plus dédaigneux à compter avec elle.

Cependant il y a, dans ce succès, un autre élément dont on aurait tort de méconnaître l'influence, c'est l'abondance et le loyer modéré de l'argent. Nulle autre part il n'existe, toutes proportions gardées, de plus grandes et de plus solides fortunes que dans certains cantons de la Suisse. Ces fortunes, on en connaît l'origine pour peu qu'on soit initié au mouvement du monde financier. C'est la Suisse qui, depuis les premières années de ce siècle, a eu le privilége de fournir à la haute banque et sur presque toutes les places de l'Europe une partie de son personnel. S'il fallait citer des noms, ils se multiplieraient sous la plume et tous entourés d'une certaine notoriété. Or, chez le Suisse, l'esprit de retour persiste volontiers et la plupart de ces sommes, honorablement acquises, sont venues grossir le fond de la richesse nationale. Ce qu'il en reste en pays étrangers sous forme de commandite ou de placement, reparaît de temps à autre pour alimenter le dépôt commun, et ainsi se maintient sur les lieux un fort capital constamment disponible. C'est ce capital qui ne fait jamais défaut aux entreprises utiles et aux spéculations sensées. Entre un emploi lointain et un emploi voisin, le banquier de Bâle et de Genève n'hésitera pas ; il aimera mieux voir ses fonds rester sous ses yeux, presque sous sa main ; à sûreté égale il fera une douceur aux emprunteurs qui l'entourent et qu'il connaît personnellement. Dès lors une industrie, pour peu qu'elle offre de chances, a des caisses presque inépuisables à sa disposition et de l'argent à des conditions très-discrètes. Qu'on ajoute à ces éléments de vie ceux que la Suisse tire des qualités et des vertus de ses habitants, des mœurs austères, une loyauté à toute épreuve, des habitudes de simplicité, une intelligence à la fois prompte et sûre, une ardeur opiniâtre dans le travail, et l'on aura tout le secret d'une fortune qui a su triompher de tant d'empêchements naturels.

Quand on entre dans le canton de Bâle, l'activité de la campagne surprend et satisfait le regard. Pas d'habitation qui ne renferme un ou plusieurs métiers à tisser ; on en compte 6.000 pour la soie seu-

lement, dans une superficie de vingt-cinq lieues carrées et pour une population de 65,000 âmes, c'est-à-dire 1 métier environ pour 11 habitants. Lors de mon passage, tous ces métiers ne battaient pas, il est vrai ; mais on peut se figurer ce que doit être ce petit canton quand les affaires ont un cours régulier et que les bras y trouvent tous de l'emploi. L'industrie de la soie y a d'ailleurs les allures que comporte un ancien établissement. Ce n'est pas d'hier qu'elle existe ; elle a son histoire. Plusieurs perfectionnements dans les métiers à rubans ont eu la campagne de Bâle pour berceau. Ainsi c'est du village d'Aiche qu'est sorti le premier métier à la barre qui permet de tisser plusieurs rubans à la fois. On se contentait de fabriquer une seule pièce, soit à la main, soit à la marche, lorsque vers 1758, l'horloger Frédéric Hauser monta une petite fabrique de trois métiers, capables de tisser un certain nombre de rubans à l'aide du même mécanisme. L'invention fit si bien son chemin, qu'en 1772 le gouvernement français crut devoir accorder une prime à l'importation de chaque métier à la barre. Depuis lors, à l'aide de procédés plus complets, on en vint à tisser les rubans à rebords dentelés, des fonds et des franges à façons, soit au moyen de tambours, soit au moyen de cylindres garnis de touches, figurant des dessins plus ou moins compliqués, selon la grandeur du tambour et la nature ou la richesse du dessin. Enfin, à une époque plus récente, les appareils mécaniques sont venus simplifier le travail et remplacer le métier à la barre par des arbres de couche qui distribuent le mouvement dans toutes les parties des ateliers.

Les établissements à moteur mécanique sont dans la ville même et dans les faubourgs de Bâle ; on en compte trois ou quatre ; la campagne n'a encore que des métiers à bras. On sait quel esprit d'indépendance anime ces populations de la campagne ; des événements contemporains en ont donné la preuve. Leur physionomie et leur langage en sont empreints. Il est aisé de voir que l'on a affaire à des hommes vraiment libres et qu'anime le sentiment de leurs droits. Les maisons qu'ils habitent sont généralement à eux comme aussi les métiers sur lesquels ils travaillent. Dans des temps ordinaires, les salaires varient entre 12 et 15 francs par semaine pour les hommes, et 7 et 10 francs pour les femmes. Les plus habiles ouvriers peuvent, dans des travaux d'exception, gagner jusqu'à 25 francs. Aucun de ces prix ne se maintient dans une période de crise comme celle qui sévissait lors de mon passage. Les salaires subissent alors de grandes réductions, et plus d'un tisserand que

j'ai interrogé se contentait de gagner de 15 à 20 sous par journée. Ils s'y résignaient plutôt que de demeurer oisifs, et attendaient leur revanche à la reprise du travail. Point de murmures ni de plaintes. En hommes sensés, ils faisaient la part des circonstances et comprenaient que les fabricants ne pouvaient pas tenir les métiers occupés quand les étoffes ne donnaient que de la perte. Au lieu de les accuser, ils leur savaient gré des efforts qu'ils faisaient pour conserver un reste d'activité. Quelques compensations d'ailleurs leur étaient échues. La terre s'était montrée généreuse, le prix des vivres diminuait, et pour 4 à 5 francs par semaine et par individu, ils pourvoyaient amplement à leurs besoins. Toutes ces explications m'étaient fournies avec une grande franchise et un sens très-droit. Les peuples que la liberté favorise, et qui se montrent dignes d'elle, arrivent sans effort à des sentiments de justice et de modération ; dans le respect d'eux-mêmes, ils puisent le respect des autres, et quand ils souffrent, ils ne se trompent ni sur les causes du mal, ni sur la nature de la responsabilité.

Une grande uniformité règne dans les ateliers des campagnes : les établissements situés dans la ville offrent plus de variété. Il en est un, entre autres, dont le régime a des traits particuliers et qui mérite une mention à part [1]. C'est un vaste édifice, construit sur la rive droite du Rhin, à quelques minutes des faubourgs, et dans le voisinage de la gare du chemin de fer badois. Rien de plus gracieux que le paysage au milieu duquel l'établissement est situé. Un cours d'eau qui descend de la Forêt-Noire baigne des prairies bordées de plantations, et anime des moteurs hydrauliques qui desservent les ateliers. Cet établissement est à la fois une manufacture de rubans de soie écrue et une maison d'apprentissage. Les règlements qui y sont en vigueur ont un caractère paternel, et l'aspect intérieur prouve que la bienveillance n'est pas seulement sur l'enseigne. De jeunes filles composent le personnel de la maison. On ne les admet pas au-dessous de l'âge de douze ans, ni sans le consentement formel des parents ou des tuteurs. Un contrat est signé par lequel l'apprentie s'engage à passer quatre ans dans la manufacture, tandis que le directeur s'oblige de son côté à la nourrir et à la loger gratuitement. La seule dépense à la charge des parents est un trousseau comprenant deux habillements complets, l'un pour la semaine, l'autre pour les dimanches. Pour écarter toute apparence de con-

[1] Celui de MM. Richter-Linder.

trainte, et en même temps comme garantie de docilité, un temps d'épreuve est fixé de part et d'autre ; ce n'est qu'au bout de trois mois que l'admission est définitive et que le contrat a son effet. Dès lors l'apprentie appartient à la maison ; elle lui doit son travail, un travail réglé avec sagesse et qui se mesure à l'âge et aux forces des sujets, et en retour elle aura, à sa sortie, une somme de 300 francs, c'est-à-dire une petite dot, et toutes les qualités qui constituent une bonne ouvrière. Sa vie, d'ailleurs, pendant l'apprentissage, est au moins l'équivalent de ce qu'elle serait dans sa propre famille. Aucun soin n'est négligé pour former son intelligence et développer sa moralité ; les lois du canton en font, pour l'entrepreneur d'industrie, une obligation expresse. Enfant, elle a dû fréquenter les écoles ; jeune fille, elle complétera son éducation ; des heures y sont affectées, d'autres sont réservées à l'enseignement religieux. Quelques encouragements aident aux bons effets de ces leçons comme aussi à l'émulation dans le travail. Il y a des primes mensuelles pour les ouvrières qui montrent le plus de diligence et d'habileté ; on sait également leur ménager, pour les jours fériés, quelques distractions extérieures, une promenade aux environs, des jeux dans les prairies voisines, un bain de rivière, tout ce qui peut délasser l'esprit et fortifier le corps. Un régime si humain se complète par une nourriture abondante et saine, et neuf heures de repos dans des dortoirs spacieux et aérés.

En me donnant ces détails et en me faisant les honneurs de sa maison, le manufacturier qui l'a fondée me racontait avec une bonhomie pleine de grâce quelques circonstances de l'admission et du séjour des apprenties. Parfois d'un village du grand-duché de Bade ou d'un hameau de la Forêt-Noire, arrivent des jeunes filles ayant grandi en plein air, et plus accoutumées aux intempéries qu'à la réclusion. Leur chevelure est négligée, leur tenue inculte, leur physionomie farouche ; c'est une réforme complète à obtenir. A l'aspect de ce bâtiment qui va fermer ses portes sur elles, un trouble les saisit, une répugnance invincible les domine ; elles s'échapperaient si les parents n'étaient là pour les contenir. Pendant la première semaine de leur séjour, ces dispositions persistent ; elles gardent un silence obstiné et se refusent à toute espèce de tâche : il en est qui repoussent jusqu'aux aliments. Alors commence l'influence des bons conseils et des bons exemples. Point de menaces, point de châtiment ; c'est par la douceur qu'on agit sur ces natures rebelles, et il est rare qu'on ne parvienne pas à les dompter. Peu à

peu un retour se fait, une révolution s'opère. Les nouvelles venues examinent ce qui se passe autour d'elles avec plus de sang-froid et moins d'éloignement ; elles voient leurs compagnes aller gaiement à leurs métiers et prendre goût à la besogne ; elles les voient propres et convenablement vêtues, les cheveux brillants et bien nattés, les joues fraîches et la guimpe blanche. Involontairement elles se prennent à rougir d'être là comme un contraste, de rester à l'écart de ce mouvement, de ne pas partager un sort qui paraît si digne d'envie. De ce premier calcul à un amendement complet il n'y a qu'un pas, et elles se résignent bientôt à être mieux nourries, mieux logées, mieux vêtues que dans la chaumière paternelle. Elles s'attachent alors à l'établissement, et si bien, que quand le terme du contrat est expiré, elles restent de leur plein gré là où elles ne sont entrées qu'avec un peu de répugnance.

Sans être tenus sur le même pied, les autres établissements à métiers mécaniques que renferme le canton ne sont pas restés indifférents au sort des agents qu'ils emploient. Les règlements intérieurs, après avoir vidé les questions de discipline, ménagent une place à des mesures qui touchent au bien-être de l'ouvrier. Dans nul autre pays des institutions de prévoyance et d'assistance ne jouissent d'une popularité plus grande et ne sont plus multipliées. Il y a des caisses de toutes sortes : caisses d'épargne, caisses de retraites, caisses de secours mutuels ; la forme en est libre et ne relève d'aucune autorisation ni d'aucun contrôle. Seulement l'action publique a aussi ses moyens de bienfaisance et de charité, en vue des malheureux que délaissent les institutions privées. C'est, dans l'ensemble, une organisation simple et forte à la fois, qui donne au développement des bonnes habitudes morales toutes les garanties que l'on peut désirer, et ne laisse aucune souffrance sérieuse dépourvue de soulagement.

La fabrique et la manufacture de Bâle ne traitent guère, en fait de soierie, qu'un seul article, le ruban ; mais elles ont ainsi l'avantage qui résulte d'un effet constant sur le même point. Rien ne leur échappe en fait d'amélioration, et il n'est point d'essai auquel elles se soient refusées. Depuis le ruban le plus riche jusqu'au ruban le plus simple et le moins coûteux, Bâle a fabriqué et fabrique tout encore. Voit-il, sur quelque marché, un dessin réussir, il l'imite ; apprend-il qu'un procédé nouveau a fait ses preuves ailleurs, il l'importe. Il n'est en retard sur aucune fabrication et en devance un grand nombre. Cependant son véritable article de bataille, c'est

le ruban courant, le ruban à bon marché, celui dont le débit est le plus assuré et le plus considérable. Les conditions auxquelles Bâle a pu l'établir ont souvent étonné et alarmé Saint-Etienne et Saint-Chamond qui ne pouvaient descendre aussi bas dans l'échelle des prix. Cela tient d'abord aux causes que j'ai énoncées et qui sont communes à toutes les industries suisses, puis à une circonstance particulière au canton de Bâle. Nulle part on n'a poussé plus loin l'emploi des matières inférieures, nulle part aussi, à l'aide de traitements appropriés, on ne les a rendues susceptibles de rendre un meilleur service. Bâle emploie pour beaucoup de ses rubans la bourre de soie au lieu de soie, c'est-à-dire ce que l'on nomme, en termes de métier, la *fantaisie*. Cette fantaisie se compose de tous les déchets de la filature et de l'ouvraison, comme aussi des cocons d'où la phalène est sortie et qui se cardent au lieu de se filer. On fait de ces déchets une matière à part que la grande fabrication dédaigne, mais que recherche la fabrication économique pour l'employer soit seule, soit en mélange, dans les articles où l'on vise surtout au rabais. Il existe, à Bâle ou aux environs, plusieurs établissements qui filent exclusivement des bourres de soie et en ont poussé très-loin le perfectionnement; un mode de préparation a même eu les honneurs d'un nom spécial, et on appelle *schappes suisses* certaines bourres traitées d'après un procédé local. Le fabricant de rubans s'en empare et à son tour cherche à suppléer, par l'habileté de l'exécution, aux défectuosités inévitables de la matière. Il n'en sort pas des articles irréprochables, cela est vrai, mais c'est moins dans la qualité que dans le prix de vente que l'on a placé les éléments du succès, et ce calcul est rarement déçu.

On est fondé à se demander pourquoi Saint-Etienne et Saint-Chamond ne suivent pas Bâle sur ce terrain et n'adoptent pas une combinaison identique. Nos deux villes à rubans l'ont fait, mais mollement et sans y apporter ni la résolution ni la persévérance, qui seules auraient pu mettre les chances de leur côté. Il existe, dans le bassin du Rhône et de la Loire, un point d'honneur qui pousse le fabricant, en excès peut-être, vers les produits supérieurs et l'éloigne en même temps des produits défectueux. Personne ne veut encourir le reproche que l'industrie a déchu dans ses mains. Le fabricant s'y prêterait que l'ouvrier ne s'y résignerait pas. On l'a bien vu quand il s'est agi d'employer des soies du Bengale et de Chine. C'étaient pourtant de très-bonnes matières, et le résultat l'a prouvé; mais, habitués aux belles soies des Cévennes, nos ouvriers souffraient

avec répugnance que des soies d'un mérite moindre envahissent leurs métiers. Ils ne s'en cachaient pas, et plusieurs se refusaient à sortir de leurs habitudes ; il a fallu souvent transiger avec eux. Aujourd'hui même que les Chine et les Bengale ont obtenu leurs grandes lettres de naturalisation, ces préventions ne sont pas entièrement dissipées ; elles persistent chez quelques chefs d'atelier. Vainement leur dit-on qu'il s'agit de lutter contre la concurrence extérieure ; ils répondent qu'on se défend mieux en améliorant qu'en dérogeant. Quand il s'est agi de mélanges de matières, une résistance analogue s'est manifestée ; Lyon n'a voulu imiter en cela ni la Flandre pour les étoffes, ni la Prusse pour les velours ; il est resté fidèle aux tissus de soie pure. Vis-à-vis de Bâle, Saint-Etienne et Saint-Chamond en ont fait autant ; ils n'ont employé ni la soie grége, ni la bourre de soie dans de grandes proportions ; même pour triompher d'une rivalité, ils n'ont voulu dévier ni de leurs traditions ni de leurs saines coutumes.

C'est là un bon sentiment ; il ne faudrait pourtant pas l'exagérer. Placer tout l'honneur d'une industrie dans la supériorité du produit, c'est ne voir que la moitié de son rôle ; il y a pour elle un honneur non moins grand à mettre les objets de son ressort à la portée d'un public plus nombreux et à trouver dans la douceur des prix les moyens d'accroître son activité. Ni le mélange des matières, ni l'emploi des matières d'un ordre inférieur ne sont des actes sujets au blâme, pourvu que le prix corresponde à la nature des produits et qu'on les donne pour ce qu'ils sont. C'est ce que font les fabricants bâlois, et ils n'y éprouvent aucun scrupule. Si leurs rubans ne sont pas les plus beaux, ce sont les moins coûteux que l'on connaisse ; ils travaillent, non en vue d'une consommation raffinée, mais en vue de la grande consommation, de celle qui trompe le moins et qui, si elle ne donne que de petits profits, les multiplie par une masse d'opérations sans cesse renouvelées. Voilà où est la force de l'industrie de Bâle, et cette force est de nature à survivre à toutes les crises et à tous les chocs.

C'est là également la force de Zurich, seulement dans un autre article. Ce qu'est Bâle pour les rubans, Zurich l'est pour les taffetas ; les deux cantons, en bons confédérés, semblent s'être partagé les rôles, sans empiéter l'un sur l'autre, ni se nuire réciproquement. Les développements de deux industries s'y sont mis en rapport avec le mouvement de la population générale. Si Bâle a 6,000 métiers et 15,000 ouvriers en soie pour 65,000 habitants, Zurich

compte 18,000 métiers et 33,000 ouvriers pour 230,000 habitants; c'est pour Bâle le quart environ de la population, et pour Zurich le septième. Zurich a le pas comme chiffre absolu, Bâle comme chiffre relatif. Il est vrai que Bâle a un grand nombre de métiers concentrés dans sa manufacture urbaine, tandis que Zurich n'a que des ateliers de campagne, disséminés dans toute l'étendue du canton.

Les beautés de la campagne de Zurich sont célèbres. Autour d'un lac qui étend ses nappes sur une longueur de douze lieues, s'élèvent en amphithéâtre des coteaux couronnés de sapins et parsemés de hameaux, de villages et de bourgs. C'est dans ces bourgs, ces villages, ces hameaux, que l'industrie des soies a son siége; la plupart des fabricants y ont aussi leurs comptoirs. Ceux même dont la résidence est à Zurich conservent à la campagne des succursales et des agents. Les autres se distribuent un peu partout et autant que possible à portée de leurs affaires; il y en a à Horgen, à Winterthur, à Kussnacht, à Richtenschwell, à Neumunster, à Staëfa, à Gattikon, à Maëennedorf, à Waëdenschwell et dans une foule d'autres localités. C'est auprès de leurs ouvriers qu'habitent les hommes qui les emploient, et il est facile de comprendre ce qu'un pareil voisinage ajoute à l'harmonie des rapports. Tout se fait mieux ainsi; tout se traite avec plus de convenance; la gestion industrielle y gagne beaucoup, et quant à la gestion commerciale, on y a pourvu autrement. Chaque semaine, à un jour donné, le vendredi, cette légion de fabricants, on en compte près de deux cents, se donne rendez-vous à Zurich. C'est une bourse hebdomadaire où peu d'entre eux s'abstiennent de paraître. Les uns y vont dans leurs équipages; d'autres, plus modestes, prennent les voitures publiques ou les bateaux à vapeur qui font le service du lac. Arrivé en ville, chacun vaque aux soins qui l'y attirent plus spécialement; ceux-ci s'occupent de leurs achats, ceux-là de leurs ventes ou de leurs expéditions, tous mettent en ordre leur comptabilité et avisent soit aux payements, soit aux recouvrements qu'ils ont à effectuer. Quand ils rentrent dans leur domicile, ils ont, comme ils disent, pris l'air du marché.

Cette organisation porte un cachet d'originalité qu'on ne retrouve, au même degré, dans aucun autre foyer de l'industrie des soies. Il existe ailleurs des ateliers de campagne; mais le fabricant ne renonce pas, pour les mieux surveiller, au séjour des villes et aux distractions qu'on y rencontre; il aime à concilier les affaires

et les plaisirs. Dans le canton de Zurich, des mœurs plus simples ont fait naître d'autres habitudes et d'autres goûts; tout se concentre dans la famille et dans quelques relations de voisinage. Un certain luxe s'y joint, un luxe intérieur, où les superfluités ne tiennent pas beaucoup de place, mais qui satisfait amplement aux nécessités et aux agréments de la vie. On devine quelle influence exerce sur ces villages et ces bourgs le séjour de personnes opulentes ou aisées, et combien la physionomie des lieux s'en ressent. Çà et là, au milieu d'un groupe de chalets, s'élève une maison de maître d'un bel aspect et d'une architecture élégante, qu'accompagnent tantôt un petit parc, tantôt des jardins, parfaitement entretenus. Quelquefois une terrasse règne sur la toiture, et de là, quand les maisons regardent le lac, on a pour perspective des eaux presque sans limites, et à l'horizon des sommets de neige. Le contraste entre ces toits modestes et ce toit plus favorisé n'a rien qui blesse ou qui humilie; il ne s'en dégage qu'une idée de patronage bienveillant. Aux violences près, ce régime rappelle celui du moyen âge quand les seigneurs, au lieu de figurer à la cour, veillaient sur leurs domaines et ne s'éloignaient pas de leurs vassaux. Ici le lien est volontaire et n'en a que plus de force; entre l'ouvrier et le fabricant il y a identité d'intérêts. L'adversaire commun, c'est l'industrie étrangère : pour en triompher le fabricant fournit le capital, l'ouvrier son travail, comme aux époques féodales les seigneurs fournissaient la solde et les hommes d'armes leurs bras. Sur un point toutefois, et un point essentiel, la valeur des populations, cette analogie disparaît; d'un côté on a des serfs, de l'autre les peuples les plus libres et les plus dignes qui soient au monde.

Même avec ces conditions de résidence, le travail est tellement disséminé dans la campagne de Zurich, que les fabricants ont dû recourir à un service ambulant pour le répartir et le surveiller. Des agents, attachés à chaque maison, visitent les hameaux et les chaumières isolées, pour y répandre et y entretenir une activité fructueuse. Ils épargnent aux ouvriers les embarras et les sacrifices qu'entraîne un déplacement, leur apportent la matière première, s'assurent de l'état d'avancement des pièces qui sont sur le métier, et en prennent livraison quand elles sont achevées. Si le tisserand a des besoins d'argent, ils lui donnent des à-compte; s'il néglige sa besogne ou la dépare par quelque défectuosité, ils empêchent que le dommage n'aille trop loin. Le traitement de ces agents est d'ailleurs à la seule charge des fabricants; ce sont des commis chargés des

affaires du dehors et rétribués en conséquence. Les uns sont à salaire fixe et reçoivent 1 fr. 50 c. par jour ; les autres ont une remise de 2 fr. à 2 fr. 50 c. par pièce, quand elle rentre au magasin. Les uns et les autres sont défrayés de leurs dépenses de logement et de nourriture. En toute saison ils sont en chemin, à pied ou à cheval, suivant les distances, et ne séjournant que le temps nécessaire pour s'assurer de l'état des choses, distribuer les commandes et transmettre leurs instructions ; puis, l'inspection achevée, ils se rabattent vers le comptoir pour se tenir à la disposition des patrons et y attendre de nouveaux ordres. Rien de plus simple et de mieux entendu que cette organisation ; elle assure, à dix lieues à la ronde, le mouvement régulier du travail, accélère l'exécution et met en communication constante les chefs de fabrique et leurs agents les plus éloignés.

Elle a un autre avantage et un autre effet, c'est d'établir une police dans les ateliers ruraux. La grande plaie de cette industrie, plaie que partout on a cherché à combattre et que nulle part on n'a pu extirper, est le détournement des matières, ou, pour parler la langue du métier, le *piquage d'onces*. La soie est un article si riche que le moindre vol est un dommage réel pour celui qui le supporte, et un profit sérieux pour celui qui le commet. Il s'agit de 3 à 4 francs par chaque once que l'on parvient à soustraire. Quelle tentation pour un ouvrier dont le salaire est modique et que les recéleurs encouragent par leur connivence et fatiguent de leurs obsessions ! Quelques-uns y succombent, et il y a lieu de s'étonner que le nombre n'en soit pas plus grand. La matière est dans leurs mains ; ils en disposent à leur gré ; le propriétaire ne la reverra que lorsqu'elle aura subi une transformation complète. Il ne s'agit plus dès lors que de trouver dans les artifices de la main-d'œuvre le moyen de consommer un larcin en toute impunité. Où sera le contrôle ? dans le poids ? c'est une base d'appréciation très-incertaine, tant la soie se charge aisément d'humidité et se modifie au contact de l'atmosphère. Dans la longueur des fils ? le calcul n'en est pas facile et se complique d'ailleurs de déchets naturels qui varient en raison de la qualité de la soie et des dispositions de l'étoffe. Dans l'un et l'autre cas, tout se réduit à des évaluations approximatives, qui laissent une certaine marge à la mauvaise foi. De tout temps et en tout pays, les fabricants ont esssayé de s'en défendre par une surveillance organisée en commun et des sacrifices à l'appui. C'est Lyon qui a pris les devants ; c'est à Lyon aussi que ces soustractions

s'opéraient sur la plus grande échelle. Une société de garantie contre le piquage d'onces y a été constituée : elle compte aujourd'hui près de deux cents membres, et, dans le nombre, les notabilités de l'industrie, fabricants, marchands de soie et courtiers. Une cotisation de 50 francs par souscripteur sert à composer un fonds commun auquel viennent s'ajouter des dons volontaires et une subvention de la Chambre de commerce. On est arrivé ainsi, et non sans effort, à réunir 15,000 francs environ qui sont appliqués, chaque année, à la découverte et à la répression des délits.

Quoique constituée avec un capital insuffisant, cette société a déjà rendu de grands services. Rien de plus difficile à constater que ces détournements ; il a fallu, pour y arriver, donner du nerf à la surveillance par des primes d'encouragement. Les vrais coupables n'étaient pas ces malheureux ouvriers qui dérobaient quelques flottes de soie, mais d'odieux spéculateurs qui concentraient dans leurs mains le produit de toutes ces rapines, entretenaient dans les ateliers des habitudes de pervertissement et révoltaient la conscience publique par le scandale de fortunes improvisées. Voilà les hommes qu'il fallait atteindre. On y est parvenu en soldant la dénonciation et en attachant à chaque saisie une indemnité pour les agents de police qui l'opéraient. Ainsi secondée, la répression a pris une énergie nouvelle, et notre magistrature s'y est associée avec le zèle et la fermeté qu'elle apporte dans l'accomplissement de ses devoirs. Des condamnations ont frappé les délinquants, et d'autant plus sévères qu'ils étaient d'une condition plus élevée. Les rôles du tribunal de Lyon sont un témoignage de l'activité des poursuites. Dans le cours des dix-huit derniers mois, il y a eu cinquante-neuf jugements rendus, avec des peines qui vont jusqu'à quatre ans de prison et 2,000 francs d'amende. La classe des tisserands est celle qui fournit les cas les plus nombreux, mais en même temps les moins graves ; celle des mouliniers vient ensuite, avec une proportion plus forte dans les délits ; puis figurent, par ordre numérique, les piqueurs d'onces sans état connu, les dévideuses, les courtiers marrons, les marchands de soie ou soi-disant tels, les fabricants et les ouvriers teinturiers. L'échelle entière des agents de cette industrie a été ainsi parcourue, et aucun mode de complicité n'a échappé à l'action de la loi. Ces rigueurs ont porté leurs fruits ; les détournements de matière ont sensiblement diminué et ne sont plus l'objet ni d'une profession avouée, ni d'un commerce impuni.

L'exemple de Lyon était trop concluant pour qu'ailleurs on ne

cherchât point à le suivre. A Saint-Etienne on en est aux essais ; il est toujours difficile d'établir un concert entre des hommes qu'animent des rivalités d'état. Les uns y mettent de l'indifférence, les autres y apportent un esprit d'opposition ; il en est qui se tiennent à l'écart par système et trouvent commode de profiter des avantages communs, sans y contribuer même par les plus légers sacrifices. Sous ce rapport, l'éducation industrielle est peu avancée, non-seulement en France, mais en pays étranger. Cependant la Prusse Rhénane a fait un pas dans les voies que Lyon a ouvertes ; une société de garantie contre les détournements de matières y a été récemment constituée et a déjà produit de bons effets. En Suisse, la même organisation existe ; dans le canton de Zurich on s'en félicite hautement. Des primes sont allouées à ceux qui mettent le fabricant sur les traces d'une fraude et lui fournissent les moyens de la prévenir ou de la réprimer. Ces primes varient de 50 à 500 francs, suivant l'importance des contraventions. Grâce à l'emploi de ces moyens, les abus de confiance sont devenus très-rares, et, placé entre les craintes d'une dénonciation et la surveillance des employés ambulants, l'ouvrier, même le plus perverti, est contenu dans les limites du devoir. Si dans les grandes villes, où la vie privée échappe facilement au contrôle de l'opinion, les mesures de garantie ont eu quelque efficacité, combien cette efficacité doit être plus grande dans un petit pays, où la conduite et les habitudes sont de notoriété publique, où chacun s'observe et se connaît, et où tout acte répréhensible est signalé presque aussitôt que commis ! C'est le cas pour le canton de Zurich ; aussi les détournements de matières y disparaîtront-ils plus tôt qu'ailleurs et par la force même des choses.

Il faut ajouter, à l'honneur des ouvriers, que jamais le mal n'a été bien grand. Ces populations sont restées ce qu'elles étaient dans les débuts du seizième siècle, lorsqu'à la voix de Zwingle, elles se prononcèrent pour la réformation et versèrent leur sang dans ses premières luttes. C'est encore la même ferveur religieuse et la même rigidité de mœurs. Si l'on y compte quelques dissidents, ils appartiennent à ces sectes qui, sous un nom ou l'autre, s'imposent des règles plus sévères et protestent par leurs doctrines et leurs actes contre les habitudes de relâchement. De pareils scrupules, fussent-ils exagérés, sont une garantie de plus pour l'honnêteté des rapports industriels. L'homme est gardé par sa conscience ; aucun frein ne vaut celui-là. Puis la condition se ressent de cette disposi-
me, et l'aisance est le fruit de ces vertus qui visent plus

haut. On a ainsi des ouvriers plus rangés, plus économes, ménageant mieux leurs ressources et échappant à la misère qui est la source des mauvaises inspirations. Ils sont, en général, propriétaires de leurs métiers et des outils accessoires, souvent de leurs habitations et d'un petit champ contigu. De ce côté il y a même excès ; la passion d'acquérir n'est pas toujours bien réglée chez eux ni suffisamment contenue ; ils laissent trop de marge à l'hypothèque, qu'ils regardent comme l'accompagnement et la sanction de la propriété. Ont-ils fait de nouvelles égargnes, ils s'agrandissent au lieu de se libérer, et semblent aggraver à plaisir une situation précaire et onéreuse. Travers singulier et qui est commun à tous les pays où l'achat de la terre ne trouve d'empêchement, ni dans le régime d'hérédité, ni dans le maintien des grandes exploitations agricoles !

En aucun pays mieux qu'à Zurich, les produits du sol et les fruits de l'industrie ne se mettent en équilibre. Quand les uns manquent, les autres viennent en aide aux populations dépourvues. Il y a quelques années, c'est la terre qui se montrait ingrate. Dans toute l'échelle des cultures, elle ne donnait qu'un rapport médiocre et laissait des vides dans l'approvisionnement. L'industrie alors est intervenue, et, par un redoublement d'activité, a balancé l'effet de la disette. Aujourd'hui c'est la situation inverse qui prévaut. L'industrie est aux abois, mais la terre s'est signalée par des libéralités inusitées. Dans cette campagne, soignée comme un jardin, toutes les récoltes ont réussi ; les greniers sont pleins, les celliers également ; l'ouvrier peut attendre, sans trop de privations, que le travail se relève et y aider au besoin par un rabais sur les façons. Ainsi, à côté d'un motif de souffrance, se place un motif de soulagement ; la Providence semble relever d'une main ceux qu'elle abat de l'autre. Jusqu'à présent cette compensation n'a jamais manqué aux populations du canton de Zurich.

La répartition judicieuse des tâches y est une autre cause d'aisance. Aux hommes les travaux de la terre, aux femmes ceux de l'industrie. Comme la fabrication se réduit à des étoffes légères, cette règle souffre peu d'exceptions ; les cinq sixièmes au moins des métiers sont occupés par des femmes ; il ne reste aux hommes que les métiers à grande largeur. Loin d'en souffrir, les produits paraissent y gagner ; les tissus délicats exigent des mains agiles et les femmes l'emportent sur ce point. Leur travail offre aussi l'avantage d'être moins coûteux. On a des ouvrières à raison de 6 à 10 francs par semaine, suivant leur degré d'habileté ; on n'obtiendrai-

des hommes les mêmes services à moins de 12 à 15 francs par semaine. Il y a là une marge dont l'industrie suisse profite et qui lui donne une grande force sur les marchés extérieurs. Aussi les prix de vente sont-ils de nature à exciter l'étonnement. On m'a montré des tissus bien diaphanes, il est vrai, et propres seulement à des doublures, qu'on pouvait céder à raison de 60 et 75 centimes le mètre. Les étoffes pour robes varient, dans les années où la soie reste à des cours modérés, entre 2 francs et 6 francs le mètre, suivant la force et les dispositions. Plusieurs articles qui autrefois appartenaient à la France, les florences, les marcelines, dont Avignon et Nîmes avaient un si grand débit, semblent avoir émigré dans le canton de Zurich et s'y être établis d'une manière si solide qu'elle exclut tout espoir de retour. On les y traite mieux et à meilleur marché que nous ne pouvions le faire. Pourquoi cela? par le motif que j'ai signalé déjà et sur lequel on ne saurait trop insister, les conditions de la vie matérielle. Pour 3 francs par semaine et par individu, l'habitant de la campagne de Zurich défraye convenablement ses besoins; il a du pain de froment tous les jours, de la viande une fois par semaine, les légumes de son clos, du café comme boisson favorite et en guise de spiritueux. Ni dans le Languedoc, ni dans le Comtat, les populations, malgré leur frugalité et leur sobriété exemplaires, ne pourraient vivre à si bas prix; il faut porter leurs dépenses à 20 ou 25 pour 100 plus haut, et les salaires s'en augmentent d'autant.

Il existe des preuves irrécusables qu'en se prêtant aux plus forts rabais, l'industrie suisse ne fait pas la guerre à ses dépens, et que ses profits, si minimes qu'ils soient, laissent une indemnité suffisante à toutes les classes qui y concourent. Les fabricants, quoique nombreux, ont presque tous réussi; il en est dont les fortunes sont citées au premier rang parmi celles du canton. Un peu ébranlés par la crise qui sévit, ils ne seront pas des moins prompts à s'en remettre. Quant aux ouvriers, ils figurent, pour une part considérable, dans les dépôts de la Caisse d'épargnes, qui a son siége à Zurich, où la moyenne des dépôts est de 27 francs par tête d'habitant. A Bâle, la proportion est plus forte encore; elle va à 47 francs par tête. Outre cette caisse générale, il en existe d'autres dans la campagne de Zurich, plus spécialement destinées aux ouvriers en soie et dont les fabricants sont les fondateurs et les gérants. Dans ce cas, ils ouvrent à l'ouvrier un compte de dépôt et, au bout de l'année, ajoutent, comme don volontaire, 20 pour 100 au montant de ses épargnes.

Cette libéralité n'est assujettie qu'à une condition, c'est que l'ouvrier restera fidèle à la maison qui l'emploie. Des livrets que j'ai eus sous les yeux constatent que cet accord, loyalement tenu des deux parts, a valu aux ouvriers de choix, pour quatre années de durée, 110 francs de bonification et 70 francs en moyenne. Quelques fabricants ont poussé les choses plus loin et fait de l'épargne une obligation, en exerçant une retenue sur les salaires. D'autres ont adopté un moyen d'encouragement plus efficace encore, en attachant au salaire une prime de 5 pour 100, quand l'ouvrier fournit un service assidu. Ces petites faveurs sont un bon calcul et d'un bon effet; non-seulement elles aident au développement des habitudes morales, mais elles créent, entre les agents de la même industrie, des liens qu'affermissent des égards mutuels. Un effort a été récemment tenté pour donner à ces institutions très-diverses un caractère d'unité et de généralité qui en étendît et en accrût l'influence. Dans sa réunion du 3 mai 1857, la Société de l'industrie de la soie a posé, pour toutes ces petites caisses d'épargne, les bases d'un plan commun; les intérêts des ouvriers y sont réglés avec sagesse, le concours des fabricants y est nettement déterminé; à l'arbitraire des combinaisons on a substitué une combinaison définitive et durable. L'inconvénient des libéralités facultatives, c'est que la main s'ouvre trop largement en temps de prospérité et se ferme trop vite en temps de crise; c'est à quoi on a voulu remédier. Grâce au bon esprit qui règne dans le canton de Zurich, il est à croire que sur tous ces points on parviendra à s'entendre.

Ces populations ne sont pas seulement des populations morales; elles sont aussi des populations éclairées. Des statistiques un peu anciennes portaient à 1 sur 5 le nombre des habitants qui participent aux bienfaits de l'instruction primaire, et cette proportion plaçait Zurich au premier rang dans l'échelle des pays les plus favorisés. Les renseignements que j'ai recueillis me permettent de dire que non-seulement il n'a pas déchu, mais qu'il a encore fait un pas en avant. Tout ce qui reste d'illettrés appartient aux anciennes générations; pour les générations nouvelles, la fréquentation des écoles, entre six et douze ans, est d'obligation stricte. Il n'est pas de famille, si pauvre qu'elle soit, qui manque à ce devoir; l'opinion mieux que la loi en ferait justice. On se déclasserait volontairement, on se mettrait en dehors de la communauté. Cette disposition des esprits est d'autant plus méritoire que l'enseignement n'est pas toujours gratuit et qu'il est, pour beaucoup de parents, accompagné

de quelques sacrifices d'argent. A Zurich, l'école coûte 25 francs par an ; elle est plus chère dans plusieurs bourgs du canton ; il en est où la rétribution s'élève à 5 francs par mois. Et pourtant le besoin de s'instruire est si vif et si général que les familles souscrivent sans peine à cette dépense. On comprend que c'est là un élément nécessaire de la vie, aussi nécessaire que le pain qui soutient le corps. Refuser l'école à un enfant, ce serait se montrer aussi dénaturé que de lui refuser la nourriture. Heureux pays que celui où de telles mœurs sont en vigueur et où l'obligation de l'enseignement, au lieu de s'imposer à l'Etat, repose dans la conscience des citoyens !

Le spectacle des industries et des pays suisses fait naître beaucoup d'impressions dans le même sens ; il est de nature à raffermir et à consoler ceux qui ont placé quelque confiance dans la marche des civilisations humaines. A l'étudier sans prévention, on demeure convaincu que les peuples les plus éclairés et les plus libres sont en même temps les plus dociles et les plus sûrs. Quoique les temps fussent mauvais et que rien ne gênât la franchise du langage, je n'ai entendu là aucune de ces récriminations dont ailleurs on s'est montré prodigue, de ces plaintes qui s'exhalaient jusqu'à l'amertume et qui partaient de cœurs ulcérés. Encore moins y ai-je eu des confidences que je ne recherchais pas et qui roulaient sur des systèmes d'organisation industrielle, où les rôles seraient renversés, et qui placeraient en haut l'obéissance, en bas le commandement. Non, rien de pareil chez les ouvriers suisses : s'ils ont la notion de leurs droits, ils ont celle des droits d'autrui et savent rester à leur place, tout en gardant leur dignité ; ils n'apportent pas dans le soin de leurs intérêts une passion qui va jusqu'au vertige, font la part de chacun et se contentent de celle qui leur revient. Est-ce là une disposition particulière, une vertu de race, un bénéfice de tradition, une conséquence du régime politique ? C'est ce que j'ai à examiner. Mais si, en effet, la Providence a donné à ces peuples le privilége de se conduire si sagement, de marcher d'un pas si ferme dans les voies de la modération et de la justice, d'être si bien gardés contre toutes les surprises et tous les écueils, il faut convenir que, dans le partage des destinées, le meilleur lot leur est échu, et que partout où l'on renonce à y prétendre, il doit rester au fond des cœurs un sentiment d'envie mêlé de regret.

LOUIS REYBAUD.

(La fin à un prochain numéro.)

LA FRANCE DE 1787 A 1790

D'APRÈS

LE JOURNAL D'ARTHUR YOUNG.

Y a-t-il rien de plus intéressant pour un Français, au point de vue historique, que de savoir avec une certaine précision quels étaient, à tel moment donné, en remontant aux origines nationales, l'état social de la France, sa population, la condition matérielle de ses diverses classes d'habitants? Objectera-t-on qu'il importe assez peu aux enfants du dix-neuvième siècle de connaître exactement la manière de vivre des seigneurs et des évêques, des bourgeois, des marchands et des paysans du temps de Charlemagne et de saint Louis, la société moderne n'ayant que faire de minutieux détails sur des temps aussi reculés et le gros des événements lui suffisant? Il est hors de doute que parmi les documents recueillis sur les temps anciens, la plupart n'ont pas d'utilité directe pour la solution des grandes questions d'économie politique qui sont une des principales préoccupations du temps présent; mais, de même que tout le monde comprend aujourd'hui l'importance de ces préoccupations, on voudra bien reconnaître que si l'étude des temps antérieurs a de l'importance, c'est surtout en ce qui touche les faits de l'ordre économique. C'est là surtout que l'expérience est particulièrement de mise, les faits de ce genre ayant d'ordinaire une analogie que ne comportent jamais les situations politiques. D'autre part, le goût public est devenu trop délicat pour se contenter des à peu près, même dans les matières spéculatives. Aiguillonnée par cette curiosité toujours croissante, l'érudition moderne a, dans ces dernières années, jeté un jour nouveau sur bien des points de l'organisation de la vi lle société féodale, jusqu'à présent laissés dans l'ombre. Peu à peu, d'anciens mémoires contemporains tirés de l'oubli par de studieux éditeurs, quelquefois même des publications depuis longtemps perdues de vue et soigneusement interrogées, permet-

constituer, siècle par siècle, jusqu'à celui auquel nous succédons, cette société française, la société de nos pères, dont l'histoire a d'autant plus d'attraits qu'on en connaît mieux les particularités.

Il peut paraître singulier, en ce qui concerne la situation morale et matérielle de la nation française au moment où éclata la révolution de 1789, que le tableau le plus exact et le plus complet nous en ait été laissé par un étranger; et pourtant, rien de plus vrai. Certes, à cette période à jamais mémorable de notre histoire, l'esprit français n'était ni oisif, ni indifférent à rien de ce qui pouvait affecter la condition des diverses classes; mais son activité était principalement absorbée par la recherche et l'enfantement des théories. C'est à cette époque, si curieuse et si intéressante à tant de titres, qu'un agronome anglais des plus célèbres, non-seulement dans son pays, mais dans l'Europe entière, Arthur Young, visita les différentes provinces de la France, dans l'intention d'y étudier l'état de l'agriculture pour la comparer à l'agriculture des trois royaumes. Le résultat de cette comparaison ne pouvait offrir d'incertitude; notre infériorité était déjà, par malheur, tellement marquée sous ce rapport, vers la fin du dix-huitième siècle, qu'elle n'a jamais donné lieu à controverse. De retour en Angleterre, Young enrichit divers recueils de ses observations et publia presqu'en même temps, sous forme de journal, une relation de son voyage en France. Naturellement, ses préoccupations spéciales remplissent une assez grande place dans ce journal; mais, écrit à un point de vue général, il obtint auprès de toutes les classes de lecteurs un succès très-grand, très-mérité. Quel était donc cet étranger plus curieux que les Français eux-mêmes de ce qui les touchait à un si haut degré? Quel intérêt si vif le portait à entreprendre, à travers nos provinces, des voyages consciencieux, difficiles, que nul n'avait faits avant lui dans le même but, et qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avaient pas été recommencés par un seul homme? Quelques mots vont nous l'apprendre. Chargé, jeune encore, de l'exploitation d'une terre patrimoniale, Arthur Young avait d'abord payé le tribut ordinaire à l'inexpérience des choses agricoles et compromis sa fortune par l'essai d'innovations mal calculées; mais, doué au plus haut point de cette obstination heureuse qui est un des caractères distinctifs de ses compatriotes, cédant d'ailleurs à une vocation impérieuse, il s'était fait agriculteur, comme tant d'autres se font marins, militaires, légistes, médecins. Le succès le plus complet récompensa son zèle. Au bout de quelques années, Arthur Young fut tout à la fois

un praticien consommé et l'homme le plus instruit de la Grande-Bretagne relativement à l'appropriation et à la culture des terres. Dans un pays où cette branche si importante de la richesse publique avait toujours été, de la part des hommes les plus éclairés et même les plus élevés par la naissance ou les services rendus l'objet d'une prédilection particulière, la position qu'il avait peu à peu conquise par ses écrits et par ses conseils devait donner à Arthur Young une grande influence. Bientôt, ses avis firent autorité, et il fut consulté de toutes parts sur la direction à imprimer aux grandes exploitations agricoles. Le gouvernement voulut se l'attacher et le chargea d'un service important; mais Arthur Young était accoutumé à faire le bien comme il le comprenait. Inhabile à se plier aux entraves qui lui étaient imposées, il réclama sa liberté pour redevenir ce qu'il était auparavant, le meilleur fermier de toute l'Angleterre, et, si cette expression n'est pas trop ambitieuse, le grand publiciste de l'agriculture dans le pays de l'Europe où elle a toujours été le plus en faveur. Tel est l'homme qui a écrit, pendant près de quatre ans, ses impressions de chaque jour sur la condition des cultivateurs, la situation des esprits, les vices du gouvernement et l'état social de la France, au moment où l'ancienne monarchie allait sombrer dans l'abîme qu'elle n'avait pas su éviter et où l'ère nouvelle commençait. Le lecteur va juger si ces impressions d'un observateur aussi éclairé que désintéressé n'offrent pas, aujourd'hui encore, un véritable intérêt.

I.

« Si les Français n'ont pas d'agriculture, dit Arthur Young dans une des premières pages de son journal, ils ont de belles routes. » Cette beauté des grandes voies de communication est notée cent fois par notre voyageur, à qui elle inspire d'ailleurs plus d'étonnement que d'admiration. On connaît la largeur véritablement excessive de la plupart des routes qui aboutissent à la capitale. Ce luxe, d'un entretien si coûteux et qui avait en outre le grave inconvénient d'enlever à la culture des terres précieuses, datait de Louis XIV; mais ses successeurs l'avaient exagéré, comme beaucoup d'autres règlements, dans un faux esprit de grandeur, et il n'est pas jusqu'aux pays d'états qui n'eussent sacrifié à la manie des chaussées babyloniennes. Au nord, au midi, dans toutes les provinces, Arthur Young remarque cette disposition. « La soli-

dité et la magnificence, dit-il, distinguent les grands chemins de France. » Dans le Limousin, où Turgot avait trouvé le moyen de les faire construire ou réparer sans recourir à la corvée, le touriste anglais voyage sur des routes plus belles que toutes celles qu'il avait déjà vues; cependant, celles de la Touraine les surpassent encore. Le Languedoc, le mieux administré des pays d'états, avait dépensé, pour trois lieues et demie de chemin, entre Sijean et Narbonne, 1,800,000 livres. Bien que ce chemin n'eût pas été exécuté au moyen des corvées, Young trouvait injuste qu'on eût levé une aussi forte somme pour un ouvrage qui aurait pu être fait à bien moins de frais. Il rend néanmoins entière justice *à la beauté merveilleuse*, ce sont ses propres expressions, des routes de la province. Mais là, comme sur toutes les routes de France qu'il a parcourues, ce qui le remplit d'une surprise toujours nouvelle, c'est l'absence de circulation, de mouvement et de vie. Que de fois il lui arrive de ne rencontrer, pendant toute une journée, sur ces chemins si larges, si bien entretenus et qui ont coûté tant d'argent arbitrairement levé sur les moins aisés du pays, qu'un ou deux paysans voyageant à dos de mulet ou à pied, leurs souliers sous le bras! Loin des centres de population, cette solitude s'expliquerait encore, bien qu'elle offrît un singulier contraste avec l'animation des routes anglaises; mais l'étonnement d'Arthur Young redouble en voyant qu'il en est de même à l'approche des grandes villes, que dis-je? de la capitale du royaume. « Même dans les environs de Paris, dit-il, il n'y a pas de circulation en France. » Et, dans un autre endroit de son journal : « J'entre dans Paris pour la quatrième fois, et je suis confirmé dans l'idée que les routes qui y conduisent immédiatement sont désertes, comparées à celles de Londres. Comment entretient-on la correspondance avec les provinces? Il faut que les Français soient les êtres les plus sédentaires de la terre... »

Un autre sujet d'étonnement pour Young est celui que lui cause souvent l'impossibilité de trouver, dans une ville de 12,000 à 15,000 âmes, une voiture, si mauvaise qu'elle soit. C'est alors qu'il regrette les facilités de tout genre que présente l'Angleterre. Faut-il parler des lamentations que lui arrache la malpropreté des auberges françaises? On sait jusqu'où elle va encore, même dans beaucoup de villes qu'on suppose, avec une confiance souvent mal justifiée, arrivées à un certain degré de civilisation. Les plaintes sans cesse renaissantes d'Arthur Young, à ce sujet, donnent une idée de ce que pouvaient être les auberges françaises, il y a trois

quarts de siècle. Il prétend qu'on y eût cherché vainement une servante mise décemment, et raconte, entre autres faits, avec une espèce d'horreur fort naturelle, le sentiment qu'il éprouva, un jour que, dînant à la table d'hôte de Pézenas, il s'aperçut que la servante n'avait ni bas, ni souliers. Habitué à la propreté des écuries anglaises, celles de France ne sont, suivant lui, que des tas de fumier couverts. Mais c'est surtout en Basse-Bretagne que la pénurie et la saleté des habitations et des habitants lui apparaissent sous leur plus triste aspect. « Le tiers de ce que j'ai vu de cette province, dit-il, paraît inculte et le pays est presque entièrement dans la misère. Les maisons des pauvres gens sont en terre et n'ont pas de fenêtres, ou tout au moins pas de vitres. » Il va à Combourg, qu'il trouve une des plus sales villes qu'on puisse voir, et il fait cette remarque : « Qui est ce M. de Chateaubriand, qui a des nerfs assez forts pour résider au milieu de tant d'ordures et de pauvreté ? » Mais ce qui, dans cette misère de la province, le frappe le plus, c'est la manière dont sont traitées les femmes de la campagne. En Angleterre, il y a déjà près d'un siècle, elles ne travaillaient pas dans les champs, sinon pour glaner ou faire les foins. Ce fut un triste spectacle pour Arthur Young de voir les paysannes françaises labourer, charrier le fumier, et employées sans relâche aux travaux les plus rudes. Aussi les trouvait-il toutes tellement ridées et défigurées, qu'elles n'avaient plus rien du charme et de la douceur de leur sexe. On répondra qu'il en est encore de même en France dans maintes provinces : cela n'est que trop vrai ; mais, ainsi que cela est déjà arrivé à l'industrie manufacturière, l'agriculture est enfin sur le point de transformer ses modes d'exploitation; et si, comme tout donne lieu de l'espérer, elle adopte bientôt les machines nouvelles, la génération actuelle verra certainement s'accomplir dans l'exécution des travaux agricoles bien des modifications qui, tout en dispensant les femmes et même les hommes de leurs tâches les plus pénibles, contribueront encore à retenir dans les champs quelques-uns de ceux qu'en éloigne aujourd'hui le poids du fardeau.

Mais, de toutes les surprises réservées à Arthur Young, la plus grande, sans contredit, fut celle qu'il éprouva en voyant le mauvais état général des terres appartenant à la noblesse. C'est un point sur lequel il revient plus d'une fois et en termes fort vifs. Il avait tout d'abord été défavorablement impressionné, en entrant en France, par l'agglomération des habitations rurales, presque toutes rassemblées en villages, ce qui nuisait à la beauté du pays et gênait

la culture, outre qu'il en résultait une perte de temps considérable. A mesure qu'il pénètre dans l'intérieur du royaume, Arthur Young constate que le sol de la Beauce est excellent, mais mal cultivé; que les champs de la Sologne offrent un spectacle pitoyable, dont la cause lui paraît provenir de la mauvaise direction donnée aux travaux; que les maisons des cultivateurs annoncent la détresse la plus profonde. « Cependant, ajoute-t-il, tout ce pays peut s'améliorer, s'ils en connaissaient les moyens. » Saisi de pitié à l'aspect de tant de misère, l'agriculteur anglais se demande si ce sol, impuissant à nourrir les malheureux qui s'y épuisent, n'appartient pas à quelques-uns de ces brillants courtisans qu'il a vus dans les salons et aux processions de Versailles. A quelques mois de là, visitant des terres immenses que le duc de Bouillon possédait entre Bayonne et Aire, Arthur Young, cet admirateur exclusif de la grande propriété, manifeste son indignation par des boutades passionnées jusqu'à l'injustice. Il prétend notamment que, dans tous les temps et dans tous les pays, des terres propres à la culture resteront en friche, si elles appartiennent à un grand seigneur. Une visite au marquisat de Barbezieux, que possédait son ami le duc de Larochefoucauld, dont il était l'hôte on ne peut mieux accueilli, toutes les fois qu'il venait à Paris, inspire à notre voyageur des réflexions empreintes d'une violence plus grande encore. « Dans une des plus belles parties de la France, dit-il, la quantité de terres en friche est étonnante... Toutes les fois que vous rencontrez un grand seigneur, même quand il a des millions, vous êtes sûr de trouver ses propriétés en friche. Le prince de Soubise et le duc de Bouillon sont les deux plus grands propriétaires territoriaux de toute la France, et les seules marques que j'ai encore vues de leur grandeur sont des jachères, des landes, des déserts, des bruyères et de la fougère. Cherchez le lieu de leur résidence, et vous le trouverez probablement au milieu d'une forêt bien peuplée de daims, de sangliers et de loups. Oh! si j'étais seulement pendant un jour législateur de France, je ferais bien danser tous ces grands seigneurs!... — Nous soupâmes chez le duc de Larochefoucauld. »

Il faut convenir qu'il y a du sans-culotte dans cette appréciation. A coup sûr, les lois ordinaires de l'hospitalité n'influençaient pas le jugement d'Arthur Young. Il eût été de bon goût, dans tous les cas, de ne pas souper chez les gens, objet de pareils souhaits. Qu'est-il besoin, d'ailleurs, de faire remarquer que ce jugement était fort controversable? Des landes, des déserts, des

bruyères et de la fougère auraient-ils permis à leurs propriétaires, eussent-ils possédé vingt paroisses, de faire grande figure à Versailles? Il y a, par conséquent, beaucoup à rabattre de ces accusations de l'agronome anglais; mais, tout en faisant la part de ses opinions politiques et agricoles, on peut croire que, pour être chargé, le tableau qu'il nous a laissé de la situation des campagnes françaises, vers 1790, n'était que trop vrai dans son ensemble. Arthur Young pose à ce sujet un principe très-vrai et qui le sera toujours, c'est que, quelle que soit la fécondité naturelle d'un pays, l'agriculture n'y arrivera jamais au degré de développement qu'elle comporte, si les propriétaires du sol n'y font pas leur résidence habituelle. Par malheur, de son temps plus encore qu'à aucune autre époque, dès que la noblesse française avait une fois goûté des plaisirs de la cour, elle méprisait la campagne, et n'y séjournait guère que par contrainte et à contre-cœur. Arthur Young citait, à l'appui de cette assertion, deux exemples célèbres, pris sous le règne de Louis XV. On connaît la disgrâce dont furent frappés deux de ses ministres : le duc de Choiseul et le duc d'Aiguillon. Forcé de se retirer dans ses terres, le duc de Choiseul fit bâtir un château, qu'il orna et meubla magnifiquement, trop bien toutefois; car, entraîné par la dépense des chasses et des bâtiments, il finit par se ruiner. Arthur Young admira encore à Chanteloup deux vacheries que le duc y avait fait bâtir, et qui indiquaient des projets d'amélioration générale, peu d'accord, il est vrai, avec les habitudes fastueuses apportées de Versailles à la campagne. Exilé à son tour dans ses terres, où il resta huit ans, le duc d'Aiguillon avait fait commencer, indépendamment d'autres travaux, un château considérable. Le corps principal venait d'être achevé, et les ailes en étaient fort avancées, lorsque le duc fut autorisé à revenir à Paris. Vingt ans après, le château, où le duc n'avait plus paru depuis sa rentrée en grâce, se trouvait au même point : tout était arrêté. « C'est ainsi, s'écrie Arthur Young, que l'exil seul peut forcer les Français à faire ce que les Anglais font pour leur plaisir, à résider dans leurs terres et à les améliorer. »

Quant aux femmes des grands seigneurs, on croira sans peine que notre agronome n'en rencontra guère qui s'intéressassent aux travaux d'une exploitation rurale. Une fois pourtant, une seule fois, il eut cette bonne fortune. Il était à Ermenonville, chez la duchesse de Liancourt, lorsqu'on lui proposa d'aller visiter dans le voisinage, à Brasseuse, Mme de Pons, sœur de la duchesse. Quelle

ne fut pas la surprise d'Arthur Young de trouver dans la vicomtesse de Pons une excellente fermière ! Écoutons-le plutôt : « Une dame française, assez jeune pour jouir de tous les plaisirs de Paris, demeurant à la campagne et prenant soin de sa ferme, était un spectacle auquel je ne m'attendais pas. Elle me donna d'une manière très-agréable et sans affectation des renseignements sur la luzerne et la laiterie... »

Mais quels souvenirs vais-je donc évoquer, et que nous sommes loin de l'époque où Arthur Young éprouva la charmante surprise dont il nous a fait la confidence ! Aujourd'hui, la plupart des dames qui, le mois de juin venu, se hâtent de quitter Paris pour aller, après une saison passée aux eaux ou aux bains de mer, s'ensevelir à la campagne, ne prennent cette résolution, ni parce qu'il y a quelques mois dans l'année où l'on n'est pas bien aise d'être vue dans Paris, ni pour rétablir leur santé délabrée. Oui, si Arthur Young pouvait revenir visiter nos châteaux et nos fermes, il pourrait se convaincre que les dames françaises aiment infiniment l'agriculture... dans les romans berrichons.

Par exemple, lui qui constatait avec un juste orgueil qu'en Angleterre un seigneur n'aurait pas dérangé un de ses fermiers pour lui demander des renseignements, sans le faire, à l'occasion, dîner à sa table avec des dames du premier rang et les personnages les plus considérables du pays, s'étonnerait sans doute encore, aujourd'hui comme autrefois, de ne voir rien de pareil de Calais à Bayonne. Les motifs qu'il donne de cette différence sont, suivant lui, que la noblesse française n'avait pas plus l'idée de pratiquer l'agriculture et d'en faire un sujet de conversation, sinon en théorie, que de l'objet le plus éloigné de ses habitudes et de ses recherches. Je me hâte d'ajouter que, sous ce dernier rapport, les mœurs françaises éprouvent, en ce moment même, une modification essentielle trop longtemps attendue. Grâce à une éducation moins théorique, à une meilleure direction des esprits, à d'excellents exemples donnés par quelques praticiens distingués, beaucoup de nos jeunes propriétaires aiment l'agriculture, prennent goût à la vie des champs, et y trouvent plaisirs et profits. De son côté, le gouvernement favorise, au moyen des expositions, des concours, des fermes-modèles et des comices, le développement d'un penchant qui aura, d'ici à peu de temps, si Dieu veut qu'il se propage, les plus heureux résultats sur le bien-être et la moralité des populations rurales.

II.

La prédilection des Anglais pour les grandes exploitations agricoles, et leurs antipathies pour la petite culture, sont connues. Hommes d'État, publicistes, économistes, agronomes, tous ou presque tous ont à ce sujet une opinion commune et en quelque sorte nationale. Tels sont, du moins, les principes. Ce que l'on sait moins généralement, ce que M. Léonce de Lavergne a établi d'une manière irréfutable dans la troisième édition de son excellent travail sur *l'Economie rurale en Angleterre*, c'est que, dans ce pays même, cela résulte de chiffres officiels, le nombre des exploitations d'étendue moyenne est beaucoup plus grand qu'on ne croit. Quant à la France, même avant la révolution de 1789, le morcellement des terres y était déjà considérable. Young en fut frappé, et c'est à cet état de choses, ainsi qu'aux funestes conséquences du métayage, qu'il attribua la triste situation de nos campagnes et la misère de ceux qui les habitaient. Il constata avec étonnement que, dans toutes les provinces du royaume, les paysans possédaient un nombre de petites propriétés tel, qu'on n'avait idée de rien de semblable en Angleterre. Cette division des terres était grande, surtout dans le Quercy, le Languedoc, les Pyrénées, le Béarn, la Gascogne et une partie de la Guyenne, de l'Alsace, de la Flandre et de la Lorraine. En Flandre et en Alsace, sur les bords de la Garonne et dans le Béarn, Arthur Young visita plusieurs habitants qui lui parurent dans l'aisance; il en trouva même quelques-uns de riches dans la Basse-Bretagne. « Mais, en général, dit-il, ils sont pauvres et misérables, ce qui vient de la trop grande division des petites fermes entre leurs enfants. Dans la Lorraine et dans cette partie de la Champagne qui lui est contiguë, ils sont malheureux; j'ai, plus d'une fois, vu cette division portée à un tel excès, qu'un seul arbre fruitier, dans environ dix perches de terre, formait une ferme et la situation locale d'une famille. » Arthur Young estimait qu'à cette époque le tiers de la France était ainsi morcelé. Le pire inconvénient de cet état de choses était, suivant lui, que, dans ces conditions sociales, la population augmentait sans proportion avec les besoins des villes et des manufactures, et qu'elle était fatalement vouée à la misère. Il prétendait que, dans toutes les provinces de petite culture, la détresse était générale. Un spectacle contraire attendait le voyageur dans les grandes fermes de la Beauce, de la Normandie

cardie et de l'Artois. Quant à l'Angleterre, où tous les paysans étaient bien vêtus, bien nourris, bien logés, il n'y avait pas parmi eux une famille qui eût des terres ou des bestiaux. Convaincu que l'extrême division de la propriété était la cause déterminante du mal, oubliant ses déclamations violentes au sujet du mauvais état des grandes terres de la noblesse, il aurait voulu que la loi imposât certaines limites au fractionnement indéfini du territoire. Etait-ce trop demander? On sait que la France traversait précisément alors une période où le système contraire était passé à l'état de dogme politique. Dans l'Assemblée nationale, une majorité considérable, Mirabeau et le duc de Larochefoucauld en tête, présentait le morcellement comme le meilleur préservatif de la misère. En effet, le morcellement s'est étendu depuis cette époque, et la misère a généralement diminué. Que dirait Arthur Young à l'aspect de ce double fait? Il mettrait sans doute en avant le chiffre des produits obtenus en Angleterre par l'industrie agricole; mais, si séduisant que soit, à ce point de vue, le tableau de l'agriculture anglaise, il a aussi bien des ombres que tout le monde connaît. Ajoutons pourtant que, dans certains départements français, notamment dans le Bas-Rhin, la division du sol a atteint des proportions telles que les Conseils généraux s'en sont justement alarmés.

Il n'est pas étonnant que la consommation d'un pays, dont la population était en général si peu aisée que celle qu'a décrite Arthur Young en racontant son voyage en France, fût très-inférieure, sous le double rapport des qualités et des quantités, à la consommation de l'opulente Angleterre. D'abord, dans nos campagnes, la moitié des paysans mangeaient, au lieu de pain de froment, des châtaignes, du maïs, des haricots et quelques autres légumes. Pour la viande, elle était, sauf dans les villes, un aliment inconnu. On sait que les politiques français du dix-huitième siècle se préoccupaient surtout, dans l'appréciation de la puissance et du bonheur d'un pays, du chiffre de sa population. Vers 1790, d'après le recensement que l'on venait d'achever, celle de la France était d'environ 26 millions d'habitants. Contrairement aux idées reçues, Arthur Young émit l'avis, fort sensé, qu'elle était trop forte eu égard à ce qu'elle pouvait produire; et cependant, un phénomène social des plus curieux avait lieu à la même époque. Tandis que les campagnes languissaient, quelques grandes villes, entre autres Bordeaux et Nantes, prenaient un accroissement inouï, signe certain d'une prospérité jusque-là sans exemple. Au sujet de Bordeaux,

Arthur Young, après avoir constaté que, depuis la paix, les affaires y étaient devenues extrêmement actives, s'écriait : « Quelle satire du gouvernement des deux royaumes ! Dans l'un, les préjugés des manufacturiers et des négociants; dans l'autre, la politique perfide d'une cour ambitieuse, précipitent continuellement les deux nations dans des guerres qui arrêtent tous les travaux utiles, et répandent la désolation dans des lieux que l'industrie privée aurait rendus prospères. » Arrivé à Nantes, notre voyageur admire la beauté, le luxe, l'animation de cette ville; seulement, il s'étonne que cette splendeur et ces richesses fassent à ce point disparate avec l'état des campagnes de la province, et que l'on passe subitement d'une salle de spectacle superbe, où Mlle Saint-Huberty gagne 500 livres par soirée, à de misérables chaumières, réceptacle d'une pauvreté et d'une malpropreté navrantes. Quoi qu'il en soit, cette prospérité des grandes villes commerçantes vers 1788 est réelle, et tous les historiens l'attestent. « La prospérité publique, dit M. de Tocqueville, dans son ouvrage sur *l'Ancien régime et la révolution*, se développe avec une rapidité jusque-là sans exemple. La population augmente, les richesses s'accroissent plus vite encore. La guerre d'Amérique ne ralentit pas cet essor; l'Etat s'y obère, mais les particuliers continuent à s'enrichir. » Le comte Mollien nous apprend en outre, dans ses curieux Mémoires, qu'à la même époque le bail des fermes subit, en une seule fois, une augmentation de 14 millions. De son côté, Arthur Young estimait que le commerce français avait doublé depuis vingt ans, et il signalait, comme preuve de cet accroissement, un fait économique d'autant plus curieux qu'il s'est de nouveau reproduit de nos jours, et qu'il est encore à présent l'objet d'assez vives préoccupations, je veux parler d'une augmentation considérable dans le prix de toutes choses. Le journal d'Arthur Young contient, à ce sujet, les renseignements les plus précis. Dans le Limousin, le bois avait triplé de valeur, et l'agriculture rapportait deux fois plus. A Bayonne, à Bordeaux, le prix de toutes les denrées et des maisons avait suivi la même progression. Il en était de même aux environs de Paris, dans l'Ile-de-France. Au Havre, la location des maisons avait triplé en quelques années; les biens, qui se vendaient 300 livres en Franche-Comté, il y avait vingt ans, valaient 800 livres : pareille élévation dans le prix de la viande et de la volaille. Enfin, en Bourgogne, dit Arthur Young, tout était augmenté de 100 pour 100 en vingt ans. Le pain seul n'avait pas changé de prix. Une élévation aussi soudaine et aussi sensible

de la valeur de toutes choses était expliquée de bien des manières différentes. Arthur Young en donne pour son compte plusieurs motifs, entre autres l'amélioration des grands chemins et l'augmentation des moyens d'échange provenant des bénéfices de l'industrie. Par malheur, pendant que le prix des choses s'élevait ainsi, le salaire des laboureurs restait à peu près le même; leur condition ne faisait donc qu'empirer et devenait intolérable. Il était convaincu, en définitive, qu'il y avait une trop grande concurrence dans toutes les professions, et que l'excès de la population était la cause principale du mal et des misères qui frappaient ses yeux à chaque pas.

III.

Un des axiomes favoris d'Arthur Young, c'est que les peuples ne valent que par la manière dont ils sont gouvernés et administrés. Une excursion qu'il fit en Espagne le confirma dans cette opinion, et il s'écrie, au souvenir des misères et de l'incurie administrative dont il vient d'être le témoin : « Plus on voit de choses, plus on est porté à penser que ce qui influe de la manière la plus puissante sur le genre humain, c'est le gouvernement. » On comprend sans peine, d'après ce qui précède, que la nation française ne devait pas lui paraître des mieux gouvernées; mais, ce qu'il est impossible de méconnaître, c'est qu'elle a été renversée au moment où elle allait subir, nécessairement, une transformation radicale. Frappé des abus et de l'arbitraire que comportait l'ancienne monarchie, même sous le plus équitable et le meilleur des rois; révolté surtout de l'inégalité de l'impôt foncier, Arthur Young fait la réflexion suivante, dont l'exactitude est, sous le rapport historique, difficile à vérifier, mais qui a certainement sa part de vérité : « Je m'imagine que, du temps d'Henri IV, les Français nous surpassaient en villes, en maisons, rues, grandes routes, en un mot, en toutes choses. Nous avons depuis, grâce à la liberté, fait en sorte de leur donner le change. » Il eût été juste d'indiquer, ne fût-ce qu'en passant, les raisons qui avaient fait qu'en France, par suite des compétitions féodales et princières, l'intérêt de la liberté avait dû, pendant si longtemps, être subordonné à l'intérêt monarchique proprement dit, et d'ajouter que, dans ces longues luttes, c'est à nos rois que revient l'honneur d'avoir défendu la cause du plus grand nombre. Parmi les motifs d'un autre ordre, qui ont contribué à l'infériorité relative de la nation française, au point de vue

des intérêts matériels, Arthur Young aurait pu signaler encore les douanes intérieures, qui s'opposaient à la circulation des denrées et marchandises de province à province, organisation barbare que les pays d'état s'obstinèrent à garder, malgré des réclamations séculaires. Ici, Arthur Young se borne à indiquer le mal, sans en dénoncer la cause. « Au dernier village de la Bretagne, dit-il, se trouvent une grande barrière à travers la grande route, et des douanes, pour fouiller tous ceux qui sortent de la province. » Ce que ces simples barrières, contre lesquelles les états de 1614 avaient protesté avec la plus grande force, mirent d'entraves à l'industrie du pays et causèrent de misères à l'agriculture, serait difficile à dire ; mais elles existaient depuis des siècles, et, grâce à l'égoïsme et à la vanité des uns, à l'indifférence des autres, et surtout à l'esprit de routine, tout-puissant en France sur un si grand nombre de points, elles ne furent renversées que par l'irrésistible mouvement de 1789.

Ce mouvement, que tant de gens désintéressés appelaient alors de tous leurs vœux, sans en prévoir la portée, avait été bien jugé par Arthur Young, lorsqu'il disait en 1787 : « On pense que les finances sont trop dérangées pour qu'il soit au pouvoir d'aucun système de les rétablir sans les états généraux du royaume, et qu'il est impossible qu'une pareille assemblée ait lieu sans causer une révolution dans le gouvernement. » Arthur Young resta assez longtemps en France pour voir se développer d'une manière alarmante cette révolution, dont il détesta plus tard les iniquités et les fureurs. Un jour, c'est lui-même qui le raconte, allant voir son ami le duc de Larochefoucauld, il remarqua, à peu de distance du château, une pièce de terre en friche où plusieurs paysans plantaient des haies et faisaient des réparations. Il apprit que cette terre appartenait au duc, et que les pauvres du village ayant déclaré, au moment de la révolution, que le peuple était la nation et que les landes lui appartenaient, avaient pris possession de celle-là et s'étaient mis à la cultiver, ce à quoi le duc de Larochefoucauld ne s'était d'ailleurs pas opposé. Arthur Young augurait de là que l'esprit du temps était mauvais, et que, si les choses étaient poussées un peu plus loin, toutes les propriétés du royaume seraient en grand danger. Et pourtant, il approuvait cette prise de possession, regrettant qu'il n'y eût pas, en Angleterre, *une loi* qui autorisât l'acte des paysans français ! Une loi ! mais voilà précisément ce qui manquait en France comme en Angleterre, et ce qui donnait à l'acte des paysans de Liancourt ce cachet effrayant, signe précurseur des scènes de

dévastation et de deuil qui jetèrent, peu de temps après, l'épouvante dans tout le royaume.

Bientôt, en effet, Arthur Young vit maintes fois, dans ses voyages, la flamme des incendies qui dévoraient les plus beaux châteaux de France, et il constata lui-même que les familles, objet de ces crimes dignes de sauvages en délire, étaient de celles qu'une bienfaisance héréditaire aurait dû surtout protéger. Mais le temps des surprises était arrivé, et chaque jour en apportait une plus douloureuse que celle de la veille. La captivité de la famille royale choqua Arthur Young, moins pourtant par un sentiment d'humanité, que parce que de telles extrémités lui paraissaient plus dangereuses qu'utiles, et ne faisaient qu'ajouter aux difficultés déjà si grandes de la situation. « Avant cette époque, dit-il, l'Assemblée nationale n'était responsable que des lois constitutionnelles qu'exigeait l'avenir du pays; depuis ce moment, elle l'est de tout le gouvernement de l'Etat; elle possède le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. » A un autre point de vue, les déceptions ne s'étaient pas non plus fait attendre. L'année 1790 présenta, relativement à 1789, un déficit de 176 millions. Belle situation, on le voit, pour combler les déficits antérieurs! Le règlement de la dette publique et l'adoption d'un nouveau système d'impôts soulevèrent alors d'orageuses discussions. Sur ce dernier point, Arthur Young faisait remarquer fort sagement que l'Assemblée nationale aurait dû se borner à régulariser et à réformer les anciens impôts, sans en excepter aucun, même celui de la gabelle. Partisan déclaré de l'impôt indirect, il rappelait à ce sujet un passage des cahiers de la noblesse du Quercy qui demandait, elle aussi, avec tant d'autres, le maintien de cet impôt, attendu, disait-elle, qu'il avait l'inappréciable avantage d'une perception imperceptible et spontanée; que le contribuable ne le payait qu'au moment où il en avait les moyens; qu'il frappait sur les capitalistes dont le genre de fortune échappait à tout autre impôt, et enfin, que la mesure des consommations étant, en général, celle des richesses, il atteignait, par sa nature, à une justesse de répartition dont l'impôt direct n'était pas susceptible. Quelque absolue qu'elle fût à certains égards, cette déclaration, qui aurait eu pour conséquence, si elle avait prévalu, la suppression de l'impôt foncier, représentait l'opinion d'Arthur d'Young; mais il s'en fallait qu'elle fût alors en faveur dans l'Assemblée et dans le pays. Plus la terre avait été protégée, pendant des siècles, par une multitude d'exemptions injustes, dont les conséquences retombaient

sur les personnes assujetties aux diverses contributions publiques, plus les députés du tiers état se croyaient fondés à vouloir qu'elle supportât désormais toutes les charges. Entraînée dans la voie des réactions, l'Assemblée ne distinguait plus. Ajoutons que, de la meilleure foi du monde, quelques disciples des physiocrates et des économistes réclamaient systématiquement un impôt portant en entier sur la terre. « Allez, disaient-ils, puiser à la source même de toutes choses, et demandez un partage égal, fixe et proportionnel du produit net du territoire. » Ces erreurs funestes, que Turgot avait malheureusement accréditées, désolaient le généreux Young qui voyait, dans l'application d'un pareil système d'impôt, la ruine de l'agriculture française. Que ne dit-il pas aux hommes prépondérants de l'Assemblée qu'il rencontrait dans les salons de Paris, pour les empêcher de sacrifier la grande ressource de l'impôt indirect? Soins inutiles! Il y a des moments dans la vie des peuples, où les voix les plus sages sont les moins écoutées. L'Assemblée supprima, en effet, tous les impôts de ce genre, et frappa le sol d'une contribution de 500 millions. Les Mémoires d'un ancien ministre des contributions publiques, du duc de Gaëte, expliquent en détail ce qui advint, et comment le Trésor se trouva ruiné. Grâce à la mauvaise et tardive confection des rôles confiés, pendant plusieurs années, aux administrations locales; grâce surtout au malheur des temps, l'impôt ne fut perçu qu'en partie, et, pendant quelques années, il fut acquitté principalement en assignats. Puis, quand l'horizon s'éclaircit enfin, et que le premier Consul prit le gouvernail de ce pauvre navire de l'Etat si longtemps ballotté au fond des abîmes, une de ses premières préoccupations fut de rétablir avec prudence la plupart des impôts indirects supprimés au début de la révolution, et d'apporter aux charges de la propriété territoriale tous les adoucissements que comportait la situation financière du régime nouveau.

IV.

Le journal d'Arthur Young pourrait nous fournir encore bien des indications précieuses sur les conditions sociales et économiques des villes et des campagnes, dans les premiers temps de la période révolutionnaire. C'est, à coup sûr, un des livres où l'état de la France, à cette époque, est présenté de la manière la plus impartiale, eu égard aux passions qui enflammaient alors toutes les têtes. « Il est nécessaire, faisait observer l'auteur en com-

mençant, que cet état soit bien connu avant l'établissement d'un meilleur gouvernement, parce que la comparaison de l'ancien et du nouveau régime ne sera pas peu curieuse pour l'avenir. » Arthur Young a certainement atteint le but qu'il se proposait, mieux que n'eût pu le faire un Français lui-même, si un Français s'était trouvé doué d'assez de sang-froid pour étudier l'agriculture de son pays sur les divers points du royaume, au moment où le sol tremblait de toutes parts, et où s'élevait l'orage qui allait emporter une monarchie de quatorze siècles. J'ai dit incidemment à quelles récriminations violentes l'auteur s'était parfois laissé entraîner. Il y a dans son journal quelques pages qu'il eût voulu, sans doute, en arracher plus tard, notamment celle où il exprimait le désir de *faire danser* les grands seigneurs qui laissaient leurs terres en friche. Sous ce rapport, Arthur Young dut trouver que ses vœux avaient été cruellement exaucés.

Ces réserves faites, le livre de l'agronome anglais abonde en aperçus ingénieux, en vues utiles et bonnes à connaître, même aujourd'hui. Tel qu'il est, il aura toujours un attrait réel pour les esprits sérieux, à cause des nombreuses questions d'économie sociale qu'il a soulevées, et l'on peut dire qu'il est un de ceux qui sont destinés à surnager. L'époque à laquelle il se rattache, la nature du sujet, les qualités de l'écrivain, sauveront ses pages de l'oubli éternel. Si l'auteur est parfois partial et passionné, on ne le trouve jamais superficiel et commun. Son journal est, en un mot, l'œuvre d'un observateur original, d'un penseur tout à la fois pratique et novateur. Et qu'il est peu considérable le nombre des ouvrages auxquels un pareil éloge peut s'appliquer !

PIERRE CLÉMENT.

INFLUENCE DE L'OR

SUR

LE PRIX DES MARCHANDISES[1].

L'or a contribué aux progrès que l'industrie et le commerce ont accomplis depuis neuf ans, et il y a contribué, non par le fait seul de l'abondance, mais par l'augmentation des prix qui en est la conséquence. Cherchons sur quelles espèces de marchandises a porté cette augmentation, dans quelle proportion elle les a atteintes, quelles sont les causes diverses qui l'ont amenée et quelle part revient à l'or dans ce renchérissement. Nous trouverons dans cette étude la preuve et la mesure de la baisse des métaux précieux ; par là nous jugerons mieux du degré d'influence que cette baisse a pu exercer sur le commerce et l'industrie en général, et nous pressentirons déjà comment, en devenant pour une partie de la société une source de profits, elle a causé à l'autre un dommage plus ou moins considérable et quelquefois une perte irremédiable.

I. — LE TAUX DE L'INTÉRÊT.

Les métaux précieux sont la première marchandise dont nous ayons à nous occuper. Il ne s'agit pas ici du prix de vente de ces métaux sous forme de lingot : on sait qu'il ne peut hausser ni baisser, tant que le système monétaire restera le même. Il s'agit du prix de location sous forme de monnaie, autrement dit du taux de l'intérêt. L'abondance de l'or fera-t-elle baisser le taux de l'intérêt ? Telle est la question qu'on s'est tout d'abord posée, quand on a vu entrer dans les ports d'Europe des navires chargés d'or de Californie. Beaucoup, se fondant sur quelques phénomènes passagers et sur une comparaison fausse de l'or avec les autres marchandises, se sont prononcés pour l'affirmative. Le taux de l'intérêt a effectivement baissé ; ils en ont conclu que cette baisse devait être permanente, et ils se sont appuyés de l'exemple de tous les produits qui se vendent à un moindre prix quand ils sont plus abondants. Mais les économistes ont protesté avec raison contre cette théorie erronée.

Qu'est-ce, en effet, que l'intérêt ? C'est une portion aliquote de la valeur

[1] Ce travail fait partie d'un ouvrage sur *la Question de l'or* [illegible] paraître prochainement.

des métaux que le prêteur exige de l'emprunteur pour prix de l'usage qu'il lui permet d'en faire, comme le propriétaire exige de son locataire, à titre de loyer, une partie aliquote de la valeur de sa maison. Que la valeur de la maison diminue de moitié, il est naturel que le prix du loyer diminue dans la même proportion, et descende, par exemple, de 1,000 à 500 francs. Est-il aussi naturel que le prix de l'argent diminue? Le taux de l'intérêt est en ce moment à 5 pour 100, c'est-à-dire au vingtième de la valeur du métal. Si le métal vient à perdre dans vingt ans la moitié de sa valeur, doit-on dire que l'intérêt ne sera plus que de 2 1/2? Mais si 100 francs ne représentent plus alors que la valeur de 50 de nos francs, 2 fr. 50 c. ne représenteront que 1 fr. 25 c.; ce ne serait plus le vingtième, mais le quarantième de la somme prêtée, que recevrait le créancier. A la baisse de la somme prêtée correspond toujours exactement une baisse proportionnelle de la somme exigée à titre de loyer; le rapport n'est pas changé; et, quelle que soit la dépréciation de l'or causée par l'exploitation des nouvelles mines, il n'y a dans ce fait aucune raison pour que le taux de l'intérêt subisse une baisse permanente. C'est un contre-sens que d'appliquer à l'or, dont le prix n'est fixé que par son rapport avec lui-même, l'exemple de marchandises dont le prix est fixé par leur rapport avec une marchandise toute différente. Le taux de l'intérêt dépend de causes tout autres; il dépend de l'abondance ou de la rareté du capital dont la monnaie n'est qu'une faible portion; il dépend du taux moyen des profits. Là où le capital est très-abondant, les profits sont en général très-limités par la concurrence, et l'intérêt est peu élevé. L'Angleterre a moins de monnaie que la France, et cependant l'intérêt est généralement moindre en Angleterre qu'en France. En Californie, au moment où l'exploitation des mines donnait les plus grands profits, l'intérêt était à 40 et 50 pour 100, bien que l'or y fût très-abondant; c'est une preuve évidente que la présence des métaux ne détermine nullement le taux de l'intérêt.

Cependant on ne saurait nier qu'ils exercent une certaine influence passagère. « On ne peut, dit M. Tooke, trop se pénétrer de cette idée que toute modification dans la somme de la monnaie en circulation produit un effet temporaire sur le taux de l'intérêt[1]. » Au moment, en effet, où les métaux commencent à arriver en grande quantité sur le marché, ils constituent un capital flottant qui ne trouve pas immédiatement son emploi. Les détenteurs de monnaie l'offrent à bon marché, et l'intérêt baisse. Mais la réaction ne tarde pas à se produire. Les emprunteurs accourent; la monnaie trouve un placement; la production s'accroît; et, une fois l'élan donné, la demande suffit à la consommation de tous les métaux précieux que les mines continuent à fournir; l'ancien

[1] *Considérations sur l'état de la circulation monétaire*, p. 24.

niveau est rétabli, et quelquefois même dépassé, parce que l'ardeur de la spéculation a fait augmenter la demande plus rapidement que le travail n'a accru le capital.

Les faits confirment pleinement cette théorie. En France, la Banque avait maintenu pendant 31 ans, de 1820 à 1852, son escompte au taux de 4 pour 100; à un seul moment, au 14 janvier 1847, la cherté des grains l'avait forcée à le porter à 5 pour 100; mais elle s'était empressée de le réduire, dès que la situation du marché le lui avait permis, et, le 27 décembre de la même année, elle l'avait ramené à 4 pour 100. Le 23 mars 1852, sous la première influence de l'accroissement des métaux, elle rompt avec sa tradition, et abaisse l'intérêt à 3 pour 100, ce qu'elle n'avait jamais fait depuis le jour de sa création. L'illusion de l'argent à bon marché ne fut pas de longue durée. Le 7 octobre 1853, le taux remontait à 4 pour 100, et depuis il n'est pas redescendu plus bas. Il a même monté beaucoup plus haut, sous la triple influence de la guerre, de la cherté des grains et de l'excès de spéculation; jusque-là, la Banque avait toujours accepté les effets à 90 jours. Voici depuis cette époque quelles ont été les variations de son escompte :

1854...	20 janvier...	5 pour 100	90 jours.
	12 mai.....	4 —	90 —
1855...	5 octobre...	5 —	90 —
	19 octobre...	5 —	75 jours.
1856...	31 mars....	6 —	90 jours.
	25 septembre	6 —	90 —
	6 octobre...	6 —	60 jours.
	26 décembre.	6 —	75 jours.

En Angleterre, où le taux de l'escompte n'est pas limité par la loi, comme il l'était alors en France, les variations sont plus nombreuses et non moins significatives. De 1845 à 1847, l'escompte de la Banque avait varié entre 2 1/2 et 8; la moyenne avait été de 3 en 1845 et 1846, et ne s'était élevée à 5 1/2 en 1847 que par suite de la cherté des grains. Voici quelles ont été les variations depuis 1848 :

1848...	27 janvier....	4 p. 100	1855...	5 avril.....	4 1/2 p. 100
	15 juin.....	3 1/2		3 mai.....	4
	2 novembre.	3		14 juin.....	3 1/2
1849...	22 novembre.	2 1/2		6 septembre.	4
1850...	26 décembre.	3		13 septembre.	4 1/2
1852...	2 janvier....	2 1/2		27 septembre.	5
	22 avril.....	2		4 octobre....	5 1/2
1853...	6 janvier....	2 1/2		17 octobre...	6, 7
	20 janvier....	3	1856...	22 mai.....	6
	2 juin.....	3 1/2		29 mai.....	5
	1er septemb.	4		26 juin.....	4 1/2
	15 septembre.	4 1/2		1er octobre..	5
	29 septembre.	5		6 octobre...	6, 7
1854...	11 mai.....	5 1/2		13 novembre.	7
	27 juillet.....	5			

Il est impossible de ne pas reconnaître en présence de ces faits que l'accroissement de la quantité d'or n'a sur le taux de l'intérêt aucune influence sérieuse, que la baisse qu'il produit est un accident plutôt qu'une loi économique, qu'elle est de très-courte durée et qu'elle est souvent suivie d'une réaction beaucoup plus importante.

L'abondance des métaux n'est pas étrangère à la crise commerciale qui, éclatant d'abord avec tant de force aux Etats-Unis, a frappé si rudement l'Angleterre et a rejailli jusque sur la France. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

La question de l'intérêt n'est donc pas liée à celle de la production des métaux. Elle dépend du capital, et n'est elle-même qu'une question secondaire. Sans doute, il est à désirer, en règle générale, que l'argent soit à bon marché dans un pays, parce que la production tout entière s'en ressent, que la vie y est plus facile, et que le commerce peut mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Mais il ne faut pas s'alarmer quand le taux de l'intérêt s'élève un peu. Là encore, comme dans tous les échanges, il y a un rapport dont il faut considérer les deux termes. Parce que l'intérêt s'élève, ce n'est pas à dire pour cela que le capital diminue ; c'est peut-être l'autre terme, la demande, autrement dit les entreprises de toute sorte, qui augmente. C'est ce qui arrive quand l'industrie d'un pays est dans une période de développement ; c'est ce qui est arrivé en Californie et en Australie, au moment où ces deux contrées naissaient au commerce et à la civilisation. Il n'y a donc pas dans le fait seul d'une élévation du taux de l'intérêt un symptôme dont on doive s'alarmer trop promptement.

II. — LE PRIX DU BLÉ.

Les prix des marchandises ont varié ; c'est là un fait à peu près incontestable ; mais ils n'ont pas tous varié dans la même proportion, ni sous l'influence des mêmes causes ; quelques-uns même ont diminué, et ce n'est que par une analyse minutieuse des détails que l'on peut démêler et mesurer avec quelque exactitude l'action exercée par l'or.

Prenons d'abord le blé, et prenons-le sur le marché de Paris. Voici, depuis 1847, la série des prix régulateurs convertis en centigrammes d'argent fin.

ANNÉES. MOIS.	PRIX DE L'HECTOLITRE EN FRANCS.	PRIX DE L'HECTOLITRE En centigrammes d'argent fin.	ANNÉES. MOIS.	PRIX DE L'HECTOLITRE EN FRANCS.	PRIX DE L'HECTOLITRE En centigrammes d'argent fin.
1847. Janvier...	30,47	13,711	1852. Janvier....	18,40	8,180
Avril.....	39,64	17,858	Avril.....	16,12	7,256
Juillet.....	34,04	15,318	Juillet.....	19,66	8,847
Novembre.	20,30	9,135	Novembre.	19,01	8,555
1848. Janvier....	19,57	8,805	1853. Janvier....	17,50	7,875
Avril.....	15,11	6,799	Avril.....	17,71	7,969
Juillet.....	13,69	6,156	Juillet.....	22,19	9,986
Novembre.	20,65	9,292	Novembre.	33,21	14,944
1849. Janvier....	15 »	6,750	1854. Janvier....	32,66	14,697
Avril.....	16,83	7,573	Avril.....	30,33	13,650
Juillet.....	17,92	8,062	Juillet.....	30,80	13,860
Novembre.	14,39	6,475	Novembre.	25,45	11,452
1850. Janvier....	14,27	6,421	1855. Janvier....	27,61	12,424
Avril.....	14,03	6,313	Avril.....	26,49	11,920
Juillet.....	13,28	5,976	Juillet.....	29,75	13,378
Novembre.	19,96	6,982	Novembre.	36,32	16,344
1851. Janvier....	12,68	5,706	1856. Janvier....	34,10	15,345
Avril.....	13,15	5,917	Avril.....	30	13,500
Juillet.....	16,34	7,353	Juillet.....	31,26	14,070
Novembre.	16,18	7,281	Novembre.	36	16,200

Si nous considérons ces chiffres depuis le mois de janvier 1851, nous trouvons presque à chaque trimestre une progression constante dans le prix de l'hectolitre, qui s'élève de 12 fr. 68 c. à 36 fr. 32 c. en 1855 et à 36 fr. à la fin de 1856. Gardons-nous bien d'en conclure que les prix ont en général triplé, et que l'or a perdu les 2/3 de sa valeur. Des causes particulières, que nous connaissons tous, ont produit cette énorme et rapide augmentation. Au commencement de l'année 1851, l'abondance de la dernière récolte avait fait descendre le blé au-dessous du prix rémunérateur; c'était une situation anormale, qui malheureusement n'est pas sans précédent en France, mais qui ne peut jamais durer longtemps. Les prix se sont relevés en 1852 et au commencement de 1853, et ont atteint une moyenne d'environ 82 grammes. A cette époque sont survenues la mauvaise récolte de 1853, bientôt suivie de la récolte médiocre de 1855, et la guerre qui nous a privés des blés de la mer Noire. La cherté a succédé au bon marché, et le blé s'est élevé à 36 fr. 32 c. L'extrême cherté et l'extrême bon marché ne sont que des accidents, et on ne doit pas les prendre pour règle de la valeur. En Angleterre, où la disette ne s'est pas fait sentir aussi vivement qu'en France, les variations de prix ont été un peu moindres. L'hectolitre y valait en moyenne, avant 1847, 21 fr. 50 c. La disette de 1847 le porta à 29 fr. 75 c. Depuis cette époque il a valu :

1848...	21 50	1853...	22 60
1849...	18 90	1854...	22 75
1850...	17 25	1855...	31 90
1851...	16 35	1856...	28 10
1852...	17 25		

Il est évident, d'après ces chiffres, qui confirment notre opinion,

qu'en Angleterre le prix qu'on peut appeler naturel était, il y a dix ans, de 21 fr. 50 c.; qu'une baisse factice a eu lieu après 1848, et que l'insuffisance des récoltes a produit ensuite, depuis 1854, une hausse anormale. Cependant la persistance même de la cherté est un fait plus sérieux qu'on ne le pense. Il y a longtemps qu'on n'avait accusé la terre d'une aussi longue série de mauvaises récoltes. En 1847, il y avait eu disette, et le prix du blé s'était élevé plus haut qu'il n'a jamais fait depuis 1853; mais dès la récolte suivante, il était retombé à son prix naturel. Nous sommes en 1857, et quatre récoltes se sont succédé, sans que le blé soit revenu à son ancien cours. Un instant il a paru fléchir après la récolte de 1854, sans descendre toutefois au-dessous de 26 fr. en moyenne ; encore cette diminution ne s'est-elle pas fait sentir en Angleterre. Mais le mouvement ascendant a recommencé avec la récolte de 1855 ; à la fin d'août 1857, le blé valait encore, sur le marché de Paris, 25 fr. l'hectolitre. Pendant quatre ans il n'est pas descendu au-dessous de ce chiffre, et la moyenne générale est supérieure à 30 fr., c'est-à-dire qu'elle est de 1/3 plus élevée que le prix normal de 1845. La récolte de 1855 n'était pourtant pas une mavaise récolte ; si celle de 1856 a été mauvaise dans le midi, elle a été médiocre dans le centre et bonne dans le nord, la partie de la France la plus riche en céréales. Au milieu de toutes les causes accidentelles de cherté, apparaît une cause permanente, l'abaissement de la valeur des métaux. La récolte de 1857 a été une récolte exceptionnelle : on avait rarement vu le blé en aussi grande abondance. Ce brusque changement a eu pour effet de produire tout à coup une baisse considérable, le froment est tombé à 18 et à 16 francs. Mais c'est là un fait passager. Quand le trop-plein des granges se sera écoulé, quand la crainte de la baisse ne multipliera plus les vendeurs, les cours se raffermiront ; et, dès le printemps, il est probable que le froment reprendra son niveau sur le marché, et que les prix s'élèveront tout en restant beaucoup au-dessous du prix de disette.

Lorsque se produisit la grande révolution économique du seizième siècle, l'augmentation des prix suivit une marche à peu près semblable. En 1526 et 1527, l'hectolitre valait en moyenne, à Paris, 18 grammes d'argent fin. La récolte de 1527 est mauvaise ; le blé monte aussitôt à 35 grammes, il atteint même 70 grammes en 1531, et la cherté dure pendant quatre années consécutives, de 1528 à 1532. Viennent ensuite les bonnes récoltes ; le blé baisse, mais l'influence des mines d'Amérique s'était fait sentir en même temps que la disette. Le blé ne retrouve plus son ancien niveau ; il ne descend pas une seule fois au-dessous de 22gr,20, et la moyenne des dix années suivantes, de 1532 à 1542, est de 32 grammes. Survient une nouvelle disette durant les années 1544, 1545 et 1546 ; l'hectolitre monte jusqu'à 94 grammes ; il redescend, mais il ne descend qu'une fois au-dessous de 26 grammes, et la moyenne des cinq années suivantes est supérieure à 35 grammes.

Après une assez longue fertilité, les disettes reparaissent; d'abord en 1560 une année médiocre, puis en 1561 et 1562 des années mauvaises; le blé augmente, la cherté devient en quelque sorte permanente, et ce n'est plus qu'à de rares intervalles qu'une belle récolte abaisse le prix à 34 grammes; bientôt même, à partir de l'année 1566, où la cherté le porte à 112 grammes, on ne le voit plus une seule fois au-dessous de 41gr,50, et il se maintient en général au-dessus de 60. Ce qui trente ans auparavant était un prix de disette est devenu le prix normal, et le changement s'est opéré par soubresauts, si l'on peut s'exprimer ainsi, à la suite de chertés subites et accidentelles produites par des disettes, et qui ont à leur tour produit une cherté permanente. Nous assistons à la première phase d'une révolution du même genre. Sous ce prix de 30 à 35 francs, je vois un effet de la guerre, un effet de la disette, et un effet de l'or; quand la guerre et la disette auront cessé de faire sentir leur influence, l'or continuera à agir, et je ne crois pas que la valeur de l'hectolitre de blé, j'entends le froment de première qualité, redescende, sinon d'une manière tout accidentelle, au-dessous de 20 francs.

III. — LE PRIX DES PRODUITS NATURELS.

Quand le blé est cher, toutes les denrées alimentaires le sont aussi. La hausse est comme une contagion qui se communique rapidement de proche en proche, parce que les consommateurs, contraints de se restreindre sur un article, se rejettent sur les autres; on mange plus de viande et de légumes quand on mange moins de pain. Mais la hausse des denrées alimentaires reste néanmoins bien au-dessous de la hausse du blé, quand aucune autre cause ne vient se joindre à la mauvaise récolte.

Voici, en Angleterre, le prix de quelques denrées et liqueurs servant à l'alimentation publique.

	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rhum, le litre	0,75	0,62	0,75	1,20	0,90	1,10
Café Jamaïque ordinaire, les 50 kilog.	62,50	58,85	68,75	70 »	72 »	74 »
Beurre ordinaire, les 50 kilog.	97 »	92 »	115 »	135 »	130 »	135 »
Bœuf — le kilog.	0,95	1,05	1,12	1,37	1,30	1,29
Porc — le kilog	1,05	1,10	1,22	1,23	1,22	1,25

L'augmentation moyenne des cinq articles depuis 1851 est d'environ 25 pour 100.

En France, les mercuriales des marchés et les cotes de la Bourse donnent, pour les denrées qui sont le produit de notre sol et pour celles que nous emportons, les chiffres indiqués au tableau que nous donnons en tête de la page suivante (prix de janvier).

	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Farines blanches, les 100 kil.	56,55	37,60	28 »	28,65	26,75	57 »	55 »	101 »	83 »	103 »
Foin, les 500 kil.	58,65	65 »	41 »	37 »	36 »	36 »	65 »	48 »	43 »	50 »
Pommes de terre de Hollande, l'hect.	14,50	»	12 »	9,50	9,50	11,50	7 »	2,50	15 »	16 »
Œufs, le mille	»	»	40 »	38 »	35 »	36 »	30 »	60 »	63 »	64 »
Huile d'olive commune, les 100 kil.	165 »	165 »	165 »	160 »	165 »	165 »	198 »	200 »	190 »	170 »
Vin de Bordeaux ordinaire, pièce	60 »	65 »	65 »	55 »	55 »	55 »	95 »	»	145 »	145 »
Eau-de-vie de Montpellier, 32°, l'hect.	95 »	55 »	40 »	45 »	50 »	50 »	95 »	»	170 »	130 »
Paille de blé	34 »	34 »	17 »	19 »	20 »	21 »	23 »	27 »	19 »	29 »
Luzerne	56 »	65	»	33 »	37 »	35 »	63 »	43 »	48 »	48 »
Graine de trèfle, les 100 kil.	82 »	105 »	100 »	95 »	95 »	95 »	110 »	110 »	110 »	156 »
Sucre ind., 4e ordin., les 100 kil.	122 »	111 »	110 »	131 »	127 »	122 »	116 »	128 »	121 »	»
Café Haïti ord., le kil.	1,93	1,85	1,80	2,30	2,30	2,20	2,10	2,30	2,35	2,45

La comparaison des prix de 1847 et de 1856, deux années durant lesquelles le blé s'est vendu cher, donne un rapport de 100 à 120, et par conséquent une augmentation moyenne de 20 pour 100. Cette augmentation ne porte pas également sur tous les articles; remarquons déjà que des causes accidentelles et temporaires ont doublé et presque triplé le prix des vins. D'autres causes ont agi sur quelques marchandises, la paille, le foin, la luzerne, la pomme de terre, qui ont diminué; ce fait s'explique de lui-même, quand on se rappelle que les pommes de terre avaient manqué complétement en 1846, que la récolte des fourrages et des céréales avait été bien plus mauvaise, et le prix du blé plus élevé de 3 francs en 1847 qu'en 1856; si on ne prend ces mêmes marchandises qu'à dater de 1849 et de 1850, on trouve dans les prix une progression presque constante.

Si nous trouvons dans les produits naturels qui ne sont pas destinés à l'alimentation une hausse à peu près semblable, il faudra bien reconnaître que la disette n'a pas été l'unique et toute-puissante cause de la cherté, et qu'une demande plus considérable, ou une altération de la mesure des échanges, l'un et l'autre à la fois peut-être, ont fortement agi sur les prix.

Voici quelques prix de matières premières à Londres :

	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Coton de Géorgie, le kilog.	1,20	1,15	1,20	1,10	1,15	1,35
Bois de charpente (load)	70 »	93,75	100 »	118,75	93,75	100,25
Etain, les 1,000 kilog.	2,100 »	2,300 »	2,850 »	3,125 »	2,900 »	3,275 »
Cuir, le kilog.	3,40	3,20	3,60	»	»	4,40

Le rapport moyen des prix de 1851 et de 1856 est celui de 100 à 156, et l'augmentation est de 56 pour 100, c'est-à-dire qu'elle est en Angle-

terre deux fois plus forte sur les matières premières que sur les denrées alimentaires que nous avons prises pour exemple. Il est donc évident qu'il y a eu une augmentation très-considérable sur tous les produits naturels en général, indépendamment de l'influence exercée par la disette. Remarquons toutefois que ce chiffre ne peut être donné comme une mesure exacte pour la Grande-Bretagne. Nous n'avons pas tenu compte, dans les denrées alimentaires, du blé dont le prix a triplé, et nous avons omis un grand nombre de matières premières sur lesquelles l'augmentation est moindre. MM. Tooke et Newmarch, opérant sur des données plus complètes dans leur histoire des prix, trouvent que l'élévation est de 40 à 50 pour 100 sur les provisions de bouche, et de 30 à 60 sur les matières premières.

Les marchés et la Bourse témoignent en France des mêmes changements ; mais ils ne donnent encore qu'une mesure imparfaite de l'augmentation réelle. La seule mesure que l'on puisse adopter avec confiance est celle que fournissent les relevés officiels du commerce extérieur.

En 1826, on a commencé, dans les comptes rendus du commerce, à exprimer en francs la valeur de toutes les marchandises importées et exportées ; on a choisi les prix moyens de l'année, et on les a pris comme des types invariables devant servir à comparer les changements de notre commerce : ces prix s'appellent les *valeurs officielles*. Mais les valeurs officielles avaient, au bout d'un certain nombre d'années, cessé d'être vraies, et ne donnaient plus l'état réel, mais seulement l'état comparatif des importations et des exportations. En 1848, on imagina, pour réunir les deux avantages, de joindre à ces valeurs officielles les *valeurs actuelles*, c'est-à-dire le prix réel auquel s'étaient vendues les marchandises pendant l'année courante. On appliqua ce système d'abord aux comptes de 1847 ; depuis ce temps, il a été suivi chaque année, et les prix sont discutés et fixés par une Commission nommée par le ministre. C'est donc là, malgré les erreurs inséparables d'un pareil travail, la seule base sûre d'une évaluation comparative des prix dans le passé et d'une estimation de la baisse des métaux.

Nous donnons le tableau des principaux produits naturels à l'importation et à l'exportation. La première colonne de chaque année contient les valeurs officielles exprimées en millions de francs avec une décimale : ces chiffres confirment ce que nous disions au chapitre précédent, sans entrer dans tous les détails sur les progrès de notre industrie. La seconde colonne contient les valeurs actuelles. La troisième donne le rapport des chiffres de la première colonne avec ceux de la seconde ; la valeur officielle ou valeur en 1826 étant représentée par le nombre invariable 100, la valeur actuelle est comparativement égale au nombre de cette troisième colonne : ainsi, par exemple, la quantité de soie qui valait 100 francs en 1826, en valait 67 en 1848, 100 en 1851, 138 en 1856.

IMPORTATIONS (Commerce spécial).

DÉSIGNATION des marchandises.	1841.			1848.			1849.			1850.			1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			1856.		
	v. of.	. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.	v. of.	v. a.	pr.
Produits animaux :																														
Soies	76.5	67.0	87	38.8	26.2	67	97.3	83.3	85	97	94.5	97	97.7	93.2	100	135.7	146.4	107	133.1	155.3	116	129.7	133.2	102	153.2	176.2	115	178.5	247.6	138
Coton et laine	80.7	67.2	83	80.2	40.5	50	114.7	83.7	72	105.4	104.6	99	103.7	91.7	80	127.5	106.6	83	133.3	125.3	93	127.2	110.3	86	135.1	121.1	89	149.6	146.6	98
Laines en massse	30.4	30.4	100	13.6	13.6	100	40	40	100	47	47	100	34.7	34.7	100	64.6	64.6	100	48.0	48.0	100	48.6	48.9	100	68.9	68.9	100	77.8	128.7	165
Peaux brutes	25.7	24.0	93	16 1	14.6	90	25.0	24.8	99	27.2	28.5	104	24	29 6	123	26.6	31.1	117	26.6	38.5	143	28.6	39.6	138	31.3	49.4	143	32.4	65.8	203
Bestiaux	6.9	9.0	130	5.2	6.3	121	6.1	7.6	124	5.2	6.2	110	5.1	6.2	121	5.6	6.6	138	10.1	16.1	157	20.7	39.2	180	26.1	57.9	221	24	56	233
Poils pour filature et chapellerie	6.1	3.5	57	3.8	0.7	18	6.7	1.4	20	11.9	2.0	16	10.9	2.0	18	9.3	2.4	25	12.1	2.8	23	14.8	4.2	25	20.9	4.1	19	27.4	6.8	24
Chevaux	7.7	10.8	137	5.5	7.7	140	5.3	1.7	145	6.1	8.9	145	4.6	7.2	156	5.4	9.3	172	7.1	14.0	197	1.5	15.2	202	8.7	18.5	212	6.7	14.5	216
Suif brut et saindoux	4.8	9.4	195	2.9	4.3	148	3.3	5.1	154	4	5.6	140	0.9	1.3	166	0.6	0.8	133	0.8	1.7	212	1.0	2.4	240	6.4	15.5	242	5.3	12.4	233
Poissons de mer	6.5	6.5	100	8.1	12.3	158	7.3	11.6	158	7.6	15.0	19	7.8	7.8	100	7.3	10.7	140	6.6	11.0	100	6.2	14.6	235	5.3	11.4	225	6.5	14.0	210
Pelleteries	2.6	2.6	100	0.9	0.5	55	2.3	2.7	117	2.2	2.7	122	1.1	1.2	109	»	»	»	3.5	4.2	120	4.5	4.7	104	5.3	4.0	75	6.1	8.3	136
Cochenille	3.0	1.5	50	2.9	1.2	41	5.5	2.2	40	4.9	1.6	32	5.0	1.5	30	6.1	1.9	31	6.9	2.7	39	5.7	1.9	33	5.6	1.9	33	8.6	3.0	34
Produits végétaux :																														
Sucre des colonies françaises	55.2	58.3	105	30.6	23.5	76	41.4	43.8	105	32.6	37.1	113	30.7	33.8	110	41.2	45.4	110	42.4	46.1	108	52.9	52.4	99	59.5	62.8	105	60.8	77.6	127
Graines oleagineuses	34.8	19.9	57	29.6	11.3	44	26.6	14.2	53	24.6	12 3	50	25.8	14.3	55	24.4	13.0	53	37.9	18.9	49	38.5	20.4	52	42.8	24.1	56	52.5	29.7	56
Sucre étranger	4.9	5.6	114	5.2	4.6	88	9.7	10.4	107	12.6	12.6	100	12.3	12.4	100	14.4	15.1	104	14.2	16.2	114	17.2	22.5	130	27.0	37.1	138	4.9	29.3	144
Café	15.0	16.1	107	13.2	12.3	93	16.0	19.7	123	13.6	19.0	130	16.3	2.10	120	18.7	24.2	129	17.5	25.2	136	19	28.3	148	23.3	34.3	147	20.2	32.5	160
Indigo	20.6	13.3	64	17.0	11.8	69	24.0	15.5	64	19.6	12.7	64	16.5	13.7	83	26.5	22.3	81	19.9	16.8	84	21.3	17.0	70	29.9	19.1	63	20.5	16.3	79
Lin	13.9	17.4	125	8.6	7.8	90	17.8	17.8	100	17.9	17.9	100	19.3	24.1	124	26.6	33.3	125	22.2	30.0	135	15.0	21.8	145	20.4	30.7	140	19.3	26.1	135
Chanvre	3.5	4.4	125	1.7	1.9	112	2.2	2.7	122	2.0	2.4	120	1.6	1.9	119	2.0	2.6	130	2.5	2.7	148	1.6	2.6	162	1.5	2.2	146	4.1	6.3	153
Huile d'olives	23.4	38.0	118	16.7	21.9	131	25.1	33.5	157	21.6	30.3	140	22.7	22.8	100	15.2	21.3	140	12.7	17.8	140	11.9	19.9	167	19.6	29.9	157	15.3	24.8	162
Riz	10.4	10.4	100	5.7	5.8	101	6.7	6.1	91	6.2	5.7	91	6.5	5.3	81	7.4	8.3	112	13.2	16.6	125	18.6	26.0	130	13.2	17.7	134	27.5	34.7	129
Cacao	2.1	2.7	128	1.4	1.9	135	1.9	2.7	142	1.9	1.9	100	2.6	2.0	100	2.4	2.4	100	2.8	3.8	135	3.3	3.5	106	4.0	6.7	167	3.7	7.1	191
Thé	0.0	0.8	100	0.6	0.4	66	2.0	2.0	100	0.6	0.4	66	0.8	0.6	75	1.3	1.0	76	0.9	0.6	66	1.1	0.7	63	1.1	0.7	63	1.2	1.5	125
Produits minéraux :																														
Houille crue	32.6	32.6	100	27.0	39.6	146	31	45.4	136	36.3	53.2	146	37.0	54.3	154	38.4	52.0	130	42.3	59.2	139	46.9	66.5	141	37.3	39.3	239	58.7	83.0	124
Cuivre	16.6	18.2	109	9.7	12.1	124	15.2	17.5	115	17.1	9.1	111	13.8	16.5	119	19.2	23.4	122	17.7	26.6	127	18.8	30.3	161	25.9	41.8	161	20.2	36.5	180
Fonte brute	14.4	13.4	89	6.8	8.2	120	4.2	5.0	119	4.9	5.9	120	4.9	5.6	114	6.2	7.0	112	11.1	14.7	132	12.5	14.2	113	17.7	20.1	113	19.1	22.9	125
Plomb	9.1	9.1	100	6.3	6.1	96	7.6	7.6	100	9	9	100	10.1	9.7	96	8.8	9.0	102	9.1	10.5	115	8.5	10.2	120	14.5	17.6	121	14.4	18.7	129
Zinc	5.8	6.5	112	2.0	2.0	100	5.1	5.1	100	5.1	5.1	100	5.6	5.6	100	6.9	8.6	124	10.2	14.1	138	6.6	10.0	150	10.3	15.9	154	7.7	12.4	161
Etain brut	3.1	3.1	100	2.9	2.5	130	5.6	5.7	101	4.4	4.5	102	3.6	3.8	105	4.8	5.6	116	4.9	7.4	151	4.7	7.1	151	4.8	7.7	160	5	8.8	176

EXPORTATIONS (Commerce spécial).

DÉSIGNATION des marchandises.	1841.			1848.			1849.			1850.			1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			1856.		
Produits animaux :																														
Œufs	4.2	4.2	100	4.9	4.9	100	5.5	5.5	100	6.0	6.0	100	6.7	7.1	105	6.3	6.7	101	6.8	7.7	113	6.4	7.8	121	6.1	8.8	144	7.2	11.3	156
Beurre	3.3	3.5	106	2.8	2.9	103	3.3	3.4	103	3.0	3.1	103	3.5	3.6	102	3.6	3.8	105	5.7	6.2	108	7.0	8.6	122	9.3	9.2	94	7.4	13.2	178
Viandes salées	1.9	3.8	200	1.3	1.7	130	1.9	2.5	139	2.5	3.2	128	2.5	2.9	116	3.8	4.4	115	5.3	6.8	128	2.6	3.4	130	2.7	3.7	137	2.4	4.6	191
Produits végétaux :																														
Vins	55.4	47.0	84	54.5	43.1	78	66.7	53.3	80	70.0	61.8	88	79.6	81.4	102	128.7	119.8	89	76.2	143.9	118	60.1	190.8	313	54.9	167.9	305	59.4	29.5	243
Sucre raffiné	15.5	11.0	70	7.2	4.8	66	10.9	7.2	66	17.3	11.5	66	17.1	10.0	58	18.3	11.3	61	21.7	13.4	61	29.8	17.9	59	38.7	25.8	66	42.9	35.8	83
Eau-de-vie et esprit	16.7	16.7	100	20.7	24.1	111	27.9	43.8	157	22.6	38.4	169	29.7	47.4	159	27.7	60.5	215	23.3	85.3	366	14.1	48.1	340	13.8	41.3	322	16.6	65.0	377
Bois communs	5.7	5.7	100	3.5	2.9	83	4.9	4.0	81	5.6	4.7	83	6.2	5.2	83	7.0	6.3	90	7.7	7.2	93	8.1	8.2	93	8.7	8.9	102	10.8	9.9	96
Fruits de table	5.0	4.7	94	6.0	4.8	80	4.7	3.8	80	6.8	5.0	73	9.6	8.3	86	10.3	11.0	107	6.5	7.8	120	7.7	8.2	106	7.8	10.1	129	9.3	11.6	126

Si nous prenons la moyenne du rapport des valeurs officielles et des valeurs actuelles, pour toutes les marchandises données dans le tableau précédent, nous avons 102.89 à l'importation, et 106.75 à l'exportation en 1847, et 103.77 pour l'importation et l'exportation réunies; c'est-à-dire qu'en 1847 le prix moyen de toutes les marchandises consignées dans le tableau était de 3.77 pour 100 plus élevé qu'en 1826 : augmentation que la cherté du blé explique suffisamment, et qui n'a pourtant pas porté sur tous les produits naturels, comme nous le verrons bientôt. Le rapport était, pour l'importation et l'exportation réunies, de 99.61 en 1848, de 104.86 en 1852 et de 150.05 en 1856. En comparant les prix extrêmes, ceux de 1847 et ceux de 1856, nous trouvons à dix ans de distance un rapport de 144.59 et une augmentation moyenne de 44.59 pour 100 sur les produits naturels, bien que durant l'année 1847 le pain ait été plus cher qu'en 1856. Ce chiffre de 44.59 pour 100 nous prouve que l'augmentation a été grande ; mais il ne donne pas encore la mesure définitive. Pour la trouver, il faut opérer sur la base la plus large, et prendre non pas les principales marchandises, mais toutes les marchandises importées et exportées; or, en conservant le nombre 100 pour représenter la valeur officielle, la valeur actuelle des objets de consommation naturels, à l'importation, et des produits naturels, à l'exportation, était de 97.5 en en 1847, de 88 en 1848, de 95 en 1849, de 97.5 en 1850, de 95 en 1851, de 104 en 1852, de 125 en 1853, de 148.5 en 1854, de 148.5 en 1855, de 163 en 1856. Ainsi, depuis 1826, il y avait eu une baisse légère de 2 1/2 pour 100; cette baisse augmente tout à coup dans une assez forte proportion avec la bonne récolte de 1847 et la révolution de 1848, et les valeurs ne remontent à leur ancien niveau qu'en 1850 et 1851 ; elles le dépassent en 1852, bien que la récolte soit abondante et le blé à bon marché : la hausse précède la disette ; mais la disette l'exagère; et, en cinq ans, les prix s'élèvent de 104 à 163, c'est-à-dire de 56.73 pour 100; de 1847 à 1857, l'augmentation est encore plus forte ; elle atteint 67.19 pour 100.

Nous pouvons donc dire que depuis dix ans le prix des produits naturels a augmenté de 67.19 pour 100.

Cette augmentation ne porte pas également sur toute espèce de produits naturels. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le tableau. Quelles sont les marchandises qui ont le plus renchéri? Ce sont les substances alimentaires. Les œufs ont augmenté de 56 pour 100, le beurre de 68 pour 100, le poisson de mer de 110, le cacao de 49, les bestiaux de 79, les vins et les eaux-de-vie de 189 et de 277 pour 100: l'énorme augmentation de ces deux derniers articles a beaucoup influé sur les conditions d'existence de certaines personnes; mais, comme celle du blé qui, de janvier 1851 à la fin de 1856, a augmenté de 200 pour 100, elle tient en grande partie à des causes accidentelles, indé-

pendantes de la baisse des métaux, et dont quelques bonnes années détruiront les effets.

Les matières premières et certaines denrées importées ont augmenté dans une moins forte proportion. Les cotons, en général, ne se sont élevés que de 18 pour 100, les pelleteries de 36 pour 100, l'indigo de 23 pour 100, le thé de 25 pour 100, les bois communs de 17 pour 100; la cochenille a même diminué. Je ne parle pas de la soie, dont l'augmentation de 58 pour 100 est due, comme celle du blé et du vin, à une cause accidentelle, et, il faut l'espérer, passagère. L'augmentation sur les houilles n'était en 1856 que de 24 pour 100; elle avait été l'année précédente de 139 pour 100. C'est que les produits des mines se sont plus ressentis de la hausse que les produits coloniaux : 65 pour 100 sur le cuivre, 40 pour 100 sur la fonte brute, 29 pour 100 sur le plomb, 43 pour 100 sur le zinc, 76 pour 100 sur l'étain brut.

Sur quelques produits animaux, la hausse a été énorme : 118 pour 100 sur les peaux brutes, 59 pour 100 sur les chevaux, 65 pour 100 sur les laines; les suifs n'ont augmenté que de 19 pour 100 sur 1847, mais l'augmentation sur 1826 est de 133 pour 100.

Reportons-nous aux phénomènes économiques que nous avons signalés en Australie [1], et nous aurons l'explication de ces différences. En Australie, les produits de la terre que l'homme ne peut multiplier qu'avec l'aide du temps sont ceux qui ont le plus renchéri; les produits qu'il était le plus facile de se procurer par le commerce ou par l'industrie sont ceux dont le prix a été le moins élevé ou a le plus tôt baissé. Il en a été à peu près de même en France. L'or, le crédit et la paix avaient développé l'activité industrielle et jeté sur le marché une masse considérable de produits manufacturés. La production agricole n'a pas pu marcher d'un pas aussi rapide; la demande était grande et la concurrence des acheteurs a fait élever les prix. Les substances alimentaires ont augmenté plus que la plupart des autres produits naturels, parce qu'aux besoins plus grands de la consommation se joignait la disette. Parmi les matières premières, les produits animaux ont le plus ressenti la révolution, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le travail de l'homme ne peut pas les créer d'un jour à l'autre; puis viennent les minéraux, qui sont presque à cet égard dans la même condition que les produits agricoles; enfin le moindre renchérissement a porté en général sur les objets que le commerce peut multiplier rapidement, dès que la hausse lui promet des bénéfices.

Ces différences tiennent de la nature même des choses; elles seront donc permanentes. Cependant, il ne faut pas douter que la révolution industrielle et monétaire que nous traversons les ait exagérées. Sans

[1] Voir l'article sur *la Californie et l'Australie* dans le numéro de novembre dernier.

doute l'ancien équilibre est rompu et ne se rétablira pas ; mais le temps, en portant les bras et les capitaux dans les branches de travail les plus productives, amènera un ordre de choses dans lequel il y aura une différence, mais une différence moins grande qu'aujourd'hui, entre les diverses espèces de produits naturels, et surtout entre les produits naturels en général et les produits manufacturés.

IV. — LE PRIX DES PRODUITS MANUFACTURÉS.

Pour nous rendre tout d'abord un compte exact des variations dans le prix des principaux produits manufacturés, dressons, comme nous l'avons fait pour les produits naturels, le tableau des importations et des exportations, et prenons le rapport des valeurs actuelles avec les valeurs officielles que nous supposons toujours représentées par 100.

IMPORTATIONS (Commerce spécial).

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.	1847.			1848.			1849.			1850.			1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			1856.		
	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.
Produits manufacturés :																														
Tissus de lin ou de chanvre...	13.8	12,1	87	6.4	4.9	76	10.6	8 2	77	12.8	10.4	81	11.2	8.7	77	15.1	11.3	74	13.8	10 9	82	10.1	7.8	77	10.0	7.7	77	11.7	9.5	81
Tissus de soie..	4.7	4.2	89	2.4	2.3	96	3.9	4.0	102	4.2	4.6	109	4.9	5.7	116	9.8	12.6	128	7.7	9.3	120	7.8	9.6	123	9.4	11.8	125	8.7	11.3	129
Horlogerie.....	6.7	5.0	74	2.7	2.0	74	3.9	3.0	76	5.2	4.0	76	5.2	4.4	84	8.5	6.8	80	6.8	5.5	88	7.6	6.0	78	9.1	7.3	80	7.7	6.3	81
Chapeaux de paille, etc....	4.2	2.1	50	3.0	1.6	59	3.0	1.6	53	3.4	1.8	52	2.6	1.4	53	2.8	1.7	60	5.8	3.2	55	2.2	1.0	45	3.1	1.0	32	3.4	1.1	32
Fil de coton....	0.6	0.6	100	0.2	0.2	100	0.5	0 5	100	0.6	0.7	116	6.5	0.6	120	1.1	1.4	127	1.3	1.4	108	0.7	0.7	100	0.9	0.9	100	0.9	0.9	100
Armes.....	0.5	0,6	120	0.4	0.6	150	0.7	0.8	114	0.8	1.0	125	0.6	0.8	133	0.1	0.9	128	0.9	0.7	128	0.6	1.1	183	0.8	0.7	87	0.7	0.7	100

EXPORTATIONS (Commerce spécial).

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.	1847.			1848.			1849.			1850.			1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			1856.		
	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.	v. off.	v. ac.	pr.
Tissus de soie et de fleurs. ...	165.5	149.0	90	139.2	139.3	100	180.9	192.8	107	208.4	246.5	118	204.3	239.6	117	226.7	279.7	123	288.4	376.3	130	257.9	311.3	120	307.0	358.3	116	337.7	453.9	134
Tissus de coton.	154.9	53.0	34	131.5	44.5	38	147.0	59.1	39	139.5	61.4	40	165.3	65.3	39	150.1	65.2	43	164.3	71.9	43	154.6	59.4	38	196.0	74.1	38	186.4	72.1	38
— de laine..	100.5	69.7	69	110.4	66.8	60	130.4	116.9	89	126.3	116.7	92	132.2	114.7	86	128.7	119.8	93	145.8	138.7	95	153.2	132.8	86	171.1	159.7	93	193.9	184.8	95
Tabletterie, mercerie, etc....	30.8	30.8	100	24.7	24.7	100	35.3	45.2	128	42.1	55.6	132	41.8	59.2	146	38.1	55.7	146	46.9	73.3	156	46	72.3	157	57.1	87.0	152	69.2	98.6	142
Peaux ouvrées.	28.0	34.8	124	24.6	30.9	125	30.4	40.2	132	39.9	43.0	107	37.4	51.0	136	37.4	49.6	132	45.1	61.8	137	41.8	53.7	128	45.2	51.5	113	55.1	70.3	127
Tissus de lin ou de chanvre...	26.1	20.8	79	20.1	14.8	74	24.2	21.1	90	27.0	20.4	75	28.6	18.4	64	30.5	20.2	66	34.7	21.4	61	31.2	15.8	50	42.2	10.0	45	37.1	17.0	45
Poteries, verreries, etc.....	21.9	15.1	68	16.1	8.7	54	23.3	12.9	55	29.6	15.6	52	32.9	17.7	50	32.5	18.0	55	38.5	20.6	53	38.8	20.0	50	36.8	25.4	69	44.9	30.2	67
Papiers.....	22.3	19.6	86	16.0	13.6	85	20.5	17.6	86	25	21.3	85	26.3	25.1	99	28.3	26.7	94	33.2	31.8	95	31 1	29.9	96	32.7	31.0	94	38.4	36.4	94
Couleurs.....	6.2	4.0	64	3.6	2.3	63	6.5	3.4	52	11.0	4.6	41	10.7	4.7	43	13.2	4.9	37	13.9	6.7	48	9.9	5.6	56	13.9	8.9	63	22.1	4.9	22
Parfumerie.....	8.9	8.9	100	6.4	6.4	100	8.1	8 8	108	10.8	10.8	100	12.4	12.4	100	13.1	13.1	100	13.8	11.8	85	12.0	10.3	85	12.8	10.9	85	16.7	11.9	71
Orfèvrerie et bijouterie.....	5.0	5.0	100	4.3	4.4	102	5.7	4.8	102	6.2	6.3	101	5.8	5.9	101	7.6	7.6	100	7 9	8.8	101	11.5	11.5	100	12.2	12.4	101	12.5	12.6	100
Modes et fleurs	5.0	5.0	100	3.7	3.7	100	4.7	4.7	100	6.5	6.5	100	6.7	6.7	100	5.9	5.9	100	7.8	7.8	100	8.8	8.8	100	9.1	9.1	100	12.6	12.6	100
Savons.	2.4	2.4	100	3.1	3.1	100	2.8	3.0	107	3.3	3.6	109	3.8	3.8	100	3.9	3.9	100	3.6	3.9	108	3.9	5.2	133	4.4	6.0	136	4.6	6.7	147
Machines.....	6.6	6.6	100	3.3	3.3	100	3.5	3.5	100	4.3	4.3	100	4.8	4.8	100	2.9	2.9	100	3.2	3.2	100	3.1	3.1	100	3.9	3.9	100	4.4	4.4	100
Horlogerie.....	2.9	2.9	100	2.0	2.5	125	2.3	3.4	147	3.0	4.3	143	2.7	4.5	166	2.5	3.6	144	3.2	4.9	153	2.9	4.4	151	3.1	4.6	148	3.9	6.2	161
Coutellerie....	1.2	1.2	100	0.8	0.7	87	1.1	1.3	118	1.6	1.3	81	1.6	1.3	81	1.6	1.5	93	1.6	1.5	93	2.0	1.8	90	2.6	2.3	92	3.1	3.2	103

Remarquons tout d'abord que, de 1826 à 1847, il y a eu une baisse presque générale ; sur vingt-deux articles, deux seulement, les peaux ouvrées et les armes, ont augmenté de prix ; neuf sont restés au même taux, onze ont baissé dans une proportion qui varie de 10 pour 100 à 66 pour 100. La baisse moyenne de l'importation et de l'exportation réunies est de 26.5 pour 100.

En 1848, il y a eu une baisse nouvelle, et très-forte ; mais c'était une baisse accidentelle due à la stagnation des affaires ; les produits manufacturés sont tombés à 38 pour 100 au-dessous des prix de 1826.

En 1852, les affaires ont repris leur cours : les prix se sont relevés, et la baisse n'est plus que de 18 pour 100.

Enfin, en 1856, la baisse est de 20.4 pour 100. Il y a eu par conséquent une hausse assez prononcée, si l'on compare les deux années extrêmes, et une baisse légère, si l'on ne considère que les années 1852 et 1856. Mais ce ne sont là que les résultats des principales marchandises, et nous verrons que l'ensemble du commerce extérieur modifie sensiblement cette conclusion.

Cherchons en ce moment quels sont les articles qui ont été le plus affectés par la hausse ou par la baisse.

Sur les vingt-deux articles, il y en a, en 1856, sept qui sont en hausse relativement aux prix de 1826, ce sont les tissus de soie et de fleuret, la tabletterie, mercerie, etc., les peaux ouvrées, les savons, l'horlogerie et la coutellerie. La raison nous en est connue : c'est, pour les cinq premiers du moins, le renchérissement de la matière première. Dix sont en baisse, et pour quelques-uns, tels que les tissus de lin ou de chanvre, les tissus de coton, les chapeaux de paille et les couleurs, elle n'est pas moindre de 55, de 62, de 68 et de 78 pour 100. La raison en est facile à deviner, et nous l'avons déjà signalée : c'est le progrès de l'industrie et de la science.

Comparativement à l'année 1847, l'augmentation porte sur onze articles, entre autres, le papier, les tissus de laine et les tissus de coton qui ont renchéri, sans atteindre aux prix de 1826. La diminution porte sur sept articles, et elle est due toujours au perfectionnement des machines et aux progrès constants de notre industrie.

Pour trouver la mesure exacte des variations dans le prix moyen de tous les produits manufacturés, il faut prendre, comme pour les produits naturels, la totalité des quantités importées. Nous donnons ici, année par année, ces quantités telles qu'elles sont distribuées dans les tableaux officiels du commerce extérieur. Nous y joignons le rapport des valeurs officielles avec les valeurs actuelles pour chaque classe d'articles, et la moyenne générale de ce rapport 1° pour les produits naturels, 2° pour les produits manufacturés, 3° pour tous les produits naturels et manufacturés réunis.

	1847.			1848.			1849.			1850.			1851.		
	v. off.	v. act.	rapp.	v. off.	v. act.	rapp.	v. off.	v. act.	rapp.	v. off.	v. ac.	rapp.	v. off.	v. act.	rapp.
IMPORTATIONS (Commerce spécial).															
Matières nécessaires à l'industrie	547.5	542.5	99	374.1	229.7	88	596.1	554.7	92	601.9	618.5	102	595.9	593.0	99
Objets de consommation { naturels	379.1	364.4	96	158.5	123.6	77	150.6	140.6	93	136.5	131.1	96	144.2	128.9	89
Objets de consommation { fabriqués	49.3	49.0	99	24.0	21.6	90	33 1	28.8	87	222.9	219.3	92	41.1	41.2	100
EXPORTATIONS (Commerce spécial).															
Produits naturels	191.7	191.0	99	236.3	234.4	99	297.5	291.5	97	324.5	321.9	99	386.4	390.9	101
Produits manufacturés	699.4	528.8	75	597.4	455.6	76	734.7	646.4	87	799.1	746.2	93	852.1	787.2	90
Moyenne générale { 1° des produits naturels	»	»	97.5	»	»	88	»	»	95	»	»	97.5	»	»	95
Moyenne générale { 2° des produits manufacturés	»	»	87.0	»	»	83	»	»	87	»	»	92 5	»	»	95
Moyenne générale { 3° de tous les prod. et march.	»	»	91.8	»	»	86	»	»	91.2	»	»	96.4	»	»	95.8
IMPORTATIONS (Commerce spécial).	1852.			1853.			1854.			1855.			1856.		
Matières nécessaires à l'industrie	765.4	777.1	101	749.3	831.3	111	790.7	791.6	103	925.4	1032.1	111	964.0	1202.6	124
Objets de consommation { naturels	189.3	160.7	94	292.2	301.0	102	346.6	449.5	129	358.7	486.1	135	474.7	703.6	148
Objets de consommation { fabriqués	51.3	51.6	100	62.0	63.3	102	50.6	51.1	100	81.8	75.6	72	82 2	84.2	102
EXPORTATIONS (Commerce spécial).															
Produits naturels	361.4	417.2	114	344.7	509.4	147	280.3	479.3	168	287.0	477.8	162	838.0	604.8	178
Produits manufacturés	871.9	839.7	96	1018.5	1032.5	101	980.3	934.4	95	1154.7	1080.1	93	1288.9	1288.2	98
Moyenne générale { 1° des produits naturels	»	»	104	»	»	125	»	»	148 5	»	»	148.5	»	»	163
Moyenne générale { 2° des produits manufacturés	»	»	98	»	»	101.5	»	»	95.5	»	»	92.5	»	»	100
Moyenne générale { 3° de tous les prod. et march.	»	»	107	»	»	112.8	»	»	119	»	»	118.6	»	»	130

Ainsi, comparativement à l'année 1826, la baisse des produits manufacturés était de 13 pour 100 en 1847, de 17 pour 100 en 1848, de 13 pour 100 en 1849, de 7.5 pour 100 en 1850, de 5 pour 100 en 1851, et de 2 pour 100 en 1852. L'année 1854 accuse une hausse de 1.5 pour 100. C'est qu'à cette époque l'affluence de l'or, s'ajoutant tout à coup à la quantité des métaux précieux, déplaçait le rapport au détriment de l'industrie : M (métaux) augmentait beaucoup plus rapidement que T (travail). Mais l'industrie triomphe l'année suivante, et il y a sur le prix de 1826 une baisse de 2.5 pour 100 ; en 1855, cette baisse est de 7.5, comme en 1850 ; cependant les métaux l'emportent à leur tour ; et, sans que la production industrielle ait été sensiblement ralentie, la proportion change, et la valeur des marchandises augmente ; elle se trouve au pair avec la valeur en 1826, et en hausse de 14.94 pour 100 sur 1847.

Nous pouvons donc dire que depuis dix ans le prix des produits manufacturés a augmenté de 14.94 pour 100.

Déjà, nous avons trouvé que le prix des produits naturels avait augmenté de 67.19 pour 100.

Si nous voulons avoir le rapport de l'argent avec la production en général, il faut joindre les produits naturels, les produits manufacturés et les matières premières.

Nous trouvons ainsi :

en 1847...	91.8..	baisse de	8.2	pour 100 sur	1826
1848...	86....	baisse de	7	—	1847
1849...	91.2..	hausse de	6	—	1848
1850...	96.4..	hausse de	5	—	1849
1851...	95.8..	baisse de	1	—	1850
1852...	101....	hausse de	5	—	1851
1853...	112.8..	hausse de	11	—	1852
1854...	119....	hausse de	5	—	1853
1855...	118.6..	baisse de	1	—	1854
1856...	130....	hausse de	9	—	1855

La hausse de 1856 sur 1847 est de 41.61 pour 100, c'est-à-dire que 141 fr. 61 c. ne pouvaient pas, en moyenne, acheter plus de marchandises en 1856 que n'en achetaient 100 francs en 1847. L'argent en France avait donc perdu, en 1856, 29 pour 100, ou environ les 2/7 de sa valeur, dépréciation énorme dans un si court espace de temps, et à laquelle on aurait peine à croire, si elle n'était démontrée par des chiffres incontestables. Nous ne sommes pourtant qu'au début d'une révolution dont nous ne voyons pas encore le terme, et nous ne devons pas oublier, quelque inouïs que nous paraissent de tels changements, qu'au seizième siècle la hausse des marchandises a été, en cent vingt ans, 1200 pour 100, et que les métaux précieux ont perdu les 11/12 de leur valeur.

Nous ne sommes pas encore dans une pareille situation, et il est presque certain que l'activité industrielle et l'extension du commerce arrêteront la baisse bien en deçà de cette limite.

Il y a, toutefois, une remarque importante à faire sur ce chiffre de 29 pour 100. Il est évident que, de quelque monnaie qu'on se serve, il fallait en 1856, en France, à peu près sept pièces de 1 franc ou l'équivalent de sept pièces là où cinq pièces suffisaient il y a dix ans.

Mais il faut démêler dans ce renchérissement général la multiplicité des causes, voir ce qui est permanent et ce qui est passager, et ne pas attribuer uniquement à l'or un changement dont il n'est pas seul coupable. S'il y a eu cherté, c'est que depuis quelques années la disette du blé a fait monter le prix de toutes les substances alimentaires au delà de la proportion naturelle; c'est que nous avons soutenu au loin une guerre coûteuse, pour laquelle le gouvernement a dû faire d'immenses approvisionnements et produire la hausse par une demande considérable de produits; c'est enfin que l'industrie française, comme nous l'avons dit, a fait depuis quelques années de rapides progrès, et qu'en appelant un nombre de consommateurs plus grand qu'autrefois à prendre une part des jouissances de la vie, elle a créé parmi les acheteurs une concurrence qui devait infailliblement provoquer la hausse : singulier effet des progrès de l'industrie, qui provoquent à la fois la baisse en créant plus de produits, et la hausse en créant plus de consommateurs. La disette, la guerre, le développement de l'industrie amenant une augmentation dans le nombre des consommateurs : trois causes qui ont contribué avec l'avilissement de l'or à la cherté. De ces trois causes, deux sont passagères : la guerre a cessé depuis le traité du 30 mars 1856, et la disette depuis la récolte de 1857. Mais la troisième est permanente, et contribuera avec l'or à élever d'une manière définitive les prix de toutes choses. Quelle sera cette élévation, abstraction faite des causes passagères? Nous avons pu fixer d'une manière certaine les chiffres de 67.19 pour les produits naturels, de 14.94 pour les produits manufacturés, et de 41.61 pour les marchandises en général, tant que nous nous en sommes tenu à constater les prix réels du marché. Au delà, nous n'avançons plus qu'à travers des hypothèses. Cependant, il est un fait certain, c'est que les causes passagères ont dû, par leur nature même, agir beaucoup plus fortement sur les produits naturels que sur les produits manufacturés, et que 67.19 et 14.94 ne marquent pas le rapport véritable des deux ordres de produits dans les temps ordinaires.

On reste dans les limites les plus probables de la vérité en disant que la guerre et la disette ont augmenté le prix des produits naturels de 20 pour 100 en moyenne, et celui des produits manufacturés de 2 pour 100; que la spéculation, qui a porté si haut tous les prix, a dépassé la baisse des métaux, et l'a exagérée d'une manière factice d'en-

viron 5 pour 100; que par conséquent il reste une hausse permanente

De 42.19 pour 100 sur les produits naturels;
De 7.94 pour 100 sur les produits manufacturés;
D'environ 25 pour 100, en moyenne, sur toutes les marchandises en général.

Sur cette augmentation de 25 pour 100, 5 pour 100 à peu près sont dus au développement de l'industrie et à l'augmentation du nombre des consommateurs : il reste donc 20 pour 100 qui sont un effet de l'abondance des métaux précieux.

Quand les causes passagères auront cessé d'agir, il faudra encore 125 francs pour acheter ce qui coûtait 100 francs il y a dix ans; autrement dit, il faudra une pièce de CINQ francs pour se procurer la même quantité de marchandises qu'on avait auparavant pour QUATRE francs : L'ARGENT AURA PERDU 20 POUR 100, OU 1/5 DE SA VALEUR. Si on faisait abstraction de la cause permanente que nous désignons sous le nom de développement de l'industrie, on trouverait que l'abondance seule des métaux précieux a produit une baisse de 16.67 pour 100 sur leur valeur.

L'abondance de l'or et l'augmentation du nombre des consommateurs en seront-elles les seules causes? Non. Rappelons-nous la formule que nous avons donnée au chapitre II de ce livre. La valeur de la monnaie diminue, non-seulement à mesure qu'augmente $(M-R)\,C'$, c'est-à-dire la quantité des métaux en circulation, multipliée par la rapidité de cette circulation, mais encore à mesure qu'augmente Cr, c'est-à-dire le crédit sous toutes ses formes. Or, depuis quelques années, non-seulement M, la quantité des monnaies, a augmenté en France de 37 pour 100, mais R, la réserve ou thésaurisation, a diminué, C' a beaucoup augmenté par la facilité des communications et les habitudes nouvelles du commerce, Cr a peut-être doublé; par conséquent tous les éléments du dénominateur ont augmenté à la fois dans une très-forte proportion; il n'est pas étonnant que, malgré l'augmentation très-grande des quantités T et C, c'est-à-dire du travail et de la circulation des marchandises, le rapport ait changé, et que, même en faisant abstraction des causes accidentelles, on trouve une baisse de 20 pour 100 sur la valeur des métaux précieux.

Dans tous les calculs que nous avons faits jusqu'ici, nous ne nous sommes servi que des prix du marché, des prix en gros, les seuls qui obéissent régulièrement à la loi de l'offre et de la demande, et qui puissent servir de base solide à un pareil travail. Cependant les prix de gros sont ceux du marchand et non ceux du consommateur. Le consommateur achète au prix de détail, qui souvent est bien différent du prix de gros. Le prix de détail a pour fondement le prix de gros, mais il s'en éloigne plus ou moins, selon la concurrence, selon le quartier qu'habite le vendeur et la réputation dont il jouit, ou même selon la fortune de l'acheteur et son habileté à marchander. Il a une grande influence sur la condition des personnes, puisque tout le monde le subit, depuis l'ou-

vrier qui se procure au jour le jour tout ce dont il a besoin et qui paye cher, jusqu'au négociant qui achète au prix de gros pour son commerce et au prix de détail pour ses dépenses particulières. Il faut donc en tenir compte, et, sans chercher à fixer à cet égard une moyenne introuvable, on peut dire qu'en général la hausse a été plus grande encore sur les prix de détail que sur les prix de gros.

La hausse, avons-nous déjà dit, est contagieuse. Le détaillant entend dire de toutes parts que tout renchérit, et il voit en effet hausser les prix du marché. Il s'empresse de hausser les siens, afin d'être un des premiers à profiter de la différence en vendant plus cher les marchandises qu'il a achetées à bon marché, et qu'il avait encore en magasin. Il s'excuse auprès de ses pratiques sur la cherté générale, et se plaint de ne rien gagner. Le marchand, son voisin, en fait autant, et bientôt la hausse s'établit sur la plupart des articles, et même sur ceux dont le prix n'a été nullement affecté sur le marché en gros. Il y a quelque temps, je voyais, dans le passage du Commerce, un homme marchander une souricière, et se plaindre qu'on voulût la lui vendre trop cher. « Ah ! monsieur, répliqua la marchande, la marchandise a tant renchéri ! »

Le renchérissement commence par les denrées alimentaires qui, dans le détail, suivent assez exactement les prix du gros. Des denrées alimentaires, il passe rapidement aux divers produits simples qui se cotent à la Bourse. Les marchandises qui exigent beaucoup de main-d'œuvre ne sont atteintes que plus tard, et celles sur lesquelles le vendeur réalise d'ordinaire de grands bénéfices sont les dernières à se mettre au niveau de la hausse. Si l'épicier peut augmenter le prix de son sucre, parce que le prix du gros a augmenté de 25 pour 100, le parfumeur ne peut pas augmenter sa pommade, ni le pharmacien son extrait de Saturne, bien qu'il y ait sur la graisse et le plomb une hausse de 20 et de 29 pour 100. Ils ne le feront qu'après que l'élévation des prix sera devenue un fait général et accepté du public. Jusque-là, leurs profits seront quelque peu diminués ; mais la plupart trouveront une compensation dans le chiffre de leurs affaires, qui grossira à mesure que se développera l'industrie : on exporte aujourd'hui deux fois autant de parfumerie qu'on en exportait il y a dix ans.

Cette exagération de la hausse dans le commerce de détail n'est que passagère ; la concurrence ramènera, quand cette fièvre sera passée, chaque chose à son véritable niveau ; mais, en attendant, le consommateur en souffre, et l'on reste assurément beaucoup plus tôt en deçà qu'au delà de la vérité, en disant que pour lui l'argent a perdu 20 pour 100 ou 1/5 de sa valeur. LEVASSEUR.

(*La suite au prochain numéro*).

L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LA CHARITÉ.

(*De l'assistance sociale, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, par M. Hubert Valleroux (Guillaumin et Cie). — *De l'assistance et de l'extinction de la mendicité*, par M. de Maguyot (Firmin Didot frères). — *Études sur les Sociétés de prévoyance et de secours mutuels*, par M. Emile Laurent (Guillaumin et Cie). — *De l'état du paupérisme en France, et des moyens d'y remédier*, par M. Béchard (librairie de Charles Douniol).

Ce sera certainement aux yeux de l'histoire l'honneur du dix neuvième siècle, d'avoir, pour la première fois peut-être, entrevu dans toute son étendue, et posé avec une certaine netteté, le problème que l'humanité agite depuis des siècles, qui de tout temps a travaillé les sociétés, et qu'il appartiendra sans doute à un avenir qu'il est permis de ne pas regarder comme très-éloigné, de résoudre dans une certaine mesure. Jamais, il faut le dire, les questions sociales n'ont préoccupé tant d'esprits, jamais elles n'ont été aussi présentes à la conscience de l'humanité. En un sens, l'apparition des utopies d'ailleurs puériles qui, il y a peu d'années, ont troublé, en France notamment, tant d'intelligences faciles à égarer, ne saurait être considérée comme un mauvais symptôme. Réduire à des proportions de plus en plus faibles, dans la limite du possible, la part, énorme aujourd'hui, de la misère et de l'ignorance, au profit de l'instruction et du bien-être, telle est évidemment la tâche que les temps modernes ont pour charge d'accomplir : ou le progrès n'est qu'un vain mot, ou c'est là le sens du mouvement qui emporte le monde depuis une soixantaine d'années. Cette grande question de l'amélioration du sort des masses, qui est au fond le secret de presque toutes les agitations de ce siècle, a suscité jusqu'à présent trois solutions bien distinctes, se rattachant à des écoles opposées : la solution socialiste, la solution philanthropique, et la solution économique. De la première, nous ne dirons rien. Le socialisme, envisagé comme théorie abstraite, ne mérite vraiment pas l'honneur que lui ont fait un peu trop souvent ses adversaires, de le prendre au sérieux; le succès passager qu'il a obtenu parmi nous ne peut s'expliquer que par l'ignorance générale où l'on est en France de la vraie nature des phénomènes économiques, et paraîtra probablement bien ridicule à nos neveux plus éclairés. L'efficacité exclusive de l'assistance et de la charité (nous associons à dessein ces deux termes sans les confondre) est-elle beaucoup mieux prouvée ? N'y a-t-il pas, en revanche, dans les mesures que réclame et préconise l'économie politique au nom de la science et de l'observation, une vertu propre et particulière, assez puissante pour détruire à sa source le mal que la philanthropie proprement dite se contente de combattre dans ses effets ?

Les inconvénients de la charité légale sont tellement reconnus, qu'il est presque superflu d'y insister. Qui ne sait qu'elle est une prime à l'insouciance, à l'incurie, et que par conséquent elle entretient la misère, qu'elle prétend soulager ? Outre qu'elle a le tort grave d'affaiblir le ressort de la responsabilité individuelle, et d'agrandir à l'excès le cercle des attributions administratives, en posant l'Etat comme une sorte de providence destinée à venir en aide à toutes les infortunes, au détriment de l'Etat lui-même, première victime de sa compétence universelle, et des administrés, voués fatalement à d'inévitables déceptions, il est bon de rappeler en même temps qu'elle repose sur une véritable mystification, car après tout c'est l'impôt qui la défraye. N'est-ce pas le contribuable qui, en fin de compte, solde les frais d'une munificence dont tout le mérite consiste à distribuer aux uns ce qui vient d'être pris aux autres ? Si la foule voulait se donner la peine de regarder un peu au delà de la superficie des objets, elle s'apercevrait bien vite qu'elle est dupe, la plupart du temps, des apparences ; mais la foule aime assez à être mystifiée. Les personnes qui ont lu les *Sophismes économiques* se souviennent sans aucun doute de l'ingénieux pamphlet intitulé : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Le raisonnement de Bastiat est exactement applicable à la charité légale. Le secours assuré à quelques infortunes sans contredit fort dignes de pitié, c'est ce qu'on voit ; le capital national appauvri, et les salaires atteints dans la mesure du tort fait au capital, c'est ce qu'on ne voit pas. En principe, tout impôt de charité retombe sur les salaires, le capital qu'absorbe l'impôt eût indubitablement, livré à son penchant naturel, commandité du travail : c'est donc le travail qui souffre en dernière analyse.

Quant à la charité individuelle, ou même collective, librement exercée, les mêmes reproches ne lui sont pas imputables. Elle n'étouffe pas chez le pauvre, comme la charité légale, par la certitude d'un secours fixe et permanent, les instincts de la prévoyance ; elle ne fait pas intervenir la loi dans un domaine qui n'est pas de son ressort. Son plus grand défaut, c'est son insuffisance. Peut-être y a-t-il quelque risque à le remarquer. On n'a pas épargné aux économistes le reproche de calculateurs froids et sans entrailles, tout simplement parce qu'au lieu de témoigner d'une foi aveugle dans son efficacité souveraine, ils ont eu la hardiesse de proposer quelques moyens propres à la rendre de moins en moins nécessaire. Chaque fois que les intérêts de la morale, ou ce qui y ressemble, paraissent mis en cause, l'opinion ne manque jamais de prendre l'alarme, apparemment parce qu'en pareille matière la théorie est plus commode que la pratique : cette susceptibilité n'est-elle pas particulièrement prompte à s'éveiller dans un temps comme le nôtre, où une sorte de moralité convenue semble donner le ton à tout ce qui se dit ou s'imprime ? Ce n'est pourtant pas manquer de respect à une vertu dont la beauté désintéressée n'est d'ailleurs nullement en jeu, que de ne pas lui reconnaître le

privilége assez rare de résoudre tous les problèmes de l'ordre social.

L'erreur commune des philanthropes, des socialistes, de tous ceux qui ne descendent pas au fond des choses, pour y chercher le mal à sa racine, c'est de s'imaginer qu'il suffit d'une distribution un peu plus équitable de la richesse, pour réaliser le progrès auquel certes nous aspirons tous. Non que les questions relatives à la distribution de la richesse n'aient, elles aussi, leur importance; les tristes conséquences des prohibitions ont assez prouvé quelles suites fatales le cours anormal et factice de la richesse entraîne après soi. Il y a pourtant une question préjudicielle qu'il serait bon de voir résolue, ou tout au moins agitée au préalable, car autrement on pourrait bien ne réussir qu'à répartir plus ou moins équitablement la misère. Se préoccuper un peu moins du mode de répartition de la richesse, et un peu plus de sa formation, nous paraîtrait, à vrai dire, beaucoup plus raisonnable et plus sensé. Ce qu'on est convenu d'appeler la *question sociale* est avant tout une question de production. N'est-il pas humiliant pour l'orgueil des nations les plus civilisées qu'il y ait dans le monde, de songer qu'au point qu'a atteint de nos jours l'humanité, la production des sociétés ne suffit pas encore à répondre, pour chacun de leurs membres, aux exigences d'une consommation normale? En un sens, nous sommes tous plus ou moins misérables, puisque nous nous ressentons tous plus ou moins, dans la mesure de nos privations, de l'insuffisance des objets qui défrayent la consommation commune. La grande cause de la misère est là, et non ailleurs. Il est sans doute fort commode d'accuser l'organisation sociale; il serait plus juste de s'en prendre à l'insuffisance de la production. Si le salaire naturel, nécessaire, n'est pas toujours atteint; si trop souvent il y a disproportion entre les besoins et leur satisfaction, est-ce le salariat qui est responsable, est-ce la forme de la rétribution qui est vicieuse, ou n'est-ce pas plutôt la rétribution qui est trop faible? Le véritable obstacle à l'élévation des salaires, c'est la rareté du capital, ils ne peuvent monter qu'à la condition que le capital national augmente en proportion. La thèse de la solidarité du capital et du travail n'est pas seulement consolante; elle est profondément vraie. Produisons davantage, c'est là l'essentiel, nous verrons après; l'amélioration du sort des classes laborieuses est à ce prix, et ceux qui la cherchent dans des voies plus lointaines et plus détournées risquent fort de n'aboutir qu'à des expédients sans portée, et à de stériles palliatifs. L'abondance du capital, en d'autres termes de la production, c'est la réalisation de ce bon marché désirable qui est le fruit, non de la rareté de la demande, mais de l'abondance de l'offre, c'est la vie rendue plus facile à la masse des consommateurs, c'est la jouissance de ce nécessaire qui manque si souvent, et d'une portion de superflu, mise à la portée du grand nombre, en deux mots c'est la clef du bien-être. Il serait fort inutile d'insister sur des vérités aussi palpables, aussi accessibles au plus vulgaire sens commun, si ce côté de la question n'était précisément

dont, en général, on tient le moins de compte. Tout le monde sait apparemment que l'abondance est un bien ; en conclure qu'il faut travailler au développement de la production est un raisonnement bien simple, que personne ne fait. Le sens commun ne voit bien que ce qu'on lui enseigne à voir ; neuf fois sur dix, le sens commun livré à lui-même, c'est-à-dire à toutes les chances d'égarement de l'ignorance et à tous les caprices de l'utopie, s'est trompé quand il a voulu trancher en maître dans des sujets où les vérités les plus évidentes ne sont pas toujours celles qui frappent les regards au premier abord. Il a fallu que l'économie politique se chargeât de démontrer que de la richesse de tous dépend le bien-être de chacun, et donnât, en quelque sorte, en formules la théorie de l'abondance, pour que ces idées trouvassent leur interprète.

Quand on se place à ce point de vue si capital de la production, les avantages de la charité, quelles que soient ses formes, perdent beaucoup de leur importance. La charité libre et privée n'exerce aucune action, ni en plus, ni en moins, sur le fonds commun de roulement qui constitue la richesse nationale ; elle ne l'augmente, ni ne la diminue, elle la déplace, à peu près comme la protection déplace le travail ; mais un déplacement n'est pas un accroissement, quoi qu'on en dise. Il n'en est pas de même de la charité légale : celle-ci fait pis, elle entame le fonds des salaires. On aura beau faire, jamais la répartition ne pourra suffire à tous, tant que par des mesures qui stérilisent le travail, on altérera les sources de la production. Quand Franklin écrivait : « Je pense que le meilleur moyen de faire du bien aux pauvres n'est pas de les mettre à l'aise dans leur pauvreté, mais de les tirer hors de cet état ; » il prononçait assez spirituellement le dernier mot sur la question. Tout ce que peut faire l'assistance publique ou privée se réduit à ceci : Soulager quelques maux individuels. Elle répare, si toutefois elle n'aggrave pas; il vaudrait mieux prévenir.

Les réformes économiques, qui sont en quelque sorte à l'assistance ce que l'hygiène est à la médecine, peuvent seules réaliser ce dernier résultat si désirable ; elles seules sont assez larges pour embrasser le mal; elles seules pénètrent assez avant dans les mystères de l'organisation sociale, pour l'atteindre à sa source. Directement, elles ne modifient que d'une manière insensible, il faut le reconnaître, le bilan de la misère ; mais indirectement, elles opèrent un bien immense, en réagissant contre les causes qui l'ont fait naître, et qui l'entretiennent. Sans doute, l'assistance ne disparaîtra jamais entièrement du régime des sociétés ; il est même probable que la charité officielle elle-même conservera dans une certaine mesure, et sous certaines de ses formes, une part correspondante à cette portion de misère inévitable que tous les progrès du monde n'entameront jamais ; seulement on peut prévoir qu'au fur et à mesure du développement et de la propagation du bien-être, cette part se resserrera de plus en plus. Cette observation est à la fois la condamna-

tion du principe de l'assistance au point de vue absolu, et son excuse au point de vue relatif. Le développement excessif des institutions d'assistance est le signe le plus assuré du développement de la misère, ou tout au moins du paupérisme au sein d'un peuple. Une nation parfaitement heureuse n'aurait pas besoin de se montrer si charitable. Plus les saines doctrines économiques acquerront d'empire, moins se fera sentir la nécessité des œuvres de bienfaisance. L'introduction de la liberté commerciale en Angleterre a bien suffi pour mettre un terme aux envahissements progressifs de la taxe des pauvres.

Nous ne pouvons, en définitive, accorder aux mesures charitables, sous le rapport de l'influence qu'elles exercent sur le bien-être populaire, une confiance que justifie mal l'examen impartial des faits. Il est permis de croire que l'organisation de l'assistance publique, telle qu'elle fonctionne de nos jours, dans la plupart des États civilisés, peut avantageusement être modifiée sur plus d'un point, bien qu'en France notamment, où nous ne connaissons pas le fléau de la taxe des pauvres, il n'y ait pas lieu, ce semble, de lui adresser de bien graves critiques. Nous avons sous les yeux deux ouvrages, fruits d'études consciencieuses et pratiques, l'un de M. de Magnitot, préfet de la Nièvre, l'autre, de M. Hubert Valleroux, docteur en médecine, où la question est traitée à ce point de vue spécial. Ces tentatives sont louables assurément, et méritent d'être prises en considération. Mais encore une fois, ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher le secret d'un progrès sérieux.

L'arrêt, d'ailleurs susceptible d'interprétations propres à l'atténuer, que porte la science contre les institutions d'assistance en général, souffre pourtant une exception. Moins périlleuse que la charité officielle, plus féconde que la charité privée, l'assistance mutuelle offre réunis tous leurs avantages, sans aucun de leurs inconvénients. Elle n'altère en rien le sentiment de la responsabilité individuelle et de la libre personnalité, elle le respecte au contraire dans toute sa pureté ; elle fortifie du même coup le sentiment de la solidarité, elle organise la prévoyance, elle réalise ce qu'il faut peut-être regarder comme le dernier mot et l'expression la plus avancée de l'art social, l'association dans la liberté. Conciliation difficile dans la pratique, bien qu'en principe elle n'ait rien de contradictoire, l'association, à la bien prendre, n'étant elle-même qu'une application de la liberté, et la vraie liberté ne consistant pas seulement à s'isoler dans ses intérêts, mais à pouvoir se rapprocher et s'unir pour le bien commun. Contre cette heureuse combinaison, dont l'idée première remonte à celle des assurances, la science n'élève et ne saurait élever aucune objection. N'y trouve-t-elle pas la consécration de ses principes les plus essentiels? Ce qui distingue éminemment les institutions d'assistance mutuelle, c'est leur *caractère préventif*. Bien différentes de la charité proprement dite, qui se confine dans le présent, et ne fait rien pour l'avenir, elles fournissent à l'ouvrier le moyen de sacrifier ses intérêts

factions actuelles à la certitude de sa sécurité future ; elles provoquent l'épargne ! L'avantage de mettre en jeu les forces de l'activité spontanée, d'intéresser l'individu à son propre sort, ne saurait être trop apprécié. Cette intervention de la personne dans la conduite de sa destinée, sans laquelle il n'y a pas de moralité possible, est aussi, en matière d'améliorations sociales, la première condition du succès ; nouvelle preuve que le bien et l'utile se touchent par plus d'un côté. Ce caractère préventif des institutions d'assistance mutuelle leur est commun d'ailleurs avec d'autres institutions non moins précieuses, les caisses de retraite pour la vieillesse, les caisses d'épargne, etc. Seulement les caisses d'épargne, tout en contribuant, dans une forte mesure, à propager les plus saines habitudes, ne répondent pas à tous les besoins du travailleur. Le retrait des fonds est facultatif à toute époque ; il n'y a donc pas là de digue assez forte contre les entraînements de la dissipation. En outre, il entre dans la constitution des sociétés de secours mutuels un élément que leur titre seul indique suffisamment, et qui a dû rester forcément étranger au principe des caisses d'épargne, nous voulons parler de la solidarité. Faire appel aux instincts assurément très-légitimes de la personnalité prévoyante est déjà une œuvre assez méritoire ; mais éveiller du même coup, et faire concourir au même œuvre les mobiles plus nobles de la charité et de la fraternité, marque une conquête plus difficile. C'est en quoi consiste le mérite original des sociétés de secours mutuels. Offrir aux plus humbles économies un emploi sûr, utile et commode, et décupler par l'association la puissance des petits capitaux, voilà leur rôle.

Sur l'organisation de ces sociétés, sur la composition de leur personnel, sur les germes d'avenir qu'elles portent en elles, sur les conditions de leur prospérité, sur les écueils qu'il leur faut éviter, et enfin sur l'historique de l'institution, nous trouvons d'intéressants détails dans une étude de M. Emile Laurent, chef de division à la préfecture de la Gironde, un des départements où ce genre d'association a jeté les plus profondes racines. Nous ne suivrons pas M. Laurent dans toutes les parties de son intéressante enquête ; bornons-nous seulement à constater, d'après lui, quelques points principaux. La possibilité de déterminer exactement les chiffres des cotisations est, pour les sociétés, la première question à résoudre. Cette possibilité dépend de l'exactitude des tables de mortalité ; et il importe essentiellement, par conséquent, que ces tables atteignent enfin leur maximum de certitude. Plus les données scientifiques sur lesquelles repose le système des assurances mutuelles seront précises, plus l'assurance sera sérieuse. Un autre point sur lequel les sociétés doivent veiller avec le plus grand soin, c'est de prendre garde à ne pas se lier témérairement par la promesse d'assurer à leurs membres des pensions de retraite, qui absorberaient les fonds disponibles et détourneraient l'institution de son véritable but. C'est là pour elles une tentation à laquelle il leur est difficile de résister et qui cache un grave

péril. La Caisse des retraites pour la vieillesse, instituée par la loi du 18 juillet 1850, est là d'ailleurs pour répondre à ce besoin. Ajoutons que quant aux sociétés nouvellement fondées, la plupart ont renoncé à promettre des pensions. Pourvu qu'elles respectent cette condition, imposée par la prudence, il y a vraiment lieu d'espérer pour elles un avenir de féconds développements. Il résulte des chiffres avancés par M. Laurent sur les données les plus authentiques, qu'elles sont entrées dans nos mœurs et que les populations commencent à les adopter franchement, au moins dans les villes, car les campagnes se sont montrées jusqu'ici rebelles. Le nombre total des sociétés, qui était de 2,438 à la fin de l'année 1852, s'élevait à 3,404 à la fin de 1856. A la fin de l'année 1852, les sociétés approuvées par le gouvernement étaient au nombre de 50 ; à la fin de 1856, elles étaient au nombre de 1,406. En cinq ans, le nombre total des sociétés s'est accru de 40 pour 100 ; celui des sociétaires de 57 pour 100; le chiffre du capital de réserve de 54 pour 100. Un progrès qui mérite également d'être constaté, c'est celui qui concerne la participation des femmes aux sociétés de secours mutuels. En cinq ans, le nombre des femmes sociétaires a presque doublé. Quelque satisfaisants que soient ces résultats, il n'en est pas moins certain que l'Angleterre nous est de beaucoup supérieure dans la pratique de la prévoyance, à cet égard, il n'y a pas encore de parallèle possible entre les deux pays. 33,232 associations, ayant 3,032,000 membres, disposant de 125 millions de francs, et possédant un capital de 284 millions, tel est le résultat de l'idée de mutualité chez nos voisins. Le prodigieux développement des *friendly societies* en Angleterre tient sans doute au caractère même du peuple anglais, à la force de l'esprit d'association et de l'initiative individuelle dans ce pays, où l'on ne compte pas uniquement comme en France sur l'autorité pour concevoir et réaliser le progrès. Les lois anglaises ont du reste, il faut le reconnaître, accordé de tout temps aux sociétés mutuelles la protection qui ne leur est acquise en France que depuis la loi du 15 juillet 1850, et surtout depuis le décret du 26 mars 1852. La Belgique est, après l'Angleterre et la France, le pays qui compte le plus de sociétés. De semblables institutions existent en Hollande, en Allemagne, en Suisse et en Italie. Elles sont déjà, et elles deviendront de plus en plus un des rouages de la civilisation moderne.

Sauf cette importante exception, il faut convenir qu'en fait de moyens propres à combattre avec succès la misère, les plus efficaces sont aussi les moins directs. L'économie politique fournit, à cet égard, plus d'un enseignement profitable. Elle ne prétend pas avoir doté le monde d'une sorte de panacée universelle qui doit en bannir tous les maux et toutes les douleurs comme par enchantement : elle se borne à soutenir tout simplement que la liberté, par son essence, aboutit à l'ordre; que les sociétés, livrées à elles-mêmes, dans les limites d'une répression qui, loin de restreindre la liberté, la garantit et la protége, vont au bien ; que

les intérêts, malgré quelques apparences contraires, sont naturellement harmoniques; qu'entre le capital et le travail, il existe un accord originel qui ne peut être méconnu qu'au prix de périls également redoutables pour tous deux ; qu'enfin les causes factices qui entravent le cours normal de la richesse, le jeu spontané des intérêts, les rapports réguliers du capital et du travail sont autant d'obstacles opposés gratuitement, et à plaisir, au développement de la prospérité des Etats et du bien-être des masses, à la marche du plus sûr et du plus désirable de tous les progrès, de celui qui s'accomplit de lui-même, insensiblement et sans secousses, en vertu des lois primordiales qui régissent les sociétés. Ce point de vue n'est pas seulement le plus consolant, le plus élevé et le plus religieux, dans la grande acception du mot, il est aussi le plus fécond par ses applications. Nul n'est plus intéressé à son triomphe que l'ouvrier qui vit de salaires, parce que nul n'a plus à se plaindre des prétendus bienfaits de la protection. Qui ne sait que l'un des fléaux les plus particulièrement redoutables pour les classes laborieuses, c'est la mobilité des prix rémunérateurs du travail? La protection entretient cette mobilité funeste, plus à craindre encore pour l'ouvrier que les bas salaires eux-mêmes ; la liberté tend au contraire à maintenir dans les prix une certaine stabilité, parce qu'elle les soustrait aux caprices et aux décisions arbitraires et changeantes du législateur. La liberté maintient l'équilibre des salaires; la protection, qui agglomère les bras dans les grands centres industriels, foyers permanents de paupérisme, détruit cet équilibre salutaire. L'attraction des campagnes vers les villes s'explique en partie ainsi. La prospérité artificielle de certaines industries privilégiées amène une hausse factice de salaires dans ces industries ; de là l'afflux des bras, et lors des crises, d'épouvantables bouleversements. Enfin la liberté, qui ouvre partout des débouchés et favorise, par la facilité des échanges, l'application de cette grande loi de la division du travail entre les peuples, qui est l'un des secrets du bon marché, tend évidemment à exercer une heureuse action sur le salaire réel, outre que par l'impulsion qu'elle imprime à la production, elle accroît la somme du travail. La protection, qui ne hausse sur quelques points le salaire nominal qu'aux dépens du salaire réel, et qui, par les entraves qu'elle apporte aux échanges, rend nécessairement la production plus coûteuse, n'est-elle pas une vraie machine à enchérissement? A quelque pôle du monde social que l'on se place, la liberté apparaît comme la plus franche, la plus radicale des solutions, et ajoutons aussi comme la plus commode. Les gouvernements se sont donné jusqu'ici beaucoup de peine, dans des intentions souvent excellentes, pour contrarier à grands frais et à grand renfort d'expédients administratifs, le bien qu'elle eût produit d'elle-même et sans efforts, si l'on eût osé se fier un peu plus à sa vertu. L'incessante prétention des législateurs à substituer l'action d'agents artificiels à celle des lois naturelles qui président aux transactions humaines, prétention qui, pour le dire en pas-

sant, implique un pessimisme d'autant moins admissible, qu'il contraste avec une confiance peut-être excessive dans l'infaillibité de leurs propres lumières, a certes causé plus de mal que toutes les institutions d'assistance du monde n'en pourront réparer. Le paupérisme, la misère sont bien les enfants légitimes, les suites logiques de la contrainte. Il est un peu tard alors pour songer à aviser. Ce n'est qu'à la liberté qu'il appartient de guérir le mal, parce que c'est à elle qu'il appartient de le prévenir. Croit-on qu'une société où le respect de la liberté sous toutes ses formes, liberté du travail, de l'industrie, du commerce, de l'intérêt, de l'association, serait considéré comme une sorte de dogme fondamental, où l'on verrait le bon marché des objets de consommation allant croissant sous l'influence de la descente progressive de l'intérêt, suite inévitable de la liberté du taux de l'intérêt et de l'abondance du capital; les forces productrices du travail, stimulées par l'aiguillon de la liberté commerciale; l'élévation raisonnable et régulière des salaires, assurée par les développements de la production; croit-on qu'une telle société serait en voie de décadence? Un pareil idéal n'offre en soi rien de chimérique, et s'il paraît tel, la faute en est aux préjugés qui pèsent encore sur beaucoup d'esprits. Quand ces préjugés auront disparu, peut-être alors comprendra-t-on que c'est du côté de la pratique opposée qu'est véritablement la chimère. Les vieilles erreurs sont-elles autre chose que des chimères surannées?

La moindre réforme dans le sens libéral fera toujours plus pour le bien-être populaire que les institutions et les mesures les plus directement philanthropiques, la liberté est un grand philanthrope. C'est ce que les faits et l'histoire démontrent aussi clairement que la théorie. Les grands progrès de l'industrie en France datent surtout de la liberté de l'industrie et du travail, inaugurés par la révolution de 1789. On évalue à dix années l'augmentation qu'a subie en France, depuis 1789, la vie moyenne, dont le progrès est le signe le plus sûr de prospérité pour un peuple, et qui possède comme symptôme toute la valeur qu'on attribuait autrefois au mouvement de la population. La Belgique, avant 1830, ne connaissait pas les prohibitions à la sortie; aussi n'a-t-elle essuyé jusqu'à cette époque ni famines, ni disettes. L'exemple de l'Angleterre devrait paraître bien plus concluant encore, s'il n'était parfaitement convenu, aux yeux d'une certaine école, que les exemples qui nous viennent de là sont généralement trop embarrassants pour être bien persuasifs. Comme cette fin de non-recevoir n'est pas de force à convaincre tout le monde, et qu'il semble tout au contraire que le peuple anglais se soit chargé de faire sur lui-même, au profit et pour l'instruction des autres peuples, l'expérience, dans des proportions gigantesques, de ce que vaut la charité légale et de ce que vaut la liberté, nous rappellerons que l'Angleterre, de 1689 à 1764, a joui de l'exportation du blé en franchise et qu'elle n'y a rien perdu. Les progrès sans pareils de la culture anglaise,

stimulés par le débouché extérieur, datent de cette période où pas une disette ne se manifesta, où le peuple connut enfin une sorte d'abondance, où la richesse prit une extension rapide. Chose étrange! c'est à l'aristocratie proprement dite, par conséquent aux propriétaires du sol, c'est à des producteurs enfin que fut due cette tolérance inusitée, dont le secret motif était l'espérance d'amener une hausse dans le prix des denrées, aux dépens des consommateurs nationaux. Ce calcul égoïste eut des suites assurément fort inattendues pour ses auteurs, qui se trouvèrent avoir fait le bien du peuple malgré eux, tout en faisant très-bien leurs affaires. Les propriétaires s'enrichirent, il est vrai, mais les consommateurs eurent du blé. Les expériences auxquelles l'Angleterre a servi de sujet à une époque plus récente ne sont pas moins instructives. Jusqu'à l'importante réforme commerciale de 1846, à laquelle sir Robert Peel a attaché son nom, la progression croissante et démesurée de la taxe des pauvres n'avait cessé de révéler les progrès en ligne parallèle d'un effrayant paupérisme. Du mois de mars 1832 au mois de mars 1833, la taxe des pauvres s'était élevée à la somme de 169,769,975 fr., pour une population de 13,894,574 habitants. En cinquante ans, la moyenne avait doublé. Depuis la réforme de 1846, les salaires ont haussé, le travail s'est développé sur tous les points, la vie a baissé de prix, les prix de la plupart des objets de grande consommation sont tombés de 20 pour 100; enfin, et c'est là un symptôme de bien-être des moins équivoques, le montant de la taxe des pauvres a diminué sensiblement, et il diminue tous les jours. Le simple fait de la liberté du commerce a donc suffi, sinon pour arrêter absolument, du moins pour circonscrire les ravages du fléau, la liberté a réussi dès ses débuts, là où la charité légale avait échoué pendant des siècles. Cet ennemi apparent du paupérisme ne fait au contraire que lui servir d'aliment, absolument comme les lois contre l'usure entretiennent l'usure, comme les prohibitions défensives entretiennent la disette, qu'elles prétendent prévenir et soulager.

II.

Ces vérités sont loin de paraître telles à l'auteur de l'*Etat du paupérisme en France et des moyens d'y remédier*. Si nous revenons sur cet ouvrage, bien qu'il en ait déjà été rendu compte plus spécialement dans ce recueil, c'est qu'indépendamment de l'analogie du sujet, il nous a paru que, par ses mérites comme par ses défauts, par la masse de faits que l'auteur a pris soin d'y accumuler, par l'importance des questions qu'il y passe successivement en revue, par la portée des quelques vues justes qui s'y rencontrent, et des idées fausses ou incomplétement vraies que la critique trouve plus d'une fois à y signaler, il méritait quelque attention. Fruit du mélange confus des doctrines les plus contradictoires, il peut être regardé comme l'expression assez fidèle de la diversité des

opinions au temps où nous vivons. Velléités réformatrices, philanthropiques et démocratiques, aspirations monarchiques et religieuses, professions de foi libérales dissimulant mal une certaine défiance de la liberté, réfutations du socialisme et déclamations socialistes, tout s'y trouve, même le vrai.

Ce livre est curieux comme représentant un certain tour d'esprit, certaines tendances intellectuelles sur lesquelles il n'est jamais inutile de s'expliquer. La grande découverte de M. Béchard, c'est qu'entre la liberté illimitée des économistes, qu'il qualifie d'anarchie, et le despotisme socialiste, il y a un moyen terme, qui est la liberté sagement réglée. Nous ne lui demanderons pas ce qu'il entend par cette dernière expression, dont l'interprétation peut mener loin, et qui peut signifier tout aussi bien la violation prudente que le respect de la liberté. Nous ne lui rappellerons pas que ce qui fait l'immense avantage de la liberté, c'est qu'elle trouve en elle-même sa propre limite. La liberté illimitée n'est plus la liberté ; en s'exagérant elle s'annule. L'unique mais infranchissable limite de la liberté, c'est l'ordre. Mais l'ordre, n'est-ce pas encore la liberté collective ? Quoi qu'il en soit de ces distinctions, ce qu'il importe de constater, c'est combien est trompeur cet esprit de fausse modération, bien différent de la véritable impartialité, vertu d'esprit supérieure avec laquelle il n'a rien à démêler, d'autant plus spécieux qu'il la joue assez habilement et qu'il en usurpe d'une manière assez plausible les apparences. Assurément, l'esprit de mesure peut être regardé comme le témoignage des plus rares qualités intellectuelles. N'implique-t-il pas cette étendue de vues, cette souplesse, cette flexibilité, ce discernement délicat des nuances, cette finesse nécessaires à ceux qui cherchent sincèrement la vérité pratique, laquelle se trouve rarement dans l'absolu ? Mais ne donnons pas ce nom à cette impartialité équivoque, satisfaction commode des intelligences peu exigeantes qui, flottant sans cesse du vrai au faux, se résout au fond en un scepticisme superficiel et banal, sans profondeur, sans raison d'être et sans portée, aussi stérile qu'il est gratuit. Le véritable esprit de mesure consiste tout au contraire à savoir discerner avec exactitude le point précis où se réfugie la vérité entre les extrêmes, aussi suppose-t-il une certaine décision : il faut plus de force réelle pour s'attacher avec fermeté à ce point intermédiaire, et souvent presque insaisissable, que pour soutenir hardiment les thèses tranchées. Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit à la lecture de l'ouvrage de M. Béchard. Quand on s'arroge le beau rôle entre deux écoles rivales, quand on vient se poser en arbitre et en modérateur suprême entre deux tendances opposées, ne s'expose-t-on pas à la nécessité de montrer ses titres ?

Un mérite que nous ne contesterons pas, du moins, à M. Béchard, c'est de contribuer à prouver une fois de plus, par son exemple, à quelles erreurs peut mener la prétention excessivement hardie de disserter sur ce

qu'on ignore. M. Béchard n'appartient-il pas à cette catégorie particulière de publicistes dont la spécialité consiste à rester à côté de la science? Les adversaires de la science économique assurent qu'il y a plusieurs économies politiques. Certes, la pire de toutes, c'est cette économie politique de fantaisie, que chacun façonne à sa guise, et dont le moindre tort est tout au moins de compromettre la vérité, quand par hasard elle la rencontre ; car, sans pousser trop loin le respect de l'orthodoxie scientifique, on peut bien dire que les pensées les plus justes, quand elles ne procèdent pas de principes supérieurs aux vérités de détail, ne sont que d'heureuses inconséquences, ou tout au moins de purs accidents. Tel est le malheur des sciences morales. Comme elles fonctionnent, pour ainsi dire, en pleine humanité, il s'ensuit que chacun se croit le droit d'empiéter sur leur domaine ; elles n'ont pas, comme d'autres, l'avantage de n'intéresser que le petit nombre des initiés et des habiles. Aussi sont-elles peu respectées. La vraie raison pour laquelle les sciences dites exactes échappent aux contradicteurs, c'est que, grâce à leur isolement et à l'espèce de mystère qui les entoure, elles restent inaccessibles à la foule, qui se contente en général de les croire sur parole

Si M. Béchard, au lieu de s'accorder le plaisir facile de dénigrer l'économie politique, s'était donné la peine de l'étudier, il ne songerait pas tant à se plaindre de *l'accroissement indéfini et aveugle de la production manufacturière, des encombrements de marchandises*, etc., ce qui signifie à la lettre que le pays pèche, selon lui, par excès de richesse ; il comprendrait du moins que si, en réalité, sur quelques points du monde industriel, il y a parfois excès de production, ce résultat est dû surtout à la protection qui, en concentrant le travail sur quelques industries privilégiées, aux dépens du reste, peut bien amener en effet des engorgements partiels de produits ; il s'épargnerait de puiser, après tant d'autres, à l'arsenal usé des vieilles déclamations socialistes, des arguments peu nouveaux contre l'antagonisme des intérêts, l'individualisme, *cette plaie des civilisations modernes*, la concurrence, etc. ; il n'oublierait pas qu'il n'y a de fraternité sérieuse que celle qui est enfantée par la liberté ; que la liberté des échanges, par exemple, cette expression économique de la solidarité des intérêts, est un agent assez actif de rapprochement entre les hommes ; il se rappellerait que, si la concurrence est souvent incommode au producteur, elle est toujours très-profitable au consommateur, et, qu'après tout, c'est là l'essentiel, car le consommateur représente l'intérêt général, tandis que tout producteur, en un sens, est antisocial.

Hâtons-nous de le reconnaître, en parcourant ce volumineux recueil, où l'auteur semble avoir pris à tâche d'aborder successivement toutes les questions relatives à l'organisation des sociétés, on rencontre plus d'une fois plus d'une réflexion judicieuse, plus d'un aperçu dont il peut être opportun de profiter. En particulier, nous nous associons pleinement aux considérations de M. Béchard sur les dangers d'une centralisation

excessive. Ce n'est pas la première fois que ces dangers sont signalés ; mais il faut savoir gré à M. Béchard de les avoir reconnus et constatés. Oui, nous pensons avec lui qu'à un certain degré de civilisation, l'antagonisme de l'esprit national et de l'esprit de localité cesse d'être à craindre ; que l'esprit municipal est le germe de l'esprit national ; qu'une plus grande liberté laissée aux communes et aux individus prête à l'Etat une force morale supérieure à la force matérielle d'un Etat trop centralisé ; que de sages réformes, opérées là où il y a lieu, dans le sens d'une décentralisation prudente, ne sauraient être regardées comme attentatoires à cette unité politique qui est la vie même des nations. En fait de centralisation, ce qui fait illusion, c'est la confusion assez naturelle de la centralisation politique et de la centralisation administrative. La première est au-dessus de toutes les attaques. Ce n'est pas un peu plus ou un peu moins de latitude accordée aux administrations locales qui peut ni l'affaiblir ni la fortifier. En France surtout, l'œuvre de la centralisation politique est désormais accomplie. L'ancienne royauté n'a pas lutté en vain pendant huit siècles pour la conquérir : nos premières générations révolutionnaires n'ont pas en vain versé leur sang pour sa cause ; l'effacement des rivalités provinciales, la destruction des vieilles juridictions remplacées par un système uniforme de cours et de tribunaux, l'abolition de tous les priviléges au profit de l'égalité civile, ne sont pas heureusement de ces conquêtes sur lesquelles un peuple puisse revenir. Aujourd'hui que ce but est atteint, il reste à se demander si nous n'avons pas à nous proposer d'autres poursuites. L'égalité est profondément implantée en France, mais non pas la liberté, car la liberté ne se fonde pas sur des révolutions semblables à celles que nous avons traversées, les révolutions de cette espèce sont forcément despotiques. Doit-on aller jusqu'à reconnaître qu'elle n'est pas possible dans un pays livré comme le nôtre à une administration envahissante, où l'Etat prétend à tout et s'empare de tout ? La centralisation administrative, portée aujourd'hui à ses dernières limites, ébauchée par l'ancienne monarchie depuis Louis XIV, fortifiée par la Convention et par le premier empereur, est de vieille date parmi nous. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1815, recevant en quelque sorte un pouvoir tout fait, ont plutôt favorisé cette tendance qu'ils ne l'ont contrariée. Ainsi s'expliquent en partie quelques-uns de nos défauts ou, tout au moins de nos malheurs, nos agitations perpétuelles et stériles, notre incapacité relative de la liberté, notre facilité à accepter le joug, tantôt du despotisme, et tantôt de l'anarchie. En France, il faut le dire, la force matérielle est tout, la force morale compte assez peu. Peut-être la liberté politique n'est-elle sérieuse qu'à la condition d'être associée à une certaine liberté administrative ; peut-être n'a-t-on le droit de se donner pour libéral, qu'à la condition de vouloir fermement toutes les applications de la liberté ; peut-être y a-t-il quelque inconséquence à la réclamer pour la politique, quand on en fait

assez bon marché pour tout le reste ; peut-être est-ce par là qu'a péri l'ancien libéralisme. Si, après trente-trois années d'essais plus ou moins sincères, la liberté politique n'a pu réussir à s'implanter parmi nous, avons-nous bien le droit de nous en étonner ? Quelles racines avait-elle jeté dans le pays ? Jusqu'à quel point avait-elle pénétré dans les masses ? A l'exception du nombre assez restreint de ceux qui, par passion ou par curiosité, s'associaient de près ou de loin aux luttes de la presse et de la tribune, qui intéressait-elle ? Aujourd'hui qu'elle paraît définitivement bannie de nos mœurs, il est bien permis de s'expliquer avec franchise sur les causes vraisemblables de l'échec qu'elle a subi ; on peut bien avouer que la pratique de la liberté politique n'a jamais été en France qu'une sorte d'exercice intellectuel à l'usage à peu près exclusif des classes intelligentes, ou chaque fois qu'elle est sortie de ce cercle, qu'un prétexte à la licence. En Angleterre, en Amérique, chez les peuples peu centralisateurs, on l'entend d'une autre manière. Là elle n'est pas la seule pierre de l'édifice, elle n'en est tout au plus que le couronnement.

M. Béchard a bien raison de conclure que la confusion perpétuelle qui se fait en France de l'administration et du gouvernement n'est pas sans influence sur les développements du paupérisme et de la misère. Tout se tient dans l'ordre social. La complication des rouages administratifs se paye cher, et l'exagération des impôts est l'une des causes les plus appréciables des souffrances des classes laborieuses. La solde des fonctionnaires publics absorbe en France une partie notable de l'impôt; c'est le peuple proprement dit, ce sont ces millions de petits propriétaires, presque indigents, d'ouvriers réduits aux seules ressources d'un travail souvent précaire, qui supportent le poids des sommes énormes exigées par les appointements de ces innombrables employés de tout rang qui, souvent, ne leur rendent pas en services l'équivalent de ce qu'ils leur prennent. Sans doute il faut des fonctionnaires dans un pays; mais la perte commence du moment où la rétribution cesse d'être en rapport avec les services rendus. Alors il y a vraiment lieu de déplorer l'attrait inconcevable qui attire tant de dupes volontaires ou séduites vers la carrière généralement si ingrate des fonctions publiques, et détourne une activité précieuse, au détriment de l'indépendance des caractères, et au profit de la servilité universelle, d'emplois plus productifs, plus vraiment utiles, souvent plus fructueux, et souvent aussi, osons le dire, plus honorables.

III.

Si le problème de l'amélioration du sort des masses n'est susceptible de recevoir une solution satisfaisante qu'à la condition que les grands principes régulateurs des sociétés soient enfin respectés d'une manière sérieuse, ce n'est pas à dire pourtant qu'en dehors des réformes exclusivement économiques, qui toutes viennent aboutir à la liberté, il n'y

ait absolument rien à espérer, ni rien à tenter. Sans doute, il vaut mieux prévenir que réparer; mais quand le mal existe, il faut pourtant savoir l'accepter, et s'efforcer d'y remédier. L'État peut tenir par exemple certains travaux en réserve pour les temps de crises. L'exagération des travaux publics est souvent un mal; mais la faim en est un plus grand. L'émigration, en certaines circonstances, peut encore être d'un grand secours, surtout quand c'est la partie la plus improductive du peuple qui émigre. La proscription des protestants chassés de France par Louis XIV a porté un coup terrible à la prospérité de nos industries; mais l'embarquement en masse des Irlandais mourant de faim pour l'Amérique, a sauvé ce qui est resté de l'Irlande, après l'épouvantable famine de 1847.

Même en fait de moyens préventifs, on n'a pas tout dit quand on a mis en avant la liberté. Ce que la liberté a d'admirable, c'est qu'elle contient en germe tous les progrès, et les rend tous possibles. Mais il faut encore savoir faire fructifier ces germes précieux. Un économiste distingué a émis une idée, qui peut à juste titre être rangée parmi les vues qui ont de l'avenir. Il s'agit de la publicité du travail. Pourquoi n'y aurait-il pas une bourse du travail, destinée à en fixer le prix, comme il y a une bourse des capitaux? Pourquoi le travail, qui est une marchandise comme une autre, n'aurait-il pas son marché régulier? Pourquoi les détenteurs de cette marchandise seraient-ils privés du droit d'être éclairés sur le taux de leurs offres? Tant que la politique interviendra dans les questions économiques, tant qu'il y aura lieu de craindre, par exemple, pour des causes étrangères aux transactions du travail et du capital, des coalitions d'ouvriers, cette idée restera à l'état d'utopie; mais elle n'en mérite pas moins d'être signalée à l'attention de ceux qui ont quelque confiance dans le progrès.

Il y a quelques années, il était grandement question des associations ouvrières. Ces institutions n'ont pas réalisé les espérances qu'elles avaient fait concevoir. Ce n'est pas une raison pourtant pour en désespérer absolument. Les associations industrielles d'ouvriers ne sont pas appelées, nous le croyons, à remplacer jamais le salariat; mais il y a certainement en elles de quoi rendre d'importants services aux classes laborieuses, à la condition toutefois qu'elles puissent disposer, dès le début, d'un certain capital; car autrement, ne serait-ce pas l'association de la misère?

Cette revue, nécessairement incomplète, des moyens les plus propres à prévenir, à combattre ou à atténuer les ravages de la misère et du paupérisme, qui n'est autre chose que la misère concentrée, offrirait une trop grave lacune, si nous omettions de faire mention, en terminant, du plus puissant agent de moralité et de bien-être, nous voulons parler de l'instruction. C'est toujours là qu'il faudra en revenir, chaque fois qu'il sera question d'améliorer d'une façon durable le sort des masses. Il est certain que, dans la plupart des cas, la misère et l'ignorance sont compagnes inséparables, en thèse générale toute erreur aboutit fatalement à une

perte sèche. Il importe peu de décider si c'est la misère qui engendre l'ignorance, ou si c'est l'ignorance qui engendre la misère, la vérité est qu'elles s'engendrent mutuellement. Moins il y aura de misère, plus les hommes se montreront disposés à s'instruire ; mais aussi, plus l'instruction se généralise, moins la misère comptera de victimes. Cette double vérité a été cent fois prouvée par l'expérience. Il est bien entendu qu'il ne peut être ici question que de cette sorte d'instruction qui, par sa nature et par ses limites, s'adapte aux besoins et répond aux intérêts les plus pressants des classes laborieuses. Le haut enseignement restera toujours le partage du petit nombre ; il ne peut convenir qu'aux générations sorties de classes assez aisées pour avoir le loisir de s'initier par de longues études et une gymnastique prolongée aux grands problèmes de l'esprit humain ; ou, pour mieux dire, il ne sera jamais recueilli avec fruit que par ce petit nombre d'esprits distingués qui, sans acception de classes ni de catégories sociales, composent l'élite intellectuelle. Mais la diffusion de l'enseignement primaire et de l'enseignement professionnel n'est point un luxe inutile pour les classes nécessiteuses ; il ne leur est nullement indifférent d'être initiées par de suffisantes études préparatoires au secret des industries qu'elles exercent. Il leur importe assez peu d'être au courant des grandes questions littéraires et philosophiques, mais il leur importe beaucoup de savoir lire, écrire et compter, et de recevoir quelque teinture des sciences exactes, dans leurs rapports avec les arts industriels. La propagation de l'enseignement des notions élémentaires d'économie politique offrirait au même titre de précieux avantages. La France ne compte que deux chaires d'économie politique, tandis qu'en Angleterre elles se comptent par centaines. On verrait sans doute alors disparaître quelques-uns de ces préjugés ruineux qui, jusqu'à présent, ont tant retardé parmi nous la marche du progrès. Le sens économique n'est pas inné ; s'il a fait trouver à nos voisins de si bonnes affaires dans le respect des principes consacrés par la science, c'est que l'enseignement avait pris le soin de le leur inculquer par mille bouches. Plus on creuse cette grande question de l'instruction, plus on se persuade que de sa solution plus ou moins radicale dépend l'avenir des sociétés. Ce n'est pas ici le lieu de nous livrer aux développements qu'elle comporte ; elle exigerait une étude spéciale ; qu'il nous suffise de l'avoir indiquée. On se plaint tous les jours de l'effrayante démoralisation des masses. Que ces plaintes soient singulièrement exagérées, pour peu que l'on se reporte au passé, le doute n'est pas permis à cet égard ; il l'est davantage en ce qui touche au présent. Si l'on se refuse à considérer l'instruction comme le seul remède efficace qu'il soit possible d'opposer à ce mal redoutable, il faut alors désespérer de le voir jamais disparaître. S'il est vrai, comme on l'a beaucoup prétendu, que la foi religieuse soit le frein le plus apte à contenir les mauvais instincts de l'humanité, et que de nos jours ce frein ait perdu de sa puissance, n'est-ce pas à

l'instruction qu'il appartient de remplir le vide laissé par les antiques croyances évanouies ?

Somme toute, sans pousser trop loin l'optimisme, sans partager les rêves philanthropiques de Condorcet, prédisant à l'humanité un avenir de développements sans bornes, non-seulement au point de vue du bien-être de l'espèce, mais au point de vue de l'agrandissement indéfini des facultés individuelles, il est permis d'espérer qu'un jour viendra, où la part du mal sur la terre sera plus restreinte qu'elle n'est aujourd'hui. Les sociétés ont des ressources infinies. Il y a d'ailleurs un élément dont il est impossible de ne pas tenir compte, et qui est appelé à exercer de plus en plus sur l'état du monde une influence décisive. On ne réfléchit pas assez à l'importance du rôle que joue la science, dans ses rapports avec la matière, au service de nos besoins. Les recherches en apparence les plus désintéressées ont ceci d'admirable, qu'elles finissent toujours par se traduire, au profit du grand nombre, en un accroissement de satisfactions. Le résultat le plus clair des conceptions abstraites des inventeurs, c'est le bien-être de chacun. L'expression la plus positive assurément du bien-être populaire, le bon marché, est un fruit de la théorie, ce qui n'empêchera pas le public, toujours positif, de continuer à mettre pour son compte la théorie bien au-dessous de la pratique.

Augmentation du rôle des agents naturels, diminution du travail humain, c'est là le progrès. Quand la science, utilisant les forces perdues, disséminées çà et là dans la nature, arrive à réaliser une épargne dans les frais de production, elle sert alors merveilleusement les véritables fins de l'industrie, dont la destination est d'obtenir plus avec moins, non de multiplier à plaisir le travail ; car le travail n'est pas un but, mais un moyen. On l'oublie assez souvent. L'affirmation contraire est, par parenthèse, le fondement éternel sur lequel reposent et sont condamnés à reposer tous les arguments protectionnistes ; de cette donnée, aux ateliers nationaux de 1848, il n'y a qu'un pas. De l'économie dans les frais de production, résulte le triple avantage d'un accroissement de produits, d'une diminution dans les prix, et d'une augmentation du fonds des salaires. Les fabriques anglaises de coton donnaient autrefois un décimètre par individu, elles donnent aujourdhui de 16 à 18 mètres. Les prix de revient seize fois moindres, la production du coton augmentant, la demande des bras s'est accrue, et les salaires ont presque doublé. Enfin, les ouvriers ont consommé à meilleur marché. Ce sont là les bienfaits que l'on doit aux machines. La mécanique a été dans le monde la grande émancipation du travail. Quand Aristote écrivait : « Du jour où la navette tournera seule, il n'y aura plus d'esclavage ; » il donnait d'avance, à son insu, la formule du monde moderne. Aussi le plus ou moins de développement de la mécanique peut-il être regardé comme mesure de la civilisation chez un peuple. L'Orient n'a presque rien envoyé en ce genre à l'exposition universelle. On pourrait définir la civilisation, l'emploi de plus en plus

intelligent des forces répandues dans l'univers. Nos facultés ne sont-elles pas des machines intellectuelles? Il en est des machines comme de la division du travail, comme de la liberté des échanges. Toutes trois aboutissent également au bon marché, qui est le résultat, soit du travail simplifié, grâce au concours progressif des agents naturels dans la production, soit du travail approprié aux circonstances, et la liberté du commerce ne signifie pas autre chose. Logiquement, tous les arguments qu'on oppose à l'introduction de la liberté de l'échange devraient s'appliquer aux machines. Toutes deux ont pour effet, en apparence du moins, d'épargner du travail, ce qui est un tort grave aux yeux de ceux qui ne veulent pas comprendre que le travail est avant tout un instrument de production. Le premier qui inventa la charrue dut certes passer pour un dangereux novateur. On aurait le droit d'exiger des adversaires de la liberté commerciale la proscription en masse de toutes les machines, s'il ne fallait admettre en principe l'utilité du rôle que joue l'inconséquence dans les choses humaines, et reconnaître qu'elle a souvent plus de part que la raison elle-même au bien qui s'accomplit dans ce monde. D'ailleurs, quand on envisage les choses un peu largement, au lieu de les considérer par leurs côtés les plus étroits, on se rassure bien vite sur les inconvénients passagers qu'entraîne l'introduction dans l'industrie de tout procédé perfectionné ; on s'aperçoit qu'à côté du travail mis momentanément en disponibilité, il y a un autre élément, à savoir une portion correspondante du capital également disponible, laquelle va forcément alimenter un nouveau travail, de même qu'à y regarder de près, on n'a pas de peine à se convaincre que les maux de la concurrence viennent moins souvent d'elle-même que des atteintes qu'elle subit. Quant aux crises inévitables qu'amène nécessairement la transition du mal au bien, ou du bien au mieux, peut-être faut-il les regarder comme la rançon fatale de tout progrès. Il semble que le progrès, comme la nature, ne se préoccupe que médiocrement des individus ; il ne s'inquiète qne de l'espèce.

L'abondance et le bon marché des produits, c'est là sans contredit, au point de vue économique, le dernier mot des sociétés. Voilà pourquoi le perfectionnement scientifique joue un si grand rôle dans les destinées du genre hnmain. Grâce à lui, et grâce aussi à la liberté, qui, dans un autre ordre, aboutit aux mêmes fins, on peut prévoir une époque où la production sera tellement développée, que tout le monde trouvera à vivre en travaillant, où la mécanique aura pris à son compte toute la partie servile, en quelque sorte, du travail humain, où l'accès de la vie supérieure sera interdit à un nombre moins considérable d'individus, où du moins on ne pourra plus compter que des misérables volontaires : n'est-ce pas, en faits d'améliorations sociales, tout ce qu'il est permis d'espérer ?

THÉOGÈNE CERFBERR.

DE LA CONDITION

DES

PAYSANS EN VALACHIE ET EN MOLDAVIE

ET

DES AMÉLIORATIONS QU'IL EST QUESTION D'Y APPORTER.

Les pétitions de la noblesse de plusieurs gouvernements de l'ancienne Pologne qui demandent à l'empereur Alexandre l'abolition du servage, et le vote du divan de Moldavie qui a prononcé en principe l'abolition de la corvée ont appelé l'attention des économistes sur la condition des populations rurales dans l'Europe orientale et en Moldo-Valachie et ont donné lieu, en ce qui concerne les principautés, à des jugements où une connaissance incomplète des faits a laissé pénétrer l'erreur.

Nous allons exposer aussi brièvement que possible la situation des populations rurales de la Valachie et de la Moldavie; nous dirons ce qu'elle a été, ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait devenir.

Et d'abord, contrairement à ce que la plupart des journaux affirment, le servage n'existe ni en Valachie ni en Moldavie. Le paysan, dans la première de ces deux principautés, a été invariablement affranchi de la servitude par un acte législatif du prince Constantin-Nicolas Maurocordato, en 1746. Cette mesure ne tarda pas à être imitée en Moldavie, bien que dans cette province le sort du paysan ait toujours été jusqu'à présent moins heureux que celui du paysan valaque.

En 1821, les principaux boyards valaques, que les bouleversements politiques qui étaient la conséquence des troubles de l'hétairie avaient obligés de fuir en Transylvanie, prirent entre eux l'initiative d'une réforme des lois de leur pays, rédigèrent un double mémoire dans lequel ces réformes étaient exposées aussi complétement et aussi radicalement que l'époque le permettait, et l'adressèrent aux cours de Russie et de Turquie. Au moment où les boyards appelaient l'attention de la Russie et de la Turquie sur la nécessité de porter remède aux maux qui désolaient leur pays, il était livré à une désorganisation administrative profonde. Des pouvoirs précaires gouvernaient depuis plus d'un siècle; les neuf dixièmes des terres étaient en friche; le commerce était nul. Les monopoles établis dans l'intérêt de l'approvisionnement de Constantinople et de la fortune de pachas puissants frappaient une agriculture destinée à

subvenir aux besoins des peuples de l'Occident. Le pays était privé entièrement de voies de communication, et le Danube, cette grande et puissante artère de l'Europe orientale, n'avait ni navigation ni commerce. La population, loin de progresser, diminuait par les émigrations.

Les révolutions d'Espagne et d'Italie, l'insurrection de la Grèce, la guerre de 1828 firent perdre de vue les réformes demandées par les boyards valaques dans leur mémoire de 1821 ; mais, après la paix d'Andrinople, la Russie s'occupa activement de donner une constitution aux principautés et le règlement organique fut rédigé sur les travaux que les boyards valaques avaient fait pendant leur exil en Transylvanie Nous ne voulons examiner ici cette constitution qu'au point de vue économique et en ce qui concerne les populations rurales. Nous en avons parlé ailleurs et nous l'avons appréciée comme Code politique et administratif (Voir la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er septembre 1856, *les Principautés avant et depuis la guerre ;* et la *Revue contemporaine*, *Révision du règlement organique* ; numéro du 15 août 1857).

Pour apprécier les réformes apportées par le règlement organique au sort des populations rurales, il faut tenir compte de l'époque où ce Code fut rédigé et de l'état d'imperfection de la langue roumaine.

Les principautés sont enclavées entre des empires, où la condition des populations rurales était, en 1828, fort peu supérieure, si elle l'était même, à celle des Moldo-Valaques. En Transylvanie, dans le banat de Temesvar, les Valaques et les Serbes placés sous le sceptre de la couronne de Hongrie subissaient encore tous les inconvénients sinon toute la rigueur du régime féodal. Le servage régnait au delà des rives du Dniester, et les paysans bulgares et grecs n'avaient rien à espérer des institutions de la Turquie, mais devaient tout attendre du caractère personnel des gouverneurs et des pachas. La tyrannie était la règle, le bien-être était un accident.

La langue roumaine était l'expression des vicissitudes et des influences que le pays avait subies, et reflétait, comme presque toutes les langues, le génie des différents peuples qui y avaient dominé soit par les invasions, soit par les idées ; elle n'avait pas encore, grâce à quelques écrivains indigènes, laborieux, sagaces et éloquents, retrouvé dans l'italien et le latin les marques visibles de son origine.

La langue religieuse et administrative des principautés était presque entièrement d'origine slave, et le règlement organique fut obligé de se servir des vieux termes consacrés par un usage traditionnel pour parler des prestations que les paysans colons doivent aux propriétaires de terres. Des institutions nouvelles furent présentées aux Roumains avec les vieux vêtements d'institutions qui allaient périr ; ce fut un malheur, car s'il importe de donner à chaque époque des institutions conformes à ses besoins, il est également avantageux de formuler ces institutions dans une langue qui n'ait rien d'obscur ou d'équivoque pour les peuples. Ainsi

le règlement organique fut accusé par les partisans de réformes radicales et par les théoriciens de consacrer un état de servage funeste aux paysans, tandis que pour ceux qui examinaient avec impartialité, les mots de *claca* et d'*obadgia* désignaient uniquement le loyer que le cultivateur doit payer au propriétaire pour le terrain qui lui est concédé, comme nous l'expliquerons bientôt.

Il y avait à concilier dans les principautés les intérêts des propriétaires, ceux de l'agriculture, seule source de richesse de ces provinces, et ceux des paysans eux-mêmes. Voici quelles sont, à cet égard, les prescriptions du règlement organique. Le propriétaire était obligé de donner à chacun des paysans établis sur sa terre :

1° Un emplacement de 400 stingènes = 1,962 mètres, en pays de plaine, et de 300 en pays de montagne, pour son habitation, en y comprenant son enclos et son potager.

2° Des lieux de pacage pour quatre bœufs et chevaux et pour une vache, en comptant un demi-pogone pour chaque tête de bétail (le pogone arpent = 1,296 stingènes carrés cherban-voda ; le stingène cherban-voda est la toise décrétée en 1684 par le prince Cherban Cantacuzène; c'est la mesure légale dont on se sert aujourd'hui en Valachie). Au lieu de la vache, il peut avoir dix brebis.

3° Trois pogones propres à être fauchés pour fournir les approvisionnements d'hiver destinés à ces mêmes bestiaux.

4° Le paysan reçoit aussi livraison de trois pogones de terre labourable qu'il cultive pour son propre compte. Le paysan doit s'arranger de gré à gré avec le propriétaire, dans le cas où il aurait un surcroît de bestiaux et voudrait obtenir une plus grande étendue de terrain. En retour de ces avantages, le paysan est sujet aux charges suivantes :

1° Il doit travailler douze jours de l'année au profit du propriétaire de la terre sur laquelle il est établi, soit avec ses bras, soit avec sa charrue, ses bœufs ou ses chevaux. 2° Il doit fournir une journée de labour, transporter à la distance de six heures un chariot de bois coupé dans la forêt du propriétaire, ou un chariot de foin, ou 100 okas de grains, ou 60 vedros de liquide. Pour un chariot à quatre bœufs, la charge est double. Si le paysan n'a pas de bestiaux ou si le propriétaire n'en requiert pas le service, le paysan est obligé de travailler de ses mains pendant trois jours, pour remplacer la journée de labour, ou de payer le prix de ces trois jours, d'après un taux fixé tous les trois ans par l'assemblée générale, et trois autres jours pour remplacer la journée de transport. 3° Le paysan est obligé de donner la dîme des produits de la culture des pogones qui lui sont accordés et de l'apporter au lieu désigné par le propriétaire sur la terre que le paysan habite. 4° Dans le cas où le propriétaire est dans l'impossibilité de fournir l'étendue du terrain assigné par la loi, les obligations du cultivateur sont modifiées par les articles d'une loi faite en prévision de cette éventualité.

Tout village fournit en outre chaque année, en qualité de serviteurs disponibles, quatre hommes à tour de rôle sur cent familles, destinés à être employés au service du propriétaire sur la terre même. Ces quatre hommes peuvent être remplacés par des journées de travail ou par un payement en argent, d'après un arrangement de gré à gré entre le propriétaire et le paysan.

Tout paysan qui n'a pas reçu le terrain que la loi lui donne peut se déplacer; il le peut encore s'il devient propriétaire ou s'il se marie et peut suivre, suivant l'expression valaque, le foyer appartenant à sa femme; il est toutefois obligé, en pareil cas, de prévenir le propriétaire six mois avant son déplacement et de s'acquitter de toutes ses redevances pour une année d'avance envers le propriétaire et envers la commune jusqu'au nouveau recensement. De plus tous ses immeubles restent au propriétaire foncier.

Telles sont les prescriptions du règlement organique en ce qui concerne les rapports entre paysans et propriétaires dans la principauté de Valachie. Il y avait quelques divergences en Moldavie et elles n'étaient point à l'avantage des paysans.

Les événements de 1848 eurent un grand retentissement dans l'Europe orientale, et leur contre-coup se fit ressentir particulièrement en Valachie. Une révolution éclata et les membres du nouveau pouvoir inscrivirent dans leur programme une promesse d'amélioration du sort de la classe des cultivateurs, dans laquelle on crut retrouver le reflet de quelques doctrines économiques fausses et dangereuses qui avaient été proclamées à Paris et dont le bon sens public, aidé des leçons d'économistes d'une grande distinction, fit bientôt justice. Toutefois, lorsqu'un gouvernement plus régulier fut installé dans les deux principautés, tout le monde comprit que, malgré la réaction d'une part, malgré les fautes commises de l'autre, il y avait lieu cependant de s'occuper du sort des paysans et de leur accorder des améliorations devenues indispensables pour les rattacher aux institutions sous l'empire desquelles ils devaient vivre, surtout depuis le changement que le triomphe des troupes austro-russes en Hongrie et en Transylvanie avait amené dans la condition des paysans valaques, sujets de l'Autriche.

Les dispositions que nous avons énumérées ci-dessus étaient contenues dans les articles 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145 et 146 du règlement organique.

En vertu de l'article 3 de l'acte de Bacta-Liman, conclu entre la Porte et la Russie en 1849, une Commission, composée des principaux boyards dans les deux principautés, fut chargée de proposer les modifications à apporter au règlement organique et que le temps ou les événements avaient rendues nécessaires. Cette Commission, avant de faire aucune modification aux articles du règlement organique, voulut d'abord examiner si ces articles renfermaient un principe injuste ou nuisible à l'égard

de l'une des parties intéressées, c'est-à-dire du paysan ou du propriétaire, et le résultat de cet examen démontra à la Commission les vérités suivantes :

1° Le propriétaire est maître absolu de sa terre tout comme le paysan est maître absolu de sa personne et de son travail.

2° Les rapports existant entre eux ne sont basés que sur le principe du libre accord.

3° La loi qui concède au paysan, moyennant un prix fixe, une portion de terrain pour son entretien est une loi sage, mais ne peut avoir qu'un caractère provisoire et cesser d'être en vigueur lorsque les propriétaires et les paysans seront réciproquement en état de mieux apprécier les avantages qui résultent d'un arrangement librement débattu entre celui qui loue sa terre et celui qui y consacre son travail.

4° Le prix que, d'après les dispositions des articles du règlement organique, le cultivateur est tenu de payer pour le fermage de la portion de terre qui lui est concédée ne dépasse jamais la cinquième partie des profits, alors même qu'il sont le moins avantageux, qu'il retire de cette portion de terrain. En conséquence, la Commission reconnut en principe qu'il fallait maintenir l'équitable répartition des droits établis par la loi concernant la propriété et annonça qu'elle se proposait surtout pour but d'arriver à plus de clarté dans les chiffres et les dénominations, de préciser avec plus de netteté les différentes relations entre le propriétaire et le paysan, de faciliter enfin l'avénement graduel du libre accord, affranchi de toute prescription réglementaire. Après avoir ainsi implicitement reconnu qu'il était urgent d'apporter certaines modifications à la loi concernant la propriété en Valachie, la Commission voulut motiver son avis en présentant un exposé des principes qui l'avaient guidée dans la rédaction des diverses modifications qu'elle proposait.

Voici un résumé de ce curieux rapport :

Dans les principautés, les redevances attachées à la propriété n'ont rien de commun avec les droits féodaux; la propriété dans les principautés n'a qu'une origine : l'acquisition en espèces; aucune charge n'en a grevé la possession. Elle a toujours été libre, indépendante, absolue, soumise seulement aux lois qui régissent les biens fonciers. Dans les principautés, l'histoire ne mentionne jamais de mouvements populaires semblables à ceux qui éclatèrent chez d'autres nations où la propriété territoriale a pour base le droit public des établissements féodaux.

Le paysan cultivateur est aussi maître absolu de son travail et de son individu. Il a toujours eu *ab antiquo* le droit d'être propriétaire lui-même. La plupart des grandes propriétés ont été achetées de ces mêmes paysans; les documents en font foi. Le paysan a toujours joui de ce droit, et sa propriété est dans des conditions identiques à celles des autres classes de la société; c'est là un fait caractéristique dans les provinces de Moldavie et de Valachie.

Les rapports entre le propriétaire et le paysan sont donc dégagés de tout principe de servitude, ils résultent d'une obligation bilatérale volontairement consentie.

Le règlement organique statue que le fermage dont le paysan est tenu de s'acquitter envers son propriétaire, en retour de la terre qu'il reçoit de celui-ci, doit être acquitté en travail. La Commission maintient ce principe dans l'intérêt des deux parties, parce que le travail est pour ainsi dire la monnaie courante du paysan. D'autre part, le petit nombre d'habitants et le manque de bras ont nécessité le système du travail dans les relations entre les propriétaires et les paysans. Jusqu'ici l'absence de commerce, le peu de besoins du paysan ont été tels que le gouvernement était obligé de stimuler les paysans valaques au travail en envoyant sur les lieux des commissaires qui les engageaient à cultiver même leurs propres champs. Le système du travail est donc vital pour les principautés, qui n'ont de sources de richesses que dans la culture de la terre. Cette culture a besoin de bras dont une loi tutélaire augmentera sans doute le nombre ; mais, sans ce système de travail, il n'y a qu'aventure et obscurité pour l'avenir du pays.

La Commission fixe à vingt par an le nombre des journées de travail que doit faire chaque paysan avec ses bœufs (deux ou quatre), s'il en possède, ou seulement avec les bras s'il n'a point de bestiaux. Les paysans qui n'ont que leurs bras trouveront, dit la Commission, dans cette disposition un soulagement du tiers du total des journées qu'ils faisaient jusqu'en 1849 (époque du nouveau règlement).

Quelle est la journée de travail dans les principautés? Sa durée est évaluée d'après l'étendue du terrain qu'un homme peut cultiver. Cette durée fut maintenue, mais la Commission ayant trouvé que la journée employée à faucher le foin était trop chargée, elle fut réduite à 12 et 8 perches, selon la nature du terrain, tandis que jusqu'alors le fauchage devait se faire sur une superficie de 16 à 20 perches.

La journée de l'ensemencement, du hersage et du bêchage du maïs fut également maintenu à la même évaluation.

Tels sont, en résumé, les principes qui guidèrent la Commission, et après elle le gouvernement valaque, dans les modifications qui furent apportées aux articles du règlement organique. Elle reconnut, en outre, qu'il y avait eu des exactions, des abus regrettables, des oppressions exercées par les fermiers sur les cultivateurs, et elle proposa les améliorations suivantes qui furent adoptées.

Voici comment furent réglés, à partir du 23 avril 1852, les droits et les devoirs réciproques des propriétaires et des cultivateurs.

Il faut tout d'abord faire observer que la loi se borne à régler les rapports entre les villageois qui, ne possédant pas plus de cinq têtes de gros bétail propre au labour, n'ont pas besoin d'une plus grande portion de terrain que celle qui leur est assignée ci-après, et les propri-

taires auxquels la grande étendue des terres peut permettre de satisfaire aux besoins du cultivateur et de se conformer aux dispositions suivantes. Pour tous les autres cas, l'arrangement de gré à gré reste seul en vigueur. Le terrain que le propriétaire donnera aux paysans établis sur sa terre est : 1° un emplacement de 400 toises carrées dans la plaine et de 300 dans la région montagneuse pour élever une habitation et lui servir de jardin potager. La dîme ne frappera pas les produits de ce jardin. Ces emplacements doivent être contigus et à l'endroit désigné par le propriétaire. 2° Cinq pogones de pacage pour quatre bœufs, buffles ou chevaux et une vache, c'est-à-dire un pogone par tête de gros bétail. 3° Trois pogones propres à produire du foin pour l'approvisionnement d'hiver du nombre de bestiaux ci-dessus énoncé. 4° Trois pogones propres au labour. Le paysan labourera ces pogones lui-même ou bien les fera labourer pour son compte, mais il ne peut pas les louer pour de l'argent. Le propriétaire désigne aux paysans les lieux de vaine pâture, de prairies et de labour. Il doit veiller à ce que le terrain destiné aux semailles d'été soit séparé de celui qui reçoit les semailles d'hiver. Sur les terres où il y a des forêts, le propriétaire permet aux villageois de prendre du bois mort et de couper dans les broussailles le bois de chauffage nécessaire. Si le propriétaire n'a pas suffisamment de terrain pour en donner à ses paysans la quantité légalement fixée pour le pacage, le fauchage et le labour, et que cependant les paysans veuillent demeurer sur cette terre, alors les deux parties s'arrangent de gré à gré.

Le villageois qui jouit des avantages ci-dessus mentionnés doit donner à titre de fermage au propriétaire de la terre vingt-quatre journées dans l'année avec une ou deux paires de bœufs ; s'il n'a pas de bestiaux, il doit le travail de ses bras.

Les vingt-quatre journées de travail seront fournies à trois époques différentes, savoir : sept au printemps, neuf pendant l'été, et huit pendant l'automne. Une journée et demie de travail sera défalquée du nombre de vingt-quatre pour chaque pogone de moins pour le fauchage et le labour, et une journée pour chaque pogone de vaine pâture.

Le propriétaire doit faire travailler les villageois à tour de rôle et jamais plus de la moitié à la fois, de manière à ne pas nuire à leurs propres travaux. Dès la veille, le propriétaire remet aux allèches (préposés) du village une liste des paysans dont il aura besoin pour le lendemain. Les allèches doivent en prévenir les paysans. A la fin de la journée, une quittance est délivrée à chaque paysan qui a fourni sa journée. Les paysans qui, sans un empêchement légal, ne répondent pas à l'appel des allèches, sont responsables des dommages qui peuvent résulter pour la propriété de leur refus de travail. Outre les vingt-quatre journées de travail, le paysan paye au propriétaire la dîme, c'est-à-dire le dixième du produit des trois pogones destinés au labourage et un cinquième sur le produit des pogones destinés au fauchage. Le paysan est tenu de transporter

lui-même cette dîme dans la cour du propriétaire. Le prélèvement de la dîme a lieu immédiatement après la récolte, et cette opération doit être terminée dans les dix jours, afin que les paysans puissent enlever leurs propres produits. Si le propriétaire laisse écouler le terme de dix jours sans faire enlever la dîme et sans motif fondé, les paysans conduits par les prêtres et les allèches du village procèdent d'eux-mêmes au prélèvement de la dîme et la transportent dans la cour du propriétaire.

La journée du paysan a été calculée sur l'étendue de terrain qu'il peut cultiver pour son propre compte de la façon suivante : 1° huit pragines de pogones dans un terrain déjà défriché et cinq dans un terrain vierge sont comptées pour une journée, avec une paire de bœufs ; 2° le hersage de seize pragines par une paire de bœufs est également compté pour une journée ; 3° un paysan avec un chariot attelé de quatre bœufs ne pourra être envoyé qu'à une distance de douze heures de chemin, à raison de 2,500 stingènes par heure, et il lui sera compté cinq journées, quatre pour aller et retourner, à raison de dix heures par jour, et une pour charger et décharger son chariot. Un paysan, avec un chariot attelé de deux bœufs, ne pourra être envoyé qu'à une distance de six heures, et il lui sera compté trois journées pour aller et retourner, charger et décharger son chariot. Si le paysan est employé à ce transport pendant l'hiver, le propriétaire lui donnera le fourrage nécessaire à ses bestiaux, à raison de dix okas de foin par jour pour un bœuf. Un transport plus éloigné ne saurait avoir lieu qu'à la suite d'un arrangement de gré à gré.

Le paysan qui sert avec son chariot à faire des transports sur la terre qu'il habite sera tenu de travailler depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; pendant l'été, on lui accorde quatre heures de repos, et deux heures pendant l'hiver ; les repos de l'été sont séparés par des heures de travail.

Trois pogones de terrain doivent être ensemencés dans une journée de travail, lorsqu'il s'agit des semences qui se jettent simplement avec la main, comme le blé, l'orge, l'avoine, le millet, le seigle et le chanvre. Mais l'ensemencement de seize pragines compte pour une journée de travail, quand il s'agit de semences posées en terre et recouvertes avec le pied, comme le maïs, par exemple. Un demi-pogone est compté pour une journée lorsqu'il s'agit de semences faites en terre avec la bêche. Chaque fois qu'il faudra bêcher la terre pour semer ou planter, on comptera un septième de pogone pour une journée.

Pendant la moisson, on compte pour une journée deux dizeaux et demi de vingt-six gerbes chacun, chaque gerbe ayant à la ligature quatre palmes de circonférence.

Le transport à la grange est à la charge du propriétaire. Pour la récolte du maïs et le dépouillement de l'épi, on compte dix banitzas, chacune de 40 okas pour une journée. La banitza est un boisseau ; il y a la grande banitza de 40 okas = 51,12 litres, et la petite de 20 okas.

Dans les pays où il y a beaucoup d'accidents de terrain, des arbres et des broussailles, on compte pour une journée le fauchage de huit pragines. On compte un pogone pour une journée, quand il faut ramasser le foin et en faire une meule sur le lieu même où il a été fauché.

Quand il s'agit de la culture de la vigne, ou de travaux autres que ceux que nous avons indiqués, le paysan travaille du lever au coucher du soleil. En été, il a trois heures de repos réparties en deux fois; en automne, il n'a que deux heures. Quant aux travaux dans les mines et les carrières et aux transports des grosses pièces de bois des montagnes, les services des paysans ne peuvent être obtenus que par un arrangement de gré à gré. Le propriétaire ne peut pas obliger les paysans à battre son blé ou les autres produits similaires de sa terre avec leurs bestiaux ; il doit se servir de ses propres bestiaux, ou faire un arrangement avec les paysans s'il veut se servir de leurs bêtes. Les différents services rendus par les paysans sur la terre habitée par le propriétaire pourront aussi l'être sur une autre propriété, mais à la condition qu'elle ne soit pas éloignée de plus de six heures de celle qu'il habite; mais jamais le travail des paysans ne pourra être loué à d'autres par le propriétaire soit pour argent, soit pour tout autre avantage.

Si la terre sur laquelle le propriétaire fait travailler les paysans est à une distance de plus de deux heures de leur habitation, il leur sera compté une journée pour aller et revenir.

Si le propriétaire n'a pas besoin de faire travailler un paysan pendant tout ou partie des vingt-quatre journées de travail qu'il lui doit, il peut se les faire payer en argent comptant, et le payement est réglé ainsi qu'il suit.

Les prix sont fixés par l'assemblée générale ou par le divan *ad hoc*, en un mot par les représentants de la nation. Les prix ont une échelle graduée : il y en a un pour les districts montagneux, un pour le pays moyen et un troisième pour les districts de la plaine. Les renseignements les plus précis sont pris par les administrateurs et les sous-administrateurs dans chaque localité, sur les prix des diverses journées de travail, et ces prix sont fixés pour une période de cinq ans. Si l'intérêt du propriétaire l'exige, il peut demander aux paysans qui possèdent des bestiaux de faire de leur propre personne la moitié des journées de travail qui lui sont dues ; dans ce cas, une journée et demie compte pour une journée avec une paire de bœufs, et deux pour une journée avec deux paires de bœufs.

Chaque village a un Conseil composé : 1° du propriétaire ou de son délégué; 2° de deux allèches si le nombre des familles ne dépasse pas cent, et de quatre s'il excède ce chiffre ; 3° du parcalabe.

Les allèches et le parcalabe sont élus par la commune pour le terme d'une année. Tous les paysans inscrits sur les rôles comme payant la capitation sont électeurs. Tous les paysans possesseurs de quatre bœufs sont éligibles. Dans les villages où ils ne sont pas en nombre suffisant,

on admet à l'éligibilité ceux qui ne possèdent que deux bœufs. Ce Conseil a à son service un logothète ou écrivain, un rapporteur. Ils sont nommés par le Conseil.

Les attributions du Conseil ne laissent pas d'être considérables : il surveille les magasins d'abondance, la caisse communale, la perception de la capitation et le versement régulier des sommes qui en proviennent à la chancellerie de la sous-administration, la mise à exécution des ordres du gouvernement, les accords faits de gré à gré en ce qui concerne les lots de terrain que chaque paysan doit posséder.

Toutes les affaires, toutes les contestations entre les propriétaires et les paysans sont portées devant ce Conseil.

Toute demande faite au village par la sous-administration doit être faite par écrit, toute autre doit être considérée comme nulle et non avenue. Les allèches sont, durant l'exercice de leurs fonctions, exempts des vingt-quatre journées de travail.

Nous avons vu quelles étaient, d'après le règlement organique, les relations entre les propriétaires et les paysans en ce qui concerne le séjour sur une terre et la faculté de la quitter, ou le risque d'en être expulsé; voici quelles sont maintenant les prescriptions à cet égard :

Le paysan est libre de se déplacer, d'établir son domicile et de se livrer au travail où, quand et comme ses intérêts l'exigent. De son côté, le propriétaire est libre de disposer de sa terre et d'y laisser ou d'en éloigner les paysans qu'il ne lui conviendait pas de garder.

Cependant une pareille faculté ne pourrait évidemment pas exister de part et d'autre, sans inconvénients pour la marche de l'administration, et, en particulier, en ce qui concerne la capitation, le recrutement, les mesures de police générale et surtout la garde des frontières, qui est confiée aux communes limitrophes. Cette faculté est donc soumise aux règles suivantes :

Le recensement sera fait tous les cinq ans, au lieu de l'être tous les sept ans.

Le déplacement des paysans ne peut s'effectuer qu'à la fin de la période de cinq ans fixée pour le recensement, soit que le recensement ait lieu sur la demande du paysan, soit qu'il soit accordé au propriétaire. Le propriétaire et le paysan sont tenus de faire leur déclaration respective par l'intermédiaire de la chancellerie du village, et d'en prévenir en même temps l'administration du district au moins une année avant le terme fixé pour le recensement. Dans le cours de cette année, les deux parties règlent tous les comptes qu'elles ont entre elles.

EUGÈNE POUJADE,

Consul général, ancien chargé d'affaires dans les principautés du Danube.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA QUESTION DES BANKNOTES EN ALLEMAGNE.

I.

La Prusse s'est donné, l'an dernier, beaucoup de peine pour réunir les Etats du Zollverein dans une conférence banquière. L'idée de cette réunion avait déjà été émise, l'année précédente, par le gouvernement badois. Il s'agissait d'arrêter certaines mesures générales et des dispositions uniformes au sujet de l'émission et de la circulation de la monnaie de papier sur le territoire confédéré. La nécessité d'un pareil accord, profondément sentie par le commerce et l'industrie, hautement proclamée depuis longtemps dans la presse libérale, commençait à être assez généralement reconnue par les gouvernements eux-mêmes. Aussi, les négociations préliminaires marchèrent-elles avec une certaine promptitude dont la diplomatie allemande n'est pas trop coutumière : la conférence, qui devait siéger à Berlin, fut fixée à la mi-novembre 1857.

On apprit au dernier moment qu'elle ne pourrait pas avoir lieu. Un anneau de la chaîne venait de se rompre : la Bavière ne voulait pas se rendre à l'invitation prussienne. Son refus était motivé surtout par l'exclusion de l'Autriche. On estimait à Munich qu'une conférence appelée à régler la circulation fiduciaire de l'Allemagne ne saurait être complète sans la participation de l'Etat qui est l'une des premières puissances de la Confédération germanique, et dont les intérêts économiques se trouvent, en outre, si intimement liés à ceux du Zollverein par l'union douanière de 1850, par les récentes conventions postale, télégraphique et autres de même nature. D'autant plus, ajoutait-on, et pas tout à fait sans raison, que la convention banquière à intervenir ne serait au fond que le complément logique et nécessaire de la convention monétaire du 24 janvier 1857, dont l'article 22 indique et réclame ce complément. Or, la convention monétaire, arrêtée et signée au surplus à Vienne même, embrasse outre les États du Zollverein et la partie allemande ou confédérée, toutes les autres provinces de l'Autriche ; comment exclure celle-ci de la conférence banquière de Berlin, qui doit seulement parachever l'œuvre de la conférence monétaire de Vienne ?

Ainsi raisonnait-on à Munich. Un avis différent prévalait à Berlin : l'exclusion de l'Autriche fut maintenue. Nous ne voudrions pas garantir que cette obstination s'inspirait uniquement de motifs économiques. La jalousie habituelle qui divise les deux grandes puissances allemandes pouvait bien y entrer pour beaucoup ; peut-être aurait-on pu sans grande

peine y démêler surtout la part de cette susceptibilité craintive qui se manifeste à Berlin, depuis que certaines tendances et certaines mesures des cabinets autrichien et prussien ont commencé à sensiblement modifier les dispositions de l'esprit public en Allemagne à l'égard des deux puissances rivales. Il faut avouer, toutefois, que la situation financière et monétaire de l'Autriche, situation tout exceptionnelle, pourrait à elle seule motiver ou du moins couvrir assez convenablement le refus de la Prusse d'admettre l'Autriche à la conférence banquière.

Comment, en effet, s'entendre et s'engager au sujet de la monnaie de papier avec un Etat qui n'en a pas? Depuis dix ans, la monnaie de papier est, en Autriche, transformée en papier-monnaie : la Banque de Vienne continuant à refuser le remboursement de ces billets, ceux-ci ne se maintiennent que par le cours forcé que le gouvernement leur accorde et leur prolonge avec une complaisance qui n'est pas toujours désintéressée. Il est vrai que la convention monétaire déjà nommée impose à l'Autriche l'obligation de faire cesser ce déplorable état de choses au 1er janvier 1859, au plus tard. Le voudra-t-elle? c'est probable. Le pourra-t-elle? Voilà qui est tout au moins fort douteux. En voyant les efforts continus et parfois gigantesques faits par le gouvernement autrichien depuis bientôt huit ans, pour mettre fin à ses embarras financiers et monétaires, et en les comparant à la médiocrité des résultats obtenus, nous pourrions même dire à l'absence de tout résultat général, on est bien forcé de reconnaître qu'il existe, dans l'ensemble de la situation politique et administrative de cet empire, des obstacles majeurs qui stérilisent la volonté la plus ferme, contre lesquels échoue la persévérance la plus obstinée.

Nous constatons avec plaisir que, grâce surtout à la salutaire pression qu'exerce sur elle M. le baron de Bruck, la Banque de Vienne cherche à se mettre en mesure de reprendre au terme convenu ses payements; elle amasse dans ses caves de fortes quantités de métaux précieux. Son encaisse qui, du 31 décembre 1851 au 31 décembre 1855, avait à peine augmenté de 14 millions de francs (121 contre 107.2 millions), s'est élevé le 31 décembre 1856 à 218.1 millions pour arriver un an plus tard à 227 millions, sans compter les 20 millions de numéraire prêtés en décembre dernier à la ville de Hambourg. De là un autre changement favorable : le rapport de l'encaisse à la circulation avait été de 1 : 7.20 à la fin de 1851 et était même arrivé, le 31 décembre 1854, à 1 : 8.48, lorsque la circulation avait atteint le chiffre formidable de 958.7 millions; il se trouve, par contre, réduit le 31 décembre 1856 à 1 : 4.36 et descend, un an après, à 1 : 4.22. Voilà une amélioration fort sensible et qui promet; mais durera-t-elle?... D'ailleurs, ce dernier rapport est encore fort loin du rapport appelé normal (1 : 3) que la pratique banquière du jour demande même aux institutions de crédit les mieux assises, soit la Banque de France, par exemple ; est-ce qu'un encaisse qui ne répond pas même

au quart de la circulation pourrait suffire à la reprise des payements et à en garantir la continuité dans un établissement dont le crédit est si fortement ébranlé par une banqueroute de dix ans? La Prusse n'était pas seule à en douter; d'autres le contesteraient peut-être d'une façon absolue.

Nous insistons sur ce point, qui n'est pas aussi étranger qu'on le jugerait de prime abord au fond même de notre question : il sert, en tout cas, à mieux la circonscrire. En effet, nonobstant la diversité d'opinions que soulève, en Allemagne aussi, la question des banknotes, il y a unanimité là-dessus : ce qui existe aujourd'hui à Vienne n'est d'aucun système; c'est une anomalie que sa durée prolongée ne rend pas plus régulière. Les gouvernements, les hommes d'affaires, les économistes allemands peuvent différer d'avis sur l'étendue et la nature des garanties dont devrait être entourée l'émission de la monnaie de papier; mais toutes les opinions partent de cette thèse commune : le billet de banque est une universelle lettre de change au porteur, se passant de l'endossement, mais n'ayant de valeur qu'autant que son remboursement au gré du porteur est parfaitement assuré. Les idées plus avancées,— que nous ne prétendons pas examiner ici, — de certaines écoles françaises et anglaises tendantes à assigner au billet de banque un rôle bien autrement large et indépendant, n'ont pas encore trouvé, que je sache, de représentant sérieux de l'autre côté du Rhin : pas même dans la presse, et moins encore dans les conseils des gouvernements. La Bavière, en plaidant l'admission de l'Autriche dans la conférence banquière, n'entendait nullement insinuer par là que, dans la nouvelle organisation banquière à donner à l'Allemagne, on dût aussi faire une place au papier-monnaie; elle croyait seulement que la circulation fiduciaire en Autriche redeviendra bientôt normale, et qu'on ne devait pas s'arrêter à l'anomalie du moment; la Prusse ne partageait pas cet espoir, et il ne fallait certes pas être obsédé d'un grand pessimisme pour comprendre et approuver ses doutes.

Le sentiment de la Prusse à cet égard rencontre même une adhésion assez générale; on ne voudrait pas, en échange d'un plus prompt arrangement de la question banquière, exposer le Zollverein à être, d'un jour à l'autre, inondé par le papier-monnaie autrichien. Si la Bavière a pu néanmoins se faire le docile organe du ressentiment de l'Autriche; si d'autres Etats, notamment le Hanovre, la Hesse électorale, le Würtemberg et la ville de Francfort, ont pu retarder également leur adhésion et contribuer ainsi à faire ajourner la conférence banquière, c'est que la Prusse, en cette occurrence, se trouve dans une position passablement fausse, qui affaiblit son ascendant ordinaire et la prive, en partie, de son appui habituel qui est l'assentiment de l'opinion éclairée. La Prusse est appelée, historiquement, naturellement et nécessairement, à favoriser le progrès, à représenter dans les conseils de l'Allemagne les idées libérales

et larges ; ce n'était pas là précisément le rôle qu'elle remplissait dans la question banquière, où elle penchait plutôt vers les tendances restrictives, la manie réglementaire, le régime du monopole et des priviléges.

C'est que « la question des banknotes » (*Banknoten-Frage*), tant agitée depuis quelques années en Allemagne et appelée à être vidée par la conférence banquière, n'est pas une pure question de règlements et de dispositions formales. Certes, la convention banquière à intervenir n'eût-elle même d'autre but et d'autre effet que d'apporter plus d'ordre, plus d'uniformité dans la circulation fiduciaire de l'Allemagne, comme l'a fait pour sa circulation métallique la convention monétaire de 1857, elle serait encore un grand bienfait, quoique d'un intérêt secondaire pour l'étranger. Mais il y a plus : les principes fondamentaux mêmes de la circulation fiduciaire s'y trouvent engagés. Sous des formes moins apparentes et peut-être plus embrouillées, c'est le même débat important que la dernière crise a fait renaître, avec une nouvelle vivacité, en Angleterre, au sujet de la Banque de Londres principalement, entre les errements de lord Overstone, — le vrai auteur du célèbre statut de 1844, auquel Peel a donné son nom, — et les partisans des théories opposées dont M. Tooke est le champion le plus distingué et le plus infatigable. Cette intéressante discussion, qui préoccupe à un haut degré la presse spéciale de la Grande-Bretagne, n'a pas échappé, tant s'en faut, à nos lecteurs ; nous aurons l'occasion d'y revenir incidemment, en parlant de la solution de la question des banknotes en Allemagne.

Il est heureux peut-être, quelque regrettable que ça parût d'abord, que la Prusse ait échoué une première fois dans ses efforts à l'endroit de la conférence banquière. Fixée qu'elle était à la mi-novembre, la conférence serait tombée au plus fort de la crise financière, qui alors secouait si rudement les deux mondes et se fit si péniblement sentir à l'Allemagne aussi ; le moment eût été des moins propices pour examiner froidement, sainement et impartialement l'organisation banquière de l'Allemagne : les impressions du jour auraient pu influencer trop fortement une œuvre destinée à durer. Aujourd'hui, on est assez éloigné déjà de la crise pour la juger d'un œil froid et juste, et pas assez éloigné encore pour avoir déjà oublié les renseignements dont elle abondait. De là probablement le succès meilleur avec lequel la Prusse vient de renouveler ses instances. La Bavière, il est vrai, se tient toujours à l'écart ; on passera outre si elle persiste. Tous les autres gouvernements du Zollverein ont adhéré, et l'ouverture de la conférence est regardée comme imminente. Aboutira-t-elle ? nous le croyons, parce qu'une solution est urgente. La solution sera-t-elle conçue dans un esprit libéral ? L'insistance même de la Prusse à réunir la conférence autorise, ce nous semble, à l'espérer ; ou nous nous trompons fort, ou cette insistance est l'effet et la preuve du besoin impérieux qu'éprouve le cabinet berlinois de sortir au plus tôt de la voie équivoque où il s'est laissé engager par une politique

trop étroite, trop égoïste. L'industrie et le commerce prussiens se ressentent péniblement et se plaignent hautement du contre-coup des mesures restrictives par lesquelles l'administration prétendait les *protéger* et croyait ne frapper que les banques étrangères.

II.

Depuis quelques années, les vues et les mesures économiques du gouvernement prussien ne se distinguent pas, en général, par un esprit très-éclairé, très-progressiste. On se tromperait néanmoins, — l'erreur est assez répandue pour mériter d'être relevée, — si l'on ne voyait dans sa politique banquière qu'une des émanations spéciales de sa tendance générale à la tutelle, à la restriction économiques. La politique banquière de l'administration à Berlin se trouve, en outre, influencée, presque dominée par les intérêts directs du fisc qui sont engagés dans la gestion de la banque principale du pays. C'est, en effet, une organisation toute exceptionnelle que celle de la Banque de Berlin : organisation unique peut-être et que les origines de cet établissement peuvent seuls expliquer, en partie au moins. Pour sa singularité seule, elle mérite de captiver l'attention ; il est, au surplus, indispensable de la connaître pour quiconque veut comprendre l'histoire intime et le caractère réel de la *question des banknotes*.

La Banque de Berlin, qui aura bientôt un siècle de date, est d'origine tout à fait gouvernementale. C'est à Frédéric II qu'elle doit son existence. Le roi fit d'abord appel à l'industrie privée ; ce fut en vain, soit que la déconfiture du *Système* en France, déconfiture que ses immenses désastres ne laissèrent pas oublier sitôt, eût découragé les capitaux, soit que le règne autocratique de Frédéric II ne leur semblât pas offrir assez de garanties pour de vastes entreprises financières. On procéda donc par voie d'autorité : l'édit du 17 juin 1765 ordonna l'établissement d'une banque de giro, devant faire aussi l'escompte et les avances sur nantissements. Le roi lui promit pour capital de roulement une somme de 8 millions de thalers, prise dans son trésor ; il garantissait en son nom et au nom de ses successeurs les dépôts à confier à la Banque qui en devaient constituer la principale ressource. A l'inverse de ce qui s'était fait à la fondation des Banques de Londres et de Vienne, par exemple, qui avaient prêté leur capital social au Trésor obéré, ce fut ici le gouvernement qui fournissait les premiers fonds à l'institution de crédit, créée « pour l'avantage du commerce. » Elle ne fut pourtant pas placée sous l'autorité directe de l'administration ; on mit à sa tête un directeur indépendant, et le roi se réservait seul le droit de prendre quelquefois connaissance des livres de la Banque.

Dès l'année suivante (édit du 29 octobre 1766), elle devint banque d'émission. A commencer du 1er janvier 1767, ses billets circuleront dans

tout le pays, à l'égal de la monnaie métallique : « afin qu'ils augmentent la quantité d'argent, en abaissent l'intérêt, facilitent les affaires et procurent, en général, au commerce un moyen infaillible de s'étendre de plus en plus et d'écarter autant que possible les obstacles qui ont entravé jusqu'à présent son progrès et sa prospérité. » C'étaient là des intentions excellentes et un langage magnifique ! Seulement, le commerce eut à payer par beaucoup de gêne les « facilités » qu'on daignait lui octroyer. Il dut, entre autres, se servir de l'intermédiaire de la Banque pour la majeure partie des remboursements à effectuer ; l'exportation des métaux précieux, sous quelque forme que ce fût, fut rigoureusement défendue ; tous les dépôts judiciaires et autres de nature analogue durent être confiés à l'établissement privilégié. Ajoutez-y le mystère impénétrable qui enveloppait sa gestion et n'était certes pas de nature à lui gagner la confiance du monde des affaires. L'activité de la Banque et son influence sur le mouvement économique du pays furent donc assez restreintes. Les rudes secousses d'Iéna et d'Auerstadt lui donnèrent le coup de grâce. Elle n'en mourut pas, mais la paralysie fut complète. On prétend même qu'après 1806 la Banque ne payait ni le capital ni les intérêts de ses dépôts ; il semble que les ténèbres qui couvraient sa gestion facilitaient le détournement des capitaux privés au profit du Trésor. L'édit royal du 3 avril 1815 essayait bien de ramener une situation et une activité normales ; on n'y réussit pas. Il ne pouvait pas en être autrement avec le maintien des anciens vices organiques de l'institution, et avec la juste méfiance qu'inspirait le souvenir de la crise de 1807 à 1815.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le bilan du 13 mai 1846, le premier qu'elle ait publié, pour reconnaître combien peu la Banque, trente ans après sa restauration, participait encore au prodigieux développement économique par lequel se signalait, en Prusse aussi, cette époque de paix et de prospérité générales. Le portefeuille est de 39.7, les avances sont de 30.9, l'encaisse de 33.4 et la circulation de 22.5 millions de francs : chiffres souverainement insignifiants pour un pays comme la Prusse et pour un temps comme celui de 1846 ; il n'y a qu'un seul chapitre de quelque importance, les dépôts (97.5 millions), mais ils sont obligatoires de la part des églises, des écoles, des communes, des tribunaux... Ces faits étaient trop éloquents. On ne pouvait plus longtemps leur fermer l'oreille. On ne les écoutait pourtant ou l'on ne les utilisait qu'à demi. Une ordonnance royale du 11 avril 1846 vint prescrire la révision des statuts de la Banque, mais la révision n'était rien moins que radicale. La Banque cessait d'être une Banque d'Etat (*Staats-Bank*) et prenait officiellement le nom de Banque prussienne (*Preussische Bank*); elle ne se transformait pas pour cela en une institution privée et libre. Seulement, l'Etat voulait bien permettre aux capitaux privés de venir se joindre à lui pour l'agrandissement de son commerce de crédit qu'il avait jusqu'alors exploité avec ses propres ressources. Il se réservait la haute direction et pour ainsi dire

la propriété inaliénable de l'entreprise commanditée, et s'attribuait, malgré la faiblesse de son apport pécuniaire, la part léonine dans les bénéfices.

D'après ce nouveau statut (du 5 octobre 1846), mis en vigueur le 1er janvier 1847, le capital social de la Banque prussienne se compose de deux parts très-inégales. Il y a, en premier lieu, l'apport de l'Etat, consistant dans les débris de l'ancienne banque liquidée. Ça faisait un capital nominal de 1,197,583 thalers (4,490,936 fr.), dont la valeur réelle, selon le cours du jour des effets respectifs, restait au-dessous de 2 millions de francs ; l'Etat est libre d'augmenter successivement son apport, faculté dont il use dans des proportions plus que modestes ; il amène en outre les dépôts de tutelles judiciaires, des églises, des écoles, etc., qui tous doivent être confiés à la Banque, obligée de les accepter et de leur bonifier un intérêt de 2 à 2 1/2 pour 100. Voilà pour la part de l'Etat. L'apport des particuliers consiste en un capital de 10 millions de thalers (37.5 millions de francs) réparti en dix mille actions nominatives de 1,000 thalers; le gouvernement peut, si nécessaire lui semble, demander l'augmentation de cet apport jusqu'au doublement; mais il peut aussi, les quinze premières années écoulées (1863), et ensuite tous les dix ans, rembourser ses commanditaires, les actionnaires... Les billets de la Banque sont acceptés dans toutes les caisses publiques. L'émission ne peut pas dépasser 21 millions de thalers (78,750,000 fr.), et doit être couverte : 2/6 par espèces ou lingots, 3/6 par le portefeuille et 1/6 par les nantissements des avances. Sur les profits de la gestion, on paye d'abord un intérêt de 3 1/2 pour 100 au capital social ; quant au surplus, 1/4 en passe au fonds de réserve (tant qu'il n'a pas atteint 30 pour 100 du capital social, où la quote-part peut être réduite à 1/8) : le restant se partage *également* entre le gouvernement et les actionnaires.

Telles sont les stipulations principales du nouveau statut. Nous n'avons pas, on le comprend, à nous occuper ici de l'organisation intérieure de la Banque prussienne et de la façon dont elle opère : façon peu différente, au reste, de celle des autres grands établissements de crédit. Disons seulement que la coopération — dans une dose fort homœopathique à la vérité, puisque les actionnaires n'ont rien à dire ou à peu près — de l'industrie privée ne semble pas avoir précisément donné une vie et une vigueur nouvelles à l'institution; tout au moins, l'impulsion ne fut pas de longue durée. Ainsi, la Banque (y compris les succursales) avait bien, en 1847, escompté 69,419 effets pour la somme de 265.9 millions de francs et fait 5,490 avances se montant à 180.3 millions; mais réduite, en 1849, par suite des tempêtes politiques, à 34,487 effets escomptés (144.2 millions) et à 5,322 avances (107.3 millions), elle n'était pas encore remontée en 1852 à son point de départ : elle ne fit, en cette dernière année, que 46,871 opérations d'escompte et 6,148 avances, pour les sommes de 157.5 et respectivement de 167.2

millions de francs. Pour les actionnaires, néanmoins, l'affaire n'était pas déjà trop mauvaise : outre les 3 1/2 pour 100 d'intérêt fixe, ils avaient touché, en 1847, un dividende de 1.62 pour 100, qui, réduit de moitié dans les deux années suivantes, remontait dès l'an 1850 à 1.40 pour 100, et dépassait quelque peu, en 1851, le chiffre de 1847 : pour l'État, l'affaire marchait de la façon la plus brillante : dès 1847, il avait touché, outre l'intérêt à 3 1/2 pour 100, un dividende de 12.94 sur son capital nominal, à moitié fictif ; même dans l'année économiquement désastreuse de 1848, ce dividende fut encore de 6.17, et il était revenu en 1852 à 10.16 pour 100 !

Cela s'explique par ce fait que, sur le territoire de la Confédération, la Banque prussienne n'avait pas de concurrence sérieuse à soutenir. On ne pouvait pas regarder et redouter comme telle la Banque de Vienne : ses billets au cours forcé ne franchissaient pas la frontière du pays. Dans le reste de l'Allemagne, les banques d'émission étaient peu nombreuses et peu importantes : on n'en comptait alors (1852) que neuf, dont voici la nomenclature, accompagnée de quelques chiffres (en millions de francs) que nous empruntons aux bilans et aux comptes-rendus respectifs :

	FIN 1852.			EN 1852.	
	Capital réalisé.	Circulation.	Encaisse.	Escomptes.	Avances.
Cassenverein de Berlin...	3.75	3.75	4.54	20.06	35.39
Banque poméranienne ...	5.75	3.75	2.52	35.24	17.39
Banque urbaine à Breslau.	5.75	3.75	2.26	10.09	16.12
Banque d'Etat à Dessau..	6.56	9.22	2.97	44.58	2.98
Banque de Leipzig.....	5.62	33.75	15.85	21.16	9.77
Banque de Lübeck.....	0.87	1.25	0.35	1.01	0.76
Banque de Rostock.....	1.87	1.87	1.22	1.72	2.50
Banque bavaroise.....	42.85	17.14	5.64	15.76	21.86
Banque de Bautzen.....	2.06	0.99	0.65	»	0.46
Total.....	73.08	75.47	38.98	149.62	107.23
Banque prussienne.....	43.34	78.75	85.68	167.52	167.23
Différence.....	—29.74	+3.28	+46.70	+17.90	+60.00

On le voit, la Banque prussienne, quoique son capital soit inférieur de deux cinquièmes au capital des autres banques réunies, les prime néanmoins sur tous les autres chapitres par lesquels se mesure l'étendue des opérations et qui décident des bénéfices d'un établissement de crédit. La position de la Banque prussienne était, en effet, plus que prédominante : elle était à peu près la souveraine distributrice du crédit en Allemagne ; ses billets circulaient partout et jouissaient d'une faveur marquée, même dans les résidences des autres banques. Qui s'étonnera que la Banque eût grande envie de conserver une pareille position, aussi flatteuse pour son orgueil que profitable à sa caisse, et que l'administration, directement intéressée à tant de titres dans la prospé-

rité de cet établissement, ne demandât pas mieux que de satisfaire à cette envie ?... Nous n'entendons pas dire, — faut-il en faire la remarque ? — que la considération des dividendes et de la suprématie financière inspirait seule la politique banquière du gouvernement prussien. On comprend pourtant que son caractère de grand banquier — les actionnaires de la Banque prussienne ne sont, en réalité, que des bailleurs momentanés de capitaux qui reçoivent une certaine part dans les bénéfices — ait pu et ait dû fausser les vues de l'administration : on ne cumule pas impunément les rôles de juge et de partie.

III.

La lutte s'engageait très-chaudement à la suite de la vive impulsion qui, après le rétablissement de l'empire français, fut imprimée partout à la vie économique. On découvrit ou l'on crut découvrir, en Allemagne, que les anciennes banques d'émission ne répondaient pas aux besoins nouveaux, fortement accrus, du mouvement commercial et financier : soit à cause de leur nombre trop restreint, soit à cause de leurs ressources insuffisantes ou de leur organisation surannée et peu libérale. Le monde d'affaires, qui avait réclamé depuis longtemps, venait se plaindre plus haut et plus amèrement que jamais ; la spéculation ne demandait pas mieux que de « combler une lacune regrettable, » que de contenter un « besoin généralement senti ; » elle se jetait avec une ardeur inouïe, trop empressée et trop emportée pour rester toujours raisonnable et modérée, sur la création des banques d'émission.

Nous avons décrit ici même cette *fièvre banquière* (comme on l'appelait en Allemagne), au moment juste où elle avait atteint son paroxysme (V. le *Journal des Economistes*, octobre 1856). Tout en relevant franchement et avec un profond regret les inconvénients très-graves qu'entraînait pour l'Allemagne économique cette surexcitation de la spéculation, cette exploitation boursicotière des besoins de crédit, nous eûmes soin d'ajouter qu'il y avait, « en effet, des exigences fondées à satisfaire, » et que « des institutions qui viendraient y répondre pourraient exercer une très-salutaire influence sur la vie économique de l'Allemagne ; » en exprimant ensuite l'espoir que la *fièvre banquière* sera peut-être « pour les gouvernements un avertissement sérieux de donner à l'avenir plus de liberté au mouvement régulier de la vie économique, ce qui est le moyen le plus sûr d'empêcher l'activité factice, déréglée » (*loc. cit.*, p. 66-7), nous signalions la politique restrictive des grands Etats allemands comme l'une des causes principales du débordement des projets de banque dans les petits Etats avoisinants. Cette politique restrictive était celle du gouvernement berlinois ; la Saxe royale et quelques autres Etats moyens ne firent que suivre son exemple et ne le firent que forcément

fusant toute concession, soit pour l'établissement de banques nouvelles, soit pour l'agrandissement des anciennes banques, la Prusse en fit et en vit éclore plusieurs à ses confins ; elles comptaient presque toutes sur le champ d'activité qu'elles sauraient trouver en Prusse. Le gouvernement, après s'être défendu des banques, crut alors devoir se défendre contre leurs billets : la campagne s'ouvrit par la loi du 14 mai 1855, qui interdisait l'entrée du pays aux banknotes étrangères pour les coupures au-dessous de 10 thalers (37 fr. 50 c.).

L'opinion était assez portée, alors, à ratifier ces mesures ; certaines personnes n'allèrent-elles pas jusqu'à les saluer presque comme des mesures de salut public ? L'ardeur fiévreuse de la spéculation qui menaçait d'envahir toutes les couches sociales, le goût effréné de l'agiotage, des jeux de bourse, de l'enrichissement sans travail et à vue d'œil, qui gagnait de proche en proche, effrayait les âmes honnêtes, inquiétait maint esprit des plus fermes. Alarmé, et non à tort, des emportements de la spéculation, on penchait à la condamner jusque dans ses germes réellement utiles et féconds, et parce que l'agiotage aussi se mêlait des projets de banque, on aurait voulu contester presque toute raison d'être à ces créations. Le gouvernement de Berlin, cela se comprend, n'était que trop porté à entretenir ces frayeurs, à servir ces clameurs ; la législature et la presse lui laissaient toute latitude pour le faire. Les autorités les plus compétentes pourtant en cette matière, les Chambres de commerce des premières villes du pays (de Cologne, de Magdebourg, de Posen, de Minden, etc.), qui toutes s'étaient fermement prononcées, dans les années même de 1854-56, contre la politique tout au moins étroite du gouvernement, prêchèrent longtemps aux sourds ; — « il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. » Mais bientôt la panique des uns cessait avec l'agitation fiévreuse des autres qui l'avait provoquée. Du moment qu'on se mit à examiner la question plus froidement, plus impartialement, on devint plus indulgent au sujet du mouvement banquier, tant redouté d'abord, et on cessait de croire au désintéressement entier de l'opposition systématique que ce mouvement avait rencontré dans les régions administratives à Berlin, qu'il continuait à y rencontrer, lorsque des faits patents prononcaient tout au moins contre la prétendue nécessité de ces rigueurs.

Le règne d'or de la spéculation agiotrice expirait en Allemagne, comme presque dans l'Europe entière, vers la fin de 1856 ; alors tombait aussi la fièvre banquière qui n'avait été que l'une des formes dans lesquelles se manifestait la surexcitation générale de l'esprit d'entreprises. En faisant le bilan, on trouvait que la fièvre banquière avait, au fond, fait plus de bruit que de mal, si mal il y avait dans la création des quelques nouveaux établissements de crédit que voici : à Darmstadt (capital réalisé : 5,687,465 fr.), à Weimar (18,750,000 fr.), à Brunswick (13,500,000 fr.), à Francfort (21,428,580 fr.), à Brême (10,312,500 fr.),

en Thüringe (7,952,400 fr.), à Gera (7,981,650 fr.), et à Hombourg (1,942,855 fr.) Pour compléter l'énumération, il faudrait ajouter : la banque internationale à Luxembourg, la banque de Gotha, la banque de crédit et d'assurances à Lübeck et la banque de Hanovre. Mais, concédées seulement dans les mois de mars à juin 1856, ces banques avaient à peine commencé à fonctionner vers la fin de l'année ; aussi ne sont-elles pas comprises dans les chiffres que nous donnons plus loin sur les banques non prussiennes, et qui se rapportent au mois de décembre 1856 ; ces banques, tardivement écloses, n'ont du reste pas pu arriver à une vie et à une vigueur réelles. Nous reviendrons sur la gestion et les opérations de leurs aînées plus heureuses ; constatons pour le moment, d'après les chiffres qui précèdent, que le capital de ces huit nouvelles banques d'émission (non prussiennes) n'est que de 87,555,45 francs, soit de 25 pour 100 au-dessous du capital social des dix banques d'émission qui existaient et fonctionnaient à la fin de 1852. Pour traiter d'exagérées ces créations relativement modestes, pour leur dénier tout motif légitime de naître et d'être, il aurait fallu soutenir que l'ancienne situation banquière, telle qu'elle existait à la fin de 1852, a répondu complétement et entièrement aux besoins réels et raisonnables du mouvement économique, non-seulement de 1852, mais encore de 1856. Or, le gouvernement prussien, qui d'abord avait fermement soutenu cette thèse, qui avait refusé toute concession de banques nouvelles et avait repoussé les billets étrangers, toujours par cette raison péremptoire qu'ils ne s'adressaient qu'à des besoins factices, — le gouvernement prussien lui-même dut bientôt démentir cette assertion par ses propres actes.

Il le fit d'abord par la révision du statut (de 1846) de la Banque prussienne. La révision portait précisément sur le point où l'administration, jusqu'alors, avait montré le plus de rigueur : sur l'émission des notes. Levant l'ancienne limite (21 millions de thalers), on donnait à la Banque liberté entière au sujet de l'émission, dont elle doit tenir la contre-valeur, 1/3 en espèces ou lingots et 2/3 en effets escomptés. Quant aux autres stipulations du traité intervenu le 28 janvier 1856 entre le Trésor et la Banque, sanctionné par la loi du 7 mai, nous nous bornerons à rappeler l'obligation, acceptée par la Banque, de retirer de la circulation la moitié environ (15 millions de thalers = 56,250,000 fr.) des bons du Trésor (*Kassen-Anweisungen*), émis en vertu de la loi du 19 mai 1851, jusqu'au montant de 30,842,347 thalers (115,658,800 fr.) ; elle en livre au moins 750,000 thalers (2,812,500 fr.) par mois au Trésor, qui les anéantit et lui en donne la contre-valeur en obligations 4 1/2 pour 100 ; mais la Banque contribue elle-même avec une somme annuelle de 621,910 thalers (2,332,160 fr.) au payement des intérêts de ces obligations. En échange de ces concessions, on élève l'intérêt fixe du capital social de 3 1/2 à 4 1/2 pour 100, et l'Etat renonce jusqu'au 31 décembre 1871 à la faculté que lui attribue le statut (§ 16) de 1846, de rembourser

blions pas que ces cinq années embrassent précisément l'époque du plus vif mouvement des affaires, soit de la plus forte tentation à l'imprudence pour les banques.

Tout cela veut-il dire que les banques non prussiennes, surtout les banques écloses en 1853-56, soient plus solides que les banques prussiennes? Nous ne le croyons pas; le rapport entre le capital social ou entre l'encaisse et la circulation n'est pas — nous aurons l'occasion d'en parler plus explicitement — l'élément décisif pour juger la solidité d'un établissement de crédit. Tout cela tendrait-il à prouver qu'on doit laisser à l'industrie privée liberté entière pour l'émission de la monnaie fiduciaire? Ce n'est pas certes le lendemain des nouvelles expériences si tristement éclatantes que les Etats-Unis viennent de faire à cet égard, — en septembre dernier, 1415 banques nord-américaines, ayant une circulation de 214.8 millions de dollars (1,073,894,110 fr.), ont suspendu leurs payements après la chute de l'*Ohio life insurance and trust Company*, — qu'une pareille thèse pourrait être soutenue raisonnablement. Mais les faits qui précèdent prouvent, en tout cas, que la politique restrictive et prohibitive suivie par la Prusse était dictée moins par des considérations d'intérêt général que par les intérêts particuliers du fisc, que le Trésor banquier est un anachronisme préjudiciable au bien public, et que l'éternelle loi de l'offre et de la demande est une digue plus efficace contre les débordements de la monnaie de papier que toutes les précautions gouvernementales. Ces faits expliquent encore le revirement qui, dès la fin de 1856, s'est fait dans l'opinion de l'Allemagne et qui a fini par forcer la Prusse elle-même à chercher une autre voie pour sa politique banquière. Reste à savoir comment, des deux parts, on a soutenu le terrible choc de l'année d'abord mauvaise, ensuite désastreuse, de 1857, et quels sont les enseignements que la crise en Allemagne a légués à cet égard à la conférence banquière qui doit vider la question des banknotes.

J.-E. HORN.

(*La fin au prochain numéro.*)

BULLETIN.

LIBERTÉ DU COMMERCE DE LA BOUCHERIE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Lorsque le Consulat entreprit la grande tâche de rétablir en France l'ordre et la prospérité, aucun service n'était plus en souffrance que celui de l'alimentation de Paris en viande de boucherie.

Les fléaux de toutes sortes qui avaient sévi sur le pays depuis la révolution, les assignats, la terreur, le maximum, avaient jeté un trouble profond dans toutes les affaires commerciales. Le commerce de la boucherie avait de plus été soumis à des causes particulières de désordre. De 1793 à 1800, la guerre civile avait arrêté la production dans le Poitou, dans le Maine et dans une partie de la Normandie; les réquisitions de guerre pour les armées de l'intérieur et de l'extérieur avaient achevé de désorganiser les relations habituelles de la boucherie et des éleveurs; enfin la police insuffisante de la capitale ne parvenait pas à empêcher l'introduction dans Paris et la vente, même sur la voie publique, des viandes les plus malsaines.

Le mal était grand; il fallait le faire cesser sans retard.

Afin de rendre la sécurité au commerce de la boucherie dans Paris et de rappeler dans cette profession des hommes honnêtes et solvables, l'arrêté consulaire du 8 vendémiaire an XI, complété par le décret du 6 février 1811, obligea les bouchers, dont le nombre fut limité, à se munir d'une autorisation du préfet de police et à verser un cautionnement.

Pour déterminer les éleveurs à amener leurs bestiaux sur les marchés d'approvisionnement de Paris, on astreignit les bouchers à faire tous leurs achats exclusivement sur ces marchés et à les payer comptant par l'intermédiaire d'une caisse municipale, la caisse de Poissy, chargée de leur faire des avances à un intérêt modéré.

La santé publique compromise par les désordres du commerce de la boucherie, et par suite la tranquillité de la capitale menacée, dans un temps où il était plus nécessaire que jamais de l'assurer, justifiaient alors cette dérogation au principe de la liberté commerciale et professionnelle consacré par la loi des 2-17 mars 1791. On ne songea pas toutefois à étendre cette mesure au delà de Paris; et, dans tout le reste de la France, même dans la banlieue de la capitale, le commerce de la boucherie demeura libre comme tous les autres.

Plus tard, sous le gouvernement de la Restauration, l'ordre n'étant plus compromis, l'approvisionnement de Paris étant parfaitement assuré, le système de la limitation du nombre des bouchers ne se défendit plus par les nécessités exceptionnelles qui l'avaient fait établir. Les inconvénients inhé-

rents au système et sur lesquels il avait fallu passer pour en éviter de plus considérables encore, excitèrent des plaintes nombreuses. Les éleveurs et les consommateurs réclamèrent avec persévérance contre l'organisation des bouchers, qui rendait ceux-ci maîtres du prix des bestiaux sur les marchés et du prix de la viande à l'étal. La Chambre de commerce et le Conseil municipal de Paris, le Conseil d'État, le gouvernement, jugèrent ces réclamations fondées, et le système succomba dans ses dispositions principales. Une ordonnance du 12 janvier 1825 y substitua un système mixte et transitoire, où le nombre des bouchers cessait d'être limité, mais où les cautionnements et la caisse de Poissy étaient maintenus à titre obligatoire.

Cette ordonnance avait blessé des intérêts fort actifs. On n'eut pas la patience de l'expérimenter jusqu'au bout, et quoique les résultats obtenus n'eussent en réalité rien de défavorable, comme le démontrent les documents du temps étudiés avec impartialité, sans consulter aucun des corps dont les délibérations avaient préparé l'ordonnance de 1825, on la rapporta.

L'ordonnance du 18 octobre 1829 rétablit le système entier de l'arrêté de l'an XI, en limitant le nombre des bouchers à 400, et en ajoutant aux dispositions anciennes l'interdiction de revendre, soit sur pied, soit à la cheville, les bestiaux achetés sur les marchés autorisés.

Mais à peine ce système était-il établi, que la force des choses y faisait brèche.

D'abord on augmenta le nombre des bouchers; de 400, il fut porté à 501, nombre actuel.

Les marchés, ouverts deux fois par semaine à la vente de la viande en détail, reçurent un plus grand nombre de forains, qui commencèrent à faire une petite concurrence aux bouchers établis.

La préfecture de police déclara ne pouvoir pas faire exécuter les dispositions qui interdisaient la vente à la cheville; cette vente fut ouvertement tolérée dans les abattoirs, ainsi que l'introduction des viandes à la main directement portées par les forains au domicile des acheteurs. Les bouchers furent même autorisés à acheter leurs animaux en dehors des marchés d'approvisionnement, mais seulement au delà d'un rayon de 10 myriamètres autour de Paris.

Par ces concessions, on ne donna point satisfaction aux réclamations des éleveurs et des consommateurs, et on excita les plaintes des bouchers. En 1840, lorsque l'administration reprit l'examen de la question, ces plaintes n'étaient pas moins vives et pressantes que celles des éleveurs et des consommateurs.

A partir de 1848, le système fut entamé de nouveau et plus gravement.

On introduisit la vente quotidienne de la viande sur les marchés, et sur cent soixante et une places existant dans ces marchés, cent vingt et une furent données aux forains.

On établit au marché des Prouvaires la vente à la criée en gros des viandes abattues provenant directement de l'extérieur, et, sur cinq marchés, la criée en détail.

Les réclamations des bouchers devinrent plus vives; le public et les éle-

veurs ne cessèrent pas de se plaindre : le public, du prix élevé de la viande à l'étal comparativement au bas prix des bestiaux sur pied et de la viande dans les départements; les éleveurs, du bas prix des bestiaux sur pied comparativement au prix élevé de la viande à l'étal.

Tel était l'état de choses, lorsque survint la crise alimentaire dont le gouvernement de Votre Majesté s'est efforcé de combattre les fâcheux effets par tous les moyens en son pouvoir, et à laquelle la Providence a mis un terme par la dernière récolte. A ce moment, les doléances du public prirent un nouveau caractère d'intensité.

Il eût été injuste de rendre la boucherie de Paris responsable de la cherté excessive de la viande, à partir de 1854. Cette cherté tenait à des causes générales, parmi lesquelles on peut signaler, sans regret, l'accroissement de la consommation de la viande, dû au développement du travail et de la prospérité publique. Depuis plusieurs années, la consommation de la viande a non-seulement augmenté dans une large proportion à Paris et dans la la plupart des villes des départements, mais elle s'est accrue encore davantage dans les campagnes; et comme la cherté était plus grande encore à Paris qu'ailleurs, il devenait plus urgent que jamais d'aviser aux moyens de donner satisfaction aux réclamations contre l'organisation de la boucherie dans ce qu'elles avaient de fondé.

Toutefois, une dernière épreuve était encore possible : celle de la taxe autorisée par la loi des 19-22 juillet 1791. L'administration résolut, avant de proposer à Votre Majesté un parti définitif, d'en faire un essai sérieux et complet.

La taxe est le correctif ordinaire du monopole. Envisagée théoriquement, il semblerait qu'elle dût satisfaire et concilier tous les intérêts : l'intérêt du boucher, auquel elle assure une juste rémunération; l'intérêt du consommateur, puisqu'elle prend pour base du tarif le prix de revient dûment constaté, surélevé seulement d'un bénéfice équitable; l'intérêt de l'éleveur lui-même, puisque le boucher, assuré de son bénéfice dans tous les cas, n'est pas stimulé à faire baisser le prix du bétail au-dessous du prix vrai déterminé par l'offre et la demande mises en présence.

Si la taxe avait pu fonctionner sincèrement dans ces conditions, elle aurait sans doute fait cesser les plaintes, et le système de la limitation devenu inoffensif, il n'y aurait peut-être plus eu de raison très-péremptoire pour le détruire.

Mais il a fallu reconnaître, après une épreuve de plus de trois ans, que la taxe ne contenait pas en elle les conditions nécessaires d'une exécution sincère, et qu'en pratique elle ne produisait pas les résultats que paraissait indiquer la théorie ;

Que les bouchers n'ayant plus un intérêt personnel et direct à discuter le prix du bétail, la taxe devenait la base obligée des transactions du marché, et favorisait ainsi la permanence de la cherté ;

Que, malgré les précautions prises, la taxe ne prévoyait pas et ne pouvait pas prévoir toutes les habiletés de métier par lesquelles l'économie de ses calculs est détruite et le bénéfice du boucher indûment augmenté au détri-

ment du public, et d'une manière d'autant plus fâcheuse, que c'est sous le couvert de l'administration, qui ne peut pas l'empêcher, que cet abus se produit.

Il faut donc renoncer à la taxe, il y a sur ce point évidence entière. Or, la taxe supprimée, le monopole subsisterait seul sans contre-poids ; on n'aurait plus, comme dans la boulangerie et dans l'industrie des chemins de fer, le correctif indispensable du tarif destiné à empêcher l'abus du privilége, et l'on se trouverait en présence d'un système actuellement démantelé de toutes parts, qui, dans l'état où l'ont réduit les atteintes qu'il a reçues successivement depuis 1830 et particulièrement depuis 1848, excite les réclamations de tous les intérêts, sans exception.

D'un autre côté, si le système était rétabli dans son intégrité première, il est incontestable qu'il rencontrerait de nouveau, indépendamment de la contradiction incessante du principe auquel il déroge, les difficultés d'exécution, les abus, les plaintes qui, depuis trente ans, ont toujours forcé la main à l'administration et ne lui ont jamais permis de le conserver intact.

L'état de choses en vue duquel l'organisation actuelle de la boucherie a été conçue n'a-t-il pas d'ailleurs subi les modifications les plus profondes? La célérité avec laquelle les chemins de fer permettent d'amener aujourd'hui les bestiaux sur les marchés d'approvisionnement et la promptitude extraordinaire que procure le télégraphe électrique pour la transmission des ordres dans les pays d'élevage n'ont-elles pas créé une situation nouvelle avec laquelle l'ancienne réglementation de la boucherie n'est plus en harmonie?

On était donc logiquement amené à se demander si le moment n'était pas venu de renoncer à un système qui n'avait jamais été admis que comme une exception, et de rentrer dans le droit commun ; si, au temps où nous sommes, il y avait quelque péril à remplacer le commerce de la boucherie sous le principe vrai et fécond de notre droit public moderne, en vertu duquel le regnicole peut exercer, sur tel point du territoire où il lui plaît de s'établir, telle profession commerciale ou industrielle qu'il lui convient de choisir.

L'examen approfondi auquel cette question a été soumise dans le sein de votre Conseil d'Etat a levé tous les doutes.

La liberté du commerce de la boucherie dans Paris ne pourrait faire courir de dangers à la sûreté et à la santé publiques que si elle compromettait l'approvisionnement de Paris et la salubrité de la viande livrée à la consommation ; si elle devait avoir pour effet d'élever encore le prix de cette denrée de première nécessité ou de le soumettre à des fluctuations trop considérables.

Il n'est vraiment pas nécessaire d'insister beaucoup pour démontrer que l'approvisionnement de Paris en viandes de boucherie ne cessera pas d'être assuré parce que le nombre des bouchers ne sera plus limité, parce que les bouchers ne seront plus obligés d'acheter leurs bestiaux sur les marchés de l'approvisionnement de Paris, ou parce que la caisse de Poissy cessera d'exister. C'est qu'en effet, dans cette situation nouvelle de la boucherie, l'éleveur ou le marchand de bestiaux seront tout aussi sûrs que par le passé de ren-

contrer sur les marchés de Paris les deux conditions qui le déterminent à y envoyer ses animaux, savoir : l'affluence des acheteurs et le payement au comptant.

Le payement au comptant est aujourd'hui complétement passé dans les mœurs commerciales pour les denrées vendues sur les marchés, et l'état actuel du crédit fait que le marchand qui achète sur les marchés, quelle que soit la nature de la denrée, n'est nullement embarrassé pour trouver l'argent comptant nécessaire à ses achats.

A la halle de Paris, la vente en gros de la volaille et du gibier, du poisson de mer et du poisson d'eau douce, du beurre, des œufs et des légumes, se fait au comptant pour une somme totale bien supérieure à celle des achats de la boucherie de Paris. Sur les marchés à bestiaux de Paris, les bouchers de la banlieue achètent pour près de 30 millions, les bouchers des départements avoisinant celui de la Seine, pour près de 18 millions, et ils payent comptant sans le secours de la caisse de Poissy. Les bouchers de Paris eux-mêmes, qui achètent pour près de 78 millions, ne demandent sur cette somme à la caisse de Poissy que 6,500,000 francs. Le payement comptant restera donc la règle de la boucherie libre, comme il est la règle de tous les autres commerces qui s'approvisionnent dans les marchés, cela n'est pas douteux.

Il est également certain que l'affluence des acheteurs sur les marchés d'approvisionnement de Paris sera toujours la même. En effet, il n'y a pas de raison pour que l'éleveur cesse d'y rencontrer les bouchers de la banlieue de Paris et les bouchers des départements avoisinant celui de la Seine, dont la situation ne sera pas changée. Or, lorsque les bouchers libres de la banlieue et les bouchers libres des départements entourant celui de la Seine dans un rayon de plus de 50 lieues, trouvent leur intérêt à venir s'approvisionner sur les marchés de Paris, parce que c'est là qu'ils peuvent le mieux choisir les animaux qui leur conviennent, et parce que c'est là aussi que l'importance de l'offre modère le plus sûrement le prix, comment douter que les bouchers de Paris ne continuent eux-mêmes à y faire habituellement leurs achats ?

Il n'y a pas davantage de craintes sérieuses à concevoir pour la salubrité des viandes.

Il ne peut pas s'agir, en effet, de restreindre les droits de l'administration pour l'inspection des viandes à l'abattoir et à l'entrée dans Paris, non plus que les pouvoirs qui lui sont attribués par les lois pour assurer la fidélité du débit et la salubrité des viandes vendues dans les étaux ou sur les marchés. L'admirable organisation de la police de la capitale, dont les moyens seront augmentés s'il en est besoin, et dans la proportion qui sera nécessaire, donne à cet égard toute garantie. Si, depuis que la viande à la main, par suite des mesures nouvelles prises dans ces dernières années, entre pour 25 pour 100 dans la consommation parisienne, la préfecture de police a pu en écarter, je ne dis pas seulement les viandes corrompues, qui peuvent facilement être reconnues et contre lesquelles le public est surtout protégé par sa propre vigilance, mais les viandes provenant d'animaux malades ou

abattus trop jeunes, dont l'insalubrité est plus difficile à constater, il n'y a pas de raison pour que, sous le régime de la liberté de la boucherie, cette protection ne puisse être rendue tout aussi efficace ; il n'y a là qu'une question de personnel et de mesures sagement combinées pour faciliter l'inspection des viandes à l'abattoir et aux barrières.

Il est à remarquer de plus, à ce point de vue de la salubrité, que la charcuterie, l'épicerie, la vente du poisson, qui présentent autant de dangers, ne sont pas monopolisées et que la liberté dont elles jouissent n'empêche pas d'exercer une surveillance efficace sur les denrées qu'elles mettent en vente.

Si l'on veut dire que la liberté du commerce de la boucherie augmentera la proportion des viandes provenant d'animaux de moins belles espèces et engraissés avec moins de soins et de dépenses, parce que les bouchers seront amenés par la concurrence à rechercher le bon marché dans les bestiaux, il resterait à démontrer qu'un tel résultat dût être préjudiciable à la santé publique. Loin de là, on peut penser qu'il serait favorable à la classe ouvrière, parce que celle-ci, ayant la facilité de se procurer à bas prix une viande moins belle, il est vrai, mais toujours parfaitement saine et nutritive, pourrait remplacer avec avantage, par la viande de boucherie, une partie de ses aliments actuels.

Quant au prix de la viande, il serait contraire à l'une des lois les mieux démontrées de l'économie politique, que la liberté du commerce de la boucherie le rendît plus élevé.

Il est admis partout, il est d'expérience universelle que, dans une profession libre, la concurrence a mène le bon marché. Il est facile de s'en rendre compte. Le commerçant qui a en face de lui un concurrent et qui ne peut pas transiger et s'entendre avec lui, parce que, dans une profession toujours ouverte, le concurrent qu'il aura désintéressé sera toujours et immédiatement remplacé par un autre, s'ingénie, avant tout, à trouver des combinaisons pour réduire son prix de revient et pouvoir ainsi donner la marchandise à moindre prix que son confrère ; car c'est par le bon marché surtout qu'on attire la masse du public. Si les moyens qu'il emploie ne sont pas toujours légitimes, c'est au public à y regarder de près, à la police à constater les fraudes, à la loi pénale à les réprimer. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'en règle générale, la liberté de la concurrence oblige le marchand à baisser ses prix. Et si cela est vrai du commerce en général, pourquoi cela ne serait-il pas vrai aussi du commerce de la boucherie en particulier ?

Est-ce qu'il serait plus à craindre dans cette profession que dans aucune autre que la liberté ne se réglât pas elle-même et que le nombre des étaux dépassant de beaucoup les besoins de la consommation, l'ensemble des frais généraux de la profession s'augmentât dans des proportions sensibles et de nature à augmenter le prix de la marchandise ? Qu'on voie ce qui s'est passé en 1825. L'illimitation de la boucherie qui a duré cinq ans n'a porté le nombre des bouchers dans Paris qu'à 514, 13 de plus seulement que le nombre jugé nécessaire lorsque la limitation fut rétablie.

Est-ce qu'il serait à craindre, en sens opposé, que des capitalistes, venant à accaparer les étaux de la ville ou les bestiaux dans les pays d'élève, se rendissent maîtres du prix de la viande sur pied ou du prix de la viande à l'étal, pour rançonner le public? L'accaparement des bestiaux dans les pays d'élève ne s'est jamais fait jusqu'ici, quoique rien dans les règlements actuels ne s'y opposât; il est donc bien probable qu'une opération de cette nature offre trop de chances défavorables pour être tentée. Mais si elle devait jamais être reconnue possible et avantageuse, ce n'est pas le maintien du système de la limitation qui y mettrait obstacle, ce n'est pas non plus le système de la liberté du commerce de la boucherie qui la rendrait plus facile. Quant à l'accaparement des étaux de la ville par une grande compagnie, rien n'est plus difficile à comprendre qu'une spéculation de ce genre dans un commerce où la marchandise dépérit si promptement, et exige, plus qu'aucune autre, et sous peine de pertes considérables, les soins minutieux et la surveillance directement intéressée du maître.

Telles sont les considérations qui démontrent, au point de vue de la salubrité et du prix des viandes comme au point de vue de l'approvisionnement de Paris, que le rétablissement des principes de la liberté commerciale dans l'exercice de la profession de la boucherie ne saurait créer aucun péril à la sûreté ou à la santé publiques.

Quoi qu'on en ait dit, cette démonstration est complétement confirmée par l'expérience des faits.

J'ai déjà signalé la cause des désordres de la boucherie parisienne de 1791 à l'an XI, qui ne peuvent pas être attribués à la liberté de ce commerce, et qui n'ont été que la conséquence naturelle de la désorganisation générale que le Consulat est venu faire cesser.

J'ai dit également que l'épreuve de 1825, étudiée dans ses conséquences, d'après les documents mêmes de l'époque, n'avait eu aucun résultat fâcheux, bien qu'elle ait été incomplète.

J'ajoute que la boucherie est libre dans presque toute l'Europe : en Belgique, en Suisse, en Piémont, en Prusse, en Angleterre, à Berlin, ville de 600,000 âmes, à Londres, ville de 2 millions d'âmes, et que dans ces diverses contrées, dans ces grandes capitales, on ne s'est jamais plaint de désordres causés par ce système. Enfin, sans aller plus loin que dans notre pays, Paris est la seule ville de l'empire qui soit soumise au régime de la limitation. Dans les plus importantes cités de la France, à Lille, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux, à Lyon, le commerce de la boucherie est resté libre; il l'est également aux portes mêmes de Paris, dans ces grandes communes suburbaines des Batignolles, de Montrouge, des Ternes, de la Chapelle, de Montmartre, qui entourent la capitale, et ne contiennent pas une population moins dense que celle de la capitale elle-même. Or, nulle part en France on n'a remarqué ou allégué que la santé et la sûreté publiques eussent été compromises du chef de la liberté de la boucherie.

En résumé, le système de la limitation *incomplet* mécontente tout le monde et froisse tous les intérêts, et *complet* il n'a jamais pu se maintenir. D'un autre côté, après un examen approfondi de la question, après une

instruction qui a duré plusieurs années, après une enquête qui a éclairci tous les faits, il a été démontré que la liberté de la profession de boucher, à Paris, réclamée au nom d'un principe fondamental de notre droit public, ne peut plus aujourd'hui être la cause ni l'occasion des désordres qui ont motivé pour un temps le sacrifice de ce principe. Après avoir vu ma conviction partagée par le Conseil d'Etat, qui a eu sous les yeux toutes les pièces de l'instructiou, et notamment la délibération par laquelle le Conseil municipal de Paris s'est prononcé contre le régime de la liberté de la boucherie, je ne pouvais donc plus hésiter, Sire, à proposer à Votre Majesté de faire rentrer l'exercice de cette profession dans le droit commun.

Tout le système de la limitation est contenu dans l'ordonnance du 18 octobre 1829. L'arrêté de l'an XI et l'ordonnance de 1825 ont été abrogés expressément et dans toutes leurs dispositions. Il suffit, par conséquent, de rapporter l'ordonnance du 18 octobre 1829, pour rétablir de plein droit, dans l'exercice de la profession de boucher à Paris, l'application des règles générales en matière de liberté professionnelle écrites dans la loi de 1791.

L'article 1er du décret que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté porte donc abrogation de l'ordonnance du 18 octobre 1829, et ainsi se trouveront supprimés la limitation du nombre des bouchers, le cautionnement et les marchés obligatoires, l'interdiction de la vente à la cheville et de la revente sur pied, et l'obligation imposée aux bouchers d'abattre dans les abattoirs municipaux. Toutefois, les tueries particulières dans l'intérieur de la ville resteront toujours frappées d'interdiction par l'ordonnance générale du 15 avril 1838, qui conserve toute sa force.

Ainsi se trouvera aussi supprimée, avec différentes dispositions de détail qui complétaient le système, l'institution du syndicat qui, dans le régime nouveau, ne pourrait pas avoir ce rôle d'auxiliaire officiel de l'administration, en vue duquel surtout il avait été créé sous le régime ancien, et qu'une préoccupation peut-être trop vive des intérêts de la corporation lui a quelquefois fait négliger.

La suppression du système de la limitation de la boucherie n'implique pas, comme je l'ai dit déjà, l'abandon des droits de surveillance et d'inspection de l'administration. Le nouveau régime exigera, au contraire, qu'ils soient très-sérieusement exercés dans les abattoirs et à l'entrée des viandes dans Paris, aussi bien que dans les étaux et sur les marchés. Il convenait, pour que personne ne s'y trompât, qu'ils fussent expressément réservés. Tel était l'objet de l'article 3.

Il fallait de plus assurer à l'administration les moyens d'accomplir ses devoirs de surveillance, et d'intervenir, comme elle a droit de le faire en vertu de ses pouvoirs généraux de police, et comme elle le fait à l'égard d'autres professions, pour fixer les conditions de salubrité qu'exige, dans la tenue des étaux, l'intérêt de la santé publique. C'est dans ce but que l'article 2 oblige tout individu qui veut exercer la profession de boucher à faire une déclaration préalable à la préfecture de police.

Enfin, comme cette surveillance nécessaire deviendrait très-difficile avec le colportage de la viande, ce mode de vente est interdit par l'article 4, sans

qu'il soit d'ailleurs porté atteinte au droit d'apport et de vente à domicile, qui n'offre pas d'inconvénients.

L'article 5 dispose qu'il sera institué sur les marchés aux bestiaux, destinés à l'approvisionnement de Paris, des facteurs auxquels les propriétaires de bestiaux pourront envoyer leurs animaux en consignation, pour les vendre soit à l'amiable, soit à la criée. Ces facteurs offriront aux éleveurs une double garantie, celle qui résulte du choix de l'administration, et celle de leur cautionnement, qui sera déterminé en raison de l'importance de leur gestion, et qui, conformément aux lois de la matière, répondra par privilége de tous les faits de charge.

Si l'animal sur pied ne trouve pas acheteur aux conditions qui auront été fixées, le facteur pourra, en vertu de l'article 6 et d'après les instructions qu'il aura reçues, l'envoyer immédiatement à l'abattoir, puis, ou bien vendre la viande dépecée à l'abattoir même, s'il trouve acheteur à l'amiable, ou bien l'expédier à l'extérieur en franchise de droit d'octroi, s'il a avantage à le faire, ou bien encore l'envoyer sur les marchés à la criée de l'intérieur, où toutes les précautions administratives devront être prises pour que la criée fonctionne sincèrement.

La création sur les marchés aux bestiaux de facteurs, offrant les mêmes garanties que ceux qui existent déjà pour la vente des principales denrées destinées à la consommation de Paris, répondra à un vœu formé depuis longtemps par l'agriculture, et elle est d'autant plus nécessaire, que du moment qu'on veut adopter complétement le régime de la liberté, il serait difficile de maintenir l'institution de la caisse de Poissy. Le Conseil d'État avait pensé, il est vrai, qu'on pourrait la conserver avec un caractère purement facultatif, mais ce système aurait l'inconvénient de maintenir deux catégories de bouchers, les uns ayant un cautionnement pour pouvoir se servir de l'entremise de la caisse, et les autres n'en ayant pas et s'affranchissant de l'intermédiaire de cette caisse. D'ailleurs, dans une délibération du 4 décembre dernier, le Conseil municipal s'est refusé à faire les fonds qui pourraient être nécessaires pour en assurer le service, si elle était conservée avec un caractère facultatif.

Au surplus, comme institution de crédit, la caisse de Poissy, il faut bien le reconnaître, ne rend plus les mêmes services qu'autrefois. Les avances de cette caisse aux bouchers, qui, en 1820, représentaient près de la moitié du montant des achats des bouchers de Paris, n'en représentent pas en ce moment le dixième ; d'année en année, elles vont toujours en diminuant. Dans l'état actuel des choses, cet établissement n'atteint même pas complétement le but qu'il s'est proposé à l'égard des producteurs. Il assure, il est vrai, le payement au comptant de tous les bestiaux achetés par les bouchers de Paris ; mais, en général, les éleveurs ne viennent pas sur les marchés, ils expédient leurs bestiaux à des commissionnaires qui sont chargés d'en opérer la vente, et c'est à ces commissionnaires que la caisse remet le prix des animaux qu'ils ont vendus. Cette intervention des commissionnaires, dont les opérations ne sont soumises à aucun contrôle, diminue beaucoup pour les éleveurs l'importance de la garantie du payement au comptant, et

il n'est pas douteux qu'ils trouvent une garantie beaucoup plus sérieuse dans l'institution de facteurs assujettis à un cautionnement et soumis à la surveillance de l'administration. Par ces divers motifs, je pense qu'il y a lieu de supprimer la caisse de Poissy, et cette suppression fait l'objet de l'article 8 du décret.

Suivant l'article 9, les dépenses relatives à l'inspection de la boucherie et au service des abattoirs, qui étaient prélevées sur l'intérêt du cautionnement des bouchers, reprendront naturellement leur caractère de dépenses municipales et devront dorénavant être supportées par la ville de Paris, pour laquelle les produits du droit d'abatage constituent, du reste, un revenu important.

Enfin, l'article 11 du décret fixe au 31 mars l'époque à laquelle devra commencer son exécution. Ce délai est indispensable pour que l'administration puisse aviser aux mesures de détail que comportera la transition du régime actuel de la boucherie de Paris au régime de liberté qui lui est substitué. Il permettra particulièrement de pourvoir à l'installation des facteurs destinés à remplacer la caisse de Poissy et qui paraissent appelés à donner au commerce des bestiaux et à celui de la boucherie les garanties et l'utile concours que cette caisse était impuissante à leur assurer.

Le gouvernement doit-il espérer, Sire, que la suppression du système de la limitation des bouchers amène une modification immédiate et favorable au public dans le prix de la viande? Je ne le crois pas. Les effets d'un monopole survivent pendant un certain temps aux décrets qui en prononcent la suppression; les intérêts qui peuvent être ou se croire lésés s'agitent, cherchent à reconquérir le privilége qui leur a été enlevé, tout au moins à profiter largement des avantages qui leur sont réservés, grâce à la lenteur inévitable avec laquelle s'installe toujours un régime nouveau; et même, par une habileté facile à comprendre, ils ne manquent pas d'exploiter cette lenteur ou les circonstances extérieures et accidentelles qui peuvent momentanément retarder les avantages du système contre le système lui-même. Mais de telles difficultés sont trop faciles à prévoir pour que le gouvernement ne s'en soit pas rendu compte à l'avance et ne soit pas résolu à les dominer par sa persévérance et, s'il est nécessaire, par sa fermeté. Avec le temps, ces difficultés seront vaincues, les bouchers honnêtes et intelligents comprendront qu'ils n'ont rien à redouter de la libre concurrence introduite dans leur profession, et le système, fonctionnant sans entraves, produira de salutaires résultats. Sans doute, il ne donnera pas et il ne peut pas donner le bon marché absolu et permanent, mais il donnera le prix sincère, dégagé autant que possible des frais parasites et des bénéfices exagérés, ce prix sincère que produisent seuls la concurrence et le cours naturel du commerce. La viande sera chère lorsque le bétail sera cher, cela est évident; mais lorsque le bétail sera à bon marché, le public en profitera nécessairement.

Tel sera, avant qu'il soit longtemps sans doute, le résultat définitif du régime nouveau, et, en attendant, sans compromettre aucun intérêt public, il aura eu le mérite de rétablir le droit commun dans une profession où le privilége et l'exception ne se justifiaient plus. Il aura de plus, dès à présent,

rendu à l'administration cet éminent service, de l'affranchir de la responsabilité pleine de périls que faisait peser sur elle un privilége sujet à abus, institué par elle et dont elle n'était pas maîtresse de régler l'usage ; l'impuissance reconnue de la taxe l'a constaté.

Votre Majesté, j'ose l'espérer, ne refusera pas sa sanction au projet de décret que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Je suis, etc. E. ROUHER.

DÉCRET.

Art. 1er. L'ordonnance du 18 octobre 1829, relative à l'exercice de la profession de boucher dans Paris, est abrogée.

Art. 2. Tout individu qui veut exercer à Paris la profession de boucher doit préalablement faire à la préfecture de police une déclaration où il fait connaître la rue ou la place et le numéro de la maison ou des maisons où la boucherie et ses dépendances doivent être établies.

Cette déclaration doit être renouvelée chaque fois que la boucherie change de propriétaire ou de locaux.

Art. 3. La viande est inspectée à l'abattoir et à l'entrée dans Paris, conformément aux règlements de police, sans préjudice de tous autres droits appartenant à l'administration, pour assurer la fidélité du débit et la salubrité des viandes vendues dans les étaux ou sur les marchés.

Art. 4. Le colportage en quête d'acheteurs des viandes de boucherie est interdit dans Paris.

Art. 5. Il sera institué sur les marchés à bestiaux autorisés pour l'approvisionnement de Paris des facteurs dont la gestion sera garantie par un cautionnement, et dont les fonctions consisteront à recevoir en consignation les animaux sur pied et à les vendre, soit à l'amiable, soit à la criée, et aux conditions indiquées par le propriétaire.

L'emploi de ces facteurs sera facultatif.

Art. 6. Tout propriétaire d'animaux jouit, comme les bouchers, du droit de faire abattre son bétail dans les abattoirs généraux, d'y faire vendre à l'amiable la viande provenant de ces animaux, de la faire enlever pour l'extérieur en franchise du droit d'octroi, ou de l'envoyer sur les marchés intérieurs de la ville affectés à la criée des viandes abattues.

Art. 7. Les bouchers forains sont admis, concurremment avec les bouchers établis à Paris, à vendre ou à faire vendre en détail sur les marchés publics, en se conformant aux règlements de police.

Art. 8. La caisse de Poissy est supprimée.

Les cautionnements des bouchers actuellement versés dans la caisse de Poissy leur seront restitués dans le délai de deux mois, à partir du jour où cette caisse aura cessé de fonctionner.

Art. 9. Les dépenses relatives à l'inspection de la boucherie et au service des abattoirs généraux seront supportées par la ville de Paris.

Art. 10. Les dispositions des décrets, ordonnances et règlements sur la boucherie de Paris, non contraires au présent décret, continueront à recevoir leur exécution.

Art. 11. Le présent décret sera exécutoire à dater du 31 mars prochain.

Art. 12. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

RECETTES DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS EN 1857.

Le ministère des travaux publics vient de publier le tableau comparatif des recettes des chemins de fer français pendant les années 1856 et 1857.

Il résulte de cette comparaison que les recettes totales de l'année 1857 ont atteint le chiffre de 311,048,130 francs, contre 281,560,388 en 1856, soit une augmentation de 29,487,742 francs. Mais cette augmentation provient des nouvelles sections ouvertes; les anciennes lignes n'ont pas vu leur trafic progresser, puisque le produit kilométrique a fléchi de 48,048 francs à 45,243, soit de 5.84 pour 100.

En examinant les résultats de chaque trimestre, on voit, comme du reste nous l'avons constaté en temps et lieu, que les trois premiers trimestres ont donné une forte augmentation; le quatrième trimestre a été à peu près le même dans les deux années, au point de vue des recettes brutes. Voici, d'ailleurs, en résumé, la marche suivie pendant les deux années par le trafic.

	1857.	1856.
Premier trimestre.....	71 millions.	59 millions.
Deuxième trimestre...	77 —	64 —
Troisième trimestre...	83 —	79 —
Quatrième trimestre...	79 —	78 —

Ainsi, en 1856, le quatrième trimestre avait déjà été moins productif que le troisième. En 1857, le même fait s'est reproduit, mais bien plus grave, parce qu'aux circonstances ordinaires qui ralentissent le trafic pendant l'hiver, est venue se joindre la crise commerciale qui a suspendu les transactions. En tenant compte de cette profonde perturbation et des lois ordinaires qui règlent la répartition des recettes, on est fondé à croire que le premier trimestre de 1858 donnera une assez forte diminution, non-seulement sur le quatrième trimestre de 1857, mais encore sur le premier trimestre de la même année.

Les résultats particuliers fournis par chaque réseau sont variables. De toutes les grandes lignes, deux seulement ont donné une augmentation kilométrique, le Nord et le Midi; parmi les chemins secondaires, les lignes d'Anzin à Somain, du chemin de Ceinture, et du Dauphiné, se trouvent dans le même cas. Tous les autres ont vu décroître leur trafic.

	Augmentation brute.	Kil.
Midi.....	5,407,766	3,32 p. 100.
Lyon-Méditerranée....	5,308,883	»
Est.....	5,152,172	»
Orléans.....	4,355,167	»
Nord.....	3,626,545	4,68
Ouest.....	2,567,238	»

	Augmentation brute.	Kil.
Genève	1,716,284	»
Dauphiné	843,681	190,90
Ardennes	179,892	»
Ceinture	178,680	13,07
Bességes	71,648	»
Anzin	49,783	15,36

	Diminution.	Kil.
Genève	»	9,09
Est	»	6,07
Orléans	»	5,39
Lyon-Méditerranée	»	1,04
Ouest	»	0,49

Pour le chemin de fer de Ceinture, le trafic du second semestre de 1857 a été inférieur à celui de la période correspondante de 1856. Il en est de même depuis le 1er janvier, les recettes vont en diminuant. C'est un fait qui trouve son explication ailleurs que dans le ralentissement du trafic sur les autres voies. Le chemin de fer de Ceinture a été établi, non-seulement pour établir une communication rapide entre les diverses gares, mais encore pour faciliter le transport des marchandises d'une ligne sur une autre, sans manutention ni transbordement. Telle marchandise allant de Strasbourg à Lille prenait le chemin de Ceinture entre le Nord et l'Est ; telle autre, de Reims à Lyon, prenait le chemin de Ceinture entre la gare de l'Est et celle de Lyon.

L'achèvement des lignes de jonction, qui établissent des points de contact plus nombreux entre les diverses branches qui s'éloignent de Paris vers les frontières, change peu à peu cet état de choses, et permet aux compagnies d'organiser des transports plus favorables au commerce. C'est ainsi, par exemple, que les marchandises qui sont expédiées de Strasbourg à Lille prennent, à Epernay, l'embranchement de Reims ; à Reims, la ligne des Ardennes ; à Laon, le réseau du Nord, et arrivent ainsi à Lille en suivant une diagonale beaucoup plus directe et, par conséquent, beaucoup plus économique.

Les lignes qui présentent la plus forte diminution kilométrique sont celles qui ont livré le plus de sections nouvelles à la circulation. Ainsi, l'Est, qui a subi une diminution de 6.37 pour 100, a ouvert 341 kilomètres ; l'Orléans, qui a subi une diminution de 5.39, a ouvert 224 kilomètres. Enfin, le Genève, qui a livré 101 kilomètres sur 175 qui composaient toute sa partie exploitée à la fin de 1857, donne une diminution de 9.09.

Toutefois, il est une ligne qui semble faire exception ; le Midi a ouvert, en 1857, 200 kilomètres, et, cependant, il présente une augmentation kilométrique de 3.32 pour 100. Mais il faut observer que les 260 kilomètres ouverts composaient en grande partie la ligne de Toulouse à Cette, c'est-à-dire unissaient la Méditerranée à l'Océan et permettaient d'ouvrir au courant commercial une voie rapide et non interrompue. Tel n'a pas été le cas pour le Genève, qui n'a ouvert qu'une section sans aboutissants, puisqu'à Seyssel

il ne se mettait en rapport direct ni avec le Victor-Emmanuel, ni avec les chemins suisses. Tel n'a pas été non plus le cas pour l'Est, qui n'a livré que des tronçons successifs de la ligne de Mulhouse et des voies transversales, ni pour l'Orléans, qui a atteint Saint-Nazaire sans y trouver le prolongement des transatlantiques, et qui n'a livré d'un autre côté que des prolongements où le courant commercial n'est pas encore établi.

La ligne de Paris à Lyon et à la Méditerranée n'a pas eu à supporter l'ouverture d'embranchements onéreux ; elle n'a livré en 1857 que 68 kilomètres, dont 30 appartiennent au Bourbonnais et 38 à l'ancien réseau de Lyon. Ce n'est pas là ce qui a diminué son rendement kilométrique et l'a rendu inférieur à celui de 1856. Nous avons déjà fait remarquer ce point, et nous y revenons parce que nous croyons qu'on ne saurait trop insister pour prévenir des mécomptes graves. C'est que la ligne de Paris à la Méditerranée est dans des conditions toutes particulières comme trafic, soit de voyageurs, soit de marchandises.

En effet, elle dessert les trois plus importantes villes de France ; elle sert de route à l'Angleterre pour tous les transports à grande vitesse vers la Méditerranée et l'Inde, enfin elle joint nos deux plus grands ports d'approvisionnement, le Havre et Marseille. Il était évident qu'elle devait souffrir plus que toute autre de la crise commerciale, qui a empêché de vider les entrepôts en dépréciant toutes les marchandises apportées dans les ports, et qui a aussi empêché les fabriques de s'approvisionner, en suspendant tous les ordres de l'extérieur.

Si donc, par suite d'une liquidation longtemps différée, mais inévitable, la reprise commerciale se manifestait, il y aurait momentanément sur la ligne de la Méditerranée une affluence de transports à laquelle la Compagnie aurait peine à suffire. En un mot, sur cette grande voie, il faut toujours s'attendre un peu à l'imprévu.

Pour les autres lignes, nous croyons devoir nous en tenir aux observations que nous avons présentées dans nos premiers numéros du mois de janvier. Nous nous bornons à rapporter ici, comme terme de comparaison, les résultats obtenus par nos principales lignes depuis le commencement de l'année 1858 ; on remarquera qu'elles suivent précisément la marche indiquée par les événements commerciaux, et que si quelques-unes produisent une augmentation brute, elles donnent toutes une diminution kilométrique sensible.

	Résultat brut.	Résultat kilométrique.
Nord	728,257	7,33 p. 100.
Est	789,635	15,60
Midi	412,978	17,78
Ouest	294,277	16,50
Orléans	979,818	20,68
Lyon	1,415,943	44,44

Ces chiffres sont loin d'approcher de ceux qu'on obtiendrait en comparant pour les mêmes lignes les données du premier trimestre des deux années 1857 et 1856. Ils indiquent bien plutôt la continuation de la marche décroissante commencée dans le dernier trimestre 1857.

Cette faiblesse persistante sera-t-elle suivie, comme les autres années, d'une reprise sensible dans les mois d'été? La reprise serait-elle de nature à compenser la perte déjà réalisée, et le trafic entrera-t-il de nouveau dans la voie d'accroissement d'où il est sorti depuis deux ans? Ce sont là autant de questions auxquelles l'avenir seul pourra répondre; et quand nous les posons, ignorants nous-mêmes de la solution que leur donneront les événements, rendus plus circonspects par les désappointements qu'a prodigués l'année 1857, nous croyons suffisamment expliquer à nos lecteurs les raisons qui nous empêchent de calculer à l'avance des revenus probables sur des données si hypothétiques. H. MATHOREL.

(*Semaine financière.*)

BIBLIOGRAPHIE.

DERNIÈRES PAROLES, AVANT TOMBE, D'UN GROS SOU DÉMONÉTISÉ, *publiées par lui-même*. — Paris, 1858, Guillaumin et Cᵉ. — 1 vol. gr. in-18.

Le gros sou, auteur des Mémoires économiques que son éditeur veut bien me remettre, a beaucoup vu, car il a beaucoup vécu; et quiconque a beaucoup vu, dit notre Salomon bonhomme, doit avoir beaucoup retenu. Or, le gros sou, extrait des mines cyprifères de la Thessalie, dès le second âge du monde, dans le siècle de bronze, reçut d'abord la forme d'une *agora*, petite monnaie athénienne à l'usage du marché; il fut embarqué ensuite sur le vaisseau *Argo*, avec Jason qui allait en Colchide à la conquête de la Toison d'or; il assista au siége de Troie, et, après bien des aventures, il revint en Grèce, où, plusieurs fois fondu et refondu, il porta successivement les symboles politiques des plus célèbres républiques de ce pays, pour être transporté en Italie par Pyrrhus, après avoir reçu le buste de Philippe de Macédoine, à la bataille de Chéronée. Transformé en *assem æreolum*, avec l'image de la louve et des deux jumeaux attachés à ses mamelles, il assista, pendant deux siècles, aux assemblées du peuple de la ville éternelle, agitées par la turbulence des tribuns; il vit Rome passer, tour à tour, de l'ivresse de la victoire aux terreurs de la défaite, pendant les guerres contre Annibal et contre les Cimbres, à la chute de Carthage et à la conquête de l'Achaïe. Que d'événements n'a pas vus cette respectable pièce de monnaie, qu'il serait trop long de raconter! « Il suffit que vous sachiez, dit-elle, que, par suite de conquêtes, de butin, de pillage, de changements de règnes et de dynasties, j'ai présenté, aux yeux des générations qui se sont écoulées devant moi comme les feuilles des arbres que moissonne chaque automne, les emblèmes d'une vingtaine de républiques, aristo, théo ou démocratiques; et la face de plusieurs centaines de monarques de tout caractère et de tout calibre, légitimes ou

illégitimes, tyrans ou bienfaiteurs de l'humanité, conquérants ou amis de la paix, vainqueurs ou vaincus; mais toujours couronnés de lauriers, toujours fils des dieux et les protégés de la Providence; depuis la race des Héraclides, depuis la succession violente et éphémère des empereurs romains jusqu'aux derniers princes de Monaco; circulant toujours, et roulant comme humble subdivision du pharaon d'or, du *nummus aureus*, du sesterce; plus tard, sous la forme de la baïoque, du kreutzer, du penny, du kopeck, enfin de la fraction décimale du franc. »

A travers tous ces voyages et toutes ces transformations, comment le gros sou, frappé dans sa vieillesse des insignes de notre République de 1792, ne serait-il pas un puits de science, un trésor de souvenirs, la sagesse même? Mais il est modeste, parle peu, malgré son grand âge, ne loue pas outre mesure le temps passé, ne se vante d'avoir connu, bien qu'il soit facile de voir qu'il les a fréquentés, ni Socrate, ni Platon, ni Aristote, ni Sénèque, ni Cicéron, ni Turgot, ni Voltaire, ni Smith, ni Say, ni même Bastiat, qui a dû cependant, on ne saurait s'y méprendre, l'admettre longtemps dans son intimité.

Bien qu'il pût parler avec une incontestable autorité sur une foule de sujets; disserter comme Pic de la Mirandole ou tel autre savant de notre temps, *de omni re scibili et de quibusdam aliis*, le gros sou consacre ses dernières paroles à une seule science, l'économie politique; il ne recommande qu'une seule chose : la liberté des échanges; et, s'il s'occupe de lui-même, s'il consacre quelques mots à sa famille, c'est encore pour donner un bon conseil, enseigner quel est le rôle de la monnaie et venger l'argent de toutes les accusations banales dirigées par l'ignorance ou la mauvaise foi contre cet instrument de la civilisation. Je regrette vivement de ne pouvoir reproduire en entier ces excellentes paroles, mais il en est quelques-unes qu'il m'est impossible de ne pas citer : « On ne sait pas assez apprécier, dit-il, les services que nous rendons à l'humanité, ni en tirer le parti le plus avantageux. On nous traite non-seulement avec une injuste ingratitude, mais on ignore le prix et la nature des fonctions que nous avons à remplir, et tout le profit qu'on en peut obtenir. Ce n'est pas assez que l'aveugle avarice des princes nous ait, à diverses reprises, rognés, altérés par le mélange d'un faux alliage; déshonorés en retranchant frauduleusement de notre poids légal; à telle enseigne que le marc d'argent de Charlemagne soit descendu à la livre tournois; mais on nous met en butte aux plus noires calomnies. On accuse l'or d'être la source de presque tous les crimes, du vol, de la trahison, de l'homicide; de favoriser les vices, de faire succomber la vertu des femmes et des diplomates; que sais-je encore? D'être le nerf de toutes les intrigues, de fomenter les révolutions qui bouleversent les empires et les dynasties. On nous maudit partout : dans les livres des philosophes et dans les vers des poëtes; sur le théâtre, où l'on nous oppose à l'honneur et où l'on nous traite de Turcarets; on nous flétrit sur le banc des

Cours d'assises, on nous rend coupables, en un mot, de tous les fléaux qui affligent l'humanité. Ces anathèmes, que tant de siècles ont fulminés contre nous, sont-ils fondés? Non, le coupable, c'est la faiblesse du cœur humain. Ce qui est plus vrai, c'est que nous sommes l'élément civilisateur de la société ; car où nous ne sommes pas, il n'y a que la barbarie. Sous la forme de métal, nous cachons le travail qui circule, l'échange se répand partout. Nous mettons en œuvre toutes les forces, nous faisons mouvoir tous les rouages, nous sommes le ressort qui fait marcher la grande machine de l'industrie humaine et qui entretient cet harmonieux concert de tous les efforts qui font le bien-être de chaque individu et de la communauté. »

Après avoir ainsi protesté contre les fausses doctrines économiques et morales, le gros sou aborde le sujet de son suprême enseignement. Qu'est-ce que la richesse? réside-t-elle dans les métaux précieux? Non, répond loyalement la pièce de monnaie ; la richesse consiste dans l'abondance des produits nécessaires à tous les besoins de la société. Elle découle de trois sources : la fertilité de la terre, le travail des bras guidé par l'intelligence, les forces mécaniques ; ces différentes branches de la famille humaine ont obtenu chacune un lot séparé du grand héritage, et chaque lot porte des fruits spéciaux ; de là, la nécessité des échanges ; de là, la richesse ; de là, le bonheur, autant qu'il est possible aux hommes de le posséder.

Qu'un gros sou soit libre-échangiste, qui pourrait s'en étonner? L'échange est l'élément qui fait vivre la monnaie, et la liberté est la condition de l'échange. Aussi il faut voir comment la pièce trente fois séculaire attaque, avec la vigueur d'un louis frappé d'hier, les utopies de la protection, son irréconciliable ennemie ; comme il la presse, comme il la pousse jusque dans ses derniers retranchements ; elle lui refuse toute action utile, toute influence bienfaisante, même éventuellement. Le bien qui s'est produit pendant que la protection a dominé tel ou tel peuple s'est développé malgré elle. Le mal qu'elle a fait est incalculable et se chiffre par milliards. Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre que l'on dit avoir grandi sous son régime, dont les intérêts n'aient été compromis par la protection et qui ne se soit hâtée d'en répudier les dangereux bienfaits.

L'élément du progrès est tout ce qui simplifie la production, en diminue les frais ; le meilleur marché est l'unique but ; tout moyen de l'atteindre est un bienfait. Or, quel est l'élément le plus puissant du meilleur marché, si ce n'est la libre importation? Elle réalise la même économie que le métier ; et quel est l'effet du métier? « Si un produit demande aux mains de l'ouvrier douze heures de travail, représentées par un salaire de 4 francs ; ce même produit, avec l'aide du métier, ne leur en impose que six contre un salaire de 2 francs. Le métier procure donc, dans ce cas, l'économie d'un travail de six heures ou d'une valeur équivalente de 2 francs ; car, comme on le voit, l'argent et le travail, le

salaire et l'ouvrage ne font qu'une même chose. Or, si l'importation procure ce même produit au prix de 1 franc, valeur de 3 heures ; l'économie de travail est de 9 heures ou de 3 francs, valeur de ces 9 heures. Eh bien ! y a-t-il rien de plus ridicule et de plus stupide que de voir le protectionniste adresser à l'exportation ses vœux et ses soupirs, et vouer une haine mortelle à l'importation ; ne comprenant pas que les deux sœurs ne peuvent exister que l'une par l'autre, se succédant tour à tour comme les fils de Léda ; que si l'une meurt, l'autre périt ? Aussi les deux jumelles passent par la même porte : ouverte, elle l'est pour toutes deux ; fermée, elle interdit le passage à l'une et à l'autre. Sous l'apparence de ces deux figures, c'est le même individu, le travail, qui sort et rentre alternativement, tantôt sous la livrée de la monnaie, tantôt sous celle de la marchandise ; et chaque voyage apporte le même profit. »

Cette doctrine du décime prêt à descendre dans le creuset pourrait bien n'être pas du goût de tout le monde. Je ne parle pas seulement des partisans passionnés du système protecteur, mais aussi de plusieurs économistes imbus des bonnes doctrines, nourris dans les traditions de l'école, et qui n'admettent pas que le travail soit la source de toute production, de toute richesse ; que le capital et la terre tirent uniquement leur valeur du travail économisé. Pour ceux-là, les opinions du gros sou seraient quelque peu hérétiques, s'il n'avait pris soin lui-même de déclarer que la nature est le grand producteur par excellence. Mais, comme il est très-explicite sur ce point ; comme il déclare expressément que « c'est le travail invisible, mystérieux, spontané de la terre qui est la première et principale source de la richesse ; que le travail des bras ne fait que diriger celui-là, le féconder et en recueillir les produits sans les créer ; » je ne doute pas que ceux des adeptes de la science qui admirent tout dans Adam Smith, excepté le principe fondamental de sa théorie, ne pardonnent à la pièce de billon de s'être laissé aller à formuler des maximes aussi absolues que celles-ci : « L'argent n'est autre que le travail. — La monnaie comme la marchandise sont deux habits que porte le travail. — Toute espèce d'échange est un troc de travail contre travail. » Quant à moi, s'il me prenait la fantaisie d'accepter et de pousser jusque dans ses dernières conséquences la doctrine qui voit dans le travail l'unique source de la richesse, je n'aurais pas grand'peine à me persuader que je ne suis pas en désaccord avec le gros sou, du moment qu'il reconnaît que le travail de l'homme dirige et féconde celui de la nature : l'activité humaine, en effet, a-t-elle jamais prétendu usurper le rôle du Créateur, faire quelque chose de rien ; et quand on parle de produits, de valeurs, de richesse, entend-on autre chose qu'une transformation de la matière, son appropriation aux besoins ?

Quoi qu'il en soit, le gros sou s'élève vigoureusement contre la doctrine hétérodoxe du protectionnisme, basée sur l'étroit et égoïste individualisme qui apporte la gêne, les entraves, la jalousie et les discordes

entre les nations destinées à vivre en sœurs. Il trouve impie, surtout, cette haine, sept fois séculaire, qui sépare la France de l'Angleterre, qui, pendant quatre cents ans, les a fait se combattre pour des questions purement féodales ; et, pendant trois cents autres années, pour des questions de douanes et de tarifs. « Dans les deux périodes, ces deux peuples savent-ils seulement pour qui et pourquoi ils se sont si longtemps chamaillés ? » Cette fois, j'en demande pardon au Nestor de la monnaie d'airain : la France, sinon l'Angleterre, ne serait pas en peine de répondre à sa question ; peut-être pourrait-elle montrer que les Anglo-Saxons n'ont pas toujours fait du libre échange d'après les principes rigoureux de la science ; que leurs souverains, depuis Henri Ier jusqu'à une époque qu'il est inutile de préciser, n'auraient pas été fâchés de trouver dans les barons de la terre gallo-franke quelque chose comme les princes tributaires de l'Inde ; dans ses paysans des rayats ; dans ses ouvriers des parias ; dans ses bourgeois des zemindari, collecteurs d'impôts ; et dans ses soldats des cipayes, pour le plus grand développement du travail national de la vieille Albion. Sans aucun doute, la fraternité des peuples repose sur le libre échange ; mais, il faut reconnaître aussi que le libre échange repose sur la fraternité des peuples ; en d'autres termes, si les lois économiques sont absolues en principe, leur application générale ne saurait avoir lieu qu'autant que les peuples comme les individus, dans le contrat du troc, ne chercheront ni d'un côté, ni de l'autre, à se soustraire à leur autorité.

Ce n'est pas à dire que les rivalités internationales ne doivent bien, il faut l'espérer du moins, toujours aller en s'affaiblissant ; les lumières de la véritable science économique finiront sans doute par éclairer aussi les peuples ; et l'on peut accepter, comme une intuition de l'avenir, ces dernières paroles métaphoriques du gros sou : « Je crois que le rare génie de cette génération qui a opéré tant de prodiges ne peut tarder d'extirper de tous les esprits les dernières racines du fatal et long préjugé ; que l'heure suprême de la protection sonnera bientôt après la mienne ; qu'avec la clôture du troisième quart du dix-neuvième siècle, on verra, à côté de la queue poudreuse et des bottes fortes du dernier postillon, la dépouille empaillée du dernier protectionniste reposer parmi les mâchoires des mastodontes et autres animaux antédiluviens, dans les musées d'histoire naturelle ; pour la postérité ce ne sera pas la bête la moins curieuse assurément. »

Autrefois, le gros sou, avide de mouvement, avait craint d'être jeté dans les moules d'airain qu'on érigeait en l'honneur des princes et des héros du jour, à Athènes et à Rome ; plus tard, combien de fois ne s'est-il pas vu menacé, au moyen âge, d'être converti en cloche de couvent, et, récemment, en canon. A ses derniers moments, il a redouté de devenir partie intégrante de quelque vil ustensile de cuisine, d'une casserole, par exemple, lui qui a promené dans Rome, avec fierté, les

traits du divin Auguste. Le gros sou n'a pas eu cette mésaventure, j'en suis certain. Il est d'un trop pur métal pour qu'on ne l'ait pas employé à quelque noble travail ; et après l'avoir vu, si je ne me trompe, dicter, il y a quatre ou cinq ans, certain livre ayant pour titre : *Le travail économisé*, j'espère bien, pour mon compte, que ses *dernières paroles avant tombe* seront suivies de quelque autre spirituelle démonstration des dangers courus par les peuples et les gouvernements qui méconnaissent le principe primordial de la liberté du travail. A. LEYMARIE.

ÉTUDE SUR LE CADASTRE, par M. NOIZET, avocat, ancien magistrat. — Paris, Guillaumin et Cᵉ, et Aug. Durand. 1 vol. in-8°. — Prix : 3 francs.

Il est peu de questions qui aient été plus souvent abordées que la question du cadastre, sans pourtant approcher de leur solution ; il en est peu aussi qui touchent à des intérêts plus nombreux et plus sérieux, et qui réunissent au même degré l'utilité pratique de l'application aux embarras en apparence inextricables de l'exécution.

Ce n'est pas tout, en effet, que de relever les traits divers de la constitution de la propriété territoriale : ces traits sont essentiellement mobiles, et à moins que de parvenir à constater les altérations successives qu'ils éprouvent, un cadastre est une œuvre à recommencer aussitôt qu'elle est terminée : on aboutit à un véritable travail de Pénélope.

Des essais fréquents ont été tentés chez nous depuis soixante années ; des projets plus ou moins hardis, plus ou moins ingénieux, ont été mis en avant, un travail colossal a été accompli, sauf à être repris sur nouveaux frais, et cependant nous sommes loin d'arriver au but.

Cette perspective n'a point découragé un honorable jurisconsulte, versé dans les connaissances spéciales qu'exigent les matières relatives aux intérêts du sol, M. Noizet, et ce qui nous donne confiance dans les recherches auxquelles il s'est laborieusement livré, c'est le soin avec lequel il s'attache à simplifier le problème, que d'autres ont singulièrement grossi et compliqué, c'est l'attention qu'il porte à innover le moins possible, à se servir des instruments qui sont faciles à rencontrer, des institutions qui fonctionnent ; c'est enfin le zèle consciencieux avec lequel il a étudié, non d'après des récits plus ou moins exacts, non d'après des documents plus ou moins complets, mais *de visu*, la forme sous laquelle les relevés cadastraux ont été exécutés dans la plupart des États de l'Europe continentale. D'autres vont explorer les beautés naturelles ou les monuments d'art, les mœurs ou les institutions des pays voisins ; M. Noizet, a, d'une manière intrépide, spécialisé le but de nombreux voyages, entrepris à la recherche du meilleur mode de *cadastre*. Les deux tiers de son livre sont consacrés au récit des applications qu'il a vu fonctionner en Belgique, en Hollande, en Prusse, en Bavière, dans les États sardes, dans le royaume Lombardo-Vénitien, à Hambourg, dans le Da-

nemark, en Saxe, en Autriche, dans le Wurtemberg, et enfin dans les États où le principe qu'il cherche à faire valoir, celui *de la délimitation et du bornage des parcelles*, a déjà rencontré une application pratique, savoir : le grand-duché de Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau, le canton de Vaud, et le canton de Genève.

L'auteur adopte un point de départ qui nous paraît mériter d'être pleinement admis : au lieu de n'envisager le cadastre que comme une machine destinée à régulariser la perception de l'impôt ; au lieu de l'isoler ainsi en l'identifiant avec un de ses résultats, il s'élève à un point de vue plus large et plus fécond. On doit exécuter un bon cadastre, pour l'avantage de le posséder : les avantages particuliers en vue desquels on l'a particulièrement poursuivi seront donnés par surcroît. Qu'on dresse un cadastre, qui réfléchisse fidèlement l'état du sol, sans se préoccuper de la nature des services qu'il peut rendre. Il sera utile pour la répartition de l'impôt foncier, pour la statistique, pour l'assiette des droits réels ; il servira pour protéger et pour conserver intactes les propriétés.

Au contraire, si le cadastre n'est fait qu'en vue de l'impôt, si la consistance des parcelles n'est pas établie contradictoirement avec les propriétaires, il risque fort de ne produire pour l'impôt qu'un effet insuffisant, et de tourner sous tous les autres rapports en une véritable déception.

Tel est le pivot des investigations auxquelles s'est livré M. Noizet avec une patience et un dévouement recommandables.

L'*abornement* des propriétés serait en lui-même, et indépendamment des conséquences considérables qui s'y rattachent, un immense bienfait pour la situation agricole de la France. Il faut lire les pages tracées par l'auteur avec une parfaite connaissance de la matière, pages dans lesquelles il retrace les empiétements, les usurpations, les conflits, les procès, causés par l'absence de toute délimitation des héritages ruraux, pour comprendre le fâcheux contre-coup que doivent en éprouver la possession et le crédit du sol. L'*individualité des parcelles*, nettement circonscrites, exercerait une grande et heureuse influence sur notre agriculture.

La délimitation et le bornage des propriétés rurales sont, suivant M. Noizet, l'élément principal et pour ainsi dire constitutif du cadastre.

Peut-on arriver à dégager cet élément dans un pays aussi vaste et aussi divisé que l'est la France de nos jours ?

L'auteur se prononce résolûment pour l'affirmative, après avoir reconnu que dans l'état actuel de la société, de nos institutions, de notre législation, à raison de la grande division et du mode d'exploitation des propriétés, le cadastre ne répondrait à l'attente générale qu'autant qu'il serait réalisé par des procédés positifs, à la portée de tout le monde.

Nous l'avouerons, ce programme nous aurait tenu en défiance, s'il ne

reposait sur le plus irrésistible de tous les arguments, l'expérience du fait accompli.

M. Noizet fait connaître les mesures appliquées avec plein succès dans le canton de Genève, et loin de proposer quelque chose de plus difficile à réaliser, il indique le moyen de les simplifier.

Qu'on ne vienne point argumenter de l'étendue exiguë de cette république, que Voltaire prétendait *poudrer tout entière, en secouant sa perruque.*

Genève n'est sans doute que l'équivalent d'un de nos arrondissements ; mais ce qu'elle a pu faire, chacun de nos arrondissements peut également l'exécuter. Si chez nous la masse est plus lourde à soulever, le levier est plus long.

La seule, la grosse question qui reste à vider, est celle de la dépense, sur laquelle M. Noizet n'est peut-être pas entré dans des explications suffisamment détaillées.

Tel qu'il est, son livre est bon à lire, bon à étudier. Le moment est parfaitement choisi pour appeler l'attention publique sur la question du cadastre. En effet, il paraît être sérieusement question de l'élaboration d'un projet de Code rural.

Nous ne saurions, dans cette rapide notice, entrer dans l'examen de divers problèmes d'une haute gravité que M. Noizet touche en passant, tels que ceux de l'agglomération des parcelles, de la péréquation de l'impôt foncier, etc. Mais, disons-le en passant, nous avons trouvé sur ce dernier point une indication curieuse en ce qui concerne le Danemark. Le chiffre de l'impôt afférent à chaque propriété y demeure le même de temps immémorial ; tout changement, à l'effet d'obtenir la péréquation, serait considéré comme une injustice et comme une perturbation dans le droit de propriété. L'impôt, en effet, au dire d'hommes instruits et éclairés, dont l'auteur rappelle l'opinion, est une charge, une espèce de servitude grevant chaque immeuble ; suivant qu'il est plus ou moins considérable, il diminue ou augmente la valeur de l'immeuble ; son chiffre est un des éléments d'appréciation de la valeur et de la fixation du prix entre le vendeur et l'acquéreur. Le changer même pour une péréquation, ce serait enlever à l'immeuble privilégié une partie de sa valeur, pour ainsi dire intrinsèque, et la transférer à l'immeuble relativement plus grevé jusqu'alors.

Cette observation peut conserver de la valeur même ailleurs qu'à Altona.

Quoi qu'il en soit, le cadastre devant déterminer la limite des propriétés, prévenir une foule de litiges, assurer, du moins dans un certain rayon, l'égalité des charges foncières, et en un mot constituer *le grand terrier de la France*, les recherches de M. Noizet méritent une attention sérieuse, car elles partent d'un principe parfaitement rationnel, et elles s'appuient sur les données instructives de l'expérience.

L. Wolowski.

La liberté de l'argent, par M. Clément Laurier, avocat. — Paris, Guillaumin et Cᵉ, éditeurs. Brochure in-8° de 96 pages.

M. Clément Laurier a écrit son livre pour prouver que la loi de 1807 est l'ennemie du travail, de la propriété et de l'industrie. Il débute en posant carrément le principe en vertu duquel l'argent n'est qu'une marchandise comme une autre, et dont le *propriétaire* peut user et abuser, *jus fruendi, utendi*, et même *abutendi*. Nous lui reprocherons dès le début de n'être pas assez ferme en ce qui concerne la propriété, cette base inébranlable de l'ordre social, et de jeter des doutes et des incertitudes sur ce droit, qui a été si bien établi par M. Franck dans les remarquables leçons qu'il a faites au collége de France en 1856 et 1857, et auxquelles nous avons eu le bonheur d'assister, et par M. Baudrillart, dans son excellent cours d'économie politique.

Ou l'argumentation de M. Laurier est puissante, et nous l'admettons comme telle, et alors elle se fonde sur le principe de la propriété, qui est un droit, une récompense, une rémunération du travail dans l'ordre de la nature, ou elle n'est pas sérieuse, et alors tout l'échafaudage élevé pour atteindre au sommet de la vérité s'écroule si la propriété n'est qu'un abus, et elle est plus que cela, selon M. Proudhon. L'auteur, dans l'intérêt même de son argumentation que nous avons trouvée vive, *prime-sautière* et puissante, n'aurait pas dû débuter par cette phrase incertaine, pour ne rien dire de plus : *La propriété est, depuis quelque temps, sérieusement contestée*, etc.

Non, la propriété n'est pas et ne saurait être sérieusement contestée, puisqu'elle est dans le droit naturel, et que, sans elle, l'espèce humaine s'amoindrit et se détourne de sa voie. Les attaques dont elle est l'objet peuvent être vives, ardentes, passionnées; mais elles ne sauraient être sérieuses. En effet, le moindre examen attentif de la question amène une solution favorable au principe lui-même, puisque la propriété n'est que le fruit du travail ; car si vous avez acheté, vous ou vos ascendants, un terrain, vous l'avez payé avec de l'argent qui représente le travail : ne perdons pas de vue cette vérité.

Après avoir corroboré l'argumentation de M. Laurier, en critiquant M. Laurier lui-même, nous examinerons son écrit avec plus de liberté.

L'auteur voulant montrer que l'homme a désiré mettre sa propriété dans son coffre, la voir et la toucher, le place en présence des métaux précieux qui, à ses yeux, représentent parfaitement les fruits de son travail antérieur. « L'or et l'argent, dit-il, ont longtems et injustement occupé cette place d'honneur, dans l'opinion des peuples, jusqu'à ce que l'économie politique fût venue les en destituer. Aujourd'hui, il est constant que les métaux précieux, qui font partie de la richesse publique, ne sont pas à eux seuls toute cette richesse. Loin de là, on peut couvrir d'or tout un peuple, et ce peuple, s'il ne travaille pas, s'il ne crée pas de

nouvelles valeurs échangeables, n'en restera pas moins misérable. Le seul résultat de cette invasion des métaux précieux sera d'en avilir le prix, si le travail des citoyens n'augmente pas les autres produits. »

Le véritable rôle de l'or et de l'argent, dans les transactions humaines, nous a semblé si bien dessiné dans la brochure de M. Laurier, que nous ne résistons pas au désir de citer de nouveau l'auteur.

« Ne prenons point l'or et l'argent pour la richesse même ; ils n'en sont que les compteurs. La richesse est dans les produits, les produits sont dans le travail. L'argent en est là. Tour à tour évaluateur et évalué, achetant les autres, acheté par eux, il représente exactement la valeur pour laquelle il est accepté dans les échanges, et, comme toutes les valeurs, il est fait d'un mélange de travail et de propriété. Ceux qui l'ont extrait de la mine ont donné à cette besogne leurs sueurs et leur temps; ils l'ont ensuite échangé contre des terres, contre des maisons, contre des vêtements, qui, à leur tour, ont été échangés contre de l'argent; mais derrière ces terres, ces maisons, ces vêtements, ce n'est pas le métal, c'est le labeur humain qu'il faut voir; car tout argent fut travail, et tout travail devient argent. »

Après cette judicieuse appréciation, l'auteur s'étonne de ce que l'argent, propriété venue du travail comme toute autre propriété, est si malmené et si garrotté, quand toute autre propriété est libre. Le commerce et la propriété de l'argent, selon cette rigourense logique, sont équivalents à tout autre commerce et à toute autre propriété.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Laurier est tout à fait remarquable; l'auteur y traite des lois sur l'usure dans l'antiquité, et trace un tableau animé et même éloquent des désordres du monde romain ; il parle dignement ensuite de l'avénement du christianisme, et explique fort bien les raisons par lesquelles la nouvelle doctrine et ses saints interprètes durent frapper l'usure de toutes les rigueurs de la loi divine.

« Quand les Basile et les Chrysostôme, dit l'auteur, prêchaient contre les usuriers, le christianisme avait envahi la terre, mais les institutions politiques étaient encore romaines. La religion nouvelle n'avait pas donné tous ses fruits ; l'esclavage subsistait, partant le travail n'était pas émancipé ; la misère était donc grande. Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel à une religion de charité d'attaquer les usuriers ? N'était-ce pas dire : Donnez votre argent, comme on disait : Donnez vos vêtements, donnez vos terres ? Seulement, comme, grâce à l'ignorance du siècle, on croyait que les produits s'achètent avec du métal, tandis qu'ils s'achètent avec des produits, il était tout simple que les prêtres, frappés de la misère publique, s'élevassent contre la cause à laquelle on l'attribuait. »

Après ces observations, à coup sûr fort judicieuses, l'auteur dit comment, en Italie et en France, l'émancipation du travail a amené le commerce, comment le commerce a amené des besoins d'argent, qu'il a

fallu satisfaire coûte que coûte. Puis il jette un coup d'œil sur le Nord, et nous montre le travail libre produisant les mêmes bienfaits centuplés par l'absence des interdictions usuraires.

En France les choses ne marchent pas si vite, et nous en sommes encore à la loi de 1807. Mais cette fois elle est sérieusement menacée et finira par céder; elle doit s'évanouir comme une ombre devant les lumières de la science économique. L'auteur burine à grands traits l'historique des restrictions usuraires, et termine par une critique rationnelle de la loi du 9 juin, dont toutes les faveurs sont pour la Banque de France, et qui réserve pour les banquiers ordinaires toutes les sévérités de la loi de 1807; il en conclut que l'argent, peu patriote de sa nature, et spéculateur avant tout, doit chercher au dehors des acheteurs plus généreux, et que l'on aura aggravé le mal que l'on voulait prévenir, l'émigration du numéraire.

Cette brochure, remarquable à plus d'un titre, élucide avec netteté la question du rôle de l'argent; elle est écrite avec verve et porte la conviction dans les esprits. JULES PAUTET.

OPÉRATIONS

DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

PENDANT L'ANNÉE 1857.

(Compte rendu par M. le comte DE GERMINY, gouverneur).

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. — Le champ ouvert par un tel titre paraît sans limites; nous avons cependant très-peu d'observations générales à vous présenter.

Que vous dire de la Banque, de l'étendue de ses services, de la grandeur de son crédit? Partout où l'on fait des affaires, sur tous les marchés du monde, sa puissance est appréciée. Un demi-siècle de travaux toujours croissants, après avoir justifié sa création, a démontré l'indispensabilité de son existence. Les renouvellements de son privilége se succèdent, et l'opinion publique n'assigne pas de limites à sa mission. En 1857, elle a pourvu à de grands besoins, fait face à de graves difficultés. D'une part, une seule récolte, quelle qu'en ait été l'abondance, n'avait pu balancer les déficits de plusieurs années stériles; de l'autre, les conséquences de la crise européenne, dont l'Amérique a donné le signal, avaient élevé l'intérêt des capitaux à une proportion inusitée. L'influence de cet état de choses, si fatale ailleurs, n'a pas eu de prise sur la Banque.

Par des mesures restrictives combinées avec d'importants sacrifices, elle a protégé ses encaisses, qui sont la sécurité de sa circulation; libérale, sans jamais cesser d'être attentive et prudente, nous croyons que chaque jour elle acquiert de nouveaux droits à la confiance publique.

Vous allez en juger, messieurs, si nous laissons parler les chiffres; ils sont la meilleure source d'observations à laquelle nous puissions vous offrir de puiser.

DES MESURES RESTRICTIVES. — La loi de renouvellement du privilége, en permettant l'élévation successive du taux de l'escompte, a dispensé la Banque d'avoir recours aux graves mesures de restriction des échéances, dont l'em-

ploi, devenu indispensable en 1856, a cessé d'être applical vrier 1857.

L'escompte qui, au 26 juin de la même année, avait été ra de 5 1/2 pour 100, a été successivement élevé à 6 1/2, au 7 1/2, au 20 du même mois; le 11 novembre il s'élevait pour 100, selon que l'échange des effets atteignait 30, 60 ou

A partir du 27 novembre, ce taux a été réduit de 1 pour mêmes proportions; le 7 décembre, une nouvelle réduction d toujours calculée de même, était appliquée. Enfin, le 18 Banque revenait à un taux uniforme de 6 pour 100, et le 2 celui de 5 pour 100.

Vous le voyez, messieurs, beaucoup de mobilité : mais e voulu s'y soustraire, le prix des capitaux est un fait qu'il n'est de discuter.

Achat de lingots. — Les achats de lingots que la Banque a qu'ils se soient élevés pour 1857 à une somme supérieur l'année précédente, ont été opérés dans des conditions moins

Ainsi ces achats qui, en 1856, avaient été de 559,900,000 f 1857, de 564,633,060 fr. Augmentation, 4,733,000 fr.

Les primes payées en 1856 se sont élevées à 6,249,800 fr transport à 1,044,600 fr.; total, 7,294,400 fr.

En 1857, les primes n'ont coûté que 4,046,900 fr.; les frai 631,200 fr.; total 4,678,100 fr. Diminution, 2,616,300 fr.

Il s'ensuit donc que la somme des achats faits en 1857 4,733,000 fr. celle de 1856, et que les dépenses causées par été inférieures à celles de 1856 de 2,616,300 fr.

De la masse des opérations, tant a Paris que dans les succu total général des opérations avait atteint, en 1856, le chiff 5 milliards 809 millions. Ce chiffre a encore été dépassé en arrivons à celui de 6 milliards 65 millions, ce qui nous don dernière année une augmentation de 256 millions.

De l'escompte des effets de commerce, de leur marche, du po

Tableau des escomptes mensuels de 1856 et 1857 de la et de ses succursales.

MOIS.	1856.			1857	
	BANQUE.	SUCCURSALES	TOTAL.	BANQUE.	SUCCURS
Fin décembre.	42.373.067	206,092,602	248,465.669	75,434,925	277,14
Janvier.	133,810,189	229,229,906	363,040.095	163,525,833	237,64
Février.	78,767,949	209,2 5,786	288.003,735	138,436,210	294,26
Mars.	92,578,354	210.892,917	303,471,271	173.951,934	274,80
Avril.	98,434,251	212,306,076	310,740.327	200,479,404	293,39
Mai.....	79,662,705	195,139,277	274,821,982	147,933,200	241,23
Juin [1].....	74,211,015	59,220,696	133,431,708	102,370,814	49,14
Juillet.....	191,327,642	302.856,244	494,183,886	283,412,836	583,55
Août.....	107,068,474	283,784,363	390,852,837	148,317,399	264,67
Septembre... .	150,002,364	302,623,525	452,625,889	178,335,439	309,06
Octobre.....	162,276.011	331,588,126	493,864,137	187,848,492	293,68
Novembre.....	146,431,333	294,336,170	440,767,503	153,014,187	205,67
Decembre (jusqu'au 24)....	155,109,665	70,281,141	225,390,806	132,596,684	73,81
Totaux...	1,512,093,022	2,907,566,823	4,419,659,845	2,085,656,567	3,196,67

[1] Jusqu'au 24 juin à Paris, et jusqu'au 30 du même mois dans les succursales.

L'escompte des effets de commerce a suivi la même progression que celle des opérations.

En 1856, le chiffre des escomptes s'était élevé à.....	4,674,000,900 fr.
En 1857, ce chiffre est monté à.....	5,600,000,000
Augmentation.....	926,000,000
Au 11 juin 1857, le portefeuille de la Banque centrale et des succursales présentait un solde de.....	499,000,000
C'est le minimum de l'année. A la fin de juillet, ce solde s'était élevé à.....	622,000,000

le chiffre le plus important qu'il ait atteint dans cet exercice.

Aujourd'hui, 28 janvier 1858, le solde est de 510,984,000 fr.

Le 30 décembre 1857, il a été présenté à l'escompte une somme de 33 millions ; c'est la plus forte qui se soit jamais produite.

Des avances sur effets publics, chemins de fer et autres valeurs. — Sur cette nature d'opérations, la situation a peu changé depuis la fin de décembre de l'année dernière.

Le chiffre des diverses avances s'élevait à cette époque à.....	55,747,100 fr.
Il s'élevait au 31 décembre 1857 à.....	57,715,000
Augmentation.....	1,967,900
Dans le cours de l'année, il a été avancé sur rentes.....	125,000,000
Sur actions des canaux.....	12,000,000
Sur actions ou obligations des chemins de fer.....	103,000,000
Total.....	240,000,000

Vous savez que la faculté de faire des avances sur les obligations du Crédit foncier a été accordée à la Banque par la loi de renouvellement de son privilége. Ces opérations ont jusqu'à présent pris peu de développement ; mais le concours de la Banque a produit un effet moral considérable ; la propriété et l'agriculture n'ont pas perdu une occasion d'en témoigner leur reconnaissance.

Des transactions avec le Trésor. — Le 1er juillet 1857, le Trésor a remboursé à la Banque 5 millions, sur l'avance de 75 millions à lui faite en 1852. Il reste lui devoir aujourd'hui 50 millions.

Des réserves métalliques. — Les encaisses de la Banque et de ses succursales se sont maintenues cette année à un chiffre supérieur à celui de l'année dernière.

Elles avaient atteint, au 16 octobre 1856, un minimum de.....	159,000,000 fr.
Le minimum de 1857 n'a été que de.....	181,000,000 »
Différence en faveur de 1857.....	22,000,000

Au 24 décembre 1857, le chiffre de l'encaisse était de 258,300,000 fr. Aujourd'hui, 28 janvier, il est de 264 millions.

De la circulation des billets. — La circulation des billets émis par la Banque centrale et ses succursales s'élevait

Au 1er janvier 1857, à.....	612,000,000 fr.
Au 24 décembre 1857, à.....	545,000,000
Le maximum, au 31 janvier, était de.....	649,000,000
Le minimum, au 13 décembre, de.....	529,000,000
Le chiffre, aujourd'hui 28 janvier, est de.....	584,570,000

Des mouvements généraux des espèces, des billets et des virements dans la Banque centrale. — Ces divers mouvements, bien que légèrement inférieurs à ceux de l'année 1856, qui donnaient un chiffre de 35 milliards et demi, s'élèvent encore au chiffre formidable de 32 milliards et demi. La diminution que nous signalons porte particulièrement sur les billets et virements ;

le chiffre de mouvement des espèces est seul supérieur à celui de l

Des effets au comptant. — Le nombre des effets encaissés e peu près égal à celui de l'année précédente.

En 1856, il s'élevait à 814,000 effets pour..... 1,
En 1857, il s'élève à 833,000 effets pour..... 1,

Augmentation.....

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES CAISSES.

	ANNÉES.	MOUVEMENT GÉNÉRAL DES			
		ESPÈCES.	BILLETS.	VIREMENTS.	
	1855....	2,056,682,000	9.149,379,500	19,153,828,600	3
	1856....	2,148,656,200	10,029,436,900	23,471,670,500	3
	1857....	2,260,695,800	9,830,198,600	20,517,577,700	3
DIFFÉRENCE entre 1857 et 1856.	Augmentation.. . .	112,039,600	» »	» »	
	Diminution.	» »	199,238,300	2,954,092,800	

Des comptes courants. — En 1856, le maximum des comp avec le commerce

A été de..... 1
Le minimum, de.....
En 1857, le maximum au 15 juillet était de..... 1
Le minimum, au 13 mars, de..... 1

Des billets a ordre tirés de la banque centrale sur les succur *versâ*. — Une légère diminution dans l'importance du mouver nature d'opérations s'est produite pour l'année 1857 comparative

En 1856, le total des billets à ordre délivrés par la Banque centrale et ses succursales s'est élevé à 5
En 1857, les billets à ordre délivrés par la Banque centrale se sont élevés à..... 203,040,000 fr.
Ceux délivrés par les succursales se sont élevés à..... 303,100,000
506,140,000 5

Diminution pour 1857.....

Du service des recettes en ville et dans la banlieue. — L'im ce service s'est encore accrue dans le courant de l'année qui couler. Ainsi, l'encaissement que la Banque a eu à faire dans Pa tobre 1857 a atteint un chiffre inconnu jusque-là; dans un se a eu à présenter 67,000 effets pour la somme énorme de 83 mi

Nous avons à mentionner pour la première fois le service qu a consenti à faire dans la banlieue.

Il a commencé le 1er décembre; un seul côté de ses conséquen qu'à présent appréciable, celui de la satisfaction qu'il donne au qu'a faites le commerce pour l'obtenir.

Des effets en souffrance dans la banque centrale. — Le com en souffrance a été débité, dans le courant de l'année 1857,

D'une somme de			292,572 fr.	52 c.
Sur cette somme, il a été opéré des recouvrements applicables pour 5,035 fr. aux effets qui ont motivé ce débit	5,035 fr.	70 c.		
Sur anciennes créances antérieures à 1857	113,626	93		
	118,662	63	118,662	63
Différence			173,909	89

Cette somme a été passée à profits et pertes.

Du service de la caisse des dépots de titres. — La modification apportée par la loi de la conversion des titres au porteur en titres nominatifs n'a pas notablement changé la proportion des titres déposés. Le mouvement a été à peu près celui de l'année dernière; le solde de ces titres représente une valeur d'environ 800 millions.

Des succursales. — Voici le tableau comparatif du montant des opérations des succursales de la Banque, pendant les deux années 1856 et 1857.

SUCCURSALES.	MONTANT DES OPÉRATIONS, escomptes et avances sur effets publics, lingots, monnaies, chemins de fer et crédit foncier.		SUCCURSALES.	MONTANT DES OPÉRATIONS, escomptes et avances sur effets publics, lingots, monnaies, chemins de fer et crédit foncier.	
	1856.	1857.		1856.	1857.
Amiens	31,724,000	30,168,000	Montpellier	67,031,000	81,202,000
Angers	43,579,000	44,679,000	Mulhouse	71,927,000	94,213,000
Angoulême	43,462,000	68,477,000	Nancy	39.797,000	34,204,000
Arras	4,278,000	14,901,000	Nantes	124,650,000	123,003,000
Avignon	34,702,000	46,920,000	Nevers	9,233.000	10,660,000
Besançon	116,950,000	118,038,000	Nîmes	52,017,000	85,742,000
Bordeaux	225,274,000	282,406,000	Orléans	49,817.000	49,291,000
Caen	45,019,000	53,091,000	Reims	65,591,000	76,580,000
Châteauroux	5,370 000	6,466,000	Rennes	35,419.000	20,503,000
Clermont-Ferrand	34,258,000	32,486,000	Rochelle (La)	23,435,000	27,759,000
Dijon	4,224,000	24,706,000	Rouen	140.217,000	149,024.000
Dunkerque	8,447,000	10,415,000	Saint-Étienne	76,853,000	85,999,000
Grenoble	19,068,000	23,997,000	Saint-Quentin	128,176,000	132,585,000
Havre (Le)	117,376,000	159,221,000	Strasbourg	53,781,000	66,573,000
Lille	209,535,000	230,710,000	Toulon	28,433.000	29,336,000
Limoges	26,760,000	33,489,000	Toulouse	55,230,000	74,245,000
Lyon	360,857,000	391,797,000	Troyes	38,523,000	33,594,000
Mans (Le)	40.092,000	41,137,000	Valenciennes	150,596,000	129,690,000
Marseille	449,480,000	656,434,000			
Metz	30,625,000	32,677,000	Totaux	3,071,806,000	3,615,888,000

Augmentation de 1856 sur 1855 : 326,301,000
— de 1857 sur 1856 : 544,082,000

Les opérations des succursales ont donné en 1856 un total de	3,071,800,000 fr.
Ce total, pour 1857, offre le chiffre de	3,615,800,000
Augmentation en faveur de 1857	544,000,000
Les produits de 1856 à 1857 se sont élevés à	16,000,000
Ceux de 1857 à 1858, à	21,000.000
Augmentation	5,000,000

La succursale de Saint-Lô, dont la création a été autorisée par un décret du 29 novembre 1856, a commencé à fonctionner le 20 décembre 1857.

Quatre autres succursales ont été autorisées par un décret du 17 juin 1857 : Sedan, Tours, Bar-le-Duc et Laval.

Les quatre succursales ci-dessous désignées se trouvent, en 1857 comme en 1856, les premières dans l'ordre de l'importance de leurs opérations :

1° Ainsi, Marseille, dont les opérations s'étaient élevées en 1856 à	449,000,000 fr.
est parvenue, en 1857, au chiffre de	650,000,000
Augmentation	201,000,000
2° Lyon, en 1856	360,000,000
en 1857	383,000,000
Augmentation	23,000,000

3° Bordeaux, en 1856.....
en 1857.....

Augmentation.....
4° Lille, en 1856.....
en 1857.....

Diminution.....

D'un autre côté, trois succursales présentent des pertes ap
le total monte à 133,900 fr., et qui proviennent, pour Arr
que, de frais de premier établissement ou d'appropriation d'
pour Metz, d'effets en souffrance (ancienne affaire Lassalle e

Arras.....	51,783 fr.	84 c.	13
Dunkerque.....	40,611	37	
Metz.....	41,588	27	

Le tableau ci-après donne le classement des succursales
tance de leurs opérations pendant l'année 1857.

DÉSIGNATION DES SUCCURSALES.		MONTANT DES OPÉRATIONS		TOTAUX.	PRODUITS BRUTS.
1857	1856	EFFETS escomptés.	AVANCES sur effets publics, chemins de fer et lingots		
1 Marseille.....	1	649,995,000	6,439,000	656,434,000	3,191,895
2 Lyon.....	2	383,254,000	8,543,000	391,797,000	1,555,100
3 Bordeaux.....	3	272,375,000	10,031,000	282,406,000	1,570,823
4 Lille.....	4	200,649,000	30,061,000	230,710,000	1,337,640
5 Havre (Le).....	9	154,349,000	4,872,000	159,221,000	983,511
6 Rouen.....	6	141,639,000	7,385,000	149,024,000	813,648
7 Saint-Quentin....	7	130,916,000	1,669,000	132,585,000	1,198,555
8 Valenciennes.....	5	128,055,000	1,635,000	129,690,000	958,166
9 Nantes.....	8	119,624,000	3,379,000	123,003,000	566,547
10 Besançon.....	10	113,577,000	4,461,000	118,038,000	1,095,650
11 Mulhouse.....	12	93,454,000	759,000	94,213,000	547,224
12 Saint-Étienne.....	11	84,396,000	1,603,000	85,999,000	509,314
13 Nîmes.....	18	85,299,000	443,000	85,742,000	481,073
14 Montpellier.....	13	80,050,000	1,152,000	81,202,000	439,187
15 Reims.....	14	74,128,000	2,452,000	76,580,000	496,578
16 Toulouse.....	15	72,864,000	1,381,000	74,245,000	444,010
17 Angoulême.....	17	67,399,000	1,078,000	68,477,000	513,167
18 Strasbourg.....	16	63,512,000	3,061,000	66,573,000	443,224
19 Caen.....	20	52,174,000	917,000	53,091,000	374,486
20 Orléans.....	19	42,489,000	6,802,000	49,291,000	301,027
21 Avignon.....	26	46,847,000	73,000	46,920,000	329,154
22 Angers.....	21	42,664,000	2,015,000	44,679,000	308,306
23 Mans (Le).....	22	40,189,000	948,000	41,137,000	354,345
24 Nancy.....	23	33,144,000	1,060,000	34,204,000	195,797
25 Troyes.....	24	33,538,000	56,000	33,594,000	230,317
26 Limoges.....	31	30,017,000	3,472,000	33,489,000	252,016
27 Metz.....	29	30,502,000	2,175,000	32,677,000	220,306
28 Clermont-Ferrand.	27	31,936,000	550,000	32,486,000	214,691
29 Amiens.....	28	28,867,000	1,771,000	30,638,000	201,719
30 Rennes.....	25	28,620,000	883,000	29,503,000	214,979
31 Toulon.....	30	28,585,000	751,000	29,336,000	141,395
32 Rochelle (La)....	32	21,460,000	3,299,000	27,759,000	181,769
33 Dijon.....	38	24,612,000	94,000	24,706,000	187,105
34 Grenoble.....	33	21,419,000	2,578,000	23,997,000	150,211
35 Arras.....	37	14,712,000	189,000	14,901,000	95,821
36 Nevers.....	34	10,637,000	23,000	10,660,000	70,980
37 Dunkerque.....	35	10,376,000	39,000	10,415,000	63,227
38 Châteauroux.....	36	5,334,000	1,132,000	6,466,000	58,680
TOTAUX...		3,496,677,000	119,211,000	3,615,888,000	21,094,706
		Pertes à déduire.....			
		Bénéfice net.....			

Opérations du service des dépôts depuis son ouverture (5 juillet 1853).

ANNÉES.	ENTRÉE.		SORTIE.		SOLDE des dépôts en serre.		ARRÉRAGES ENCAISSÉS.		VERSEMENTS EFFECTUÉS.		NOMBRE	
	DÉPOTS.	TITRES.	DÉPOTS.	TITRES.	DÉPOTS.	TITRES.	COUPONS.	SOMMES.	TITRES.	SOMMES.	de TITRES échangés ou convertis	des COUPONS des Compag. de chemins envoyés par les succursales
1853 6 m.	4,886	91,431	630	12,926	4,256	78,505	4,250	503,000	5,900	585,000	1,772	»
1854	13,523	375,710	4,086	116,720	13,693	337,494	281,583	6,414,000	83,215	8,589,000	28,597	»
1855	19,041	656,731	9,551	385,559	23,783	608,667	620,996	15,600,000	123,826	14,265,000	79,154	8,583
1856	28,525	922,899	13,533	442,988	38,916	1,069,105	1,200,865	27,382,124	155,293	13,488,000	48,983	111,550
1857	24,089	622,667	19,974	674,550	43,032	1,013,532	2,131,840	33,731,631	114,529	9,378,140	*393,130	226,146
	90,664	2,669,438	47,774	1,632,743			4,239,534	83,630,755	482,763	46,305,140	551,636	346,279

* Dont 286,400 convertis en titres nominatifs.

Tableau général des opérations faites et des produits bruts perçus par la Banque de France pendant les années 1855, 1856 et 1857.

PRODUITS VARIABLES.	MONTANT DES OPÉRATIONS.			PRODUITS BRUTS DES OPÉRATIONS.		
Opérations commerciales à Paris.	1855.	1856.	1857.	1855.	1856.	1857.
Escompte du papier de commerce	1,156,590,019	1,752,291,727 60	2,085,656,559	5,786,879 50	10,663,422 »	13,633,728 02
— de bons du Trésor	43,179,906	50,506,167 »	12,251,476	186,365 60	423,894 05	93,476 30
— de bons de la Monnaie	211,780,791	207,725 45	39,535	82,414 04	143 30	60 05
— de traites de coupes de bois	1,678,573	3,381,416 05	2,354,351	20,696 05	55,991 40	68,605 60
Avances sur actions des canaux	24,686,200	14,276,900 »	11,943,800	241,926 95	145,642 90	122,061 25
— sur rentes	172,118,500	452,094,400 »	124,992,300	1,266,961 60	3,872,260 97	1,234,779 80
— sur valeurs de ch. de f.	326,229,000	212,071,900 »	102,622,300	2,737,770 15	2,004,590 01	977,192 10
— sur oblig. du crédit f.	» »	» »	418,000	» »	» »	2,791 50
— sur lingots	21,487,400	21,003,100 »	5,483,800	52,972 10	38,850 »	33,080 15
Commission sur billets à ordre	» »	» »	» »	181,751 45	217,755 52	205,337 15
— d'encaissement dans la banlieue	» »	» »	» »	» »	» »	2,448 54
Droits de garde et commissions sur versements et sur échanges de titres	» »	» »	» »	83,981 55	163,174 90	309,505 70
TOTAL	1,958,049,389	2,505,833,366 10	2,345,762,121	10,641,718 99	17,585,725 05	16,682,066 16
Opérations commerciales des succursales.	2,745,505,028	3,071,806,123 »	3,615,888,715	12,029,405 »	16,177,171 14	21,094,706 42
TOTAL de ces deux natures de produits	4,703,554,417	5,577,639,489 10	5,961,650,836	22,671,123 99	33,762,896 19	37,776,772 58
Opérations avec le Trésor	145,000,000	220,000,000 »	95,000,000	1,261,861 54	2,439,986 90	513,333 35
— avec la Ville (Caisse de la Boulangerie)	14,800,000	10,800,000 »	8,800,000	155,250 »	128,000 »	119,500 »
PRODUITS ACCIDENTELS.						
Recouvrements sur les effets en souffrance	» »	» »	» »	342,861 98	100,305 42	636,360 33
Bénéfices divers	» »	» »	» »	564 90	3,592 40	3,983 42
TOTAL	» »	» »	» »	343,426 88	103,897 82	640,343 75
PRODUITS FIXES.						
Rentes appartenant à la Banque	» »	» »	» »	3,710,194 »	3,687,081 »	3,684,901 »

DES DÉPENSES DE LA BANQUE CENTRALE ET DES SUCCURSALES.

Les dépenses ordinaires de la Banque centrale se sont élevées à...
Celles des succursales, à.....

Total.....

non compris les transports d'espèces et indépendamment des fr
dinaires déjà indiqués, pour primes sur matières d'or et d'arger
à la somme de 4,046,900 fr.

DES DIVIDENDES.

Le dividende du 1er septembre de l'année qui vient de s'écouler a été
action ancienne, vous le savez, de.....

Divisées par deux, les actions pour le deuxième semestre ont reçu u
vidende de 87 fr., ce qui, pour ce semestre, équivaut à un dividende d

Pour les anciennes et pour l'année, de.....

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal des Économ*

Mon cher collègue,

J'ai lu avec tout l'intérêt qu'il mérite le travail que M. Amb
ment a publié, dans le dernier numéro du *Journal des Econon*
les crises commerciales. Comme chacun l'a fait assurément,
trouvé la connaissance des principes et l'intelligence des faits,
lement se remarquent dans chacune des publications de notre s
laborateur. Il est cependant quelques passages de son article su
je vous prie de m'autoriser à appeler de nouveau l'attention d
teurs. M. Clément attribue la crise qu'éprouvent en ce mo
Etats-Unis à la coupable extension du crédit dispensé par le
de ce pays, et croit devoir, à ce sujet, combattre la liberté des
C'est, il me semble, une fâcheuse appréciation, autant qu'une c
outrée. Ne craignez pas, d'ailleurs, que j'entre, à ce sujet, dan
développements, ni que j'entreprenne d'exposer aucune théo
tifique; je ne répondrai qu'aux principales observations prése
M. Clément.

« Quant à la crise des Etats-Unis, dit-il, sa cause, principale
que unique, est incontestablement dans l'exagération du crédit
par les quatorze cents banques de circulation du pays; son hist
pas autre que celle de la crise de 1837 et de toutes celles que
sions extravagantes de billets de banque n'ont jamais manqué d
elle est d'ailleurs suffisamment résumée dans le dernier message
sident de l'Union, dont les appréciations à ce sujet concordent
considérations que nous avons exposées dans la première parti
écrit. »

Je m'étonne, je l'avoue, que M. Clément parle de la sorte de la crise américaine de 1837, après les publications de MM. Carey, Gilbart et Coquelin, ainsi qu'après les discussions soulevées en des enceintes si diverses sur les banques des Etats-Unis. Si je tiens, quant à moi, la crise actuelle pour semblable aux précédentes, c'est parce que je suis très-éloigné d'en rapporter la cause aux émissions des banques libres. Car (peut-être est-ce trop de présomption, mais je crois connaître l'histoire de ces institutions) j'irais jusqu'à défier de montrer qu'elles ont eu jamais une circulation capable d'engendrer une crise. Comment M. Clément ne s'est-il pas surtout rappelé la réponse de M. Michel Chevalier à l'un des orateurs de la Société d'économie politique, qui avait de même expliqué la crise américaine actuelle par l'abusive émission des banques? Il n'est pas, en effet, une ville de l'Union qui ait vu les désastres de Hambourg, où ne se rencontre encore qu'une banque de dépôt, ainsi que le remarquait notre illustre collègue.

Quant au dernier message de M. Buchanan, je n'en dirai pas ce que Boileau disait des vers de Louis XIV. Je ne suis pas juge assez compétent pour cela; mais il démontre très-complétement, à mon avis, qu'un président de république même n'a pas besoin d'être économiste. M. Buchanan se plaint que les banques américaines n'aient pas, en 1857, conservé entre leur encaisse métallique, leur émission et leurs dépôts, un rapport aussi élevé qu'en 1848. C'est l'accusation décisive qu'il leur adresse. Malheureusement, les chiffres qu'il donne à ce sujet ne sauraient entraîner aucune approbation ni aucun blâme. Il ne dit rien notamment du capital des banques, non plus que des conditions de leurs dépôts; et comment décider sans ces éléments d'appréciation? M. Buchanan parle à différentes reprises toutefois, d'excès de circulation, d'émission effrénée, de billets de banque innombrables; billets qu'il qualifie fort étrangement d'ailleurs de papier-monnaie. Eh bien, voici quelles étaient, avec un capital de 50 à 64 millions de dollars [1], l'encaisse et la circulation des banques de New-York, — celles dont l'exemple a successivement entraîné la suspension des payements de la part des banques dans tous les Etats de l'Union, et les seules dont on ait suivi les mouvements en Europe, — durant les dernières années de prospérité des Etats-Unis, et au commencement de la crise actuelle :

	JUIN 1852.	JUIN 1856.	SEPTEMBRE 1857.
Encaisse.....	13,304,000 doll.	18,510,000 doll.	14,321,000 doll.
Circulation.....	27,950,000 —	50,705,000 —	27,122,000 —

Je le demande, y a-t-il quelque exagération dans une telle circulation appuyée sur un semblable capital? Où découvrir, en présence de

[1] Je n'ai pas exactement le capital de ces banques pour 1852; mais il n'est pas douteux qu'il ne fût alors d'au moins 50 millions de dollars. Il dépasse maintenant 64 millions de dollars.

ces chiffres, un abus d'émission? Indiquerait-on une banque de qui, aux mêmes époques, présentât des engagements aussi f rapport à des garanties aussi considérables? Vous savez d'aille sieur, que la loi règle l'émission des banques de New-York, e leur capital, et nulle d'entre elles n'a dépassé la limite légale la crise dont on parle était due aux banques, aurait-on vu l se ranimer au moment où elles ont suspendu leurs rembou Tous les capitaux disponibles auraient-ils alors afflué dans leu et oublierions-nous déjà qu'on se faisait, il n'y a que quelques escompter à 10, à 12, à 15 pour 100 à Londres et à Paris, po ses fonds aux banques autant qu'aux bourses de New-York e delphie?

La vérité sur la crise des Etats-Unis, c'est que ce pays a é près de quatre années le pourvoyeur de céréales de l'Europ recevait à la fois, en immense abondance, les métaux précieu lifornie. Dès lors, toute prudence lui a paru inutile. Cédant à de lucre, toujours si ardents, à la confiance en sa fortune, t absolue, il s'est lancé, sans retenue ni soucis, dans les entr plus diverses. Il ouvrait en deux ans, par exemple, 4,000 kil chemins de fer. Ses engagements, sur toutes les places, dépass mément ses épargnes : Voilà ses excès, ses abus véritables. l les demandes de l'Europe, grâce à l'abondance de sa derni et à l'épuisement de ses propres ressources, lui ont fait défa vait-il qu'il évitât une crise? Elle a éclaté terrible, effroyabl mais je souhaiterais cependant à chaque peuple de voir ses s se calmer aussi vite, et de se retrouver ensuite muni d'au chesses que les Etats-Unis.

Un remarquable rapport, vous le savez, a été publié sur la ricaine par le consul général de Belgique à New-York, M. W. y lit que le discrédit a commencé, non sur les actions des ban sur les actions des chemins de fer, sur lesquelles s'était le plus spéculation. On y voit qu'après la première faillite considérab l'*Ohio life and trust Company*, dont le siége est à Cincinnati, sède une succursale à New-York, les faillites se succédèrent, dans les banques, mais d'abord dans les chemins de fer et manufactures, puis dans le commerce de détail, enfin dans maisons de négoce qui trafiquent avec l'étranger et dans l'in n'est qu'au sein de l'effroi causé par tant de calamités, que le en foule adressé aux banques, dont les escomptes s'étaient d'a treints de 23 millions de dollars depuis quelques mois, et les autant par ses conseils que par ses exigences, à suspendre les en espèces. Et cette suspension, dit M. Mali, a produit l'effet d' et rétabli la circulation des billets de banque. Son rapport, rev sur l'excès des entreprises, se termine par ces mots : « C'

lement un embarras de richesses qui a causé toute cette désolation. »

Il m'est vraiment difficile d'apercevoir pourquoi M. Clément, qui peut-être n'a pas eu connaissance de l'écrit de M. Mali, ne reproche qu'aux banques d'Amérique leur conduite anormale, sans même citer un fait à l'appui de cette opinion. La Banque d'Angleterre a-t-elle donc toujours obéi à ses statuts depuis un an? Quand la Banque de France portait, il y a peu de temps, son escompte à 10 pour 100, quelles signatures admettait-elle à sa caisse, et quels efforts faisait-elle pour se procurer des métaux précieux? A l'encontre de M. Clément, je ne crois pas que le monopole ait jamais mieux prouvé ses effets naturels. Il est digne de remarque que les actions de cette Banque haussaient chaque jour, en ce temps d'indicibles souffrances, de baisse générale aux bourses publiques.

Sur la théorie des banques, le seul point que M. Clément s'attache à mettre en lumière, pour conclure à l'intervention du pouvoir dans la gestion de ces établissements, c'est que leurs billets remplacent la monnaie. Je ne traiterai pas ici des caractères très-distincts de la monnaie et des billets de banque. J'accorde que la circulation de ces effets amoindrit celle des espèces métalliques, qu'elle rend du moins inutile d'en augmenter la quantité pour satisfaire aux besoins du développement industriel que partout suscitent les banques. Mais cela ne fait certainement pas que les billets de banque deviennent du numéraire. Comment M. Clément n'a-t-il pas vu qu'il couvrait là de son autorité toutes les erreurs des partisans du papier-monnaie? Les billets à ordre ou les lettres de change préviennent aussi l'accumulation des métaux précieux, et conviendrait-il de les soumettre au bon plaisir gouvernemental? Il est, en vérité, très-heureux que ce soit impossible. Les billets de banque ne sont, en réalité, que des effets de commerce perfectionnés, sans rien avoir de la monnaie. Il serait temps de reconnaître et cette assimilation et cette différence. « Une fois l'usage établi, ajoute M. Clément, chacun accepte les billets comme de la monnaie, sans s'enquérir de la garantie de la promesse qu'ils expriment. » Si M. Clément veut bien me citer un pays, un district, une commune, où il en soit ainsi, lorsque les banques sont libres, je lui serai fort reconnaissant. Je n'ai jamais rien vu de pareil, et tous nous avons vu les billets de la Banque de France elle-même se refuser au pair.

Il faudrait, en outre, il me semble, lorsqu'on réclame l'intervention de l'Etat dans le domaine du crédit, indiquer les principes qui le guideront, et dont il ne s'écartera pas. On ne devient pas grand financier parce qu'on est nommé ministre. Or, il n'est qu'un seul principe qui puisse, pour les banques, diriger les gouvernants. On n'en a jamais découvert, on n'en découvrira jamais d'autres : c'est le rapport à établir entre les capitaux et les engagements des banques; et M. Clément se fierait-il à ce principe? Connaît-il un tel rapport qui ait été quelque part sagement établi, et, pourvu qu'il date d'un peu loin, qui toujours ait été res-

pecté? Les deux faillites éprouvées par les banques d'Ecosse, 1857, ne se doivent-elles pas uniquement attribuer à une prescription? Si M. Clément pensait différemment, je l'engag la célèbre brochure de lord Ashburton sur la crise anglaise c les deux articles que M. Michel Chevalier, si autorisé en ces r publiés, il y a un an, sur le bill qui régit depuis 1844 la Banqu terre. Je ne saurais imaginer qu'ils ne modifiassent point sa c

Je relisais hier, mon cher collègue, un chapitre du magnifiq de Zimmermann : *le Monde avant la création de l'homme*, et j un récit curieux, emprunté à M. de Humboldt. En 1784, des l terrains, interrompus par de violentes détonations, se firent e Guanaxuato. Les habitants, épouvantés par ces signes précur naires des violents tremblements de terre, fuyaient de toutes bientôt l'autorité interdit la sortie de cette ville, sous peine d' de prison, en faisant afficher qu'elle saurait *dans sa sagesse* prév nence du péril. Or, ne vous semble-t-il pas qu'en tout nous cr tant que le pouvaient faire les Mexicains à la fin du siècle dern faillible et miraculeuse prévoyance de l'autorité? Nous la solli cesse ; nous nous y confions toujours. Je doute même que nou avoir besoin, pour l'assister, de faire des processions à l'églis maculée-Conception; car j'oubliais de dire que les administr Guanaxuato recommandaient cela à leurs catholiques sujets.

Ce n'est pas, vous le pensez bien, que je veuille contredi roles de M. Clément. « Nous croyons être de ceux qui sentent vement combien la liberté est nécessaire au perfectionnemen gnité des hommes et à l'amélioration de leur sort, et combie grande extension des attributions de l'autorité publique est c cette liberté. » Je connais assez M. Clément pour ne pas dout sentiment. Mais beaucoup parlent comme lui, sans penser de n c'est aussi notre manie commune de professer l'amour de l pourvu qu'on ne nous oblige point à y céder. Qui de nous n'acc exemple, la liberté du travail, et qui sans cesse n'admire qu'el crifiée? Je pense bien souvent que nous-mêmes économistes fendons une muraille, dont nous livrons chaque pierre.

Agréez, je vous prie, mon cher collègue, l'assurance de mes s les plus dévoués. GUSTAVE DU PUYN

DE LA PRODUCTION DU COTON EN ALGÉRIE. — RÉPONSE A M. JULE

Monsieur le Rédacteur,

L'étude sur la production du coton, que j'ai publiée dans l *des Economistes* (livraison de janvier dernier), a soulevé de M. Jules Duval, en ce qui concerne l'Algérie, quelques objec je ne puis accepter.

« La livraison de janvier, dit M. Jules Duval dans sa lettre adressée au *Journal des Economistes* du 15 février dernier, contient sur le rôle économique de l'Algérie deux articles, l'un de M. Léon Chemin-Dupontès, et l'autre de M. Privat, que j'ai particulièrement appréciés, car on y trouve établie *avec l'autorité des chiffres et de faits incontestables* la haute destinée de cette colonie, disons mieux, de cette province française, si longtemps méconnue par bien des esprits, même parmi les plus éminents. Quand des colons connus par leur vieil amour pour l'Algérie s'en font les chevaliers, on peut suspecter l'aveuglement de leur tendresse; mais quand elle trouve de preux défenseurs parmi les écrivains qui ne l'ont étudiée qu'à distance, il y a tout lieu d'espérer un tardif mais définitif retour de justice en faveur de ce pays [1]. »

Après une approbation si formelle, il ne s'agit, sans doute, que de quelques légères erreurs de détail ; mieux que cela, il s'agit des chiffres et des faits mêmes qui font la base de notre système. M. Duval les conteste, les nie carrément.

Le travail qui a provoqué cette controverse avait pour but d'établir que l'Algérie était seule en position de résoudre le problème de l'approvisionnement des manufactures de coton de la France et de l'Europe même, actuellement sous la dépendance des producteurs américains. C'est avec 2 millions d'hectares de plantations, disions-nous, que les Etats-Unis ont conquis le monopole des marchés européens; or, l'Algérie contient près de 5 millions d'hectares de terres propres à la culture du cotonnier. N'y a-t-il point là plus qu'il n'en faut pour résoudre le problème dont l'Europe se préoccupe à si bon droit et qui fixe depuis tant d'années l'inquiète sollicitude de la Grande-Bretagne ?

Ce chiffre de 5 millions d'hectares semble faire sourire notre contradicteur, et il se livre à une opération d'arithmétique pour nous prouver que la mise en culture de ces vastes surfaces exigerait un capital de roulement de plus de 3 milliards de francs.

« L'utopie, s'écrie-t-il, apparaît manifeste, et l'Algérie, si elle n'était innocente des promesses faites en son nom, devrait abaisser singulièrement ses prétentions pour être écoutée avec la faveur qu'elle mérite. »

En portant à 5 millions d'hectares l'étendue du sol algérien propre à la culture du coton, chiffre dont nous maintenons la rigoureuse exactitude, nous n'avons pas voulu dire, nous n'avons pas dit que, pour mettre l'Europe manufacturière à l'abri des éventualités qui la menacent aux Etats-Unis, il fût nécessaire de couvrir ces immenses surfaces de plantations; nous voulions prouver tout simplement que l'Algérie offrait à

---

[1] M. E. Privat se défend d'avoir étudié à distance l'Algérie, qu'il a appris à connaître, nous écrit-il, par des excursions fréquentes, et dont il s'est constamment occupé. (*Note du Rédacteur.*)

l'industrie cotonnière des ressources bien supérieures à celles raient réclamer ses futurs besoins.

D'ailleurs la thèse que nous avons soutenue est si rigoure gique, qu'en prenant même les chiffres de M. Duval, le probl est attaché le sort de 2 millions d'hommes dans notre vieille trouve complétement résolu.

En effet, notre honorable contradicteur, se basant sur l'au prospectus de compagnie industrielle, évalue à 1 million d'he lement l'étendue du sol algérien susceptible de recevoir des c tonnières. En fixant, en moyenne, le rendement de l'hecta 500 kilogrammes de coton, chiffre plus que modeste, puisqu' sente que la moitié de ce qui s'obtient aux Etats-Unis, no pour le million d'hectares accepté par M. Duval, à une produ de 400 à 500 millions de kilogrammes. Or, quelle est la quanti fournie par les Etats de l'Union aux manufactures européen saurait la porter au-dessus de 440 millions de kilogrammes en que, sur les 600 millions qu'ils produisent, ils en retiennent 1 pour leurs propres ateliers.

Il est vrai que notre contradicteur, tout en avouant qu'il notre colonie 1 million d'hectares en état de produire le coto pas que ce genre de culture doive jamais en occuper plus c Et pourquoi, s'il vous plaît? Parce qu'il ne faut pas engager lonisation dans cette voie aux dépens des autres produits. V donc à cette colonisation un rôle bien mesquin, si vous le bor en culture de ce million d'hectares que nous réclamons pou Avez-vous peur que la terre manque aux céréales, aux pâtu lève des bestiaux, à la vigne, au sorgho, au tabac, aux arbr ferez-vous de ces immenses surfaces qui s'étendent depuis l Maroc jusqu'à la régence de Tunis, et depuis le littoral jusqu c'est-à-dire d'un territoire grand comme la moitié de la F compter ce que le génie de la civilisation pourra conquérir su territoire qui compte à peine 3 millions d'habitants?

Est-ce que la vigne, qui occupe en France près de 2 milli d'hectares, plus du double de ce que nous demandons qu'on coton en Algérie, empêche qu'on ne se livre, dans nos campag les autres cultures d'une utilité générale? Ce serait entendre ment l'économie agricole que de ne pas savoir profiter des ava ticuliers qu'offre l'aptitude du sol dans certaines localités. Là pourra prospérer, quel genre de culture serait-il raisonnable férer, puisque ce produit aura le privilége d'être toujours débouché certain.

Dans un temps donné, qui ne saurait franchir les limites d tuel, si on le veut sérieusement, l'Algérie peut être appelée les manufactures européennes qui, dès lors, verseront an

dans son sein plus d'un demi-milliard pour leurs approvisionnements. Il n'a pas fallu plus de temps que cela aux Etats-Unis pour conquérir le monopole du marché des deux mondes.

Mais des bras ! des bras ! va-t-on nous dire. Evidemment, il faut des bras, et beaucoup ; et, avant de songer à avoir des bras, il faut appeler les capitaux. Sans doute, ce n'est pas avec la méthode suivie depuis la conquête qu'on atteindra le magnifique but que nous indiquions. Il faut ouvrir les yeux à la lumière et adopter le système mis si profitablement en pratique par les peuples colonisateurs, tels que les Anglais, les Américains et les Hollandais. Aussi, dans les colonies britanniques et américaines, la colonisation marche à pas de géant. Dans la seule année de 1856, il a été concédé par le gouvernement de l'Union 40 millions d'acres de terres, c'est-à-dire une superficie égale à celle de trente de nos départements, à peu près le tiers du territoire français. Sur ce nombre, 18 millions d'acres, équivalant à 7 millions et demi d'hectares, ont été immédiatement livrés à l'agriculture. Ces vastes surfaces de terrains, improductifs jusque-là, sont venues concourir à la production des substances alimentaires qui se répandent dans le monde entier.

Les Etats-Unis possèdent encore une superficie territoriale à concéder qui représente à peu près l'espace occupé par l'Europe, moins l'empire russe ; et, chaque année, des masses innombrables d'émigrants, accourus de tous les points de notre vieux monde, vont conquérir sur le désert ou sur les forêts 6 ou 7 millions d'hectares qu'ils fécondent de leurs sueurs.

Grâce aux larges facilités données par le gouvernement de l'Union à ces vaillants pionniers du travail, ces immenses solitudes seront dans une période de temps fort limitée couvertes de populations agricoles dont l'activité viendra accroître encore la splendeur de ce pays.

C'est en ouvrant ainsi largement la carrière à la colonisation que nous ferons de l'Algérie la plus riche colonie du monde, non pas seulement à cause de la fertilité de son sol et de son heureux climat, mais aussi par suite de son admirable situation géographique, qui, par Trieste, Gênes et Marseille, ne la met qu'à quelques journées de l'Europe centrale.

S'il est une culture susceptible d'imprimer à la colonisation une impulsion considérable, c'est sans contredit celle du cotonnier. Dans notre précédente étude, nous signalions comme d'excellents éléments de colonisation les populations d'émigrants qu'on pourrait recruter, d'une part, sur le littoral italien depuis Nice jusqu'aux États de l'Église, d'autre part, sur le littoral espagnol, depuis le golfe de Roses jusqu'à Gibraltar, sans négliger toutefois les cent mille familles arabes ou kabyles qui, ne possédant pas de terres, sont obligées de se déplacer chaque année pour vivre, travaillant tantôt sur les propriétés particulières, tantôt cultivant pour leur propre compte un modeste champ sur les terrains domaniaux appartenant à l'État. M. Duval suppose que nous avons dit que ces cent mille familles indigènes étaient *oisives*, et il s'écrie qu'il n'y en a pas

cent, qu'il n'y en a pas dix dans ce cas. M. Duval a raison ; et
relire notre travail pour se convaincre que nous sommes innoc
normité qu'il nous prête.

Mais, du reste, ce n'est pas avec l'élément indigène et les cer
cent mille travailleurs ramassés sur le littoral des deux pénin
nous prétendons arriver à la solution complète du problème
occupe. Nous avons des prétentions plus ambitieuses pour r
Algérie, des vues plus élevées pour sa future splendeur ! Qu'i
permis d'ébaucher à grands traits quelques données sur l'orga
l'œuvre colonisatrice telle que nous la comprenons.

Pour tout homme tant soit peu versé dans la connaissance de
coloniales, il est évident que ce n'est point avec les efforts
la petite culture qu'on arrivera à faire produire à l'Algérie l
de coton nécessaires à l'industrie de l'Europe, ni même à
France. Jusqu'à présent, on a aidé, encouragé les petits cu
rien de mieux ! Mais, aujourd'hui, que le double problème de l'
tion et de la qualité supérieure du produit a été victorieusem
le gouvernement doit porter ses vues plus haut, et favoriser p
moyens l'impulsion de la grande culture.

Or, un grand mouvement de production ne peut être déte
par de grandes ressources de crédit, et le crédit aussi ne peut
qu'aux grandes et sérieuses entreprises.

Qu'un colon s'adresse au crédit pour lui demander son co
crédit lui répondra : « Je ne vous connais pas ! Je veux bie
votre honorabilité ; mais vous ne m'offrez aucune garantie,
parce que vous payez trop cher votre main-d'œuvre, ensuite,
rien ne m'assure que les bras que vous avez aujourd'hui vous
demain, puisqu'ils sont libres de tout engagement ; et dès lors
vez vous trouver dans l'impossibilité de réaliser vos récoltes. »

Supposons, au contraire, qu'une compagnie, ou même un c
se présente avec de vastes étendues de terres et le personnel s
travailleurs, liés par un engagement à long terme, de cinq à di
exemple, alors le crédit n'hésitera pas à concentrer des capitaux
entreprise semblable, parce qu'il y trouvera toutes les garanties d

Ce ne sont que les grandes exploitations agricoles qui peuve
drer une grande production et un puissant mouvement de col
Avec la culture morcelée, les faibles ressources de l'exploita
fisent pas à l'entretien du bétail nécessaire pour la production
grais ; et la terre, soumise à un travail excessif, arrive bientôt
ment. La grande culture, au contraire, appuyée sur de bons
garantit tous les engrais, tous les assolements nécessaires : elle
assez de ressources pour permettre l'emploi des meilleures
des instruments les plus perfectionnés et faire ainsi profiter l'a
de toutes les découvertes réalisées par les sciences modernes.

Si, comme cela est à craindre, les émigrants européens répugnaient au système d'engagement dont nous venons de poser le principe, et qui est la seule méthode suivie dans les colonies anglaises et françaises où l'esclavage n'existe plus, eh bien, il faudrait les entraîner par l'exemple, en introduisant en Algérie des travailleurs asiatiques. C'est par ce moyen que l'Angleterre, en 1834, et que la France, à son imitation, en 1848, ont sauvé l'une et l'autre leurs colonies, après la crise qui succéda à l'abolition de l'esclavage. Partout où ce système colonial a été pratiqué, il a produit les meilleurs résultats : nous n'en citerons que deux exemples; mais ils seront concluants.

En 1834, époque de l'émancipation dans les colonies britanniques, la production du sucre à Maurice n'atteignait pas 25 millions de kilogrammes. En 1856, le chiffre de cette production a dépassé 100 millions de kilogrammes.

La Réunion ne produisait, en 1848, que 20 millions de kilogrammes de sucre. Grâce à la brusque mesure décrétée par le Gouvernement Provisoire, les nègres désertèrent les plantations : il fallut les remplacer par des Indiens ou Chinois, engagés volontairement; et le travail de ceux-ci portait la production, en 1856, à plus de 50 millions de kilogrammes.

Ces chiffres ne sont pas inventés pour les besoins de la cause; ils ont été officiellement constatés.

Ce que nous demandons pour la culture du cotonnier en Algérie est tout simplement la continuation de ce qu'on a fait invariablement jusqu'à nos jours pour toutes les cultures coloniales, c'est-à-dire l'organisation de la production, par l'établissement de grands ateliers agricoles peuplés de travailleurs disciplinés, résidant sur les plantations, et liés en vertu de contrats sanctionnés par l'administration, ainsi que cela se pratique dans les colonies de toutes les nations où le travail libre par engagement est en usage[1].

Par ce moyen, on parviendra rapidement, non-seulement à mettre le sol de l'Algérie en valeur, mais encore à y attirer une population considérable, à cause de sa proximité de l'Europe.

Maintenant, si l'introduction des travailleurs asiatiques réclame, au début, des sacrifices de la part de l'Etat, l'Etat aurait tort de lésiner; car ce serait là une source féconde, dont les fruits précoces le dédommageraient au centuple.

L'intérêt colonial aussi bien que l'intérêt national militent en faveur de ce système; car enfin, il faut prévoir le jour où les États-Unis, ayant atteint leur maximum de travail manufacturier, absorberont dans leurs propres ateliers la plus grande partie du coton qu'ils produisent ; il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'à mesure que leur consommation s'ac-

[1] Nous croyons devoir dire ici que nous laissons entièrement la responsabilité de cette opinion à notre correspondant. (*Note du Rédacteur en chef.*)

croît prodigieusement, leur production reste à peu près station ici que le rôle de l'Algérie grandit et s'élève aux proportion sion providentielle !

Plaçons-nous au point de vue purement national : il est un économique qui frappe tous les bons esprits, c'est que depuis ans nos cotonnades n'ont plus eu à lutter seulement sur l étrangers avec les produits anglais, mais encore avec les cot fabriques américaines qui, ayant la matière première sous la à nos manufacturiers une concurrence contre laquelle ils lutter à cause de l'élévation de leur prix de revient, mêm Echelles du Levant où nous étions les maîtres il n'y a pas quart de siècle.

Or, quand l'Algérie sera en état d'alimenter notre travail rier, ces conditions seront totalement renversées : les coton çaises auront de beaucoup l'avantage sur les cotonnades a nous allons le démontrer.

Le travail esclave auquel on doit le coton américain est chaque noir vaut environ 5,000 à 6,000 francs, dont l'intérêt, Etats du Sud, ne s'élève pas à moins de 500 à 600 francs. C représente le salaire de chaque travailleur, en sus de la n abstraction faite de la mortalité, qui constitue pour le pro perte qu'il faut qu'il retrouve, en définitive.

Par l'application du système colonial, tel qu'il est pratiq le coton algérien coûtera infiniment meilleur marché. Le sa vailleur asiatique varie de 150 à 200 francs par an : c'est le ment du prix de main-d'œuvre que supporte le planteur Nous ne parlons pas de la subsistance des ouvriers, dont le les mêmes, pour le producteur de l'Union, comme pour le algérien.

On voit, par ce simple rapprochement, à quel haut degré rité pourra s'élever la fabrication des cotonnades françaises, enfin se décider à appliquer sur la plus large échelle le rég à la culture du cotonnier en Algérie. Quelle raison sérieuse s sible d'invoquer contre cette intelligente détermination ? La résultat ne justifie-t-elle pas l'emploi des grands moyens que mons ? Encore une fois, où est l'obstacle qui pourrait s'opp cès ? De vastes et fertiles terres sont là, qui n'attendent qu pour produire ; les bras sont là, qui n'attendent que l'appel activité pour aller les féconder de leurs sueurs ; les capitau là, qui ne demandent, pour s'engager, que les garanties que le le sol et qu'ils puiseront dans la facilité de se procurer de ments de travail.

Si ce que nous proposons est tellement inouï dans l'histoir ue des peuples, qu'il soit permis d'en redouter les conséque

consentons qu'on relègue notre combinaison dans le domaine de l'utopie et qu'il n'en soit plus question. Mais si, au contraire, comme nous l'avons déjà établi, ce que nous demandons pour l'Algérie est justement ce qui se pratique dans toutes les colonies anglaises, hollandaises et françaises, avec un égal succès, cessons tous nos discours, et mettons-nous sur-le-champ à l'œuvre.

Si l'Algérie, depuis 1830, eût appartenu à l'Angleterre, au lieu d'appartenir à la France, c'est triste à dire, mais c'est vrai, elle serait, il y a déjà longtemps, sillonnée de chemins de fer, son sol serait drainé et irrigué dans tous les sens; et, à l'heure où nous écrivons, elle produirait assez de coton pour suffire, conjointement avec l'Inde, à l'approvisionnement des ateliers britanniques.

Agréez, etc. ESPRIT PRIVAT.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro du *Journal des Economistes*, M. Jules Duval a, dans des termes d'ailleurs fort bienveillants, élevé quelques remarques critiques sur l'étude que j'ai faite du commerce et de la législation de notre colonie d'Afrique [1]. L'autorité dont jouit un écrivain aussi expérimenté dans les affaires de l'Algérie me fait en quelque sorte une obligation de répondre à ses observations, et je vous demande, monsieur le rédacteur en chef, la permission de le faire ici :

Selon l'honorable M. Jules Duval, mon article témoignerait d'une admiration sans réserve pour les résultats obtenus jusqu'à ce jour en Algérie au point de vue commercial et maritime, et laisserait croire que notre colonie a lieu d'être satisfaite de sa législation douanière, tandis qu'elle s'en plaint vivement.

Je dois faire observer que, pour ce qui concerne la législation, je me suis borné à en tracer un simple aperçu historique. Quant au fond de l'article, mon intention a précisément été de faire ressortir l'élan imprimé par des lois plus libérales au commerce algérien. Je suis donc loin de ne pas partager l'espoir de voir un système plus décidément libéral couronner cette œuvre et donner ainsi plus d'étendue au commerce de notre possession africaine.

M. Jules Duval produit ensuite une observation qui, si elle était fondée, aurait une bien autre portée.

« Sans doute, dit-il à propos du mouvement commercial de cette colonie, l'apparence est des plus brillantes : 224 millions d'échanges en 1856 ! Mais au fond il y a un ver rongeur qu'il faut mettre à nu, c'est l'inouïe disproportion entre les importations de l'Algérie et les exportations. »

---

[1] *Journal des Economistes*, numéro de janvier 1858.

M. Jules Duval est certainement trop versé dans la science nomie publique pour ne pas remarquer la cause et le carac grande disproportion qu'il signale. Cette supériorité des impo provient-elle pas en effet (en grande partie du moins) de la d'entretenir et d'alimenter une armée de 60,000 hommes, pré défense, à l'accroissement de la colonie, à la consolidation d' sur lequel nous versons actuellement pour 143 millions de fra duits, dont 137 sortent de nos manufactures.

Après avoir établi que l'Algérie ne peut payer cet excéda portations que par l'accroissement de sa dette ou par les sal revenus propres de l'armée, M. Duval ajoute :

« ... Quelle que soit la part respective de ces deux modes tion, ni l'un ni l'autre ne mérite les suffrages de l'économie laquelle pour être satisfaite demande que les produits se pay blement avec des produits, fruits du travail local. »

J'en demande bien pardon à mon honorable contradicte me semble que les produits consommés par notre armée en trouvent véritablement payés avec des produits destinés à l ceux dont l'exportation tendra à rétablir la balance qu'il désir ne perce-t-elle pas des routes? le génie militaire ne fore-t puits? les cultures, l'industrie, le commerce ne profitent-ils travaux, de ces créations? Quel sera le résultat de ces entrep n'est de multiplier pour l'Algérie des richesses dont elle se mière à profiter? De telles avances de capitaux par la mé résolvent en bénéfices, elles sont aussi indispensables que l courus par la mise en fonction d'une machine, laquelle, san meurerait improductive.

« Les colonies, dit M. Jules Duval, n'ont pas été inventé profit des métropoles. Certains esprits, ajoute-t-il, sont imbu contraire.....; de là tous ces ménagements protecteurs de française, mais funestes à l'Algérie, que M. Léon Dupontès p avec une bien grande indulgence. »

Je ne crois cependant pas m'être montré partisan du régi M. Jules Duval fait allusion, lorsque j'ai dit, à propos de l'i des objets fabriqués à l'étranger : « Nous l'avons vu par l'ex loi du 11 janvier 1851, les produits étrangers ne sont pas, France, l'objet de *restrictions* qui en interdisent l'introducti ajoutant plus loin : « Ces tendances vers un système plus lib pour résultat de doubler le chiffre des importations de l'espèc duits fabriqués à l'étranger). »

Sont-ce là des paroles d'indulgence pour un système qui n que funeste à l'Algérie, comme le remarque l'honorable écriv

M. Jules Duval me reproche, en outre, d'avoir glissé trop l sur l'interdiction dont a été frappée, en Algérie, l'exportati

réales à l'étranger, lors même qu'elle avait des récoltes abondantes.

Remarquons avant tout que, depuis 1851 seulement, l'Algérie se suffit à elle-même, puisque auparavant elle demandait annuellement à l'étranger 12 à 14 millions de blés et de farines. D'un autre côté, il serait équitable de remarquer encore que l'interdiction de la sortie des céréales d'Algérie à destination de l'étranger, en novembre 1854, était une mesure commandée par une situation tout exceptionnelle, mesure prise en outre à titre temporaire, puisqu'elle vient d'être récemment rapportée. On n'a fait, d'ailleurs, qu'appliquer à l'Algérie les dispositions prises chez nous par suite de l'insuffisance de nos récoltes, et ce ne serait pas en cette circonstance, à mon avis, qu'on aurait fait preuve du désir de refuser à l'Algérie les bénéfices de la nationalité.

« ... Je pourrais relever encore quelques erreurs secondaires, ajoute M. Duval : ainsi le café, loin d'acquérir en Algérie quelque popularité, est parfaitement inconnu dans les fermes. Quelques pieds de canne ne se cultivent çà et là qu'à titre de plantes fourragères. »

La culture de la canne et du caféier sont sans doute, comme dit M. Duval, à l'état de début en Algérie. Mais le point sur lequel insiste mon article, en ce qui concerne le café, c'est l'accroissement de l'importation de cette denrée provoqué par l'infériorité de sa culture, en présence de la consommation, non pas seulement de la population algérienne, mais aussi de notre armée.

A l'égard du sucre, je me suis borné à dire que la canne peut être considérée comme complétement naturalisée en Algérie, et c'est ce qui résulte évidemment des faits consignés dans les tableaux du ministère de la guerre, où on lit, page 349 (1854-1855) : « La culture de la canne à sucre, sur laquelle on n'avait plus aucune incertitude avant 1854, s'est répandue plus largement à partir de cette campagne parmi les colons. La réussite a été complète, etc... »

Telles sont, monsieur, les observations que m'ont suggérées les remarques critiques de M. Duval, remarques dont je ne saurais, en définitive, que me féliciter, bien qu'elles ne me semblent pas pleinement fondées, puisqu'elles témoignent de l'attention accordée à ma simple étude des faits par un écrivain aussi compétent.

Veuillez agréer, etc., LÉON CHEMIN-DUPONTÈS.

BULLETIN FINANCIER.

Une vague inquiétude, qui semble avoir pris ses fondements dans la politique étrangère, et que nous espérons voir bientôt dissipée, règne depuis le 14 janvier à la Bourse. Les fluctuations sont incertaines et les mouvements peu persistants. Le découragement gagne petit à petit, et malgré l'amélioration notable du marché européen, malgré l'abaissement,

sur toutes les places, du taux de l'escompte, les cours sont plus faibles, et tendent à s'abaisser chaque jour.

PAIR.	RESTE A VERSER	BOURSE DE PARIS. FÉVRIER 1858. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus h. cours.	Pl co
100 »	»	4 1/2 °/o (1852), jouiss. 22 sept. 1857.....	94 75	96 »	[illegible]
100 »	»	4 1/2 °/o (1825), jouiss. 22 sept. 1857.....	» »	85 »	[illegible]
100 »	»	4 °/o, jouiss. 22 sept. 1857.....	80 »	80 »	[illegible]
100 »	»	3 °/o, jouiss. 22 déc. 1857.....	68 80	70 20	[illegible]
1000 »	250	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3200 »	3200 »	30[illegible]
1000 »	275	*Dito.* nouv. act., j. janv. 1858.	3200 »	3200 »	30[illegible]
500 »	»	Crédit foncier, actions, jouiss. janv. 1858.	600 »	600 »	58
500 »	»	Crédit mobilier, jouiss. janv. 1858.....	950 »	980 »	86
500 »	»	Comptoir d'Escompte, jouiss. fév. 1858...	700 »	700 »	67
500 »	»	Paris à Orléans, jouiss. octobre 1857.....	1408 75	1420 »	13[illegible]
400 »	»	Nord, jouiss. janv. 1858.....	960 »	975 »	95
400 »	375	*Dito.* nouvelles actions, jouiss. janv. 1858..	802 50	811 25	78
500 »	»	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. nov. 1857.	705 »	717 50	69
500 »	»	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. nov. 1857.	872 50	880 »	84
500 »	»	*Dito* nouv. actions. janv. 58..	850 »	850 »	80
500 »	»	Lyon à Genève, jouiss. janv. 1858.....	715 »	717 50	69
500 »	»	Ouest, jouiss. octobre 1857.....	692 50	700 »	67
500 »	250	Dauphiné (S.-Ramb. à Grenoble) j. janv. 58.	560 »	570 »	52
500 »	»	Midi, jouiss. janv. 1858.....	547 50	562 50	53
500 »	»	Bordeaux à la Teste.....	» »	» »	
500 »	»	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	360 »	380 »	34
500 »	»	Ardennes, jouiss. janv. 1858.....	460 »	460 »	43
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. janv. 1858..	485 »	490 »	47
500 »	»	Bessèges à Alais, anc. j. janv. 1858.....	» »	640 »	63
500 »	250	*Dito.* nouv. j. janv. 1858.....	» »	» »	
500 »	350	Chem. de fer romains, jouiss. octob. 1857..	485 »	485 »	47
500 »	100	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j. déc. 1857..	500 »	500 »	46
500 »	350	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. janv. 1858.	632 50	645 »	62
500 »	»	Chemins de fer autrichiens, j. janv. 1858...	748 75	770 »	73
500 »	350	Ch. de fer François-Joseph, j. janv. 1858....	485 »	491 25	47
500 »	350	Chemins russes, jouiss. janv. 1858.....	510 »	512 50	50
500 »	»	Chem. de fer central Suisse, j. janv. 1858....	» »	» »	
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	462 50	467 50	45
250 »	»	Tarragone à Reus, jouiss. avril 1857.....	» »	235 »	23
500 »	100	Madrid à Saragosse, jouiss. janv. 1858....	510 »	516 25	49

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Pl ha
1000	Obl. ville 1849, j. oct. 57	1150 »	1075 »	500	Caisse J. Mirès et Cᵉ...	37
1000	—1852, j. janv. 1858...	1065 »	1040 »	500	—Béchet et Cᵉ.....	40
500	—1855. j. sept. 1857...	415 »	397 50	500	—A. Prost et Cᵉ.....	4
225	—Seine, j. janv. 1858...	200 »	197 50	100	—V.-C. Bonnard et Cᵉ..	12
1000	—Marseille, j. janv. 1858	1020 »	1020 »	100	—Vergniolle et Cᵉ.....	14
1000	—Liste civ., j. nov. 57.	1060 »	1060 »	500	—Lecuyer et Cᵉ.....	55
100	Belg. 5 °/o 1852, j. nov. 57.	» »	» »	500	—Saint-Paul et Cᵉ.....	46
100	— 5 °/o 1842, j. nov. 57.	» »	» »	80	Vieille-Montagne (zinc)	36
100	— 5 °/o 1840, j. nov. 57.	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	25
100	— 4 1/2 °/o, j. nov. 57..	100 1/4	99 1/4	250	Union des gaz.....	7
100	— 3 °/o. jouiss. fév. 1858	» »	» »	500	Lin Maberly.....	62
100	— 2 1/2 °/o, j. janv. 58.	55 1/2	55 3/8	500	Lin Cohin.....	
100	Piém., 5 °/o, j. janv. 1858	90 50	89 25	1/100000	Ports de Marseille.....	16
100	—3 °/o, j. janv. 1858...	53 75	53 »	1/100000	Gaz de Paris.....	7[illegible]
1000	—Obl. 1854, j. janv. 1858	1015 »	1015 »	100	Hôtel Rivoli.....	1[illegible]
1000	—Obl. 1849, j. oct. 1857.	» »	» »	250	Docks Louis-Napoléon.	1[illegible]
1000	—Obl. 1851, j. fév. 1858.	915 »	915 »	1/24000	Omnibus de Paris.....	9[illegible]
100	Rome, 5 °/o, j. déc. 57.	89 »	88 »	100	Omnibus de Londres...	[illegible]
100	Autriche, 5 °/o Ang. j. j. 57	90 3/4	90 »	500	Comp. génér. maritime	2[illegible]
100	— 5 °/o Autr. j. nov. 57..	» »	» »	500	Mess. Imp. serv. mar..	5[illegible]
»	— Lots de 1834.....	» »	» »	1/400000	Cᵉ imp. des voit. de Paris	[illegible]
100	Naples, 5 °/o j. janv. 1858	110 »	110 »	250	Comp. gén. des eaux .	2[illegible]
100	Espag. 3 °/o, ext. j. janv. 58	45 »	41 1/2	500	Cail (usines).....	6[illegible]
100	—3 °/o int., j. janv. 1858	38 »	36 3/4	1/24000	Grand'Combe.....	
100	—3 °/o, differ., j. janv 58.	26 1/8	25 1/2	500	Charbonnages belges..	
100	—dette passive.....	6 7/8	6 1/4	5000	Union des ports-marit.	2[illegible]
100	Holl. 2 1/2 °/o j. janv. 58.	66 1/4	66 1/8	5000	Lloyd français-maritime	3
100	— 4 °/o, j. octob. 1857..	» »	» »	5000	Sauvegarde-maritime..	2
537	Darmstadt (Banque de).	» »	» »	5000	Réunion-maritime.....	2
100	Turquie, 6 °/o j. oct. 57.	» »	» »	5000	Générale-incendie.....	72
1000	Halit-Annuités. j. juill. 56	560 »	535 »	5000	Nationale-incendie.....	16
100	Russie, 4 1/2 °/o j. janv. 58	98 »	97 1/4	5000	France-incendie.....	5
100	Toscane, 5 °/o j. janv. 58	» »	» »	5000	Nationale-vie.....	2
100	— 3 °/o, j. jan. 58	» »	» »	5000	Union-vie.....	[illegible]

La situation de la Banque est bonne, quoiqu'elle démontre que la stagnation qui règne à la Bourse s'étend au commerce en général. Ainsi l'encaisse a augmenté de 54 millions, mais en partie au détriment du portefeuille, qui a diminué d'une quarantaine de millions. Les avances sur rentes et surtout sur actions de chemins de fer augmentent petit à petit. La circulation des billets a diminué, mais faiblement ; les comptes courants des particuliers ont diminué de 56 millions ; ils avaient, il est vrai, augmenté la dernière fois de 29 millions ; cette diminution, correspondant avec la faiblesse des reports à la Bourse, ne serait-elle pas due à l'emploi en reports de fonds laissés disponibles dans le commerce par l'absence de transactions ?... Nous le pensons, du moins. Quant au compte courant du Trésor, il a augmenté, ce qui n'a rien d'étonnant, vu que c'est à partir du 22 courant que le Trésor paye les arrérages des rentes 4 1/2 et 4 0/0.

Nous puisons dans le compte rendu annuel des opérations de la Banque en 1857 des chiffres dont le rapprochement est utile pour l'histoire de la Bourse.

D'abord le chiffre total, par année, des avances sur actions de canaux (A), rentes (B) et titres de chemins de fer (C), a subi des variations assez considérables depuis quatre années :

	1854.	1855.	1856.	1857.
A.	23,801,500	24,686,200	14,276,900	11,942,800
B.	66,122,200	172,118,500	452,094,400	124,992,300
C.	260,683,900	326,229,000	212,071,900	102,622,300
	352,407,600	523,033,700	678,443,200	239,558,400

Pour les rentes (B), les variations sont explicables par le placement des emprunts de 1854-1855, et les versements des titres émis à cette occasion. Mais pour les titres de canaux et de chemins de fer, il n'en est pas de même ; ce sont les mesures restrictives de la Banque, mesures dont on se rappelle la rigueur excessive, qui ont réduit, depuis 1855, le chiffre des avances annuelles dans une proportion aussi considérable.

La somme annuelle des effets escomptés au commerce, depuis trois années, à Paris ou dans les succursales, continue à s'accroître dans une proportion assez égale chaque année. En voici les chiffres :

	Banque centrale.	Succursales.	Total.	Taux moyen de l'escompte.
1855....	1,156,596,020	2,589,544,428	3,746,142,448	4,44 %
1856....	1,512,093,022	2,907,566,823	4,419,659,845	5,54
1857....	2,085,656,567	3,496,677,115	5,582,333,682	6,13

A ce sujet, rappelons avec regret que la Banque n'escompte pas le papier sur l'étranger, ni même sur les colonies ou l'*Algérie* ; elle ne fait avec les mêmes pays ni encaissements, ni transports d'argent, ni aucune autre opération pour le compte des particuliers ; c'est une lacune sur laquelle nous appelons l'attention du nouveau gouvernement de la Banque.

Il n'est pas sans intérêt de voir l'effet de la crise de 1857 sur rations de crédit de la Banque avec les particuliers, ayant pl ment pour but de remplacer le mouvement du numéraire. L'en était tombée à 159 millions en octobre 1856, n'a jamais été

BILANS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES D'OCTOBRE 1857 A MARS 1858.

ACTIF.	8 OCTOB. 38 suc.	12 NOV. 38 succ.	10 DÉC. 38 succ.	14 JANV. 38 succ.	11 FÉV. 39 succ.	11 MARS 40 suc.
Argent monnayé et lingots à Paris	107.029,078 24	73,935,884 89	82,597,109 42	70,900,076 69	83,778,797 87	123,194,365 73
Idem dans les succursales	118,536,074 »	115,609,023 »	153,424,483 »	180,458,600 »	199,075,277 »	214,532,899 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	790,900 27	769,855 48	768,352 60	715,011 82	3,476,446 61	2,648,729 63
Portefeuille de Paris[1]	316,471,622 61	307,435,839 99	269,908,201 62	292,119,080 29	244,372,439 97	214,427,560 »
Portefeuille des succursales, effets sur place	292,240,194 »	281,106,516 »	241,567,095 »	251,815,490 »	228,551,219 »	219,956,080 »
Avances sur lingots et monnaies, à Paris	2,112,400 »	2,908,400 »	2,672,600 »	2,614,200 »	2,010,000 »	1,792,700 »
Idem dans les succursales	1,538,600 »	2,030,500 »	2,210,900 »	2,133,300 »	2,138,900 »	2,062,660 »
Avances sur effets publics français, à Paris	23,305,836 10	23,079,036 10	18,932,436 10	24,092,700 »	23,472,300 »	25,291,408 »
Idem dans les succursales	6,420,650 »	6,682,350 »	5,865,750 »	7,613,700 »	7,893,880 »	8,452,080 »
Avances sur act. et oblig. de ch. de fer, à Paris	19,130,800 »	21,255,200 »	21,117,200 »	37,045,358 »	48,805,555 90	51,859,800 38
Idem dans les succursales	9,230,350 »	11,275,700 »	10,321,800 »	12,130,550 »	13,975,286 »	15,528,186 »
Avances sur oblig. du Crédit foncier à Paris	139,300 »	160,900 »	166,400 »	253,800	225,600 »	243,500 »
Idem dans les succursales	46,400 »	45,200 »	34,100 »	71,900 »	100,000 »	90,600 »
Avances à l'Etat (traité du 30 juin 1848)	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14
Rentes, fonds disponibles	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03
Actions nouvelles non libérées	70,293,30 »	67,148,400 »	55,867 625 »	45,621,848 »	42,114,573 »	28,202,669 »
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	5,128,211 »	5,364,609 »	5,635,592 »	5,641.334 »	5,663,617 »	5,673,222 »
Dépenses d'admin. de la banque et des succurs.	1,141,510 04	1,607190, 69	2,056,988 23	110,228 40	466,394 51	802,611 67
Primes payées pour achats de mat. d'or et d'arg.	949,656 08	1,227,443 06	1,576,029 03	» »	» »	» »
Divers	451,124 45	1,025,635 28	1,260,239 79	1,153,858 36	4,438,549 86	5,587,321 42
PASSIF.						
Capital de la Banque	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »
Bénéf. en addit. au capital (l. 9 juin 1857, art. 8)	»	567,211 95	1,310,088 17	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74
Réserve de la Banque	22,105.750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au port, en circ. de la Banq., à Paris	554,959,000 »	531,678,000 »	488,343,900 »	534,687,500 »	528,048,800 »	519,917,900 »
Idem dans les succursales	50,391,300 »	49,581,800 »	43,960,000 »	46,780,750 »	44,653,050 »	43,347,600 »
Billets à ordre pay. à Paris et dans les succursales	6,822,230 13	6,911,147 92	5,402,337 15	5,674,431 59	5,871,406 26	5,628,654 75
Récépissés payables à vue, *idem*	4,453,686 »	3,247,286 »	2,436,541 »	2,982,311 »	3,039,342 »	2,648,186 »
Compte courant du Trésor	37,444,110 80	72,376,995 94	73,741,685 82	62,779,723 38	78,636,287 27	94,187,131 28
Comptes courants à Paris	137,818,690 33	119,108,322 64	128,384,359 24	146,078,672 25	177,626,948 51	123,910,877 41
Idem dans les succursales	24,321,877 »	25,445,346 »	23,339,794 »	28,955,815 »	28,389,515 »	25,975,152 »
Dividendes à payer	527,022 25	421,987 25	299,472 25	5,601,445 25	2,157,895 25	1,112,301 25
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	1,455,331 70	2,904,725 66	1,531,598 49	3,405,202 19	1,424,466 31	996,796 23
Escompt. et intér. div. à Paris et dans les succ.	12,041,551 51	15,905,862 07	18,069,206 33	2,188,723 52	4,438,846 92	4,119,602 48

à 181 millions en 1857. Cependant les frais d'achat de numéraire à l'étranger (primes et frais de transport) qui, en 1856, atteignirent 7,294,400, n'ont été en 1857 que de 4,678,100.

La somme des billets de banque en circulation a flotté en 1856 entre 667 et 585 millions, et en 1857, entre 649 et 529, ce qui est d'autant plus digne de remarque que la somme des effets escomptés a augmenté de 25 °/₀.

Les comptes courants des particuliers ont varié en maximum et en minimum, en 1855 de 168 à 92 millions; en 1856, de 190 à 93; et en 1857, de 151 à 104.

Enfin, le mouvement général des caisses donne les résultats suivants :

	Mouvement des espèces.	Mouvement des billets.	Mouvement des virements.	Total.
1855....	2,056,682,000	9,149,379,500	19,153,828,600	30,359,890,100
1856....	2,148,656,200	10,029,436,900	23,471,670,500	35,649,763,600
1857....	2,260,695,800	9,830,198,600	20,517,577,700	32,608,472,100

On voit donc que si la Banque a escompté plus d'effets, le public a, d'ailleurs, réclamé d'elle moins de services. C'est surtout avec les espèces, encore plus qu'avec les billets ou virements, que les opérations se sont faites; c'est que l'étranger n'admet ni billets de banque, ni mandats de virement, et que la crise, en se propageant, a donné aux transactions internationales une activité maladive. Cependant, constatons, d'après l'ensemble de ces chiffres, que la crise n'a frappé la France que par contre-coup et non directement.

Le nombre des succursales en activité est actuellement de quarante. Les voici, dans leur ordre d'importance :

Marseille.	Mulhouse.	Avignon.	Toulon.
Lyon.	Saint-Etienne.	Angers.	La Rochelle.
Bordeaux.	Nîmes.	Le Mans.	Dijon.
Lille.	Montpellier.	Nancy.	Grenoble.
Le Havre.	Reims.	Troyes.	Arras.
Rouen.	Toulouse.	Limoges.	Nevers.
Saint-Quentin.	Angoulême.	Metz.	Dunkerque.
Valenciennes.	Strasbourg.	Clermont-Ferrand.	Châteauroux.
Nantes.	Caen.	Amiens.	Saint-Lô.
Besançon.	Orléans.	Rennes.	Bar-le-Duc [1].

La Banque a abaissé, le 18 février dernier, son taux d'escompte de 4 1/2 °/₀ à 4 °/₀. Depuis, il n'a pas varié. Celui de la Banque d'Angleterre

[1] Il reste cinq succursales non encore entrées en opérations, savoir : Carcassonne et Poitiers, instituées par décret du 29 novembre 1856, et Tours, Laval et Sedan, instituées par décret du 17 juin 1857.

Nous indiquons dans le tableau des bilans mensuels de la Banque de France, par un chiffre placé à côté de la date de chaque situation, le nombre des succursales en activité à l'époque marquée par cette date. Cela sera utile dans les rapprochements à faire entre les sommes respectives de deux bilans, surtout s'il y a un grand écart entre leurs dates.

n'a pas changé ; il est toujours à 3 %. C'est donc 1 % d'écar deux places. Cela indique le peu de mouvement des transac merciales en ce moment ; car le propre de l'activité des affair niveler les prix.

Le Comptoir central de crédit (V.-C. Bonnard et Cᵉ) vie son assemblée annuelle. Le dividende de cette année est d

BILANS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, DE SEPTEMBRE 1857 A FÉVRIER 1858.

	30 SEPTEMB.	31 OCTOBRE.	30 NOVEMB.	31 DÉCEMB.	31 JANVIER.	28 FÉVRIER.
Actif.						
Caisse. — Espèces en caisse	1,914,471 67	1,609,039 54	1,343,922 31	2,623,555 17	2,525,263 86	2,824,918 44
— — à la Banque de France	1,202,914 40	130,542 30	116,372 40	1,071,115 48	412,837 76	907,802 09
Portefeuille. — Paris	25,833,235 53	23,818,198 37	27,382,574 58	31,304,855 69	25,360,607 94	26,934,186 33
— Province	9,236,016 06	10,740,107 17	9,379,015 27	10,704,639 30	9,898,364 94	9,277,368 42
— Etranger	4,099,545 15	4,282,320 09	4,617,674 49	3,425,303 76	2,874,810 »	2,815,365 44
Immeubles	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66
Avances sur fonds publics et actions diverses	2,612,308 46	3,050,461 64	2,567,263 94	1,579,326 34	2,356,628 09	2,288,241 54
Correspondants. — Province	27,290,909 22	26,508,619 14	26,168,445 99	22,634,211 99	23,479,660 97	22,182,929 98
— — Etranger	748,109 18	988,107 20	1,346,100 45	1,841,159 56	1,682,901 12	1,732,607 80
Frais généraux	165,481 38	225,562 07	276,721 97	»	74,515 45	127,618 24
Effets en souffrance. — Exercice courant	20,122 23	37,858 65	53,970 50	1 »	57,597 18	100,501 74
Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Divers	1,813,981 56	1,803,009 41	70,928 27	96,424 47	1,759,152 77	1,746,344 49
Passif.						
Capital. — Actions réalisées	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
— Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Capital des sous-comptoirs	3,990,070 89	3,991,135 90	4,033,079 15	4,100,609 61	4,099,915 76	4,127,730 55
Réserve	3,464,802 22	3,464,802 22	3,464,802 22	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13
Comptes courants d'espèces	17,584,677 55	16,689,898 53	15,101,303 38	16,504,922 72	17,172,747 43	17,685,693 35
Acceptations à payer	18,196,417 57	18,192,530 82	18,197,283 82	19,612,316 18	13,698,530 32	13,684,246 40
Dividendes à payer	61,911 45	38,534 65	29,526 85	904,691 65	902,931 »	113,478 02
Effets remis à l'encaissement par divers	5,473,036 77	4,928,030 85	4,590,030 73	4,979,777 20	5,112,843 14	5,338,561 52
— par faillites du Tribunal de commerce	91,714 62	89,821 20	107,512 21	118,107 86	97,429 60	109,408 61
Correspondants. — Province	4,738,206 30	4,107,171 52	6,295,047 79	4,561,405 52	4,781,087 43	5,755,971 68
— Etranger	572,360 40	544,712 32	347,288 71	315,975 92	483,800 09	355,778 10
Profits et pertes	836,914 57	1,208,319 15	1,537,015 29	212,715 86	311,229 21	396,593 64
Rentrées sur effets en souffrance des exercices clos	11,729 67	12,988 22	14,286 44	»	22,370 18	25,206 50
Divers	348,325 52	358,952 92	38,935 85	770,312 77	602,698 45	148,330 29
TOTAL égal de l'actif et du passif	95,370,167 53	93,626,898 30	93,756,092 44	95,710,665 42	90,915,412 74	91,370,837 77

seulement ; avec les intérêts, cela fait 8.38 °/₀. Les années précédentes il avait donné :

Exercice	1853-54.....	25.12 °/₀	(un an)
—	1854-55.....	25.24	(un an)
—	1855.....	10.26	(six mois)
—	1856.....	26.01	(un an)

Le fait majeur de cette réunion était donc l'affaiblissement du produit. Le rapport explique ainsi cette diminution importante : « D'où « provient cette différence énorme ? Est-ce que le Comptoir a fait moins « d'affaires que par le passé ? Est-ce que le gérant a montré moins d'ha- « bileté qu'autrefois ? *Non*. Le Comptoir a fait autant *et plus* d'affaires « que dans les années antérieures ; le zèle et l'activité du gérant ne se « sont pas démentis un seul instant. D'où provient donc la diminution « de notre dividende ? Elle provient d'une seule cause, *du succès même* « *de notre maison*. » Ce serait donc l'envie qui aurait attaqué cette Société et causé la réduction des produits annuels ; cette raison ne nous a pas paru suffisamment justifiée par le rapport, et, en recherchant plus avant les causes de cette réduction, il nous a semblé les avoir trouvées dans le fait suivant : le capital social est de 20 millions, et la réserve de 1,633,000 fr. ; cela fait donc environ 21 millions 1/2; or, 18 millions 1/2 sont placés en immeubles. Son encaisse en espèces n'atteint pas un demi-million. Cette situation ne peut être productive d'une manière extraordinaire, qu'à la condition d'être périlleuse ; en outre, elle convertit la banque d'échange en banque de spéculation sur immeubles, car ce n'est pas pour les garder, mais bien pour les revendre plus cher qu'au prix d'achat, que le Comptoir Bonnard a acquis ces immeubles. Or, n'ayant pas encore pu en réaliser la majeure partie, il ne peut, aux termes de la loi de juillet 1856 sur les Sociétés par actions, distribuer des bénéfices non encaissés.

Si ce peu de mobilité d'une forte partie du capital est cause de la réduction du dividende, pour combien donc les opérations d'échange (celles pour lesquelles le Comptoir est essentiellement institué) entrent-elles dans le mouvement des affaires du Comptoir ?

A cette question qu'un actionnaire a posée pendant l'assemblée au gérant, M. Bonnard a répondu en expliquant à nouveau les opérations de la Société, en avouant qu'il avait abandonné le troc des marchandises en nature, qu'il avait reconnu ce mode impossible, etc., etc. Mais quant au chiffre demandé, à savoir l'importance (affaires et bénéfices) des opérations d'échange, il n'en a plus été question. C'est une lacune regrettable. Elle eût montré la vrai nature du Comptoir Bonnard, et prouvé très-probablement que la sagacité et l'habileté personnelles du gérant actuel entrent pour beaucoup plus dans les bénéfices que l'idée primitive ou modifiée que l'on suppose généralement être l'objet principal des opérations de cette banque.

Le tableau annuel des recettes de l'exploitation des che français, pendant l'année 1857, vient d'être publié. Il en ré kilomètre, qui rapportait 48,000 fr. en 1856, n'a rapporté qu en 1857, soit 2,750 fr. ou 5.84 % de diminution. Les réd tent principalement sur le Lyon à Genève (9.09 %). sur l'Est sur l'Orléans (5.39 %). On a détaché sur les actions du C coupon de 22 fr., àcompte sur le produit de l'année 1857-18

A. Courtc

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 mars 1858.

Réforme en Russie. — Etablissement de la liberté de la bo Emploi d'un excédant possible dans le budget français. — deux nouveaux vice-présidents.

Cette réunion a été présidée par M. Ch. Dunoyer, et dans soirée par M. Ch. Renouard. — Le bureau avait invité M. le co maréchal de noblesse en Russie, et M. Eug. Lamansky, s la Société de géographie de Saint-Pétersbourg.

Dans la dernière séance, le bureau avait proposé à la vouloir bien lui adjoindre deux vice-présidents, pris par anciens, les plus notables et les plus assidus de ses membres position ayant été accueillie avec une approbation unanime, des deux nouveaux vice-présidents ayant été renvoyée à la séance, la réunion, avant de rendre la conversation généra à cette opération.

Le bureau avait mis sur la liste des candidats M. Michel C M. L. Wolowski, et la réunion du 5 février n'avait voulu aj autre candidat.

Au premier tour de scrutin, M. Michel Chevalier a obtenu des voix moins une, donnée à M. Wolowski, et a été pro sième vice-président.

Au second tour de scrutin, M. Louis Wolowski a obtenu des suffrages moins une voix, donnée à M. de Lavergne, et clamé quatrième vice-président.

Le bureau de la Société se compose actuellement de M. C ancien conseiller d'Etat, membre de l'Institut, et de M. H. P ministre des finances, membre de l'Institut, tous deux de M. Horace Say, ancien conseiller d'Etat, ancien secre Chambre de commerce, membre de l'Institut; de M. Ch. ancien membre de la Chambre des pairs, conseiller à la Co tion; de M. Michel Chevalier, conseiller d'Etat, professeur

politique au Collége de France, membre de l'Institut; de M. Louis Wolowski, professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut, vice-présidents; de M. Joseph Garnier, professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et chaussées, secrétaire perpétuel; de M. Guillaumin, directeur du *Journal des Economistes*, questeur; de M. Quijano, trésorier.

M. le comte de Kergorlay, député au Corps législatif et membre de la Commission chargée de l'examen du budget de 1859, propose de mettre en discussion la question de savoir quel serait le meilleur emploi d'un excédant de 40 millions qui ressort des évaluations présentées par le gouvernement; lequel conviendrait mieux, de mettre ces 40 millions en réserve à la Caisse d'amortissement, comme le propose le gouvernement, ou de les faire servir à supprimer le deuxième décime de guerre qu'il est important de ne pas laisser se perpétuer comme le premier; ou bien encore de supprimer les droits de douane sur quelques-unes des matières les plus importantes que met en œuvre l'industrie nationale, ou sur quelques produits dont l'importation serait favorable à l'agriculture.

Après quelques paroles échangées entre MM. Dunoyer, de Lavergne, Renouard, Quijano et de Kergorlay, la réunion ne juge pas à propos de traiter cette question, comme trop actuelle.

M. Renouard fait remarquer, au surplus, qu'une réunion d'économistes n'hésiterait pas à choisir l'un des deux derniers emplois.

M. Quijano, répondant à un désir de M. Charles Lehardy de Beaulieu, ingénieur des mines, professeur d'économie politique à l'Ecole des mines de Mons, et vice-président de la Société d'économie politique belge, appelle l'attention de la Société sur la brillante discussion qu'ont soutenue MM. Gustave de Molinari et Frédéric Passy dans l'*Économiste belge* sur l'Instruction obligatoire, et propose de la mettre à l'ordre du jour pour une séance prochaine.

M. Joseph Garnier appuie ce vœu, et fait remarquer que depuis longtemps déjà cette question se trouve sur la liste de celles qu'il a soumises à la Société, à propos des attributions rationnelles de l'État.

Etablissement de la liberté de la boucherie à Paris.

Sur la demande de quelques membres, l'entretien s'engage sur les effets probables de la liberté de la boucherie à Paris, par suite du récent décret du 24 février 1858, qui sera exécutoire à partir du 1er avril prochain.

M. le comte de Kergorlay attend de la liberté dans la profession de la boucherie les effets inverses du système de Corporation et du Monopole. Ce monopole résultait de la limitation du nombre des bouchers, et d'une organisation qui, par l'influence des plus riches, par l'organe d'un syndi-

cat, et au moyen d'un fonds commun, est longtemps parvenue un privilége préjudiciable à la fois au producteur et au con et à trouver des défenseurs dans la presse et les corps constit il y a toujours eu entre le prix de vente sur les marchés de b prix de vente dans la boutique du boucher, un écart bien su lui des localités où le commerce est libre, et hors de proport frais accessoires du transport, de l'octroi, du loyer des bou l'intérêt du capital. En ce moment les bouchers vendent, h 60 et 65 centimes, la même viande que les bouchers de P 1 franc et plus, quand ils pourraient la vendre 70 et 80 centi

Un des effets du monopole, avant la taxe, a été de faciliter l prix de la viande et de ralentir la baisse dans les circonstance des bestiaux haussaient et baissaient sur les marchés. Une cert venait-elle à se produire sur les marchés, les bouchers s'e d'augmenter le prix en proportion double; une baisse surve contraire, ils ne se décidaient à réduire le prix de la viande q ment et dans une proportion moindre.

Le régime de la liberté aura pour effet de dissoudre cette c le prix de la viande ne sera plus affecté de monopole; il ser des circonstances réelles de la production et du marché, et, to égales d'ailleurs, il y aurait lieu d'espérer dans un certains ter minution de 30 à 35 centimes.

M. Jacques-Valserres, rédacteur de *la Presse*, croit que le la liberté profitera plus aux producteurs et aux éleveurs qu'a mateurs.

Actuellement les vendeurs de bestiaux ne trouvent en face les marchés, qu'une quarantaine de chevillards (bouchers cap vendant à ceux qui n'ont pas d'avances), et une centaine d'autr pouvant faire leurs achats avec leurs propres fonds. Le régim est complété par l'établissement d'un marché à l'une des l Paris, amènera la concurrence des acheteurs, dont les éleve ront naturellement, à l'exclusion des consommateurs.

D'un autre côté la multiplication des boucheries, si elle es du régime libre, tournera encore au désavantage du cons parce que les frais généraux de la manutention de la viande s augmentés et que les prix s'en ressentiront.

Mais il pourra aussi se former des associations de capitalist chers intelligents qui pourraient suffire à une grande conso économiseraient les frais généraux. Or, la profession n'e grand capital. Les fonds rentrant au bout d'un petit nombr il suffit d'un très-petit bénéfice quotidien de 1/4 pour 1 pour arriver à un taux de 90 pour 100 par an. Une associati capital de 100,000 francs, pourrait faire autant d'affaires q taine de bouchers actuels avec 10,000 francs chacun. Actuel

a de petits étaliers qui marchent avec beaucoup moins, avec deux ou trois billets de 500 francs.

M. Jacques Valserres espère qu'à l'aide de la liberté l'association fera disparaître tous les intermédiaires vivant aux dépens des producteurs, des bouchers et des consommateurs, et principalement les chevillards.

M. L. de Lavergne, membre de l'Institut, ne partage pas les espérances qui viennent d'être émises touchant la portée du décret du 24 février sur l'abaissement du prix de la viande.

Il fait remarquer d'abord que ce décret ne fait que donner son véritable nom à une chose qui existait aux trois quarts. Un monopole exercé par 501 bouchers n'est plus un monopole positif, même quand il s'agit d'une ville comme Paris, depuis que les bouchers forains ont été admis à apporter des viandes sur les marchés de la capitale,—depuis l'institution de la vente de la viande à la criée, qui a permis au premier venu de faire tuer son bœuf ou sa vache, et de l'expédier au facteur chargé de la vendre à l'encan, et de lui en remettre le produit.

M. de Lavergne n'en considère pas moins le décret comme une bonne mesure. D'abord il supprime la taxe, dont les effets ont été ce qu'ils devaient être, nuisibles à la fois au producteur et au consommateur; ensuite il assure la liberté de la profession de boucher, et laisse le champ libre à toute combinaison commerciale qui voudra se produire. Enfin il appelle, comme complément du régime libre, l'établissement d'un marché aux environs de Paris, où tous acheteurs et vendeurs pourront se rendre facilement, où les mercuriales s'établiront naturellement, et qui portera la dernière atteinte positive au régime qui s'en va.

Dieu veuille, cependant, que l'on se contente d'instituer un véritable marché, et que l'on n'élève pas d'opulentes constructions qui coûteraient 25 à 30 millions, dépense qui contribuerait longtemps à l'élévation du prix de la viande.

M. L. Wolowski remarque que si le décret du 24 février ne donne pas une entière satisfaction aux amis des libertés économiques, tout porte à croire que les mesures complémentaires ne se feront pas attendre.

M. Joseph Garnier a vu avec une grande satisfaction que d'un bout à l'autre le remarquable exposé des motifs de M. le ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture, a invoqué franchement les principes de l'économie politique. — C'est chose assez rare dans les annales administratives.

Quelques membres voudraient adresser à MM. les agronomes de la réunion des questions sur les effets produits par la taxe; mais, sur l'observation de M. le secrétaire perpétuel que M. de Béhague a récemment donné des explications suffisantes à ce sujet[1], et que la réunion enten-

[1] Voir le compte rendu de la réunion du 5 janvier 1858.

drait avec plaisir, de la bouche de deux honorables invités, de
tions sur la réforme de servage qui se prépare en Russie, la
sur la liberté de la boucherie est close.

Réforme du Servage en Russie.

Sur la demande de M. le président et en réponse aux que
lui sont adressées par divers membres, M. le comte Uruski, m
noblesse, donne plusieurs explications fort intéressantes tou
portante réforme du servage qui s'élabore en Russie.

Lorsque l'ukase ou plutôt le rescrit impérial des 4-16 décem
les propriétaires des trois gouvernements de Wilna, Grodno
avaient été consultés. La question de l'affranchissement des
rencontré aucune difficulté chez ces messieurs; mais l'imme
rité demande que la liberté du paysan n'entraîne pas après ell
du paysan, la propriété du sol cultivé par les paysans. Ils expri
par là le désir que les nouveaux règlements se rapprochent le
sible de ceux de Courlande.

Le rescrit impérial, tout en reconnaissant le mérite qu'
propriétaires de ne pas s'opposer à l'affranchissement des serf
cependant à ces derniers le droit d'acheter sous bref délai leu
et leurs jardins en toute propriété, sans qu'il soit permis au se
poser des conditions onéreuses; et, ce qui est encore plus s
tout en reconnaissant le droit du seigneur quant à la propri
cultivé par le paysan, le rescrit de l'empereur Alexandre II et l
tions ultérieures du ministre de l'intérieur interdisent aux pr
de distraire aucune portion de terrain de l'usufruit des villag
l'alimentation des populations agricoles pourrait en souffrir,
paysans, si l'on amoindrissait leur usufruit, ne pourraient
convenablement les obligations auxquelles ils sont astreints
de leurs seigneurs, ni payer les redevances dues à la couron

M. le comte Uruski appelle spécialement l'attention de la r
ces deux points du rescrit, vu que, sans régler définitivemen
et les redevances, ils établissent un principe fécond pour l'a
Russie, et par là même probablement aussi pour l'avenir de l
c'est-à-dire qu'ils créent, en Russie, la petite propriété, autre
petite culture, dans une partie du sol du pays, au profit des a
eux-mêmes. M. le comte Uruski affirme qu'à son avis la petite
la seule source féconde des richesses agricoles de la France e
magne, comme l'a prouvé, dans plusieurs de ses écrits récents
économiste, élu à cette même séance vice-président de la réuni
nomistes de France et que la Pologne se glorifie d'avoir vu n
comte Uruski trouve que le bien-être de la grande culture e
intrinsèque dépendent du développement simultané de la peti

par conséquent, il ne partage pas les avis de plusieurs de ses compatriotes. Il trouve que tout ce qui sera fait dans les pays du nord, pour développer la petite culture individuelle héréditaire et indépendante de toute solidarité communale, tant en Russie qu'en Pologne, ne fera qu'augmenter la valeur et la prospérité des grands lots qui resteront entre les mains des seigneurs suzerains.

C'est pour cette raison qu'il ne partage pas du tout l'avis des partisans de l'organisation courlandaise et livonienne, ainsi que les idées des partisans de l'ascensement non rachetable des paysans, même dans les pays voisins de la mer; car l'expropriation des cultivateurs au profit des propriétaires suzerains a eu beaucoup d'inconvénients, et elle en aurait encore davantage dans l'intérieur des terres.

Il trouve que, dans le royaume de Pologne, le paysan, déjà libre depuis un demi-siècle, car c'est depuis 1807, et affranchi du servage, nominalement du moins, par l'introduction du Code Napoléon, ne jouit pas jusqu'à ce jour d'un bien-être plus grand que les serfs des provinces avoisinantes de la Russie, surtout partout où la position géographique et le voisinage des débouchés ne favorisent point la condition des paysans d'une manière exceptionnelle.

Il attribue en Pologne l'absence de tout progrès marquant dans le bien-être des masses agricoles, à la continuation du système des corvées, si contraires au Code français, et à ce que les paysans n'y ont pas encore acquis d'une manière définitive la propriété des terres, dont l'usufruit chez eux est séculaire, et qui leur a été récemment encore garanti par l'ukase impérial des 26 mai-7 juin 1846.

Selon M. le comte Uruski, la seule manière d'arriver à la solution définitive de cette grande question serait de procéder comme on l'a fait partout en Allemagne, et comme l'a fait encore récemment même l'Angleterre au Canada. Ce serait d'évaluer les redevances des paysans, d'en payer le capital aux seigneurs, sous la forme de lettres de gage ou de crédit foncier; d'assurer les annuités sur les redevances des paysans, qui libéreraient ainsi leurs terres par la voie de l'amortissement.

Sur la demande de M. de Lavergne, s'il croyait pouvoir assurer le payement intégral des redevances des paysans, et si les travailleurs volontaires ne manqueraient pas aux fermes étendues qui restent entre les mains des grands propriétaires, M. le comte Uruski répond :

Que les déficits dans les versements des redevances pécuniaires des paysans pourraient être couverts par des centimes additionnels à l'impôt général du pays, qui se trouveraient établis dans l'intérêt des détenteurs de terres. Ces avances du Trésor, ou plutôt des contribuables, pourraient ensuite être réparties sur les paysans et récupérées dans les années de bonnes récoltes.

Quant au travail salarié, il ne peut être assuré que par la complète liberté dans les transactions. — Dans le duché de Posen (Prusse), et plus

encore en Gallicie (Autriche), la réforme a été suivie, dans le temps, d'une assez forte stagnation dans les travaux des gran Mais les gouvernements de ces deux pays ont eu le bon espri revenir à des moyens même indirects de contrainte, qui, du raient été très-difficiles à appliquer. Ils ont maintenu dep l'égard des paysans, la liberté du travail agricole, et les r cette sage mesure, seule conforme aux principes de l'économi ont déjà assuré aux grandes fermes la libre concurrence d leurs à des prix qui tendent à baisser de jour en jour.

M. Eugène Lamansky, secrétaire de la Société de géograph Pétersbourg, également prié de prendre la parole, donne les e suivantes sur l'origine remarquable et les caractères princip vage en Russie, ainsi que sur les moyens proposés pour tran serfs en travailleurs libres.

Un des traits principaux du servage en Russie, c'est qu'il résultat de la conquête, caractère essentiel qui le fait profond tinguer du même fait, tel qu'il a existé dans les pays de l' l'Europe. — La population agricole dans l'ancienne Russie plétement libre jusqu'à l'époque de la domination des Mog porté la première atteinte au droit illimité des paysans de ch résidence, en attachant à la terre ceux d'entre eux qu'ils établis comme travailleurs sur les domaines de l'Etat. Les lourdes dont ils frappaient les domaines ont ainsi amené des r dans le but de faciliter le prélèvement des impôts, à la migrat classe de paysans, sans toutefois étendre cette mesure sur l libres résidant dans les propriétés des particuliers. Ces der seuls responsables du payement du tribut imposé par l ceux-ci ne s'occupèrent point de la population agricole en gé laissèrent, comme par le passé, toute liberté dans le choi sidence.

Cet état de choses continua jusqu'à la fin du quinzi lorsque les mesures administratives contre le vagabondag mencé peu à peu à limiter le droit de migration de la clas Les inconvénients économiques et les plaintes des propr donné naissance à une série de mesures qui, sans en avoir le pal, ont amené graduellement l'incorporation des paysans à l'asservissement personnel. On a commencé d'abord par li certain jour de l'année la liberté de changer de résidence, ensuite le droit de poursuite et de contrainte par corps sur qui ne remplissaient pas toutes leurs obligations; enfin, on par les inscrire aux terres qu'ils habitaient en vertu de leurs avec les propriétaires.

Par suite de toutes ces mesures restrictives, la condition s'est modifiée complétement, et toute une classe de la pop

trouvée, au dix-septième siècle, de fait, attachée à la terre (*glebæ adscripta*). Le développement successif du pouvoir central et surtout la réorganisation de l'administration, qu'a entreprise et réalisée Pierre le Grand, dès le commencement du dix-huitième siècle, eurent bientôt communiqué un nouveau caractère au servage. Les besoins financiers provoqués par les réformes de Pierre le Grand introduisirent forcément de nouvelles mesures administratives, qui ne tardèrent pas à rendre le servage plus personnel. Le recensement opéré en 1721, dans le but uniquement fiscal, caractère qu'il conserve encore aujourd'hui, fit considérer les paysans comme seule base d'évaluation des terres. Le gouvernement, faisant abstraction de la propriété foncière elle-même, dénombra la population mâle, sans distinction d'âge, et introduisit l'impôt personnel basé sur le nombre d'âmes. Le mode de recrutement était institué sur les mêmes principes. De cette manière, les paysans sont devenus individuellement la propriété personnelle du propriétaire de la terre, et leur possession, par un privilége exclusif, a été accordée uniquement à la noblesse. Du temps de Pierre le Grand, on a commencé aussi à attacher les serfs aux fabriques et aux usines, ce qui a été continué jusqu'au commencement de notre siècle.

Cet asservissement personnel s'étendit dans ces conditions sur tout le pays, y compris la petite Russie, où le servage n'a été introduit qu'en 1785, à l'exception seulement de la Sibérie orientale et de quelques rares provinces du Nord, où le servage est resté inconnu, faute de propriétés foncières appartenant à la noblesse.

Tel fut le développement successif du servage en Russie. Les différentes phases de cette institution présentent des éléments nécessaires à sa juste appréciation, et qu'on ne doit pas perdre de vue pour pouvoir juger les bases de la grande réforme que nous promet la généreuse initiative de l'empereur Alexandre II.

Voici maintenant les traits généraux du servage, tel qu'il existe encore aujourd'hui. — Le paysan se trouve asservi à la terre qu'il ne peut quitter, et à la personne du propriétaire, duquel il dépend entièrement dans tous ses actes civils. Le système d'impositions inauguré par Pierre le Grand et continué jusqu'à nos jours est basé uniquement sur le nombre de la population mâle des propriétés foncières.

Les charges à l'Etat sont perçues en raison du nombre des paysans ; la valeur des biens n'a d'autre appréciation que celle du chiffre d'individus mâles, constaté lors du dernier recensement. C'est ainsi que sont calculées aussi les avances que les banques d'Etat font aux propriétaires, et toutes les autres transactions d'achat, de vente ou de donation des biens habités par les serfs.

Cela caractérise essentiellement le servage, qui apparaît comme une institution où la personne tient une place excessivement importante, et domine, pour ainsi dire, la propriété foncière elle-même. Attaché à la

terre, le paysan en est indivisible. La rente par individus ay
pulée par les lois, les serfs, en règle générale, font un ens
la terre, qui paraît dès lors le complément nécessaire de ch
vateur. M. Lamansky dit *en règle générale*, car il existe des se
au service personnel du propriétaire, mais leur nombre tend

Les rapports entre les serfs et les propriétaires n'ont rie
et ne sont que très-peu fixés par les lois.

Le propriétaire est obligé de donner à ses paysans une ce
due de terrain, que la loi ne détermine pas ; de leur côté,
doivent trois jours par semaine à leur propriétaire. Mais
est généralement peu observée. Dans toute la Grande-Russi
de trois jours, qu'on appelle *barstchina*, est remplacé par l'
vance en argent).

Cette dernière redevance n'a d'autres limites que les coutu
et la volonté du propriétaire. Souvent l'obrok est prélevé en n
que la redevance en nature, ou il pèse sur une moitié des
travaillent en dehors de la propriété, tandis que l'autre moit
en *barstchina* du terrain qui leur est concédé en jouissance. T
ici de l'arbitraire ; le gouvernement n'entre point dans la dé
de ces rapports. Les propriétaires sont entièrement libres
qui concerne l'administration de leurs paysans. Ces dernie
la liberté de se marier sans leur consentement ; ils peuven
comme travailleurs aux autres propriétaires ou aux fabrica
apprentissage et imposés ensuite, en conséquence de leurs
talents.

Sans parler de quelques attributions de justice et de poli
gneurs sur la personne de leurs paysans, M. Lamansky app
tion sur la position des propriétaires vis-à-vis de l'Etat. Ils so
bles de leurs serfs quant aux impôts qui sont dus à l'Etat par
ainsi que de tous les dégâts et dommages qu'ils pourraient
envers les tiers. C'est ainsi que, jouissant de tous les droits
sonne et les biens de leurs paysans, les propriétaires sont a
et de devoir leurs défenseurs et leurs tuteurs naturels, mê
poursuites judiciaires.

Dans tous ces rapports, l'arbitraire, comme il est facile de
un très-grand rôle, que ni l'état de civilisation, ni les tenda
miques de la Russie, ni les intentions généreuses du gouve
permettent plus de laisser durer.

Les inconvénients de cette institution ont été sentis depui
temps, et le gouvernement a pris souvent, depuis le comme
ce siècle, des mesures partielles qui, toutes, prouvent les
stants d'éloigner du servage l'arbitraire qui existe dans les ra
les paysans et les propriétaires. L'empereur Alexandre Ier
1803 une classe d'agriculteurs libres, et en 1816 il abolit le s

les provinces baltiques. Depuis, le gouvernement n'abandonna plus son intention d'affranchissement. L'empereur Nicolas donna une nouvelle organisation aux paysans des domaines de l'Etat, toujours dans la vue de préparer la réforme dans la condition des serfs; il autorisa la noblesse à stipuler les contrats avec leurs paysans, et manifesta enfin en 1846 une résolution d'affranchissement général, que les circonstances forcèrent ensuite d'ajourner à une autre époque. En 1849, on accorda pour la première fois aux paysans serfs le droit d'acquérir en leur nom des propriétés immobilières.

Cette question de l'affranchissement des paysans n'a fait que mûrir depuis ces premiers essais, et son mode d'exécution a reçu en même temps une consécration d'expérience dans les exemples partiels qui en ont été faits dans différentes localités et de différentes manières.

Actuellement, dit M. Lamansky, la nécessité de cette réforme est plus qu'évidente, et, il faut le dire, elle n'est contestée par personne. L'initiative de la mesure appartient aux nobles déterminations du monarque qui veut lancer son pays dans un développement industriel entravé par l'existence du servage, et assurer à tous ses sujets le bien être commandé par les sentiments de justice et d'équité. La conception seule de cette réforme générale et la mise franche et décidée de la question à l'ordre du jour méritent à elles seules une gloire immortelle à notre auguste souverain, qui ouvre une voie nouvelle à son pays et vient ainsi au-devant des besoins légitimes de la civilisation et de l'industrie.

Sans vouloir atténuer les difficultés nombreuses qui entourent l'exécution de cette réforme, M. Lamansky croit pouvoir dire que le succès en est assuré par le concours de toute la Russie pensante, par l'empressement de la noblesse, prête à sacrifier même quelques-uns de ses intérêts matériels, et par la foi tranquille des masses de la population dans la justice du gouvernement. On a parlé à l'étranger d'une soi-disant opposition de la part des propriétaires aux propositions du gouvernement. Ces cas, s'ils existent réellement, ce dont il est permis de douter, ne peuvent être que très exceptionnels. Le besoin de l'affranchissement est tellement général en Russie, que jusqu'à présent les partisans du servage n'ont pas même essayé de formuler leurs idées, tandis que les écrits sur la liberté des paysans abondent et sont provoqués par l'opinion publique et par le gouvernement.

Ce sera, à juste titre, la plus grande conquête de la civilisation, et pour la Russie une œuvre qui promet non-seulement la réforme dans les rapports juridiques entre les serfs et les propriétaires, mais une nouvelle organisation de toutes les branches d'administration, que le servage rendait souvent peu propres aux besoins économiques du pays. Cette réforme, M. Lamansky en a la persuasion, implique nécessairement la réforme du système financier, de l'ordre judiciaire et de l'organisation de la police, comme elle entraîne avec elle la réforme des institutions de crédit et

l'extension des droits de commerce. Le travail rendu libre, sa vorisée par l'éloignement de tous les obstacles qui s'y opposai priété des capitaux garantie à l'épargne, ce qui doit en résul production, la richesse et le bien-être du pays, et par contre l'humanité tout entière, n'a pas besoin d'être exprimé au sei ciété d'économie politique.

Quant aux moyens proposés pour transformer les serfs en libres, le gouvernement n'a fait qu'indiquer les bases général forme et le mode de transition de l'ancien état de choses, l délibérations de comités locaux les soins de formuler les dé cution, qui peuvent varier d'une localité à l'autre, par suite stances économiques propres à chacune d'elles.

L'empereur a autorisé la noblesse des provinces, sur sa d se former en comités, pour établir légalement les rapports en sans et les propriétaires. Dans une circulaire du ministre de qui accompagnait l'ukase impérial, adressée aux trois provinces Vilna et Grodno, et qui ensuite a été communiquée à toutes le de la Russie, on a indiqué sommairement les principes que le ment recommande aux délibérations des comités.

Ce document parle d'abord de l'abolition immédiate de la d personnelle des paysans, et d'un état de transition qui ne doit p excéder la période de douze ans, pour accorder au paysan son sement définitif de la terre qu'il habite.

En même temps, le gouvernement exprime l'intention de la population agricole une classe de propriétaires et de l'attach sol par un droit de possession, d'un côté pour prévenir le vag et de l'autre pour assurer les paysans à tout jamais contre la d personnelle.

Dans ce but, les propriétaires céderont une partie de terrai mune des paysans en toute propriété, au moyen d'un prix déterminé en argent ou en travail, stipulé entre les deu Cette portion de terrain doit être suffisante pour assurer les moyens de payer leurs impôts à l'Etat ; les paysans po outre, louer leurs terres aux propriétaires, ou aller transporte vail ailleurs. En ce qui touche la quantité de terrain qui doit cédée aux paysans en propriété et les moyens de l'évaluation rachat, c'est aux comités d'en déterminer les bases et de les p la sanction du gouvernement. Dans tous les cas, cette portion sur celle que la commune des paysans occupe maintenant, et jouit continuellement, sans en être légalement propriétaire. (ment on évalue, dans tous les projets qui ont été présentés à (deux hectares de terrain par âme la quantité qui pourra suffir les paysans matériellement indépendants des propriétaires.

Les paysans serfs ne composent que vingt-deux millions d'

des deux sexes dans toute la population agricole de la Russie. Le reste de la population de l'empire est complétement libre de la dépendance personnelle. Mais les paysans des domaines, tout en jouissant de leur liberté individuelle, se trouvent pourtant attachés à la terre, et ne peuvent la quitter, même individuellement, que du consentement de la commune.

En introduisant les nouveaux rapports entre les paysans et les propriétaires, le gouvernement fait assurer la responsabilité dans l'exécution des clauses du rachat à la commune tout entière, et semble ainsi vouloir éloigner entre le propriétaire et chacun de ses paysans en particulier tout sujet de contestation. A la responsabilité individuelle est substituée ainsi la responsabilité de la commune. C'est un fait essentiellement national, car cette forme de propriété communale est dans les habitudes enracinées du peuple.

Il est difficile d'en prévoir le développement ultérieur, si peu probable, dit M. Lamansky, avec la liberté individuelle; mais, dans tous les cas, les travaux des comités ne pourront que mieux démontrer s'il y a ou non nécessité de maintenir ce principe. Il ne peut pas non plus ne pas signaler à l'attention de la Société un fait bien autrement remarquable de cette réforme, c'est le droit de possession de la terre, établi comme condition obligatoire de l'affranchissement individuel. Cette grande réforme, que poursuit la Russie d'une manière paisible et avec empressement de la part des propriétaires, a déjà attiré sur elle l'attention de toute l'Europe. L'économie politique ne peut pas non plus rester indifférente à cette transformation intérieure d'un peuple et aux nouvelles conditions de travail qui vont être créées en vertu des principes que la science démontre et fait entrer dans la vie.

M. Wolowski donne également quelques explications sur le point important, objet de la question de M. de Lavergne. En ce moment, le serf a souvent des ouvriers serfs qui font la corvée pour lui, moyennant salaire. Après la suppression du servage, ces serfs des serfs sont les ouvriers naturels des paysans propriétaires et des seigneurs. — En Gallicie le tiers de la terre d'usufruit est revenu aux paysans, les deux tiers sont restés aux seigneurs. Dans ce pays, il n'y a pas un propriétaire qui voulût revenir à l'ancien ordre des choses, et cependant la réforme et la transformation se sont opérées à la suite de violences et de massacres suscités par le machiavélisme de la politique autrichienne.

Des observations de MM. Marchal, Victor Borie, Joseph Garnier et Théodore Mannequin, portent sur l'étendue des droits des serfs à la terre sur laquelle ils vivent.

MM. Wolowski et Cieszkowski font remarquer que, dans cette question, il faut bien distinguer ce qui touche à la liberté de l'homme et ce qui touche à la liberté de la terre. En Russie, il est question des deux liber-

tés ; en Pologne, il ne s'agit plus que de la liquidation à fai propriétaires à titres différents d'une propriété indivise, et des auxquelles on sortira de l'indivision. Dans ce dernier pays, sont personnellement libres depuis cinquante ans et passés à l de propriétaires ou de cottagers et de valets de ferme, déb intérêts avec les grands propriétaires, soit comme fermiers, ouvriers agricoles.

M. Renouard regrette qu'en France on n'ait pas procédé rachat; on aurait probablement évité les convulsions révolutio ont tant nui aux progrès de la liberté. Toutefois, M. Renouard d'une part, qu'en 89 les choses étaient plus avancées en Fra ne le sont en Russie, et même en Pologne et dans quelques a et, d'autre part, qu'il faut être indulgent pour nos pères, quan aux nombreuses difficultés qu'ils ont eu à vider. Puissent leur ces, leurs exemples et leurs malheurs servir à l'instruction d qui sont appelés à coopérer directement ou indirectement à réforme que tente le gouvernement russe, à la satisfaction des masses, et à l'esprit de justice.

M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, M. Théodore Mannequin la lettre suivante, dans laquelle son veloppe une remarque qu'il avait brièvement formulée pend versation.

« Monsieur, je m'empresse de répondre au désir que vous voulu me témoigner, touchant mon observation d'hier soir.

« L'émancipation des serfs en Russie soulève une questio haute importance. Il s'agit de savoir quelle part équitable faite dans cette réforme aux serfs et aux seigneurs. Mais, d' partagera-t-on quelque chose? ce ne sera pas la liberté, qu ture est indivisible, et, si c'est la terre, il faut admettre q y ont des droits. Cette question, longuement discutée par il y a trente ans déjà, n'a jamais été résolue en principe ; ajou ne pouvait pas l'être, d'une manière absolue du moins, parce sant sur un antagonisme de principes, on n'en peut sortir c transaction.

« Il est certain que la propriété foncière n'a pas toujours ét est aujourd'hui. Mais, tandis que, chez les peuples les plus fa se transformait lentement, progressivement, sous l'action du merveilleux conciliateur des éléments les plus contraires ; ch peuples, elle restait presque la même. Il arrive un moment où, pour ces derniers aussi, la transformation doit se faire. rivé en effet pour l'Ecosse, au commencement de ce siècle ; p nes provinces de l'Autriche, un peu plus tard ; enfin, cela arr d'hui pour la Russie.

« Cette transformation, telle qu'elle s'accomplit de nos jou

cile et douloureuse, parce qu'elle est nécessairement rapide ; elle a même été violente en Ecosse. Est-elle toujours équitable ? Je ne le crois pas. Là où elle s'est accomplie lentement et progressivement, le serf a passé par des conditions successives différentes, qui ont opéré de naturelles compensations pour ce qu'il prenait et pour ce qu'il laissait. Aujourd'hui, il est devenu fermier libre ; il ne réclame rien de son ancien seigneur, lequel, à son tour, ne lui réclame rien non plus. Tous deux ont trouvé leur compte à cet heureux changement. Mais il n'en est plus de même là où la transformation se fait soudainement.

« A la transformation lente du fait de la propriété foncière correspond une transformation simultanée de l'idée du droit qui s'y rattache et du mot même qui l'exprime. Mais, chose éminemment remarquable ! tandis que la transformation du fait ne s'accomplissait pas partout à la fois, il y avait néanmoins partout transformation de l'idée du droit ; et quand celle-là a dû s'accomplir quelque part, sous l'empire irrésistible du mouvement des sociétés modernes, c'est à la lumière de celle-ci qu'on a jugé les prétentions contradictoires qu'elle soulevait. Le jugement prononcé en pareil cas a toujours été fatal au serf, attardé qui vivait comme un anachronisme dans le monde nouveau.

« Ce conflit cependant ne ressort pas tout entier du droit moderne ; c'est donc par une transaction qu'il doit être vidé. Il n'en a pas été ainsi, du moins en Ecosse, où les gaëls du comté de Sutherland ont été expulsés impitoyablement et sans compensation. Le nœud n'a pas été dénoué, il a été tranché au nom du droit moderne, à leur égard, révolutionnairement. Chose étrange ! c'est contre le plébéien qu'en plein dix-neuvième siècle cette révolution s'est accomplie. On dirait d'un paradoxe ; c'est pourtant un fait aussi positif, aussi éclatant que la lumière du jour.

« Telle est, je le répète, l'importante question soulevée aujourd'hui en Russie. Espérons qu'elle sera résolue d'une manière équitable. Pour cela, il ne faut se laisser dominer exclusivement ni par le droit moderne absolu, ni par le sentiment aveugle des choses du passé ; en un mot, il faut transiger. Agréez, Monsieur, etc. TH. MANNEQUIN. »

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

SOMMAIRE. — Décret établissant la liberté du commerce de la boucherie. — Modification de l'impôt des patentes. — Mesures relatives à l'abolition du servage en Russie. — Crédit extraordinaire pour le rachat des péages du Sund et des Belts. — Mort de M. Th. Tooke.

Par décret en date du 24 février, le commerce de la boucherie est déclaré libre dans la ville de Paris, à partir du 31 mars prochain. Une simple déclaration sera désormais suffisante pour exercer la profession

de boucher. La Caisse de Poissy est supprimée. Ce décret est d'un rapport très-étendu du ministre de l'agriculture et du co Dans ce rapport, que nous reproduisons au bulletin, et qui es par des vues vraiment libérales, le ministre retrace l'histoi boucherie depuis les actes du Consulat et de l'Empire, qui o le nombre des bouchers dans la ville de Paris et qui ont soumis risation préalable l'exercice de cette profession, jusqu'à l'établ de la taxe qui était considérée comme une dernière épreuve avant l'abolition du monopole.

Après avoir exposé les inconvénients de la taxe et l'imp d'en revenir purement et simplement au monopole, le mini montre que la liberté de la boucherie ne peut avoir pour effet promettre l'approvisionnement de Paris ou la salubrité des Quant au prix de la viande, il serait contraire à l'une des lois le démontrées de l'économie politique que la liberté du comme boucherie le rendît plus élevé. L'accaparement des bestiaux pays d'élève ou l'accaparement des étaux dans la ville ne parai davantage à redouter. Le ministre fait d'ailleurs remarquer que toutes les capitales de l'Europe, y compris Londres, et toutes l de province se trouvent bien de la liberté de la boucherie.

Ayant vu sa conviction sur ce sujet partagée par le Consei qui a eu sous les yeux tous les documents de nature à l'éclairer ticulièrement la délibération du Conseil municipal de Paris, prononcé contre la liberté de la boucherie, le ministre n'a plus proposer à l'Empereur de faire rentrer l'exercice de cette p dans le droit commun. Le reste de ce remarquable rapport con mesures d'exécution nécessaires pour accomplir ce changer régime.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous voyons avec le plaisir l'adoption d'une mesure que nous réclamions nous-mêm si longtemps.

— Le *Moniteur* vient de publier l'exposé des motifs et le te projet de loi soumis en ce moment au Corps législatif, et qui a pc « Dispositions additionnelles à insérer dans le projet de loi port tion du budget général des dépenses et des recettes de l'exercic Ce projet de loi modifie sur plusieurs points importants la législ tuelle sur les patentes. Il contient deux ordres de disposition pales, dont les premières ont pour but de dégrever les petit buables, et les secondes de faire porter l'impôt sur certaines d'industriels, dans une proportion plus forte et plus conforme à l tance et au développement de leur industrie.

L'ancienne législation n'exemptait du droit de patente que vriers travaillant pour autrui dans les ateliers, boutiques ou mag leurs patrons. La loi de 1844 étendit cette exemption aux ou

façon travaillant seuls et en chambre. La loi de 1850 réduisit au demi-droit l'ouvrier sur commande qui travaille dans les mêmes conditions. Le projet de loi présenté par le gouvernement au Corps législatif fait un pas de plus ; il décharge de tous droits cette dernière classe de patentés, « souvent malheureuse, dit l'exposé des motifs, et qui ne trouve pas toujours dans des commandes incertaines un salaire aussi sûr et aussi élevé que celui que les ateliers et magasins procurent aux ouvriers ordinaires. » Cette disposition du projet aura pour effet d'affranchir de l'impôt 140,000 contribuables.

La seconde partie du projet a pour but de répartir l'impôt d'après des règles nouvelles entre les propriétaires de grands établissements industriels qui possèdent des succursales et des établissements accessoires à leur établissement principal. Avant la loi de 1850, ces succursales échappaient à l'impôt, ce qui parut contraire au grand principe : « que chacun doit contribuer aux charges publiques en raison de ses facultés. » La loi de 1850 assujettit donc les industriels ayant plusieurs établissements au payement d'un droit fixe entier pour leur établissement principal, et d'un demi-droit pour chacun des autres établissements, jusqu'au maximum de deux fois le droit fixe entier. Mais, dans ce système, certaines industries ont été classées en différentes catégories dont il est résulté, dans l'application, des disparates et des anomalies abusives. Ainsi, dit l'exposé des motifs, le chef d'une maison de banque qui crée une deuxième banque paye le droit fixe entier pour son premier établissement, et un demi-droit pour le second. Au contraire, un maître de forges, qui fonde ou acquiert une banque ou tout autre établissement industriel, continue à payer le droit fixe pour son premier établissement, et peut être exempt de l'impôt pour le second. L'exposé des motifs cite encore d'autres anomalies qui paraissent plus choquantes. Tel industriel, par exemple, qui possède une succursale, paye à la fois le droit et le demi-droit ; mais, s'il accroît le nombre de ses employés, il passe dans une autre catégorie, où il n'est plus soumis qu'au droit principal ; son demi-droit fixe disparaît, et sa taxe diminue en même temps que son commerce augmente.

Le projet de loi fait cesser cette dérogation au principe de l'égalité proportionnelle entre tous les contribuables. Il soumet le patentable qui possède plusieurs établissements, quelle que soit la classe ou la catégorie à laquelle il appartienne, au payement du droit fixe entier pour l'établissement qui donne lieu au droit fixe le plus élevé. En outre, ce patentable devra supporter la moitié du droit fixe pour chacun des autres établissements qu'il possède, et ces droits fixes et demi-droits seront perçus dans chaque commune où ces établissements se trouvent situés.

La pensée de la loi nouvelle est dans ces dispositions fondamentales, dont toutes les autres dispositions ne sont que l'accessoire et le complément.

— C'est une tentative hardie, sans doute, que celle qui a pour but de

changer si complétement l'état social des paysans russes ; on con
en Europe les mœurs antiques de ce peuple, où le paysan
comme une propriété sur le sol qu'il habite, pour comprendre
cultés que le gouvernement de Saint-Pétersbourg aura à surmo
il faut dire aussi que le temps a déjà préparé l'œuvre. L'abolitio
vage ne sera que le couronnement de l'édifice dont quelques
bases principales sont l'ukase du 9 juin dernier relatif au tarif g
douanes, le traité du 14 du même mois qui a réglé les rapports
ciaux et maritimes de la Russie avec la France, et les mesure
sives qui tendent à améliorer l'administration provinciale, à o
presse le champ de la discussion et à attaquer une partie des
s'abritent derrière les priviléges de l'aristocratie.

L'esprit des masses a donc cessé de sommeiller. La confus
encore, mais les intelligences s'ouvrent. Ici, c'est la noblesse,
nier rescrit impérial en fait foi, qui réclame la première les cha
appelés à détruire ces droits si chers que des siècles lui avaient
là, c'est la bourgeoisie, dans les rangs de laquelle la science p
qui aspire à jouer un rôle dans le gouvernement de la chose
là, enfin, c'est le peuple qui demande des améliorations matéri
avec cette respectueuse patience qui est le principal trait de
ractère.

Dans un autre ordre d'idées, l'abaissement des frontières d
en permettant au commerce occidental une exportation plus co
de ses produits, a amené un mouvement non moins remarq
modèles de l'industrie perfectionnée pénètrent aujourd'hui
dernières limites des provinces les plus éloignées ; ils vont
l'activité laborieuse de toutes les classes. La vue de ces modèl
aussi les intelligences, crée de fécondes rivalités, et prépare d
nouveaux. Tandis que l'agriculture accueille avec joie la lib
des instruments et des machines dont l'usage a assuré la prosp
cole des nations civilisées, les grandes industries applaudissent
vement opéré sur les principales matières premières qu'expl
manufactures de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.
instruments et matières premières, se rencontrent aujourd'hui
tières avec les ouvrages littéraires.

Le rescrit impérial et les documents explicatifs qui l'accom
prouvent que, dans sa marche prudente et mesurée, le gouvernem
n'oublie rien des concessions qu'il doit faire au passé, ni des o
que l'avenir lui impose. Ce n'est encore qu'un essai partiel, h
tenté, et qui préparera, nous l'espérons, sans danger, la transiti
tat de servage à l'état de liberté. Pendant une douzaine d'année
des conditions pourront être imposées aux hommes affranchis.
priétaires, en conservant leur droit sur les terres, n'ont rien à
pour leur fortune, et cette fortune sera susceptible de s'accroît

où, muni, lui aussi, d'un droit de propriété sur l'enclos de son habitation, le paysan aura la jouissance de la quantité de terre nécessaire à son existence. Cette situation nouvelle l'attachera librement au sol qu'il cultive en esclave, et lui permettra de mieux satisfaire aux obligations contractées par lui envers l'Etat et envers ses anciens maîtres. Puis, quand le moment sera venu de quitter cette position intermédiaire et transitoire, il ne courra pas les risques d'un brusque changement, dont les conséquences seraient aussi funestes à son bien-être que préjudiciables aux intérêts des classes nobles.

L'empereur Alexandre vient de prendre une nouvelle mesure pour faciliter et pour assurer le succès de son grand projet, relatif à l'émancipation des serfs. On sait que, par le rescrit du 21 novembre dernier, l'empereur avait institué, dans les trois gouvernements de Vilna, Grodno et Kowno, des comités spéciaux chargés d'élaborer un projet de règlement général pour l'abolition graduelle du servage. Plus tard, et à la suite de l'appel fait par le ministre de l'intérieur aux gouverneurs et à la noblesse des autres provinces, un certain nombre de ces gouvernements avaient obtenu, sur leur demande, l'autorisation d'établir des comités spéciaux dans le même dessein. C'est pour examiner les divers projets émanés de ces différents comités et pour en coordonner les dispositions que l'empereur vient d'instituer un comité central, composé de treize conseillers de l'empire, au nombre desquels se trouvent le grand-duc Constantin, le prince Orloff et le comte Bloudoff. Ce comité central, qui sera présidé par l'empereur lui-même, aura pour mission de préparer les projets d'ensemble qui seront soumis à la sanction impériale. Cette nouvelle mesure doit donc être considérée comme le complément de toutes celles que le gouvernement impérial a déjà prises pour donner une impulsion énergique et décisive à cette importante réforme.

— Nous avons sous les yeux le rapport de la Commission chargée par le Corps législatif d'examiner le projet de loi portant ouverture, sur l'exercice de 1858, d'un crédit extraordinaire de 248,831 fr. 78 c. pour le rachat des péages du Sund et des Belts. Par une convention particulière qui a été négociée avec le cabinet de Copenhague, la portion d'indemnité mise à la charge de la France pour le rachat de ces péages a été fixée à la somme de 3,293,456 fr. 37 c. La même convention a décidé que cette somme serait acquittée à Paris en quarante payements semestriels d'égale valeur, et les intérêts ont été calculés à raison de 4 pour 100.

Le premier payement était exigible le 1er octobre dernier, et le ministre des finances y a pourvu par voie de revirement, au moyen des crédits restés disponibles sur l'exercice 1857. Les deux semestres de 1859 sont inscrits au budget de cet exercice, en ce moment soumis à l'examen de la Chambre. Mais aucun crédit n'avait été ouvert au budget de 1858 pour les payements exigibles le 1er avril et le 1er octobre de

cette année, qui s'élèvent ensemble à la somme de 248,831
Tel est le but du crédit extraordinaire qu'il s'agit d'ouvrir au
des finances.

Le rapport de la Commission, en concluant à l'adoption d
fait ressortir l'avantage qui doit résulter, pour le commerce et l
tion en général, d'un traité qui met fin à une servitude pécuni
des entraves aussi préjudiciables au mouvement des affaires que
res au grand principe de la liberté des mers. Il signale égalemen
tage particulier qui revient à la France de l'époque à laquelle
des péages a été réalisé. On sait qu'un traité de commerce et
gation, négocié par M. le comte de Morny, alors ambassadeur d
en Russie, a été conclu l'année dernière entre le gouvernement
et le gouvernement russe. Ce traité, qui assure à nos navires e
le traitement des navires russes, et à nos produits les tarifs des n
dises importées par le pavillon national, aura pour effet nécessai
primer une activité croissante à nos opérations commerciales et m
dans la Baltique. Dès lors, il est hors de doute que la part pro
nelle, assignée à la France dans le rachat des péages, eût été b
plus élevée dans quelques années qu'elle ne l'a été par la co
signée l'année dernière, c'est-à-dire à un moment où l'on a dû
pour base de l'indemnité la moyenne des droits perçus par le
nement danois sur le pavillon français pendant les années 18
et 1853.

— M. Thomas Tooke, auteur d'une remarquable *Histoire d*
est mort à Londres, le 26 février, âgé de près de quatre-vingt-c
Rédacteur de la célèbre pétition des négociants de la cité de L
en faveur du *free trade*, en 1820, M. Tooke a été un des pri
promoteurs du régime de la liberté commerciale en Angleterre
des affaires depuis une trentaine d'années, M. Tooke était dev
outre, un des promoteurs actifs des grandes entreprises industri
la Grande-Bretagne. Il a pris part, notamment, à la fondatio
Compagnie des docks Sainte-Catherine, établis à Londres en 182
tablissement de la Compagnie constituée en 1830 pour la cons
du chemin de fer de Londres à Birmingham. Peu d'existences
aussi bien remplies de recherches fructueuses et d'utiles travaux,
sent d'aussi unanimes regrets. H. Baudrillart.

Paris, le 14 mars 1858.

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-SEPTIÈME.

DEUXIÈME SÉRIE.

N° 1. — 15 *Janvier* 1858.

Pages.

Introduction à la dix-septième année, par M. Henri Baudrillart. 5
Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, par M. Louis Reybaud, membre de l'Institut. 9
Etudes sur le système des impôts (Suite), par M. Esquirou de Parieu, membre de l'Institut 29
Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le *Manuel d'économie politique*, de M. Henri Baudrillart, par M. H. Passy, membre de l'Institut 43
De la méthode historique appliquée aux études économiques. — Principes d'économie politique, par M. *G. Roscher*, traduits par M. *Wolowski* (Compte rendu par M. R. de Fontenay). 57
De la Production du coton, par M. Esprit Privat. 74
Compte rendu trimestriel du mouvement économique en Allemagne, par M. E. Hiller. 87
Dell' imposta sulla rendita (*De l'Impôt sur le revenu*). Lettere di *Emilio Broglio* al conte *Camillo di Cavour* (Compte rendu par M. A. Vincens de Gourgas). 95
L'Algérie. — Etude sur son commerce et sa législation commerciale depuis sa conquête, par M. L. Chemin-Dupontès. 114
Du traité de commerce de 1838 entre la France et la Turquie, à propos de la révision du tarif, par M. Eugène Poujade. 131
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Alf. Maury, membre de l'Institut 135
Correspondance. — Lettre de M. J. Larréguy. 140
Bulletin financier, par M. A. Courtois fils. 144
Société d'économie politique. 146
Chronique, par M. Henri Baudrillart. 157

N° 2. — 15 *Février* 1858.

Des Crises commerciales, par M. Ambroise Clément. 161
Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie (Suite), par M. Louis Reybaud, membre de l'Institut. 192
Législation monétaire, par M. Marcel Roulleaux 221
Le Commerce extérieur et la crise à Hambourg, par M. J.-E. Horn. 245
La Monnaie de banque, par M. A. Leymarie 254
De la prochaine consolidation de la dette ottomane, par M. Eugène Poujade. . 268
Commerce extérieur de la France en 1857, par M. Léon Chemin-Dupontès. . . 272
Bibliographie. — Le Progrès agricole, ou l'Art d'améliorer l'agriculture sans numéraire, par M. *Halluy-Delotz* (Compte rendu par M. Léonce de Lavergne). 276
Il bilanci del regno di Napoli e degli Stati Sardi, con note e confronti (Budgets du royaume de Naples et des États Sardes, annotés et comparés), par M. *A. Scialoja* (Compte rendu par M. Leymarie). 281
Solution de la crise financière, par M. *Mancel de Valdoner* (Compte rendu par M. Jules Pautet). 288
Dictionnaire des communes, Hameaux, Fermes, etc., du département de la Charente, par M. *Basque* (Compte rendu par M. Maurice Block). . . . 291
Correspondance. — Lettre de M. J.-B. de Launay. 291
La question algérienne, par M. Jules Duval. 292

Bulletin financier, par M. A. Courtois fils. . . . . .
Société d'économie politique. . . . . .
Chronique, par M. Henri Baudrillart. . . . . .

N° 3. — 15 *Mars* 1858.

Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du tra de la soie (Suite), par M. Louis Reybaud, membre de l'Institut. . . .
La France de 1787 à 1790, d'après le Journal d'Arthur Young, par M. Pie Clément, membre de l'Institut. . . . . .
Influence de l'or sur le prix des marchandises, par M. Levasseur. . . .
L'Économie politique et la charité, par M. Théogène Cerfberr. . . . .
De la Condition des paysans en Valachie et en Moldavie, par M. Eug Poujade, consul général, ancien chargé d'affaires dans les principautés Danube . . . . . .
La Question des banknotes en Allemagne, par M. J.-E. Horn. . . . .
Bulletin. — Liberté du commerce de la boucherie. (Rapport à l'Empereur Recettes des chemins de fer français en 1857. . . . . .
Bibliographie. — Dernières paroles, avant tombe, d'un gros sou démonét publiées par lui-même (Compte rendu par M. A. Leymarie). . . . .
Etude sur le cadastre, par M. *Noizet* (Compte rendu par M. L. Wolowski l'Institut). . . . . .
La Liberté de l'argent, par M. *Clément Laurier* (Compte rendu par M. Ju Pautet). . . . . .
Compte rendu des opérations de la Banque de France en 1857. . . . . .
Correspondance. — Des crises commerciales. — Lettre de M. Gustave Puynode . . . . . .
De la production du coton en Algérie. — Réponse à M. Jules Duval. M. Esprit Privat . . . . . .
Lettre de M. Léon Chemin-Dupontès, sur le même sujet. . . . . .
Bulletin financier, par M. A. Courtois fils. . . . . .
Société d'économie politique. . . . . .
Chronique, par M. Henri Baudrillart. . . . . .

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE LA SECONDE S

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES,
Boulevard extérieur de Paris.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

TYPOGRAPHIE BENNUTER, RUE DU BOULEVARD, 7, BATIGNOLL
Boulevard extérieur de Paris.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

5e année.

TOME DIX-HUITIÈME.

(17e année de la fondation. — Avril à Juin 1858.)

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des Principaux Economistes, des Economistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

14, rue Richelieu.

1858

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

ÉTUDE

SUR

LA PRODUCTION IMMATÉRIELLE.

I.

Les discussions les plus vives se sont récemment élevées, au sujet des produits immatériels, sur les limites de l'économie politique. Chacun a cru devoir, à cette occasion, présenter un système, dont le principal résultat a souvent été de montrer les désirs ou les craintes, la confiance ou l'indifférence qu'inspirait cette science ; car les économistes n'ont pas été seuls à s'en expliquer. De telles discussions semblent aussi bien le sort commun des diverses sciences sociales. Longtemps on avait nié même que l'économie politique fût une science, la tenant au plus pour affaire d'inutile dissertation entre esprits oisifs. Comment, demandait-on, distinguer ou ordonner des intérêts variant sans cesse et partout dissemblables? Quoique les plus généraux et les plus pressants de l'humanité, nos besoins matériels ou nos désirs de richesse ne paraissaient en rien provenir de notre nature ni de la disposition des choses. La fatalité antique n'avait point eu de domaine mieux marqué.

Depuis qu'il a fallu renoncer à cette opinion, si précieuse du moins pour l'ignorance, on s'est presque incessamment efforcé de restreindre l'économie politique dans les plus étroites limites. On dirait un fléau dont on se résout à subir les inévitables atteintes, sans jamais oublier de le combattre. Ce n'est pas cependant qu'on

en ait toujours médit. On s'est, au contraire, bien des fois,
miration, de passion pour elle. Seulement l'admiration e
la passion est craintive, et ce qu'on redoutait surtout, ce
doute souvent encore, c'est de voir cette science se comp
La vouloir trop étendre, ne serait-ce pas la dénaturer, e
quels obstacles dès lors rencontrerait-elle? Ce n'est auss
leurs que la reproduction des critiques précédemment adr
autres connaissances morales. Si la philosophie, par exe
était tenue à distinguer les diverses facultés de l'esprit o
rentes formes du raisonnement, chacun l'aurait vantée,
bien des fois répété. Mais prétendre en son nom scruter l
humaine, déterminer nos droits et nos devoirs, découvri
ports avec le Créateur, n'est-ce pas tout ensemble impr
folie? Si, de même, l'histoire s'était bornée au récit des
des fêtes, ou, plus sage sans doute, n'avait enregistré qu
des principaux faits, personne ne l'aurait attaquée. Mais l
tion du sort et de la conduite des populations, l'examen
ou des bienfaits des gouvernements, est-ce encore de l'hi
en a pareillement décidé de la politique et du droit; et po
pas suivi ces conseils, plus d'un philosophe, d'un politi
légiste, d'un historien a ressenti les angoisses, si magni
exprimées par Dante, qu'a souvent entraînées le châtime
vices. C'est ce qu'on ne nous laisse pas non plus oublier,
de bienveillance.

Je n'ai nul besoin, dans ce journal, de disculper l'écon
tique de prétendre au rôle de science universelle, quelqu
que lui assignent ses disciples. Aucun ordre de connais
peut évidemment les embrasser toutes; personne, à quel
qu'on se livre, n'a jamais traité, malgré Pic de La Miran
traitera jamais *de omni re scibili*. Comment l'économie po
pirerait-elle, du reste, à prendre possession à la fois du
la morale et de la politique, de la physique et de l'as
Adonnée, depuis Quesnay ou Smith, aux recherches qu
nent la production, la distribution, la consommation de l
elle ne les saurait abandonner ni ne souhaite de le faire.
cesserait aussi d'être complète si elle en négligeait quelq
Peut-être doit-elle, à la vérité, renoncer à recueillir d
dans chacune des sphères qu'elle parcourt; je le reconnais
ayant jamais obtenu, elle n'a pas du moins à craindre d'e
Mais c'est à l'opinion seule, comme toute autre scienc

s'adresse, convaincue que la première condition pour persuader, c'est d'être et de paraître sincère. Les services qu'ont rendus de nos jours aux doctrines libre-échangistes Cobden et Bastiat, pour n'écrire que ces noms, ne se peuvent-ils pas heureusement mesurer à la dignité de leur conduite? Et les faveurs dont on parle se donneront-elles jamais aux enseignements économiques les plus assurés, les plus nécessaires, dès qu'il les faut étendre, comme c'est de toute certitude, à l'impôt, au crédit public, à l'action des gouvernements sur l'industrie?

« L'économie politique, dit Rossi, avec cette élévation de pensée qui ne l'abandonne jamais, rencontre sur sa route, comme autant de faits, les résultats de l'état physique, moral et politique de chaque pays. Elle les rencontre, les saisit et les examine à son point de vue particulier, pour voir s'ils sont favorables ou défavorables à l'œuvre de la production.

« Telle est la relation vraie qui existe entre l'économie politique et les autres sciences, tant morales et politiques que physiques.

« La relation est donc réelle; mais, encore une fois, elle ne fait qu'indiquer si les faits ont une influence favorable ou défavorable à la solution du problème économique; elle se borne là.

« Il en résulte que les économistes qui ont cru pouvoir négliger tous ces faits, tous ces résultats, toutes ces données physiques, morales et politiques, se sont trompés. Ils ont pensé que le rôle de la science économique était uniquement de considérer les trois instruments directs de la production comme trois choses abstraites, susceptibles seulement de combinaisons diverses; ils ont fait ainsi de l'économie politique une véritable algèbre. Mais l'économie politique est une science de faits et non d'abstractions; une science d'humanité et non d'algèbre; une science enfin qui doit se rvir au bien être des sociétés civiles. Or, les sociétés civiles ne vivent pas d'abstractions. Nous n'hésitons pas à dire qu'ils ont fait fausse route et qu'ils ont donné une science incomplète. C'est un reproche qu'on peut adresser, en général, à l'école anglaise[1].

« Mais veut-on, ajoute Rossi, que l'économie politique se charge de rechercher quel est le meilleur système religieux, quel est le meilleur système d'instruction publique, quel est le meilleur système constitutionnel? Alors il faut, pour être conséquent, la char-

[1] Je ne crois pas ce reproche fondé; bien certainement il ne l'est pas du moins pour les derniers économistes anglais.

ger d'enseigner la véritable et bonne géologie, la véritable et botanique, la véritable et bonne chimie, etc.; car les résult miques, géologiques, etc., influent sur la production de la r d'une manière plus directe souvent que la religion, les inst politiques, et en général les sciences politiques et morales; faire de l'économie politique une mauvaise encyclopédie[1]. »

Voilà les véritables principes, bien qu'il y ait lieu de f ce passage quelques observations. Ce n'est pas seulem effet, de la production que s'occupe l'économie politique, déjà dit, c'est aussi de la distribution et de la consommati richesse. Rossi, fidèle disciple de Smith et de Say, l'a remar même à bien des reprises. Ce qu'il dit de l'œuvre de la pro ne saurait donc se prendre à la lettre. D'autre part, on se rait encore, à mon sens, si l'on tenait que l'économie polit peut porter son examen que sur les données ou les faits ap à ses regards, que lui fournit le présent ou le passé. Elle peu ment, livrée aux ailes de la raison, pour rappeler la langue ton, dans le champ de la théorie pure, exposer toutes les quences, toutes les nécessités des principes sur lesquels elle s Si l'expérience est un guide qu'il ne lui faille jamais déc l'absolue vérité, la justice éternelle, dans la sphère des i lui marquent aussi le but qu'elle doit poursuivre. Elle en par exemple, que la liberté du travail est pour nous un droit r sacré; elle peut et doit, en raison de ce principe, réclamer la franchise de chaque labeur dont elle parle, à moins que les ces de l'ordre social n'y mettent obstacle; car elle est loin méconnaître. Ainsi, invoquant même cette liberté, elle ne c dera pas qu'une fabrique insalubre s'élève dans une ville, enseignement immoral se propage au sein des populations.

Mais, pour empêcher de tels inconvénients ou sanction telles exceptions, est-il bon de s'en remettre au système r ou au système préventif? C'est là l'une de ces questions qui s vent à la limite des diverses sciences morales, et qu'il import avant de les résoudre, de considérer sous chacun de leurs a Dans le monde de la pensée, non plus que dans le monde de rien en effet, n'est séparé par d'infranchissables barrières entre nos différentes connaissances des zones communes, de réciproques, que l'ignorance ou la présomption seule peut r

[1] V. Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 7 et 8.

naître. Par suite, le légiste et le politique auront autant que l'économiste à décider la question que je viens de poser, et que j'ai posée surtout dans le but de convaincre de ces relations scientifiques si constantes et si souvent oubliées[1]. Aussi bien, quelque opposé que soit le point de départ des savants que je viens de nommer, et si dissemblables que paraissent leurs enseignements, leurs conclusions ne sauraient différer : la vérité est toujours la même. C'est l'astre qui brille au haut des airs ou se reflète dans le cristal des eaux, ne laissant apercevoir qu'une forme et qu'un éclat de chacun des lieux d'où on l'envisage. Nulle pensée n'est plus rigoureusement exacte, sous quelque aspect qu'elle apparaisse, que celle exprimée dans le beau vers de Pope :

All discord is harmony not understood.

De même, au nom du droit de propriété, qui constitue sa seconde loi fondamentale, l'économie politique peut, doit encore condamner tous les systèmes qu'elle conçoit, comme tous les faits qu'elle rencontre, qui y sont contraires. Ce n'est pas malheureusement le sens que Buchanan, à cette occasion, attribuait à ces paroles : « L'économie politique peut être considérée comme une théorie de gouvernement ayant pour but essentiel le bon ordre et la justice, dont la richesse est une conséquence nécessaire quoique indirecte ; » et c'est, au contraire, la théorie d'un bon gouvernement qui ressort indirectement des enseignements économiques. En résumé, on le voit, l'économie politique embrasse toutes les sphères de la richesse, mais n'embrasse que ces sphères. Soit qu'elle étudie les courants les plus variés du travail, soit qu'elle considère les formes les plus opposées de la propriété, elle n'emprunte le caractère d'aucune autre science ; et, dans ses déductions, elle peut également employer, à mon sens du moins, la méthode expérimentale ou la méthode philosophique. Elle ne me paraît même complète qu'à la condition de les réunir.

Je m'étonne, par suite, que l'un des économistes le plus justement célèbres de notre pays ait soutenu récemment que l'économie politique ne se doit préoccuper que des faits matériels existants. A la restreindre autant, ne lui retirerait-on pas même tout caractère scientifique ? Une science morale n'existe effectivement qu'à la condition de reposer sur une ou plusieurs vérités absolues, et d'embras-

[1] Oubliées surtout par les légistes, si ignorants de l'économie politique jusqu'à ce moment.

ser en ses études chacune des observations et, j'espère l'av
suadé, chacune des conséquences que ces vérités suggèrent
mandent. Elle ne saurait certainement se composer d'u
d'aperçus changeants comme les événements, mobiles co
décrets[1], ressemblant à ce que, dans un accès de désespoir
prenait pour la justice. Comment, la science ne serait-el
que l'indifférent miroir de la plus constante instabilité? Et
pas l'homme, l'homme tel que Dieu l'a créé, tel que le m
le principe qui l'anime et les destins auxquels il est conv
que soit le milieu où le maintient souvent l'ignorance ou l
qui forme l'objet des connaissances sociales? Quand elles
gent le présent, c'est pour le juger, non pour s'y soumettr
qu'elles s'inquiétent des faits, c'est autant pour les con
que pour les approuver. Leurs souveraines sentences,
domaine qui revient à chacune d'elles, font le départ entre
et la vérité, l'équité ou l'injustice; elles ne s'en tiennent j
marquer les *pulsations du temps*, surtout de notre temps seu
Voyez aussi jusqu'où l'on a été entraîné dans l'opinion que
bats! Où se trouve le travail libre, a-t-on dit, l'économie p
s'en doit accommoder, ainsi que de l'esclavage où il exi
services se bornent à enseigner ce que la servitude ou la
peut le mieux produire. C'est, en effet, l'inévitable cons
de ce système; mais nul économiste heureusement n'a oubl
pourrait oublier que sa science est basée sur le respect de
priété et les franchises du travail. Les belles publications
d'entre nous qui s'est un jour rallié à cette doctrine la contr
toutes. Il semble, du reste, que Rossi prévoyait encore cette
verse lorsqu'il écrivait : « Le problème économique est bi
compliqué qu'un problème de mécanique où la matière se
un rôle. Il faut tenir compte ici de deux éléments : de la
extérieure et de la nature humaine considérée, non-seuleme
sa partie matérielle, mais aussi dans sa partie morale[1]. »

S'il m'est impossible de consentir à plus restreindre l'éc
politique que ne le voulait Rossi, je ne saurais non plus, et
j'ai déjà dit suffirait à le persuader, désirer d'autant l'étend
tenté de le faire M. Dunoyer, quelque admiration que j'aie

---

[1] L'étude des lois, à moins de n'aboutir qu'à un dictionnaire de pratic
évidemment s'inspirer du droit, que la loi doit formuler, mais qu'elle ne c

[1] V. Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 4.

à ses œuvres. « L'économie politique est une généralité, dit-il; elle n'est point chargée de l'enseignement spécial de certains travaux, mais de celui des lois générales qui gouvernent le travail. Sa spécialité véritable est de montrer ce que tous les travaux ont de commun avec l'objet même que la société laborieuse se propose, la satisfaction des besoins humains... Tous les travaux de la société contribuent à la formation des richesses sociales... En se plaçant au seul point de vue de la richesse et de la richesse matérielle, la science est encore obligée de faire l'objet de ses considérations de tous les travaux de la société et de ceux qui agissent sur l'esprit, aussi bien que de ceux qui s'attaquent à la matière[1]. » Ces observations ne tranchent vraiment encore que la question de savoir si les arts intellectuels rentrent dans les sphères de l'économie politique, et je chercherai plus loin à justifier cette pensée. Mais dans son ouvrage *De la liberté du travail*, M. Dunoyer, après de semblables considérations, affirme que « les mots d'*économie politique* ne doivent pas seulement servir à déterminer de quelle manière une nation devient riche, mais suivant quelles lois elle réussit le mieux à exécuter librement toutes ses fonctions, par quels moyens les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance et de facilité, avec le plus d'étendue, d'élévation et de plénitude[2]. » Là, M. Dunoyer — il le reconnaît lui-même — va bien au delà du champ de la richesse, le seul, je le répète, qui soit réservé à l'économie politique. Quelle chose de la morale, de l'administration, de la politique ne se trouverait soumise à son examen s'il en était ainsi? et aurait-elle encore parmi les connaissances humaines une place assez marquée pour constituer une véritable science? Bastiat, qui savait si bien apprécier les travaux de M. Dunoyer, et dont l'esprit paraissait si peu disposé à trop borner l'économie politique, dit lui-même : « Elle n'a que le froid domaine de l'intérêt personnel... On a beaucoup reproché aux économistes de s'être trop attachés à étudier la richesse. On aurait voulu qu'ils fissent entrer dans la science tout ce qui, de près ou de loin, contribue au bonheur ou aux souffrances de l'humanité... Eh quoi! la richesse, les lois de sa production, de sa distribution, de sa consommation, n'est-ce pas un sujet assez vaste, assez important pour faire l'objet d'une science spéciale[3]? » Roscher, que M. Wolowski vient de nous

[1] V. un article de M. Dunoyer dans le *Journal des Economistes*, décembre 1852.
[2] V. M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, chap. I.
[3] V. Bastiat, *Harmonies économiques*, chap. II.

même de l'homme. Or, pensait-il, en écrivant ce chapitre, n'être plus philosophe? Certainement non, et personne ne le prétendrait. « Y a-t-il rien, dit-il, qui ait une influence plus décisive sur les mœurs mêmes des individus, que les institutions des peuples et la constitution des États? Si l'idée du bien va jusque-là, il faut l'y suivre, comme tout à l'heure l'idée du beau nous a introduits dans le domaine de l'art. La philosophie n'usurpe aucun pouvoir étranger; mais elle n'est pas disposée à déserter son droit d'examen sur toutes les grandes manifestations de la nature humaine. Toute philosophie qui n'aboutit pas à la morale est à peine digne de ce nom, et toute morale qui n'aboutit pas au moins à des vues générales sur la société et le gouvernement est une morale impuissante qui n'a ni conseils, ni règles à donner à l'humanité, dans les épreuves les plus difficiles[1]. »

Nous ne pourrions non plus avoir des prétentions d'une autre nature. Nous nous devons toujours souvenir que notre science a pour objet l'étude des intérêts matériels; mais nous ne saurions sans moins abdiquer nos droits, renoncer à les considérer sous tous leurs aspects, dans toute leur étendue. Quoiqu'on fasse aussi bien, le courant désormais est tracé. L'économie politique verra devant elle s'aplanir chaque fâcheux obstacle, comme il en a été précédemment pour les autres sciences sociales. Nul ne pourrait même, en les combattant en son nom dès maintenant, se targuer du courage de Socrate, de Galilée ou de Vésale : il lui est inutile.

II.

Après avoir marqué la carrière réservée à l'économie politique, j'examinerai dans ce paragraphe si la production immatérielle présente le caractère de richesse, et, partant, y peut être comprise.

Succédant aux physiocrates, qui reconnaissaient uniquement à la terre le pouvoir d'accroître la fortune, Adam Smith reconnaît, on le sait, le même effet aux manufactures et au négoce. Mais il maintient leur doctrine à l'égard des travaux de l'intelligence. Il leur refuse aussi d'être productifs, parce qu'ils n'ajoutent, dit-il, aucune valeur à la matière sur laquelle ils s'exercent, « aucune valeur qui subsiste après la cessation du travail, et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille[2]. » Tous les fonction-

[1] M. Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, p. 256.
[2] Smith, liv. II, chap. II.

naires publics, tous les savants, tous les artistes, tous les professeurs ne lui paraissent donc hâter en rien les progrès de la richesse sociale. Cependant, si les travaux de ces personnes produisent une utilité, comme le premier l'a remarqué J.-B. Say, et si cette utilité a un prix quelconque, peut devenir l'objet d'un échange, leurs travaux ne sont-ils pas productifs[1]? Il est d'autant plus étrange que Smith, dont le génie sur tant de points a atteint les extrêmes limites de la science, ait soutenu une telle opinion, qu'en délaissant les enseignements de Quesnay, il qualifiait de *valeur*, de *richesse* l'appropriation à nos besoins, par le travail, des différents produits. Il proposait même le travail, abstraction faite de la chose ouvrée, comme la mesure des valeurs, étant à ses yeux la *valeur* la moins variable. Combien de fois reconnaît-il aussi l'importance des agents qu'il nomme improductifs? Ne compare-t-il pas, par exemple, l'ouvrier, au sortir d'un apprentissage difficile, à une machine coûteuse, qui doit rapporter des profits proportionnés à son prix? Ne range-t-il pas enfin parmi les capitaux fixes tous les talents acquis par les membres de la société?

La société en bénéficie effectivement, elle en tire parti dans ses plus diverses entreprises, de même que ses consommations sont loin de se borner aux marchandises dont les sens apprécient le poids ou l'étendue. L'homme aspire au bonheur, il ne peut pas ne pas y aspirer, comme parlait Bossuet; mais les développements de l'esprit, les jouissances des arts, les enseignements des sciences, la protection des magistrats importent-ils moins à sa prospérité, lui sont-ils moins nécessaires que les cultures, les fabriques ou les transports, sur lesquels d'ailleurs ils influent tant? Le pouvoir par excellence des sociétés humaines, c'est l'intelligence, pensait très-justement Bacon, et la devise des Américains : *Safety and liberty*, place, avec raison, la sécurité sur le même rang que la liberté. Glorifions donc la Grèce d'avoir élevé au Parthénon un autel à la personnification la plus pure de la souveraineté de l'esprit sur les appétits sensuels, à Minerve, la vierge née de la pensée du Dieu suprême, en rendant hommage au principe même de la grandeur de l'humanité. « Qu'on examine un peu la masse des forces productrices que la société possède, écrit M. Dunoyer, dont, sur ce point, j'accepte avec empressement toutes les opinions, et qu'on nous dise si la portion de ces forces la plus capitale, la plus féconde, la plus précieuse, ne gît

[1] V. J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, 5e part., ch. XII.

pas précisément dans ce fonds de facultés personnelles, de santé, de vigueur, d'intelligence, d'instruction, de connaissance, de bons sentiments, de bonnes habitudes qui réussissent à entretenir et à accroître ces arts qui, dit-on, ne produisent rien ! Qu'on nous dise encore s'il est dans la société beaucoup de branches de commerce plus actives que celles qu'on y fait des services auxquels elle est redevable de ces produits[1] ! »

Des divers économistes qui ont suivi l'opinion de Smith, Malthus est peut-être celui qui y attache le plus d'importance. Il commence par affirmer que la richesse réside dans les seuls objets matériels qui nous sont utiles ou agréables. Le travail productif, dit-il, n'est que celui qui crée des objets matériels. Encore veut-il qu'on le puisse estimer « par la quantité et la valeur des objets créés, lesquels sont nécessairement susceptibles d'être transportés sans avoir besoin de la présence du producteur[2]. » Mais contraint bientôt d'admettre que le commis d'un marchand compte parmi les ouvriers productifs, Malthus lui-même détruit ce premier système. L'explication qu'il donne à ce sujet mérite d'être rapportée. « Dans toutes les affaires qui ont pour but le profit des particuliers, écrit-il, il est à présumer que le nombre de commis ou d'ouvriers employés, quels qu'ils soient, n'est pas plus considérable qu'il ne faut. Tandis qu'on aurait tort de faire la même supposition à l'égard des affaires du gouvernement, — Malthus ne parle en cette occasion que des fonctionnaires ; — et puisque le résultat des travaux de ses employés n'est pas exposé en vente, ni leurs salaires accordés d'après une scrupuleuse évaluation de la valeur courante de leurs services, il n'y a pas de base certaine d'après laquelle on puisse calculer cette valeur[3]. » Malthus prend donc ici le mode d'évaluation des salaires comme déterminant la nature même des services ; ce qui évidemment est erroné. Et comment n'a-t-il pas vu que la loi de l'offre et de la demande règle les gains des artistes, des littérateurs, des professeurs, dont il s'occupe trop peu, comme ceux des commis, des commerçants ou des manufacturiers ? Bien plus, oublieux encore de ces dernières remarques et de cette seconde doctrine, il regarde ailleurs comme producteur tout employé du gouvernement qui prépare ou surveille la fabrication des produits matériels, sans dire encore quels fonc-

---

[1] V. M. Dunoyer, *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Gouvernement*.
[2] V. Malthus, *Principes d'économie politique*, chap. I.
[3] *Ibid.*, chap II.

tionnaires y sont inutiles, ni ce qui les distingue essentiellement entre eux.

C'est dans cette discussion, où tant de contradictions abondent, on le voit, où successivement disparaît chaque règle posée d'abord, que Malthus, revenant à la nécessité pour la richesse de pouvoir s'évaluer, écrit cette phrase si souvent répétée : « Rien ne saurait estimer la valeur des découvertes de Newton, des œuvres de Shakspeare ou des lois anglaises de 1688. » Seulement, lorsqu'on l'a rappelée, on aurait dû se reporter aux aveux de Malthus sur les commis et les fonctionnaires dont il parle en dernier lieu, se demandant aussi quelle chose estimerait mieux la valeur des opérations commerciales d'un grand centre d'affaires, que celle des écrits d'un auteur, ou, si la valeur d'une découverte n'est pas fixée par le prix qu'on en obtient[1], comment on apprécierait celle d'un chemin de fer, sans s'arrêter aux revenus qu'il donne. Calculez, par exemple, ce qu'a valu aux industries de Lyon et de Saint-Etienne, à l'agriculture des cantons qu'il parcourt, au négoce qu'il dessert, le railway qui réunit ces deux villes ! Lorsqu'on prétend à tant d'exactitude pour repousser des investigations économiques les travaux intellectuels, il siérait de se souvenir du passage où se trouve ce mot de Senior : « Chaque clou, en Angleterre, remonte de quelque façon à une épargne antérieure à la conquête des Normands. » Il ne faut jamais confondre une science morale avec une science mathématique. M. Roscher s'étonne même, très-justement, qu'on croie pouvoir inventorier chaque portion des biens matériels, et M. Dunoyer demande, avec autant de raison, si les produits matériels consistent seulement dans la matière dant ils sont formés. Nommerait-on, en effet, un de ces produits qui ne fût en partie le résultat d'un travail intellectuel ?

M. Cherbuliez n'apercevait pas, je crois, toutes ces difficultés ou chacune de ces différences, quand il se contentait de déclarer que « les produits immatériels ne doivent pas être compris dans le domaine de l'économie domestique, parce que la quantité n'en peut être ni constatée, ni mesurée. » Je serais même fort étonné qu'il s'engageât à professer une économie politique qui ne tiendrait compte ni des entrepreneurs, ni des surveillants, ces ouvriers purement intellectuels cependant. De quelle sorte aussi évaluerait-il chaque bienfait du crédit, chaque dommage de l'impôt, choses,

[1] Soit par son usage, soit par sa publication.

le dois-je encore redire? si complétement de notre co
Peut-être est-il sage d'imaginer, comme Alphonse de C
l'univers serait mieux ordonné si le Créateur nous avait
mais il l'est surtout de juger les choses telles qu'elles s
sées.

Le plus célèbre économiste anglais de nos jours, M
comme le milieu entre les opinions extrêmes. Semblan
ger Smith et M. Dunoyer, il tient pour productif tout t
ajoute quelque utilité aux objets matériels, soit directe
indirectement. Ainsi le travail qui procure de l'habileté à
lui paraît productif, autant que celui du fonctionnaire, sa
déclare-t-il, la production ne se concevrait point[1]. Mais il re
qualité aux labeurs du savant, de l'artiste, du littérateur, d
teur, du professeur. Watt découvrant les forces de la vape
mettant à notre disposition celles de l'électricité; Michel-Ang
les lignes de la coupole de Saint-Pierre, au décisif échec
gothique; Quesnay enseignant les premières lois du travail,
nelle ruine des doctrines mercantiles, ont donc, à ses yeu
influé, même indirectement, sur le cours de l'industrie qu
tre de village qui vient d'exercer les doigts de l'ouvrier, o
juge qui va rendre sa sentence. Mill reconnaît néanm
plus d'un passage, dans tout son chapitre sur la *produc*
travailleurs notamment[2], que le développement industriel
avant tout de la somme d'habileté, de savoir, de moralité
due dans la population. Nul économiste ne s'est autant eff
plus de montrer l'influence des institutions politiques sur l
ou la nonchalance, la fortune ou le dénûment des peuples. E
conséquences lui impose sa doctrine! « Le travail qui consis
ver la vie d'un ami n'est pas un travail productif, dit-il, à
que cet ami ne soit un travailleur productif, produisant plus
consomme... Aux yeux d'un homme religieux, sauver une
certes un service bien plus important que sauver une vie;
ne s'ensuit pas que cet homme doive appeler le missionn
l'ecclésiatique travailleur productif, à moins que, comme l
sionnaires de la mer du Sud l'ont fait quelquefois, cet eccl
que, ce missionnaire n'enseignent à leurs ouailles les arts d

[1] V. le *Journal des Economistes*, septembre 1853.
[2] V. Mill, *Principles of political economy*, liv. I, chap. III.
[3] *Ibid.*, liv. I, chap. VII.

mination en même temps que les doctrines religieuses. » Quoi! sauver la vie d'un homme n'est acte de production qu'autant que cet homme rend plus de services industriels qu'il n'en réclame! Mais alors l'ouvrier qui creuse un fossé ou façonne une étoffe ne doit non plus compter parmi les producteurs qu'autant que ce fossé sera nécessaire et cette étoffe utile. Combien de salaires sont, en effet, perdus! Que de matières premières se dissipent! Est-ce à de telles distinctions, à de si subtiles arguties que doit aboutir la théorie économique du travail? En tout cas, je le répète, la similitude entre les divers travaux est complète à cet égard; s'il en est en toutes sortes d'avantageux, d'autres sont nuisibles. Quant au missionnaire, jamais un économiste ne l'a considéré comme productif, à cause de ses prédications sur la vie future. Mais beaucoup, parmi lesquels je me range, le croient tel, grâce à ses enseignements moraux, dont le résultat, dût-on n'envisager que les avantages du travail, abstraction faite du perfectionnement, de l'ennoblissement de l'homme lui-même, sera toujours l'utile emploi de la vie : l'effort et l'épargne. Mill, d'ailleurs, aurait dû démontrer que la science ou l'art, l'instruction ou la découverte, ne valent pas, au point de vue de la production, « le travail dépensé dans l'acquisition de l'adresse manufacturière, » pour rappeler ses paroles. Il me semble vraiment, quant à moi, que la chimie et la mécanique, pour ne citer que ces exemples, ont sur l'industrie des effets aussi certains, aussi visibles que je ne sais quel apprentissage gymnastique. Je ne puis même concevoir, je l'avoue, qu'on espère maintenir quelque partie de la doctrine de Smith dès qu'on admet comme productifs, si peu nombreux qu'on les désigne, les services qui, d'une façon *indirecte*, importent à l'industrie.

En réalité, c'est à M. Dunoyer que nous devons de connaître la nature des travaux intellectuels. L'explication qu'il en a fournie restera comme l'une des plus belles analyses de la science, et c'est une des parties les plus remarquables de son magnifique ouvrage. J.-B. Say avait bien qualifié ces travaux de *productifs*, je l'ai déjà rappelé; mais il s'en était à peu près tenu là. « Leurs produits, écrivait-il, ne s'attachent à rien, s'évanouissent à l'instant de leur naissance, ne peuvent s'accumuler, n'ajoutent rien à la richesse sociale. Il y a du désavantage à les multiplier. Il faut assimiler à une perte sèche les sacrifices faits pour les obtenir. » Après avoir placé les services d'un instituteur, d'un moraliste, d'un juge, d'un administrateur au nombre des produits les plus réels, les plus né-

cessaires[1], il déclare *improductives* les dépenses destinées à se procurer ces services[2]. Il les nomme même des *avantages négatifs*, et l'impôt échangé contre le travail de tout fonctionnaire lui paraît une destruction pareille à celle qu'opèrent les fléaux naturels, comme la grêle et la gelée[3]. Pour rappeler une observation de Say lui-même sur Sismondi, ce sont en réalité des travaux productifs qui ne produisent rien ! Mais J.-B. Say, d'une si merveilleuse clarté d'exposition et de discussion sur les sujets déjà suffisamment étudiés, hésitait sans cesse et souvent se contredisait sur ceux qui semblaient encore incertains. M. Dunoyer pense avec raison qu'il ne discernait pas beaucoup mieux que Smith de quelle sorte les arts intellectuels sont producteurs.

« C'est faute d'avoir distingué le travail de ses résultats, dit en exposant sa théorie M. Dunoyer[4], que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans la regrettable erreur que je signale. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font du travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'on l'obtient. Il ne faut pas dire, avec Smith, que la richesse est du travail accumulé, il faut dire qu'elle est de l'utilité accumulée. Encore une fois, ce n'est pas le travail qu'on accumule, c'est l'utilité que le travail produit. Le travail se dissipe à mesure qu'il s'effectue, l'utilité qu'il produit demeure.

« Très-assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultés affectives sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier[5]. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence,

---

[1] V. Say, *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. XIII.

[2] *Ibid.*, liv. III, chap. IV et VI.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 188, 69, 293.

[4] V. M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. V, chap. I, et article *Production* dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.

[5] Roscher fait la même remarque. « Qu'est-ce qui disparaît plus rapidement que le pain ? qu'y a-t-il de plus durable que le *monumentum ære perennius* d'Horace ?... Le travail appliqué aux personnes ou aux relations est celui qui s'accumule et se propage le plus aisément. » *Principes d'économie politique*, chap. III, § 61.

un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail ; il se consomme à mesure qu'il se produit, comme tous les travaux possibles ; mais ce n'est pas leur produit, comme le prétend à tort M. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail ; dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi ; dans la santé que le médecin a rendue au malade ; dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or, ces produits restent ; ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de talents, de vertus, de connaissances, de même que nous pouvons imprimer à des portions quelconques de matière quelqu'une de ces qualités, de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

« Il est vrai que l'instruction, le goût, le talent, sont des produits *immatériels* ; mais en créons-nous jamais d'autres ? et n'est-il pas surprenant de voir J.-B. Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer, pas plus qu'anéantir la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités, des valeurs ? La forme, la figure, la couleur qu'un artisan donne à des corps bruts sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents ; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'un tend à modifier les choses et l'autre à modifier les hommes. »

M. Dunoyer s'applique ensuite à prouver, ainsi que je l'ai rappelé précédemment, que les divers travaux dont il s'agit *s'attachent* aux hommes sur qui ils opèrent, autant que les autres s'attachent aux choses ; que les talents, les connaissances, l'habileté que nous acquérons entrent dans le commerce ordinaire ; qu'il y a avantage à les multiplier et qu'ils accroissent le capital national. « Que peut-on faire de mieux, en effet, continue-t-il, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre ? Quelle richesse, même alors qu'il ne s'agirait que de bien exploiter le monde matériel, pourrait paraître supérieure à celle-là ? Quelle richesse est plus capable d'en faire naître d'autres ? Or, voici précisément celle que produisent toutes les classes de travailleurs qui

agissent directement sur l'homme, à la différence de celles qui ne travaillent pour lui qu'en agissant sur les choses... Ces divers travailleurs sont, suivant la nature de l'art qu'ils exercent, des producteurs de santé, de force, d'agilité, de courage, d'instruction, de goût, de moralité, de sociabilité; toutes choses que l'on compte bien acquérir lorsque l'on consent à payer les services destinés à les faire naître, tous services dont le prix est pour ainsi dire coté, ayant, par conséquent, une valeur vénale, et formant la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société. »

La plupart des économistes acceptent aujourd'hui ces opinions, comme le remarque Roscher. Cependant elles sont encore très-vivement repoussées parfois, et, chose singulière, surtout en France. M. Baudrillart vient de les combattre de nouveau dans son *Manuel d'économie politique*[1], avec une précision d'ailleurs extrêmement remarquable. Sa discussion est, en effet, loin d'offrir aucune des contradictions qu'on rencontre en si grand nombre dans celles de Malthus et de Mill, que j'ai analysées plus haut; ou de Sismondi et de Tracy[2], dont il m'a semblé inutile de parler. J'espère qu'il me sera permis de répondre jusque dans ce journal à son savant et brillant rédacteur en chef.

M. Baudrillart reconnaît l'utilité des sciences et des arts, et par conséquent de ceux qui les enseignent. Il déclare qu'il y a « un capital intellectuel et moral de connaissances et d'habitudes favorables à la production matérielle dans une étendue qu'on peut à peine mesurer. » Mais il refuse à ces utilités, ainsi qu'à ce capital, le caractère de richesse. « Lorsqu'on dit, écrit-il, que la médecine et la chimie sont productives d'utilité, on est compris aisément, parce qu'on se sert d'un terme juste. Lorsqu'on dit qu'elles sont productives de richesse, on emploie un langage énigmatique. » Voyons, cependant. Je ne réfuterai pas cette observation par la phrase de List : « Il faudrait donc regarder comme travail productif celui qu'on consacre à élever des porcs, et comme improductif celui

[1] Deuxième partie, chap. I.

[2] Sismondi, par exemple, en refusant d'être productifs aux ouvriers intellectuels, ne reconnaît pas moins, parlant des dépenses faites pour solder les salaires de ces ouvriers, que « ce sont des consommations rapides qui suivent immédiatement la production. » *Nouveaux principes d'économie politique*, t. II, p. 203. C'est en rappelant cette phrase que Say disait : « Ainsi, voilà des ouvriers improductifs qui produisent! Ceux qui entendent un peu l'économie politique sont forcés de rendre, malgré eux, hommage aux principes. » *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. XIII.

qu'on consacre à élever des hommes! » Je ne chercherai pas davantage à justifier ici le sentiment de M. Dunoyer, si nouveau dans la science et que je crois si vrai : que les arts intellectuels ne produisent pas seulement en raison de leur action indirecte sur l'industrie, mais par eux-mêmes, grâce aux perfectionnements qu'ils valent à notre esprit et à notre moralité. Je prends telle qu'il la donne la remarque de M. Baudrillart. Un médecin qui guérit son malade n'est pas producteur, tandis que (il n'y a point de doute sur ce point entre les économistes) le mécanicien qui répare une machine l'est! Cependant, lorsque le malade est un esclave, sa guérison n'est-elle pas de toute nécessité une augmentation de richesse, dans le sens le plus étroit du mot? L'esclave bien portant, en effet, se vendra ou se louera plus cher que souffrant, absolument comme la machine, à laquelle rien ne manque, aura un prix plus élevé que celle dont quelques rouages sont brisés. En ce cas du moins, reconnaissez-le, la médecine ou la chirurgie produira de la richesse. S'il s'agit non plus d'un esclave, mais d'un domestique, l'état maladif de ce dernier ne sera-t-il pas encore une perte aussi appréciable que celle provenant du dérangement d'une *jenny* d'Arkwright ou d'un rouleau de Krompton? Il ne fera pas son service et ses gages continueront à courir. Mais, objectera-t-on peut-être, son maître pourra le renvoyer. Eh bien, s'il en est ainsi, ce n'est plus le maître qui subira la perte, mais le domestique lui-même. Ses services, en temps ordinaire, valent tant par année ou par jour; ne pouvant les vendre durant sa maladie, il perd évidemment ce qu'ils lui rapporteraient s'il était en santé. C'est un dommage réel, que chacun évaluera de même sorte, qu'il paraît impossible de méconnaître. Et, si cette conclusion est exacte, elle s'applique à tout ouvrier, à tout entrepreneur, à tout surveillant, à tout travailleur, de quelque ordre qu'il soit. Ou le mécanicien ne produit rien, ou le médecin produit; je le tiens du moins pour assuré.

« Les services rendus par le médecin au malade, qui peut-être profiteront au développement de la richesse, qui peut-être lui seront nuisibles, ajoute M. Baudrillart, si celui auquel ils sont rendus consomme plus qu'il ne produit, ne sauraient être réputés des travaux productifs de richesse. » J'ai déjà eu occasion de répondre à une semblable observation en réfutant Mill; et combien de machines sont également détestables! Quel travail manuel, je le répète, ne s'emploie jamais mal? Enfin, M. Baudrillart termine sur ce point par

cette réflexion : « Tout ce que l'on peut dire, c'est que la san fère la *possibilité* de créer de la richesse, possibilité plus o vague, simple condition qui ne saurait passer pour constit richesse par elle-même. » Les exemples de l'esclave, du dom de l'ouvrier, que je donnais à l'instant, montrent, ce me se moins, le contraire. Chose étrange ! il le faut avouer, qu'u en bon état soit aux yeux de tous une richesse, et que tant sonnes refusent encore cette qualité à l'homme sain et vig Parmi toutes les richesses, même entre tous les capitaux, l' n'est-il pas le plus précieux ? Souvenez-vous de ce que l'on a sujet en traitant de la population. Comment enfin ne pas a avec Roscher, que « le pharmacien *produise*, en préparant guent propre à calmer les douleurs, et que le médecin ne pas lorsqu'il triomphe de la maladie, par ses ordonnances opérations [1] ? » Le fabricant d'instruments de chirurgie fi entre les producteurs, à l'inverse du praticien, seul capabl utiliser !

Poursuivant le même sujet, M. Baudrillart observe qu'en sant que les « modifications plus ou moins durables de l'esp l'âme soient utiles et bonnes, cela ne change rien à leur q tion économique. Chacun sait qu'être riche est une chose, t-il ; que c'est une autre chose d'être brave, instruit, hun Les travaux du savant, du lettré, du professeur, du prêtre, tiste, dans le cas plus ou moins fréquent où ils vont à leur b est l'amélioration et le développement de la nature humain donc productifs d'utilité sans l'être de richesse. Ils ont une sans doute, c'est-à-dire qu'on les paye ; mais cela signifie seu qu'en échange de certains avantages intellectuels qu'on en on sacrifie une partie des produits matériels que l'on possè que l'on peut acheter. Quant à celui qui vend sa peine en vue résultats, il ne crée pas de la richesse, il en consomme, san puisse dire pour cela qu'il est plus oisif ou plus inutile que ce forge du fer ou qui fabrique de la toile. » Pour moi, je com peut-être mal ces observations, les plus fortes et les plus qu'on ait encore présentées contre le système auquel je me je suis peut-être trop convaincu de l'excellence de mon opinio m'y suffisamment arrêter ; mais il m'est impossible de ne p firmer qu'une chose douée de *valeur*, qu'on *paye*, ne soit pa

[1] V. Roscher, *Principes d'économie politique*, chap. III, § 61.

richesse. *En échange de certains avantages intellectuels, on sacrifie seulement quelques produits matériels!* Mais que se passe-t-il dans tout achat? Et ne payerez-vous pas l'ouvrier habile et instruit, ou muni de provisions et d'outils, plus cher que l'ignorant et le maladroit, ou que celui qui est dénué de toute chose, sans pouvoir, entre ces deux cas, indiquer aucune différence[1]? C'est que l'instruction ou l'habileté lui vaut tout instrument, toute provision, lui est le meilleur instrument qu'il puisse posséder. Je regrette beaucoup, au reste, que M. Baudrillart, pour se restreindre dans les limites d'un manuel, ne se soit pas expliqué sur les concessions faites par Malthus et Mill à la doctrine qu'ils ont attaquée avant lui. Car il me semble très-difficile de les repousser, et, les admettant, plus difficile encore de n'en pas faire d'autres.

Pour approfondir davantage les questions très-diverses que suscite le travail intellectuel, j'examinerai séparément, dans un prochain article, les deux classes de personnes qui s'y consacrent : la classe des fonctionnaires et la classe des savants, des professeurs et des artistes.

GUSTAVE DU PUYNODE.

---

[1] M. Baudrillart s'attache ensuite à montrer que les produits immatériels ne sont pas pourvus de la faculté d'être échangés : « Nos qualités et nos vertus nous sont inhérentes. » Cela, je crois, ne change pas leur nature propre, leur nature productive ou improductive, et M. Baudrillart reproduit, sans le critiquer, le passage où Mill admet comme productif le travail qui donne de l'adresse à l'ouvrier. Quant à sa dernière distinction entre l'*industrie* et les *fonctions*, il n'y met, je crois, qu'une importance très-secondaire. Cette distinction, d'ailleurs, fût-elle nécessaire, la question qui nous divise subsisterait encore : les fonctions, comme l'industrie, sont-elles productives? Je renvoie d'ailleurs de nouveau au *Manuel* de M. Baudrillart, 2e part., chap. I.

ESSAI SUR LE PAUPÉRISME EN FRANCE,

PAR M. VICTOR MODESTE[1].

I.

Vous rappelez-vous, dans le beau poëme de Walter Scott, l'entrée d'Ivanhoë à la passe d'armes d'Ashby? Les armoiries des trois tenants brillent à l'extrémité du champ clos, sous les rayons du soleil qui commence à baisser. Le tournoi languit; quelques chevaliers viennent, de loin en loin, effleurer du bois de leur lance le bouclier de droite ou de gauche, annonçant ainsi qu'ils veulent s'essayer à armes courtoises contre celui des champions qui leur paraît le moins redoutable. Quant à l'écu de Boisguilbert, personne n'ose plus y toucher : dès le commencement de la journée, sir Brian a si rudement porté à terre ses deux premiers adversaires, qu'on le laisse maintenant se reposer sous sa tente. Les spectateurs, cependant, commencent à se lasser de ces passes d'adresse et de ces courses sans émotions et sans danger. C'est alors que paraît le cavalier inconnu qui, traversant fièrement l'arène, va frapper fortement du fer de sa lance l'écusson du terrible Templier : c'est le combat à fer émoulu et le duel à mort qu'il demande. Un murmure immense d'étonnement et d'intérêt accueille au loin cet audacieux défi. Eh bien! M. Modeste a fait comme le chevalier déshérité : avec une vaillance sans égale, il a frappé du fer l'écu du Templier. Il s'est attaqué, sans hésitation, sans détour, à cette question redoutée que nous côtoyons et que nous effleurons à chaque instant, qui nous attire invinciblement parce que chaque problème de détail vient y aboutir et nous y ramène sans cesse, mais que nous évitons toujours plus ou moins par quelques biais, parce que nous savons qu'à l'aborder de front il faut vaincre ou mourir.

Le paupérisme, quel problème, en effet! Qu'est-ce que cet ennemi intérieur qui semble s'être révélé à notre époque, comme pour jeter au progrès l'insulte de son amère ironie? Qu'est-ce que ce mal mystérieux, qui résiste et grandit par les moyens mêmes qu'on emploie à le combattre? Qu'est-ce que cette ombre lugubre qui se détache en noir sur le fond éblouissant des civilisations avancées; cette voix tour à tour plaintive et menaçante, qu'on entend à travers le bruit des fêtes, et dans le grondement de l'émeute; ce spectre hâve, qui vient prendre place à tous les banquets de notre opulence pour les glacer de son regard et les souiller de son haleine? Descendez dans les faubourgs de

[1] Paris, Guillaumin et C°, 1 vol. in-8°.

nos villes capitales, sortez en esprit de ce centre lumineux de civilisation où l'existence est brillante, où l'activité est un plaisir, le savoir un besoin, l'honnêteté une chose d'éducation et d'habitude, pour plonger dans le cercle des ténèbres extérieures ; à tous les chemins de la vie, à toutes les avenues de la pensée, vous allez rencontrer les déshérités du bien-être, les *out-law* de l'intelligence, les barbares de l'intérieur, toute cette tribu lamentable et terrible du haillon et de la faim, de l'ignorance et du crime, du travail écrasant ou de l'oisiveté abrutie, toute cette humanité inférieure qui fait peur et pitié, cette corruption qui souffre, ce cancer qui tue et qui meurt : le paupérisme !

Si le paupérisme est une des préoccupations les plus graves du moraliste, du philanthrope, du politique, c'est bien autre chose encore pour l'économiste. Au point de vue de ceux qui n'y voient qu'une classe à consoler, à secourir ou à surveiller, c'est un mal défini qui se cantonne dans certaines régions inférieures et n'existe pas plus haut. Mais pour celui qui ne s'arrête pas aux effets locaux, et qui remonte des phénomènes extérieurs aux causes profondes pour y appliquer les vrais remèdes, le principe du mal n'est pas en bas plus qu'en haut, il est partout ; il est, je ne crains pas de le dire, plutôt encore dans les régions élevées que dans les couches inférieures de l'atmosphère sociale. Il n'y a pas, en effet, dans la société, une erreur ou une injustice, pas un système faux, pas un égoïsme, une lâcheté, une corruption, pas un désordre ou une simple faute en politique, en morale, en économie publique, qui ne se traduise matériellement par une perte de forces productives, par une diminution de bien-être et de richesse, à tous les degrés divers de la richesse et du bien-être.

Mais ce qui, pour les classes supérieures et moyennes, est simplement une moindre aisance, pour la dernière, qui dans les circonstances les meilleures n'arrive qu'à arracher tout juste le pain du jour à chaque journée, c'est le déficit absolu, la misère et la mort. Dans l'organisme social comme dans le corps humain, quand il y a un organe faible ou malsain, toute secousse, toute affection de quelque gravité qui frappe n'importe où, va de proche en proche se répercuter et s'arrêter sur cette partie maladive et affaiblie. Les classes pauvres sont notre partie malade : essentiellement passives, elles reçoivent en plein tous les contre-coups des fautes dont elles n'ont pas à encourir la responsabilité ; elles n'ont prise sur rien et tout les frappe, — tout, jusqu'au progrès même. Comme à ces tempéraments frêles, pour qui la moindre émotion est mortelle, joie ou douleur, il faudrait leur ménager le bien comme le mal; le changement trop brusque leur est funeste, lors même qu'il tend au mieux : à preuve les machines, ces libérateurs brutaux du travail servile, qui, en apportant aux ouvriers le bien-être certain, infaillible, mais à longue échéance, leur ôtent, en attendant, le pain du lendemain. De sorte que les causes du paupérisme ne sont pas seulement dans les erreurs,

les hésitations, les reculs des classes dirigeantes, elles sont mêi l'ardeur qu'elles mettent à marcher vers le mieux. Quel problèm

Et qu'on ne croie pas se débarrasser de ces difficultés par une soustraction, en prélevant sur la richesse générale la part du risme et jetant à sa faim l'apaisement d'une espèce de liste civile s par la portion active et puissante de la société. Non; au lieu de le gouffre de cette manière, vous le creusez : l'expérience l'a i blement démontré, et la raison devait le pressentir. Le dénûm tériel dans le paupérisme n'est, en effet, que le phénomène exté secondaire ; la cause première est plus profonde: le paupérism fait de l'ordre moral ; ce qui le constitue essentiellement, c'est l de l'intelligence, la pauvreté du sens moral, l'indigence de la v de l'énergie individuelle. Le mal étant en dedans, le remède venir du dehors. L'assistance, le bien-être qui arrive à l'hom être venu de lui, a quelque chose d'énervant et de corrupteur, tout bien-être immérité. Il faut qu'il y ait entre l'homme et dont il use le rapport au moins virtuel de créateur à créatio chose est, en quelque sorte, plus que l'homme, si l'homme se s férieur comme valeur à sa vie, et incapable de reconstituer par lui l'équivalent de ce qu'il détruit pour subsister, s'il est une fois co ses yeux qu'il est en faillite vis-à-vis de la société, et que le pa lui l'emporte sur l'actif (ces mots sont ici d'une justesse profon volonté d'agir s'éteint dans le sentiment de son impuissance, le interne de l'effort se brise, l'être d'action disparaît et fait place à je quelle existence de plante parasite qui ne va plus désormais qu'a suc du travail ambiant et élargir autour d'elle un cercle de stér découragement et de ruine. Pour que le bien-être relève l'indi sa déchéance morale, il faut qu'il le tire de son activité propre, sente ou qu'il se croie tout au moins le principe et le maître de tinée. C'est donc l'insuffisance du mobile interne qu'il faut re c'est la torpeur mentale qu'il faut guérir, c'est le cœur, c'est la qu'il faut enrichir et activer. *Faire penser* et *faire vouloir*, tout ce va pas dans ce sens est faux, inutile, désastreux.

Ici donc et plus que jamais, la question prend des proporti menses ; car, bien évidemment, on ne peut tenter d'éclairer et raliser les couches inférieures que par communication et à tra couches plus élevées, en commençant par porter celles-ci à un hau de lumières et de moralité; de même que tout à l'heure nous reconnu qu'on ne pouvait éviter à la classe pauvre les contre-co crises, les déficits de l'approvisionnement et les perturbations du qu'en établissant dans tout le mécanisme supérieur de la produc de la distribution l'activité, la prudence, l'ordre et l'harmonie. E que, par quelque côté qu'on l'envisage, le problème du paup tend à s'identifier avec le problème social tout entier.

C'est cette question redoutable que M. Modeste a abordée, en l'acceptant dans son aspect le plus large, sachant d'avance qu'elle le conduirait à toucher à tous les grands ressorts du mécanisme social, à prendre parti dans toutes les questions de principes qui divisent les esprits, à passer en revue toutes les récriminations fondées ou injustes, tous les projets de réforme sérieux ou illusoires, toutes les utopies, tous les palliatifs, toutes les erreurs, comme tous les remèdes vrais et raisonnables. Ce qu'il a fallu de volonté pour entreprendre et suivre jusqu'au bout un pareil travail est énorme : la vigueur de l'exécution répond à la hardiesse de l'entreprise.

II.

La division de l'ouvrage était naturellement indiquée par le sujet : — l'état actuel du paupérisme, — ses causes, — ses remèdes. Le journal a reproduit, il y a quelques mois, un fragment de la première partie, où M. Modeste analyse la nature et les caractères du paupérisme. Une analogie des plus heureuses lui a servi à le définir très-nettement. La médecine reconnaît deux états distincts dans les maladies qu'elle étudie : — l'état sporadique, le cas isolé, où les symptômes et les effets morbides sont atténués et amortis par le milieu sain dans lequel ils sont immergés; — et l'état épidémique, où la réciprocité des influences et le rayonnement d'un vaste foyer d'infection porte à une gravité extrême des symptômes et des désordres identiques dans leur principe. Et bien, le paupérisme est l'épidémie de la pauvreté. Ses diagnostics sont non-seulement le dénûment matériel sous toutes ses formes, la mortalité à tous ses degrés, le dénûment moral qui est l'ignorance, la mortalité morale qui est le crime; mais c'est aussi l'étendue, l'intensité, la concentration, la durée et la persistance héréditaires.

Nous pouvons remarquer dès les premiers mots, et nous retrouverons partout, comme un des caractères les plus marqués de l'ouvrage, la tendance constante à remonter au principe supérieur, c'est-à-dire à l'élément intellectuel et moral. Qu'il s'agisse de symptômes, de causes ou de remèdes, toujours M. Modeste va de l'effet extérieur à la raison intime; et il ne s'arrête que quand il touche de la main ce sous-sol solide jusqu'où il faut creuser pour arracher comme pour construire, — l'esprit et la volonté. « En matière de paupérisme, répète-t-il souvent, le rôle de l'élément moral est immense... La valeur, l'énergie de l'homme, c'est tout au monde... Tout est là, le mal, la résistance, le salut. » Ceci le mène à un caractère essentiel du paupérisme, dont jusqu'ici on ne paraît pas avoir assez compris toute l'importance. « Le paupérisme est parce qu'il est senti, et presque dans la mesure où il est senti; » senti par ceux qu'il atteint, et plus encore peut-être par ceux qu'il n'atteint pas. Car il est à remarquer que ce ne sont pas ordinaire-

ment ses victimes qui le révèlent et le nomment les premiers; ce sont les classes plus riches qui mesurent extérieurement ses ravages, sous l'impression d'un double sentiment de compassion et d'effroi. « Le paupérisme qui n'est pas étudié, surveillé, secouru, n'est pas le paupérisme. »

Voilà donc, grâce à cette définition, le problème posé maintenant avec une netteté parfaite. Le mal qu'il s'agit ici de guérir et de supprimer, ce n'est pas précisément la pauvreté comme cas particulier, la misère à l'état isolé; c'est la misère endémique, l'indigence à l'état de classe et de race. La pauvreté individuelle, accidentelle subsistera toujours à un certain degré (je dirais volontiers dans toutes les classes); elle doit même subsister, comme une expiation des erreurs ou des vices, comme une peine naturelle, analogue à la prison ou à la suspension des droits civiques. Mais réduite aux proportions d'un fait exceptionnel et momentané, devenue accident et non plus fatalité, subie et non acceptée, ne trouvant plus autour d'elle l'absolution de l'exemple et l'irresponsabilité du nombre, enveloppée au contraire d'un milieu d'activité qui la flétrit si elle s'abandonne, et qui lui vient en aide si elle lutte, au lieu d'abattre les courages et d'énerver les volontés, elle aura plutôt pour résultat de les relever par un coup de fouet sanglant. Ce qu'il s'agit d'attaquer, ce que nous devons faire complétement disparaître, si le progrès n'est pas un vain mot, c'est le paupérisme collectif et continu, la déchéance épidémique et héréditaire, la misère qui s'appuie, se reproduit et se reflète sur un vaste ensemble de misères semblables, la misère irresponsable à un certain point de ses souffrances qui sont les contre-coups inévitables des fautes commises au-dessus d'elle, irresponsable surtout au même titre que les mineurs et les incapables, — c'est-à-dire par son ignorance fatale, par son immoralité native, par la torpeur de la conscience et l'absence de la volonté, — des fautes même et des désordres qui émanent directement d'elle. En un mot, nous voulons bien avoir toujours des pauvres parmi nous, mais nous ne voulons pas avoir toujours le paupérisme.

Cette élimination définitive du fléau, pouvons-nous l'espérer de l'avenir? En remontant du passé jusqu'à nous, voyons-nous de ce côté s'épaissir la nuit ou poindre l'aube? En d'autres termes, le paupérisme est-il un mal nouveau qui arrive, ou un mal ancien qui s'en va? M. Modeste examine cette question sous toutes ses faces, en s'éclairant de toutes les lumières de l'observation et des chiffres. Il conclut, sans hésitation, que la misère est un mal qui tend à disparaître, et que le dénûment s'est amoindri dans tous les sens. S'il frappe nos yeux davantage aujourd'hui, c'est qu'il est plus vivement accusé et senti par le contraste du milieu de richesse qui le cerne et le pénètre; mais ce sentiment même est la preuve de sa réduction et la promesse de son élimination future. M. Modeste a bien voulu mentionner ici un article de revue où j'exposais sommairement, mais très-énergiquement, la même thèse. N'est-il

ermis de croire qu'en effet cette indication n'a pas été perdue ? Je se-
ais très-fier, je l'avoue, d'avoir un prétexte quelconque pour m'attribuer
ne petite part dans cinq ou six pages d'un beau livre. Et je dirais vo-
ontiers comme ce brave souffleur d'orgues à l'évêque qui complimen-
ait l'organiste après la grand'messe : « Monseigneur, c'est moi qui ai
oufflé le *Credo*. »

Quoi qu'il en soit, M. Modeste a creusé tout cet ordre d'idées avec un
oin et une précision particulière. Après avoir constaté par une accu-
nulation de preuves décisives que la diminution de la misère matérielle,
même dans les classes les plus misérables, est un fait acquis, aussi con-
olant qu'incontestable, il explique avec la même profondeur d'obser-
ations comment, dans ces foules qui ne comptaient pas autrefois, les
remiers instincts des droits, les aspirations vagues à l'émancipation,
initiative lointaine à la vie civile ont dû faire naître le sentiment plus
if de l'infériorité ; comment, en se regardant dans le miroir éclatant
e notre luxe, la misère s'est reconnue et nommée ; comment le con-
act plus fréquent avec un monde qui lui était complétement fermé
adis, en lui révélant ses privations, l'a rendue plus impatiente de la
ouffrance, plus disposée à la révolte ; comment, enfin, cette fermenta-
ion douloureuse et menaçante à la fois des convoitises éveillées, en im-
osant à la société actuelle des devoirs plus impérieux, lui crée des
difficultés toutes nouvelles et des dangers très-pressants. « Chose étrange,
n vérité, au premier coup d'œil, que ce péril qui vient ainsi troubler de
on souci les classes supérieures, au sein de leurs progrès légitimes !
Qu'ont-elles fait pour le mériter ? Rien qu'user de leur liberté dans le
ravail, rien que marcher dans la route permise, impérieusement pres-
rite, rien qu'employer suivant leur droit, sans nuire à nulle autre,
ien plus, en servant le droit et l'intérêt de toute autre, leurs facultés,
eur énergie à grandir pour elles un bien-être qui projetait ses étincelles
usque sur ceux qui n'avaient rien fait pour accroître le feu du foyer.
'elle est pourtant la loi de tous les progrès qui ont le tort, oh non ! di-
ons mieux, le malheur de n'avoir pas réussi à tout embrasser... ; une
ustice profonde, divine et humaine, quoi qu'on ait pu dire, la loi de la
olidarité appelle et avertit ceux qui ont pris la tête de la colonne que
ien loin en arrière s'attarde une multitude entière demeurée dans le
énûment, les force à se retourner et à se faire suivre, à tout prix, du
este de la grande famille...

« Par bonheur, ajoute M. Modeste, il ne paraît pas à craindre que
otre société l'oublie : et des deux aspects de l'élément moral dans le
aupérisme, — sentiment intime et sympathie, — c'est le dernier en-
ore qui, sans contredit, a pris le plus d'extension de nos jours. Jamais,
n effet, à aucune époque, la situation des classes malheureuses n'a été,
autant que depuis quinze ans, l'objet d'une inquiète et active commisé-
ation. Jamais on n'a fait autant de souhaits, autant de tentatives et

d'efforts dans le domaine de l'action ou de la pensée, etc... » Mais enfin cette préoccupation d'une part, cette sourde réclamation de l'autre, « est-ce là une aggravation du paupérisme? Une aggravation, répond M. Modeste, eh bien! oui, à quelques égards. Un mal qui se voit, se révèle et prend un nom pour celui qui souffre, est bien près d'être un plus grand mal... Comment, d'ailleurs, ne pas considérer comme un véritable malaise cette préoccupation si vive et si générale? Comment ne pas compter, dans ce moment, comme des sacrifices tous ces emplois de temps, d'argent, d'intelligence qu'elle distrait pour se satisfaire? » « Mais, répond-il aussitôt, pour l'avenir rien n'est plus heureux que cette aggravation, plus sage que cette inquiétude, plus fécond que ces sacrifices. De même que le sentiment plus marqué de la misère est à la fois, pour celui qui la souffre un aiguillon par la douleur, pour celui qui l'approche un avertissement par la menace; de même, la préoccupation vive de la misère publique est la préparation providentielle aussi, la condition et l'annonce sans doute de la guérison prochaine. Il n'est pas jusqu'à cette forme odieuse de la réprobation, qu'elle revêt quelquefois, qui ne rappelle avec une singulière ressemblance ces phénomènes d'énergique réaction, par lesquels la force vitale, dans l'organisme humain, surmonte et élimine avec effort de son domaine les causes perturbatrices de la loi. »

Si nous nous sommes arrêtés sur cet ordre de considérations, c'est qu'elles donnent, à mon avis, la clef de la situation, et qu'elles tracent clairement la route aux recherches qui vont suivre. On peut hardiment attribuer à l'inintelligence de ce premier mot du problème tout ce qui s'est dit d'erreurs, et tout ce qui s'est fait de fautes en matière de paupérisme. L'opinion que le paupérisme est un fléau tout moderne et en pleine progression a fait conclure naturellement à la négation de notre régime social et à toutes les utopies subversives qu'on a prétendu lui substituer. La conviction, malheureusement très-générale, que la misère est un fait inhérent à l'imperfection humaine, à peu près constant et dans tous les cas insuppressible, a donné lieu au système bâtard des palliatifs, qui se réduit à l'assistance du côté des riches et à la résignation du côté des pauvres. C'est le découragement, c'est l'effroi d'un mal qu'on n'avait pas su mesurer, qui a inspiré à un sentimentalisme malsain ces tableaux poussés au noir le plus sombre, ces invectives passionnées contre la société, ces appels frénétiques à la révolte, qui retentissent encore à nos oreilles. C'est sous l'influence secrète du même sentiment découragé qu'une école plus rigide, fermant, au contraire, son cœur à la pitié devant des souffrances jugées sans remèdes, a pris le parti de rejeter sur le malheureux toute la responsabilité de son indigence et de crier à la misère : Sois plus économe, plus énergique, plus intelligente, plus vertueuse! — Moralistes ingénieux, que ne disiez-vous d'un seul mot : Sois plus riche et tu ne seras plus pauvre? Et combien de documents faux

pour n'avoir pas su distinguer entre le dénûment réel et le dénûment senti ! Ici, disait la statistique, le paupérisme compte tant de milliers de têtes. — Oui, parce qu'ici vous êtes dans un milieu riche, et que la richesse, par son contraste, fait ressortir et ressentir la misère, l'éveille, l'attire comme une lampe les phalènes. Là, continuait-on, nous ne trouvons pas d'indigents déclarés. — Je le crois bien, c'est un pays où tout le monde est pauvre : à quoi voulez-vous que se prenne le dénûment parasite ? il ne se sent même pas ; qu'il vive ou qu'il meure, c'est, à son opinion, comme cela qu'on doit vivre et mourir. Mais attendez un peu, et quand il arrivera un commencement d'aisance à ces populations résignées, vous les entendrez se plaindre à leur tour. On ne souffre pas beaucoup du froid quand les membres sont gelés ; c'est plus tard, quand la chaleur et la vie y pénétreront que commenceront les cris. Et que de conseils désastreux ou de récriminations à contre-sens, que d'anésthétiques offerts comme remèdes et de remèdes repoussés comme poisons ! Que de gens, oubliant que le dernier degré de la misère c'est la misère passée en habitude, comme le dernier abaissement de la servitude c'est l'esclavage accepté, ont naïvement employé dans la comparaison de notre paupérisme bruyant au paupérisme muet des époques précédentes, l'argument effroyable des défenseurs de l'esclavage : *Nos esclaves sont plus heureux que vos ouvriers libres, puisqu'ils ne se plaignent pas !* Que de fois, confondant les causes qui amènent le dénûment sans le faire sentir avec les causes qui le font sentir sans l'amener, bien plus, amnistiant les premières qui sont pourtant la déchéance véritable, et incriminant les secondes qui sont le commencement de la rédemption, on a prôné et tenté cet amoindrissement de la vie intellectuelle et morale qui, par l'engourdissement du désir et l'abdication de la pensée, rend à l'homme, en effet, une sorte de bien-être, le bien-être du ruminant ou du végétal ; — on a maudit, au contraire, on a voulu rendre responsables du paupérisme ces éléments de fermentation intellectuelle qui troublent la résignation des masses, tout ce qui relève leurs idées, leurs aspirations, tout ce qui éveille en elles l'instinct de leur valeur et le sentiment de leurs droits, tout ce qui, en grandissant l'homme intérieur, lui fait paraître sa vie trop au-dessous de lui ; comme si dans le développement des facultés, la faculté de sentir et de souffrir n'avait pas sa place et son rôle, comme s'il n'y avait pas cent fois plus de noblesse dans un certain ordre de souffrances que dans une certaine espèce de bien-être, comme si l'agitation du désir n'était pas le premier symptôme de l'activité, comme s'il ne fallait pas que l'âme humaine, comme la vapeur, bouillonne, gémisse et gronde dans son enveloppe trop étroite, pour devenir une force !

M. Modeste a évité tous ces écueils. Subordonnant toujours le bien-être comme but au *plus-être*, et l'amélioration de l'existence matérielle à l'agrandissement de la vie morale ; partant de la conviction arrêtée que

la misère peut être vaincue puisqu'elle a déjà reculé ; sûr par conséquent de retrouver au-dessus de sa tête cette étoile d'espérance pour reposer son cœur des tristesses, pour préserver son esprit des vertiges de la route, il plonge hardiment dans le gouffre des misères humaines ; il le parcourt, il le décrit, sans ménagement pusillanime, sans déclamations passionnées, faisant avec une exactitude calme leur juste part à la responsabilité sociale et à la responsabilité individuelle. Il retourne le paupérisme sous toutes les faces, il le sonde, il le mesure, il le compare ; il étudie sa vie et ses ressources, il pèse ses aliments, il évalue ses salaires, il examine sa mortalité, il suppute, d'après la statistique judiciaire, la part considérable qui lui revient dans le triste bilan de la criminalité ; il le dénombre dans son ensemble au moyen des tableaux de l'assistance publique ; puis, par une méthode inverse très-ingénieuse, en partant des classes supérieures, et éliminant de degré en degré tout ce qui ne lui appartient pas, propriétaires fonciers, patentés, fonctionnaires, rentiers, etc., jusqu'à ce qu'arrivé à ces dernières gouttes de capital « qui vont se condenser aux caisses d'épargne, ou qui passent, du moins, à travers ces compteurs des économies populaires, » il s'arrête « à cette région aride où ne fleurit plus l'épargne » et qui constitue le domaine propre de la vie aléatoire et oscillant sans cesse entre le pain du travail et le denier de l'assistance. Puis il analyse et compare les principales variétés du paupérisme : le paupérisme du nord et du midi, de l'agriculture et de l'industrie, des villes et des campagnes, le paupérisme chez les femmes et les enfants.

Par moments, il s'arrête pour reprendre haleine : c'est, par exemple, quand il arrive au cercle le plus douloureux de cet enfer, à l'enfant, à la femme, aux plus faibles, aux plus innocents, aux plus éprouvés ; quand il va toucher surtout à « cette dégradation plus profonde et plus involontaire, plus odieuse et plus fatale, » — la prostitution ! — « cette ruine qui se fait sans frapper que soi, sous l'effort et le bruit à la fois des provocations de la société et de ses anathèmes ; cette corruption qui s'affaisse sur elle-même..., cette dernière honte et ce dernier péril de la misère. » « Quelle tristesse, mon Dieu, s'écrie-t-il, et que cette étude est amère ! Comme toutes les faces, à mesure qu'on y touche, laissent une impression de plus en plus pénétrante de froid et de douleur ! comme tout est sombre dans cette nuit, à mesure qu'on s'y enfonce ; et que ces ténèbres, ces souffrances, ces abjections se succédant toujours, au milieu desquelles on passe sans en trouver le terme, fatiguent et désespèrent ! » Cette note triste se retrouve assez fréquemment chez M. Modeste : c'est un des charmes particuliers et des mérites de son livre. Il est certaines plaies, en effet, qui ne se laissent bien sonder que par des mains amies ; et dans l'étude des douleurs humaines, on pourrait dire que la sympathie est un sens plus délicat et plus pénétrant mis au service de l'intelligence. Du reste, ces élans de sensibilité sont

extrêmement courts ; ils semblent demander seulement grâce pour l'âpre précision de la science ; les chiffres et les faits dominent partout. C'est ainsi que ce morceau d'une morale si haute et si douce à la fois, qui retrace toute l'histoire de la femme pauvre, est suivi d'un essai très-fin de statistique qui cherche à dresser le bilan annuel des pertes de toute espèce, directes ou indirectes, que le paupérisme inflige à notre pays, et qui traduit en quelque sorte matériellement à l'œil le sommaire arithmétique des études morales qui précèdent.

III.

Dans la deuxième partie, nous arrivons au cœur même de la question. Les causes du paupérisme bien définies, le chapitre des remèdes s'en déduira presque forcément, comme en photographie la contre-épreuve positive se déduit du négatif. Ici l'intérêt s'accroît, la pensée gagne en virilité, l'analyse creuse et pénètre jusqu'à la raison dernière ce qu'elle n'avait fait que parcourir à la surface dans l'examen des symptômes. Mais ici, je dois le dire, il devient extrêmement difficile de suivre méthodiquement la marche de l'auteur. L'ensemble des questions qu'il embrasse est si vaste, il y a déjà une telle condensation d'idées dans la manière dont il les étudie, que le simple résumé qui voudrait donner un aperçu de ce travail dépasserait bien vite les proportions d'un compte rendu. Nous l'avons déjà dit, en effet, aux yeux de M. Modeste, tout, jusqu'aux choses les plus étrangères en apparence au monde des intérêts matériels, a une face tournée vers le domaine économique et y projette des conséquences sensibles d'accroissement ou de déperdition de richesses ; et, d'autre part, aucune classe n'est plus impressionnable aux effets de ces variations dans la somme générale du bien-être, que cette partie inférieure de la population qui côtoie l'extrême limite de la vie possible et qu'un degré de plus ou de moins dans l'étiage de la prospérité publique élève momentanément à une sorte d'aisance relative ou précipite brusquement dans le dénûment le plus absolu. Il résulte de là qu'il n'est pas, à la rigueur, un fait ou une question dans l'ordre moral, politique, historique, ou économique, qui ne renferme implicitement une cause ou un remède du paupérisme.

Pour mettre de l'unité dans cette immense étude, M. Modeste classe les causes de la misère en deux grandes catégories, — d'abord au point de vue de la responsabilité, causes générales et causes individuelles ; — ensuite, au point de vue du caractère permanent ou accidentel des phénomènes. De ces causes, les unes appartiennent à l'ordre politique, administratif, ou civil ; les autres relèvent du ressort de l'opinion, des préjugés, des mœurs ; une autre catégorie très-importante se rattache plus directement au domaine économique, — causes supposées (et ici se place la réfutation de toutes les négations du socialisme moderne), —

causes réelles, impôts, taxes, réglementation, protection, défaut pital, imperfections du crédit, etc., etc. A la suite des causes nentes viennent se placer toutes les causes dont les effets sont ir tents et temporaires, tous les chômages provenant de suites des m des accidents, des machines, etc.; enfin, la série si variée et si tante des causes individuelles, dont la responsabilité appartient p médiatement aux classes ouvrières : surpopulation, ignorance, duite, insouciance de l'avenir, etc.

Cette étude des causes et des remèdes du paupérisme conduit deste à examiner à peu près toutes les questions autour desque gitent aujourd'hui les sciences sociales. Ainsi, les grandes ques l'ordre politique et légal : formes gouvernementales, système é décentralisation, organisation cantonale et communale, répar emploi de l'impôt, division du sol, hérédité et partage, réforr la législation civile ou pénale, lois sur l'instruction, sur le travai fants, sur les coalitions, état civil de la femme, etc. — Toutes des questions économiques, depuis les attaques contre le régim triel, le capital, la concurrence, les intermédiaires, les m jusqu'aux remèdes prétendus cherchés dans les utopies radical munisme, suppression de l'hérédité, réduction de la propriété travail, égalité des salaires, négation de l'intérêt, systèmes de mon, Fourier, etc.; impôt progressif, maximum, émigrations publics, système protecteur, assistance, patronage, associati rances, sociétés mutuelles..., sans compter tout ce qui échap moment à ma mémoire.

On le voit, M. Modeste n'a reculé devant aucune des diffi lui présentait l'aspect encyclopédique de son sujet. Et qu'o gure pas qu'il s'en soit tiré à la manière commode des compil ramassent où ils peuvent des idées et des arguments désassor traîné partout. M. Modeste est un penseur profondément o plupart des questions que nous avons énumérées sont pour lui traités complets, je dirais volontiers trop complets : dans ce parcourues plus rapidement, on ne peut s'empêcher d'être fr vigueur et de la nouveauté des aperçus qu'il trouve encore tant d'économistes ont passé par là. On reconnaît partout, à quel idiotisme de la pensée comme de la forme, l'homme qui seul, qui a réfléchi par lui-même. On reconnaît de plus le c une certaine habitude de se replier de temps en temps sur sa pération, pour se lancer de nouveau en avant. Il y a, en effi sciences, deux classes d'intelligences : les unes semblent l'exposition et la vulgarisation des idées ; simples, lucides, s elles saisissent en passant et comme d'instinct le côté le plus tique des choses ; — les autres paraissent plus particulièreme tinées à fouiller les problèmes ; ce sont les esprits complexes

retors dans le vrai, si je puis m'exprimer ainsi, qui ne lâchent un sujet qu'après l'avoir enveloppé et pressuré. M. Modeste est, je crois, un de ces esprits pénétrants. Il ne passe par-dessus une question, en y jetant une grande et simple idée, que s'il est pressé. Pour peu qu'il ait de temps, il s'arrête et se rassemble comme pour une lutte, il tâte son problème, il le tourne de tous les côtés, il y entre par tous les joints, il le creuse et le dissèque comme les termites le bois. Ce n'est pas un de ces logiciens à perte de vue qui vont toujours en avant sur une trace unique et étroite, au risque de biaiser indéfiniment sans s'en apercevoir ; non, il pousse ses reconnaissances dans toutes les directions, il rattache ses fils à toutes les notions antérieures, puis il reprend et relie tout cela, ne se regardant comme sûr de sa méthode que quand elle l'a ramené par un chemin nouveau à l'un des jalons qu'il avait précédemment posés. On voit qu'il a reconnu par plus d'une expérience que le grand caractère de la vérité c'est d'être au carrefour de tous les bons chemins et au centre de toutes les méthodes droites, comme au bout de chaque rayon lumineux est le foyer, ou plutôt, comme au bout de chaque filet d'eau qui descend la pente naturelle du terrain est le fleuve de la vallée.

Ce qui donne à cette succession d'études de détail un caractère remarquable d'unité et d'élévation en même temps, c'est la préoccupation constante du point de vue moral, qui ramène les causes comme les remèdes des effets bons ou mauvais à l'homme et à l'esprit comme principe souverain du bien et du mal en toutes choses. Sans doute, le côté purement économique joue un rôle considérable dans la question de la misère ; aussi M. Modeste lui fait-il, on l'a vu, une part extrêmement importante. Mais il y a deux choses distinctes dans le paupérisme : — il y a le dénûment matériel, — et puis surtout il y a l'absence du ressort moral, l'abdication de la volonté et de la dignité personnelle, qui accepte sans combat l'infériorité et la dépendance de sa position. Or, c'est là, à mon sens, ce qui constitue éminemment le paupérisme. C'est tout autre chose que le dénûment. Une peuplade sauvage manque de tout et meurt littéralement d'inanition ; mais elle meurt fièrement, noblement, écrasée par une fatalité extérieure, et non vaincue dans son énergie interne et dans sa dignité d'homme libre. Dans des situations infiniment supérieures comme ressources matérielles, vous voyez, chez nous, des populations énervées et abattues jusqu'au fond de l'âme, qui s'endorment sur le lit de fange de leur misère et tendent la main sans répugnance, souvent même sans besoins véritablement urgents. Voilà le paupérisme : c'est la pauvreté qui du corps a pénétré graduellement jusqu'à l'esprit, et qui l'a fait déchoir. Si j'avais à le définir, je dirais que c'est une sorte d'esclavage mental, maladie morale héréditaire, née de l'esclavage antérieur et de l'habitude invétérée de la dépendance. Le corps est devenu libre, mais la chaîne est restée à l'esprit et le cœur ne s'est pas relevé de la servitude. La crise temporaire du paupérisme que nous avons à

traverser me paraît un triste legs du passé, le résultat d'une brusque émancipation, octroyée à une race de serfs plutôt que réclamée et conquise par eux ; émancipation qu'ils regrettent secrètement et dont ils déclinent les charges, parce qu'ils n'ont encore ni l'amour de la liberté pour en braver les hasards, ni l'énergie de la volonté pour en surmonter les obstacles.

M. Modeste me paraît donc tout à fait au cœur de la question, quand il cherche avec un soin tout particulier, dans les causes historiques et politiques, dans les formes gouvernementales, dans les croyances religieuses, dans les procédés traditionnels de la centralisation administrative, dns l'absence des droits civiques et l'insouciance des intérêts généraux, dans l'habitude de compter toujours sur le patronage des classes supérieures ou de l'Etat, dans les doctrines et les systèmes unitaires qui dominent en France, dans l'esprit, les opinions, les préjugés de nos populations pauvres, l'explication profonde de leur infériorité matérielle. Toutes ces considérations sont ici d'une importance si capitale, que je blâmerais M. Modeste d'avoir écrit que « le problème du paupérisme est surtout une question *économique,* » si je ne savais dans quel sens étendu il emploie ce mot. Le problème du paupérisme est surtout une question morale et politique. Oui, certainement, comme l'indique partout M. Modeste, la mesure la plus efficace à prendre contre le paupérisme, c'est de donner par tous les moyens possibles, par les institutions économiques et les réformes politiques, à nos populations « l'habitude du *self-government*, pour le nommer justement dans la langue qui est jusqu'aujourd'hui sa langue. » Certainement, un des grands travers des classes ouvrières, c'est « qu'on n'y a pas une frayeur suffisante de la misère, ni un suffisant espoir de la vaincre, quand une fois elle est arrivée. » Et d'où cela vient-il, sinon de « l'habitude de compter toujours sur l'action et le secours d'autrui ? » Certainement, le grand mal, c'est le défaut d'instruction et le défaut de sens moral, qui en est le corollaire : « beaucoup de consciences, placées au milieu d'une atmosphère impure, appellent un peu de clarté pour s'apercevoir ; beaucoup ont besoin d'apprendre à lire. » Et quelle est la cause de ces ténèbres de l'esprit et de la conscience, sinon encore cet état invétéré de dépendance, de tutelle et de minorité ? « L'homme ne s'instruit que par l'expérience personnelle et l'éducation... Nulle part, nos classes laborieuses n'ont expérimenté ni appris. »

Ainsi se trouvent condamnées en principe toutes ces solutions négatives qui, pour maîtriser l'insurrection embarrassante des besoins, perpétuent l'infériorité et la dépendance, tous les systèmes de patronage, de tutelle, d'assistance, tous les rêves de la vie à bon marché, tous les palliatifs temporaires, tous les topiques engourdissants qui sont des amoindrissements de l'activité et de l'énergie humaine. La marche à suivre, au contraire, ce sera partout d'éclairer l'intelligence et le cœur,

l'éveiller l'attention et la prévoyance, de renforcer la volonté, d'exciter ans cesse le sentiment de la valeur personnelle, de susciter le stimulant les besoins élevés, et, tout en veillant à ce que les difficultés de la lutte ie rendent pas la victoire impossible, de laisser toujours subsister omme condition de la vie la lutte qui fait la force. Ici encore, le pro- lème du paupérisme vient aboutir à la même formule que le problème ocial : pour n'avoir plus d'indigents, faire des hommes.

IV.

C'est à développer méthodiquement ce programme qu'est consacré e chapitre des remèdes. Dans les moyens employés ou à employer con- re le paupérisme, il y a à distinguer deux ordres très-différents. — Il y i les palliatifs qui se prennent aux effets déjà accomplis, et qui ne font ue répercuter le désordre et le péril, ajoutant au mal primitif qu'ils ne uppriment pas le mal d'une compensation extérieure, généralement nsuffisante, qui est une perte de forces et presque toujours une injus- ice ; — il y a ensuite les remèdes véritables qui s'attaquent directement i la cause même. Ceux-ci sont de deux espèces : ou ils suppriment la ause du mal quand on peut la supprimer, — ou bien, si la cause est nsuppressible, à son action permanente ils opposent une autre force ermanente aussi et supérieure.

A ce mot de *remèdes*, on ne s'attend pas, je suppose, à voir M. Mo- leste arriver avec quelque panacée inconnue et souveraine, mystérieu- sement couvée dans son laboratoire. Il a trop bien scruté la multiplicité les origines du paupérisme pour tomber dans cette ridicule illusion d'un remède unique et surtout nouveau. Il sait que « dans ce sol fouillé par tant d'intelligences, de sympathies et de dévouements, il reste bien peu à découvrir, malgré tout ce qu'il y reste à faire. » Ce qu'il apporte ici de personnel, c'est, à côté de beaucoup d'observations particulières justes et précieuses, l'indication soigneuse et complète de tous les moyens raisonnables, la recherche de ce que chacun peut donner et de ce qu'il est imprudent d'en attendre, la guerre aux illusions et aux remèdes faux ; c'est l'ordre, l'enchaînement, l'harmonie, qui prouvent que chaque mesure de détail est par lui rattachée à un même système, s'inspire du même esprit, et va frapper son coup dans le même sens. Là s'étendait, là aussi se bornait le vrai domaine de la personnalité de l'auteur ; et son empreinte y est d'une incontestable fermeté.

Elle se révèle aussi dans l'indépendance extrême avec laquelle M. Modeste va prendre ses moyens partout, quelquefois au milieu de systèmes que l'économie politique a condamnés dans leur ensemble, mais où l'on trouve pourtant des aperçus lumineux et féconds, quand on se tient à distance des exagérations qui les ont faussés. C'est ainsi qu'il reconnaît l'incontestable puissance que peuvent avoir, employés à propos, les

mobiles d'honneur, de dévouement et de sacrifice ; il constate tri tement que le saint-simonisme a le premier relevé le travail dans nion publique, et proclamé, avec son fameux axiome : *A chacun s sa capacité*, etc., cette autre formule, qui pourrait servir d'épigr la question du paupérisme : *L'amélioration physique, intellectuelle rale du plus grand nombre*. Il appelle l'attention sur l'idée pha rienne du travail attrayant, et surtout sur cette intuition grandi rôle providentiel que doivent avoir toutes les facultés, les force penchants du cœur humain, quand on aura découvert la loi de leu monies et qu'on saura manier le clavier passionnel. Il faut savoi tant plus de gré à M. Modeste de cet éclectisme dans la recher vrai, que la profondeur de certains principes socialistes (qui n'a échappé à Bastiat) a été beaucoup trop méconnue par la plup économistes.

Dans tous les plans de réformes et d'améliorations sociales, il double écueil très-difficile à éviter. — Si vous vous élancez av d'ardeur dans l'avenir, vers les grands moyens et les grands ré vous risquez d'éloigner les esprits positifs qui ne manquent pas à l'impossibilité et à l'utopie. — Si, au contraire, vous vous b conseiller ce qui est immédiatement praticable, vous décourage et vous glacez l'espérance, par la lenteur des moyens et la mé des résultats. M. Modeste a toute la largeur de vues et l'ardeur c de l'utopiste à qui rien ne semble impossible en espérance ; et, rare privilége, il a en même temps la mesure et la prudence terre de l'homme pratique qui sait combien tout est difficile à tion. Il indique largement les effets décisifs à atteindre dans l'a pose au dernier plan du tableau un grand jalon qui trace la rout revenant au point où nous en sommes, il détaille avec un soin par quel ensemble de petites mesures on peut infléchir la ma choses dans le sens du mouvement à produire ; se tenant toujou terrain solide du possible actuel, mais l'œil fixé avec confianc but éloigné, et relevant « la médiocrité des choses présentes, ce des âmes faibles, » par la perspective de leur développement d venir.

Dans cet ensemble de moyens, qui constitue ce qu'on pourra ler l'assistance indirecte, l'assistance intellectuelle et morale, M. ne pouvait pas passer sous silence l'assistance directe et matéri sans être un véritable remède du paupérisme, est pourtant chose de plus qu'un palliatif. Le paragraphe très-étendu qu'il à cette étude est d'une élévation dans le point de vue et d'une dans les conclusions qui le rendent supérieur à tout ce qu'o sur ce sujet important. Je n'ai pas besoin de dire quel parti pre teur vis-à-vis de l'assistance publique. Il est trop prudent pour la supprimer d'un trait de plume, il sait trop bien qu'il faut

« mener la raison publique au delà du progrès des choses, jamais le progrès des choses en avant de la raison publique ; » il reconnaît que l'assistance désarme l'irritation de la misère par l'intérêt qu'elle lui atteste, et qu'elle pourvoit provisoirement à nombre de besoins criants, surtout « quand elle a le bon esprit de s'adresser à des maux temporaires, qu'elle peut éteindre d'un seul coup. » Mais il n'a garde de laisser la conscience publique s'endormir dans l'illusion commode de la bienfaisance à distance et par procuration : « C'est un sommeil trop dangereux que celui de la fausse croyance au devoir accompli. » Il ne se borne pas à montrer tout ce qu'a de mensonger, d'énervant et de démoralisateur l'assistance légale, ni comment elle fait par elle-même ou accroît la plaie du paupérisme. Il remonte hardiment à la raison supérieure de ce résultat paradoxal : une bienfaisance qui fait du mal.

« Singulier mystère en vérité et contre lequel, au premier abord, l'intelligence et le sens moral se révoltent ! Quoi ! la bonne volonté désintéressée, ardente ne suffit pas à faire une bonne action ? Quoi ! donner c'est faire du mal ? Quoi ! soulager, c'est blesser et corrompre ? Est-il possible que la Providence tolère de pareils mécomptes, et n'est-ce pas à douter de sa justice ? Eh bien ! oui, cela est ainsi, et l'on a pu juger par ce qui précède s'il est possible d'en faire le moindre doute. Mais il en est ainsi sous l'égide et pour la gloire même de l'éternelle justice. C'est qu'en effet nulle part l'homme n'est dispensé de faire acte de choix et de jugement. C'est que pour faire du bien, il faut, chose assurément fort simple mais oubliée pourtant puisqu'on s'étonne, choisir quelque chose qui fasse en effet du bien. C'est que la question de la misère a été partout mal posée ; et qu'il ne s'agit pas de la soulager, ce qui la perpétue, mais de la détruire. C'est que l'Etat n'a rien à donner ; qu'en donnant il excède son pouvoir et son droit, et que le droit violé se venge. C'est que la loi, c'est la justice, et qu'à faire plus que la justice elle sort réellement du domaine de la justice, pour le détriment de cette base suprême de l'ordre, de la sûreté, de la prospérité d'un pays. C'est que la bienfaisance, interdite, impossible à l'Etat, doit être rendue à sa place et je dirais à ses princes légitimes. C'est enfin, il faut bien le dire encore, c'est que si l'Etat donne, si certaines classes le provoquent à donner, tout cela n'est point le devoir accompli, mais la compensation vaine du devoir qu'on récuse. L'Etat donne ; mais il ne veut pas ici l'attribution des droits politiques aux classes pauvres, là l'éducation populaire, ailleurs l'assiette proportionnelle ou la restitution équitable de l'impôt. On le provoque à donner ; mais on ne veut point la suppression de droits protecteurs dont on s'enrichit au détriment du consommateur ; on refuse l'égalité, la fierté, l'indépendance, le respect. On recourt au palliatif, mais on ne veut pas se prendre aux causes. On donne, mais on ne paye point sa dette ; et l'on veut être enfin des bienfaiteurs, mais on ne veut pas être justes. Loin donc que l'insuccès, que les périls de l'assistance

publique soient une injure à la Providence, un oubli de sa pensée, une défaillance de sa conduite, ah! je le demande, ne sont-ils pas au contraire une apparition éclatante de sa justice inflexible et clairvoyante, impossible à tromper, comme à éluder, comme à séduire? »

Après l'assistance de l'Etat vient l'assistance de l'Eglise, la charité. Certes, personne ne nie les bienfaits et les prodiges de cet élan universel d'abnégation dont les premiers temps du christianisme ont donné le spectacle au monde étonné. Mais cette ardeur s'est éteinte et elle devait fortement s'éteindre. Car le précepte du renoncement, d'une part, en prescrivant au riche la charité absolue qui est le don total et sans réserve, aboutit à un communisme volontaire destructif du capital; et, par sa contre-partie, en imposant au pauvre la résignation complète à la misère, il brise le principe d'activité, l'autre ressort du progrès. « La charité, d'ailleurs, ajoute M. Modeste, ne porte-t-elle pas dans son dogme même une sorte d'incapacité semi-volontaire à devenir une institution agissante et forte, au sein de ce domaine qu'elle appelle non sans quelque dédain le domaine temporel? Quel est en effet le dogme de la charité? Ne nous y trompons pas. L'objet et l'ambition de la charité, ce n'est pas le fait économique de l'extinction de la misère. A la définir en toute rigueur, ce n'est pas même le soulagement des souffrances. Pour elle, ce qui importe, ce ne sont pas à vrai dire les corps périssables, vaine et vile poussière qui doit retourner en poussière. Son but est ailleurs, parce qu'elle l'a placé plus haut. Il s'agit pour elle d'ennoblir et d'épurer, de détacher du monde et de sauver des âmes immortelles. Est-elle une institution, un effort, un remède contre le dénûment? Nullement, elle est une vertu. Or, pour qui est la vertu? A coup sûr pour celui-là qui la pratique, ici, pour qui la charité? pour le bienfaiteur. Le pauvre n'en est que l'occasion et la matière. Quand ce mot a été dit : « Il y aura « toujours des pauvres parmi vous, » c'était une prévision douloureuse sans doute. En fait, comment ne pas voir que pour l'Eglise il est en même temps presque une espérance? Que les pauvres, en effet, disparaissent, le monde n'a-t-il pas à pleurer une vertu, l'Eglise l'une des voies du salut éternel? »

En laissant à la charité son mobile élevé et son action d'autant plus bienfaisante qu'elle est libre, M. Modeste se prononce pour une vertu plus humaine et plus directement efficace : la bienfaisance — collective ou individuelle, et individuelle surtout. « La bienfaisance individuellement exercée; telle est bien en effet la forme la plus parfaite, la plus désintéressée et la plus véritablement utile de l'assistance prêtée par un homme à un autre. Sous quels rapports en effet voulons-nous la juger? Comme vertu, son mobile est pur. C'est la voix du devoir, le souvenir de l'origine commune et ce noble sentiment qui, faisant contre-poids à l'intérêt personnel, jette l'homme hors de lui-même au secours de toute douleur dont la vue le saisit, dont la voix l'appelle. La charité, nous

l'avons vu, mêlé à son détachement la pensée de la vie éternelle, et l'on se demande en la voyant si cette préoccupation intéressée du salut ne laisse pas la place à une vertu plus haute encore. Dans sa sphère, la bienfaisance est complète. Le soulagement, le relèvement des pauvres est le but : elle ne pense qu'au soulagement, qu'au relèvement des pauvres. En même temps, plus près de la terre, il faut le dire, plus humaine, dès le premier don elle est tout entière, joies et mérites ; tandis que la charité, absolue, s'accusant de néant jusqu'à la dernière obole, oubliant trop sans doute qu'à côté de ses devoirs il est d'autres devoirs, risque peut-être de jeter la plupart des hommes par la difficulté dans l'indifférence, et pour avoir ravi la vertu trop près du ciel, de laisser le monde sans vertu. »

La bienfaisance peut et doit être aussi collective ; mais à la condition de conserver « à chacune de ses entreprises des limites assez étroites, grand avantage dont il faut s'applaudir, malgré l'opinion qui s'étonne. » Il ne faut pas qu'elle « laisse le bienfaiteur étranger au bienfait, » ni qu'elle dégénère en une assistance banale, « une œuvre anonyme et lointaine, où l'on s'acquitte par une cotisation annuelle du devoir de faire le bien et d'aimer ses semblables. » Il faut qu'elle se garde de l'excès de centralisation et d'organisation ; car « en pareille matière comme en bien d'autres, organiser c'est détruire. » Dans ces données et ces limites, la bienfaisance « doit être l'esprit et la vie du corps social, sous tous les noms qu'on lui donne d'humanité, de fraternité, de sympathie. Sans elle, il n'est pas d'institution qui donne tout ce qu'elle peut donner ; avec elle il n'en est pas d'absolument mauvaise, parce qu'il n'en est pas qu'elle ne corrige et ne sauve. » « Que chacun regarde autour de soi, comme écrivait M. Duchatel, et secoure les misères à sa portée, voilà un système complet organisé. » Je recommande, en passant, à la petite école de M. Leplay l'excellente étude que M. Modeste consacre au *patronage*, ce régime décevant pour les classes inférieures, dangereux pour la caste supérieure, fatal « non-seulement par ses résultats tant qu'il dure, mais surtout peut-être par ce qu'il laisse après lui..., qui partout a tourné misérablement en assistance, et partout a laissé sur le sol des populations mendiantes, éternel embarras pour les temps qui l'on suivi. »

Nous ne pouvons pas accompagner l'auteur dans l'exposé précis et chaleureux des mesures qu'il propose. Contentons-nous de dire que partout c'est à l'action individuelle, c'est à l'initiative particulière qu'il remet surtout l'exécution des moyens, comme partout c'est à réveiller l'initiative et à susciter l'action qu'il fait consister le but final ; demeurant ainsi, d'un bout du livre à l'autre et dans le principe des remèdes comme dans leur résultat, fidèle à un seul et même ordre d'idées. La fin de l'ouvrage respire un sentiment de confiance entraînant : on sent qu'à mesure que l'auteur a avancé dans sa tâche, la lumière s'est faite pour lui comme pour

le lecteur. Dans un résumé vigoureux où éclate la certitude du triomphe, M. Modeste passe en revue toutes les causes de la misère, en mettant en regard les forces médicatrices supérieures que nous avons à lui opposer; montrant comment tout ce que l'humanité a déjà conquis sur ce terrain est un sûr garant de ses succès futurs. Mais à quel prix ces succès ? faudra-t-il donc lutter sans cesse, se retrouver chaque jour en face d'une difficulté nouvelle ?

« Eh bien oui, répond M. Modeste, c'est le sort éternel de l'homme d'aspirer ainsi à un repos qu'il n'atteint jamais; et nulle part il n'est d'autre solution au monde. Il y a quelques années, rappelons-nous, aux prises avec les inquiétudes et les embarras les plus graves, combien le pays tout entier n'a-t-il pas souhaité, lui aussi, une solution ? Une solution, c'était le cri public : on la demandait à tous les échos ; toutes les mains s'ouvraient pour la saisir, toutes les bouches s'empressaient pour la promettre. Alors un homme qui s'était fait le conseiller populaire, et qui, par le dévouement et le patriotisme autant que par la grandeur de l'esprit et la grandeur de l'âme, méritait bien de prendre la parole et d'être écouté, éleva la voix au milieu du bruit confus des populations troublées. Vous cherchez une solution, disait-il, hommes de peu d'énergie et de réflexion, jetez donc les yeux autour de vous et sur l'histoire. La solution, est-ce autre chose que le travail continu des peuples, pour se défendre, s'organiser, s'améliorer dans les conditions de leur vie ? est-ce autre chose que la difficulté succédant au succès, et le succès appelé par une difficulté nouvelle ? En vérité tout est solution à la fois et tout est problème. La solution de la veille, obstacle et danger du lendemain, en réclame une autre à son tour. Le monde est une vicissitude sans fin. »

A l'œuvre donc, voilà le dernier mot du livre, et nous le répétons : à l'œuvre ! L'action ici est doublement nécessaire — et pour ceux qui se débattent au fond du bourbier de l'indigence, — et pour ceux aussi qui vont leur tendre la main d'en haut. La rédemption des misères de la classe souffrante est, je le crois, la légitimation de la richesse des classes fortunées. C'est peut-être là leur raison d'être : c'est certainement, au moins, leur devoir et leur salut, leur grandeur et leur bonheur à la fois. Si l'on osait chercher une intention providentielle dans ces inégalités sociales, qui semblent indiquer pour des situations différentes des fonctions et des devoirs différents, on dirait volontiers, en consultant les instincts, les goûts et les aptitudes qui caractérisent chacune des couches diverses de nos sociétés, que la classe moyenne, plus ardente à acquérir, plus entendue à administrer, plus âpre à conserver, paraît aussi plus spécialement préposée à la réalisation du progrès matériel et à la conquête de la richesse : dans la poursuite de ce résultat positif et borné, mais pourtant utile et nécessaire à tous comme à elle-même, elle a son œuvre propre et trouve sa récompense suffisante. Mais il y a une classe d'élite supérieure à la richesse, soit par l'habitude même de la richesse héréditaire,

soit par la noblesse de l'intelligence et du cœur, pour qui le bien-être matériel compte peu en définitive, et qui se trouve exposée, à raison de ce dédain très-réel du prosaïque de la vie, à gaspiller en fantaisies folles, dangereuses, coupables même, sa richesse, son intelligence et sa sensibilité. A cette ambition désintéressée des intérêts purement matériels, à ce besoin d'action qui aspire à se répandre en dehors du cercle étroit de l'égoïsme, il faut un idéal grandiose et un but impersonnel, comme la bienfaisance, la lutte intelligente contre la misère physique et morale, la délivrance des pauvres esclaves du besoin, le partage volontaire avec les déshérités. Là seulement, j'en suis convaincu, peut être l'intérêt, le charme sérieux et la noblesse véritable de la vie dans les hautes classes. Ce qu'on a dit de la religion, on pourrait le dire de la bienfaisance — qui est le côté pratique de la religion : elle est l'aromate qui empêchera la science, la richesse et la sensibilité de se corrompre dans la jouissance égoïste, le désœuvrement et le gaspillage de la vie sans but. A ce point de vue, le paupérisme moderne est peut-être une bénédiction pour notre civilisation raffinée.

L'instinct de ce devoir, elle l'a du reste ; et cette préoccupation ardente qui la porte à étudier, à secourir, à relever la misère, est un des caractères les plus remarquables, les plus nouveaux, les plus rassurants que je connaisse pour l'avenir de nos sociétés modernes. Seulement il faut éclairer ces bonnes intentions ; il faut imposer silence aux découragés qui feraient croire à notre génération qu'elle jette dans un gouffre sans fond ses trésors de sympathies ; il faut qu'on lui montre qu'elle peut et par quels moyens elle peut ; il faut enfin que la science qui a du cœur vienne au secours du cœur qui n'a que le bon vouloir et la richesse. C'est précisément cet encouragement et cette direction qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Modeste : c'est cette réunion rare de bonnes idées et de bons sentiments, de sévérité de principes et d'ardeur de convictions qui en fait à nos yeux le mérite supérieur. L'étude si profonde par laquelle il débute aboutit directement au conseil et à l'action immédiate. La dernière partie pourrait s'appeler la théorie et le manuel pratique de la bienfaisance.

Maintenant, parlerai-je des défauts de l'ouvrage ? Il en a sans doute, comme tout au monde. Je crois, par exemple, que M. Modeste aurait pu se dispenser d'approfondir autant certaines questions, comme celle de l'organisation cantonale, ou du droit de tester, qui ne touchent qu'assez indirectement au sujet principal. Dans l'ordre économique seul, le nombre et l'importance des thèses qu'il discute fait de son livre un traité complet de la science. Toutes les considérations qu'il développe sont aussi neuves qu'instructives, et je serais très-fâché qu'elles fussent supprimées et perdues ; mais il me semble que c'était là plutôt l'objet d'études à part, et que pour aller plus rapidement à son but spécial, il aurait pu supposer acceptée une partie des principes qu'il s'est astreint à démontrer. Il y a aussi dans sa forme des étrangetés, quelquefois même

des incorrections. La manière de M. Modeste est mouvementée et fiévreuse ; il procède par brusques ellipses et par inversions hardies. On comprend que l'expression chez lui est l'esclave, je dirais presque la victime de l'idée, accoutumée à se plier sans résistance à toutes les spontanéités du premier jet ; mais cette souplesse, habituellement très-heureuse, va quelquefois jusqu'aux tours de force ; ce mépris de la symétrie matérielle et de la construction banale frise par moments l'irrégularité. Je ne voudrais pour rien au monde ramener M. Modeste à cette uniforme et insupportable correction de style dont on apprend, à ce qu'il paraît, le mécanisme à l'École normale, comme on apprend la charge en douze temps à la caserne. M. Modeste, d'ailleurs, sait son métier d'écrivain sur le bout du doigt et mieux que les donneurs de conseils, il n'y a pas à en douter ; je croirais volontiers qu'il le sait trop, qu'il n'y voit pas assez de difficultés, et qu'il le traite de haut, comme une chose tout à fait secondaire. Pour peu qu'il veuille s'astreindre à se relire attentivement, éviter les redoublements d'idées, sacrifier les traits incidents qui compliquent, se résigner un peu à la forme vulgaire et au lieu commun en fait de mots et de tournures, il effacera aisément quelques taches qui sont plutôt des excès de qualités que des défauts, et il n'en restera pas moins un écrivain d'une originalité remarquable. Les nombreux passages du livre que j'ai cités sans choix prouveront du reste surabondamment au lecteur, par leur grande et belle tournure, que cette petite critique ne porte que sur des nuances insignifiantes. Je n'ai plus qu'une observation à faire : elle concerne un détail typographique. Le volume de M. Modeste a près de six cents pages, et il n'a que trois chapitres : c'est trop peu de divisions. Il y a, à la fin, une table des matières qui est ordonnée avec une méthode et une netteté admirables ; le texte y correspond exactement, et paragraphe par paragraphe. Ainsi le livre est parfaitement coupé ; il faudrait seulement que ces divisions fussent précisées à l'œil par des signes matériels, des numéros ou des indications marginales. C'est une omission facile à réparer dans une seconde édition. Quand on expose un beau tableau, il faut soigner aussi le cadre.

Malgré tout, l'*Essai sur le paupérisme en France* n'en reste pas moins, dans mon opinion, un des ouvrages les plus remarquables qu'ait produits depuis longtemps notre école économique, et la réalisation splendide de toutes les espérances qu'avait fait concevoir le premier livre de M. Modeste. Nous souhaitons vivement à celui-ci d'autres encouragements que quelques mauvaises pages d'éloges. Le *paupérisme* est une question qui est au concours depuis longtemps ; et véritablement, il nous semble que c'est une bonne fortune pour l'Académie des sciences morales de rencontrer une œuvre aussi vigoureuse et aussi originale, au milieu des compilations estimables et médiocres qu'elle se croit obligée parfois de couronner. On peut, du reste, prédire que de longtemps il ne se publiera rien d'aussi complet sur le paupérisme. Il pourra y avoir de très-bons

travaux de détail, des statistiques précieuses, des monographies, des études très-serrées de certains côtés du mal et de certaines applications des remèdes : mais je ne pense pas qu'il se fasse, d'ici à plusieurs années, d'œuvre d'ensemble analogue ni supérieure ; — tout simplement parce que celle-là est faite, qu'elle résume aussi exactement que possible l'état de la question (sans compter qu'elle l'a réellement et notablement avancée), et que jusqu'à ce que la science d'observation ait recueilli des données et des lumières toutes nouvelles, quiconque voudrait traiter du paupérisme en général serait forcément ramené à adopter le plan, les divisions, l'esprit, les idées et probablement aussi les moyens pratiques du livre de M. Modeste.

R. DE FONTENAY.

DE LA CONDITION

DES

PAYSANS EN VALACHIE ET EN MOLDAVIE

ET

DES AMÉLIORATIONS QU'IL EST QUESTION D'Y APPORTER.

(Suite et fin [1].)

Une fois les formalités que nous avons énumérées dans la première partie de ce travail remplies, les paysans sont libres d'aller s'établir dans leur nouveau domicile, où la Commission établie pour le recrutement doit aller les trouver. La loi favorise les paysans qui deviennent propriétaires par succession, donation, acquisition, etc., etc., et leur permet de se déplacer à toute époque, sauf l'accomplissement des conditions suivantes :

Le paysan doit faire sa déclaration au propriétaire dont il habite la terre six mois avant son départ; il doit acquitter toutes ses obligations, soit celles qui résultent du règlement organique, soit les obligations privées; il doit assurer à la vestiairie (ministère des finances) le payement de sa capitation, jusqu'à l'époque du nouveau recensement, après avoir payé à la caisse communale les trois piastres qu'il doit y verser chaque année pour le temps qui reste à courir jusqu'au nouveau recensement. Faute de remplir les obligations ci-dessus énoncées, un paysan ne

[1] V. le numéro du mois de mars 1858, p. 9.

pourra pas se déplacer. Le propriétaire qui veut renvoyer de sa terre un paysan, pour mauvaise conduite, ne peut pas le faire sur-le-champ, et en cédant pour ainsi dire à un mouvement d'irritation : il doit signifier son intention au paysan une année à l'avance, afin qu'il ait le temps de se chercher un domicile, et au village, à la même époque, afin que la caisse communale ne soit pas frustrée des trois piastres qui lui sont payées annuellement jusqu'à l'époque du nouveau recensement. L'administration doit aussi être prévenue, pour ne pas être privée du montant de la capitation.

Aux époques de recensement les paysans pourront se déplacer en tel nombre qu'ils voudront, et un village entier pourra même le faire ; mais un propriétaire ne peut pas recevoir sur sa terre plus d'un quart de la population d'un village. Dans le cas d'une infraction à cette disposition, le propriétaire qui s'en serait rendu coupable sera obligé de ramener à ses frais les paysans dans leur ancienne commune, où ils devront attendre, pour se transporter ailleurs, l'époque d'un nouveau recensement. Cette disposition est une protection et une garantie donnée aux petits propriétaires contre l'influence des grands boyards fonctionnaires et possédant de vastes domaines qu'ils seraient peut-être tentés de fertiliser, en privant de bras des terres avoisinantes. Toutefois, si le déplacement se fait du consentement et à la demande même du propriétaire, les paysans pourront aller s'établir tous, et sans se diviser, sur une seule et même propriété. Le propriétaire qui éloigne de sa terre des paysans récalcitrants ou dont la mauvaise conduite est une source de désordres ou une cause d'insubordination parmi les autres paysans, est cependant obligé de les indemniser pour les plantations qui ont été faites par eux, comme de pruniers ou autres arbres fruitiers.

Le paysan qui n'est point marié et qui n'est point inscrit dans les rôles du village est libre, en se mariant, d'établir son domicile et de le faire inscrire dans telle commune qu'il voudra choisir et d'y acquitter sa contribution.

Une exception a été faite à ces libérales dispositions, au détriment des bohémiens libérés ; la loi ne leur accordera le droit de se déplacer qu'en 1862, c'est-à-dire après deux périodes de recensement à partir de sa promulgation. Autrefois, en Valachie, presque tous les bohémiens étaient nomades, et c'est afin de les attacher au sol, de leur faire contracter des habitudes de stabilité et de résidence fixe, qu'ils sont traités en mineurs, et que le retard de dix ans a été apporté à la jouissance en ce qui les concerne des droits accordés aux paysans roumains. Nous pensons qu'ils doivent être admis à jouir des droits communs avec les autres paysans. Aujourd'hui, les bohémiens nomades ont fort diminué dans les principautés, et ils sont presque tous devenus bohémiens du foyer, *tziganes de vâtra*, ou exercent des métiers : ils travaillent le fer ou sont orpailleurs. Le propriétaire en Valachie et en Moldavie a seul le droit de

vendre sur sa terre du vin, de l'eau-de-vie ou toute autre boisson. Seul il peut y avoir des boucheries et des boutiques ; c'est un droit inhérent à la propriété, comme la jouissance des moulins, des étangs et des forêts ; mais il peut le céder et le déléguer à son fermier, et c'est ce qui se pratique d'ordinaire en Valachie. En Moldavie, où les grands propriétaires résident sur leurs terres, qu'ils font valoir eux-mêmes, circonstance qui n'a pas médiocrement contribué à donner dans cette contrée à l'agriculture une bien plus grande extension qu'en Valachie, le droit d'avoir des cabarets, de vendre du vin et de l'eau-de-vie est assuré à des juifs qui en tirent des profits considérables, mais bien souvent au détriment de l'aisance et de la santé des paysans, dont l'eau-de-vie de prunes est devenue le fléau.

En général, dans les deux principautés, la propriété est entourée de grands priviléges. Ainsi, en Moldavie, c'est le grand propriétaire qui dresse les listes de recrutement, et la justice elle-même prend son autorisation ou du moins s'entend avec lui pour agir sur ses terres, le cas échéant. Les curés des villages dépendent en quelque sorte des propriétaires qui peuvent améliorer leur situation, et qui supportent les frais de réparation des églises. C'est l'influence religieuse que les propriétaires peuvent exercer sur leurs terres qui a été jusqu'ici la grande objection et le principal obstacle à l'acquisition de propriétés par des étrangers, et qui a motivé l'exclusion absolue des musulmans et des israélites ; les chrétiens des autres communions ou de celle du rite grec ne peuvent posséder que par mariage ou héritage. La donation n'est plus une des sources de l'acquisition, parce qu'elle pourrait servir à cacher des ventes.

Voyons maintenant quels sont les bénéfices et les charges du paysan moldave, comparés aux bénéfices et aux charges du paysan valaque. Pour son enclos et son potager, il a 10 perches ; en terre labourable on lui accorde 1 faltche et 40 perches ; en terre de vaine pâture 40 perches; en prairies 40 perches; en tout 2 faltches 50 perches (pragines), équivalant à 7,560 stingènes carrées. Ajoutons à ce terrain, qui est donné à tous les paysans sans distinction, 60 perches en terre de vaine pâture, et autant en prairies, pour chacune des deux paires de bœufs. Ainsi que l'a fixé le règlement, on aura 4 faltches et 10 perches ou 11,880 stingènes carrées pour le paysan possesseur d'une paire de bœufs et 5 faltches et 50 perches, ou 16,200 stingènes carrées pour le paysan possesseur de deux paires de bœufs. Après les bénéfices, voyons les charges. Avant la loi qui fut la suite de la convention de Basta-Liman, ces charges consistaient :

1° En douze journées simples ou avec les bestiaux, d'après la condition du paysan;

2° En un roulage jusqu'à la distance de seize heures, ou en deux, si la distance n'était que de huit heures;

3° Dans le transport de deux chariots de bois ; les paysans qui ne possèdent pas de bestiaux font à la place de ces dernières charges quatre journées de leur personne;

4° En quatre journées de leur personne, pour les réparations ;

5° En dix hommes par cent familles ;

6° Dans la dîme sur le produit des champs qu'ils cultivent ou qu fauchent.

Parmi ces charges ont été supprimées : 1° la dîme ; 2° les qua journées simples pour les paysans sans bestiaux que chacun d'eux faire à la place du roulage et de deux chariots de bois ; mais on a conse les dix hommes par cent familles et quatre jours pour les réparatic le roulage, les deux chariots de bois. Les deux premières charges pès sur tous les paysans sans distinction, les deux autres n'atteignent ceux qui ont des bestiaux.

Les douze journées transformées en différents travaux se divisent travaux particuliers aux paysans possesseurs de bestiaux et en trav communs à toutes les classes.

Les premiers travaux sont :

1° Un roulage jusqu'à la distance de seize heures. Ce roulage équiv en Valachie, à six journées deux tiers de travail avec les bestiaux p le paysan possesseur de deux paires de bœufs, et à sept journée demie pour le paysan qui n'a qu'une seule paire de bœufs, ou tr journées un tiers simples pour le premier et onze un quart pou second.

2° Labourage de 14 ou de 9 perches, suivant la qualité du cha Un pareil travail équivaut, en Valachie, à une journée et demie les bestiaux, ou bien trois journées simples pour deux paires de bœ et deux un quart pour une paire de bœufs.

3° Ensemencement de ce champ.

4° Hersage équivalant à deux tiers d'une journée avec les bestiaux à une journée un tiers pour deux paires et une paire de bœufs.

5° Transport de deux charrettes de bois, ce qui équivaut, en gén à six journées simples en Valachie.

En tout vingt-quatre journées simples et une grande journée pour paysans qui possèdent deux paires de bœufs, et vingt et une jour un sixième pour le paysan qui n'a qu'une paire de bœufs.

Les travaux communs à toutes les classes convertis en journées s ples, d'après les dispositions des conditions du règlement valaque nous avons déjà mentionnées, sont :

Un sarclage à deux reprises de 48 perches semées de maïs, douze journées simples ; récolte du maïs, trois journées ; dépouil ment de l'épi, trois ; transport à la grange, une ; moisson de 64 p ches semées de blé, six journées ; transport à l'aire et entassement ce blé, une ; fauchage d'un faltche, cinq ; pour ramasser le foin et former une meule, deux ; réparations et autres travaux divers, quat en tout trente-sept journées simples.

Si à ces journées, que doivent faire tous les paysans sans distinct

on ajoute celles qui sont particulières aux deux classes qui possèdent des bestiaux, on aura soixante et une journées un quart pour le paysan possesseur de deux paires de bœufs, et cinquante-huit un tiers pour celui qui en a une.

Si nous comparons ces charges et ces bénéfices aux charges et aux bénéfices des paysans valaques, nous trouverons le résultat suivant :

1° Le paysan qui possède quatre bœufs reçoit, en Valachie, pour subvenir à tous ses besoins, 8 pogones et 19 perches, qui équivalent à 11,394 stingènes carrées, et travaille avec ses deux paires de bœufs pendant vingt jours, ce qui fait, d'après le règlement, quarante journées simples par an, et, pour chaque journée, 284 7/8 stingènes carrées.

En Moldavie, le paysan dans les mêmes conditions reçoit 5 faltches et 50 perches, soit 16,200 stingènes carrées, et ses prestations s'élèvent, ainsi que je l'ai démontré plus haut, à soixante et une journées un quart simples par an, ce qui fait 264 stingènes pour chaque journée, et 1,248 en tout de moins qu'en Valachie.

Le paysan possesseur d'une paire de bœufs reçoit, en Valachie, 6 pogones 14 perches, soit 8,532 stingènes carrées, et travaille avec cette paire de bœufs vingt jours ou trente journées simples par an, ce qui fait pour chaque journée 284 2/5 stingènes.

En Moldavie, l'étendue de terrain accordée à cette classe de paysans est de 4 faltches 10 perches ou 1,180 stingènes carrées, et le travail que chacun d'eux doit faire est de cinquante-huit journées simples et un tiers, ce qui fait 203 5/8 stingènes pour chaque journée et 4,700 1/2 en tout de moins qu'en Valachie.

Le paysan qui ne possède pas de bestiaux reçoit, en Valachie, 4 pogones 10 perches, soit 5,724 stingènes carrées, et travaille vingt jours par an, ce qui fait 286 1/5 stingènes pour chaque jour.

En Moldavie, ce paysan reçoit 2 faltches 10 perches, soit 7,560 stingènes carrées, et il travaille trente-sept jours par an. Il reçoit donc 204 1/9 stingènes pour chaque journée de travail, c'est-à-dire 82 par jour et en tout 3,034 de moins qu'en Valachie.

Nous ferons observer ici que la journée simple et la stingène ont été choisies pour réduire à une mesure commune le travail que fait un paysan à l'étendue de terrain qu'il reçoit dans les deux principautés, en retour de son travail. Sans cette mesure commune, la comparaison eût été presque impossible.

Du parallèle que le lecteur vient d'avoir sous les yeux, il résulte que, même avec la suppression de la dîme, proposée par la Commission moldave, la condition du paysan valaque est encore meilleure que celle de son voisin d'au delà du Séreth.

La différence qui existe entre eux eût été encore plus profonde si le paysan, d'après une disposition du règlement, avait été obligé d'entourer à ses frais les différents emplacements qui lui sont concédés. Les

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à changer à la situation des paysans dans les principautés ? Ce n'est point là la conclusion que nous entendons tirer de notre travail ; mais nous pensons que le principe des arrangements de gré à gré et de liberté réciproque du propriétaire et du cultivateur doit faire la base de tout système d'amélioration, mais que cette liberté doit suivre une marche graduelle, comme celle qu'elle a suivie jusqu'ici. C'est aux propriétaires qui comprendront leur intérêt à attacher les cultivateurs au sol de leurs terres, non plus par des liens qui rappellent plus ou moins le servage, mais par des conditions avantageuses aux deux parties, et à identifier leurs intérêts avec ceux de la propriété sur laquelle ils sont établis. Quel est le propriétaire intelligent qui se refusera à fixer un village de paysans laborieux sur sa terre, en donnant à chaque laboureur la maison qu'il occupe et l'enclos qui l'entoure ? Mais ne serait-ce pas un acte de pouvoir bien exorbitant que de forcer les propriétaires par une loi à donner aux paysans cette maison et cet enclos ?

Les arrangements de gré à gré sont beaucoup plus fréquents en Valachie qu'on ne le croit, et ils produisent d'excellents résultats, qui sont dus à la liberté. Nous-même, nous l'avons fait pratiquer sur une terre que nous possédons en Valachie, et qui est voisine d'une petite ville de cinq mille âmes, appelée Alexandrie, du nom de son fondateur le prince Alexandre Ghika, qui fut hospodar de 1834 à 1842, et qui est aujourd'hui caïmacan de la principauté. Cette ville est habitée par des Serbes et des Bulgares, race active, laborieuse et économe. Bien qu'il y ait trois villages sur la terre, les paysans qui les habitent ne suffisent pas cependant à en cultiver la vaste étendue (cette terre a plus de dix mille hectares tout d'un tenant), et ce sont des cultivateurs établis dans la petite ville d'Alexandrie qui cultivent avec beaucoup de succès pour eux, comme pour le propriétaire, la portion de la propriété qui avoisine le plus Alexandrie, et qui s'étend entre les deux rivières de Téléorman et de Véde. Ces travailleurs libres sont plus actifs que ceux qui sont établis dans les villages, et leur activité a stimulé celle des paysans des trois villages.

Il y a dans les principautés trois intérêts à ménager réciproquement, que le législateur ne doit jamais perdre de vue, et qu'il doit considérer comme étroitement liés : l'intérêt du propriétaire, celui du paysan, et celui de l'agriculture. C'est, à notre avis, la liberté qui les concilie le mieux, mais une liberté graduelle, se développant avec les besoins et les mœurs du pays, et qui évite les bouleversements également funestes aux riches et aux classes laborieuses.

EUGÈNE POUJADE,
Consul général, ancien chargé d'affaires dans les principautés du Danube.

CRISE ÉCONOMIQUE AU CHILI.

Depuis un an environ, le Chili est affligé d'une crise économique dont les effets commencent à se faire sentir dans toutes les classes de la population, et qui préoccupe à bon droit les meilleurs esprits du pays, en même temps que les maisons de commerce les plus intelligentes. L'étude des causes qui ont amené cet état de gêne, l'examen de quelques expédients proposés pour y remédier présentent en même temps un intérêt scientifique et une utilité pratique, et c'est pourquoi nous avons cru qu'il pouvait être bon de publier quelques considérations sur ce sujet.

I.

Toute crise économique est l'effet d'un dérangement, d'un changement survenu dans une situation déterminée ; il importe donc de définir d'abord l'état dans lequel se trouvait le Chili au commencement de celle qui fait l'objet de ce travail.

Chacun sait que la découverte des mines de Californie en 1848 et des mines d'Australie en 1851 a causé au Chili une véritable révolution économique. Des milliers de chercheurs d'or et d'aventuriers de toute sorte transportés brusquement au milieu de contrées incultes et désertes, sans qu'ils eussent songé comment ils pourraient s'alimenter et vivre, ouvrirent tout à coup au commerce un nouveau et magnifique débouché; leurs besoins étaient immenses et leurs moyens d'échange égaux aux besoins, car ils offraient une marchandise d'un transport facile et généralement demandée, de la poudre d'or ; aussi le commerce s'empressa-t-il, sans hésiter, de répondre à leur appel. Ce fut un grand spectacle que celui de ces masses de population transportées en quelques mois sur des terres vierges, improvisant des villes et s'entourant rapidement, par le jeu libre des échanges, de toutes les ressources et de tout le luxe de la civilisation.

Dans la secousse imprimée au commerce par ces grands événements, le Chili se trouva, par sa situation géographique, plus près des débouchés que tous les autres pays producteurs de grains. A cette époque d'ailleurs tous les produits alimentaires y étaient à bon marché : le froment s'y vendait 1 piastre 1/2 la fanega (7 fr. 50 c. l'hectolitre), et les riches vallées de son territoire, sur lequel la culture était peu étendue, permettaient d'augmenter en peu de temps, à peu de frais et dans des proportions considérables, l'offre des céréales de toute sorte. Le commerce vint donc demander au Chili les grains nécessaires pour l'alimen-

journées qu'exige ce travail ne sont point fixées, et par conséquent elles ne figuraient pas dans la liste que nous avons donnée plus haut ; mais les observations qui furent alors faites par S. A. le prince Grégoire Ghika, qui en demanda vivement la suppression, firent bien comprendre combien cette charge était lourde.

Autre observation. On ne fait point entrer ici en ligne de compte les dix hommes par cent familles. Cette disposition du règlement moldave est regardée comme un droit particulier, et en dehors des redevances qui sont la conséquence du droit de propriété. Cette disposition n'est point comprise dans l'article qui traite de ces redevances, comme en Valachie, et n'a point été non plus comprise, en Moldavie, dans les réformes qui ont trait spécialement à cet article.

Ces dix hommes sont exempts de la capitation et de toutes les charges publiques ; ainsi ils ne figurent ni sur les listes des contributions ni sur celles du recrutement : cela donne lieu à de graves inconvénients ; les recensements ne sauraient jamais être exacts ; le nombre des contribuables diminue et les charges pèsent inégalement et lourdement sur les non privilégiés. Toutes ces causes constituent une meilleure condition en faveur du paysan valaque. Il nous paraît difficile de ne pas abolir tant en Valachie qu'en Moldavie le droit des propriétaires à s'attribuer le service d'un certain nombre d'hommes par cent familles : ce droit, très-modéré en Valachie, est, comme on le voit, très-onéreux en Moldavie.

Nous avons donné un exposé aride, mais détaillé et complet des rapports qui existent en Valachie et en Moldavie entre les propriétaires et les cultivateurs. On a pu suivre les différentes transformations que ces rapports ont subies pour arriver à l'état actuel. Quelques faits saillants doivent fixer l'attention. 1° Dans les principautés, il n'y a pas eu et il n'y a pas de distinction entre les diverses propriétés ; elles ont toujours eu les mêmes priviléges ; il n'y a pas eu de terres nobles et de terres non nobles. 2° Les paysans pouvaient posséder la terre et devenir propriétaires, exactement comme les boyards, et leurs terres étaient affranchies de toutes charges comme celles des boyards, alors même qu'ils supportaient, comme paysans, des charges dont les boyards sont exempts. 3° Les propriétés en Valachie et en Moldavie ont été acquises, et la plupart des grandes propriétés ne sont qu'une réunion de petites propriétés acquises successivement des paysans qui ont vendu leurs terres aux boyards. Tous ceux qui possèdent en Moldavie et en Valachie des terres considérables ont une liasse énorme d'actes de vente, qui sont comme une histoire de la propriété, qui a suivi dans les principautés une marche inverse de celle qui a eu lieu en France, où les propriétés ont tendu à se fractionner, tandis que, dans la Roumanie, il y a eu agglomération et réunion de petites propriétés pour composer de grandes terres, ce qui n'a pas nui au développement de l'agriculture. On voit dans les princi-

pautés des terres qui ont tout d'un tenant 20,000 hectares et plus; mais elles sont mieux cultivées en Moldavie, parce que les boyards résident sur leurs propriétés. Le fait de l'acquisition successive des petites terres et de la création des grandes propriétés a été constaté, ainsi que nous l'avons vu dans ce travail, par la Commission chargée, à la suite du sened de Basta-Liman, de réformer le règlement organique dans certaines dispositions, et suffit, à mon avis, pour diriger le législateur dans la marche qu'il doit suivre pour les modifications qui seront apportées par la suite à la condition des paysans. Il y a dans les principautés une réunion d'hommes très-recommandables par leurs sentiments patriotiques, et qui désirent que les paysans soient rendus propriétaires de la portion de terrain qui leur est accordée par le règlement organique, en compensation des travaux qu'ils font pour le compte du propriétaire. Je dois dire que c'est la concession principale demandée en faveur du paysan par le parti libéral, je ne veux pas dire révolutionnaire, mais enfin par les hommes qui ont été au pouvoir en Valachie en 1848. A cette concession ils ajoutent une diminution des charges qui pèsent sur les paysans, relativement au travail des routes. Sur ce dernier point ils ont raison ; mais il est difficile de parler convenablement de cette question en dehors de celle des chemins de fer, avec laquelle elle est étroitement liée aujourd'hui, et ce sera peut-être l'objet, de notre part, d'un travail spécial.

Revenons à la grande concession que le parti libéral désire accorder aux paysans. Voici les objections que soulève ce projet de la part des conservateurs. Ils disent : « Nous avons, ainsi que cela a été prouvé, acheté des paysans la presque totalité des terres qu'ils cultivent aujourd'hui pour nous comme pour eux ; si on leur donne de par la loi le terrain qui leur est alloué aujourd'hui, ou seulement l'enclos qui entoure leurs maisons, ils ne tarderont pas à nous les revendre d'autant plus vite qu'ils sauront que la loi obligera les propriétaires à donner aux paysans une partie du terrain qu'ils cultivent pour leur propre compte ; d'ailleurs, ce qui est aisé pour les boyards ou les propriétaires qui possèdent de grandes terres ne serait qu'une lourde charge pour ceux qui n'ont que des propriétés d'une médiocre étendue. » Ces objections nous paraissent fondées. On réplique, il est vrai, qu'en Hongrie, en Transylvanie et dans le Banat le gouvernement autrichien a rendu les paysans propriétaires des terres qu'ils cultivaient pour les seigneurs ; mais ces terres appartenaient à la couronne et avaient été cédées pour un laps de temps plus ou moins considérable, et à certaines conditions. La couronne s'est crue dégagée par la conduite des seigneurs pendant la guerre civile, et les a frappés au profit des paysans, qui avaient aidé la couronne à écraser ce qu'elle appelait la rébellion. Il n'y a, nous l'avons vu, aucune comparaison à établir entre les nobles magyars et transylvains, et les boyards valaques.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à changer à la situation des paysans dans les principautés ? Ce n'est point là la conclusion que nous entendons tirer de notre travail ; mais nous pensons que le principe des arrangements de gré à gré et de liberté réciproque du propriétaire et du cultivateur doit faire la base de tout système d'amélioration, mais que cette liberté doit suivre une marche graduelle, comme celle qu'elle a suivie jusqu'ici. C'est aux propriétaires qui comprendront leur intérêt à attacher les cultivateurs au sol de leurs terres, non plus par des liens qui rappellent plus ou moins le servage, mais par des conditions avantageuses aux deux parties, et à identifier leurs intérêts avec ceux de la propriété sur laquelle ils sont établis. Quel est le propriétaire intelligent qui se refusera à fixer un village de paysans laborieux sur sa terre, en donnant à chaque laboureur la maison qu'il occupe et l'enclos qui l'entoure ? Mais ne serait-ce pas un acte de pouvoir bien exorbitant que de forcer les propriétaires par une loi à donner aux paysans cette maison et cet enclos ?

Les arrangements de gré à gré sont beaucoup plus fréquents en Valachie qu'on ne le croit, et ils produisent d'excellents résultats, qui sont dus à la liberté. Nous-même, nous l'avons fait pratiquer sur une terre que nous possédons en Valachie, et qui est voisine d'une petite ville de cinq mille âmes, appelée Alexandrie, du nom de son fondateur le prince Alexandre Ghika, qui fut hospodar de 1834 à 1842, et qui est aujourd'hui caïmacan de la principauté. Cette ville est habitée par des Serbes et des Bulgares, race active, laborieuse et économe. Bien qu'il y ait trois villages sur la terre, les paysans qui les habitent ne suffisent pas cependant à en cultiver la vaste étendue (cette terre a plus de dix mille hectares tout d'un tenant), et ce sont des cultivateurs établis dans la petite ville d'Alexandrie qui cultivent avec beaucoup de succès pour eux, comme pour le propriétaire, la portion de la propriété qui avoisine le plus Alexandrie, et qui s'étend entre les deux rivières de Téléorman et de Véde. Ces travailleurs libres sont plus actifs que ceux qui sont établis dans les villages, et leur activité a stimulé celle des paysans des trois villages.

Il y a dans les principautés trois intérêts à ménager réciproquement, que le législateur ne doit jamais perdre de vue, et qu'il doit considérer comme étroitement liés : l'intérêt du propriétaire, celui du paysan, et celui de l'agriculture. C'est, à notre avis, la liberté qui les concilie le mieux, mais une liberté graduelle, se développant avec les besoins et les mœurs du pays, et qui évite les bouleversements également funestes aux riches et aux classes laborieuses.

EUGÈNE POUJADE,
Conseil général, ancien chargé d'affaires dans les principautés du Danube.

CRISE ÉCONOMIQUE AU CHILI.

Depuis un an environ, le Chili est affligé d'une crise économique dont les effets commencent à se faire sentir dans toutes les classes de la population, et qui préoccupe à bon droit les meilleurs esprits du pays, en même temps que les maisons de commerce les plus intelligentes. L'étude des causes qui ont amené cet état de gêne, l'examen de quelques expédients proposés pour y remédier présentent en même temps un intérêt scientifique et une utilité pratique, et c'est pourquoi nous avons cru qu'il pouvait être bon de publier quelques considérations sur ce sujet.

I.

Toute crise économique est l'effet d'un dérangement, d'un changement survenu dans une situation déterminée ; il importe donc de définir d'abord l'état dans lequel se trouvait le Chili au commencement de celle qui fait l'objet de ce travail.

Chacun sait que la découverte des mines de Californie en 1848 et des mines d'Australie en 1851 a causé au Chili une véritable révolution économique. Des milliers de chercheurs d'or et d'aventuriers de toute sorte transportés brusquement au milieu de contrées incultes et désertes, sans qu'ils eussent songé comment ils pourraient s'alimenter et vivre, ouvrirent tout à coup au commerce un nouveau et magnifique débouché; leurs besoins étaient immenses et leurs moyens d'échange égaux aux besoins, car ils offraient une marchandise d'un transport facile et généralement demandée, de la poudre d'or ; aussi le commerce s'empressa-t-il, sans hésiter, de répondre à leur appel. Ce fut un grand spectacle que celui de ces masses de population transportées en quelques mois sur des terres vierges, improvisant des villes et s'entourant rapidement, par le jeu libre des échanges, de toutes les ressources et de tout le luxe de la civilisation.

Dans la secousse imprimée au commerce par ces grands événements, le Chili se trouva, par sa situation géographique, plus près des débouchés que tous les autres pays producteurs de grains. A cette époque d'ailleurs tous les produits alimentaires y étaient à bon marché : le froment s'y vendait 1 piastre 1/2 la fanega (7 fr. 50 c. l'hectolitre), et les riches vallées de son territoire, sur lequel la culture était peu étendue, permettaient d'augmenter en peu de temps, à peu de frais et dans des proportions considérables, l'offre des céréales de toute sorte. Le commerce vint donc demander au Chili les grains nécessaires pour l'alimen-

tation des chercheurs d'or ; et comme les pays aurifères ne possédaient pas encore de moulins, on se hâta de profiter des chutes d'eau, si nombreuses au Chili, pour y construire des usines qui permissent d'exporter des farines, des aliments propres à une consommation immédiate. L'élévation soudaine et soutenue du prix des grains et farines sur les marchés de Valparaiso et Concepcion suffit pour déterminer une vaste extension de la culture et le rapide développement de l'industrie de la meunerie.

Le Chili se trouvait d'ailleurs bien préparé à ce grand effort industriel ; depuis très-longtemps il était en possession de fournir au Pérou et aux pays équatoriaux de la côte du Pacifique une quantité considérable de grains et farines ; sur son territoire même, les provinces agricoles du sud et du centre étaient habituées à envoyer les aliments aux populations qui exploitent les mines d'argent et de cuivre des provinces du nord. Ainsi le commerce des grains et farines et la meunerie étaient déjà connus et bien organisés ; ils purent se développer promptement sans passer par les tâtonnements et les difficultés auxquelles ne peut se soustraire une industrie naissante. Le développement de la richesse du Chili fut donc rapide et eut quelque chose de prodigieux de 1848 à la fin de 1855 ; et, pour comble de prospérité, la production si incertaine des mines d'argent de Copiapo fut plus abondante, durant cette période, que dans les années antérieures.

On comprend sans peine comment se fit la distribution de cet immense accroissement de richesses. Les commerçants en grains et farines, les industriels actifs et hardis qui établirent et exploitèrent les moulins en eurent les prémices ; mais la part la plus considérable fut acquise aux propriétaires fonciers, dont les revenus s'élevèrent tout à coup dans des proportions énormes. En effet, le prix des grains avait au moins triplé ; de telle sorte que si l'on évalue à la moitié du produit les frais de culture avant 1848, les revenus fonciers se trouvaient subitement sextuplés. La culture put s'étendre sans attaquer des terres d'une qualité inférieure, et élever ainsi bien au delà du chiffre indiqué plus haut le revenu des propriétaires fonciers.

Dans cet accroissement de richesse, le cultivateur, le paysan recueillit aussi sa part ; les bras manquant aux travaux, chaque jour plus étendus, de la terre et des mines, les salaires augmentèrent et s'élevèrent à peu près au double de ce qu'ils étaient avant 1848. Ils se seraient élevés plus haut dans un pays d'agriculture perfectionnée ; mais dans un pays où l'on jette la semence sur un terrain vierge, on conçoit que la culture peut s'étendre sans exiger des travaux qui seraient indispensables avec un autre système. Quoi qu'il en soit, l'augmentation du salaire des cultivateurs aurait été plus grande si, plus instruits, plus intelligents, moins asservis par une tenure quasi-féodale, ils avaient su profiter de la prospérité de leur pays et y apporter une part plus considérable par un tra-

vail mieux soutenu et mieux dirigé. L'augmentation de leurs salaires, n'eût-elle pas été plus grande, aurait pu déterminer des progrès durables dans la classe des cultivateurs, si elle avait eu plus d'esprit de famille, plus d'ordre, plus d'économie. Malheureusement cette classe, encore peu préparée à ce bienfait inattendu de la liberté, n'en a guère profité, et l'on peut affirmer, non-seulement qu'elle a peu capitalisé, mais qu'elle n'a pas sensiblement élevé le chiffre de ses consommations régulières : presque tout ce qu'elle a gagné a été consommé au jeu ou au cabaret, en un mot gaspillé pour satisfaire les besoins d'un luxe grossier.

Les richesses acquises tout à coup par les propriétaires d'exploitations agricoles et de mines sont allées augmenter la demande de travail des artisans, des commerçants et aussi celle des marchandises étrangères. En effet, on a d'abord étendu la culture, ce qui a exigé une augmentation du matériel agricole, et partant un accroissement du travail employé à cette branche de fabrication. Quelques propriétaires, en trop petit nombre, ont entrepris des améliorations foncières, comme canaux d'irrigation et défrichement, ce qui a élevé la demande du travail de manœuvre ; d'autres ont fait venir d'Europe et de Nord-Amérique des machines à moissonner, à battre, à vanner, etc. Mais la plus grande partie des nouveaux revenus fonciers a été employée à étendre la jouissance des propriétaires ; la plupart se sont mis à construire de belles maisons, à acheter des mobiliers somptueux, et le luxe de la toilette des dames a fait, en quelques années, des progrès incroyables ; le nombre des équipages a plus que décuplé ; les dépenses de la table et, en somme, toutes les dépenses ordinaires des familles se sont accrues dans des proportions considérables. Les services des artisans, dont un grand nombre sont européens, et du petit commerce ont été plus demandés que jamais ; on a vu croître de même la demande des meubles, habits, riches tissus et autres marchandises fournies par le commerce extérieur, et notamment par la France. En résumé on peut dire que, tandis que le cultivateur dissipait en folles orgies l'augmentation de ses revenus, les propriétaires employaient les leurs à augmenter leurs jouissances durables ; mais les uns et les autres ont fort peu capitalisé. Il est arrivé ce qui arrive chaque fois que des événements extérieurs élèvent des fortunes rapides que les détenteurs n'ont pas encore l'habitude d'administrer, d'assurer, de consolider par le travail et par une prévoyance étendue.

II.

Le développement de la richesse du Chili était dans tout son éclat lorsque, vers la fin de 1855, les hommes prévoyants commencèrent à voir quelques nuages à l'horizon. L'exploitation des mines d'or, en Californie surtout, commença à donner au travail des chercheurs d'or une rémunération moindre, tandis que le haut prix des céréales offrait un salaire

magnifique au travail agricole. D'ailleurs la population de ce pays s'était accrue au point de rendre la culture sur place indispensable ; d'énergiques pionniers s'étaient mis à défricher, et bientôt on put prévoir le jour où la Californie se suffirait, et même celui où elle pourrait exporter des céréales. Le mouvement était plus tardif en Australie, mais il prenait visiblement la même direction ; au lieu de deux consommateurs de ses produits agricoles, le Chili était menacé de voir s'élever deux concurrents qui lui disputeraient bientôt ses anciens marchés de la côte du Pacifique, comme le Pérou, l'Equateur, et jusqu'à celui de ses provinces du nord.

Cependant l'année 1855 elle-même fut excellente ; les produits agricoles du Chili se vendirent un peu moins cher que ceux de quelques années précédentes, mais en compensation ils furent plus abondants que jamais, de telle sorte que la situation si prospère où l'on se trouvait semblait se consolider. Malgré l'accroissement considérable qu'avait pris l'importation, l'exportation suffisait largement à payer les marchandises tirées des pays étrangers, sans qu'il fût nécessaire de rien demander aux réserves monétaires. Le gouvernement fondait une Caisse de crédit hypothécaire pour étendre et assurer le crédit des propriétaires fonciers, et les particuliers établissaient quelques banques, notamment deux banques de circulation à Santiago : à l'entreprise du chemin de fer de Valparaiso à la capitale venait se joindre celle d'un chemin de fer de Santiago à Talca. Les dépenses des particuliers, et notamment les constructions, continuèrent et s'étendirent ; on évaluait à 8 millions de piastres (40 millions de francs) les sommes engagées en maisons neuves et achats de meubles, à Santiago seulement.

En 1856, les choses commencèrent à changer d'aspect ; la récolte avait été médiocre et d'ailleurs les marchés du Pacifique commençaient à se fermer ; l'exportation de grains et farines, comparée à celle de 1855, présentait une diminution de plus de 2 millions de piastres (10 millions de francs) ; la production des mines d'argent baissait sensiblement, et si le prix élevé des cuivres sur les marchés européens favorisait l'extraction de ce métal, la production n'augmentait que par la mise en exploitation de mines plus pauvres qui donnaient au propriétaire bien peu de chose au delà des frais d'extraction. En même temps les importations augmentaient de 1,370,000 piastres (6,850,000 fr.), et les dépenses privées, loin de se réduire, semblaient s'élever ; les salaires étaient toujours chers et les classes inférieures en profitaient peu, d'autant plus que le prix des aliments n'avait pas baissé d'une manière sensible.

Les établissements de crédit fondés dans le courant de l'année précédente empêchèrent que la gêne, résultat inévitable de ce changement de situation, se fît brusquement sentir. La Caisse de crédit hypothécaire avait prêté à divers propriétaires une somme de 2 millions de piastres environ de lettres de gage qui s'étaient négociées à un cours variable entre 92 et 85 pour 100. Ces titres avaient été accueillis avec faveur par les

capitalistes, dont un certain nombre avaient renoncé à faire l'escompte du papier de commerce pour acheter des billets de la Caisse, placement commode qui contribuait en même temps à encourager l'épargne, en la rendant plus facile et plus avantageuse. Mais les capitaux ainsi retirés au commerce ou économisés par une partie de la population furent généralement employés d'une façon peu reproductive par les emprunteurs; ils servirent à combler le déficit qu'avaient laissé les revenus de l'année, à soutenir les dépenses des propriétaires sur le même pied qu'auparavant, à continuer la construction de maisons d'habitation. Les banques de circulation, d'autre part, empruntaient à la circulation monétaire une somme que l'on ne peut guère évaluer à moins de 400,000 piastres (2 millions de francs) et rendaient ainsi au commerce une partie des capitaux que la Caisse hypothécaire lui avait enlevés.

Toutefois le taux de l'intérêt, qui s'était maintenu à 10 pour 100 environ pendant l'année 1855, commença à s'élever dans l'année suivante d'abord à 12, puis à 15 pour 100; il était évident que les capitaux disponibles devenaient rares dans le pays; et comme l'industrie ne s'était pas sensiblement développée pendant cette période, on pouvait affirmer que la hausse du taux de l'intérêt venait plutôt d'une insuffisance de l'offre que d'un accroissement de la demande. Le commerce extérieur, auquel les retours en marchandises manquaient, commença à exporter la monnaie d'argent, dépréciée d'ailleurs sur le marché, d'une part par l'élévation du prix de l'argent en barres à la suite de la moindre production des mines de Copiapo, d'autre part par les émissions de billets de banque qui venaient la remplacer. Vers la même époque, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1856, la consommation des marchandises européennes commença à se ralentir et, depuis ce temps, la gêne n'a cessé d'augmenter jusqu'à la fin de 1857. Le taux courant de l'intérêt d'escompte s'est élevé jusqu'à 18 et quelquefois jusqu'à 24 pour 100; le cours des billets de la Caisse hypothécaire a baissé jusqu'à 70, jusqu'à 67 pour 100, et l'usage des achats à crédit par les particuliers, inconnu auparavant, a commencé à s'introduire dans le commerce de détail. Alors la crise dont on n'avait pas voulu reconnaître l'imminence à la fin de 1856 est devenue évidente, et on n'a plus pu discuter que sur ses causes et sur les moyens d'y mettre fin.

III.

Après l'exposé qui précède, et dont tous les détails sont en quelque sorte de notoriété publique, il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur les causes de la crise dont souffre le Chili. Deux médiocres récoltes consécutives, ou, en d'autres termes, une diminution considérable des revenus particuliers, sans diminution correspondante dans les dépenses, telles sont, en quelques mots, les causes de la gêne qui se fait sentir plus

ou moins dans les diverses classes de la société. Lorsque l'on con cette crise à quelques autres du même genre qui se sont manifesté d'autres pays, on est frappé à la fois de sa lenteur et de sa durée tiennent à des circonstances toutes particulières.

On sait que le commerce d'importation est entre les mains d'un tain nombre de maisons, presque toutes commissionnaires, et q fait par des capitaux étrangers ; le négociant, et souvent même bricant d'Europe, adresse au commissionnaire de Valparaiso des chandises que ce dernier est chargé de vendre au mieux. Les mar dises, en effet, sont vendues au commerce de détail à terme, à terme le plus souvent, sans garanties sérieuses, mais à un prix gén ment élevé qui est réglé en billets à six mois ou même à plus l échéance. Lorsque le premier vendeur reçoit des fonds, il fait de mises en Europe, mais jamais le vendeur d'Europe ne tire sur lui.

Il résulte de cette manière d'opérer que les marchandises europé envoyées au Chili, comme en général dans les deux Amériques, n pas payables à échéance fixe ; qu'elles donnent de très-gros b fices lorsque la vente est bonne, et que, par conséquent, les e diteurs sont toujours tentés de forcer les envois et les commission intéressés à forcer les ventes, de telle façon que les existences sont que toujours abondantes sur les marchés américains. Il en résulte e que l'on est d'une tolérance extraordinaire en matière d'échéance billet peut n'être payé ni au jour dit, ni même une semaine, un m plus après l'échéance, sans que le porteur songe le moins du mond faire protester et à poursuivre le payement par les voies de rigueur. les boutiques des marchands au détail sont ordinairement encom de marchandises et les portefeuilles des premiers vendeurs encomb billets d'une valeur plus ou moins suspecte.

Lorsque le mouvement de consommation commence à se ralent marchand au détail paye avec moins d'exactitude; mais lorsqu'on e bitué à opérer sans échéance fixe, on ne s'en affecte guère ; on ra les remises pour l'Europe et on demande du temps au vendeur péen ; les mois se passent en correspondance et, tout en hésitant et quelque crainte, l'expéditeur européen continue d'envoyer et les stences s'accumulent. Il est bien clair qu'en dernière analyse, et gêne se prolonge, le marchand au détail cesse de payer et fait faillit marchand en gros cesse de faire des remises et se trouve, lui aussi, promis. En effet, il ne peut guère se borner au rôle de commissionn il garantit souvent les ventes ; il escompte à ses correspondants d'Eu les billets de son portefeuille ; il profite de leurs moments de gêne acheter à bon marché des marchandises qu'il croit vendre avec avant enfin il reçoit en dépôt les capitaux épargnés sur place et les engage toutes ses opérations, de telle manière qu'à un moment donné il très-bien, lui aussi, tomber en faillite et bouleverser le crédit de la p

Le marchand qui achète les produits du pays et les exporte ou les vend à l'exportateur se trouve bien souvent dans une situation analogue à celle de l'importateur, lorsque, par exemple, il n'est que l'agent commissionné, le consignataire des propriétaires pour lesquels il reçoit et auxquels il paye. En ce cas, il peut abuser du crédit qu'il obtient, entreprendre des opérations pour son compte, et ces opérations peuvent mal réussir. Quand les marchés étrangers se ferment aux produits du pays en même temps que la somme de ces produits diminue, le marchand est soumis à une rude épreuve, car ses expéditions réussissent peu, et il reçoit moins de marchandises à crédit qu'auparavant.

Dans un mouvement économique semblable à celui que nous venons de décrire, la crise doit se faire sentir d'abord au négociant exportateur en gros et au propriétaire, et peu à peu à toutes les classes de travailleurs. C'est, en effet, dans cet ordre que la gêne s'est propagée et développée : à son paroxysme, elle se manifeste, comme il est naturel, par une stagnation générale des affaires, par une grande lenteur et une inexactitude marquée dans l'exécution des engagements de crédit, par une élévation excessive du taux de l'intérêt et par un abaissement proportionné de la valeur vénale des titres immobiliers.

IV.

Maintenant, quels sont les remèdes qui peuvent mettre fin à un état de choses si douloureux et qui menace tant d'espérances ? Et s'il y a des remèdes, est-ce au gouvernement ou aux particuliers qu'il appartient de les appliquer ?

Si les causes de la crise sont, comme il nous semble évident, d'une part la diminution des revenus généraux du pays, de l'autre l'exagération des dépenses particulières, il est clair qu'elle doit finir, soit par un accroissement des revenus actuels, soit par une réduction des dépenses, soit par l'un et l'autre à la fois ; en tout cas, il est indispensable que l'équilibre entre les revenus et les dépenses se rétablisse : il n'y a pas de sophisme qui puisse dissimuler cette nécessité, ni de puissance humaine qui puisse la faire disparaître. Or, à qui appartient-il, soit d'élever les revenus, soit de réduire les dépenses? Est-ce au gouvernement ou aux particuliers ? La question ainsi posée est résolue. Puisque le trouble est survenu dans les opérations qui dépendent de l'initiative des particuliers, c'est à ceux-ci à les rectifier et à rendre, chacun de son côté, leur situation meilleure. Le gouvernement ne peut pas rouvrir aux céréales chiliennes les marchés de la Californie et de l'Australie ; il ne peut pas davantage commander aux saisons, ni empêcher que la terre perde une partie de sa fertilité sous l'influence d'une culture épuisante. Il ne peut pas non plus établir une inquisition sur les revenus particuliers et régler les dépenses de chacun sur ses facultés, ni établir des lois somptuaires.

chilienne rencontreraient des acheteurs à des prix qui assureraient au cultivateur une riche rémunération. Quant à la viande, il est certain qu'elle trouverait son placement dans le pays même ou sur la côte du Pérou, où elle pourrait remplacer celle de bœuf : les os et les cuirs auraient un débouché constant sur les marchés européens. On peut en dire autant du lin, qui vient facilement dans les provinces du sud, et du chanvre, qui se cultive avec succès dans les provinces du centre et jusque dans celle d'Aconcagua.

Le sol et le climat du Chili permettent d'ailleurs une multitude d'autres cultures qu'il ne nous appartient pas d'indiquer ici : toutefois on ne doit pas passer sous silence celle du mûrier et du ver à soie.

La possibilité d'augmenter les revenus de ce pays et de les porter à un chiffre très-supérieur à celui des meilleures années de la dernière période décennale est donc évidente. Seulement, en parcourant les courtes indications que nous venons de faire, les hommes expérimentés penseront que si ces améliorations sont possibles, elles présentent des difficutés, exigent de l'application, du travail, de la patience et du temps ; qu'elles ne peuvent se réaliser qu'avec une certaine lenteur et à condition qu'il survienne bien des changements dans les habitudes des propriétaires et surtout des cultivateurs, des paysans. — Sans doute ! mais qui ne sait que la prospérité durable est à ce prix ? On peut bien trouver par hasard un trésor enfoui ou un riche filon dans l'exploitation d'une mine, comme un débouché avantageux et imprévu dans le commerce ; mais on ne peut fonder sur des événements aussi incertains et aussi passagers aucune espérance durable et bien moins encore doit-on établir sur de telles éventualités l'arrangement de sa vie. On peut être riche quelque temps par un bienfait gratuit de la fortune ; mais il n'y a de richesse solide que celle qui naît du travail, de la vigilance et de l'économie.

Des événements heureux peuvent amortir pour quelque temps les effets de la crise et faciliter la transition. Une bonne récolte, par exemple, surtout si elle était accompagnée, comme on le dit, d'une demande considérable de grains et farines en Australie, rendrait la situation moins douloureuse et plus facile à supporter; mais elle ne saurait jamais avoir qu'un effet temporaire, et ce serait une grande erreur de considérer comme durable le soulagement qui en résulterait : il faut toujours, en définitive, pour obtenir quelque chose de stable, équilibrer les recettes et les dépenses, c'est-à-dire augmenter les premières autant que faire se peut et réduire les secondes : tous les efforts que l'on pourrait tenter pour prolonger l'état actuel des choses, pour ajourner le moment où cet équilibre doit être établi, ne serviraient qu'à faire durer plus longtemps les souffrances et les désordres commerciaux inséparables d'une crise de ce genre.

V.

Toutefois un grand nombre de personnes réclament bien haut et avec ne grande insistance l'intervention du gouvernement : « Le gouverne- ıent, disent-elles, doit prendre des mesures pour éviter une catastro- he, pour tirer le pays de l'état pénible dans lequel il se trouve ; » puis n accuse le gouvernement d'insouciance et d'inertie, exactement comme 'il était investi d'un pouvoir providentiel dont il refuserait de faire usage. 'rendre des mesures ! c'est bientôt dit ; mais encore faudrait-il indiquer esquelles, et jusqu'à ce jour on s'est borné à des indications extrême- ıent vagues. Essayons de considérer les choses de plus près, de voir out ce que le gouvernement peut faire et d'apprécier sommairement les onséquences de tel ou tel acte de sa part.

Le gouvernement peut agir de deux manières : 1° comme administra- eur des finances de la république ; 2° comme législateur. Cherchons ce ıu'il peut faire dans l'exercice de l'une et l'autre de ces deux sortes d'at- ributions.

Comme administrateur des finances du pays, le gouvernement dis- ose de certaines ressources actuelles et effectives et de son crédit à 'étranger. Ses ressources effectives et présentes sont assez limitées : 'évaluation la plus exagérée ne saurait les porter au delà d'un million le piastres (5 millions de francs), et la majeure partie de cette somme est engagée. Le capital de l'hôtel des monnaies et une somme considérable ıvancée par la trésorerie générale, en tout 700,000 piastres environ 3,500,000 fr.), sont prêtés à divers sous forme d'avances sur matière d'or et d'argent : des avances importantes ont été faites aux Compagnies des chemins de fer de Valparaiso et du Sud ; nous ne disons rien des avances pour achat de lettres sur Londres à la banque de Valparaiso, ni de l'achat de billets de la Caisse hypothécaire. Tout ce qui reste au gou- vernement, c'est un encaisse un peu fort, il est vrai, dans ses diverses trésoreries, encaisse qu'il serait bon et utile de réduire, mais qu'on ne peut diminuer d'une façon permanente que par une réforme nécessaire- ment très-lente dans l'administration du mouvement des fonds du tré- sor. En admettant même qu'une telle réforme mît à la disposition du gouvernement une somme de 400,000 piastres, ce serait une bien faible ressource pour faire face aux exigences de la crise.

On ne songe pas assez, du reste, aux difficultés et inconvénients de toute sorte que présente l'intervention du gouvernement dans les affaires de crédit. A qui devrait-il prêter de préférence ? Sur quelles garanties et dans quelle forme ? Questions redoutables dont la solution donnerait toujours lieu à des critiques plus ou moins fondées.

Le gouvernement pourrait encore engager le crédit que la nation pos- sède sur les marchés européens et se procurer par ce moyen des capi- taux à un intérêt assez modéré. Sans doute ; mais ce crédit que le Chili

possède a des causes et des limites : ses causes sont, d'une part l'exactitude avec laquelle il a rempli ses engagements par une administration de finances économe et honorable, qui n'a recouru ni à la falsification des monnaies, ni au papier-monnaie, et qui a simplement compté pour faire face aux dépenses sur l'ordre et l'épargne ; d'autre part, la modération avec laquelle le Chili a usé de son crédit. Le jour où ces causes viendraient à disparaître, le crédit disparaîtrait avec elles, et l'embarras des finances de l'Etat ne tarderait pas à compromettre les intérêts particuliers. L'Etat ne doit user de son crédit qu'à bon escient et dans la mesure de ses ressources : c'est ce qu'il fait lorsqu'il va demander aux capitalistes étrangers les moyens de terminer les chemins de fer commencés ; il peut de même, sans se compromettre, racheter les actions des particuliers dans ces entreprises et leur rembourser des fonds qu'ils avaient témérairement engagés.

On sollicite du gouvernement une intervention plus directe et plus active en demandant qu'il garantisse les billets de la Caisse hypothécaire. L'effet de cette garantie serait d'élever le prix de ces bons, en facilitant leur négociation à l'étranger, et d'ouvrir aux propriétaires fonciers un crédit peu coûteux : par contre, l'Etat serait engagé sans limites connues, pour une somme indéterminée, et ce serait merveille si son crédit n'en éprouvait aucune atteinte dans l'opinion des capitalistes sensés. Sans parler du danger des évaluations exagérées d'immeubles, danger si grand dans toute opération hypothécaire et qu'un gouvernement aurait bien de la peine à éviter, on se demanderait à quel usage les fonds obtenus au moyen de la Caisse seraient destinés. Or, si l'on peut conjecturer par l'expérience du passé quel serait cet usage, on doit penser que ces fonds iraient compléter des constructions improductives et satisfaire des besoins de luxe, en un mot, amortir pour quelque temps les effets de la crise en permettant de continuer les dépenses que l'on faisait auparavant. Mais qui ne voit que cette ressource serait promptement épuisée, et que la crise reparaîtrait d'autant plus terrible qu'elle atteindrait les finances de l'Etat en même temps que celles des particuliers ? Les annuités cessant d'être payées, la Caisse hypothécaire devrait poursuivre des expropriations nombreuses ; le prix des terres baisserait et les propriétaires se trouveraient ruinés sans ressource, tout en laissant une partie de leurs dettes à la charge de l'Etat. Les nouvelles facilités accordées aux emprunteurs n'auraient servi qu'à ajourner le dénoûment et à consommer leur ruine.

Il serait mieux peut-être que le gouvernement garantît les billets émis jusqu'à ce jour par la Caisse hypothécaire et suspendît les opérations de cet établissement. Cette mesure équitable, après la part que le gouvernement a prise dans l'administration de la Caisse, présenterait l'avantage de limiter et de définir sa responsabilité ; elle rendrait en même temps les billets de la Caisse négociables à l'extérieur, de manière à permettre le remplacement des capitaux qui y sont engagés par des capitaux

étrangers. Ce remplacement s'effectuerait dans les mains des détenteurs des billets, c'est-à-dire d'hommes économes qui tiennent à la conservation de leurs capitaux et ne veulent pas les livrer à la consommation improductive. La crise serait atténuée, sans aucune aggravation de ses effets pour l'avenir.

VI.

Quelques personnes ont semblé croire que tout le dérangement du marché avait pour cause première l'exportation des monnaies et que cette exportation elle-même naissait de quelque vice du système monétaire établi au Chili. On a donc demandé au gouvernement d'intervenir comme législateur : 1° pour prohiber l'exportation des monnaies; 2° pour changer le système monétaire en démonétisant l'or. On a même demandé, mais si bas que le public ne l'a pas entendu, l'affaiblissement de la monnaie d'argent et l'émission d'un papier-monnaie.

Après l'exposition qui précède, nous croyons inutile de réfuter l'opinion qui attribue la crise actuelle à l'imperfection du système monétaire. Rappelons cependant que ce système date de 1851, et que les années suivantes, jusques et y compris l'année 1855, ont été des années de prospérité pour le Chili; rappelons encore que pendant les trois premières années qui ont suivi l'établissement de ce système, les exportations de monnaies ont été plus considérables que dans l'année 1856, ce qui atteste suffisamment, lors même que la science ne l'enseignerait pas, que ni le système monétaire existant, ni les exportations de monnaies ne sont les causes de la crise. — Etudions maintenant les faits relatifs aux monnaies durant la période dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire économique.

La loi du 9 janvier 1851, qui fixe le titre et le poids des monnaies, a pris pour unité la piastre dont elle a réglé le titre à 900/1000 et le poids à 25 grammes; la piastre se divise en 100 centavos de cuivre, et on a frappé pour le commerce de détail des pièces de 50, 20, 10 et 5 centavos en argent, au même titre que la piastre et d'un poids proportionné à leur valeur. Ainsi la piastre est exactement égale, en poids et titre, à la pièce de 5 francs de France, et la pièce de 20 centavos au franc. La pièce d'or la plus employée est le condor ou pièce de 10 piastres, au titre de 900/1000 et du poids de grammes 15.253. On frappe aussi des coupures de 5 et de 2 piastres. Ainsi le rapport légal de valeur de l'or et de l'argent est de 16.39 à 1 environ. Mais l'hôtel des monnaies de Santiago n'est pas, comme ceux de Londres et de Paris, une simple fabrique de monnaie à la façon; c'est une entreprise qui achète et peut spéculer, qui a un fonds de roulement. Les tarifs d'achat sont, par kilogramme de fin, piastres 42.926 pour l'argent, et piastres 695.313 pour l'or. La différence du prix d'achat au prix de vente est donc de piastres 1.518 pour l'argent et de piastres 33.111 pour l'or. L'hôtel des monnaies de Santiago

achète l'or à 7 piastres 85 centavos plus cher, relativement à l'argent, que la Monnaie de Paris, et le vend 39 piastres 62 centavos plus cher.

Les lois monétaires du Chili, dont l'exécution est loyale et régulière, ne présentent donc aucun défaut notable, de nature à causer un embarras ou une crise. Les partisans d'un étalon unique peuvent lui reprocher d'admettre concurremment l'or et l'argent comme monnaie légale, et ils peuvent même s'effrayer de l'élévation du prix légal de l'or, relativement à celui de l'argent. Lorsqu'on a vu que l'or tendait à remplacer l'argent en France, où le rapport légal des deux métaux est de 15.50 seulement, on a conclu que le même phénomène devait, à plus forte raison, se passer au Chili où ce rapport est de 16.39, et, en voyant exporter l'argent en 1856 et 1857, on a jeté un cri d'alarme.

Nous n'avons pas à discuter ici la question du double étalon monétaire; nous avouons seulement que nous comprenons beaucoup mieux, pour le Chili surtout, les avantages du double étalon que ses inconvénients. Ce qui est certain, c'est que jusqu'à ces derniers temps, l'or n'avait nulle tendance à remplacer l'argent sur les marchés de Valparaiso et de Santiago; tout au contraire : et ce fait, qui semble paradoxal lorsqu'on se borne à considérer les choses abstraitement et dans les livres, s'explique facilement par des circonstances toutes locales. L'or, importé d'Australie et de Californie, ne coûte pas sensiblement moins cher au Chili qu'en Europe; il en est autrement de l'argent, produit chilien, dont l'exportation est grevée d'un droit de douane de 5 pour 100. Ce droit, joint aux 6 ou 7 pour 100 que coûtent le fret, l'assurance, les intérêts et les bénéfices de commerce qu'il faut payer pour transporter les barres d'argent, portent à 12 pour 100 environ la différence permanente qui existe entre la valeur de ce métal, relativement à l'or ici et en Europe, de manière à compenser, et bien au delà, la différence de 5.74 pour 100 établie par les lois monétaires entre la valeur de l'or relativement à celle de l'argent monnayé au Chili et en France.

L'histoire des faits monétaires pendant la période que nous étudions peut se résumer en peu de mots. Pendant les années 1851-52-53-54 et 1855, on a frappé la monnaie conforme au nouveau système, et le commerce a exporté les anciennes piastres fortes, préférables comme article de retour aux barres d'argent, parce que celles-ci étaient grevées à l'exportation d'un droit de 5 pour 100 dont les piastres étaient exemptes. Dans cette période, la production des mines a été fort riche, et il a été facile à l'hôtel des monnaies de se procurer des barres d'argent, d'autant plus que les articles de retour abondant, le commerce extérieur demandait moins ces barres et leur prix baissait. On a même vu, en 1855, le prix de la barre se maintenir fort bas, malgré la diminution du produit des mines, parce que les exportations de cuivre, de grains et farines suffisaient à peu près à payer les importations.

En même temps, le commerce qui travaillait avec les pays aurifères

›portait une notable quantité d'or. L'hôtel des monnaies de Santiago vait frappé pour 3,332,197 piastres, en 1850 ; il frappa 3,300,119 pias-res, en 1851 ; 1,453,980 piastres, en 1852 ; 2,094,255 piastres, en 1853. 'or cependant n'abondait pas sur le marché : il était plutôt rare, en 1855, t recherché, parce que la monnaie d'or chilienne était un bon article 'exportation pour la république Argentine, Buénos-Ayres et le Brésil.

A la fin de 1855, l'or cessa de se présenter à l'hôtel des monnaies ; il evint plus rare encore en 1856, par suite de la diminution du com-ıerce du Chili avec les pays aurifères et parce que, la somme des im-ortations d'Europe tendant à dépasser celle des exportations, il deve-ait plus avantageux de prendre en Australie des lettres sur Londres que le l'or. Par la même raison, le prix de l'argent en barres se releva et hôtel des monnaies éleva indirectement le prix d'achat, en payant d'a-ance les barres d'argent sous un escompte de 8 pour 100, lorsque le aux courant de l'intérêt d'escompte variait de 10 à 12 pour 100. Tant que la barre d'argent avait été moins recherchée que la piastre, il avait ıté facile de battre monnaie ; mais lorsque, par la rareté des articles de etour et la diminution du produit des mines, la barre d'argent fut plus echerchée, les exportations de monnaie prirent un certain développe-nent. Il n'y avait dans ce fait rien d'alarmant, rien d'extraordinaire ıt surtout rien qui eût pour cause un vice quelconque du système mo-ıétaire. On n'aurait pas dû s'étonner non plus de voir, sous l'empire de cette situation, le prix de l'argent s'élever un moment, en 1857, jusqu'à 2 pour 100 de prime sur l'or, trop cher ici pour pouvoir être utilement exporté en Europe, tant qu'on pourra y exporter de l'argent.

Quant aux diverses mesures réclamées du gouvernement, il est clair qu'elles n'auraient remédié à rien et qu'elles auraient, au contraire, été très-nuisibles. La prohibition d'exporter la monnaie d'argent, sans par-ler des difficultés qu'il y aurait eu à la faire respecter, n'aurait servi qu'à rendre les retours du commerce, déjà difficiles, plus difficiles et plus dispendieux : on en peut dire autant de la démonétisation de l'or. L'a-baissement du titre des monnaies d'argent et l'émission d'un papier-monnaie auraient porté au crédit des atteintes terribles au moment même où il se trouvait le plus compromis.

En même temps qu'on proposait de démonétiser l'or chilien, on de-mandait au gouvernement d'accorder la qualité de monnaie légale aux onces d'or étrangères, sans que cette contradiction manifeste qui existait entre les deux propositions ait scandalisé personne. L'idée de donner un cours légal aux onces étrangères a été accueillie avec une certaine faveur, et c'est pourquoi nous devons dire quelques mots sur son origine et sa portée.

Il y a quelques années, le commerce du Chili avec la côte du Pérou et de la Bolivie était florissant : il rapportait, comme article de retour, les onces d'or de ces pays, qui étaient reçues au Chili comme monnaie

légale. Après avoir établi le nouveau système monétaire, le gouvernement chilien songea à mettre fin à la circulation des onces d'or : celles frappées dans le pays ne pouvaient être retirées que par une refonte ; un décret suffisait pour démonétiser celles qui venaient de l'étranger : ce décret fut rendu. Depuis cette époque, le commerce du Chili avec la côte du Pérou et de la Bolivie a sensiblement décliné. En effet, les onces d'or importées de ces pays n'avaient généralement pas le poids et le titre exigés par les lois : elles étaient une monnaie altérée que le commerce achetait à sa valeur réelle dans les pays de fabrication où la monnaie d'argent était plus falsifiée encore que les onces ; il y avait pour lui un grand avantage à échanger celles-ci, comme si elles avaient eu le titre et le poids voulu, contre la bonne monnaie d'argent du Chili. Le décret qui les démonétisait privait ainsi le commerce de la côte d'un gain très-positif, mais illégitime : c'était le meilleur moyen de purifier en quelque sorte la circulation monétaire du pays. Si l'on rendait aujourd'hui à ces onces la qualité de monnaie légale, il n'est pas bien sûr que l'on rétablît le commerce de la côte, et il est très-certain qu'on altérerait le système monétaire par l'introduction d'une monnaie d'or faible : ce serait le moyen le plus sûr de faire exporter jusqu'à la dernière pièce d'argent qui existe dans le pays, sans que le gouvernement eût retiré le bénéfice bien cher que procurerait une telle émission de monnaie affaiblie.

VII.

En résumé, plus on étudie les causes et les effets de la crise économique, plus on se convainc qu'elle est nécessaire ; que toute mesure du gouvernement serait insuffisante pour la faire cesser, et que c'est aux particuliers qu'il appartient de rétablir l'ordre, chacun dans sa sphère d'action, en s'efforçant de produire davantage ou de consommer moins ; mais de mettre en équilibre, en tout cas, les recettes et les dépenses. Des circonstances favorables peuvent rendre ces efforts moins pénibles et en assurer le succès : on peut espérer notamment que la récolte prochaine sera plus abondante que les deux précédentes, et peut-être même qu'elle trouvera en Australie des débouchés avantageux. Si ces deux circonstances se réunissaient, elles procureraient au pays une année excellente, et la première suffirait pour diminuer bien des souffrances. Mais s'il convient d'espérer toujours les faveurs du ciel, il ne faut pas pour cela remettre entièrement à la Providence le soin de son avenir : il faut y pourvoir soi-même et fonder ses espérances sur les événements qui dépendent de nous, plutôt que sur ceux qui échappent à notre action. Il n'y a de richesse durable et sûre que celle qui résulte du développement d'une puissance productive persistante dont les éléments soient inhérents au territoire et surtout à l'âme des citoyens qui l'habitent.

J.-G. COURCELLE-SENEUIL.

(Extrait de la *Revista de ciencias y letras*, de Santiago).

EXPOSITION AGRICOLE DE MADRID.

Un fait important s'est passé en Espagne, et nous considérons comme n devoir de ne point le laisser passer sans attirer sur lui l'attention des ecteurs du *Journal des Economistes*. Nous voulons parler d'une exposi-ion agricole dont la cité de Madrid a été le théâtre, et qui a enfin réalisé e grand problème d'intéresser le public de cette capitale à une autre ccupation qu'à des courses de taureaux, ou à de misérables intrigues ministérielles.

On s'accoutume trop à ne pas compter l'Espagne parmi les pays capables d'apporter dans le commerce européen un contingent considérable de produits sérieux. Ceux qui ont assisté à l'exposition agricole de Madrid ne peuvent plus partager cette erreur. La démonstration du contraire a été évidente et palpable à leurs yeux, et ils ne peuvent plus s'étonner que d'une chose, c'est qu'une nation ait consenti à végéter pendant longtemps dans la pauvreté et la misère, alors que la nature s'est plu à distribuer sur son sol tous les éléments qui peuvent constituer un pays riche et florissant.

Nous comptons étudier par groupes les divers produits qui ont été exposés ; mais auparavant nous tenons à constater l'étonnant succès que cette exposition a obtenu à Madrid, car c'est là un phénomène auquel une attention toute spéciale ne saurait trop être apportée. La grande difficulté que l'industrie rencontre en Espagne, c'est le dégoût qu'y témoigne sa population pour le travail ; jusqu'à ce jour un homme s'appliquant au commerce, à la fabrication, a toujours été considéré comme dérogeant au genre de vie digne de l'hidalgo, et les révolutions ont passé à la surface du sol hispanique, sans faire pénétrer dans les âmes cette vérité économique qui est en même temps une vérité morale : *Toute la richesse vient du travail*. Où cherche-t-on plus volontiers la fortune en Espagne ? Croit-on que ce soit dans une préoccupation constante des besoins de la société, dans une étude attentive de la consommation générale et une recherche sérieuse de ce qui peut convenir au pays ? Non ; jusqu'à ce jour, c'est dans les hauts emplois administratifs, dans les faveurs de cour, dans les chances de la loterie, les expéditions d'outre-mer ou les prêts à usure. Voilà l'esprit public de la vieille Espagne, tel que nous l'ont légué les siècles passés, et tel qu'on l'aperçoit encore en ce jour, où se fait enfin sentir à l'horizon le souffle des idées modernes.

Qu'on juge sur des masses ainsi disposées l'effet que dut produire l'an-

nonce de l'exposition. Généralement dans les provinces, là où réside la vraie population espagnole, celle qui travaille et produit, on n'y ajouta point confiance. Comment pouvait-on penser que, malgré la protection du gouvernement, l'aristocratique population de Madrid, qui ne s'occupe que de changements de ministères et de révolutions politiques, daignerait abaisser son regard sur les simples produits de la terre? C'était à n'y pas croire; aussi chacun, avant le jour consacré pour l'ouverture de l'exposition agricole, n'en osait parler qu'avec timidité; le gouvernement s'était mis en avant, il poursuivait sa tâche avec conscience, mais sans foi; les journaux en parlaient, en l'absence de toute question politique, pour s'acquitter de leurs devoirs envers leurs abonnés. Somme toute, on redoutait un fiasco. Trois expositions industrielles avaient déjà eu lieu, l'une en 1827, une autre en 1828, une troisième en 1850; aucune n'avait vraiment réussi. Elles n'avaient pu faire sortir de sa léthargie la population madrilène.

Cette fois-ci, au contraire, le succès a été complet. Dès le lendemain de la fête d'inauguration, qui eut lieu le 24 septembre, les galeries consacrées à l'exposition furent envahies par la population de toutes classes qui se trouvait à Madrid : dans une seule journée, plus de 25,000 personnes ont passé par le tourniquet installé aux portes d'entrée, à l'instar de ce qui se faisait à notre exposition universelle de Paris. Ç'a été pour tous une aimable surprise, et les pauvres, à qui on croyait faire une aumône de peu de valeur, en leur accordant les recettes perçues à l'entrée, ont reçu un présent magnifique.

Peut-être, au reste, ne faut-il pas attribuer exclusivement le succès de l'exposition à un retour des esprits vers de meilleures idées : le bon goût et l'élégance qui ont présidé à la construction des édifices où elle a eu lieu y ont certainement contribué, et beaucoup de personnes ont bien plutôt voulu assister à un agréable spectacle qu'à une fête du travail.

Le lieu qu'on a choisi pour elle était certainement le seul convenable dans les environs de Madrid, si justement célèbres par leur laideur et leur sécheresse. Les nombreuses richesses agricoles qu'on avait réunies eussent, en effet, formé partout ailleurs un déplorable contraste avec les plaines arides et dépeuplées qui enveloppent Madrid de tous les côtés, sauf d'un seul; mais la colline du *Principe-Pio*, qui, depuis quelques années, a été transformée en une promenade élégante et bien boisée, dominant à la fois et les édifices les plus majestueux de la capitale, et les rives pittoresques du Manzanarès, et les bosquets de la *Casa de Campo*, et les jardins du *Campo del Moro*, et d'où l'on aperçoit en même temps les crêtes élevées du Guadarrama, offrait au spectateur fatigué des sites délicieux, qui pouvaient captiver et rafraîchir son attention.

La colline tout entière avait été envahie par l'exposition. Sur le sommet, qui en est arrondi, et qui se prêtait à une semblable construction,

se dressait un élégant pavillon arabe, dans lequel étaient accumulés les fleurs et les produits gracieux de l'horticulture. Tout autour de ce pavillon des enceintes de bois avaient été élevées pour recevoir le nombreux bétail que les exposants voulaient soumettre au jugement public, et les chevaux, gâtés en cette occasion, comme ils le sont toujours, préférablement aux autres animaux, possédaient là pour eux seuls une série de logements assez bien improvisés pour leur faire oublier leurs écuries ordinaires, quelque soignées qu'elles pussent être.

Les fleurs et le bétail, ainsi logés sur le plateau supérieur de la colline, étaient entourés d'un large espace de verdure, que les curieux devaient traverser pour descendre aux deux galeries construites sur le flanc de la colline qui regarde Madrid. Ces deux galeries, en face l'une de l'autre, et séparées par une chaussée bordée d'acacias, renfermaient les objets les plus importants de l'exposition : chacune d'elles s'étendait sur une longueur de 250 pas ; elle comptait 12 pas de large et environ 5 mètres de hauteur, et se divisait en quarante pavillons garantis par des toiles contre les injures de l'air. En les abordant par la porte d'entrée, on voyait à gauche les instruments de l'agriculture espagnole et les échantillons des diverses espèces de bois, à droite tous les produits agricoles proprement dits.

Cinq grandes divisions ressortent de cette courte description : les fleurs, le bétail, les bois, les produits agricoles proprement dits, et les instruments d'agriculture. Nous allons les passer successivement en revue, en indiquant toutefois que de ces cinq catégories deux seulement ont atteint une véritable importance : ce sont celles du bétail et des produits agricoles.

I. — LE BÉTAIL.

Nous rangeons sous ce titre les chevaux, mules et ânes, les bœufs, vaches et taureaux, les moutons et brebis, boucs et chèvres, pourceaux, lapins, lamas, poules, faisans, canards, dindons, oies, pigeons, coqs d'Inde, et généralement tous les animaux qui ont été jugés dignes de figurer à cette exposition, soit à raison du secours efficace que trouve en eux le laboureur pour travailler la terre, soit à raison des produits que l'homme peut en obtenir pour son industrie ou sa nourriture.

Le principal luxe des exposants a contribué surtout dans une exhibition très-nombreuse de chevaux, comme s'ils tenaient à prouver que l'intelligence ne leur faisait point défaut pour améliorer les races, quand il s'agissait d'une race noble comme la chevaline, et qu'il suffisait pour eux de vouloir pour améliorer également les autres. Suivant l'exemple de la reine, qui avait donné l'ordre de diriger sur le Principe-Pio les plus beaux élèves de ses haras, les principaux propriétaires d'Espagne y ont envoyé aussi leurs plus magnifiques étalons, et il est résulté de cette noble émulation un ensemble qui aurait réjoui la vue de nos

plus élégants dandies du jockey-club ; ils auraient vu là, conservé dans toute sa pureté, le sang arabe, et démontrés les heureux résultats auxquels on peut arriver en le mêlant avec celui de la race espagnole.

Un seul regret a troublé notre satisfaction : il nous a semblé que les efforts des producteurs visaient beaucoup plus à créer de beaux chevaux de parade, qu'à assurer à la remonte, au labour et au trait les animaux qui leur sont nécessaires. C'est le grand défaut des chevaux de la race espagnole de ne pas supporter le poids et la fatigue avec la force et le courage dont font preuve les races anglaise et française. Nous chercherions en vain sur notre sol ces beaux et magnifiques coursiers andalous aux pieds de feu, à la longue crinière, à la queue flottante, dont le seul aspect rappelle nos anciens tournois chevaleresques, et qui n'ont peut-être leur égal dans aucun autre pays : mais l'impression brillante qu'ils produisent s'atténue tristement, quand on apprend que le fond manque généralement, et qu'ils sont hors d'état de supporter une dure fatigue, avec l'énergie dont sont capables la plupart de nos chevaux.

C'est surtout par le sang arabe qu'on perfectionne en Espagne la race chevaline : le sang anglais a bien pénétré de la côte des Pyrénées, et plusieurs propriétaires lui donnent la préférence; mais ils ne forment qu'une petite exception.

J'ai déjà dit que les chevaux de trait et de labour faisaient généralement défaut à l'exposition : en effet, jusqu'à ce jour on ne s'était nullement occupé en Espagne de développer cette race si utile ; sous le prétexte que les mules et mulets sont plus propres à supporter les rudes fatigues et les lourds fardeaux, on laissait tomber sur ces animaux stériles tout le poids du labeur national, sans s'inquiéter d'améliorer les chevaux auxquels on aurait pu en confier la plus grande partie. C'est une grande faute dont le pays commence pourtant à se corriger; de l'aveu des personnes qui depuis nombre d'années habitent l'Espagne, on voit chaque jour s'accroître l'emploi des chevaux, diminuer celui des mules et mulets, et nous aimons à constater ce progrès, qui est très-important, si l'on songe que la mule revient à un prix beaucoup plus élevé, à raison de sa stérilité.

Quelques personnes doutent qu'il soit possible de donner à aucun des types de la race espagnole les qualités de notre belle race percheronne : il nous a cependant paru entrevoir dans quelques chevaux aragonais des types qui s'en rapprocheraient assez ; mais nous ne sommes pas connaisseur, et notre voix sur ce point n'a aucune autorité.

Il y avait peu d'ânes à l'exposition ; et cependant plusieurs provinces de l'Espagne, la vallée de Torango, la Manche, les provinces de Santander et de Zamora en possèdent qui nous paraissent bien capables de rivaliser avec notre excellente race du Poitou.

Les mules et mulets étaient en revanche assez nombreux, et cela se

comprend si l'on songe au nombre considérable d'animaux de ce genre que possède l'Espagne : il est peu de pays, croyons-nous, qui pourraient montrer des échantillons semblables à ceux que nous avons vus à l'exposition.

Parmi les exposants, brillait en première ligne le patrimoine royal d'Espagne : on remarquait surtout, entre les soixante et quelques chevaux qu'il avait envoyés, deux poulains de race espagnole pure, *El Lechugino* et *El Viagero*, qui attiraient tous les regards par leur beauté, leur stature et leur conformation. A côté d'eux, brillaient deux étalons de race arabe pure, *El Wugido* et *Messoud*, capables de soutenir la comparaison avec les plus célèbres coursiers du Nedged. Le duc de Veraguas, avec *Abad* et *Saltador*, et le duc d'Ossuna, avec *Cordomito*, marchaient immédiatement sur ses traces. Après eux nous devons citer le marquis de Peralès, le duc d'Albe, le comte de la Rosa, MM. Zayas et Palacios, qui tous avaient envoyé les plus belles bêtes de leurs écuries.

Après les chevaux, ânes et mulets, ce qui a le plus attiré l'attention, en fait de bétail, ce sont les bœufs, vaches et taureaux ; non pas que nous ayons rencontré beaucoup de ces magnifiques produits auxquels nous ont habitués les Anglais ; mais l'élève de ce genre de bétail est très-populaire en Espagne, et c'est peut-être le seul genre d'industrie auquel ne répugne point ici l'aristocratie. Aussi avons-nous vu que plusieurs races étrangères étaient définitivement acquises en Espagne : les anglaises Durham et Dishley, les bretonnes, les piémontaises et les napolitaines. Parmi les races espagnoles, celle d'Avila est celle qui ressort en première ligne ; il était aussi venu de Jaen un magnifique taureau. On avait reçu de Galice et des Asturies plusieurs vaches laitières, remarquables par l'énorme quantité de lait qu'elles produisent ; l'une d'elles nourrissait, sans souffrir, trois veaux à la fois. Il suffit de suivre quelquefois les courses de taureaux pour savoir que les noms des principaux propriétaires de troupeaux en Espagne sont les plus illustres de la monarchie, et, s'il y avait une volonté bien arrêtée de pousser à l'amélioration des races, le capital ne ferait point défaut pour atteindre le résultat désiré. Malheureusement, aucune intelligence ne dirige l'élève de ce bétail ; l'instinct des animaux eux-mêmes est la seule règle qui préside à leur reproduction, et la science de Bakewell n'est point appliquée. A quels magnifiques résultats pourtant ne pourrait-on point arriver dans certaines contrées de l'Espagne, la Galice, par exemple, où l'excellence des pâturages vient s'ajouter aux qualités natives de la race. Les bœufs espagnols sont susceptibles d'un engraissement aussi complet que celui qu'on obtient en Angleterre : un échantillon, fourni par l'école d'agriculture d'Alava, en a donné, à l'exposition, une preuve manifeste. Le marquis de Peralès, le général Serrano ont démontré de leur côté que les races anglaises pouvaient très-bien s'acclimater sur le sol de la péninsule. Ainsi donc, de quelque manière qu'on veuille entrer pour ce genre d'in-

dustrie dans la voie du progrès, cette voie s'ouvre simple et facile devant les éleveurs espagnols.

Le président des cortès de Madrid, comme celui des communes de Londres, pourrait s'asseoir sur un sac de laine ; car la péninsule hispanique est riche en laines de toute espèce, fines ou grossières, longues ou courtes. On ne saurait oublier que la race des moutons mérinos qui, grâce aux efforts de nos gouvernants, s'est propagée en France, nous vient directement des sierras de la Castille et de l'Estramadure ; et l'importation de laines espagnoles, qui a lieu chaque année pour l'industrie de nos draps, est un témoignage vivant de l'importance que l'Espagne continue de garder pour ce genre de produits. Il était impossible que les éleveurs ne cherchassent point à constater le rôle considérable qu'ils occupent dans la richesse du pays ; aussi n'ont-ils pas manqué à l'appel qui leur était adressé. Ils ont envoyé des échantillons des diverses races qui constituent leurs magnifiques troupeaux. Nous avons vu de beaux produits résultant du croisement de Dishley, de Southdown, avec les meilleurs types de Léon et de Ségovie. Les mérinos ne faisaient point défaut, et ils sont conservés avec soin dans toute leur pureté primitive.

La consommation de la viande de porc est très-répandue dans certaines parties de l'Espagne, et l'Estramadure, réputée comme le pays producteur par excellence de toutes les nombreuses denrées qui se débitent dans les charcuteries, ne pouvait se dispenser d'envoyer à Madrid, pour cette occasion, quelques échantillons de son précieux bétail. Elle a envoyé, en effet, ses pourceaux estremènes, qui rivalisaient victorieusement avec de beaux types Yorkshire et Essex, appartenant à l'école d'agriculture d'Alava. Il est évident que l'Estramadure sur ce point n'a rien à envier à aucun pays, et qu'elle n'a qu'à perfectionner ses races, sans avoir besoin d'aucune importation étrangère.

Le gouvernement avait exposé quelques lamas et vigognes, pour démontrer qu'il s'occupait avec soin d'acclimater ces bêtes en Espagne ; mais cet effort du gouvernement n'a pas encore les proportions d'un fait industriel, ce n'était encore qu'un objet de pure curiosité.

Au milieu de la gent volatile qu'on avait réunie à profusion dans des cages, nous avons trouvé plusieurs de ces poules cochinchinoises, si justement appréciées de nos cultivateurs pour leur extrême fécondité, et dont l'usage s'est généralisé si rapidement dans nos campagnes. La volaille est loin d'être aussi abondante dans les fermes de la péninsule que dans les nôtres ; cependant il est évident que les basses-cours se peuplent chaque jour davantage, et l'exposition, en appelant l'attention sur les qualités des diverses espèces, contribuera certainement à accélérer ce progrès. D'ailleurs, les exigences de la consommation deviennent chaque jour plus grandes, et il faut bien y satisfaire.

En somme, par ce rapide résumé, on peut juger que le bétail constitue la base capitale de l'agriculture espagnole, et qu'il renferme de

bien nombreux éléments de richesse, qu'un homme spécial pourrait avec utilité faire connaître en détail au public français.

II. — PRODUITS AGRICOLES.

Au lieu de diviser par espèces les différents envois qu'ils avaient reçus, les organisateurs de l'exposition ont cru devoir établir une classification par localité, et chacun des quarante pavillons qui constituaient la galerie consacrée aux produits agricoles offrait à la vue les produits d'une province spéciale. Ce système très-simple a pu convenir aux intéressés et aux habitudes de la population espagnole, si contraire à tout esprit de centralisation ; mais certes il était très-incommode à l'observateur, et il aura dû apporter plus d'un obstacle aux recherches du jury chargé de l'examen. Pour notre part, nous ne pourrions l'admettre sans nous exposer à une série de répétitions qui serait fastidieuse pour le lecteur, et il nous sera permis de signaler seulement les produits principaux qui attiraient l'attention. Constatons cependant, avant d'aborder cette énumération, qu'aucune province n'avait manqué à l'appel, les plus pauvres n'ayant pas craint d'envoyer le produit même qui servait à l'alimentation de leurs habitants. La curiosité publique cherchait de tous côtés les envois des colonies, surtout ceux qu'on avait annoncés de Porto-Rico et de l'île de Cuba ; mais ils n'étaient pas arrivés à temps, et on n'a pu les comparer à loisir avec les produits de la métropole.

Avant tout, l'Espagne est un pays de blé. Toutes ces vastes plaines de la Castille et de la Manche, si dépourvues de tout ombrage, dans les profondeurs desquelles la vue se noie, comme dans celles de l'Océan, sont des terres fécondes qui payent au centuple au cultivateur le peu de fatigues qu'il consent à prendre ; aussi des grains de toute sorte avaient-ils été apportés par les districts de Valladolid, Palencia et Rio-Seco, par les provinces d'Albacète et de Burgos. Si les perfectionnements de l'agriculture anglaise viennent à pénétrer dans ces pays où le blé mûrit sans le moindre effort du laboureur, par l'action seule de la terre et du soleil, il y a là un réservoir presque inépuisable pour les grands centres de population. Ces pays sont bien loin de donner tout ce dont ils sont susceptibles, et les blés de l'Espagne pourraient bien vite, avec de bonnes voies de communication, faire rude concurrence sur tous les marchés aux blés d'Amérique, de Dantzig et d'Odessa. C'est un spectacle prochain que nous promet l'achèvement des chemins de fer qui de Madrid doivent aboutir dans peu de temps à Alicante et à Santander. Un habitant d'Arconada, exposant du district de Palencia, D. Inocencio Garrachon, avait envoyé du blé âgé de dix-sept ans, ayant aussi bonne apparence que celui de la dernière récolte. Ce blé avait été conservé avec soin dans un de ces silos argileux, si nombreux en Castille. Un fait qui n'est peut-être pas assez observé, c'est que, dans les provinces inté-

rieures de l'Espagne, le plus pauvre journalier mange un pain aussi blanc que le plus riche bourgeois. Quelques provinces du nord, seules et en petit nombre, cultivent le seigle, le maïs et le sarrazin; dans tout le reste du pays, le froment pour les hommes, l'orge et l'avoine pour les animaux, constituent la base principale de l'alimentation.

Dans beaucoup de localités, on nourrit le bétail avec le fruit du garoubier, arbuste qui croît spontanément sur le flanc des collines. Il y avait à l'exposition beaucoup de ces algarrobas, espèce de fèves longues, un peu sucrées, et la grande variété qui en avait été exposée prouve le rôle important qu'elles occupent en Espagne dans la nourriture du bétail.

Le riz est, comme on sait, l'objet d'une grande culture dans les splendides plaines de Valence, et plus de trente espèces avaient été envoyées par cette province à l'exposition; le royaume de Murcie qui, grâce à ses magnifiques travaux d'irrigation, rivalise avec son voisin dans presque toutes les branches, avait aussi remis de très-beaux échantillons de calasparra. Cette culture spéciale, loin de se perdre en Espagne, prend chaque jour, au contraire, une nouvelle importance, remise entièrement comme elle l'est aux populations des deux provinces de Valence et de Murcie.

Après les grains de toute espèce, ce qui domine dans l'agriculture espagnole, ce sont, sans contredit, les vins et les huiles. Tous ceux qui ont voyagé dans la péninsule se rappellent ces champs immenses d'oliviers et de vignes entremêlés, qui donnent aux paysages de l'Espagne un caractère si spécial et si tranché; ils forment à eux seuls une grande partie du terrain cultivé, et l'on conçoit dès lors qu'ils doivent entrer pour une quantité importante dans la richesse nationale.

On prétend qu'à cette heure le jury chargé d'apprécier les vins présentés à l'exposition a déjà examiné les treize cent neuf qualités distinctes, et, si l'on veut en croire les personnes les mieux informées, ce nombre, déjà si considérable, ne représente pas les deux tiers des espèces cultivées en Espagne. Mais ce n'est pas seulement par la quantité et la variété des espèces que sont célèbres les vins espagnols, la qualité n'en est pas moins appréciable. Les vins de Xérès, d'Alicante, de Malaga, de Valdepenas, du Priorat ont une réputation européenne, et sont recherchés partout où le luxe sait donner leur véritable prix aux meilleurs produits de la nature. Du reste, dans quelques années, l'industrie vinicole a fait en Espagne de très-grands progrès. Assez épargnée par la maladie de la vigne, quand notre patrie en souffrait si cruellement, la péninsule a été assaillie par des courtiers en vins, qui sont venus réveiller par l'appât du lucre des populations endormies. Nous avons parcouru sur la côte orientale de l'Espagne certaines localités où la même mesure qui se vendait à peine, il y a cinq ou six ans, de 5 à 6 réaux, s'est tout à coup élevée à 25 réaux, quintuplant ainsi de valeur par la seule force des circon-

stances. Instruits par l'acharnement avec lequel on sollicitait leurs produits, certains propriétaires ont compris qu'ils avaient entre les mains une richesse considérable, et beaucoup se sont occupés sérieusement à améliorer la fabrication, qui jusqu'alors laissait beaucoup à désirer. Que ces progrès commencés par un petit nombre de propriétaires viennent à se généraliser, et la péninsule, dont le territoire presque tout entier est favorable à la culture de la vigne, verra, comme par magie, se continuer et même s'accroître l'admirable développement progressif de richesse commencé dans ces dernières années.

Que dire des huiles, dans un pays où l'huile d'olive l'emporte en bon marché sur toute autre espèce d'huile? Il est évident qu'avec une fabrication soignée et perfectionnée, l'huile pourrait devenir en Espagne l'objet d'une exportation considérable. Du reste, là encore, comme pour les vins, le progrès s'est manifesté à tous les regards, et les personnes le mieux au courant de la production affirment que, depuis quelques années, la couleur, le goût et la limpidité se sont améliorés d'une manière notable. Les riverains de l'Ebre, dans toute la partie qui s'étend de Sarragosse à Tortose, avaient surtout envoyé de magnifiques échantillons; c'est certainement de toute la péninsule le pays où se recueillent les meilleures olives. Barcelone, Valence possèdent d'excellents moulins, où l'on obtient l'huile la plus fine que puisse désirer le consommateur parisien le plus raffiné. Les olives se recueillent encore en grande quantité dans la province de Gérona, au sommet du haut Ampourdan, ainsi que dans les plaines de l'Andalousie, d'où elles sont dirigées sur Cadix, Séville et Malaga, centres importants de fabrication, de consommation et d'exportation. Au milieu d'une si grande et si incontestable richesse, on observait avec curiosité à l'exposition le dédain avec lequel les producteurs avaient exposé leurs produits, sans le moindre soin de charmer les regards par une apparence délicate et soignée. Les vins, les huiles étaient placés dans des vases grossiers, peu transparents, complétement opaques pour la plupart, et plus propres à détourner l'attention qu'à l'attirer.

L'époque n'était pas favorable aux légumes; aussi généralement étaient-ils très-peu nombreux à l'exposition; nous n'avons vu, qui méritaient d'être citées, que des asperges de Tudéla. Quant aux fruits, c'est tout autre chose : peu de pays peuvent se flatter de posséder un assemblage plus complet que l'Espagne de tous ces dons précieux que la Providence a répartis sur la terre avec tant de prodigalité. Pêches, pommes, raisins, poires, prunes, abricots, groseilles, cerises, oranges, limons, grenades, tous les fruits, l'éclat des campagnes et la gloire des jardins, abondaient à l'exposition, attestant par leur grosseur, leur beauté et leur parfum la fécondité du sol qui les a portés sans fatigue, et la puissance du soleil qui les a dorés de si vives couleurs. Beaucoup d'entre eux ne viennent pas à maturité sur notre sol, et l'Espagne est

appelée à en garder le monopole ; mais jusqu'ici elle n'a pu retirer de ses trésors tous les avantages qu'ils devaient lui procurer, par la difficulté des communications, qui empêchait le fruit d'arriver à temps à la portée du consommateur. Aussi qui peut dire l'avenir réservé à certaines provinces, le jour où, grâce aux chemins de fer, pourront être facilement conduits aux ports et à la capitale les oranges, limons, citrons, raisins, grenades, qui n'ont presque pas de valeur sur le lieu où ils ont mûri, et qui acquièrent un prix si élevé dans les grandes capitales ?

Nous avons cité les principaux produits qui forment la base de l'agriculture espagnole ; il nous reste à présent à dire quelques mots des cultures spéciales, ayant pour but la production des matières premières pour l'industrie. Le mûrier est cultivé dans plusieurs provinces depuis un grand nombre d'années, et les fabriques de Barcelone, Valence, Séville sont parvenues à obtenir dans leurs campagnes environnantes presque toute la soie dont elles ont besoin, sans être forcées de recourir au commerce extérieur. Dans ces derniers temps, Huesca, Barbastro, Santander ont cherché à marcher sur leurs traces, et l'exposition a prouvé que leurs premiers efforts étaient couronnés d'un véritable succès.

Le coton a été heureusement essayé à Pontevedra et à Grenade, et ceux qui en ont tenté l'introduction persévèrent dans leur entreprise. La garance est déjà produite en grand dans les provinces de Castellon, d'Almeria et de Gérona ; la cochenille dans celle de Malaga. Enfin, non-seulement le lin et le chanvre, depuis longues années, sont déjà cultivés dans beaucoup de localités pour satisfaire aux besoins du pays, mais encore une quantité importante en est destinée à l'exportation.

III. — FLEURS, BOIS, ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

Réunir sous un même chapitre trois genres de produits aussi différents, c'est au premier abord méconnaître toute espèce de division rationnelle ; cependant, après avoir séparé comme nous l'avions fait le bétail et les produits agricoles, nous ne pouvions laisser supposer que les fleurs, les bois et les instruments avaient une part égale dans l'exposition, en leur accordant un même espace dans notre rapide compte rendu. Notre devoir était de ne point les passer sous silence ; il ne saurait être de leur accorder une importance qu'ils ne méritent point.

L'industrie horticole, peu favorisée par le climat de Madrid, n'a point encore poussé ici les racines dont elle est susceptible par le fait de la riche aristocratie qui peuple la capitale de l'Espagne ; ce n'est pourtant pas le goût des fleurs qui manque à la population. Mais en présence d'un climat trop rigoureux, les pépiniéristes n'osent pas se hasarder à courir les chances d'un commerce qui repose exclusivement sur le caprice et

ur le luxe; d'ailleurs ils n'ont pas encore à leur disposition les chemins le fer pour apporter à la ville les innombrables et gracieuses fleurs que a Providence a multipliées sur les côtes de la Méditerranée. Le jour où es provinces de Valence, d'Andalousie, de Murcie, d'Alicante, seront éunies à la capitale par les voies ferrées, ce jour-là on pourra ouvrir à Madrid une véritable exposition d'horticulture; car dans toutes ces provinces, une nature prodigue a jeté à profusion les plantes et les arbustes qui donnent les fleurs aux parfums les plus exquis et aux couleurs les plus vives.

Les industriels pourront alors lutter à l'envi pour propager les espèces les plus rares et les plus précieuses. Mais aujourd'hui un concours ne peut s'adresser qu'aux établissements publics et à quelques grands propriétaires. Il indique des difficultés vaincues à force de dépenses, mais non un but utile atteint. C'est ce qui est arrivé à cette exposition : dans un charmant pavillon arabe, décoré avec beaucoup de grâce, distribué avec beaucoup d'élégance, on avait réuni une quantité considérable de plantes, d'arbustes et de fleurs qui récréaient les yeux par un spectacle enchanteur. Mais toutes ces plantes, dont un très-grand nombre étaient exotiques, provenaient exclusivement ou du patrimoine royal, ou de jardins et de serres appartenant à un personnage qui, par sa fortune, peut rivaliser avec des têtes couronnées, le duc d'Ossuna. Ce pouvait être une bonne occasion d'études pour un amateur de botanique, mais non pour un simple économiste.

Quels que soient les attraits des fleurs, nous devons donc les abandonner et passer aux bois ; des jardins aux bosquets il n'est, au reste, qu'un pas. Ici encore, le patrimoine royal figurait comme le principal exposant, mais il n'était pas le seul, et, d'ailleurs, ici ce n'était plus seulement un riche consommateur qui, sans aucun calcul, veut cultiver pour sa satisfaction personnelle les fleurs les plus rares de l'ancien et du nouveau monde, c'est un producteur sérieux, le premier propriétaire de bois de l'Espagne, le plus intéressé à l'amélioration et au perfectionnement des essences. Puis il ne s'agit plus d'objets auxquels le luxe et l'élégance donnent seuls du prix ; le bois, matière première de tant d'industries, est une nécessité de premier ordre.

Le bois est-il ou n'est-il pas abondant en Espagne? Telle est la question que nous nous posions en parcourant les échantillons soumis à la curiosité publique, et que plus tard nous avons cherché à résoudre, en faisant quelques recherches statistiques. Or, nous avouons franchement que, même après nos recherches, la question est encore pour nous à l'état de problème. Quelques auteurs espagnols prétendent naïvement qu'aucun pays n'en possède davantage; mais nous, qui avons voyagé en plusieurs provinces, et qui avons vu tant de *sierras* entièrement déboisées, nous sommes disposé à croire que l'Espagne a autant besoin que la France d'un bon système de reboisement. Si la statistique de la popu-

lation a fait ensuite quelques progrès ici, celle des choses est encore à l'état rudimentaire, et, de ce côté, il y a peu de lumières à attendre. Cependant il reste certain que si le centre de la péninsule est entièrement déboisé, le nord, l'ouest et le sud possèdent encore de belles forêts, richesses presque vierges, qui attendent, pour doubler et tripler de valeur, un bon système de communications.

Quant à la qualité générale des bois, elle nous paraît au-dessus de tout éloge ; le tissu intérieur est beaucoup plus serré que dans ceux de France, et s'ils offrent quelque difficulté de plus au travail, ils constituent, en fin de compte, un produit plus brillant et plus précieux.

Quelques provinces, entre autres celles de Badajoz, de Séville et de Gerona, avaient envoyé de magnifiques échantillons de chêne-liége ; on sait combien l'industrie des bouchons a pris de développement dans ces diverses contrées ; elle y fait chaque jour de nouveaux progrès.

En somme, sans nous attacher à quelques échantillons extraordinaires dont on avait envoyé avec fracas les dessins à l'exposition, tels qu'un orme de deux cent quatre-vingt dix-huit ans, un olivier, âgé de plus de mille ans, ayant près de 20 mètres de hauteur et 15 mètres de circonférence, les 4,144 articles envoyés à l'exposition prouvent surabondamment que ce n'est pas le bois qui peut faire défaut à l'Espagne pour le progrès de son industrie, et qu'il y a bien des fortunes à conquérir dans la péninsule, au moyen d'une intelligente amodiation des forêts existantes, ou de plantations de bonnes essences dans les lieux voisins des voies de communication.

On avait placé les instruments agricoles à côté des diverses collections de bois ; mais quelle différence ! Autant le pays se montrait riche et florissant, en signalant les espèces nombreuses et variées qui croissent sur le sol, autant il est apparu pauvre et impuissant quand il s'est agi des instruments à l'aide desquels il exécute son travail agricole. Que nous étions loin des belles machines de l'exposition de 1855 ! Ici, rien ou presque rien, que de petites charrues dont le laboureur des *Géorgiques* eût à peine été satisfait. Une seule Compagnie, celle de MM. Pinagny et Cᵉ, de Pampelune, en Navarre, a fait voir qu'elle se tenait au courant des principaux perfectionnements de l'agriculture française ; aucun autre industriel ne dissimulait l'inertie de la nation entière. Et pourtant, quel pays au monde pourrait tirer de plus grands profits que l'Espagne d'une culture perfectionnée ? Tous les produits qui viennent immédiatement du sol se distinguent par un goût parfait, par un parfum exquis ; à peine l'homme s'en empare-t-il, qu'il les gâte par un travail mal conçu et par des procédés grossiers. Il en est ainsi du blé, de l'huile, du vin, de la laine et de la soie.

Nous croyons de notre devoir de signaler à tous les fabricants de machines agricoles le débouché de la péninsule espagnole ; ils ne trouveront devant eux aucune fabrication nationale, et cependant il y a une

ulture considérable, des propriétaires riches et intelligents, qui peuvent tre persuadés et sortir de leur routine séculaire. C'est une œuvre à ntreprendre, qu'il ne faut pas lâchement abandonner, sans avoir épuisé outes les nombreuses ressources qu'offre la civilisation moderne; séuement il y aurait danger à s'y engager, avant d'avoir bien examiné ce ui convient à chaque province. Les conditions spéciales de la culture ont en Espagne éminemment diverses, suivant les localités, et quiconque agirait étourdiment s'exposerait à des déboires qu'il ne devrait attribuer qu'à lui-même.

Telles sont les réflexions principales que nous a suggérées l'exposition d'agriculture de Madrid ; nous ne sommes pas entré dans de grands détails, plus intéressants pour un agriculteur ou un botaniste que pour un ami de l'économie politique ; mais nous avons cherché à réunir toutes les idées générales qui auraient pu venir à l'esprit de ceux des lecteurs du *Journal des Economistes* que leur bonne fortune aurait amenés à Madrid au moment de l'exposition.

A eux d'apprécier si nous avons réussi. G. HUBBARD.

REVUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Sommaire. — Rapport de M. L. Reybaud. — Lecture de M. de Parieu sur J. de Witt. — Discussion à ce sujet. — Communication de M. Fayet touchant le mouvement de la population française, et rapport de M. Villermé sur ce travail. — Opinions de MM. Cousin, Laferrière, Ch. Lucas, de Lavergne, Ch. Dupin. — Mémoire de M. de Lavergne sur l'agriculture du sud-ouest de la France. — Communication du marquis d'Audiffret. — Mémoire de M. Damiron sur Maupertuis. — Elections.

M. L. Reybaud a continué, à plusieurs reprises, la lecture d'un rapport dont les lecteurs du *Journal* connaissent déjà les mérites et l'intérêt. Nous n'avons pas à résumer un travail qu'ils auront bientôt en entier sous les yeux. Dans la partie de son rapport qui est consacrée à l'industrie française, M. L. Reybaud n'a pas cessé de déployer ces qualités brillantes d'exposition et de style qui ajoutent tant à la valeur de l'œuvre. Sa mise en scène, toute dramatique, reporte l'auditeur dans les lieux qu'il a visités, et au sein des populations laborieuses dont il a étudié les misères, recherché les besoins et combattu les préjugés. Rédigé dans un esprit de haute impartialité, ce rapport a trouvé une égale

approbation chez les hommes des opinions et des doctrines les plus opposées. Ce qu'on voudrait, c'est que les ouvriers, les artisans, en vue desquels il a été écrit, pussent l'entendre, le lire, le méditer; ce qu'il lui faut, c'est moins un auditoire brillant et éclairé, que des lecteurs dans la classe des ouvriers et des fabricants, qui y trouveront d'utiles conseils, des remèdes à leurs souffrances, des réponses à leurs récriminations et à leurs plaintes.

— M. de Parieu a voulu mettre en relief, dans une monographie, la noble et belle figure de Jean de Witt; et, sous le titre de : *Vingt ans d'interrègne dans le Stathoudérat, au dix-septième siècle*, il a tracé un rapide aperçu historique du gouvernement du grand pensionnaire. Nous n'avons pas à entrer dans le récit d'événements dont l'appréciation, par une certaine analogie de situation, appartient aujourd'hui encore plus à la politique qu'à l'histoire; mais Jean de Witt ne gouverna pas seulement les Provinces-Unies avec une prudence et un talent incontestables, il fut encore un administrateur habile, et si ses vues ont pu ne pas répondre aux besoins et aux sympathies de la majorité de ses concitoyens, du moins les améliorations qu'il introduisit dans la direction des affaires ont porté d'heureux fruits, et survécu au régime éphémère dont il a été le plus glorieux représentant. Entre les faits les plus importants de son gouvernement, se placent, sans contredit, les réformes financières qu'il accomplit à l'intérieur.

L'opération de la conversion des rentes perpétuelles, qui a préoccupé la France pendant plusieurs années, sous le règne de Louis-Philippe, et qui a été accomplie avec succès par le gouvernement du prince-président, en 1852, avait préoccupé, dès la première moitié du dix-septième siècle, les financiers hollandais déjà versés dans la pratique du crédit public, et dont Guillaume III emporta, plus tard, en Angleterre les enseignements et l'expérience sous ce rapport. La conversion des rentes perpétuelles du denier seize, comme on disait alors, c'est-à-dire du taux de 6 1/4 pour 100, au denier vingt, c'est-à-dire au taux de 5 pour 100, avait été opérée en Hollande, en 1640, et imitée ensuite dans les finances de la généralité des Provinces-Unies. Jean de Witt la fit renouveler, pour ce qui concernait aussi bien la dette de la généralité que celle de la Hollande, en convertissant les rentes du taux de 5 à celui de 4 pour 100. La résolution des Etats de Hollande, adoptée sur sa proposition, est à la date du 7 août 1655. On voit par ses termes que c'était bien une conversion véritable, avec offre de remboursement pour les créanciers qui n'accepteraient pas la diminution de leur rente, et non, comme l'avait pensé M. Rossi, une réduction forcée. La mesure était combinée avec un système d'amortissement appliqué à la dette de la province de Hollande. Les deniers épargnés par la conversion devaient être affectés, avec la jouissance de l'intérêt composé, à l'amortissement de la dette convertie. C'est, à cet égard, avec raison que M. Rossi a rapporté à

Hollande l'invention du procédé de l'amortissement des dettes publiques. Plus tard, une retenue, qui paraît avoir affecté plutôt la forme d'un impôt, réduisit de 4 à 3 4/5 l'intérêt des rentes servies par l'Etat. Ainsi nous trouvons dans ce petit pays, où les sociétés anonymes ont aussi été inventées, la première éclosion de la plupart des institutions économiques modernes.

Une discussion intéressante s'est élevée, à la suite de la lecture de M. de Parieu, sur le véritable caractère de Jean de Witt. MM. Guizot, Mignet, Cousin y ont pris part. L'appréciation du rôle que joua dans les Pays-Bas le stathoudérat, celle de la tentative qu'on fit d'établir un régime plus véritablement républicain, sont nécessairement un peu subordonnées à la diversité des vues et des opinions politiques. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de cette discussion, où le côté économique de l'administration du grand pensionnaire a été mis hors de cause, et nous passerons à un travail qui appartient tout entier aux matières dont traite le *Journal*.

— M. Fayet, inspecteur de l'Académie de Dijon, qui a entretenu plusieurs fois l'Académie de ses recherches statistiques, lui avait soumis un mémoire sur la population de l'empire français, que son étendue ne permettait pas de lire en entier dans les séances, et dont M. Villermé a résumé les traits principaux, en les faisant suivre de ses propres observations. Ainsi présenté, le travail de M. Fayet est devenu en partie l'œuvre du savant académicien.

M. Fayet annonce avoir puisé à toutes les sources officielles et authentiques qu'il lui a été permis de consulter. Peut-être, et M. Villermé se hâte de le reconnaître, ce statisticien a-t-il accueilli avec trop de complaisance les faits qui viennent à l'appui de son opinion. Mais son mémoire n'en est ni moins curieux, ni moins digne d'examen.

Selon M. Fayet, l'accroissement de la population française, dû au seul excédant des naissances sur les décès, pendant la période de 1801 à 1806, aurait été de 414,396 individus ; tandis que, si l'on compare le recensement de 1806 à celui de 1801, on trouve une augmentation de 1,758,422, c'est-à-dire un excédant de 1,344,026, évidemment bien supérieur à ce qu'a pu donner l'immigration. Il faut donc en conclure que le dénombrement de 1801 a été fort incomplet. Quant au dénombrement antérieur, à celui qui fut opéré par ordre de Necker, en 1784, ce n'était en réalité qu'une simple évaluation. On n'y avait compris, ni les juifs autres que ceux de l'Alsace et de la Lorraine, où ces religionnaires étaient évidemment plus nombreux que dans le reste des provinces du royaume, ni les protestants des provinces autres que ces mêmes provinces d'Alsace et de Lorraine, ni les habitants du Clermontois, pays alors placé sous le gouvernement immédiat de la maison de Condé, ni ceux du comtat Venaissin.

M. Fayet s'est étendu sur l'examen des diverses causes qui ont con tribué à modifier la distribution de la population en France.

L'opinion qu'il émet, concernant l'influence de l'instruction primai sur l'émigration des habitants des campagnes dans les villes, semble M. Villermé être tout à fait conforme à celle des instituteurs comm naux, qui sont les mieux placés pour connaître toute la vérité. M. Fa leur avait adressé des questions relatives aux causes de l'accroissem et du décroissement de la population dans leurs communes respectiv

Le résumé des réponses de la plupart d'entre eux, c'est (M. Viller a cité textuellement) que le développement de l'instruction primai beaucoup d'influence sur cette émigration.

Le fait est, ajoute M. Fayet, que presque tous les jeunes gens écoles primaires qui s'élèvent un peu au-dessus du niveau comm rêvent déjà, dès qu'ils ont conscience de cette petite supériorité, position qu'ils s'imaginent devoir être meilleure que celle de leurs c disciples; que parents, maîtres et amis les bercent de cette espérai et qu'il y a là une cause de désertion des travaux de la campagne. mettons, dit M. Villermé, cette cause comme réelle, il reste à sa jusqu'à quel point elle concourt au résultat dont il s'agit. Quoi qu' soit, il ne serait pas vrai, d'après l'opinion émise dans le mémoire, l'instruction, qu'il ne faut pas confondre avec l'éducation, surtout l'éducation morale, donne toujours la sagesse de conduite, prévi l'orgueil et modère l'ambition. Elle ne paraît pas, non plus, dimi *bien sensiblement* le penchant au crime. Malheureusement, les sav recherches de MM. Guerry, Quételet, d'Angeville, Charles Dup Arondeau (pour ne citer que les principales, parmi les première aient paru en France) appuient trop bien le sentiment de M. F M. Villermé va plus loin. On ne voit pas, dit-il, en y réfléchissant, com l'instruction, qui consiste à savoir lire, écrire et à connaître les prem règles de l'arithmétique (car c'est là toute l'instruction primaire, même temps presque toute celle dont le peuple a besoin) aurait les reux effets que tout le monde lui attribuait, il y a douze ou quinze il y a moins encore. Sans doute, elle est un bon et utile instrument tous ceux qui la possèdent, et il est à souhaiter qu'elle soit le parta tous. Dans les pays où il en serait ainsi, les conditions deviendr moins inégales, et meilleures pour tout le monde. N'oublions pa surplus, que dans nos sociétés civilisées actuelles la seule instructio maire ne crée point, comme les instructions spéciales, de produ de richesses matérielles. Il n'en est plus de même dans les pays où constitue, pour ainsi dire, le privilége de quelques-uns. Là, elle donn moyens d'existence d'autant mieux assurés, d'autant meilleurs, q a moins de gens qui la possèdent, ou qu'il existe entre eux moi concurrence. Dans ce cas, l'avantage personnel qu'elle procure d surtout de la rareté. Si tout cela est vrai, il en résulte que l'util

instruction du peuple a été jusqu'ici inexactement appréciée, et que, our prévenir les inconvénients dont elle est si souvent et si injuste- ıent accusée, il faudrait, autant que possible, l'étendre à tous. On ne aurait en être privé, dans les pays où la civilisation est avancée, sans ester dans une position inférieure. Voilà pourquoi, dans ces pays, tous n ont besoin, et pourquoi, dès qu'une partie considérable de la popula- ion la possède, ceux qui ne l'ont pas sentent vivement la nécessité de acquérir.

Après avoir ainsi appuyé à certains égards les vues de M. Fayet, I. Villermé est entré dans la discussion des faits statistiques que son némoire renferme.

Le recensement de 1801, dont M. Fayet a fait ressortir l'inexactitude, ı'est pas le seul, a-t-il dit, qui, dans ce siècle, ait été entaché d'erreur. Le dénombrement de 1811 n'a été, de l'aveu de M. Moreau de Jonnès, ju'une simple estimation en masse et par approximation. Quinze ans plus tard, quand on a voulu dresser les tableaux de la population de 1826, au lieu d'opérer un dénombrement effectif, seul moyen d'arriver à la vérité, on s'est encore contenté d'une œuvre de bureau!

M. Villermé discute les éléments des recensements de 1826, et les trouve encore exposés à des inexactitudes qu'il signale, en reproduisant une opinion déjà émise par lui en 1834. Ce qui doit achever, observe-t-il, de fixer l'opinion à cet égard, c'est que le contingent en hommes imposé à la ville de Paris, lequel était basé, pour la classe de 1828, sur une population de 890,431 habitants, de même qu'en 1826, ne l'a plus été pour 1829 que sur une population de 633,615 âmes; comme si la population s'était abaissée de 256,816 habitants. Puis, s'apercevant sans doute d'une erreur aussi considérable, à une époque où la population de la capitale était moins stationnaire ou n'augmentait que bien faiblement, après la révolution de 1830, on trouva en 1831 774,338 habitants, c'est-à-dire 140,723 de plus qu'en 1829.

Ces inexactitudes, M. Villermé a eu occasion de se convaincre qu'elles s'étaient reproduites dans une foule de départements; elles tiennent aux difficultés nombreuses et de toute nature que rencontre un recensement rigoureux de la population de nos communes. Aussi plusieurs statisticiens éminents ont-ils, à plusieurs époques, signalé l'incertitude où nous laissent les statistiques officielles sur la réalité du mouvement de notre population. Ce qu'on regrette en outre, et ce qui est venu ajouter aux erreurs, c'est l'absence d'uniformité dans les divisions et les tableaux. A chaque recensement presque, on a changé de classification.

En présence de chiffres si insuffisants, il ne faut donc pas se hâter de tirer des conclusions sur l'état actuel; et peut-être est-il prématuré de déclarer qu'il y a une tendance au ralentissement dans l'augmentation de la population française. Il ne faut voir là, avec M. Fayet, avec M. Wolowski, qu'une de ces oscillations déterminées tantôt par la cherté

ou le bon marché des vivres, par les épidémies, tantôt par une absence prolongée de guerres et d'épidémies.

Quant à la diminution des naissances par mariage, M. Villermé déclare qu'il ne saurait la regarder comme un mal, quand le vice, la misère ou le malheur n'en sont ni une cause, ni un effet.

C'est un fait avéré que les populations qui ont le plus d'enfants sont celles qui en élèvent le moins. On ne saurait trop insister sur cette vérité, que la grande pauvreté abrége la vie, surtout celle des jeunes enfants. Il y a là, dirait-on, un châtiment infligé par la Providence aux parents que leur inconduite ou leur imprévoyance plonge dans la misère. L'inverse a lieu pour les populations aisées. Elles voient naître peu d'enfants, mais elles les conservent. Aussi les hommes faits et les vieillards y abondent, tandis que chez les classes misérables, ce sont des essaims de petits enfants qui n'éclosent que pour disparaître au seuil de la vie. En succombant en bas-âge, les créatures humaines deviennent une cause d'affaiblissement et de ruine ; elles ne rendent alors jamais ce qu'elles ont coûté ; leur mort est une sorte de banqueroute ou de naufrage ; car si la misère, la privation, les fatigues, sont un obstacle au prolongement de la vie, elles ne sont nullement une cause de diminution des naissances. Ce n'est pas le chiffre des enfants nouveau-nés qui accroît la population, mais l'abondance des ressources, les progrès des sciences, des arts, de la médecine même, qui multiplient les moyens de conservation.

Partout et toujours, comme on l'avait dit avant Malthus, qui a seulement le mérite de l'avoir mieux établi que tous les autres, le chiffre des habitants est proportionnel aux moyens d'existence, c'est-à-dire à la quantité d'aliments que fournit le pays, ou que l'on s'y peut procurer. En d'autres termes, la population est réglée, bornée par eux, et elle croît ou décroît avec eux, mais en suivant une tendance constante à dépasser leur niveau.

Une discussion a suivi la communication de M. Villermé, en ce qui touchait l'assertion de M. Fayet sur le rôle qu'exerce l'instruction primaire dans la dépopulation des campagnes. M. Cousin a déclaré que pendant tout le temps qu'il a appartenu au grand conseil d'instruction publique, il n'a eu connaissance d'aucun fait qui vienne à l'appui d'une pareille opinion ; et sa nouveauté même doit inspirer de la défiance. Il a insisté sur les bienfaits pour les campagnes d'une instruction à la fois éclairée, morale et religieuse.

M. Laferrière a corroboré les observations de son confrère. Les faits que j'ai pu observer dans une partie du Midi sont peu d'accord, a-t-il dit, avec ce qu'avance M. Fayet. Placé, pendant deux ans, à la tête de l'académie universitaire de Toulouse, laquelle renferme huit départements, j'ai remarqué que celui de la Haute-Garonne, le seul qui possède un grand centre de population, et où aurait dû se faire sentir l'attraction

de la grande ville sur la population des campagnes, est précisément celui qui montrait le moins d'empressement vers l'instruction primaire. Ainsi, dans ce département, qui a une population de près de 500,000 âmes, on ne comptait en 1855, dans les écoles communales, les écoles libres, les salles d'asile, que 42,000 enfants des deux sexes, et 92 communes étaient encore sans école; tandis que dans les départements où le mouvement d'émigration vers un chef-lieu considérable ne pouvait se faire sentir, comme ceux du Tarn, du Lot, des Hautes-Pyrénées, la proportion était bien plus favorable à l'instruction primaire. Je citerai surtout le département de l'Aveyron, où l'influence ecclésiastique s'unit, comme en Bretagne, à l'action de l'autorité civile pour la propagation de l'enseignement du peuple. Là, pour une population de moins de 400,000 âmes, et pour 281 communes, il y a 1,360 écoles, et plus de 50,000 enfants dans les écoles publiques ou libres.

M. Ch. Lucas a appuyé au contraire, du moins partiellement, l'opinion produite par M. Fayet. Mais, selon lui, les causes de l'émigration de populations rurales vers les villes sont très-complexes, et il serait inexact de compter comme l'une des causes principales et générales, en France, les développements de l'instruction primaire qui, en donnant de nouvelles aptitudes à ceux qui en reçoivent le bienfait, les engagent à chercher dans les villes des occupations plus lucratives. Les habitants des campagnes qui désertent le foyer paternel pour courir les hasards des villes ne cherchent pas seulement des occupations plus lucratives, ils savent que les villes offrent à la satisfaction des passions et des appétits sensuels des ressources qui manquent aux campagnes. C'est donc là, selon lui, une question très-complexe; car, auprès du désir légitime, chez les uns, d'améliorer leur situation matérielle, on pourrait constater, chez d'autres, des motifs qui ne tendent nullement à l'amélioration de leur condition morale. Reste un fait : l'instruction primaire contribue-t-elle, dans certaines localités, à augmenter l'émigration dont tout le monde reconnaît l'existence? M. Lucas croit que le fait n'est pas douteux. L'instruction primaire crée des inégalités, parce qu'elle n'est pas répandue et distribuée d'une manière régulière. Toutes les communes aujourd'hui ne la reçoivent pas également, et, dans chaque commune, tous ceux qui seraient en âge d'y prendre part ne le font pas dans la même mesure. De là, des inégalités. Celui qui sait lire et écrire ne veut plus manier la charrue et se fait citadin. Aussi voit-on des maires et des conseils municipaux qui se refusent à faire les fonds supplémentaires nécessaires au traitement des instituteurs, parce que l'instruction primaire leur enlève des bras pour les travaux de l'agriculture. Mais ces appréhensions se produisent surtout dans l'intérieur des familles. Il n'en est pas à la campagne comme à la ville; une nombreuse famille y est souvent une richesse. Le cultivateur à la tête d'une ferme s'applaudit du nombre de ses garçons, qui lui promettent des bras nécessaires et intéressés au

succès de ses travaux, et souvent il suspecte l'école de ne pas leur inspirer le goût persévérant de l'agriculture.

M. Villermé a parlé, continue M. Lucas, du discrédit dans lequel sont tombées, à ses yeux et aux yeux de plusieurs savants allemands, les statistiques officielles que publient les gouvernements. En ce qui concerne la France, je crois qu'à cet égard il faut distinguer et faire des réserves contre cet affaiblissement de la confiance que les statistiques officielles, suivant M. Villermé, doivent inspirer. Il y a des statistiques qui sont le résultat d'enquêtes locales et qui demandent nécessairement le concours de personnes étrangères à l'administration. Je citerai pour exemple les statistiques relatives à la population. Celles-là sont difficiles ; elles contiennent des omissions et des inexactitudes, qui s'expliquent par la négligence et par l'apathie des auxiliaires auxquels on a dû recourir. Quelquefois l'intérêt local y a aussi sa part, comme pour le contingent de l'armée, pour les octrois. Dans ces divers cas, les autorités locales se laissent influencer par des considérations particulières, et il est difficile de contrôler les résultats qu'elles transmettent à l'administration centrale ; mais les sources d'erreur et d'inexactitude disparaissent, quand cette administration agit sur ses subordonnés hiérarchiques, sans recourir aux autorités locales. Cela a lieu notamment pour les statistiques de la justice civile, commerciale et criminelle. Ces documents sont connus dans toute l'Europe, et personne ne se permet de leur refuser la confiance qui leur est due.

M. Lucas croit qu'il faut rapporter à des circonstances locales ce que M. Laferrière a dit des départements pyrénéens, et il le confirme par des observations empruntées à d'autres pays de montagnes. On est étonné, en parcourant les départements des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, d'y trouver l'instruction primaire dans un état de développement très-avancé. On dirait que ces populations, tourmentées par les rigueurs du climat, bloquées par les neiges, cherchent à consacrer à la culture et au développement de leur intelligence le temps qu'elles ne peuvent donner à l'industrie ou à la culture des champs. Il y a évidemment là des influences locales dont l'action ne doit pas être méconnue.

M. de Lavergne a fait observer à son tour que si ce que dit M. Fayet de l'instruction primaire n'a d'autre objet que de conclure à sa généralisation, il est tout à fait de son avis, car elle ne pourra véritablement porter de bons fruits que lorsqu'elle sera devenue générale ; mais il repousse tout blâme dirigé contre elle, en ce qu'elle deviendrait une cause fatale d'émigration. L'instruction primaire, en effet, peut être, comme les chemins de fer, un moyen de déplacement, mais elle n'est pas une cause ; la cause, c'est la différence de salaire et de bien-être entre la ville et la campagne. Cette différence elle-même n'est pas toujours regrettable, car elle tient à des phénomènes très-complexes. Une partie du mouvement des campagnes vers les villes n'a rien que de lé-

gitime, quand il est l'effet naturel de la division du travail livrée à elle-même. Chacun a le droit imprescriptible de chercher à améliorer sa condition. On ne peut que s'applaudir si l'instruction primaire sert à faciliter ce mouvement d'ascension. Ce qui est dangereux, c'est que, par des causes artificielles, on aggrave la différence entre les villes et les campagnes. M. Fayet a noté que le mouvement de déplacement n'est pas nouveau ; mais ce qu'il y a de nouveau, dit M. de Lavergne, c'est la proportion. Dans ces derniers temps, les grandes villes se sont accrues démesurément et la population rurale a diminué dans des proportions considérables, que M. Fayet lui-même a constatées. Voilà la perturbation.

Abordant ensuite la question du recensement de la population française, M. de Lavergne reconnaît ses imperfections. La statistique s'est perfectionnée comme toutes les sciences, et elle approche toujours davantage de l'exactitude rigoureuse, sans jamais y atteindre ; mais il combat l'opinion qui ne voit qu'une simple oscillation dans le fait révélé par le dernier dénombrement. Les décès ont excédé les naissances, deux ans de suite, ce qui ne s'était point encore vu depuis qu'on tient avec quelque soin les registres de l'état civil ! Il est heureux de constater que l'année 1856 a été meilleure ; on ne connaît pas encore tous les chiffres de 1856, mais ceux qui ont été déjà recueillis accusent un excédant de naissances d'environ 100,000. Ce n'est encore que la moitié de la progression normale, toutefois c'est un avantage marqué sur les années meurtrières de 1854 et 1855.

M. le baron Charles Dupin a signalé, comme une preuve des avantages de l'instruction primaire, l'heureuse influence exercée sur la moralité de la population par le service militaire, qui renvoie dans les campagnes des hommes plus instruits, plus disciplinés et plus intelligents. Ces hommes, en servant la patrie, ont acquis une instruction qui est appréciée par les populations rurales et leur assure chez elles une position meilleure, loin d'être, comme pourrait donner à le penser ce qu'on a dit des effets de l'instruction primaire, une cause de défaveur aux yeux de ceux qui les emploient.

— M. de Lavergne, qui poursuit avec une louable persévérance son étude de l'état agricole de la France, a lu à l'Académie, dans une autre séance, son Étude sur la région du sud-ouest.

Cette région, la cinquième en richesse, est bornée au sud par la chaîne des Pyrénées, à l'ouest par la côte de l'Océan, à partir de l'embouchure de la Gironde, à l'est par une autre petite côte sur la Méditerranée, au nord par les montagnes du Centre. Elle comprend l'ancienne province de Guyenne et Gascogne, avec une partie du Languedoc, et les deux petites provinces de Béarn et de Roussillon. Le sol en est généralement fertile, le climat excellent et propre à tout. Des chaînes de montagnes couvrent, il est vrai, un tiers environ du sol ; mais elles

n'atteignent de grandes hauteurs que sur un petit nombre de points; les deux autres tiers forment de vastes plaines ou présentent cette disposition onduleuse si estimée des Anglais. Malgré ces avantages naturels, le sud-ouest demeure fort en arrière, soit comme agriculture, soit comme industrie, des régions que M. de Lavergne a déjà fait connaître.

L'état de population donne une preuve sensible de cette infériorité. Tandis que le nord-ouest a 9 millions d'habitants, le nord-est, l'ouest et le sud-est, chacun 5 millions, le sud-ouest n'en a que 5, sur une étendue égale, bien qu'il s'y trouve deux grandes villes, Bordeaux et Toulouse, et quelques autres assez importantes, comme Montauban, Carcassonne, Perpignan, Agen, Pau, Castres, Bayonne, etc. La population rurale qui n'atteint, dans le nord-ouest, que la moitié, et dans les autres régions, que les deux tiers de la population totale, arrive ici aux trois quarts. Cette proportion a son importance, pour constater l'état de l'agriculture. Si la densité de la population donne en général la mesure du produit brut agricole, le nombre proportionnel de la population non rurale donne à peu près aussi la mesure du produit net ou de la quantité de denrées disponibles en sus des frais de production. A ce compte, le produit net serait, dans la première région, égal à la moitié, dans les trois autres au tiers, et dans la dernière au quart seulement du produit brut. Mais c'est encore plus par le revenu des impôts qu'on peut se rendre compte de la différence de richesse. Le sud-ouest paye 600 millions de contributions de toutes sortes, tant directes qu'indirectes; le nord-est, l'ouest et le sud-est, 200 millions chacun; le sud-ouest, 125 millions. Cette disproportion ne porte pas totalement sur l'agriculture; l'activité industrielle y a la principale part, mais elle est aussi un signe certain du peu de richesse agricole.

D'où vient cette affligeante inégalité entre les diverses fractions d'un même tout? Il faut remonter bien haut pour trouver le mot de cette énigme; car la prospérité relative de cette région était encore moindre avant 1789 qu'aujourd'hui. Ce n'est rien moins que toute l'histoire de France qui peut, pour cette moitié du midi comme pour l'autre, rendre suffisamment compte d'un pareil fait. Il suffit de jeter les yeux sur une carte, pour voir que cette partie du territoire était destinée, par la nature, à former un Etat indépendant; elle trouve ses limites toutes tracées entre deux mers et deux massifs de montagnes, et si elle a quelque tendance naturelle à en sortir, c'est pour se prolonger vers la Provence. De son côté, la vraie France, comprise entre la Loire et le Rhin, a de tout temps voulu s'assimiler cette contrée voisine, afin d'arriver jusqu'aux Pyrénées. De là, une lutte ouverte ou cachée, qui a commencé du temps des Gaulois, et n'a véritablement fini que de nos jours. Toujours vaincu, après cinq efforts successifs, le sud-ouest, qui aspirait à l'indépendance, a subi la conséquence de ses défaites. Toutefois il a aujourd'hui un peu moins de terres incultes que le sud-est; il

n contient cependant deux millions et demi d'hectares, divisés en trois rands groupes.

Le premier s'étend le long de l'Océan, de Bayonne à Bordeaux, et y orme cette région particulière connue sous le nom de *landes de Gascoıne*. Il y a là 700,000 hectares de terres vaines et vagues, réparties enre deux départements, tache immense qui déshonore notre sol. Ces andes sont loin d'être impropres à la production. Situées sous le plus ıdmirable climat, formant une vaste plaine, avec une pente faible mais ;uffisante pour l'écoulement des eaux, elles portent, quand elles sont ıssainies par de simples fossés, cultivées par la charrue la plus élémentaire, et convenablement fumées, toute espèce de céréales, de racines et de légumes d'une très-bonne qualité. Les arbres y viennent parfaitement, deux surtout, et des plus précieux, le pin maritime et le chêne-liége. Le pin maritime, qui pousse à peu près partout, ne donne que là une abondante résine ; le chêne-liége ne produit nulle part ailleurs une écorce plus fine et plus estimée. Ces deux arbres rapportent autant de revenu que les meilleures cultures. Toute une contrée voisine de Bayonne, le *Maransin*, leur doit une véritable richesse. Le sol des landes est formé d'une couche de sable pur qui recouvre un sous-sol imperméable, d'une nature particulière, appelé *alios*. Ces sables sont noyés en hiver et brûlants en été; et, ce qui achève de les rendre inhabitables, l'eau qui y a séjourné devient dégoûtante et malsaine pour les hommes et pour les animaux. Les constructions y sont difficiles, faute de pierre et de brique, et les chemins tracés dans le sable n'offrent naturellement rien de solide et de résistant. C'est devant ces obstacles que l'art de l'homme a reculé pendant des siècles ; l'esprit d'entreprise était si faible sous l'ancien régime, qu'aucune tentative sérieuse ne fut faite pour les surmonter.

Un peu avant la révolution de 1789, au moment où tout s'éveillait à la fois, de grandes compagnies de défrichement se sont fondées, mais sans succès, pour avoir voulu aller trop vite. D'autres essais du même genre ont échoué plus récemment par la même cause; mais il n'en a pas été de même des tentatives partielles, faites en pleine connaissance des lieux, par les propriétaires du pays : plus d'une spéculation profitable s'est réalisée sans bruit, sur des points isolés, et sans effet appréciable sur l'ensemble.

Le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne traverse maintenant les landes dans toute leur longueur, et y apporte la puissance de l'industrie moderne. La valeur des terres a immédiatement doublé, triplé même, le long de la ligne, et tout le monde comprend, à cette heure, que la solution définitive du problème n'est plus qu'une question de temps. Dans la dernière période quinquennale, pendant que la population diminuait dans tout le sud-ouest, elle s'est au contraire sensiblement accrue dans les landes. Rien n'était possible dans un pays sans chemins et sans

eau. La Compagnie du chemin de fer vient de s'engager à ouvrir, s
plusieurs points, des routes munies de rails en bois, et si, en mê
temps, on parvient à y créer de l'eau salubre, soit par des puits ou d
citernes, soit par des petits canaux dérivés des étangs, le plus diffi
sera fait ; le reste viendra naturellement.

Le second groupe de terres incultes se compose de la chaîne mé
des Pyrénées. De Bayonne à Collioure, sur une longueur de près de c
lieues, s'étend ce gigantesque rempart qui couvre en France 2 milli
d'hectares, dont le dixième seulement est occupé par les vallées.
ces 1,800,000 hectares de montagnes, 500,000 environ sont en bois.
reste est inculte et à peu près incultivable. Couvertes de neiges,
bonne partie de l'année, entrecoupées de rochers et de précipices,
pentes escarpées, que couronne une dentelure de pics dont quelqu
uns s'élèvent jusqu'à 3,500 mètres, n'offrent aucune ressource à la c
ture. Elles ne sont même que trop cultivées, et l'industrie des habita
quand elle cherche à y conquérir quelques sillons de plus, est beauc
plus à déplorer qu'à encourager. Ici encore, plus que dans les A
françaises, l'homme ne rencontre que rarement, au delà de 1,000 mè
d'élévation, des conditions suffisantes pour établir une habitation
manente. Quelques plantes cultivées, comme le seigle, le blé noi
millet, l'avoine, la pomme de terre, ont malheureusement la propr
de pousser encore à ces hauteurs. De trop nombreux villages se
perchés dans des sites presque inaccessibles, pour peu qu'il s'y tro
un coin de terre arable dans un creux de rocher. Mais ces cultures f
voyées ne donnent que de bien pauvres produits, achetés qu'ils
par le labeur le plus pénible et souvent emportés par les gelées o
éboulements ; heureux quand le village tout entier n'est pas eng
sous l'avalanche avec ses habitants. Le bétail même n'y peut prospe
faute d'une suffisante nourriture d'hiver. Les moutons n'ont poi
laine, les vaches point de lait ; les uns et les autres périssent par mil
dans la mauvaise saison.

Les principaux affluents de la Garonne sur sa rive droite, le Tar
le Lot, tombent d'une autre région montagneuse, formée des rami
tions des montagnes du centre, qui fait face aux Pyrénées, de l'a
côté du fleuve, et se rattache à elles par plusieurs chaînons. Là se tr
le troisième groupe des terres incultes. Il se compose d'env
500,000 hectares, dont la plus grande partie dans le seul départem
de l'Aveyron. Le sol de ce département est un des plus élevés d
France ; la ville de Rodez, son chef-lieu, est à 630 mètres au-dessu
niveau de la mer. La culture a encore peu de conquêtes à faire sur
hauts plateaux, qui reçoivent la meilleure destination qu'il paraît pos
de leur donner, en servant de pâturages à de nombreux troupeau
moutons. En revanche, aucune partie de la France n'est mieux d
en richesses minérales ; ces trésors sont restés longtemps inexplo

ais, depuis l'établissement de la fameuse usine de Decazeville, ils sor-
nt de leur obscurité séculaire. Un chemin de fer en construction doit
ttacher, au milieu des difficultés du pays le plus tourmenté, les houillères
les forges de l'Aveyron au chemin de Bordeaux à Cette ; d'autres lignes
ıcore se préparent, et quand tous ces débouchés seront ouverts, on peut
ɔmpter que cette contrée si rude et si sauvage deviendra rapidement la
vale des comtés de Stafford et de Derby. Dans les montagnes du Tarn,
est formé un autre centre d'industrie, qui prend aussi un développement
roissant, par la fabrication des étoffes de laine. Mazamet, qui forme
ıaintenant, avec ses environs, une agglomération de 20,000 âmes, n'é-
ıit, au commencement du siècle, qu'un village insignifiant, perdu au
ied de roches stériles.

A ces 2 millions et demi d'hectares incultes, il faut ajouter 1,200,000 hec-
ares en bois ; restent environ 5 millions d'hectares cultivés sur près de 9.
'est un peu plus que dans le sud-est, mais moins que dans les régions
ıécédentes. Le nord-ouest a 7 millions d'hectares en culture ; le nord-
st et l'ouest chacun 6 millions et demi. La culture peut gagner 1 mil-
ion d'hectares et se rapprocher ainsi des conditions générales de la
France ; et, ce qui vaut mieux que l'étendue, c'est le parti qu'il est
possible de tirer de ce sol.

La même région a un petit versant méditerranéen qui se rapproche
de la Provence. Là, se trouve le point le plus méridional du territoire
national, le brûlant Roussillon.

Un beau système d'arrosage, qui remonte au neuvième siècle, et qu'on
a souvent cité comme modèle, couvre d'un riche tapis de verdure une
partie des plaines que domine le mont Canigou. Mais, à côté de cette
Huerta française, si fertile et si peuplée, règnent la solitude et l'aridité.
Les principaux produits sont des vins de liqueur, des fruits, des huiles,
un peu de blé, mais blé excellent, et le meilleur miel du monde, que les
abeilles recueillent en butinant sur des landes parfumées. Là aussi, des
travaux seraient nécessaires pour rendre aux montagnes leur ceinture de
forêts, et pour régulariser les inondations ; mais ce n'est pas encore le
plus pressant besoin. Les neuf autres dixièmes de la région ont une pente
commune vers l'ouest et l'Océan ; ce qui leur permet de jouir d'un ciel
moins sec et moins ardent. Un vent violent du sud-est y pénètre par une
embrasure des montagnes Noires ; partout où il passe, il fatigue les
hommes et les animaux, égrène les moissons et emporte quelquefois
jusqu'au sol. Mais ce fléau ne tourmente que la partie la plus orientale.
La vallée de la Loire, si vantée et si digne de l'être, n'égale pas en
beauté naturelle celle de la Garonne, située sous la même latitude que
la Toscane, et qui en rappelle tous les aspects : fécondité, lumière, po-
pulation, accidents pittoresques, rien n'y manque.

La pierre manquant généralement, la plupart des constructions sont
en briques, comme en Italie. Pour les bâtiments ruraux, on se contente

souvent de briques crues et même d'un simple pisé; ce qui permet de les élever à très-bon marché. A mesure que l'aisance se répand, on bâtit avec plus de soin.

Les grands domaines sont fort rares dans cette partie de la France, les grandes fermes encore plus. Cette région ne contient en tout que 1,300 cotes de 1,000 francs et au-dessus. Les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne en ont, à eux seuls, davantage. Outre la différence de richesse qui fait que des étendues égales payent moins d'impôt, il faut y reconnaître l'empreinte des faits historiques. Le système féodal proprement dit n'a jamais trouvé dans le midi, tout plein des traditions romaines, les mêmes conditions de développement que dans le nord; et le droit écrit a été plus favorable que le droit coutumier à la division des héritages. Les trois quarts du sol appartiennent à la moyenne et à la petite propriété. Les petits propriétaires surtout sont nombreux; Arthur Young le remarquait déjà, avec raison, en 1788. L'étendue moyenne des exploitations, même sans compter les petites propriétés, est de 25 hectares, et on en voit beaucoup au-dessous.

Il y a quelques fermiers dans les meilleures parties; partout ailleurs la culture se fait par métayers. Le sud-ouest est la terre classique du métayage; mais il ne s'y présente pas, au moins sur la plupart des points, avec les mêmes avantages qu'en Anjou. Les propriétaires le subissent plus qu'ils ne le cherchent. Ce n'est pourtant pas faute de résidence; car ils résident presque tous, sinon précisément sur leur terre, au moins à la ville la plus voisine. Mais le métayage a deux faces, et s'il montre quelquefois la solidarité des intérêts, il peut en montrer aussi l'opposition; c'est cette dernière tendance qui domine malheureusement dans la région. Au lieu de chercher l'augmentation de sa part dans l'accroissement des revenus communs, le propriétaire s'applique trop souvent à rogner la portion de son associé et celui-ci le lui rend bien. Ainsi compris et pratiqué, le métayage n'est pas une association, c'est un combat.

Indépendamment des métayers et des maîtres-valets proprement dits, l'agriculture du sud-ouest emploie une classe particulière de journaliers qui ne servent que pour les travaux extraordinaires de la moisson et du dépiquage, et qu'on appelle des *estivandiers*, du nom de la saison où ils sont nécessaires, l'été. Ces ouvriers sont payés en nature proportionnellement au produit, d'après le principe constant de toute agriculture sans débouchés, d'éviter autant que possible le déboursé en argent, et le tribut qu'ils prélèvent sur la récolte devenant d'autant plus élevé que la récolte est plus abondante, ce genre de rémunération, fort commode avec une production stationnaire, devient bien vite onéreux, dès que la production s'accroît; il paraît destiné à se modifier progressivement et même à disparaître tout à fait avec le temps.

Les nouveaux procédés d'amélioration se répandent plus lentement dans la région du sud-ouest qu'ailleurs. Sur 30,000 hectares environ

drainés en France à la fin de 1856, elle ne figure en tout que pour 2,000, presque tous concentrés dans les cinq départements de la Gironde, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Tarn et du Gers. Les neuf autres ne connaissent guère que de nom cette amélioration capitale, tandis que dans le nord-ouest, trois départements ont drainé, à eux seuls, 16,000 hectares. Ce n'est pas cependant que le drainage y soit là moins à sa place; on peut dire au contraire qu'aucune région n'en a un plus grand besoin. Les terres argileuses y forment de grandes étendues, et les pluies torrentielles n'y manquent pas.

Les terres des coteaux et des plaines se divisent par leur nature en deux catégories : celles où l'argile domine et qu'on appelle *terres fortes*, celles qui sont légères, sablonneuses, et qu'on appelle *boulbènes*. Les premières, excellentes pour les céréales, mais d'une culture difficile, tant que le drainage et les machines ne les ont pas soumises; les autres, plus faciles à cultiver, mais ayant besoin d'être réchauffées par des marnages et des engrais, comme les *poor-lands* ou terres pauvres de l'Angleterre, et devenant alors aussi productives que les meilleures. Les boulbènes où domine le gravier sont de plus éminemment propres à la culture de la vigne. Dans les montagnes se trouvent des étendues de terres granitiques qui ne peuvent porter que du seigle; tout un pays en a reçu le nom de *Segalas*.

Nulle part les machines ne sont appelées à faire une plus heureuse révolution que dans le sud-ouest. Les travaux d'été y sont des plus pénibles. Peu d'années se passent sans que des moissonneurs soient frappés de mort au milieu des champs. Le battage se fait en plein air, aussitôt après la moisson, comme au temps des patriarches, et sous les ardeurs du ciel d'août. Les machines à battre commencent à se répandre. Sur beaucoup de points, on a déjà remplacé le fléau par le rouleau à dépiquer, progrès sensible qui peut encore suffire dans un grand nombre d'exploitations.

On travaille généralement avec des bœufs, ce qui n'est pas un des moindres signes de l'infériorité agricole. Le bœuf fait en moyenne la moitié du travail du cheval, et ce travail coûte par conséquent plus cher, malgré l'apparence contraire; avec autant de chevaux qu'on a de bœufs, une foule de cultures et de façons, aujourd'hui impossibles, deviendraient praticables, sans addition de bras. Les machines, qui peuvent rarement être mises en mouvement par des bœufs, pourraient alors entrer plus vite dans les habitudes.

Toute la région du sud-ouest n'en est heureusement pas là. Les grasses plaines de l'Agenais ont donné naissance à la plus forte peut-être de nos races bovines nationales. Il faut que les végétaux qui poussent dans ce sol privilégié aient une extrême richesse alimentaire, car les animaux qui s'en nourrissent deviennent magnifiques. Doués d'une grande puissance pour le travail, ils donnent en outre des résultats favorables pour

la boucherie ; les *cotentins* eux-mêmes ne l'emportent pas pour le poids. Le petit pays de Bazas produit une autre race, plus petite et plus trapue, mais non moins vigoureuse. La Gascogne, la Chalosse, le Béarn, possèdent des variétés dignes d'estime. Il n'y a pas jusqu'aux Landes qui n'aient créé leur espèce, petite et maigre, mais alerte et légère, pour traverser au trot ces vastes déserts. Toutes ces races, façonnées de longue main pour les besoins du travail local, sont mauvaises laitières. On voit cependant des exceptions remarquables. La vallée de Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées, celle de Saint-Girons, dans l'Ariége, produisent des vaches recherchées pour leur lait. Les environs de Bordeaux possèdent aussi une race belle et productive sous ce rapport, qui paraît avoir été importée de Hollande, pour subvenir à la consommation de cette grande ville. De plus, la petite vache bretonne, si précieuse pour sa sobriété, se répand rapidement sur tout le littoral.

Ces variétés peuvent suffire encore longtemps à tous les perfectionnements possibles. On a essayé d'importer des races anglaises, mais sans beaucoup de succès, au moins dans les parties les plus riches et les mieux cultivées. Le sud-ouest, en général, est encore bien loin du moment où l'élève des variétés spéciales pour la boucherie deviendra praticable. Avant tout, il doit chercher à tirer un meilleur parti de ses animaux de travail. Ce qui manque, du reste, c'est moins la race que l'alimentation.

La région du sud-ouest possède à peu près son contingent proportionnel en moutons. On peut diviser ces bestiaux en trois catégories, suivant qu'ils habitent les landes, les montagnes ou les terres cultivées : les deux premières généralement petites et faibles; l'autre, au contraire, pouvant figurer parmi les plus fortes. Les landes proprement dites nourrissent environ 700,000 moutons, c'est-à-dire une tête en moyenne par hectare. Tel est à peu près aujourd'hui leur unique produit. On n'aperçoit, quand on les traverse, que des cabanes de bergers semées de loin en loin, et quelquefois, au milieu d'un troupeau dispersé, le pâtre, monté sur de longues échâsses, qui se dessine seul dans l'immensité. La race locale a des qualités qu'une meilleure nourriture ne peut que développer. Bien engraissée, elle donne, comme toutes les espèces à demi sauvages, une viande excellente. Aussi, les sommets des Pyrénées ne possèdent-ils que des variétés sans valeur. On estime cependant, pour la saveur de leur chair, les animaux qui paissent les plantes aromatiques du versant espagnol. En revanche, les plateaux calcaires ou *causses* qui dominent les sources du Tarn, du Lot et de l'Aveyron, et qui rappellent les *downs* d'Angleterre, nourrissent, comme eux, des races supérieures. La meilleure est celle de Larzac, dont les brebis sont excellentes laitières ; c'est avec leur lait que se fabrique, de temps immémorial, le fromage de Roquefort, le meilleur peut-être des fromages, connu et estimé des Romains.

Les trois quarts des chevaux français sont concentrés dans le nord. Le sud-ouest en a un peu plus que l'autre moitié du midi, mais encore en bien petit nombre. Le sol et le climat conviennent cependant parfaitement à la production du cheval léger. Les landes fournissent une petite espèce sobre, rustique et pleine de feu. La race navarrine, qui peuple les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées, améliorée par des étalons arabes dans le haras de Tarbes, est une des plus fines, des plus élégantes et des plus vives qui existent; on la compare avec raison à la race andalouse, qui doit avoir avec elle une origine commune.

La région du sud-ouest devrait être l'une des premières pour la production du froment, car il n'en est pas qui se prête davantage à cette culture. Originaire de pays méridionaux, le froment aime le soleil, pourvu qu'il trouve, en même temps, l'humidité nécessaire à toute végétation; ce n'est en quelque sorte qu'à force d'art qu'on l'a naturalisé sous le ciel froid et brumeux du nord. Cependant, tandis que le nord-ouest produit en moyenne plus de 20 millions d'hectolitres de froment par an, le sud-ouest n'en donne que la moitié, et, ce qui est plus étrange encore, il le produit plus chèrement. Avec des rentes plus élevées, des salaires plus forts, des impôts plus lourds, la Picardie et l'Ile-de-France peuvent livrer leurs blés, en temps ordinaire, à 16 francs l'hectolitre, tandis que le midi ne peut guère donner les siens au-dessous de 20 fr. Cette cherté relative tient à deux causes principales, l'absence à peu près complète de revenu en bétail qui paye une partie des frais, et le faible rendement qu'on obtient dans des terres mal nettoyées, mal travaillées et mal fumées, où le blé revient tous les deux ans. Tandis que le nord obtient en moyenne de 16 à 18 hectolitres à l'hectare, le midi n'en obtient que 10 ou 12.

Le sud-ouest produit donc à peine 2 hectolitres par tête d'habitant. On supplée à ce qui manque, par le seigle, le maïs, les légumes secs, etc. Ce qui achève d'y rendre le blé rare et cher, c'est que les deux régions voisines, le sud-est et le centre, en récoltent encore moins.

Le midi possède déjà d'excellentes variétés de froment pour semence et n'a aucun besoin d'en emprunter au nord; il pourrait plutôt lui en fournir, témoin la variété appelée *blé bleu*, fort recherchée depuis quelque temps dans les environs de Paris, et qui vient d'un canton du département du Gers. On peut y introduire facilement la variété spéciale qui produit les fameux chapeaux de paille d'Italie et qui aurait le mérite de donner aux femmes un travail propre, élégant et commode.

Vient enfin la seconde richesse de la région : après le blé, le vin. Le sud-ouest contient environ le tiers des vignes que renferme toute la France, et il pourrait en avoir beaucoup plus. Depuis quelques années, les fléaux de la vigne y ont sévi comme partout, et la production y a diminué de plus de moitié; mais en temps ordinaire, sur une récolte totale

de 40 millions d'hectolitres, il en fournit à lui seul 15 millions. Cette abondance dépasse tellement les besoins de la consommation locale que le vin est tombé quelquefois sur les points les plus éloignés des débouchés à 5 francs l'hectolitre, et qu'on s'y est vu même obligé, dans les meilleures années, de laisser périr sur pied une partie de la vendange. On en convertit en eau-de-vie une portion assez considérable, notamment dans l'Armagnac, pour en faciliter l'exportation. A mesure que les communications se perfectionnent, le débouché s'accroît pour les vins proprement dits, et on doit espérer que, dans quelques années, ils pourront se répandre à peu de frais, soit en France, soit à l'étranger, au grand avantage des producteurs et des consommateurs.

A la tête de ces vignobles se placent, sous tous les rapports, ceux du département de la Gironde, le plus riche producteur de la France et du monde. On y compte plus de 125,000 hectares de vignes, produisant par an 2,500,000 hectolitres, à raison de 20 hectolitres par hectare.

La culture la plus savante et la plus dispendieuse est celle du Médoc ; elle ne ressemble à aucune autre. Ses vignes y ont une étendue totale de 20,000 hectares ; on en évalue le produit moyen à 40,000 tonneaux de 10 hectolitres. Sur ce nombre, 5,000 au plus appartiennent aux crus supérieurs et classés ; 5,000 autres sont ceux qu'on appelle des *vins de bourgeois ;* les 30,000 restants constituent les vins ordinaires ou de paysan. Les premiers crus se vendent ordinairement, après la récolte, 2,000 francs le tonneau, et on les a vus quelquefois monter jusqu'à 5,000 et au delà. Les prix déclinent ensuite progressivement, suivant les classes, jusqu'à 300 francs le tonneau. La production totale du Médoc représente, année moyenne, une valeur de 20 millions ou 1,000 francs l'hectare. Il est fort douteux que, sur aucun autre point du territoire, on obtienne un pareil produit pour une pareille étendue. Cette grande richesse, concentrée autour de Bordeaux, contraste avec le voisinage des landes. A une faible distance du fleuve, la solitude commence. Si un tiers du département peut être rangé parmi les plus prospères, les deux autres tiers sont incultes. Le Médoc lui-même se compose encore plus de bruyères et de marais, que de vignobles et de champs cultivés ; des terres qui valent 10,000 francs l'hectare en touchent d'autres qui ne valent pas 100 francs.

Dans toute la région du sud-ouest, l'impulsion est aujourd'hui donnée par des sociétés d'agriculture, des comices, des concours. Au nombre des établissements qui préparent le plus l'avenir, on peut citer la ferme-école de Bazin, près Lectoure. Le département du Gers est un de ceux où la tendance vers un état meilleur se manifeste le plus vivement, et la ferme départementale en est à la fois le signe et l'instrument. Elle se compose de 80 hectares de terres arables, dont 1 hectare seulement en prairies naturelles.

L'amélioration peut donc être considérée comme certaine, à moins de

crises imprévues ; mais elle ne saurait être subite. Ceux qui rêvent des changements à vue en agriculture ne se rendent pas compte des difficultés, dit M. de Lavergne. Pour que le sud-ouest s'élève à la hauteur du nord, comme production rurale, il faudra beaucoup de temps et d'argent, même en supposant les circonstances les plus favorables. Ce n'est pas une raison pour désespérer ; c'en est une, au contraire, pour se mettre à l'œuvre avec plus d'énergie. Il faut seulement, en adoptant une marche progressive, se défendre des impatiences qui amènent les déceptions, et d'un esprit d'initiative mal entendu. Les principes généraux de la bonne culture sont les mêmes partout ; les applications seules varient, suivant les conditions locales.

Quoique moins tranchées que dans le sud-est, les irrégularités du climat du sud-ouest opposent encore à la culture des obstacles particuliers. Parmi ces inconvénients, il faut ranger en première ligne les accidents de grêle, plus fréquents et plus terribles qu'ailleurs, ce qui y donne une importance spéciale à la grande et difficile question des assurances agricoles, et n'a pas peu contribué jusqu'ici à retarder l'introduction du bail à ferme. Plus d'un cultivateur se voit ruiné en quelques heures par un de ces orages soudains qui emportent la récolte, au moment de la maturité.

— M. le marquis d'Audiffret a communiqué à l'Académie un aperçu rapide des progrès du régime financier de la France, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours. Il a tracé un tableau animé de l'état déplorable où se trouvaient les finances du pays quand le premier consul prit en main la direction des affaires. Il a analysé les faibles ressources dont il disposait alors et mesuré l'étendue de la tâche dont s'acquittèrent, grâce à sa direction, les administrateurs intègres et intelligents qu'il appela à son aide. Cette esquisse, plus faite pour donner une idée de ce qui c'est fait, que pour initier le public au secret des moyens de réforme employés, est destinée à servir d'introduction à un grand travail où l'on pénétrera dans l'examen des réformes et des améliorations (*Les Finances de la France pendant le dix-neuvième siècle*).

— M. Damiron a achevé la lecture qu'il avait commencée sur la vie et la philosophie de Maupertuis. Il a jugé sa philosophie et critiqué ses doctrines, au point de vue d'une métaphysique spiritualiste et de principes plus moraux et plus religieux.

— Dans le cours de ce trimestre, l'Académie a pourvu au remplacement de deux correspondants dans les sections de philosophie et d'histoire générale. M. Fichte, professeur à Tubingue, encore plus connu en France par le nom illustre qu'il porte, que par ses écrits de morale et de philosophie, et M. Grote, ancien membre du Parlement anglais, auteur de la meilleure *Histoire de Grèce* que l'on possède, ont été élus.

L'Académie s'est ensuite occupée de pourvoir au remplacement de M. le comte d'Argout comme membre libre, et a nommé une com-

mission chargée de présenter une liste de candidats. Elle a aussi élu MM. B. Saint-Hilaire, Reybaud, Bérenger, de Lavergne, Mignet, Laferrière et Baude pour composer la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours du prix Morogues.

ALFRED MAURY.

ÉLÉMENTS DE FINANCES,

PAR M. JOSEPH GARNIER,

SUIVIS DES ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE, ETC. [1].

(Rapport verbal présenté par M. H. Passy à l'Académie des sciences morales et politiques.)

Je me suis chargé d'entretenir l'Académie d'une publication dont M. Joseph Garnier lui a fait hommage il y a peu de temps. L'Académie connaît M. Garnier ; elle l'a admis à diverses reprises à lui faire des communications, et déjà M. Dunoyer lui a rendu compte de l'ouvrage important que M. Garnier a fait paraître sous le titre d'*Eléments d'économie politique*.

C'est pour faire suite à cet ouvrage que M. Garnier a publié le nouveau volume sur lequel j'appelle l'attention de l'Académie ; il n'avait pu, dans un traité élémentaire, entrer dans tous les développements que réclament quelques questions d'un intérêt particulier, et de là le travail complémentaire auquel il s'est livré. Dans ce travail figure, au premier rang, la partie qui a pour titre *Eléments de finances*. C'est un véritable traité sur la matière, et un traité qui, malgré sa concision, est réellement complet. Impôts, emprunts, crédits, amortissement, tout y est examiné, apprécié, jugé du point de vue que la science a marqué. M. Garnier a suivi les différents impôts dans leur assiette, leur effet, leur incidence, montrant jusqu'à quel point ils sont conformes au principe de proportionnalité qui n'est autre que celui de l'équité sociale, et, en même temps, il n'a pas négligé de mentionner les concessions à faire, suivant les temps et les lieux, aux difficultés de la perception. Ses observations sur les emprunts sont également conformes aux enseignements de la science. Il sait et dit quels en sont les inconvénients, et dans quels cas

---

[1] *Notes et petits Traités* faisant suite aux *Eléments de l'Economie politique* : — Éléments de finances, suivis des Éléments de Statistique ; — De la misère, l'Association et l'Économie politique ; — Tableau des causes de la misère et des remèdes à y apporter ; — But et limites de l'Économie politique et Notes diverses. 1858, 1 vol. grand in-18. Chez Guillaumin et Cᵉ, et Garnier frères.

seulement il est naturel et permis aux états d'y recourir. Quant à l'amortissement, M. Garnier en montre distinctement les illusions décevantes. Les idées du docteur Price ont fait leur temps; après avoir séduit des esprits parmi lesquels il en était de sages et éclairés, elles sont tombées comme tombent toutes les idées chimériques et fausses, et il n'est plus d'homme sensé en Europe qui ne sache qu'on ne réduit ou n'éteint une dette qu'à la condition de dépenser chaque année moins qu'on ne reçoit et d'employer l'excédant que laissent les recettes au remboursement successif des portions du capital dû.

Aux éléments de finances qu'il renferme, le livre de M. Garnier a joint des éléments de statistique. C'est encore là un véritable traité scientifique. De tout temps, on a fait de la statistique; de tout temps, on a essayé de savoir quels étaient les chiffres des populations et le montant de leurs ressources; quelques Etats de l'antiquité ont même été jusqu'à établir des cadastres; mais comme science, ayant ses règles et ses principes propres, la statistique ne date que du siècle dernier, et c'est de nos jours seulement que de grands travaux, exécutés par l'ordre des gouvernements, ont appelé l'attention sur les méthodes à employer pour arriver à la connaissance exacte des faits. M. Garnier a examiné et discuté les questions que soulèvent les modes de constatation en usage, la valeur des moyennes et la manière de les déterminer; et les lumières qu'il a puisées dans les écrits des hommes les plus compétents, principalement dans ceux de M. Moreau de Jonnès et Quetelet, lui ont permis de rassembler en moins de cent pages toutes les notions dont on a besoin pour se faire une idée précise de l'état actuel de la science, de sa marche, des obstacles qu'elle a surmontés, et des progrès que lui réserve l'avenir.

Une partie fort remarquable de l'ouvrage de M. Garnier, c'est celle où, traitant de la misère, il a dressé le tableau de ses causes et des remèdes qu'il est possible de lui opposer. Il est fort difficile, à notre avis, de classer de manière à satisfaire les esprits rigoureux, les causes et les effets des phénomènes d'ordre économique ou social. Il y a dans les choses une complexité telle que lors même qu'on réussit à en constater sans omission tous les éléments générateurs, subsiste la difficulté de mesurer la part pour laquelle chacun de ses éléments compte dans le résultat définitif. Et cependant, le tableau dressé par M. Garnier offre en réalité un excellent exposé des faits. L'ignorance, le vice et le malheur, voilà les causes générales qu'il assigne à la misère, et quant aux remèdes, il les montre dans le succès des efforts destinés à réagir contre l'activité propre à ces causes. M. Garnier ne pouvait se méprendre à cet égard. Il sait que l'indigence a commencé par être le lot de tous, qu'elle n'a diminué que dans la proportion où la société a appris à faire meilleur usage de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, et qu'elle ne conserve encore tant de prise au sein des classes qui ne subsistent

que de salaires, que parce que ces classes n'ont pas acquis encore les lumières et les sentiments dont elles ont besoin pour échapper à ses atteintes. Les éclairer, les amener à comprendre les avantages de la prévoyance, de l'épargne, de la prudence dans les actes qui peuvent décider de l'avenir des familles, tels sont les remèdes proposés par M. Garnier, et, en effet, il n'en est pas d'autres. L'expérience l'atteste ; toute forme d'assistance qui affaiblit chez les personnes la crainte des suites que peut avoir ponr elles le défaut d'ordre et de sagesse dans l'usage de leurs ressources, a toujours eu pour conséquence d'affaiblir le ressort moral, et d'enfanter beaucoup plus de souffrances qu'il ne lui était possible d'en supprimer.

Au nombre des documents que renferme le livre de M. Garnier se trouve la dissertation sur le but et les limites de l'économie politique. Cette dissertation a été lue par l'auteur dans cette enceinte, et le souvenir est en trop récent parmi nous, pour que j'aie à en rappeler le caractère et à en faire ressortir le mérite.

Après les traités qui occupent le plus de place dans l'ouvrage dont j'entretiens en ce moment l'Académie, viennent des études que M. Garnier a livrées à la publicité, sous la dénomination de *Notes diverses*. Ces notes sont relatives à l'offre et à la demande, au papier-monnaie, à la concurrence, aux effets des réformes de sir Robert Peel, aux traités de commerce et à quelques autres sujets économiques. On y trouve des considérations théoriques et des exposés historiques ; elles abondent en matériaux excellents, et elles remplissent le but que s'est proposé l'auteur, celui d'ajouter au jour qui déjà s'est fait sur quelques points importants de la science.

L'Académie le voit : l'ouvrage de M. Garnier se compose de traités divers, de notes séparées, mais qu'un lien étroit rassemble en un faisceau véritablement scientifique. Destinés à faire suite aux *Eléments d'économie politique* de l'auteur, ces traités en forment un appendice instructif, un complément dont la lecture sera d'une utilité réelle pour tous ceux qui cherchent à s'éclairer sur des questions dont l'avenir ne peut qu'accroître l'importance. M. Joseph Garnier, au reste, occupe un rang très-élevé parmi les écrivains qui, en France, se sont voués aux études économiques et travaillent activement à en faire comprendre l'indispensable nécessité. Un style à la fois ingénieux, simple et correct, un esprit droit et pénétrant, un savoir sérieux et fort étendu, un juste respect pour l'autorité des maîtres, toutes ces qualités ont valu à ses publications un succès mérité, et elles se retrouvent à un très-haut degré dans celle que je viens d'avoir l'honneur de signaler à l'attention de l'Académie.

H. PASSY.

DU PRINCIPE DE POPULATION[1],

PAR M. JOSEPH GARNIER.

(Rapport verbal présenté par M. L. DE LAVERGNE à l'Académie des sciences morales et politiques.)

M. Joseph Garnier poursuit avec persévérance l'utile mission qu'il s'est donnée, de rectifier les préjugés si répandus dans une partie du public contre Malthus et les malthusiens. L'Académie connaît déjà son article *Population* du *Dictionnaire de l'Économie politique* qu'il a eu l'honneur de lire devant elle et qui a suscité une savante discussion. Il vient d'en reproduire la plus grande partie, en l'accompagnant d'une foule de documents et de développements nouveaux, dans un volume dont il a fait encore hommage à l'Académie et qui a pour titre : *Du Principe de population*. Il sera sans doute difficile de détruire une erreur si profondément enracinée par l'ignorance et la passion, mais on n'en doit savoir que plus de gré à M. Joseph Garnier de la combattre sans relâche, et d'essayer de faire pénétrer dans les esprits les plus rebelles la vérité sur ce point, le plus fondamental peut-être de l'économie politique. Il n'y a pas de plus grand service à rendre à la société en général, et en particulier à ces classes peu éclairées, qui devraient bénir le nom de Malthus et qui le maudissent sans le connaître.

Un des points les plus attaqués de la théorie de Malthus est la fameuse formule des deux progressions qui forme le début et l'idée première de son livre. M. Joseph Garnier n'admet pas les critiques que cette double formule a soulevées, et, à mon sens, il a raison : « Ces propositions, dit-il, sont vraies, si ce n'est dans la lettre, au moins dans l'esprit. » J'irais un peu plus loin que lui, et j'admettrais qu'elles sont vraies, non-seulement dans l'esprit, mais dans la lettre. Oui, malheureusement, si la population humaine n'était arrêtée par aucun obstacle, elle aurait une tendance naturelle à doubler tous les vingt-cinq ans et à croître de période en période, suivant une progression géométrique, tandis que, même en supposant les circonstances les plus favorables à l'in-

[1] *Du principe de population ;* — Energie de ce principe ; — Avantages et maux qui en résultent ; — Obstacles qu'il rencontre ou qu'on peut lui opposer ; — Remèdes pour en contre-balancer les effets ; — Théories économiques, politiques, morales et socialistes auxquelles il a donné lieu ; — Contrainte morale ; — Réformes économiques, politiques et sociales ; — Emigration ; — Charité ; — Socialisme ; — Droit au travail, etc. 1 vol. grand in-18, chez Guillaumin et Cᵉ, et Garnier frères.

dustrie agricole, la quantité des subsistances peut tout au plus s'accroître, dans les mêmes périodes, suivant une progression arithmétique.

Je ne veux pas rentrer dans le débat pour la première de ces deux propositions ; la question a été cent fois discutée, et je la crois pour mon compte doublement résolue par la théorie et par l'expérience. Je voudrais seulement appeler un moment l'attention sur la seconde, qui a été moins souvent agitée et qui me paraît cependant la plus importante. En indiquant comme un maximum dans un pays donné une progression arithmétique des subsistances tous les vingt-cinq ans, Malthus a été plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité ; jusqu'ici, du moins, une pareille progression ne s'est réalisée que très-rarement, et il est plus que probable qu'elle ne pourrait nulle part se soutenir indéfiniment.

« Portons, dit Malthus, à 11 millions la population actuelle de la Grande-Bretagne, et accordons que le produit actuel de son sol suffise pour nourrir cette population. Au bout de vingt-cinq ans, en suivant une progression arithmétique dans les subsistances, la population nourrie par le même sol pourrait être de 22 millions, et au bout d'une autre période de vingt-cinq ans, de 33. » Les deux périodes de vingt-cinq ans dont parle Malthus sont aujourd'hui écoulées et au delà, puisque son livre a paru en 1803 ; la population actuelle de la Grande-Bretagne n'est que de 22 millions d'âmes, c'est-à-dire seulement ce qu'il admettait comme possible au bout des premiers vingt-cinq ans ; et l'insuffisance des subsistances est déjà telle qu'on est obligé d'importer tous les ans pour 500 millions de denrées alimentaires ; la progression arithmétique des subsistances n'a donc pas été atteinte, et cependant la Grande-Bretagne est, de tous les pays de l'Europe, celui qui a fait les plus grands progrès agricoles depuis cinquante ans.

En 1800, la France nourrissait une population de 28 millions d'habitants ; en suivant la même progression arithmétique, elle aurait dû en nourrir 56 millions en 1825 et 84 millions en 1850. Or, chacun sait qu'elle en est fort loin. Même en supposant tout ce qu'on voudra sur l'amélioration de l'alimentation moyenne, les subsistances sont loin d'avoir monté dans la proportion acceptée par Malthus. Il y a sans doute des parties de la France où la production agricole a triplé depuis le commencement du siècle ; mais il y en a d'autres où elle est restée à peu près stationnaire, et dans l'ensemble, tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'elle ait doublé.

Une objection peut être faite, qui ne mérite pas de nous arrêter longtemps. Tout dépend, peut-on dire, du point de départ ; si vous partez d'une terre déjà cultivée, il est, en effet, difficile que la progression arithmétique se soutienne longtemps ; mais si vous partez d'une terre inculte, il n'en est pas de même. Evidemment, Malthus n'a eu en vue que les pays habités, puisqu'il a pris son principal exemple en Angleterre et il a placé son point de départ à l'époque où il écrivait ; mais

même en embrassant l'ensemble du globe, habité et non habité, et en se reportant à plusieurs siècles en arrière, on retrouve la même difficulté; elle ne disparaît que pour les temps anté-historiques où le genre humain a dû multiplier rapidement sur le sol désert du monde naissant, et, de nos jours, pour quelques-unes de ces régions vierges que la culture aborde pour la première fois; et là encore, elle ne tarde pas ordinairement à se présenter.

Dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, la population a marché depuis 1800 dans une proportion plus que géométrique, ce qui sert à démontrer, comme on sait, la vérité de la première proposition de Malthus, et la production agricole y a marché encore plus vite, mais à quelles conditions? Les Etats-Unis ont une superficie égale à celle de l'Europe entière, ou 800 millions d'hectares au moins; leur population en 1850, époque du dernier dénombrement décennal, n'étant en tout que de 23,300,000 habitants, c'était à peu près une tête humaine sur 35 hectares, tandis que les contrées les moins peuplées de l'Europe comptent une tête par 5 hectares et les plus peuplées deux têtes par hectare, ou soixante-dix fois plus.

Dans une pareille immensité, la culture peut faire des progrès rapides; on commence cependant à sentir, même en Amérique, le point où ces progrès devront forcément se ralentir. Pour se faire une idée juste de ce monde nouveau, il faut le diviser en trois parties; les Etats de la côte les plus anciennement habités, ceux de la vallée du Mississipi, qui se sont peuplés depuis cinquante ans seulement, et les nouveaux territoires qui ne sont que des déserts. Or, il s'en faut de beaucoup que, dans les anciens Etats, la population et la culture fassent autant de progrès que dans les nouveaux; les six Etats de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, avaient 1 million d'habitants en 1800, et en 1850, 2,700,000: ils n'ont même pas atteint tout à fait la progression arithmétique. Tous les renseignements qui nous viennent de cette partie de l'Union s'accordent à dire que le sol commence à s'épuiser et que la culture y a besoin de lutter contre les mêmes difficultés qu'en Europe. Ces Etats sont déjà, après l'Angleterre, les plus grands acheteurs de guano du Pérou.

Les Etats qui forment comme le cœur de l'Union, New-York et Pensylvanie, ont suivi une progression beaucoup plus rapide; mais il est à remarquer que ces Etats, où se trouvent les villes de New-York et de Philadelphie, doivent beaucoup plus leur prospérité au développement commercial qu'au développement agricole; ils ont l'Union entière pour les approvisionner, et cependant les denrées nécessaires à la vie y sont en moyenne à un prix aussi élevé qu'en Europe; on peut même signaler sur quelques points, notamment à New-York, des signes sensibles de l'excès de population, bien que la densité y soit encore bien inférieure à ce qu'elle est dans la moitié occidentale de l'Europe. Même dans les Etats du sud et de l'ouest, il faut distinguer les plus peuplés de

ceux qui le sont moins; la population est loin de s'accroître dans les premiers aussi vite que dans les seconds. Ce n'est que dans les solitudes du Missouri, de l'Illinois, du Wisconsin, de l'Arkansas, de l'Iowa, de la Californie, etc., que le flot de l'invasion humaine se répand désormais sans obstacles.

Un autre fait démontre jusqu'à l'évidence que la production agricole ne marche pas aux Etats-Unis aussi vite qu'on pourrait l'imaginer. Ce pays aussi grand que l'Europe, dont la population est si clair-semée et le sol doué sur beaucoup de points d'une si merveilleuse fertilité, n'a pu nous vendre, au plus fort de notre détresse, que des quantités à peu près insignifiantes de denrées alimentaires; 1 million d'hectolitres de grains, 600,000 quintaux métriques de farines, 100,000 quintaux métriques de viande salée, voilà tout ce qu'il a été possible d'en faire venir en 1856, par exemple, et à des prix excessifs. Je doute fort, pour mon compte, que l'agriculture des Etats-Unis, quelle que soit la puissance de ses moyens, puisse continuer longtemps à nourrir une population croissant suivant une progression géométrique; à ce compte, la population, qui était de 23 millions en 1850, devrait être de 46 millions en 1875 et de 92 millions en 1900 : c'est beaucoup. Les derniers renseignements portent à 28 millions la population en 1857; malgré les nombreuses émigrations venues d'Europe dans ce laps de temps, elle n'aurait monté en sept ans que de 5 millions.

Dans tous les cas, il est nécessaire de remarquer que le territoire des Etats-Unis n'est pas aujourd'hui le même qu'en 1800; il a quintuplé par des acquisitions et des annexions successives, et ce n'est pas précisément le même sol qui nourrit aujourd'hui cinq fois plus d'habitants qu'alors. A vrai dire, la population du territoire réellement habité en 1800 n'a fait que doubler depuis, comme en Angleterre; la moitié au moins de la population actuelle de l'Union habite les contrées nouvelles.

Un pays analogue, l'Algérie, n'a pas encore réalisé ce qu'on en attendait; après vingt-cinq ans d'occupation et une dépense de 2 milliards, l'Algérie n'a pu nous vendre en 1856 que 826,000 hectolitres de céréales; elles nous vendait déjà des grains avant 1830, et la population devait y être à peu près aussi nombreuse qu'aujourd'hui, car les colons et l'armée, qui forment un total de 200,000 têtes environ, n'ont guère fait que combler les vides opérés dans les rangs indigènes par la guerre.

Il est vrai qu'à côté de cet exemple on peut en citer d'autres tout différents. La population de l'Australie méridionale, qui était en 1851 de 330,000 âmes, s'est élevée en 1857 à 820,000; elle a plus que doublé en six ans, et la production agricole a suivi au moins la même progression. Mais c'est peut-être avec la Californie le seul point du monde où de pareils faits se soient produits, et on sait à quoi ils tiennent; il a fallu que des conditions exceptionnelles de sol et de climat s'unissent à la découverte des gîtes aurifères. Ces progrès d'ailleurs, si considérables

sur un point donné, sont tout à fait insensibles sur l'ensemble universel, et ils ne tarderont probablement pas à se ralentir à leur tour.

Rien ne paraît plus facile que d'obtenir du sol par la culture des produits toujours croissants, rien n'est plus difficile en réalité. Même dans les terres neuves, où l'homme n'a en apparence qu'à récolter, mille circonstances contraires viennent le plus souvent neutraliser ses peines et le frapper lui-même de mort; ici le sol est marécageux, là il se hérisse de rochers; tantôt c'est la pluie qui manque, tantôt c'est le soleil; des plantes sauvages dont les germes se sont accumulés depuis des siècles, repoussent avec une fécondité désespérante sous la pioche du défricheur et étouffent les semences utiles; des animaux nuisibles de toutes les formes, depuis le lion qui marche seul jusqu'à la sauterelle qui vole par légions innombrables, dévorent les troupeaux et les cultures; tourmenté sans relâche par ces ennemis, l'homme a encore à lutter contre les miasmes invisibles de l'air qui épuisent ses forces et contre les tortures morales de l'isolement qui abattent sa volonté.

Quand, au contraire, il s'agit de terres anciennement habitées et cultivées, la difficulté change de nature, mais sans cesser d'être. La culture antérieure est à la fois un appui et un obstacle; un appui, si l'on veut se borner à continuer les traditions du passé; un obstacle, si l'on prétend introduire de nouvelles méthodes pour augmenter sensiblement les produits. Chaque pas en avant exige des capitaux considérables; tantôt ce sont des bâtiments à construire, des clôtures à établir, des chemins à ouvrir ou à réparer, des plantations, des endiguements, des travaux de drainage ou d'irrigation; tantôt ce sont des marnages, des chaulages, des engrais artificiels, des labours profonds, des races nouvelles d'animaux, des transformations radicales dans l'assolement, partout et toujours de nombreuses avances qui ne donnent pas de résultats immédiats et ne se remboursent qu'au bout de plusieurs années.

Puis enfin vient un moment où la terre, parvenue par de longs travaux à un état supérieur de fertilité, ne reçoit plus qu'avec peine de nouveaux capitaux et n'accroît que difficilement sa production. Ce moment varie beaucoup suivant les localités, mais il commence à paraître dans tous les grands pays qui nourrissent plus d'une tête humaine par hectare. A coup sûr, ce n'est pas là un terme qu'il soit impossible de dépasser, il est dépassé déjà sur beaucoup de points, et le génie humain n'a pas encore dit son dernier mot en fait de culture; mais dans l'état actuel des choses et des connaissances agricoles, dès qu'un pays un peu étendu, coupé de montagnes et de plaines, formé dans les proportions ordinaires de bons et de mauvais terrains, et dans des conditions moyennes de climat, doit nourrir plus d'un habitant par hectare, la production devient le plus souvent insuffisante, malgré tous les efforts; telle est la condition de l'Angleterre et de la Belgique, qui ont aujourd'hui à nourrir une tête et demie par hectare.

On peut donc affirmer en règle générale, et malgré un petit nombre d'exceptions, que la progression acceptée par Malthus pour les produits de l'agriculture s'est peu réalisée jusqu'ici, surtout si l'on tient compte des révolutions, des guerres, des mauvais gouvernements, et de tous les autres fléaux qui peuvent détruire les capitaux et arrêter le travail. Qu'on songe à ce que serait le monde si la production agricole avait suivi, depuis mille ans, une progression arithmétique; en nous reportant seulement à cinquante ans en arrière, nous trouvons que cette progression n'a pas eu lieu, même en comprenant les colonies, et malgré la puissance prodigieuse d'expansion que des agents nouveaux ont donnée à la civilisation. Malthus n'a pas prévu et ne pouvait pas prévoir ces découvertes, et son chapitre sur l'émigration présente sous ce rapport de grandes lacunes; mais au fond ce chapitre, s'il est incomplet, n'est pas faux, et l'émigration a aussi ses bornes.

Plus je relis ce grand penseur, plus il me paraît inattaquable. Ce qui soulève tant de colères, comme l'a très-bien fait remarquer M. Joseph Garnier, c'est un faux Malthus, un Malthus imaginaire, qu'on a défiguré à plaisir pour en faire un monstrueux épouvantail; le vrai ne mérite pas toutes ces imprécations. Sans doute la loi qu'il a signalée est triste, mais est-ce la seule qui soit triste, et peut-on nier que le principe du mal n'existe sur la terre? La Providence a imposé à l'homme une lutte éternelle; c'est servir ses desseins que de dénoncer le danger partout où il se présente. Je n'ai examiné dans ce rapport qu'une partie de la théorie de Malthus, je ne suivrai pas M. Joseph Garnier dans la défense du reste; il me suffira de dire qu'il n'a laissé dans l'ombre aucune des objections passionnées qui ont été faites, ni aucune des réponses péremptoires qu'il est facile de leur opposer.

L. DE LAVERGNE.

COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

DU

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE EN ALLEMAGNE[1].

La crise qui vient d'affecter si profondément et qui affecte encore le monde commercial se distingue de ses devancières, non-seulement par sa plus grande intensité, mais encore par sa nature propre. Si l'on excepte les centres des trois principaux groupes commerciaux, New-York, Londres, Hambourg, on remarque que la crise a causé beaucoup moins de grandes et éclatantes ruines individuelles, mais qu'elle s'est montrée en même temps chez presque tous les peuples du monde civilisé. Elle a réparti plus également et plus généralement les maux qu'elle a entraînés et produit moins une violente interruption qu'une morne stagnation dans la marche des affaires.

Il devait en être ainsi. « Le prodigieux développement des voies de communication, l'essor immense que les relations commerciales ont pris, » — grands faits que l'on cite si souvent, sans qu'on les ait approfondis jusqu'ici dans toutes leurs conséquences,— ont élargi le cercle où se manifeste l'action des lois de la solidarité. Par l'intimité des rapports qui unissent les peuples, la crise dut avoir un caractère plus général que celles qui l'ont précédée ; dans cet inextricable réseau des relations commerciales, le bien comme le mal se répartit toujours plus également sur l'humanité entière ; seulement, par une admirable loi naturelle, tout bien est d'autant plus précieux, tout mal d'autant moins intense que l'un et l'autre se divisent sur un plus grand nombre. C'est l'action de cette loi qui a tempéré les maux de la dernière crise ; trop de causes avaient contribué à augmenter et aggraver ces maux, pour que leur somme ne dût pas dépasser ceux qui nous ont frappés dans les calamités antérieures ; mais ce que des erreurs humaines avaient engendré a trouvé cette fois encore un remède dans les lois de l'ordre social.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la crise soit réellement déjà passée. « La faillite a été déclarée en novembre 1857, mais la liquidation est loin d'être faite[2]. » La terreur, l'agitation fébrile qui marquent la crise dans son apogée ont disparu, mais la confiance ne s'est pas encore

[1] Voir le numéro du 1er janvier dernier.

[2] Je cite cette expression d'un excellent article de la *Vierteljahrschrift*, sur la crise dans ses rapports avec la question des banques, écrit dans les idées les plus sainement libérales, que l'auteur, même dans des travaux récents, était loin de professer à ce degré.

rétablie. Il y a eu rarement une si grande inactivité dans notre commerce et notre industrie, et c'est surtout dans le mouvement du capital mobilier, représenté par les fonds publics et les actions des sociétés commerciales et industrielles, que la stagnation se fait le plus péniblement sentir. Leur placement ne s'opère qu'avec grande difficulté : conséquence naturelle de ce que, dans les dernières années, on a dépassé de beaucoup les limites rigoureusement déterminées, bien que difficiles à traduire en chiffres, que la richesse générale assigne à la formation de cette espèce de capital. L'équilibre se rétablit par la dépréciation des titres de ce capital et par l'augmentation de la richesse générale, qui tend à se remettre en juste proportion avec l'extension qu'une de ses parties constitutives a prise. Ces deux facteurs peuvent agir séparément ou simultanément. Dans le dernier cas, plus est efficace l'action du second, —accroissement de la richesse générale,—et moins celle de l'autre se trouve être requise. Mais nous sommes loin encore d'être parvenus sous ce rapport à un état de choses normal ; en d'autres termes, dans ce travail d'absorption du trop-plein de capital mobilier, c'est encore la dépréciation qui joue le rôle principal. Un coup d'œil sur les bulletins de nos bourses ne le prouve que trop.

Pour entrer, après ces observations générales sur la situation, dans le domaine des faits, les discussions de nos Chambres sur l'arrêté royal du 27 novembre, qui avait suspendu pour l'espace de trois mois le taux légal de l'intérêt, attirent en premier lieu l'attention. D'après notre Constitution, cet arrêté devait être soumis à la sanction de la représentation. Le vote négatif de cette dernière eût frappé de nullité toutes les transactions conclues sous l'empire de l'arrêté, une confusion inouïe dans les affaires en eût été la conséquence nécessaire, et les bienfaits réels que l'on a recueillis de la mesure de notre gouvernement eussent été entièrement perdus. Nos Chambres n'ont pas voulu en venir à cette extrémité, mais les préjugés économiques de la majorité, sa tendance hautement avouée à ne prendre conseil que de l'intérêt mal entendu le plus souvent de sa classe, celle des propriétaires fonciers, ne nous laissent que bien peu d'espoir de voir notre législation rendre bientôt hommage dans cette question à la vérité économique. D'excellents discours ont été prononcés pour l'abolition du taux légal ; les sophismes bien connus et mille fois réfutés des partisans de la contrainte ont été répétés de l'autre côté dans l'enceinte législative, et chacune de nos deux Chambres, tout en sanctionnant la mesure prise par le gouvernement, a déclaré expressément et en termes identiques que son vote ne préjudiciait en aucune façon la question de l'abolition définitive de l'intérêt légal. Aussi nous retrouvons-nous, depuis le 27 février, sous le régime *des lois d'usure* ; ce qui, il y a un mois à peine était licite, est devenu méfait, car ces lois sont des lois pénales, prohibant non-seulement, mais punissant la libre disposition des biens légitimement acquis.

Aucun économiste ne voudra jamais promettre que l'adoption d'une mesure, fondée sur la vérité de sa science, fera disparaître comme par enchantement tous les maux dont souffre la société; mais telles des lois éternellement vraies qu'il tâche de faire reconnaître sont si intimement liées à ce qui constitue la base même de l'ordre social, que lentement, graduellement, mais sûrement, elles doivent répandre autour d'elles leur bienfaisante influence, et guérir des maux que la contrainte et les combinaisons artificielles ne peuvent que faire empirer. La libre stipulation du taux de l'intérêt implique des questions autrement graves que celles de la baisse ou de la hausse de l'intérêt, pour la généralité des emprunteurs ou pour une classe spéciale d'eux; c'est ce que notre Assemblée législative a malheureusement oublié, et c'est ce que les partisans de la liberté ne lui ont peut-être pas assez rappelé [1].

On a été généralement surpris de voir un partisan zélé du taux légal, rapporteur de la Commission de la Chambre des députés sur la question, signer quelques jours après la discusssion une proposition d'un de ses collègues, dont l'exposé des motifs contient la phrase suivante : « Que le taux légal de l'intérêt, *qui en général donne lieu à de graves objections*, n'est point nécessaire pour des papiers publics, et dans le présent cas même nuisible. » Ces papiers publics sont des bons hypothécaires qu'émettrait une institution de crédit pour les propriétaires de biens rustiques,—c'est-à-dire des possessions qui, dans les six provinces orientales de la monarchie, n'appartiennent pas à la classe des terres nobles, « Rittergüter. » L'intérêt de ces bons pourrait dépasser le taux légal : on reconnaît donc, à ce qu'il paraît, qu'il vaut mieux avoir le droit d'accorder un intérêt plus haut du capital emprunté que de ne pas pouvoir emprunter du tout, ou tout au plus avec une perte de capital, comme cela s'est toujours fait sous l'empire des lois d'usure, aussi souvent que le prix courant du loyer des capitaux avait dépassé le chiffre arbitrairement inscrit dans la loi. Pourquoi alors vouloir réserver ce droit aux propriétaires fonciers et le refuser aux commerçants et industriels que l'on venait de déclarer être beaucoup mieux à même de payer cher l'intérêt de leurs emprunts? — Je cite du reste spécialement cette proposition d'ériger une espèce de *crédit foncier*, parce que pour un pays agricole comme le nôtre les questions de législation rurale sont de la plus haute importance, et parce que bon nombre de ces questions se trouvent en ce moment soumises à l'examen tant du gouvernement que des Chambres. Taux légal de l'intérêt, crédit des biens fonds, égalisation de l'impôt foncier entre les provinces rhénanes et les six provinces orientales, — celles-ci sont moins

[1] Un de nos journaux, dont les articles économiques, — toute question d'opinion politique à part,— ne méritent pas l'oubli qui frappe trop souvent le journalisme, la *National Zeitung*, doit être excepté à cet égard. Le principe de la libre stipulation y a été défendu avec un rare talent et un accent de profonde conviction.

imposées, et annuellement les députés d'*Auerswald* et *Reichensperger* proposent une motion tendant à inviter le gouvernement à faire cesser cette injustice ; — institutions fidéicommissaires, qu'un vote récent de la Chambre haute tend à faciliter par une diminution notable du droit de timbre qui en frappe l'érection, et par la simplification de la juridiction en matière de fidéicommis ; mesures à prendre contre « le morcellement du sol, » — tout cela se lie et présente la question d'économie pratique la plus importante du moment. — J'y reviendrai souvent encore : l'alimentation publique est dans tous les pays un sujet assez grave, leur solidarité sous ce rapport assez étroite, pour rendre tout ce qui se passe ici dans ces questions digne de l'intérêt de l'économiste français, qui a souvent à défendre la cause de la liberté économique.

La prévision exprimée dans mon premier article, par rapport à l'impôt sur le sucre de betteraves, s'est pleinement justifiée. La conférence des délégués du Zollverein s'est réunie de nouveau et a signé une convention par laquelle le droit à percevoir du quintal de betteraves a été porté de 6 à 7 1/2 gross, ce qui fait par quintal de sucre une augmentation d'à peine 3 francs. Mais il faut la sanction des Chambres, et la commission de la Chambre des députés propose, par 15 voix contre 3, le rejet du projet de loi. Dans la Chambre haute, l'opposition sera plus forte encore, à supposer même que le projet lui parvienne. A part les propriétaires dont les terres produisent des betteraves, — et ils sont nombreux dans les deux Chambres, — des membres influents du parti conservateur ont déclaré vouloir conserver notre système d'impôts, en ce sens, bien entendu, qu'on ne les exhausse point et qu'on n'ajoute pas de nouveaux impôts à ceux qui existent. Il faut excepter peut-être, à cet égard, les droits perçus sur le tabac tant importé que fabriqué dans le Zollverein : chacune des branches de notre législation a été saisie de propositions émanées de ses membres, tendant à réclamer l'initiative du gouvernement auprès de ses coassociés du Zollverein, pour exhausser les droits perçus sur cet article [1], et de nombreuses voix ont demandé l'établissement du monopole. Le tabac paraît, en réalité, un article des plus propres à contribuer largement aux besoins du fisc ; mais le seul mode d'atteindre efficacement ce but est la régie, et des obstacles presque insurmontables s'opposent à son établissement. Lorsqu'elle a été introduite en France, la consommation était, en dehors de toute proportion, beaucoup moins considérable que maintenant. Toutes les classes de la société s'y sont tellement habituées, que le tabac leur est devenu un besoin réel, et au moins, en Allemagne, il est de fait que la jouissance du tabac a remplacé, en grande partie, pour les classes inférieures, l'abus des liqueurs. Ceci est un point important, d'autant plus que, même si

[1] Ce que du reste notre gouvernement a déjà fait à la Conférence générale du Zollverein de 1856.

'on parvenait à établir la régie, il est loin d'être prouvé que le fisc ne erdrait pas d'autre part autant, plus même qu'il ne retirerait de son nonopole. La prospérité matérielle de milliers de commerçants en gros t en détail, d'ouvriers, etc., est fondée sur la consommation du tabac; eur ruine, conséquence inévitable du monopole de l'Etat, se ferait ressentir très-vivement dans le rendement de toutes les autres sources du evenu public. On ne voudra pas faire une expérience si dangereuse léjà, au point de vue purement fiscal.

Il faut que je revienne avec un mot encore sur l'impôt du sucre de betteraves. Les énormes profits des capitaux employés dans cette industrie justifient pleinement la proposition de notre gouvernement, qui a vu rejeter, l'année passée, deux nouveaux impôts fort considérables. Mieux cependant eût valu, même pour le fisc, l'abaissement du droit d'entrée sur le sucre exotique; mais cette expérience qui consiste à chercher par l'abaissement du taux d'un droit d'entrée ou de consommation l'augmentation de son rendement, expérience qui jamais encore n'a failli, et que la France pourrait faire avec un succès immense, — le Zollverein n'a pas osé la faire. Si cependant l'augmentation du droit sur le sucre indigène ne passe pas, les conséquences en seront, à un autre point de vue, fort graves. L'existence même du Zollverein est compromise par une question extrêmement difficile à résoudre : l'Autriche y entrera-t-elle en 1862, lorsque les traités devront être renouvelés, ou non? L'Autriche elle-même y pousse, les Etats du sud de l'Allemagne centrale désirent son admission; la Prusse, craignant de voir dans le Zollverein agrandi un antagonisme commercial, pareil à l'antagonisme politique des deux grandes puissances allemandes, s'y oppose de toutes ses forces. Les difficultés de la question ne peuvent être que compliquées par tout ce qui porte atteinte à la position de la Prusse dans le Zollverein, et, à ce point de vue, je crois que notre représentation serait mal conseillée, si elle refusait sa sanction à la convention que l'on vient de conclure. Et ceci, d'autant plus que l'Autriche, qui veut également augmenter le droit sur les betteraves, n'aura pas à réserver à des Chambres représentatives la décision en dernier ressort sur cette mesure que les gouvernements allemands désirent tous.

En ce moment même, des commissaires du Zollverein sont réunis à Vienne pour s'entendre avec l'Autriche, conformément à une prescription du traité de 1853, sur des simplifications à apporter dans l'administration des douanes, des abaissements de tarif, etc. Il paraît que l'on discute beaucoup, mais on conclut peu; la solution de la question principale, abolition des droits de transit, échouera, il faut le craindre, précisément sur le désaccord entre l'Autriche et la Prusse. L'Autriche propose l'abolition; nul doute que ce serait une excellente mesure, de grand prix pour le commerce, et une perte minime pour le fisc douanier; mais la Prusse craint de faire, par l'adoption de cette mesure, un

pas trop marqué dans la voie de la « Zolleinigung », union douanière avec l'Autriche.

Pour passer à notre littérature économique la plus récente, j'ai d'abord à mentionner les publications assez nombreuses que nous devons à la crise. Il va sans dire que les adversaires de la science économique, et ils sont nombreux en Allemagne, n'ont pas manqué une si bonne occasion d'attaquer bravement leur ennemie. Brochures, articles de revues et de journaux du parti rétrograde ont établi, clair comme le jour, que, si la crise nous a tant fait souffrir, c'est à l'économie politique qu'il faut s'en prendre. Il est à remarquer que ces messieurs tâchent moins de prouver sur tel ou tel point spécial les erreurs que les économistes peuvent avoir commises, mais que c'est contre leur science même, dans ses principes, dans les lois qu'elle a révélées, qu'ils s'élèvent. Cela prouve malheureusement combien peu cette science est connue; car ces vaines déclamations contre un ordre de choses qu'aucune puissance humaine n'a créé, que l'économiste s'efforce seulement de décrire, dans son état *idéal*, c'est-à-dire en supposant que les lois de l'ordre aient leur plein et entier effet, et dans son état *réel*, en observant les perturbations que l'homme a pu apporter, comme être libre, dans l'action de ces lois; — ces déclamations, dis-je, ne peuvent venir que de ceux qui ne connaissent pas plus le caractère général de cette science que celui de toute autre branche des connaissances humaines.

En fait de livres sérieux, la question du « morcellement du sol » nous a valu deux études fort intéressantes, écrites l'une et l'autre dans les idées libérales. L'une, *Die Vertheilung des Grundeigenthums im Zusammenhange mit der Geschichte der Gesetzgebung und der Volkszustanden*, a pour auteur M. Letle, un des membres les plus distingués de notre Chambre des députés. Pour donner d'un trait une idée générale de l'esprit de ce livre, je n'ai qu'à citer les pages consacrées à exposer l'état de la question en France. L'auteur, qui s'appuie souvent sur les excellents travaux de M. Wolowski, prouve, *par l'exemple de la France* (p. 69 et suiv.), combien peu sont fondées ces accusations contre la divisibilité et la liberté de la propriété foncière, qu'il est redevenu de mode d'injurier, et combien sont vides ces déclamations sur la pulvérisation du sol, l'appauvrissement de la nation, l'excès de la population. Le second de ces deux ouvrages, *Der Kredit für den landlichen Grundbesitz* (Berlin, chez R. Wagner), traite spécialement du crédit de la propriété foncière, et propose différents moyens pour le relever; l'auteur, M. Bernelt, également membre de la Chambre des députés, a publié, l'année passée, un excellent travail sur l'abolition du taux légal. — En fait de monographies, je citerai encore une brochure, écrite avec un talent supérieur, sur la question des banques : *Die Banknoten und die Noth der Banken*[1] (Leipzig, chez Hübner). L'auteur, énumérant toutes les

[1] Ce titre contient un jeu de mots intraduisible : *Noth* signifie détresse.

calamités que les banques privilégiées ont causées, conclut à la liberté des banques, mais veut interdire même aux banques libres le droit d'émettre du papier. Si l'auteur était resté, sur ce point, fidèle aux idées libérales qui l'ont guidé dans son examen du système presque universellement adopté maintenant, il se serait aisément persuadé que des banques non privilégiées ne pourront jamais faire accepter leurs billets dans la circulation, à moins que celle-ci n'en retire un bénéfice réel. Si les billets des banques libres sont un bien, il ne faut pas les proscrire; si elles sont un mal, la circulation les repoussera inévitablement, personne n'étant forcé ou même induit à les accepter en payement [1].

En dernier lieu j'ai à mentionner deux nouveaux systèmes de notre science qui ont récemment paru en Allemagne. Le premier, dû à l'économiste viennois, M. Stein, est intitulé : *Lehrbuch der Volkswirlhschaft, zum Gebrauche für Vorlesungen und für das Selbsstudium.* En lisant cet ouvrage, on est tenté de croire que l'auteur a trop étudié la philosophie, trop peu la science qu'il tâche d'exposer. On lit dans la préface que c'est la grande tâche de l'économie nationale de devenir la base de toute la science du droit; je crois trop à l'indépendance de toutes les sciences pour admettre que l'une doive se borner à être la base de quelque autre, mais je suis le premier à reconnaître l'intime connexité du droit et de l'économie, et je suis persuadé que c'est par cette science et non pas par l'étude du droit romain que l'on parviendra à former de bons jurisconsultes. Plus loin, dans son livre (p. 345), M. Stein exige tant de choses de l'économie, avant qu'il ne la trouve digne du nom de science : en général, son esprit se plaît tellement dans les idées vagues, les constructions imaginaires, que ce livre, tout intéressant qu'il soit sur plusieurs des questions spéciales de la science, ne peut que répandre encore plus d'idées fausses et confuses sur sa nature générale. La faute principale de ce livre consiste, à mon avis, en ce que l'auteur met l'Etat au-dessus de la société, au lieu de considérer l'Etat comme un des organes de la société, comme il l'est en réalité. L'auteur reproche à la littérature française « d'avoir confondu, par le terme peu clair de *société*, les questions sociales avec l'économie nationale; » confusion qui, « chez les socialistes, est devenue un système et, chez Proudhon et Bastiat, de la dialectique et de la diatribe. » On est mal venu de parler de confusion d'idées dans une phrase si bizarre et si peu logique. Si le mot « société » manque de clarté pour M. Stein, la faute n'en est qu'à lui; pour tout économiste ce mot représente une idée fort exacte, et M. Stein en trouvera une excellente définition dans le *Journal des économistes* [2]. S'il avait réelle-

[1] Je sais que l'opinion contraire a été soutenue avec une grande autorité dans un des derniers numéros du *Journal des Economistes*, par M. Ambroise Clément; mais je ne puis me convaincre qu'il faille en cette question se rallier aux partisans de l'intervention gouvernementale.

[2] Numéro de février 1857, p. 307.

ment étudié les auteurs français qu'il attaque, il aurait reconnu que toutes les questions de la science économique, qu'on l'appelle improprement *économie politique*, ou plus improprement encore *économie nationale*, ou mieux, selon nous, *économie sociale*, sont de leur nature des questions sociales. Du reste, accoupler de la sorte Proudhon et Bastiat, c'est dépasser toute permission en fait de citations de livres qu'on n'a pas lus. Croira-t-on que M. Stein consacre toute une page à la théorie de l'*harmonie* des intérêts, sans même citer le titre de l'œuvre admirable que cette grande idée a inspirée à Bastiat ?

J'adresse à l'auteur du second des deux nouveaux systèmes économiques le même reproche d'avoir ignoré les œuvres de Bastiat, qu'en Angleterre cependant on considère à bon droit comme ayant marqué une nouvelle ère dans la science. Il ne le nomme pas même dans l'énumération des œuvres principales qui traitent de la science économique. Ce livre, d'ailleurs, qui porte pour titre : *Die* ALLGEMEINE *Wirthschaftslehre oder national Œkonomie mit Rucksicht auf ihre Anwendung in der privat und Staatswirthschaft*, publié par J. C. Glaser, professeur à l'université de Kœnigsberg, n'est que la première partie d'un *Handbuch der politischen Œconomie*, dont les trois autres contiendront la VALKSWIRTHschaftslehre, la STAATSWIRTHschaftslehre, et l'histoire et la littérature de l'économie politique. Je n'ai pu parvenir jusqu'ici à me former une idée claire du système que suit l'auteur dans cette division de matières, et, en général, il a le tort de vouloir tracer des limites beaucoup trop étroites à la science. Il ne voit en elle que le côté matériel : « Elle comprend les forces et facultés intellectuelles seulement pour autant qu'elles s'emploient à l'acquisition et la consommation des biens matériels. Si J.-B. Say et ceux qui l'ont suivi ont tâché de faire reconnaître ces facultés comme étant par elles-mêmes du domaine de la science, c'est là une erreur qui n'a pas manqué d'exercer sur elle une influence nuisible ; » mais l'auteur oublie de dire en quoi cette influence consiste, et il n'oppose au principe de Say que sa définition à lui dont nulle part il ne prouve la justesse. L'auteur parle de l'idée, généralement admise et qui s'explique par l'histoire et l'origine de la science, qu'elle n'embrasse que les choses matérielles ; tout pas dans une voie plus large lui paraît une erreur. L'auteur établit lui-même avec un grand talent et beaucoup de clarté *les besoins de l'homme* comme la base des phénomènes qu'étudie la science économique, et expose la double nature de l'homme, dont chacune a ses besoins. Or, les actions humaines, en tant qu'elles ont pour objet la satisfaction de ces besoins, sont régies par des lois immuables et invariables, que ces besoins proviennent de notre nature physique ou de notre nature morale. L'économie n'est que la science de ces lois, pourquoi vouloir l'enfermer dans la matière ?

E. HILLER.

LA POPULATION,

LE REVENU PUBLIC ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR COMPARÉS.

Il y a, pour juger de l'état économique des nations, trois éléments primordiaux qui nous paraissent donner assez exactement la mesure de leur vancement dans l'échelle de la civilisation, de celle du moins que constituent les progrès matériels; ce sont : la population, le revenu public et le ommerce extérieur.

Sans doute la statistique aurait à préciser bien d'autres bases encore de oute richesse nationale : le capital mobilier et immobilier du pays, sa lette publique, son revenu net agricole et manufacturier, son commerce ntérieur, ses consommations, son actif en capital circulant, en matériel de ravail et de transport, etc.; mais, sur presque tous ces points, il faut bien e reconnaître, la statistique est encore, sinon muette, du moins fort peu précise, très-souvent contestée. Disons mieux, elle est, comme toute science à son début, à l'état incertain et confus. L'avenir, nous le croyons, la fera science positive (nous n'osons trop dire exacte), car il ne se peut que les nations n'en viennent pas un jour à voir aussi clair dans l'agencement de leur mécanisme social, que la physiologie en est venue à se rendre parfaitement compte du fonctionnement de l'organisme humain, ou, si l'on veut, que le commerçant possède et embrasse dans tous leurs détails ses comptes de doit et avoir. Nous n'en sommes pas là, tant s'en faut; mais, en attendant, nous nous bornerons à consigner les données numériques que nous avons pu réunir, pour l'ensemble des pays d'Europe, dans les trois ordres de faits dont nous venons de parler.

Les chiffres suivants sont, pour la population, ceux des derniers recensements connus, et s'appliquent, pour le commerce, soit au dernier exercice, soit, à défaut, à la moyenne des deux ou trois précédents; c'est assez dire que les éléments en sont quelque peu disparates. Tels qu'ils sont, cependant, ils auront du moins l'avantage de la nouveauté sur ceux que bien des statistiques, à l'allure facile et légère, vont imperturbablement prendre parfois à quinze ou vingt ans de date, ou même de plus loin encore. Ajoutons enfin que, pour quelques puissances, nous n'avons pu donner, quant au chiffre commercial, qu'une estimation approximative. Certains pays, la Suisse et le Zollverein, ne ramènent pas le mouvement de leurs échanges à l'unité de valeur; un autre État, la Turquie, ne publie rien sur son commerce. Dans l'ensemble, pourtant, nous croyons les données suivantes aussi près que possible de la vérité :

	POPULATION. Habitants.	REVENU PUBLIC. Millions de francs.	COMMERCE EXTÉRIEUR. Millions de francs.
Angleterre	27,638,000	1,643.»	7,000
France	36,039,000	1,737.»	4,800 [1]
Belgique	4,585,000	131.7	1,400 [1]
Pays-Bas	3,451,000	154.4	1,392
Russie (d'Europe)	60,123,000	1,114.»	800
Suède et Norwége	5,129,000	45.3	526
Danemark	2,469,000	41.2	230
Association allemande	32,729,000	700.»	2,000
Villes hanséatiques	400,000	19.3	2,200
Autriche	39,411,000	685.8	1,800
Suisse	2,393,000	16.3	1,000
Etats sardes	4,196,000	132.5	438
Deux-Siciles	9,052,000	141.8	250
Toscane	1,817,000	31.7	190
Etats romains	3,125,000	73.3	105
Espagne	16,000,000	397.4	616
Portugal	3,499,000	71.7	202
Grèce	1,043,000	20.2	24
Turquie (d'Europe)	15,500,000	168.8	700
Iles Ioniennes, Malte, principautés et dépendances diverses	2,411,000	54.6	179
	271,000,000	7,380.»	26,000

Ainsi 271 millions d'habitants, payant à leur gouvernement 7 milliards 380 millions de francs d'impôts (27 fr. 23 c. en moyenne par tête), et opérant en échanges internationaux pour 26 milliards d'affaires (95 fr. 94 c. par tête), tel est, pour une certaine part, l'inventaire économique des pays d'Europe. Un savant statisticien, M. de Reden, estimait, il y a cinq ou six ans, le revenu annuel de tous les Etats européens à 6,900,116,720 fr. On voit que nous ne sommes pas loin de compte.

Allons au-devant aussi d'une observation de détail qu'on pourra être amené à faire sur nos chiffres du commerce. La valeur des opérations commerciales de l'Europe, exprimée ici par le chiffre de 26 milliards, est nécessairement moins forte en réalité, puisque, dans l'échange international, l'exportation de tel pays forme naturellement l'importation de tel autre.— A ce compte, on aurait à réduire de moitié le chiffre total des entrées et sorties réunies. Mais ce procédé, qui pourrait très-justement s'appliquer au total général (si on l'avait) du *commerce du monde*, ne saurait être employé dans le décompte ci-dessus spécial à l'Europe : il s'agit ici, en effet, non-seulement des transactions des pays de l'Europe entre eux, mais encore de celles qu'ils font avec les autres parties du monde, notamment avec les Amériques. La distinction propre à établir ce chiffre réel serait donc impossible, ou du moins nous conduirait à de trop longs et fastidieux calculs; elle est au fond peu utile d'ailleurs, puisque le point important, le but qu'on veut atteindre ici, est de donner une idée des forces relatives des pays. Bornons-nous donc à ajouter, en ce qui concerne la division de cet énorme va-et-vient de marchandises, que le total précité de 26 milliards, d'après des calculs qu'il serait trop long aussi de reproduire dans cet aperçu, se répartit

[1] Les chiffres officiels sont plus élevés ; mais il a fallu réduire ici à moitié la valeur du transit, qui, dans les tableaux de douanes français et belges, et contrairement à ce qui se fait ailleurs, est comptée à l'entrée et à la sortie, c'est-à-dire deux fois, ce qui constitue un double emploi évident.

ainsi : les importations y comptent pour environ 12 millions 1/4, et les exportations pour 13 millions 3/4. On s'explique aisément cette différence : l'Europe reçoit de toutes les parties du monde, et en particulier d'Amérique et d'Asie, de grandes quantités de matières premières dont elle réexpédie de fortes parties à l'état fabriqué, et par conséquent accrues de valeur.

Quoi qu'il en soit, voilà des chiffres qui ouvrent un champ assez curieux aux rapprochements et aux comparaisons. Quel est de tous ces pays celui qui fait le plus de commerce ? Quel est celui qui supporte le plus d'impôts ? Le chiffre absolu répond, pour l'un : l'Angleterre ; pour l'autre : la France ; mais si l'on tient compte des populations respectives, on trouve que le chiffre proportionnel, le *percentage*, comme disent les Anglais, répond tout différemment : on a en première ligne les villes hanséatiques et la Suisse pour le commerce, l'Angleterre et la France pour l'impôt. On trouve, en un mot, que l'habitant de la Turquie, de la Russie, de la Suisse, des pays scandinaves, des Etats de l'Italie ou de l'Espagne paye une part d'impôt très-faible comparativement à ce qu'en supporte le Français, l'Anglais, le Hollandais, le Belge, le Sarde et le Hambourgeois.

Conclura-t-on de ce bon marché relatif que la condition sociale des premiers soit meilleure que celle des derniers ? que ceux-là soient mieux administrés que ceux-ci ? On sait sur ce point à quoi s'en tenir : bon marché en bien des cas n'est pas synonyme de profit, et ces rapprochements mettent en évidence la vraie théorie économique de l'impôt, à savoir qu'en cette matière la question n'est pas précisément le *quantum* du chiffre, mais bien dans la formation et l'emploi de ce chiffre, c'est-à-dire dans la somme comparative de bien-être, d'ordre, de sécurité, d'instruction, de jouissances artistiques, d'élévation intellectuelle et morale que confère à chaque membre de la société la part de taxes que, sous diverses formes, il paye à l'Etat.

Sans vouloir entonner ici un hymne à l'impôt, considéré dans les temps anciens (non parfois sans raison) comme une sorte de spoliation, nous n'hésitons pas à dire que si l'emploi en est dirigé dans le sens de l'utilité générale, s'il assure les progrès matériels et moraux du pays, il n'y a rien dans les institutions humaines de plus légitime et de plus civilisateur que l'impôt ; pourvu, bien entendu, qu'il ait pour base une assiette équitable, qu'il n'entrave pas la consommation et une juste liberté des transactions ; pourvu encore qu'il ne soit pas réparti avec une injuste partialité, comme au temps où un archevêque de Sens pouvait répondre à Richelieu demandant 6 millions au clergé : « L'usage traditionnel, monseigneur, est que le clergé contribue par ses prières, la noblesse par son sang, le peuple par son bien ; » pourvu enfin que, conformément au principe qui, depuis 1789, est passé dans nos lois et dans nos mœurs, l'impôt soit voté par la nation, qui en fait comme la contre-valeur des services rendus par l'Etat à la société.

L'impôt, a dit l'économiste Bastiat, est entre la société et l'Etat un véritable échange de services basé sur le consentement mutuel de l'une et de l'autre. Les fonctionnaires, en effet, c'est-à-dire l'administration publique, la magistrature, le clergé, l'armée, les grands corps politiques, travaillent

pour satisfaire les besoins moraux et matériels des contribuables, comme ceux-ci travaillent pour reconnaître les services des fonctionnaires. Ecoutons encore ce que disait récemment à ce sujet l'un des maîtres de la science économique : « L'homme, à titre d'être sociable, éprouve un certain nombre de besoins collectifs que l'industrie privée ne pourrait convenablement satisfaire. Il faut donc qu'il en charge l'Etat, dont les services ne sauraient être plus gratuits que ne l'est aucun travail humain. Si la sécurité règne, si l'industrie peut se développer sans rien avoir à craindre des tentatives de la violence, si la propriété prospère à l'abri de la loi et de la force publique organisée, c'est grâce à l'Etat, c'est par le moyen du sacrifice d'une partie de nos biens, destinée à sauvegarder le reste [1]. »

Ce sacrifice, pour un Européen, se résout, comme on le verra plus loin, en une taxe annuelle qui, au plus haut, est de 59 fr. 44 c., et, au plus bas, de 6 fr. 89 c., soit, en moyenne générale et proportionnelle, de 27 fr. 23 c. Si lourd que soit l'impôt pour la plupart des classes, il faut pourtant convenir qu'envisagé au point de vue philosophique, un pareil tribut payé à la civilisation est au fond bien peu de chose ! — Quel naturel de la Nouvelle-Zélande, quel sauvage de la Papouasie, transporté dans l'une de nos grandes cités, ne serait émerveillé de voir (pour ne parler que des résultats matériels extérieurs, seuls susceptibles de le frapper) l'ordre, la propreté, l'approvisionnement alimentaire assurés parmi nos immenses agglomérations de population, le grès ou l'asphalte étendu sous leurs pieds, le gaz versant à flots la lumière sur leurs têtes, l'eau prodiguée à chaque coin de rue, et tant d'autres avantages matériels de l'ordre social, obtenus au prix d'une faible redevance qui, dans ses forêts, représenterait peut-être quelque chose comme une ou deux centaines de noix de coco !

Mais il est plus que temps de clore cette digression au sujet de nos simples chiffres, que, pour terminer, nous ramènerons à l'expression proportionnelle :

	PROPORTION PAR HABITANT.			
	Impôt.		Commerce.	
Angleterre	59 fr.	44 c.	253 fr.	65 c.
France	48	20	133	20
Belgique	28	72	205	12
Pays-Bas	44	73	383	53
Russie d'Europe	18	54	14	78
Suède et Norwége	8	71	10	25
Danemark	15	12	11	70
Association allemande	21	38	62	65
Villes hanséatiques	48	15	550	»
Autriche	17	40	46	6
Suisse	6	89	416	70
Etats sardes	31	58	104	38
Deux-Siciles	15	66	27	62
Toscane	17	44	110	62
Etats romains	23	45	33	60
Espagne	24	84	38	50
Portugal	20	49	57	71
Grèce	19	37	23	1
Turquie	10	89	45	61
Autres	22	64	115	72
Moyenne générale	27	23	95	94

[1] M. Baudrillart (Séance d'ouverture de son cours d'économie politique).

De sorte qu'en définitive chaque membre de la grande famille européenne se classe ainsi :

Pour le revenu public.		Pour le commerce extérieur.	
1 Anglais.	11 Grec.	1 Hanséate.	11 Autrichien.
2 Français.	12 Russie.	2 Suisse.	12 Turc.
3 Hanséate.	13 Toscan.	3 Belge.	13 Espagnol.
4 Hollandais.	14 Autrichien.	4 Hollandais.	14 Romain.
5 Piémontais.	15 Napolitain.	5 Anglais.	15 Napolitain.
6 Belge.	16 Danois.	6 Français.	16 Grec.
7 Espagnol.	17 Turc.	7 Toscan.	17 Russe.
8 Romain.	18 Suédo-Norw.	8 Piémontais.	18 Danois.
9 Allemand.	19 Suisse.	9 Allemand.	19 Suédo-Norw.
10 Portugais.		10 Portugais.	

La conséquence, la moralité, si l'on veut, de ce classement, ce sera que la Suisse, qui, sous le rapport de l'impôt, se trouve tout au bas de l'échelle (ce pays n'a que d'insignifiants péages de douanes), en occupe presque la tête pour le commerce extérieur, où les grands entrepôts du nord, Hambourg, Brême et Lubeck tiennent le premier rang. Ou plutôt, fait remarquable et bien propre à donner la mesure de ce que peuvent l'esprit d'entreprise, le génie du travail et la liberté des transactions, c'est que ce sont précisément les quatre nations les plus faibles de l'Europe en population, la Hollande, la Belgique, la Suisse et les villes hanséatiques (11 millions d'habitants au plus sur 271 millions), qui, toute proportion gardée, occupent le premier rang dans le mouvement général des affaires commerciales européennes.

Ph. Chemin-Dupontès.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice sur les prisons et le nouveau régime pénitentiaire, l'administration, la législation, les jeunes détenus dans le royaume de Sardaigne; par Léon Vidal, brochure in-8°. Paris, Ledoyen, Palais-Royal, 1857.

La question des prisons se rattache, par la morale et le travail, à l'économie politique ; la science de l'économiste serait bien vaine et bien peu digne des méditations des hommes de bien, si elle ne posait pas, avant toute chose, pour base immuable aux transactions des peuples chez eux et des nations entre elles, les principes d'éternelle justice et d'éternelle loyauté qui sont gravés par la main de Dieu dans le cœur de l'homme. La répression importe donc beaucoup à la science dont ce recueil est l'interprète, et la répression moralisante est le *nec plus ultra* de ses aspirations.

Quant à la question du travail dans les prisons, elle touche à des intérêts divers qui lui donnent une haute importance ; consacré aujourd'hui et accepté par tous les hommes compétents, ce grand principe triom-

phera sur tous les points, nous l'espérons. Pendant notre carrière administrative, nous avons pu constater, *de visu*, les immenses avantages du travail et les désastres causés dans l'âme des condamnés par l'oisiveté, l'oisiveté qui conduit à l'aliénation mentale.

M. Léon Vidal, dont nous examinons aujourd'hui le nouveau travail, connaît parfaitement la matière ; il a déjà publié un ouvrage important sur la législation pénitentiaire de l'Angleterre, et la brochure qu'il vient de faire paraître sur les prisons et le nouveau régime pénitentiaire dans le royaume de Sardaigne, est un document important d'administration comparée, qui est rédigé avec le soin scrupuleux qu'apporte l'auteur à l'examen de ces intéressantes questions.

L'auteur esquisse à grands traits l'organisation administrative du royaume de Sardaigne, qui date des règnes de Charles-Albert et de Victor-Emmanuel. Ces deux règnes, dit l'auteur, marqueront glorieusement comme une époque de grandes œuvres, de fécondes rénovations, d'améliorations pratiques, de sages réformes, de perfectionnements de toute sorte dans l'histoire administrative du royaume de Sardaigne. Le Piémont s'enorgueillit justement, dans le présent et dans l'avenir, des choses utiles qui se seront accomplies dans ces deux règnes, grands dans la paix et dans la guerre, par lesquels, au sein d'une liberté bien ordonnée, avec le concours d'institutions libérales et conservatrices, au milieu d'un élan bien dirigé des facultés et des forces d'une nation intelligente et énergique, tant de progrès se sont réalisés.

M. Vidal rend pleine et entière justice à l'administration sarde, qui a prouvé qu'elle savait que, pour un pays, la bonne organisation du régime pénitentiaire est une partie essentielle d'un bon système pénal, et qu'elle est aussi l'un des symptômes les plus incontestables de ses progrès dans la civilisation.

Si la justice pénale existe parce que la société existe, selon la parole d'un célèbre criminaliste, le régime pénitentiaire existe parce qu'il est la sanction de la justice. Tous les pays civilisés ont avancé à grands pas dans cette route d'améliorations administratives, tracée par un sage esprit d'humanité allié à la sévérité de la justice.

« Le roi Charles-Albert avait commencé en Piémont la réforme pénitentiaire, dit l'auteur, comme il y avait opéré la réforme des lois. Il avait divisé les prisons en deux classes : les prisons pour la peine et les prisons pour la prévention. C'était un pas vers la réforme, et la mesure paraissait logique et conforme aux vrais principes du droit ; mais l'expérience a démontré qu'elle ne suffisait pas. Aujourd'hui, l'organisation d'un bon système pénal, alliant les besoins locaux aux principes éprouvés au dehors, est un fait à peu près accompli, grâce aux nobles vues civilisatrices du roi Victor-Emmanuel, et à la sollicitude active et constante de son administration. »

En effet, une loi nouvelle récemment promulguée, achève ce qui

a été commencé, et complète dans la pratique l'œuvre réformatrice. L'auteur la fait connaître dans tous ses détails, en commençant par mettre en regard le passé avec le présent.

Après avoir tracé le tableau rapide et clair de l'administration du royaume, il nous montre l'ancien état des prisons, et nous entretient des réformes successives qui ont été introduites dans le régime de la détention ; il nous en décrit les différents modes, et nous rend témoins des efforts louables qui ont toujours été tentés par les gouvernements successifs, et surtout depuis le règne si paternel de Charles-Albert, depuis l'avénement heureux de Victor-Emmanuel.

Le lecteur est initié, par M. Vidal, aux dispositions de la nouvelle loi, il connaît les peines appliquées, l'*ergastolo*, du latin *ergastulum*, lieu où les Romains enfermaient les serviteurs coupables, les prisons pénales ; il entre avec lui dans une maison centrale de femmes ; puis il visite avec intérêt les jeunes détenus, et, après ses fructueuses excursions, il est heureux de constater qu'aujourd'hui, dans le Piémont, une administration soigneuse et maternelle, dans sa sévérité même, pourvoit, comme en France, comme en Angleterre, avec une attention à laquelle rien n'échappe, à tous les besoins moraux et matériels du prisonnier.

Nous terminons en disant que ce travail consciencieux et instructif de *répression comparée* est digne de figurer à côté de ses aînés, et sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'occupent de ces graves questions.

JULES PAUTET.

DAS CREDITWESEN IN FRANKREICH (*Les Institutions de crédit en France*), par J.-E. HORN. Leipzig, Henri Hubner, deuxième édition, 1857, in-8.

La publication que nous annonçons aujourd'hui au lecteur français traite, en dix chapitres : de la dette publique, — du cours de la rente, — de l'amortissement, — de la Banque de France, — des opérations de la Banque, — du Comptoir d'escompte, — du Crédit foncier, — du Crédit mobilier, — des entreprises par actions, — de la Bourse.

Le succès que ce petit ouvrage a rencontré en Allemagne n'est pas dû seulement à l'importance et à l'*actualité* des questions qui en font l'objet, mais encore à la manière lucide et entendue avec laquelle elles ont été exposées. L'auteur a su leur enlever cette apparence d'aridité qu'elles gardent assez souvent sous la plume des hommes spéciaux, écrivant pour les financiers ou les économistes.

Du reste, M. Horn ne s'est pas borné à faire connaître l'organisation des institutions que nous avons énumérées, il s'est encore appliqué à faire ressortir les principes sur lesquels elles sont basées, l'esprit qui les anime, les obstacles contre lesquels elles ont à lutter. Il est inutile d'ajouter que l'auteur a cru de son devoir de juger les faits qu'il présente au lecteur. Ses opinions nous ont en général paru conformes aux

données de la science, et si nous ne partageons pas toujours sa manière de voir, ce n'est pas ici l'endroit de discuter les points sur lesquels nous pouvons différer d'avis.

Nous aimons mieux, pour clore cette courte notice, extraire de sa publication un petit tableau sur les sociétés par actions qui nous a paru intéressant (p. 129).

DÉSIGNATION des Sociétés.	NOMBRE des Sociétés.	NOMBRE des actions.	CAPITAL.
1. Chemins de fer.....	13	5,457,457	1,951,025,525
2. Institutions de crédit.....	27	1,564,150	867,379,000
3. Entreprises de transport...	18	1,235,300	202,696,000
4. Comp. d'assurances (div.).	15	206,200	190,000,000
5. Canaux.....	12	304,414	158,970,000
6. Navigation maritime.....	7	318,000	144,000,000
7. Usines.....	25	460,300	145,700,000
8. Gaz.....	16	524,000	139,323,000
9. Mines.....	21	1,126,300	107,883,000
10. Assurauces sur la vie.....	7	25,200	42,000,000
11. Filatures.....	8	88,600	33,200,000
12. Assurances maritimes....	8	4,300	24,500,000
13. Asphalte.....	3	16,000	7,200,000
14. Journaux.....	5	10,508	4,170,000
15. Divers.....	41	1,529,100	356,360,000
	226	12,869,847	4,372,422,525

Ce qui fait, en moyenne, par Compagnie, 19 millions 1/3, divisés en 57,000 actions d'une valeur moyenne de 340 fr. MAURICE BLOCK.

ESTUDOS SOBRE O CREDITO RURAL E HYPOTHECARIO, SEGUIDOS DE LEIS, ESTATUTOS E OUTROS DOCUMENTOS. *Etudes sur le crédit rural et hypothécaire*, suivies de lois, statuts et autres documents, par le docteur L. P. DE LACERDA WERNECK. Rio-Janeiro, librairie B.-L. Garnier.

Ce livre a déjà paru par fragments dans le journal brésilien *do Comercio*. Sous sa nouvelle forme il contient de plus les lois, statuts et autres documents indiqués dans le titre. L'auteur s'est proposé d'éclairer l'opinion de ses concitoyens sur l'utilité et l'opportunité des institutions de crédit foncier qu'il est en ce moment question de fonder au Brésil ; à cet effet, il passe en revue tous les établissements de ce genre que possède l'Europe, et il en fait ressortir, avec une grande sagacité, les défauts comme les qualités. Le docteur Werneck a évidemment puisé aux meilleures sources ; d'ailleurs, il cite ses autorités qui sont MM. Wolowski, Chégaray, Langlois, Josseau, Royer, etc., et il se montre lui-même juge compétent de la matière qu'il traite.

Le plan de l'auteur nous dispense d'un long examen de son livre. En

effet, n'ayant voulu, comme nous venons de le dire, qu'éclairer l'opinion de ses concitoyens sur des faits déjà connus, il ne pouvait rien dire de nouveau pour les lecteurs de ce journal, mais il aurait pu se renfermer moins étroitement dans son rôle de rapporteur des expériences faites en Europe ; quelques considérations, par exemple, sur les conditions économiques et légales de la propriété foncière au Brésil n'auraient pas été de trop dans son ouvrage, même pour des Brésiliens, et, pour nous ainsi que pour nos amis, elles eussent été pleines d'intérêt. Ce n'est pas une critique que nous lui adressons ; un écrivain a toujours le droit de limiter son travail à ce qui lui semble indispensable, et, tel qu'il est, le travail de M. Werneck nous paraît excellent. Nous regrettons néanmoins l'absence de pareilles considérations : il en serait sorti pour l'auteur lui-même, sans doute, des motifs de se mettre en garde contre l'entraînement auquel l'esprit le plus sévère résiste difficilement, alors qu'il contemple dans la solitude de sa pensée l'ingénieux mécanisme de l'amortissement, de la transmission facile des créances hypothécaires et de la responsabilité d'un établissement de crédit bien constitué, substitué à la responsabilité individuelle des emprunteurs. Cette triple base n'a pas suffi à donner au crédit foncier français le développement que ses fondateurs en attendaient ; en Amérique son efficacité serait plus douteuse encore. M. Werneck l'a pressenti, car pour le moment il paraît vouloir se contenter d'une banque qui prêterait aux propriétaires urbains ; ce serait, dit-il, un premier pas de fait pour arriver plus tard au crédit rural dont le Brésil a tant besoin.

Nous savions déjà que les publicistes brésiliens suivaient avec attention les ouvrages économiques qui se publient en Europe et spécialement en France : le livre que nous avons sous les yeux nous en offre une nouvelle preuve ; il nous confirme en même temps dans la conviction, ancienne chez nous, que de la part de ces publicistes une pareille attention n'est pas stérile. Nous en félicitons spécialement M. le docteur de Lacerda Werneck.

TH. MANNEQUIN.

NAVIGATION DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE, ET DES CANAUX DE BOURGOGNE, ET DU RHÔNE AU RHIN. — VOEUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET DES CHAMBRES DE COMMERCE SUIVIS DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, AVEC UN PLAN DU CANAL SAINT-LOUIS ET DU PORT DU BAS RHÔNE. — Paris, librairie internationale de l'agriculture et de la colonisation. Broch. in-8° de 160 pages.

M. Hippolyte Peut a réuni dans cette publication une série de voeux, la plupart longuement et fortement motivés, émis par un grand nombre de Chambres de commerce et de Conseils généraux en faveur d'un important projet dont il poursuit la réalisation depuis quelques années, et qui consiste dans la construction d'un canal qui résoudrait le problème, jusqu'à présent insoluble, que présente le bas Rhône, et qui aurait pour effet de faire surgir, non loin des bouches de ce fleuve, dans l'Ame-du-

Repos, un vaste port de mer, bientôt entouré d'établissements commerciaux et industriels, à l'instar de Liverpool en Angleterre.

Les résultats de ce projet sont grandioses ; mais quand on en prend connaissance, on ne tarde pas à voir, par la simplicité des moyens, que ce projet n'a rien de fantastique.

Le Rhône se reliant à la Saône et aux canaux de Bourgogne, et du Rhône au Rhin, mettant en communication la Méditerranée et le Rhin à travers la France, est une des plus importantes voies de communication, mais la navigation devient dans son embouchure difficile à cause des ensablements qui s'y produisent. Or, tous les travaux d'amélioration qu'on a pu faire jusqu'ici, tout en étant fort coûteux, n'ont pas réussi. C'est en vain que les ingénieurs se sont succédé, et que l'on a changé de système, les difficultés restent toujours les mêmes, neutralisant les avantages qui résulteraient de l'admirable position de cette ligne navigable qui, par la puissance de ses eaux, par ses affluents, par sa direction, par sa liaison avec tout le réseau navigable du territoire, a déjà rendu de grands services et peut en rendre de bien plus grands encore.

Or, il ne s'agirait plus de vaincre ces difficultés inhérentes à la nature des choses et plus fortes que le génie des hommes ; il s'agirait de les tourner, en construisant un canal, le canal Saint-Louis (partant du point appelé la Tour-Saint-Louis), qui conduirait les navires, du bas Rhône, au moment où il cesse d'être facilement navigable, dans l'Ame-du-Repos, qui se trouve à gauche des bouches du Rhône. De cette façon, ce fleuve continuerait à charrier son limon et ses sables, sans qu'on n'ait plus à s'en préoccuper.

Les résultats immédiats de cette construction et des améliorations accessoires seraient la création d'un nouveau port, l'établissement du commerce et de divers établissements industriels dans le bas Rhône, la mise en culture de vastes terrains dans le delta, actuellement improductifs.

Ce projet a été étudié par des hommes de l'art, et a été notamment l'objet d'études détaillées de la part de M. l'ingénieur Surell, connu pour ses travaux sur les torrents des Alpes, dont deux mémoires sont reproduits dans la publication de M. Peut, ainsi qu'un mémoire technique à l'appui du projet du canal Saint-Louis et du port du bas Rhône, par M. Legros, qui a dirigé les travaux du canal de l'Ebre. Il résulte de toutes ces investigations, que le canal Saint-Louis est infiniment préférable à tout autre moyen d'amélioration du bas Rhône, ne dépassant pas six mille mètres, et n'occasionnant qu'une faible dépense de quelques millions, insignifiante à côté des immenses avantages qui en résulteraient sous le rapport de la production agricole, du commerce et de l'industrie, appelés à prospérer d'une manière inappréciable par le perfectionnement de cette importante ligne navigable, à laquelle le mouvement ascendant du commerce dans la Méditerranée et le percement de l'isthme de Suez donnent de nos jours une importance extrême. JOSEPH GARNIER.

Nouveau Manuel de bibliographie universelle, par MM. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, P. Pinçon, bibliothécaire à la même bibliothèque, et de Martonne, ancien magistrat; Paris, librairie encyclopédique de Roret, 1 vol. grand in-8° à 3 colonnes, de 706 pages; 25 francs.

Ce volumineux ouvrage, qui sort de la catégorie habituelle des manuels Roret, n'est pas, à proprement parler, un manuel de bibliophile indiquant les prix des livres rares ou autres particularités, mais la liste chronologique de tout ce qui a été écrit de plus important sur un sujet quelconque, à l'adresse des hommes studieux qui ont des recherches à faire.

L'ordre adopté par les auteurs est l'ordre alphabétique, qui est de tous les procédés de recherches le plus prompt et le plus facile. Les noms des *matières* se suivent avec les noms d'*auteurs* et les noms des divers *pays*.

Les mots qui signifient certaines sciences fondamentales, certaines contrées, ont été l'objet de diverses subdivisions établies dans l'article même ou renvoyant à d'autres mots. Les mots qui désignent les grandes divisions bibliographiques, la théologie, la jurisprudence, l'histoire, les sciences et arts, les belles-lettres, ont donné lieu à de grandes subdivisions, en fournissant eux-mêmes des articles très-développés.

Comme le livre est particulièrement destiné à des lecteurs français, on y a inscrit les provinces françaises, et on n'y a oublié aucune ville française ayant quelque importance.

Les auteurs se sont généralement arrêtés à l'année 1850, partageant le siècle en deux parties; mais ils ont fait exception pour les ouvrages les plus importants parus depuis.

Ce nouveau manuel de bibliographie universelle se termine par un appendice composé de trois parties : une présentant, dans l'ordre alphabétique, la liste des innombrables manuels publiés par l'éditeur Roret; — une autre, la liste des collections typographiques répandues dans les bibliothèques ; —une troisième, le catalogue des bibliothèques particulières qui ont eu quelque célébrité. Ces deux dernières listes notamment contiennent des indications précieuses pour les hommes d'étude qui ont des recherches à faire.

La liste des collections typographiques commence naturellement par les *incunables*, ou éditions qui remontent aux premiers temps de l'imprimerie (*incunabulum*, berceau), et par les collections imprimées en Allemagne. La première en tête est celle de Guttenberg et de ses associés, 1434 à 1462.

Dans la liste des catalogues, la plupart des articles sont suivis de détails sur les bibliothèques qui les concernaient.

L'économie politique a naturellement sa place dans ce recueil ; mais par rapport à la bibliographie, à peu près complète, que renferme le

Dictionnaire de l'économie politique, elle est nécessairement fort limitée. Aussi n'est-ce pas sous ce rapport spécial que nous pouvons recommander ce recueil aux érudits économistes, mais sous tous les autres rapports, c'est-à-dire pour les autres sciences et arts, pour l'histoire, la jurisprudence, les belles-lettres et la théologie.

Il est infiniment utile et commode d'avoir sous la main un volume maniable capable de nous donner toutes ces indications au point de vue bibliographique, et nous devons savoir gré à MM. Ferdinand Denis, P. Pinçon et de Martonne d'avoir employé leur savoir, leur expérience de bibliophiles et plusieurs années de leur vie à nous produire un dictionnaire aussi intéressant et aussi utile au progrès des études.

JOSEPH GARNIER.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Monsieur le Rédacteur,

Dans une lettre insérée au dernier numéro du *Journal des Economistes*, M. Gustave Du Puynode a cru devoir combattre l'opinion que j'ai exprimée en traitant des *crises commerciales*, au sujet de la liberté absolue des banques de circulation. La discussion des questions soulevées dans cette lettre exigerait de longs développements, qui ne sauraient être abordés dans ma réponse sans l'étendre au delà du cadre convenable ; je me bornerai à de brèves indications.

M. Du Puynode pense que c'est légèrement, et sans pouvoir fournir de preuves, que j'ai attribué la dernière crise commerciale des Etats-Unis, aussi bien que celle de 1837, aux opérations des banques. Je crois pouvoir établir en peu de mots que le reproche n'est pas mérité.

Je n'avais, à la vérité, pour apprécier les causes de la dernière crise américaine, d'autre document positif que le dernier message du président de l'Union ; mais un tel témoignage est-il donc sans valeur ? et alors même qu'il serait démontré, ainsi que l'affirme M. Du Puynode, que M. Buchanan n'est pas un économiste, devrait-on supposer que, sur une *question de fait*, pour l'appréciation de laquelle il pouvait mieux que tout autre obtenir des renseignements exacts, il se soit trompé aussi complétement que le soutient mon honorable contradicteur ? Est-il admissible qu'en énonçant devant la représentation nationale que la cause ÉVIDENTE de la dernière crise *est dans le système vicieux et extravagant des banques du pays, système qui leur a permis de surexciter outre mesure les spéculations et les jeux de bourse*, M. Buchanan n'ait pas été pleinement autorisé à croire que l'évidence qu'il affirmait ainsi frappait également

'esprit de la plupart des membres du Congrès? Ce ne serait donc plus si l'assertion manquait de fondement) le président seulement, mais la généralité des membres du Congrès des Etats-Unis qui auraient mal connu les faits accomplis sous leurs yeux.

Le message, au surplus, ne se borne pas sur ce point à une simple assertion; il cite des chiffres qui me paraissent fournir une démonstration très-suffisante :

Au mois de janvier 1857, les billets en circulation des banques de l'Union s'élevaient à.....	1,145,487,377 fr.
Et leurs dépôts ou crédits en compte courant, à.....	1,228,540,547
Total des sommes dont le remboursement était exigible.	2,374,027,924
L'encaisse des banques était, à la même époque, de....	311,199,132

D'où il suit que le rapport de l'encaisse à la somme dont le remboursement pouvait être réclamé était celui de 1 à 7,62.

Il me semble que pour soutenir qu'une telle situation et de tels chiffres ne prouvent pas l'exagération du crédit dispensé par les banques, et l'imprudence périlleuse de leurs opérations, il faudrait être bien difficile en fait de preuves.

La situation des banques de New-York en septembre 1857, citée par M. Du Puynode, et qui aurait présenté un encaisse de plus de moitié de la circulation, ne peut assurément atténuer ce qu'offrait d'anormal la situation générale. M. Du Puynode rappelle d'ailleurs que les émissions des banques de New-York, formant un peu plus du dixième de la circulation totale des banques de l'Union, sont réglées par la loi; or, s'il en est ainsi, comment peut-il invoquer l'exemple des banques de New-York à l'appui de sa thèse en faveur de la liberté absolue des émissions?

Je crois qu'il m'est permis de conclure, après cela, qu'en attribuant aux banques dont les émissions ne sont pas limitées la dernière crise des Etats-Unis, je n'ai point encouru le reproche d'une appréciation irréfléchie et sans base positive. M. Du Puynode croit signaler d'autres causes de la crise, en énonçant que le pays s'est lancé, sans retenue ni soucis, dans les entreprises les plus diverses et les plus hasardeuses; mais qui lui a permis de se lancer ainsi dans des voies périlleuses, sinon le crédit trop largement et trop facilement dispensé par les banques?

Quant à la crise de 1837, je ne puis que me borner à signaler à ceux qui voudraient en connaître les véritables causes, un ouvrage publié en 1839 par un économiste américain très-consciencieux et très-instruit, et qui me paraît avoir fourni surabondamment la preuve que ce désastre commercial n'a pas eu non plus d'autre cause que les opérations des banques [1].

[1] *Traité des banques et de la circulation*, par M. Condy-Raguet, ancien chargé d'affaires des Etats-Unis au Brésil. Une traduction française de cet ou-

M. Du Puynode suppose que j'approuve le monopole pour les banques de circulation; je ne me suis nullement expliqué à cet égard; il me reproche d'assimiler les billets de banque à la monnaie métallique, au risque d'appuyer toutes les erreurs des partisans du papier-monnaie; je crois, au contraire, avoir concouru à prouver que cette assimilation était impossible; j'ai dit que les billets de banque peuvent remplir et remplissent en effet les fonctions *distributives* de la monnaie, mais je m'étais efforcé ailleurs d'établir qu'ils sont impropres à servir d'étalon ou de mesure commune pour les valeurs, autre fonction essentielle de la monnaie que peuvent seules remplir des monnaies ayant une valeur intrinsèque [1]. Il pense que l'intervention légale dans l'émission des billets de banque n'est pas plus justifiable qu'elle ne le serait dans celle des billets à ordre ou des lettres de change; je ne puis partager cet avis; la responsabilité des endosseurs tient toujours en éveil la prudence de ceux qui acceptent des billets à ordre ou des lettres de change, et elle suffit pour prévenir des émissions désordonnées; ces billets, d'ailleurs, ont une échéance déterminée qui limite leur existence à une courte durée, et ils ne soldent pas les comptes pendant qu'ils circulent, tandis que les billets de banque les soldent tout aussi bien que s'il y avait remise de monnaie.

« Je pense bien souvent, dit en terminant M. Du Puynode, que nous-mêmes économistes nous défendons une muraille dont nous livrons chaque pierre. » Je serais désolé pour ma part d'avoir mérité d'être rangé au nombre de ces défenseurs inconséquents du principe de liberté; mais je prie mon honorable contradicteur de se rappeler que la liberté absolue des banques de circulation n'engagerait pas seulement les intérêts de ceux qui prennent une part quelconque à leurs opérations; par l'influence que leurs émissions exercent d'une manière générale sur les prix et les transactions, sur la direction des spéculations et des travaux, elles peuvent atteindre, et de fait elles ont souvent compromis les intérêts, porté le trouble et la ruine dans la situation d'une multitude de gens qui n'avaient en rien participé à leurs opérations; n'est-on pas fondé à voir ici une justification péremptoire de l'intervention légale? Nos doctrines concluent à la liberté *également garantie pour tous;* c'est surtout dans l'institution des garanties de la liberté que consiste le légitime domaine de la loi, et lorsque l'expérience a largement prouvé que les établissements dont il s'agit peuvent causer de graves préjudices à de nombreuses classes de la population n'ayant avec eux aucun rapport, est-il déraisonnable de penser qu'il y a là un cas de légitime défense auquel la loi doit pourvoir?

---

vrage, dont le mérite me paraît avoir été jusqu'ici trop méconnu par les économistes français, a été publiée en 1840.

[1] *Nouveaux aperçus sur les monnaies et le crédit*, numéro de septembre 1856.

Quoi qu'il en soit, je reconnais que nous devons nous efforcer de dé-
ndre cette muraille dont parle M. Du Puynode, sans en rien livrer
olontairement, mais à la condition de ne pas y admettre de matériaux
e nature à compromettre sa solidité.

Veuillez agréer, etc. A. Clément.

26 mars 1858.

BULLETIN FINANCIER.

Le *statu quo* est toujours à l'ordre du jour..., à la Bourse du moins.
a rente ne sort pas de 69 à 70 francs. Les autres valeurs varient égale-
nent dans des limites assez restreintes. Le découragement et l'ennui
agnent de plus en plus la masse des petits capitalistes. Cependant un
ncident est venu distraire ce mois-ci ceux pour qui la Bourse n'a pas de
ecrets. De hautes puissances financières ont lutté pour arriver à des
nouvements contraires. Nous renverrons au journal *le Charivari* (qui,
ous une forme plaisante, mais pleine de bon sens, a chanté cette lutte
l'un genre nouveau) pour les détails de cette rencontre ; mais un fait
précieux, parce qu'il montre les erreurs de notre époque, doit être si-
gnalé. L'un des deux champions (celui qui poussait à la hausse) est venu
à la Banque lui demander, aux termes de ses statuts et règlements, de
lui prêter 15 millions sur dépôts de rentes, dans les conditions ordi-
naires de cet établissement. Aucune limite maximum n'est fixée pour
l'importance de ces avances par emprunteur ; la Banque ne pou-
vait donc, surtout relativement à sa situation, se refuser à cette opéra-
tion. Cependant elle l'a fait, se basant sur ce qu'elle ne voulait pas *favo-
riser la spéculation à la Bourse*. Ainsi donc, voici un établissement pri-
vilégié, monopolisant une industrie, qui, s'appuyant sur la force brutale
de sa position, exerce sur le public une censure ; et quelle censure !
A qui la Banque fera-t-elle part de ses faveurs si elle repousse toute spé-
culation ? Or, quelle différence y a-t-il entre une spéculation de Bourse
et toute autre spéculation, si ce n'est que la première a à sa disposition
un instrument bien plus perfectionné et bien moins susceptible d'être
monopolisé ?

Nous avons dit que la situation de la Banque ne justifiait nullement
ce refus, et, en effet, le portefeuille, malgré l'abaissement de l'escompte,
a faibli de 18 millions ; l'encaisse a augmenté de 45 millions ; les avances
sur rentes ont augmenté de 1 million seulement ; elles montent à 35 mil-
lions ; en juin 1856 elles atteignaient 116 millions ; les avances sur titres
de chemins de fer ont augmenté de 17 millions ; elles absorbent une
somme de 84 millions ; elles ont atteint 115 millions (août 1855) ; la cir-
culation a augmenté de 23 millions et les comptes courants des particu-
liers de 9 millions.

On voit donc que la prudence la plus exagérée ne pouvait être un motif sérieux pour ne pas faire l'opération demandée ; mais alors c'est

PAIR.	RESTE A VERSER	BOURSE DE PARIS. MARS 1858. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus h. cours.	Plus b. cours.	Dern. cours.
100 »	»	4 1/2 °/o (1852), jouiss. 22 mars 1858.....	95 »	95 40	92 45	[illegible]
100 »	»	4 1/2 °/o (1825), jouiss. 22 mars 1858.....	85 »	85 25	82 75	[illegible]
100 »	»	4 °/o, jouiss. 22 mars 1858.....	80 »	82 »	79 »	[illegible]
100 »	»	3 °/o, jouiss. 22 déc. 1857.....	69 40	70 20	68 55	[illegible]
1000 »	»	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3050 »	3150 »	3000 »	[illegible]
1000 »	»	*Dito.* nouv. act., j. janv. 1858.	3050 »	3100 »	3000 »	[illegible]
500 »	250	Crédit foncier, actions, jouiss. janv. 1858.	590 »	600 »	590 »	[illegible]
500 »	»	Crédit mobilier, jouiss. janv. 1858.....	880 »	885 »	760 »	[illegible]
500 »	»	Comptoir d'Escompte, jouiss. fév. 1858...	675 »	675 »	665 »	[illegible]
500 »	»	Paris à Orléans, jouiss. octobre 1857.....	1397 50	1397 50	1335 »	[illegible]
400 »	»	Nord, jouiss. janv. 1858.....	963 75	963 75	940 »	[illegible]
400 »	375	*Dito.* nouvelles actions, jouiss. janv. 1858..	797 50	797 50	780 »	[illegible]
500 »	»	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. nov. 1857.	702 50	705 »	685 »	[illegible]
500 »	»	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. nov. 1857.	840 »	845 »	805 »	[illegible]
500 »	»	*Dito* nouv. actions. janv. 58..	802 50	805 »	772 50	[illegible]
500 »	»	Lyon à Genève, jouiss. janv. 1858.....	700 »	700 »	640 »	[illegible]
500 »	»	Ouest, jouiss. octobre 1857.....	682 50	682 50	652 50	[illegible]
500 »	250	Dauphiné (S.-Ramb. à Grenoble) j. janv. 58.	520 »	520 »	502 50	[illegible]
500 »	»	Midi, jouiss. janv. 1858.....	550 »	557 50	537 50	[illegible]
500 »	»	Bordeaux à la Teste.....	» »	» »	» »	[illegible]
500 »	»	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	355 »	355 »	250 »	[illegible]
500 »	»	Ardennes, jouiss. janv. 1858.....	450 »	450 »	450 »	[illegible]
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. janv. 1858..	482 50	485 »	470 »	[illegible]
500 »	»	Bessèges à Alais, anc. j. janv. 1858.....	620 »	620 »	590 »	[illegible]
500 »	250	*Dito.* nouv. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	[illegible]
500 »	350	Chem. de fer romains, jouiss. octob. 1857..	485 »	485 »	475 »	[illegible]
500 »	100	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j. déc. 1857..	470 »	475 »	450 »	[illegible]
500 »	350	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. janv. 1858.	628 75	628 75	616 25	[illegible]
500 »	»	Chemins de fer autrichiens, j. janv. 1858...	742 50	742 50	728 75	[illegible]
500 »	350	Ch. de fer François-Joseph, j. janv. 1858....	477 50	477 50	470 »	[illegible]
500 »	350	Chemins russes, jouiss. janv. 1858.....	501 25	510 »	501 25	[illegible]
500 »	»	Chem. de fer central Suisse, j. janv. 1858....	» »	450 »	440 »	[illegible]
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	455 »	455 »	440 »	[illegible]
250 »	»	Tarragone à Reus, jouiss. avril 1857.....	» »	» »	» »	[illegible]
500 »	100	Madrid à Saragosse, jouiss. janv. 1858....	500 »	512 50	480 »	[illegible]

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Plus haut.	Plus bas.
1000	Obl. ville 1849, j. oct. 57	1150 »	1150 »	500	Caisse J. Mirès et Cie...	370 »	[illegible]
1000	—1852, j. janv. 1858...	1085 »	1040 »	500	—Béchet et Cie.....	400 »	[illegible]
500	—1855. j. mars 1858...	405 »	398 75	100	—V.-C. Bonnard et Cie..	108 75	[illegible]
225	—Seine, j. janv. 1858...	205 »	198 75	100	—Vergniolle et Cie.....	140 »	[illegible]
1000	—Marseille, j. janv. 1858	» »	» »	500	—Saint-Paul et Cie.....	442 50	[illegible]
1000	—Liste civ., j. nov. 57.	1060 »	1060 »	1250	Canaux, act. de capital .	1175 »	1160
100	Belg. 5 °/o 1852, j. nov. 57.	» »	» »	»	— act. de jouiss..	92 50	[illegible]
100	— 5 °/o 1842, j. nov. 57.	» »	» »	1000	Canal de Bourg., cap...	925 »	[illegible]
100	— 5 °/o 1840, j. nov. 57.	» »	» »	»	— indemn.	135 »	[illegible]
100	— 4 1/2 °/o, j. nov. 57..	100 »	99 1/2	80	Vieille-Montagne (zinc)	365 »	350
100	— 3 °/o, jouiss. fév. 1858	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	250 »	[illegible]
100	— 2 1/2 °/o, j. janv. 58.	» »	» »	250	Union des gaz.....	155 »	[illegible]
100	Piém., 5 °/o, j. janv. 1858	91 »	89 95	500	Lin Maberly.....	600 »	[illegible]
100	—3 °/o, j. janv. 1858...	54 »	53 50	500	Lin Cohin.....	550 »	[illegible]
1000	—Obl. 1834, j. janv. 1858	1035 »	1015 »	1/100000	Ports de Marseille.....	186 25	[illegible]
1000	—Obl. 1849, j. oct. 1857.	» »	» »	1/100000	Gaz de Paris.....	760 »	[illegible]
1000	—Obl. 1851, j. fév. 1858.	» »	» »	100	Hôtel Rivoli.....	105 »	[illegible]
100	Rome, 5 °/o, j. déc. 57.	89 »	88 »	1/24000	Omnibus de Paris.....	910 »	[illegible]
100	Autriche, 5 °/o Ang. j. j. 57	91 1/2	90 1/2	100	Omnibus de Londres...	92 50	[illegible]
100	— 5 °/o Autr. j. nov. 57..	» »	» »	500	Comp. génér. maritime	270 »	[illegible]
»	— Lots de 1834.....	» »	» »	500	Mess. Imp. serv. mar..	552 50	[illegible]
100	Naples, 5 °/o j. janv. 1858	112 »	110 »	500	Cie Franco-Américaine.	25 »	[illegible]
100	Espag. 3 °/o, ext. j. janv. 58	44 1/2	43 »	1/400000	Cie imp. des voit. de Paris	43 75	[illegible]
100	—3 °/o int., j. janv. 1858	38 »	37 1/8	250	Comp. gén. des eaux .	225 »	[illegible]
100	—3 °/o differ., j. janv 58.	26 3/8	25 7/8	500	Cail (usines).....	670 »	[illegible]
100	—dette passive.....	7 1/4	6 3/4	1/24000	Grand'Combe.....	» »	»
100	Holl. 2 1/2 °/o j. janv. 58.	66 »	65 »	500	Charbonnages belges..	» »	»
100	— 4 °/o, j. octob. 1857..	» »	» »	5000	Union des ports marit.	25 °/o b	[illegible]
537	Darmstadt (Banque de).	545 »	542 50	5000	Lloyd français maritime	31 °/o b	[illegible]
100	Turquie, 6 °/o j. oct. 57.	» »	» »	5000	Réunion-maritime.....	22 °/o b	[illegible]
1000	Haïti-Annuités, j. juill. 55	» »	» »	5000	Comptoir-maritime....	10 °/o b	[illegible]
100	Russie, 4 1/2 °/o j. janv. 58	98 1/2	97 1/2	5000	France-incendie.....	52 °/o b	[illegible]
100	Toscane, 5 °/o j. janv. 58	» »	» »	2500	Providence-incendie...	80 °/o b	[illegible]
100	— 3 °/o, j. jan. 58	» »	» »	5000	Union-vie.....	10 °/o b	[illegible]

onc bien pour ne pas favoriser la spéculation à la Bourse que la Banque refusé. Hélas! quelque triste que ce soit à penser de la part d'une nstitution dirigée par l'élite des intelligences financières de notre pays, ela est, et rien n'indique encore qu'elle se repente de cette décision.

BILANS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES DE NOVEMBRE 1857 A AVRIL 1858.

ACTIF.	12 NOV. 38 SUCC.	10 DÉC. 38 SUCC.	14 JANV. 38 SUCC.	11 FÉV. 39 SUCC.	11 MARS 40 SUCC.	8 AVRIL. 40 SUC.
Argent monnayé et lingots à Paris	73,935,884 89	82,597,109 42	70,900,076 69	83,778,797 87	123,194,385 73	158.702,216 85
Idem dans les succursales	115,609,023 »	153,424,483 »	180,458,600 »	199,075,277 »	214,532,899 »	224,128,045 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	769.855 48	768,352 60	715,011 82	3,476,446 61	2,648,729 63	524,968 02
Portefeuille de Paris[1]	307,435,839 99	269,908,201 62	292,119,080 29	244,372,439 97	214,427,560 »	200,915,621 46
Portefeuille des succursales, effets sur place	281,106,516 »	241,567,095 »	251,815,490 »	228,551,219 »	219,956,080 »	215,410,807 »
Avances sur lingots et monnaies, à Paris	2,908,400 »	2,672,600 »	2,614,200 »	2,040,000 »	1,792.700 »	1,701,500 »
Idem dans les succursales	2,030,500 »	2,210,900 »	2,133,300 »	2,138,900 »	2,062,660 »	1,758,500 »
Avances sur effets publics français, à Paris	23,079,036 10	18,932,436 10	24,092,700 »	23,472,300 »	25,291.400 »	25,632,200 »
Idem dans les succursales	6,682,350 »	5,865,750 »	7,613,700 »	7,893,880 »	8,452.080 »	9,433,800 »
Avances sur act. et oblig. de ch. de fer, à Paris	21,255,200 »	21,117,200 »	37,045,358 »	48,805,555 90	51,859,800 38	66,910,858 38
Idem dans les succursales	11,275,700 »	10,321,800 »	12,130,550 »	13,975,286 »	15,528,186 »	17,346,650 »
Avances sur oblig. du Crédit foncier à Paris	160,900 »	166,400 »	253,800 »	225,600 »	243,500 »	338,900 »
Idem dans les succursales	45,200 »	34,100 »	71,900 »	100,000 »	90.600 »	100,700 »
Avances à l'Etat (traité du 30 juin 1848)	50,000,000 »	50,000.000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14
Rentes, fonds disponibles	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,188,103 58
Actions nouvelles non libérées	67,148,400 »	55,867 625 »	45,621,848 »	42,114,573 »	28,202,669 »	20,929,425 »
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	5,364,609 »	5,635,592 »	5,641,334 »	5,663,617 »	5,673,222 »	5,687,309 »
Dépenses d'admin. de la banque et des succurs.	1,607190, 69	2,056,988 23	110,228 40	466,394 51	802,611 67	1,167,988 16
Primes payées pour achats de mat. d'or et d'arg.	1,227,443 06	1,576,029 03	» »	» »	» »	» »
Divers	1,025,635 28	1,260,239 79	1,153,858 36	4,438,549 86	5,587,321 42	3,327,947 33
PASSIF.						
Capital de la Banque	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »
Bénéf en addit. au capital (l. 9 juin 1857, art. 8).	567,211 95	1,310,088 17	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74
Réserve de la Banque	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14	22,105,750 14
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au port. en circ. de la Banq., à Paris	531,678,000 »	488,343,900 »	534,687,500 »	528,048,800 »	519,917.900 »	544,797,800 »
Idem dans les succursales	49,551,800 »	43,960,000 »	48.780,750 »	44,653,050 »	43,347,600 »	41,036 300 »
Billets à ordre pay. à Paris et dans les succursales	6,911,147 92	5,402,337 15	5,674,431 59	5,871,408 26	5,628,654 75	6,428,949 80
Récépissés payables à vue, *idem*	3,247,286 »	2,436,541 »	2,982,311 »	3,039,342 »	2,648,186 »	2,659,931 »
Compte courant du Trésor	72,376,995 94	73,741,685 82	62,779,723 38	78,635,287 27	94,137.131 28	92,886,752 15
Comptes courants à Paris	119.108,322 64	123,384,359 24	146,078,672 25	177,626,948 51	123,910,877 41	130,751,182 29
Idem dans les succursales	25,445,346 »	23,339,794 »	28,955,815 »	28,389,515 »	25,975,152 »	27,874,606 »
Dividendes à payer	421,987 25	299,472 25	5,601,445 25	2,157,895 25	1,112,301 25	647,639 25
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	2,804,725 66	1,531,598 49	3,405,292 19	1,424,466 31	996,796 23	3,058,854 16
Escompt. et intér. div. à Paris et dans les succ.	15,905,862 07	18,069,206 33	2,188,723 52	4,438,846 92	6,119,602 65	7,656,077 68
Réescompte du dernier semestre	2,268,387 81	2,268,387 81	2,209,982 52	2,209,982 52	2,209,982 52	2,209,982 52
Rentrées excéd. l'éval. des effets en souffrance.	0	»	» »	» »	» »	» »
Divers	2,908,146 18	2,820,013 56	2,270,455 32	3,222,270 97	3.471,197 03	3,137,129 19
TOTAL ÉGAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,041,837,915 46	995,153,133 96	1,053,656,267 73	1,029,759,068 89	1,039,516 637 »	1,073,186,289 92
	100 943 202 91	83.661,462 56	78,214,169 68	68,489,917 47	65,976,085 40	72,184,230 22

En tout cas, il y a une question de forme à établir, et le règlement, tant qu'il ne posera pas une limite maximum aux avances sur titres par individu, le règlement, disons-nous, protestera par son silence contre une réponse négative qu'il n'a pas autorisée.

Plusieurs compagnies de chemins de fer (Orléans, Ouest et Graissessac à Béziers), et divers autres sociétés (Omnibus de Paris, Ports de Marseille, Gaz de Paris, Mines de la Loire et Mines de Carmaux) ont reçu

BILANS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, D'OCTOBRE 1857 A MARS 1858.

	31 OCTOBRE.	30 NOVEMB.	31 DÉCEMB.	31 JANVIER.	28 FÉVRIER.	31 MARS.
Actif.						
Caisse. — Espèces en caisse	1,609,039 54	1,343,922 31	2,623,555 17	2,525,263 86	2,824,918 44	1,949,408 02
— — à la Banque de France	130,542 30	116,372 40	1,071,115 48	412,837 76	907,802 69	1,222,339 71
Portefeuille. — Paris	23,818,198 37	27,382,574 58	31,304,855 69	25,360,607 94	26,934,186 33	34,163,968 63
— Province	10,740,107 17	9,379,045 27	10,704,639 30	9,898,364 94	9,277,308 42	8,440,429 58
— Etranger	4,282,320 09	4,617,674 40	3,425,303 76	2,874,810 »	2,815,305 44	3,271,058 37
Immeubles	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66
Avances sur fonds publics et actions diverses	3,050,461 64	2,567,263 94	1,579,326 34	2,356,628 09	2,288,241 54	2,373,098 84
Correspondants. — Province	26,508,619 14	26,168,445 99	22,631,211 99	23,479,660 97	22,182,929 98	19,679,240 45
— — Etranger	988,107 20	1,346,100 45	1,841,159 56	1,682,901 12	1,732,607 80	1,152,410 20
Frais généraux	225,562 07	276,721 97	»	74,515 45	127,618 24	184,322 60
Effets en souffrance. — Exercice courant	37,858 65	53,970 50	1 »	57,597 18	100,501 74	133,180 33
Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Divers	1,803,009 47	70,928 27	96,424 47	1,759,152 77	1,746,344 49	13,223 38
Passif.						
Capital. — Actions réalisées	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
— Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Capital des sous-comptoirs	3,991,135 90	4,033,079 15	4,100,609 61	4,099,915 76	4,127,730 55	4,150,883 52
Réserve	3,464,802 22	3,464,802 22	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13
Comptes courants d'espèces	16,689,898 53	15,101,303 38	16,504,922 72	17,172,747 43	17,685,693 35	19,219,501 46
Acceptations à payer	18,192,530 82	18,197,283 82	19,612,316 18	13,698,530 82	13,684,246 40	13,804,249 98
Dividendes à payer	38,534 65	29,526 85	904,691 65	902,931 »	113,478 02	62,141 62
Effets remis à l'encaissement par divers	4,928,030 85	4,590,030 73	4,979,777 20	5,112,843 14	5,338,561 52	5,386,704 61
— par faillites du Tribunal de commerce	89,821 20	107,512 21	118,107 86	97,429 60	109,408 61	193,369 40
Correspondants. — Province	4,107,171 52	6,295,047 79	4,561,405 52	4,781,087 43	5,755,971 66	4,840,867 85
— Etranger	544,712 32	347,288 71	315,975 92	483,800 09	355,778 10	371,607 15
Profits et pertes	1,208,319 15	1,537,015 29	212,715 86	311,229 21	396,593 64	725,210 93
Rentrées sur effets en souffrance des exercices clos	12,988 22	14,266 44	»	22,370 18	25,206 50	26,484 66
Divers	358,952 92	38,935 85	770,312 77	602,698 45	148,339 29	604,901 46
TOTAL égal de l'actif et du passif	93,626,898 30	93,756,092 44	95,710,665 42	90,915,412 74	91,370,837 77	93,015,752 77
Risques en cours.						
Effets à échoir restant en portefeuille	38,840,625 63	41,379,294 25	45,434,798 75	38,133,782 88	39,026,800 19	45,875,456 58
Effets en circulation avec l'endossement du comptoir	24,030,041 41	20,083,886 10	27,665,974 54	26,792,837 38	26,364,085 07	14,758,297 99
TOTAL	62,870,667 04	61,463,180 35	73,100,773 29	64,926,620 26	65,390,885 26	60,633,754 57

leurs assemblées générales annuelles. Voici les résultats principaux qui ressortent des rapports publiés par ces Sociétés.

Orléans. — Le produit net, résultat final de l'exercice 1857, a augmenté ; voici depuis 1852 (époque du remaniement du capital et de la nouvelle division par actions) les résultats des exercices annuels :

Exercices.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Produit de l'action (intér. et divid.)
1852...	27,618,781.98	12,159,230.36	15,459,551.62	48.40
1853...	37,339,652.61	16,463,253.54	20,876,399.07	62.10
1854...	46,732,027.56	24,187,469.60	22,544,557.96	69. »
1855...	57,378,719.98	30,951,762.19	26,426,957.79	80. »
1856...	63,928,753.66	36,687,252.38	29,241,501.18	84. »
1857...	64,923,061.96	35,508,768.86	29,414,293.10	90. »

On voit qu'il y a constamment eu progression dans le dividende.

Ouest. — Tout le contraire est arrivé pour cette Compagnie ; voici les résultats financiers depuis trois ans :

Exercices.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Prod. de l'action (intér. et divid.)
1855...	33,856,862.46	18.749,242.62	15,107,619.84	50. »
1856...	38,567.414.10	26,511,944.21	12,055,469.99	40. »
1857...	40,008,316.16	28,689,345.08	11,318,971.53	37.50

Mais ces chiffres comprennent le budget total ; voici le budget spécial de l'exploitation.

Exercices.	Recettes.	Dépenses.	Bénéfice net.	Rapport de la dépense à la recette.
1855...	35,452,110.11	13,517,445.55	21,934,664.56	38.03 %
1856...	41,632,325.56	17,421,620.85	24,210,704.71	42.16 %
1857...	41,705,997.65	17,618,801.52	24,087,196.13	42.16 %

On voit donc que si c'est à l'augmentation des dépenses d'exploitation qu'est dû l'affaiblissement du produit de 1856, c'est aux charges du compte d'établissement (service des emprunts) qu'est due la réduction du produit de 1857.

Graissessac à Béziers. — Cette ligne, dont l'ouverture a été successivement retardée, n'est pas encore en exploitation ; on assure qu'elle ne va pas tarder à l'être.

Omnibus de Paris. — Le résultat final est une augmentation de recettes brutes et de recettes nettes en 1857 et en 1856. Voici les chiffres depuis la fondation de la Société.

Exercices.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Répartition annuelle.
1855 (10 mois)...	8,608,563.62	7,155,285.03	1,453,278.59	45. »
1856 (1 an).....	11,199,989.16	9,352,604.75	1,847,384.41	55. »
1857 (1 an).....	12,825,354.24	10,642,289.82	2,183,064.42	60. »

Ports de Marseille. — Nous ne dirons rien aujourd'hui de cette Société, le rapport n'étant pas encore publié.

Gaz de Paris. — Voici les résultats annuels de cette société, depuis son origine.

Exercices.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Répartition annuelle.
1856.....	14,030,173.68	9,360,905.87	4,669,267.81	40. »
1857.....	16,097,820.96	10,631,731.71	6,466,089.25	45. »

Mines de la Loire. — On sait que l'ancienne Société connue sous ce nom s'est fractionnée en quatre compagnies différentes ; nous continuons à réunir les résultats des quatre sociétés, pour faciliter les comparaisons d'une année avec l'autre. Le dividende total de 1857 est de 56 francs; voici les produits annuels de l'action omnium de cette Société depuis 1846.

1846...	35. »	1849...	20. »	1852...	34. »	1855...	60. »
1847...	38.75	1850...	25. »	1853...	42. »	1856...	58. »
1848...	»	1851...	20. »	1854...	52. »	1857...	56. »

Mines et chemin de fer de Carmaux. — L'année 1857 permet de distribuer aux actions un dividende de 6 fr. 75. L'année 1856 avait donné 5 francs.

On annonce 40 fr. 65 pour le dividende total de l'action de l'Est, et 53 francs pour celui de l'action ancienne Paris-Méditerranée pour l'exercice 1857. Nous attendrons que ces chiffres soient consacrés par le vote régulier des actionnaires pour en parler et les comparer à ceux des années précédentes.

A. Courtois fils.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 avril 1858.

Réforme du servage en Russie (deuxième entretien). Détails sur la Pologne, la Gallicie, l'Autriche, etc. — Les questions économiques et l'enseignement de l'économie politique au Chili. — Une question du Congrès des Sociétés savantes. — Le prix de revient dans la boucherie. — La concurrence pour l'éclairage au gaz.

Cette réunion a été présidée par M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des finances. M. Eugène Poujade, ancien chargé d'affaires dans les principautés du Danube, et M. Victor Borie, publiciste agricole, assistaient à la séance, en qualité de membres récemment admis par le bureau à faire partie de la Société. M. Félix de Lafarelle, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien député, et M. Raudot, ancien représentant, membres qui n'habitent pas Paris, ainsi que M. Courcelle-Seneuil, professeur du Cours d'économie politique depuis deux ans à l'institut de Santiago, au Chili, faisaient également partie de la réunion.

M. le secrétaire perpétuel offre, de la part de M. le comte Auguste Cieszkowski, à ceux des membres de la réunion qui lisent l'allemand, un exemplaire d'une brochure [1], publiée par l'honorable membre alors qu'il prenait part aux travaux de la diète de Prusse, en sa qualité de député du duché de Posen, et dans laquelle il a considéré les salles d'asile comme bases de l'éducation populaire et examiné la tâche de l'Etat dans les questions d'instruction publique et des cultes, inscrites sur le programme de l'ordre du jour de la Société.

Réforme du Servage en Russie (deuxième entretien). *Détails sur la Pologne, la Gallicie, l'Autriche.*

M. L. Wolowski ne trouvant pas les observations qu'il avait présentées dans la dernière séance sur la question du servage, exactement reproduites, ramène l'attention de la réunion sur cet important sujet et donne de nouvelles et intéressantes explications.

M. Wolowski, membre de l'Institut, en traitant de la question de l'émancipation des paysans en Russie et en Pologne, s'était uniquement attaché à signaler les différences notables qui existent dans la situation des divers démembrements de l'ancienne Pologne et des diverses provinces de l'empire de Russie. Les renseignements échangés pendant cette conversation, entre plusieurs membres de la Société, ont introduit une certaine confusion dans le compte rendu.

M. Wolowski n'a point dit : « Le serf a souvent des ouvriers serfs qui font la corvée pour lui, moyennant salaire. Après la suppression du servage, ces serfs des serfs sont les ouvriers naturels des propriétaires et des seigneurs. »

Le rapport dont M. Wolowski a parlé est celui qui existe dans le royaume de Pologne, où le paysan a cessé d'être attaché à la glèbe depuis un demi-siècle, que l'application du Code civil français lui garantit la libre disposition de sa personne et de son travail. Le paysan s'y trouve dans la position légale d'un fermier qui paye son bail en journées de travail, au lieu de les payer en argent. Il entretient souvent des valets de labour, qui sont employés à faire ces journées de travail sur la terre seigneuriale, mais qui sont personnellement libres aussi bien que le *gospodarz* (le paysan-maître). Ces valets de labour deviendront naturellement les *journaliers* de la campagne, quand le *gospodarz* n'aura plus qu'à payer *un cens*, ou bien lorsqu'il aura transformé son droit de possession à titre de bail, en droit de propriété.

Les journées de travail qu'il fournit aujourd'hui empruntent à la dé-

---

[1] *Antrag zu Gunsten der klein Kinder Bewahranstalten als Grundlage der Volkserziehung. — Beitrag zur Bestimmung und Festellung der Aufgabe des Staats in Beziehung auf Volkswohlstand und Cultur*, vom Grafen August Cieszkowski ; Berlin, 1856, Moeser, in-8 de 52 pages.

nomination de *corvée* un sens vieilli, qui en fait méconnaître la nature. Comme les *prestations de travail* sont rigoureusement déterminées, comme elles n'ont plus rien d'arbitraire dans leur exercice, et que le paysan est toujours libre de se transporter ailleurs, elles deviennent en réalité un *mode de payement* en travail. Les circonstances économiques, l'éloignement du marché de consommation, la difficulté de faire de l'argent avec les denrées produites, etc., imposent cette forme de redevance dans certaines contrées et à certains degrés de développement de la civilisation. Sans doute, partout où il sera possible de substituer à cette forme d'inventaire le payement d'*un cens*, ou d'ouvrir au paysan l'accès de la propriété, ce sera un progrès considérable. Le travail salarié, à prix débattu, vaut mieux ; il est plus productif qu'un travail obligatoirement fourni. Mais on ne saurait devancer l'œuvre du temps et du développement normal des intérêts économiques. Dans certaines contrées de la Pologne et surtout de la Russie, on se heurterait peut-être contre d'insurmontables difficultés, si l'on voulait forcément proscrire la *prestation du travail*. Ce à quoi l'on doit vraiment s'attacher, pour opérer une réforme vraiment utile, c'est à garantir la liberté des transactions, à protéger l'accomplissement des conditions, que domineront toujours les circonstances économiques. Il y aurait aussi peu de raison à interdire au paysan de s'acquitter avec la seule monnaie dont souvent il dispose, avec le travail, que de violence à le maintenir sous la loi de la servitude. Seulement, en vertu du principe de droit, que toute obligation de faire se résout en dommages, il faut que le paysan puisse se libérer de la prestation en travail, en lui substituant une prestation en argent.

M. Wolowski n'avait point dit qu'en Gallicie le tiers de la terre d'usufruit est revenu aux paysans et les deux tiers aux seigneurs, et rien de pareil n'a eu lieu dans ce pays : c'est uniquement dans le duché de Posen, réuni à la Prusse, qu'un partage dans d'autres proportions a eu lieu, ainsi que l'avait expliqué M. le comte Cieszkowski, entre le propriétaire du domaine et le paysan assujetti jusque-là à des journées de travail. La *régularisation des terres* a créé dans cette contrée, à côté des anciens grands propriétaires, des cultivateurs entièrement indépendants, maîtres de la part qui leur a été assignée.

Dans l'empire d'Autriche, le servage a cessé d'exister depuis longtemps, et la suppression des corvées (*robot*) est aujourd'hui accomplie, grâce à des mesures prises depuis 1848, et habilement exécutées par le ministre de l'intérieur, le baron de Bach. En ce qui concerne la Gallicie, cette réforme a eu un caractère particulier : là, comme dans les autres provinces de l'empire, les anciens propriétaires ont obtenu une indemnité équivalente aux *deux tiers* du capital d'estimation des anciennes redevances, un tiers se trouvant déduit comme équivalent de l'impôt et des frais d'administration. Mais tandis qu'ailleurs la moitié de l'indemnité ainsi arbitrée devait être acquittée par les anciens *sujets*,

comme prix de la propriété qui leur est désormais acquise, l'autre moitié étant payée sur les redevances générales de la province, au moyen de l'impôt; en Gallicie, le paysan a été affranchi du payement de cette espèce de *rachat*, et tout le montant de l'indemnité doit être couvert par l'impôt.

M. Wolowski continue des explications qui lui paraissent nécessaires, afin d'éviter tout malentendu dans une matière si délicate, dont les éléments sont si peu connus du reste de l'Europe. Il ne s'agit pas tant, pour le moment, d'indiquer les solutions possibles pour la question de l'émancipation des paysans de l'empire russe, que de bien faire connaître la situation actuelle des choses; le devoir de ceux qui parlent de la question est surtout d'éviter ce qui peut l'obscurcir, de rectifier ce qui a pu être mal compris; et comme M. Wolowski s'excusait de l'étendue des développements auxquels il s'était laissé entraîner à cette occasion, divers membres de la Société l'ont vivement engagé à poursuivre cet exposé.

M. Wolowski s'attache à marquer les différences essentielles qui existent entre les provinces qui forment le royaume de Pologne, les anciennes provinces polonaises réunies à la Russie, les provinces baltiques, celles de la Grande-Russie et les provinces méridionales. Les conditions économiques de ces régions sont très-variées, et elles sont aussi dans des phases différentes du problème. Le servage est aboli depuis quarante ans dans les provinces baltiques; dans le royaume de Pologne, il s'agit de transformer la *prestation de travail*, appelée *corvée*, et fournie par le paysan complétement libre, en une redevance pécuniaire, et de faciliter l'abord de la petite propriété. Dans la Russie proprement dite, il existe aussi deux grandes catégories de serfs, ceux attachés à la culture et ceux qui, en vertu de la permission du seigneur, peuplent les fabriques, les métiers, se livrent au commerce, et payent l'*obrok*, espèce de *taille* arbitraire, fixée par la volonté du maître, qui la détermine d'après les facultés présumables du tributaire. Celui-ci, au lieu d'être rétribué selon ses œuvres, paye selon ce qu'il peut produire : on arrive ainsi à une sorte de *saint-simonisme* à rebours ; le principe n'est plus : *à chacun selon sa capacité*, mais *de chacun selon sa capacité*.

Il est facile de comprendre combien sont funestes et dégradantes les conséquences de la servitude personnelle ainsi exploitée, combien aussi la suppression du servage, en ce qui concerne ces ouvriers, ces domestiques, ces artisans, ces marchands *à l'obrok*, présente moins d'embarras qu'en ce qui concerne les paysans attachés à la culture du sol. Pour toute cette nombreuse catégorie de serfs, qui exercent une industrie quelconque, il ne s'agit que d'arbitrer l'indemnité à laquelle le seigneur peut avoir droit.

Le serf *à l'obrok*, qui se livre à un travail lucratif, en dehors de la terre du seigneur, arrive souvent à conquérir l'aisance et même la fortune.

Certains maîtres exploitent sans pitié cette veine de richesse, d'autres se font un titre de gloriole du droit qu'ils exercent sur des hommes ayant une position considérable de fortune. Un fait, bien connu en Russie, dit M. Wolowski, pourra, mieux que toutes les déductions théoriques, faire connaître cet état des choses. Il est raconté dans un travail curieux, récemment publié sous le titre : *Etudes sur l'avenir de la Russie; la libération des paysans*, par M. Selcedo-Ferreti.

« M. Schalouchine (père du banquier actuellement établi à Riga) était, il n'y a pas très-longtemps encore, serf du comte Schérémétief. — Marchand de première guilde, et riche à millions, il offrit pour sa liberté 200,000 roubles en assignats (220,000 fr.), et ne put l'obtenir à ce prix, malgré ses instances. Il faisait pourtant valoir une raison plus que suffisante ; son état de servage rendait impossible l'établissement de ses fils, auxquels personne de la bourgeoisie de Riga ne consentirait à donner sa fille en mariage, vu que leurs enfants seraient encore serfs comme leurs pères.

« Refusant la somme qu'offrait M. Schalouchine, le comte se contenta de prélever annuellement le modique obrok de 25 roubles en assignats, croyant de sa dignité de ne pas l'imposer plus fort que ses autres serfs, mais sans consentir à le libérer. C'est à une circonstance assez étrange que M. Schalouchine dut son affranchissement.

« Après deux voyages qu'il avait faits en hiver, sans pouvoir obtenir sa libération, qu'on lui refusait toujours, M. Schalouchine revint encore à Saint-Pétersbourg, au mois de mars, et ayant reçu, le jour même de son départ, un envoi d'huîtres, il en emporta un tonnelet pour le comte. — Arrivé à Saint-Pétersbourg, il se rend immédiatement chez M. Schérémétief, qu'il trouve entouré de plusieurs de ses amis, réunis autour d'un déjeuner splendide, auquel il ne manquait rien... que des huîtres. Le comte grondait son maître d'hôtel, qui s'excusait en assurant que dans tout Pétersbourg il n'y en avait pas, et que celles qui avaient été servies la veille chez M. *** avaient été commandées exprès et envoyées par la poste.

« A la vue de son serf millionnaire, qui survient en ce moment, le le comte s'écrie : « Voilà Schalouchine qui vient encore pour sa libération ! — Eh bien, mon cher, tu as eu tort de m'offrir 200,000 roubles, dont je n'ai que faire ; mais trouve-moi des huîtres pour mon déjeuner d'aujourd'hui, et je te donne la liberté ! »

« S'inclinant alors profondément, M. Schalouchine remercie le comte de la grâce qu'il vient de lui accorder, lui annonce que les huîtres sont dans son antichambre, et aux bruyants applaudissements de tous les assistants, fait rouler dans la salle le tonnelet, sur le couvercle duquel le comte signe l'acte d'affranchissement du serf millionnaire ; après quoi, l'abordant avec les mots de *vous* et de *monsieur*, il lui dit : « Maintenant, je vous prie, monsieur Schalouchine, de vouloir prendre place, et de

déjeuner avec nous. » — C'est que, en vertu de la libération conquise, grâce à des huîtres fraîches, le serf était devenu un homme !

S'il est des grands seigneurs, comme le comte Schérémétief, qui se contentent de conserver leur droit de propriété sur un serf millionnaire, en ne l'imposant qu'à un *obrok* nominal, combien ne rencontre-t-on pas de maîtres avides et impitoyables, qui pressurent de la manière la plus odieuse les malheureux que la naissance servile a soumis à leur pouvoir arbitraire ! Quelle entrave pour le développement de la production et quel outrage pour l'humanité !

Il s'agit donc en Russie à la fois de deux questions : de la liberté de l'homme et de la liberté de la terre. Si la première n'admet qu'une seule solution, les moyens d'arriver à la transformation du *rapport rural* devront emprunter aux circonstances locales de chacune des régions d'un si vaste empire un caractère particulier. La difficulté est des plus grandes : on ne touche pas là à une question isolée, mais à ce qui forme comme la clef de voûte de l'administration des finances, du crédit, du recrutement, etc. Il importe surtout, pour le bien de ceux qu'il s'agit d'affranchir, qu'ils comprennent que la liberté est autre chose que le droit de ne rien faire, qu'ils sachent conquérir par le travail l'indépendance de position à laquelle la suppression du servage va les appeler.

Dans l'occident de l'Europe, les mêmes problèmes ont surgi dans les temps passés, et la Révolution n'a fait que consacrer l'œuvre séculaire de la France, qui consistait dans l'égalité juridique et dans la poursuite de la possession individuelle du sol. Si l'ancien esclave, l'ancien serf, sont successivement devenus hommes libres, propriétaires et souverains, ils l'ont dû à l'influence du développement des causes économiques et à leur énergie morale. Il arrive un moment où le *travail forcé* du serf doit disparaître, parce qu'il n'est plus assez productif, en présence du travail de l'homme libre : cette influence se fait sentir aujourd'hui en Russie, à côté des impulsions de la politique.

Le libre accès de la terre, ouvert à l'homme libre, a suffi pour transformer la France; il a mieux valu, en dernier compte, au cultivateur d'avoir à conquérir par son labeur le sol qu'il possède, qu'à le recevoir en don gratuit. C'est ainsi que s'est formée cette race, rude au travail, forte et patiente, douée d'une énergie morale égale à la vigueur physique, qui forme le premier élément de la richesse et de la puissance du pays.

Les enseignements du passé, les résultats des expériences accomplies chez les autres peuples, pourront être consultés avec fruit, pour la grande œuvre entreprise par l'empereur Alexandre. L'arbitraire de la volonté joue dans ces solutions un moindre rôle qu'on ne suppose, et les causes économiques exercent un empire dont il importe de se rendre un compte exact, afin de faire produire à la réforme projetée des résultats conformes aux inspirations de la justice et aux véritables intérêts de l'humanité.

Pour que l'affranchissement du paysan lui profite, l'on doit avant tout

s'occuper de la réorganisation de la justice. Quand on connaît les abus auxquels sont journellement exposés ceux qui ont affaire aux fonctionnaires de tout ordre, et qui n'ont pas la puissance nécessaire pour les maintenir, on comprend comment il est des contrées où les paysans, loin de souhaiter leur affranchissement, le redoutent, car au lieu d'avoir à compter avec un maître, le propriétaire, qui a intérêt à les protéger, ils craignent les extorsions de toute nature que pratiquent les employés civils. Au moyen âge, l'affranchissement des serfs fut souvent refusé par eux, car ils avaient besoin de se *recommander* au seigneur, pour éviter les attentats du fisc, et pour obtenir une sécurité quelconque. Aujourd'hui les vices de l'administration intérieure, l'absence de toute garantie civile, sont la plaie de la Russie, et forment peut-être l'obstacle le plus sérieux à l'affranchissement des paysans.

M. le comte Cieszkowski, ancien député à la diète de Prusse, fait à son tour remarquer que les paysans ne sont pas libres seulement depuis cinquante ans, comme pourrait le faire supposer le compte rendu de la dernière séance, mais de temps immémorial. Le servage et l'esclavage n'y ont jamais existé, sauf pour les prisonniers de guerre appliqués à l'agriculture et attachés alors à la glèbe. Si, plus tard, la liberté de changer de domicile a été limitée, cela a tenu à des motifs d'administration et de culture qui, envisagés du point de vue de nos jours, peuvent assurément donner lieu à des jugements divers, mais qui, dans le temps, avaient, pour ainsi dire, leur raison d'être dans l'exiguïté de la population, le manque de bras pour le travail agricole, les fréquentes invasions étrangères qui ravageaient le pays et obligeaient par conséquent, plus que partout ailleurs, à une culture assidue et réparatrice. Si, plus tard encore, des abus ont été introduits (et où ne s'en glisse-t-il pas?) ce sont des abus de fait, bien différents d'une organisation sociale résultant de lois positives.

Le régime féodal n'ayant jamais existé en Pologne, sauf de rares exceptions locales qui tranchaient sur le droit commun, le Code civil n'a pas eu besoin de le supprimer; mais il a modifié les mœurs, fait disparaître l'abus de la limitation de domicile et uniformisé la législation.

Son introduction a donc été un grand et vrai progrès; mais, tout en reconnaissant ses incontestables bienfaits, l'on ne saurait méconnaître certains inconvénients qu'elle a eus pour les paysans eux-mêmes. En effet, à tout régime qui entrave en quelque sorte la faculté du changement de domicile correspond nécessairement une certaine *inamovibilité* du paysan de la part du seigneur. Or, cette inamovibilité était aussi fortement enracinée dans les mœurs qu'elle l'est encore dans mainte contrée de l'Angleterre, où, lorsqu'un seigneur veut faire usage de son droit d'expulser des fermiers qui habitent sa terre de temps immémorial, l'opinion de la contrée entière se soulève pour protester contre l'usage d'un droit qu'elle qualifie d'abus. Le régime du Code civil contribua

donc à relâcher un tant soit peu les liens réciproques qui existaient entre paysans et seigneurs, il commença à ébranler cette inamovibilité qui était dans les mœurs, et, sans rendre aux paysans la *propriété* plus accessible qu'elle ne l'était jadis, elle mit en question leur *possession*. C'est ce qui faisait dire au ministre de la justice d'alors, M. Badeni, homme d'un grand sens et de beaucoup d'esprit, vis-à-vis de ceux qui prétendaient avec emphase « ôter les fers des pieds des paysans. » — « C'est bien, pourvu qu'avec ces fers-là vous ne leur ôtiez aussi leurs bottes. » Dans ce bon mot gît encore la question aujourd'hui. Il ne s'agit plus « de fers, » il n'y en a plus avec le Code civil, s'il y en a jamais eu avant, mais il s'agit plutôt « de bottes, » c'est-à-dire du bien-être de la population agricole, de la propriété à lui accorder, avec indemnité des seigneurs bien entendu, des différents *modes* qu'on propose ou qu'on pourrait encore proposer pour régler ces relations à la satisfaction générale, ainsi que des *moyens de transition* qui, facilitant l'exécution de cette grande mesure, puissent en garantir la réussite sans lésion ni froissement quelconque.

M. Cieszkowski hésite à entrer pour le moment dans le développement de ces questions de la plus haute importance, parce qu'elles exigeraient de trop longues explications, et que des indications par trop sommaires ne donneraient lieu qu'à des malentendus.

M. Wolowski ne saurait partager complétement l'opinion de son honorable ami M. le comte Cieszkowski. Si la question historique du servage en Pologne est sujette à controverse, il est un fait certain, c'est que, depuis des siècles, l'impossibilité légale de quitter le domaine auquel il se trouvait attaché avait réduit le paysan à la sujétion de la glèbe. Aussi l'application du Code civil français, en donnant la *liberté de droit*, en permettant au paysan de disposer de son travail, de se transporter où bon lui semble, a-t-elle réalisé un progrès dont le souvenir mérite d'être conservé avec reconnaissance et qui doit servir de base à tous les progrès futurs.

Il n'est pas juste de prétendre que la position du *paysan libre* n'a pas été ainsi améliorée : dans la plupart des palatinats de la Pologne, un changement notable s'est accompli sous ce rapport, depuis un demi-siècle ; partout où le paysan est devenu *censitaire*, son aisance s'est accrue ; ailleurs, les conditions du travail sont devenues moins rudes et le prix de la main-d'œuvre a généralement haussé dans une proportion considérable, les salaires ont doublé et triplé. Grâce à ces améliorations successives, grâce à cette œuvre du temps dont il est toujours périlleux de faire abstraction, des conditions économiques nouvelles ont réagi ; elles permettent d'appliquer d'autres améliorations plus fructueuses encore.

La suppression de la corvée, la possession à titre de *censive* et accession de la propriété, sont devenues praticables, grâce à la liberté du travail, et il est permis d'espérer que cette heureuse influence saura

concilier tous les intérêts en conflit. Il ne saurait, en effet, être question de spoliation : il ne s'agit pas d'enlever aux uns pour donner aux autres, mais de mettre le paysan libre à même d'arriver à la possession de la terre par le travail, et d'acquérir ainsi avec le droit la force morale, qui peut seule faire conserver la propriété acquise.

M. L. de Lavergne a écouté les explications qui viennent d'être données et celles de MM. Uruski et Lamansky dans la dernière séance, avec le plus vif intérêt ; mais ce qui le préoccupe c'est la solution. Les uns veulent rendre le paysan propriétaire, les autres veulent transformer le serf en fermier payant le bail en argent ou en denrées, d'autres voudraient constituer une propriété communale entre le seigneur et le paysan. Cette dernière solution ne paraîtrait pas progressive à l'honorable membre. Toutefois il ne croit pas que l'on soit en possession des éléments nécessaires pour traiter la question à ce point de vue.

M. de Lavergne, en prenant la parole, veut surtout rappeler, à propos de l'exemple des paysans gaels du comté de Sutherland, cités par M. Mannequin dans la dernière séance, qu'il a eu occasion d'apprécier cet événement agricole dans son *Économie rurale en Angleterre, en Ecosse et en Irlande*, et qu'il a été conduit à exprimer une opinion inverse à celle de Sismondi, après avoir comparé la misérable situation des anciens paysans et la prospérité des villages actuels des côtes. Même au moment des évictions, la situation n'a pas été telle que l'a indiqué Sismondi. C'est que les intérêts du sol et les intérêts de tous ceux qui y vivent sont solidaires.

Les Questions économiques et l'Enseignement de l'économie politique au Chili.

M. le Président prie M. Courcelle-Seneuil, présent à la réunion, de donner quelques renseignements sur les questions économiques et l'enseignement de l'économie politique au Chili.

M. Courcelle-Seneuil, professeur à l'Institut de Santiago, en réponse à plusieurs questions qui lui sont adressées par divers membres, donne les renseignements suivants :

Les tarifs de douane du Chili sont beaucoup plus libéraux que nos tarifs européens. Un très-grand nombre de marchandises étrangères sont admises en franchise ; les autres sont en général imposées à 25 pour 100, d'après un tarif d'évaluations qui est révisé chaque année. Ce tarif, considéré dans son ensemble, est modéré : quelques articles, comme les meubles, y sont estimés un peu haut. Du reste, la perception des droits de douane a lieu sans perquisitions vexatoires et sans excès de formalités.

La théorie de la protection occupe encore une petite place dans le tarif des douanes du Chili : les habits confectionnés de toute sorte, les meubles et les voitures sont imposés à 30 pour 100. Mais la surtaxe est assez légère et, comme il n'y a pas de puissante collection d'intérêts qui

puisse, comme en Europe, faire la loi au consommateur; comme, d'ailleurs, les sentiments du gouvernement sont très-libéraux, il y a lieu d'espérer que le tarif sera maintenu ou modifié dans le sens de la liberté.

Cependant on a récemment publié quelques manifestes inspirés par les doctrines protectionnistes les plus arriérées au nom des ouvriers de Valparaiso et Santiago, et une proposition protectionniste a été présentée au Congrès dans l'intérêt des propriétaires de mines de houille. Ce sont de fâcheux symptômes, mais ce ne sont jusqu'à présent que des manifestations qui n'ont été sanctionnées ni par les pouvoirs publics, ni par l'opinion.

La liberté du prêt à intérêt existe depuis longues années au Chili, et personne ne songe à s'en plaindre. Le taux de l'intérêt est encore élevé, mais beaucoup moins qu'au temps des lois contre l'usure.

Les finances du Chili sont administrées avec ordre, économie et probité. Malgré la médiocrité des impôts, et notamment de l'impôt foncier, les recettes excèdent les dépenses : celles-ci n'augmentent qu'à la suite des recettes, pour développer les travaux publics et l'instruction primaire.

Il existe à Valparaiso une banque d'escompte constituée en société anonyme, mais qui n'émet pas de billets au porteur. Elle passe pour être bien administrée et rend des services. Il existe en outre à Santiago deux banques particulières qui émettent des billets à ordre avec endossement en blanc, qui circulent comme billets au porteur.

La législation actuelle exige qu'une banque soit constituée en société anonyme et autorisée par une loi, pour pouvoir émettre des billets au porteur. Il n'y a d'ailleurs en cette matière ni restriction, ni monopole. Un projet de loi a été présenté au Congrès de 1857 ; mais le ministère qui a présenté ce projet s'étant retiré et les pouvoirs du Congrès touchant à leur fin, ce projet a disparu et se trouve comme non avenu.

Ce projet admettait en principe la liberté pour tout particulier d'établir une banque d'émission, en s'astreignant à certaines prescriptions réglementaires. Ces prescriptions tendaient principalement à empêcher l'établissement de banques sans capital ou avec un capital fictif, sans les gêner d'ailleurs dans leurs opérations. Elles étaient inspirées par l'idée que, s'il y a quelque règlement utile en matière de banque, c'est celui qui tend à assurer la responsabilité du banquier, puisque celui-ci, ne pouvant commettre aucune faute qui ne soit préjudiciable à sa fortune, se trouve engagé à n'en pas commettre par toute la puissance de l'intérêt personnel.

L'Espagne avait laissé le Chili dans un état déplorable quant à l'instruction. Les auteurs de l'indépendance s'en occupèrent et, au milieu même de la lutte, fondèrent l'Institut national de Santiago, pour l'instruction secondaire et supérieure. Il y a maintenant de nombreux colléges dans la capitale et dans les provinces, et le gouvernement actuel a largement développé l'instruction primaire.

Malheureusement la vieille méthode a longtemps survécu à la déclaration d'indépendance. Tout enseignement était fait par autorité et livré à la mémoire : dans l'enseignement supérieur, par exemple, on donnait aux élèves un texte qu'ils devaient apprendre par cœur, mais sur lequel on ne leur donnait nulle explication : il leur suffisait d'avoir bonne mémoire pour subir leurs examens d'une manière brillante, mais sans fruit, car ce qui est confié à la mémoire seule s'efface vite, et l'esprit a pris des habitudes de paresse qui le rendent incapable de raisonner et surtout de lier une suite de raisonnements.

Dès la fondation de l'Institut national, il eut une chaire d'économie politique ; mais le cours, confié à un prêtre, était une traduction libre du traité de J.-B. Say en latin. Plus tard et jusqu'à 1856, on a enseigné aux élèves la traduction espagnole de ce traité, qui est connu, par conséquent, de tous ceux qui ont étudié le droit et dont le nombre est grand. Si cet enseignement n'a pas porté plus de fruits, cela tient aux habitudes créées par la méthode mnémonique. Heureusement cette méthode, bannie d'abord des classes de mathématiques, puis des classes de physique, de chimie, de médecine et de la plupart de celles de droit, tend à disparaître entièrement. La mise en vigueur d'un Code civil rationnellement conçu et bien rédigé lui porte, il faut l'espérer, les derniers coups, et on devra d'autant plus s'en féliciter que les jeunes gens ont en général beaucoup d'intelligence naturelle.

D'ailleurs, il y a sécurité pour les personnes et pour les propriétés des nationaux et des étrangers. Ceux-ci obtiennent justice devant les tribunaux tout aussi bien que les Chiliens eux-mêmes : les engagements commerciaux sont respectés et peuvent être assez vite et sûrement ramenés à exécution par la voie judiciaire.

— M. le secrétaire perpétuel donne connaissance d'une des questions du programme des questions soumises au *Congrès des délégués des sociétés savantes*, qui se réunit en ce moment à Paris, dans le local de la Société d'encouragement [1].

Cette question est ainsi conçue : « Quels sont les principes d'économie commerciale et politique qui doivent réglementer le commerce des denrées agricoles, afin d'assurer au cultivateur un prix rémunérateur pour ses produits [2] ? »

On ne se rend pas bien compte de ce que les auteurs du programme ont voulu dire ; mais il est certain que la Prohibition et la Réglementation y sont à l'état latent. M. le secrétaire demande si la Société pense devoir

---

[1] Rue Bonaparte, 44.

[2] Les autres questions de ce programme se rapportent plus particulièrement aux sciences physiques et naturelles, à l'agriculture technique, à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux-arts.

déléguer quelques-uns de ses membres pour aller exposer les principes et les avantages de la liberté commerciale.

MM. Marchal, ingénieur des ponts et chaussées, Raudot, ancien représentant, de Lavergne, H. Passy, Renouard, prennent successivement la parole à ce sujet, et la réunion décide qu'il n'y a pas lieu à nommer des délégués spéciaux : elle laisse ceux de ses membres qui font partie du Congrès des délégués des sociétés savantes libres d'intervenir dans la discussion dans la mesure qu'ils jugeront convenable.

— A propos de la question de la liberté de la boucherie sur laquelle M. Jacques Valserres voudrait que la réunion revînt, quelques explications sont échangées entre MM. V. Borie, J. Valserres et Joseph Garnier sur le prix de revient, que M. Jacques Valserres voudrait voir constater par l'exploitation d'une boucherie dirigée par l'administration municipale ; — constatation que MM. V. Borie et Joseph Garnier tiennent pour impossible.

— M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, est prié d'exprimer son opinion sur une des questions à l'ordre du jour, touchant les attributions rationnelles de la commune et ainsi conçue : « La commune peut-elle pratiquer la libre concurrence pour l'éclairage et le chauffage par le gaz et pour l'approvisionnement des eaux ? »

M. Dupuit pense qu'il résulte de la nature des choses que la libre concurrence offre de graves difficultés pour l'entretien et la liberté des voies publiques, avec le système actuel d'éclairage au gaz, conduit par des tuyaux communiquant avec l'usine. Avec la libre canalisation de toutes les rues par cinq ou six entreprises, comme à Londres, le sol est sans cesse bouleversé et les ingénieurs ne parviennent pas à tenir la voie propre et libre. Pour l'éclairage au gaz, la libre concurrence ne serait donc préférable au système du monopole concédé, que si le gaz portatif venait à triompher. De même, pour l'approvisionnement des eaux, le système de la libre concurrence devient à peu près impraticable, si les eaux sont conduites par des tuyaux souterrains.

M. Renouard fait remarquer que dans ces catégories de services l'intérêt de la viabilité domine et que la liberté de la circulation sur la voie publique doit l'emporter sur la liberté de faire circuler des produits au-dessous.

Erratum. — Dans le compte rendu de la séance du 5 février, t. XVII, p. 301, au lieu de : « M. Davelaye, rédacteur en chef du *Journal des intérêts matériels*, » lisez : « M. A. Delaveleye, rédacteur du *Moniteur des intérêts matériels*. »

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

SOMMAIRE. — La question de l'or en Belgique et M. le baron Cogels. — Du nouveau bill sur la réorganisation du gouvernement de l'Inde. — Attitude du gouvernement anglais dans l'affaire de l'isthme de Suez ; étrange article du *Times*. — Une revue d'économie politique en Allemagne. — Nouvelles voies de communication à Paris. — Pétition de M. de Coninck sur la fusion des chemins de fer. — Établissement d'un impôt sur les capsules. — Récompenses aux Sociétés de secours mutuels. — Concours de Poissy. — Affaire des frères Lesage ; la liberté de la vente et la Cour de cassation.

A défaut d'événements économiques d'un ordre important, les questions et les incidents se sont présentés avec une certaine abondance pendant le mois qui vient de s'écouler. Commençons par l'extérieur. Une agitation assez inattendue s'est manifestée en Belgique, au sujet de la démonétisation de l'or, sur laquelle un certain nombre d'intérêts et de frayeurs habilement mises en jeu essaye de faire revenir le pays. Bien entendu le mouvement rétrograde en faveur de l'or légal a trouvé ici de l'écho. Le *Constitutionnel* en a poussé un cri de joie. C'était un démenti de plus, que les faits, selon le *Constitutionnel*, infligeaient aux économistes. Car on sait que ce journal a pour habitude invariable de voir partout des échecs pour l'économie politique. La réforme douanière en Angleterre, elle-même, dément les assertions de ses apologistes, à l'en croire. On ne s'étonnera pas qu'avec cette habitude commode de faire tout tourner au profit de sa thèse, même ce qui la contredit le plus directement, l'organe de l'anti-économie politique ait vu dans un commencement de pétitionnement une démonstration accablante contre les opinions d'économistes fort autorisés. Un honorable membre du Sénat belge, qui a fait de la question une étude spéciale très-approfondie, ce qu'on ne peut guère dire des journaux qui ont entrepris si à la légère une sorte de croisade contre la législation qui régit la Belgique en matière monétaire, M. le baron Cogels, a combattu ce mouvement d'une partie de l'opinion dans le *Moniteur belge*, avec beaucoup de force, et en s'armant de faits aussi nombreux que concluants. Dans trois articles, il s'est attaché à justifier, d'une part, la conduite du gouvernement belge, suspendant en 1850 la fabrication des pièces d'or, et démonétisant cette monnaie en 1854, et de l'autre à montrer le peu de fondement des craintes conçues ou suscitées sur les effets de la législation actuelle. Parmi les heureux résultats d'une mesure qui s'est produite sans secousse et sans troubles sérieux, M. Cogels signale l'état de la Banque des Pays-Bas, pendant que la crise atteignait si fortement les banques de France et d'Angleterre. Sans aller jusqu'à prétendre que la situation beaucoup plus satisfaisante de la première de ces

anques soit due exclusivement à la mesure prise relativement à l'or, . le baron Cogels y voit néanmoins une cause très-sérieuse de ce que ette situation a présenté de beaucoup plus calme et de plus normal ; ce u'il dit de la Banque des Pays-Bas, il l'applique encore plus à la Banque ationale de Belgique, dont le taux d'escompte n'a pas dépassé 6 pour 00 ; ce dernier taux ne s'appliquant même qu'à une certaine catégorie 'effets. C'est que, en temps de crise surtout, l'or disparaît bien plus fa- ilement et bien plus promptement que l'argent ; c'est que l'or se thésau- ise, et qu'on le voit dormir dans les moments où on aurait le plus d'in- érêt à le voir agir. D'où vient que la modification apportée au système ionétaire n'a, pendant plusieurs années, suscité aucune réclamation sé- ieuse, et que les symptômes de changement ont éclaté ? D'où vient ue non-seulement des habitants de la frontière méridionale, mais que es chambres de commerce et des réunions de négociants de l'intérieur u pays ont réclamé tour à tour, près du gouvernement, ou par pétitions ux Chambres législatives, le rétablissement du cours légal en faveur de a monnaie d'or française ? Voici comment M. le baron Cogels répond à es questions. Quant aux habitants de la frontière méridionale d'abord, s étaient habitués, de temps immémorial, à livrer leurs produits sur les narchés français, et à se les faire payer en argent de France, qui avait our la Flandre surtout, et déjà sous le régime autrichien, un cours de onvention consacré par un long usage, mais qui n'était pas admis par es autres provinces. Aujourd'hui, la France ne paye plus qu'en mon- naie d'or. Cette monnaie n'a plus sa valeur normale, c'est-à-dire que a pièce de 20 francs ne vaut plus quatre pièces de 5 francs en argent. es Belges des Flandres et de la frontière du Hainaut ne veulent pas efuser encore à son ancienne parité la monnaie qui leur est offerte en ayement ; mais, fort soucieux de l'intégrité de leurs bénéfices, ils vou- laient bien mettre cette perte à la charge de leurs compatriotes du nord t de l'intérieur. Quant aux autres réclamations, elles ont été dictées, le lus généralement, par la crise. Des corps constitués, ajoute M. Cogels, les corps auxquels on ne peut d'ailleurs refuser une longue expérience t une profonde connaissance des affaires, ont eu le tort de confondre a rareté des capitaux disponibles avec la disette du numéraire. Ils ont ru qu'il suffirait de donner le cours légal à une monnaie quelconque pour n avoir la possession. Ils auraient dû comprendre, cependant, que cette nonnaie ne pouvait pas tomber du ciel ; qu'il fallait donner quelque hose en retour. M. le baron Cogels s'attache à montrer avec non moins le rigueur que le retour au cours légal de l'or français en Belgique aurait our conséquences de grandes perturbations résultant de l'invasion ra- ide de l'or se substituant à l'argent, invasion qui aurait pour première ause l'exubérance des pièces d'or journellement fabriquées à Paris. Que le troubles dès lors dans les salaires et dans les payements de tout genre ! Quel trouble aussi dans les rapports internationaux ! En effet, ce n'est pas

seulement avec la France que la Belgique a des relations, c'est avec le royaume des Pays-Bas et avec l'Allemagne. Le royaume des Pays-Bas a retiré le cours légal à la monnaie d'or depuis près de huit ans. L'Allemagne, y compris l'empire d'Autriche, vient de le retirer également par la convention monétaire du 24 janvier 1857, qui sera en pleine vigueur, pour toutes les parties contractantes, à partir du 1er janvier 1859. Si la Belgique substituait l'or à l'argent, comme certains intérêts particuliers le réclament, les cours des changes belges s'établiraient naturellement d'après la valeur réelle de la monnaie légale des deux pays, et suivraient toutes les fluctuations de la valeur relative de l'or et de l'argent; d'où il suit que le florin de Hollande et le florin d'Allemagne pourraient monter à 2 fr. 15 c., 2 fr. 16 c. de la nouvelle monnaie belge et au delà, et que la Belgique aurait ainsi à payer à la Hollande, pour ses sucres et ses cafés, 215 ou 216 pièces de 20 francs pour les factures qu'elle était habituée à acquitter avec 848 ou 850 pièces de 5 francs. C'est-à-dire que 4,300 à 4,320 pièces en or n'auraient pas plus de puissance d'acquérir que 4,240 à 4,250 de l'argent actuel. Il y a plus : le bénéfice que les pétionnaires croiraient pouvoir s'assurer ne serait qu'illusoire. Ce petit disque en or, sur lequel on continue à inscrire en France 20 *francs*, ne vaut plus réellement vingt de ces francs si clairement définis par l'article fondamental de la loi du 7 germinal an XI ; il n'a plus la même puissance d'acquérir que 20 de ces francs. Le petit disque en or a donc conservé le nom, mais ce n'est plus la chose, et ce mensonge de la loi peut grossir de jour en jour. Telles sont quelques-unes des observations principales présentées dans le remarquable travail de M. le sénateur Cogels, et que nous nous bornons à peu près à transcrire, en laissant dans l'ombre bien des réfutations de détail opposées aux pétitionnaires. Nous pensons que ce fort ensemble de considérations suffira pour arrêter la Belgique, si elle était sérieusement tentée de le faire, dans le pas rétrograde vers l'ancienne monnaie d'or, pas en arrière qui aurait de bien autres conséquences que la mesure prise à temps de la démonétisation.

— Un autre fait à l'extérieur et qui sera une des dates de l'histoire de l'Angleterre, c'est la chute en quelque sorte accomplie, quoique non encore officielle, de la vieille Compagnie des Indes. Dans une des dernières séances de la Chambre des communes, avant les vacances de Pâques, le nouveau bill relatif à la réorganisation du gouvernement de l'Inde a été présenté à la Chambre. Ce bill, qui appartient en propre au nouveau ministère et qui est destiné à remplacer celui que le ministère précédent avait présenté sur la même question, consiste principalement dans la suppression de la Cour actuelle des directeurs. On lui substitue un conseil que présidera un ministre de la couronne. Ce conseil sera composé de dix-huit membres. La moitié de ces membres sera nommée par le gouvernement ; quant aux neuf autres, quatre seront choisis par

les actionnaires de la Compagnie des Indes et cinq par les électeurs de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Glascow et de Belfast. Ces conseillers élus pour six ans et rééligibles n'ont qu'une voix consultative, et leur adhésion n'est pas indispensable aux mesures du gouvernement. En général, les titres nécessaires pour la nomination ou pour l'élection à ce conseil consisteront dans une résidence de quinze années aux Indes ou en dix années de service sous le gouvernement indien.

Il est facile de reconnaître dans ce projet de loi l'idée fondamentale du projet antérieur, qui est de conférer à la couronne le gouvernement de l'Inde en dernier ressort. Non-seulement le gouvernement aura la majorité dans le conseil, mais il ne l'aurait pas, qu'il pourrait s'en passer. A côté des quatre membres représentant les intérêts de la Compagnie siégeront cinq membres plus particulièrement chargés de représenter l'opinion publique, et députés par les villes manufacturières les plus importantes des trois royaumes. On sait qu'on s'est fort préoccupé en Angleterre du moyen de donner à l'opinion publique quelque accès et quelque influence dans le gouvernement de l'Inde. C'est ce que les auteurs du bill ont essayé de faire indirectement, par la nomination d'un ministre spécial responsable devant le Parlement, et directement par l'admission dans le conseil de l'Inde de ces cinq députés des villes les plus considérables du Royaume-Uni.

Il nous est difficile de ne pas signaler, comme un exemple de plus de la manière dont les Anglais savent réformer leurs vieilles institutions et dont ces vieilles institutions elles-mêmes savent mourir, la séance solennelle dans laquelle M. Disraéli a signifié son arrêt à la Compagnie. Acceptant la tâche de reconstituer le gouvernement de l'Inde comme la partie la plus pénible de l'héritage que lui a laissé le précédent ministère, chargé comme malgré lui de porter le dernier coup à cette célèbre Compagnie, M. Disraéli a déclaré, aux acclamations de la Chambre, que la Compagnie ne succombait pas sous l'inhabileté de ses chefs, encore moins par le défaut de talent, d'énergie ou de dévouement de la part de ses serviteurs, mais qu'elle était simplement entraînée dans le passé par l'effet inévitable du temps et du mouvement des choses humaines. La Compagnie, par l'organe de M. Mangles, a tenu, dans cette même séance, un langage entièrement digne de celui de M. Disraéli. M. Mangles a remercié M. Disraéli de l'hommage qu'il avait rendu à ce grand corps. Il a exprimé sa conviction que le temps ferait justice de ce qu'il y a d'injuste dans les accusations encourues par la Compagnie ; tout le monde reconnaîtra bientôt qu'elle a bien mérité du pays, et qu'en résignant ses pouvoirs, elle laisse à l'Angleterre un noble héritage. « Comme représentant la Compagnie dans la Chambre, et persuadé que son gouvernement a été, après tout, bon et utile, a ajouté M. Mangles, il sera de mon devoir de voter contre le bill qui la dépossède de son autorité ; mais une fois cette dépossession accomplie par la volonté du Parlement, mes col-

lègues et moi nous remplirons aussi notre devoir envers le peuple anglais et envers l'Inde, en donnant notre assistance cordiale au nouveau système de gouvernement et en nous efforçant de le rendre aussi bon et aussi efficace qu'il nous sera possible. » — Ainsi se sont accomplies de part et d'autre ce qu'on peut appeler les funérailles de la Compagnie des Indes ; quel que soit en effet le sort réservé au bill de l'Inde de M. Disraéli, les deux partis qui peuvent prétendre au pouvoir sont désormais également engagés à transférer à la couronne le gouvernement de ce vaste empire.

Nous ne savons d'ailleurs si l'ingénieuse construction de M. Disraéli sera adoptée par la Chambre et par l'opinion. Tout le monde paraît d'accord pour approuver l'augmentation du nombre des directeurs de l'Inde; mais la composition de ce conseil, moitié nommé par la reine, moitié élu par quelques grandes villes et par les actionnaires et intéressés dans la Compagnie des Indes, semble un peu compliquée. Le *Times* compare déjà ce conseil à une horloge trop savante, exigeant beaucoup de réparations, d'un entretien coûteux, et après tout ne marchant pas. Nous attendons la suite de la discussion.

Malheureusement l'attitude du gouvernement anglais, et il faut ajouter au moins en partie, de la presse anglaise, est loin de montrer la même noblesse et la même clairvoyance dans l'affaire de l'isthme de Suez. Le *Times* a fait tout récemment une sortie violente contre le projet relatif au percement de l'isthme de Suez. Il dénonce formellement ce projet comme « une chimère française, que l'Angleterre doit combattre de toutes ses forces. » C'est la première fois, si nous ne nous trompons, que le journal anglais se montre hostile à cette entreprise, dont il avait parlé plusieurs fois dans les termes les plus favorables. Nous pourrions même citer tel article dans lequel il s'est attaché précisément à montrer que le caractère universel, européen de ce projet ne doit exciter en rien les susceptibilités nationales de l'Angleterre. Nous nous bornerons à rappeler des faits qui sont de notoriété publique en Europe, et que le *Times* paraît avoir oubliés. « C'est un fait, dit à ce sujet le *Journal des Débats*, prenant le *Times* à partie; c'est un fait que chez nous, en France, les représentants les plus élevés et les plus accrédités de la science, de la propriété, de l'industrie et du commerce, l'Académie des sciences d'une part, et de l'autre l'immense majorité des conseils généraux, ont ouvertement appuyé, recommandé le projet relatif au canal de Suez. L'Académie des sciences, les conseils généraux de nos départements sont-ils composés d'esprits chimériques ? C'est encore un fait que tous les gouvernements européens, moins celui de l'Angleterre, ont donné leur adhésion plus ou moins formelle, plus ou moins explicite, à cette même entreprise. Tous les hommes d'Etat qui dirigent les conseils de l'Europe, moins lord Palmerston et M. Disraeli, sont-ils des esprits chimériques ? Enfin, c'est un fait non moins notoire et non moins certain, que le canal de Suez a été

chaleureusement approuvé dans les résolutions de vingt *meetings* réunis dans les principales villes commerciales et maritimes de l'Angleterre. Après une discussion approfondie, qui a porté non-seulement sur le principe, mais encore sur l'exécution de l'entreprise, tous les représentants naturels du commerce anglais se sont trouvés d'accord pour déclarer que si l'ouverture de l'isthme doit profiter au commerce du monde entier, elle profitera surtout et avant tout au commerce anglais, en abrégeant de moitié la distance qui sépare aujourd'hui la Grand-Bretagne des riches et vastes établissements qu'elle a fondés dans l'Inde et dans l'Australie. Les négociants, les manufacturiers, les armateurs de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Birmingham, de Bristol, de Dublin, de Glasgow, d'Aberdeen, d'Edinbourg et de Newcastle sont-ils aux yeux du *Times* des utopistes, des rêveurs, des esprits chimériques ? »

Le *Times* considère le canal projeté de Suez à Péluse comme une combinaison inventée dans l'intérêt exclusif de la France pour opposer une concurrence aux communications établies par l'Angleterre en Egypte, et ruiner l'influence britannique en Orient. Or, voici ce qu'écrivait le *Times* lui-même, le 5 août 1856 : « En voyant la concurrence qui s'accroît de toutes parts, quand la France transporte son immense énergie de la politique aux spéculations commerciales, quand l'Amérique répand ses dollars sur le monde autant par besoin d'activité que par amour du gain, quand la Russie s'occupe uniquement d'accroître sa marine et d'étendre son commerce, quand nos propres colonies se développent autant que la mère patrie, un politique trembleur pourrait se demander : « Qu'ad- « viendra-t-il de nous dans quelques années d'ici ? » La réponse n'est pas bien loin. Quand même la rivalité commerciale serait dangereuse, l'Angleterre, dont les marchés ont autant d'élasticité que ceux d'aucune autre nation du monde, n'a rien à craindre, absolument rien. S'il y a chez nous quelque part abattement et sénilité, ce n'est pas du moins dans notre commerce. Il réunit toute la vitalité de la jeunesse avec la solidité de l'âge mûr, et il provoque la concurrence bien plus qu'il ne la redoute ; car c'est la gloire de la concurrence commerciale d'être d'autant plus utile pour nous qu'elle est plus ardente. Ce n'est pas du tout comme dans les courses de chevaux, où la victoire de l'un est la défaite de l'autre. Ici, au contraire, le profit d'un marchand est le profit de tous, et la prospérité croissante d'un Etat voisin, loin d'affaiblir notre bonne situation, l'accroît en nous donnant un riche consommateur de plus. Ainsi, que la France, la Russie et l'Amérique prospèrent, l'Angleterre n'en prospérera que davantage elle-même. » C'était parler d'or. D'où vient donc que le *Times* a changé tout cela ? Ce n'est pas à l'économie politique qu'il appartient sans doute d'en indiquer les causes.

— Nous signalons avec plaisir aux amis de la science économique la nouvelle Revue d'économie politique (*Volkswirthschaftliche Monats-*

ordonnances de police établissant que les fruits et légumes amenés du dehors et destinés à l'approvisionnement du marché de Paris doivent être apportés sur le carreau des Halles, pour y être vendus soit à l'amiable par les producteurs eux-mêmes, soit, en l'absence des producteurs, à la criée, par le ministère des facteurs commis à cet effet, ne sont point applicables aux denrées expédiées à *destination particulière*, expression qu'aucune distinction ne limite au destinataire étranger au commerce. On ne peut, pour contester aux marchands domiciliés et patentés le droit de faire, dans leur boutiques ou magasins, régulièrement ouverts et soumis aux inspections de la police, cette vente qui rentre dans les opérations ordinaires de leur commerce, argumenter contre eux des défenses faites aux marchands forains qui ne présentent point les mêmes garanties et n'ont pas les mêmes droits. — On le voit, ces termes sont fort explicites; et nous ne pouvons qu'en féliciter la Cour de cassation et la liberté du commerce.

— M. Joseph Garnier, dont nous avons successivement annoncé, depuis deux ans, les *Eléments de l'économie politique* (3e édition), le *Traité du principe de population*, les *Eléments de finances suivis des éléments de statistique*, etc., sur lesquels M. L. de Lavergne et M. H. Passy ont récemment fait à l'Académie des sciences morales et politiques d'intéressants rapports, que nous publions dans ce numéro même, vient de compléter la série de ses publications didactiques par un *Abrégé des éléments de l'économie politique*, suivi d'un *Vocabulaire*.

En nous adressant ce petit volume, notre collaborateur nous rappelle ces paroles de M. R. Whately, archevêque de Dublin : « Un livre volumineux et d'un prix élevé peut être comparé à un vaisseau qui ne peut débarquer ses marchandises que dans un grand port; — de petits traités répondent à de légers bateaux, qui peuvent pénétrer dans les baies les plus étroites et qui approvisionnnent toutes les parties d'un pays. »

Cette ingénieuse comparaison exprime parfaitement l'importance du nouveau service rendu par M. Joseph Garnier à l'enseignement de l'économie politique.

HENRI BAUDRILLART.

Paris, le 14 avril 1858.

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

DE L'INCIDENCE ET DE L'EFFET DES TAXES [1].

Plusieurs publicistes ont mis en regard la théorie abstraite de l'impôt avec le tableau des taxes qui ont été établies chez les divers peuples, et dont la variété paraît si peu en rapport avec le principe de la répartition proportionnelle des contributions publiques. Ils ont cherché à atténuer autant que possible ce désaccord, et reconnaissant que l'effet des impôts réfléchit souvent sur d'autres contribuables que sur ceux qui les payent, ils se sont demandé s'il n'y aurait pas, dans cette loi qu'ils ont appelée la loi de la *répercussion* ou de la *diffusion* des impôts [2], un moyen consolant et ingénieux à la fois de mettre la variété extrême des faits en rapport avec l'unité imposante et immuable de la théorie.

Les aperçus relatifs à l'incidence des impôts, dont les savants anglais surtout se sont beaucoup occupés, ont particulièrement divisé les économistes. Un écrivain, qui a résumé dernièrement l'état de la science sur cette matière, a signalé la grande variété des opinions sur l'incidence de plusieurs impôts et les contradictions même qui existent dans les opinions de certains économistes sur le même sujet [3].

Nous voudrions essayer de porter quelque clarté dans cette partie obscure et abstraite de la science.

Essayons de préciser d'abord le sens des termes dont nous aurons à nous servir dans l'exposé de nos réflexions sur ce grave et difficile sujet.

Un droit est frappé sur les sucreries coloniales et indigènes. Son incidence directe atteint les producteurs de sucre; mais par son incidence indirecte l'impôt frappe successivement les divers consommateurs de cette denrée, qui ne peuvent éviter cette charge, à moins qu'on ne les suppose alimentés par des fabriques étrangères. Car les producteurs cesseraient de produire si l'impôt ne leur était rendu par les consommateurs, au moins pour une grande partie,

[1] V. les numéros des 15 septemb. et 15 novemb. 1857, et celui du 15 janv. 1858.

[2] En allemand, *Uberwœlzung*, Rau, *Finanzwissenschaft*, § 269 et suiv.; en anglais, *shifting*, au moins dans la langue de certains auteurs.

[3] V. surtout *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, par Gustave du Puynode, t. II, chap. IX.

et tout ce à quoi les fabricants pourraient consentir, serait d'en imputer une petite portion sur leurs bénéfices. Si nous voulions emprunter deux mots plus précis au vocabulaire des sciences physiques, nous dirions que l'impôt atteint le producteur par incidence et le consommateur par réflexion.

On peut ajouter que l'impôt est entièrement réfléchi sur le consommateur, et que le fabricant ne saurait en supporter qu'une part faible et accidentelle, imputée sur le montant de ses profits, dans des cas rares, comme, par exemple, s'il est mis hors d'état de recouvrer la taxe qu'il a avancée sur des matières détruites ou corrompues depuis, ou bien si le renchérissement produit par l'établissement de la taxe restreint la consommation à laquelle il devait précédemment pourvoir, ou enfin si les bénéfices étaient très-considérables avant l'impôt. Quelquefois même l'impôt pourra être pour le producteur une occasion d'accroître le fardeau rejeté sur le consommateur au delà de ce qu'il a avancé pour lui, comme si, par exemple, divers producteurs ou marchands en gros ajoutent successivement à la taxe des intérêts ou profits grossissant le capital avancé[1], ou bien, d'après des circonstances plus simples, comme si, l'addition de prix occasionnée par l'impôt correspondant à une fraction d'unité monétaire, le marchand trouve un moyen facile de réclamer, à titre de somme ronde, une quotité supérieure à ce qu'il a lui-même payé au fisc.

Dans ces divers cas, la réflexion de la taxe des sucres (pris pour exemple) sur les consommateurs présente peut-être quelque incertitude, quant à la détermination de la *quotité réfléchie*, mais la *réflexion* elle-même est certaine et immédiate.

Outre ce mode immédiat de réflexion d'une taxe, il en existe un autre médiat et souvent problématique, qu'il est impossible de ne pas prévoir, quoiqu'il soit en même temps impossible de le mesurer, même approximativement.

Quelques centimes sont ajoutés à l'impôt foncier d'un pays ou d'une province. Les propriétaires et usufruitiers de terres supportent cet impôt, et ils n'ont pas, comme le fabricant de sucre, la faculté de suspendre ou dénaturer plus ou moins leur fabrication.

---

[1] M. Sayer, dans son ouvrage anglais sur l'*Income-taxe*, publié en 1831, a beaucoup insisté à la suite de M. Ricardo sur cette considération. Il a présenté comme un fait d'expérience, suivant lui incontestable, ce surplus excédant l'addition résultant de la taxe dans le prix des objets de consommation imposés. V. p. 40, 59, etc.

ils doivent continuer à cultiver ; mais ils sont consommateurs d'objets de luxe, et si l'impôt foncier qui est venu les surprendre pèse onéreusement sur leurs ressources, ils feront des économies, les uns sur leurs logements, les autres sur leur mobilier, ceux-ci sur leurs chevaux, ceux-là sur leurs consommations ou leurs vêtements de luxe.

Il y a ici encore une certaine réflexion de l'impôt sur les vendeurs de meubles, les loueurs de chevaux et les marchands d'objets de luxe. Mais cette réflexion de l'impôt ne sera certaine ni dans son existence, ni dans sa quotité à aucun degré, ni dans la personne de ceux sur lesquels elle s'opérera. On devra la prévoir hypothétiquement : il sera impossible souvent de la calculer de la manière même la plus approximative.

Enfin, si l'on examine attentivement les conséquences des taxes, on voit qu'il ne s'agit pas seulement de suivre à travers de nombreux canaux la transmission ou la division de leur charge. L'incidence des taxes est leur principal effet, mais non leur effet exclusif. Les taxes produisent, en effet, des résultats autres que la répartition du sacrifice qu'elles occasionnent. Par exemple, un droit de douane élevé et prohibitif ne donnera rien au Trésor et arrêtera toute importation. Il en résultera un renchérissement de la denrée nationale, et des résultats industriels et fiscaux qui ne sont plus du ressort de l'*incidence* de l'impôt proprement dite, puisqu'il n'y aura pas eu d'impôt perçu. L'incidence est pour nous la division du payement. L'effet de la taxe est la conséquence étrangère au payement lui-même et quelquefois sans rapport avec le chiffre de l'impôt payé. Ces divers aspects montrent combien le sujet que nous essayons de traiter en abrégé offre d'étendue dans son horizon.

L'*incidence réfléchie* des taxes, qui varie suivant leur nature et d'après les circonstances particulières à chacune d'elles, est devenue un argument invoqué à l'appui d'une sorte d'indifférence doctrinale, quant à la manière de juger les taxes elles-mêmes.

M. Thiers, dans son livre *Sur la propriété*, a beaucoup insisté sur ce qu'il a appelé la répercussion de l'impôt à l'infini[1].

J.-B. Say avait été plus loin, et il a paru penser que l'effet indirect des taxes détruisait presque leur effet direct, de manière à rendre le choix à faire entre elles à peu près indifférent.

« Il est téméraire, dit-il, d'affirmer comme un principe général

[1] Ch. v. *De la diffusion de l'impôt.*

que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce qu'ils sont un fardeau que chacun éloigne de tout son pouvoir ; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale. Il y a plus, ils varient selon les temps, pour les mêmes professions [1]. »

Tout en reconnaissant la solidarité étendue entre les divers membres d'une société à l'égard de certains impôts, nous croyons qu'il en est d'autres dont l'incidence est circonscrite et au sujet desquels il est possible de poser quelques règles fixes. L'absence de principe, en cette matière, a peut-être été la cause de plusieurs des erreurs et des contradictions reprochées aux économistes qui ont approfondi le sujet.

L'axiome fondamental à poser dans ce genre de questions nous paraît se résumer dans les termes suivants :

L'impôt reste, au moins immédiatement, à la charge de celui qui le paye, si l'objet sur lequel il est assis n'est pas susceptible de restriction. Il est rejeté en tout ou partie sur d'autres contribuables, si l'objet sur lequel il est assis est susceptible de restriction, et la répercussion de l'impôt est en raison même de la facilité de cette restriction.

Si celui sur lequel l'impôt est réfléchi est à son tour en état de resserrer la jouissance à l'occasion de laquelle il reçoit le contre-coup de la taxe, il neutralisera en partie l'effet de la répercussion de l'impôt en la rejetant, soit sur le contribuable primitif, soit sur d'autres [2].

Nous appliquerons cette règle aux principaux objets sur lesquels l'impôt peut être établi, et nous verrons son application éclairer d'une manière sûre, sinon complète peut-être, la plupart des problèmes posés en cette matière.

Examinons d'abord les résultats de l'impôt foncier. La propriété assujettie à cet impôt est-elle réellement susceptible de restriction?

---

[1] *Traité d'économie politique* cité par M. du Puynode, t. II, p. 367. Dans ce même sens d'indifférence, on peut consulter un article de *la Revue d'Édimbourg*, à la date d'octobre 1823, cité par M. Sayer, dans son livre sur *l'Income-tax*, p. 174 et suiv.

[2] On voit au premier coup d'œil, par application de cette règle, que les impôts sur les mutations par décès ne sont pas susceptibles de répercussion, car le fait qui y donne lieu est étranger à l'action de la législation financière.

Oui, d'une manière abstraite, et, comme Ricardo l'a supposé, en ce sens qu'une contribution foncière pourrait être élevée jusqu'au point de rendre la possession de certaines terres onéreuse. Alors on verrait certains propriétaires, et surtout ceux des terrains les moins fertiles, renoncer à une propriété qui ne représenterait pour eux qu'une servitude, à moins qu'ils ne fussent placés sous une loi analogue à celle qui retenait sous le joug de taxes écrasantes les décurions de l'empire romain. Par suite de cet abandon d'une partie du sol, les produits agricoles seraient diminués et renchéris. Les consommateurs supporteraient en définitive la taxe imposée aux agriculteurs [1].

M. du Puynode soutient, il est vrai [2], que dans ce cas l'équilibre serait rétabli, soit par les perfectionnements de la culture, soit par l'exhaussement du prix des terres. Mais le premier de ces faits est purement hypothétique, et le second, qui est au contraire certain, changerait le rapport entre le capital et la rente en argent, sans augmenter le produit du sol en nature, et par conséquent sans modifier la situation des consommateurs.

Tel serait l'effet d'un impôt assez lourd pour mettre certaines terres hors de la culture.

Mais plaçons-nous par l'imagination au moment de la création d'un impôt aussi modéré que notre contribution foncière. Verrions-nous les propriétaires user plus qu'ils ne le font aujourd'hui de la faculté qui leur a été réservée par la loi du 3 frimaire an VII [3], d'abandonner leurs terres aux communes pour se décharger de la taxe ?

Non certes, et dès lors nous devons considérer en règle générale la propriété foncière comme à peu près *irrestrictible* en fait, et l'impôt foncier, lorsqu'il n'est pas excessif, comme n'étant pas susceptible de répercussion.

M. Thiers a considéré cette question sous un autre jour. « L'impôt sur la terre, dit-il, agira plus ou moins sur le prix du blé ou

---

[1] Voyez dans le même sens Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 283 et suiv. Il ne considère l'impôt foncier comme frappant exclusivement le propriétaire que lorsque les terres de la moins bonne qualité ou les portions de capital employées en dernier lieu sur les mêmes terres sont exemptées de toute contribution. « Tel est, dit-il, le cas à peu près de l'impôt foncier en France, où l'impôt des terres de qualité inférieure descend à un taux imperceptible. »

[2] T. II, p. 152.

[3] Art. 66.

de la viande, selon qu'il sera plus ou moins élevé, par la raison que le fermier qui cultive les céréales ou élève des troupeaux sera obligé de recouvrer ses frais, et que l'impôt fera partie de ces frais [1]. »

Pour comprendre cette proposition, dont la confusion nous paraît avoir échappé à l'esprit éminent de son auteur, il faudrait l'appliquer aux fermiers par bail antérieur à l'impôt; sinon, c'est dans son contrat même que le fermier s'assurerait le recouvrement de la taxe, en supposant qu'il fût chargé de la payer. Il diminuerait, en effet, d'autant le canon de sa location au détriment du propriétaire, mais il n'aurait aucun moyen de faire monter le prix des denrées; car la mesure exacte de ce prix est le rapport de l'offre et de la demande. Occupons-nous donc seulement des fermiers cultivant en vertu des baux préexistants, et nous verrons aisément que ces fermiers, jusqu'à l'expiration de leurs engagements, ont plutôt le motif de chercher une élévation du prix de leurs denrées, si une charge nouvelle leur incombe, que le moyen sérieux de l'obtenir du consommateur. D'une part, en effet, il ne dépend pas d'eux de modifier le rapport de l'offre et de la demande dans le prix des denrées, et ils sont, d'un autre côté, jusqu'à l'expiration de leurs baux, cultivateurs nécessaires, à moins qu'on ne suppose la perturbation causée à leur sort par la nouvelle contribution tellement forte, qu'ils quittent les exploitations par désespoir d'acquitter leurs engagements, cas auquel les propriétaires seront obligés de louer à plus bas prix, mais seront toujours véritablement atteints par l'impôt.

Nous avons suivi M. Thiers dans son hypothèse d'une taxe foncière exigée du fermier. L'apparente base de son argumentation s'écroule elle-même, s'il s'agit, comme dans notre législation française, d'une taxe exigible contre le propriétaire. Pour le propriétaire comme pour le fermier, il y a dans la vente des produits du sol autre chose qu'un recouvrement de *frais* avancés; il y a la rente du sol. C'est elle qui supporte l'impôt foncier modéré.

Pour imaginer donc une répercussion possible de l'impôt foncier sur d'autres que les propriétaires, il faut le supposer extrême-

---

[1] Qui pourrait penser au premier coup d'œil que l'addition de 45 centimes à l'impôt foncier comme en 1848 pourrait relever par cela même le prix du blé et des bestiaux? V. toutefois dans un sens analogue l'opinion de sir W. Petty, dans son *Traité des taxes* cité par M. Hendriks dans le *Journal de la Société statistique de Londres*, numéro de septembre 1857.

[2] *De la propriété*, p. 392.

ment lourd, de manière qu'il restreigne le domaine de l'agriculture.

Il est, toutefois, un autre cas dans lequel l'impôt foncier pourrait avoir quelque influence indirecte sur le prix des denrées livrées aux consommateurs. Nous voulons parler du système dans lequel l'impôt aurait une mobilité suffisante pour suivre, à des intervalles très-rapprochés, tous les progrès de l'agriculture, et peser sur toutes les améliorations introduites dans l'état du sol. Un impôt semblable, dont nous ne connaissons guère d'exemple dans les législations européennes de nos jours [1], renfermerait tout à la fois une taxe sur le sol et une taxe sur les capitaux employés dans les améliorations de la culture. Sous ce second rapport, l'impôt pourrait décourager des entreprises agricoles utiles, et peser ainsi désavantageusement sur le prix des subsistances. C'est à ce point de vue un peu idéal qu'il a été notamment combattu par Mac Culloch [2].

Examinons, après avoir traité de l'impôt foncier, l'effet d'un impôt spécial établi sur les propriétaires des maisons, tel qu'il a existé dans divers pays, et sous diverses formes.

Les maisons ne sont pas, comme le sol, un objet naturel. Leur construction est en partie le résultat d'un emploi facultatif du capital mobilier.

Aussitôt donc qu'un impôt spécial grèvera cet emploi du capital entre les mains des propriétaires, le profit de la construction diminuera, et si, en même temps, la population s'accroît, ou si toute autre cause accidentelle, comme une démolition de quartier, fait rechercher les loyers, l'entrepreneur de bâtiments, en ne construisant qu'avec réserve, rejettera, dans plus ou moins de temps, le poids de l'impôt sur les locataires.

Comme toutefois ceux-ci peuvent restreindre l'étendue de leurs logements, et se plier à des conditions plus gênantes, il est à croire que cette réflexion de la taxe sur les locataires sera parfois lente et

---

[1] Mac Culloch cite sous ce rapport les effets désastreux des impôts fonciers variables qui sont levés en Orient, p. 63 et 485.

[2] Il est un autre aspect sous lequel on prétend quelquefois établir que l'impôt foncier ne grève point les propriétaires du sol : c'est en comparant la situation de ces propriétaires avec celle de leurs devanciers au moment de l'imposition établie. On fait remarquer combien de mutations fréquentes ont eu lieu depuis l'établissement de la taxe à la décharge des derniers possesseurs, par la diminution du prix de leur acquisition, et on pense que l'impôt ne grève plus personne. Nous examinerons cette théorie en parlant de l'impôt foncier d'une manière spéciale.

difficile, et qu'elle atteindra le bien-être d'un certain nombre d'entre eux plutôt que leur bourse.

C'est ici un de ces cas où la réflexion de l'impôt subit une sorte de contre-réaction qui la ralentit et peut même l'amortir en en divisant l'effet. La prédominance de l'un ou de l'autre des effets contraires dépendra le plus souvent de circonstances variables et accidentelles. Cependant, l'effet ordinaire de l'impôt doit être ici à la charge des locataires.

Si le nouvel impôt était assis sur les locataires comme notre impôt mobilier, la restriction des logements étant facultative, la situation que nous venons d'analyser serait renversée, et les locataires pourraient arriver à faire supporter aux propriétaires une partie de l'impôt, en diminuant l'étendue de leur demande de location. Mais ceux-ci, en différant de rebâtir les maisons détruites ou d'augmenter celles qui existent, à raison des besoins de la population, peuvent à leur tour repousser une partie du contre-coup de la taxe, et dans ce cas, comme dans le précédent, il est probable que l'effet de l'impôt se divisera entre les propriétaires et les locataires, ceux-ci étant toujours les plus exposés à en supporter la totalité ou la majeure partie.

Telle paraît être sur cette question l'opinion de Smith et de J. St. Mill[1]. MM. Ricardo et Passy[2], d'une part, M. du Puynode, de l'autre, ont adopté deux opinions différentes.

Les premiers considèrent l'impôt sur les maisons comme étant entièrement à la charge des locataires; mais ils perdent de vue la possibilité pour ceux-ci de se contenter d'appartements moins spacieux et moins commodes, possibilité que Mill a très-bien remarquée[3], et dont la conséquence se fera sentir non-seulement dans un moment donné, mais d'une manière continue, et qui nous est attestée d'une manière permanente sous ce rapport par les habitudes des grandes villes comparées à celles des petites.

M. du Puynode pense, au contraire, que les propriétaires supportent seuls la contribution des maisons. Il compare les locataires aux fermiers ruraux, et les considère comme ayant un maximum de dépense consacré à leur logement[4]. C'est tomber, ce nous semble,

---

[1] *Richesse des nations*, liv. V, chap. II, et *Principles of political economy*, vol. II, p. 399.

[2] *Dictionnaire de l'économie politique*, article IMPÔT.

[3] « *Lower pale of accomodation*, » dit-il dans l'endroit ci-dessus cité.

[4] *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, p. 174 et suiv.

dans une erreur inverse de celle à laquelle nous paraissent avoir cédé les savants auxquels nous venons de répondre.

S'il n'est pas exact que le locataire ne puisse rien restreindre sur l'étendue et la commodité de son logement, il n'est pas vrai davantage qu'il ne puisse être forcé de dépasser, dans certaines circonstances, le prix qu'il avait affecté dans d'autres cas à la dépense de son logement. Le fermier des biens ruraux a dans les produits matériels de la terre qu'il exploite un maximum infranchissable que son bail ne saurait dépasser : il n'en est pas de même du locataire. Celui qui affecte à son loyer le dixième de ses revenus sera amené aisément à consacrer peut-être au même emploi le neuvième et le huitième de ce même revenu, si ses habitudes, ses intérêts ou ses devoirs l'attachent à une résidence dans laquelle l'augmentation des loyers se fasse généralement sentir, et l'expérience fréquente des locataires parisiens les habitue trop à ces exhaussements pour qu'il soit nécessaire d'insister beaucoup pour démontrer ce fait auprès de ceux qui seraient nos lecteurs.

Ce que nous disons du capital artificiel en partie que nous appelons *bâtiment* ou *maison*, s'applique à toutes les branches de la propriété *mobilière* et par suite aux impôts qui l'atteignent.

Cette propriété est susceptible de déplacement, et, comme on l'a dit même avec raison, cosmopolite dans une certaine mesure.

Frappez *isolément* les créances hypothécaires ou le capital versé dans le commerce et l'industrie [1], vous verrez la taxe se réfléchir, d'une part, sur les débiteurs, de l'autre, sur les acheteurs des produits du commerce et de l'industrie; car le capital, atteint dans une des branches de son emploi, refluera sur les branches préservées, jusqu'à ce qu'une hausse dans les profits de la branche attaquée lui rende en partie son ancien cours.

Il n'est point possible de supposer, cependant, que le capitaliste puisse rester tout à fait à l'abri des atteintes de la taxe. Par un résultat analogue à celui de l'équilibre hydrostatiqne, l'effet de l'impôt se répartira sur la masse des capitaux, et la partie du

---

[1] C'est avec raison sous ce rapport qu'on a dit : *Frappez les commerçants d'un impôt, ils le mettront dans leur facture*. Mais il faut bien remarquer que si les commerçants se font une concurrence sérieuse, si leurs bénéfices sont assez considérables pour attirer fortement l'emploi du capital, la maxime attribuée à Franklin perdra une partie de sa vérité. Les commerçants pourront trouver nécessité ou profit à supporter l'impôt sans le rejeter en entier sur les acheteurs.

capital spécialement grevée par l'impôt y participera dans sa proportion avec la totalité du capital national.

Si la fortune mobilière de la nation pouvait être atteinte par un impôt analogue à l'*income-tax* britannique ou aux contributions sur la propriété levées dans l'Amérique du Nord, les capitalistes n'auraient la possibilité d'en rejeter le contre-coup sur les emprunteurs ou consommateurs qu'autant qu'ils trouveraient dans les pays voisins des emplois à leur portée, et assez avantageux pour compenser une surveillance plus difficile et des transports d'argent plus onéreux. Ici, les faits varieraient à l'infini suivant les circonstances économiques affectant la situation des peuples limitrophes [1]. La question serait en quelque sorte internationale de sa nature.

Nous venons d'étudier les effets divers de l'impôt, suivant qu'il atteint un capital naturel et ordinairement aussi très-peu mobile, ou un capital artificiel susceptible de déplacement et d'emploi facultatif.

La question s'élève à une difficulté plus sérieuse peut-être lorsqu'il s'agit de l'incidence des taxes sur les consommations.

Pour apprécier convenablement cette partie de notre sujet, il est nécessaire, avant tout, de distinguer les impôts sur les consommations de luxe et les impôts sur les consommations de nécessité.

Le consommateur des objets de luxe, atteint par l'impôt qui les frappe, éprouve moins que la plupart des personnes sujettes à une taxe le désir d'en rejeter la charge sur d'autres, quoiqu'il lui soit plus facile qu'à tout autre d'opérer ce résultat par la restriction de sa consommation.

Qui dit *luxe* exclut, en effet, toute idée étroite d'économie; et, comme Mill l'a fait observer, la cherté même est une condition des objets recherchés pour cette qualité d'objet de luxe.

L'influence des impôts sur les consommations de luxe est donc chanceuse et variable, suivant les circonstances et les mœurs d'un peuple et d'un temps donnés.

Lorsque, sous l'influence de telle ou telle circonstance, le consommateur usera de la facilité qui lui est départie de restreindre sa

---

[1] Trois ans après le rétablissement de l'*income-tax* en Angleterre, en 1842, on constatait que ce nouvel impôt, sur le pied d'environ 3 pour 100 des revenus, n'avait pas réduit le produit des *assessed-taxes*. (Discours de lord Stanley en 1845, cité par M. Léon Faucher, dans ses *Etudes sur l'Angleterre*, t. II, p. 101.) Peut-être en eût-il été autrement avec un impôt sur le revenu très-élevé?

consommation, c'est le producteur de l'objet de luxe qui verra ses profits diminuer [1]. Il supportera ainsi l'influence de l'impôt, sauf à lui à faire sentir à son tour, suivant l'état du marché des salaires, une partie de cette charge aux ouvriers qu'il emploie, et qui seront ainsi atteints par une voie très-indirecte et éloignée.

Les impôts sur les consommations de nécessité, qu'on peut considérer comme des impôts levés sur les conditions de toute existence humaine, ont des effets plus obscurs, et aussi plus disputés. Ils sont dignes des controverses qu'ils soulèvent parmi les financiers, les moralistes et les hommes d'État, puisqu'ils composent une assez grande partie du revenu des États européens.

En tant que ces taxes portent sur les riches ou même sur les personnes peu aisées, mais qui vivent autrement que de salaires, comme les petits propriétaires, si nombreux dans nos campagnes, il est difficile de comprendre comment leur poids pourrait être rejeté sur d'autres que les consommateurs. Ces diverses classes de contribuables supportent complétement et également, sauf le nombre différent des personnes à leur charge, la conséquence des taxes sur les denrées de première nécessité.

Mais, quant à ce qui concerne les salariés, l'incidence définitive de l'impôt est beaucoup plus difficile à fixer.

On a souvent considéré les impôts sur les consommations nécessaires aux ouvriers comme susceptibles d'être aisément rejetés par eux sur ceux qui les emploient, à l'aide d'une augmentation correspondante de leur salaire.

Pour apprécier cette délicate question, il faut, suivant nous, distinguer tout d'abord s'il s'agit de taxes locales ou d'impôts applicables sur le territoire entier d'un grand pays [2].

Quand il s'agit de contributions locales, telles que les octrois municipaux, par exemple, il ne nous paraît pas douteux qu'elles n'entraînent une augmentation presque équivalente des salaires payés dans les circonscriptions atteintes par l'impôt.

Il y a, en effet, une communication constante entre les travailleurs des villes et ceux des campagnes. Les uns se recrutent fréquemment parmi les autres. Si donc le prix de l'existence était accru

---

[1] M. Mac Culloch pense que la taxe sur la drèche, même en Angleterre où la bière est d'un usage populaire, restreint la culture de l'orge et réagit considérablement sur l'agriculture (*Taxation*, p. 246).

[2] M. Thiers nous paraît avoir confondu ces deux situations très-distinctes dans son livre *De la propriété*, p. 386.

dans les villes sans une augmentation proportionnelle des salaires des ouvriers, la diminution du nombre de ceux-ci tendrait rapidement à rétablir l'équilibre entre les conditions du travail dans les deux conditions différentes.

Il en est tout autrement lorsqu'un impôt nouveau est établi dans un grand pays tout entier. L'émigration des travailleurs hors du territoire ne s'accomplit pas sans une certaine résistance, fondée sur les habitudes et les affections des ouvriers ; elle n'offrirait, d'ailleurs, dans plusieurs cas que des ressources restreintes, ou même nulles dans certaines occasions, par exemple, si des impôts analogues étaient établis dans les contrées voisines.

La restriction du nombre des ouvriers et la hausse correspondante des salaires ne peuvent donc s'opérer, en ce cas, de la même manière qu'elles se réalisent au profit des travailleurs d'une localité déterminée, dans laquelle une taxe spéciale et nouvelle serait établie.

La répercussion de l'impôt de consommation sur le capitaliste ou l'entrepreneur d'industrie devient donc, lorsqu'il s'agit des conditions du travail dans un pays étendu, une œuvre très-pénible et souvent impossible à réaliser d'une manière complète.

Si la limite absolue du nécessaire était strictement atteinte par le salaire des ouvriers, avant l'établissement d'une taxe sur les denrées alimentaires, il est certain que l'effet de l'impôt serait immédiatement rejeté sur les capitalistes qui salarient le travail. L'inanition, la suspension de la reproduction, l'émigration forcée s'interposeraient d'une manière menaçante entre le capitaliste et le travailleur, pour faire la loi au premier, en lui montrant l'offre du travail certainement diminuée par la destruction du second.

Mais l'état des salariés n'est presque jamais réduit à ces termes absolus et douloureux. La mesure même de ce qu'on appelle le nécessaire comporte une élasticité variable, suivant les divers peuples [1]. Les degrés qui séparent ces divers échelons, entre le nécessaire relatif et le nécessaire absolu, sont marqués par de nombreuses souffrances auxquelles le travailleur peut être condamné avant de voir l'offre de son travail décroître aux dépens de sa santé et de sa vie, de manière à rehausser le salaire.

Une autre cause neutralise l'influence du renchérissement des conditions de l'existence par les salaires. La cherté des denrées de première nécessité contraint au travail des bras qui pouvaient

[1] Du Puynode, *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, p. 324.

rester précédemment oisifs, et cet accroissement de la concurrence entre les travailleurs contre-balance les efforts naturels pour obtenir un meilleur prix du travail. C'est par suite du même principe que l'abaissement du prix des denrées, en conviant plus de bras au repos, a souvent fait hausser les salaires. Ces effets divers du prix des objets nécessaires à l'existence ont été souvent constatés par les hommes attentifs à observer l'état du marché des salaires, depuis Adam Smith jusqu'à nous [1].

Aussi, bien qu'à la longue l'établissement des taxes sur les consommations de nécessité doive avoir pour résultat un accroissement des salaires, afin d'entretenir la situation des travailleurs à un niveau marqué par les mœurs et les besoins d'une époque, le rapport qui existe entre ces divers points nous paraît extrêmement irrégulier et imparfait, et il a été souvent démenti par des faits exactement constatés. « A la longue, a dit Fonteyraud dans ses notes sur la traduction de Ricardo [2], sans doute l'équilibre entre les salaires et les subsistances tend à se rétablir, et, à prendre l'histoire de l'industrie par catégories de siècles, on verra croître parallèlement le niveau des salaires et celui des prix ; mais combien de transitions cruelles, cachées sous cette vaste enveloppe des siècles, viennent démentir l'assertion de Ricardo ! Combien de convulsions ont démontré la lenteur avec laquelle s'opère la hausse des salaires et la rapidité au contraire avec laquelle ils s'abaissent aux années de disette ! Les faits abondent pour certifier ce douloureux martyrologe. Ainsi, pour chercher nos exemples dans la terre classique des crises industrielles, on a toujours vu en Angleterre les époques de grande cherté correspondre avec celles des salaires réduits et insuffisants. En 1804, le prix du blé étant de 44 sch. 10 d., le salaire des agriculteurs s'éleva à 8 sch. En 1817, les prix ayant atteint 100 sch. 5 d., les salaires s'arrêtaient à 12 sch., posant ainsi un accroissement de 260 pour 100 dans les prix, en face de 33 pour 100 seulement dans les salaires. Adam Smith avait entrevu ce jeu fatal des salaires et des subsistances, et les événements l'ont mis hors de doute avec une impitoyable rigueur. »

Quand les salaires auront été rehaussés par l'effet lent des taxes sur les consommations de première nécessité, il est du reste évident

---

[1] Du Puynode, t. II, p. 355 ; Adam Smith (liv. I, chap. VIII) observe avec netteté que les variations dans le prix du travail ne correspondent point, quant aux lieux et aux temps, à celles du prix des denrées.

[2] *Œuvres complètes* de Ricardo dans la *Collection des Economistes*, p. 130.

que les profits des capitalistes en seront réduits ; mais il est difficile de penser qu'une partie de ce résultat ne soit pas atténuée par une augmentation du prix des objets produits par le travail des ouvriers; car le profit des capitaux, étant réduit outre mesure dans l'industrie, rejetterait les capitaux eux-mêmes dans des emplois où leur profit ne serait pas affecté également par l'augmentation des salaires, par exemple : dans l'achat des terres et des fonds publics. On voit donc ici, après une première réflexion partielle de l'impôt sur celui qui salarie l'ouvrier, une seconde réflexion sur l'acheteur des objets qu'il fait fabriquer.

Une taxe établie sur un objet d'alimentation n'a pas, d'un autre côté, seulement pour résultat de hausser le prix de l'objet taxé. Elle a ordinairement pour résultat, si elle est considérable par sa quotité et par l'importance de l'objet qu'elle frappe, d'exercer certaine réaction sur le prix d'autres objets similaires. Si l'on doublait par une taxe le prix du vin en France, on augmenterait par cela même le prix de la bière, du cidre et probablement aussi du café. Sous ces divers rapports, l'incidence des taxes sur les consommations est très-compliquée et très-diffuse. Mais je pense que cette généralisation de l'incidence de la taxe en diminue l'intensité sur son objet primitif. Cette dernière considération n'a pas, peut-être, suffisamment frappé quelques-uns des auteurs qui ont jugé avec une grande sévérité le système des taxes sur les consommations [1].

Les économistes ont longuement discuté les conséquences hypothétiques des taxes directes sur les salaires, bien que ces taxes soient rares, et en tout cas, là où elles existent, fort légères, et qu'ainsi la question n'ait pas sous ce rapport un intérêt aussi pratique que la précédente.

Les ouvriers qui acquitteraient ces impôts n'auraient pas d'autre moyen de les faire porter sur les consommateurs qu'ils n'en ont pour rejeter sur ces derniers l'effet des taxes sur les denrées de première nécessité. Ici encore l'accroissement relatif des besoins du travailleur tendrait à produire une augmentation des salaires destinés à les couvrir [2]; mais il n'est pas possible d'admettre avec Ricardo [3] que ce résultat fût infaillible, complet, ni surtout immédiat.

Les droits de douane à l'importation ne restent pas en général à

---

[1] V. notamment Sayer, *passim*.

[2] Du Puynode et diverses autorités par lui citées, t. II, p. 361.

[3] *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, chap. XVI.

a charge des producteurs du dehors qui les recouvrent sur les consommateurs du dedans. Dans le cas d'une concurrence animée, les producteurs peuvent être cependant obligés de supporter une réduction de leurs bénéfices pour conserver leur marché.

Quant aux droits de douane à l'exportation, ils sont habituellement répercutés sur les acheteurs du dehors, sauf le cas où, la concurrence rejetant la denrée taxée dans l'intérieur du pays, les producteurs supportent non le droit qui n'est pas acquitté, mais le contre-coup de l'effet du droit qui se traduit en avilissement de la marchandise [1].

Si nous devions tirer une observation générale des aperçus très-divers que nous venons de parcourir, nous dirions qu'en résumé, l'incidence des taxes ne peut être considérée comme réalisant, si ce n'est pour les denrées frappées en gros chez les producteurs, une réflexion complétement destructive des premiers effets naturels de l'imposition. Dans la plupart des cas, tout ou partie de la charge reste réellement imposée sur celui qui la supporte visiblement et ostensiblement dans le premier ou le second degré de son incidence.

Telle est l'opinion à laquelle nous conduisent les réflexions précédentes sur le grave problème de la matière qui nous occupe, problème que nous ne saurions assez signaler aux méditations des financiers exacts et consciencieux, également en défiance contre la simplicité ignorante et contre les raffinements du demi-savoir.

Outre les divers points de vue concernant ce que nous avons appelé l'incidence ou le règlement définitif du payement des impôts, nous avons laissé entrevoir divers *effets* des taxes étrangers à la recette du Trésor et à la diminution de l'avoir du contribuable. La restriction de telle ou telle jouissance ou de tel ou tel fait, qui sont modifiés par l'établissement des taxes, acquiert, quand il s'agit des rapports entre divers peuples, une portée très-grande, et des effets considérables en ressortent fréquemment. Ainsi les droits de douane à l'importation peuvent renchérir le prix d'une denrée d'une manière importante dans toute l'étendue du pays qui lève ce droit à l'importation. Plus ils seront élevés, prohibitifs, et par cela même improductifs pour le Trésor, plus ils seront efficaces sur l'industrie du dedans. En sens inverse, les droits d'exportation renchérissent la denrée chez les peuples étrangers et l'avilissent dans le pays producteur. Ces divers résultats peuvent être consi-

[1] V., sur tout ceci, Rau, § 449, 454 et 455.

dérables et modifier gravement les relations industrielles des nations. Nous nous réservons d'en parler plus amplement dans la suite de nos recherches.

Un autre effet des impôts a été souvent signalé. On cite divers exemples de progrès industriels dus à l'établissement d'une taxe et aux efforts faits pour en secouer le poids. Une taxe sur les alambics établie en Écosse, en remplacement de l'impôt sur la quantité des spiritueux produite, a développé rapidement les procédés de la distillation de manière à retirer d'un alambic de même dimension et dans le même temps des quantités de liqueur de plus en plus considérables [1].

Cette observation a même été généralisée, et M. le comte Garnier a signalé « l'accroissement rapide et prodigieux de la richesse chez les nations les plus chargées d'impôts sur les articles de la consommation générale [2]. »

Sans nier l'influence du renchérissement de la vie sur l'énergie et l'économie des travailleurs, ce point de vue a été peut-être l'objet de quelques aperçus exagérés et notamment pour ce qui a trait à l'assertion du comte Garnier, il est fort possible d'en retourner le sens et de considérer le développement des taxes comme un effet plutôt que comme une cause de la richesse de certaines nations.

Il y a certains effets moraux des taxes qu'on ne saurait dénier. Il est des impôts qui peuvent détourner de consommations peu dignes de faveur, et, sous ce rapport, un certain effet prohibitif peut, à condition d'être limité, être accepté dans certaines taxes.

Nul ne répudiera l'idée qu'en taxant fortement l'alcool, le législateur ne puisse honorablement et légitimement venir en aide à la tempérance publique. Nul ne contestera sous un autre rapport que le monopole des poudres ait certains avantages pour la sécurité publique, comme l'impôt des chiens en a pour l'hygiène publique. Hâtons-nous de le dire, toutefois, ces résultats de certains impôts, peut-être exagérés par quelques auteurs [3], sont presque toujours indirects et subordonnés dans la pensée des législateurs qui les ont établis.

---

[1] Mac Culloch, p. 151 et 152.

[2] *Ibid*, p. 153.

[3] V. à cet égard, dans le IIe volume des *Mélanges* (*Collection des économistes*), Montyon dans le discours intitulé : « Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples, » *passim*, et notamment ce qu'il dit au sujet des effets pernicieux de la fraude dans les impôts, p. 471.

Les deux grands aspects sous lesquels il faut considérer les im-
ôts dans un pays se rattachent aux sacrifices que ces impôts font
ser sur la richesse publique et aux compensations qu'ils procu-
ent par les dépenses qu'ils permettent d'accomplir. C'est la balance
ue l'homme d'Etat doit avoir principalement sous les yeux pour
out ce qui concerne la matière des impositions, et il est vrai de
ire avec M. de Montyon lui-même que si la finance a certaine in-
uence sur les mœurs, l'influence que les mœurs ont sur la finance
st plus grande encore[1].

Les résultats économiques et politiques de certaines taxes sont
nieux constatés que les résultats purement moraux recherchés par
uelques esprits généreux. Et malheureusement, dans l'ordre des
aits touchant au progrès économique et à la stabilité politique des
ations, les taxes considérées en elles-mêmes peuvent produire plus
le mal que de bien véritable, lorsque leur assiette est dirigée sans
ntelligence. Il y aurait de curieuses recherches à faire sur le
nauvais effet politique de quelques impôts. Je ne veux pas rappeler
ici de combien de troubles certaines contributions ont été l'objet à
diverses époques de l'histoire[2]. J'aime mieux prouver par un autre
exemple combien l'assiette vicieuse de différentes taxes peut être
une cause de souffrance nationale. La reine vertueuse et fortunée
qui avait soumis les Maures de Grenade, et pour laquelle un monde
nouveau avait été découvert au delà de l'Atlantique, ne dédaignait
pas de recommander à ses successeurs, dans son testament, l'abo-
lition de l'*alcavala*[3]; mais la sagesse des souverains n'est pas plus
omnipotente que leurs passions, et c'est à la négligence de la re-
commandation d'Isabelle que la chute des manufactures espa-
gnolesa été, longtemps après, attribuée par les plus imposantes
autorités[4].

L'*alcavala* grevait toutes les mutations d'objets mobiliers et de
denrées. La *bolla*, plus pernicieuse peut-être encore, atteignait les
produits fabriqués dans l'atelier même des manufactures et étendit
son influence délétère sur l'industrie espagnole jusqu'à son aboli-
tion par Campomanes, dans le milieu du dernier siècle.

« La ruine de l'Espagne, dit M. Mac Culloch, a été communément

---

[1] Montyon, p. 493.

[2] V. la note de M. Joseph Garnier : *Eléments de finance et de statistique*, p. 93.

[3] *Le cardinal Ximénès et l'Eglise d'Espagne*, par M. Héfélé, traduction française, p. 42.

[4] Ulloa, Ustariz, Campomanes, Montyon.

attribuée au bannissement des Maures et aux émigrations vers l'Amérique. Mais si la politique de son gouvernement eût été d'ailleurs libérale, si la liberté du commerce et de l'industrie y eût trouvé place, si le revenu eût été perçu par des moyens modérés et convenables, les pertes occasionnées par l'expatriation des Maures (pertes qui ont été fort exagérées) eussent été rapidement réparées et l'émigration vers le nouveau monde eût été aussi peu sensible en Espagne qu'en Angleterre. L'inquisition et la censure de la presse, établies en 1502, sont, avec les taxes vicieuses, les véritables causes de la dégradation actuelle de l'Espagne[1]. »

ESQUIROU DE PARIEU.

---

[1] Mac Culloch, *Taxation*, p. 286.

CONDITION MORALE,

INTELLECTUELLE ET MATÉRIELLE

DES OUVRIERS QUI VIVENT DU TRAVAIL DE LA SOIE.

(Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques.)

(Suite [1].)

VIII. LYON. — *Aperçu historique.*

Nous voici à Lyon, la ville par excellence quand il s'agit de soieries, celle où la perfection du travail a été poussée le plus loin, et où l'art multiplie avec le plus de succès les métamorphoses de la matière. On a vu que, même en parlant des industries étrangères, l'industrie lyonnaise se présentait sans cesse comme point de comparaison. C'était dans la force des choses. Partout où l'on tisse la soie, Lyon est présent, comme exemple et comme règle ; il fournit à ceux qui marchent sur ses brisées leurs meilleurs éléments de succès, ses procédés, ses découvertes, ses institutions. Il semblerait même qu'il se joue des efforts que l'on fait pour l'égaler ; tout en se livrant, il réserve des surprises à ses rivaux, et quand on croit l'avoir atteint, il est à quelque distance en avant. C'est qu'il y a là un esprit d'invention, incessamment éveillé, une imagination active et toujours sûre d'elle-même, un choix heureux, une variété et une fécondité de ressources, une faculté de renouvellement qui constituent le génie d'un art et qui sont, pour les pays favorisés, une sorte d'apanage.

Comment cette supériorité est-elle acquise à Lyon depuis si longtemps et comment s'y est-elle maintenue ? à l'aide de quels efforts ? à quelles conditions ? à quel titre ? On conçoit que, dans la métallurgie, l'Angleterre se soit placée au premier rang ; elle possède, en fait de houille et de minerais, les plus beaux gîtes du monde, des voies de communication rapides et multipliées, de beaux ports de

[1] V. les numéros de janvier, février et mars 1858.

mer et la puissance du capital d'où découle la puissance de l'exploitation. On conçoit encore que, pour les lainages, l'Allemagne ait et conserve un rôle supérieur ; elle a d'excellents pâturages et d'innombrables troupeaux, des toisons dont la qualité n'a point d'égale et le bas prix de la main-d'œuvre qui compose le premier profit industriel. Ce sont là des avantages de position contre lesquels il est difficile de rien entreprendre. Mais, vis-à-vis de la soie, Lyon est-il dans le même cas? Etait-ce à lui qu'aurait dû échoir la tâche de la tisser, de lui imprimer des nuances si tendres qu'un souffle semblerait devoir les ternir? Certes, si les faits n'avaient pas répondu à cette question, et de la manière la plus victorieuse, ce ne serait pas dans le bassin du Rhône qu'on aurait, par conjecture, placé le siége de ce travail ; le nom d'une cité enfumée ne se serait pas présenté à l'esprit, et il eût été naturel d'imaginer pour l'industrie des soieries un ciel plus pur et moins chargé de vapeurs, des ateliers moins tristes et mieux pourvus de lumière.

C'est qu'il y a, dans un travail manuel, deux éléments qui se mettent en équilibre et qu'on ne saurait séparer : ce qu'y fournit la nature et ce que l'homme y ajoute; c'est qu'on peut appliquer à l'industrie ce qu' on a dit justement de la terre, qu'elle vaut en raison de ce que vaut l'homme. Dans le tissage de soie, comme en toute chose, le succès a dépendu de cette combinaison, et ainsi se justifie le choix d'un siége qui, en apparence, semblerait ingrat. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier la marche des faits. A ses origines, l'art de tisser la soie a dû s'exercer sur les lieux où le ver fournissait abondamment la matière, en Chine, dans l'Inde, dans la Perse, sur tous les points de cette Asie, déjà très-avancée dans les industries somptuaires, tandis que les nôtres en étaient encore aux plus grossiers commencements. Les historiens des croisades nous parlent du contraste qui existait entre notre chevalerie bardée de fer et ces princes de l'Orient, couverts de soie, d'or et de pourpre. Le temps allait arriver où ces habitudes raffinées s'étendraient de proche en proche, et des pays byzantins passeraient dans les républiques italiennes, pour s'étendre ensuite jusqu'à nous. L'art de tisser la soie devint dès lors familier à l'Europe et, sous la main d'agents plus habiles, prit un caractère nouveau. En Italie, le progrès fut sensible ; ce n'étaient déjà plus les populations efféminées et stationnaires de l'Asie, mais un peuple épris de la forme et capable d'en sentir les beautés. Ce qui lui manquait, c'était cette persévérance dans le travail que la nature semble avoir refusée aux

›mmes qui vivent sous un ciel trop clément et sur un sol où l'exi-
ɜnce est trop facile. Aussi, quand des Etats de l'Italie, le tissage de
soie fut introduit à Lyon par des émigrés de Venise, de Florence
de Gênes, ce fut comme une prise de possession qui devait être
éfinitive. L'industrie se trouva placée dans son véritable domaine.
ouis XI en 1466, Charles VIII en 1494, y aidèrent bien par deux
lits royaux ; mais, à côté de ces priviléges, il y en avait un plus
ır et moins illusoire, c'était l'instinct et la trempe des populations.
›yon placé comme sur un terrain neutre, entre le Nord et le Midi,
mpruntait à l'un ses habitudes laborieuses, à l'autre son goût
prouvé. Il avait, en outre, la volonté qui triomphe des obstacles et
'argent qui assure la durée de l'effort. Voilà comment, une fois
nitié aux secrets de cette fabrication, Lyon ne s'en est plus des-
aisi, et d'essai en essai, de conquête en conquête, en est arrivé à
ui donner cette consistance, cet éclat, cette grandeur où nous la
voyons parvenue. La tâche n'a pas toujours été facile, et plus
l'une fois il a fallu lutter et souffrir ; mais c'est une ville ingénieuse
et vigilante, qui ne se laisse ni amollir par les victoires, ni décou-
rager par les échecs et qui, au degré où elle est, se comporte en-
core comme si elle avait sa réputation et sa fortune à faire. On
dirait qu'elle a pris pour devise ce mot d'un empereur romain,
si heureusement rappelé dans une solennité récente : Travail-
lons [1]!

Au nombre des moyens qui l'ont conduite à ce résultat, il faut
placer l'esprit d'invention. Le métier à tisser, tel qu'il nous est
venu d'Asie, tel même qu'il existait chez les ouvriers italiens, res-
semblait beaucoup à celui dont parle Ovide, à propos du défi adressé
à Arachné par la déesse Pallas, ou à ceux qu'employait autrefois la
Chine et dont on peut voir de curieux échantillons au Conservatoire
des arts et métiers. A Lyon même, ces procédés élémentaires res-
tèrent longtemps en vigueur pour les tissus unis. Quant aux tissus
façonnés, ils s'exécutaient sur des métiers à la marche ou à la tire,
qui exigeaient le concours de plusieurs auxiliaires. Ce fut un ou-
vrier nommé Dangon qui, en 1606, apporta la première modifica-
tion essentielle à ces métiers, et qui, au moyen de plusieurs marches
et d'un second appareil funiculaire, facilita le tirage des cordes de
rames et le soulèvement des plombs de lisses. Ce mécanisme fut
appelé la *grande tire*, tandis que l'ancien prenait le nom de *petite*

[1] Discours de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française.

tire. L'exécution en devint plus sûre et plus puissante à la fois. Garon, en 1717, y ajouta un treuil horizontal, qui simplifiait la manœuvre et permettait de n'employer qu'un ou deux aides par métier. A partir de ce moment et pendant tout le cours du siècle, les inventions se succèdent et prennent un caractère décisif. On est sur la voie de mécanismes de lecture et de la tire automatique. Bazile Bouchon en 1725, Falcon en 1728, commencent cette révolution que Jacquart devait achever en combinant leur découverte avec celle de Vaucanson. On sait que l'illustre mécanicien avait, dès 1745, imaginé un métier à tisser dont le modèle existe au Conservatoire et qui, destiné aux étoffes unies, pouvait, avec de légères modifications, s'étendre jusqu'aux étoffes façonnées. Ce n'était pas seulement un perfectionnement dans le métier à bras, mais une véritable révélation du métier mécanique, dont l'Angleterre devait s'emparer plus tard pour l'appliquer, en le modifiant, au coton, à la laine et au fil. Même avant Vaucanson, et en 1678, l'officier de marine de Gennes[1] avait trouvé et soumis à l'Académie des sciences un système qui assujettissait les divers organes du métier à tisser à des mouvements purement automatiques.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici qu'en aucun temps ni sur aucun point l'esprit d'invention n'a manqué à la France; ce qu'on y a rencontré plus rarement, c'est l'esprit d'application. On se plaint quelquefois de ces usurpations souvent renouvelées dans le domaine de nos idées et de nos découvertes; on dresse la liste des inventeurs qui n'ont pas joui des bénéfices de leurs œuvres, ont semé là où d'autres devaient moissonner et sont morts dans le dénûment, après avoir enrichi les industries du monde entier. Tout en admettant ce qu'il y a de fondé dans ces imputations, il ne faudrait pas leur donner un caractère trop général, ni en exagérer la portée. Telle découverte n'a été qu'un pressentiment et n'eût pas abouti si on ne l'eût pas dégagée de ses nuages. Même dans celles qui ont une forme plus précise, il y a toujours un pas difficile à franchir, celui de la théorie à la pratique. C'est là qu'échoue ordinairement l'inventeur et que réussissent des hommes plus persévérants, plus soigneux du détail, qui recueillent sa succession sous bénéfice d'inventaire. Sans ôter à celui qui découvre aucun de ses mérites et de ses droits, ne faut-il pas faire une part aux droits et aux mérites de ces

[1] *Nouvelle machine pour faire de la toile sans l'aide d'aucun ouvrier*, présentée à l'Académie des sciences par M. de Gennes, officier de marine (*Journal des Savants*).

coopérateurs ingénieux qui prennent un appareil à l'état d'ébauche, n comblent les lacunes, en corrigent les défectuosités, engagent dans cette poursuite leur temps et leur fortune, au risque de n'en pas tirer même un fruit équivalent? Ces hommes, qui restent inconnus, n'ont pas, en cas d'échec, la gloire pour indemnité et sont exposés aussi à voir leur œuvre, laissée à mi-chemin, échoir, avec les additions qu'ils y ont faites, à des continuateurs plus riches, plus habiles, ou plus heureux. Ainsi les inventions dans les arts, même quand elles sortent tout armées d'un cerveau puissant, ont encore besoin de passer par ces épreuves où à l'utilité de l'idée s'ajoute l'utilité de l'emploi, et de s'appuyer sur des agents obscurs pour acquérir toute leur puissance et toute leur vertu : arrivées à ce degré de perfection positive, d'individuelles elles deviennent communes et sont moins le patrimoine d'un homme que celui de l'humanité.

Même pour Jacquart, qui ne fut qu'un simple ouvrier et n'eut que son métier pour étude et pour conseil, cette distinction entre la conception et l'exécution demeure opportune. Jacquart n'arriva pas d'abord et ne concourut pas seul à la découverte du métier dont il a eu et devait avoir la gloire et qui porte légitimement son nom. Il en était encore à des recherches vagues, lorsqu'en 1801, il se fit breveter pour une mécanique à huit marches et à poulies de renvoi, empruntée aux procédés antérieurs de Ponson et de Verzier, et qui devait être presque aussitôt abandonnée. L'échec fut tel qu'un instant Jacquart tourna son esprit d'invention vers d'autres industries et construisit un métier pour fabriquer les filets de pêche au moyen de navettes multiples. Ce ne fut qu'en 1803, et pendant un séjour à Paris, qu'il s'inspira d'une idée vraiment féconde. Dans une des salles du Conservatoire était déposée cette machine de Vaucanson, qui, après avoir fait quelque bruit, restait dans le délaissement et l'oubli. Jacquart en fut frappé et l'examina en homme du métier, en étudia les organes et y trouva les éléments d'une combinaison aussi neuve qu'ingénieuse. Aux cartons à nappes pendantes de Falcon qui étaient dans le domaine public, il imagina d'adapter le tambour à chariot de Vaucanson et de mettre le tout en mouvement à l'aide de pédales. Cependant l'exécution ne répondit pas d'abord à l'attente de l'inventeur. De 1805 à 1808, les essais et les modifications se multiplièrent. Il fallut lutter et contre les préventions des ouvriers et contre les imperfections de la machine. C'est dans cet intervalle et vers 1806, que le mécanicien Breton apporta à Jacquart

le secours de son expérience. A l'équipage des leviers et des poulies de renvoi, Breton substitua des procédés plus simples et moins pénibles, entre autres un ressort à boudins servant à repousser les aiguilles au point de repos, le battant vertical destiné à remplacer le chariot, enfin la presse à galets et les guides à double inflexion. Grâce à ces changements, dont j'abrége la partie technique, Jacquart et Breton parvinrent à donner à leur métier la précision, la facilité et la douceur qui en ont rendu l'emploi général. Dans cet état, il obtint en 1808, de la Société d'encouragement, un prix de 3,000 francs pour la fabrication d'une étoffe de soie à 3,800 lacs, exécutée par un seul ouvrier à l'aide de deux pédales.

Depuis lors l'invention a fait un grand et rapide chemin : le métier à cylindre et à cartons tisseurs domine aujourd'hui dans l'industrie de la soie[1], et c'est l'honneur de Jacquart que de l'avoir conçu, exécuté, conduit jusqu'au bout, malgré des difficultés et des embarras sans nombre. Sans doute la part de Vaucanson reste entière et celle de Breton n'est évidemment pas suffisante, car c'est à lui que l'on doit en outre une machine à percer les cartons et une autre machine pour le lisage des dessins. Mais Jacquart n'en reste pas moins le véritable auteur de cette révolution accomplie après dix ans d'efforts, et qui a eu sur l'industrie de Lyon une influence si féconde. Pour la première fois peut-être, une découverte qui appartient à la France y a été portée à son point de perfection ; quand les pays étrangers s'en sont emparés, ils n'ont eu qu'à copier nos modèles. C'est que les inventeurs n'étaient pas hommes de cabinet, mais gens du métier, recommençant le lendemain ce qui

[1] Pour ne pas fatiguer l'attention par des détails purement techniques, il suffit d'ajouter ici que des perfectionnements nombreux et importants ont été et sont chaque jour apportés au métier à la Jacquart. Tels sont les procédés d'*empoutage* et le battant brocheur de M. Meynier de la maison Godemard, Meynier et Delacroix ; le métier à double cylindre et à double mécanisme d'aiguilles de M. Barlow, les tentatives de MM. Acklin, Skola, Michel et Marin, pour substituer aux cartons dont le poids est très-lourd de simples feuilles de papier, tantôt continues, minces et alors comprises entre des plaques de cuivre locomobiles, tantôt des papiers plus forts, mais communs et disposés de la manière ordinaire sur une chaîne à cordons. Pour cette dernière modification, on en est encore aux essais, comme aussi pour l'application de la force électrique au tissage, d'après les combinaisons de M. le chevalier Bonelli. D'autres perfectionnements de détail, pour le percement et le roulement des cartons, les mécanismes de lisage, ont été trouvés et appliqués par de simples ouvriers qui n'ont pas même pris de brevets d'invention, et les ont généreusement laissés tomber dans le domaine public.

n'avait pas réussi la veille, toujours à l'œuvre et en voie d'essais, allant de ce qui était acquis à ce qui restait à acquérir, obsédés d'une idée fixe et n'ayant de repos qu'après avoir obtenu tout ce qui pouvait en sortir. Circonstance singulière et qui fournit une preuve de plus des inconséquences de l'esprit humain! Jacquart n'était qu'un ouvrier, et ce fut parmi les ouvriers qu'il rencontra les oppositions les plus violentes. Tout prouve que les fabricants se sont montrés bienveillants pour lui; plusieurs lui ont fait des avances d'argent, entre autres M. Charles Depouilly, dont les conseils lui furent très-utiles pour l'application de son métier aux étoffes de grande largeur, les châles, les tissus pour meubles, les couvertures façonnées. Les ouvriers seuls persistèrent à traiter Jacquart en ennemi. Ils auraient dû applaudir à l'envi aux destinées de cet homme qui, sorti de leurs rangs, s'élevait à la renommée par ses propres efforts. Non; ils obéirent à d'autres sentiments. En simplifiant le métier à tisser, Jacquart supprimait l'emploi des bras parasites; là où il fallait trois hommes autrefois, il n'en laissait qu'un d'occupé. De là les colères et les récriminations. C'était la ruine des ouvriers, une machine de guerre dirigée contre eux; on voulait les mettre sur le pavé et leur enlever leur pain. Appréhensions chimériques et que le temps s'est chargé de démentir! Avec l'ancien système, Lyon n'avait guère dépassé le chiffre de quinze mille métiers, il en a soixante-cinq mille aujourd'hui; la mémoire de Jacquart est vengée. Cependant le souvenir de ces temps de lutte semble l'avoir accompagné jusqu'à ses derniers jours. Lorsque, dans sa retraite d'Oullins, il recevait la visite de personnages considérables, jaloux de le voir et heureux de lui serrer la main, et que, dans le cours de l'entretien, on lui parlait de sa découverte comme d'un titre à la reconnaissance publique : « A la bonne heure, disait-il avec simplicité, mais il n'empêche pas que les camarades ont voulu me jeter au Rhône. »

Parallèlement à l'invention de Jacquart, il en est une autre qui a eu ses origines en France, mais qui lui a échappé pour n'y revenir que plus tard, c'est celle du tissage mécanique ou automatique. L'idée en existait dans les appareils de de Gennes et de Vaucanson, dans le dernier surtout. Dès 1765, s'il faut en croire Baines, l'historien des manufactures anglaises, des métiers montés d'après ce système auraient existé à Manchester. Leur seul inconvénient était d'exiger l'emploi d'un ouvrier par métier, ce qui rendait presque insignifiant le bénéfice qu'on pouvait en attendre. Ce fut seulement

vingt ans après que le révérend Edmund Cartwright donna les premiers plans du métier à tisser mécanique, tel qu'il existe aujourd'hui, marchant à raison de 100 à 150 coups par minute et s'arrêtant d'une manière instantanée, à la volonté de l'ouvrier chargé de le surveiller. Les débuts de l'invention ne furent pas heureux; au lieu d'une fortune, Cartwright n'y trouva que sa ruine, et il fallut que, sur la fin de ses jours, le Parlement vînt à son aide, en lui allouant une récompense de 10,000 livres sterling. Aucune des manufactures établies d'après ses procédés ne semble avoir réussi avant le commencement de ce siècle; mais, à partir de ce moment, le tissage automatique prend un vigoureux essor. Il est vrai que des perfectionnements incessants en rendaient l'emploi de plus en plus avantageux. Les plus habiles constructeurs de la Grande-Bretagne tournaient de ce côté leur génie inventif et leur science des détails. Depuis Robert Miller, en 1796, jusqu'à MM. Sharp et Roberts, qui sont aujourd'hui à la tête de cette industrie, le mouvement ne s'est ni interrompu ni ralenti. Aussi le tissage automatique, maître exclusif du coton, tend-il à s'emparer peu à peu des autres matières textiles, de la laine, du lin et de la soie. On ne pouvait, en France, assister d'un œil indifférent à cette révolution manufacturière. Nous avions précédé l'Angleterre dans la découverte, nous l'avons suivie dans l'application. Des machines automatiques sont venues tisser nos cotons d'abord, puis nos laines, nos lins et enfin nos soies. Nos constructeurs eux-mêmes se sont ébranlés, et il en est qui, comme MM. Debergue, Risler et Dixon et Josué Heilmann ont marqué honorablement leur place à côté des constructeurs anglais. La réforme, commencée vers 1820, a suivi son cours, et l'élan une fois donné a été irrésistible. La soie ne s'y est prêtée qu'en dernier lieu, mais elle cède visiblement. Pour les tissus unis, la question semble jugée et, quant aux tissus façonnés, il ne s'agit plus que de combiner le métier à la Jacquart avec le métier mécanique. Les façonnés simples n'y résisteront pas; j'en ai vu des exemples et très-décisifs; mais je doute que les hauts façonnés, les façonnés à grandes complications puissent être soumis à ce traitement, et l'on va comprendre pourquoi : lorsque, dans le cours d'un travail, les temps d'arrêt sont trop fréquents et les évolutions trop multipliées, les avantages d'un moteur extérieur disparaissent. C'est l'homme alors qui se montre, qui agit; ses facultés prennent le rôle dominant, et il resterait trop peu de chose à faire aux forces de la nature.

Voilà par quelles séries d'expériences et d'améliorations a passé

la fabrique lyonnaise avant d'arriver au point de perfectionnement où nous la trouvons. Il a fallu que, pendant deux siècles et demi, l'esprit de découverte s'exerçât sur le même objet avec une énergie et une persévérance soutenues. Dangon, au début, emprunte aux Chinois une combinaison qui exige plusieurs auxiliaires; Jacquart supprime ces auxiliaires au moyen de quelques instruments, des aiguilles de fer, des cartons, une pédale. C'est la marche de l'art; il va du compliqué au simple; c'est aussi celle de l'industrie, elle abuse de l'homme avant de le ménager. A Lyon, l'homme était patient et ingénieux; il s'est toujours montré propre aux services que l'industrie et l'art exigeaient de lui. S'agissait-il de vigueur et de dextérité? Il en faisait preuve. S'agissait-il d'intelligence? Il en avait, même au-dessus de sa condition. La fabrique pouvait accélérer sa marche; ses agents se mettaient toujours à son pas. Il en était si bien ainsi que les modifications de procédés, les améliorations de détail sont presque toutes nées au sein des ateliers. Les ouvriers ne secondaient pas seulement la fabrique; ils la poussaient. L'histoire de l'industrie offre peu d'exemples d'une identification semblable et de cette action du cerveau se mêlant au travail des bras. L'ouvrier lyonnais a mieux que l'instinct de sa profession; il en a la passion et le goût. Placé devant sa tâche, il la discute et, au lieu de l'accomplir machinalement, il y réfléchit. Aussi peut-on lui demander des prodiges d'adresse, multiplier les difficultés, compliquer sa besogne par des variations infinies; il ne se refuse à rien de pareil. Ce sont des jeux pour lui, des exercices familiers; il s'y plaît, il s'y trouve dans son élément. Et quand l'essai a réussi, quand, à force de patience et d'application, une étoffe qu'on pouvait croire impossible est sortie de son métier, il jouit du triomphe du fabricant comme du sien propre. Il n'en aura ni l'honneur ni les profits, n'importe; il lui reste la conscience de ce qu'il a fait.

Parmi les ouvriers de Lyon, il y a deux catégories bien distinctes, l'ouvrier d'autrefois et l'ouvrier d'aujourd'hui. L'ancien ouvrier, celui qu'on désignait sous le nom de *canut*, est à la veille de disparaître; le temps en emporte peu à peu les derniers débris. Autant qu'il est possible de s'en assurer par le témoignage des contemporains, c'était un homme paisible, économe, honnête, content de peu, ne se mêlant point des affaires de l'Etat et soumis à tous les régimes, pourvu qu'on le laissât aller le dimanche, sur les coteaux de Saint-Just, ou dans la plaine des Brotteaux, se régaler en famille entre une pièce de rôti et une bouteille de vin. Ce n'est pas qu'il

n'eût le sentiment de sa dignité; seulement il l'entendait d'une autre façon que la génération actuelle. Il était surtout religieux, et il le prouva dans la tempête révolutionnaire; on le vit combattre à côté de Précy et disputer le terrain pied à pied aux armées de la république. Peut-être son intérêt l'y poussait-il autant que sa foi; devant les misères du temps les industries de luxe avaient presque disparu et il ne pouvait guère s'accommoder d'un régime qui avait causé sa ruine. Ajoutons que cette exaltation belliqueuse ne fut dans sa vie qu'un incident. Sous le Directoire, l'Empire et la Restauration, on le retrouve docile, comme il l'avait toujours été, plus soucieux de sa profession que des événements politiques, ne prenant parti ni pour les hommes, ni pour les systèmes, et croyant avoir acquitté sa dette quand il avait rendu à l'industrie les services qu'elle attendait de lui. Voilà l'ouvrier d'autrefois; par bien des points il diffère de l'ouvrier d'aujourd'hui. J'attachais quelque prix à en connaître, à en interroger quelques-uns. Malheureusement ils sont rares : le travail de la soie use promptement l'organe de la vue par ses délicatesses et ne saurait être poursuivi dans un âge avancé. Enfin une occasion se présenta, et je m'empressai d'en profiter.

Un de mes amis[1] m'avait signalé un couple d'ouvriers dont la position était touchante et originale. C'était un homme de quatre-vingt-six ans et une femme de quatre-vingt-quatre, qui, malgré le poids des années, agitaient encore la navette et poussaient le battant du métier. Ces deux vieillards habitaient le quartier de Saint-Georges, berceau de la fabrique, situé sur la rive droite de la Saône et à peu de distance de son confluent. Nous nous y rendîmes. La maison était de pauvre apparence; le logement n'avait qu'une seule pièce qui formait rez-de-chaussée sur une façade et entresol sur l'autre. Ni l'air, ni la clarté n'y manquaient pourtant; les croisées à grands châssis prenaient jour sur la rivière. C'est de ce côté, et dans la meilleure exposition, qu'étaient placés les deux métiers, ajustés et tenus avec soin, mais dont le bois vermoulu attestait les longs services. En face était une alcôve avec le lit masqué par des rideaux en cotonnade bleue ; dans un coin un poêle en fonte et un fourneau de cuisine portatif. Quoique la pièce fût bien enfumée, il y régnait de l'ordre, et cette propreté qui est l'indice de mains vigilantes et actives.

Après les premières politesses échangées, j'examinai avec atten-

[1] M. le docteur Fonteret.

tion ces vétérans de l'armée industrielle. L'homme était de taille moyenne, sec, droit, d'une démarche ferme et d'une physionomie ouverte, s'exprimant bien, ayant dans ses manières de l'aisance sans affectation. Sous des sourcils fournis, l'œil avait de la vivacité, et des mèches abondantes de cheveux blancs s'échappaient de sa calotte en velours. La femme avait des dehors assortis; petite, alerte, fluette, elle allait et venait avec une pétulance qui n'était pas de son âge, rangeait quelques objets à droite et à gauche pour que rien ne choquât le regard et que son intérieur répondît à l'honneur d'une visite inattendue. L'entretien s'engagea et le vieillard me raconta son histoire ; elle était courte et peu chargée d'incidents. Bien jeune, et à l'époque des premières réquisitions, il s'était enrôlé sous les drapeaux et avait fait sous Custine les campagnes malheureuses du Rhin. Blessé devant Mayence, il avait obtenu son congé, s'était marié peu de temps après son retour, et depuis lors n'avait pas quitté son métier. Ainsi, pendant soixante-cinq ans il était demeuré fidèle à sa tâche, avec une activité qui ne s'était pas démentie. Il ne s'en plaignait ni ne s'en étonnait : tout cela lui semblait naturel. Il avait eu des enfants et les avait convenablement établis; et s'il ne lui restait que ses bras pour fortune, ces bras avaient encore la vigueur nécessaire pour ne pas le trahir; il espérait bien qu'il en serait ainsi jusqu'au dernier moment et qu'il mourrait comme un soldat, les armes à la main. Des sentiments si dignes, exprimés simplement, étaient de nature à émouvoir, et en m'y associant, je témoignai ma surprise qu'une ville comme Lyon, si humaine et si bien pourvue d'institutions de bienfaisance, n'eût pas songé à fonder une maison de retraite pour les vétérans de son industrie. J'avais touché un point sensible et je m'en aperçus à la manière dont le vieillard s'anima : « Une aumône, monsieur, me dit-il, une aumône, jamais! Tant que le travail est possible, point d'aumône! C'est ma querelle avec mes enfants. Ils sont à l'aise et voudraient m'aider; ils voudraient que mon ancienne et moi nous quittions la partie. Non, je suis né sur le métier et finirai sur le métier; la force y est, les yeux y sont aussi; je donne mon coup de navette comme un autre, et s'il plaît à Dieu, je le donnerai quelque temps encore. » A un homme aussi obstiné dans le devoir, il n'y avait pas d'objection à faire, il n'y avait qu'à l'applaudir. Il me parla alors de la fabrique et le sujet fut moins heureux; il avait là-dessus des idées à lui et qui remontaient à une époque bien lointaine. Comme il était question des crises qui affec-

tent le travail et laissent l'ouvrier si souvent dépourvu : « Monsieur, me dit-il, avec une certaine solennité, tout le mal vient de la liberté du commerce! » Dans sa bouche, ce mot, un peu récent, me surprit, et je vis tout d'abord que nous n'y attachions pas la même signification. — « La liberté du commerce, lui dis-je, qu'entendez-vous par là? — C'est assez clair! me répondit-il. — Mais encore?... — La liberté du commerce, monsieur, il n'y en a pas deux! C'est la liberté que l'on a accordée à la campagne de travailler au détriment de Lyon. » L'entretien ne fut pas poussé plus loin et je pris congé de lui, en lui témoignant de nouveau tout le plaisir que m'avait causé cette visite. Le digne ouvrier se reportait sans doute aux souvenirs de sa jeunesse, au temps des corporations, quand le travail était concédé par privilége aux individus ou aux localités ; pour lui la révolution était comme non avenue.

Et maintenant veut-on savoir à combien se montait le budget de ce ménage, humble dans sa condition, mais grand par le cœur ? J'ai recueilli là-dessus des chiffres précis; tout en poursuivant sa tâche, la femme me mettait au courant. L'étoffe qu'ils avaient sur leurs métiers était très-simple et des plus petites largeurs; elle se composait de soies de rebut, de mélanges et de déchets. Le prix des façons était en rapport avec le prix des matières, très-modique par conséquent. Pour un mètre d'étoffe, la femme recevait 30 centimes, le mari 35; chacun d'eux, en ne s'y épargnant pas, parvenait à faire deux mètres par jour et en douze heures de travail. C'était donc 60 centimes d'un côté et 70 centimes de l'autre, en tout 1 franc 30 centimes. Voilà sur quelles ressources s'appuyait cette indépendance que l'aumône eût blessée, et qui résistait aux défaillances de l'âge et à des privations dont ce couple gardait fièrement le secret.

Sans doute, il n'y a là qu'une exception, et les ouvriers d'autrefois n'avaient pas tous un si vaillant caractère. Je crois pourtant qu'ils étaient en général moins prompts à la plainte qu'on ne l'est aujourd'hui, plus durs au mal et plus résignés. Cette révolution dans les habitudes a une date précise, celle des événements de 1830, et lorsqu'en 1835, notre savant confrère, le docteur Villermé, se rendit sur les lieux avec une mission de cette Académie, il put en constater les premiers effets dans un rapport dont le temps n'a fait qu'accroître et justifier l'autorité. Les souvenirs de ces luttes sont restés vivants à Lyon, malgré les vingt-cinq années qui nous en séparent. La génération actuelle tranche ainsi sur les générations qui l'ont précédée ; elle a été entraînée, par la force des circonstances, vers des senti-

ments et des passions qui lui donnent une physionomie à part et la détachent de l'histoire du passé. C'est sur une question de salaire qu'à l'origine la querelle s'engagea ; les chefs d'ateliers y prirent la part la plus active. Ayant sous leurs ordres les compagnons et les apprentis, ces chefs d'ateliers ne peuvent être considérés comme de simples ouvriers ; ils forment une classe intermédiaire qui, par l'intelligence et la position, s'élève au-dessus des classes assujetties au régime du salaire direct. Entre eux et le fabricant il y a contrat débattu, et les termes de ce contrat varient en raison de l'objet et des circonstances. Les intérêts des deux parties sont donc constamment en présence ; le prix des services se discute toutes les fois qu'ils sont renouvelés. De là des rapports souvent troublés, quelquefois hostiles et qu'enveniment d'une part l'abus du rôle dominant, de l'autre l'excès des prétentions.

Vers 1831, les chefs d'ateliers crurent que le moment d'une revanche était arrivé et qu'après avoir longtemps obéi, ils pourraient commander à leur tour. Par l'effet de la concurrence étrangère et de l'affaiblissement du débouché intérieur, le prix des salaires avait été sensiblement réduit. L'ouvrier souffrait, et au lieu d'attendre un soulagement de la reprise du travail, il résolut cette fois de recourir à la violence. Des sociétés s'étaient formées avec le projet hautement avoué de prendre en main la direction des intérêts populaires et d'imposer aux fabricants un tarif qui fût obligatoire pour eux seuls. Aux injustices particulières, s'il s'en était commis, c'était répondre par une injustice générale ; c'était en même temps empirer le mal au lieu de l'adoucir. A un tarif obligatoire il manquait une sanction, celle d'un travail obligatoire ; il fallait à cette contrainte sur le taux des salaires en ajouter une autre, c'est que le fabricant serait tenu d'en fournir, même avec la perspective de sa ruine. Le vertige, si grand qu'il fût, n'alla pas jusque-là. Mais si ce programme de spoliation resta incomplet, il n'en fut pas moins poursuivi par l'emploi de la force. L'émeute, au premier prétexte, éclata, et depuis lors elle semble avoir pris un caractère périodique. Victorieuse en 1831, vaincue en 1834, elle sommeilla jusqu'au moment où les événements de 1848 lui fournirent un aliment nouveau. Pour la réduire et la prévenir, on a eu recours aux moyens de rigueur et aux ouvrages de défense ; ce n'est qu'au prix de bien des ruines et de bien des sacrifices que l'ordre a été rétabli et assuré.

Ce qui se dégage de cette douloureuse histoire, c'est l'impuissance de l'insurrection à fournir un plan de réformes qui soutienne l'exa-

men le plus superficiel. Qu'elle fût professionnelle ou industrielle comme en 1831, ou bien politique et générale comme en 1834, il n'en est sorti que des déclamations arrosées de sang. Même en 1849, quand les esprits étaient si disposés aux concessions, aucune proposition vraiment sérieuse n'a pris naissance ni sur les barricades, ni dans les clubs. Il s'agissait bien, comme aux époques précédentes, d'un salaire plus élevé en retour d'une tâche moindre, mais les divagations recommençaient quand il fallait en indiquer les moyens. De plus belle, on s'en prenait alors à la liberté des contrats sans laquelle il n'y a pas d'industrie possible. A Lyon, le régime du travail se prête moins qu'ailleurs à des combinaisons empiriques. On peut, dans la manufacture, intervenir, à un certain degré, dans les rapports du patron et de l'ouvrier, imposer à l'un quelques charges, ménager à l'autre quelques faveurs, limiter les heures occupées et confier à l'action publique la police des ateliers. La fabrique se refuse à de semblables règlements, et les chefs d'ateliers se seraient bien gardés d'y songer; c'eût été une sorte d'inquisition à domicile ; à aucun prix ils n'en eussent voulu. Une autre crainte les retenait, c'est qu'après avoir exigé du fabricant une rançon, ils ne fussent rançonnés à leur tour par leurs compagnons et leurs apprentis. Cette leçon ne leur eût pas manqué : la violence appelle la violence. C'est ainsi qu'ils se sont montrés audacieux dans l'attaque et timides dans la victoire, ardents à se plaindre, mais hésitants à donner une forme à leurs griefs, condamnés à renouveler sans fruit des révoltes notoirement impuissantes. Avec plus de sagesse, ils se seraient dit que, triomphants ou réduits, c'était sur eux qu'en définitive retombaient les frais du combat. Ces suspensions du travail, tantôt volontaires, tantôt forcées, étaient autant de prélèvements sur leurs salaires, et il faudrait compter par millions pour arriver à la somme qu'elles ont coûté. Que de dommages, que de privations à ajouter au deuil des familles !

Pour si pénibles que soient ces faits, il est impossible de ne pas les rappeler quand on veut se former une idée de l'ouvrier lyonnais, tel qu'il est aujourd'hui. Ces insurrections, qui ont tant affecté les intérêts, n'ont pas laissé des traces moins profondes dans les caractères. Si l'agitation n'est plus dans les actes, elle est restée au fond des cœurs, et se trahit par un sentiment d'indépendance un peu hautaine et procédant par degrés : indépendance du chef d'atelier vis-à-vis du fabricant, indépendance du compagnon vis-à-vis du chef d'atelier. A peine la discipline survit-elle dans le travail; pour tout le

reste les idées et les opinions diffèrent. Dans la vie publique, il suffit que le fabricant soit d'un côté pour que les ouvriers se rangent de l'autre. Là-dessus compagnons et chefs d'ateliers vont de concert, sans qu'on puisse dire qui dicte la loi ou qui la subit. Ils ne se séparent que sur des questions de procédés ou pour des susceptibilités personnelles. Alors le chef d'atelier porte la peine du trouble qu'il a contribué à répandre et ne trouve plus sous sa main que des instruments rebelles à sa volonté. Ces récriminations qu'il a dirigées en haut, d'en bas on les retourne contre lui; on l'accuse comme il a accusé; à sa plainte on oppose une autre plainte. C'est ainsi que la fabrique n'offre plus qu'une hiérarchie confuse où les droits sont méconnus et les rôles intervertis, et où il n'existe plus qu'un seul lien, un lien bien fragile, celui que la nécessité impose.

IX. — MOEURS DES OUVRIERS.

Je manquerais de justice à l'égard des ouvriers de Lyon, si, après avoir signalé les écarts où les ont conduits la passion politique et la poursuite irréfléchie de leurs intérêts, je ne reconnaissais que, dans cette lutte même, ils ont élevé le niveau de leur condition et acquis, à un degré très-vif, le sentiment de leur dignité personnelle. On peut sans doute regretter le temps où les classes qui vivent d'un travail manuel ne portaient pas leurs regards au delà d'un certain horizon, acceptaient leur sort sans le discuter, et assistaient aux événements avec une résignation mêlée d'indifférence. On peut regretter aussi, et à plus juste titre, des rapports que la bienveillance tempérait et que n'envenimaient ni la défiance ni la jalousie. Mais nous n'en sommes plus là et d'autres dispositions ont prévalu. Lutter contre elles, ce serait vouloir remonter un courant : mieux vaut se conformer aux nécessités des âges nouveaux, voir si du mal il ne s'est pas dégagé quelque bien, et à cet état des esprits opposer des moyens d'influence qui y correspondent.

De docile qu'il était, l'ouvrier est devenu raisonneur, et, comme cela arrive toujours, il a commencé par l'excès. L'idée fixe d'un intérêt de profession entretient dans son cerveau une fermentation qui va jusqu'à l'ivresse. S'il a pris trois fois les armes, c'est que son intérêt lui paraissait engagé dans le combat. S'il persiste, quoique vaincu, dans ses animosités secrètes, c'est encore de son intérêt qu'il prend conseil; il croit à une revanche, il attend son jour. Quand? comment? par quels moyens? Il l'ignore, et à vrai dire ne s'en préoc-

cupe pas. Dans quel but et pour quelles réformes? Il n'en a pas le sentiment précis, et quand on le presse, il se retranche dans des griefs généraux ou se perd dans de petits détails. Il estime que le travail, tel qu'il est réglé, marche à des conditions qui lui sont préjudiciables, qu'il n'obtient pas dans les profits la part qui lui revient légitimement, qu'il est lésé, sacrifié, abandonné sans défense à des spéculateurs qui abusent de ses forces quand leur convenance s'y trouve, et, au moment où cette convenance cesse, l'abandonnent impitoyablement. Il suit de l'œil et connaît mieux que personne les fortunes qui se sont créées à l'aide de son concours, cite les chiffres, nomme les hommes, surtout ceux qui sont sortis de ses rangs et semblent l'avoir oublié; puis, en regard de ces existences dignes d'envie, il place la sienne si précaire, si contestée et souvent si douloureuse. De là à de mauvais rêves, il n'y a qu'un pas, et Dieu sait alors jusqu'où il va et dans quels espaces il s'égare! Toutes ces combinaisons chimériques que nous avons vues naître et avorter misérablement, tous ces systèmes, éclos dans des cerveaux malades, et qui tarissaient le travail sous le prétexte de l'organiser, ont trouvé dans la fabrique de Lyon des adhérents crédules et passionnés. Non pas que l'ouvrier soit d'aucune secte; il a la prétention et l'orgueil de ne relever que de lui-même; mais il empruntait à toutes ce qui ne choquait pas trop ses habitudes et lui paraissait le plus compatible avec sa situation. L'essentiel pour lui, c'était d'arriver à un déplacement de condition qui ne compromît pas l'existence de son industrie, de se ménager plus de garanties et d'imposer au fabricant plus de sacrifices, d'établir dans leurs rapports plus d'égalité, sans porter au travail un dommage irremédiable. Problème plein d'embûches, qui a toujours pour point de départ une atteinte à la liberté des transactions, et pour conséquence une spoliation plus ou moins tempérée! L'ouvrier n'en a pas moins persisté à le poursuivre et, faute de pouvoir en obtenir la solution par un consentement volontaire, il l'a demandée à la violence.

Voilà l'esprit de l'ouvrier de Lyon, et, après ce que j'ai vu et entendu, je suis fondé à dire que cet esprit est resté ce qu'il était et a survécu à tous les changements de régime. Faut-il désespérer pour cela? Faut-il renoncer à ramener l'ouvrier et à le convaincre? Ce serait une faute et un danger; ce serait en outre mal comprendre les temps laborieux où nous vivons. A une autre époque, les mêmes questions de prérogative se sont élevées entre deux classes qui aujourd'hui se touchent et jusqu'à un certain point se confondent: les classes moyennes et les classes titrées. L'histoire nous dit au prix de

quels efforts l'assimilation a eu lieu et quel sang généreux a été versé dans ces querelles. C'est aujourd'hui le tour des classes qui vivent d'un travail manuel; elles demandent des comptes et souvent d'un ton impérieux. Seulement elles prennent leurs intérêts pour la mesure de leurs droits sans comprendre que, pour les uns et les autres, il y a des limites naturelles qu'une société, sous peine de périr, ne saurait dépasser. Est-ce bien leur faute? En les jetant un peu brusquement dans la vie publique, on a trop préjugé de leur discernement ou trop compté sur le silence de leurs passions. Qu'elle soit acceptée comme un progrès ou subie comme une nécessité, cette situation n'en existe pas moins, et c'est à quoi il faut pourvoir. L'œuvre est donc à reprendre, et si elle est difficile, elle n'en fera que plus d'honneur à ceux qui s'y seront dévoués. A Lyon, les éléments de cette reconstitution sont plus nombreux qu'en général on ne le suppose. Tout raisonneur qu'il est, l'ouvrier ne manque pas de bon sens; il est poli, ouvert, d'une intelligence prompte; il se prête à la controverse, cède à l'évidence, et, même quand il se trompe, conserve un fond de droiture et d'équité. Dans ces conditions, un changement dans l'état des esprits n'est pas impossible; il suffit d'y mettre du temps et du soin. Ce changement peut arriver par deux moyens: un retour naturel ou une action exercée sur l'ouvrier.

Ce retour naturel n'est pas une simple présomption; en plus d'une circonstance on en a eu des preuves. Ainsi, lorsqu'en 1834 les ouvriers restèrent maîtres de la ville, le premier sentiment qui éclata parmi eux fut celui de leur impuissance. Il se fit, dans ces cerveaux égarés, une lueur tardive; ils comprirent quelle responsabilité ils avaient encourue et quels embarras s'attachaient à leur triomphe. D'eux-mêmes ils rétablirent les autorités civiles dans leurs fonctions et, en l'absence de toute garnison, se formèrent en brigades pour le service des postes intérieurs. Et quand plus tard les troupes firent leur rentrée, ce fut, pour ces étranges vainqueurs, un soulagement et une sorte de délivrance: «Si les soldats du maréchal Soult, disait l'un d'eux, avaient tardé quelques jours de plus à revenir, nous aurions été capables d'aller les chercher.» A la même époque, des délégués s'étaient rendus à Paris pour présenter au gouvernement les vœux des ouvriers. Ce fut Casimir Périer qui les reçut et les mit sur-le-champ à l'aise. Ils s'étendirent sur leurs griefs, sur le mécontentement de leurs camarades, et, pressés de conclure, en revinrent à l'idée d'un tarif obligatoire, qui était alors leur mot de ralliement. Comme on le pense, l'avantage ne leur resta pas dans cette discus-

sion. Avec une fermeté mêlée de bienveillance, le ministre leur fit sentir le vide de leurs prétentions; il parla de la fabrique en homme qui la connaissait et qui à tant d'éminentes facultés unissait le génie des affaires, il leur montra leur propre ruine au bout de leurs projets inconsidérés, celle de l'industrie qu'ils aimaient, et qui, pour se soustraire à leurs vertiges, irait chercher en pays étranger un asile moins orageux. Devant ce langage appuyé de faits précis et où l'autorité du personnage était encore relevée par l'autorité de la raison, les délégués demeurèrent confondus; à peine purent-ils balbutier quelques mots et ce fut pour déserter leur cause : « Le ministre est dans le vrai, disaient-ils en sortant; nous n'avions rien de sérieux à lui proposer[1]. »

Dans une occasion plus récente, les fabricants ont pu s'assurer eux-mêmes que l'ouvrier a de ces retours spontanés. Il y a quelques années de cela, les chefs d'atelier avaient pris ombrage de l'émigration du travail et des empiétements de l'industrie rurale sur l'industrie urbaine. On était alors, si je m'en fie à mes souvenirs, sous l'empire d'événements qui donnaient aux vœux des ouvriers le caractère d'une injonction, et déjà, par l'effet de menaces accompagnées de voies de fait, le travail de la soie avait cessé dans les couvents. Il y eut donc un ralentissement très-marqué dans les ateliers des campagnes; imposé ou non, ce ralentissement se prolongea pendant quelques mois. Un pareil interdit ne provenait pas d'un sentiment bien fraternel, et les ouvriers en avaient la conscience : aussi suivaient-ils d'un regard inquiet et avec une certaine confusion les résultats de l'épreuve. Ces résultats devinrent bientôt évidents. Des plaintes s'élevaient de tous côtés, l'activité rurale avait beaucoup souffert; mais au profit de qui? de la fabrique de Lyon? nullement. L'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne en avaient seules recueilli les fruits; la France s'appauvrissait pour enrichir ses voisins. Encore quelques pas dans cette voie, et nous perdions sans retour la confection des étoffes légères; d'autres habitudes auraient prévalu et les acheteurs auraient oublié le chemin de nos marchés. Il faut dire, à la louange des ouvriers, que d'eux-mêmes ils reconnurent leurs torts et revinrent sur la faute qu'ils avaient commise. Depuis ce temps ils se sont accoutumés à voir dans la campagne un auxiliaire et non un concurrent : c'est un procès jugé et un article de moins dans le catalogue de leurs griefs. Ainsi un retour a eu lieu par la seule puissance

[1] Ces faits ont été racontés par M. Audiganne, dans son excellent ouvrage sur *les Populations ouvrières*.

des faits : cette population, si peu maniable qu'elle soit, est en même temps clairvoyante. Elle a en outre une fierté d'instinct qui, dans ses excès mêmes, est digne de respect et l'empêche de trop déchoir. M. Villermé raconte que, devant lui, des chefs d'ateliers adressaient des réprimandes à ceux de leurs camarades qui ne se conduisaient pas en gens bien élevés : « Point d'inconvenances, leur disaient-ils, ce n'est pas ainsi que vous forcerez ceux qui nous méprisent à nous estimer. » Voilà l'ouvrier de Lyon : un peu hautain, un peu ombrageux, ivre d'indépendance, mais ayant ses qualités propres, et supérieur sans contredit aux classes qui vivent d'un salaire direct.

Faut-il croire que de tels hommes resteront insensibles à une action persévérante exercée sur eux? C'est le problème qui se pose, et non-seulement à Lyon, mais dans toutes les villes où les exigences de l'ouvrier ont grandi avec sa condition. Sur bien des points on retrouve cette morgue pleine de menaces, cette défiance poussée jusqu'à l'hostilité, ces réserves secrètes, cette aigreur mal contenue, cet espoir de représailles qui survit aux mécomptes et semble s'y alimenter. Comment modifier un état de choses qui tient le pays dans une perpétuelle défensive et ne lui laisse pas une entière liberté d'esprit? Comment ramener dans les âmes cette paix dont nous avons tous besoin, ce concert de volontés si utile aux destinées de la patrie commune? Sans doute la puissance publique est là ; elle veille et sait faire respecter les droits partout où ils sont enfreints. Mais la puissance publique ne dispense pas des devoirs particuliers. La force d'ailleurs peut ajourner les difficultés ; elle ne les résout pas. C'est aux hommes de bonne volonté de voir quelle part ils doivent prendre à cette œuvre de conciliation, quelles dispositions il convient d'y apporter et quels soins il faut y mettre. Ce dévouement n'est pas celui d'un jour ; il y aura bien des préventions à vaincre, bien des animosités à désarmer ; la tâche, je le répète, n'en sera que plus méritoire. On peut ajouter que, pour les entrepreneurs d'industrie, l'obligation n'est pas purement facultative. Ceux qui se servent des ouvriers comme d'un instrument pour arriver à la fortune en répondent dans une certaine mesure devant l'opinion ; ils ont évidemment charge d'âmes. Il y va en outre pour eux d'un intérêt de conservation ; car si la société éprouvait encore, dans le cours des âges, une de ces défaillances dont nous avons été témoins, les premières conséquences en pèseraient sur eux, et d'autant plus lourdement qu'ils auraient moins fait pour les conjurer.

A Lyon, la première chose à faire, c'est de s'affranchir des im-

pressions qu'y ont laissées les luttes contemporaines. Des deux parts, la mémoire en est vivante. Les ouvriers se souviennent qu'ils ont eu les fabricants à leur merci et que, pouvant dicter la loi, ils n'ont pas même su dire pourquoi ils s'étaient battus; les fabricants n'ont point oublié que, dans de mauvais jours, ils ont été protégés par leurs ouvriers, et cette protection pèse à leur dignité. Pages douloureuses, qu'on ne peut effacer de l'histoire, mais qu'il serait temps d'effacer des cœurs! C'est aux fabricants de donner l'exemple. Ils sont même fondés à se servir de cette histoire pour montrer où aboutit et aboutira toujours la fausse économie politique, imaginée par des sophistes et qui a perverti tant d'esprits. Les ouvriers, fussent-ils de nouveau les maîtres, verraient les mêmes embarras se reproduire pour eux. Ils pourraient aller plus loin, pousser les violences jusqu'aux dernières limites, mettre à l'essai les projets d'exaction que nourrissent les plus insensés d'entre eux, violer les intérêts, attenter aux propriétés, multiplier les ruines, qu'ils n'en seraient pas plus avancés pour cela; il y aurait toujours une défaite morale au bout du succès le plus brutal. En ne croyant frapper que les autres, ils se seraient frappés eux-mêmes et de coups plus mortels. C'est qu'au-dessus des abus de la force, il y a des principes et des droits que l'homme, heureusement pour lui, ne peut anéantir et qui survivent à tous ses égarements. Que les ouvriers soient mis en demeure d'y réfléchir. A quoi bon se perdre dans les nuages et y chercher un point d'appui contre les réalités; à quoi bon se compter et croire que tout cèdera à l'influence du nombre? Le passé ne dit-il pas que ce serait de l'agitation sans profit? Il est interdit aux ouvriers, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, de rien entreprendre de sérieux contre les conditions naturelles et constitutives de l'industrie. L'industrie est un acte libre qui n'a de valeur et d'effet que par le libre consentement des parties. L'industrie a sa raison d'être, ses lois, ses éléments, son harmonie; elle fait aux ouvriers une place et leur ménage une part dans son mouvement régulier; mais elle est à l'abri des surprises et au-dessus de la contrainte, et ne marchera jamais au gré de leurs chimères ou de leurs passions.

Éclairer les ouvriers de Lyon, ce n'est que la moitié de la tâche; l'autre moitié et la plus difficile assurément, c'est de s'en faire aimer. Ici, je l'avoue, les fabricants auront besoin d'un grand et long effort, mais si long et si grand qu'il soit, peuvent-ils se refuser à le faire? N'est-ce pas pour eux une garantie qu'ils doivent poursuivre par tous les moyens? Convient-il de laisser subsister entre les

agents de la même industrie une séparation qui n'est que trop évidente et qui frappe l'observateur le plus superficiel? On dépeint l'ouvrier comme indomptable, entier dans ses rancunes et ne voulant désarmer à aucun prix. C'est voir les choses sous leur plus mauvais jour, et, en les empirant, chercher un prétexte et une excuse pour l'égoïsme. Ne vaudrait-il pas mieux adopter la donnée contraire et rendre justice à ce qu'il y a de sain et de viril dans le caractère de l'ouvrier : sa loyauté qui ne souffre que peu d'exceptions, son dévouement à l'industrie qu'il exerce, ses services dans le perfectionnement d'un art sujet à tant de variations, surtout sa résignation exemplaire dans les crises qui affectent le régime du travail? Ses défauts mêmes ne sont pas de ceux qu'on doit condamner sans réserve; il n'est ni débauché, ni ivrogne, ni paresseux; s'il ne sait pas régler son esprit, il gouverne sagement son corps; ses habitudes valent mieux que ses idées. Il veut s'élever trop vite et trop haut; de là ses écarts, ses travers et ses poursuites insensées. Sont-ce des dispositions qui éloignent toute idée de rapprochement? Ce serait méconnaître la nature humaine que de l'affirmer. Plus les caractères sont fiers, plus ils sont sensibles à de bons procédés. De quoi se plaignent les ouvriers quand on les interroge? De ce qu'on manque d'égards pour eux, de ce qu'on ne les traite pas avec les formes qui conviennent. C'est le grief principal, celui que j'ai recueilli dans beaucoup d'ateliers. On l'exagère, j'en suis convaincu, et des susceptibilités excessives s'y mêlent; pour des hommes aigris tout devient motif d'ombrage, un mot, un refus, une course manquée, une attente trop longue dans les abords des comptoirs. Misères que tout cela, et il suffirait, pour en finir, que les fabricants y veillassent avec plus de soin. En général, ce n'est pas à eux qu'on s'en prend; les ouvriers ne sont pas tous injustes; la plupart savent distinguer. S'il y a des noms qu'ils citent avec colère, il y en a d'autres dont ils parlent avec respect, et plus on s'élève dans la fabrique, plus on en rencontre qui sont dans ce cas. Malheureusement les rapports entre ces grands fabricants et les ouvriers ne sont pas directs; c'est sur les employés que la besogne retombe, et les employés sont sujets à des excès de zèle ou à des abus de pouvoir. De là des blessures d'amour-propre qui se compliquent de discussions d'intérêt; il s'en élève sur le poids des matières, sur les déchets, sur mille détails. Chaque affaire ramène ces différends et aboutit à une sorte de compromis; il en est qui ne se terminent que devant le Conseil des prud'hommes; et il est si bien reconnu que les em-

ployés les enveniment, que ce tribunal exige quelquefois la présence du fabricant pour arriver à une transaction.

Voilà deux points sur lesquels les chefs de maisons devraient porter leurs efforts : des égards plus suivis pour les personnes, et une certaine grandeur dans les petits démêlés. Dût-on faire quelques sacrifices pour cela, on en serait amplement dédommagé par le rétablissement de l'harmonie. Il faudrait, en outre, que l'esprit de bienveillance s'étendît des patrons aux intermédiaires chargés de traiter pour eux, de manière à enlever tout prétexte à la plainte. Je n'ignore pas que la constitution de la fabrique rend l'entente plus difficile à raison de la variation et de la multiplicité des rapports. Ce n'est pas comme dans la manufacture, où le même homme agit toujours sur les mêmes hommes, où des liens se forment et se maintiennent par la puissance des habitudes et la continuité des services. Le fabricant n'a pas d'ouvriers à lui, il a tous les ouvriers de la ville et des campagnes; l'ouvrier n'a pas de fabricant, il a tous les fabricants. On se prend et on se quitte ; on se voit et on se perd de vue; cela dépend des articles en cours d'exécution, de la mode qui prévaut, des ordres qui arrivent, des débouchés qui se présentent. Cette organisation exclut l'idée et détruit l'empire du patronage individuel. C'est un obstacle; mais on peut le vaincre ou du moins l'atténuer. Il suffit pour cela que la bienveillance devienne la règle de la fabrique et passe dans les mœurs. Que l'ouvrier en changeant de fabricant rencontre les mêmes procédés, que le fabricant en changeant d'ouvrier garde la même ligne de conduite, et le concert s'établira. S'il reste des deux parts quelques réfractaires, ils seront punis par l'abandon. Et qu'on ne dise pas qu'en agissant ainsi on ne recueillera que de l'ingratitude! Avec de tels calculs aucun bien ne se ferait ici-bas. L'ingratitude est de toutes les classes et de toutes les conditions ; elle est un raffinement des civilisations et la monnaie courante dans le commerce des hommes. Ici peut-être est-elle moins à craindre qu'ailleurs. Ces ouvriers ont fait une résistance trop opiniâtre pour qu'une fois rendus, on ne doive pas compter sur eux. L'essentiel, c'est qu'ils sachent et demeurent persuadés qu'on est animé de bons sentiments à leur égard. Les meilleurs céderont d'abord, puis les autres à leur exemple, et à la longue les plus endurcis finiront par se lasser de rendre le mal pour le bien.

Une des plus sûres garanties de ce changement est dans les habitudes de ces populations. L'ouvrier, le chef d'atelier du moins, a des goûts sédentaires ; il aime la vie de famille et ne s'en laisse pas

détourner par l'attrait des plaisirs extérieurs. A peine a-t-il pu, sur ses épargnes, acheter un ou deux métiers, qu'il cherche, dans sa classe même, une compagne de son choix, habile et laborieuse comme lui, et pouvant le suppléer au besoin. Tout en veillant aux soins du ménage, la femme préparera les soies, donnera quelques coups de navette, maintiendra l'ordre parmi les apprentis, hâtera la confection des pièces, aura sa part de responsabilité. Dès lors pour l'ouvrier tout se concentre dans la maison ; pendant le jour, il ne s'en éloigne guère, et quand le travail donne, on le retrouve à dix heures du soir assis devant son métier. A-t-il des moments libres et quelque argent à sa disposition, il les emploie à orner son intérieur et à y introduire quelques raffinements. L'atelier sera blanchi et approprié, et la chambre contiguë aura quelques meubles de plus, une glace, une pendule, des estampes sur les murs, un papier neuf, même un tapis, qui est le grand luxe de ces ménages. Quand vient le dimanche, la transformation est complète; des habits de ville ont remplacé la blouse et la casquette de l'atelier : hommes et femmes se confondent par le costume avec les classes bourgeoises; les toilettes touchent presque à l'élégance. Sur ce point il y a excès, et la dépense n'est pas constamment tenue au niveau des ressources; mais c'est le défaut dominant de l'ouvrier de Lyon, il veut s'élever, il veut faire bonne figure. Aussi ne va-t-il pas au cabaret ; c'est dans les cafés qu'il s'installe, et surtout dans ces cafés chantants où la musique est l'accompagnement des consommations. Cherche-t-il des jouissances plus grandes? Il s'établit, longtemps avant l'ouverture, devant le guichet des théâtres, afin d'avoir des places de choix. Et il n'est pas seul à se donner ces divertissements; il a sa femme avec lui, quelquefois ses enfants : c'est une partie de famille. La soirée finie, une petite brèche a été faite à la bourse commune; n'importe! on a vu l'opéra ou le vaudeville nouveau; le souvenir en restera pour défrayer les veillées de l'atelier, et on n'en aura que plus de cœur à l'ouvrage.

Evidemment un peu d'imprévoyance se mêle à tout cela; cet argent aurait pu recevoir un meilleur emploi; il fera un vide quand le travail sera ralenti et surtout quand la vieillesse ou les infirmités arriveront. Et pourtant faut-il regretter qu'avec une dépense moindre l'ouvrier se fût procuré des plaisirs plus grossiers, qu'il les eût pris seul et y eût contracté un de ces vices qui mènent à l'abrutissement? On ne peut pas d'ailleurs exiger de cette classe des vertus que les autres classes ne possèdent pas. Où sont celles dont le séjour

des villes n'ait pas altéré les mœurs et qui aient lutté avec succès contre les séductions qui s'y multiplient? Ce penchant vers des goûts plus relevés n'est pas un signe de déchéance; il pourrait même servir à l'éducation de l'ouvrier, si l'on s'en occupait avec plus de suite et des moyens plus ingénieux. Le théâtre, par exemple, ne pourrait-il pas devenir, pour l'ouvrier des villes, la source d'un enseignement moral? Il en a la passion et en a toujours réfléchi l'influence. C'est le théâtre qui l'a fait ce qu'il est, révolutionnaire, plein de lui, mal à l'aise dans sa condition et aspirant à en sortir, croyant qu'il n'y a de bien faites que les choses où il met du sien. Or, si le théâtre a causé le mal, le théâtre peut le guérir, et, pour cela, il ne faut pas songer à un théâtre en vue de lui seul, mais à un théâtre en vue de tout le monde. L'illusion de quelques hommes de bien est de croire qu'on pourrait imaginer, à l'usage des ouvriers, des distractions honnêtes, toutes spéciales et qui lui fussent appropriées. Des distractions de ce genre, l'ouvrier n'en voudra pas; il lui répugne d'être traité comme une catégorie à part; son goût est d'aller où va la foule, où vont les gens qui lui sont supérieurs par la fortune et par la position; il n'aime pas qu'on règle ses plaisirs et se réserve de les régler lui-même. C'est donc par une réforme générale et non par des réformes particulières qu'on peut agir sur lui : si la société veut que les ouvriers s'amendent, il faut qu'elle s'amende elle-même.

Ce penchant vers une existence plus raffinée frappe les regards, quand on compare les anciens quartiers de la fabrique avec ceux qu'elle occupe aujourd'hui. Ce ne sont plus des maisons basses et enfumées, des ruelles infectes et étroites, comme on en trouve encore au pied des coteaux de Fourvières, de Saint-Irénée et de Saint-Just, ces vieux berceaux de l'industrie; ce sont des habitations élevées et aérées, des rues propres et larges, qui se déploient sur les sommets de la Croix-Rousse et dans les plaines des Brotteaux. Là, l'air circule abondamment, et aux moindres rayons du soleil, toutes les croisées s'illuminent. La hauteur des lambris, qui varie de neuf à onze pieds, la grandeur des pièces prouvent qu'on a tenu compte, en les construisant, de la vie et de la santé des hommes; ils n'y sont plus entassés, et dans beaucoup d'ateliers les soupentes qui servaient aux compagnons et aux apprentis ont été supprimées. De toutes les améliorations, c'est celle qui laisse l'impression la plus avantageuse. Une cage d'escalier, qui pourrait être mieux tenue, conduit à des étages sur lesquels s'ouvrent deux ou trois et jusqu'à quatre portes de logements d'ouvrier. Les loyers, quoique renchéris, se maintien-

nent encore dans des limites raisonnables ; ils varient de 200 à 350 francs, suivant la grandeur et le nombre des pièces, la position et l'état de l'immeuble. Il est à remarquer qu'un quartier où l'ouvrier s'établit exclut, pour ainsi dire, les locataires d'une autre classe. Autour de lui se groupent seulement les industries qui pourvoient à ses besoins et profitent de ses dépenses. Hors de ce cercle d'approvisionnement, tout le reste se compose d'ouvriers. Ainsi la bourgeoisie et le commerce s'arrêtent à mi-côte de la Croix-Rousse, et juste au point où commencent les habitations des tisserands, et quant à la lie des grandes villes, elle va chercher un asile dans le faubourg de la Guillotière ou dans les rues tortueuses de la vieille cité. L'ouvrier ne se mêle donc pas, et surtout il répugne aux mauvais voisinages. Il en résulte que la police a peu affaire dans les quartiers qu'il habite, quand il s'agit de délits communs. C'est ailleurs qu'il faut aller chercher les justiciables des Cours d'assises et des tribunaux correctionnels. L'ouvrier peut s'abuser sur ses droits politiques, il ne se trompe pas sur ses devoirs civils ; il sait ce qu'il faut respecter, et s'il n'était pas retenu par sa conscience, il le serait par ses goûts domestiques et ses habitudes de travail.

Ce que je viens de dire touche surtout aux chefs d'ateliers ; pour les compagnons, il y a des distinctions et des réserves à faire. Parmi ces derniers, il y en a qui aspirent à la maîtrise, et à l'aide de quelques efforts et en veillant bien sur eux-mêmes, ils y parviennent presque toujours. Alors ils achètent un métier, prennent une femme, s'établissent et deviennent chefs. Quant à ceux qui, par l'effet du sort ou de quelques erreurs de conduite, ne peuvent franchir ce pas décisif, ils restent compagnons et célibataires pour la plupart. Autrefois, dans ces conditions mêmes, ils trouvaient un frein et une règle dans leur cohabitation avec les chefs d'ateliers ; cette règle et ce frein, je l'ai dit, n'existent plus. Le compagnon a pris des habitudes nomades qui altèrent chaque jour ses mœurs. Dans la sphère du travail, il devient de moins en moins maniable, commande quand il devrait obéir, se refuse à tout autre service que celui de sa tâche, affecte une indépendance absolue et la témoigne en changeant d'atelier. Hors du travail, il mène une vie décousue, gaspille son argent quand il en a, s'endette quand il n'en a plus et passe ses heures oisives à courir les cabarets et les spectacles économiques. Il a en outre des opinions très-ardentes et ne se gêne guère pour les manifester. Ces effervescences ne sont pas, pour les chefs d'ateliers, un médiocre embarras, et d'autant plus qu'ils répondent, dans une certaine mesure,

des compagnons qu'ils emploient. Ceux-ci ont-ils des comptes arriérés avec le marchand de vin, le traiteur, le logeur, les usages de la fabrique en rendent les chefs d'ateliers responsables. De là des explications, des remontrances qui tournent à l'aigreur et des débats qui aboutissent souvent au Conseil des prud'hommes. Cependant le fond de cette population n'est pas mauvais : elle se défend par son origine. Les compagnons se recrutent ordinairement dans les campagnes et en apportent de bons sentiments qui survivent même à leurs écarts. Il en vient de la Savoie, du Bugey, du Forez, du Dauphiné, de la Bresse, pays où les habitudes sont saines et les principes fortement enracinés. Aussi, tout indisciplinés qu'ils soient, les compagnons gardent-ils une certaine loyauté pour ce qui touche aux questions d'intérêt ; jusqu'au bout leur première éducation les accompagne et les préserve.

Une classe plus intéressante est celle des ouvrières qui arrivent des mêmes provinces pour demander à la fabrique du travail et une profession. On les désigne sous le nom de *compagnonnes*. Celles-ci sont les véritables enfants de l'atelier ; elles y sont nourries et logées ; elles s'y attachent comme à un autre foyer de famille. Apprenties d'abord, elles commencent, après une année d'épreuve, à gagner une part de tâche, puis elles arrivent à la tâche entière comme les compagnons. La seule différence est dans le prix des salaires. Le gouvernement de ces ouvrières est aussi facile que celui des ouvriers l'est peu. Elles sont douces, polies, obéissantes, se prêtent à tous les services intérieurs et ne se rebutent ni ne se plaignent. La plupart conservent les sentiments religieux dont leur enfance a été nourrie. Elles sont, en outre, très-aptes au travail de la soie, y montrent de l'habileté et, quand il le faut, une certaine vigueur. Les étoffes qui sortent de leurs mains sont propres et faites avec conscience. Aussi les chefs d'ateliers, toutes les fois qu'ils le peuvent, leur donnent-ils la préférence ; ils trouvent en elles plus de fidélité, plus de sûreté, plus d'exactitude. Point de débat avec elles, point de temps perdu en propos. Elles vivent ainsi, se perfectionnant dans leur art, trouvant le moyen de faire des épargnes, même sur les salaires les plus modiques, s'amassant une petite dot et attendant un parti. Les plus heureuses ont cette chance et font cette fin ; elles épousent un ouvrier, et, après un apprentissage laborieux dans la maison des autres, elles conduisent la leur. Il en est pourtant qui ne suivent pas un chemin si droit et qui dévient ; bien des séductions les entourent, et elles n'y résistent pas toujours. Les plus jolies y

sont les plus exposées ; les commis de fabrique les convoitent comme une proie facile et les abandonnent après en avoir abusé. Le mélange des sexes dans les ateliers est aussi une occasion de chutes ; mais ici du moins la réparation est possible et les liaisons se légitiment tôt ou tard. Peut-être sur ce point délicat les chefs d'ateliers montrent-ils trop peu de sollicitude ; en général ils ne pensent pas que leur patronage doive s'étendre au delà du travail et de la police de l'atelier ; pour le reste, ils ont de grandes tolérances. Ces jeunes filles leur sont pourtant confiées à un âge où la surveillance est le plus nécessaire ; elles n'ont d'autre appui, d'autres conseils que ceux de la famille qui les a recueillies. N'y a-t-il pas là une sorte d'adoption ou du moins une tutelle ? Il est vrai que ce régime défectueux de la fabrique se présente ici avec ses mêmes inconvénients. Si fidèles que soient les ouvrières, les fluctuations du travail ne leur permettent pas de rester attachées au même atelier. Change-t-on d'article ? on change aussi de bras, et il n'y a plus place pour des femmes, là où des hommes seuls peuvent être utilement employés. Dès lors les chefs ne se regardent pas comme liés étroitement à des auxiliaires qui peuvent leur échapper, et il ne reste plus à ces jeunes filles qu'à se gouverner et à se bien diriger elles-mêmes.

Pour les apprentis, la situation est pire encore, mais elle provient autant et plus de leur fait que de celui des maîtres ouvriers. Le contrat dont ils relèvent est sagement réglé et en général loyalement exécuté. Il y a des apprentis à titre gratuit, d'autres à titre onéreux, et la durée de l'apprentissage varie en raison de ces conditions. Elle est en moyenne de quatre ou cinq ans. Pendant ce temps l'apprenti doit un travail dont les heures sont fixées, et en échange le chef d'atelier lui doit la nourriture, le blanchissage et le logement. Les parents pourvoient aux autres dépenses. En outre, tout apprenti peut réclamer sa tâche, dès qu'il se croit en mesure de l'exécuter, c'est-à-dire un travail déterminé, au bout duquel il entre en partage dans le prix des façons. Il est rare qu'après deux ans d'épreuve il n'en soit pas arrivé là. Tout marcherait bien ainsi sans les froissements qu'amène la vie commune. D'un côté, quelques patrons abusent des forces de l'apprenti ; de l'autre, les apprentis abusent de la patience du patron ; l'un, trop âpre sur ses intérêts, exige plus qu'on ne lui doit ; l'autre, cédant à de mauvais conseils, ne rend pas tous les services auxquels il s'est engagé. Il en résulte de telles querelles, que les principaux chefs d'ateliers se refusent à former des apprentis. Il existe bien une surveillance, exercée par les prud'-

hommes avec un zèle qu'on ne saurait trop louer ; elle n'a fait que diminuer le mal. Là encore le patron ne comprend pas l'étendue de son rôle. S'il met quelque conscience dans l'éducation professionnelle de l'apprenti, il n'a aucun souci de son éducation morale. Il l'abandonne à ses instincts et ne cherche à le préserver ni des mauvaises habitudes ni des mauvais exemples. Aussi, les actes d'insubordination vont-ils croissant, et, si l'on n'avise, une dissolution générale pourra s'ensuivre. L'apprentissage est la pépinière de la fabrique ; il ne peut s'affaiblir sans qu'elle s'énerve, ni s'altérer sans qu'elle soit frappée. Pour les enfants il y a aussi quelques soins à prendre. L'emploi, il est vrai, en diminue chaque jour ; les nouveaux métiers se passent de leur aide ; on n'en compte plus comme autrefois trois ou quatre mille qui étaient de véritables martyrs, en butte à toutes les brutalités des compagnons. Mais si peu nombreux qu'ils soient, on ne peut les abandonner à des traitements pareils. Sur les métiers à grandes dimensions, on retrouve encore ces chétives créatures qui, pour une soupe et quinze sous par jour, font l'office de *lanceurs* et reçoivent des soufflets pour chaque mauvais coup de navette. Ce spectacle déshonore une civilisation, et il serait temps d'y mettre fin.

Pour avoir une idée précise de ce monde d'ouvriers et de l'esprit qui y règne, on ne saurait mieux faire que de recourir aux registres du Conseil des prud'hommes. Le dernier document livré à la publicité établit que dans le cours d'une année 4,624 causes ont été appelées ; 1,616 entre fabricants et chefs d'ateliers ; 1,505 entre chefs d'ateliers et compagnons ; 966 entre chefs d'ateliers et apprentis ; 537 entre chefs d'ateliers et dévideuses. Sur ce nombre, l'industrie de la soierie compte 4,492 causes où la proportion des qualités des parties se maintient sur le même pied. Ainsi les différends de fabricants à ouvriers entrent pour un tiers dans le total ; les différends d'ouvriers à ouvriers composent les deux autres tiers : d'où l'on peut conclure que l'harmonie est moins grande au bas qu'au sommet de la hiérarchie. Les motifs de ces discussions sont très-divers, et il suffit de s'en tenir aux plus généraux. De fabricant à ouvrier, ce qui domine, c'est l'inexécution des contrats. Tantôt le chef d'atelier, après avoir reçu la matière et agréé les dispositions d'une étoffe, se refuse à la mettre en main sur le prétexte que le salaire convenu est trop modique ; tantôt, au lieu de livrer sa pièce à jour fixe et comme il l'a promis, il se retranche derrière un ancien usage qui lui permet de la garder un an et un jour. Tels sont les

as les plus nombreux, et l'on peut dire que le fabricant ne les porte u'à son corps défendant devant cette juridiction amiable ; par des oncessions volontaires, il tranche beaucoup de petits procès. Entre chefs d'ateliers et compagnons, il n'y a qu'un litige, mais il est réquent ; c'est le manque d'assiduité quand on travaille en commun, t le payement des dettes quand on se quitte. Entre chefs d'ateliers t apprentis, il s'agit presque toujours de la résiliation des contrats, oit à cause de la faiblesse des sujets, soit pour un excès dans la âche qu'on leur impose, soit pour des faits d'insubordination. Enfin, entre les chefs d'ateliers et les dévideuses, les règlements de compte figurent en première ligne parmi les contestations, et les moins tristes ne sont pas celles où ces pauvres ouvrières, pour recouvrer ce qui leur est dû, sont obligées de recourir à la justice. Voilà une statistique morale où tous les griefs sont en présence, et qui donne une idée exacte du trouble des relations.

Ce n'est pas que ces populations manquent d'un certain discernement, mais leur imagination les emporte trop haut et trop loin ; c'est surtout par l'imagination qu'elles s'égarent. On ne saurait croire quel empire elle exerce sur les ouvriers et quelle part elle a dans leurs déterminations. Quelques mots suffisent pour les enivrer et les enlever. Voient-ils sur un drapeau : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant, » ils quittent leurs métiers et se jettent dans la rue. Leur dit-on : « Le droit en raison des besoins et le travail en raison des forces, » ils croient tenir la clef des destinées humaines et aux chimères des autres ajoutent les leurs. A quoi tient cette disposition ? Est-ce à la profession, est-ce au tempérament ? Les deux causes y concourent. Lyon touche de bien près au Midi, où les cerveaux sont si inflammables, et le travail des bras laisse à la tête une liberté dont elle abuse. Dieu sait quels vastes projets sont en germe dans les plus humbles ateliers, et combien de réformateurs méconnus y poursuivent le problème d'une régénération universelle ! Le côté personnel y tient une grande place, et en songeant aux autres, l'ouvrier a bien soin de ne pas s'oublier ; le but est commun si les moyens diffèrent. Toujours est-il que leur imagination reste tendue à l'excès et domine au préjudice de la raison. Cet état de son esprit livre l'ouvrier à toutes les captations et à tous les empirismes. Défiant et crédule, il ne sait ni se rendre, ni se défendre à propos. Tombe-t-il malade ; ce n'est pas au médecin qu'il s'adresse. Il en a un à sa porte, il en a d'autres qu'une société de secours mutuels indemnise et dont les soins sont gratuits ; n'importe ! il ira, à deux, trois lieues

de là, à Villeurbanne ou ailleurs, chercher un guérisseur dont il payera chèrement les drogues. Et de tout ainsi. Il n'est pas jusqu'à cette épidémie aléatoire au milieu de laquelle nous vivons, qui n'ait exercé sur lui son influence et fait des ravages dans ses rangs.

Un jour que j'entrai en curieux à la Bourse de Lyon, je remarquai, dans un coin du préau où elle se tient, un petit groupe qui avait des allures et une physionomie toutes distinctes. J'allai aux informations : « C'est, me dit-on, la coulisse des canuts. » Évidemment j'étais sur mon terrain, et, sans affectation, avec une manœuvre prudente, je m'en rapprochai. Les conversations y étaient fort animées, les esprits singulièrement échauffés. — « L'autrichien baisse, disait l'un, comprenez-vous cela ? — Dame, répondait l'autre philosophiquement, quand tout baisse. — Pour le reste, c'est naturel, répliquait le premier, mais les autrichiens ! les autrichiens ! avec des recettes qui augmentent chaque jour ! Il y a une cabale là-dessous. » Il faut dire, comme explication à cet entretien, qu'aucune valeur ne joue à Lyon un plus grand rôle que celle des chemins de fer autrichiens. Les ateliers en ont été inondés ; les petites comme les grandes épargnes y ont trouvé leur emploi ; aussi la spéculation s'en occupe-t-elle par préférence. Le cours de l'autrichien est donc l'objet d'un grand souci local ; les ateliers s'en occupent, et, de la Croix-Rousse à Perrache, les fronts s'éclairent ou se rembrunissent suivant la hausse ou la baisse du titre favori. Avec moins d'imagination, peut-être les ouvriers auraient-ils cherché un autre placement. Ils ont près d'eux les chemins de Marseille et de Lyon, celui de Genève, qui sont de toute convenance et dont ils peuvent suivre le mouvement. Mais c'est précisément pour cela que les ouvriers les recherchent moins : ces chemins ne se prêtent pas aux chimères ; on les voit, on les connaît trop. Les autrichiens sont loin, ils ont tous les prestiges de la distance. On peut les embellir par la pensée, les parer des plus belles couleurs, faire des rêves à leur sujet ; entre eux et les chemins voisins, il y a la différence de la réalité à la fable. Ainsi s'explique la popularité dont jouit l'autrichien dans la coulisse des canuts. On s'y occupe pourtant d'autre chose ; une fois engagés, ces spéculateurs de second ordre ne se refusent à aucun des raffinements du jeu. Naguère, le mal avait pris des proportions dont il y avait sujet de s'alarmer. On citait, au sein des ateliers, quelques hommes, pauvres hier, qui avaient fait fortune dans un coup de dés, et les ouvriers, éblouis par l'exemple, déplaçaient déjà leurs épargnes pour les jeter dans ce gouffre qui en a tant dévoré ; ils voulaient deman-

der au hasard l'aisance et le repos que le travail leur refuse. Fort heureusement, un retour a eu lieu ; ces fortunes se sont anéanties aussi promptement qu'elles s'étaient élevées. La leçon a porté ses fruits, et le cercle des victimes ne s'est plus agrandi.

Il ne me reste qu'à ajouter un dernier trait, pour faire comprendre jusqu'où l'imagination des ouvriers peut les conduire. Tout récemment, il est mort à Paris un homme qui, nourri de sciences exactes, a essayé de les introduire dans les sujets qui s'y prêtent le moins et d'asseoir une religion à lui sur des fondements mathématiques. C'est Auguste Comte, dont notre confrère M. Franck a raconté, dans une savante analyse et avec une grande sûreté de jugement, la vie et les travaux. Sa religion était la religion positive, ou le *positivisme*, pour employer le mot dont il se servait, un mot assorti à l'idée et barbare au même degré. Il était à croire que cette religion n'avait pas franchi le petit cercle d'adeptes dont cet homme était entouré, qu'elle avait tout au plus agi sur cette classe de demi-savants que tourmentent les idées fixes et qui, à force de vouloir être logiques, arrivent le plus naturellement du monde à l'absurdité. Qu'on juge de ma surprise, lorsqu'un jour, dans le cours d'une visite, ce mot sortit de la bouche d'un ouvrier. Je lui demandais si, dans la fabrique, les principes religieux étaient le fait dominant : « Nous, monsieur, me dit-il, nous sommes positivistes. » J'avoue que je ne le compris pas d'abord ; on aurait fort affaire si l'on voulait se tenir au courant de tous les dérèglements du cerveau et des mille formes que revêt la folie humaine. Et comme j'insistais : « Nous sommes positivistes, me répéta-t-il, nous croyons au positivisme. » Puis il vint au secours de mon ignorance et s'efforça de me prouver que ce culte était le seul dont des hommes raisonnables pussent s'accommoder. J'épargne à l'Académie les divagations auxquelles il se livra et ses commentaires fort étendus sur la religion positive. Ce qu'il y eut de plus positif pour moi, c'est qu'il répétait une leçon apprise et n'avait pas la conscience des impiétés qu'il me débitait. Ainsi cet homme que le travail tenait assujetti, et qui, plus d'une fois, devait être aux prises avec les besoins de l'existence, avait trouvé le moyen et le temps de se composer non-seulement une économie politique et une politique à son usage, mais encore une religion. Cette dernière était évidemment un objet de luxe ; il aurait dû s'en tenir à celle qui, dans ses jeunes années, avait ému son cœur et pénétré son esprit.

On a vu que, dans les agitations de Lyon, c'est toujours du sa-

laire qu'il s'agit : dans les troubles sérieux comme dans les grèves passagères, la redoutable question reparaît, constamment la même après comme avant, et sans cesse ramenée sans être jamais résolue. Il s'attache donc un vif intérêt à savoir quelles sont les conditions de ce salaire, s'il est raisonnable ou insuffisant, s'il demeure sur la limite des besoins ou s'il laisse quelque chance à l'épargne. Malheureusement, l'institution de la fabrique ne permet pas de recueillir des chiffres bien précis et ne comporte que des évaluations un peu arbitraires. A Lyon, il n'y a point de place pour les généralités; tout se compose de détails et de nuances. Non-seulement le travail de la campagne n'est pas rétribué comme celui de la ville, mais dans la ville même il y a autant de prix de façons que de variété d'étoffes. On ne paye pas le travail du velours comme celui du taffetas, les unis comme les façonnés, les tissus légers comme les tissus forts. Les conditions changent avec les dimensions, elles changent aussi avec les hommes, suivant leur degré d'activité et d'habileté. Dans les façonnés ces modifications vont à l'infini; chaque dessin fait l'objet d'un marché spécial et se paye à raison des complications qu'il amène. Voilà les premières difficultés; les eût-on vaincues qu'il s'en présenterait de plus grandes. Les métiers de Lyon n'ont pas une occupation assez suivie et assez régulière pour que, déduction faite des jours fériés, on puisse obtenir un total exact en multipliant le prix des façons par le nombre des journées ouvrables. Il y a des chômages et ces chômages ne sont pas uniformes pour tous les ateliers; il dépendent d'abord de l'état de l'industrie, et de la rareté ou de l'abondance des commandes; ils dépendent également de la nature du travail et du temps d'arrêt qu'exige le montage des métiers. Ce serait un nouveau calcul à faire, et comment saisir des éléments si fugitifs? On se livrerait à une enquête aujourd'hui, que demain elle serait à recommencer. Par sa mobilité même et avec les circonstances qui l'accompagnent, le salaire de détail échappe à une quotité fixe, et par suite le salaire moyen ne peut être évalué que par approximation.

Même à ce degré d'avancement, la question n'est pas résolue; il faut encore savoir comment le prix du travail se distribue parmi les coopérateurs. C'est le chef d'atelier qui reçoit le montant des façons; mais elles ne lui sont pas acquises, il en doit compte. Pour le compagnon ce compte est facile; on lui délègue la moitié des façons sur les pièces qu'il a fabriquées, la moitié brute, sans retenue ni frais. Ce départ fait, le chef d'atelier garde le reste. Mais ce

n'est pas, bien s'en faut, un produit net; il y a diverses charges à en déduire, telles que l'usure, l'entretien et le remplacement des métiers, les débours dans les montages, l'éclairage et le loyer du logement, enfin mille dépenses qui sont à considérer. Il y a, en outre, les apprentis pour lesquels une balance est à établir. Si on ne les paye pas, ils coûtent, et souvent plus qu'ils ne rapportent. Tout cela constitue pour le chef d'atelier une position particulière, difficile à définir; ce n'est plus un ouvrier, c'est un entrepreneur en sous-ordre, qui gagne plus ou moins, suivant qu'il a bien ou mal fait ses calculs, et qui peut, dans des conditions identiques en apparence, végéter ou réussir. Dès lors, comment le soumettre au régime des catégories communes, et faire entrer dans le même cadre des positions sujettes à tant de diversités? Donc, tant à désirer qu'il soit de connaître exactement ce que rend la confection des étoffes, dans toute l'échelle de ceux qui y coopèrent, on ne peut arriver qu'à des appréciations susceptibles d'erreurs. Bon gré mal gré il faut s'en tenir aux renseignements que fournissent les parties intéressées, et, ces réserves faites, j'exposerai à l'Académie ceux que j'ai recueillis.

Parmi les chefs d'ateliers, il règne, comme on vient de le voir, une grande inégalité. Quelques-uns se trouvent dans des conditions exceptionnelles; on en cite qui sont propriétaires de leurs maisons, d'autres qui ont pu réunir un petit capital de 20,000 à 30,000 francs : ce sont les privilégiés, et ils sont très-rares. Pour en arriver là, il a fallu ou une habileté hors ligne ou une stricte économie, quelquefois les deux. En dessous se range le gros des bons chefs d'ateliers avec des recettes brutes qui varient, pour un travail suivi, de 3,000 à 4,000 francs par an. Ensuite viennent les chefs moins favorisés, qui ne poussent pas leurs recettes au delà de 2,000 à 2,500 francs. Enfin, au dernier échelon, se trouve la masse des chefs qui, à raison d'un moindre nombre de métiers ou d'un outillage plus défectueux, n'atteignent pas le chiffre de 2,000 francs et descendent jusqu'à 1,200 et 1,000 francs de recette. Ce sont les plus fondés à se plaindre, et presque toujours ils sont les plus résignés. En général, on calcule que, pour rétribuer convenablement son propriétaire, un métier doit rendre de 1 fr. 50 c. à 2 francs par jour. Dans les façonnés ce produit s'élève à 4, 5 et jusqu'à 8 francs, et il semblerait que c'est là un grand avantage. Cependant les chefs d'ateliers les plus intelligents préfèrent le travail des unis, et cela pour plusieurs motifs. Quand une stagnation se déclare, les mé-

tiers de façonnés sont les premiers à s'arrêter, et ils ne se remettent en mouvement que longtemps après les autres. Ils sont, en outre, grevés, à chaque changement de pièce, par les intermittences et les dépenses du montage. Les métiers d'unis n'ont point ces inconvénients; ils battent, même dans le cours des crises, et une pièce y remplace l'autre, presque jour par jour et sans exiger de changement dans l'appareil. Ce sont des gagne-petit, mais ils font rarement défaut, et quand, au bout de l'année, on aligne les comptes, il se trouve que les recettes modiques ont plus profité que les grandes.

Le bénéfice des métiers représente invariablement le salaire du compagnon; quand le métier rapporte 5 francs au chef d'atelier, il rapporte au compagnon 5 francs; quand il rend 2 francs, c'est 2 francs qui lui reviennent; si le produit descend à 1 fr. 50 c., le compagnon se voit réduit à 1 fr. 50 c. Ce salaire est l'extrême limite dans des temps occupés; il ne fournit en résultat qu'une ressource de 450 francs pour 300 jours de travail plein, et, dans ces termes, la vie est bien dure pour qui habite une grande ville où les octrois sont chers et les loyers élevés. C'est alors que la main-d'œuvre change d'agents et passe aux compagnonnes, qui ont de moindres besoins, ou dans les ateliers ruraux, où la vie est moins coûteuse. A cette émigration correspond un nouvel abaissement des façons, qui déclinent jusqu'à 1 fr. 25 c. et 1 franc par jour. Cependant tous les compagnons ne sont pas dans cet état de gêne. Il en est qui valent les maîtres pour l'habileté, et qui font la loi au lieu de la subir. Ceux-là gagnent facilement de 800 à 1,500 francs par an, pour peu qu'ils s'astreignent à une activité régulière. Mais l'épargne n'en retire rien; les plus industrieux sont en même temps les plus prodigues; on dirait que l'argent leur pèse, et, si bien rétribués qu'ils soient, ils s'arrangent toujours de manière à s'endetter. Il y a, dans le passage de l'Argue, deux établissements qui, au débit des liquides, joignent l'attrait de représentations gratuites. Si l'on y pénètre, à travers le brouillard qu'exhalent six cents pipes allumées, on aperçoit des consommateurs attablés, qui, entre deux cruches de bière, s'intéressent aux émotions de la jeune première, ou prennent à partie l'amoureux. La majorité se compose de compagnons. Ils ont laissé sur le métier une pièce d'étoffe qui doit être livrée le lendemain; le chef d'atelier en gémit, sa femme se lamente, le fabricant se fâchera, peu importe; le compagnon est au-dessus de ces considérations; son gousset est garni, c'est l'essentiel; il videra quelques bouteilles de plus, saura comment marche la pièce, et si le dénoûment est à son gré.

Les conditions de la vie matérielle sont, à Lyon, à peu près les mêmes que dans toutes les grandes cités. Le rayon d'approvisionnement est pourtant des plus favorables que l'on connaisse. A ses portes, Lyon a le Beaujolais pour les vins, le Charolais pour le bétail, la Bresse pour la volaille; la marée lui arrive de la Méditerranée et de l'Océan; le gibier abonde dans le Dauphiné et le Forez; la Franche-Comté et les Alpes lui fournissent la venaison. On se piquait autrefois d'y bien vivre et d'y vivre à bon marché. Cette situation a changé, dans ces derniers temps surtout; un renchérissement général a pesé sur les subsistances, et sur les plus nécessaires comme sur les plus recherchées. Le régime de l'ouvrier a dû s'en ressentir; il a dû ou augmenter sa dépense ou retrancher sur ses besoins. Cependant rien de ce que j'ai vu n'annonçait la privation ni la souffrance. Quand je surprenais le chef d'atelier dans son repas, j'apercevais de la viande sur la table, des légumes, une bouteille de vin et du pain de très-bonne qualité. Les mets paraissaient bien préparés, et ils étaient servis dans des plats de faïence généralement propres et pas trop ébréchés. Les repas sont au nombre de trois : un déjeuner, un dîner et un souper. A combien reviennent-ils par tête? Cela dépend de l'ordinaire, qui est naturellement réglé sur les ressources de la maison. Les renseignements que j'ai obtenus, les notes que j'ai prises et qui embrassent un certain nombre d'ateliers, et dans tous les ordres, me font évaluer à 1 franc ou 1 fr. 25 c., par tête et par jour, la nourriture des chefs d'ateliers et de leur famille, et à 75 centimes ou 1 franc celle des compagnons; à quoi il faut ajouter pour les autres dépenses d'entretien, de chauffage et d'éclairage, 1 fr. 25 c. au moins pour les premiers, et 50 centimes pour les seconds. C'est dans l'ensemble 2 fr. 50 c. et 2 fr. 25 c. pour les chefs d'ateliers, et 1 fr. 75 c. ou 1 fr. 50 c. pour les compagnons. Le surplus, quand il y en a, s'en va en plaisirs et en consommations de luxe. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux que M. Villermé a recueillis en 1835 et 1836, avec sa précision habituelle, d'où l'on peut conclure que le renchérissement des subsistances a porté tout entier sur la quantité ou sur la qualité des denrées. Il y a, en outre, de grands écarts entre le sommet de la fabrique et les derniers degrés. Pour quelques ménages qui dépassent la proportion moyenne, il y en a beaucoup d'autres qui ne l'atteignent pas. Les circonstances particulières dominent alors : c'est l'âge, c'est la conduite qui règlent la position; c'est surtout l'aptitude des femmes à gouverner leur intérieur. Les femmes jouent un grand

rôle dans la vie des ateliers : elles en sont l'âme et la défense. Suivant qu'elles sont entendues ou inhabiles, laborieuses ou négligentes, économes ou prodigues, l'atelier prospère ou dépérit. En général, elles ont plus d'ordre et de bon sens que leurs maris. Elles sauvent alors ce qui peut être sauvé, et, ce qu'elles ne peuvent pas empêcher, elles l'atténuent. Sous l'influence d'une femme rangée, l'ouvrier le plus dissipé s'amende, et à la longue se met au même pas. Toujours ensemble, toujours en présence, ils s'identifient forcément, et, dans cette action quotidienne, c'est le plus sage qui prend le dessus, et en définitive donne le ton à l'autre.

Voilà comment se passent les choses dans les ateliers de Lyon, quand la fabrique est en activité et que les bras y ont de l'emploi. Si la condition n'est pas brillante, elle est tolérable et au moins équivalente à celle que peuvent offrir d'autres industries, celles du coton, par exemple, de la laine ou du lin. Le salaire, bien employé, suffit aux besoins, et, s'il était continu, laisserait un excédant disponible. Mais vienne une crise, et cette existence éphémère s'écroule à l'instant. Dès que le travail cesse, la misère frappe aux portes de l'ouvrier et s'accroît à mesure que le chômage se prolonge. Ces quartiers, si bruyants et si animés naguère, sont le siége du silence et du deuil. Le peu de salaire qui survit s'abaisse dans des proportions ruineuses et dérisoires ; l'ouvrier est à la merci du fabricant, comme celui-ci est à la merci des ordres bien rares qui lui parviennent. L'équilibre est donc brusquement rompu entre les ressources et les besoins ; et comment combler ces vides ? Les épargnes y servent d'abord, et l'ouvrier voit s'échapper de ses mains, écu par écu, les petites sommes qu'il a péniblement amassées ; quand elles touchent à leur fin, il faut aviser autrement. Alors c'est son mobilier dont il se défait ; c'est son métier qu'il aliéne ou qu'il engage. Et ce n'est pas sur une population restreinte que portent de semblables souffrances et un dénûment si douloureux. La crise, quand elle éclate, frappe à Lyon quatre-vingt mille âmes et quatre-vingt-dix mille dans les villages environnants. Si encore ces crises n'arrivaient que de loin en loin, comme une épidémie passagère qui s'éteint sur les victimes qu'elle a emportées. Mais c'est régulièrement et d'une manière périodique qu'elles sévissent ; on dirait même qu'elles mettent de moins en moins d'intervalle dans leurs redoutables apparitions. L'histoire de l'industrie en est pleine, et, pour ne parler que des plus récentes, il y en a eu une en 1854, comme nous en avons une en 1857 et 1858 ; les unes sont plus bénignes, les autres plus violentes ; toutes se res-

semblent par leur marche et par leur ténacité. De pareils accidents devraient donner à réfléchir; ils touchent à de nombreuses existences. L'ouvrier les supporte, il est vrai, avec une résignation pleine d'héroïsme; il s'incline devant la nécessité; les rigueurs de l'épreuve désarment jusqu'à sa plainte. Seulement, lorsqu'il s'en relève, ce souvenir l'obsède et le poursuit, et de là naissent dans les cœurs ce mécontentement opiniâtre, ces fermentations sourdes qu'il est si difficile d'en extirper.

Les vices de cette situation ne proviennent pas du fait des hommes; ils tiennent au régime de la fabrique. Des institutions ont été imaginées pour y porter quelques remèdes; les unes sont en vigueur, les autres à l'état de projet : il me reste à examiner les plus essentielles et à les juger.

LOUIS REYBAUD.

(La fin à un prochain numéro.)

INFLUENCE DE L'OR

SUR

LA CONDITION DES PERSONNES.

La prospérité de l'industrie et la variation du prix des marchandises nous donnent le secret de la condition des personnes : il n'y a plus, pour ainsi dire, qu'à tirer les conséquences des faits que nous avons analysés dans un article précédent [1].

I. — LES CULTIVATEURS.

On sait que la cherté des vivres n'est pas un mal dont tout le monde se plaigne. Une récolte médiocre est souvent plus avantageuse au fermier qu'une récolte très-abondante, et les vignerons ne craignent pas de dire qu'ils aiment mieux avoir peu de vin qu'ils vendent cher que beaucoup de vin qu'ils vendent à très-bas prix. Pourquoi cette étrangeté qui semble contredire une des lois les plus morales de l'économie politique? C'est qu'il n'en est pas des produits de la terre comme des produits industriels. La concurrence peut promptement multiplier ces derniers quand le besoin s'en fait sentir, et elle peut cesser de les produire en aussi grande abondance lorsqu'elle s'aperçoit que l'acheteur est moins empressé : par là s'établit ordinairement dans chaque profession un certain niveau des profits qui, d'une année à une autre, ne varie pas dans une proportion bien sensible. Le fermier n'est pas dans le même cas ; l'année est-elle abondante, il a tout à coup une immense quantité de grains à vendre, sans qu'il y ait au même instant sur le marché beaucoup plus de produits à donner en échange. Le fermier vend à bas prix, et quelquefois à si bas prix qu'il perd, parce qu'il a été obligé, pour faucher, rentrer, battre et voiturer 1,000 hectolitres, de dépenser en journées d'ouvriers un quart de plus que l'année précédente où il n'en avait récolté que 750. Si l'année suivante il n'en récolte que 500, il ne payera que moitié moins ou à peu près ; s'il vendait l'hectolitre deux fois plus cher, il y aurait déjà pour lui un grand bénéfice ; car il recevrait tout autant, et il aurait déboursé moitié moins. Mais les faits se

[1] V. le numéro du *Journal des Economistes* de mars 1858.

passent autrement. La science a depuis longtemps démontré que la hausse suivait une progression beaucoup plus rapide.

Le fermier dépense donc moins, et il vend son blé trois fois plus cher : des deux côtés il fait un bénéfice. Aussi les cultivateurs français sont-ils aujourd'hui dans une situation prospère, bien que depuis la dernière récolte ils se plaignent ; et, malgré les déceptions passagères que pourront leur faire éprouver quelques années de fertilité, ils seront longtemps encore peut-être dans cette situation, pendant que durera le mouvement industriel auquel nous assistons. La diminution de la valeur de la monnaie, grâce à l'influence qu'elle aura sur la production en général, ne pourra guère que leur être favorable. Ceux qui sont propriétaires auront pour eux tout le gain. Ceux qui sont seulement locataires seront obligés, au renouvellement de leur bail, de partager avec le possesseur de la terre et de payer un fermage plus élevé. La plus-value du sol sera en définitive un accroissement de la rente. Remarquez bien que je ne parle pas seulement d'un accroissement nominal, et que je ne dis pas qu'en supposant une baisse de moitié dans la valeur de la monnaie, l'hectare sera loué 200 fr. au lieu de 100 fr., mais que je parle d'un accroissement réel, et qu'au lieu de 100 fr., ce sera 250 ou 300 fr. qu'on payera, parce que la production industrielle, devenue plus active, rendra la population plus nombreuse ou tout au moins la consommation plus grande, et que la nécessité de défricher des terres moins fertiles ou d'appliquer plus de capitaux à la culture élèvera le taux moyen de la rente. Dans l'hypothèse d'une baisse continue des métaux précieux, une pareille situation ne présente aucun danger, et il y aurait seulement une légère diminution dans les profits que fait en ce moment l'agriculture, lorsque, la révolution monétaire et industrielle étant entièrement accomplie, toutes les valeurs auraient repris leur ancien équilibre.

Mais, dans l'hypothèse contraire, si la baisse s'arrêtant faisait place à une cherté subite des métaux, la position des fermiers serait gravement compromise. Ils auraient, comme beaucoup l'ont déjà fait, passé leurs baux à des prix très-élevés ; tout à coup une baisse considérable et permanente aurait lieu sur le marché ; l'hectolitre qu'ils comptaient vendre 26 fr. n'en vaudrait peut-être pas 13 ; ils seraient incapables de payer des loyers acceptés dans l'espérance d'un profit nominal double ; à la prospérité succéderait la gêne dans les campagnes, et la France aurait à traverser une crise douloureuse. C'est une remarque sur laquelle nous aurons occasion de revenir. Toutefois, faisons observer déjà qu'il est question d'une baisse permanente produite par une augmentation de la valeur des métaux et non d'une baisse produite par une bonne récolte : cette dernière a des limites auxquelles la baisse de la monnaie la ramènerait bientôt, si elle venait à les dépasser.

Quand nous parlons des cultivateurs, nous ne désignons que les maîtres, propriétaires ou fermiers. Les valets de ferme et les journaliers

sont dans une situation bien différente. Ils font partie de la classe des ouvriers dont nous nous occuperons tout à l'heure. Leur salaire est leur principal, quelquefois leur unique moyen d'existence, et les maîtres ne sont jamais disposés à élever le taux des salaires, quand ils n'y sont pas contraints par quelque nécessité.

Je connais sur les confins de la Brie un village, pays de grande culture, dans lequel cinq ou six fermiers, profitant de la cherté des grains et du voisinage de Paris, font depuis quelques années de brillantes affaires. Le travailleur à gages et le journalier sont loin d'avoir profité de ce nouvel état de chosees. Les maîtres maintenaient autant que possible les salaires à leur ancien taux; les ouvriers se plaignaient. Les moissonneurs nomades, qui chaque année viennent du nord louer leurs bras pour couper les récoltes, gagnèrent si peu en 1855 que leur gain leur suffit à peine pour payer leur nourriture et regagner leur village; la plupart ne voulurent pas revenir l'année suivante; sur plusieurs points, il fallut avoir recours aux soldats pour faire la moisson. Les fermiers accordèrent une augmentation. En 1846, on donnait aux sapeurs (ouvriers qui coupent le blé avec la sape) 10 fr., et aux lieurs (qui mettent en bottes le blé coupé) 4 fr. par arpent; en 1856, on donna de 12 à 15 fr. aux sapeurs, et de 5 à 6 fr. aux lieurs. Les sapeurs font en moyenne un demi-arpent par jour, les lieurs un arpent. Ils recevaient donc un salaire, les premiers, de 6 fr. à 7 fr. 50 c., les seconds, de 5 à 6 fr. De plus, on a l'habitude à la ferme de leur *tremper la soupe* deux fois par jour, à midi et le soir, c'est-à-dire de verser sur le pain qu'ils fournissent un bouillon fait par la fermière avec du lard, des choux ou des fèves. Leur salaire est celui d'un bon ouvrier de la ville. Mais il faut remarquer que la journée commence à quatre heures du matin et ne finit qu'à huit heures du soir, que le travail de la moisson est très-pénible, qu'il faut une nourriture abondante et substantielle à l'homme qui s'y livre, que les moissonneurs font des voyages de cent lieues et plus hors de leurs foyers, que le salaire est bien moins élevé dans les provinces éloignées de Paris, et qu'enfin, ce genre de profession ne pouvant s'exercer que pendant un mois, il est juste que ce désavantage soit compensé par quelques bénéfices. Que l'on mette en parallèle l'augmentation de 20 à 50 pour 100 qu'ont reçue les moissonneurs avec l'augmentation du pain qui, de 30 c. le kilogramme en 1848, s'est élevé en 1856, dans le village, à 45 et à 50 c., c'est-à-dire de 50 à 66 pour 100, on comprendra que des gens dont le pain est la principale nourriture aient plus perdu que gagné à l'élévation des prix.

On peut en dire autant des autres ouvriers de ferme. Dans le même village, la journée était de 2 fr.; elle est maintenant de 2 fr. 50 c.; augmentation de 25 pour 100. C'est peu en comparaison de l'augmentation du prix du pain. Un ouvrier qui a une femme et des enfants peut à peine, avec ses 15 fr. par semaine, suffire à la nourriture de sa

famille. Quant à ses dépenses diverses, loyer, entretien, etc., il n'aurait pas le moyen de les acquitter, sans les profits de la moisson ; le mari gagne alors 2 setiers de blé, et la femme peut glaner un setier ; c'est un total d'environ 120 fr. que la famille consomme en nature, et qui, pendant quelque temps, lui permet d'employer ou de réserver pour d'autres usages le salaire journalier.

Les travailleurs à l'année, sans être les ouvriers les mieux rétribués de l'agriculture, ont cependant moins souffert du changement, parce qu'ils reçoivent une partie de leur salaire en nature. Les charretiers, les valets sont nourris ; ils font deux repas à la ferme et reçoivent en outre deux livres de pain, qu'ils rapportent dans leur ménage. Ces conditions n'ont pas changé et ne devaient pas changer. La partie du salaire payée en argent a seule augmenté ; elle variait, en 1846, de 240 à 280 fr. pour les charretiers, de 100 à 180 fr. pour les valets ; elle est aujourd'hui de 250 à 300 fr. pour les uns, de 150 à 250 fr. pour les autres ; un berger, outre le salaire en nature, qui se compose de 12 setiers de blé, et les profits, qui sont de 20 fr. à la tonte et de 10 c. par mouton vendu, recevait 300 fr. ; il en reçoit 350. Il y a donc pour les gens à l'année une augmentation de salaire, comme pour les autres ouvriers de ferme. Elle est, avons-nous dit, de 25 pour 100 pour les uns ; elle n'est que de 12.50 pour les autres : cette différence n'a rien que de juste, puisque les gens à l'année reçoivent en denrées une valeur deux fois plus considérable qu'autrefois ; le berger qui n'aurait pu vendre, il y a cinq ans, 12 setiers 300 fr., les vendait, en 1856, 540 fr. Cette élévation des salaires est un fait général, bien qu'elle soit beaucoup moindre dans les départements éloignés de Paris. Elle tient aux mauvaises récoltes ; mais elle tient aussi à une autre cause moins passagère, et elle est une preuve nouvelle, sinon une mesure exacte, de la baisse de valeur des métaux précieux. Toutefois, elle ne rend pas encore à l'ouvrier des campagnes l'équivalent de ce qu'il recevait avant la découverte des mines d'or et la cherté des vivres, et sans aucun doute le changement lui a été jusqu'à présent peu favorable.

II. — LES COMMERÇANTS ET LES INDUSTRIELS.

Le commerce et l'industrie sont comme l'agriculture : depuis quelques années, ils prospèrent ; nous l'avons prouvé par les chiffres du commerce extérieur et par ceux des contributions indirectes. Commerçants et industriels ont fait, en général, des bénéfices. Il est vrai qu'en 1848 et en 1849 ils avaient traversé une longue et terrible crise politique, et qu'il y avait bien des pertes à réparer ; il est vrai que, depuis ce temps, l'ardeur trop vive de la spéculation, qui a succédé à la stagnation des affaires, a causé bien des déboires et occasionné une crise commerciale. Néanmoins, il y a eu une amélioration très-sensible : les faillites qui,

de 1846 à 1850, avaient été au nombre de 3,493, n'ont été que de 2,987 de 1851 à 1855. La cherté des vivres est loin d'atteindre la classe des négociants et des industriels aussi directement que celle des ouvriers. Pour l'ouvrier, la nourriture est la première et la plus forte dépense; les frais doublent presque quand le prix du pain est doublé; pour l'industriel, la nourriture n'est souvent qu'une dépense secondaire, et une augmentation de 100 pour 100 sur le pain et la viande, toutes les autres choses restant d'ailleurs les mêmes, n'augmentera peut-être pas ses frais généraux de plus de 30 à 40 pour 100. La vie est devenue cependant pour lui, comme pour l'ouvrier, deux fois plus coûteuse qu'elle n'était il y a dix ans; c'est que de nouvelles habitudes de luxe ont pénétré dans la classe bourgeoise et y sont presque devenues des besoins. L'ouvrier dépense le double pour vivre moins bien qu'il ne vivait autrefois; l'industriel dépense le double pour se procurer plus de bien-être; tous deux se plaignent également des dépenses excessives qu'ils sont obligés de faire; mais ils n'ont pas tous deux le même droit de se plaindre.

Cette invasion du luxe ne date pas de 1848. Les mines d'or n'en sont pas la cause. Bien avant qu'il fût question de la Californie et de l'Australie, la bourgeoisie avait commencé à se procurer des jouissances qu'elle ne connaissait pas il y a cinquante ans. Le travail, créant la richesse, amenait à sa suite le goût du bien-être, et le faisait pénétrer peu à peu dans tous les rangs de la société. C'était une satisfaction légitime de certaines tendances de la nature humaine; c'était un progrès dû au développement de l'industrie et à l'accroissement du capital. L'essor rapide qu'a pris l'industrie sous la triple impulsion de la paix intérieure, du crédit et de la baisse des métaux, a sans aucun doute contribué à pousser plus avant la société dans cette voie; et, comme il arrive presque toujours, la société, emportée par cet élan, a dépassé la juste mesure. Le luxe, qui n'était d'abord qu'une conséquence naturelle de la richesse, s'est accru plus rapidement que le capital national; ce qui ne devait toujours être que l'emploi légitime d'un superflu est devenu pour beaucoup un prélèvement onéreux sur le nécessaire, et nuit à l'accroissement même du capital. C'est là un mal qui assurément n'est pas sans gravité, et qui ne nous permet pas de voir nettement les profits que le commerce et l'industrie ont faits depuis quelque temps; mais ces profits n'en sont pas moins très-réels. Quant au luxe, espérons que son excès même le rendra moins durable, et qu'il n'en restera que la somme de bien-être que, dans un pays civilisé, chaque génération apporte aux habitudes ordinaires de la vie, comme un fruit légitime de son travail et de ses épargnes.

III. — LES OUVRIERS.

Les ouvriers des villes sont, vis-à-vis des industriels, à peu près dans la même situation que les journaliers et les gagistes de la campagne vis-à-vis des fermiers, et ce que nous avons dit des uns pourrait s'appliquer aux autres ; car les uns et les autres ont à se plaindre d'une révolution qui a rompu l'équilibre entre le taux des salaires et la valeur des choses.

Dans un pays qui produirait l'or, et où les mines ne seraient pas la propriété exclusive de quelques particuliers, les mêmes plaintes ne se feraient pas entendre. La Californie et l'Australie en sont la preuve. En effet, par quels phénomènes s'y est manifestée tout d'abord la révolution ? par une augmentation des salaires. Chacun avait le choix entre le travail libre des mines et le travail salarié des ateliers ou de la domesticité, et nul n'aurait pris le dernier, s'il n'y avait trouvé un profit égal ou même supérieur. Aussi avons-nous vu en Californie des cuisiniers demander d'abord 150 et 250 fr. par jour, et, malgré la baisse produite par l'immigration, un maçon recevoir encore, en 1856, 30 fr., un terrassier de 10 à 18 fr. par jour. C'est que l'or fait en quelque sorte naître la cherté sur son passage, et que l'augmentation des prix suit la même marche que lui. L'or appartenait d'abord aux mineurs qui le tiraient de la terre ; c'était l'or qui achetait leur travail ; et, comme l'or était très-abondant, le travail était très-cher. Les mineurs achetaient ensuite avec leur or des denrées et des marchandises de toute espèce, qui renchérissaient à leur tour en présence de la quantité d'or qu'on offrait en échange. Mais le renchérissement des produits était postérieur au renchérissement du travail, parce que l'or n'arrivait jusqu'aux produits que par l'intermédiaire des travailleurs. Les gros salaires ont précédé les gros profits, et il n'y a pas eu en Californie et en Australie de crise douloureuse pour la classe ouvrière.

L'or suit une route opposée dans les pays qui ne produisent pas eux-mêmes le métal. Il n'entre que par importation, et l'importation n'a lieu qu'autant qu'on exporte en échange des marchandises. Ce sont donc les produits qui achètent l'or les premiers, et ce sont aussi les produits qui renchérissent les premiers. Le bénéfice appartient au négociant, au fabricant, à Jacques, à Pierre, comme nous l'avons montré au troisième chapitre de ce livre. L'ouvrier n'y a d'abord aucune part. Il souffre de la cherté, parce que le prix nominal de la plupart des marchandises a augmenté, et qu'avec son salaire, qui est resté le même, il s'en procure une moins grande quantité qu'auparavant. Il se plaint, il cesse quelquefois de travailler, et le maître ne cède d'ordinaire à ses réclamations qu'au moment où il comprend qu'il ne lui serait plus possible de trouver nulle part des ouvriers aux anciens prix ; encore augmente-t-il le moins qu'il peut. L'ouvrier qui pouvait se donner quelques jouissances se

trouve réduit au strict nécessaire. Bientôt, la baisse des métaux continuant toujours et prenant toujours la même marche, les marchandises renchérissent encore, et le salaire, malgré l'augmentation, ne suffit même plus au nécessaire. Nouvelle gêne, nouvelles plaintes, suivies d'une augmentation tardive qui, quelque temps après, devient elle-même insuffisante. C'est ainsi que, contrairement à ce qui s'est passé en Californie et en Australie, le renchérissement du travail est toujours postérieur au renchérissement des produits dans les pays qui, tels que la France et l'Angleterre, ne produisent pas eux-mêmes le métal; les gros profits précèdent nécessairement les gros salaires, et, pendant que l'industrie et le commerce donnent plus de bénéfices qu'à l'ordinaire, le travail salarié est, en général, moins rémunéré. C'est ce qui a eu lieu déjà au seizième siècle, époque de grand développement commercial et industriel, durant laquelle les ouvriers se plaignaient sans cesse de l'insuffisance de leurs salaires. C'est ce qui a lieu aujourd'hui. Quand la production des métaux sera proportionnée à la production des marchandises et que, par conséquent, la baisse aura cessé, les dernières augmentations de salaires auront lieu et rétabliront enfin, mais tardivement, l'équilibre qui doit exister entre le travail et le prix du travail.

Nous sommes peut-être loin de retrouver cet équilibre déplacé depuis quelques années; la révolution ne touche pas encore à son terme. L'étude des faits peut seulement nous faire connaître l'augmentation qui a eu lieu jusqu'à présent, et l'insuffisance de cette augmentation.

Il y a eu sur les salaires en général une hausse qu'il est impossible de nier : preuve nouvelle de la diminution de valeur des métaux qu'on s'efforce encore parfois de contester. En Angleterre, les maçons avaient 25 fr. par semaine en 1850, 26 fr. 25 c. en 1852, 28 fr. 75 c. en 1853, 31 fr. 25 c. en 1854; le salaire des charpentiers s'est élevé dans le même laps de temps de 26 fr. 25 c. à 30 fr., celui des manœuvres de 15 fr. à 21 fr. 25 c.; un tisserand à la mécanique avait, en 1850, 9 fr. 05 c. par jour, et 10 fr. 30 c. en 1856. L'augmentation est de 15 pour 100 pour les tisserands, de 18 et 25 pour 100 pour les charpentiers et les maçons, de 48 pour 100 pour les manœuvres; l'augmentation la plus forte devait naturellement porter sur ceux qui recevaient le moindre salaire, parce que la cherté des vivres les atteignait plus directement.

En France, le salaire dans les filatures a augmenté de 20 pour 100 environ. A Paris, l'augmentation est plus forte dans certains métiers, parce que la vie est plus coûteuse. En 1847, la statistique de l'industrie parisienne donnait sur la situation de la classe ouvrière les résultats suivants :

204,925 ouvriers avaient été recensés. Sur ce nombre, 740 étaient fils ou parents du patron, 9,123 étaient employés au mois ou à l'année, et les conditions de leur travail n'étaient pas celles des ouvriers ordinaires. 117,064 travaillaient à la journée, 77,998 à la tâche; total, 195,062 dont le salaire variait, suivant la profession, ainsi qu'il va être indiqué.

	Minimum.		Maximum.	Moyenne.	
Imprimerie, gravure, papeterie....	1 fr.	» c.	35 fr.	4 fr.	18 c.
Travail des métaux, orfévrerie, bijouterie, joaillerie.....	1	»	15	4	17
Travail des métaux, mécanique...	1	»	16	3	98
Articles de Paris.....	1	»	20	3	94
Ameublement.....	1	25	15	3	90
Peaux et cuirs	1	50	10	3	87
Carrosserie.....	1	»	8	3	86
Bâtiment.....	»	50	10	3	81
Industries chimiques et économiques	1	25	15	3	71
Alimentation.....	1	»	7	3	50
Boissellerie.....	»	75	6	3	44
Fils et tissus.....	»	90	20	3	42
Vêtement.....	»	75	12	3	34

On comptait 27,453 ouvriers recevant moins de 3 fr.; 10,393 recevant plus de 5 fr.; 157,216 avaient un salaire de 3 à 5 fr.; et la moyenne générale était de 3 fr. 80 c.

Sur 112,891 ouvrières recensées, 35,085 travaillaient à la journée; 65,541 aux pièces; les autres étaient engagées au mois, à l'année, ou demeuraient dans leur famille. Les salaires se répartissaient ainsi :

	Minimum.		Maximum.		Moyenne.	
Travail des métaux précieux.....	» f.	75 c.	6 f.	» c.	2 f.	04 c.
Articles de Paris.....	»	40	5	»	1	85
Ameublement.....	»	75	5	»	1	78
Imprimerie, gravure, papeterie....	»	50	7	50	1	75
Travail des métaux, mécanique....	»	75	5	»	1	71
Alimentation.....	1	»	3	»	1	68
Vêtement.....	»	15	5	»	1	62
Boissellerie, vannerie.....	»	40	2	50	1	56
Industries chimiques.....	»	60	20	»	1	48
Fils et tissus.....	»	25	5	»	1	46
Bâtiment.....	»	75	2	»	1	43
Carrosserie, équipements.....	»	50	3	50	1	27
Peaux et cuirs.....	»	50	3	»	1	14

950 ouvrières recevaient moins de 60 c.; 626 recevaient plus de 3 fr.; 100,050 recevaient de 60 c. à 3 fr., et la moyenne générale des salaires était de 1 fr. 63 c.

A cette époque, on remarquait déjà que les salaires avaient depuis longtemps une tendance à la hausse; le développement de l'industrie et la demande de bras en étaient la cause. Ainsi, dans les manufactures de papiers peints les hommes avaient en 1827 de 3 à 4 fr., les femmes 1 fr. 50 c.; en 1847, les hommes avaient en moyenne 4 fr. 10 c., et les femmes 1 fr. 94 c.; l'augmentation était de 17 et de 11 pour 100. Dans les usines à gaz, la journée s'était élevée dans le même espace de temps de 2 fr. 75 c. à 3 fr. 03 c., c'est-à-dire de 10 pour 100; chez les bijoutiers, les

femmes avaient en moyenne 2 fr. 42 c. au lieu de 2 fr. ; chez les éventaillistes, 2 fr. 12 c. au lieu de 1 fr. 25 c. : augmentation de 21 et de 11 pour 100; la journée des hommes dans la même profession s'était élevée de 47 pour 100, de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 69 c. La moyenne de ces diverses augmentations est de 19 pour 100. Assurément elle n'a pas été aussi grande dans tous les métiers; il faut réduire ce chiffre; mais on peut, sans craindre de tomber dans l'exagération, évaluer à 10 pour 100 l'élévation des salaires durant la période de vingt années qui s'étend de 1827 à 1847. C'était pour la classe ouvrière de Paris un accroissement de bien-être très-sensible, puisque, durant cette même période, le prix des produits naturels avait diminué de 2.5 pour 100, celui des produits manufacturés de 13 pour 100, et que non-seulement les ouvriers recevaient un plus grand nombre de francs, mais que chaque franc correspondait à une quantité plus grande de marchandises : double résultat qui, dans les temps ordinaires, n'est que la conséquence naturelle d'une industrie florissante et bien pondérée. Quoique les tarifs du travail aux pièces eussent baissé, cependant l'habileté de l'ouvrier et le perfectionnement des outils assuraient aux travailleurs à la tâche, comme aux travailleurs à la journée, un gain plus considérable.

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans un temps ordinaire : les salaires ont augmenté par suite de la découverte des mines d'or, et le bien-être n'a pas suivi le même mouvement.

Nous n'avons pas les moyens de donner une statistique complète de l'industrie parisienne pour l'opposer à la statistique de 1847 : les administrations publiques peuvent seules faire un travail de cette espèce avec quelque exactitude. Mais nous pouvons comparer les salaires dans un certain nombre d'industries et trouver des éléments suffisants pour établir la moyenne de la hausse générale.

Les graveurs gagnent aujourd'hui de 4 à 7 fr. ; un ouvrier auquel on ne donne que 3 fr. est un médiocre ouvrier. La moyenne est à peu près de 5 fr.; elle était à peine de 4 fr. 20 c. il y a dix ans : augmentation de 19 pour 100.

Les bijoutiers gagnent 5 fr., 5 fr. 50 c. et 6 fr.; aux pièces, un ouvrier habile gagne 7 fr. et plus; mais aujourd'hui on ne travaille guère aux pièces dans cette industrie, et cependant il n'est pas rare de rencontrer dans les ateliers des ouvriers à la journée qui ont 7 fr. et 7 fr. 50 c. Il y a dix ans, la moyenne des journées n'était que de 4 fr. 50 c. : l'augmentation est au moins de 22 pour 100.

Les mécaniciens gagnent de 3 fr. 50 c. et 4 fr. à 6 fr., sans parler des ouvriers à qui leur talent assure un salaire exceptionnel; la moyenne peut être portée à 4 fr. 50 c. Un modeleur menuisier a 5 fr. par jour; un estampeur 3 fr.; un forgeron de 3 fr. à 3 fr. 50 c.; un cloutier 4 fr. La moyenne du salaire dans le travail des métaux, qui était de 3 fr. 98 c., paraît s'être élevée à 4 fr. 38 c., c'est-à-dire de 10 pour 100.

Dans les articles de Paris, nous trouvons un nacrier qui ne gagne que 2 fr. 75 c., mais les gantiers ont 5 fr. et 5 fr. 50 c., et l'augmentation n'est guère moindre de 12 pour 100. En 1853, les ébénistes en nécessaires gagnaient 3 fr. 50 c. ; en 1857, ils avaient de 4 fr. à 4 fr. 25 c. ; augmentation, environ 16 pour 100.

Les colleurs de papiers peints gagnent de 9 à 10 fr. ; les colleurs de papiers de décor, 6 fr. ; les passementiers, 3 fr. 50 c. à la journée, et 4 fr. ou 4 fr. 50 c. à la tâche; les tapissiers, de 4 fr. à 5 fr. à la journée, et 6 fr. aux pièces : moyenne, 4 fr. 35 c., c'est-à-dire augmentation de 11 pour 100 sur l'ancienne moyenne des salaires dans l'ameublement.

Un cordonnier a de 2 fr. à 3 fr. 50 c. par jour ; aux pièces, il peut gagner de 5 à 6 fr. à faire des bottes, et même de 8 à 10 fr. à faire des chaussures vernies ; mais le travail est pénible et dure de quatorze à quinze heures par jour. L'augmentation est environ de 10 pour 100.

Un charron avait 3 fr. 60 c. ; il a 4 fr. : augmentation de 11 pour 100.

Un peintre en bâtiment a 4 fr. par jour ; un maçon, 4 fr. ; un menuisier, de 3 fr. 50 c. à 4 fr. à la journée, et de 5 fr. à 5 fr. 50 c. aux pièces; un serrurier, 3 fr. 50 c. ; un tailleur de pierres, de 4 fr. 50 c. à 5 fr.; un limousin, 3 fr. et 3 fr. 50 c. L'augmentation peut être estimée à 25 pour 100.

Un boulanger gagnait 3 fr. 75 c.; il gagne 4 fr. et 4 fr. 30 c. : augmentation de 10 pour 100.

Un brossier gagne 4 fr. par jour; un cordier, 3 fr. 50 c. : augmentation de 9 pour 100 sur l'ancienne moyenne.

Un chapelier, dans la bonne saison, peut gagner 10 et 11 fr. par jour. Mais les tailleurs, que nous devons prendre comme type des ouvriers dans les vêtements, ne gagnent à la journée que 3 fr., 3 fr. 50 c. et 4 fr., et aux pièces, que 4 fr. et 4 fr. 50 c. : moyenne, 3 fr. 80 c., ce qui donne une augmentation de 11 pour 100 sur le prix de 1847.

Les journaliers et les hommes de peine ne gagnaient pas plus de 2 fr. 50 c. en 1847 : aujourd'hui on en trouve encore quelques-uns qui n'ont que 2 fr. 50 c. ; mais en général leur salaire est de 3 fr. par jour, et l'on peut dire que pour eux l'augmentation est de 20 pour 100.

L'augmentation générale du salaire des hommes, calculée sur le salaire de 186 ouvriers pris dans les diverses professions que nous venons d'énumérer, est de 14.16 pour 100. Ce chiffre ne peut être considéré comme parfaitement exact ; pour atteindre à une exactitude, même approximative, il faudrait une statistique nouvelle de toute l'industrie parisienne. Nous ne la possédons pas ; mais les données que nous avons pu réunir s'accordent si bien entre elles, qu'on peut considérer comme hors de doute ce double fait, que les salaires ont augmenté, et qu'ils sont loin d'avoir augmenté autant que les marchandises. Le reste n'est qu'une question de détail, et nous pouvons raisonner en prenant comme vrai le chiffre de 14.16 pour 100.

Dans le cours des dix dernières années, l'augmentation des salaires a été trois fois plus forte que dans la période précédente : de 1826 à 1847, elle était de 1/2 pour 100 par an ; elle est aujourd'hui de près de 1 1/2 pour 100 par an. Cette augmentation est d'autant plus grande que la journée, qui était autrefois de douze heures, n'est plus aujourd'hui que de dix heures dans beaucoup de professions.

Le salaire des femmes a éprouvé aussi une assez forte augmentation. Si nous avons rencontré des femmes qui ne gagnent pas aux pièces plus de 50, 60 et 75 c. par jour, c'est qu'elles sont distraites de leur travail par les soins du ménage ou par d'autres occupations. Les ouvrières à la journée gagnent en général de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. ; si on prenait seulement la moyenne des journées, on pourrait assurément la fixer à 2 fr. ; mais, en comprenant le travail à la tâche, la moyenne générale des salaires, calculée d'après le gain de 90 ouvrières de diverses professions, n'est que de 1 fr. 76 c. L'augmentation est de 7.97 pour 100, moitié moindre pour les femmes que pour les hommes.

L'augmentation n'est pas la même dans toutes les professions ; elle dépend en partie des moyens dont dispose l'ouvrier pour l'exiger de son patron. Les ouvriers en bâtiment, peintres, maçons, dont le travail a été le plus demandé, et tous ceux qui, comme les chapeliers, sont plus ou moins fortement organisés en corporation, ont eu de grandes augmentations ; certains ouvriers, qui par leur adresse ou leur talent jouissent d'une espèce de monopole, ont pu se montrer exigeants ; enfin ceux qui sont le moins rétribués et pour qui l'augmentation de salaire était une question de vie ou de mort ont obtenu des journées de 20 pour 100 plus élevées que les journées anciennes. La masse des ouvriers qui n'avaient à opposer à la résistance des patrons ni la puissance de l'association, ni le privilége du talent, ni l'impérieuse nécessité de la faim ont été les moins favorablement traités. Le travail aux pièces a généralement baissé de 1847 à 1856, comme il avait baissé de 1827 à 1847 ; mais l'ouvrier n'y a pas perdu, parce que l'habileté de l'exécution a presque toujours compensé la baisse de prix. Il y a pourtant une exception à faire au sujet du travail des femmes. Le prix de la plupart des ouvrages à l'aiguille que les femmes peuvent faire dans leur ménage a diminué, sans que l'habileté ait augmenté : c'est que les ouvrières assidues à l'atelier rencontrent la concurrence presque illimitée des mères de famille, qui, obligées de rester chez elles pour veiller aux soins du ménage, se contentent d'un très-faible gain, et celle des jeunes filles qui ne se résignent à travailler que les jours où elles n'ont pas d'autres moyens d'existence.

Le seul rapprochement de l'augmentation des marchandises et de l'augmentation des salaires suffit pour montrer quelle doit être la situation de la classe ouvrière. Les produits naturels, sans compter le blé qui a doublé et triplé de valeur, ont augmenté, avons-nous dit, de 67.19

pour 100 ; les produits manufacturés de 14.94 ; l'augmentation moyenne des prix de toutes choses est de 41.61 pour 100. En faisant abstraction des causes passagères qui ont agi sur les prix, nous avons trouvé que l'augmentation moyenne ne pouvait être estimée à moins de 25 pour 100. Les salaires n'ont augmenté que de 14.19 pour 100 pour les hommes et de 7.97 pour les femmes. La proportion est loin d'être la même. C'est une confirmation de la loi de la hausse que nous énoncions tout à l'heure, et c'est une des plus fâcheuses conséquences de l'abondance de l'or et de la baisse des métaux précieux.

Sans doute, cette disproportion n'existera pas toujours, et le travail retrouvera un jour la juste rémunération qui lui est due. L'ouvrier profitera même à cette époque de toute la différence que les progrès de l'industrie auront mise entre le prix des produits manufacturés et celui des produits naturels ; comme la plupart des objets fabriqués seront proportionnellement à meilleur marché, il pourra avec son salaire en acheter davantage et se procurer plus de jouissances. Mais, comme nous l'avons dit, il souffre en attendant, et il souffrira jusqu'à l'entier accomplissement de cette révolution économique dont il sera un des derniers à recueillir tous les fruits. Aujourd'hui, avec son salaire réduit, il ne peut pas toujours mettre l'équilibre entre sa recette et sa dépense.

Quand on parle ainsi des ouvriers, il y a une distinction importante à faire. L'ouvrier célibataire et l'ouvrier nomade ne sont pas dans la misère ; ou, s'ils s'y trouvent, ils ne doivent le plus souvent en accuser qu'eux-mêmes. Les maçons et les manœuvres, qui ne viennent à Paris que pendant la saison du travail, et dont la famille reste à la campagne, logent en garni et mangent à la gargote. Le prix du garni est toujours comme par le passé de 6 à 7 fr. par mois, la portion vaut encore 30 centimes et la soupe 10 centimes. Leurs vêtements coûtent peu, et l'augmentation ne porte en réalité pour eux que sur le pain. Les célibataires ont à peu près les mêmes facilités. Les petits restaurants où ils dînent ne prennent guère que 90 centimes, comme par le passé. Il s'est même établi dans Paris, depuis quelques années, un nombre considérable de crêmeries où ouvriers et ouvrières prennent leur repas à bon marché ; pour 10 et 15 centimes, ils ont le matin du riz, du café ou du chocolat, et pour 30 ou 40 centimes, ils ont un plat de légumes ou de viande avec lequel ils déjeunent ; l'économie a plus gagné que la morale à la création de ces établissements. Les fourneaux de l'Impératrice, plus économiques encore, sont bien supérieurs, parce qu'ils n'ont pas le même inconvénient. Le célibataire n'a donc pour ainsi dire rien perdu, et l'augmentation de son salaire couvre presque le surplus de dépense qu'il est obligé de faire pour acheter son pain. Mais le luxe, qui est une des plaies de la classe bourgeoise, a atteint aussi la classe ouvrière. L'ouvrier ne va plus aussi souvent au cabaret : c'est un progrès. Mais il va à l'estaminet : c'est un mal, parce qu'il y prend le goût du jeu, et qu'en un jour il y dé-

pense quelquefois le gain d'une semaine. Le lendemain de la paye est dans beaucoup de professions un jour d'oisiveté et par conséquent de dépense. On a beaucoup recommandé le repos du dimanche ; on l'a fait dans une pensée généreuse, mais c'était mal connaître la classe ouvrière en général que d'avoir cru faire par là un acte de philanthropie. Plus l'ouvrier a de travail, plus il gagne, et moins il dépense, parce qu'il a moins d'occasions de débauche. Le tenir au travail, c'est presque le contraindre à faire des épargnes qu'il ne songerait pas à faire de lui-même; car l'imprévoyance est le plus grand défaut de la classe ouvrière. Je demandais à un ouvrier ce qu'il possédait en 1847 et en 1857. « Je n'avais rien alors, me dit-il, et je n'ai rien aujourd'hui. » Pour parvenir à corriger peu à peu ce défaut, il faut lui présenter un avenir et une espérance; c'est pourquoi les associations de secours mutuels, les caisses d'épargne, les caisses de retraite, et divers établissements du même genre, que depuis plusieurs années le gouvernement a créés ou encouragés, sont des institutions éminemment utiles et morales.

A côté de l'ouvrier célibataire ou nomade, il y a l'ouvrier marié, vivant dans sa famille ; celui-là est digne d'intérêt. Il ne jouit pas, comme le premier, des avantages du garni et de la gargote, et toutes les augmentations ont lourdement pesé sur lui. Il paye son loyer beaucoup plus cher. D'après les indications données par des ouvriers qui pourtant habitent hors des barrières, les logements auraient augmenté dans la proportion de 100 à 150. La statistique officielle est à cet égard un guide encore plus sûr que les renseignements particuliers. En 1835, les loyers des indigents, au-dessous de 100 fr. à Paris, étaient au nombre de 17,187 ; il n'y en avait plus que 12,339 en 1856; les loyers de 101 à 400 fr. n'étaient qu'au nombre de 5,391 en 1835 ; ils atteignaient celui de 11,427 en 1856, et il y avait 19 ménages payant plus de 400 fr., tandis qu'on n'en comptait que 11 en 1835. Comme le tiers des indigents ont été obligés de doubler leur loyer, et qu'il est évident qu'ils ne l'ont pas fait pour le plaisir d'être mieux logés, il faut admettre en effet que la moyenne des petits logements a augmenté d'un tiers.

L'augmentation est plus grande encore sur la nourriture. De 65 c., le pain est monté à 90 c.; le bœuf, qui valait 1 fr., vaut 1 fr. 50 c., et je ne parle que de la seconde catégorie ; l'augmentation est un peu moindre sur la troisième, qui ne s'est élevée que de 80 c. à 1 fr. Mais la viande est presque aujourd'hui (en 1857), comme le vin, un luxe qu'on se permet rarement dans les ménages d'ouvriers. Ce sont les légumes, les œufs, la charcuterie, qui font leur nourriture ordinaire. Or, dans le commerce de détail, le porc s'est élevé de 1 fr. 40 c. à 2 fr. 20 c. le kilogramme, les œufs de 5 c. à 10 c., la salade de 5 c. à 15 c., les choux de 5 c. à 25 c., les haricots de 20 c. à 40 c. Il n'y a guère que les pommes de terre qui, grâce à d'abondantes récoltes, n'aient pas sensiblement augmenté de prix depuis quelques années. Les ouvriers dépensent deux

et trois fois plus d'argent pour se procurer la même quantité d'aliments; et, comme le salaire du mari et celui de la femme sont loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions, ils commencent par s'imposer des privations en réduisant toutes les autres dépenses, et ils finissent par réduire même leur nourriture et par faire des dettes.

J'ai pris comme exemple un ménage dans lequel le mari gagne 3 fr. par jour et la femme, raccommodeuse de linge, gagne environ 75 c.; sur trois enfants, l'aîné rapporte déjà 7 fr. par semaine à la maison. J'ai calculé la recette et la dépense de la maison sur les indications qu'ils m'avaient eux-mêmes fournies. En supposant qu'ils ne soient jamais malades ni les uns ni les autres, et que le mari n'éprouve pas d'autre perte de temps que le mois de chômage qu'il accuse, la recette annuelle est de 1,367 fr., et la dépense de 1,512 fr.; ce n'est assurément pas beaucoup quand il faut avec cette somme loger, nourrir et entretenir cinq personnes, et pourtant il y a dans le budget de ce ménage un déficit annuel de 145 francs.

J'ai cherché à me rendre compte par des chiffres de la situation des ouvriers. Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir exactement ce que gagnent et ce que dépensent des gens qui ne le savent pas eux-mêmes. Cependant je suis parvenu à recueillir dans un assez grand nombre de familles des renseignements plus ou moins complets sur les dépenses de la maison. Ces renseignements ont été pris aux Batignolles; ils ont été écrits de la main des ouvriers eux-mêmes, en réponse aux questions qui leur étaient posées. Je les transcris sans avoir la prétention de les compléter, ni même de garantir leur parfaite exactitude. L'ouvrier dit quelquefois ce qu'il ne sait pas et dissimule ce qu'il sait; il est de plus porté naturellement, quand on le questionne, à amoindrir ses profits et à exagérer ses plaintes. Cependant, je crois ces renseignements puisés à des sources assez bonnes pour inspirer quelque confiance au lecteur, comme ils m'en ont inspiré à moi-même, et pour jeter quelque lumière sur la question.

PROFESSIONS.	AGE.	ENFANTS à leur charge.	SALAIRE au mois ou à l'année.	SALAIRE à la journée.	SALAIRE aux pièces.	CHOMAGE.	LOYER.	DÉPENSES. Pain.	DÉPENSES. Viande.	DÉPENSES. Vêtements.	DÉPENSES. Blanchissage	DÉPENSES. Diverses.	OBSERVATIONS.
				fr. c.	fr. c.								
Ouvrier sur le port.....	47	1	»	variable.	»	assez souvent.	180 fr.	6 pains par semaine.	ce que je peux.	45 à 90 f. par an.	3 f. par semaine	médecin 50f. p.a.	Impositions, 7 fr.
Repasseuse.....	»		»	2 25	»	»							
Tailleur.....	45	3	»	4 »	»	»	300	1 f. par jour	2 fr. 03	400 p. an.	3 f. p. s.	»	
Femme.....	»		»	rien.	»	»							
Chiffonnier brocanteur.	40	5	»	variable.	»	2 mois.	140	4 k. p. jour.	4 k. p. s.	»	fait p. la femme.	»	
Femme.....	»		»	rien.	»	»							
Femme de ménage.....	48	»	15 fr. par mois par ménage.	»	»	»	140	10 f. p. mois.	5 f. p. m.	3 f. p. m.	2 f. 50 p. mois.	»	
Porteur de journaux...	46	4	25 fr. par mois.	»	»	Long chômage par suite de blessure.	250	3 k. p. jour.	trop chèr.	»	»	»	On dépense plus qu'on ne gagne.
Marchande de charbon..	»			»	1 50								
Palefrenier.....	48	1	»	2 50	»	»	concierge.	2 k. p. jour.	»	»	fait p. la femme.	»	
Femme.....	»		250 fr.	»	»	»							
Beau-frère.....	»		»	1 50	»	»							
Cordonnier.....	39	1	80	2 »	»	très-peu.	concierge.	2 k. p. jour.	très-peu.	»	1 f. à 1 f. 50 p. s.	»	
Bordeuse.....	»		»	»	1 »	»							
Serrurier.....	42	3	»	3 75	»	22 jours.	150 fr.	2 k. 1/2 p. j.	1/2 k. p. s.	»	2 fr. par semaine.	»	
Femme.....	»		»	»	0 50	»							
Couturière.....	30	1	»	1 75	»	à peu près 3 m.	120	8 lit.	1 k. p. s.	»	1 f. p. s.	»	Son père à sa charge.
Homme de peine.....	53	2	»	2 50	»	»	»	1 f. p. jour.	pas.	pas.	3 f. p. s.	»	
Concierge.....	»		le loyer.	»	»	»							
Homme de peine.....	47	3	»	2 50	»	»	140	3 k. p. jour.	»	»	1 fr. p. s.	»	
Bretellière.....	»		»	»	0 50	»							
Menuisier.....	44	1	»	3 50	»	presque pas.	245	219 f. p. an. (60 c. p. j.)	»	125 f.	78 f. p. a. 1 f. 50 p. s.	sel, poivre, lég., oil, oign. 365f p. a	
Femme.....	»		»	»	»	»							
Maçon.....	32	3	»	6 »	»	»	150	3 k. p. jour.	50 p. an.	200f. p. a.	60 f. p. a.	»	Sur les 3 enfants il y a 1 neveu à sa charge.
Femme.....	»		»	»	»	»							
Couturière.....	»	2	»	1 25	»	souvent.	»	»	»	»	»	»	Depuis le 11 décembre 1848, elle n'a pas de nouvelles de son mari.
Maréchal.....	41	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Femme.....	»		»	»	»	»							
Cloutier.....	35	4	»	4 »	»	»	120	1 f. 50 par j.	1 f. 50 p. j.	1 f. 80 p. j. en comprenant l'entret.	20 c. p. j.	»	Il a à sa charge sa belle-mère.
Femme.....	»		»	»	0 80	»							
Cocher.....	45	4	»	3 »	»	souv. malade	150	3 k. p. jour.	p. souvent	»	»	»	Impositions, 4 fr.
Femme.....	»		»	»	»								

Cordonnier	42	2	»	2 »	»	8 mois.	»	80 c. p. jour	1 f. 50 p. s.	60 p. an.	1 f. p. s.	»	Son père à sa charge.
Femme de ménage	»		»	»	0 40	»							
X	60	4	25 f. p. m.	»	»	»	250	2 f. par jour.	p. du tout	»	4 fr. p. s.	»	
Couturière	41		6 f. p. s.	»	»	bien souvent.							
Journalier	57	5	»	2 50	»	2 jours par quinzaine.	160	4 k. par jour	1/2 k. p. j.	une partie du nécessaire nous manque.	fait par la femme	»	
Femme	»		»	»	»								
Serrurier	41	2	»	3 50	»	1 mois.	150	2 k. par jour	1/2 k. p. j.	1 fr. p. j.	»	»	
Femme	»		»	»	50 c. à 75 c.	»							
Lingère	45	1	»	»	1 fr.	3 mois.	120	»	»	50 f. p. a.	1 f. 50 c. p. sem.	»	
Écrivain	55	1	100 p. m.	»	»	»	250	5 k. par jour	2 f. p. sem	»	4 f. p. s.	»	
Femme	»		»	»	»	»							
Limousin	35	1	»	3 50	»	4 mois.	120	2 k. par jour	»	10 f. p. m.	5 f. p. m.	80 c. de pommes de terre et haric. par sem.	
Femme	»		»	»	0 50	»							
Commissionnaire	41	3	»	»	»	»	200	»	»	»	»	»	
Couturière	»		»	»	»	»							
Forgeron	45	3	»	3 50	»	»	150	35 par mois.	15 f. p. m.	10 f. p. m.	10 fr. p. mois.	»	
Culottière	»		»	»	1 fr.	»							
Forgeron	»	4	»	5 50	»	»	270	4 k. par mois	par extra.	quand on peut.	2 fr. p. s.	»	A sa belle-mère à sa charge.
Corsetière	»		»	»	»	malade.							
Piqueuse de bottines	41	1	»	1 50	»	souvent malade	70	1 k. par jour	pas, ou la cherté.	50 à 60 f. par an.	3 f. p. m.	»	
Cocher	32	2	»	2 »	»	3 mois 1/2.	230	4 f. p. semai.	6 f. p. sem.	85 f. p. a.	105 fr. par an.	»	Sa mère à sa charge.
Couturière	»		»	rien.	»	sans ouvrage.							
Boulanger	»	3	»	4 »	»	3 mois.	200	2 k. par jour	»	»	10 fr. p. mois.	»	Son père et sa mère à sa charge.
Femme	»		»	rien.	»	»							
Journalier	41	2	»	2 50	»	4 mois.	140	»	»	»	»	»	
Femme	»		»	»	»	»							
Peintre en bâtiment	40	4	»	4 »	»	»	250	1 f. 50 p. j.	1 f. 50 p. j.	on a bien du mal à acheter ce qu'il faut.	5 f. p. s.	»	Sa belle-mère à sa charge.
Brocheuse	»		»	»	1 »	»							
Couseuse de souliers	57	2 petits enfants.	»	à 50 c. la paire.	»	»	140	»	»	»	»	»	Reçoit des secours du bureau de bienfaisance.
Peintre en bâtiment	37 1/2	2	»	4 »	»	6 mois.	160	360 f. par an.	144 f. p. a.	300 f. p. a.	96 f. p. a.	»	
Femme	»		»	»	0 50	»							
Bijoutier	40	4	»	5 »	»	rien.	330	1 f. par jour	1 f. p. jour	15 f. par mois.	fait p. la femme.	»	
Femme	»		»	rien.	»	»							
Charretier	35	4	20 fr. p. s.	»	»	»	150	21 k. p. sem.	7 à 800 gr. par sem.	»	1 f. 50 p. s.	»	
Couturière	»		»	»	»	»							
Homme de peine	42	4	»	3 f. (15 h. de trav.)	»	»	230	6 à 7 liv. p. j.	1/2 liv. par jour.	»	fait p. les enfants.	légumes.	
Femme de ménage	»		»		»	malade.							
Homme de peine	43	2	»	»	»	»	130	1 f. 20 p. jour	50 c. p. j.	»	2 fr. par elle-même.	»	
Femme	»		»	3 fr. »	0 50	»							
Couturière veuve	36	3	»	»	»	»	250	75 c. p. jour.	1 f. p. jour	50 c. p. j.		»	

PROFESSIONS.	AGE.	ENFANTS à leur charge.	SALAIRE au mois ou à l'année.	SALAIRE à la journée.	SALAIRE aux pièces.	CHOMAGE.	LOYER	DÉPENSES. Pain.	DÉPENSES. Viande.	DÉPENSES. Vêtements.	DÉPENSES. Blanchissage	DÉPENSES. Diverses.	OBSERVATIONS.
				fr. c.	fr. c.								
Charron	57	3	»	4 »	»	souvent par maladie.	250	1 f.50 p. jour	75 c. p. j.	100f. p. a. pas possible.	1 f.60p.j.	»	
Journalière	»		»	1 50	»								
Giletière	38	2	»	»	1 65	»	120	80 c. p. jour.	rarement.		1 f. p. s.	»	
Terrassier	43	4	»	3 50	»	»	130	1 f. 60 p. j.	75 c. p. j.	comme on peut.	fait par la femme	»	L'aîné 13 ans, le plus jeune 2 ans.
Femme	»		»	»	»	»							
Journalier	42	2	»	3 »	»	»	100	1 fr. p. j.	»	»	»	»	
Femme	»		»	»	»	malade.							
Savonneuse séparée de son mari	26	2	»	2 »	»	2 j. par sem.	105	2 kil.	1/2 k. le dimanche	5 f. p. m.	1 f. p. s.	»	
Mécanicien	42		»	4 »	»	1 ou 2 mois.	90	»	»	»	»	»	
Diverses industries	37	4	»	»	2 fr.	6 mois.	230	3 k. p. jour.	1 f. 75 p. j.	600 f.p.a. je fais comme je peux.	200 f.p.a. la femme blanchit.	»	Son père à sa charge.
Femme ouvrière	»		»	2 »	»	»							
Garçon jardinier	49	6	80 p. m.	»	»	»	logés.	102 k. p. m.	2 fois par mois.			»	
Femme	»		»	»	»	»							
Surveillant de nuit	50	2	»	2 85	»	»	260	1 f. 30 p. j.	»	»	»	»	Sa belle-mère à sa charge.
Femme	»		»	»	»	sans ouvrage.							
Piqueuse de bottines veuve	46	1	»	»	1 fr.	3 mois.	130	60 c. p. jour	32 c. p. j.	on ne peut s'en procurer	»	»	Son beau-père à sa charge.
Menuisier	42	3	»	3 50	»	le 1/4 du temps par maladie.	150	3 k. 1/2 p. j.	pas souv.		»	»	
Blanchisseuse	»		»	»	de 75 c. à 1 f.								
Chiffonnier	41	6	»	»	2 50	»	130	1 60 f. p. jour	p. du tout	on nous en donne nous n'en avons p. encore acheté.	la femme blanchit.	»	
Chiffonnière	»		»	»	2 50	»							
Tailleur de pierres	39	2	»	»	3 75	»	135	3 k. p. jour.	1 k. p. s.		60 c. p. s.	»	
Couturière	»		»	»	0 60	souvent.							
Marchande des 4 saisons.	50	1	»	»	1 50	2 mois.	60	1 k. 1/2 p. j.	50 c. p. j.	20 f. p. a.	30 f. p. a.	»	Gain : 462. Dépense : 510.
Tailleur d'habits	45	3	»	»	3 »	»	135	2 à 2 1/2 k. par jour.	selon les moyens.	selon les moyens.	fait p. les enfants.	»	
Garçon boulanger	42	5	30 f. p. s.	»	»	quelquefois sans place.	200	4 k. p. jour.	1/2 k. p. j.	»	fait p. la femme.	»	Sa mère à sa charge.
Femme de ménage	41		10 f. p. m.	»	»								
Journalier	37	4	»	3 »	»	3 mois.	150	24 k. p. sem.	»	»	»	»	
Blanchisseuse	»		8 fr. p. s.	»	»	»							
Charretier	58	3	75 f. p. m.	»	»	souvent malade	»	3 k. p. jour.	rarement.	fait par la femme.	fait p. la femme.	»	
Concierge	»		25 f. p. tri.	»	»	»							
Couturière	33	2	»	»	2 »	4 mois.	180	2 k. 1/2 p. j.	50 f. p. an. 50 f. p. m. pour le ménage.	150 f p. a.	50 f. p. s.	»	Sa mère à charge.
La mère	42		»	»	»	»							
Le fils aîné mécanicien.	»	5	»	3 10	»	»	200	»	»	»	»	»	
Deux fils ouvriers	»		»	3 »	»	»							
Menuisier	40	2	»	3 50	»	4 et 5 m. quelquefois l'hiver.	200	1 f. par jour.	1 f. 50 p. j.	75 c. p. j.	50 c. p. j.	donne 5 f. p. m. à ses par.	Dont 2 en bas âge
Repasseuse	»		»	2 50	»								

Charbonnier	40	1	»	»	met 2 f. de côté p. j.	»	600	»	»	»	»	»		
Femme	32		»	»		»								
Maçon	40	6	»	4 »	»	souvent l'hiver	600	4 k. p. jour.	1/2 k. p. j.	»	5 f. p. s.	»		
Femme	»		»	»	»	»								
Menuisier en bâtiment	49	1	900 p. an.	»	»	100 jours.	300	700 par an.	400 f. p. a.	150 p. a.	»	»		A une tante à sa charge.
Concierge	»		120 p. an.	»	»	»			pas souv., elle est trop chère					
Menuisier	45	3	»	4 »	»	1 mois.	200	3 k. p. jour.		pas souv.	2 f. p. s.	»		
Femme	»		»	»	»	»								
Tailleur	26	4	»	3 50	ou bien (4 f. à 4 50) 9 à 10 f.	4 mois.	150	9 à 10 f. p. s.	2 à 2 50 p. s	300 à 350 f. par an.	2 à 2 f. 50 par sem.	lumin. et chauff. 35 c. par j. en h.		
Femme	»		»	»		»								
Colleur de papier peints	»		»	»	»	6 mois.	»	»	»	»	»	»		
Colleur de papiers en décors	»	»	»	»	6 »	»	»	»	»	»	2 f. p. s.	charb. et huile 1 f. 50 p. s.		
Passementier	26	3	»	3 50	ou 4 à 4 f. 50	»	150	5 à 5 fr. 50 par semaine.	2 f. 50 p. s.	325 à 350 par an.	3 à 3 f. 50 par sem.	»		
Femme	»		»	»	»	»								
Menuisier	31	2	»	4 à 3 fr.	5 25	pendant 3 mois d'hiver, 3 75.	225	5 à 6 f. p. s.	2 à 3 f. p. s.	»	»	»		
Femme	»		»	75 c.	1 25 à 1 50									
Tailleur de pierres	35	»	»	»	4 50 à 5	l'hiver, 3 75.	»	7 f. par sem.	13 f. viande et lég. p. s.	»	la femme blanchit.	»		
Chemisière	»		»	»	0 60 à 0 75	»								
Journalier	43	2	»	3 f. l'été.	»	»	130	»	»	»	»	»		
Tricoteuse	»		»	2 50 l'hiv.	0 25	»								
Peintre en bâtiment	»	»	»	4 »	»	3 20 dans les 4 mois d'hiver.	»	»	»	»	»	»		
Bijoutier	»	»	»	5 à 5 f. 50 et 6 f.	7 »	4 à 5 mois.	»	»	»	400 f. p. a.	»	»		
Jardinier	»	6	»	2 50	»	»	140	48 f. p. mois.	trop chèr 2 k. de graisse p. semaine.	»	la femme blanchit.	»		
Femme	49		»	»	»	»								
Menuisier	38	4	»	4 »	»	pas.	190	14 f. p. s.	2 f. p. s.	chaus., 5 f. 50 p. m.	»	légu. 3 f. 50 p. s.		
Blanchisseuse	»		»	»	0 50	»								
Tapissier	43	5	»	de 4 à 5	6 »	de fév. à mai.	220	21 k. p. s.	1 k. 1/2 par sem.	300 f. p. a.	2 f. 50 à 3 f. p. s.	»		
Femme	»		»	»	»	»						2 f. p. j.		1 des 3 enfants gagne 7 f. p. s.
Sacrier	»	3	»	2 75	»	15 jours.	250	1 f. 80 p. j.	75 c. p. j.	7 f. p. m.	2 f. p. s.	cuisine, 6 f. p. s.		3 enfants gagnent chacun 1. 25 p. j.
Couturière	»		»	1 25	»	»								
Brossier	»	6	»	4 »	»	2 mois.	150	2 f. 45 p. jour	1 f. p. jour	4 f. p. m.	4 f. p. s.	6 p. s.		2 enfants gagnent, l'un 60 c. et l'autre 75 c. par jour.
Femme	»		»	»	»	»								
Cordier	»	3	»	3 50	»	2 50 l'hiver.	110	»	»	»	la femme blanchit.	»		
Bordeuse de pantoufles	»		»	»	0 80	»								
Homme de peine	»	3	»	3 »	»	1 mois.	200	40 f. p. m.	3 f. p. s.	8 f. p. m.	5 f. p. m.	10 f. p. s.		L'aîné gagne 7 f. par semaine.
Raccommodeuse	»		»	»	0 75	»						1 f. p. j.		
Estampeur en médailles	»	2	»	3 »	»	1 mois.	200	1 f. 35 p. j.	30 c. p. s.	5 fr. p. m.	1 f. 50 p. s.	cuisine, 4 f. p. s.		»
Femme	»		»	»	»	»								
Ouvrière en bâches	»	»	»	2 50	»	fêtes et diman.	60	2 k. p. jour.	1/2 k. p. j.	»	blanchis. elles-mêmes.	1 f. de charb. p. sem.		Leur mère à leur charge, envoient de l'argent à leur frère.
Ouvrière en bâches	»		»	2 »	»									

Il n'est pas sans intérêt de prendre la moyenne de ces renseignements, afin de préciser les idées. Il est bien entendu que cette moyenne ne donne pas la situation la plus probable de la classe ouvrière dans toute la France, ni même à Paris. Les observations recueillies ici ne sont ni assez nombreuses, ni prises dans des lieux assez éloignés les uns des autres pour prêter à la moyenne une telle importance. Néanmoins, cette moyenne, telle qu'elle est, est encore une preuve de la situation pénible d'une grande partie de la classe ouvrière, appauvrie, malgré l'augmentation de son salaire, par la baisse des métaux précieux.

SALAIRES	des hommes.		des femmes.	
Au mois	61 fr.	» c.	12 fr.	50 c.
A l'année	895	»	239	60
A la journée	3	43	1	81
A la tâche, par jour	4	88	0	90
Chômage	76 jours par an.			

	Ménages.	Célibataires.
Nombre sur lequel portent les observations	64	18
Nombre moyen d'enfants	2.88	—
Nombre de ménages où la femme n'a pas d'état.	30	—
DÉPENSES.		
Loyer	195 fr.	127 fr.
Pain (par semaine)	19 k. 944	11 k. 270
Pain (par jour et par tête)	0 k. 583	1 k. 610
Viande (par semaine)	3 k. 880	1 k. 556
Viande (par jour et par tête)	0 k. 113	0 k. 222
Déclarant ne pas manger de viande	8	1
Ne répondant pas à cette question	29	14
Vêtements (par an)	231 fr. 54 c.	112 fr. 09 c.
Blanchissage (par semaine)	2 fr. 48 c.	1 fr. 08 c.
Ménages où la femme blanchit elle-même	16	

IV. LES EMPLOYÉS.

La journée des ouvriers n'augmente pas aussi rapidement que le prix des marchandises; mais les gages des employés augmentent moins vite encore. Leur salaire est moins variable et subit moins promptement les influences du marché, parce que leur travail n'est pas chaque jour offert et acheté; il semble que ce soit moins la concurrence que des considérations toutes personnelles qui en règlent le taux. On le compte par année, on le paye par mois, et c'est encore une raison pour qu'on se décide moins aisément à des augmentations d'appointements, motivées sur la seule cherté des vivres.

Prenons les employés dont les appointements sont de 1,200 à 1,800 fr., et le nombre en est grand : leur salaire est le même que celui des ouvriers qui gagnent de 4 à 6 francs, et tout ce que nous avons

dit de la gêne des uns s'applique également aux autres. Ils sont même dans une plus fâcheuse situation, parce qu'ils sont obligés de garder certains dehors dont les ouvriers peuvent se dispenser. Leur loyer, leurs vêtements leur coûtent en général plus cher. Ce sont les premières dépenses que réduisent les ouvriers; ce sont souvent les dernières qu'osent diminuer les employés, et c'est sur la nourriture qu'ils commencent par se priver. La femme d'un ouvrier exerce d'ordinaire un métier et apporte sa part dans les recettes du ménage; la femme d'un employé n'a souvent aucune profession et ne s'occupe que des soins de son intérieur.

Un surveillant des travaux d'art gagne 1,200 fr., et c'est avec cette somme qu'il doit payer un loyer de 200 fr. et pourvoir à son entretien, à celui de sa femme et de ses deux enfants; les vêtements lui coûtent 309 fr., beaucoup plus qu'à la plupart des ouvriers, le blanchissage, 96 fr.. Il dépense pour le pain seul 1 fr. 50 c. par jour, c'est-à-dire un plus de 3 kilogrammes, et ce seul article fait à la fin de l'année 547 fr. 50 c.; il faut ensuite acheter la viande; il est vrai qu'on n'en mange que pour 45 fr. 25 c. par an dans cette famille, et on n'aurait guère les moyens d'en manger davantage; car il ne reste plus des appointements du père que 2 fr. 05 c. pour le chauffage, l'éclairage, le charbon, les menus plaisirs et les dépenses imprévues d'une année!

Cette situation est celle d'un grand nombre de petits employés. Ils livrent plus difficilement encore que les ouvriers le secret de leur intérieur, mais il est facile de le deviner par le chiffre de leurs émoluments. Un surveillant du télégraphe, âgé de quarante-quatre ans, et père de trois jeunes enfants, a 1,000 fr. d'appointements. La femme ne gagne rien; il a 200 fr. de loyer, 8 fr. 20 c. d'impositions, et dans son ménage on ne dépense que 1 fr. 20 c. par jour pour le pain; c'est bien peu pour nourrir cinq personnes. Et pourtant, quand ces premiers frais sont prélevés, il n'a plus que 363 fr. 80 c. : le reste se devine. Un contrôleur des omnibus a 1,500 fr. d'appointements : c'est un chiffre un peu plus élevé. Mais son loyer est de 300 fr., et il est père de six enfants dont l'aîné n'a que onze ans et demi.

Dans les petits employés, il faut distinguer ceux qui sont au service des particuliers et ceux qui sont au service des grandes administrations ou de l'Etat. Les premiers obtiennent bien lentement, il est vrai, l'augmentation de salaire dont ils ont besoin; mais ils finissent souvent par l'obtenir, soit parce qu'ils changent de maître, soit parce que le maître sait qu'ils peuvent changer, et qu'il prévient leur départ en faisant droit à leurs réclamations, ou en allant de lui-même au-devant de leurs demandes. Il est constant que beaucoup de maisons de commerce ont accordé de légères augmentations de traitement à leurs employés.

Dans les grandes administrations, et surtout dans les administrations de l'Etat, il y a une certaine hiérarchie qu'on ne peut pas changer, et un

certain traitement attaché d'une manière fixe à chaque grade sans exception de la personne qui en est revêtue. Il est difficile de modifier quelques salaires sans les modifier presque tous ; et, comme les moindres augmentations devant porter sur un nombre considérable de fonctionnaires entraînent une énorme dépense, on doit bien réfléchir avant d'ajouter au salaire des personnes de petites sommes qui, réunies dans le budget général d'une administration, forment des millions. Le fonctionnaire ne persiste pas moins à rester dans son poste, parce qu'il est soutenu par l'espérance d'un avancement ou d'une retraite, par la sécurité d'avenir qu'offrent d'ordinaire les fonctions publiques ou par la considération qui y est attachée. Il reste, parce que, une fois entré dans cette carrière, il ne peut plus en choisir une autre. Dans la plupart des professions, l'ouvrier et jusqu'à un certain point l'employé quittent leur patron quand les conditions qu'il leur fait ne leur conviennent plus. Il y a, dans la demande du travail, une concurrence qui, lorsque le prix de toutes chose augmente, contraint les maîtres à augmenter assez promptement le salaire de leurs ouvriers, un peu plus tardivement celui de leurs employés. Mais, dans les fonctions publiques, il n'y a pas, ou presque pas de concurrence dans la demande. Il n'y en a que dans l'offre. Quand les fonctions sont moins rétribuées, on trouve moins de gens qui se présentent pour les remplir, et c'est par la difficulté du recrutement plus que par la désertion de ceux qui sont enrôlés qu'on s'aperçoit que la rémunération est insuffisante.

L'Etat doit chercher et cherche en effet à remédier, autant qu'il est en lui, aux maux causés par cette révolution monétaire. Dans un grand nombre d'administrations, les petits traitements ont été augmentés, et des sommes importantes ont été portées depuis deux ans au budget dans ce but : nous aurons occasion d'en parler plus loin. Néanmoins le soulagement est encore loin de compenser les pertes subies par les petits ménages, qui payaient en 1857 les produits naturels, formant leur principale dépense, 67.19 pour 100 plus cher qu'autrefois.

Les fonctionnaires dont le traitement est supérieur à 3,500 et à 4,000 fr. sont aussi dans une situation critique ; mais ils y sont par des raisons un peu différentes. Ils occupent presque tous un certain rang dans le monde ; ce sont des gens de robe, magistrats, professeurs, des officiers d'un grade élevé, des administrateurs qui sont tenus de recevoir ou du moins de fréquenter la société. Il faut qu'ils se mettent au niveau des habitudes et des exigences de cette société dans laquelle le luxe a fait depuis quelque temps de si rapides progrès. Si les marchandises ont renchéri de 41.61 pour 100, et qu'il faille les acheter en qualité beaucoup plus belle et en beaucoup plus grande quantité, il est évident que ce n'est pas seulement de 41.61 pour 100, mais bien de 100 et peut-être de 150 pour 100 qu'ont augmenté les dépenses. Il n'y a aucune exagération à dire que les conditions de la vie ont changé de telle

sorte que les dépenses de la classe moyenne ont doublé, et que la famille, qui occupait il y a quinze ans une certaine position sociale en dépensant 5,000 fr. par an, ne peut plus la conserver sans dépenser 10,000 fr. Le fonctionnaire dont le traitement n'a pas varié est obligé de s'effacer en quelque sorte; il a moitié moins de bien-être qu'autrefois. L'or n'a pas seul produit ce changement, mais il y a contribué, comme nous l'avons dit en parlant des industriels. En supposant que le temps modère un peu ce luxe excessif, la valeur des métaux continuera sans doute en même temps à s'abaisser, et le fonctionnaire aura toujours un traitement insuffisant, tant que l'Etat ne se sera pas décidé à l'élever au niveau, je ne dis pas des besoins de la mode, mais de l'élévation du prix des marchandises.

V. — LES RENTIERS.

Il y a différentes espèces de personnes qui vivent du revenu de leur capital et qu'on désigne communément sous le nom de *rentiers*.

Les uns sont propriétaires fonciers et jouissent d'un revenu variable, selon le prix du loyer de leur fonds. Ils rentrent dans la même catégorie que les cultivateurs dont nous avons déjà parlé. Ils possèdent une propriété, terres ou maisons, dont la valeur ne peut être amoindrie par la baisse des métaux précieux. En supposant que cette valeur restât la même et que les métaux eussent éprouvé une baisse de moitié, 2 fr. ne vaudraient pas plus que ne valait auparavant 1 fr., et le propriétaire exigerait un loyer de 20,000 fr. au lieu de 10,000 fr. qu'on lui payait. Mais nous avons déjà fait observer que les propriétés immobilières, par suite de la richesse croissante du pays, acquerraient une plus-value, et qu'au lieu de 20,000, ce seraient 25,000 et 30,000 fr. que le propriétaire retirerait de son fonds. La révolution monétaire sera donc profitable à cette espèce de rentiers. Il est vrai qu'ils peuvent acheter ce profit par quelque perte momentanée. Celui qui a passé un bail avant la baisse des métaux ne reçoit, pendant toute la durée de ce bail, que le prix fixé d'après l'ancienne valeur des choses. Il arrive que, toutes les marchandises se trouvant en hausse, le propriétaire ne peut plus avec l'argent qu'il touche se procurer la même somme de jouissances; c'est le fermier qui profite du double avantage de la baisse des métaux et de la plus-value du fonds. Mais au renouvellement du bail, le propriétaire reprend ses droits, et c'est à lui que revient en définitive le bénéfice de la plus-value due à la demande plus forte des consommateurs.

Il y a des rentiers qui jouissent d'un revenu variable sans être propriétaires fonciers. Ce sont les possesseurs d'actions de banque, d'actions d'usines, d'actions de chemins de fer, et les gens intéressés à un titre quelconque, comme bailleurs de fonds, dans des entreprises industrielles. Quand chaque action représente une partie proportionnelle de l'exploitation, et que la liquidation ne peut se faire que par un partage

du fonds industriel, les actionnaires sont en réalité de véritables propriétaires fonciers ou de véritables industriels. Lorsqu'au contraire l'action représente une certaine somme d'argent remboursable à époque fixe, comme les actions de la banque ou celles des chemins de fer, l'actionnaire profite au même titre que l'industriel du mouvement général des affaires; ses dividendes annuels augmentent et son revenu s'accroît. Mais il diffère de l'industriel en ce que son capital est représenté non par des marchandises, mais par de la monnaie, et qu'au moment où on le lui rendra, il éprouvera une perte égale à toute la dépréciation qu'auront subie les métaux dans l'intervalle du placement au recouvrement. Il avait donné une somme qui achetait 10 hectolitres de blé ; on lui en rend une qui se compose, il est vrai, du même nombre de francs, mais qui ne peut acheter que 7 hectolitres : il perd 30 pour 100.

Il y a enfin des rentiers qui ont placé une certaine somme d'argent à tant pour cent. Ils ont un revenu fixe en apparence, mais en réalité très-variable à une époque de révolution monétaire comme la nôtre. Un rentier qui a placé, il y a vingt ans, 60,000 fr. à 5 pour 100 et qui touche annuellement 3,000 fr. jouissait d'une honnête aisance au moment où il a fait ce placement, et se croyait bien assuré d'en jouir jusqu'à la fin de ses jours. Aujourd'hui son bien-être a considérablement diminué, et il est dans une position très-médiocre. Chaque année lui enlève une portion de son revenu égale à la baisse des métaux précieux. Si la somme placée est remboursable à une époque déterminée, il perdra sur ce remboursement, comme l'actionnaire. Le bénéfice sera tout entier pour le débiteur qui lui avait emprunté cette somme, et qui, en échange de la valeur reçue, rendra une valeur bien moindre, après avoir payé en réalité un intérêt toujours décroissant. Si la somme n'est pas remboursable, le rentier continuera à percevoir une valeur de plus en plus réduite, et s'appauvrira d'année en année, tant que durera la baisse des métaux. Il subit une double perte : perte sur le capital, et perte sur le revenu.

C'est à cette espèce de rentiers que la baisse des métaux précieux sera sans contredit le plus préjudiciable. L'ouvrier souffre; mais si son salaire n'atteint pas le niveau de l'élévation du prix des marchandises, il augmente du moins dans une assez forte proportion ; et, quand le mouvement de baisse aura cessé, il atteindra ce niveau. L'employé souffre ; mais son traitement augmente, quoique dans une proportion beaucoup moins rapide que le salaire de l'ouvrier, et il finira, longtemps après que la baisse aura cessé, par monter à la hauteur du prix nouveau des choses. Le petit rentier qui n'a qu'un revenu fixe souffre; et, loin de concevoir l'espérance d'un sort meilleur même dans un avenir lointain, il n'a que la perspective d'un appauvrissement continu, tant que la baisse durera.

E. LEVASSEUR.

EXAMEN

DES

DÉPENSES QU'ENTRAINE LE RECOUVREMENT

DES REVENUS PUBLICS.

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Améliorer, c'est conserver.

De tout temps on s'est occupé sérieusement en France de l'étude des institutions de la Grande-Bretagne, et l'on a cherché à les mettre en parallèle avec les nôtres. L'organisation financière de ce pays n'a pas échappé à une comparaison de cette nature ; plusieurs auteurs en ont exposé le mécanisme et nous ont initié à tous les détails de l'établissement de l'impôt. Il y a peu d'années, M. Léon Faucher, de regrettable mémoire, a publié sur cette matière une série d'articles pleins d'intérêt, où il faisait ressortir les caractères distinctifs de l'administration des finances dans les deux Etats, et où il mettait en regard les dépenses qu'elle y entraîne.

Il y aurait certainement de la présomption à aborder le même sujet après un auteur aussi compétent, et nous n'aurions jamais songé à entreprendre une pareille tâche, si nous n'avions eu entre les mains des documents d'une autorité incontestable, qui nous ont paru propres à jeter un nouveau jour sur cette question.

Ces renseignements nous ont été communiqués, sur la bienveillante recommandation de M. Gladstone, ancien chancelier de l'Echiquier, par un membre distingué de la Trésorerie, qui a bien voulu y joindre toutes les explications que nous pouvions désirer. Nous devons avouer que, sans ce précieux concours, il nous eût été impossible d'établir exactement les frais de production de chaque branche de revenu ; ces dépenses se trouvent quelquefois disséminées dans les comptes de services complétement étrangers à l'impôt ; ainsi, les frais d'exploitation du *Packet service*, 812,826 livres, qui se rattachent naturellement à l'administration des postes, sont confondus avec ceux de la marine. Il fallait toute l'expérience de notre correspondant pour opérer un triage et un classement judicieux de ces dépenses.

Avant d'entrer en matière, nous sentons le besoin d'aller au-devant d'une objection, que l'on ne manquera pas de faire relativement au parallèle que nous voulons établir entre notre régime financier et celui de l'Angleterre. Plusieurs auteurs se refusent à admettre une pareille comparaison, par le motif que le budget français comprend à la fois les dépenses d'intérêt général et les dépenses d'intérêt local, tandis que le budget de l'Echiquier n'embrasse strictement que les revenus consacrés au service public et soumis au contrôle des Chambres, en laissant de côté les revenus des colonies et près de 800 millions de recettes municipales, composées du produit de la dîme, de la taxe des pauvres, et d'une foule de redevances destinées à l'instruction publique, à l'entretien des routes, des canaux, des ponts, des phares, des ports, etc., etc.

Cette fin de non-recevoir nous paraît bien absolue et, si elle était fondée, il y aurait lieu de regretter que, sur ce seul point, on ne pût établir de rapprochement entre les institutions de deux pays qu'on est habitué à comparer sans cesse.

Quelques observations suffiront à nos yeux pour dissiper de pareils scrupules :

Reconnaissons d'abord que, par suite du *self-government* dont jouissent en Angleterre les municipalités et du défaut de centralisation qui caractérise l'administration de ce pays, il est impossible d'établir exactement le montant des recettes locales énumérées ci-dessus, et à plus forte raison de déterminer les frais de perception qui s'y rapportent. Aussi, sommes-nous les premiers à déclarer qu'il faut renoncer à toute comparaison sous ce rapport.

Mais il n'en est pas de même en ce qui touche le budget de l'Etat. On ne peut admettre que le gouvernement ignore ce que lui coûte le recouvrement de l'excise, des douanes, etc.; les détails contenus dans les budgets que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs témoignent au contraire qu'il se rend parfaitement compte des dépenses qu'entraînent ces divers services. Par conséquent, nous ne voyons pas ce qui s'oppose à ce que l'on compare les frais de perception de chacune de ces branches de revenus à ceux qui se rattachent chez nous aux produits similaires.

Si le budget anglais demeure étranger aux recettes locales, il faut avouer que le nôtre est sous ce rapport bien moins complet qu'on ne le suppose généralement; ainsi les 55 millions d'impositions communales qui y figurent ne représentent qu'une faible portion des recettes municipales, et ne suffiraient jamais à l'entretien des édifices publics, à l'embellissement des cités, à l'établissement des chemins vicinaux, aux frais du culte, de l'instruction primaire, de l'assistance publique, etc.

Les communes ont d'autres ressources plus fécondes, qui leur permettent de pourvoir à tous ces besoins; ce sont : les 100 millions produits par l'octroi, les 35 millions de prestation en nature, les 10 mil-

ions de rétribution scolaire, le montant de l'impôt des chiens, et une foule innombrable de taxes diverses [1].

En outre, les communes et les établissements publics ont des revenus qui leur sont propres ; ils proviennent de capitaux importants placés sur le grand livre et des immeubles qui leur appartiennent. Les communes possèdent 4,837,636 hectares, le dixième environ du territoire français; les hospices, les bureaux de bienfaisance, les fabriques, etc., jouissent aussi d'un domaine territorial très-considérable.

Toutes ces ressources sont administrées et employées sous le contrôle du gouvernement ; mais on n'en trouve aucune trace dans les comptes soumis aux Chambres ; de telle sorte qu'en France, comme en Angleterre, le budget de l'Etat est loin de comprendre toutes les dépenses qu'exige l'administration du pays.

Après ces explications, il semble que l'on peut se livrer sans scrupule à l'examen comparé des budgets généraux des deux pays, surtout lorsqu'on se borne comme nous à les étudier au point de vue des frais de régie, et à rechercher quel est le système d'administration le plus économique.

Pour compléter ce travail et tirer quelque fruit des comparaisons établies, nous avons cru devoir indiquer quelques améliorations et économies, qui, selon nous, pourraient être opérées dans l'assiette de nos impôts, sans diminuer les revenus publics, sans nuire à la bonne exécution des services. Nous n'avons certainement pas la prétention de présenter un plan complet de réforme, mais nous avons voulu seulement faire sentir la nécessité d'introduire dans l'administration des finances des procédés plus expéditifs et donner une idée des avantages qu'il y aurait pour le Trésor à entrer dans cette voie de simplification.

Avant d'entreprendre cette tâche, nous avons à cœur de rassurer le lecteur sur l'impartialité de nos appréciations ; nous tenons surtout à ce qu'il ne nous croie pas atteint de cette triste maladie, appelée *anglomanie*, qui consiste à louer quand même de l'autre côté du détroit ce qu'on dénigre impitoyablement chez soi.

Personne n'admire plus que nous ces deux belles créations de l'Empire : l'organisation hiérarchique du personnel qui administre nos finances, ainsi que le système de comptabilité, qui entoure leur gestion de tant de garanties.

Sous ce rapport, nous n'hésitons pas à reconnaître la supériorité de

---

[1] Droits de pesage, de mesurage, de jaugeage, de voirie, de place, de stationnement, d'abattoir, d'inhumation, de concession de terrains dans les cimetières, taxes pour frais de pavage, établissements de trottoirs, logements militaires, visites chez les droguistes, desséchements, entretien des digues, curage des rivières, droits de péage des ponts, rétribution au profit des fabriques, dixième des billets de spectacles, quart de recette brute au profit des hospices, etc., etc.

nos institutions sur celles de l'Angleterre ; mais, tout en conservant ces avantages, ne pourrions-nous pas imiter nos voisins dans les efforts qu'ils font chaque jour pour simplifier et améliorer leur législation fiscale?

N'est-il pas juste de citer comme modèle la patience, le respect de la légalité, avec lesquels la nation anglaise subit les remaniements d'impôt? N'a-t-elle pas, par son attitude intelligente, facilité la solution définitive des grandes questions d'économie politique et de finances, qu'ailleurs on se borne encore à discuter?

En signalant quelques imperfections dans notre système d'impôts, il est loin de notre pensée de chercher à en rendre responsables les hommes qui ont eu la gestion de nos finances. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont fait leurs efforts pour perfectionner cette partie de nos institutions, et, s'ils n'ont pas réalisé toutes les améliorations désirables, c'est bien plus la faute des gouvernés que des gouvernants.

Nous sommes en France d'une défiance, d'une susceptibilité excessive à l'égard du *fisc*, comme nous l'appelons dans nos jours d'humeur; autant la nouveauté plaît en certaines matières, autant elle déplaît lorsqu'il s'agit d'impôt.

Si, par exemple, la répartition de nos contributions directes ne s'est pas améliorée depuis trente ans, on ne saurait en accuser que les contribuables eux-mêmes. Combien de fois a-t-on inscrit dans la loi des finances la promesse d'en niveler les contingents; et, lorsqu'arrivait l'échéance de ces engagements solennels, on se trouvait obligé de reculer devant les préventions aveugles des populations et le danger de troubler la paix publique.

En 1831, pour éviter les luttes qu'une péréquation générale pouvait susciter entre les diverses provinces, le gouvernement avait tenté de recourir au système de 'quotité, qui est le mode d'assiette le plus rationnel, le plus mathématique ; mais il fut bientôt obligé d'y renoncer devant les clameurs qui s'élevèrent de toutes parts ; sans rien comprendre à la chose, on s'était emparé du mot pour soulever les passions, et l'impôt de quotité fut ainsi proscrit et non jugé.

Dix ans plus tard, l'administration, n'ayant pu faire triompher le système de quotité, songea à améliorer du moins la répartition existante; on sait quel fut le résultat du recensement de 1841, si malheureusement exploité par les passions politiques.

En présence de ces égarements de l'opinion publique, il nous a semblé que, loin d'offrir quelque danger, la discussion de ces questions financières pouvait ajourd'hui présenter de sérieux avantages.

C'est en mettant à nu les imperfections qui existent dans notre système d'impôt qu'on peut en préparer la suppression ; il y a lieu d'espérer qu'un jour, mieux éclairées sur l'objet de ces réformes, comme sur leurs véritables intérêts, les populations cesseront de se montrer hostiles

à toute innovation et finiront par seconder le gouvernement dans ses efforts pour l'amélioration de l'assiette de l'impôt.

I. — Examen comparatif des frais de régie et perceptions qui se rattachent aux diverses branches du revenu public de la France et de l'Angleterre.

Il n'y a pas d'Etat en Europe où la gestion des finances soit entre les mains d'un personnel plus probe qu'en France, où la comptabilité soit tenue avec plus de régularité, où le système monétaire se plie mieux aux calculs les plus minutieux. Mais il faut avouer, d'un autre côté, que nulle part les rouages ne sont aussi multipliés, les formalités aussi nombreuses, et par conséquent les frais de régie aussi coûteux.

Prenons pour point de comparaison, sous ce rapport, un peuple voisin, qui apporte dans l'administration de ses finances cet esprit positif, cette célérité, cette simplicité de formes, avec lesquels il gère ses intérêts particuliers de commerce et d'industrie.

Nous trouvons ce parallèle établi, avec beaucoup de clarté et de franchise, dans un rapport adressé au roi, le 15 mars 1830, par M. de Chabrol, ministre des finances. Il résulte de ce travail que le taux moyen des frais de perception s'élevait, d'après le budget de 1828, à 6.42 pour 100 en Angleterre, et à 10.70 pour 100 en France [1].

Comme, depuis cette époque, des modifications importantes se sont opérées dans les ressources financières des deux pays, il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle peut être aujourd'hui leur situation respective à cet égard.

Budget de la Grande-Bretagne.

Le montant des recettes brutes du Royaume-Uni s'est élevé, pendant l'année 1854-55, à.....	65,056,284 liv. st.
Il y a lieu d'en déduire pour restitutions, remises, escomptes, drawbacks, etc.....	1,239,318 —
Ce qui porte le revenu net à.....	63,816,966 —
Les frais de perception de la même année ont atteint la somme de.....	5,568,513 —

et représentent environ 8 livres 18 schellings 9 pence pour 100, ou 8.75 pour 100 du montant net des recettes.

On remarquera que cette proportion dépasse sensiblement celle qui existait en 1828 ; mais il faut observer que cette aggravation de charges est le résultat d'un sacrifice purement volontaire, et doit être principalement attribuée à la réforme postale opérée en 1839. Il fut presque admis en principe, dans la Chambre des communes, que le service des dé-

[1] Ces proportions seraient plus élevées si l'on avait compris, comme nous l'avons fait plus loin, parmi les frais de régie, les dépenses du service général du ministère des finances.

pêches cesserait d'être considéré comme une source de revenu, et que l'Etat se bornerait à demander au public le prix du service rendu.

Dès lors, en même temps que les plus grands efforts étaient faits pour développer et multiplier les relations de la métropole avec toutes les parties du monde, on vit le *Post-Office* donner en Europe le signal de la réduction des tarifs des postes. Il en est résulté que le taux des frais d'exploitation de ce service, que M. de Chabrol portait dans son état comparatif à 30 1/2 pour 100, s'élève aujourd'hui à 78.77 pour 100, et exerce une influence sensible sur le taux général des frais de perception. Pour mettre ce fait plus en évidence, il suffit de retrancher le *Post-Office* des recettes et dépenses de 1828 et de 1854, et de calculer pour l'ensemble des autres services le taux des frais de perception. On obtient pour la première époque une proportion de 5.55, et pour la seconde 5.18.

Afin d'établir une distinction entre les dépenses inhérentes à l'assiette de l'impôt, et celles qui se rattachent à d'autres branches de revenu, nous allons diviser le budget anglais en deux parties.

La première est relative aux impôts proprement dits, tandis que la seconde concerne les autres revenus publics provenant, soit des propriétés domaniales, soit de ces impôts mixtes qui représentent à la fois un service rendu et les bénéfices résultant de l'exploitation d'un monopole. Quant aux dépenses, elles sont de deux natures : les unes appartiennent spécialement à chaque service producteur, elles s'élèvent en bloc à 5,288,406 livres ; les autres consistent dans les frais généraux qu'entraîne l'administration centrale ; elles montent à 300,107 livres [1].

Afin de présenter en un seul chiffre les frais de régie de chaque branche de revenu pour les comparer aux recettes correspondantes, nous avons réparti les dépenses de l'administration centrale entre les divers services, au prorata de leurs dépenses spéciales.

---

[1] En voici le détail : Trésorerie, 52,673 liv. st. — Bureau du payeur général, 24,300 liv. st. — *Idem* en Irlande, 6,705 liv. st. — Echiquier, 9,332 liv. st. — Cour des comptes, 48,923 liv. st. — Bureau de la dette publique, 17,200 liv. st. — Fabrication des monnaies, 74,290 liv. st. — Subvention à la Banque d'Angleterre pour le service de la dette et les mouvements de fonds, 66,684 liv. — (Cette indemnité figure, il est vrai, au budget de 1854 pour 254,762 liv. st., mais il y a lieu d'en déduire les sommes que la Banque paye au Trésor, à divers titres, savoir : 60,000 liv. st. pour le rachat des droits de timbre dont ses billets restent affranchis, 128,078 liv. st. pour la concession du privilége exclusif dont elle jouit.)

Etat comparatif des produits et frais de perception des revenus publics de la Grande-Bretagne en 1854.

1re PARTIE. *Impôts proprement dits.*	Montant total des recettes.	Déductions pour remboursement, remises, drawbacks.	Montant net des recettes.	Frais de régie, de perception et d'exploitation.	Taux des frais de recouvrement.
	livres.	livres.	livres.	livres.	
Douanes	22,245,117	253,442	21,991,675	1,517,914	6.91 °/o
Excise	17,669,549	627,253	17,042,296	882,965	5.18
Timbre	7,404,073	244,534	7,159,539	198,017	2.77
Taxes somptuaires	3,229,642	114,089	14,147,389	400,812	2.83
Income-tax	11,031,836				
TOTAL...	61,580,217	1,239,318	60,340,899	2,999,708	4.98
Conversion en francs au cours de 25 f. 25 c. la liv.	1554,900,445	31,292,765	1,523,607,700	75,742,627	»
2me PARTIE. *Produits divers.*					
Post-office	3,114,017	»	3,114,017	2,453,005	78.77
Terres de la couronne	362,050	»	362,050	135,800	37.50
TOTAL...	3,476,067	»	3,476,067	2,588,805	74.48
	87,770,692	»	87,770,692	65,567,326	»
Résultats généraux	65,056,284	1,239,318	63,816,966	5,588,513	8.75
	1642,671,135	31,292,765	1,611,378,392	141,109,953	»

Budget de la France.

D'après le budget établi pour 1854 par la loi du 10 juin 1853, les recettes brutes de cet exercice s'élèvent à..... 1,520,639,572 fr.

Il y a lieu d'en déduire :

1° L'amortissement dont l'action a été suspendue, et qui ne figure que pour ordre dans le budget..... 81,402,387 fr.

2° Le montant des retenues affectées aux pensions civiles, dont le produit est porté pour ordre en recettes, tandis que les traitements qui en sont passibles figurent pour leur intégralité au budget des dépenses..... 11,254,500

3° Les ressources extraordinaires qui proviennent des versements faits par les chemins de fer..... 45,304,469

4° Les non-valeurs, dégrèvements, remises, restitutions d'amendes et les primes à l'exportation..... 28,645,771

5° Les escomptes sur divers droits.... 1,666,000

168,273,127 fr.

En conséquence, le montant net des ressources du Trésor s'élève à..... 1,352,366,445

Si nous cherchons maintenant à établir les frais de perception et de régie de toute nature dépensés pour le recouvrement de cette somme, nous les trouvons dispersés dans les budgets de trois ministères, savoir :

Ministère de la guerre. — Dépenses des services financiers en Algérie	1,359,395 fr.
Ministère de la marine. — Services financiers aux colonies.	944,080
Ministère des finances. — Crédit ouvert pour le service des pensions civiles des fonctionnaires des finances, déduction faite du produit des retenues	9,000,000
Sur les 17 millions inscrits à la dette viagère et distribués entre les vingt-cinq mille pensionnaires du ministère des finances, 8 millions environ sont produits par les retenues, le surplus est fourni par le Trésor.	
Après avoir fait figurer parmi les frais de régie de l'Angleterre une somme de 401,055 liv. st., ou 10 millions de francs, qui sont payés à titre de pension aux employés des finances mis à la retraite, il nous a semblé juste de comprendre les dépenses analogues dans l'évaluation de nos frais d'administration.	
Service général du ministère des finances	20,196,153
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	151,979,344
Frais de rôles et de perception d'impositions communales	1,454,971
Répartition du produit des amendes, des saisies et confiscations entre les agents des forêts, des douanes et des contributions indirectes	1,540,000
Répartition des produits du plombage entre les agents des douanes	790,000
Total de la dépense annuelle	187,263,943 fr.

Cette énumération n'est pas complète si l'on tient à établir une comparaison rigoureuse entre nos frais de production et ceux de l'Angleterre. En effet, dans ce dernier pays, l'impôt sur les revenus de la propriété foncière, qui se perçoit sous forme d'*income-tax*, est basé sur les déclarations des contribuables contrôlées par les agents du Trésor, et n'entraîne que les frais annuels portés au budget ; tandis qu'en France, l'assiette de la contribution foncière repose sur les résultats du cadastre, vaste opération qui a coûté quarante ans de travail et au delà de 140 millions de francs. Evidemment, si ce capital eût été affecté à d'autres besoins, il aurait soulagé la dette publique d'une rente d'au moins 7 millions ; il est donc juste d'ajouter cette somme au montant annuel des frais de recouvrement qui grèvent la contribution foncière ; il en résulte que le total général des frais de perception se trouve porté à. 194,263,943 fr.

En rapprochant ce dernier chiffre du produit net.. 1,352,366,445 on trouve que l'administration des finances de la France coûte 14.31 0/0

Il nous reste maintenant à classer nos recettes dans l'ordre où nous

avons présenté celles de l'Angleterre, et à déterminer séparément les frais de régie de chaque administration financière.

En ce qui concerne les divers services productifs, cette décomposition ne présente aucune difficulté ; car les comptes si clairs et si détaillés, portés dans notre budget, présentent tous les éléments nécessaires pour établir l'actif et le passif de chaque branche de revenu.

Quant aux dépenses, qui figurent pour une somme de 20 millions sous le titre de *Service général du ministère*, il en est quelques-unes de spéciales, comme les taxations des receveurs des finances pour le recouvrement des contributions directes, qui peuvent être portées au compte de cette administration, tandis que les autres représentent les émoluments du ministère, de la Cour des comptes, de l'inspection générale, en un mot de cet état-major financier qui dirige, contrôle et surveille les divers services. Comme ces dépenses sont communes à toutes les branches de revenu, et n'appartiennent en propre à aucune, nous les avons réparties entre les administrations productives au prorata de leurs frais de régie particuliers.

Nous avons réparti de la même manière les 9 millions alloués pour subvenir aux pensions civiles du ministère des finances, par suite de l'insuffisance du produit des retenues.

Etat comparatif des produits et frais de perception des revenus publics de la France en 1854.

1re PARTIE. *Impôts proprement dits.*	Montant brut des recettes.	Déduction des dégrèvements, non-valeurs, primes à l'exportation.	Montant net des recettes.	Frais de régie, de perception et d'exploitation.	Taux des frais de recouvrement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.
Contributions directes..	423,599,792	7,881,771	415,718,021	31,761,977	7.65 °/o
Enregistrement..	307,474,474	1,700,000	305,774,474	14,891,230	4.87
Douanes.....	184,199,100	18,936,000	165,263,100	35,218,560	21.32
Contributions indirectes.	200,160,000	1,420,000	198,740,000	27,702,250	13.95
TOTAL...	1,115,433,366	29,937,771	1,085,495,595	109,574,017	10.09
2me PARTIE. *Monopoles publics et produits divers.*					
Tabacs et poudres.....	144,400,000	»	144,400,000	39,638,617	27.50
Postes.....	53,107,050	24,000	53,083,050	36,671,711	69.08
Forêts.....	28,419,424	150,000	28,269,424	7,968,479	28.20
Produits divers.....	41,318,376	200,000	41,118,376	411,119	1. [1]
TOTAL...	267,244,850	374,000	266,870,850	84,689,926	31.75
Résultats généraux...	1,382,678,216	30,311,771	1,352,366,445	194,263,943	14.36

[1] Le taux de 1 pour 100 est emprunté à l'état comparatif dressé en 1830 par M. de Chabrol ; quant à la somme de 411,119 fr, elle est prise sur les frais de trésorerie compris dans le chapitre du service général.

Recherche et explication des différences qui existent dans l'organisation financière des deux pays. — A l'aide des documents que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, il est facile d'établir, en ce qui concerne les frais d'administration, une comparaison raisonnée entre les diverses branches de revenus de la Grande-Bretagne et les produits similaires qui figurent dans notre budget. Ainsi :

Les frais de la douane, en Angleterre, sont de 6. 91 pour 100, tandis que chez nous ils s'élèvent à 21. 32 pour 100.

L'excise dépense 5. 18 pour 100, tandis que nos contributions indirectes, déduction faite des monopoles, coûtent 13. 95 pour 100.

La réalisation des droits de timbre et de succession entraîne une charge de 2. 77, tandis que les dépenses de notre administration de l'enregistrement montent à 4. 87 pour 100.

Enfin, en regard du taux de 2. 83 relatif à la perception des impôts de luxe et de l'*income-tax*, qui correspondent à nos contributions directes, il faut placer le taux de 7. 65, qui représente les frais de recouvrement de cette dernière branche de revenu.

Dans le service des postes, nous avons, il est vrai, un léger avantage sur nos voisins, puisque le taux de nos dépenses, 69. 08, est un peu moins élevé que celui du *Post-Office* : 78. 77. Cette différence s'explique par l'extrême abaissement de la taxe uniforme, qui est descendue aujourd'hui en Angleterre à un penny, ou 10 centimes de notre monnaie, pour une lettre du poids de 15 grammes, et à 60 centimes pour 100 francs, pour les envois d'argent ; tandis que chez nous une lettre de 7 grammes 1/2 paye 20 centimes, et les articles d'argent acquittent un droit de 2 pour 100.

Quant aux revenus des biens de la couronne, ils proviennent des parcs et forêts qui entourent les résidences royales de Windsor, Hampton, etc. Ces propriétés sont conservées pour la dignité du trône, et non en vue des revenus qu'elles peuvent produire ; aussi les dépenses d'entretien et d'embellissements qu'elles nécessitent ne doivent être comparées, sous aucun rapport, avec les frais de régie de nos forêts de l'Etat.

En résumé, il résulte des rapprochements que nous venons d'opérer que les frais de perception des impôts proprement dits sont en Angleterre de 4. 98 pour 100, tandis qu'en France ils s'élèvent à plus du double, 10. 09 pour 100.

D'où peut venir une pareille différence ?

Est-ce parce que la plus grande partie des recettes de l'Echiquier consiste en taxes de consommation ?

Mais il est reconnu, au contraire, que cette nature d'impôt est celle qui exige le personnel le plus nombreux et qui coûte le plus à percevoir.

Les employés anglais seraient-ils moins rétribués que les nôtres?

Voici quelle est, à ce sujet, l'opinion de M. Léon Faucher.

« La machine administrative de l'Angleterre est simple, et fonctionne au moyen d'un petit nombre de rouages; mais l'Etat fait à ceux qui le servent des traitements princiers : des secrétaires généraux reçoivent 2,500 livres (63,000 fr. environ) par an ; des premiers commis, de 1,000 à 1,500 livres (de 25,000 à 38,000 fr.) ; le moindre traitement d'un expéditionnaire est de 100 livres (2,500 fr.). En France, nous exagérons le principe contraire ; en règle générale, nous multiplions infiniment trop les employés et les écritures ; nous dépensons beaucoup, en rémunérant pauvrement les personnes et les services. »

Quelques chiffres prouveront la justesse de cette appréciation et donneront une idée de l'importance des émoluments des fonctionnaires dans notre pays.

Ainsi que nous l'avons établi plus haut, les dépenses annuelles des services financiers s'élèvent en bloc à la somme de 194,263,943 francs; mais le montant des traitements fixes, taxations, bonifications, remises proportionnelles, qui figurent au budget sous le titre de *personnel*, n'est compris dans cette somme que pour 98,253,000 francs. Le surplus consiste en dépenses de matériel, frais de tournée de bureau, de trésorerie, de pensions, d'achat de tabacs, de transport des dépêches, etc.

Si, à côté de ce dernier chiffre, on place le nombre des fonctionnaires des finances de tout grade, depuis le ministre jusqu'au simple employé des douanes, qui s'élève à 76,668, on obtient un traitement moyen de 1,280 fr., sur lequel il reste encore à prélever la retenue du vingtième pour la retraite.

On voit qu'il n'y a rien de fastueux dans le traitement attaché en France aux fonctions publiques. Il est même inévitable qu'en présence du renchérissement progressif des subsistances et de la dépréciation correspondante des valeurs monétaires, l'Etat ne soit un jour forcément amené à augmenter les émoluments de ses serviteurs.

Ce n'est pas dans une semblable médiocrité de traitements qu'il faut chercher le secret du bon marché de l'administration anglaise, mais bien dans le petit nombre des agents qui suffisent à la perception de ses revenus publics. Elle doit cet avantage à des causes très-diverses : à la simplicité un peu primitive de son mécanisme administratif, au choix de ses impôts, aux procédés expéditifs employés pour les établir ; enfin, à des circonstances locales, telles que sa position géographique et la concentration des fortunes.

L'organisation de l'Echiquier ne peut être citée comme un modèle, sous le rapport de l'unité et de la hiérarchie ; quand on l'étudie pour la première fois et qu'on est habitué à la parfaite régularité des formes administratives de notre pays, il arrive qu'on est frappé de la confusion des anomalies qui apparaissent dans les services financiers de l'Angleterre. On s'étonne de l'étendue des attributions confiées à chaque fonc-

tionnaire, et de la lourde responsabilité qui pèse souvent sur une seule tête ; enfin, on semble douter qu'un mécanisme aussi décousu puisse marcher avec régularité.

Cependant, en examinant les choses de plus près, et surtout en voyant cet appareil en mouvement, on revient peu à peu sur cette première impression et l'on ne tarde pas à reconnaître que la pratique remplit les lacunes ou corrige les vices de la législation ; que les règles de la comptabilité, quoique moins parfaites que les nôtres, suffisent pour maintenir l'intégrité dans le maniement des deniers publics, et qu'en définitive ce système si économique a pourvu jusqu'ici avec succès à l'administration du budget le plus colossal du monde.

En étudiant dans leur assiette les impôts de la Grande-Bretagne, nous remarquons que la législation fiscale vise à une grande célérité et qu'elle s'attache à éviter tout déploiement de forces perdues.

L'excise, par exemple, qui, au fond, correspond à nos droits réunis, en diffère complétement par la forme. Il n'est pas entouré de ces formalités tracassières qui, partout ailleurs, paraissent inséparables des taxes de cette espèce, et les rendent antipathiques aux populations.

Dans l'assiette des droits de consommation, tout se passe entre les collecteurs, secondés par une législation qui punit sévèrement la fraude, et une classe de fabricants ou commerçants, qui supporte seule la gêne et les restrictions, pour en délivrer le public. Ainsi, l'impôt sur la drèche et les spiritueux, dont le revenu est triple de celui que nous retirons de nos taxes sur les boissons, se perçoit au moment de la fabrication, et laisse ensuite aux produits fabriqués la plus entière liberté de circulation.

En frappant directement et par masse les objets de consommation, et en évitant tout contact avec les consommateurs, l'administration de l'excise rend l'impôt moins odieux, plus facile à recouvrer, et parvient à faire face, avec un personnel très-restreint, à toutes les exigences du service.

Dans le service des douanes, la Grande-Bretagne jouit d'avantages analogues ; son immense commerce fait de cette taxe une source abondante de revenus, tandis que sa position insulaire élève une barrière naturelle contre la fraude et facilite la perception des droits.

En outre, ses tarifs sont constamment remaniés, dans le double but de développer l'activité commerciale et d'accroître les produits du Trésor ; aussi la douane anglaise a perdu presque complétement son caractère protecteur, pour devenir une institution purement fiscale.

Le mode d'assiette employé pour les contributions directes est aussi très-économique ; en exigeant de chaque contribuable une déclaration, qui doit servir de base à la fixation de sa cote, le fisc se trouve dispensé de la recherche de la matière imposable, et il lui est facile, avec un petit

nombre d'agents, d'exercer le contrôle et la surveillance nécessaires pour assurer l'exécution de la loi.

D'un autre côté, la fortune, qui chez nous est disséminée dans tous les rangs de la population, se trouve, en Angleterre, concentrée dans un petit nombre de mains ; il en résulte nécessairement moins de contribuables à atteindre et moins de difficultés dans le recouvrement de l'impôt direct.

Enfin, le concours, presque gratuit, que la banque anglaise prête à l'Etat pour la centralisation et le mouvement des fonds, épargne au Trésor des dépenses considérables, en même temps qu'il facilite la circulation des capitaux.

Ces diverses circonstances contribuent certainement à rendre plus facile et moins dispendieuse l'administration des finances de la Grande-Bretagne, et expliquent jusqu'à un certain point la supériorité qu'elle a sur nous sous ce rapport ; mais il faut aussi reconnaître qu'elle a merveilleusement profité de cette situation favorable, et qu'elle doit une partie de ses avantages aux efforts qu'elle n'a cessé de faire pour améliorer et simplifier son système de contributions.

Fidèle aux principes de Pitt, elle a abandonné les taxes gênantes, peu productives, ou d'une assiette difficile, pour s'attacher aux sources de revenus les plus fécondes. Elle a hardiment mis en pratique ce système, qui consiste à réduire les tarifs, afin de retrouver dans l'accroissement de consommation qui en résulte une large compensation aux déficits éprouvés momentanément.

C'est ainsi que la taxe sur les céréales et l'impôt des portes et fenêtres ont été supprimés ; que la taxe des lettres, les tarifs sur les denrées coloniales, sur les matières premières nécessaires à l'industrie, ont été successivement réduits.

On évalue à 638 millions de francs le produit annuel des taxes supprimées ou réduites depuis 1822. Ce vide a été comblé par le développement des autres branches de revenu et par l'*income-tax*, qui, grâce à son élasticité et à l'importance des fortunes qu'il atteint, sert aujourd'hui à mettre en équilibre le budget britannique.

Complication de notre système financier et élévation des frais de régie qui en résultent. — En France, les questions d'impôt ont constamment tenu, depuis cinquante ans, beaucoup de place dans les débats politiques, et l'on peut dire que la discussion du budget a fourni un champ de bataille aux plus grandes luttes parlementaires. Cependant notre régime financier n'a pas beaucoup gagné sous le rapport de la simplicité et de l'économie.

Tandis que la plupart des nations s'attachent de préférence à certaines formes d'impôt, qui varient suivant une foule de circonstances, et qui reflètent les caractères ou le degré de civilisation des peuples, nous avons en France un système d'impôt universel et cosmopolite. Il n'y a

pas de taxe établie dans un pays civilisé qui ne trouve un produit similaire dans notre budget des recettes, qui s'enrichit chaque jour de nouvelles conquêtes, sans renoncer à aucun de ses droits acquis.

Nous ne nous plaindrions pas de cette variété et nous admirerions même volontiers les ingénieuses combinaisons qui servent à déguiser l'impôt aux yeux des contribuables, si cette diversité infinie n'avait pour conséquence une extrême élévation dans les frais de perception. En effet, chaque nature de contribution ayant ses agents spéciaux et ses formes particulières aussi variées que la matière imposable elle-même, il en résulte pour le Trésor l'obligation d'entretenir un personnel nombreux et dispendieux.

En outre, beaucoup d'économistes attribuent l'élévation de nos frais de régie à la complication de notre administration, et regardent la prodigalité de papier et d'écritures qui y règne comme un des fléaux de notre époque.

Laissons, à ce sujet, la parole au rapporteur du budget de 1854 (M. Schneider) :

« Nous sommes en droit de nous demander si l'on n'a pas exagéré en beaucoup de cas les formalités administratives.

« Il est certainement indispensable de surveiller la marche des services, de s'assurer de l'exécution des règles générales, de veiller au bon emploi des deniers publics ; ce contrôle sérieux, efficace, nous le demandons ; car les susceptibilités de la morale publique en France en font une obligation autant que les intérêts du Trésor ; mais l'abus, qui substitue trop souvent les apparences à la réalité, qui décharge la responsabilité de chacun en multipliant les signatures, qui rend illusoires des précautions qui ne peuvent être sérieusement pratiquées, cet abus, disons-nous, atténue les garanties au lieu d'y ajouter ; il entrave l'action et il fait perdre d'une manière stérile un temps précieux. Cette exagération des formalités a contribué à créer un autre abus qui ne mérite pas moins d'attention : c'est l'accroissement des fonctions publiques. Cette idée n'aurait besoin d'aucun développement ; n'est-il pas, en effet, généralement et justement admis que les employés sont en France trop nombreux, et qu'ils ne sont pas toujours suffisamment rétribués ? La multiplicité des emplois, outre qu'elle impose au Trésor des dépenses exagérées pour la plupart des services publics, absorbe sans résultat utile un trop grand nombre d'intelligences, qui se reporteraient forcément sur des professions productives ; la responsabilité s'énerve, le travail se ralentit, les capacités se découragent, et le niveau de l'administration tendrait à baisser. »

Dans divers ouvrages, MM. Vivien et Léon Faucher ont exprimé la même opinion sur cette matière, et n'ont pas hésité à mettre à nu ces vices de notre administration.

Mais, si l'on veut sérieusement y porter remède, on ne doit pas s'en

tenir à une critique stérile et s'arrêter à des considérations générales; il faut entrer dans le cœur de la question, examiner de près les affaires, les suivre dans leur filière et montrer du doigt ces améliorations pratiques, qui échappent souvent à ceux qui ne voient les choses que de haut ou se bornent à des études spéculatives.

Il faut en convenir, un examen aussi minutieux des frais de perception qui se rattachent à l'assiette de nos impôts n'offre pas un sujet bien séduisant : il entraîne dans une dissection fastidieuse du budget, et dans une foule de détails qui se ressentent de la complication du système qu'on voudrait réformer. Aussi n'est-ce qu'avec une extrême timidité et après de longues hésitations que nous nous sommes engagé dans cette voie à peine frayée. Nous avons pensé que l'étude de notre système financier, en se plaçant à ce nouveau point de vue, pouvait présenter quelque utilité, et nous avons été soutenu par la conviction que, sans compromettre les revenus du Trésor, sans désorganiser les services, il était possible d'introduire dans notre administration des impôts bien des simplifications.

II. — Simplifications dont l'assiette des contributions directes paraît susceptible.

Nous avons choisi, comme premier objet de nos études, les contributions directes, catégorie comprenant tous les impôts qui pèsent sur des contribuables nominativement désignés, et qui leur sont demandés à des temps périodiques. Ce qui à nos yeux complique singulièrement leur assiette et en augmente les frais, c'est d'abord la grande variété des taxes de cette espèce, ensuite la formation d'un rôle distinct pour le recouvrement de chacune d'elles. Sous prétexte qu'en se diversifiant l'impôt devient moins lourd, on demande, à plusieurs reprises et sous des formes différentes, à un même contribuable ce qu'on pourrait obtenir en une seule fois avec moins d'importunité; il en résulte que le nombre des articles de rôles se trouve inutilement multiplié, au point qu'il s'élève, pour 1857, à 33 millions [1], chiffre quadruple du nombre réel des contribuables.

Nous ne voyons guère ce que ces derniers peuvent gagner à ce morcellement infini de l'impôt. Quant au Trésor, il en éprouve un grave préjudice; une partie de ses agents s'épuisent à rédiger les matrices, rôles,

[1] Voici une énumération sommaire des articles de rôles dont les percepteurs ont eu à poursuivre le recouvrement dans le cours de la dernière année : Rôles généraux des quatre contributions, 16,700,000. — Mainmorte, 69,052. — Mines, 800. — Poids et mesures, 810,000. — Bourses et Chambres de commerce, 50,000. — Impositions extraordinaires, 2,700,000. — Prestations, 4,600,000. — Chiens, 1,700,000. — Rétribution scolaire, 6,000,000. — Rôles divers (cotisations omises, fermiers ou locataires, biens sortis du domaine, affouage, curage, desséchement, eaux minérales, droguistes, etc., etc.), 300,000. — En tout, 32,929,852 articles, dont la moitié environ concerne des cotisations au-dessus de 3 fr.

avertissements et divers états qui se rattachent à chaque espèce de taxe, tandis que l'autre suffit à peine à recouvrer ces millions de cotisations, dont un grand nombre échappent presque par leur exiguïté à la rigueur des lois fiscales. Comment recourir à des frais de poursuites pour ces cotes imperceptibles dont nos rôles fourmillent et que les redevables sont si exposés à perdre de vue ?

Nous allons passer en revue chaque nature de rôles, et rechercher s'il n'y aurait pas moyen d'éviter une pareille déperdition de forces, soit en fusionnant quelques taxes entre elles, soit en formant un rôle général, qui serait le résumé des diverses matrices de contributions.

Cette partie de notre tâche sera certainement la plus hérissée de chiffres ; car, afin qu'on ne puisse traiter d'utopies les innovations proposées, nous avons tenu à présenter à côté de chacune d'elles des moyens d'exécution immédiate, et nous n'avons reculé devant aucune explication technique. Aussi prions-nous le lecteur de s'armer de patience pour aborder ces questions arides ; peut-être lui demanderons-nous aussi de ne pas dédaigner certaines économies qui, vues isolément, peuvent paraître mesquines, mais qui, groupées entre elles, forment encore une réduction de dépense assez importante.

Rôles des contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. — Cette espèce de rôle comprend 15,270,000 articles, qui coûtent chacun au Trésor 29 centimes de frais fixes, indépendamment des remises proportionnelles au montant des cotes acquises aux divers comptables [1].

Dans un mémoire que M. Bineau, ministre des finances, avait bien voulu accueillir avec faveur [2], nous avions émis l'idée de remplacer par une taxe unique sur les valeurs locatives les impôts foncier, mobilier et des portes et fenêtres que supporte la propriété bâtie.

Ces trois impôts, qui reposent, en définitive sur le même objet, représentent, en principal, une somme d'environ 100 millions, qui se trouve ainsi répartie : contribution foncière, 38 millions ; contribution personnelle-mobilière, 36 millions ; contribution des portes et fenêtres, 26 millions. Nous sommes convaincu qu'on obtiendrait un produit au moins équivalent en fixant le taux en principal de la taxe nouvelle au dixième du loyer réel de toutes les propriétés bâties. En effet, pour arriver à ce résultat, il suffit que la masse des valeurs locatives atteigne un milliard ; or, elle dépasse évidemment ce chiffre, puisque les seuls locaux consacrés au commerce et à l'industrie figurent sur les matrices de patentes pour un loyer de près de 500 millions.

[1] Cette dépense de 29 centimes se compose : de 20 centimes d'allocation fixe au percepteur, de 2 centimes qui lui sont alloués pour frais de distribution des avertissements, frais d'impression et de confection des rôles et avertissements, qui s'élèvent à 6 centimes ; enfin, de 1 centime montant des frais de perception de ces 28 centimes.

[2] Lettres des 8 mai et 5 août 1854.

Cet impôt du dixième serait inscrit en entier au nom du propriétaire, qui en demeurerait responsable, ainsi que cela se pratique actuellement pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres ; seulement, il aurait un recours contre le locataire pour le remboursement de la moitié de la taxe, sauf toutefois les conventions particulières conclues entre eux. De cette façon, l'impôt se partagerait entre le bailleur et le preneur, à peu près comme aujourd'hui, et leur situation respective serait à peine modifiée.

L'établissement d'un impôt de quotité résoudrait définitivement, pour les propriétés bâties, cette grave question de péréquation, qui a soulevé tant de débats depuis trente ans, et qui devient chaque jour plus insoluble. Cette mesure ferait disparaître l'antagonisme qui existe entre les contrées qui se croient surchargées et celles qui passent pour ménagées ; toutes les distinctions de provinces s'effaceraient, et chacun s'inclinerait devant le taux général consacré par la loi.

Enfin, un dernier avantage de cette réforme serait de simplifier l'assiette des impôts directs et de réduire de 2,150,000 le nombre des articles de rôles [1] ; il résulterait de cette suppression une économie de 623,500 francs.

Suppression des cotes multiples (c'est-à-dire concernant les mêmes propriétaires). — Il est constant que, lors des opérations cadastrales, le nombre des cotes foncières a été augmenté d'une manière abusive dans la plupart des départements, où l'on a ouvert à beaucoup de propriétaires autant d'articles distincts qu'ils ont de fermiers, ce qui grossit considérablement les rôles, surtout lorsque les fermes s'étendent sur plusieurs communes.

On peut évaluer à 300,000 le nombre des cotes multiples foncières qui figurent dans les rôles ; leur disposition amènerait une réduction de dépenses de 87,000 francs.

Suppression des cotes foncières au-dessous de 29 centimes. — Un fait singulier qui mérite d'attirer l'attention, non-seulement des financiers, mais encore des économistes, c'est que sur 13,100,000 cotes foncières, il y en a 7 millions au-dessous de 5 francs, parmi lesquelles on compte près d'un million d'articles qui ne s'élèvent pas en moyenne à 29 centimes de principal et qui coûtent au Trésor, en frais de perception, au delà de ce qu'ils lui rapportent.

M. de Casabianca va même plus loin : dans un rapport au Sénat, inséré au *Moniteur* du 20 août 1856, il évalue à 600,000 le nombre des cotes foncières qui n'atteignent pas 5 centimes en principal et qui, par consé-

---

[1] Le nombre des articles de rôles des quatre contributions s'élève pour 1857 à 16,700,000, sur lesquels 13,100,000 se composent de cotes foncières, 1,450,000 sont relatifs à l'impôt des patentes, et le surplus, 2,150,000, concerne exclusivement des cotes de portes et fenêtres ou de contribution personnelle-mobilière.

quent, pour une recette de moins de 30,000 francs, occasionnent une dépense de 174,000 francs.

Encore faut-il observer que beaucoup de ces cotes imperceptibles ne sont pas même recouvrées ; un grand nombre concernent des terrains incultes ou abandonnés et des possesseurs indigents ou inconnus ; elles viennent alors grossir les états de cotes irrécouvrables et tombent en non-valeurs.

Dans ce cas, non-seulement le Trésor dépense en pure perte ses frais de recouvrement, mais encore le dégrèvement de ces cotisations onéreuses entraîne l'administration dans une foule de formalités. Il faut rédiger un état des cotes irrecouvrables, le soumettre successivement à l'examen des répartiteurs, des agents des contributions directes et à la décision du préfet, rédiger ensuite une ordonnance de dégrèvement, ainsi qu'une lettre d'avis individuelle pour chaque contribuable. Sans doute ce luxe de formalités, exigé pour une cote de quelques centimes comme pour une cotisation importante, témoigne de la régularité et de l'ordre parfait qui règnent dans nos services financiers ; mais il n'en faut pas moins regretter l'intervention de tant de fonctionnaires et tout le temps dépensé pour un aussi mince résultat.

Il est évident que l'Etat aurait avantage à abandonner ses droits sur de pareilles cotes, comme il l'a fait pour les articles de biens de main-morte qui n'atteignent pas un certain chiffre.

En effet, supposons que ce million d'articles, dont le recouvrement coûte 290,000 francs, représente, en principal, une contribution de 250,000 francs, le Trésor réaliserait, en les supprimant, une économie de 40,000 francs, et les contribuables peu aisés qu'ils concernent seraient dégrévés de 250,000 francs.

Rôles et patentes. — Le travail des patentes s'exécute aujourd'hui dans la plupart des communes en même temps que celui des mutations, et les matrices de cette contribution sont établies chaque année d'assez bonne heure pour que les 1,450,000 patentables qui y figurent puissent facilement être compris dans le rôle général qui concerne les trois autres impôts directs.

Ce rattachement si naturel entraînerait la suppression d'un million d'articles relatifs à des patentables propriétaires fonciers inscrits sur les deux matrices, et il en résulterait pour le Trésor une économie de 290,000 francs.

Puisque nous sommes en veine de réduction, nous demanderons quelle est l'utilité des formules de patentes, aujourd'hui que l'obligation de leur mention dans les actes a été supprimée par la loi du 18 mai 1850 et que leur représentation n'est exigée que des marchands ambulants qui paraissent sur les marchés. Rien n'empêche d'ailleurs de donner la même valeur aux avertissements de patentes, qui contiennent exactement les mêmes indications et qui pourraient être timbrés et revêtus du sceau de

la mairie. On économiserait ainsi 43,500 francs, montant des frais de rédaction des formules.

A propos du timbre, n'y aurait-il pas lieu d'appliquer la maxime *non bis idem* à ce droit accessoire qui vient se greffer sur le droit de patente et en compliquer inutilement l'assiette ; il serait facile de dédommager le Trésor de cette suppression en rehaussant légèrement le montant des droits fixes.

Rôles de la taxe des biens de mainmorte. — Cet impôt de récente création n'est qu'une taxe additionnelle de 62 c. 1/2 au principal de la contribution foncière, que supportaient déjà les biens de mainmorte; aussi sa place est-elle indiquée naturellement à côté de cette contribution dont elle est inséparable. Il suffirait d'ajouter au rôle général une ligne de plus pour opérer cette réunion, qui amènerait la suppression de 69,000 cotes et une économie de 20,000 francs.

Rôles de la redevance sur les mines.—La redevance sur les mines figure au buget de 1857 pour une modeste recette de 800,000 francs; elle n'en a pas moins un code particulier composé de soixante articles et un mode d'assiette exigeant les opérations les plus compliquées. En effet, pour l'établissement de chaque cote de cette espèce, il faut le concours non-seulement des agents des contributions directes, mais encore des ingénieurs des mines, des maires, des répartiteurs, du préfet et même du ministre ou du chef de l'Etat, s'il s'agit d'un abonnement. Ce luxe de formalités ne paraît pas en rapport avec l'importance des produits de cette taxe, et ce système d'investigation des bénéfices de chaque entreprise suscite entre l'Etat et les exploitants de perpétuelles contestations.

Il serait facile de remplacer avantageusement cet impôt exceptionnel; il suffirait de faire rentrer les exploitants de mines dans le droit commun et de les imposer à la patente d'après les mêmes bases que les exploitants de carrières, de minières de fer, etc.; en supprimant toutefois pour chacune de ces industries les maxima qui limitent le montant des taxes et nuisent à leur proportionnalité.

Le Trésor obtiendrait ainsi un produit au moins égal à celui qu'il retire aujourd'hui de cette taxe, et l'assiette de l'impôt se trouverait bien simplifiée. Il est plus facile, en effet, aux agents des contributions de constater le nombre d'ouvriers attachés à une entreprise et de procéder à l'évaluation d'un loyer suivant les règles ordinaires que d'établir annuellement le bilan des recettes et des dépenses d'une grande exploitation industrielle. Ce mode d'assiette aurait l'avantage de rendre les ingénieurs des mines à leur véritable mission et d'en faire les tuteurs naturels et bienveillants des possesseurs de mines, au lieu de les exposer à en être les surveillants exigeants et redoutés. Nous sommes persuadé qu'il serait aussi accueilli avec faveur par les contribuables, qui se plaignent vivement de l'état de choses actuel.

Les frais fixes d'assiette de la taxe des mines, qui disparaîtraient avec

elle, sont relativement exorbitants ; ils s'élèvent à 6,024 francs pour 800 articles de rôle, ce qui représente 7 fr. 60 c. par cotisation.

Rôles des poids et mesures.—Ces rôles renferment annuellement 810,000 articles, et donnent un revenu de 1,250,000 francs, ce qui fait 1 fr. 50 c. par article. Il est évident que le faible produit de cette taxe n'est pas en rapport avec les travaux qu'exigent la formation des matrices, la confection des rôles, le recouvrement d'un si grand nombre de cotes, l'instruction et le jugement des réclamations présentées en cette matière. On obtiendrait la même somme plus facilement et à meilleur marché, en ajoutant 3 centimes aux centimes généraux qui portent sur le principal des patentes (43,000,000 × 0.03 c. = 1,290,000 fr.), on économiserait ainsi 24,400 francs, montant des frais de confection des rôles.

Par sa réunion avec la patente, cette rétribution se trouverait assise d'une manière bien plus équitable ; en effet, au lieu d'être établie d'après le nombre des poids et mesures obligatoires pour les diverses professions, et de peser principalement sur le commerce de détail, qui a besoin de l'assortiment le plus complet, elle serait acquittée par tous les patentables et proportionnée à l'importance de leur industrie. Chaque classe de commerçants étant intéressée à l'uniformité et à l'exactitude des instruments de pesage et de mesurage, il paraît juste qu'elles concourent toutes à la dépense que nécessite leur vérification.

Enfin, le service des vérificateurs, qui est tout à fait indépendant de l'assiette de cet impôt, ne pourrait que gagner à sa suppression ; dispensés de la rédaction des matrices de rôles et de l'instruction des réclamations, ces agents pourraient consacrer plus de temps à l'exercice de leurs fonctions de surveillance.

Rôles de Bourses et Chambres de commerce. — Ces rôles produisent 178,028 francs, répartis entre 50,000 cotes.

Comme en matière de poids et mesures, on peut se demander si, pour ce modique produit, il est indispensable de recourir à une taxe spéciale, et s'il ne serait pas plus simple, plus économique de comprendre aussi le montant de cette rétribution dans le rôle des patentes.

On nous objectera peut-être que nous lésons le petit commerce, en étendant à tous les patentables sans distinction une taxe qui, jusqu'ici, n'a pesé que sur les classes les plus élevées (article 33 de la loi du 25 avril 1844). Nous nous bornerons à répondre que cette mesure se lie intimement à la précédente, et qu'après avoir exigé du haut commerce une participation plus forte, plus générale aux frais de vérification des poids et mesures, il est bien juste que les marchands en détail prennent leur part des dépenses de Bourses et de Chambres de commerce. D'ailleurs, il suffit de comparer le produit des deux taxes, pour reconnaître que, s'il y a quelques intérêts froissés dans cette nouvelle distribution des charges locales, ce ne sont certainement pas les leurs.

La suppression de cette espèce de rôle amènerait une économie de 5,000 francs, montant des frais de confection de 50,000 articles.

Rôles d'impositions communales extraordinaires. — Ces rôles spéciaux concernent des impositions extraordinaires motivées par des dépenses imprévues, qui n'ont pu être comprises dans les rôles généraux. Au dire de tous les comptables, cette nature de rôle produit le plus fâcheux effet sur les contribuables, qui ne s'attendent pas à ce surcroît de charges, et reçoivent souvent leur avertissement au moment où ils se croient entièrement libérés vis-à-vis du Trésor.

La confection des rôles dont il s'agit est très-dispendieuse pour les communes; mais ce que nous leur reprochons le plus, c'est de grossir le nombre de ces cotes imperceptibles, qui sont déjà si nombreuses dans les contributions directes, et compliquent sans profit le service du recouvrement. On se figure dans quels calculs infinitésimaux on tombe, orsqu'il s'agit d'appliquer quelques centimes additionnels aux 600,000 cotes au-dessous de 0 fr. 05 c., dont nous avons parlé plus haut. Aussi, sur 2,700,000 articles de rôles d'impositions extraordinaires portés au budget de 1857, en compte-t-on 2,000,000 au-dessous d'un franc.

Au point de vue de la bonne administration, comme de l'intérêt des contribuables, il serait donc à désirer que les communes pussent pourvoir à leurs besoins les plus pressants, sans être obligées de recourir à l'expédient onéreux et incommode des rôles spéciaux.

Voici comment nous voudrions y suppléer :

Les impositions imprévues, dont le recouvrement serait urgent, n'en seraient pas moins comprises dans les rôles généraux de l'année suivante; seulement on prendrait des mesures pour que ces rôles fussent émis deux mois avant l'ouverture de l'exercice, et l'on ferait ressortir distinctement sur chaque avertissement le montant de l'imposition extraordinaire, en indiquant que cette partie de la cote est immédiatement exigible. De cette façon, la totalité de l'imposition pourrait être recouvrée au 1er décembre, tandis qu'aujourd'hui les cotisations inscrites sur les rôles spéciaux n'étant payables que par mois, ce n'est que dans le courant de janvier de la seconde année qu'elles peuvent être entièrement soldées.

La suppression des rôles de cette espèce ferait disparaître du budget une dépense de 115,000 fr., montant des frais de confection qui s'y rattachent.

Outre les taxes mentionnées ci-dessus, il en est d'autres purement locales, qui ne figurent pas au budget, mais dont le recouvrement est confié néanmoins aux agents du Trésor; nous allons en examiner quelques-unes, et indiquer les simplifications dont leur assiette nous paraît susceptible.

Rôles de la taxe municipale sur les chiens. — Après les tentatives in-

fructueuses de 1845 et 1852, la taxe sur les chiens a été définitivement établie par la loi du 2 mai 1855. Qu'on nous permette de risquer, à propos de son assiette, quelques timides observations :

Aujourd'hui que cette taxe a produit sur la race canine l'effet destructeur qu'on en attendait, et que les chiffres consignés sur les matrices fournissent, pour l'appréciation du nombre des chiens de chaque catégorie, les données les plus exactes; ne serait-il pas possible, en prenant ces résultats pour point de départ, de renoncer aux formes rigoureuses et exceptionnelles qui entourent l'assiette de cette rétribution, pour la réunir à celle des prestations qui a le même caractère municipal, et qui atteint les bœufs, les chevaux, les ânes, en un mot la plupart des autres quadrupèdes au service de l'homme ?

Ce mode d'assiette plus paternel dispenserait de recourir à ces déclarations obligatoires, qui pouvaient être nécessaires dès le début, mais qui aujourd'hui exposent inutilement les habitants des campagnes à des pénalités sévères pour des erreurs ou omissions le plus souvent involontaires.

En comprenant cette taxe dans le rôle des prestations, on épargnerait aux communes les frais de rôles spéciaux qui, en masse, représentent encore une somme assez considérable.

Supposons, en effet, que dans les 35,000 communes qui votent des prestations en nature, il y ait un million et demi de redevables, l'économie, à raison de 18 centimes par article, s'élèverait à 270,000 francs.

Quant aux villes qui, en général, pourvoient à l'entretien de leurs chemins, sans recourir à la prestation, on y établirait comme aujourd'hui des rôles spéciaux pour la taxe des chiens, et l'on continuerait à y appliquer la législation en vigueur.

Rôles de la rétribution scolaire.—Dans le but de rehausser les fonctions d'instituteur et de les rendre plus indépendantes, la loi du 28 juin 1833 avait prescrit que la rétribution scolaire serait perçue suivant les mêmes règles que les contributions directes et acquittée, mois par mois, entre les mains du receveur municipal. Mais on ne s'était pas rendu compte des difficultés qu'une pareille mesure devait rencontrer dans la pratique et de l'étendue des obligations que l'émission de 600,000 rôles nouveaux imposait aux percepteurs. Aussi, après quelques tentatives d'exécution infructueuses, cette disposition de la loi ne tarda pas à tomber en désuétude, et les instituteurs continuèrent, comme par le passé, à recouvrer directement leur indemnité.

Le législateur de 1850 ne s'est pas montré moins soucieux de la dignité de l'instituteur; il a tenu à ce qu'il restât étranger au recouvrement de la rétribution scolaire; seulement, pour faciliter et assurer l'exécution de cette mesure, il a substitué aux rôles mensuels prescrits précédemment quatre rôles dressés à la fin de chaque trimestre. Malgré cette simplification, il ne faut pas se dissimuler que ces nouvelles charges aggravent

singulièrement le service des percepteurs ; il ne s'agit en effet de rien moins que du recouvrement de 150,000 rôles, comprenant environ 6 millions de cotisations, dont le taux moyen est de 1 fr. 65 c. par trimestre[1].

Ne serait-il pas possible de procéder d'une manière plus simple au recouvrement de cette rétribution ? On exigerait, par exemple, que chaque élève fût muni d'une carte d'admission au cours. Ces cartes, valables pour le premier ou le second semestre de l'année scolaire, seraient frappées d'un timbre qui en indiquerait le prix. — Les percepteurs les délivreraient aux personnes qui en feraient la demande, comme ils délivrent les formules de passe-port ou de permis de chasse. Avec ce mode de cotisation, plus de non-valeurs, plus de poursuites à exercer ; le service des comptables se bornerait à échanger ces cartes contre du numéraire, et le recouvrement s'opérerait de lui-même avec une grande régularité.

La simplicité de ce mode de perception permettrait d'en étendre l'application à nos 12,000 écoles de filles, sans imposer aux comptables un surcroît de travail. On répondrait ainsi aux vœux d'un grand nombre de Conseils généraux qui réclament, en faveur des institutrices, les égards et la protection accordés aux maîtres d'école.

III. — Conséquence de cette réforme.

Après avoir exposé en détail les simplifications dont l'assiette des impôts directs nous paraît susceptible, il nous reste à faire ressortir d'une manière plus générale les avantages de cette réforme.

Pour mieux les apprécier, nous procéderons à cet examen, en nous plaçant successivement au point de vue des divers intérêts qui se trouvent en jeu dans une question de cette nature, savoir : l'intérêt des contribuables, l'intérêt des finances de l'Etat et celui des services administratifs qui concourent au recouvrement de l'impôt.

Intérêt des contribuables. — Le contribuable sera le premier à profiter des économies réalisées, comme aussi des perfectionnements introduits dans l'assiette de l'impôt. Moins souvent importuné par le porteur d'avertissements, il trouvera réunies sur la même feuille la plupart de ses contributions ; grâce aux simplifications dont elle aura été l'objet, la législation fiscale deviendra plus à sa portée ; il pourra se rendre compte

---

[1] D'après un rapport ministériel du 31 décembre 1853, le nombre des écoles de garçons était, en 1852, de 36,108. Elles étaient fréquentées par 1,348,383 élèves payants, soit 37 enfants par école ; le montant des rétributions produisait 8,866,627 francs, ce qui donnait une cotisation moyenne de 6 fr. 57 c. par élève. Ces écoles admettaient, en outre, 910,169 élèves gratuits, soit 25 élèves gratuits par école.

Depuis cinq ans des mesures ont été prises pour restreindre le nombre des admissions gratuites, qui avait été étendu d'une manière abusive, et l'on peut évaluer aujourd'hui à 1,500,000 environ le nombre des élèves payants.

lui-même des éléments qui ont servi de base à l'établissement de sa cote et l'acquittera ensuite avec moins de répugnance.

Aussi sommes-nous convaincu que ces nouvelles mesures seront accueillies avec faveur par la masse des contribuables, qui aime à voir clair dans ses affaires, et qui ne se montre défiante qu'à l'égard de celles qu'elle ne comprend pas.

Intérêt du Trésor et des administrations financières. — Les innovations énumérées plus haut ont pour conséquence immédiate la suppression de 17,029,852 articles de rôles, qui épargnera au Trésor 1,894,424 francs de frais de confection.

Ce premier résultat obtenu sans réduire aucun traitement, sans rien retrancher des ressources de l'État, est certainement très-satisfisant; mais, comme les économies de temps et de main-d'œuvre se traduisent tôt ou tard en économies d'argent, nous espérons que les simplifications projetées amèneront une diminution bien plus importante dans les dépenses de nos divers services financiers.

Administration des contributions directes. — Depuis sa création, cette administration a vu sans cesse s'étendre le cercle de ses attributions et de ses travaux; l'assiette des patentes, celle des prestations, de l'impôt de mainmorte et de plusieurs autres taxes accessoires sont venus successivement s'ajouter aux charges qui lui avaient été primitivement imposées; le nombre des articles de rôles, des mutations foncières, des réclamations individuelles a plus que doublé; de telle sorte que son personnel suffit à peine pour remplir toutes ces obligations, et qu'une augmentation de cadres est sollicitée chaque année.

Il arrive fréquemment qu'en dehors de ses occupations habituelles, cette administration est appelée à exécuter quelques-uns de ces grands travaux de recensement, de péréquation et d'évaluation territoriale, qui servent à préparer le remaniement des bases de l'impôt.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, depuis une dizaine d'années que les travaux du cadastre sont interrompus, cette précieuse institution, dont la création remonte au plus beau temps de l'Empire, s'altère et dépérit chaque jour.

Aussi, dans les conseils locaux et départementaux, n'y a-t-il qu'une voix pour demander la reprise des opérations cadastrales. Ces vœux seront certainement exaucés; mais, pour que l'administration des contributions directes puisse faire face aux nouvelles obligations qui en résulteraient, il est indispensable qu'elle soit délivrée d'une partie de ces écritures et travaux de main-d'œuvre qui absorbent aujourd'hui tout son temps. Dans de telles circonstances, la suppression de 17 millions d'articles de rôles aurait un double avantage.

Service du recouvrement des contributions directes. — C'est surtout dans ce service que la réforme dont nous nous occupons peut amener de grandes améliorations et d'importantes économies.

La réunion en un seul rôle de toutes les contributions perçues pour le compte de l'Etat facilitera singulièrement le travail du percepteur et lui permettra de voir d'un coup d'œil quelle est la situation, sous le rapport du recouvrement, de chacun de ses débiteurs ; ses recettes étant moins variées, sa comptabilité se trouvera bien simplifiée ; d'un autre côté, la diminution du nombre d'articles de rôles, ainsi que les changements introduits dans le recouvrement de la rétribution scolaire et de la taxe sur les chiens auront pour effet d'alléger sensiblement le service de ces comptables.

Enfin, il nous reste à examiner une mesure qui concourra au même but d'une manière encore plus efficace :

Ne serait-il pas possible de substituer le recouvrement, par quart ou par trimestre, tel qu'il se pratique en Angleterre et en Allemagne, au recouvrement par douzième, qui est en usage chez nous ?

N'est-il pas singulier, par exemple, que l'*income-tax*, qui ne comprend guère de cote au-dessous de 100 francs[1], se perçoive par quartier trimestriel, tandis qu'en France, où il y a près de dix-sept millions d'articles de rôles au-dessous de 3 francs, le recouvrement s'opère par douzième.

Dans la pratique, il est vrai, personne ne profite de pareilles facilités ; et la plupart des contribuables, lorsqu'ils ne soldent pas leur cote en une seule fois, l'acquittent en deux ou quatre termes. Si l'on cite des exceptions sous ce rapport, il s'agit le plus souvent de quelque oisif, qui croit faire pièce au percepteur en exigeant douze quittances pour une somme insignifiante.

En fixant au premier jour du trimestre l'exigibilité de chaque terme, on procurerait au Trésor l'avance de 3 douzièmes, représentant une somme d'environ 100 millions, qui viendrait fort à propos soulager la dette flottante.

Ce nouveau mode de recouvrement permettrait de remplacer les tournées mensuelles par des tournées trimestrielles ; il amènerait ainsi un allégement notable dans le service des percepteurs qui, aujourd'hui, dépensent une partie de leur temps en allées et venues sur les grandes routes, ou plutôt sur les chemins vicinaux, tandis que leur caisse reste fermée pour les personnes qui se présentent à leur domicile.

Les améliorations que nous venons d'énumérer permettraient d'étendre graduellement la circonscription des perceptions, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à n'avoir plus qu'un seul percepteur dans la plupart des cantons ruraux et deux dans ceux qui renferment un chef-lieu d'arrondissement, comme cela est établi dans l'administration de l'enregistrement. Cette mesure réduirait de près de moitié le nombre des comptables et entraînerait une économie de plusieurs millions.

La réduction du personnel ne s'opérerait qu'au fur et à mesure des

[1] La moyenne des cotes s'élevait, il y a peu d'années, à 13 livres ou 325 fr.

vacances d'emplois et ne porterait atteinte à aucun droit acquis. D'un autre côté, la fixation au chef-lieu cantonal de la résidence du percepteur compléterait l'organisation administrative du canton et procurerait aux comptables une position plus lucrative et plus agréable.

Dans ces conditions, leurs caisses seraient mieux en sûreté et, grâce aux voies de communication qui relient aujourd'hui tous les cantons aux chefs-lieux d'arrondissement, ils opéreraient leurs versements avec plus de commodité.

Cette diminution des cadres faciliterait singulièrement le service des receveurs des finances; car, en ne s'étendant que sur un petit nombre d'agents placés presque sous leur main, leur surveillance deviendrait plus immédiate et plus efficace. Il en serait de même des vérifications des inspecteurs des finances, qui trouveraient réunis sur le même point tous les comptables soumis à leurs investigations.

Administration départementale. — La préfecture, qui exerce un contrôle sur les opérations des agents et des comptables des contributions directes profiterait comme eux de toutes les améliorations introduites dans l'assiette de l'impôt; elle aurait moins de rôles à vérifier et à homologuer, moins de réclamations à juger et de dégrèvements à ordonnancer.

Administration centrale. — Les directions générales des contributions directes et de la comptabilité, qui centralisent toutes les écritures, se ressentiraient naturellement des simplifications opérées dans les services qu'elles sont chargées de diriger.

Le Conseil d'Etat serait moins encombré de pourvois sur les réclamations. La Cour des comptes verrait diminuer le nombre des pièces comptables et des agents soumis à sa juridiction.

Conclusion. — Bien que les améliorations que nous avons présentées soient purement pratiques et concernent la forme de l'impôt plutôt que le fond, on voit par cet aperçu quelle doit être leur portée; et, grâce à la solidarité qui existe entre toutes les branches de services, quelle influence elles peuvent exercer sur chacune d'elles. C'est qu'en administration, comme en mécanique, tous les efforts doivent tendre à simplifier les rouages, à supprimer les transmissions de mouvement qui absorbent inutilement une partie de la force motrice, en un mot, à diminuer par tous les moyens possibles les frais de production.

Telle est, selon nous, la voie de l'économie et du progrès; elle présente certainement bien des obstacles, car l'impôt est une matière si délicate qu'on ne peut y toucher sans s'exposer à rencontrer des résistances et à froisser quelques intérêts. Mais toutes les améliorations ne s'obtiennent qu'à ce prix, et de simples difficultés d'exécution ne nous semblent pas de nature à empêcher l'accomplissement d'une réforme si féconde en heureux résultats, si en harmonie avec les vues du gouvernement impérial et avec l'œuvre de régénération administrative qu'il a entreprise.

PONTHIER DE CHAMAILLARD.

LA QUESTION DES BANKNOTES EN ALLEMAGNE.

(Suite et fin [1].)

IV.

Des chiffres cités à la fin de notre précédent article, il résultait déjà que, pour le rapport du capital social ou de l'encaisse à la circulation, les banques non prussiennes n'étaient aucunement inférieures aux banques prussiennes. C'est quelque chose, mais ce n'est pas tout, nous le savons bien. Tout en n'usant qu'avec réserve de l'émission, une banque peut compromettre sa position, en livrant à des mains peu sûres les fonds de ses clients, ou en immobilisant, dans des crédits à longue échéance, des capitaux d'une exigibilité instantanée, comme le sont tous les comptes courants, comme le sont d'ordinaire les dépôts qui ne portent pas intérêts. Pour être à l'abri des éventualités fâcheuses, un établissement de crédit devrait couvrir proportionnellement ces dettes-là aussi bien que les dettes contractées par l'émission. Or, sous ce rapport encore, les banques *libres*, ou non prussiennes, ne restent pas, bien s'en faut, en arrière de leurs rivales plus réglementées de la Prusse. En réunissant les billets, les dépôts et les comptes courants, soit toutes les exigibilités plus ou moins immédiates, on trouve que contre un million du capital réalisé, les banques prussiennes étaient engagées pour 4.06 millions à la fin de 1851, et pour 6.08 millions à la fin de 1856; le rapport n'était pour les autres banques allemandes que de 1 : 0.98 en 1851, et de 1 : 1.12 en 1856. Quant à l'encaisse, il était aux exigibilités réunies : en Prusse comme 1 : 2.40 en 1851, et comme 1 : 3 en 1856; dans le reste de l'Allemagne, comme 1 : 2 et respectivement comme 1 : 2.36. Ajoutons enfin que contre un million d'exigibilités non couvertes par l'encaisse, les banques prussiennes ne possédaient que 0.90 et 0.99 millions de créances ou de gages (effets escomptés ou nantissements pour avances), tandis que le rapport était, pour les autres banques d'émission, de 1 : 1.46 en 1851 et de 1 : 1.85 en 1856.

Constatons, d'autre part, que les banques non prussiennes, parmi lesquelles les établissements nouvellement éclos jouent le rôle de beaucoup le plus prépondérant, se sont sérieusement appliquées à remplir leur mission d'utilité publique. En ses termes les plus généraux, cette mission peut bien, ce nous semble, se résumer ainsi : servir de réservoir aux

[1] Voir le numéro de mars 1858.

épargnes et aux capitaux momentanément inactifs, en attirant principalement les premiers sous forme de dépôts, les seconds sous forme de comptes courants; féconder cet argent, en le reversant dans la circulation productive par l'escompte et par les avances. A l'un et à l'autre égards, les banques non prussiennes ont répondu aux attentes raisonnables. Les dépôts et comptes courants, de 6.15 millions de francs seulement à la fin de 1851, sont arrivés à 18.30 millions en 1853, à 24.1 millions en 1855, et à 43.7 millions en 1856 : preuve manifeste que les banques répondaient à un besoin du public et que le public répondait à leur appel. Quant à l'emploi qu'elles firent des capitaux, on voit avec plaisir que, à la fin de 1856, elles n'en avaient placé que 12,687,000 francs en fonds publics (les banques prussiennes : 63.4 millions), et que les avances contre nantissement restent au-dessous de 50 millions (59.2 millions en Prusse). La majeure partie de leurs ressources sert directement au commerce et à l'industrie, soit comme avances en compte courant, soit par la voie de l'escompte. Ces avances, de 4.06 millions à la fin de 1851, montent à 17.46 millions en 1854, et à 43.37 millions en 1856; le portefeuille, de 17.27 en 1851, arrive à 22.3 en 1853, à 37.4 en 1854, à 58.1 en 1855, pour doubler en suite dans une seule année : il est de 119.2 millions au bout de 1856. Il est bon d'ajouter que le portefeuille, nonobstant ce fort accroissement, ne semble pas avoir amené une perte sensible quelconque; on peut en conclure que les ressources des banques en question n'ont pas servi justement aux entreprises aventureuses.

Est-ce à dire que tout était pour le mieux dans le mouvement banquier dont l'Allemagne fut agitée en ces dernières années, et que ses résultats ne laissent rien à désirer? Nous ne sommes pas optimiste à ce point. Il est manifeste que ces nouvelles banques, établies souvent dans les lieux les plus relégués et les plus insignifiants de la circonscription sur laquelle portent leurs opérations, n'offrent au commerce et à l'industrie ni ces facilités ni cette sécurité qu'ils trouveraient dans une banque située au centre même du mouvement d'affaires qu'elle doit desservir. Mais ce ne sont évidemment pas les banques qu'on pourrait rendre responsables de cet inconvénient; elles en sont victimes les premières. Est-ce que, le choix du lieu de résidence étant libre, la *Banque internationale* serait jamais venue s'établir à Luxembourg (petite forteresse sur la frontière hollandaise-allemande, avec 12,000 habitants)? Est-ce que Gotha, que Dessau, que Sondershausen, que d'autres places d'une pareille insignifiance économique, seraient jamais devenues les siéges de grands établissements de crédit? Est-ce que, par exemple, les fondateurs de la banque de Gera n'eussent pas mieux aimé l'établir dans la plus proche ville prussienne, soit à Erfurt, quoique à des conditions beaucoup moins favorables que celles qu'ils ont obtenues de S. A. Henri LXVII, le glorieux souverain de Reuss-Schleutz (21 l. c. et 80,000 habitants)?

Ce n'est pas tout. Contre dix à douze banques d'émission qui ont réussi à s'établir tellement quellement, une foule d'autres projets de banque ont succombé à mi-chemin aux obstacles qu'on leur suscitait dans les sphères gouvernementales. Nous ne voudrions pas répondre que ce furent là les moins sérieux, les moins viables; peut-être les promoteurs étaient-ils seulement moins hardis que leurs rivaux, moins habiles à tourner les difficultés. D'autres ne se résignèrent pas aussi facilement; modifiant leurs intentions, ils allaient fonder des crédits mobiliers. Les capitaux de leurs actionnaires et ceux que le public leur confiait sous formes diverses prirent ainsi le chemin de la Bourse, au lieu de féconder le commerce et l'industrie par la voie des banques d'abord projetées; nous n'estimons pas que l'Allemagne économique ait à se féliciter de cette déviation. Il est vrai que l'escompte et les avances commerciales figurent aussi dans le programme des crédits mobiliers allemands, et que, de leur côté, les nouvelles banques d'émission ne fuient pas toujours la spéculation sur les fonds publics; mais ce qui forme l'exception chez celles-ci est la règle pour ceux-là, et inversement..... Si, malgré tout cela, le mouvement banquier — on ne saurait en douter d'après les chiffres que nous avons cités — a fait à l'Allemagne plus de bien et moins de mal qu'on n'avait prédit, c'était d'abord une légitimation parfaite de l'existence des banques nouvelles; c'était encore une précieuse indication des effets bien autrement heureux et importants qu'on en aurait pu attendre sous le régime de principes moins restrictifs.

En présence de faits aussi concluants, on devait compter sur une modification libérale dans l'attitude de la Prusse. Au lieu de cela, elle vint en 1857 compléter ses mesures de rigueur par la loi présentée le 20 avril aux Chambres et promulguée le 25 mai. Cette loi, mise en vigueur le 1er janvier 1858, défend indistinctement l'emploi en Prusse des banknotes ou de tout autre mandat au porteur de l'étranger (§ 1) et punit d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 50 thalers (187 fr. 50 c.) quiconque donne ou offre en payement ces « signes de valeurs » (*Werthzeichen*) non prussiens (§ 2). C'est, on le voit, une prohibition formelle et entière : prohibition aussi injustifiable et tout aussi préjudiciable au public consommateur que peut l'être la prohibition du fer, du blé, ou de tout autre article de l'étranger; on force le négociant à payer par exemple 6 pour 100 à la Banque prussienne la même marchandise (le crédit qu'elle lui fait en escomptant ses effets ou en lui prêtant sur nantissement) que la banque de Sondershausen ou de Weimar lui donnerait à 4 pour 100, ou même de se faire refuser net par celle-là le crédit que celles-ci lui donneraient de grand cœur. M. Von der Heydt, le ministre des finances, s'est donné beaucoup de peine pour justifier cette prohibition par la *régale monétaire* assurée du souverain dans tous les pays. Mais à part même l'énorme différence qu'il faut faire à cet égard, et qu'on a toujours faite, entre la monnaie métallique et la monnaie de pa-

pier, est-ce que le gouvernement, parce que seul il peut fabriquer du numéraire dans le pays, s'est jamais avisé de frapper d'une amende le négociant qui solde ses achats en guinées ou en dollars? L'argumentation du ministre des finances ne démontrait au fond qu'une seule chose, c'est que l'on se perd immanquablement, une fois qu'on s'est enfoncé dans la politique de restrictions et de prohibitions.

Restait l'*abus* que les banques étrangères étaient censées faire de l'émission, et que l'*exposé des motifs* fit sonner très-haut. Nous avons vu ce qu'il en était encore en 1856. Les faits plus récents cités, dans les débats parlementaires, à l'appui de cette accusation étaient, parfois, aussi éloignés de la vérité que l'argumentation juridique était éloignée du bon sens. Ainsi on attribuait aux banques de Francfort et de Darmstadt une circulation de 100 millions de francs, au moment où elle n'était (bilan du 30 avril 1857) en réalité que de 22,384,440 francs contre un encaisse de 15,922,462 francs ; on gratifiait la banque de Luxembourg de 80 millions, quand il n'y avait en circulation que 9,201,000 francs de ses billets ; on prétendait que l'émission des banques de Gera et de Gotha n'était soumise à aucun contrôle et qu'il était impossible d'en fixer le montant, tandis qu'elle y est régie par les mêmes principes qu'en Prusse et qu'elle était alors de 14,475,375 francs à Gera et de 1,166,175 francs à Gotha, contre un encaisse de 6,039,915 francs, et respectivement de 822,780 francs. Le gouvernement prussien, c'est vrai, reprochait encore aux nouvelles banques les « sacrifices notables » et les « moyens déloyaux » qu'elles n'épargnèrent pas pour répandre leurs billets : elles escomptaient au-dessous du taux courant de l'intérêt et elles achetaient des immeubles ou de grands établissements industriels qu'elles payaient exclusivement en leurs billets. Il semble pourtant que les terres, les usines ou les fabriques ainsi acquises par les banques devaient mieux garantir leur émission que ne pouvaient le faire les plus solides lettres de change qu'elles auraient escomptées : le public y gagne en sécurité ; quant au bon marché de leur crédit, est-ce que l'un des premiers buts de la Banque de Berlin, dans l'idée de son fondateur (Frédéric II), n'avait pas été d'abaisser le prix de l'argent? Il était réservé au ministère Manteuffel, de voir dans le crédit à bon marché, non-seulement un mal, mais presque un crime : appréciation que le souverain juge en ces matières comme en tant d'autres, le bon sens public, voudra difficilement ratifier.

V.

Avouons-le toutefois : si la politique restrictive du gouvernement prussien n'avait eu pour elle que les intérêts fiscaux engagés dans la gestion de la Banque prussienne et la tendance générale de l'autorité à la tutelle, à la restriction économiques, elle n'aurait pas rencontré dans les deux Chambres et chez une grande partie du public la large adhésion dont

nous la vîmes entourée ; de même, la prudence et la considération de leur propre intérêt bien entendu n'auraient pas toujours suffi pour retenir les nouvelles banques et empêcher qu'elles n'usassent pas jusqu'aux dernières limites statutaires de leur droit d'émission, qu'elles n'en abusassent pas. Un frein beaucoup plus efficace, ce fut la force des choses, qui réside dans la loi de l'offre et de la demande, dans le rapport entre le besoin et les moyens de le satisfaire ; la politique prussienne qui croyait devoir y ajouter des restrictions législatives reposait en partie sur la méconnaissance de cette force des choses et de son influence régulatrice et modératrice à l'égard de la circulation fiduciaire.

On s'imaginait qu'en l'absence de limites statutaires ou quand les limites sont trop largement tracées, il ne dépendait que de la volonté de telle ou telle banque d'étendre son émission. De là la crainte d'être « inondé » par la monnaie de papier, et le recours empressé aux moyens de sauvetage contre le danger présumé. Ce danger existe en effet sous le régime du cours forcé ; nous avons vu la circulation de la Banque de Vienne monter en trois ans (1852 à 1854) de 487.3 à 958.7 millions de francs. Rien de plus naturel. Le premier et le plus sûr effet du cours forcé des banknotes sera toujours de chasser le numéraire de la circulation ; par là s'accroît la demande du papier-monnaie qui doit, de plus en plus, desservir seul tout le mouvement d'affaires ; la Banque, n'ayant en cette situation que les bénéfices sans les dangers (présentation au remboursement) de l'émission, va à l'encontre du besoin qu'elle ne craint même pas de dépasser. Il n'en est pas ainsi dans une situation normale : quand le remboursement des banknotes à présentation est une vérité. Soit que la banque force son crédit, en émettant plus de billets que ses ressources ne semblent pouvoir garantir, soit qu'elle dépasse seulement les besoins réels du mouvement d'affaires, la méfiance du public dans le premier cas, le manque de besoin dans l'autre, font refluer l'excédant des billets vers ses caisses et tendent à rétablir l'équilibre entre la demande et l'offre, entre le crédit que telle institution financière mérite et celui qu'elle obtient du public, preneur de ses notes.

La preuve semble en être dans la stabilité relative qui caractérise en général la circulation fiduciaire. Ainsi, les services des banques ne sont, nulle part en Europe, réclamés aussi généralement par toutes les classes et dans toutes les transactions qu'en Angleterre ; nulle part aussi l'activité des échanges n'est aussi grande, aussi progressive, aussi accidentée. On s'attendrait donc, à juste titre, à en trouver le reflet dans la circulation fiduciaire, surtout celle d'avant 1844, où l'émission n'était bornée par aucune prescription législative. D'ailleurs, si le statut de Peel empêche tout accroissement dans l'émission des banques provinciales de l'Angleterre [1], il a accordé à la Banque de Londres une émission de 14 mil-

[1] On fixait le maximum de leur émission d'après leur circulation moyenne dans

lions liv. st. (350 millions de francs), sans couverture métallique aucune, et le droit d'émettre au delà de cette somme la pleine contre-valeur de son encaisse ; les banques d'Ecosse et d'Irlande obtinrent également une émission non couverte de 77,180,225 francs et respectivement de 158,862,350 francs. La circulation fiduciaire du Royaume-Uni pourrait donc, aujourd'hui encore, atteindre de formidables proportions et varier entre des limites assez larges ; or, c'est à peine si, depuis une vingtaine d'années, ses moyennes annuelles varient sensiblement : les chiffres qui suivent (en millions de francs) l'attestent d'une façon suffisante.

ANNÉES.	BANQUE DE LONDRES.	BANQUES PROVINCIALES	BANQUES D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE.	TOTAL de la CIRCULATION.	ENCAISSE de la banque de Londres.
1836.....	470.7	292.5	217.5	957.5	655.0
1839.....	440.0	292.5	225.0	960.0	242.5
1841.....	422.5	242.5	210.0	880.0	117.5
1843.....	487.5	190.0	195.0	850.0	293.5
1845.....	542.5	177.5	252.5	990.0	382.5
1847.....	502.5	190.0	237.5	932.5	265.0
1850.....	515.0	157.5	193.5	867.5	415.0
1852.....	577.5	160.0	205.0	942.5	512.5
1854.....	545.0	170.0	255.0	972.5	345.0
1856.....	495.0	167.5	287.5	955.0	262.5

Il résulte de ce tableau, pour n'en signaler que quelques points essentiels, que : — 1° dans un espace de vingt et un ans, durant lequel l'activité commerciale de l'Angleterre a presque doublé, la circulation fiduciaire est restée à peu près stationnaire ; — 2° sous le régime de l'émission libre, avant 1844, la circulation n'a pas été plus forte qu'après la restriction : en comparant les deux années, dont l'une précède et dont l'autre suiti mmédiatement la promulgation du nouveau statut, on trouve même un chiffre beaucoup plus élevé pour celle-ci (990 en 1845 contre 850 millions en 1843) ; — 3° la Banque de Londres, tout en s'efforçant d'attirer les affaires par le bas taux de l'escompte, qui descend parfois à 2 1/2 et même à 2 pour 100, n'a pas toujours su épuiser l'émission qui lui était permise : contre un escompte par exemple de 20 millions l. st. (500 millions de francs) qui lui permettrait une émission de 34,475,000 l. st. (soit 14,475,000 sans couverture et 20 millions l. st. faisant la contre-valeur de l'encaisse), elle n'a (en 1852) qu'une circulation de 23.1 millions l. st., c'est-à-dire que près de 300 millions de francs restent sans utilité au-

les douze semaines qui avaient précédé la promulgation du nouveau statut. On arrivait ainsi à un total de 215,791,175 francs pour les 275 banques provinciales qui existaient alors. Aucune nouvelle banque provinciale ne devant être établie, le gouvernement peut accorder à la Banque de Londres les 2/3 de l'émission de toute banque provinciale qui cesse de fonctionner. C'est de cette façon que l'émission permise à la Banque de Londres (sans couverture métallique) est montée depuis 1844 de 14 millions à 14,475,000 liv. st. (361,875,000 fr.).

cune enfouis dans ses caves ; — 4° l'émission des banques provinciales n'atteint presque jamais le maximum que lui a fixé la loi de 1844, et reste depuis 1850 constamment d'un quart en dedans de cette limite. Que conclure de tous ces faits, sinon que, une fois le besoin de la circulation satisfait, il n'est pas loisible aux banques de saturer avec leurs billets la circulation au delà de ce qu'elle peut absorber, et qu'au milieu des fluctuations continuelles qu'elle subit d'un jour et d'un mois à l'autre, la circulation ne varie cependant, même sous le régime d'une liberté plus ou moins large, qu'entre des limites assez étroites ? L'arbitraire des banques ne peut pas déplacer ces limites qui sont la résultante de l'ensemble des circonstances économiques dans lesquelles se trouve tel ou tel pays.

Il est bon de rappeler que même les banques nord-américaines, les plus libres et les plus mal famées à cet égard, n'ont pas donné à leur circulation cette extension prodigieuse qu'on leur suppose souvent, et que ce n'est pas justement l'excès de l'émission qui amène leurs fréquentes déconfitures. Dans les vingt ans qui séparent les deux plus fortes crises banquières (de 1837 à 1857), voici quels auraient été les changements principaux : le nombre des banques serait monté de 788 à 1,415, leur capital social de 1,259,350,000 à 1,869,800,000, leur encaisse de 200,100,000 à 316,000,000, et leur circulation de 701,500,000 à 883,750,000 francs. Ces chiffres supposés exacts, — ils le sont en tout cas *approximativement*,—l'émission moyenne par banque serait tombée de 890,000 à 624,000 francs, le rapport de la circulation au capital social se serait modifié (favorablement) de 1 : 1.79 à 1 : 2.12, et le rapport de l'encaisse à la circulation, de 1 : 3.50 à 1 : 2.80 ; notons qu'en ces mêmes vingt années la population et le commerce nord-américains n'ont pas discontinué leurs étonnants progrès, et que la circulation métallique est censée avoir monté de 35 à plus de 200 millions de dollars (de 175 millions à plus d'un milliard de francs). Ce qui a compromis la plupart des banques nord-américaines, — dans le nombre il y en avait bien qui péchaient par une émission excessive et abusive,—c'est la trop grande facilité ou la légèreté avec laquelle elles acceptaient et employaient les capitaux étrangers. Les banques de New-York, avec un encaisse de 63 et une circulation de 42 millions, avaient, au moment de la dernière crise (août), 472.15 millions de dépôts (dette), et 610.35 millions d'escomptes et de prêts (créances). La gêne et la panique générales firent redemander les dépôts, tandis que la rentrée des créances ne pouvait s'effectuer que fort lentement : jusqu'au 17 octobre, les dépôts avaient diminué de 207.70 millions, ou 56 pour 100, et les escomptes et prêts seulement de 115.15 millions, ou de 19 pour 100. De là, on le conçoit facilement, de sérieux embarras et l'insolvabilité plus ou moins prolongée [1].

[1] L'opinion contraire, qui voit tout le mal dans les excès de l'émission, veut trouver un semblant d'appui dans le message de M. le président Buchanan du 5 dé-

On pourrait, au reste, constater en France aussi cette stabilité relative de la circulation, stabilité d'autant plus remarquable quand elle se produit à côté d'une grande variabilité des autres éléments des opérations banquières. Le tableau qui suit, où nous réunissons les chiffres principaux des bilans mensuels de la Banque de France depuis deux ans (mai 1856 — avril 1858), semble assez significatif à cet égard.

DATE DU BILAN.	ENCAISSE.	PORTEFEUILLE.	COMPTES COURANTS.	CIRCULATION.	DATE DU BILAN.	ENCAISSE.	PORTEFEUILLE.	COMPTES COURANTS.	CIRCULATION.
(Millions de francs).					(Millions de francs).				
8 mai 1856.	286.3	421.7	195.6	626.7	14 mai 1857.	223.2	532.7	146.3	582.8
12 juin.....	286.2	382.8	175.5	612.0	11 juin.....	284.8	499.4	142.3	569.0
10 juillet....	231.9	471.0	202.0	632.1	9 juillet....	262.5	584.9	164.5	606.6
14 août.....	247.4	461.9	246.6	639.3	13 août.....	245.1	601.3	159.3	609 5
11 septembre	235.7	439.1	125.4	620.5	10 septembre	247.9	582.8	143.7	592.8
9 octobre...	166.4	511.5	142.9	621.0	8 octobre...	225.5	608.6	162.1	605.2
13 novembre	163.6	518.9	127.2	595.3	12 novembre	189.5	588.5	144.5	581.1
11 décembre.	198.2	511.1	140.8	583.0	10 décembre.	235.9	511.4	146.6	533.2
8 janv. 1857.	182.4	565.7	161.4	612.3	14 janv. 1858.	251.3	543.9	174.9	581.3
12 février....	195.0	529.4	141.6	595.3	11 février....	282.7	472.8	145.9	572.6
12 mars.....	222.3	501.3	128.6	580.3	11 mars.....	337.6	434.3	149.8	563.2
9 avril.....	234.9	518.7	139.4	594.3	8 avril.....	382.8	416.3	156.5	585.7

L'époque financière qu'embrasse ce tableau a été des plus mouvementées. Aussi, malgré toute la réserve et la prudence qu'y mit la

---

cembre dernier. Mais M. Buchanan, en signalant la disproportion entre l'encaisse et la circulation des banques nord-américaines, comprend sous le mot *circulation*, non-seulement les billets émis, mais tous les engagements des banques. « D'après un récent rapport,... le montant total d'espèces dans leurs caveaux est de 58,549,838 dollars, celui de leur *circulation* est de 214,778,882 dollars ; d'où il suit que ces banques, en moyenne, ont en or et en argent beaucoup moins que le septième de leurs *billets et dépôts*... »—« Telle a été vraiment l'extravagance des crédits de banques, que les banques maintenant ont une réserve d'espèces considérablement moins grande que la réserve qu'elles avaient avant la découverte de l'or en Californie, en proportion de leur capital, *de leur émission et de leurs dépôts*... En 1848, les espèces étaient égales, à une très-petite fraction près, à 1 dollar sur 5 de leur *émission et dépôts* ; en 1857, elles ne sont pas égales à 1 dollar sur 7 1/2... » — « Lorsque la crise arrive, les banques... se débattent dans leur impuissance à rembourser *leurs billets et leurs dépôts en espèces* .. » Ces citations, qu'il nous serait facile de multiplier, font voir que M. Buchanan, malgré la tendance très-prononcée de flatter l'opinion populaire en rejetant toute la responsabilité de la crise sur la fabrication des *banknotes*, ne parvient à établir l'accusation que par une volontaire confusion de langage, qui lui fait comprendre sous le mot spécial de *circulation* toutes les exigibilités des banques. Voir aussi la lettre de M. Gustave du Puynode dans le *Journal des Economistes*, mars 1858, p. 456-60.

Banque à ne jamais être ni trop large ni trop avare de ses ressources envers le commerce, voyons-nous varier

L'encaisse entre.....	163.6 et 382.8 millions	soit de	134 p. 100
Le portefeuille entre.....	382.8 et 608.6	—	59 —
Les comptes courants entre.....	125.4 et 202.0	—	61 —
La circulation seulement entre..	532.1 et 639.3	—	20 —

On ne saurait, ce semble, méconnaître ce qu'il y a de caractéristique dans ces différents degrés de variabilité.

Il y aurait, nous le savons bien, beaucoup à dire sur les chiffres de ce tableau, sur leur signification et leur portée, ainsi que sur les chiffres concernant les banques anglaises et nord-américaines ; mais ce serait largement dépasser les limites et de notre cadre et de notre compétence. Nous avons voulu seulement relever quelques faits de nature à modifier certaines appréhensions trop absolues, dont l'émission fiduciaire est parfois l'objet[1]. S'il est vrai, comme ces faits semblent le prouver, que la circulation fiduciaire est dominée et réglée par la loi de l'offre et de la demande, par l'intelligence intéressée du monde économique, on comprendra plus facilement pourquoi les nouvelles banques allemandes, l'eussent-elles même voulu, n'ont pas pu amener cette « inondation » tant redoutée du commerce par leur monnaie de papier. On comprendra aussi comment il se fait que, contrairement à l'attente presque générale qui les voyait s'écrouler au premier souffle quelque peu fort, pas une seule des banques allemandes écloses sous l'action de la fièvre banquière de 1853-56 n'a succombé dans la tempête si violente de ces derniers mois ; que pas une seule n'a été forcée de suspendre ses payements ; que durant et après la crise leurs billets ont continué à être acceptés comme auparavant ; que les territoires sur lesquels portaient leurs opérations n'ont eu à subir, de ce chef, aucune souffrance, aucune perte particulières. Ce fait général, unanimement constaté par toute la presse allemande, est d'une éloquence qui peut se passer parfaitement des chiffres à l'appui que pourraient nous fournir les comptes-rendus pour 1857, qui commencent à être publiés.

Ce fait ne prouve cependant que l'innocuité pour ainsi dire des nouvelles banques : c'est déjà quelque chose, après les dangers qu'on leur avait attribués et la terrible rudesse de l'épreuve par laquelle la dernière crise les a fait passer. Mais on veut aujourd'hui aller plus loin : les banques d'émission, loin d'aggraver la crise, auraient même contribué à en amortir le choc. Le fait est que, dans toute l'Allemagne, nous pourrions

[1] Voir le très-remarquable article intitulé : *la Crise commerciale et les Banques*, qui a paru dans la première livraison de 1858 de la *Revue trimestrielle allemande*, p. 256 à 420. Nous n'avons pas besoin de rappeler les recherches si profondes et si ingénieuses de M. Th. Tooke sur cette importante question.

dire dans l'Europe entière, la crise n'a été aussi générale, aussi profonde, aussi désastreuse, que dans la ville libre de Hambourg, qui s'était si soigneusement *préservée* du fléau de la monnaie de papier; il est non moins constant que la cause principale de ces désastres a été dans l'abus qu'on faisait de la lettre de change : la tension extrême du crédit individuel remplaçait et au delà le mal qu'aurait pu faire l'excès de l'émission. Il y avait des maisons à Hambourg, et des « premières, » qui avaient signé et mis en circulation des lettres de change montant au sextuple et plus de leur avoir; maintes de ces maisons avaient de cette façon fabriqué à elles seules plus de monnaie de papier qu'une demi-douzaine de nouvelles banques allemandes réunies. Ainsi, les lettres de change apportées au timbre à Hambourg ne représentaient, dans le premier trimestre de 1853, qu'une somme de 212,245,000 francs ; dans le dernier trimestre de 1856, elle était de 247,669,000, et elle s'élevait, dans les mois de septembre à novembre 1857, à 635,800,000 francs ; au commencement de décembre dernier, il y avait dans la circulation pour plus de 650 millions de francs d'effets sur Hambourg. Jamais, dit-on, jamais des banques d'émission, soumises au contrôle de la publicité, exposées à tous les instants à de tempestives exigences de remboursement de leurs billets, n'auraient pu et ne peuvent pousser aussi loin l'abus du crédit, comme peuvent le faire et l'ont fait des maisons particulières dont personne ne connaît au fond la vraie situation jusqu'à ce qu'elle éclate en une désastreuse insolvabilité, et qui, par un habile échelonnement de leurs traites et par des prolongations successives, peuvent masquer plus ou moins longtemps le mauvais état de leurs affaires. On n'a vu la reproduction (en miniature, bien entendu) de la panique et de la déconfiture hambourgeoises que dans la capitale de Würtemberg, heureux pays que la sollicitude paternelle de son gouvernement, égalant celle du sénat hambourgeois, a de même su *préserver* des banques privées ; il en résultait, comme à Hambourg, le *chevauchage d'effets de commerce*, comme dit l'Allemand (*Wechsel-Reiterei*), c'est-à-dire une extension abusive donnée à la création des lettres de change, circulant en guise et presque à l'instar des banknotes absentes.

Quoi d'étonnant en cela ? On peut discuter sur l'utilité plus ou moins grande, sur les inconvénients plus ou moins graves de la circulation fiduciaire ; mais elle est, ce semble, devenue une nécessité, — un mal indispensable, si vous aimez mieux, — et elle le restera tant que notre système d'échanges n'aura pas subi une transformation complète. La rapidité, la vivacité de nos transactions ne sauraient plus s'accommoder du numéraire comme seul moyen d'échange. La monnaie de papier vient lui servir d'auxiliaire. Tantôt cet auxiliaire sera en partie supplanté, comme en Angleterre, par les checks, les warrants et les simples virements, qui offrent encore plus de facilités que les banknotes ; tantôt, si on les repousse par voie d'autorité, leur place sera remplie par les

instruments d'échange moins commodes et plus dangereux, par la monnaie de papier ou plutôt le papier-monnaie que crée la *Wechsel-Reiterei*.

VI.

Cette appréciation est-elle fondée ?... Nous ne voulons ni ne pouvons prononcer là-dessus d'une façon absolue. Ce que nous savons, c'est qu'elle commence à prévaloir en Allemagne. Les récentes expériences y ont sensiblement modifié les dispositions du public et du monde économique au sujet de la circulation fiduciaire. On veut, aujourd'hui, regarder comme acquis aux débats : 1° cette thèse générale que l'excès de l'émission n'est pas aussi facile à commettre, et par conséquent pas autant à redouter qu'on voulait bien le croire ; que c'est plutôt l'augmentation irréfléchie et l'emploi aventureux des dépôts que l'accroissement de la circulation qui compromet la solidité des banques d'émission ; 2° ce fait particulier que les banques plus ou moins *libres* de l'Allemagne n'ont pas fait de leur liberté cet usage abusif qu'on prédisait, ni au sujet de l'émission ni pour l'exploitation des autres branches de leur activité : peu importe que cette modération leur ait été inspirée par la prudence ou imposée par la force des choses ; 3° que, d'autre part, la tutelle administrative n'a pas empêché la Banque prussienne de profiter le plus largement possible de la liberté d'émission que lui accordait le statut revisé de 1856, et que si un accroissement subit de la circulation fiduciaire pouvait causer des inconvénients pour l'Allemagne, la Banque prussienne y aurait coopéré à elle seule, avec une part plus large que toutes les autres banques réunies.

Tout cela constitue la condamnation formelle de la politique banquière du gouvernement prussien, et tout particulièrement de son fameux *règlement normatif* de 1848, qu'il voudrait faire adopter, par la conférence, pour base de la réorganisation banquière de l'Allemagne. Ce *règlement*, dont nous avons touché un mot dans notre précédent article, a pour principes fondamentaux : 1° de faire l'administration juge souverain de la « question du besoin » (*Bedürfnissfrage*), chaque fois qu'on demande la concession d'une nouvelle banque ; 2° de n'admettre sur un territoire donné (pays ou province) qu'une seule banque d'émission, c'est-à-dire de constituer chaque concession en privilége ; 3° de renfermer les opérations de cette banque dans les limites du territoire sur lequel elle est établie ; 4° de la lier de façon qu'elle ne puisse jamais causer un préjudice sérieux à telle ou telle banque gouvernementale. Il suffit d'exposer ces idées ; les juger serait de trop. On voit de suite que, par une convention basée sur de pareils principes, c'est tout au plus si la police banquière de l'Allemagne serait plus fortement organisée, ce n'est pas sa politique banquière qui aurait progressé, qui serait améliorée.

Ce n'est donc pas, on peut en être certain dès aujourd'hui, le système prussien qui pourrait servir de base à la réorganisation et à la con-

vention banquières de l'Allemagne : celle-ci ne livrera pas la distribution du crédit et l'émission de la monnaie de papier à quelques banques d'Etat, et ne fera pas l'administration, directement intéressée de la sorte dans les affaires banquières, juge souverain de la « question du besoin. » Ce terme moyen écarté, qui ne mènerait ni à la liberté ni à l'unité banquières, l'Allemagne aurait à choisir entre la centralisation et la fédération. La première a plus d'un côté par lequel elle séduit. Il s'agirait de doter l'Allemagne d'un grand établissement de crédit, qui y jouât à peu près le rôle échu dans le Royaume-Uni à la banque de Londres, sans exclure, comme celle-ci ne l'exclut pas non plus, la coexistence des banques territoriales et provinciales. Cette organisation, nous l'avouons volontiers, constituerait un grand progrès sur l'anarchie banquière du moment et ses bons effets ne resteraient peut-être pas purement économiques. Mais est-elle réalisable? Pour le croire, il faudrait oublier d'abord que la circulation fiduciaire doit forcément s'appuyer sur la circulation métallique, et que pour celle-ci la convention monétaire du 24 janvier 1857 n'a pas encore créé l'unité, mais seulement une certaine unification[1]. Quelle serait, ensuite, la ville propre à recevoir cet établissement central, qui devrait répartir le crédit à toute l'Allemagne? Une métropole économique ne se crée pas à coups de décrets et de conventions. Le roi Frédéric-Guillaume IV eût-il même eu, en 1849, le courage qui lui manquait, d'accepter la couronne impériale offerte par l'Assemblée nationale de Francfort, que Berlin, capitale de l'empire germanique ressuscité, n'en serait pas encore devenu pour cela la métropole commerciale et financière. Aujourd'hui, ses titres à un rôle pareil et ses facultés à le remplir convenablement sont plus que contestables. Vienne, Augsbourg, Francfort, Hambourg, — les seules villes qui pourraient élever des prétentions,— ne sont pas non plus dans les conditions géographiques et économiques indispensables à l'accomplissement de cette tâche. Est-il besoin d'ajouter que les divisions et les rivalités politiques opposeraient un obstacle des plus invincibles à l'unité banquière, eût-on même réussi, par impossible, à lever tous les obstacles économiques? Ces mêmes divisions et rivalités empêcheraient encore, comme cela eut lieu pour la convention monétaire, d'amener tous les Etats allemands à adopter, au sujet de la circulation fiduciaire, une législation et un règlement tout à fait uniformes.

Il faudra ainsi, à cet égard encore, se contenter d'approcher de l'unité : soit d'établir certains principes fondamentaux et quelques mesures générales, qui, tout en laissant pour le reste intactes la liberté et l'indépendance des Etats ou des banques contractants, fassent cesser la confusion et la lutte actuelles, aussi préjudiciables aux établissements

---

[1] Voir notre exposé de la *Réforme monétaire en Allemagne* dans le *Journal des Economistes* du mois de septembre 1857.

de crédit qu'au commerce en général. Un pas important en cette voie a été fait, il y a quelques mois déjà, par la conférence banquière de Francfort. Au plus fort de la crise, et lorsque le gouvernement prussien fit de vains efforts pour amener les *Etats* allemands à une délibération commune sur la question banquière, neuf des plus importantes parmi les banques libres envoyèrent leurs délégués à Francfort, pour se concerter sur les moyens de mettre plus d'harmonie, plus d'ensemble dans leur gestion et d'offrir au public des garanties meilleures qu'il ne semblait en trouver dans l'organisation, ou plutôt dans la désorganisation actuelle. Voici le premier paragraphe, et c'est la partie principale, des résolutions arrêtées dans la réunion de Francfort (les 20 et 21 octobre 1857) :

« Les délégués présents sont d'avis d'établir, au sujet de l'émission, les principes qui suivent : 1° la somme des billets émis ne doit jamais dépasser le montant du capital réalisé ; 2° comme base spéciale... un tiers au moins des notes émises devra toujours être couvert par des espèces ou lingots, les deux autres tiers par des effets escomptés : effets dont l'échéance ne pourra pas dépasser trois mois et qui doivent porter au moins trois bonnes signatures; 3° les autres exigibilités instantanées de la Banque seront couvertes de la même façon que les billets ; 4° le fonds spécial destiné aux remboursements des billets aura une administration et une comptabilité particulières; 5° on publiera des bilans au moins mensuels d'après un modèle uniforme; 6° le capital social tout entier des banques garantit l'émission ; les porteurs des billets auront, pour obtenir le remboursement, la priorité non-seulement sur les actionnaires mais encore sur tous les autres créanciers de la Banque..... »

Nous ne dirons certes pas que ces résolutions, qui attendent encore leur mise en pratique, recèlent le dernier mot de la sagesse banquière ; par plus d'un côté, elles prêtent à la critique. Ainsi, la couverture d'un tiers de l'émission en espèces a beaucoup perdu, en ces dernières années, de son prestige d'infaillibilité ; l'expérience semble avoir prouvé que cette couverture est trop forte pour les bons jours et les institutions solides, qu'elle ne l'est pas assez dans les époques critiques et pour les établissements douteux, c'est-à-dire que la prétendue sûreté qu'offrirait cette couverture est tantôt superflue, tantôt insuffisante. Ainsi encore, la séparation du département d'émission (*issuing-department*) du reste de la Banque, séparation réalisée par le statut de Peel et strictement maintenue à la Banque de Londres, n'a jamais eu et n'a pas cet effet merveilleux que ses auteurs en avaient prédit ; à ce point que si, comme tout porte à le croire, le statut de 1844 est bientôt revisé, cette clause tombera peut-être une des premières. On pourrait de même trouver exagérée la demande « d'*au moins* trois *bonnes* signatures » : si les signatures sont réellement *bonnes*, deux suffisent complétement, puisqu'elles établissent l'existence d'une transaction réelle qui a servi de base à l'effet à escompter ; puis, l'exigence d'une troisième signature force de-

rechef le possesseur de l'effet de recourir à l'intermédiaire du banquier qui donne la troisième signature, ce qui détruit en partie le bienfait que les banques sont appelées à rendre au commerce par la facilité et le bon marché de l'escompte. Comme critique générale enfin,— pour passer sur d'autres points spéciaux, —il y aurait à remarquer que, préoccupée des clameurs qu'avait soulevées la fabrication des banknotes et des rigueurs dont elles furent frappées dans tel Etat et menacées dans tel autre, la conférence songeait avec trop d'exclusivisme à l'émission, qui n'est pourtant pas le seul côté important, ni même le plus important, des opérations d'une grande banque. Est-ce que, par exemple, les capitaux qu'on lui a confiés soit comme dépôts, soit en comptes courants, ne méritent pas autant d'égards que le crédit que lui donnent les preneurs de ses billets? De quel droit alors pourrait-on accorder à ceux-ci le privilége de la priorité au détriment de ceux-là?

Mais il y a, dans les résolutions francfortoises, d'abord quelques points spéciaux qui méritent considération : la restriction que s'imposent les banques contractantes de ne pas dépasser dans leur émission le montant du capital réalisé, la reconnaissance de cette idée juste que les exigibilités diverses ne demandent pas moins une couverture proportionnelle que la dette contractée par l'émission, et l'obligation qu'elles prennent de publier leurs bilans au moins mensuellement. Il y a ensuite la tendance générale qu'il faut louer, soit la disposition de reconnaître les banques éparses sur le territoire allemand comme les diverses parties d'un vaste ensemble, intéressées au fond non pas à se combattre, à se déconsidérer, mais au contraire à se consolider mutuellement, à réunir leurs forces pour élargir le cercle des opérations de crédit, et à sacrifier chacune une partie de leur indépendance, dans l'intérêt du but commun. Cette tendance se manifeste surtout dans deux résolutions prises à Francfort : la première oblige chaque banque contractante à accepter les billets de toutes les banques confédérées, ce qui augmenterait de beaucoup et la sûreté et la facilité de la circulation fiduciaire; par la seconde, on institue un contrôle, confié annuellement à deux autres banques, qui aurait à surveiller la stricte exécution des engagements convenus, et devrait tenir surtout à la parfaite sécurité et à la loyauté de l'émission.

Les banques dites *libres* sont donc toutes disposées à abandonner une partie de leur liberté, soit pour offrir plus de garantie au public, soit pour donner plus de facilités à la circulation; d'autre part, comme nous l'avons déjà constaté, la Prusse, forcée par l'évidence et par des nécessités impérieuses, a dû abandonner de fait plusieurs points de son ancien programme, trop restrictif. La voie de la réorganisation banquière semble ainsi tracée assez clairement : au lieu de combattre la liberté banquière, les gouvernements auraient à en diriger, à en surveiller l'emploi, en prenant l'initiative des mesures dont les banques reconnaissent elles-

mêmes l'utilité, l'opportunité, en les complétant sur d'autres points oubliés, pas tout à fait involontairement, dans les résolutions de Francfort. Ce ne serait pas assez, par exemple, que les banques acceptassent mutuellement leurs billets; il faudrait encore qu'à présentation elles les remboursassent en espèces, en se réservant naturellement, comme cela se pratique pour un certain nombre de banques nord-américaines, de les renvoyer à l'établissement qui les a émis; chaque banque ayant intérêt à ne pas trop laisser empiéter ses rivales sur sa circonscription naturelle, ce serait là un des moyens les plus efficaces contre « l'inondation » de tel ou tel territoire par les banknotes des territoires voisins. On pourrait alors aussi dispenser parfaitement les banques étrangères de l'obligation que leur a imposée la Saxe, par exemple, de tenir des bureaux de remboursement en espèces partout où elles veulent voir leurs billets admis à circuler : obligation très-coûteuse et qui, appliquée sur une échelle tant soit peu large, immobiliserait des quantités énormes de numéraire.

Telles sont, à peu près, si nous les avons bien comprises, les idées qui prévalent aujourd'hui en Allemagne chez ceux qui, amis de la liberté économique, sentent néanmoins les inconvénients de l'anarchie banquière, les dangers d'une circulation fiduciaire entièrement abandonnée à elle-même. Nous tenions non à discuter, mais à exposer, avec l'impartialité et la clarté dont nous sommes capables, les faits constatés en ces dernières années au sujet de la *question des banknotes*, les conclusions que l'on tire de ces faits, et les réformes auxquelles on veut aujourd'hui les faire aboutir. Quelles que soient encore les divergences d'opinion sur les questions de détail et d'application, il y a, ce semble, unanimité sur ces deux points : que la réforme du système banquier de l'Allemagne est une nécessité impérieuse, et qu'elle doit s'opérer dans un esprit unitaire et libéral. En face de cette double conviction, la circulation fiduciaire ne saurait tarder à être réformée d'une façon radicale et salutaire.

J. E.-HORN.

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE,

D'APRÈS M. LE CHEVALIER DE HOCK.

Parmi les écrivains auxquels s'applique la dénomination d'économistes financiers, il importe de distinguer, d'une part, les théoriciens, tels que Vauban, Boisguilbert, Law, Melon, Dutot, dont les œuvres réunies forment une section spéciale de la *Collection des principaux économistes* de M. Guillaumin; d'autre part, les praticiens, comme Forbonnais, ou comme M. le marquis d'Audiffret. C'est dans cette seconde catégorie que rentre l'ouvrage récemment publié par un savant administrateur allemand et dans la langue de son pays, sur l'administration financière de la France [1].

M. Charles, chevalier de Hock, chef de l'administration des contributions indirectes au ministère des finances de l'empire d'Autriche et vice-président de la commission des douanes près le même département, dans un voyage fait en France en qualité de commissaire du gouvernement auprès de l'Exposition universelle de l'Industrie en 1855, avait été chargé, par son chef immédiat, M. le baron de Bruck, ministre des finances, de profiter de son séjour à Paris pour recueillir des renseignements sur la situation, le cercle d'action et l'organisation intérieure du ministère des finances de la France. On connaît la sollicitude du gouvernement autrichien pour ses archives publiques, dont la fondation remonte à Maximilien Ier et qui, par la richesse des matériaux, autant que par leur arrangement systématique, passent pour les premières du monde. Mais telle était la mission de M. de Hock, qu'elle n'avait pas seulement pour but d'enrichir les archives de l'Etat. Des notes et observations ainsi réunies avec le tact d'un profond connaisseur, puis complétées par des études de cabinet, est résulté un livre qui, quoiqu'écrit dans une langue étrangère, est un véritable service rendu à la France, car il établit, mieux que jamais, la puissance du principe de centralisation qui fait le fondement de son organisation financière. « A mes regards, dit l'auteur « dans la préface, est apparu un des plus grands édifices que l'esprit hu- « main puisse concevoir; tel nous admirons, sous d'autres points de « vue, un système complet de philosophie, une construction romaine,

[1] *Die Finanzverwaltung Frankreichs;* Stuttgart et Augsbourg, librairie de Cotta, 1857, 1 vol. in-8° de XII-700 pages.

Une traduction française de l'ouvrage de M. de Hock est actuellement sous presse, chez les éditeurs Guillaumin et Ce.

« un chemin de fer reliant des mers entre elles. Un réseau d'organes « individuels, partant d'un point central, s'étend à divers degrés et dans « toutes les directions ; tout en fonctionnant chacun séparément, ils se « soutiennent pourtant dans leur action et s'enchaînent dans une mesure « déterminée : un coup suffit pour mettre ces mille membres en mou- « vement dans la direction voulue. »

I. — Avant la révolution de 1789, le démembrement du royaume en provinces indépendantes, les différentes sources de revenus affermés à des sociétés particulières, l'influence de la noblesse de la cour, l'immixtion des tribunaux, l'inconstance des grands principes d'administration, rendirent tout système organisé impossible ; le ministre des finances n'était que le trésorier général et bien moins encore l'administrateur des biens et des revenus de l'Etat. La révolution créa, avec l'unité du royaume, l'unité de l'administration, restitua à l'Etat toutes les branches de revenu et écarta beaucoup d'obstacles qui s'opposaient à une organisation financière. Ces mesures, malgré leur efficacité, étaient loin de suffire ; il ne fallait rien moins que le regard pénétrant et la sévérité inébranlable de Napoléon Ier pour introduire de l'ordre et de la sécurité dans la gestion des affaires publiques. C'est à lui que la France est redevable de l'institution de directions générales pour l'administration de branches spéciales de revenus. Aidé des lumières d'un ministre devenu célèbre, le comte Mollien, il parvint à substituer l'unité et la clarté à la confusion et aux ténèbres qui environnaient le trésor de l'Etat. L'œuvre de réformation fut vigoureusement continuée sous la Restauration ; c'est véritablement du baron Louis et de M. de Villèle que date l'organisation actuelle du ministère des finances de la France. Les dispositions légales qui s'y rapportent ont été réunies en une ordonnance du 17 décembre 1844, loi fondamentale de cette vaste administration.

Le cabinet du ministre, la direction du personnel et l'inspection générale, le secrétariat général, la division du contentieux, les directions du mouvement général des fonds, de la dette inscrite et de la comptabilité générale, le service du caissier-payeur central : telles sont les grandes divisions du ministère des finances proprement dit, auquel se rattachent les directions générales des contributions, de l'enregistrement et des domaines, des douanes, des tabacs et des impôts indirects, des postes et des forêts et la commission des monnaies. D'après le budget de 1857, 72,606 fonctionnaires et employés forment le personnel de l'administration financière au ministère et dans les départements ; la somme de leurs traitements et émoluments s'est élevée à 93,861,000 francs. Le système d'impôts de la France peut se résumer, jusqu'à un certain point, dans la nomenclature suivante des objets imposables : 1° les quatre contributions directes (foncière, personnelle et locative, des portes et fenêtres et des patentes) ; 2° les droits sur les biens de mainmorte, les redevances sur les mines et les cours d'eau, les droits de

tionnements, gage de l'administration vis-à-vis de ses comptables, sont, par exemple, de 300,000 francs pour le caissier central de l'Etat, de 100,000 francs pour plusieurs receveurs généraux, de 50,000 francs pour chaque agent de la direction de la dette publique. L'empereur seul peut consentir les virements de fonds et les crédits supplémentaires et extraordinaires, sur le rapport du conseil d'Etat et avec l'approbation ultérieure du corps législatif.

Le ministre transmet annuellement à la cour des comptes le compte des opérations de l'année et le compte définitif de l'année précédente. La cour procède à leur vérification par l'intermédiaire d'un référendaire. Un conseiller maître en fait rapport à la cour, divisée en chambres comme les cours de justice, et celle-ci en donne décharge au ministre, en forme d'arrêt. La cour des comptes en France est d'origine historique et date du quinzième siècle, ayant été instituée par ordonnance du 26 février 1464.

Il est également de règle de séparer le maniement des fonds de la comptabilité du matériel ; c'est par exception que les agents de l'administration sont chargés du débit du papier timbré et des timbres-poste.

IV.—Les impôts directs actuellement existants en France remplacent ceux qu'on percevait anciennement, sous les dénominations de *taille, capitation, vingtième* et *dîme*. La contribution foncière, établie conformément à la loi du 3 novembre 1798, frappe le revenu net moyen, déduction faite des frais de culture, d'ensemencement et de moisson pour les propriétés non bâties, et d'entretien, de réparation et de dépérissement des bâtiments. L'étendue et le revenu de chaque parcelle de propriété sont déterminés par l'administration du cadastre. La contribution foncière est un impôt de répartition, c'est-à-dire que le montant en étant fixé par la législature pour tout l'empire français, la répartition s'en fait entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables, au prorata du revenu ; elle s'est élevée, en 1857, à 161,423,200 francs en principal, pour un revenu cadastral de 1,129,958,000 francs. L'impôt personnel et mobilier a donné, la même année, 36,235,600 francs ; basé, d'une part, sur le produit de trois journées de travail, d'autre part, sur la valeur locative, il se répartit et se perçoit de la même manière que la contribution foncière. Les villes à octroi peuvent se racheter de l'impôt personnel et mobilier ; Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg et quatre autres villes de moindre importance font usage de cette faculté. La contribution des portes et fenêtres a rapporté 26,749,500 francs. La contribution des patentes, réglée en dernier lieu par la loi du 18 mai 1850, est un impôt de quotité, dont le montant est de 41,226,900 francs, chiffre de 1855. Une loi du 20 février 1849 a établi, sur les biens appartenant aux départements, aux communes, aux établissements de bienfaisance, aux corporations religieuses, aux sociétés par actions, un impôt s'élevant aux 5/8 de la con-

moyen des six dernières années. La pension d'une veuve est du tiers de celle de son mari décédé ; les enfants n'ont de pension que durant leur minorité.

Le ministre décide les questions relatives à l'exécution des lois financières ; les directeurs généraux sont investis du même droit, chacun dans le cercle de ses attributions, réglées par ordonnances. Indépendamment des tournées périodiques des contrôleurs et des inspecteurs, les directeurs, dans les départements, visitent, une fois par an, le personnel placé sous leurs ordres ; ils s'enquièrent, auprès des autorités locales, de la manière dont le service s'exécute et de la tenue des employés ; ils adressent un rapport trimestriel à la direction générale. Dans certains cas, les chefs de service sont subordonnés aux préfets qui, à raison de leur caractère politique, connaissent des affaires spécifiées dans la loi de décentralisation du 25 mars 1852. Des attributions analogues sont conférées aux sous-préfets. Les conseils de préfecture, la cour des comptes et le conseil d'Etat jugent les affaires contentieuses qui ne sont pas de la compétence des tribunaux civils. Les bulletins des lois et ordonnances, les recueils chronologiques d'instructions générales, les annales, les codes annotés, en un mot, tous les moyens de publicité sont mis en œuvre pour éclairer les agents de l'administration et leur faciliter l'exécution du service. Les moyens de contrôle sont même tellement multipliés que l'auteur croit devoir en signaler l'excès, leur préférant le système prussien, qu'il recommande pour sa simplicité. C'est surtout à sauvegarder les droits du trésor que l'administration doit vouer toute sa sollicitude ; les questions de privilége et d'hypothèques, de cautionnement, de contrainte et d'exécution, de prescription, de désistement, etc., que soulèvent les rapports incessants du fisc avec ses propres agents comme avec le public, avant d'être déférées aux tribunaux, sont soumises à l'examen des jurisconsultes qui composent le personnel du contentieux au ministère.

III.—La comptabilité publique repose sur les principes consacrés par l'ordonnance du 31 mai 1838, œuvre de M. le marquis d'Audiffret, rectifiée et complétée par des dispositions postérieures, notamment l'instruction ministérielle du 17 juin 1840, l'ordonnance du 26 août 1844 sur la comptabilité du matériel, la loi du 25 décembre 1852 sur les prévisions du budget et les comptes définitifs, et la loi du 12 août 1854 sur les durées d'exercices. L'ordonnancement et l'administration des fonds de l'Etat sont strictement séparés ; ils ne peuvent être exercés par le même agent. La cour des comptes contrôle les opérations des comptables de premier ordre, tels que les 86 receveurs généraux, y compris le receveur central pour le département de la Seine, les 2,916 receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines, les 111 receveurs principaux de douanes, les 301 receveurs principaux des impôts indirects, les 91 directeurs de postes, les 7 directeurs de monnaies, les 34 receveurs d'impôts divers en Algérie, les 9 trésoriers dans les colonies. Les cau-

tionnements, gage de l'administration vis-à-vis de ses comptables, sont, par exemple, de 300,000 francs pour le caissier central de l'Etat, de 100,000 francs pour plusieurs receveurs généraux, de 50,000 francs pour chaque agent de la direction de la dette publique. L'empereur seul peut consentir les virements de fonds et les crédits supplémentaires et extraordinaires, sur le rapport du conseil d'Etat et avec l'approbation ultérieure du corps législatif.

Le ministre transmet annuellement à la cour des comptes le compte des opérations de l'année et le compte définitif de l'année précédente. La cour procède à leur vérification par l'intermédiaire d'un référendaire. Un conseiller maître en fait rapport à la cour, divisée en chambres comme les cours de justice, et celle-ci en donne décharge au ministre, en forme d'arrêt. La cour des comptes en France est d'origine historique et date du quinzième siècle, ayant été instituée par ordonnance du 26 février 1464.

Il est également de règle de séparer le maniement des fonds de la comptabilité du matériel; c'est par exception que les agents de l'administration sont chargés du débit du papier timbré et des timbres-poste.

IV.—Les impôts directs actuellement existants en France remplacent ceux qu'on percevait anciennement, sous les dénominations de *taille*, *capitation*, *vingtième* et *dîme*. La contribution foncière, établie conformément à la loi du 3 novembre 1798, frappe le revenu net moyen, déduction faite des frais de culture, d'ensemencement et de moisson pour les propriétés non bâties, et d'entretien, de réparation et de dépérissement des bâtiments. L'étendue et le revenu de chaque parcelle de propriété sont déterminés par l'administration du cadastre. La contribution foncière est un impôt de répartition, c'est-à-dire que le montant en étant fixé par la législature pour tout l'empire français, la répartition s'en fait entre les départements, les arrondissements, les communes et les contribuables, au prorata du revenu; elle s'est élevée, en 1857, à 161,423,200 francs en principal, pour un revenu cadastral de 1,129,958,000 francs. L'impôt personnel et mobilier a donné, la même année, 36,235,600 francs; basé, d'une part, sur le produit de trois journées de travail, d'autre part, sur la valeur locative, il se répartit et se perçoit de la même manière que la contribution foncière. Les villes à octroi peuvent se racheter de l'impôt personnel et mobilier; Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg et quatre autres villes de moindre importance font usage de cette faculté. La contribution des portes et fenêtres a rapporté 26,749,500 francs. La contribution des patentes, réglée en dernier lieu par la loi du 18 mai 1850, est un impôt de quotité, dont le montant est de 41,226,900 francs, chiffre de 1855. Une loi du 20 février 1849 a établi, sur les biens appartenant aux départements, aux communes, aux établissements de bienfaisance, aux corporations religieuses, aux sociétés par actions, un impôt s'élevant aux 5/8 de la con-

tribution foncière; ce sont les taxes de mainmorte, destinées à remplacer les droits d'enregistrement auxquels leur immobilité les soustrait. Elles ont figuré pour 3,092,000 francs dans le projet de budget de 1857, savoir : communes, 2,130,000 francs; hôpitaux, 537,000 francs; corporations, 171,000 francs; établissements de bienfaisance, 105,000 francs; sociétés par actions, 149,000 francs. Les taxes de mainmorte sont également classées parmi les impôts directs, ainsi que les redevances sur les mines, dont le montant n'est que de 800,000 francs. Au principal des quatre contributions directes viennent s'ajouter de nombreux centimes additionnels généraux, départementaux et communaux, pour fonds de secours et de non-valeurs et fonds de réimposition ; en 1857, ils ont été de 52 centimes sur la contribution foncière, de 64 sur la valeur locative, de 33.8 sur les portes et fenêtres, et de 26.8 sur les patentes.

V. — Le droit d'enregistrement est régi par la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798). Etabli sur les actes et les transactions civils et judiciaires, il se divise en droits fixes de 50 centimes à 100 francs, et en droits proportionnels depuis 10 centimes jusqu'à 10 fr. 50 c. pour 100, plus les deux décimes par franc ajoutés à tous les impôts, sauf les exceptions déterminées par les lois. Le ministère de Villèle, sous la Restauration, avait introduit, dans cette branche de l'administration fiscale de la France, divers allégements qui ne se sont pas maintenus sous les régimes suivants. Le droit de timbre qui, comme celui de l'enregistrement, date du règne de Louis XIV, est également divisé en deux catégories : de dimension et proportionnel aux valeurs des transactions. De la même administration dépend le droit d'hypothèque établi sur les transmissions immobilières. Dans les prévisions du budget de l'exercice de 1857, ces divers droits ont figuré pour les sommes suivantes en principal : enregistrement des actes civils, 268.1 millions; actes judiciaires, 6.1 ; droits d'inscription et de transcription hypothécaire, 2.4; amendes, 3.8; droits de greffe et d'hypothèque, 0.5; passe-ports et permis de ports d'armes de chasse, 3 ; droits de chancellerie, 0.1; frais de justice, 2.5 ; timbre, 52; ensemble, 338 millions et demi. Les frais d'administration n'atteignent pas tout à fait 5 pour 100 du produit total.

A l'administration de l'enregistrement se rattache celle des domaines, quoique avec un personnel distinct; elle administre le domaine de l'Etat productif de revenus, par opposition aux routes, chemins et places publiques, aux cours d'eau navigables et flottables, aux ports et rades, aux fortifications et à toutes autres propriétés qui constituent le domaine public. D'après un inventaire opéré en 1851, par conséquent antérieur à l'adjonction des biens de la famille d'Orléans, les propriétés composant le domaine de l'Etat comprenaient 750 articles, valant près de 9 millions, non compris, bien entendu, les forêts qui, en 1835, étaient au nombre de 1,473, d'une étendue totale de 1,019,000 hectares et d'une valeur de 727 millions de francs. Des milliers de gardes, à pied et à cheval, sont

préposés à la surveillance des forêts de l'Etat, dont les plus considérables sont situées dans les districts de Nancy, d'Epinal et de Toulouse. Les forêts en France, comme ailleurs du reste, vont tous les ans en diminuant: de 8,860,000 hectares qu'elles comptaient en 1850, elles n'en occupaient plus, cinq ans après, que 8,675,000, dont 1,171,000 appartenant à l'Etat, 1,892,000 aux communes et établissements publics, et 5,612,000 à la couronne et à la propriété privée.— Les droits de pêche et de chasse dans les eaux et les forêts du domaine sont affermés, et rapportent, le premier un demi-million de francs par an, et le second 360,000 francs, chiffre de 1856.

VI. — Presque généralement restrictif depuis sa création par Colbert en 1664, le tarif de douane tend, sous le règne actuel de Napoléon III, à revêtir un caractère plus libéral : les prohibitions diminuent successivement, les droits deviennent plus modérés, la liste des matières premières libres augmente, et l'ensemble de l'institution, en offrant plus de facilités au commerce, est aussi rendu plus tolérable pour les citoyens. Le service se divise en actif et sédentaire. Le personnel du service actif est organisé militairement, avec des chefs nommés capitaines, lieutenants, brigadiers et sous-brigadiers. Le propre de la douane est d'être plutôt politique que fiscale, car une portion considérable de ses produits est absorbée par les frais d'administration. Les 106 bureaux qui garnissent les frontières de terre et de mer perçoivent 158,055,300 francs de droits en principal et accessoires, chiffre de 1854; les principaux bureaux sont : le Havre, 35,898,800 francs; Marseille, 34,654,900; Nantes, 16,086,300; Paris, 15,425,900; Bordeaux, 12,607,100; Lille, 6,344,400; Dunkerque, 5,397,700; Valenciennes, 3,412,100; Rouen, 3,024,200; Boulogne, 2,604,200; Maubeuge, 2,359,400; Condé, 2,149,000; Strasbourg, 1,503,000; Weissembourg, 1,353,000; Honfleur, 1,075,700; Saint-Louis, dans le département du Haut-Rhin, 917,500; Calais, 852,600. L'année suivante, 1855, les produits ont été de 198,143,700 francs, dont 141,607,500 francs pour droits d'entrée : 26,495,200 sur le sucre brut provenant des colonies françaises, 19,273,800 sur le sucre étranger, et 95,838,500 sur d'autres marchandises. Les droits d'exportation ayant été de 1,881,900 francs, il s'ensuit que les droits de douane proprement dits se sont élevés à 143,489,400 francs : de cette somme, 35 pour 100 provenaient du sucre, 13 pour 100 du café, 10 pour 100 du coton, 7 1/2 pour 100 de la laine, 4 pour 100 de la houille, 2 1/2 pour 100 du fer brut, autant de l'huile d'olive, et 25 1/2 pour 100 de toutes les autres marchandises. Des 6,337,000 restant, un peu plus de la moitié, 3,210,600 francs, s'applique aux droits de navigation, et 3,126,400 francs aux droits divers d'entrepôt, de timbre, d'expédition, de plombage, etc.

VII. — L'impopularité attachée aux aides, gabelles, entrées, octrois et tous autres impôts de consommation les fit abolir par la loi du 27 mars 1791 ; mais, peu d'années après, ils reparurent sous la dénomination de

droits réunis, remplacée, sous la Restauration, par celle de *contributions indirectes*, qu'ils portent encore aujourd'hui. Ils ont pour objet le sucre, le sel, le tabac, la poudre à canon, les boissons et les cartes à jouer. Les octrois, impôt communal, rentrent dans la même catégorie. Cette administration possède un personnel à part, comme celle de la douane, de laquelle relèvent encore les contributions indirectes établies sur le sucre et sur le sel.

L'importation n'est permise pour d'autre sucre raffiné que celui des colonies. Le droit est actuellement de 41 fr. 80 c. et de 45 fr. 10 c. par 100 kilogrammes, soit que le sucre vienne d'au delà du cap de Bonne-Espérance ou des colonies d'Amérique. Le sucre brut est différemment imposé, suivant son degré de blancheur, en distinguant aussi le mode de transport, par navires nationaux ou étrangers ; le droit varie ainsi de 35 à 65 francs par quintal pour les sortes foncées : l'augmentation est de 3 francs pour les sortes plus claires. Le sucre indigène de betterave et d'autres substances, dont la production a pris une extension telle qu'en 1850 elle a dépassé de 25 pour 100 l'importation du sucre colonial, est imposé à l'égal de ce dernier.

Le droit sur le sel, qui était de 30 centimes par kilogramme, a été abaissé à 10 centimes par la loi du 28 décembre 1848 ; en Algérie, le droit n'est que de 7 centimes 1/2. Le sel de provenance étrangère paye à l'entrée, indépendamment des droits indirects, un droit de douane de 25 centimes par 100 kilogrammes. Le sel employé à la pêche est exempt de droit.

En France, l'importation, la production et la vente du tabac sont monopolisés par l'Etat. Pour les feuilles importées de pays hors d'Europe, la régie du tabac est tenue de payer à la douane un droit qui varie de 5 à 10 francs par 100 kilogrammes. L'importation n'est permise aux particuliers que pour de petites quantités ne dépassant pas 10 kilogrammes par personne. Les plantations de tabac n'ont lieu que dans les départements spécialement désignés ; ils sont au nombre de neuf, savoir : Nord, Bas-Rhin, Pas-de-Calais, Lot, Lot-et-Garonne, Ille-et-Vilaine, Var, Bouches-du-Rhône et Gironde. L'autorisation de planter le tabac est accordée avec concurrence et publicité, sous les conditions fixées par la régie. On compte en France 33,300 débits de tabac.

L'importation, la fabrication et la vente de la poudre sont également défendues aux particuliers. On distingue quatre sortes de poudre : pour la chasse, les mines, le commerce extérieur et l'armée. La régie de la poudre est du ressort du ministre de la guerre ; elle est exercée par un corps spécial sous la surveillance de l'artillerie. Le débit s'en fait d'après les mêmes règles que celui du tabac.

VIII. — Comme on le verra à la fin de ce paragraphe, de tous les impôts de consommation, ce sont ceux du tabac et des boissons qui produisent le plus au trésor. La dernière loi, du 17 mars 1852, consacrant

les principes de celle du 28 avril 1816, fixe, ainsi qu'il suit, les bases de l'impôt sur les boissons : un droit de circulation pour le commerce en grand et un droit de détail sur le petit commerce du vin, du cidre et de l'hydromel ; un droit de consommation sur les boissons distillées et les vins contenant plus de 22 degrés d'alcool ; puis, sur les mêmes matières, un droit d'importation dans les lieux de plus de 4,000 âmes, une taxe unique remplaçant les droits d'importation et de détail dans les communes moins importantes, et la taxe de remplacement de ces divers droits dans la ville de Paris. Il y a enfin le droit de fabrication de la bière, s'élevant à 2 fr. 40 c. par hectolitre ; pour les bières étrangères, le droit de consommation est compris dans celui de la douane.

Les octrois communaux, intimement liés aux droits de consommation, sont administrés par les mêmes agents, sous l'autorité du ministre des finances. Cinq catégories d'objets peuvent être frappées de droit d'octroi ; ce sont : les boissons, les comestibles, les fourrages, le combustible et les matériaux de construction. Il n'y a, dans toute la France, que 1,436 communes à octroi. En 1850, l'octroi de Paris représentait 36 francs et celui de Marseille 25 francs, par tête d'habitant ; dans certaines communes, le droit ne s'élève pas à plus de 1 fr. 50 c. par tête et de 100 francs de produit total.

Sont défendus l'importation et l'usage de cartes à jouer venant de l'étranger. En France même, la fabrication et le débit des cartes sont soumis à une autorisation légale, qui ne s'accorde pas en dehors des chefs-lieux d'arrondissement. Le droit est de 25 centimes par chaque jeu ordinaire et de 40 centimes par jeu taroté (à portraits étrangers).

Parmi les autres contributions indirectes, les plus importantes sont les droits de navigation intérieure, le droit sur les brevets d'invention, le droit de garantie des matières d'or et d'argent. — Les produits sont les suivants, d'après les comptes de l'exercice 1856 : tabacs, 163.4 millions ; boissons, 141.3 ; sucre, 45.5 ; sel, 35.3 ; poudre, 11.1 ; autres droits, 50.7 ; ensemble 447.3 millions.

IX. — En France, on fait remonter à Charlemagne l'institution de la poste aux lettres, dont la taxe, réglée par la loi du 20 mai 1854, est aujourd'hui, savoir : dans l'intérieur de la France et en Algérie, toute lettre ne pesant pas au delà de 7 grammes 1/2, quelle que soit la distance à parcourir, paye, affranchie, 20 centimes, et non affranchie, 30 centimes ; du poids de 7 grammes 1/2 à 15 grammes (lettre double), 40 c. et 60 c., selon que la lettre est affranchie ou qu'elle ne l'est pas ; de 15 grammes à 100 grammes, 80 centimes et 1 fr. 20 c. ; au-dessus de ce poids, également 80 centimes et 1 fr. 20 c., de 100 grammes en 100 grammes. Les lettres qui circulent entre les communes d'un même arrondissement payent, affranchies ou non, 10, 20, 30 et 40 centimes pour 7 grammes 1/2 ; de 7 grammes 1/2 à 15 grammes, de 15 à 30 centimes, et de 30 à 60 centimes, et 10 centimes pour chaque 30 grammes excédant. Les lettres qui ne

dépassent pas le cercle de la commune sont taxées 10, 20 et 30 centimes pour 15 grammes, de 15 à 30 et de 30 à 60 grammes, plus 10 centimes pour chaque 30 grammes d'excédant. Dans l'intérieur de Paris, la lettre simple, non affranchie, paye une surtaxe de 5 et de 10 centimes, quand elle excède le poids ordinaire. Il y a cinq sortes de timbres-poste : de 5, 10, 20, 40 et 80 centimes. En 1856, le produit des droits a été de plus de 56 millions de francs; on compte dans Paris 50 lettres par habitant et par an, et seulement 2.2 hors Paris.

X. — D'après la loi du budget de l'exercice 1856, le total des recettes de toute nature a été de 1,730 millions de francs, réduits à un revenu net de 1,230 millions, déduction faite des frais de perception et des dépenses pour ordre ; la cote par habitant est ainsi de 47 fr. 80 c. sur la recette brute, et de 36 francs sur les impôts proprement dits, taux modéré comparativement à celui de la plupart des autres Etats. En se basant sur les chiffres du budget de l'année suivante, on trouve que les dotations et les frais d'administration prennent 6.5 pour 100 des recettes ; les frais de perception, 10 pour 100 ; la dette publique et les pensions, 30 pour 100 ; l'armée, 19.4 pour 100 ; la marine, 6 pour 100 ; les colonies, 1 pour 100 ; la justice, 2.6 pour 100 ; les cultes, l'instruction publique, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la bienfaisance publique et le service sanitaire, la colonisation, etc., 5.2 pour 100 ; les travaux publics, y compris les lignes télégraphiques, 7.3 pour 100 ; la part des revenus des départements, 5.8 pour 100 ; les restitutions d'impôts, les transferts, les primes d'exportation, etc., 0.2 pour 100. La dette publique s'est de beaucoup accrue dans ces dernières années ; la guerre contre la Russie l'a augmentée de 71.7 millions de rente annuelle.

Dans les pages qui précèdent, j'ai essayé, sans oser espérer avoir réussi, de présenter dans son vrai jour un ouvrage d'un caractère particulier. Ne considérant ni le passé ni l'avenir, il ne manifeste aucune tendance historique ni politique. C'est sur le terrain de l'actualité que l'auteur s'est placé. Faire connaître jusque dans ses dernières ramifications une des institutions gouvernementales les plus compliquées qui existent, telle est la tâche qu'il s'est imposée, et il l'a remplie d'une manière admirable; son exposé est tracé de main de maître. S'il peut laisser quelque chose à désirer, c'est qu'il soit rendu accessible au public français par une bonne traduction, qu'il mérite à tous égards.

XAVIER HEUSCHLING.

BULLETIN.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1858.

Présidence de M. Is. Pereire.

L'année dernière, à pareille époque, nous vous disions qu'obéissant à la pensée qui avait dicté la note publiée par le *Moniteur*, le 9 mars 1856, nous nous étions attachés plutôt à modérer le mouvement qu'à l'exciter par la création de nouvelles affaires.

L'état de choses dont la prévision avait motivé, en 1856, cet avertissement officiel, s'est malheureusement prolongé pendant le cours de l'année 1857 ; on peut même dire que la situation s'est aggravée, et que la crise qui a éclaté dans la seconde moitié de cet exercice a pris un caractère d'intensité, de durée, et surtout d'universalité, dont les annales financières n'offrent peut-être pas d'exemple. En Amérique, non moins qu'en Europe, partout s'est produit le trouble profond causé tant par les écarts de la spéculation que par les fléaux de la disette et de la guerre.

Cependant, la France est le pays où la crise a peut-être sévi le moins cruellement, et s'il ne lui a pas été donné d'échapper aux pertes qui partout ont frappé toutes les situations, au moins les a-t-elle courageusement supportées.

En ce qui nous concerne, nous pouvons aujourd'hui constater avec une satisfaction légitime qu'au moment où, dans les principaux Etats, les établissements de crédit les plus considérables se trouvaient obligés d'accepter des mesures exceptionnelles ou de suspendre leurs payements en espèces, sous la pression d'événements qu'aucune force humaine ne semblait pouvoir conjurer ; lorsque les deux premiers établissements de l'Europe, les Banques de France et d'Angleterre, se voyaient forcés, pour protéger leur encaisse, de restreindre tous leurs crédits, et d'élever, dans ce but, le taux de l'escompte à un chiffre qu'on aurait pu croire impossible, le Crédit mobilier prêtait le plus large concours à toutes les Compagnies placées sous son patronage, et les aidait efficacement à traverser sans encombre les circonstances redoutables par lesquelles nous avons passé.

Système suivi pendant la crise. — Ce n'est donc point par des créations nouvelles que l'activité de notre Société a pu se manifester pendant l'exercice 1857, c'est au contraire par un système à la fois prudent et libéral envers les affaires au succès desquelles notre responsabilité morale pouvait se trouver engagée plus ou moins directement ; car, messieurs, si nous n'avons aucune prétention à l'infaillibilité, nous tenons beaucoup à revendiquer le

mérite de ne point abandonner les entreprises que nous avons créées, et de ne jamais déserter le poste que les événements peuvent nous assigner.

Outre les avances considérables que nous avons faites directement aux Compagnies qui forment notre clientèle, nous avons procuré à plusieurs grandes Compagnies de chemins de fer, par les placements d'obligations que nous nous sommes chargés d'effectuer pour leur compte, les fonds indispensables à la continuation de leurs travaux. Le nombre des obligations qui ont été vendues par notre intermédiaire s'est élevé, l'année dernière, à 378,000, ayant produit plus de 100 millions. Ce n'est point seulement en France que nous avons effectué ces placements, c'est aussi à l'étranger, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne.

C'est à l'aide de la clientèle spéciale qui s'est formée autour de nous que nous avons pu rendre de pareils services à cette industrie ; heureux si nos efforts eussent pu se généraliser et s'étendre à tous les besoins ; malheureusement l'esprit d'isolement a prévalu pendant trop longtemps là où l'association et la concentration des efforts étaient si nécessaires, et bientôt la concurrence que se faisaient les Compagnies entre elles accrut tellement les difficultés des négociations d'obligations, qu'elles étaient devenues très-onéreuses, et l'on peut affirmer que les conditions auxquelles elles ont dû s'effectuer n'ont pas été sans influence sur le temps d'arrêt qu'a subi le développement du crédit public.

On a cherché à porter remède à cet état de choses en se réunissant sur un terrain commun, et en acceptant l'intervention de la Banque de France, qui fonctionne aujourd'hui, non-seulement comme établissement de crédit pour les avances à faire sur le dépôt des obligations que les Compagnies doivent émettre, mais encore comme chargée d'opérer la négociation et le placement de ces valeurs. Espérons que ce premier essai d'association conduira à une entente plus complète et plus efficace, et que lorsque l'obstacle créé par le grand nombre d'obligations à placer aura été écarté, la situation financière en ressentira certainement un notable allégement.

Caractère général des affaires du Crédit mobilier. — Les affaires de la Société générale du Crédit mobilier ont ce cachet particulier que, pour en embrasser l'ensemble, il faut se rendre un compte au moins sommaire de la situation des entreprises auxquelles elle a participé. Le caractère de commandite, en prenant ce mot dans son acception la plus large, par lequel notre Société peut manifester son action réfléchie et persévérante, rend nécessaire un examen sérieux de la marche et des besoins des affaires qui composent sa vaste clientèle. Nous ne pouvons, comme des actionnaires isolés, prendre et quitter alternativement les entreprises que nous avons fondées, en vendant ou en rachetant simplement les titres qui les représentent ; notre situation nous commande plus de fixité dans les placements : nous subissons les fluctuations qui s'opèrent en dehors de nous dans le cours de la négociation des titres, mais notre appréciation de leur valeur intrinsèque repose sur d'autres éléments que ceux que semble lui assigner la spéculation, généralement aussi ardente et aussi exagérée dans ses engouements que dans ses défaillances. C'est donc pour vous initier aux affaires

essentielles du Crédit mobilier que nous vous parlerons, avec quelque détail, des entreprises qu'il a patronnées en France et à l'étranger.

Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. — Dès les premiers temps de sa constitution, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz a dû se préoccuper de compléter par un emprunt les ressources de son capital. L'accroissement qu'il était aisé de prévoir dans la consommation du gaz lui faisait une nécessité d'exécuter sans retard les travaux indispensables pour faire face aux besoins de cette consommation.

Un emprunt était donc au nombre des premières mesures qu'elle devait prendre. En attendant que cet emprunt pût se réaliser, la Compagnie s'est trouvée amenée à nous demander notre concours temporaire.

Nous devions d'autant moins hésiter à répondre à cet appel, que, pouvant suivre la marche de cette Compagnie, et constater jour par jour sa situation, nous savions que les besoins auxquels nous avions à satisfaire résultaient uniquement de l'essor favorable de son exploitation.

Nous avons lieu de nous féliciter du service que nous lui avons ainsi rendu, car nous avons assuré le développement d'une grande affaire, et nous allons incessamment rentrer dans nos avances au moyen des versements successifs sur les obligations que cette Compagnie vient d'émettre, et qui sont aujourd'hui entièrement souscrites.

Les faits sont venus d'ailleurs justifier pleinement les prévisions que nous émettions en 1856, au moment où nous prenions part à la constitution de cette Compagnie. Nous annoncions alors qu'une réduction considérable dans le prix du gaz amènerait infailliblement une augmentation correspondante dans la consommation, et, par suite, dans les bénéfices.

Ce résultat, nous avions pu déjà le constater pour les omnibus de Paris, dont nous avions précédemment opéré la fusion, et dont les recettes n'ont pas cessé de s'améliorer depuis que, par l'abaissement des prix, ce moyen de transport a été mis à la portée de toutes les classes [1].

Les choses se sont passées ainsi que nous l'avions prévu. La loi économique, qui veut que l'abaissement du prix d'un objet de première nécessité en accroisse rapidement la consommation, s'est de nouveau vérifiée. Le chiffre de la consommation du gaz, qui avait été, en 1854, de 33 millions de mètres cubes, et qui, sous l'empire du tarif nouveau, était monté, en 1856, au chiffre de 44 millions, a dépassé, en 1857, le chiffre de 52 millions. Cette augmentation se continue en 1858, et les revenus de cette Compagnie, qui ont été, pour l'exercice dernier, de plus de 9 pour 100 de son capital, sont appelés ainsi à recevoir d'année en année un accroissement d'autant plus notable que les frais sont loin d'augmenter dans la même proportion que les recettes.

Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli. — Il suffit de

---

[1] Les anciennes entreprises d'omnibus de Paris avaient transporté en 1854, dernière année de leur exploitation, 34 millions de voyageurs; la nouvelle Compagnie a dépassé, en 1857, le chiffre de 60 millions. — C'est presque le double en trois ans.

considérer l'importance des travaux publics qui restent à exécuter dans Paris, pour comprendre le rôle et l'avenir de la Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli. Les premières opérations de cette Compagnie montrent les services qu'elle peut rendre, d'une part, en travaillant à l'embellissement et à l'assainissement de la capitale; d'autre part, en offrant aux épargnes les plus modestes la sécurité d'un placement immobilier. Pour répondre entièrement à sa mission, il ne manque à cette Société que des statuts un peu moins étroits. Elle s'est mise en instance auprès du gouvernement, afin d'obtenir qu'il fût fait des modifications à ceux qui la régissent aujourd'hui. Il est certain que, lorsqu'elle aura reçu de ces modifications une facilité d'action plus grande, cette Compagnie sera l'un des instruments les plus utiles pour la reprise du travail et des affaires. Elle produira alors tous les bons effets qu'on attend d'elle, et pourra, par la division de son capital, faire participer les petits capitaux à ces résultats que produit, dans toutes les grandes villes, l'augmentation certaine de la valeur des immeubles, augmentation qui a toujours été l'une des principales sources des fortunes qui s'y sont formées.

Compagnie générale maritime. — Les circonstances difficiles qu'a traversées le commerce nous ont mis dans le cas de prêter notre appui à la Compagnie maritime.

Au moment où nous posions les bases de cette Compagnie, l'Etat s'occupait de fonder l'entreprise des paquebots transatlantiques; cette création avait un caractère d'utilité trop grand, elle était trop vivement réclamée par le commerce et l'industrie, pour que notre première pensée n'ait pas été de mettre à la disposition du gouvernement les moyens qui nous permettaient de participer activement à sa réalisation. Une autre Société puissante et expérimentée, la Compagnie des services maritimes des Messageries impériales, avait eu la même pensée. Une lutte entre deux Compagnies aussi considérables ne pouvait que nuire aux intérêts qu'elles représentaient, et il fut convenu qu'elles concourraient ensemble à toutes les négociations dont les résultats devaient être communs.

En vertu de cet accord, dont il fut donné connaissance au gouvernement, ces négociations ont été suivies pendant près de trois ans. Des concurrences étant venues leur disputer cette entreprise, la Compagnie maritime et la Compagnie des Messageries impériales ne crurent pas devoir se laisser entraîner sur ce terrain. Plus tard, les services ayant été divisés, la Compagnie maritime laissa à la Compagnie des Messageries impériales la liberté de prendre celui qui pouvait rentrer dans la spécialité de ses armements, et elle cessa entièrement de s'occuper de cette affaire.

La Compagnie maritime reporta dès lors tous ses efforts sur le développement des affaires précédemment engagées, et particulièrement vers le commerce d'importation et d'exportation.

Mais cette Compagnie ne pouvait entièrement échapper à la crise qui a sévi si rudement dans le monde entier sur le commerce maritime. Cette crise était la conséquence nécessaire d'une abondance exceptionnelle qui, se

produisant sur tous les marchés, à la suite d'une extrême rareté de toutes choses, venait rompre brusquement l'équilibre des prix.

Heureusement, les pertes qu'a dû nécessairement éprouver la Compagnie maritime ont été singulièrement exagérées par la malveillance ou par la peur, et sont bien loin d'atteindre le chiffre qu'indiquerait le cours de ses actions. La situation de cette Compagnie renferme d'ailleurs en elle-même des éléments qui lui permettront, nous l'espérons, de réparer promptement des pertes relativement faibles.

Nous croyons devoir constater ici ces faits, afin que les actionnaires de cette Compagnie ne soient pas victimes des appréhensions excessives qu'on a fait naître.

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. — Nous avons eu à fournir, au commencement de l'année, un concours important à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour le placement de ses obligations.

Compagnie des chemins de fer du Dauphiné. — Nous avons aidé la Compagnie des chemins du Dauphiné à opérer la transformation qu'elle avait sollicitée. Non-seulement nous l'avons fait par nos avances, mais nous avons maintenu, pendant tout le temps qu'a duré l'interdiction mise à l'émission de toute affaire nouvelle par la note du 9 mars 1856, la garantie que nous lui avions donnée pour la souscription de son nouveau capital.

L'importance des lignes concédées à cette Compagnie et les services qu'elle est appelée à rendre aux pays industrieux et fertiles qu'elle traverse, l'activité avec laquelle ses travaux ont été poussés, justifient suffisamment le concours que nous lui avons prêté.

Il est aisé d'en juger.

La section de Saint-Rambert à Grenoble, qui donne déjà des produits relativement avantageux, bien qu'exploitée d'une manière incomplète, sera livrée jusqu'à Grenoble au mois de juin prochain et, à la même époque, une autre section dont le trafic promet d'égaler celui de nos meilleurs chemins de banlieue, celle de Lyon à Bourgoin, sur une longueur de 38 kilomètres, concédée au mois de juin dernier, sera entièrement ouverte.

Compagnie des chemins de fer du Midi. — Nous avons enfin rendu les mêmes services d'argent à la Compagnie du Midi et facilité ainsi le placement des obligations que cette Compagnie avait à émettre. Nous l'avons fait de manière à lui permettre de traverser la période de crise sans qu'elle ait été obligée d'avilir le cours de ces valeurs.

Des incidents de diverse nature ont retardé jusqu'ici le développement que ce chemin est appelé à prendre. Son ouverture entre Bordeaux et Cette a coïncidé avec la crise commerciale et avec la réduction des transports sur toutes les lignes de chemins de fer; elle s'est faite enfin au moment où des pluies torrentielles et des inondations exceptionnelles sont venues à plusieurs reprises atteindre ses travaux, ralentir et même parfois interrompre son exploitation.

En outre, une concurrence de tarifs, suscitée par la Compagnie du canal

du Languedoc, a forcé la Compagnie du Midi à entrer dans la même voie par le sentiment d'une légitime défense.

Cette réduction de prix, qui a causé au canal un dommage considérable, a eu aussi pour effet de diminuer les recettes du chemin de fer; mais en même temps elle a fait naître des habitudes commerciales et des combinaisons de trafic qui, assurant des développements nouveaux au commerce et à l'industrie du pays, préparèrent à la Compagnie des dédommagements pour l'avenir.

Toutefois, le gouvernement s'est ému de cette situation, et il recherche avec sollicitude une solution qui puisse mettre fin à la lutte actuelle, en donnant satisfaction à tous les intérêts.

Affaires a l'étranger. — Après vous avoir sommairement exposé la situation des entreprises que nous avons patronnées en France, nous allons succinctement vous parler de nos affaires à l'étranger.

Travailler à la grande œuvre de la construction des chemins de fer en Europe, ce n'est pas seulement travailler à l'extension des relations commerciales et industrielles de peuple à peuple, c'est aussi généraliser l'application des principes les plus avancés, et réaliser ainsi pacifiquement le but qui a été poursuivi dans le passé par la lutte et par la conquête. Considérée de ce point de vue, l'œuvre de la construction des chemins étrangers est une œuvre éminemment utile et qui rentre dans l'esprit et la politique qui caractérisent notre nation.

Société autrichienne I. R. privilégiée des chemins de fer de l'État. — Notre début dans cette voie féconde a été brillant. La fondation de la Société des chemins de fer autrichiens a largement justifié toutes nos prévisions; créée dans les circonstances financières les plus difficiles, cette Société les a victorieusement traversées. Tous les engagements pris par elle en 1854 ont été remplis. Au 1er février de cette année, le dernier terme du remboursement stipulé envers le gouvernement autrichien se payait avec la même exactitude que tous ceux qui l'avaient précédé; en même temps, les travaux se poursuivaient avec une activité telle qu'ils touchent aujourd'hui à leur terme. Dans deux mois, l'une des dernières sections du réseau, celle de Temeswar au Danube, sera livrée à la circulation. Nous n'avons donc, en ce qui concerne cette Compagnie, à constater devant vous que la réalisation des résultats que nous vous avions annoncés : ses produits sont toujours en progrès, et ses titres, actions et obligations, se négocient avec la plus grande facilité sur les principales places de l'Europe.

Compagnie des chemins de fer François-Joseph. — Le succès de cette entreprise, qui met Vienne et Pesth en communication avec les riches provinces de la rive gauche du bas Danube, devait faire reconnaître la nécessité de desservir les provinces non moins fertiles de la rive droite. C'est dans ce but que la Compagnie du chemin d'Orient, connue sous le nom de l'empereur François-Joseph, a été fondée. Les circonstances financières et la création d'un trop grand nombre d'autres entreprises de chemins de fer en Autriche ont momentanément jeté quelque découragement dans l'esprit des

actionnaires de cette Compagnie ; mais ce découragement, que rien ne justifie, ne saurait être d'une longue durée.

Le réseau du chemin d'Orient, tracé à travers une région riche et peuplée, n'est pas seulement un instrument de circulation locale ; il sera le pourvoyeur naturel, pour les denrées alimentaires, des 500,000 habitants de Vienne ; il reliera Pesth à Trieste, le bas Danube à Vienne et à l'Adriatique : d'une exécution facile, il ne tardera pas, on doit l'espérer, à égaler les produits des chemins de la Société autrichienne, produits qu'il aura même pour effet d'augmenter dans une certaine proportion.

Les récentes concessions de chemins de fer en Autriche, que le désir de satisfaire à l'impatience des populations a fait faire sur une trop grande échelle, ont eu jusqu'ici une existence laborieuse. Le gouvernement s'est appliqué à résoudre les embarras qui pèsent sur ces entreprises, et le chemin de fer François-Joseph, bien qu'on reconnaisse dans sa constitution actuelle tous les éléments de succès nécessaires, sera bientôt appelé, nous n'en doutons nullement, à profiter des encouragements donnés dans ce pays, d'une manière générale, à l'industrie des chemins de fer. Les demandes faites par le Conseil d'administration au gouvernement ont porté principalement sur la réduction de la longueur des lignes à construire, dont un tiers environ, la partie la moins immédiatement productive, deviendrait facultatif, et sur la modification de quelques articles du cahier des charges dont la rédaction deviendrait plus favorable.

En attendant, les travaux, commencés aussitôt après l'achèvement des études, se poursuivent activement sur la ligne transversale qui doit réunir Pesth et les chemins de la Société autrichienne à la ligne de Vienne à Trieste.

La nature des choses, la configuration géographique du pays, non moins que la communauté d'origine, au point de vue financier, indiquaient une fusion du chemin de fer d'Orient avec les chemins de fer de la Société autrichienne ; il eût été utile, en effet, que ces chemins, appelés à remplir une fonction commune, le transit de l'Allemagne vers le bas Danube, l'écoulement des produits agricoles de la Hongrie vers Trieste et l'Allemagne du Nord, fussent soumis à une administration commune ; la réunion des deux entreprises les eût améliorées l'une par l'autre, en même temps qu'elle les eût dégrevées d'une somme importante de frais généraux. Mais la question n'était pas mûre en Autriche, où le gouvernement et le public ne sont pas encore convertis à l'utilité de ces grandes agglomérations de lignes, qui assurent par la prospérité des Compagnies le prompt achèvement et le développement d'un réseau. Toutefois, la question est posée, et on doit admettre qu'en son temps et à son heure elle recevra une solution désirable.

Chemins de fer suisses. — C'est en poursuivant l'application de la pensée et des principes que nous avons souvent développés devant vous, que nous nous sommes occupés des chemins de fer suisses ; placés au centre des grandes artères des chemins de fer français, italiens et allemands, entre les grandes chaînes du Jura et des Alpes, à l'origine du Danube, du Rhin et du Rhône, de ces fleuves qui desservent les relations commerciales de tant

d'États, le prompt achèvement de ces chemins, leur bonne exploitation, leur union étaient évidemment d'un intérêt européen. La constitution de la Suisse avait morcelé à l'infini ces voies ferrées ; nous avons voulu profiter, pour concourir à leur réunion, de la position que nous donnent les intérêts que nous avons pris dans les lignes de l'Ouest et du Central-Suisse, et des bonnes relations que nous avons établies avec les lignes du Franco-Suisse et du Nord-Est. Ces quatre lignes composent ainsi un réseau presque continu et qui dessert les lacs de Genève, de Neufchâtel, des Quatre-Cantons, de Zurich et de Constance. Il avait même été signé, l'an dernier, un traité de fusion qui, de la réunion de cinq Compagnies, formait une seule Compagnie suisse, dont le réseau, partant de Genève et de Bâle, aboutissait à Schaffhouse et au lac de Constance. Des rivalités locales en ont retardé l'homologation. Pendant ces négociations les travaux se sont poursuivis avec la plus grande activité. La Compagnie française de Lyon à Genève achève et mettra en exploitation, dans une quinzaine de jours, la petite ligne de Genève à Versoix, sur une longueur de 8 kilomètres. La Société de l'Ouest-Suisse a inauguré, le 14 de ce mois, la section de Versoix-Coppet à Morges, qui complète une ligne de Versoix à Lausanne et à Iverdon, sur le lac de Neufchâtel, et la Compagnie du Central-Suisse a inauguré, avant-hier, 27, par la traversée du souterrain de Hauenstein, une ligne qui était exploitée par tronçons isolés, et qui, désormais, non interrompue de Bâle à Bienne, à Berne, à Lucerne et à Aarau, va se joindre à ce point, sans solution de continuité, à la ligne du Nord-Est jusqu'à Zurich, jusqu'à Schaffhouse, et au lac de Constance.

Les seules lacunes qui existent aujourd'hui entre ce lac, sur les bords duquel, en raison de son importance, des ports spéciaux ont été réservés par le traité de Vienne à la Suisse, au grand-duché de Bade, à l'Autriche, au Wurtemberg et à la Bavière ; les seules lacunes, disons-nous, entre ce lac et les lignes françaises par Bâle et par Genève, consistent dans la simple traversée de la ville de Bâle (1 kilomètre), qui va se construire, et dans les 60 kilomètres qui séparent Iverdon de Bienne. Sur ces 60 kilomètres, 46 kilomètres sont concédés et se construisent avec activité par les soins des Compagnies de l'Ouest et du Franco-Suisse, d'Iverdon à Neuveville, et 14 kilomètres restent à concéder entre Neuveville et Bienne ; ces 14 kilomètres sont la seule partie qui manque, aujourd'hui, pour compléter la jonction, au midi comme au nord, de l'ensemble des réseaux des chemins de fer français, suisses, allemands, autrichiens et russes ; et les gouvernements suisses compétents comprendront, nous n'en doutons pas, la grave responsabilité qu'ils assumeraient en retardant la concession de ce tronçon, dont l'exécution est si importante pour le grand transit de la Suisse et de l'Europe.

La note du 9 mars 1856 nous avait surpris dans un moment où nous préparions divers projets d'une réalisation facile et fructueuse. Nous les avons ajournés.

Grande Compagnie des chemins de fer russes. — Il est cependant une entreprise, la plus considérable que l'industrie moderne ait encore tentée,

celle de l'établissement et de la construction du réseau des chemins russes, dont la constitution ne pouvait être retardée, par suite des engagements qui nous liaient, depuis le rétablissement de la paix, vis-à-vis des grandes maisons françaises et étrangères avec lesquelles nous avions pris la responsabilité de cette affaire.

Ce réseau, qui va relier complétement la Russie au reste de l'Europe, et dont le développement sera de plus de 4,000 kilomètres, réunira les trois capitales de l'Empire, ses principaux gouvernements, ses grandes voies fluviales : le Volga, le Dniéper et le Dniester ; la Néva, le Niémen et la Vistule ; les deux mers qui baignent ses extrémités, la Baltique et la mer Noire, et rattachera ses provinces les plus fertiles à de nouveaux ports, qui, pouvant demeurer ouverts à la navigation presque sans aucune interruption, assureront ainsi l'approvisionnement régulier et permanent de nos marchés en céréales et en matières premières de toute nature, en échange de nos produits manufacturés.

Nous avons pu remplir de ce côté tous nos engagements, sans ouvrir en France de souscription publique. A l'heure qu'il est, cette entreprise, qui a puisé son principal aliment dans les capitaux de la Russie elle-même, se trouve dans la situation financière la plus prospère. En effet, la Compagnie a réalisé une première série de 600,000 actions, représentant un capital de 300 millions de francs, sur lequel il n'était appelé qu'un premier versement de 150 francs par action ; c'était donc seulement une somme de 90 millions de francs qu'elle devait encaisser avec le concours des principales maisons et des marchés de Russie, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne et de France ; mais un grand nombre d'actionnaires, principalement en Russie et en Hollande, ayant profité avec empressement de la faculté qui leur a été laissée, pendant quelque temps, de libérer par anticipation les actions qu'ils avaient souscrites, les ressources de la Compagnie se sont accrues de ce chef d'une somme totale de 47,139,750 francs.

En sorte que, sur cette première émission, elle a reçu actuellement une somme de 137,139,750 francs.

Les actions de cette Compagnie jouissent d'ailleurs d'une garantie de 5 pour 100 sur un prix de construction déterminé d'avance à forfait, et qui, d'après la vérification fournie par les études, sera loin d'être atteint. Comme ces actions sont surtout considérées par les capitalistes au point de vue de la sécurité des avantages du placement ; comme, en outre, l'intérêt de l'argent en Russie, en Hollande et en Angleterre, est inférieur au chiffre de cette garantie, on peut toujours compter sur un très-grand empressement à profiter de la libération chaque fois qu'il conviendra à la Compagnie de renouveler cette faculté.

Aussi, malgré l'activité avec laquelle les travaux de construction sont poussés dans toutes les parties de la Russie, il y a tout lieu de croire que les actions émises par la Compagnie ne seront de très-longtemps appelées à faire un nouveau versement.

Vous voyez, messieurs, par ce peu de mots, combien la situation finan-

cière de cette affaire est satisfaisante; sa situation économique ne l'est pas moins.

Aujourd'hui les études sont fort avancées, et ont permis d'explorer dans tous leurs détails les diverses parties du réseau; partout elles ont justifié pleinement la sagesse avec laquelle avaient procédé les ingénieurs qui ont fait les premières évaluations; elles ont confirmé, en outre, les espérances d'un grand trafic.

Ces études, ainsi que les premiers travaux exécutés, donnent l'espoir fondé que, sur tous les points, les prévisions de dépenses seront au-dessus de la réalité, de telle sorte que, soit au point de vue des avantages que présentera l'exploitation du réseau russe, soit au point de vue de l'économie qu'on pourra réaliser dans la construction, cette entreprise peut être considérée comme l'une des plus fructueuses qu'aura vu naître notre époque.

Malgré ces avantages, telle a été l'intensité de la crise que jusqu'ici cette affaire, qui, en raison de son importance, avait besoin de très-grands encouragements, ne nous a donné aucun bénéfice.

Mais les dispositions des statuts réservent à votre Compagnie, comme aux autres fondateurs, une part proportionnelle dans les bénéfices nets, et un droit de préférence dans de certaines proportions à la souscription des séries d'actions à émettre ultérieurement; ce sera pour vous une source d'avantages bien légitimement acquis et que la conduite prudente, mais énergique et sûre de cette entreprise, ne peut manquer de développer dès que la situation financière de l'Europe aura repris son assiette ordinaire.

Ces entreprises étrangères sont loin d'être sans utilité pour notre pays; et, pour les chemins de fer russes en particulier, les fonds provenant des actions prises en France y serviront à féconder notre industrie métallurgique. Déjà, indépendamment des machines locomotives qui ont été demandées à nos divers ateliers de construction, un marché important est sur le point d'être conclu avec une de nos usines pour la construction, sur la ligne de Varsovie, de trente-quatre ponts métalliques, d'une longueur totale de 2,722 mètres, et d'une valeur approximative de 15 millions de francs, dont l'exécution laissera en France, à Paris même, une somme de main-d'œuvre considérable pour le travail des tôles.

C'est précisément peu de mois après la fondation à Madrid d'une Société de Crédit mobilier, sur des bases analogues à celles de notre Compagnie, que se manifestèrent les premiers symptômes de la crise profonde dans laquelle l'Europe s'est trouvée depuis engagée.

Société générale de Crédit mobilier espagnol. — Le Crédit mobilier espagnol n'a pas été moins prudent que le Crédit mobilier français; il a usé, dans ses opérations, d'une grande circonspection, et il n'a engagé que d'une manière très-fructueuse les capitaux dont il disposait.

Possesseur de mines d'une grande valeur, propriétaire à de bonnes conditions du privilége de l'éclairage de la ville de Madrid par le gaz, il est devenu coacquéreur ou concessionnaire de deux lignes de chemins de fer: l'une, celle de Cordoue à Séville, qui forme section de la grande ligne de Madrid aux jetées de Cadix; l'autre, le chemin du nord de l'Espagne, qui

doit s'étendre de Madrid à la frontière française, et qui se rattache par un embranchement au port de Santander.

Chemin de fer de Cordoue a Séville. — Malgré la difficulté des circonstances, la Société du chemin de fer de Cordoue à Séville a pu se constituer, et voir son capital formé par les deux Sociétés de Crédit mobilier espagnol et français, auxquelles se sont réunis les administrateurs de ces deux Sociétés et un petit nombre de capitalistes qui étaient en mesure d'apprécier l'avenir de cette affaire ; les travaux sont poussés avec une telle activité que la moitié de ce chemin sera mise en exploitation avant la fin de l'été prochain, et l'autre moitié dans les premiers mois de l'année prochaine.

Chemin de fer du Nord de l'Espagne. — Quant au chemin du Nord de l'Espagne, le Crédit mobilier espagnol, après avoir complété les études qu'a exigées cette grande ligne, qui, avec l'embranchement vers Santander, comporte un développement de 723 kilomètres, n'a pas attendu pour commencer les travaux que la reprise des affaires lui eût permis de constituer la Compagnie.

Il n'a pas hésité à consacrer tous ses efforts à cette œuvre, qu'il considère comme la plus importante de celles qui lui sont confiées, et, soit avec ses propres ressources, soit à l'aide de la subvention accordée par le gouvernement, et dont le chiffre total est de 54 millions de francs, soit enfin avec le concours empressé de quelques provinces, il a pu donner la plus grande activité à la construction de ce chemin.

A partir de Madrid, tous les travaux de longue haleine sont attaqués, les terrassements terminés ou entrepris sur une longueur de 170 kilomètres ; on a fondé ou achevé quatorze grands ponts ou viaducs sur les routes, fleuves ou cours d'eau qu'on avait à traverser, et commencé les galeries de plusieurs tunnels ; on s'est mis ainsi en mesure d'ouvrir, peut-être dans dix-huit mois, la moitié de cette grande artère internationale dans sa partie la plus productive, dans celle qui doit mettre la Vieille-Castille en communication, d'une part, avec Madrid, et, de l'autre, avec le port de Santander, appelé à devenir l'un des plus florissants de l'Espagne.

Les travaux vont bientôt commencer aussi dans les provinces basques, où le Crédit mobilier espagnol a trouvé de précieux encouragements. On aura ainsi abrégé les délais dans lesquels cette grande et belle entreprise pourra produire les brillants résultats qu'on espère d'elle.

Aujourd'hui les plus mauvais jours sont passés, et le Crédit mobilier espagnol reste libre de choisir le moment où il lui conviendra de constituer la Compagnie du chemin de fer du Nord de l'Espagne, pour achever promptement cette œuvre non moins utile que productive ; car, pour éviter jusqu'à l'apparence même de l'exagération, on n'a eu d'autre embarras que celui d'atténuer les premiers résultats donnés par la statistique sur l'importance du trafic d'une ligne qui traverse un pays renommé par sa fertilité, et qui desservira, soit directement, soit indirectement, ceux des ports par lesquels l'Espagne reçoit, avec les produits de l'Europe occidentale, les riches tributs de ses colonies.

L'Espagne est du nombre de ces contrées où, dans la plupart des pro-

vinces, l'établissement des voies ferrées succède sans intermédiaire à l'absence complète d'une bonne viabilité. Les nouvelles voies de communication s'y installent donc à l'aise sans rencontrer de concurrence.

Dans tous les pays, d'ailleurs, où l'industrie des chemins de fer est introduite, les fondateurs s'attachent naturellement d'abord aux portions les plus importantes et les plus fructueuses, et tandis que, dans les contrées où les grandes artères ont été achevées, nous voyons la construction des parties secondaires du réseau affaiblir momentanément l'importance et les produits des premières lignes, en Espagne et en Russie, comme partout où les chemins de fer sont à l'état d'innovation, les capitaux qui prennent les premiers cette direction doivent inévitablement retrouver les avantages et les bénéfices qui ont marqué en Angleterre et en France les premiers pas de cette industrie.

C'est ainsi que, malgré la difficulté des circonstances, nous avons pu prêter notre concours efficace à des travaux considérables entrepris et conduits à bonne fin, non-seulement en France, mais dans toutes les parties de l'Europe.

C'est par un aussi vaste ensemble de travaux poursuivis avec calme et persévérance, à travers les crises tantôt politiques et alimentaires, tantôt financières et commerciales, qui se sont succédé depuis sa création, que la Société générale de Crédit mobilier a fait sentir son action, marqué sa place, tracé sa voie, indiqué son but et répondu par des faits aux déclamations dont elle a été l'objet.

Mais, nous devons le dire bien haut, dans cette œuvre qui a produit de grands résultats dans le présent, et qui en promet de si féconds pour l'avenir, nos efforts ont été admirablement secondés par ces hommes sortis de nos Écoles polytechnique, des mines et des ponts et chaussées, par les élèves de nos Écoles centrale et des arts et métiers, par ces ingénieurs et ces chefs de travaux, à la science, à la vigilance et à la probité proverbiale desquels est confiée la gestion des intérêts des Compagnies que nous avons contribué à fonder. Ils font respecter le nom français dans les mêmes lieux où la valeur de nos soldats les avait devancés.

Quand il a été donné à une institution de concourir ou de présider à de semblables œuvres, on peut dire que son crédit, sa clientèle et sa juste influence sont appelés à grandir en raison même des obstacles qu'elle a dû vaincre, des difficultés qu'elle a dû traverser.

Après vous avoir présenté le compte moral de notre gestion pendant le dernier exercice, il nous reste à vous exposer la situation matérielle de notre Société, et à analyser les résultats obtenus durant une période marquée par de si profondes perturbations financières et commerciales.

Situation financière. — Notre situation financière, messieurs, au 31 décembre dernier, se résumait de la manière suivante :

Capital social	60,000,000 fr.	» c.
Comptes courants	68,546,431	62
Effets à payer, créanciers divers, etc.	3,911,264	65
A reporter	132,457,696	27

Report.....	132,457,696	27
Intérêts et dividendes à payer.....	3,025,373	75
Réserve.....	2,000,000	»
Solde du compte de profits et pertes en 1857.....	4,133,733	29
Total du passif.....	141,616,803	31

Ce passif était représenté de la manière suivante :

1° En rentes.....	10,205,815 fr.	70 c.		
2° En actions.....	71,175,603	31		
3° En obligations.....	2,183,072	40	83,563,991	41 c.
Nos placements en effets divers, en reports et en avances sur actions et obligations étaient de.....			49,341,450	12
L'immeuble de la Société, accru des dépenses d'agrandissement soldées pendant l'exercice, s'élevait au chiffre de.....			1,449,436	50
Enfin le solde disponible, soit en caisse, soit à la Banque, et le montant des dividendes à toucher au 31 décembre dernier, étaient de.....			7,261,925	28
Total de l'actif.....			141,616,803	31

En comparant les divers éléments de cette situation à ceux dont se composait la situation du 31 décembre 1856, nous constaterons une réduction de 8,500,873 fr. 58 c. dans le chiffre du portefeuille, et de 4,231,660 fr. 95 c. dans celui des avances aux Compagnies.

Ce dernier chiffre a subi une nouvelle et importante réduction depuis la clôture de l'exercice.

Le chapitre des effets en portefeuille s'est accru de 4,607,322 fr.

Mais, par contre, celui des reports ou avances sur actions et fonds publics s'est abaissé de 26,814,240 fr. 55 c.

La diminution du chiffre des reports que nous constatons ici n'est pas un fait qui soit particulier à notre établissement.

L'observation peut être généralisée, et la réduction de cette nature de placement caractérise parfaitement la situation du marché. Elle indique une modification profonde dans la direction de la spéculation ; c'est un signe de découragement et de méfiance de l'avenir.

Cet état de méfiance et de doute s'est même traduit par un phénomène contraire à celui du *report*, par celui du *déport ;* car, au lieu d'emprunter sur les titres achetés dans une espérance de hausse, la spéculation a presque constamment fait le contraire ; elle a payé pour emprunter des titres qui, dans une prévision de baisse, étaient vendus à découvert.

Sans doute, la hausse des valeurs ne peut pas être illimitée ; il y a des retours à toutes les affaires humaines ; mais si l'exagération de la hausse a des inconvénients réels contre lesquels il est bon de se tenir en garde, l'exagération de la baisse a des effets bien plus regrettables, car elle ne tend à rien moins qu'à détruire toute confiance, à semer l'inquiétude dans toutes les familles, et à faire naître sur la situation du pays des craintes qui, si légères qu'elles soient à l'origine, finissent à la longue par prendre un corps et peuvent devenir un danger.

Ce n'est pas seulement par la réduction ou par l'effacement presque com-

plet du *report* que s'est manifesté le temps d'arrêt qui s'est fait dans les idées d'amélioration et de hausse ; c'est encore et surtout par la diminution considérable qu'a éprouvée, dans ces deux dernières années, le chiffre des avances habituellement faites par la Banque de France sur les rentes, actions et obligations de chemins de fer.

Ce chiffre qui, au mois de juillet 1856, était de.....	178,000,000 fr.
était tombé en effet, au mois de juin 1857, à.....	43,800,000
Ce qui présente une réduction de.....	134,200,000
Il ne s'est relevé dans ces derniers temps à.....	119,700,000

que par suite de la combinaison à laquelle la Banque s'est empressée de s'associer, pour faciliter l'écoulement des obligations à émettre par les Compagnies de chemins de fer, et atténuer la concurrence que ces valeurs faisaient à la rente.

Nous touchons maintenant, Messieurs, à l'examen du compte de profits et pertes, dans lequel viennent se résumer toutes les opérations de l'année.

Bien que ce compte ne présente point les brillants résultats des précédentes années, sa balance est cependant d'une nature relativement satisfaisante.

Le compte de nos placements en rentes, actions et obligations, a produit un bénéfice de.....	4,484,629 fr.	72 c.
Celui des intérêts et des commissions s'est élevé à.....	2,709,356	80
Le produit des reports n'a été que de.....	698,649	75
Les divers autres articles forment un total de.....	90,269	56
Ensemble.....	7,982,905	83

D'où il faut déduire les articles suivants :

Frais généraux, frais d'administration, contributions, assurances, etc.....	671,592 fr.	23 c.	849,172 fr.	54 c.
Différence résultant de la dépréciation de notre inventaire au 31 décembre dernier.....	177,580	31 c.		
Ce qui laisse un bénéfice de.....			7,133,733	29
Sur lequel nous avons prélevé, au 31 décembre dernier, l'intérêt des actions à raison de 5 pour 100, soit.....			3,000,000	»
Il reste, par conséquent, un excédant net de.....			4,133,733	29

Mais, ainsi que nous vous le disions l'an dernier, pour expliquer les motifs du silence que nous gardons systématiquement sur le chiffre de notre dividende jusqu'à la réunion de l'Assemblée générale, ce chiffre ne peut pas résulter seulement de l'inventaire de nos valeurs, à la fin d'un exercice, il faut tenir compte aussi des modifications qui peuvent se produire dans l'intervalle qui sépare la fin d'un exercice de l'époque habituelle de vos réunions.

Or, depuis le 31 décembre dernier, est survenu l'abominable attentat du 14 janvier, et le mouvement de reprise sérieux qui s'était manifesté à la fin de l'année dernière s'est subitement trouvé enrayé de nouveau.

La hausse, qui avait persisté jusqu'à la veille de l'attentat, avait disparu le lendemain, pour faire place à une défaillance générale qui, nous l'espérons, cédera devant les encouragements du gouvernement et devant les efforts réunis de tous les hommes de bonne volonté.

Combien de temps devra se prolonger encore un état de choses aussi défavorable aux intérêts dont nous sommes naturellement les défenseurs, qu'aux intérêts généraux du pays? A cet égard, nos espérances ne doivent pas influer sur nos déterminations. Mais, en dehors du parti que nous avons à prendre, le passé doit nous donner confiance dans l'avenir ; toujours solidaire de la situation générale, notre situation participera à toutes les améliorations que celle-ci pourra ressentir.

Les efforts véritablement gigantesques qui ont été faits en France depuis le rétablissement de l'ordre ont révélé la puissance et la merveilleuse fécondité de notre pays ; au sortir d'une révolution pendant laquelle le travail national avait éprouvé un notable ralentissement, pendant laquelle les dépenses publiques s'étaient considérablement accrues, en même temps que le chiffre de la dette prenait les plus grandes proportions, le pays s'était trouvé en mesure de reprendre et d'achever, en peu d'années, la construction de son réseau de chemins de fer, et il avait pu suffire, en pleine disette, aux dépenses d'une lutte formidable.

Ce sont non-seulement les épargnes successivement amassées qui ont permis de pareils efforts, mais aussi et surtout l'activité du travail entretenue et fomentée par les institutions de crédit, qui, chacune dans leur sphère, ont efficacement concouru à l'œuvre commune, car l'effet principal des richesses accumulées est de fournir le moyen de mettre en valeur les forces vives du pays, de manière que la richesse antérieurement acquise se reproduise et se multiplie.

Tout arrêt dans le travail national diminue, mais n'interrompt pas la consommation ; seulement l'entretien de la portion inoccupée de la population constitue une perte sèche, puisque les forces de cette population se trouvent alors alimentées improductivement.

Tout arrêt dans le travail national est donc un appauvrissement ; il constitue une de ces situations dont les circonstances font parfois une nécessité impérieuse, mais dont on doit, à tout prix, s'efforcer d'abréger la durée.

Si donc on a eu raison de modérer l'ardeur fébrile qui s'était emparée de tous les esprits, et de veiller à ce que la mesure des ressources disponibles ne fût pas dépassée, il est évident à tous les yeux qu'aujourd'hui nous sommes au delà du but, et qu'il y a lieu de donner au pays le signal d'une activité nouvelle.

Reportons-nous vers les premiers temps du règne actuel, où le souverain, ne puisant qu'en lui-même de généreuses inspirations, sut développer dans le pays une activité si féconde.

Ce qui fut fait alors, pourquoi ne se ferait-il pas aujourd'hui ? La même sagesse préside aux destinées du pays, les mêmes éléments sont en présence, la France dispose des mêmes forces !

Nous n'avons donc encore une fois qu'à nous souvenir et à invoquer le retour d'un passé qui a transformé en si peu de temps la situation financière et économique du pays.

Le spectacle même des difficultés présentes montre clairement le moyen

de les vaincre. Nous voyons à la fois : ici, une abondance considérable de capitaux sans emploi, qui s'accumulent, soit dans les caisses publiques, soit dans les caisses privées ; là, des masses énormes de marchandises qui s'entassent dans les ports et dans les magasins, sans trouver de consommateurs ; entre les capitaux et les marchandises, une population désireuse de travail et de profit, qui s'alarme de sa propre oisiveté, et qui ne demande qu'à mettre en mouvement et en circulation les capitaux et les produits de l'industrie et du sol.

Est-ce qu'une situation qui se caractérise par l'abondance des capitaux, par l'abaissement du prix des produits de toute nature, n'indique pas d'elle-même le remède, et n'est-il pas évident que si l'on parvient à rétablir le crédit, et si, par de sages encouragements, des chantiers nouveaux s'ouvrent à l'activité industrielle, par cela seul nous verrons la consommation se rétablir, les denrées s'écouler, la production répondre à de nouveaux appels, et le prix des valeurs et des marchandises de toute espèce reprendre leur niveau.

L'agriculture elle-même, dont parlent tant ceux qui croient prendre ses intérêts en attaquant l'industrie, que lui faut-il pour assurer l'écoulement et la hausse de ses produits, sinon une ère de travail et d'activité qui accroisse les besoins du consommateur en lui donnant en même temps, par l'élévation et l'abondance des salaires, les moyens d'y satisfaire ?

Mais ne nous bornons pas à solliciter du pouvoir les encouragements qu'il lui appartient de nous donner, sachons nous aider aussi nous-mêmes, sachons concentrer et combiner nos efforts !

Pour nous, messieurs, qui ne pouvons trouver que dans la prospérité générale les éléments de notre prospérité particulière, nous serons toujours disposés à joindre nos efforts à ceux qui ne peuvent manquer d'être tentés prochainement, et, nous l'espérons, avec succès, pour faciliter la reprise des affaires.

Nous ne saurions oublier que nous sommes une des principales manifestations de l'esprit d'association ; que nous avons une vaste clientèle dont nous n'avons pas encore usé, et dont vous apprécierez l'importance quand vous saurez que nos actions sont aujourd'hui divisées entre un nombre de porteurs, soit en France, soit à l'étranger, dont le chiffre dépasse 8,000.

Cette situation et les intérêts nombreux que nous représentons nous donnent une force réelle, une force prête à nous seconder, force d'autant plus féconde qu'il ne nous est permis de l'utiliser que dans le sens des intérêts généraux. Aussi aurons-nous à examiner quand et dans quelle mesure il nous conviendra de le faire.

C'est là l'objet d'une étude spéciale que nous poursuivons, de concert avec le gouvernement, et que de premières négociations ont depuis plusieurs mois déjà préparée.

Dans ces circonstances, mais surtout, il faut le dire, lorsque nous avons vu, depuis le 14 janvier, se produire sur toutes les valeurs une énorme dépréciation dont nous avons, comme tout le monde, éprouvé les effets, pouvons-nous, après avoir payé, sur les bénéfices de 1857, un intérêt de

5 pour 100 du capital social, distribuer, en outre, un dividende résultant d'une situation constatée, il est vrai, au 31 décembre dernier, mais à laquelle les événements qui ont éclaté depuis ont apporté des modifications?

Votre Conseil a été unanime à penser le contraire.

Agir autrement, ce serait faire peser sur l'exercice actuel des charges qui pourraient diminuer notre crédit et devenir un obstacle à nos développements ultérieurs.

Quelle que soit la marche des affaires durant l'exercice courant, notre situation en sera à la fois simplifiée et fortifiée. Si le cours des valeurs ne se relève pas, la somme que nous n'aurons pas distribuée servira à couvrir la dépréciation que nous aurions subie ; si, comme tout doit le faire espérer, la situation des affaires s'améliore, le dividende de 1857 grossira les ressources, les bénéfices des exercicés suivants.

Cette marche prudente ne peut que consolider notre crédit, tandis qu'il se trouverait affaibli par la distribution d'un dividende que les faits qui se sont produits depuis le 14 janvier dernier n'auraient pas pleinement confirmé.

Elle précisera d'ailleurs notre situation et évitera à l'avenir les commentaires sur l'appréciation de ce dividende.

Il sera désormais officiellement établi qu'aux yeux de votre Conseil d'administration, il n'y a de dividende acquis que lorsqu'il a été loyalement constaté la veille du jour de votre réunion.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE.

Après la lecture du rapport qui précède, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Conseil d'administration, et desquels il résulte que le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à la somme de 7,133,733 fr. 29 c., sur laquelle il a été distribué, à partir du 1er janvier 1858, 3 millions de francs à titre d'intérêts pour l'exercice 1857, et décide que le solde créditeur à ce jour du compte de profits et pertes, soit : 4,133,733 fr. 29 c., sera reporté à l'exercice 1858.

DE LA FUSION GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER.

Pétition adressée à l'Empereur.

En opérant en 1848 la fusion des banques, la République a puissamment contribué à développer la prospérité publique en France.

Il est réservé au gouvernement de Votre Majesté de donner au pays un avantage non moins signalé, en fusionnant toutes les Compagnies de chemins de fer, et en établissant ainsi, d'une extrémité de l'empire à l'autre,

des tarifs réguliers et uniformes pour le transport des marchandises et des voyageurs.

Les résultats de cette uniformité et de cette régularité seraient immenses pour le commerce et l'industrie de la France.

Les chemins de fer ont acquis une importance capitale, et bien supérieure à ce qui pouvait être prévu lors de leur création : ils sont devenus, pour la vie du pays, ce que sont les artères dans le corps humain, et ils exigent impérieusement la même régularité et la même liaison dans leur fonctionnement.

Les Compagnies de chemins de fer prélèvent annuellement sur le public une rémunération qui excède déjà 300 millions, et qui augmentera encore très-considérablement [1]. La perception de sommes de cette importance exige de la part de l'Etat, qui représente le public, un contrôle qui ne pourra être efficacement exercé que lorsque, réunis en une seule Compagnie, les chemins de fer seront, comme les banques, placés sous la surveillance d'un gouverneur nommé par Votre Majesté.

Les chemins de fer, créés en grande partie avec l'argent du public et avec le concours du crédit public [2], sont fort souvent exploités contre l'intérêt public, puisqu'on les voit acheter, pour les détruire, des concurrences fluviales ou celles de diligences, afin de pouvoir mieux assurer l'effet de leur monopole.

De nombreux exemples à l'appui de cette assertion seraient faciles à produire, et il est notoire que malgré les services éminents qu'elles rendent et l'aménité de leurs employés, les Compagnies de chemins de fer sont rarement vues d'un bon œil par les populations qu'elles desservent.

Lorsqu'il s'agit aujourd'hui d'expédier des marchandises d'un point du pays à un autre, de Rouen à Nîmes ou à Montpellier, par exemple, il faut consulter les tarifs et les règlements de trois Compagnies, et les changements incessants faits à ces tarifs et à ces règlements ne permettent aucune sécurité dans l'appréciation des frais de transport, et créent ainsi une gêne extrême pour le commerce ; tandis que s'il n'y avait qu'une Compagnie, avec un tarif uniforme par kilomètre, il suffirait de s'assurer du nombre de kilomètres du point d'expédition à celui de destination, pour connaître le coût du transport avec une certitude parfaite.

L'industrie souffre autant que le commerce de la division des chemins de fer. On ne sait plus où créer avec sécurité une manufacture, car celui qui placerait une usine sur le chemin de l'Ouest, par exemple, à 100 kilo-

---

[1] 7,500 kilomètres de chemins de fer sont en exploitation ;
1,700 — — sont en construction ;
2,600 — — restent à construire.
11,800 kilomètres.

[2] L'Etat a non-seulement pris à sa charge une notable portion de ce qui a été dépensé pour l'établissement des chemins de fer, mais il a aussi donné sa garantie, pour des sommes très-considérables, aux emprunts contractés par les Compagnies sous forme d'obligations.

mètres de Paris, pourrait se voir ruiner par un concurrent qui s'établirait à 150 kilomètres sur le chemin de l'Est, et qui obtiendrait de cette Compagnie un prix de transport inférieur au prix consenti par la Compagnie de l'Ouest.

La fusion générale des chemins de fer ne pourrait que profiter à la masse des actionnaires, en augmentant le tonnage à transporter et en diminuant les frais généraux [1], et pour peu que la fusion s'opérât sur des bases équitables, il en serait évidemment pour les actionnaires des chemins de fer comme il en a été pour ceux des anciennes banques, qui tous ont considérablement gagné à la réunion.

Si, dans un intérêt de personnes, les Compagnies de chemins de fer se refusaient à une fusion amiable, réclamée par l'intérêt général et qui ne pourrait que profiter à leurs actionnaires, Votre Majesté trouverait dans la loi de l'expropriation pour cause d'utilité publique un moyen facile de vaincre ces résistances, et le pays applaudirait en voyant le gouvernement y avoir recours ; car il est de principe qu'au-dessus de l'intérêt individuel plane l'intérêt social, et les constitutions qui se sont succédé en France depuis plus d'un demi-siècle ont toutes réservé à l'Etat le droit d'exiger, pour cause d'intérêt public, le sacrifice de la propriété individuelle, tout en la déclarant par ailleurs inviolable et placée sous la sauvegarde de la foi jurée au pacte social.

La propriété d'un chemin de fer est une propriété aussi sacrée que n'importe quelle autre propriété, mais elle ne l'est pas davantage, et les Compagnies de chemins de fer ne jouissent, comme propriétaires, d'aucun privilége.

L'Etat ne peut devenir gratuitement propriétaire des chemins de fer, ni ne peut les racheter aux conditions prévues lors des concessions, que dans les délais stipulés dans les actes de concession ; mais il a, à n'importe quelle époque, le droit incontestable d'exproprier les chemins de fer pour cause d'utilité publique, moyennant des indemnités à fixer par le jury d'expropriation.

L'expropriation des chemins de fer, pour être réunis dans une seule Compagnie, s'opérerait très-facilement sous le rapport financier ; car il est évident que la très-grande majorité des actionnaires expropriés accepteraient avec empressement, en échange de leurs actions, des actions nouvelles dans tous les chemins réunis.

La fusion des chemins de fer et leur réunion en une seule Compagnie, comme la Banque, semble la meilleure des combinaisons, et c'est celle que le public accueillerait très-probablement avec le plus de faveur ; mais encore vaudrait-il mieux que l'Etat prît en main tous les chemins de fer pour

---

[1] L'Almanach de Didot, pour 1858, donne les noms de deux cent huit administrateurs de chemins de fer et d'un nombre proportionné de directeurs, secrétaires, caissiers, chefs de comptabilité, chefs de contentieux, etc., etc. Il semble évident que la fusion générale permettrait de réaliser de notables économies sur tous ces frais.

les exploiter directement au seul point de vue de l'intérêt général, que de maintenir l'état actuel des choses, vu qu'il est essentiellement compromettant pour l'avenir commercial et industriel du pays.

FRÉDÉRIC DE CONINCK.

Havre, le 6 mars 1858.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal des Economistes.*

Havre, 20 avril 1858.

Dans la chronique du dernier numéro du *Journal des Economistes*, M. Baudrillart, en annonçant l'ouverture du chemin de fer de Lyon à Genève, a lancé, en passant, un petit trait contre une pétition que j'ai adressée le mois dernier à l'empereur, au sujet des chemins de fer.

Si cette pétition avait préalablement été mise sous les yeux des lecteurs du *Journal des Économistes,* je n'aurais aucunement à m'en plaindre, toute publication donnant droit à la critique ; mais comme elle n'a très-probablement été lue que par un petit nombre de ces lecteurs, j'aurais préféré que les observations de l'honorable M. Baudrillart eussent suivi plutôt que précédé cette insertion.

Aujourd'hui que le *Journal des Économistes* veut bien accueillir ma pétition, ses lecteurs pourront, en connaissance de cause, juger du bien ou du mal fondé de ma demande à l'empereur, et aussi si elle devait me mériter le quasi-reproche que m'a adressé M. Baudrillart d'avoir, en cette occasion, déserté le terrain de la liberté commerciale.

Pas plus que M. Baudrillart, je n'aime *l'excès* de centralisation ni ce qu'il appelle *les armées* de fonctionnaires ; mais je suis trop admirateur de l'administration en France, jugée dans son ensemble, pour ne pas admettre de la centralisation ce qu'il en faut pour assurer, d'une extrémité du pays à l'autre, l'unité d'application des lois, l'égalité des charges et le contrôle permanent et paternel du gouvernement exercé dans l'intérêt de tous, et protégeant les minorités contre les abus des tyrannies locales, y compris celles exercées par les compagnies de chemins de fer.

Pour ce qui est de *l'armée* des fonctionnaires de l'Etat, je dois aussi déclarer à M. Baudrillart que je la tiens aujourd'hui pour tout aussi capable et tout aussi zélée pour le bien public que *l'armée* des employés des compagnies de chemins de fer. S'il y a une infériorité du côté de la première, je ne saurais la voir que dans le chiffre de la solde, particulièrement dans l'état-major.

Il est impossible de comparer l'industrie des transports par chemins de fer à une industrie ordinaire, dans laquelle la concurrence doit

sauvegarder les intérêts du public; car il est évident que les chemins de fer constitueront toujours *un monopole*, et que dès lors les principes qui régissent la liberté commerciale ne sauraient y être applicables.

Les monopoles, en général, me sont aussi antipathiques qu'ils peuvent l'être à M. Baudrillart; mais je ne suis pas atteint de *monopolophobie* au point de ne pouvoir, entre deux monopoles inévitables, choisir le moins fâcheux.

Je n'aime pas non plus l'esclavage; mais si absolument il me fallait appartenir à un maître blanc ou à un maître noir, je préférerais le blanc, les maîtres noirs étant infiniment plus durs.

Le pays est soumis au servage des chemins de fer, et s'il avait à choisir entre le maître blanc, qui est l'Etat, et le maître noir, qui sont les compagnies, je voterais pour le maître blanc, sans croire commettre d'hérésie économique ni déserter mon drapeau.

Je sais, comme M. Baudrillart, que l'Etat n'administre pas toujours aussi bien que des particuliers pourraient le faire; mais je sais aussi qu'il administre souvent beaucoup mieux que ne le font certains particuliers, et au moins il administre dans l'intérêt du pays, qui est celui de tous; tandis que les compagnies de chemins de fer n'administrent le plus souvent qu'au point de vue de la hausse de leurs actions et sans se préoccuper le moins du monde de la perturbation profonde et de la ruine qu'ils viennent sans cesse jeter dans le commerce et dans l'industrie par leurs *tarifs différentiels, tarifs d'abonnement, tarifs particuliers, classification variable de marchandises, permis de circulation gratis*, etc., etc.

Il est très-facile de dire, comme le fait M. Baudrillart, qu'il faut préférer les réformes aux révolutions. Aussi, s'il peut indiquer un moyen prompt et certain de mettre la prospérité commerciale et industrielle à l'abri du danger éminent dont les compagnies de chemins de fer les menacent par leur manière d'entendre ce qu'ils appellent *l'exercice de leurs droits*, je ne tiendrais aucunement à leur fusion générale, et encore moins à leur absorption par l'Etat; ce ne sont là, à mes yeux, que des moyens extrêmes mais *indispensables*, pour arriver à l'uniformité kilométrique des tarifs, sans laquelle il ne saurait y avoir de sécurité pour notre avenir commercial et industriel.

Toutes les compagnies de chemins de fer sont des *sociétés anonymes*, et il est de principe qu'une société anonyme ne peut exercer d'autre industrie, ni faire quoi que ce soit, en dehors de l'objet spécial et déterminé pour lequel elle a été autorisée, sous peine de se voir retirer son autorisation par un simple décret du gouvernement.

Les compagnies de chemins de fer peuvent donc créer et exploiter *des chemins de fer*, mais elles ne peuvent acquérir *des bateaux* pour enlever ce moyen de transport au public ou en augmenter le prix et le forcer à se servir exclusivement de la voie ferrée. C'est cependant ce que

font certaines compagnies, parce qu'elles se mettent au-dessus de la loi et qu'il n'existe aucun contrôle pour les en empêcher et sauvegarder l'intérêt général.

Pour ne citer qu'un exemple pris au hasard et qui s'est passé sous mes yeux, je dirai qu'en août 1854, la Compagnie du chemin du Havre a acquis, au prix d'un million, dit-on, tout le matériel du transport par eau du Havre à Paris, de MM. Lenormand et Baudu ; puis dès le lendemain, tenant en ses mains cette concurrence fluviale, elle a élevé son tarif de transport du Havre à Paris : De 10 pour 100 sur cotons, crins, etc. ; de 14 pour 100 sur sucre, bois, etc., et de 40 pour 100 sur cafés, cuirs, cachou, etc.

Où la Compagnie du chemin de fer du Havre avait-elle pris l'argent donné à MM. Lenormand et Baudu? dans la caisse municipale du Havre ! De très-habiles administrateurs avaient eu le talent d'effrayer, à la dernière heure, le Conseil municipal et de lui arracher *un million* sans lequel, lui disait-on, le chemin de fer de Paris à Rouen ne serait pas continué jusqu'au Havre !

Certes, si l'Etat avait tous les chemins de fer en ses mains, ou si toutes les Compagnies, fusionnées comme l'ont été les banques, étaient, comme cette grande institution, placées sous le contrôle d'un gouverneur représentant l'Etat et sauvegardant l'intérêt public, de semblables faits ne pourraient s'accomplir. Le Havre aurait conservé son million, sans être privé d'un chemin de fer, et MM. Lenormand et Baudu auraient continué à faire concurrence à la Compagnie, au grand avantage du commerce du pays.

Je trouve dans une récente et excellente brochure de M. Forest, ancien président de la chambre de commerce de Gray, en réponse à celle de M. Boinvilliers, un autre exemple très-frappant de l'esprit machiavélique qui préside à l'exploitation des chemins de fer.

Le chemin de la Méditerranée prend pour les mêmes marchandises *six francs par tonne de moins de Gray à Marseille que de Marseille à Gray !*

La distance est la même, et le chemin de fer n'a pas plus de frais de transport du sud au nord que du nord au sud, mais la navigation est naturellement beaucoup plus économique à la descente qu'à la remonte, et le but du chemin de fer est de la ruiner !

C'est dans le même but que la Compagnie d'Orléans fait payer le transport du sucre en pains, de Nantes à Orléans, 20 fr. par 1,000 kilogrammes à ses abonnés, sans tonnage obligé et waggon non complet, et 34 fr. 50 c. aux non-abonnés.

Etre abonné, c'est souscrire l'engagement envers le chemin de fer de *ne rien donner à transporter à la voie fluviale.*

La Compagnie d'Orléans dit au public : « Aidez-moi à ruiner la batellerie, ou je vous ruinerai vous-même, en vous faisant payer 34 fr. 50 c.

un transport que votre plus docile concurrent ne payera que 20 fr.»

Le procédé peut ne pas être honnête, mais il est efficace : l'entreprise de batellerie de la Loire, Oriolle et Cᵉ, *est ruinée* et vient de vendre à vil prix ses remorqueurs et tout son matériel. Les mariniers en pleurent, mais les administrateurs de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans en rient !

L'industrie du raffinage du sucre a jusqu'ici joué un grand rôle à Paris, mais elle y est fort compromise s'il est loisible aux Compagnies de chemins de fer de s'entendre pour transporter le sucre en pains de Valenciennes à Strasbourg ou à Lyon, au même prix que les Compagnies de l'Est ou de Lyon exigent des raffineurs de la capitale pour porter leurs produits de Paris à Strasbourg ou à Lyon, puisque leur matière première a payé le transport du Havre ou de Valenciennes à Paris, dont les Compagnies font remise aux raffineurs du nord.

Encore un exemple, et j'ai fini, car c'est un gros volume qu'il y aurait à écrire, s'il fallait les citer tous.

Le sel qui se fait à l'embouchure de la Loire se transportait à Paris, par mer, jusqu'à Fécamp, et par chemin de fer de Fécamp à Paris.

Afin d'arracher, si possible, ce grand élément de fret au cabotage, déjà si appauvri, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a pris, par tarif d'abonnement, le transport du sel de Saint-Nazaire à Paris à 20 francs par 1,000 kilogrammes, soit à 4 centimes par tonne et par kilomètre ; tandis que d'Angers, de Tours, d'Orléans, où il n'y a plus de concurrence de cabotage à craindre, le transport du sel vers Paris coûte 10 centimes par kilomètre.

Jadis il y avait de grands marchands de sel à Blois, à Orléans, etc., qui recevaient le sel de Nantes par bateaux et l'expédiaient ensuite vers Paris ou ailleurs. Aujourd'hui il n'y a de commerce de sel possible que pour ceux auxquels la Compagnie d'Orléans concède des tarifs d'abonnement de Saint-Nazaire à Paris à 4 centimes par kilomètre.

Ces faits doivent suffire, ce me semble, pour prouver à l'honorable M. Baudrillart que ma pétition à l'empereur, objet de sa critique, avait bien sa raison d'être !

L'uniformité kilométrique des tarifs a, du reste, déjà été demandée par les Chambres de commerce de Rouen, Nancy, Metz, Nantes, Dijon, Orléans, Paris, Bar-le-Duc, Besançon, Bolbec, Boulogne, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Gray, Fécamp, Laval, Marseille, Reims, Saint-Etienne, Saint-Malo, Tours, Toulon, Boulogne, Bayonne, Dunkerque, La Rochelle, Montpellier, etc. Un grand nombre de Conseils généraux ont aussi protesté contre les tarifs exceptionnels. Je citerai les suivants : Ain, Ardèche, Aube, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Isère, Jura, Loire, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vaucluse.

J'ose affirmer qu'avant la fin de l'année à peu près tous les Conseils

généraux auront protesté et réclamé l'uniformité kilométrique des tarifs.

La lumière se fait jour et on reconnaît, un peu tard, mais pas encore trop tard, que le pouvoir discrétionnaire si imprudemment laissé aux Compagnies de chemins de fer, ou plutôt que celles-ci se sont si étrangement arrogé, les rend souveraines dispensatrices de la fortune et de la ruine publiques, puisque le commerce et l'industrie ne peuvent plus s'exercer que sous le régime de leur bon plaisir.

Le gouvernement reconnaîtra que le bonhomme La Fontaine avait raison lorsqu'il écrivait :

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette :
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête
Il faut que l'on en vienne aux coups,
Il faut plaider, il faut combattre.
Laissez leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Mais quelque puissants que soient ceux dont le pouvoir va jusqu'à faire, à leur gré, parler ou se taire tant d'organes de la publicité, il y a, Dieu merci, en France, plus puissant qu'eux, et c'est à cette puissance que je me suis adressé.

La haute sagesse de l'empereur comprendra à merveille que, dans une lutte si sérieuse et qui menace, s'il n'y met ordre, de devenir si désastreuse pour le pays, il ne s'agit pas de *peser* les adversaires ni de mesurer à quelle distance ils se trouvent du soleil, mais simplement de *compter* combien ils forment d'électeurs. Il verra alors, d'un côté, un petit nombre d'administrateurs et d'actionnaires plaidant pour des jetons ou pour des dividendes, et, de l'autre, *des millions* de commerçants, d'industriels, de marins, de bateliers et d'ouvriers de tous états se tournant vers lui et lui disant : *Sire, notre existence est en péril, sauvez-nous et nous vous en bénirons.*

FRÉDÉRIC DE CONINCK.

P. S. Un heureux hasard vient de faire tomber sous mes yeux l'excellent rapport, si riche en faits et si énergique dans ses conclusions, présenté au Sénat, le 16 mai 1856, par le baron Charles Dupin, sur cinq pétitions de différents points de la France contre les Compagnies des chemins de fer, demandant toutes l'intervention du gouvernement, afin de faire établir, sur tous les chemins de fer, des tarifs uniformes par tonne et par kilomètre.

« La vraie supériorité des chemins de fer, dit le baron Dupin, la seule qu'on puisse avouer et désirer, c'est celle qui l'emporte loyalement, sans combinaisons artificieuses, sans écrasement du pauvre par le riche : autrement la supériorité n'existerait que dans l'injustice, et le progrès que dans le règne de l'or.

« Même réduite à la concurrence honnête, avouable et légale, les chemins de fer ne cesseront pas de vivre dans l'opulence. Vous pouvez donc,

messieurs les sénateurs, sans aucune appréhension, faire pencher votre balance en faveur des innombrables et modestes intérêts qui, de toutes parts, espèrent en vous et vous implorent, afin d'obtenir la cessation de leurs souffrances.

« Si nous voulons que les chemins de fer soient un bienfait, *exigeons* que les clauses tutélaires du commerce et protectrices des moindres industries soient scrupuleusement respectées.

« *Demander* ce n'est point assez : *exiger* l'exécution sincère et complète de la loi, c'est la mission, c'est le devoir du Sénat.

« Ayons pleine confiance dans les ministres ; ils sentiront qu'appuyés par vous, il n'est pas de Compagnie assez puissante pour leur imposer ses volontés, et la loi reprendra son empire.

« Nous avons l'honneur de vous proposer de renvoyer non-seulement au ministre des travaux publics, mais au ministre de la guerre, au ministre de la marine et au ministre de l'intérieur, les cinq pétitions qui font connaître les souffrances éprouvées par le commerce, l'agriculture, les fabriques, les voyageurs, les militaires, la marine, les ports et les villes de l'intérieur. »

Le Sénat a adopté les conclusions de ce remarquable rapport et a *exigé*, en 1856, l'abolition des tarifs différentiels, et l'adoption des tarifs uniformes par kilomètre et par tonne.

Les mêmes abus ne subsistent pas moins en 1858. Qu'en faut-il conclure, sinon que les Compagnies de chemins de fer sont plus puissantes que les ministres, plus puissantes que le Sénat, et que j'ai eu raison d'adresser ma pétition à l'empereur ?

RÉPONSE.

Avant de répondre aux observations que nous adresse M. de Coninck, nous tenons à bien marquer notre position dans ce débat. D'une part, c'est avec toutes réserves que nous reproduisons les termes dans lesquels notre correspondant parle des Compagnies et les griefs qu'il leur oppose ; de l'autre, nous tenons à le remarquer, nous ne nous faisons nullement les défenseurs à tous égards de ce que la gestion des Compagnies de chemins de fer peut avoir de reprochable. Nous dirons seulement que la lettre de M. de Coninck ne fait que nous confirmer dans la conviction où nous étions déjà, que les adversaires systématiques des Compagnies donnent à leurs critiques une portée fort exagérée et en tirent des conclusions très-peu légitimes. Voilà ce qui ressortira, j'espère, des explications que provoque de notre part la lettre qui nous est adressée.

M. de Coninck cite plusieurs faits dans lesquels il voit les preuves

de l'esprit d'accaparement qui anime les Compagnies. Encore une fois nous ne discutons pas ces faits, bien que plusieurs d'entre eux réclament des explications que nous nous réservons de donner dans un instant. Mais avant toute appréciation ultérieure, nous demanderons s'ils tiennent nécessairement à l'existence des Compagnies, nous demanderons comment on y mettrait fin par la fusion des Compagnies de chemins de fer en une seule ou par leur absorption entre les mains de l'Etat, terme inévitable de la fusion en une Compagnie unique. On suppose que l'Etat, rendu seul maître de ce moyen de transports, laissera se développer à côté toutes les concurrences ; c'est une supposition d'autant plus gratuite qu'on raisonne en même temps dans l'hypothèse que l'Etat opérera les transports à meilleur marché. On suppose que l'Etat ne se servira jamais d'un monopole devenu entre ses mains infiniment plus absolu qu'il ne l'est aujourd'hui pour élever ses tarifs dans un besoin pressant d'argent, qu'il ne leur fera jamais subir de ces modifications qui jettent le trouble dans le commerce et l'industrie. Sans être animé contre l'Etat d'aucune prévention systématique, nous ne voyons pas clairement quelles sont les raisons sur lesquelles s'appuie une pareille confiance. Ne parlons ni des sinécures à donner, ni de l'armée de fonctionnaires à créer, ni des excès de la centralisation qui s'aggraveront encore ainsi, quoique ce soient choses en vérité qui méritent bien qu'on en parle. L'Etat dispose aujourd'hui de certains monopoles. Sa gestion est-elle donc si à l'abri de la critique, soit sous le rapport des prix, soit quant à l'excellence des produits, que nous devions aussi lui confier les chemins de fer? L'Etat dispose du tarif des douanes. Est-ce là une œuvre si parfaite et si conforme à cet intérêt général qu'invoque l'honorable M. de Coninck? Notre contradicteur n'a-t-il pas signalé plusieurs fois avec nous la cherté et l'instabilité des prix qui résultent du système de prohibition et de protection en vigueur? Mais, dites-vous, il n'en sera pas de même relativement aux chemins de fer. Les transports se feront à bon marché et les prix seront stables. Admettons qu'il en soit ainsi. Permettez-nous de croire que votre cause n'en devient pas meilleure pour cela. Si l'on ne veut pas que ce bon marché soit ruineux pour l'Etat entrepreneur, il faut en effet supposer des circonstances toujours favorables, ce qui est assez chimérique. Autrement, pour la masse du public, ce bon marché sera purement illusoire. Quand l'Etat travaille à perte, on sait ce qui arrive ; il reprend, sous la forme de l'impôt demandé à tous les contribuables, ce qu'il perd du côté des prix mis par lui à telle ou telle catégorie de services rendus seulement à quelques-uns. MM. les commerçants expéditeurs payeront moins cher leurs transports ; mais moi qui n'ai rien à expédier et qui voyage peu, je payerai pour eux le déficit qu'ils causeront. Cela peut faire plaisir aux Chambres de commerce pétitionnaires. Mais voilà un singulier profit net de votre bon marché pour la grosse masse du public !

L'uniformité kilométrique des tarifs paraît à M. de Coninck le beau idéal à atteindre ; c'est aussi l'avis qui prévaut dans beaucoup d'esprits trop peu attentifs, selon nous, à saisir toutes les faces de la question, ou trop préoccupés de leurs intérêts mal compris, ou parfaitement entendus, mais trop exclusifs. Nous ne saurions partager cet avis. Ce n'est pas non plus que le tarif, tel qu'il est actuellement établi, nous paraisse irréprochable. Les envois faits par les particuliers sont notamment cotés, dans beaucoup de cas, à des prix exorbitants. Vous assurez que l'Etat changera tout cela, quand il sera l'exploitant unique ; soit. Ce que nous nions pour notre compte, malgré les autorités que l'on met en avant, c'est que les tarifs différentiels soient une invention funeste et sans raison d'être légitime. Je n'ai pas lu, je l'avouerai, le rapport de M. le baron Dupin qui doit, assure-t-on, leur porter un coup mortel. J'en suis encore à la brochure de M. de Coninck et à la lettre qu'il me fait l'honneur de m'adresser. Il semble en résulter clairement que notre correspondant, suivant en cela d'ailleurs, à ce qu'il paraît, les errements de l'honorable M. Charles Dupin, ne voit dans le tarif qu'une affaire de distance et de poids, comme s'il n'y avait pas dans le prix des transports de tout autres éléments dont il est souverainement injuste de ne pas tenir compte. On se récrie sur le profond machiavélisme de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans faisant payer notablement plus cher le transport du sucre en pain aux non-abonnés qu'aux abonnés. En vérité, c'est le contraire qui aurait lieu de surpendre. Est-ce que la vente avec certitude de placement doit se faire aux mêmes conditions que la vente au jour le jour? Est-ce que la vente en gros s'opère au même prix que la vente en détail ? Il n'y a pas une seule des industries qui ont pour objet d'effectuer les transports qui ne fasse ces différences, et à laquelle il ne soit permis de les faire. En vertu de quel principe les interdirait-on aux chemins de fer? Assimiler celui qui envoie une fois deux ou trois cents kilos et celui qui régulièrement en expédie plusieurs milliers, mais c'est cela qui serait profondément inique! Le prix des transports se règle sur des circonstances extrêmement variables : telle est, par exemple, la différence qui existe pour une denrée entre son prix de revient ou de vente sur le lieu de production et son prix de vente sur le lieu d'arrivée. Si les frais de transport excèdent cette différence, le transport n'aura pas lieu, et cela au triple préjudice de l'industrie qui opère le transport, du producteur de la denrée et du public consommateur qui se trouvera ainsi plus mal approvisionné. Encore un élément de variation : la nécessité du retour à vide dans certains cas, toutes les fois que le lieu où la marchandise est expédiée absorbe sans rendre, ou, pour parler plus exactement, ne renvoie en échange que des matières peu encombrantes. Il y a plus d'un genre de commerce où l'on est ainsi dans l'obligation de se contenter de bénéfices très-minimes et trop insuffisants sur certains articles pour attirer les chalands, sous la réserve de regagner sur d'autres. Vou-

loir empêcher cela, ce serait tuer le commerce lui-même dans bien des cas. L'uniformité kilométrique efface toutes ces considérations sous une égalité nominale et mensongère, car elle n'a rien de proportionnel, et elle assimile des choses profondément différentes. Elle ne satisferait certains intérêts qu'en blessant d'autres intérêts non moins respectables; ou bien, encore une fois, si pour ménager tous ces intérêts le tarif était mis très-bas, elle rendrait l'affaire mauvaise pour l'État, de bonne qu'elle est entre les mains des Compagnies. Resterait à montrer comment, avec de très-bas tarifs de chemins de fer, les autres industries de transport qui excitent la sollicitude de M. de Coninck pourraient continuer leur concurrence.

Est-il vrai que la nécessité de la cherté des tarifs résulte de ce qui vient d'être dit? En aucune sorte. La garantie du public est dans l'intérêt que les Compagnies ont à opérer le plus de transports possible, ce qui n'est réalisable qu'avec le bon marché. Avec le bon marché des transports, la consommation des produits transportés augmente. L'intérêt des chemins de fer s'accorde donc avec celui des producteurs et des consommateurs pris en masse. En fait, la tendance au bon marché existe et est visiblement marquée.

Nous terminerons ces réflexions par une dernière considération qui répond à l'accusation de l'auteur de la pétition à l'empereur contre les Compagnies, en ce qui concerne la faculté qui leur est accordée de modifier leurs tarifs. On croirait que nulle précaution n'a été prise à cet égard, et que le champ le plus illimité est ouvert aux abus. Je ne sais pas, pour moi, si l'État remplit bien son devoir de surveillance et de contrôle; mais je sais que ce droit existe. En fait, la liberté laissée aux Compagnies quant à leurs tarifs est beaucoup moindre chez nous qu'en Angleterre et en Amérique.

Chez nous, l'autorisation de différencier les taxes, c'est-à-dire d'en appliquer qui ne soient pas communes à tout le monde, n'a été accordée qu'aux conditions suivantes : 1° Le visa administratif; le ministre examine les motifs de l'inégalité des taxes. 2° Les tarifs réduits ne peuvent être relevés avant une année. Les Compagnies sont, par là, rendues plus circonspectes, puisqu'un mauvais tarif pèse sur elles pendant un an. 3° Si l'exploitant abuse du droit qui lui est reconnu, une pénalité l'attend et est inscrite dans la loi. Le ministre a la faculté alors de déclarer la réduction consentie applicable à toutes les marchandises de même nature. On conçoit que l'Etat n'use qu'avec réserve du droit qui lui est dévolu, de crainte d'entraver les opérations commerciales, et qu'il hésite à se faire appréciateur, à tout propos, de combinaisons dont les parties intéressées sont réputées les meilleurs juges. Laisse-t-il trop dormir son droit? Les pénalités ne sont-elles pas suffisantes? Faut-il définir de nouveaux délits? Il me semble que la réponse affirmative faite à ces questions n'a pas pour conséquence nécessaire le remède proposé. Il y

a des abus dans la gestion des Compagnies, donc il faut se hâter de mettre la main sur les chemins de fer, est un raisonnement qui peut mener loin, et c'est, à vrai dire, aller un peu vite en besogne.

On parle d'écrasement du pauvre par le riche, d'industries anéanties et en souffrance. On prête un langage pathétique aux marins, aux bateliers, aux ouvriers de tous les états, venant se plaindre de se voir ôter leur pain. L'accaparement des chemins de fer aux mains de l'Etat y remédierait-elle? Nous croyons avoir prouvé le contraire. Au surplus, que l'honorable M. de Coninck veuille bien y prendre garde. Le langage qu'il tient est précisément celui qu'ont tenu pendant longtemps les adversaires des machines, les ennemis de la grande manufacture, les censeurs des chemins de fer mêmes! Il n'est pas une révolution industrielle qui n'amène de ces déplacements douloureux, et il n'y aurait pas grand effort à faire pour tirer de son argument, tout à fait contre son intention à coup sûr, la condamnation de la vapeur et du progrès.

Arrêtons-nous. La question, envisagée sous tous ses aspects, nous mènerait trop loin. Puissent seulement les simples considérations que nous venons d'opposer à l'honorable M. de Coninck faire hésiter un esprit aussi éclairé et aussi sincère qu'est le sien à persister dans la voie où il s'engage! Puissent-elles surtout faire hésiter l'autorité, si elle était tentée d'obéir aux suggestions d'intérêts privés et de rivalités locales se décorant pompeusement de l'apparence de l'intérêt général, et de céder à des conseils trop précipités.

HENRI BAUDRILLART.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

Mon cher collègue,

Veuillez me permettre de répondre, je vous prie, aux trois observations que M. Clément oppose à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, à l'occasion de son article sur les crises commerciales. L'importance du sujet débattu entre nous sera mon excuse, aussi bien que l'un des reproches que m'adresse votre honorable correspondant, et qui malheureusement me rappelle que j'ai passé l'âge où tant d'irréflexion serait excusable.

La première remarque de M. Clément a trait au message de M. Buchanan. Invoquant de nouveau ce document, il compare la somme des billets et des dépôts des banques américaines au montant de leur encaisse, durant le mois de janvier 1857; comparaison d'où il suit, dit-il, que le rapport de l'encaisse à la somme dont le remboursement pouvait être réclamé était celui de 1 à 7,62. Je pourrais répondre d'abord que la situation des banques d'Amérique n'était plus la même lorsque la crise a

éclaté ; mais je préfère répéter que d'une telle comparaison ne ressort en rien leur mauvaise gestion. Il faudrait, de toute nécessité, comme je le disais dans ma première lettre, connaître, en sus de ces premières données, leur capital et les conditions de leurs dépôts, pour les blâmer ou les approuver. Or, quel était le capital, si l'on veut même, le capital réalisable des banques des Etats-Unis, à l'époque où s'est reporté M. Buchanan? Il n'en dit rien, non plus que M. Clément, bien que ce dernier sache assurément que c'est là la plus sûre, la meilleure garantie des établissements de crédit ; mais il sait aussi, je n'en doute pas, la singulière position des banques privilégiées d'Europe à cet égard.

Pour les dépôts, j'ajouterai qu'il est si nécessaire d'en étudier les conditions, que plusieurs des économistes les plus autorisés en matière de crédit y voient un gage de sécurité offert par les banques au public. Bien des fois on a loué les banques d'Ecosse, par exemple, des facilités et des profits qu'elles accordent à ces sortes de prêts, et, par suite, du nombre qu'elles en reçoivent. C'est en parlant des entraves mises aux dépôts des banques, que M. Gilbart dit : « Toujours une restriction sur les banques est une taxe sur la nation. »

Après avoir donné les chiffres reproduits par M. Buchanan, M. Clément reconnaît qu'il n'avait, « pour apprécier les causes de la dernière crise américaine, d'autre document positif que le dernier message du président de l'Union. » J'aurais pu me tromper sur ce point ; car il en existait déjà plusieurs autres, et déjà aussi ce message avait été soumis à des critiques qui lui retiraient, je crois, toute valeur sur le sujet qui nous divise. Il avait paru notamment dès le mois de décembre, dans la presse française, un article de M. Bonnet, dont j'ignore l'opinion sur la question même des banques, mais dont personne ne contesterait la compétence pour juger de l'état des affaires industrielles et de l'influence, qu'ont sur leur prospérité ou leurs désastres les institutions de crédit. Or, après avoir indiqué les causes qui lui semblent avoir réellement produit la crise des Etats-Unis,— sans croire du reste toutes les banques de ce pays des modèles de parfaite organisation, ce que je prétends d'autant moins également qu'elles sont entre elles fort dissemblables,— il ajoute : « Le message du président ne dit pas un mot de ces causes de la crise, qui sont cependant les causes réelles ; il préfère s'en prendre à ce qu'il appelle le système vicieux des banques et des émissions du papier-monnaie, ce qui est tout simplement se payer de mots. » Je ne reviendrai pas ici sur le mémoire de M. Mali, ni n'invoquerai d'autres témoignages. M. Clément me reproche d'être « difficile en fait de preuves ; » si je me permettais un reproche à son égard, ce n'est pas celui-là que je lui pourrais adresser.

Puisqu'il persistait d'ailleurs dans sa première opinion, sans s'expliquer encore sur les banques d'Angleterre, de France et de Hambourg, si éloignées de la liberté, et qui cependant n'ont pas empêché les plus ex-

trêmes souffrances dans les lieux où elles fonctionnent, il devait prouver, il me semble, la justesse de ses accusations et de ses préférences par l'exemple de l'Amérique elle-même. Je viens de rappeler que les banques de ce pays sont très-différentes les unes des autres ; et dans quel État leur indépendance a-t-elle engendré ou augmenté les ruines industrielles? Dans lequel, au contraire, leurs entraves les ont-elles prévenues ou diminuées? C'est une question qui valait la peine d'être traitée par M. Clément, et après l'avoir discutée, il aurait été, je crois, mieux admis à dire, montrant là la misère et la prospérité ici : « Qui a permis à ce pays de se lancer ainsi dans les voies périlleuses, sinon le crédit trop largement et trop facilement dispensé par les banques? »

La seconde observation présentée par mon honorable contradicteur se rapporte aux banques de New-York, et c'est sur ce point que j'ai à me justifier d'un défaut par trop absolu de réflexion. « M. du Puynode, dit-il, rappelle d'ailleurs que les émissions des banques de New-York sont réglées par la loi ; or, s'il en est ainsi, comment peut-il invoquer l'exemple des banques de New-York à l'appui de sa thèse en faveur de la liberté absolue des émissions? » Lorsque j'ai parlé des banques de New-York, j'ai pris soin de dire dans quel but et pour quel motif. Sans en faire, même en apparence, un argument à l'appui des libres émissions de billets, j'ai montré l'heureuse position de ces institutions, parce que ce sont *celles dont l'exemple a entraîné la suspension des payements de la part des banques dans tous les Etats de l'Union*, et que ce sont *les seules dont on ait suivi les mouvements en Europe*. Voilà ce que j'ai dit et ce que je répète. Je ne crois assurément en rien à mon infaillibilité : c'est bien assez de devoir croire à une autre ; mais, si mince que puisse être trouvé ce mérite, j'ai beaucoup étudié la question des banques, et quand j'en parle, je comprends la valeur de mes paroles.

Je répondrai pareillement en termes très-brefs à la dernière partie de la lettre de M. Clément. Il y distingue expressément d'abord les billets de banque de la monnaie. Nous serions donc sur ce point en complet accord, et je m'en applaudissais en le lisant, s'il n'avait presque aussitôt rétabli entre ces billets et les lettres de change ou les billets à ordre une différence aussi fâcheuse, à mon sens, que la nouvelle assimilation qu'il indique entre eux et la monnaie. « La responsabilité des endosseurs tient toujours en éveil, dit-il, la prudence de ceux qui acceptent des billets à ordre ou des lettres de change, et elle suffit pour prévenir des émissions désordonnées. » Ces effets peuvent, il est vrai, recevoir des endossements ; mais il se peut aussi qu'ils n'en reçoivent pas. Leur existence ne dépend point de cela ; et combien leur nombre dépasse-t-il toujours celui des billets de banque ! M. Clément sait même, aussi bien que moi, que d'innombrables lettres de change *de complaisance*, pour prendre le terme reçu, existaient au moment de la crise dont il s'est occupé. Que dirait-il, en outre, des *cheques* et des billets de banquier? « Ces billets,

d'ailleurs, ajoute-t-il, en parlant des lettres de change et des billets à ordre, ont une échéance déterminée qui limite leur existence à une courte durée, et ils ne soldent pas les comptes pendant qu'ils circulent, tandis que les billets de banque les soldent tout aussi bien que s'il y avait remise de monnaie. » L'échéance des billets à ordre et des lettres de change est presque toujours cependant éloignée de six semaines à trois mois du jour de leur émission, tandis que les billets des banques d'Ecosse, afin de revenir à l'exemple que j'ai déjà donné, rentrent aux caisses qui les ont livrées, tous les dix ou tous les onze jours, comme on le lit dans l'enquête dirigée, en 1841, par la Chambre des communes d'Angleterre. Cette seconde distinction ne me semble donc pas mieux fondée que la précédente. Mais c'est surtout pour repousser la similitude qu'établit de nouveau M. Clément entre les billets de banque et la monnaie, que j'ai reproduit ses dernières paroles. Comment admettre, en effet, que les payements opérés par les billets de banque diffèrent de ceux réalisés par les autres effets de crédit, et soient pareils à ceux qui proviennent des espèces métalliques? En quelques mains qu'ils passent, les billets de banque ne font que transmettre la créance qu'ils constatent sur la banque qui les a émis, absolument comme le billet à ordre ou la lettre de change transfère la dette qu'a reconnue leur souscripteur. Chaque remise d'un effet de crédit, quel qu'il soit, remplace uniquement une dette par une autre, pour me servir du terme juridique, *nove* une créance; la monnaie seule *éteint les créances*. Je croyais terminées, je l'avoue, les discussions élevées à ce sujet. — Heureusement n'ai-je rien à reprendre à la fin de la lettre de M. Clément, lorsqu'il dit que nous ne devons pas admettre, dans la muraille que nous défendons, « des matériaux de nature à compromettre sa solidité. » Je me félicite beancoup du moins de penser en cela comme lui.

Veuillez, etc. GUSTAVE DU PUYNODE.

BULLETIN FINANCIER.

Le mois d'avril, ordinairement si animé, si plein d'incidents, a été on ne peut plus languissant cette année-ci. C'est grâce à cette inaction que l'éventualité du dividende du Crédit mobilier a causé une émotion, qui ordinairement n'est pas aussi forte. Après de nombreuses variations, l'opinion publique semblait se fixer sur le chiffre de 10 à 15 francs pour l'établissement de ce dividende, quand on a su qu'il ne distribuait rien (en dehors des intérêts) cette année-ci. Les cours s'en sont gravement ressentis. D'abord on a baissé, puis de forts escomptes ont rapidement relevé les cours; en ce moment, il y a indécision sur la tournure que prendra cette valeur, l'une des plus susceptibles de la Bourse.

Un grand nombre de Sociétés par actions ont tenu leur assemblée générale annuelle depuis un mois. Parmi les plus importantes on peut

PAIR.	RESTE A VERSER	BOURSE DE PARIS. AVRIL 1858. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus h. cours.	Plus b. cours.	Dernier cours.
100 »	»	4 1/2 °/o (1852), jouiss. 22 mars 1858.....	93 »	93 45	92 40	93 »
100 »	»	4 1/2 °/o (1825), jouiss. 22 mars 1858.....	84 »	84 »	84 »	84 »
100 »	»	4 °/o, jouiss. 22 mars 1858.....	82 »	82 »	82 »	82 »
100 »	»	3 °/o, jouiss. 22 déc. 1857.....	69 80	69 80	68 90	69 45
1000 »	»	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3150 »	3150 »	3000 »	3135 »
500 »	250	Crédit foncier, actions, jouiss. janv. 1858.	600 »	605 »	590 »	602 50
500 »	»	Crédit mobilier, jouiss. janv. 1858.....	795 »	795 »	670 »	677 50
500 »	»	Comptoir d'Escompte, jouiss. fév. 1858...	670 »	675 »	660 »	675 »
500 »	»	Paris à Orleans, jouiss. avril 1858.....	1360 »	1360 »	1242 50	1272 50
400 »	»	Nord, jouiss. janv. 1858.....	950 »	950 »	927 50	950 »
400 »	375	*Dito.* nouvelles actions, jouiss. janv. 1858..	780 »	782 50	755 »	775 »
500 »	»	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. nov. 1857.	693 75	705 »	685 »	695 »
500 »	»	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. nov. 1857.	825 »	826 25	792 50	817 50
500 »	»	*Dito* nouv. actions. janv. 58..	795 »	795 »	755 »	782 50
500 »	»	Lyon à Genève, jouiss. janv. 1858.....	670 »	670 »	627 50	657 50
500 »	»	Ouest, jouiss. avril 1858.....	655 »	655 »	607 50	612 50
500 »	250	Dauphiné (S.-Ramb. à Grenoble) j. janv. 58.	515 »	515 »	505 »	512 50
500 »	»	Midi, jouiss. janv. 1858.....	550 »	555 »	515 »	520 »
500 »	»	Bordeaux à la Teste.....	» »	» »	» »	» »
500 »	»	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	275 »	275 »	245 »	246 75
500 »	»	Ardennes, jouiss. janv. 1858.....	450 »	450 »	450 »	450 »
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. janv. 1858..	480 »	480 »	475 »	» »
500 »	»	Bessèges à Alais, anc. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	» »
500 »	250	*Dito* nouv. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	» »
500 »	350	Chem. de fer romains, jouiss. avril. 1858...	480 »	482 50	470 »	480 »
500 »	100	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j. déc. 1857..	465 »	465 »	440 »	450 »
500 »	350	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. janv. 1858.	620 »	620 »	585 »	613 75
500 »	»	Chemins de fer autrichiens, j. janv. 1858...	732 50	735 »	692 50	701 25
500 »	350	Ch. de fer François-Joseph, j. janv. 1858....	472 50	472 50	460 »	470 »
500 »	350	Chemins russes, jouiss. janv. 1858.....	506 25	507 50	500 »	505 75
500 »	»	Chem. de fer central Suisse, j. janv. 1858....	» »	470 »	445 »	470 »
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	» »	447 50	420 »	432 50
250 »	»	Tarragone à Reus, jouiss. avril 1857.....	» »	» »	» »	» »
500 »	100	Madrid à Saragosse, jouiss. janv. 1858....	500 »	500 »	478 75	490 »
500 »	» »	Manage à Erquelinnes.....	400 »	400 »	400 »	» »

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Plus haut.	Plus bas.
1000	Obl. ville 1849, j. avr. 58	1150 »	1125 »	500	Caisse J. Mirès et Ce...	365 »	322 50
1000	—1852, j. janv. 1858...	1085 »	1080 »	500	—Béchet et Ce.....	» »	» »
500	—1855. j. mars 1858...	415 »	402 50	100	—V.-C. Bonnard et Ce..	95 »	77 50
225	—Seine, j. janv. 1858...	206 25	205 »	100	—Vergniolle et Ce.....	135 »	100 »
1000	—Marseille, j. janv. 1858	1030 »	1030 »	500	—Saint-Paul et Ce.....	457 50	435 »
1000	—Liste civ., j. nov. 57.	1080 »	1080 »	1250	Canaux, act. de capital .	1150 »	1150 »
100	Belg. 5 °/o 1852, j. nov. 57.	» »	» »	»	— act. de jouiss..	93 75	93 75
100	— 5 °/o 1842, j. nov. 57.	» »	» »	1000	Canal de Bourg., cap...	» »	» »
100	— 5 °/o 1840, j. nov. 57.	» »	» »	»	— indemn.	» »	» »
100	— 4 1/2 °/o, j. nov. 57..	100 1/4	99 3/4	80	Vieille-Montagne (zinc)	365 »	360 »
100	— 3 °/o, jouiss. fév. 1858	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	240 »	235 »
100	— 2 1/2 °/o, j. janv. 58.	55 1/2	55 1/2	250	Union des gaz.....	150 »	150 »
100	Piem., 5 °/o, j. janv. 1858	90 50	90 »	500	Lin Maberly.....	600 »	600 »
100	—3 °/o, j. janv. 1858...	54 »	53 50	500	Lin Cohin.....	» »	» »
1000	—Obl. 1834, j. janv. 1858	1035 »	1025 »	1/100000	Ports de Marseille.....	181 25	160 »
1000	—Obl. 1849, j. avr. 1858.	» »	» »	1/100000	Gaz de Paris.....	750 »	680 »
1000	—Obl. 1851, j. fév. 1858.	910 »	910 »	100	Hôtel Rivoli.....	100 »	91 50
100	Rome, 5 °/o, j. déc. 57.	89 3/4	88 3/4	1/24000	Omnibus de Paris.....	905 »	875 »
100	Autriche, 5 °/o Aug. j. j. 57	92 1/4	91 1/2	100	Omnibus de Londres...	85 »	75 »
100	— 5 °/o Autr. j. nov. 57..	78 »	78 »	500	Comp. génér. maritime	300 »	222 50
»	— Lots de 1834.....	» »	» »	500	Mess. Imp. serv. mar..	250 »	190 »
100	Naples, 5 °/o j. janv. 1858	103 »	113 »	500	Ce Franco-Américaine.	22 50	12 50
100	Espag. 3 °/o, ext. j. janv. 58	44 1/4	42 7/8	1/400000	Ce imp. des voit. de Paris	45 »	26 25
100	—3 °/o int., j. janv. 1858	38 »	37 3/8	250	Comp. gén. des eaux .	215 »	210 »
100	—3 °/o differ., j. janv 58.	26 1/4	26 »	500	Cail (usines).....	640 »	640 »
100	—dette passive.....	7 1/4	6 3/4	1/24000	Grand'Combe.....	» »	» »
100	Holl. 2 1/2 °/o j. janv. 58.	64 »	64 »	500	Charbonnages belges..	» »	» »
100	— 4 °/o, j. octob. 1857..	» »	» »	5000	Union des ports marit.	20 °/o b	20 °/o b
537	Darmstadt (Banque de).	520 »	520 »	5000	Chambré.....	31 °/o b	31 °/o b
100	Turquie, 6 °/o j. oct. 57.	» »	» »	1000	Phénix-incendie.....	235 °/o b	235 °/o b
1000	Haïti-Annuités., j. juill. 55	580 »	580 »	5000	France-incendie.....	48 °/o b	48 °/o b
100	Russie, 4 1/2 °/o j. janv. 58	98 1/2	98 1/4	5000	Urbaine-incendie.....	166 °/o b	166 °/o b
100	Toscane, 5 °/o, j. janv. 58	» »	» »	5000	Nord-incendie.....	17 °/o b	17 °/o b
100	— 3 °/o, j. jan. 58	» »	» »	5000	Union-vie.....	12 °/o b	12 °/o b

citer, outre le Crédit mobilier, le Crédit foncier, la caisse Mirès et la caisse Saint-Paul; le Nord, l'Est, la Méditerranée, le Genève, le Dauphiné, les Ardennes, les omnibus de Londres, les Vieille et Nouvelle-Montagnes et les Journaux réunis. Voici le résultat sommaire des exposés faits à ces réunions.

Crédit mobilier français.—Cette Société en est arrivée à son cinquième exercice annuel. Voici, au 31 décembre de chacune de ces années, la balance de ses principaux comptes d'opérations :

	Comptes courants.	Portefeuille.	
		Placements fixes.	Placs à échéance déterminée.
1853...	65,839,059.74	37,259,649.13	83,280,308.77
1854...	64,924,379.09	57,460,092.94	67,353,376.06
1855...	103,179,308.64	101,178,739.64	84,325,390.09
1856...	101,008,217.44	92,064,864.99	75,780,028.82
1857...	68,546,431.62	83,563,991.41	49,341,450.12

Voici maintenant, pour chacune des cinq dernières années écoulées, les résultats des opérations :

A. — BÉNÉFICES BRUTS.

	Placements sur rente, act. et obl. int. div. et comm. (déduct. faite des int. des comptes cs).	Bénéfices des Reports.	Caisse des dépôts.	Reports de l'exercice précédent.	Total.
1853...	5,168,616.72	1,300,848.57	4,220.80	»	6,473,686.09
1854...	7,736,841.58	376,361.10	20,829.40	73,007.90	8,207,040.03
1855...	29,472,204.15	1,336,794.74	19,200.75	»	30,828,199.64
1856...	12,917,351.27	4,267,736.35	30,225.40	1,111.19	17,216,424.21
1857...	7,193,986.52	698,649.75	59,400. »	30,869.56	7,982,905.83

B. — DÉPENSES.

	Frais généraux et de premier établissement.	Amortissement de l'immeuble et du mobilier.	Divers.	Dépréciation du portefeuille.	Total.
1853...	223,192.50	»	»	826,332.32	1,049,524.82
1854...	358,143.15	45,009.92	»	24,323.89	427,476.96
1855...	595,941.41	590,283.15	139,005.22	1,420,967.97	2,746,197.75
1856...	540,829.78	»	385,328.59	1,040,284.02	1,966,442.39
1857...	506,183.09	»	165,409.14	177,580.31	849,172.54

RÉSULTAT FINAL.

	A. Bénéfices bruts.	B. Dépenses.	Bénéfices nets.
1853...	6,473,686.09	1,049,524.82	5,424,161.27
1854...	8,207,040.03	427,476.96	7,779,563.07
1855...	30,828,199.64	2,746,197.75	28,082,001.39
1856...	17,216,424.21	1,966,442.39	15,249,981.82
1857...	7,982,905.83	849,172.54	7,133,733.29

Voici le détail de l'emploi du bénéfice net annuel.

	Intérêts.	Dividendes.	Réserve.	Administrateurs.	Report à l'exercice suiv.
1853...	1,830,000	3,000,000	179,708.05	341,445.32	73,007.90
1854...	3,000,000	4,080,000	241,228.64	458,334.43	»
1855...	3,000,000	21,444,000	1,254,100.07	2,382,790.13	1,111.19
1856...	3,000,000	10,800,000	219,112.26	1,200,000. »	30,869.56
1857...	3,000,000	»	»	»	4,123,733.29

Les répartitions annuelles aux actions ont donc été :

	Intérêt.	Dividende.	Total.	Plus haut cours.	Plus bas cours.
1853...	5 %	25. »	13.40 %	1050. »[1]	640. »
1854...	—	34. »	11.80	792.50	430. »
1855...	—	178.70	40.74	1650. »	722.50
1856...	—	90. »	23. »	1982.50	1140. »
1857...	—	»	5. »	1487.50	670. »

On voit que, pour l'année 1857, le Crédit mobilier ne distribue rien; il reporte la somme de 4 millions à l'exercice suivant ; c'est que la baisse générale qui a eu lieu depuis le 31 décembre (époque de la clôture de l'inventaire) a rendu ce bénéfice nul, et qu'il eût été irrégulier de le distribuer dans ces circonstances.

Crédit foncier.—Celui-ci, au contraire, a distribué un peu plus que les années précédentes. Il va du reste assez droit son chemin sans envier la fougue de son voisin le Crédit mobilier, ce qui est d'ailleurs l'esprit même de son institution. Voici le montant (en capital) des prêts au 31 décembre de chaque année depuis l'origine, déduction faite, bien entendu, des prêts remboursés à la même époque. Nous y joignons le produit de l'action pour chaque année, et les cours annuels plus haut et plus bas.

	Prêts réalisés.	Int.	Div.		Total.	Plus haut cours.	Plus bas cours.
1853.	26,711,508.91	5 %	5 fr.	2 %	7 %	1,275[2]	525[2]
1854.	51,713,328.30	—	5	—	—	660	440
1855.	62,218,931.65	—	5	—	—	580	507.50
1856.	68,754,184.58	—	5	—	—	745	505
1857.	75,308,418.12	—	7 50	3 %	8 %	635	500

Caisse générale des chemins de fer. — J. Mirès et Cᵉ. — Les actions de cette Société touchent 11 francs de dividende pour l'année 1857, outre 25 francs d'intérêts, ce qui fait 36 francs. Voici les produits de cette Société depuis l'origine, ainsi que le cours des actions et l'importance du capital réalisé.

	Capital réalisé.	Int.	Div.	Total.	Plus haut cours.	Plus bas cours.
1853. (6 m.)	6,000,000	10 fr.	20f. »	30f. »	»	»
1854.	6,000,000	25	44 »	69 »	515	515
1855.	12,000,000	25	54.90	79.40	510	450
1856.	50,000,000[3]	25	46.40	71.40	900	480
1857.	50,000,000	25	11 »	36 »	565	300

[1] Cette ligne comprend les cours plus haut et plus bas des deux années 1852 et 1853. En réalité, le cours le plus élevé a été 1785, mais en tenant compte des émissions postérieures au pair, auxquelles la première émission a seule eu droit, on arrive à 1050 francs.

[2] [illegible]s sont ceux des années 1852 et 1853.

[3] [illegible]vril 1856 seulement ; avant cette époque le capital était de 12,000,000 fr.

Union financière et industrielle. — Saint-Paul et Cᵉ. — Cette Société, qui possède un capital réalisé de 25 millions, en est à sa seconde année. Elle n'a distribué à ses actionnaires que les intérêts à 5 °/₀ des fonds versés. Venue un peu tard, elle met une grande réserve et une grande prudence dans ses actes, attendant une occasion favorable et la reprise sérieuse des affaires pour s'engager.

Nord. — Il y a augmentation de produits brut et net sur cette ligne. Voici le tableau, depuis 1852, des résultats annuels.

Exercices.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Produit de l'action. (Int. et div.)
1852.	28,626,440.90	9,854,951.12	18,771,489.78	41.50
1853.	33,414,778.15	11,724,129.22	21,690,648.93	41.50
1854.	38,507,372.79	14,377,861.02	24,129,511.77	50.50
1855.	47,966,168.12	18,053,927.98	29,912,240.14	61 »
1856.	47,337,970.26	18,965,402.84	28,372,567.42	56 »
1857.	50,291,167.06	18,982 629.11	31,308,537.95	60 »

On voit qu'après un affaiblissement de 1856 sur 1855, les revenus brut et net ont repris l'avantage sur tous les exercices antérieurs.

Est (Paris à Strasbourg). — Voici les résultats sommaires depuis 1852 :

	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Produit de l'action. (Int. et div.)	Nombre d'actions co-partageantes.
1852.	15,202,471.29	6,524,771.38	8,677,699.91	33 »	250,000
1853.	24,016,407.91	10,038,569.89	13,977,838.02	30.30	250,000
1854.	32,396,452.32	13,427,092.51	18,769,359.81	62 »	250,000
1855.	39,061,386.42	15,437,043.30	23,624,343.13	78.50	250,000
1856.	40,225,404.29	16,422,752.80	23,802,651.49	74 »	250,000
1857.	47,255,155,98	21,076,528.86	26,178,627.12	40.65	500,000

La dernière colonne donne la cause de l'affaiblissement apparent du dividende.

Paris, Lyon, Méditerranée. — C'est la première année d'exploitation pour cette Compagnie nouvelle ; on se rappelle que la Société est celle qui, de toutes les Compagnies françaises, a le réseau le plus important ; et ce n'est que la grande Compagnie des chemins de fer russes qui, pour les sociétés étrangères, peut lutter avec elle comme étendue kilométrique ; son réseau est de plus de 4,000 kilomètres.

Voici, pour les deux années 1856 et 1857, les résultats de l'exploitation :

	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfices nets.	Produit de l'action. Lyon.	Produit de l'action. Méditerranée.
1856.	72,708,696.35	26,509,693.03	46,199,003,32	54	58.50
1857.	76,610,255.16	30,345,216.62	46,265,038.54	53	53 »

Genève. — Dauphiné. — Ardennes. — Ces trois Compagnies n'ayant pas encore eu d'exploitation pendant l'année entière 1857, nous n'en parlons que pour mémoire. On sait d'ailleurs que le Genève se fusionnera à des conditions formulées depuis 1855 avec la grande Compagnie de Paris à Lyon et la Méditerranée; que le Dauphiné est l'ancienne

Compagnie de Saint-Rambert à Grenoble, dont le réseau a acquis plus d'importance, et que les Ardennes (ancienne Compagnie Ardennes et Oise) est sur le point de se fusionner avec la Compagnie de l'Est.

Omnibus de Londres. — L'action rapporte 8 francs pour 1857; l'année 1856 lui avait fait rapporter 12.50.

Zinc de la Vieille-Montagne. — Les actions de cette Société auront touché 25 francs pour l'exercice 1857, 25 francs pour 1856, et 20 francs pour 1855.

Zinc de la Nouvelle-Montagne. — Le produit des actions de cette Société a, au contraire, diminué. Le voici depuis 1852; avant cette époque les actions n'avaient rien touché.

1852.....	75	1854.....	100	1856.....	100
1853.....	100	1855.....	50	1857.....	75

Journaux réunis (*Constitutionnel* et *Pays*). — Le produit de 1857 a faibli; voici la liste de répartition aux actions depuis l'origine.

1853.....	45	1855.....	75	1857.....	45
1854.....	45	1856.....	62		

On a détaché en avril les coupons suivants :

Paris-Orléans.....	60 fr. »
Ouest.....	20 »
Chemins romains.....	4 60 (int. sem. 6 %).

A. Courtois fils.

BIBLIOGRAPHIE.

Tabell-Kommissionens underdaniga berræltelse for aren 1851 med 1855. (*Rapport de la Commission de statistique de Suède sur le mouvement de la population pendant les années* 1851 *à* 1855. Première partie, Stockholm, 1857, Norstedt à Sœner.)

Relativement à la statistique, la Suède a donné un exemple assez rare dans les annales de l'administration et de la science. Quoiqu'elle ait été l'une des premières, ou peut-être la première, à cultiver la statistique en Europe, loin de se croire infaillible, elle a pensé qu'il y avait quelque chose à apprendre ailleurs. Elle a donc chargé un de ses citoyens les plus distingués de visiter presque toutes les capitales de l'Europe, d'y étudier l'organisation des services de statistique, leurs modes de recueillir les renseignements, leurs méthodes de travail.

Quand on a fait une telle enquête avec un esprit libre de tout préjugé, quand on a su se dégager des liens de la routine, enfin, quand on est disposé à tout examiner et à choisir ce qu'il y a de mieux, il est facile de se placer au premier rang. En effet, la statistique de la Suède, grâce

à M. le docteur Berg, rivalise maintenant avec celle des pays les plus avancés.

Le nouveau document suédois que nous avons sous les yeux donne les recensements de 1751 à 1855, et le mouvement de la population des cinq dernières années, en faisant des comparaisons, soit avec des années antérieures, soit avec les résultats constatés dans d'autres pays. A cet effet, les tableaux ne donnent pas seulement les chiffres absolus, mais encore les nombres proportionnels. C'est dans le choix des rapprochements à faire, des nombres proportionnels à établir que se manifeste l'esprit scientifique du directeur d'un travail statistique. Il doit s'abstenir de satisfaire une vaine et stérile curiosité, et, discernant les renseignements qui peuvent être utiles à l'homme d'Etat, à l'économiste, à l'administrateur, savoir les leur présenter dans un état d'élaboration qui leur permet de les utiliser immédiatement.

L'espace ne nous permet pas de montrer combien ces matériaux ont été bien préparés, ni même de faire des extraits du *rapport* présenté au roi par la Commission de statistique; nous nous bornerons donc à transcrire ici quelques chiffres à l'usage de ceux qui ne pourraient se procurer le document lui-même [1].

L'un des tableaux les plus intéressants du document que nous analysons, c'est celui de l'accroissement de la population de la Suède depuis 1748. Le nombre absolu de cette population a été, aux années suivantes, de :

1749.....	1,746,449	1827.....	2,827,719
1750.....	1,763,338	1828.....	2,846,788
1751.....	1,785,727	1829.....	2,863,132
1801.....	2,336,927	1853.....	3,562,543
1802.....	2,374,358	1854.....	3,605,321
1803.....	2,391,837	1855.....	3,639,332

Le taux de l'accroissement, sans doute, n'a pas été constant. De 1751 à 1755, il s'est élevé à 1.004 pour 100 par an; de 1755 à 1760, il n'a été que de 0.623 pour 100; de 1786 à 1790, il est descendu à 0.070 pour 100, taux minimum, pour remonter dans la période suivante, 1791-1795, à 1.024 pour 100. Le maximum a été atteint, de 1821 à 1825, 1.392 pour 100 par an. De 1846 à 1856, l'accroissement a été de 0.982 pour 100; et, de 1851 à 1855, de 0.888 pour 100 par an.

Le nombre des naissances présente, en Suède, le même phénomène que dans la plupart des pays civilisés; le rapport proportionnel en devient moins favorable. Mais comme cela n'empêche pas la population d'augmenter, on doit en conclure que la vie moyenne s'accroît. Ainsi, de 1751

[1] Nous devons faire remarquer une utile innovation, due sans doute à M. Berg, c'est la traduction de la table des matières; par ce moyen, ce document peut être utilisé, même par des personnes ne sachant pas le suédois.

à 1775, il y a eu, en moyenne, une naissance par 29.09 individus; de 1776 à 1815, une sur 30.74 ; de 1816 à 1855, une sur 30.71. De 1851 à 1855, le rapport avait été de 1 sur 31.26; et, de 1751 à 1756, de 1 sur 26.54.

Le nombre des enfants naturels est l'un des critériums de la moralité; on examinera donc avec intérêt le petit tableau suivant :

Nombre des enfants naturels (nés vivants).

Périodes.	Sur 100 naissances totales.	Sur 100 naissances légitimes.
1776—1780.....	3.11	3.21
1781—1785.....	3.39	3.51
1801—1805.....	5.85	6.21
1821—1825.....	7.01	7.54
1841—1845.....	8.39	9.15
1846—1850.....	8.89	9.76
1851—1855.....	9.33	10.28

Les périodes que nous avons cru devoir omettre dans ce petit tableau n'interrompent presque jamais la constance de l'accroissement du nombre des enfants naturels.

Si ce tableau est affligeant, celui des décès offre des résultats plus favorables. Ainsi, dans la période 1751 à 1755, on compte 1 décès sur 37.6 habitants ; de 1756 à 1760, 1 sur 35.6; et à partir de 1811, le rapport est toujours de 1 sur 40 et quelques, par exemple, de 1836 à 40, 44.5 ; de 1841 à 45, 49.3 ; de 1846 à 50, 47.7 ; de 1851 à 56, 46.1.

Quant au rapport des décès dans les villes aux décès dans les campagnes, il est de 3.31 sur 100 habitants des villes et de 2.03 sur 100 habitants des campagnes. Ces chiffres sont très-éloquents.

Les mariages tendent à diminuer en Suède, comme partout où la vie matérielle devient plus chère, où le luxe augmente.

On compte 1 mariage sur

110	de 1751	à 1760	115	de 1811	à 1820
116	1761	1770	120	1821	1830
118	1771	1780	140	1831	1840
126	1781	1790	134	1841	1850
117	1791	1800	136	1851	1855
122	1801	1810			

Pour ne pas trop allonger cette courte notice, nous nous bornerons aux citations que nous venons de faire. Il est inutile dire que les combinaisons présentées par la *Tabell-Kommissionens* sont cent fois plus nombreuses, mais nous sommes obligé d'y renvoyer le lecteur, l'assurant qu'il y trouvera de riches éléments pour l'histoire morale et économique d'un pays qui a joué dans le monde un rôle bien plus grand que ne le comporte sa situation géographique et le nombre relativement restreint de ses habitants.

MAURICE BLOCK.

ALMANACH DE PARIS ; *Annuaire international, diplomatique, administratif, statistique, financier, industriel et commercial.* Première année, 1858. — Paris, Franck. 1 vol. gr. in-18.

L'*Almanach de Paris* ou *Annuaire international* (j'aurais préféré que le second titre fût le premier) que vient de publier la maison Franck, est évidemment appelé à faire concurrence au presque séculaire *Almanach de Gotha*. Et cette concurrence peut devenir d'autant plus redoutable, que le nouvel almanach, aux renseignements que donne son vénérable prédécesseur, en ajoute beaucoup d'autres d'un intérêt très-varié. Je crois même que, sur le terrain qui leur est commun, le recueil Franck a quelquefois l'avantage. Ainsi Gotha (pardon si je prends une ville pour un homme) ne donne pas, pour chaque pays, une liste des principaux fonctionnaires aussi complète que Franck. Je crois encore que le département statistique, selon l'expression anglaise, est plus développé dans l'Annuaire français, au moins en ce qui concerne les renseignements qu'il me paraît le plus utile de mettre au jour. C'est ainsi, par exemple, que le commerce extérieur y occupe, et avec raison, une place plus étendue.

Les relevés statistiques que donne le plus habituellement l'*Almanach de Paris* sont, pour chaque Etat : le culte dominant ; l'étendue du territoire ; la population totale et celle de la ville capitale, d'après le dénombrement le plus récent ; le dernier budget (je préférerais, s'il était possible, le dernier compte rendu financier) ; la dette publique ; le mouvement du commerce et de la navigation pour deux années au moins, quelquefois pour la dernière année et une période de cinq ans comme terme de comparaison. J'aurais voulu de plus quelques chiffres sur l'armée de terre et de mer. Gotha donne habituellement sur cette branche des services publics des détails qui ne manquent pas d'intérêt. Un mot sur la forme du gouvernement n'eût pas été de trop non plus. Enfin, bien que l'on trouve à la fin du volume une table de conversion des poids, mesures et monnaies de tous les pays, peut-être eût-il été à désirer, pour la commodité du lecteur, que je suppose très-occupé, très-économe de son temps, que les valeurs étrangères données dans la partie statistique, eussent été converties en valeurs françaises. L'édition française de Gotha s'en dispense ; c'était une raison de plus pour le faire.

L'*Almanach de Paris* se divise en deux parties. Nous venons d'analyser la première. Elle comprend le gouvernement, l'administration et les intérêts matériels des divers Etats. Gotha ne va pas plus loin, et c'est ici que le recueil Franck quitte le sentier frayé par son devancier, pour suivre sa propre voie. Il contient, en effet, sous le titre d'*Annuaire financier, commercial et industriel*, une série de documents *internationaux* qu'on ne trouverait que difficilement ailleurs, et parmi lesquels nous citerons les noms des principales banques et institutions de crédit en Europe et aux Etats-Unis ; ceux des maisons de banque les plus impor-

tantes, des agents de change, courtiers, officiers ministériels, commissionnaires en marchandises, expéditeurs, armateurs, ainsi que des principaux industriels et manufacturiers. Une mention spéciale est due à une nomenclature par ordre alphabétique des localités desservies par les chemins de fer de toute l'Europe, avec un numéro de renvoi à chacun de ces chemins auquel une notice spéciale est consacrée plus loin. Citons encore une bonne monographie des autres voies de communication : bateaux à vapeur et lignes télégraphiques ; un tableau comparé des droits de douane pour les principaux Etats, enfin un heureux choix de documents officiels sur les faits historiques les plus importants accomplis dans le cours de l'année. A. L.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

SOMMAIRE. — Meeting tenu à Verviers pour la réforme douanière. — Réorganisation du gouvernement de l'Inde. — Budget de 1859. — Définition de l'économie sociale par la Cour impériale d'Amiens, et les conséquences qui en résultent. — Loi sur les warrants et les ventes publiques de marchandises en gros. — Le Crédit foncier et la loi sur le drainage. — Un nouveau manifeste prohibitionniste.

Nous avons à signaler la fin de la troisième campagne de l'Association belge pour la réforme doanière. Un grand meeting a été tenu à Verviers ; MM. Masson et Pascal Duprat y ont prononcé de remarquables discours fort applaudis, ce qui est un bon signe pour la cause autant que pour le talent des orateurs. Verviers tient décidément à honneur, dans la lutte du *free-trade*, d'être le Manchester de la Belgique. Cette importante cité manufacturière s'attache de plus en plus à la cause de la liberté commerciale. Parmi les derniers meetings, nous devons indiquer aussi celui de Gand, qui a donné occasion à notre collègue M. de Molinari d'un discours sensé et spirituel très-concluant, et où MM. Masson, Waldack et Snoeck ont prononcé des allocutions reproduites dans *l'Economiste belge*, allocutions qui méritent d'être lues, soit pour la solidité du raisonnement, soit pour l'éclat d'une argumentation à la fois oratoire et nourrie de faits. L'Association belge ne se laisse pas décourager par la résistance qu'elle rencontre. Elle lutte avec courage et persévérance. Le fait seul de son maintien, comme celui des adhésions qu'elle a recueillies durant cette année, attestent qu'elle ne sème pas sur un sol aride.

— La discussion est toujours engagée, au sein de la Chambre des communes, sur l'importante question de la réorganisation du gouvernement de

l'Inde. Deux points préliminaires et essentiels ont été tranchés : la Chambre a décidé qu'il était opportun d'effectuer un changement immédiat dans la législation qui régit actuellement l'empire anglo-indien, et de faire passer le gouvernement de cet empire des mains de la Compagnie des Indes à celles de la couronne. Cette double décision impose au Parlement anglais l'obligation de ne point se séparer sans avoir voté un bill offrant une solution satisfaisante du grave problème qui, depuis un an, excite dans l'opinion publique de si vives préoccupations, et dont la Chambre des communes a pu la première apprécier toutes les difficultés.

Un des principaux discours prononcés est celui de M. Mangles, ancien président, et membre actuel de la Cour des directeurs de l'honorable Compagnie, dont il a cru devoir encore une fois présenter la défense. Les arguments qu'il a fait valoir en faveur de l'ancien système n'ont toutefois, selon nous, qu'une valeur négative. Ils peuvent tous se résumer dans cette déclaration, que, si la Compagnie n'a pas mieux réussi à gouverner l'Inde, ce n'est point sa faute, mais bien celle des populations indiennes; M. Mangles a fait, à cette occasion, un portrait des Indiens peu propre à encourager le gouvernement de la reine dans l'exécution de la tâche que celui-ci est à la veille d'entreprendre. Il résulte, en effet, de ce discours, que ce ne sont point des réformes politiques ou une nouvelle machine administrative quelconque que les sujets anglais dans l'Inde ont le plus pressant besoin ; ce qu'il faudrait, avant tout, ce seraient parmi eux de puissantes influences morales et civilisatrices.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas, d'après les assertions de M. Mangles, que les populations indiennes placées sous la domination britannique aient fait de grands progrès en moralité et en véritable civilisation; sous ce rapport, le gouvernement de la reine sera-t-il plus efficace que celui de la Compagnie ?

— Ce n'est pas sans regret que nous avons vu rétablir l'amortissement. Nous avions fait d'avance sur ce sujet des observations que nous persistons à croire justes, bien que le Corps législatif leur ait donné tort en fait. Nous consignerons ici, à propos du budget, dont l'équilibre et le non-équilibre ont soulevé d'assez curieuses controverses, la discussion qui s'est élevée dans le sein de la Commission au sujet du second décime établi par la loi de 1855 sur toutes les contributions indirectes, en vue de faire face aux dépenses de la dernière guerre. Quelques membres de la Commission ont demandé que cet impôt ne fût pas reproduit dans le budget de 1859. A l'appui de cette opinion, ils ont représenté que cette taxe temporaire aurait dû disparaître avec la cause qui l'avait fait établir, et que cette contribution de guerre aurait dû cesser avec le retour de la paix. La majorité de la Commission, tout en partageant l'opinion de la minorité sur le caractère purement exceptionnel et provisoire de cet impôt, tout en exprimant le vœu de le voir disparaître dans un

avenir prochain, ne croit pas néanmoins pouvoir en réclamer la suppression immédiate. Il résulte des explications données à la Commission que la pensée et le désir du gouvernement ont toujours été de supprimer le second décime, aussitôt que l'amélioration des recettes le permettrait; mais le gouvernement a refusé de prendre à cet égard aucun engagement positif. En 1857, il a pris l'initiative d'une réduction déjà considérable sur le produit du second décime. En 1858, il ne propose de maintenir le surplus de cet impôt que pour une année, et il n'annonce pas l'intention de le reproduire en 1860.

— La Cour impériale d'Amiens a rendu, dans son audience du 30 avril, un arrêt par lequel, infirmant un jugement du tribunal correctionnel de Saint-Quentin, elle a prononcé contre le propriétaire-gérant et l'imprimeur du journal la *Revue du Nord*, les condamnations prescrites par la loi. Nous croyons utile de reproduire ce document judiciaire, qui décide un point important de jurisprudence en matière de presse. Les considérants de l'arrêt font suffisamment connaître les circonstances de la cause dans laquelle il est intervenu.

« En droit,

« Considérant que les expressions : *Economie sociale* du décret organique du 17 février 1852 ont une signification aussi étendue que possible ;

« Qu'en employant pour la première fois ces mots : *Economie sociale*, alors que, dans le langage usuel, les mots *Economie politique* étaient le plus souvent employés, jusque-là, le législateur de 1852 a évidemment entendu donner aux expressions nouvelles encore plus de portée et d'extension ;

« Qu'elles comprennent tout ce qui, dans l'industrie ou le commerce, se rattache aux intérêts généraux des populations et que celui-là traite d'économie sociale qui, dans un article dont le gérant d'un écrit périodique assume la responsabilité, compare une industrie à une autre industrie, un commerce à un autre commerce, signale leurs conditions d'existence, leurs avantages, leurs inconvénients, leur antagonisme, critique ou approuve, et, en vue de la masse des consommateurs, indique des réformes à introduire pour rétablir un équilibre qui lui paraît troublé et maintenir une protection qu'il réclame égale pour tous ;

« Qu'en discutant ces questions, l'écrivain met en regard chaque nature d'industrie ou de commerce, discute ainsi une thèse d'économie sociale et s'occupe d'intérêts généraux touchant à l'organisation de la société elle-même ;

« En fait,

« Considérant que, dans un article en date du 21 février 1858, commençant par ces mots : « le chemin de fer de Mons, » et finissant par ceux-ci : « a été proposé à l'administration, » la *Revue du Nord*, après une citation du *Courrier du Nord*, a discuté les tarifs admis en faveur du

chemin de fer du Nord, les droits imposés à la navigation, balancé l'influence de ces tarifs et de ces droits sur les intérêts généraux du public ;

« Que la *Revue du Nord*, journal publié sans autorisation préalable et sans cautionnement, est ainsi sortie des limites restreintes que le défaut d'autorisation et de cautionnement lui imposait ;

« Que le gérant Baudemont et l'imprimeur Penet se sont dès lors rendus coupables du délit prévu et puni par les articles, 1, 3 et 5 du décret du 17 février 1852 et 2 du décret du 28 mars même année ; que l'un et l'autre sont solidairement responsables et passibles des mêmes peines ;

« En ce qui concerne l'application de l'article 463 du Code pénal, invoqué par le conseil des prévenus dans la défense ;

« Considérant qu'il est de principe constant que cet article est inapplicable en matière de délits réprimés par des lois spéciales en dehors du Code pénal, à moins que ces lois n'en autorisent formellement l'application ;

« Que le décret de février 1852, qualifié *organique de la presse*, ne contient aucune disposition semblable ;

« Par ces motifs,

« La Cour met le jugement dont est appel au néant, émendant et réformant, déclare Baudemont, propriétaire-gérant, et Penet, imprimeur du journal la *Revue du Nord*, coupables d'avoir contrevenu aux dispositions des articles 1, 3 et 5 du décret du 17 février 1852 et 2 du décret du 28 mars même année ;

« Les condamne chacun en : 1° un mois d'emprisonnement ; 2° solidairement en 100 fr. d'amende ;

« Les condamne solidairement aussi aux dépens des causes principales et d'appel ;

« Dit que le journal la *Revue du Nord* cessera de paraître. »

— Parmi les projets de loi que le Corps législatif a été appelé à voter dans cette session, il n'en est pas de plus importants que ceux qui ont pour but de développer en France l'usage des warrants et des ventes publiques de marchandises en gros. Voici le mécanisme de la nouvelle institution.

Les warrants, qui ne sont autre chose que des récépissés constatant l'existence de la marchandise dans un magasin public, donnent au négociant anglais la faculté d'emprunter sur cette marchandise ou de la vendre, sans aucun déplacement, au moyen d'un simple endos. Il s'agit aujourd'hui de faire que le warrant devienne en France ce qu'il est en Angleterre, c'est-à-dire un instrument commercial. Pour y parvenir, la première réforme à effectuer était de le débarrasser des formes gênantes qui le compliquent, de le délivrer des entraves qui l'empêchent de circuler.

Une des dispositions essentielles consiste à créer, comme en Angleterre, deux titres qui seront délivrés au déposant. Avec le récépissé unique qu'on lui donne aujourd'hui, le propriétaire, qui s'en est servi pour emprunter, se trouve dans l'impossibilité de vendre sa marchandise, puisqu'il n'a plus de titre représentatif. Le projet de loi permettra de lui délivrer deux titres, l'un qui restera l'instrument de vente et qui transférera la propriété de la marchandise, l'autre qui deviendra l'instrument de crédit, et qui servira, en quelque sorte, à placer la marchandise à titre de gage entre les mains du prêteur. Le premier conserve le nom de *récépissé*, qu'il porte aujourd'hui; le second porte le nom de *warrant*. La loi porte qu'à chaque récépissé de marchandises sera annexé, sous la dénomination de *warrant*, un bulletin de gage contenant les mêmes mentions que le récépissé. Ainsi, le déposant aura le warrant pour emprunter, le récépissé pour vendre, tout cela à l'aide d'un simple transfert.

Par là, l'émission et la circulation des warrants vont se trouver immédiatement affranchies de formalités, de lenteurs et de frais qui en décourageaient l'usage. Il n'y aura plus nécessité d'énoncer sur les récépissés la valeur de la marchandise au cours du jour, d'après une expertise préalable. A défaut de payement à l'échéance, le prêteur ne pourra plus actionner l'emprunteur ou les endosseurs qu'après la vente de la marchandise, et dans le cas où le produit n'aura pas suffi pour payer les frais et la créance. Le porteur du warrant, en cas de non-payement, pourra faire procéder, huit jours après le protêt, à la vente de la marchandise, sans aucune formalité judiciaire. Le privilége général de la douane, qui frappe actuellement l'ensemble des meubles et des effets mobiliers appartenant aux redevables, sera réduit au montant des droits dus par la marchandise elle-même. Ce sont là, certainement, des simplifications assez grandes pour inaugurer un régime nouveau.

Il en est de même du projet qui touche les ventes publiques de marchandises en gros. Après avoir facilité les emprunts sur marchandises, on a voulu, par une conséquence naturelle, rendre également plus facile et plus économique la liquidation de ces marchandises mêmes. Les ventes publiques en gros, qui sont pratiquées aujourd'hui sur les principales places de l'Europe, servent d'ailleurs tout à la fois les intérêts du commerce et de la consommation, en régularisant les prix, et en supprimant une partie des frais d'intermédiaires qui grèvent si souvent la marchandise. Le projet de loi qui les concerne dispense de l'autorisation préalable du tribunal de commerce, exigée jusqu'à ce jour. Elles ne porteront, d'ailleurs, que sur des marchandises désignées, et qui, en dehors des marchandises destinées à la réexportation, ne sont que des denrées alimentaires ou des matières premières nécessaires aux fabriques, ce qui sauvegarde les intérêts du commerce de détail. Confiées aux courtiers, elles auront lieu avec toutes les garanties et aux moindres frais

possible. Nul doute que le règlement d'administration publique qui doit intervenir pour assurer l'exécution de la loi ne soit, comme le recommande la Commission, conçu dans l'esprit le plus libéral et le plus conciliant.

— Depuis deux ans déjà une loi avait décidé qu'une somme de cent millions serait consacrée par l'Etat à encourager les opérations du drainage. Cette mesure était restée jusqu'ici sans effet. Le gouvernement hésitait, dans l'état actuel de nos finances, à ouvrir un nouvel emprunt, et, dans la pratique, on ne se figurait pas, sans une certaine appréhension, les agents du Trésor, les employés du ministère de l'agriculture, occupés à examiner des titres de propriété, à vérifier des dossiers, à accorder ou à refuser des prêts.

Aussi, dès l'origine, le gouvernement avait-il songé à se décharger sur la Société du Crédit foncier d'attributions contentieuses qui semblent plus du ressort d'une société particulière que de l'administration publique elle-même, et le projet de loi, ainsi que la convention passée entre l'Etat et le Crédit foncier que vient d'approuver le Corps législatif, est le résultat d'une élaboration qui, avec des alternatives diverses, n'a pas cessé de se poursuivre depuis deux ans.

Dans la nouvelle combinaison, le Crédit foncier est substitué aux droits et priviléges que la loi sur le drainage accordait à l'Etat pour la garantie des prêts et le recouvrement des annuités. Le ministre transmet les demandes au Crédit foncier et les autorise aux risques et périls du Crédit foncier, après que le Crédit foncier a jugé les garanties suffisantes. Le Crédit foncier peut, en outre, exiger de l'emprunteur une hypothèque si la garantie de la plus-value ne lui paraît pas suffire. Seulement, dans ce cas, son droit de commission est réduit de 45 à 35 centimes.

Les fonds nécessaires aux prêts seront réalisés par l'émission d'obligations dites de drainage, émises par le Crédit foncier, avec la garantie du Trésor, et qui, remboursables au pair, pourront être émises au-dessous du pair. Ces obligations seront remboursables dans un délai de ving-cinq ans, et la quantité qui devra être émise chaque année sera déterminée par le ministre des finances.

Si ces obligations ne peuvent être négociées qu'à un taux d'intérêt supérieur à celui de 4 pour 100, que doivent payer les emprunteurs, l'Etat tiendra compte au Crédit foncier de la différence d'intérêt, et cette différence pourra être considérée comme une subvention payée par l'Etat à l'agriculture pour encourager le drainage.

— On nous annonce un nouveau manifeste prohibitionniste. MM. les membres du Comité du travail national ont adressé une pétition à l'empereur. La prohibition, dont la mort était fixée en 1861, y demande la vie éternelle. Elle y parle un langage très-hautain. Nous reviendrons

sur ce document, ainsi que sur la modification à la législation des sucres, défendant aux fabricants de sucre indigène d'exporter leurs raffinés avec drawback.

HENRI BAUDRILLART.

Paris, le 15 mai 1858.

Nous recevons de M. Ponthier de Chamaillard la rectification suivante à quelques-uns des chiffres de son article, qui se trouvent modifiés par la publication du rapport sur le budget de 1859 :

« La publication du rapport sur le budget de 1859, qui établit à 4.68 pour 100 le taux des frais de régie des contributions directes, à 3.82 celui de l'enregistrement, à 10.90 celui des douanes, et à 58.05 celui des postes, nous oblige à donner des explications sur la contradiction qui existe entre ces chiffres et ceux que nous avons présentés. Ces différences proviennent des causes suivantes :

« 1° M. le rapporteur ne fait entrer en ligne de compte que les *dépenses spéciales* de chaque service productif, tandis que nous y avons ajouté, comme dans le budget anglais, la part présumée que chaque administration doit prendre dans les *frais du service général* des finances, et dans le montant des *pensions*.

« 2° Le rapport établit une comparaison entre les frais de régie et le *produit brut* de chaqne branche de revenu, tandis que, pour nous conformer au compte qui nous a été fourni sur le budget de l'Angleterre, nous avons opéré sur le *produit net*, en déduisant les non-valeurs, drawbacks, primes à l'exportation, escomptes, etc.

« 3° Pour tenir compte du capital consacré à l'établissement de notre *cadastre*, dépense dont nos voisins se sont dispensés, nous avons ajouté 9 millions au montant des frais de perception de l'impôt foncier. Cette addition nous a paru indispensable pour établir une comparaison rigoureuse. La suppression de cette somme réduirait à 5.90 le taux des frais de perception de cette contribution. »

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

ÉTUDE

SUR

LA PRODUCTION IMMATÉRIELLE.

(Suite [1].)

III.

Après avoir examiné les opinions des principaux économistes qui se sont occupés des travailleurs intellectuels, je disais, à la fin de mon précédent article, que je me réservais de considérer séparément chaque classe de ces travailleurs, afin de mieux montrer leur caractère et d'approfondir davantage les questions qu'ils soulèvent. Je parlerai d'abord des fonctionnaires, parce que ce sont ceux dont l'utilité économique, les services productifs rencontrent le moins de contradicteurs, bien qu'ils soient encore nombreux.

L'homme est né pour la société. En son milieu seulement, il acquiert toutes ses facultés, possède toute sa puissance, atteint tout son développement. Daniel de Foe cédait aux plus extrêmes caprices, on l'a justement observé, lorsqu'il imaginait à son héros une vie tolérable au sein de l'isolement. Encore Robinson était-il pourvu de chacune des ressources et des diverses connaissances dont le plus misérable et le moins policé dispose, dès ses premières années, chez les peuples civilisés. Soumis à toutes les souffrances, comme à tous les périls d'une vie d'aventures et de solitude, le sauvage véritable n'a que deux occupations, en dehors de la guerre ; pas une de ses pensées, pas un de ses desseins ne s'en détourne : la chasse et la pêche. Loin des secours et en proie aux plus impérieux besoins, il passe péniblement ses jours à mal assurer sa grossière alimentation. Rousseau pouvait seul croire à son bonheur et à sa dignité.

Mais la société, pour se maintenir, exige de toute nécessité une organisation administrative, judiciaire, militaire, gouvernementale. Sans le ministre, le magistrat, le soldat, l'administrateur, comment

[1] Voir le numéro du 15 avril 1858.

espérerait-on, en effet, quelque respect des personnes et des biens, l'ordre public, l'exécution des transactions, l'accomplissement des entreprises? Nulle fonction industrielle ne se pourrait concevoir; et ils sont autant indispensables à la juste répartition ou à la libre consommation de la richesse qu'à son incessante production. C'est pour cela qu'en employant une de ces formules si goûtées de ses compatriotes, un publiciste célèbre d'Allemagne, Muller, regarde l'impôt « comme l'intérêt d'un capital national, spirituel et invisible. » Carey, plus positif et plus exact, en reflétant aussi les caractères de sa nation, indique même, au moyen de chiffres ingénieusement disposés, comme les deux premiers éléments de puissance productive, la sûreté des personnes et des biens et la liberté personnelle. Par malheur il ne concède à la France, sous ce double rapport, que la moitié des avantages qu'il reconnaît aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Restriction sans doute exagérée, entièrement erronée peut-être, mais qui vaut au moins de rappeler que le pouvoir a lui-même des conditions à remplir pour procurer les bienfaits qu'on en attend. Sa mission principale, presque son unique mission, c'est d'assurer l'ordre, en attribuant à ce mot une signification suffisamment étendue, et, selon la plus belle définition qui en ait été donnée, l'ordre n'est que le libre et sûr exercice des droits[1]. Veiller à la paix intérieure, garder les frontières et pour mieux atteindre ce double but, entreprendre les travaux d'utilité générale que ni des particuliers ni des Compagnies ne pourraient exécuter, ce sont là ses différentes attributions. Une autorité sans règles ni limites ne saurait donc être louée; on ne garantit pas l'homme qu'on opprime, on ne sert pas les peuples qu'on dépouille. Lorsqu'on parle de l'autorité, sied-il de jamais oublier que si quelques-uns de ses représentants se sont appelés Marc-Aurèle, Washington, Guillaume III, d'autres se sont nommés Tibère, Henri VIII, Philippe II?

Pour revenir plus spécialement à la production de la richesse, en continuant à citer les opinions des économistes qui m'ont devancé sur la question que j'étudie, le boisseau de blé, bien que venant un peu sous la protection de l'autorité publique, dit l'un d'eux, ne mû-

[1] Définition de M. Guizot. — C'est en parlant des conditions à remplir par le pouvoir, pour être légitime, que Sismondi disait : Le devoir comprend toujours le souvenir d'un droit et le sentiment de la réciprocité. — « Le radical fondement de la majesté impériale, c'est la nécessité de la vie civile chez les hommes : la véritable fin pour laquelle celle-ci fut ordonnée, c'est le bonheur. » Dante, *Raison d'Etat et monarchie universelle*, livre très-curieux.

rit pas cependant grâce à cette protection. « En ce cas, observe Rossi, il n'y a pas de producteurs dans le monde, ou du moins il n'y en a qu'un seul, qui est l'auteur de la nature; car je ne sache pas que le blé mûrisse parce que des bœufs ont tracé un sillon; je ne sache pas qu'il mûrisse parce que le soc de la charrue a mis en mouvement des molécules de terre[1]. » Le gouvernement, à l'envisager de façon générale, concourt indirectement à toute la production sociale, cela ne paraît pas contestable, et ce serait s'exprimer singulièrement de dire qu'une chose sans laquelle on ne saurait agir ne participe pas à l'action[2]. Mais, je le répète, les fonctionnaires, comme tous autres travailleurs intellectuels, ne se mêlent pas seulement à la production d'une manière indirecte, leur importance économique se manifeste en leurs propres labeurs. M. Dunoyer, qui a si bien montré que c'est contribuer à la production que de nous faire acquérir les qualités de l'esprit ou du cœur, les perfectionnements intellectuels et moraux, les nomme avec raison « les créateurs et les conservateurs des bonnes relations, les *formateurs* des habitudes de justice, d'équité, de sociabilité[3]. » J'ajoute seulement que bien d'autres personnes que les fonctionnaires ont leur part à prendre de cette nécessaire éducation, de ces heureux enseignements : il ne faut jamais oublier quelles sont les véritables attributions du pouvoir. M. Dunoyer remarque, au reste, que les fonctionnaires remplissent les rôles qu'il leur concède, en disant sur toutes choses les mauvaises actions qu'il faut s'interdire, et en veillant à la répression des actions défendues.

S'ils ne livrent, en outre, sur le marché commun que des valeurs immatérielles, les pourrait-on exclure à cause de cela des différentes classes de producteurs? Quelle valeur, ajoutée à chaque marchandise, n'est donc immatérielle? Comment créerions-nous de la matière au lieu de créer seulement de l'utilité? Les formes ou les couleurs, les mélanges ou les séparations, voilà nos œuvres ordinaires, et ce sont assurément choses aussi incorporelles que le peuvent être des instructions ou des ordres. Toute valeur, qu'elle s'adjoigne à la matière ou à l'intelligence, est en réalité — le plus simple examen le persuade — de même nature et importe d'égale façon à la puissance et à la richesse de la société : dans le champ de la production, l'homme n'apporte que des services.

Chose curieuse! cette discussion sur la production immatérielle

---

[1] Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 208.
[2] *Idem*, p. 210.
[3] M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, chap. VII.

s'était déjà élevée au temps de Platon et d'Aristote. En énumérant les divers travailleurs de sa *République*, Platon ne nommait que des ouvriers manuels, et Aristote, croyant à tort cette indication limitative, répliquait dans sa *Politique* : « Mais n'y a-t-il donc d'autre travail que celui de nos mains, n'y a-t-il dans la société d'autres ouvriers que l'ouvrier mécanique? Et le magistrat, et l'arbitre, et celui qui rend la justice, ne sont-ils pas aussi des travailleurs, et des travailleurs des plus utiles? » C'est, on le sait, presque la même réponse qu'à bien des siècles de distance Hobbes adressait à Bacon, pour avoir écrit des prêtres et des littérateurs, comme des nobles : *Sorti reipublicæ nihil addunt*[1].

Ce que j'ai déjà dit des limites légitimes, nécessaires de l'autorité me dispense de montrer qu'il ne suffit pas de remplir une fonction publique pour être utile et que de nombreux traitements ne soldent pas de véritables services. Classer les agents publics parmi les producteurs, ce n'est pas, comme on l'a prétendu, croire à de telles erreurs. Plus d'un administrateur est funeste, au contraire, comme plus d'un magistrat reçoit un salaire trop élevé. Quel profit se retirait autrefois des essayeurs de beurre salé, par exemple, ou des contrôleurs aux empilements des bois, dont se moquait Voltaire? Et quelles fortunes scandaleuses amassaient ces traitants et ces intendants qui indignaient Lesage! Or, dans beaucoup d'Etats se rencontrent encore des contrôleurs, et se font des fortunes d'intendant. Parcourez les almanachs officiels, vous y trouverez de singuliers travailleurs. Storch, cet ancien précepteur du dernier empereur de Russie, le dit lui-même dans son ouvrage sur le *Revenu public* : Pas d'employés trop nombreux ni trop rétribués. Que de fois aussi ce journal a signalé les désavantages d'une centralisation administrative exagérée, qui, très-coûteuse pour les citoyens, leur enlève toute énergie, toute confiance, en remettant chaque intérêt à la direction d'agents qui méconnaissent les ressources autant que les besoins de l'industrie, et se préoccupent moins de servir que de plaire[2].

En plusieurs Etats même, loin que les fonctionnaires garantissent la sécurité publique, en remplissant leur premier devoir, ils contri-

---

[1] Hobbes répondait surtout que les travaux mêmes de l'homme peuvent aussi bien que de la matière s'échanger contre des biens de toute espèce.

[2] V. le rapport présenté sur le budget de 1854, par M. Schneider, au Corps législatif, pour les dépenses et l'irresponsabilité de nos innombrables fonctionnaires.

buent à la détruire. Il en est ainsi dans toutes les contrées soumises à la domination turque, par exemple, où la cupidité des administrateurs, pachas ou collecteurs d'impôt, a pour frein unique la crainte d'un maître éloigné, qu'ils renseignent seuls. C'est au milieu de ce despotisme inférieur et illimité, dont rien ne dissimule les ignominies, qu'on se persuade bien de la vérité de cette pensée de Montesquieu : Tout est incertain ou tout est arbitraire. Chacun y craint de se livrer à de profitables entreprises, et, dès que l'on possède un élément de richesse, au lieu d'en tirer parti, on s'applique à le cacher aux gouvernants[1]. Je ne crois pas, il est vrai, que le plus remarquable ministre des finances de notre premier empire, M. Mollien, ait bien apprécié les causes de la Révolution, en ne l'attribuant qu'aux hasards que couraient la propriété et le travail dans les derniers temps de la monarchie[2]; mais c'est ce péril, ce sont ces craintes qui font que l'industrie disparaît partout où cesse l'ordre légal, où sont détruites les garanties nécessaires aux populations. Il n'y a point, dans tout le passé, d'exception à cela. Roscher ne craint pas de dire que le despotisme est aussi préjudiciable à la richesse que l'anarchie[3]. J.-B. Say écrit également : « Si une nation entretient à grands frais une multitude d'agents, une cour splendide qui ne la servent pas, et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins, elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices. C'est encore pis si, loin de trouver des satisfactions dans ses dépenses, la nation n'en peut recueillir que des peines; si ses affaires sont d'autant plus mal gérées qu'elle entretient un plus grand nombre d'agents et qu'elle les paye plus largement; si le faste de sa cour sert à humilier et à corrompre; si les armées ne servent qu'à opprimer; si le clergé abrutit l'enfance, soutient les abus et persécute toutes les vérités[4]. »

Il est d'autant plus certain que les administrations qui ne souffrent point de limites à leurs pouvoirs, n'obéissent qu'à leurs caprices, sont contraires aux intérêts industriels, qu'en même temps qu'elles refusent les sûretés nécessaires, elles empêchent toute discussion, tout examen qui procureraient de suffisants renseigne-

[1] M. Haxthausen remarque que le défaut de sécurité entraîne de très-nombreux paysans, en Russie, à posséder des perles. Dans l'Orient, on enfouit son or ou son argent.

[2] « On était réduit à calculer les chances d'un contrat fait avec les ministres comme celles d'un prêt à la grosse aventure. » Mollien, *Mémoires*.

[3] V. Roscher, *Principes d'économie politique*, chap. II, § 56.

[4] *Cours d'économie politique*, septième partie, chap. XIII.

ments sur le présent et de justes prévisions sur l'avenir. Ce n'est pas seulement un paradoxe de répéter que le *Times* a rendu plus de services à l'industrie anglaise qu'aucun ministre[1], et qui ne se rappelle, l'en dût-on blâmer, que Casimir Périer faisait, en certaines limites, de la liberté de la presse l'indispensable condition du crédit? Aussi l'une des plus grandes erreurs de notre temps est-elle d'étendre à l'excès les attributions de l'autorité au détriment de l'initiative individuelle, souvent même hors des sphères politiques, en prétendant céder aux nécessités du travail. On devrait, au moins, nous persuader, en réfutant l'histoire entière, qu'au point de vue de la richesse, résultat de toutes nos connaissances comme de tous nos efforts, il importe d'habituer les citoyens à ne pas penser et à peu agir. Ce n'était pas sans doute le sentiment de Smith ni de Malthus, non plus que celui de Mill ou de Rossi ; mais on n'aurait que plus de mérite à cette démonstration. Le dernier économiste qu'il nous ait été donné de lire s'écrie encore : « Malheur au peuple chez lequel les légistes possèdent seuls le sentiment du droit, les fonctionnaires le sens politique..., le clergé le sentiment religieux[2] ! » Malheur à ce peuple, s'il existe jamais ! ajouterai-je, — comment croire, en effet, qu'aucune classe de citoyens conserve longtemps des sentiments étrangers au reste de la population ? — car il ne serait propre qu'à la bassesse ou à la violence, à la servitude ou aux révolutions, sources assurées des plus extrêmes misères.

Je m'arrêterai à peine à rappeler ici qu'aucune fonction purement industrielle ne revient à l'administration ; c'est l'un des principes élémentaires de l'économie politique. Ce qu'Ustaritz disait, en Espagne, de la manufacture royale de Guadalaxara, ou ce que Say écrivait parmi nous des fabriques de Sèvres et des Gobelins, se devra toujours répéter de semblables entreprises. Visitant le port de Toulon, je m'informais dernièrement de la destination des nouveaux ateliers que j'y voyais construire : « On y fera des machines à vapeur. Comme tout ce que produit l'Etat, elles reviendront fort cher ; il reste seulement à savoir si l'on pourra s'en servir, » me répondit spirituellement le fonctionnaire même avec lequel je me trouvais. Lorsque, d'ailleurs, les gouvernements s'attribuent de pareils travaux, combien découragent-ils l'industrie privée, qui, loin d'avoir à sa disposition les fonds du budget, les doit fournir !

Rossi, dont je me suis souvent autorisé dans ce travail, et dont

[1] Molinari, *Cours d'économie politique*, septième leçon.
[2] Roscher, *Principes d'économie politique*, liv. I, chap. II.

les écrits économiques les plus remarquables sont peut-être ceux où il examine l'influence des législations, surtout des législations politiques, sur l'activité et le bien-être des populations, ne consent pas cependant, malgré ses opinions très-libérales, à restreindre autant les pouvoirs ordinaires des administrateurs que la plupart des économistes, partisans déclarés des idées de décentralisation. Si les administrateurs, dit-il, s'étaient soumis à ces restrictions, les États seraient encore dans les misères du moyen âge[1]. Quels sont pourtant les peuples les plus avancés, les plus heureux, les plus dignes, sinon ceux chez qui les services de l'administration ont été le moins nombreux, le moins étendus, se sont le plus astreints à maintenir seulement la sécurité publique? Comparez l'Angleterre à l'Autriche, la Hollande aux Deux-Siciles, la Suisse ou l'Amérique du Nord à l'Espagne ou à la Russie, et, d'un côté, n'apercevrez-vous pas en chaque chose les principes au moins du socialisme, avec ses dilapidations et ses fainéantises, tandis que de l'autre vous jouirez du spectacle des plus nobles franchises, avec leur énergie et leurs honneurs? Il m'est heureusement inutile de remarquer qu'en rangeant les fonctionnaires parmi les producteurs, et bien qu'aspirant à voir leur sphère d'action très-étendue, Rossi était loin, aussi lui, de penser que, « le travail des fonctionnaires étant productif, il est autant profitable de le multiplier que tout autre. » Il a laissé cela à ce prétendu économiste[2] dont le nom ne nous est parvenu qu'à cause des notes qu'il a jointes au livre de Smith, et qui valaient si peu d'y rester unies. S'il en était ainsi, plus une administration serait en effet coûteuse et abusive, plus elle serait bienfaisante et utile. Que de ministres alors mériteraient des éloges!

Quant au traitement des fonctionnaires, question si importante pour la fixation de l'impôt, sans être trop élevés, ils doivent permettre de ne confier les emplois publics qu'à des personnes capables et respectables. L'erreur économique qu'il reste surtout à combattre, sous ce rapport, c'est que les hauts salaires des agents de l'autorité, tout en les relevant dans l'opinion, leur servent à favoriser l'industrie, par les dépenses qu'ils les engagent à faire. Si les privations auxquelles soumettent de lourdes taxes inspirent moins l'estime que le ressentiment cependant, de même l'industrie se

---

[1] *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 211.— Bien entendu, je parle ici seulement de la décentralisation administrative. L'unité politique n'est pas en discussion.

[2] Le comte Garnier.

restreint toujours dès que l'épargne devient difficile, que l'accumulation des capitaux n'est plus possible. Comparez encore les différents États, et vous vous convaincrez aisément que ce sont les consommations reproductives, pour parler le langage de la science, qui enrichissent les nations, et non les consommations improductives. Les gouverneurs donnent des bals, les présidents des dîners; mais lorsque le fisc laisse aux contribuables une notable part de leurs revenus, les propriétaires étendent leurs cultures, les fabricants multiplient leurs métiers, les négociants développent leurs échanges. Et que reste-t-il des premières dépenses? Rien, si ce n'est quelques agréables ou vaniteux souvenirs; tandis que de nouveaux éléments de richesse et de travail proviennent des secondes. Il est assurément permis d'admirer que d'aussi simples idées, des vérités aussi manifestes, soient autant méconnues.

> Cette splendeur, cette pompe mondaine,
> D'un règne heureux est la marque certaine,

écrivait Voltaire, après que Montesquieu, exprimant la même pensée, avait déjà dit : Les pauvres meurent de faim quand les riches restreignent leurs dépenses. L'un et l'autre pourtant auraient pu juger, par les misères de la France à la fin du règne de Louis XIV, de ce que le luxe d'inutiles privilégiés produit sur le sort des populations. Que ne demande-t-on, lorsqu'on s'oppose en cela aux enseignements économiques, que partout la dissipation remplace l'épargne? Ce serait plus décisif, étant plus général, et personne ne penserait du moins qu'on cherche à faire entretenir son oisive prodigalité par les taxes qu'acquittent le travail et l'économie des autres. Il serait à la fois d'autant plus nécessaire d'accepter et de répandre la doctrine de la science sur les dépenses de luxe, qu'au sein même des classes indépendantes du gouvernement, elles se propagent surtout sous les institutions qui ménagent aux fonctionnaires des traitements exagérés. Le plus célèbre économiste d'Allemagne[1] va bien plus loin, pensant, sans doute, aux impôts arbitrairement fixés. Mais toujours alors les travaux nécessaires, les profitables occupations sont entravées, je l'ai déjà dit, et le luxe alors aussi, si fâcheux qu'il soit, plaît par l'éclat qu'on croit en retirer autant que par les frivolités auxquelles il accoutume.

---

[1] « Plus un gouvernement est despotique, et plus le luxe se développe : peut-être en vertu du même principe qui fait que les ravages de la peste détruisent l'esprit d'économie et les mœurs. » Roscher.

Se peut-il toutefois qu'on règle justement le salaire des fonctionnaires? J.-B. Say semble en désespérer. Si les fonctions publiques, écrit-il, étaient soumises aux lois de la concurrence, le prix qui les solderait serait aussi la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles. M. Dunoyer me paraît mieux résoudre cette question. « Il est des moments d'anarchie ou d'oppression populaire, dit-il, où les services des fonctionnaires subissent des réductions outrées; il en est d'autres où, en l'absence de tout contrôle public, ils peuvent être élevés subitement au double, au triple; mais ces désordres accidentels n'empêchent pas que les services publics eux-mêmes ne soient susceptibles d'une convenable appréciation. De même qu'on sait, dans tel lieu donné, la valeur moyenne d'une leçon de chant ou de dessin, le prix que le plaisir d'une belle représentation théâtrale se paye, ce qu'on doit pour la visite d'un médecin ou le plaidoyer d'un avocat, on sait aussi à combien doit raisonnablement s'élever le traitement annuel d'un juge ou d'un administrateur. » Cela ne me semble pas contestable. Il n'est peut-être que le traitement du premier échanson qui ne se pouvait autrefois convenablement apprécier. C'est aussi bien à cette occasion que Sismondi fait observer quelles étranges conséquences se présentent lorsque les agents qu'emploie pour son service la société, s'opposent à ce que ses représentants déterminent leurs fonctions, discutent leur paye, contrôlent leurs actes. Ils l'envahissent et la taxent, dit-il, ajoutant qu'il suffirait de considérer l'administration au point de vue économique pour arriver aux principes du gouvernement représentatif [1].

Il est singulier que J.-B. Say, mêlé comme il l'était au parti libéral, se soit aussi plaint que de nombreux services publics ne fussent pas assez rétribués. On le sait, en effet, ce parti s'est plus souvent appliqué à diminuer leurs traitements qu'à les accroître, — je n'en pourrais dire autant du nombre même de ces services, — aimant à répéter que la liberté condamne tout excès dans l'impôt comme un attentat à la propriété. Say prend principale-

---

[1] V. Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, liv. II, chap. IX. — Roscher dit aussi sur ce point : Le travail du gouvernement ne mérite ce nom que s'il est rétribué au moyen d'impôts librement consentis ou acquittés sans regret, et seulement dans la mesure du concours qu'il prête pour atteindre le but. Liv. II, § 64.

ment pour exemples les shérifs d'Angleterre, les députés et les jurés de France, et les soldats et les marins de presque tous les pays[1]. Mais la gratuité des places de shérif est une conséquence de l'organisation sociale, de toutes les traditions administratives et judiciaires du Royaume-Uni. Dans chaque comté, elles sont d'ailleurs très-honorablement, très-utilement remplies; pourquoi en changerait-on le caractère? Les fonctions de juré réclament aussi trop peu de temps et exigent trop de respect pour qu'il convienne de les rémunérer; et en cessant d'être gratuites, ne cesseraient-elles pas à la fois d'être ce que nous voulons qu'elles soient? Quant aux membres des assemblées législatives, l'expérience, qu'aurait pu déjà interroger J.-B. Say, doit à tous paraître maintenant complète, au moins en France. Comme celles qui les ont précédées, comme celles du premier empire et la Chambre des pairs de la Restauration, nos Chambres actuelles sont rétribuées, à la différence de la chambre des députés de la Restauration, et des deux Chambres de la monarchie de 1830; nul élément d'appréciation ne nous manque donc. Le traitement des législateurs, louable ou blâmable en soi, du reste, sera toujours de peu d'importance, comparé à leur mode de nomination et à l'action qui leur est reconnue sur les affaires publiques. Mais il ne saurait être douteux pour personne que le métier des armes ou de la marine ne soit chez presque tous les peuples trop faiblement payé. Il n'en est probablement d'autre sorte qu'en Angleterre, en Suisse et aux Etats-Unis, où l'enrôlement volontaire respecte, pour la profession militaire elle-même, la commune loi du travail : celle de l'offre et de la demande, cette constante et suprême équité dans la rémunération des services. C'est, on le sait, l'une des considérations que faisaient dernièrement valoir en Belgique les adversaires de la conscription, et qu'exprimait Franklin avec son énergie ordinaire, en s'attaquant à la même institution, lorsqu'il disait : La question est celle-ci : est-il juste, dans une société, que les riches contraignent les pauvres à combattre pour eux et pour leurs propriétés, moyennant le salaire qu'il plaira aux riches de déterminer?

Souvent enfin on a proposé, pour mieux assurer les services publics, de créer, en faveur de ceux qui s'y destinent, des écoles préparatoires, des *écoles administratives*, ainsi qu'on les a nommées; et quelques économistes, dépassant, je le reconnais, les limites de leur domaine, se sont ralliés à cette opinion. Malheureusement, s'il m'est

---

[1] V. J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, cinquième partie, chap. XII.

aussi permis d'oublier un instant ces limites, les partisans de ce système ont jusqu'ici négligé de montrer que des leçons et des examens suffisent pour former un administrateur ou un magistrat. Quelques écoles semblables existent dès maintenant pour le recrutement de certaines fonctions, et je doute, si ce n'est pour l'armée [1], qu'elles puissent servir d'exemples favorables, d'arguments décisifs. Qui s'est jamais mis à genoux devant les routes construites par d'anciens élèves des écoles gouvernementales, surtout en en étudiant les directions et en en supputant les frais, à l'exemple de Mirabeau en présence des routes anglaises, dues à des entrepreneurs privés ou à des ingénieurs dont les preuves étaient faites avant que l'Etat leur confiât des travaux? Après avoir acquis les connaissances nécessaires à chaque citoyen d'un pays indépendant et policé, l'administrateur a surtout besoin de savoir apprécier les hommes, profiter des circonstances, s'attirer la confiance, discerner avec justesse les divers intérêts engagés dans les sphères qu'il régit, et que peuvent à cela des cours ou des examens? La meilleure, l'unique école de l'administration, c'est celle des choses et des hommes, c'est l'école de la vie.

« Il faudrait, disait Bacon, établir des éducations publiques où se formeraient des hommes d'Etat par l'étude de l'histoire, des langues vivantes, du droit public, des intérêts des nations et de tout ce qui pourrait les rendre propres aux affaires. On ne verrait plus alors dans les empires de ces ministres créés à la hâte par la faveur, qui ne présentent au public que des talents supposés et qui ne connaissent leurs devoirs que par leurs bévues. » Mais est-il donc un enseignement capable de former des hommes d'Etat ou d'obliger les souverains à préférer l'honneur et le savoir à la complaisance et à la flatterie? C'est aux institutions qu'il faut, autant que possible, demander de tels résultats, en considérant les coutumes et les mœurs qu'elles répandent, les études et les exigences qu'elles créent.

IV.

Plus généralement que les fonctionnaires, les savants, les littérateurs, les artistes ont été considérés comme des travailleurs improductifs. Que de fois encore représentent-ils la classe stérile de Quesnay! Combien les tiennent même pour funestes, regrettant

[1] Cette opinion est aujourd'hui combattue dans quelques pays; mais je me reconnais fort incompétent à la trancher.

de ne plus seulement rencontrer à Paris, comme il en était au quatorzième siècle, quarante maîtres et vingt maîtresses d'école [1]. P.-L. Courier, dont j'aurais pu citer la charmante lettre sur la Calabre, lorsque je parlais, dans le paragraphe précédent, de l'insécurité qui résulte parfois des agents publics, le disait bien ailleurs : l'ABC a perdu le monde. Il est étrange néanmoins qu'on prétende aussi souvent maintenir l'opinion de Smith sur les hommes voués aux travaux des sciences ou des arts, à notre époque, où tant d'ouvrages industriels se doivent à leurs découvertes, où leurs enseignements influent tant sur nos occupations les plus communes. Comme l'observait en outre J.-B. Say, par rapport aux savants, dont je m'occuperai d'abord, lorsque nous employons du fer, du bois, de l'eau ou tout autre corps matériel, n'est-ce pas de leurs propriétés naturelles, des lois qui dérivent de leur nature que nous nous servons? et ces lois ou ces propriétés ne font-elles pas l'unique objet des recherches scientifiques ?

La science est la sûre lumière qui sans cesse éclaire notre route. Elle nous montre et les dangers qu'il nous faut y affronter et les ressources qui nous y sont offertes. A ses rayons apparaît le but où chacun de nous souhaite d'atteindre, comme les moyens propres à nous le faire gagner, sans aucune des séductions ou des craintes dont l'entoure l'ignorance. Bien souvent, il est vrai, on a voulu séparer l'étude de la pratique, prétendant apparemment qu'il serait fâcheux, pour agir, de comprendre ce que l'on fait. Mais les découvertes qui paraissent d'abord les moins utiles s'emploient bientôt elles-mêmes avantageusement. Otto de Guéricke s'en tenait à obtenir quelques étincelles électriques, et Franklin, appuyé sur cette première invention, nous a appris à nous préserver de la foudre. Volta ne voyait pareillement dans le jeu de sa pile qu'un simple renseignement scientifique, et Davy n'a pas tardé à s'en servir pour rendre plus durables les feuilles de cuivre qui recouvrent les navires, et plus récemment Ampère, dans un magnifique effort de génie, imaginait le télégraphe électrique. C'est la boussole qui a ouvert l'univers au commerce, dit Montesquieu ; c'est la mécanique qui, depuis Watt et Arkwright, a transformé tous les ateliers, et c'est en ce moment à la chimie qu'un membre illustre de notre Académie des sciences demande de perfectionner les productions agricoles. Quel philosophe reprocherait donc désormais, comme Platon à deux mathématiciens de son

[1] M. Monteil, *Histoire des Français des divers Etats*, t. I, p. 407.

temps, d'avilir la géométrie, en en cherchant les applications utiles?

Cette intime union entre la science et l'industrie suffirait aussi bien pour convaincre qu'on s'est entièrement mépris lorsqu'on a regardé les âges industriels comme opposés aux travaux de l'esprit. Le souvenir seul des époques les plus florissantes et les plus célèbres de l'ancienne Grèce ou de l'Italie moderne aurait même, il semble, dû prévenir cette erreur. Tout se tient; l'activité humaine se pourrait peindre sous les traits que la Fable donnait séparément à l'Abondance et à la Gloire. « On a vu dans les Iles Britanniques, dit Mac Culloch, le nombre et la supériorité des savants, des gens de lettres, des poëtes, des artistes se proportionner constamment aux progrès de la richesse sociale, c'est-à-dire aux moyens d'honorer et de récompenser leurs travaux... A vrai dire, un peuple misérable n'est jamais civilisé, un peuple opulent jamais barbare. » Et l'on remarquerait aussi justement qu'un peuple très-avancé dans les connaissances ou les travaux de l'intelligence n'est jamais inhabile ni inactif pour les œuvres industrielles.

Mais, pour revenir au fond même, au principe décisif de la question que je traite, par cela seul que le savant contribue à perfectionner notre esprit, nos aptitudes, notre instruction; par cela seul qu'il fournit des produits immatériels, qui ont une valeur, puisqu'ils ont une utilité échangeable, il est producteur. Comment les ingénieurs, les chimistes, les mécaniciens, attachés surtout à l'exploitation des mines, des manufactures ou des transports, cesseraient-ils de produire, parce que leurs connaissances leur permettent de rendre de plus nombreux services? Qu'apportent sur le marché social, je le répète encore, les directeurs d'usine ou les régisseurs de ferme, les capitaines de navires ou les commis de banque, si ce n'est leur savoir et leur vigilance? L'ouvrier lui-même figure-t-il seulement dans l'atelier où il se trouve par les mouvements de ses bras ou de ses pieds? Singulière économie politique, en vérité, que celle qui ne tient compte chez l'homme d'aucune de ses facultés intellectuelles ou morales! Le chauffeur d'une locomotive semblerait ainsi producteur lorsqu'il pousse du charbon dans le foyer qui le précède, et ne le serait plus quand il étudie la marche du thermomètre sur lequel se règle habituellement la vitesse du convoi! Arkwright aurait participé à la production en s'adonnant à son métier de perruquier, et il s'en serait séparé en découvrant sa *mule-jenny*, qui, dans dix années, éleva le nombre des ouvriers anglais employés à la fabrication du coton, de sept mille neuf cents à trois cent cinquante-deux mille! Quoique

Bacon nous ait enseigné à imprimer nos idées sur la face de l'univers, pour parler comme Buffon, il ne se pourrait comparer, au point de vue de la richesse, au manœuvre qui creuse un fossé? Je m'étonne, je l'avoue, qu'au sein de toutes les distinctions où s'est complu Mill, par exemple, il n'ait pas expliqué qu'on produit lorsqu'on vend un livre, et qu'on ne produit pas quand on le compose. Je ne vois même pas très-clairement ce qu'il prétendait faire en écrivant ses beaux *Principes d'économie politique*[1].

On concevrait plus aisément une industrie avancée loin de toute influence littéraire et artistique, que loin de toute influence scientifique. Cependant combien peu d'ouvriers atteindraient alors à cette pureté de goût, à cette délicatesse de travail, à cette recherche des formes et des dispositions, à cette perfection des nuances et des accessoires, qui portent la grâce et le charme jusque dans les objets les plus usuels! La massue d'Hercule doit-elle donc rester l'emblème du travail? C'est un lieu commun de dire que notre éducation artistique compte pour beaucoup dans nos succès industriels, et l'on sait quels efforts fait, depuis quelques années, l'Angleterre pour donner aux siens les mêmes connaissances et les mêmes goûts. C'est en vain d'ailleurs qu'on veut se réduire aux jouissances, dit dans son beau langage Mme de Staël, l'âme revient de toutes parts. Comment, en effet, si la richesse a pour destination de pourvoir à la satisfaction de nos besoins, un drame de Shakspeare, un chant du Dante, une comédie de Molière, un tableau de Michel-Ange, une statue de Phidias, un plan de Brunelleschi n'en feraient-il pas partie? Benvenutto Cellini produisait encore lorsque, dénué de ressources, il jetait ses chaises au brasier où se fondait le bronze de son Persée. Confessez-le, on surprendrait beaucoup de gens, des plus positifs, si l'on assurait que le Louvre ne possède aucune réelle valeur, ou qu'un manuscrit de Goëthe ou de Voltaire ne s'achèterait, comme excellente marchandise, chez aucun libraire. Longtemps ce fut une croyance en Grèce que le peuple dont la civilisation reposait sur *l'Iliade* et *l'Odyssée* ne serait jamais asservi : il en devait, par malheur, être différemment; mais la poésie, la littérature, les arts contribuèrent encore, après sa conquête, à ennoblir ses sentiments et ses coutumes, et, en exerçant son intelligence, multiplièrent ses ressour-

[1] Je ne parle pas du médecin, ni du chirurgien, dont je me suis suffisamment occupé dans mon précédent article. — Toutes les personnes qui joignent quelque pratique à la science se rapprochent assez du médecin, de l'ingénieur ou du mécanicien, pour que je croie inutile d'en parler séparément maintenant.

ces. Ces vastes bassins où de tous côtés affluent les eaux si diverses des montagnes, sont l'image la plus vraie de l'ensemble de nos richesses; et il est sans nul doute aussi profitable, aussi nécessaire que de fertiliser les champs ou de construire des fabriques, d'élever l'esprit et le cœur de l'homme.

Le résultat des arts et de la littérature, c'est surtout de développer notre imagination et nos sentiments; leur propre est de toucher et d'émouvoir, c'est vrai; mais la plus solide et la plus utile instruction ne nécessite pas toujours la méthode des sciences exactes. Il y a perte évidente pour le jugement, dit M. Dunoyer, à négliger le sentiment et l'imagination... Ils sont nécessaires pour préserver l'esprit scientifique d'une dégénération qui, sans cela, deviendrait inévitable... La culture des sentiments et de l'imagination rend aussi les caractères plus forts et plus constants[1]. La littérature digne de ce nom nous rend effectivement toujours meilleurs, en même temps qu'elle nous ravit, et n'est-ce pas l'honneur de l'art de porter nos pensées, sur les ailes de la beauté, vers l'éternelle source de toute perfection? C'est dire, dès qu'on admet les principes sur lesquels repose l'opinion que je soutiens, que les artistes et les littérateurs aussi contribuent essentiellement à la production, en perfectionnant notre nature. Et, pour rappeler les pensées que j'exprimais il y a un instant, ils enseignent à la fois, ils exercent le goût, cette chose si précieuse dans l'œuvre industrielle le plus rigoureusement entendue. Personne, je crois, ne rejetterait hors du cercle ordinaire du travail le dessinateur de tissus ou le sculpteur de meubles, et s'ils y doivent pénétrer, quel apprentissage ont-ils fait, à quel aptitude en sont-ils redevables? Sismondi lui-même avoue quelque part que les lettrés et les artistes font partie de la richesse nationale[2].

Le moraliste, prêtre ou philosophe, et dernier travailleur intellectuel dont j'aie à m'occuper, est loin pareillement, à le considérer dans son œuvre propre, de ne pas sembler importer à notre perfectionnement et à nos intérêts. Lui aussi contribue à notre instruction, lui surtout contribue à notre moralité, et par la condamnation qu'il porte contre l'oisiveté et la dissipation, par les exhortations qu'il donne au travail et à la prévoyance, combien influe-t-il sur nos épargnes et nos labeurs! Ne fût-il que stimuler en nous les sentiments de la probité qu'il lui reviendrait encore une notable part

---

[1] *De la liberté du travail*, liv. IX, chap. III.

[2] *Nouveaux principes d'économie politique*, t. X, p. 147.

de nos succès industriels, une réputation d'honnêteté étant la première condition de tout vaste négoce et de tout crédit assuré. C'est ce qui faisait dire à Bacon que la vertu et la richesse se comportent entre elles comme une armée et ses bagages. Et l'on pourrait rapprocher de ces paroles celles que Roscher applique à la *raison commerciale* d'une maison honorablement connue : capital immatériel, dit-il, qui se vend fort cher. Sans doute le moraliste appellera parfois vertu la vie inutile, devoir le mépris de l'aisance; mais je l'ai déjà fait observer, plus d'un forgeron brise le fer qu'il veut amincir, plus d'un cultivateur ensemence mal de pitoyables guérets. Pour croire réellement à son inutilité, même économique, il faudrait penser avec Rousseau que l'homme qui médite est un animal dépravé. Il serait en effet certain alors que nous n'aurions rien gagné à l'écouter, et qu'avant tout nous nous devrions garder de lire *Emile* ou les *Lettres de la montagne*.

On le voit, j'espère du moins pouvoir parler ainsi, les travailleurs intellectuels sont d'utiles ouvriers, de bienfaisants producteurs, soit par les effets indirects qu'ils réalisent dans le champ de l'industrie, soit par les perfectionnements qu'ils nous valent à nous-mêmes. Le pourrions-nous d'ailleurs oublier? L'homme façonne toujours à son image le monde extérieur, dispose sa vie, ses plus diverses entreprises en raison surtout de ses pensées et de ses sentiments. Sur les sols les plus arides, au sein des climats les plus rebelles, il se fait une noble et commode condition, lorsqu'il est digne, actif, prévoyant; toute faveur lui semble funeste, au contraire, s'il est paresseux, méprisable et ignorant. Il est en tout le premier agent de ses destins, l'élément par excellence de sa prospérité ou de sa misère; tout ce qui agrandit son esprit ou rehausse sa moralité importe beaucoup à sa richesse. J'aime à me rappeler encore ces paroles que Temple répétait souvent à son retour de Hollande : le temps des hommes laborieux est la marchandise indigène la plus précieuse dans chaque pays.

Je citerai de nouveau M. Dunoyer, dont le nom restera toujours attaché à cette discussion, pour mieux convaincre encore des principes sur lesquels elle est fondée. « Où sont, dit-il, les arts qui versent dans la société des produits de meilleure nature et une plus grande somme de produits que ceux qui s'occupent directement de la culture de l'espèce humaine et qui s'en occupent convenablement? Ces produits, il est vrai, ne sont attachés à aucune sorte de choses; ils sont réalisés dans les personnes ; mais qu'importe? En sont-ils

moins des produits pour cela? Les produits si improprement appelés matériels consistent-ils dans la matière dont ils sont formés? Y a-t-il jamais, en fait de produits, autre chose que des utilités produites, et peut-il exister des utilités plus réelles, plus susceptibles de conservation, d'accroissement, d'échange, de transmission, que celles qui parviennent à mettre dans les hommes les arts élevés qui s'occupent de leur éducation[1]?... La vérité, pour ces travailleurs comme pour tous, c'est que dans l'œuvre de la production, il n'y a que leur travail qui s'évanouisse et que, quant à leurs produits, ils sont aussi réels que ceux des classes le plus manifestement productrices. Que peut-on faire de mieux, en effet, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre[2]... Les professions qui s'occupent directement de la culture des hommes contribuent à l'avancement de celles qui ont pour objet l'exploitation du monde matériel. Alors même donc qu'on voudrait tout subordonner aux progrès de celles-ci, il faudrait encore attacher le plus grand prix au perfectionnement de celles-là[3]. »

Il est remarquable qu'aussitôt que la question du travail intellectuel s'agite hors du cercle des économistes, le mépris le plus complet se révèle encore pour les occupations industrielles, et ce n'est pas le moindre motif du refus qu'on fait souvent de le tenir pour productif. Au style près, on se croirait bien des fois reporté à Platon ou à Cicéron. Notre législateur lui-même refuse, à propos des arts libéraux, de parler du *louage d'ouvrage;* il croit les relever en les plaçant très-improprement sous le titre du *mandat*. Chacun semble imaginer que ce serait les déshonorer que de les envisager en rien comme des moyens de fortune, ce qu'on

---

[1] *De la liberté du travail*, liv. IX, chap. I.

[2] V. M. Dunoyer, art. PRODUCTION, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.

[3] *De la liberté du travail*, liv. IX. — Ad. Smith dit lui-même : Les talents utiles acquis par les membres de la société forment une partie du fonds général de la société, de son capital fixe. *Richesse des nations*, liv. II, chap. I. — « En définitive, dit M. Joseph Garnier, la production est une application de forces, donnant pour résultat un produit propre à satisfaire nos besoins, ayant soit simplement la qualité d'être utile, soit la qualité d'être utile jointe à celle d'être échangeable... Que laisse le chanteur, a-t-on dit? le souvenir. Mais que laisse après lui le repas, sinon la santé seulement? Que reste-t-il d'un fruit, d'une livre de bonbons, d'un feu d'artifice, qui sont assurément des produits? » *Journal des Economistes*, février 1855. — Je crois que les produits immatériels sont tout aussi échangeables que les produits matériels, et que tous laissent après eux une modification plus ou moins grande dans notre esprit ou notre cœur.

déclare être seulement les autres. Il sied cependant d'en prendre son parti, — puisque j'ai maintenant à parler du salaire des savants et des artistes, — plus d'un peintre pense à vendre ses tableaux, les médecins vivent de leurs consultations, les chanteurs s'enrichissent de leur talent, les auteurs et les professeurs tirent parti de leurs livres et de leurs leçons. Malgré Schiller, celui qui fraye avec la déesse des arts et des sciences aspire souvent à retirer de ce commerce des fruits ainsi que de la gloire. Wollaston, Montgolfier et Chaptal ne croyaient même pas déroger en vendant, au prix courant, les marchandises que leur savoir les aidait à créer, et Zeuxis s'était-il autant avili que l'assure Ælien, en montrant pour de l'argent l'image d'Hélène? « Non-seulement il est absurde de déclarer l'écrivain propriétaire de son œuvre, mais il est absurde de lui proposer pour récompense une rétribution matérielle, » dit M. Louis Blanc, qui vend fort cher ses livres, tant la logique communiste, semble-t-il, admet d'heureux accommodements! Elle aussi permet apparemment, après quelques phrases d'apparat, de croire, comme le maître à danser de M. Jourdain, que *des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise, qu'il y faut mêler du solide.*

Si la plus noble illustration ne dispense pas d'obéir aux nécessités de la vie, elle ne saurait non plus changer la nature des gains qu'elle procure. Or, il n'est que trois classes de revenus : la rente de la terre, le profit du capital, le salaire du travail; et le salaire spécial des services immatériels est, comme tout autre, comme tout prix librement débattu, soumis à la loi de l'offre et de la demande. Qu'importe, en effet, que le jeune écrivain ou l'acteur à ses débuts annonce les plus beaux talents? Il sera peu rétribué, tandis que ses confrères dont la renommée est établie, lui fussent-ils très-inférieurs, pourront mener une large existence.

J.-B. Say s'applique néanmoins à distinguer des bénéfices ordinaires ceux du savant, qu'il prend sans doute pour exemple des différents travailleurs intellectuels. « Après avoir payé, dit-il, le loyer de l'année dernière au propriétaire de la terre que vous cultivez, vous lui payerez le loyer de l'année courante, et plus tard celui de l'année prochaine. De même, vous devrez chaque année un nouvel intérêt pour jouir du capital qui vous a été prêté, ou un nouveau salaire pour chaque travail distinct que vous fera un ouvrier. Du moment, au contraire, que le savant a fourni un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il lui plaît, sans être obligé de recourir de nouveau aux lumières

du savant. Une découverte ne se consomme pas par l'usage qu'on en fait; au contraire, le service qu'on en tire s'augmente par l'usage et par l'expérience qui suit l'usage. Et lorsqu'une fois elle est livrée au public, tout le monde peut en tirer parti, durant l'éternité, sans devoir aucune rétribution à qui que ce soit[1]. » La différence exposée ici entre la découverte scientifique aliénée, de façon ou d'autre, et le domaine affermé ou le capital prêté, est incontestable; mais qu'en résulte-t-il, si ce n'est que l'aliénation se distingue du louage et du prêt? Vous achetez une connaissance comme vous faites d'un outil, d'un fonds de terre, de toute chose; dès que vous l'avez payée, elle vous appartient, son emploi vous regarde. Le savant qui la livre ne pourrait-il pas, au reste, n'en céder que l'usage durant un temps limité et moyennant une rente annuelle? Je connais bien des découvertes achetées de la sorte par des fabricants. Si le savant révèle, au contraire, le résultat de ses travaux sans se rien réserver, il ne prend encore aucune position particulière : il fait un don. Enfin, lorsqu'il le publie dans un livre, il vendra ce livre, ainsi qu'il ferait de toute autre marchandise, selon l'utilité ou l'agrément que chacun y trouvera. Toute découverte constitue un bien, une propriété, et s'aliène selon les modes généraux de vente, de louage, de donation.

J.-B. Say se trompe également lorsqu'il plaint la condition présente des auteurs ou des professeurs, en la comparant à celle qu'ils avaient autrefois. Il en accuse l'imprimerie, qui multiplie à peu de frais les exemplaires de chaque livre, et permet de s'instruire seul. Isocrate, remarque-t-il, en s'en tenant à ces exemples, pouvait faire payer ses instructions mille drachmes par chaque élève; Abailard avait jusqu'à trois mille auditeurs, dont les offrandes lui permirent de fonder l'abbaye du Paraclet[2], ce monastère unique dans l'histoire des cloîtres, cet autel, comme l'a dit un illustre écrivain, élevé à la science et à l'amour, que devait garder Héloïse. Cependant, lorsque Rossi veut prouver les bienfaits des machines, il cite de préférence l'exemple de l'imprimerie, et chacune des observations qu'il présente à cette occasion sur le sort des ouvriers ordinaires s'appliquerait aisément aux travailleurs particuliers dont parle Say. S'il est vrai, d'ailleurs, que l'exemplaire du plus beau livre se vende rarement de nos jours autant que se payait autrefois la copie d'un médiocre manuscrit, combien se faisaient de copies du même

[1] V. *Cours d'économie politique*, cinquième partie, chap. IX.
[2] *Ibid.*

ouvrage? Et il ne tiendrait qu'aux auteurs de restreindre encore le nombre de leurs volumes, pour les vendre plus cher, en restant assurés dans ce cas même de trouver des acheteurs infiniment plus multipliés qu'aux époques précédentes, grâce aux progrès du savoir et de la richesse. Toute couronne est bientôt de nos jours dorée par la fortune. Est-il donc un vaudevilliste qui se contentât en ce moment des gains de Corneille ou de Molière, pour parler seulement des temps assez rapprochés? Rousseau devait, pour vivre, copier de la musique, Gilbert mourait à l'hôpital, et La Bruyère, en donnant le manuscrit de ses *Caractères* à la fille de son libraire, était loin de croire l'enrichir. Si les savants continuent, parmi les auteurs, à à recueillir d'assez médiocres profits, c'est que le public auquel ils s'adressent, quoique plus nombreux lui-même qu'il ne l'était naguère, demeure toujours fort restreint. Smith disait avec raison qu'avant l'imprimerie les savants ne pouvaient tirer d'autre parti de leurs talents que d'enseigner les connaissances qu'ils avaient acquises; aujourd'hui on les écoute et on les lit. On commence même si bien à les lire, que les journaux de quelque valeur sont partout obligés maintenant d'entretenir des relations avec eux, comme avec les gens de lettres ou les critiques. Et personne ne trouverait certainement la pensée de Carey, qui place ces écrits, de pair avec la drèche, le sucre, le café, le thé, le tabac, le savon, parmi les consommations journalières des classes laborieuses (n'eût-il pas uniquement parlé des classes laborieuses de sa patrie) moins naturelle que ne l'était l'étonnement de Montesquieu, à la vue du couvreur anglais qui interrompait son travail pour lire une gazette.

Par rapport aux professeurs, il faudrait également admettre que le désir d'apprendre fût moins général, ou qu'ils fussent plus nombreux proportionnellement aux élèves capables de les payer, pour croire leur sort moins heureux qu'autrefois. Quoi qu'en dise Say, les livres eux-mêmes favorisent les cours; car l'étude est l'enchanteresse sublime, l'irrésistible sirène qu'on redoute d'abord et à laquelle plus tard on se livre tout entier. Agassiz n'a-t-il pas bientôt gagné, à faire des cours de géologie à Lowell, les 100,000 francs que lui avait prêtés son frère, pour publier son magnifique ouvrage sur les fossiles? Les *privat-docent* d'Allemagne, ces jeunes professeurs qui ne reçoivent que la rétribution acquittée par les étudiants, regrettent-ils la condition de leurs premiers devanciers, bien que tous ne prétendent assurément pas aux applaudissements que recevait, en cette qualité, Savigny à Marbourg? Durant combien de siècles

étudiant et *mendiant* furent-ils même des mots presque synonymes? L'empressement de la jeunesse française auprès des trois professeurs qui, sous la Restauration, ont illustré la Sorbonne, avant d'être l'honneur de nos tribunes politiques et de nos lettres savantes, restera toujours célèbre; et il est peu douteux que leurs auditeurs eussent consenti, s'ils l'avaient cru nécessaire, à garantir à chacun d'eux les revenus d'Isocrate, dût-on s'en rapporter à l'évaluation qu'en a laissée Plutarque. — Ce que je viens de dire des auteurs et des professeurs se peut répéter de tous les travailleurs intellectuels. Chacun a vu, à Rome, la sainte famille qu'André del Sarte a peinte pour un sac de farine, comme chacun sait les brillantes fortunes que se font maintenant les artistes, les médecins, les avocats en renom.

Je n'ai pas parlé jusqu'ici des acteurs, parce qu'ils ne font que servir à l'enseignement de la littérature et de l'art, sur lesquels je me suis, je crois, suffisamment expliqué. Mais je ferai remarquer en ce moment que la défaveur attachée à leur profession contribue à augmenter leurs salaires, qui n'étaient encore, du reste, que de 4,000 ou 5,000 francs, pour les plus applaudis, à la fin du dix-huitième siècle. Il en est pour eux comme Bentham le disait des prêteurs lorsqu'existent des lois sur l'usure; peu nombreux, ils s'assurent, à hautes primes, contre les risques qu'ils subissent.

C'est pour n'avoir pas non plus compris les conséquences nécessaires de la loi de l'offre et de la demande, qu'on a souvent admiré qu'un Proudhon, par exemple, pût dépasser le prix d'un Rubens, quoiqu'une distance infinie sépare le talent du premier du génie du second. On aurait mis fin à sa surprise si l'on avait recherché ce qui doit résulter, pour la vente de leurs œuvres, du petit nombre des travaux de l'un et de la merveilleuse fécondité de l'autre. C'est enfin, disait bien Rossi, parce que l'offre s'arrête à la mort des artistes que leurs ouvrages, s'ils méritent d'être achetés, renchérissent. Ne suffirait-il pas, pour cela même, qu'ils fussent semblables à cette curiosité dont Sénèque écrivait *paucorum furore pretiosa?*

Je terminerai ce travail en examinant une question que la critique, il me semble, a de nos jours beaucoup obscurcie. Je disais précédemment qu'il existe trois sortes de revenus : la rente de la terre, le profit du capital et le salaire du travail. Paroles bien simples, semble-t-il, et qui sont cependant presque téméraires en ce moment. L'ignorance n'a plus assez de railleries, en effet, ni l'érudition souvent assez de subtilités pour rejeter la diversité des

revenus attribués à ces différentes causes. Peut-être toutefois consentirait-on encore à séparer le profit du salaire, mais on se refuse absolument à parler de la rente. Pour moi, je le confesse, je n'ai pas assez d'esprit pour comprendre la justesse de ces railleries, ni de savoir pour rejeter, à ce sujet, les démonstrations les plus rigoureuses des fondateurs de l'économie politique. Par rapport aux occupations intellectuelles, — et cela seul aurait dû convaincre chacun d'eux qu'elles sont productives, — ils ont appelé *terre*, comme le sol natal même, les dispositions dont nous a doués la nature, et *rente* la portion qui leur revient dans l'ensemble de nos revenus. Ils ont nommé *capital* notre instruction, nos connaissances accumulées pour nos futurs ouvrages, et *profit* la part de gain qu'elles obtiennent. Enfin, au *travail*, utilisant les dons de la nature et les ressources du savoir, ils ont reconnu le *salaire* pour paye légitime. Il se peut que ces dénominations ne soient pas celles qu'il convînt le mieux d'employer; je ne le sais ni ne tiens à l'apprendre. Elles sont acceptées, elles expriment des idées vraies, rendent compte de faits certains; que faut-il de plus? La pensée de Xénophon : Les Dieux vendent tous les biens contre du travail, n'est admissible, ajoutât-on même le capital au travail, qu'autant qu'on analyse très-superficiellement la formation des richesses. Comment ne proviendraient-elles pas encore, je dirais volontiers comment ne proviendraient-elles pas évidemment aussi des divers agents naturels susceptibles d'appropriation? Bastiat qui, de notre temps, s'est si vivement élevé contre la *rente*, n'en dit pas moins, comme l'aurait pu faire Ricardo, si ce n'est du moins pour l'injuste blâme qu'il adresse à Smith : « Ceux qui, comme Adam Smith, voient dans le travail la source de la richesse, se bornent à rechercher comment il se perfectionne en se divisant[1]. Mais nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'il n'est pas le seul agent de nos satisfactions. Les *forces naturelles* concourent; cela est incontestable. » Or, si les forces naturelles concourent, participent à la production, celui qui dispose de quelques-unes d'entre elles, à l'exception de toute autre personne, peut-il n'en pas retirer un bénéfice? D'où viendrait ce désintéressement, et se rencontre-t-il jamais? Il est vraiment étrange, en présence des faits que chaque jour révèle, de répéter — en croyant bien souvent innover — l'une des erreurs les plus assurées de Hobbes. Tous les savants n'ont certainement pas la même réflexion,

[1] Comment borner là l'œuvre de Smith? V. Bastiat, *Harmonies économiques*, chap. IV. — V. aussi tout son chapitre III.

ni la même mémoire, tous les artistes la même imagination ni la même facilité, tous les orateurs le même extérieur ni la même parole, et lequel d'entre eux ne profite de ces faveurs? Si Duprez n'avait reçu du Créateur qu'une voix ordinaire, si Lamartine n'avait recueilli dès son berceau l'harmonie et le sentiment qui font l'indicible charme de ses premières œuvres, leurs succès, et par suite leurs gains, auraient-ils été aussi grands? Une part de nos mérites, de nos avantages revient si bien à la nature, que la suprême valeur, le génie, lui est attribué tout entier. Et la science court toujours de grands risques, il importe de se le persuader, lorsqu'elle se sépare des sentiments de l'humanité entière sur les faits que chacun peut comprendre. Elle ne doit non plus jamais paraître autoriser les maximes que d'ignorants et d'odieux tribuns ont fait parfois entendre en niant, au nom de la plus sauvage égalité, les distinctions par lesquelles Dieu nous sépare les uns des autres[1]. Je serais, pour moi, curieux, après la meilleure réfutation de la *rente*, en ce qui regarde le sujet que je traite, d'entendre répondre à cette question, fût-ce à l'hôtel des ventes : Dans l'œuvre de Shakspeare ou de Dante, de Laplace ou de Newton, de Michel-Ange ou de Beethoven, n'y a-t-il rien qui revienne à la nature, et le prix des œuvres de chacun de ces maîtres ne se mesure-t-il pas à leurs diverses qualités? Aux merveilleux travaux de l'intelligence tout concourt, et sur le marché du monde chaque avantage particulier se paye.

GUSTAVE DU PUYNODE.

---

[1] Babeuf, au moins, était conséquent. Dans son système,— si complet exemple d'incapacité,—chacun ne devait apprendre qu'à lire, à écrire, à compter et à connaître un peu de la géographie de la France, et des censeurs devaient veiller au maintien rigoureux de toute autre ignorance.

DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

EN 1854.

Le ministère de l'agriculture et du commerce va publier sous quelques jours un nouveau volume de la collection de la Statistique générale de la France, entièrement consacré à l'étude du mouvement de la population en 1854. On sait que cette année a été caractérisée par une mortalité extraordinaire due à un concours de circonstances calamiteuses qui ne s'étaient point encore produites en France, au moins simultanément. Nous croyons donc qu'on lira avec quelque intérêt une courte analyse des principaux résultats de cette triste mais instructive monographie.

Si l'on étudie le mouvement de la population française depuis 1817, année à partir de laquelle on a lieu de croire que tous les actes de l'état civil ont été régulièrement inscrits, jusqu'en 1853 inclusivement, on remarque qu'elle n'a pas cessé de s'accroître. L'augmentation moyenne annuelle, pendant cette période de trente-sept ans, a été de 155,929 individus, ce qui correspond à la 213me partie de la population moyenne (33,212,000 habitants). Les garçons ont eu une plus grande part que les filles à cet accroissement, auquel ils ont contribué pour 1/371, et les filles pour 1/500 seulement. Si cette proportion d'accroissement (1/213) se fût maintenue, la population doublerait en cent quarante-huit ans. Mais les résultats des treize dernières années vont nous montrer qu'elle a été loin d'être constante :

Périodes ou années.	ACCROISSEMENT PROPORTIONNEL		
	Masculin.	Féminin.	Total.
1841-45.....	1/319	1/414	1/180
1846-50.....	1/570	1/903	1/350
1851.....	1/363	1/486	1/208
1852.....	1/406	1/650	1/250
1853.....	1/424	1/647	1/256

Ainsi la population s'est accrue de 1/180 dans la période de 1841-1845, période caractérisée par une grande prospérité. Cet accroissement est ensuite descendu à 1/350 pendant la période suivante, marquée par la cherté de 1847, le choléra de 1849 et la révolution de 1848. Le progrès a été plus sensible en 1851, mais pour se ralentir dès l'année suivante et suivre une marche décroissante. En 1854, pour la première fois depuis le commencement de ce siècle, la population a obéi à un mouvement de diminution très-marqué ; les décès ont été supérieurs aux naissances de 69,318. Cet excédant ne donne pas d'ailleurs une idée complète de nos pertes dans le cours de cette année ; la population s'accroissant en

moyenne par an de 150,000 individus (moyenne des dix années antérieures), il convient d'ajouter ce chiffre à 69,313 ; ce qui donne un déficit total de 220,000 en chiffres ronds.

Parmi les causes de cette mortalité extraordinaire, il faut citer tout d'abord le choléra qui a sévi en 1854 avec une intensité inusitée, puis la cherté, cherté exceptionnelle en ce sens que non-seulement le blé a atteint des prix au moins égaux à ceux des années de disette 1811, 1817 et 1847, mais encore que tous les objets de consommation alimentaire ont renchéri à la fois dans des proportions inconnues jusque-là. L'effet de cette cherté s'est encore accru, dans les soixante départements séricicoles, par l'insuccès complet de la récolte des cocons, en 1853 et 1854, récolte dont le produit forme habituellement l'un des principaux moyens d'existence d'une grande partie de la population de ces départements. Ce n'est pas tout : par suite du progrès rapide des agglomérations urbaines, la hausse rapide des loyers dans les villes est encore venue aggraver, pour les classes ouvrières, les difficultés de la vie matérielle. Enfin, aux décès du choléra et de la cherté il faut joindre ceux de notre armée de terre et de mer dans la Baltique et en Orient, dont une partie paraît avoir été transcrite, dès 1854, sur les registres de l'état civil en France. Il est difficile de déterminer la part de ces trois fléaux dans les pertes de notre population en 1854. D'après des documents provenant de sources diverses et cependant assez concordants, le nombre des décès cholériques aurait été de 150,000 au moins. Pour apprécier la mortalité due à la crise alimentaire, il faut se reporter à l'année de cherté la plus voisine de nous, c'est-à-dire à l'année 1847 ; or, en 1847, la mortalité fut supérieure de 107,000 décès à celle de 1845, année normale. Elle a été moindre certainement en 1854 ; en effet, la cherté, commencée dès le mois d'août 1853, avait été prévue, et on peut croire que l'organisation des secours publics a répondu plus efficacement qu'en 1847, où l'administration s'était endormie dans une trompeuse sécurité, aux besoins des classes laborieuses. Ajoutons que la distribution d'abondants salaires, en 1854, par suite du grand développement des travaux publics, a pu conjurer, dans une certaine mesure, l'influence meurtrière des hauts prix. Nous croyons donc pouvoir réduire à 60,000 au plus le nombre des décès extraordinaires qui doivent leur être attribués. Les pertes de notre armée d'Orient suffisent à expliquer les 10,000 autres.

L'excédant des décès de 1854 se subdivise ainsi qu'il suit par catégories de population :

	Excédant des décès.	Diminution de population.
Département de la Seine	4,536	1/347
Population urbaine (villes de 2,000 habitants agglomérés et au-dessus)	45,892	1/180
Population rurale	18,890	1/1,379
France entière	69,318	1/518

Comme on le voit, la diminution la plus forte a eu lieu dans la population urbaine ; elle a été moins sensible dans le département de la Seine, et presque insignifiante dans la population rurale.

Mariages. — Le nombre des mariages contractés en France en 1854 est de 270,896. C'est, par rapport à 1853, une diminution de 9,713, qui porte en grande partie sur les villes. Dans l'année de cherté 1847, la diminution des mariages, par rapport à 1845, année normale, avait été de 33,613.

Ces 270,896 mariages se répartissent ainsi qu'il suit par catégorie de population :

Département de la Seine....	15,673	ou 1 mariage sur	100	habitants.
Population urbaine.....	62,934	—	128	—
Population rurale.....	192,289	—	136	—
France entière.....	270,896	—	133	—

En 1853, on avait compté un mariage sur 129 habitants, et la moyenne des trente-sept années précédentes est de 1 sur 128. Le nombre proportionnel des mariages a donc été moins réduit en 1854 qu'il était naturel de s'y attendre sous l'influence d'une cherté qui a porté une si grave atteinte à l'aisance publique.

Les mariages se classent ainsi qu'il suit par état civil et par catégorie de population, le nombre 100 étant pris pour unité ;

État civil.	Département de la Seine.	Population urbaine.	Population rurale.	Moyenne génér.
Entre garçons et filles...	81.57	81.47	83.62	82.00
Entre garçons et veuves.	4.95	4.57	3.33	3.71
Entre veufs et filles.....	9.84	10.03	9.43	9.60
Entre veufs et veuves....	3.64	3.93	3.62	3.69
	100.00	100.00	100.00	100.00

Les premiers mariages (ou mariages contractés en premières noces par les deux conjoints) sont, comme on le voit, proportionnellement plus nombreux dans les campagnes que dans les villes. Ces résultats ne diffèrent que très-peu d'ailleurs de ceux de 1853. Les seconds mariages (ou mariages ultérieurs, quel qu'en soit le nombre) étant pris pour unité, les premiers ont été respectivement ainsi qu'il suit en 1853 et 1854 :

	1854.	1853.
Département de la Seine.....	4.42	4.35
Population urbaine.....	4.60	4.49
Population rurale.....	5.10	5.10
France entière.....	4.88	4.89

En conservant la même unité, les mariages de garçons et de filles sont respectivement :

	MARIAGES	
	de garçons.	de filles.
Département de la Seine....	6.42	10.64
Population urbaine.....	6.16	10.77
Population rurale.....	6.66	13.32
Moyenne.....	6.52	12.51

Ces rapports, qui ont été à peu près les mêmes en 1853, sont remarquables ; ils prouvent que l'homme se remarie plus souvent que la femme. On voit en effet que, sur 6.52 hommes qui se marient, il y en a 1 qui se remarie, tandis qu'il ne se remarie qu'une femme sur 12.51. Cette tendance plus grande de l'homme à sortir de l'état de veuvage est d'autant plus remarquable, que l'homme, d'une part, se mariant plus tard que la femme, de l'autre, ayant une moindre longévité, il y a plus de femmes qui survivent à leurs maris que de maris à leurs femmes. Si l'on étudie le même fait d'après la nature des populations, on voit que les hommes se remarient plus fréquemment dans les villes que dans les campagnes. Même observation en ce qui concerne les femmes, mais avec des différences plus marquées. Ainsi, dans le département de la Seine, il se remarie une femme sur 10.64 ; tandis que dans les campagnes il ne s'en remarie qu'une sur 13.39.

L'âge moyen des époux au moment du mariage varie selon qu'il s'agit des premiers ou des seconds mariages, et que ces mariages sont contractés dans les villes ou dans les campagnes. Si l'on recherche d'abord cet âge pour l'ensemble des mariages, on constate les faits suivants pour 1854 :

	HOMME.		FEMME.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Département de la Seine.....	31	9	27	2
Population urbaine.....	30	9	26	6
Population rurale.....	29	8	25	7

On voit qu'on se marie plus jeune dans les campagnes que dans les villes, et surtout que dans le département de la Seine ; et c'est peut-être l'une des causes de la plus grande fécondité des mariages dans la population rurale. La différence d'âge entre les deux époux varie entre 4 ans 7 mois et 4 ans 1 mois. Il existe une exception à cette règle de la supériorité d'âge du mari ; elle se manifeste dans les mariages de garçons et de veuves, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

	AGE RELATIF MOYEN			
	de l'homme.		de la femme.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Département de la Seine.....	36	3	37	»
Population urbaine.....	35	1	35	5
Population rurale.....	34	6	34	3

Ainsi, sauf dans la population rurale, où les garçons qui épousent des veuves ont en moyenne 3 mois de plus que leurs femmes, la supériorité d'âge de celles-ci est générale.

Dans les départements autres que la Seine, les mariages en premières noces ont lieu, comme nous allons le voir, entre des hommes de 28 ans (en chiffres ronds) et des femmes de 24 ans 1/2. Or, à 28 ans, l'homme ayant une vie probable de 34 ans, tandis que la vie probable d'une femme de 24 ans 1/2 est d'environ 39 ans, il en résulte que la femme, en se

mariant, a une probabilité de vie supérieure de 5 ans à celle de son mari, ce qui lui donne plus de 13 chances contre 12 de lui survivre ; et comme, d'un autre côté, la femme se remarie moins que l'homme, on ne doit pas être étonné de la grande supériorité numérique des veuves sur les veufs, que l'on constate dans tous les recensements de la population.

		Age relatif moyen			
		de l'homme.		de la femme.	
		Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Mariages en 1res noces...	Départ. de la Seine...	29	6	25	2
	Population urbaine ..	28	6	24	7
	Population rurale....	27	10	24	»

Si l'on compare, au point de vue de l'âge relatif des époux, les premiers mariages aux seconds, on constate que les premiers ont lieu en moyenne près de dix ans avant les mariages *mixtes* (entre garçons et veuves, entre filles et veufs), et près de vingt ans avant ceux que les veufs contractent entre eux. Voici l'âge moyen de ces derniers en 1854 :

	Age relatif moyen			
	de l'homme.		de la femme.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Département de la Seine.....	47	9	45	10
Population urbaine.....	46	3	42	7
Population rurale.....	46	6	41	11

Enfin, on va voir que c'est surtout dans les mariages des veufs avec les filles, que le mari est plus âgé que sa femme :

	Age relatif moyen			
	de l'homme.		de la femme.	
	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
Département de la Seine.....	41	10	32	4
Population urbaine.....	40	9	32	2
Population rurale.....	39	2	30	7

La différence d'âge entre les époux grandit rapidement, selon que celui du mari est plus ou moins élevé. Ainsi, lorsque ce dernier a moins de vingt ans, la femme peut avoir jusqu'à deux ans et demi de plus que lui ; mais s'il a de vingt à vingt-cinq ans, elle est plus jeune de près d'un an, et de près de dix ans s'il a atteint quarante-cinq ans ; enfin, cette disproportion, lorsque l'époux a dépassé soixante ans, peut aller jusqu'à vingt-trois ans et au delà. C'est dans les campagnes que la disproportion d'âge est le plus marquée dans les âges élevés ; mais la proportion numérique des femmes plus jeunes que leurs époux au moment du mariage est également plus forte dans la population rurale. Dans la période de la plus grande fécondité des mariages, c'est-à-dire de vingt-cinq à trente-cinq ans, les femmes s'y marient un peu plus jeunes que dans les villes ; lorsque les maris sont au-dessous de cet âge, elles s'y marient plus tard. En résumé, dans les communes rurales, la dis-

proportion d'âge entre les époux est moins grande sur l'ensemble des mariages.

Si l'on étudie la marche de cette disproportion dans les mariages *mixtes* et dans les mariages de veufs, on est amené à constater des résultats analogues. Ainsi, jusqu'à trente ans, les garçons épousent des veuves plus âgées qu'eux. Au sortir de cet âge, les veuves qui se marient avec des garçons sont plus jeunes que leurs maris, et la différence d'âge va croissant, mais un peu moins rapidement que dans les mariages entre filles et garçons.

C'est dans les mariages entre veufs et veuves que la disproportion des âges est le moins marquée. Jusqu'à trente et même trente-cinq ans, les veuves sont plus âgées que leurs maris ; elles sont plus jeunes ensuite de quelques mois, puis de quelques années.

Ces observations s'appliquent à toutes les catégories de population. Cependant, lorsque l'on considère l'ensemble des mariages, sans distinction des premiers et des seconds mariages, on constate que c'est dans le département de la Seine que la disproportion absolue des âges entre époux est la plus grande ; les villes viennent ensuite, puis la population rurale. Maintenant nous verrons plus loin que c'est dans les campagnes qu'il naît le plus de garçons et dans le département de la Seine qu'il en naît le moins. Si ce fait, qui s'est déjà produit en 1853, se manifestait avec la même régularité, ce qui paraît probable, dans les années suivantes, on serait peut-être autorisé à en conclure que ce sont les mariages le moins disproportionnés quant à l'âge des époux qui donnent lieu au plus grand nombre de naissances masculines.

La durée moyenne des mariages serait un document plein d'intérêt, s'il était possible de le déduire directement, pendant une série d'années, du nombre des années vécues en état de mariage par les morts mariés des deux sexes. En l'absence de ce renseignement, on est obligé d'y suppléer par l'approximation suivante. Lorsque le nombre annuel des mariages varie dans des limites assez faibles pour qu'on puisse le considérer comme à peu près constant, et c'est ce qui est arrivé en France dans ces dernières années, on pourrait, en multipliant ce nombre par la durée moyenne des mariages, si on la connaissait, obtenir le nombre des couples mariés qui existent dans un pays donné. Réciproquement, cette durée moyenne se déduit de la connaissance du nombre des couples existants, divisé par le nombre des mariages célébrés dans l'année que l'on considère.

Ceci posé, le nombre des couples mariés pouvant être évalué en 1854, par suite de la mortalité exceptionnelle de cette année, à 6,800,000, et le nombre des mariages ayant été, comme nous l'avons vu, de 270,896, la durée moyenne des mariages serait, en 1854, de vingt-cinq ans environ, comme en 1853.

Le tableau suivant jette une certaine lumière sur l'état de l'instruction

primaire en France, au moins dans les âges adultes, en indiquant, pour cent mariages, le nombre des époux qui ont pu et qui n'ont pu signer l'acte de leur mariage.

		Département de la Seine.		Autres départements.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Nombre des mariés...	Qui ont signé.....	95	85	67	51
	Qui n'ont pu signer.	5	15	33	49
		100	100	100	100

Il en résulte que, distraction faite du département de la Seine, le tiers des hommes et la moitié des femmes qui se sont mariés en France, en 1854, ne savaient ni lire ni écrire. Cette proportion est, comme on devait s'y attendre, beaucoup plus favorable dans le département de la Seine ; cependant on y compte encore 1 homme tout à fait illettré sur 19, et 1 femme sur 6.

On sait que tous les mariages ne se font pas, en France, avec l'assentiment des parents, et que le recours aux actes respectueux est quelquefois employé. Le nombre des mariages accomplis dans ces conditions, si les documents officiels sont exacts, est très-minime, puisqu'il ne s'est élevé, en 1854, qu'à 1,445, soit 53 pour 10,000. Le nombre des oppositions n'aurait pas dépassé non plus 122, soit 4 pour 10,000. Le nombre des mariages contractés dans la même famille jusqu'au quatrième degré de parenté, ou d'alliance seulement, a été de 3,310. Quant aux mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés (mariages réparateurs), on en a compté 6,996, dont 1,525 dans le département de la Seine. C'est 973 pour 10,000 mariages dans ce département, et 274 dans le reste de la France. Le nombre des enfants ainsi légitimés s'élève à 9,269, dont 2,061 dans le département de la Seine et 7,208 dans les quatre-vingt-cinq autres départements. Il en résulte que 100 mariages ont conféré la légitimation à 108 enfants naturels. Dans le département de la Seine, le nombre des enfants légitimés a été de 135 pour 100 mariages, et de de 103 seulement pour le reste du pays.

Naissances. — On a compté en France, en 1854, 963,239 naissances (mort-nés compris au nombre de 39,778), réparties ainsi qu'il suit entre les campagnes, les villes et le département de la Seine :

Département de la Seine...	54,141	ou 1	sur 31	habitants.
Population urbaine.....	248,360	—	35	—
Population rurale.....	660,738	—	41	—
France entière.....	963,239	—	39	—

Ce nombre est inférieur de 12,298 à celui de l'année dernière, bien que l'on ait compté, en 1853, 19,713 mariages de plus qu'en 1854, et que les naissances d'une année appartiennent pour les dix douzièmes aux conceptions de l'année précédente. Du reste, le ralentissement de

la fécondité générale en France est très-sensible depuis quelques années, comme le prouvent les chiffres ci-après :

Années.	Naissances (mort-nés compris).
1854.....	968,239
1853.....	975,537
1852.....	1,002,981
1851.....	1,007,040

Si l'on compare la fécondité générale ou le rapport des naissances aux habitants dans chacune des populations que nous étudions, on remarque que c'est le département de la Seine qui donne relativement le plus de naissances, et que ce sont les campagnes qui en donnent le moins. Il est vrai que ces trois catégories de populations se classent dans le même ordre au point de vue du nombre des mariages. Il en résulte que les populations qui comptent le plus de mariages sont aussi celles qui présentent le plus grand nombre absolu de naissances. Mais nous allons voir que ce classement des populations par ordre de fécondité change complétement, si on y étudie le rapport des naissances légitimes aux mariages.

Ces naissances, qui ont été, en y comprenant les mort-nés, au nombre de 888,069, se répartissent ainsi qu'il suit :

Département de la Seine...	39,361	ou 2.51	par mariage.
Population urbaine.....	216,302	3.50	—
Population rurale.....	632,406	3.29	—
France entière.....	888,069	3.35	—

En 1853, ce rapport était de 3.21. La fécondité des mariages s'est donc légèrement accrue. Contrairement au fait constaté en 1853, c'est la population urbaine qui offre le plus de naissances par mariage. Mais nous savons déjà que la mortalité extraordinaire de 1854 l'a particulièrement atteinte. Or, par une loi de compensation observée depuis longtemps, cette mortalité a eu pour corrélatif une plus grande fécondité des mariages. Toutefois, c'est généralement dans ces populations agglomérées que la fécondité légitime est le plus faible ; et si la fécondité absolue de la population y est plus forte, c'est qu'elles offrent comparativement, comme il sera dit plus loin, un plus grand nombre de naissances naturelles.

Le rapport sexuel, ou, en d'autres termes, la supériorité numérique des garçons sur les filles dans les naissances, varie selon que les enfants sont légitimes et naturels, et qu'ils sont nés dans les villes ou dans les campagnes. Pour les naissances totales sans distinction d'état civil et mort-nés compris, le rapport sexuel a été, en 1854, de 106.76 garçons pour 100 filles ; de 105 pour les enfants nés vivants, et de 145.03 pour les mort-nés. Ces chiffres se modifient ainsi qu'il suit, si l'on tient compte de l'état civil.

Enfants légitimes....	Nés vivants.....	105.54
	Morts-nés.....	149.87
	Total des enfants.....	106.97
Enfants naturels.....	Nés vivants.....	103.50
	Mort-nés.....	116.89
	Total des enfants.....	104.38

Ils ne se modifient pas moins, si l'on tient compte de la différence des lieux :

Naissances totales....	Département de la Seine....	102.84
	Population urbaine.....	105.89
	Population rurale.....	107.42

D'après ces deux derniers tableaux, la supériorité des garçons est plus forte dans les naissances légitimes que dans les naissances naturelles (105.54 contre 103.50). Aucune explication satisfaisante n'a encore été donnée de cette différence que nous avons déjà constatée en 1853, et que l'on a également observée dans tous les autres pays. Le degré d'agglomération de la population a une influence très-sensible sur l'excédant des garçons ; ainsi cet excédant est plus marqué dans les campagnes que dans les villes, et il est très-faible dans le département de la Seine, où la population atteint son plus haut degré de densité. Quelques statisticiens ont cru devoir en conclure que les travaux de l'agriculture, qui ont une si grande influence sur le développement de la force musculaire, favorisent la prédominance des naissances masculines. Ce serait une nouvelle explication à ajouter à celle qui nous a paru résulter de la moindre disproportion d'âge entre époux dans les campagnes.

Mais c'est surtout dans les mort-nés que le rapport sexuel est énorme. Il s'élève à 149.87 pour les légitimes ; à 116.89 pour les naturels, et à 145.03 pour le total des mort-nés. Ainsi, les accidents qui déterminent la mort de l'enfant avant, pendant l'accouchement et dans les trois jours qui le suivent, atteignent surtout les garçons et dans une très-forte proportion. Il est remarquable que, tandis que le rapport sexuel est exceptionnellement élevé dans les mort-nés *légitimes* de la population rurale, il descend à un chiffre très-faible dans les mort-nés *naturels* de la même population. S'il était vrai, comme le veulent quelques biologues, que les deux sexes se rapprochent d'autant plus de l'égalité dans les naissances que les parents sont plus jeunes, il faudrait en conclure que les unions illégitimes auxquelles sont dus ces mort-nés se forment habituellement entre de très-jeunes gens. Maintenant cette opinion de l'influence de l'âge des parents sur la prédominance de l'un ou de l'autre sexe est-elle fondée ? Les observations recueillies à ce sujet sont encore en très-petit nombre et par conséquent nullement concluantes. D'après des recherches faites à Calais, sur les naissances légitimes enregistrées de 1833 à 1852, au nombre de 6,006, M. le docteur Boulenger a constaté que, pour 2,883 naissances, le père était plus âgé que la mère ; les parents

étaient du même âge pour 2,256 ; enfin, la mère était plus âgée que le père pour 867. Or, dans les naissances de la première catégorie, le rapport sexuel était de 109.98 ; dans les naissances de la seconde, de 107.92 ; dans celles de la troisième, de 101.63 ; enfin, dans les naissances totales, de 107.97. La prédominance masculine serait donc la plus forte possible dans les naissances provenant de mariages où le mari est plus âgé que la femme ; elle se rapprocherait de la moyenne observée en France pour l'ensemble des naissances, et lui serait notablement inférieure, lorsque le père est moins âgé. Ces résultats intéressants sont confirmés par les faits suivants, recueillis à Paris en 1854 et 1855, et qui portent sur 52,311 cas.

	Père plus âgé que la mère.	Père et mère du même âge.	Père moins âgé que la mère.	Total des naissances.
Garçons.....	21,748	1,618	3,232	26,598
Filles.....	20,814	1,584	3,315	25,713
Rapport sexuel.	104.49	102.14	95.50	102.97

Mais, nous devons le répéter, ces curieux phénomènes de biologie ont besoin d'être longtemps étudiés encore, avant d'être définitivement admis.

Le nombre des enfants naturels a été, en 1854, de 75,170, en y comprenant les mort-nés. Ce nombre correspond à 888,069 enfants légitimes, ce qui fait 11.81 enfants légitimes pour 1 enfant naturel. Ce rapport varie considérablement selon les lieux ; ainsi, on compte 1 enfant naturel sur 2.66 naissances dans le département de la Seine, sur 6.75 dans la population urbaine, et seulement sur 22.32 dans les campagnes. Il tend d'ailleurs à s'élever, quoique légèrement, pour les enfants nés vivants ; ainsi, il a été, en 1852, de 1 sur 12.95 ; en 1853, de 1 sur 12.71 ; en 1854, de 1 sur 12.17. On peut prévoir que cet accroissement des naissances naturelles deviendra de plus en plus sensible avec le progrès des agglomérations urbaines.

Nous n'avons parlé des mort-nés qu'au point de vue de l'élément sexuel ; il importe d'en rechercher le rapport aux naissances légitimes et naturelles dans les trois catégories de population que nous étudions. Ce rapport est de 1 mort-né sur 24.22 naissances totales ; de 1 sur 27.67 dans les campagnes ; de 1 sur 19.91 dans les villes, et de 1 sur 15.77 dans le département de la Seine. Comparé à 1853, il s'est accru d'environ 1 pour 100, et cette augmentation (si elle est réelle, c'est-à-dire si elle n'est pas le résultat d'une constatation de plus en plus exacte des faits) aurait porté principalement sur la population rurale. L'influence de l'illégitimité de la conception sur le nombre des mort-nés est très-sensible : dans les naissances légitimes, ce nombre est de 1 sur 25.59 ; il s'élève à 1 sur 14.81 dans les naissances naturelles. L'influence des lieux n'est pas moins évidente, d'après le tableau qui suit.

	NOMBRE de naissances pour 1 mort-né.	
	Enfants légitimes.	Enfants naturels.
Département de la Seine...	16.07	15.64
Population urbaine	21.44	13.48
Population rurale.....	28.53	16.55
France entière.....	25.59	14.81

On s'explique facilement que les mort-nés soient plus nombreux dans les naissances illégitimes que dans les autres ; la mort de l'enfant avant, pendant ou peu après la naissance, devant être souvent déterminée par la dissimulation prolongée de la grossesse, par les tentatives d'avortement, par les accouchements clandestins, quelquefois par les excès de toute nature, plus souvent par la misère profonde des filles-mères, tristes circonstances qui accompagnent presque toujours les conceptions naturelles. On remarque avec surprise que la population urbaine présente plus de mort-nés illégitimes que Paris; ce qui s'explique probablement par ce fait que, dans la capitale, l'opinion étant moins sévère et la possibilité de cacher sa faute beaucoup plus grande, la fille-mère n'est pas obligée, pour la dissimuler, de recourir aux expédients si fréquemment employés dans les petites villes et si dangereux pour la santé de l'enfant. Ajoutons qu'un très-grand nombre d'unions illégitimes, à Paris, n'y sont point connues comme telles, et que, par conséquent, la mère y jouit, en ce qui concerne la gestation et l'accouchement, de tous les avantages de la femme mariée.

Les faits observés en 1854 confirment les renseignements déjà obtenus en 1853, relativement à l'influence des saisons sur le nombre des conceptions. Le tableau suivant, dans lequel les conceptions (ramenées à 12,000) ont été classées par mois uniformes de trente et un jours, et dans un ordre décroissant, démontre clairement l'existence de cette influence.

Juin.....	1,146	Mars.....	954
Juillet.....	1,123	Décembre..	950
Août	1,051	Septembre..	946
Mai	1,049	Janvier.....	939
Avril.....	1,037	Novembre ..	926
Février.....	965	Octobre.....	914

Ainsi, c'est dans les mois les plus chauds qu'a lieu le plus grand nombre des conceptions. L'intensité de l'action thermométrique n'est pas d'ailleurs entièrement semblable dans les populations urbaines et rurales. Si, par exemple, on compare les conceptions des six mois de la belle saison (mai à octobre) à celles des six mois qui, dans nos climats, constituent la saison froide (novembre à avril), on trouve que les premières sont plus nombreuses de 464 (sur 12,000) dans le département de la Seine ; de 488 dans les villes, et de 458 dans les campagnes. Mais les nombreuses intempéries de 1854 nous permettent de croire que ces différences ne sont pas normales, et nous serions plutôt disposé à con-

sidérer comme telles celles que nous avons constatées en 1853. Dans cette année, l'excédant au profit des mois chauds avait été de 192 dans les villes et de 364 dans les campagnes, tandis que le département de la Seine avait eu un excédant de conceptions dans les mois froids.

L'influence des changements de saison sur le rapport sexuel, si elle existe, est loin de se manifester aussi clairement que sur le nombre des conceptions. Les documents réunis en 1854 n'autorisent même aucune conclusion dans un sens plutôt que dans l'autre. Il en est de même de ceux de l'année 1853.

Le nombre des conceptions naturelles est, à très-peu de chose près, le même dans chaque mois de l'année, puisque la différence entre le mois maximum et le mois minimum est de moins d'un dixième ; cependant on remarque une légère prédominance dans les mois consacrés aux plaisirs du carnaval.

Dans l'état actuel des documents officiels, il est difficile d'apprécier si les variations thermométriques augmentent ou diminuent le nombre des mort-nés. En 1853, nous avions trouvé que les mois d'hiver étaient ceux où on en comptait le plus ; c'est le contraire en 1854. De nouvelles observations sont nécessaires pour nous renseigner utilement sur ce point.

Décès. — De tous les faits relatifs au mouvement de la population, celui qui mérite le plus d'appeler l'attention est, sans contredit, le nombre annuel des décès par sexe et par âge. C'est le document, en effet, qui jette les plus vives lumières sur la situation économique d'un pays ou d'une province, à ce point que la mortalité d'un peuple est peut-être la mesure la plus exacte du degré de bien-être dont il jouit. Des tables mortuaires, c'est-à-dire des tables des décès par âge, on peut déduire des tables de survivance. Si ces tables ne donnent pas la mesure très-exacte du coefficient de mortalité afférent à chaque âge, surtout pour les populations qui s'accroissent rapidement, puisqu'elles sont construites dans l'hypothèse d'une population stationnaire, elles fournissent cependant un très-utile renseignement, c'est l'âge moyen des décédés, qui s'obtient en divisant par leur nombre la somme des années qu'ils ont vécu. Or, cet âge moyen, déterminé pour plusieurs périodes, permet de reconnaître si la durée moyenne de la vie, dans un pays donné, s'allonge ou se raccourcit. Il est évident, par exemple, que si les tables mortuaires du milieu du dix-huitième siècle donnent aux décédés de cette époque un âge moyen de vingt-cinq ans, tandis que, vers le milieu du dix-neuvième, il est de quarante ans, la durée moyenne de la vie s'est accrue en un siècle de quinze ans. Les tables mortuaires font encore connaître si les mêmes âges occupent toujours la même place dans la série des décès, ou si, au contraire, quelques âges plus ou moins atteints autrefois n'ont pas vu s'aggraver ou s'alléger le tribut qu'ils payaient à la mort. C'est ainsi que la densité progressive des populations, l'éléva-

tion du chiffre des armées permanentes, soumises, comme on sait, à une mortalité exceptionnelle, le développement du système manufacturier, et, par conséquent, des agglomérations urbaines, où la mortalité est supérieure à celle des campagnes, mais aussi l'accroissement de la richesse publique, une plus grande extension, et surtout une meilleure organisation de la charité publique et privée, le progrès des institutions de prévoyance, celui de l'hygiène publique et d'autres faits analogues ont dû nécessairement exercer, sur le chiffre de la mortalité et sur l'ordre des décès par âge, des modifications plus ou moins sensibles. Or, ces modifications sont mises en lumière par l'étude des tables mortuaires. Dans les années d'épidémie ou de cherté, comme 1847, 1849 et 1854, elles indiquent avec précision, pour chaque sexe, les âges sur lesquels ont plus particulièrement frappé ces fléaux. Enfin, si l'on parvenait à obtenir un jour une série de recensements par âge entièrement dignes de confiance, elles permettraient de construire de véritables tables de mortalité indiquant exactement le danger de mourir à chaque âge.

On a enregistré en France, en 1854, 1,032,557 décès, mort-nés compris, et 992,779, mort-nés non compris. L'accroissement, par rapport à 1853 (834,177 mort-nés compris), est de 198,380, ou de 23.78 pour 100, soit de près d'un quart. Cet accroissement a été de 23.53 dans le département de la Seine ; de 29.33 dans les villes ; de 21.54 dans les campagnes. En rapprochant les décès (mort-nés non compris) des populations, on trouve les rapports suivants en 1854 et 1853 :

		1854 Habitants.	1853 Habitants.
Département de la Seine..	1 décès sur	28	34
Population urbaine.....	—	29	39
Population rurale.....	—	40	49
France entière.....	—	36	45

Pour rendre ces différences plus sensibles, nous allons déterminer le nombre de décès sur 100 habitants dans les deux années :

	1854.	1853.
Département de la Seine...	3.51	2.95
Population urbaine.....	3.40	2.58
Population rurale.....	2.52	2.03
France entière.....	2.76	2.20

On voit que ce sont surtout les villes qui ont été frappées ; vient ensuite le département de la Seine ; les campagnes n'occupent que le troisième rang. Si l'on compare les décès aux naissances, le même résultat se produit sous une autre forme. En effet, pour 100 naissances, on constate 108.94 décès dans la Seine, 119.45 dans la population urbaine et 102.96 dans la population rurale. Quel est le sexe qui a été plus particulièrement atteint par cette mortalité extraordinaire? Le tableau suivant répond à cette question, en faisant connaître, pour chaque sexe, le nombre de décès pour 100 naissances.

	SEXE	
	Masculin.	Féminin.
Département de la Seine.	109.22	108.66
Population urbaine.....	118.71	120.23
Population rurale.....	99.85	106.26
France entière.....	105.16	109.98

Ainsi, sauf dans le département de la Seine, où les hommes ont une mortalité supérieure, ce sont les femmes qui ont été le plus frappées. On avait déjà constaté le même résultat, en 1832 et en 1849, années d'épidémie cholérique.

La répartition des décès par état civil est, à peu de chose près, semblable en 1853 et en 1854, c'est-à-dire que, dans les trois populations, c'est l'enfance qui donne le plus grand nombre de décès, puis, par ordre décroissant, les mariés, les veufs et les célibataires. La part de l'enfance dans la mortalité totale est plus forte à Paris que dans les autres villes, dans les autres villes que dans les campagnes. L'inverse se produit pour les mariés et les veufs. Dans l'enfance, le célibat, et même dans le mariage, c'est l'élément masculin qui domine; on compte, en revanche, plus de décès féminins dans l'état de veuvage. Cela suffit pour déterminer l'excédant des décès féminins que l'on remarque dans les villes et surtout dans les campagnes. C'est qu'en effet il meurt proportionnellement plus de veuves dans la population rurale que dans la population urbaine, et dans celle-ci plus encore que dans le département de la Seine. La seule différence entre les résultats de 1853 et de 1854 est dans ce fait que les décès de célibataires, et principalement des célibataires mâles de la population urbaine, sont proportionnellement plus nombreux en 1854.

Si l'on rapporte les décès par état civil à la population par état civil, d'après le dénombrement de 1856, on trouve, pour 1 décès, le nombre moyen suivant d'enfants, de célibataires et de veufs.

	Enfants.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.	Total.
Sexe masculin...	31.14	49.67	45.35	12.24	35.86
Sexe féminin....	29.24	61.79	50.32	14.99	36.64
Total.....	30.26	55.56	47.70	13.94	36.30

Ces rapports, qui n'expriment d'ailleurs que la mortalité absolue des diverses classes de la population, indiquent une mortalité très-défavorable pour les veufs et pour les enfants, et une plus grande longévité apparente pour les mariés, mais surtout pour les célibataires. Mais on comprend que le problème se complique d'une question d'âge. En effet, s'il meurt plus de veufs et d'enfants, c'est que ces deux catégories sont placées aux limites extrêmes de la vie, c'est-à-dire aux âges de la plus grande mortalité. On n'est donc pas en droit de conclure, par exemple, de ce qu'il meurt 1 marié sur 48, et seulement 1 célibataire sur 56, que le célibat est plus favorable que le mariage à la longévité. Un pareil fait

ne serait établi que s'il résultait du rapport des *décès par âge* des célibataires et des mariés au nombre des mariés et célibataires aux mêmes âges. Malheureusement, la table de population par âge, d'après le dénombrement de 1851, la seule que nous ayons encore à notre disposition, laisse trop à désirer pour fournir les éléments d'une solution satisfaisante sur ce point, et nous craignons qu'il en soit de même de celle qui se prépare en ce moment pour 1856, d'après le recensement de cette dernière année.

Nous avions déjà constaté en 1853 qu'à nombre égal de naissances, les enfants naturels meurent en plus grand nombre, au moins dans les deux premières années de la vie, que les enfants légitimes. Cette remarque est confirmée par les faits recueillis en 1854. En effet, nous voyons qu'en représentant par l'unité la mortalité afférente aux enfants légitimes, celle des enfants naturels est de 1.93, de 0 à 7 jours après la naissance; de 2.87, de 8 à 15 jours; de 2.89, de 15 jours à 1 mois; de 2.22, de 1 à 3 mois; de 1.96, de 3 à 6 mois; de 1.54, de 6 mois à 1 an; enfin, de 1.24, de 1 à 2 ans. L'insuffisance des soins au premier âge, par suite de la misère ou de la négligence des parents, quelquefois des vices de constitution héréditaires, sont les principales causes de cette grande différence de viabilité.

La répartition des décès par mois présente, en 1854, un intérêt tout particulier, en ce sens qu'il démontre le rôle considérable que le choléra a joué dans la mortalité exceptionnelle de cette année. D'après le tableau qui indique cette répartition, l'année 1854 s'annonçait, malgré une cherté déjà sensible, sous les meilleurs auspices. Si le mois de janvier avait présenté 3,032 décès de plus qu'en 1853, l'équilibre s'était plus que rétabli dans les trois mois suivants, où l'on avait enregistré 30,040 décès de moins. Mais dès le mois de mai, la situation change; le choléra éclate et les décès s'élèvent. Les ravages de l'épidémie s'étendent rapidement et atteignent leur apogée au mois d'août, où l'on constate un excédant de 74,114 décès par rapport à 1853. Cet excédant, dans les trois mois précédents, avait été de 33,990. L'épidémie ralentit, dès septembre, sa marche meurtrière, et descend à son minimum d'intensité en décembre, où l'excédant des décès tombe à 3,552, après avoir été de 54,293 en septembre, de 39,784 en octobre, et de 19,665 en novembre.

Le choléra de 1849 a suivi une marche à peu près semblable. L'année s'était également ouverte sous les plus heureux auspices; janvier et février, notamment, avaient présenté une diminution totale de 43,704 décès par rapport à 1848. Le choléra éclate en mars, et aussitôt on constate un excédant de 3,286 décès pour ce même mois. Cet excédant s'élève successivement à 14,774 en avril; à 15,403 en mai; à 32,227 en juin, date du premier maximum, pour fléchir à 24,113 en juillet, remonter à 29,415 en août, et atteindre son second et son plus fort maxi-

mum en septembre (35,637). Il descend ensuite à 16,876 en octobre, puis à 6,646 et 6,614 en novembre et décembre.

En 1832, l'épidémie avait procédé différemment. Elle s'était manifestée dès le mois de janvier, marquant son invasion par un surplus de 16,427 décès et avait atteint son premier et son plus fort maximum (28,125 décès) en avril, mois qui fut caractérisé, comme on sait, par une température exceptionnellement élevée. La mortalité excédante tomba à 21,876 en mai, se releva à 24,510 en juin, pour descendre à 17,795 en juillet, à 9,265 en août, enfin à 1,789 en septembre. Les trois derniers mois eurent une diminution de décès par rapport à 1831.

Nous avons évalué, en commençant, à 60,000 décès la part de la cherté seule, et en dehors du choléra, à la mortalité extraordinaire de 1854; mais on comprendra qu'il n'est pas possible de la déterminer exactement, si l'on songe que leur action a été en quelque sorte commune, les privations croissantes auxquelles la population ouvrière avait été soumise dans les villes et les campagnes, depuis le mois d'août 1853, ayant dû nécessairement accroître l'effet de la terrible maladie, en débilitant, en appauvrissant les plus vigoureuses constitutions. On en a eu la preuve certaine dans ce fait constaté par plusieurs des médecins envoyés par l'autorité dans les localités atteintes, que des distributions abondantes de comestibles fortifiants, et notamment de vin et de viande, arrêtaient presque subitement la marche du fléau.

On ne remarque d'ailleurs aucun rapport entre les oscillations du prix du blé en 1854 et l'intensité cholérique. C'est ainsi que les prix maxima tombent en juin (32 fr. 08 c.), en janvier (31 fr. 76 c.), en février (30 fr. 93 c.), en mai (30 fr. 45 c.), en mars (30 fr. 17 c.); tandis qu'ils fléchissent assez sensiblement dans les mois de la plus forte mortalité, notamment en août et septembre.

On ne constate pas davantage, au surplus, même dans les années où la cherté a seule sévi, de parallélisme exact entre les prix du blé et le mouvement de la mortalité. Et cela se comprend, l'effet des privations, de l'insuffisance de l'alimentation, de la misère enfin, ne saurait se manifester immédiatement. Il y a lutte, et cette lutte se prolonge plus ou moins longtemps, selon la force de résistance que les populations opposent au fléau. Une moindre cherté se combinant avec les rigueurs de l'hiver peut, d'ailleurs, déterminer une mortalité beaucoup plus considérable qu'une cherté très-sensible dans la belle saison, non pas seulement parce que, les besoins étant moindres en été, on peut consacrer une plus forte somme à l'alimentation, mais encore et surtout parce que l'action du froid est très-sensible sur les organisations affaiblies par le jeûne et la souffrance. La comparaison des années 1846 et 1847 nous en fournit une preuve remarquable. L'excédant total des décès des mois de novembre, décembre 1846, janvier et février 1847, par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, est de 52,509, avec

un prix moyen de 29 fr. 81 c. ; tandis qu'il n'a été que de 26,269 dans les mois de mars, avril, mai et juin 1847, par rapport aux mois correspondants de 1846, avec un prix moyen de 36 fr. 67 c. !

Les documents transmis par l'autorité départementale n'évaluent qu'à 150,000 en chiffres ronds le nombre des victimes du choléra en 1854 ; mais on reconnaîtra que ce chiffre doit être bien au-dessous de la vérité, si l'on tient compte de cette double circonstance, que le service médical laisse beaucoup à désirer dans les campagnes, et qu'en cas d'épidémie, les médecins ont moins que jamais le temps nécessaire de constater avec exactitude la cause des décès. Nous ne possédons que pour 145,541 décès la répartition de la mortalité cholérique par sexe et par nature de population ; en voici les éléments :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Décès pour 100 habitants.
Population urbaine...	28,807	27,355	56,162	0.57
Population rurale.....	43,821	45,548	89,379	0.34
France entière.....	72,628	72,903	145,541	0.40

Ces résultats montrent que si le fléau a sévi fortement dans les villes, il n'a pas non plus épargné les campagnes. Dans les villes, les deux sexes ont été à peu près atteints dans les mêmes proportions ; mais le sexe féminin paraît l'avoir été dans une plus forte proportion dans les campagnes. D'après les documents officiels, la mortalité cholérique a été moindre en 1832 et 1849 qu'en 1854, puisqu'elle est évaluée à 102,735 décès en 1832, et à 110,110 en 1849. Si, dans ces deux dernières années, l'épidémie a produit une plus profonde impression, c'est qu'elle a surtout sévi dans les villes ; tandis qu'en 1854 elle a également frappé les campagnes. Ajoutons qu'en 1832 le choléra n'a envahi que 44 départements et seulement 49 en 1849 ; tandis que 80 départements ont souffert en 1854. Ces résultats indiquent qu'à chaque épidémie nouvelle, le fléau s'est montré sur un plus grand nombre de points, et que, s'il a perdu en intensité, il a gagné en étendue. Si l'on cherche à déterminer les zones géographiques dont dépendent les départements ravagés en 1854, on remarque qu'ils appartiennent presque exclusivement au Nord-Est, à l'Est et au Sud-Est. La marche de l'épidémie est loin d'offrir la même régularité en 1849 et 1832. Jusqu'à ce jour, le centre a été la région la plus favorisée ; complétement épargné en 1854, il n'a été atteint, en 1849, que dans la Nièvre, et, en 1832, dans le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir. On ne compte, comme nous l'avons vu, en 1854, que 6 départements qui n'aient pas souffert, et, sauf la Manche, ils figurent au nombre de ceux qui avaient été préservés en 1849 et en 1832.

Les perturbations apportées par le choléra dans la distribution ordinaire des décès par mois ne permettent pas de vérifier l'exactitude des faits curieux constatés à ce sujet en 1853. Les rapports trouvés pour cette dernière année sont, en effet, presque entièrement changés en 1854. Les influences climatériques et les relations de cause à effet qui

existent habituellement entre les mois des plus nombreux décès et des plus nombreuses naissances ne sauraient donc être utilement recherchées dans les documents recueillis pour cette année. Nous en dirons autant de la mortalité par mois aux divers âges. Mais il y a un intérêt scientifique à constater quels sont les âges qui ont été particulièrement atteints. Si l'on jette les yeux sur une table de survivance pour 1853 et 1854, on remarque que jusqu'à 20 ans le nombre des décès par âge est à peu près le même ; mais à partir de cet âge, il se manifeste des différences significatives ; ainsi la mortalité s'élève sensiblement en 1854, surtout entre 20 et 30 ans, et elle reste notablement supérieure jusqu'à 50 ans. Elle devient à peu près égale à dater de cet âge, et il y a identité parfaite entre les deux années, depuis 60 ans jusqu'à la fin de la vie. La mortalité cholérique a donc frappé spécialement sur les âges adultes.

On n'a compté que 115 décès de centenaires en 1854 ; on en avait enregistré 143 en 1853. Le tableau suivant fait connaître, pour les deux années, leur sexe et les populations auxquelles ils appartiennent :

	1853.		1854.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Département de la Seine...	»	1	»	3
Population urbaine.....	9	21	8	14
Population rurale.....	53	59	49	41
	62	81	57	58

Les femmes avaient un avantage considérable en 1853 ; elles l'ont perdu en 1854.

Pour la première fois, l'administration a recueilli les causes d'un certain nombre de décès. Il est utile de rappeler, à ce sujet, que le Congrès international de statistique, dans les trois sessions tenues jusqu'à ce jour, à Bruxelles, à Paris et à Vienne, a fortement recommandé la constatation annuelle des causes des décès. Cette assemblée, dans ses votes réitérés à ce sujet, s'est fondée principalement sur les trois considérations suivantes : 1° l'étude de l'influence des lieux, du sexe, de l'âge, de l'état civil, de la profession, sur la fréquence ou la rareté de certaines affections morbides, de la part des diverses maladies dans l'ensemble de la mortalité, de l'intensité croissante ou décroissante, de la disparition même de quelques-unes d'entre elles, importe essentiellement aux progrès de l'art de guérir ; 2° les résultats de cette étude peuvent déterminer l'adoption, par les gouvernements, de grandes mesures sanitaires destinées à provoquer l'amélioration progressive de la santé publique ; 3° la constatation exacte des causes des décès est un renseignement de la plus haute utilité pour une bonne administration de la justice criminelle. Dès la fin de septembre 1853, l'administration française, frappée de ces considérations, avait décidé que la cause des décès serait constatée, dans toute la France, à partir du 1er janvier 1854, et elle avait pris des mesures en conséquence. Mais après une lutte prolongée contre des difficultés de toute nature, dont le refus de concours d'une grande partie du

corps médical était la plus grave, elle dut se borner à limiter provisoirement la constatation des décès aux villes chefs-lieux d'arrondissement, c'est-à-dire aux communes où le plus grand nombre, on pourrait dire la presque totalité des malades reçoit les secours du médecin, se réservant d'étudier les moyens de généraliser plus tard cette importante enquête. Le résultat de ce premier essai a porté sur 194,222 décès, dont 100,302 décès masculins et 93,920 décès féminins. Il est très-difficile d'analyser, même sommairement, les faits inscrits dans une nomenclature qui comprend plus de cent maladies. Nous nous bornerons donc à faire remarquer que celles qui ont causé la plus forte mortalité sont : le choléra, dans la proportion de 16 pour 100; la phthisie pulmonaire, de 9 pour 100; la fièvre typhoïde, l'entérite et la pneumonie, chacune de 6 pour 100; l'apoplexie et la vieillesse, de 3 pour 100, etc., etc. Applicable à une seule année et à une année marquée par une mortalité exceptionnelle due à une épidémie, ce document ne saurait donner lieu, quant à présent, à aucune observation utile.

Mouvement extérieur de la population.— Il nous reste à résumer la statistique des émigrations, ou plus exactement des personnes qui, en 1854, ont quitté la France avec un passe-port, pour des destinations et dans des intentions diverses. En 1853, il avait été délivré des passe-ports pour 44,579 voyageurs; en 1854, ce nombre s'est élevé à 50,651, soit 1 voyageur pour 709 habitants. Sur ces 50,651 personnes, 11,461 ont déclaré voyager pour agrément ou études, 20,775 pour affaires, et 18,415 pour aller s'établir à l'étranger. En rapprochant le nombre des passe-ports (37,368) de celui des personnes qui y sont désignées, on trouve qu'il y a 134,68 voyageurs pour 100 passe-ports. Cette proportion s'élève à 170 pour les passe-ports délivrés aux véritables émigrants, c'est-à-dire aux voyageurs avec projet d'établissement au dehors, ce qui indique qu'une partie de ces voyageurs emmènent leur famille avec eux. Sur les 50,651 voyageurs, en 1854, 36,902 appartenaient au sexe masculin, 13,749 au sexe féminin; — 38,620 étaient des majeurs de plus de 21 ans; 12,031 avaient moins de cet âge; — 21,283 étaient mariés; 29,077 ne l'étaient pas; on n'avait pas eu de renseignements pour les 291 autres. Sur 44,999 individus dont on a pu constater la profession, 2,414 étaient des domestiques; 9,701 des ouvriers et artisans industriels; 4,860 des cultivateurs; 8,607 des marchands et négociants; 5,965 exerçaient des professions libérales; 9,560 s'étaient désignés sous le titre de propriétaire ou rentier; enfin, 3,891 avaient déclaré n'avoir pas de profession. Si l'on considère comme émigrants, dans le sens ordinaire du mot, les cultivateurs, les ouvriers et artisans industriels, leur nombre se serait élevé, en 1854, à 20,897, ou 41 pour 100 du total des voyageurs. On constate, en 1854, par rapport à 1853, une augmentation notable des voyageurs de cette catégorie et une diminution pour les autres professions. Les ouvriers et artisans industriels se sont accrus de 17.63 pour 100; quant aux cultivateurs, ils ont

doublé. Ce résultat appelle l'attention comme l'indice d'un mouvement de colonisation très-marqué.

Etudié au point de vue des pays de destination, le mouvement des voyageurs de 1854 donne lieu à d'intéressantes observations. D'abord le nombre des voyages en Europe, qui était de 69.19 pour 100 en 1853, est descendu à 57.88 en 1854, et de 30.31 le nombre des voyages hors d'Europe s'est élevé à 42.12 pour 100. Les pays qui ont le plus profité de cet accroissement sont : l'Amérique du Nord pour 1,251 voyageurs; l'Algérie pour 3,313 et l'Amérique du Sud pour 2,811.

Les pays de destination se rangent ainsi qu'il suit, par ordre d'importance : l'Algérie occupe le premier rang (16.13 pour 100); viennent ensuite l'Amérique du Nord (13.32); la Grande-Bretagne (12.78); l'Italie (12.48); la Belgique et la Hollande (10.70); l'Amérique du Sud (10.23); l'Allemagne (7.93); la Suisse (7.56), et l'Espagne (5.57). Le nombre des voyageurs pour les autres pays est très-peu marqué. A l'exception du département de la Seine qui envoie le plus grand nombre (absolu et relatif) de voyageurs à l'étranger, de quelques grands centres d'affaires, comme Marseille et Lyon, et du département du Cantal où se manifeste une émigration régulière et périodique pour l'Espagne, ce sont les départements frontières qui délivrent le plus grand nombre des passe-ports pour les pays d'Europe.

L'émigration française de 1854 pour l'Algérie est fournie, pour les 3/4, par les vigoureuses populations de l'est et du nord-est (Franche-Comté, Alsace et Lorraine); pour l'autre quart, par les départements pyrénéens et par les départements riverains ou presque riverains du cours supérieur de la Garonne, ainsi que du cours inférieur du Rhône. Marseille et le département de la Seine envoient également un certain nombre de voyageurs en Algérie; mais ce sont plutôt des voyageurs du commerce que des colons. C'est encore des départements de l'est et du nord-est que partent le plus grand nombre des Français qui se rendent dans l'Amérique du Nord, tandis que l'émigration pour l'Amérique du Sud se recrute, pour les 3/5, dans les départements pyrénéens. Enfin, 70 pour 100 des voyageurs pour nos colonies transatlantiques sont fournis par les départements du littoral de l'Océan et de la Méditerranée.

Une observation intéressante nous a paru résulter de cette étude du mouvement extérieur de la population française, c'est que l'émigration proprement dite, malgré l'accroissement accidentel dont elle a été l'objet en 1854, n'a, au moins jusqu'à présent, aucune importance en France. Les causes en sont diverses. Nous considérons comme les deux plus considérables : d'abord le faible accroissement de notre population qui tend plutôt à rester en deçà des subsistances qu'à les dépasser; puis le morcellement du sol, qui rattachera toujours à notre pays, par le lien indestructible de la propriété, la plus grande partie de sa population.

A. LEGOYT.

DE L'IMMIGRATION
DES INDIENS, DES CHINOIS ET DES NÈGRES
EN ALGÉRIE.

Je ne dois pas regretter d'avoir émis quelques observations sur les articles de MM. Léon Chemin-Dupontès et Privat, relatifs à l'Algérie [1], puisqu'elles ont provoqué deux répliques, instructives l'une et l'autre, quoique à des titres différents. M. Chemin-Dupontès, fidèle à son nom et à ses précédents, a donné une nouvelle et plus expresse adhésion à la réforme douanière que j'ai signalée comme une des conditions fondamentales de l'essor de l'Algérie. Quant à M. Privat, après avoir, dans son premier article, appelé seulement les émigrants du littoral méditerranéen au secours des « cent mille familles indigènes qui promènent leur impuissance (j'avais compris leur oisiveté!) à travers le sol algérien, » il a décidément franchi l'horizon trop étroit de l'Afrique et de l'Europe, pour mettre en scène l'immigration indo-chinoise. Ceci est une perspective tout à fait imprévue, au sujet de laquelle la rédaction du *Journal des Economistes* a réservé son opinion. Sage réserve, car il n'est peut-être aucun expédient, parmi ceux que les esprits inventifs imaginent chaque jour pour sauver l'Algérie, qui mérite une plus absolue réprobation. Non-seulement l'on menace ainsi la colonie d'une déchéance sociale en voulant lui imposer une population dégradée, destinée à y vivre en dehors de la famille et de la propriété, inférieure sous tous les rapports aux populations arabes et européennes, mais l'on semble oublier que la science économique a toujours glorifié la liberté dans le travail, et condamné l'immixtion des gouvernements dans les affaires privées. Puisque néanmoins cette entreprise a trouvé un écrivain honorable pour l'appuyer, et qu'elle a même souri, nous devons l'avouer, à quelques fonctionnaires tant en France qu'en Algérie, qu'il me soit permis d'en signaler ici les vices et les périls.

Un mot d'abord sur l'origine de ce projet. Il naquit, il y a deux ans, dans l'esprit d'un ancien planteur de la Réunion, aujourd'hui armateur, qui en développa les mérites dans deux écrits que j'ai sous les yeux [2].

[1] *Journal des Economistes*, livraison de février 1858.

[2] N° 1. *De la culture du coton en Algérie suivant le système pratiqué dans les*

En même temps que l'auteur conseillait au gouvernement de peupler l'Algérie de *coolies* asiatiques, il offrait de les introduire, sous la condition d'une prime par tête d'immigrant ; cette offre était en outre accompagnée d'une demande en concession gratuite de 3,000 hectares de terres dans la plaine de l'Habra, la plus fertile de l'Algérie. Tel est l'acte de naissance de l'immigration indo-chinoise : nous voulons bien que le patriotisme lui ait donné la vie ; mais elle a eu le malheur de prendre la forme d'une spéculation. Ce cachet financier n'incrimine, à la vérité, ni l'inventeur ni l'idée ; seulement le gouvernement, le pays, la science sont invités à se tenir de plus près en garde contre des allégations qui doivent aboutir à une magnifique affaire d'argent pour celui qui les invoque.

M. Privat obéit, j'en suis convaincu, à des sentiments plus désintéressés : homme de lettres, et non armateur, il ne poursuit que le juste, le vrai et le bien. Comme néanmoins il adopte dans toute son intégrité le projet, ainsi que les arguments de M. Malavois, on me permettra de mettre en cause le véritable inventeur, dont les écrits appartiennent d'ailleurs à la publicité.

Ces explications données, je déclare sans détour que du système Malavois je répudie tout : les principes et les conséquences, les idées et les chiffres. Je nie qu'il y ait aucune parité de situation entre l'Algérie et les autres colonies. J'affirme que l'immigration indo-chinoise, patronnée par le gouvernement, serait un fléau pour l'Algérie, à tous les points de vue, sans aucune compensation.

Contre le principe même du projet, je rappelle d'abord les axiomes de la science qu'il méconnaît. C'est avec douleur que M. Malavois constate « que la France paye aux planteurs étrangers un *tribut* de 130 à 140 millions de francs pour les 80 millions de kilogrammes de coton qu'elle consomme, » et c'est pour affranchir sa patrie d'un tel tribut qu'il propose son plan. M. Privat répète, de son côté, que « tous les Etats manufacturiers de l'Europe sont *tributaires* de l'Union américaine pour le coton. » Cette expression n'est point ici une simple métaphore, c'est un argument à l'adresse du patriotisme des lecteurs et de l'administration. Dans le *Journal des Economistes* on est dispensé de réfuter longuement de telles hérésies. Qu'il suffise de dire en une ligne qu'un tribut est une contribution sans équivalent payée en signe de dépendance. Est-ce que la France, en retour des 130 à 140 millions de francs qu'elle donne pour le coton, ne reçoit rien ? Est-ce que les Etats-Unis, de leur côté, ne nous payent pas tribut pour nos vins, nos soieries, nos

---

colonies, par M. Malavois, ancien colon et armateur. Paris, Blondeau, 1856, douze pages in-4.

N° 2. *Organisation d'un établissement colonial suivant le système pratiqué dans les colonies*, par M. Malavois, ancien colon et armateur. Paris, Blondeau, 1856, vingt-trois pages in-4.

modes, etc.? Ou plutôt n'y a-t-il pas là, de part et d'autre, un simple courant d'échanges, sans honte ni perte pour qui que ce soit?

Ne veut-on constater qu'une simple dépendance et procurer la liberté industrielle de la France, de l'Europe même, compromises, dit-on, dans le présent et surtout dans l'avenir, par la chaîne de coton qui les lie aux Etats-Unis? Cette dépendance ne découle pas du coton seul, elle dérive de dix autres produits : elle n'est pas particulière aux peuples de l'ancien monde, l'Union américaine en subit à son tour la loi ; et plus elle développera son industrie, plus s'accroîtront les besoins, soit de matières premières, soit de débouchés, qui l'enchaîneront à l'Europe. Que le sort de nos manufactures fût compromis par la concurrence des Américains, qui fourniraient des tissus à meilleur prix, ce serait une des mille chances qu'amène la roue de la fortune commerciale dans ses évolutions; pour parer ce coup elles chercheraient et probablement trouveraient ailleurs la matière première ; car près du tiers de la surface du globe est propice à la culture du coton[1]. Il est vrai qu'elles deviendraient alors *tributaires* d'autres pays, mais tel est l'arrêt du destin, et il faut le bénir plutôt que de le maudire, car il sert de lien paix et de commerce entre les peuples.

Si donc il convient d'exciter la culture du coton en Algérie, ce n'est point pour dégager le patriotisme de l'humiliation d'un tribut, ni pour affranchir nos manufactures d'aucune dépendance, c'est uniquement parce qu'il est bon, et sage, et conforme aux harmonies naturelles, que toutes les aptitudes d'un sol et d'un climat soient exploitées, comme celles d'un homme, d'un peuple, d'une race. L'Union américaine s'abstiendrait de toute rivalité industrielle que l'Algérie n'en devrait pas moins prétendre à une part d'un débouché lucratif, comme font l'Egypte et le Brésil, qui n'ont pourtant à satisfaire aux commandes d'aucune métropole. Leur intérêt propre est une loi suffisante, et l'Algérie n'aurait à consulter que le sien, s'il était en opposition avec l'intérêt de la France. Heureusement, l'un et l'autre se confondent dans un heureux accord.

On conviendra, du reste, qu'il serait impossible d'assurer plus mal la fourniture du coton algérien aux fabriques françaises, que de la faire dépendre d'une population ouvrière recrutée à six mille lieues de distance. Subordonner le travail de nos champs algériens et de nos fabriques nationales aux mille accidents qui peuvent arrêter ou amoindrir ce mouvement d'immigration, serait les livrer à un véritable jeu de hasard. Aujourd'hui, c'est la Compagnie des Indes qui interdit la sortie de ses sujets, et un gouverneur chinois qui en fait de même pour ses administrés; ce sont les colonies anglaises et françaises, placées plus près des sources d'émigration, qui absorbent tous les bras disponibles, et ne

[1] Ses limites extrêmes sont, au nord et au sud, au voisinage du 36e degré de latitude ; soit une aire totale de 72 degrés sur toute la circonférence du globe.

peuvent même en obtenir assez pour leurs besoins. Un autre jour, c'est l'insurrection des cipayes ou le blocus de la Chine qui s'opposent aux départs ; puis les travaux publics qui retiennent les ouvriers sur place, ou l'attrait de l'or australien et californien qui les détourne au loin, sans compter les caprices, les inquiétudes, les préventions qui peuvent agir sur une population bien ou mal informée du sort qui l'attend dans un monde dont elle ne peut se former aucune idée ! Que l'on ajoute les lenteurs et les dangers de tout genre d'une navigation de cinq à six mois et les chances de l'acclimatation sous de nouveaux cieux, et l'on avouera que les manufacturiers français, livrés à de tels risques, devraient se sentir, comme les propriétaires algériens, plus que jamais inquiets de la régularité de leurs travaux.

Même oubli des préceptes de la science en fait d'intervention gouvernementale. Que les spéculateurs s'ingénient à importer en Algérie des coolies asiatiques, à leurs frais et risques, nous n'y voyons pas grand mal : au bout d'un convoi ils en auront assez. Mais le projet Malavois ne l'entend pas ainsi : il repose en entier sur le concours de l'Etat. Si l'Etat ne s'en mêle, point de coolies ! La concession gratuite de terres, qui ne tarderont pas à valoir un million de francs, n'est qu'une première forme de subvention : on veut, en outre, une prime par tête d'immigrant ; on voudra certainement que le rapatriement se fasse aux frais et par les soins de l'Etat, car il s'agit d'un voyage de six à sept mille lieues qui enlèverait aux particuliers tous leurs bénéfices. L'Etat devra de plus sanctionner les contrats pour les protéger contre tout recours pour fraude et dol ; il devra décréter des règlements spéciaux, multiplier ses surveillants et ses gendarmes, créer des inspecteurs, élargir les prisons, etc., pour maintenir par la force un régime fondé sur l'aliénation de la liberté. Comme toujours en France, l'Etat sera la vache laitière dont les larges mamelles devront nourrir la spéculation indo-chinoise, fort incapable de vivre par elle-même. Que les entrepreneurs de transports le prétendent ainsi, on doit s'y attendre ! mais un écrivain qui proclame avec raison « que l'Algérie doit être enfin délivrée du communisme administratif qui veut tout réglementer, tout dominer, » devrait-il donc s'associer à leurs vœux ?

L'écart de logique n'est pas moindre au sujet de la liberté des engagements, si ouvertement reniée en cette occasion. Nous regrettons que M. Privat n'ait pas laissé à l'ancien planteur de la Réunion, ancien propriétaire d'esclaves, le soin de vanter « l'organisation de la production par l'établissement de grands ateliers agricoles, *peuplés de travailleurs disciplinés*, résidant sur les plantations, et liés en vertu de contrats *sanctionnés par l'administration !* » Quel anachronisme, quel démenti à l'économie politique ! En Algérie comme en Europe, la société est parvenue, grâce à Dieu, à ce degré de civilisation où le travailleur débat librement les conditions de son travail ; il s'engage à son gré au

jour, à la semaine, au mois, à la saison ou à l'année, mais jamais au delà de ce dernier terme que dans des cas exceptionnels, appréciés en pleine connaissance de cause. Et les engagements se traitent d'homme à homme, sans que l'administration ait à intervenir que pour en assurer l'exécution. Voilà le droit commun en notre temps et en notre pays : je parle pour l'Algérie comme pour la France. De cette facilité de nouer et de dénouer les engagements, les patrons se trouvent aussi bien que les ouvriers, car ceux-ci, servant de plein gré, prêtent un concours plus loyal et plus actif. Or, de ce niveau élevé, on pense à nous rejeter dans le système de contrats à long terme, réglés, sanctionnés, surveillés par l'administration, stipulés par des gens qui, à raison de leur ignorance de la langue comme de l'écriture des étrangers, et surtout du pays où ils vont, ne peuvent donner qu'un consentement dérisoire ! Sous prétexte que « l'on est versé dans la connaissance des matières coloniales, » à défaut de l'esclavage, qui n'est plus présentable, on nous en offre une mauvaise contrefaçon, une manière de servage personnel ou de domesticité décennale ! Conseils de déchéance qui seront repoussés par quiconque sait que la liberté est non-seulement plus honnête et plus digne, mais plus vaillante au travail que la discipline forcée. Pour moi, qui ne connais les colonies que par les livres, mais qui ai un peu pratiqué la France et l'Algérie, je n'hésite pas à dire que ce qui serait mauvais pour l'une est mauvais pour l'autre, et que tout don des anciennes colonies à esclaves doit être suspect. Depuis un quart de siècle, l'Afrique française vit et grandit par le travail libre : qu'a-t-elle à faire de bras à demi serfs ?

Nous touchons à la source même de l'erreur qui a enfanté le projet Malavois : une prétendue similitude entre l'Algérie et les colonies européennes dans le reste du monde. Parce que dans celles-ci les contrats de cinq à dix ans ont été utiles, nécessaires peut-être, on veut qu'il en soit de même partout ! A conclure ainsi, on oublie les différences radicales d'histoire et de situation. Les colonies que nous appellerons lointaines, pour les embrasser toutes dans une seule désignation, étaient engagées dans les voies de l'esclavage, principe de toute leur organisation agricole, industrielle et sociale. Quand les travailleurs émancipés ont déserté les ateliers, il a bien fallu les remplacer par des bras étrangers. Mais une telle organisation est le legs d'un passé vicieux ; elle n'est point une solution bonne par elle-même, car elle entraîne pour le maître et pour l'administration une multitude de charges, de servitudes et d'ennuis, et pour l'ouvrier, la compression de ses légitimes désirs d'améliorer et d'élever sa position. Heureuses s'estimeraient les colonies si elles avaient à leur portée des réserves de population où elles pussent puiser à leur gré, en temps opportun, dans la mesure de leurs besoins, n'imposant et ne subissant que des engagements à court terme ; elles se passeraient bien des coolies ! En Algérie, j'ai toujours vu préférer, pour les emplois qui s'y prêtent, les engagements les plus brefs, même au jour le jour. L'homme qui se

sent libre et touche sa solde tous les soirs, au plus tard toutes les semaines ou tous les mois, travaille bien plus allègrement que celui qui pendant toute l'année gémit sur sa liberté aliénée à vil prix.

Il faut dire qu'ici l'on n'est pas réduit aux dures nécessités des autres colonies. Les Européens, n'y ayant pas pratiqué l'esclavage, n'y ont pas vu le vide se faire autour d'eux par l'émancipation : au contraire, Arabes et Kabyles entrent volontiers en accord avec eux par des conventions de salaire fixe, de colonage partiaire, de fermage : pour voir se multiplier ces contrats, il suffit de ne pas s'y opposer. En second lieu, les Etats avoisinants de Tunis et de Maroc, ce dernier surtout, fournissent un autre contingent, à la fois nombreux et laborieux, de travailleurs auxiliaires. Enfin, les diverses nations de l'Europe, et surtout celles du littoral de la Méditerranée, alimentent une immigration dont le chiffre atteindra tel niveau que l'on voudra. M. Privat était bien inspiré lorsque, dans son premier article, il énumérait ces pionniers piémontais, lucquois, parmesans, modenois, lombards, siciliens, maltais, espagnols, tous robustes, laborieux, sobres, qui accourraient si on les appelait ou si on leur faisait des conditions faciles d'établissement. Il peut y joindre aussi les travailleurs français, suisses et allemands, qui, sans être acclimatés d'avance au même degré, n'en deviennent pas moins, en très-peu de temps, des colons d'élite.

Ainsi entourée, l'Algérie n'est point évidemment sous le coup des mêmes embarras que les anciennes colonies à esclaves : tandis que celles-ci interrogent tous les coins de l'horizon pour découvrir quelques rares auxiliaires, l'Algérie n'a que l'embarras du choix. Il est vrai que les émigrants européens sont quelque peu plus exigeants que les Asiatiques : ils aspirent à la propriété ; ils prétendent venir en famille ; ils réclament des droits, des libertés, des garanties ; ils préfèrent le régime civil au régime militaire ; ils ont une voix et une plume pour se plai ndre : M. Privat laisse certainement à d'autres le soin de trouver leurs exigences abusives !

Pour moi, dans ce contraste, je vois un titre de préférence pour les Européens, une cause d'exclusion pour les Asiatiques. Avec la famille et la propriété, avec l'égalité des droits et le sentiment de la dignité humaine, une société se fonde sur des bases honorables et solides ; les éléments variés de la population se rapprochent et se mêlent ; chacun monte ou descend, suivant ses mérites, les échelons multiples de la hiérarchie sociale, comme se classent dans un vase les liquides d'inégale pesanteur ; les serviteurs d'aujourd'hui peuvent devenir les patrons du lendemain ; entre les uns et les autres s'établissent des alliances d'intérêt, d'amitié, de travail, qui, cimentées par une langue et une religion communes, ou sœurs tout au moins, constituent l'unité de la population. Les émigrants sont, ou ils deviennent tôt ou tard, des pères de famille, des propriétaires, des citoyens, qui confondent leur avenir avec

celui du pays qu'ils acceptent pour leur patrie adoptive. En eux, sans distinction d'origine, toutes les carrières publiques et privées trouvent à se recruter. Viennent les jours d'insurrection à l'intérieur ou d'attaque à l'extérieur, tous ces hommes, simples travailleurs ou maîtres, se lèveront pour défendre vaillamment le drapeau qui protége leurs maisons, leurs champs, leur travail. C'est ainsi qu'une population européenne, transplantée en Algérie, héritant de dix-huit siècles de civilisation chrétienne, comprendra ses devoirs, ses droits et ses intérêts. Elle sera une force pour la colonie comme pour la métropole.

Que nous donneront, de leur côté, les populations asiatiques ? Au lieu de consciences dont le christianisme ait éclairé le sens moral, nous aurons des esprits abrutis et des cœurs dépravés par les plus dégradantes superstitions du bouddhisme. Au lieu de la vie de famille avec ses chastes influences, nous aurons un célibat contre nature, qui se vautre en de monstrueuses immoralités ; on ne peut les décrire, mais on peut les soupçonner, car M. Malavois, reconnaissant que les Chinoises n'émigrent point, s'engage, pour compatir aux faiblesses de l'humaine nature, à recruter deux Indiennes pour dix Chinois : notez que jamais Chinois n'épousa une Indienne ! La population se divisera en deux castes : d'un côté les planteurs, les *employeurs*, de l'autre les engagés, les *coolies* : chaque race se mouvant dans un cercle d'idées, de sentiments, d'habitudes à part. De l'esclavage, le nom et la chaîne perpétuelle ont disparu; mais l'odieuse institution survit dans les mœurs, dans le langage même [1], car elle passe dans les esprits, les caractères, les intérêts, et se manifeste par le contraste des types physiques. De là des inquiétudes incessantes pour la sécurité publique, et des forfaits qui épouvantent [2]. A tous ces malheurs, qui sont l'expiation d'un régime mauvais, il faut ajouter la terreur qu'inspire la chance permanente du choléra, compagnon fréquent des convois d'émigrants. Quelle différence en Algérie ! Là, tout propriétaire, pénétré des habitudes de la démocratie ou des sentiments du christianisme, vit paternellement ou familièrement avec ses ouvriers; loin de les vouer à un éternel prolétariat, il leur tend une main amicale pour les aider à gravir les échelons successifs de l'épargne, de l'assistance mutuelle, de la propriété, du bien-être. Par de tels actes et de tels sentiments, la fortune privée et publique s'assure mieux que dans les colonies par de longs engagements, et mieux surtout s'établissent la moralité

---

[1] Dans un article de M. Le Pelletier de Saint-Remy, publié dans le numéro du 1er janvier de la *Revue des Deux-Mondes*, on lit, à propos de la Réunion : « L'étranger qui arrive dans cette belle colonie est péniblement étonné d'entendre *raisonner* de la vente et de l'achat des *coolies*, du haut prix qu'ils valent. » Page 100.

[2] Les journaux de la Réunion sont remplis de plaintes sur l'effrayant accroissement de criminalité dû à l'immigration asiatique.

des âmes, la sécurité des existences, l'indépendance du pays, l'accroissement de la population.

Sous le rapport purement économique, le système Malavois ne porte pas une moindre atteinte à l'intérêt public, en ce qu'il tend à soustraire la majeure partie des salaires à une consommation reproductive pour les enfouir d'abord en terre, et puis, au jour du rapatriement, les emporter vers l'Orient. C'est l'*absentéisme* des salariés, non moins funeste à la prospérité générale que l'*absentéisme* des propriétaires. Il ne saurait, en effet, être indifférent pour un pays que les salaires, dépensés sur place, alimentent le commerce et par contre-coup la production, ou qu'ils aillent s'enterrer dans l'Inde et la Chine. Le premier emploi vivifie un pays; le second l'épuise. En Algérie, l'on se plaint déjà, non sans quelque fondement, que les Arabes enfouissent l'argent de leurs gains. Que serait-ce si la masse des populations laborieuses se livrait aux mêmes pratiques? Et qu'adviendrait-il alors de l'important débouché que les consommations coloniales offrent à l'industrie locale et métropolitaine?

Le système Malavois se trouve donc condamné par la science, par la politique, par la morale, par l'intérêt de l'Algérie et de la France. De quels prétextes se couvre-t-il pour séduire quelques esprits? Nous en connaissons quatre : la prospérité des colonies où il règne, le climat tropical de l'Algérie, l'insuffisance de l'immigration européenne, enfin les exigences de la culture cotonnière. Il me reste à faire justice de ces allégations.

Aux travailleurs asiatiques, dit-on, est due la prospérité des colonies depuis l'émancipation. En huit ans, la Réunion a vu sa production de sucre s'élever de 20 millions de kilogrammes à 60. A Maurice, la même production a monté, en vingt-quatre ans, de 25 millions de kilogrammes à 100. Sans discuter les éléments multiples qui ont concouru à ces résultats, je les admets et je ne saurais y voir la glorification des Asiatiques: ils prouvent seulement deux vérités bien connues d'avance. Premièrement, l'esclavage, jadis vanté par tous les planteurs et aujourd'hui encore regretté de quelques-uns, était un si pitoyable régime, qu'il a suffi de l'organisation la plus informe, mais imprégnée de tant soit peu de liberté, pour obtenir plus et mieux, d'où l'on est en droit de conclure que la pleine liberté donnerait bien mieux encore. Secondement, cette expérience constate que la production s'élève en proportion du nombre des producteurs, vérité arithmétique que nul ne songe à nier. A Maurice, par exemple, dont nous avons sous les yeux le dernier recensement, l'on comptait, en 1851, 77,996 Indiens, nombre qui, en 1857, est monté à 142,000, en même temps que les trois cinquièmes des noirs, anciens apprentis, sont restés fidèles au travail. Comment n'y aurait-il pas accroissement de production, quand les bras ont plus que triplé? Mais en d'autres colonies où le recrutement a été faible, telles que les Indes oc-

cidentales, la production a suivi un déclin proportionnel. C'est donc une simple affaire de personnel plus ou moins nombreux.

Sous le rapport des progrès accomplis, l'Algérie a-t-elle rien à envier aux autres colonies? Les bras libres s'y sont-ils montrés inférieurs aux bras esclaves ou serfs des pays lointains? Sa production ne s'est-elle pas accrue aussi vite qu'à Maurice et à Bourbon? Pour toute réponse nous renvoyons aux chiffres donnés par M. Chemin-Dupontès[1]. On y lira que le total des échanges de l'Algérie, qui était de 9 millions en 1831, a atteint, en 1856, le chiffre énorme de 223 millions. L'exportation seule, qui est le côté essentiel, après avoir débuté par 2 millions en 1831, dépasse 47 millions en 1856. A côté de ces progrès, ceux des colonies paraissent modestes. Aussi le *Tableau du commerce de la France* constate-t-il, depuis nombre d'années, que sur les 9 centièmes des échanges de la France qui reviennent aux colonies, l'Algérie seule en revendique près de la moitié. Ce rapprochement est instructif et mérite d'être reproduit ici; nous nous bornerons à l'année 1856 (commerce général avec la France, valeurs officielles).

Algérie		179 millions de francs.
Réunion	57.»	
Martinique	42.8	
Guadeloupe	31.3	
Sénégal	26.1	192.6
Possessions de l'Inde	15.6	
Saint-Pierre, Miquelon et pêcheries	14.2	
Guyane	5.6	

Si l'on considère que l'Algérie de 1830 n'était que la régence d'Alger, dont les transactions avec l'Europe roulaient autour de 1,500,000 francs, on reconnaîtra que ce n'est pas elle qu'il faut envoyer à l'école des autres colonies, mais celles-ci à l'école de l'Algérie. Quelles que soient les causes multiples de cette différence d'essor, et nous n'entendons pas les rapporter toutes au système du travail libre, on ne peut nier qu'il s'y soit montré apte à faire fructifier les dons de la nature et les sacrifices de la métropole.

De ce simple tableau découle aussi la réponse à l'objection tirée du climat, qui serait incompatible avec la peau européenne, ce qui rendrait indispensables les races asiatiques. Cet étrange argument n'est ni de M. Privat, ni de M. Malavois, je dois le dire; je l'ai rencontré dans un journal du Havre, qui exaltait le projet de ce dernier. Il est en rapport avec tous les dithyrambes bucoliques chantés jadis en l'honneur de l'Algérie, qui, à titre de colonie tropicale, devait fournir à la France toutes les richesses de la zone torride : le café, le sucre, la vanille, les épices,

[1] Livraison de janvier 1858, page 114.

l'indigo, sans compter le coton et tout le reste. Les protectionnistes se firent les fervents prôneurs d'une illusion qui les rassurait contre la concurrence des similaires algériens. « Que l'Algérie, criaient les échos du maréchal Bugeaud, aussi médiocre colonisateur qu'habile guerrier, se garde bien de s'adonner à l'élève du bétail, à la culture des céréales et de la vigne! La France n'a pas conquis cette terre pour se donner une rivale; de la soie, de l'huile pour compléter nos provisions, et puis des plantes intertropicales, voilà le cadre dans lequel l'Algérie doit se tenir. » En ces lignes se résume l'esprit de toute une phase de notre occupation. Or, il se trouve aujourd'hui démontré jusqu'à l'évidence que le climat de l'Algérie n'a rien de commun avec celui des tropiques, ce que le simple aspect de la carte aurait bien dû faire soupçonner. Vingt ans d'observations météorologiques ont constaté que ce climat est à peu de chose près celui de tout le bassin méditerranéen, intermédiaire entre les climats de la zone torride et ceux de la zone tempérée, mais bien plus rapproché de ces derniers. Les observations botaniques ont établi l'identité de la flore algérienne avec celle de l'Europe méridionale; des plantes propres au tropique et à l'équateur, on n'en a pas découvert dans le Tell une seule venant spontanément; et l'agriculture, obéissant d'instinct à ces lois naturelles, n'a introduit ou du moins n'a cultivé avec succès, sur une grande échelle, que des végétaux de l'Espagne, de la France, de l'Italie : les céréales, les vignes, le tabac, l'olivier, le mûrier. Les arbres fruitiers sont les mêmes qu'en Europe, à l'exception du dattier, qui appartient au Sahara, et ne fructifie qu'imparfaitement dans le Tell. Que l'Algérie en ait moins de valeur pour la France, nous en doutons, car celle-ci se croirait certes enrichie par l'annexion de l'Espagne et de l'Italie qui sont des pays analogues à l'Afrique du nord. Quoi qu'il en soit, telle est la réalité devant laquelle il n'est plus permis de parler du soleil tropical, du climat tropical de notre colonie. Qu'il n'en soit pas moins favorable aux hommes qu'aux végétaux et aux animaux d'Europe, il suffit d'ouvrir les yeux et de parcourir le pays pour s'en convaincre, ou bien encore de consulter l'histoire, qui nous montre les Romains y résidant pendant quatre siècles et y devenant centenaires[1], les Vandales s'y mêlant aux populations indigènes, les Espagnols s'y fixant. Quant aux Européens de nos jours, la présence de 70,000 soldats et de 160,000 Européens, à des conditions de mortalité à très-peu près pareilles à celles de la France, répond suffisamment aux préjugés d'un autre temps. Du reste, les médecins en font aujourd'hui justice : c'est à Alger qu'ils envoient leurs malades pour se rétablir. Depuis quelques hivers, les Anglais y affluent. C'est peut-être pour les Indiens et les Chinois, habitués à un climat plus chaud, que l'acclimatation serait longue et difficile.

---

[1] C'est un fait qu'attestent de nombreuses inscriptions funéraires.

Il importe peu, insiste-t-on, que les Européens conviennent au pays, si en fait le pays ne leur convient pas. Le cri universel de l'Algérie est le manque de bras : n'est-ce pas une preuve qu'on ne peut compter sur l'immigration européenne pour élever l'offre du travail au niveau de la demande ?

Toute spécieuse que paraisse cette objection, elle manque de solidité. D'abord le fait, quoique réel, doit être réduit à ses vraies proportions. Dans la campagne de 1857, on avait, dans la province d'Oran, des journées d'excellents ouvriers, les Marocains, pour 2 francs à 2 fr. 50 c. par jour : taux élevé sans doute, mais qui, pour la saison d'été, n'a rien d'exorbitant, et ne témoigne pas d'une rareté absolue. En général, quiconque paye régulièrement et loyalement ses travailleurs en trouve suivant ses besoins, sauf au moment des récoltes, époque d'embarras, même dans les pays les mieux peuplés. Il est juste toutefois de reconnaître que la main-d'œuvre est généralement en déficit plutôt qu'en excès, et que les colons aspirent à un accroissement de population qui vienne à leur secours. Est-il vrai que l'Europe leur refuse des auxiliaires ? L'histoire de l'Algérie dément cette supposition.

Depuis vingt ans, l'administration a trois fois seulement fait appel à l'immigration française : en 1838, pendant la paix qui suivit le traité de la Tafna; en 1842 et 1843, lors de la construction des villages du Sahel d'Alger ; en 1848, lors de la création des colonies parisiennes. Dans ces trois circonstances, l'appel fut si bien entendu que la plus grande partie des demandes ne put être admise. Hors ces trois cas, l'administration, tout en encourageant avec une grande bienveillance les individus et les familles qui témoignaient l'intention de s'établir en Algérie, s'est abstenue des grands moyens employés par les Etats qui veulent pousser à l'immigration : tels sont la publicité dans les journaux officiels et les ordres transmis aux consuls nationaux. Au contraire, elle a adressé aux préfets des instructions destinées à un sévère triage parmi les étrangers qui veulent passer en Algérie : ceux-ci doivent justifier de ressources pécuniaires assez élevées. En 1854, le représentant du ministère de la guerre dans la Commission de l'émigration a déclaré que le gouvernement ne croyait pas le moment venu de détourner vers l'Afrique le courant d'hommes qui s'écoule vers l'Amérique. Depuis lors, cette attitude de neutralité n'a pas changé. On ne peut dire, en conséquence, que les appels à l'émigration européenne aient échoué ; il n'en a jamais été adressé aucun.

Et néanmoins, malgré cette réserve, un mouvement très-prononcé dirige tous les ans bon nombre d'hommes et de familles vers le littoral africain. Beaucoup partent, malheureusement peu restent, ainsi que le constate le relevé suivant, que je dresse d'après le *Tableau de situation des établissements français en Algérie*[1].

---

[1] Cette publication ne contient le mouvement des arrivées et des départs que

	Arrivés.	Repartis.
1853.....	31,020	21,215
1854.....	36,168	26,395

Les journaux algériens ont signalé, dans les années suivantes, un mouvement fort prononcé de retour dont les chiffres officiels ne sont pas encore connus. On voit que si l'Algérie ne se peuple pas rapidement, ce n'est pas qu'elle n'exerce une attraction sur les régions avoisinantes. Mais les conditions qui fixent l'homme dans un pays font défaut.

De ces conditions, les unes sont politiques, les autres économiques. On a attribué une grande influence au caractère militaire du gouvernement algérien. Tout en souhaitant vivement l'extension de l'administration civile, je dois sincèrement déclarer qu'à mes yeux cette cause n'exerce qu'une influence secondaire sur l'émigration. Les populations émigrantes de toute l'Europe, sauf celles d'Angleterre et de Belgique, qui n'ont jamais compté pour beaucoup dans le recrutement algérien, se préoccupent fort peu du régime politique, lorsque, d'ailleurs, le régime économique les satisfait. Et quant aux capitalistes, les garanties d'ordre, même excessives, ne leur ont jamais donné de souci. Le vice des conditions économiques explique surabondamment cette mobilité incessante de l'élément qui a émigré : la propriété du sol y est d'un accès très-difficile, et, ce qui est pire, elle est généralement et presque indéfiniment provisoire. Il n'en faut pas davantage pour éloigner une portion très-importante de l'émigration : celle qui vise à acquérir des intérêts immobiliers[1]. Or, on comprend, sans longues explications, que c'est surtout le capital qui alimente le travail, que c'est la population propriétaire qui occupe et maintient la population ouvrière : où la première manque, la seconde ne vient pas, ou ne fait que passer. C'est un mal grave, sans doute, qu'un milieu économique aussi défavorable au peuplement de l'Algérie, mais un mal passager de sa nature : des lois et ordonnances l'ont fait ; d'autres lois et ordonnances peuvent le défaire. En résumé, quand on aura employé les moyens usités par tous les gouvernements qui veulent sérieusement l'immigration, si ces moyens se montrent impuissants, alors on pourra invoquer la répulsion des Européens pour l'Algérie et penser à l'Asie ; jusque-là on n'en a aucun droit, car l'expérience, sainement interprétée, témoigne au contraire d'une sympathie manifeste.

Reste la culture du coton, comme dernier prétexte à l'immigration des Asiatiques. Eux seuls, dit-on, peuvent et savent le produire à aussi bon

---

pour les années 1853 et 1854. — Elle ne distingue pas entre les simples voyageurs et les émigrants, ce qui ne permet pas d'en tirer des conclusions bien précises.

[1] Je renvoie, pour le développement de cette thèse, à mon article sur *la Concession et la vente des terres de colonisation*, inséré dans le *Journal des Economistes*, livraisons des 15 septembre et 15 octobre 1857.

marché que les pays d'esclavage. A première vue, on doit s'étonner de la situation exceptionnelle faite à une seule plante. Voilà un pays où tous les autres produits, bestiaux, céréales, vignes, garances, olives, tabacs, sorgho, etc., soutiennent la concurrence de tous leurs similaires du globe, et le coton seul réclamerait un régime tout autre : le régime du servage personnel ! A ce prix, l'Algérie aimera mieux s'en passer, car les nations, pas plus que les individus, ne vivent seulement d'argent ! Elle n'en a pas besoin, car elle trouve des profits pareils dans dix autres cultures. Et la métropole n'a pas le droit, pour le seul intérêt de ses fabriques, de lui inoculer un venin de corruption et de dégénérescence, au moyen d'une population aussi moralement pervertie que celle de l'extrême Orient, de lui susciter les embarras qui naissent du mélange de populations, les unes libres, les autres plus ou moins asservies.

En présence de pareilles prétentions, il importe au plus haut degré de peser bien exactement le rôle que le coton est appelé à jouer dans l'agriculture algérienne. Puisque les indications que j'ai fournies n'ont pas été acceptées sans réserve, je leur donnerai plus de précision et d'autorité.

Dans quelle mesure le cotonnier peut-il être cultivé en Algérie? M. Privat maintient que 5 millions d'hectares lui conviennent, je limite cette étendue à 1 million. Comme la culture n'atteint aujourd'hui que 1,600 hectares, la discussion serait oiseuse et presque ridicule, faute d'à-propos, si elle n'impliquait une divergence d'idées théoriques. Que le coton végète et fleurisse sur 5 millions d'hectares, ce ne serait même pas assez dire, car toute l'Algérie lui est propice ; mais, pour constituer une culture lucrative, il faut que sa pleine fructification s'opère avec la même facilité qu'en Amérique, dans la période estivale, qui s'étend à peu près du 15 avril au 15 décembre, entre les fraîcheurs du printemps et les pluies de l'hiver. Or, une telle condition n'existe que dans les plaines basses et les coteaux du Tell inférieurs à 300 ou 400 mètres d'altitude, et en outre dans les lieux bien exposés au soleil. C'est là une cause de limitation que l'on ne peut vaincre. Je n'entrerai pas dans le détail, qui serait déplacé ici, des diverses localités de l'Algérie propices à la culture du coton : je les ai énumérées dans un mémoire spécial sur ce sujet, auquel je renvoie [1]; mais je me borne à redire que cette superficie ne saurait dépasser 1 million d'hectares, soit cinq fois la Métidja tout entière. Je ne parle pas du Sahara, à cause de la distance, laquelle se traduit en frais de transport que ne pourra supporter de longtemps une matière aussi encombrante et aussi peu chère que le coton.

Mais ce chiffre de 1 million d'hectares suffit à M. Privat pour ses calculs et ses espérances, car au rendement de 400 à 500 kilogrammes (net) à l'hectare, on obtiendra, pense-t-il, de 400 à 500 millions de kilogrammes,

[1] *Notice sur la culture du coton en Algérie*, dans mon *Tableau de l'Algérie*.

juste l'équivalent de ce que vendent les Etats-Unis à l'Europe. Autant d'illusions que je dois dissiper, à mon grand regret, car nul ne serait plus charmé de voir l'Algérie si bien dotée.

Un million d'hectares de terres à coton, *en Algérie,* ne permet la culture que de 100,000 hectares au plus, ai-je dit, et cela pour une dizaine de bonnes raisons. Même aux Etats-Unis, les planteurs ne mettent en coton que la sixième ou huitième partie de leurs fermes[1]. Ainsi le veulent les nécessités de l'assolement et la part à faire aux plantes alimentaires. A ces exigences, qui seront les mêmes partout, je pense que le climat de l'Algérie ajoute l'irrigation. Ma conviction à cet égard repose sur ce que j'ai vu, entendu et lu. Dans toutes les cultures de coton auxquelles j'ai pris part, soit personnellement, soit par mes coïntéressés, nous avons dû toujours beaucoup arroser pour beaucoup récolter. Secrétaire, en 1854, de la Commission chargée de décerner le prix impérial de 20,000 francs, j'ai, pendant deux mois, parcouru les plus belles cotonnières de l'Algérie, en compagnie des juges les plus compétents, et notre rapport a dû constater la haute importance de l'irrigation. M. Hardy, directeur de la pépinière centrale, la prescrit, sinon comme indispensable, du moins comme extrêmement utile toujours et souvent nécessaire[2]. Or, il suffit de savoir que l'eau courante n'est rien moins que commune en Algérie pour comprendre à quel point la convenance de l'irrigation restreint les cultures. Fût-elle moins nécessaire, que les colons se garderaient bien de consacrer au coton toutes les terres qui peuvent en recevoir, car les bénéfices qu'il donne ne dépassent pas ceux des autres plantes industrielles, et la prudence invite à distribuer ses chances sur plusieurs objets. C'est ainsi qu'en ce moment la province d'Alger abandonne presque le coton pour le tabac, qui rapporte autant avec moins de mauvaises chances.

Quant au rendement, je l'ai porté à 300 ou 400 kilogrammes (net) par hectare, ce que M. Privat estime trop modique, car ce chiffre ne représente que la moitié de ce qui s'obtient aux Etats-Unis. Cependant il constate, dans le cours de son premier article, que les plantations des Etats-Unis couvrent 2 millions d'hectares et produisent 600 millions (net) de kilogrammes ; soit juste 300 kilogrammes par hectare. Si ce chiffre est un peu plus faible pour le courte-soie, il est trop fort pour le longue-soie, comme on peut s'en convaincre en remontant aux autorités[3]. Il est no-

[1] « En Louisiane, la plantation en coton n'est jamais que de 1/6 ou 1/8, quelquefois moins, de la superficie générale de son habitation. » (Capilliez, *Annales de la colonisation algérienne*, t. V, p. 374.)

[2] *Manuel du cultivateur du coton*, p. 2 de l'édition de 1856.

[3] On peut consulter, dans les *Annales de la colonisation algérienne*, les renseignements publiés par la Société industrielle de Mulhouse, t. VI, p. 34 et 303 ; les rapports de M. Elliott, t. VIII, p. 105 ; et t. X, p. 306 ; les rendements obtenus sur vingt-deux variétés cultivées au Hamma, t. XII, p. 17 ; le *Manuel* de M. Hardy, p. 46, etc.

toire, en Algérie, qu'une récolte de 1,000 à 1,200 kilogrammes brut à l'hectare, donnant à l'égrenage de 200 à 300 kilogrammes, est considérée comme un fort beau résultat.

Nous maintenons donc, dans toute leur sincérité, les proportions modestes quant aux surfaces que nous avons assignées au coton : un maximum de 100,000 hectares produisant de 180,000 à 200,000 balles environ, ou de 30 à 40 millions de kilogrammes de coton égrené, le dixième au plus des besoins de l'Europe, qui auront eux-mêmes décuplé quand la colonie aura atteint ce magnifique succès. Pour montrer quel chemin il reste à faire, nous dirons que la récolte de 1855 a donné seulement 667 balles pesant 71,203 kilogrammes, et celle de 1856, 658 balles pesant 70,000 kilogrammes, chiffres authentiques qui rendent fort suspectes les évaluations de 1,900 à 2,000 hectares auxquelles on portait la culture dans ces années[1]; si on les prenait au sérieux, cela ferait un rendement de moins de 40 kilogrammes (net) à l'hectare. Dira-t-on, ce qui est en partie vrai, que beaucoup de plantations ont avorté, ce sera avouer que, loin d'être une culture partout facile et sûre en Algérie, comme le blé ou le tabac, le coton est une culture délicate et difficile qui ne peut réussir que dans des conditions privilégiées. Du reste, même ainsi réduit à ses vraies proportions, il n'en est pas moins un produit de premier ordre, car 30 millions de kilogrammes, à 5 francs, prix que nous justifierons tout à l'heure, représentent une valeur de 150 millions de francs, dont l'importance n'est dépassée que par les céréales seules. La France y trouverait tout le longue-soie dont elle a besoin, avec une partie notable de courte-soie.

D'une trop lente initiation faut-il accuser, comme l'a fait M. Privat dans son premier article, la mesquinerie des moyens employés jusqu'à ce jour? Que l'on en juge! Le gouvernement achète (1858) tous les cotons des colons aux prix suivants par kilogramme :

Longue-soie.

	Non égrené.		Égrené.	
Surchoix.....	2 fr.	30 c.	11 f.	90 c.
Première qualité.....	2	»	11	»
Deuxième qualité.....	1	75	9	75
Troisième qualité.....	1	35	7	75

Courte-soie.

Surchoix.....	1 fr.	» c.	3 fr.	10 c.
Première qualité.....	»	90	2	90
Deuxième qualité.....	»	70	2	30

C'est le double à peu près de la valeur commerciale. En outre, il est

[1] En 1857, les évaluations tombent à 1,600 hectares. Rapport sur le prix impérial des cotons, *Moniteur* du 21 mars 1858.

alloué une prime de 20,000 francs pour les plus belles plantations, sans compter dans chaque province de nombreuses primes de 100 à 5,000 francs. A Alger, une prime spéciale est accordée par chaque surface de 20 à 100 ares ensemencée ; de plus, la graine est distribuée à tous les colons gratuitement. A vrai dire, si l'Etat a péché par quelque point, c'est par excès de munificence et d'intervention, et c'est pourquoi la surexcitation violente produite par de telles amorces a été suivie d'une stagnation, et même, dans la province d'Alger, d'une réaction manifeste. Des encouragements plus modérés, comme on a fait pour le tabac, eussent amené des résultats plus solides. Le tabac, au bout de dix ans, occupe 5,000 hectares, et il est aussi enraciné dans les mœurs que dans le sol.

Ces hauts prix ne doivent-ils pas faire craindre que jamais les colons algériens ne puissent obtenir le coton au prix marchand, et n'est-ce pas une dernière justification de l'immigration indo-chinoise qui seule peut soutenir la concurrence de l'esclavage ? C'est la conclusion à laquelle inclinent quelques esprits. Elle est doublement inexacte : 1° en ce que les colons algériens peuvent produire au prix commercial ; 2° en ce que les coolies ne peuvent produire à meilleur marché que les colons.

Si le prix du coton algérien ne devait pas dépasser, mis à quai à Liverpool, au Havre ou à Anvers, le prix de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 85 c. le kilogramme, comme le suppose M. Privat, les colons trouveraient dans toute autre culture plus de profit ; mais, grâce à Dieu, notre coton vaut mieux que cela. Les ventes aux enchères, faites au Havre, en 1855 et 1856, ont donné une moyenne, la première de 2 fr. 85 c. le kilogramme, et la seconde de 3 fr. 37 c.[1], malgré la baisse survenue quelques jours avant la vente. Sur cette moyenne a pesé, dans un sens très-défavorable, l'inexpérience générale des planteurs, quant à la culture, au triage et au classement. Cependant un grand nombre de balles de longue-soie se sont vendues entre 5 et 7 francs le kilogramme[2]. Or, il faut savoir que la variété longue-soie, le *sea-island*, privilége de la Géorgie et de la Caroline, qui n'en peuvent produire au delà de 30,000 balles, est précisément la variété la mieux appropriée au climat et au sol de l'Algérie, du moins dans la province d'Oran : dans cette région, les colons n'en cultivent pas d'autre et elle réussit aussi, quoiqu'à un moindre degré, dans le reste de l'Algérie.

Les témoignages les plus compétents et mieux encore les enchères

---

[1] Et non 1 fr. 85 c. et 2 fr. 37 c., comme il a été imprimé par erreur typographique dans le compte rendu d'une communication que j'ai faite à ce sujet à la Société centrale de colonisation. Je dois dire que ces moyennes ont été calculées par moi, à défaut de tout travail officiel sur ce point, sur les relevés des ventes publiés par les journaux.

[2] Voir les détails dans *le Centre africain*, numéro du 11 novembre 1857.

publiques l'ont mise au niveau des qualités des types similaires les plus parfaits. C'est sur elle que l'Algérie doit fonder ses espérances. Grâce à elle, une moyenne de 5 francs le kilogramme, alors qu'au bout de trois ans on obtient celle de 3 fr. 35 c., n'a rien que de très-probable. Si la variété longue-soie finit par être seule adoptée, ce qui est probable, du moins pour le centre et l'ouest de la colonie, la moyenne sera de 5 à 6 francs, prix qui peut satisfaire les colons, quand ils sauront obtenir régulièrement de 200 à 250 kilogrammes net à l'hectare. Elle correspond en effet au prix de 1 franc à 1 fr. 25 c. le kilogramme brut; la récolte étant alors de 1,000 à 1,200 kilogrammes, le bénéfice est encore largement rémunérateur. Mais, à raison des soins intelligents et zélés que demande le longue-soie, on ne peut compter sur un concours utile que de la part d'auxiliaires dont l'esprit dirige les bras, dont l'intérêt personnel décuple l'activité. Les coolies asiatiques sont le pire des choix, car aussi bruts que l'esclave noir, ils ne pourraient être forcés au travail, comme ce dernier, par le fouet, ni excités par l'attachement à la famille et à la case du maître, sentiment qui n'est pas rare parmi les esclaves, et ne saurait exister chez des serviteurs de passage.

C'est en quoi le système Malavois accumule illusions sur erreurs. Il suppose que les Asiatiques travaillent mieux que les Européens, et voici pourtant le portrait que nous lisons dans l'écrit n° 2, déjà cité (page 10): « L'Indien est d'un caractère doux, facile à conduire, soumis, même servile; il est ce que l'on appelle *plaignard*. La moindre petite indisposition semble beaucoup l'affecter; il craint la pluie; *c'est un bon travailleur de beau temps.* » Se moque-t-on d'opposer des fainéants de ce genre à nos vaillants pionniers d'Afrique, aux enfants de l'Espagne et de l'Italie, même à nos Français et à nos Allemands? Que ces lignes soient reproduites en Algérie, et elles exciteront un immense éclat de rire. Les Chinois valent un peu mieux comme travailleurs, mais ce sont, de notoriété publique, les plus grands fourbes de la terre, dont on se gare autant que possible. Maurice et la Réunion n'en veulent plus; l'Australie et la Californie les repoussent. Les Indes occidentales ne les prennent que comme un pis-aller. Comment les uns et les autres, simples salariés à l'année, sûrs de leur solde pendant une longue période, pourraient-ils égaler en activité et en intelligence les travailleurs européens, stimulés par le besoin et l'intérêt tous les jours renaissants, sans compter souvent le sentiment moral du devoir, absolument inconnu des Asiatiques? Au témoignage des consuls qui résident en Orient, les Asiatiques sont plus propres que les Européens au travail agricole dans les régions intertropicales; mais ils sont loin de valoir ces derniers dans les régions tempérées[1] : or, le Tell de l'Algérie, qu'on ne l'oublie pas, s'étend du 35e au 37e degré de

[1] Rapport du consul anglais de Shang-Haï, communiqué par le bureau de l'émigration.

latitude nord, à 10 degrés du tropique du Cancer, bien en dehors de la zone torride, sur les bords de la mer Méditerranée.

On nous parle du taux modique de leurs gages. Le Chinois se contente, dit M. Malavois, de 15 à 20 francs par mois ; l'Indien, de 12 à 15 francs ; la femme indienne, de 7 fr. 50 c. à 10 francs. La nourriture se borne à 1 kilogramme de riz. C'est-à-dire qu'en laissant ignorer aux coolies la véritable valeur du travail en Algérie, on compte qu'ils seront dupes de leur bonne foi et de leur contrat. Vain calcul ! L'Asiatique n'aura point passé une semaine en Afrique qu'il connaîtra la vérité ; il apprendra qu'il a été trompé, il se sentira exploité, et saura bien se faire justice. Ou il désertera l'atelier, attiré par les offres de salaires plus élevés que lui feront les planteurs pressés par le besoin de bras ; ou il réduira son travail et en donnera au maître pour son argent. On en aurait raison peut-être au moyen du bâton et du fouet, mais on n'en obtiendra pas, s'il plaît à Dieu, la permission. Restera toute l'échelle des punitions jusqu'au cachot et à la prison inclusivement ; le maître y recourra, il mettra en jeu la police et la justice, et il obtiendra ce qu'on obtient des ouvriers par ces moyens : la haine et pis peut-être. Aucune force humaine ne triomphera de cette loi naturelle d'après laquelle, dans un milieu libre, les salaires se nivellent entre eux proportionnellement à la valeur réelle du travail. Aux colonies le salaire des coolies étant égal à celui des autres travailleurs, il est tout simple qu'ils s'en contentent ; inférieur en Algérie, il provoquerait la révolte. Combien de colons ont fait venir de France des ouvriers qu'ils alléchaient par des salaires plus élevés que dans leur pays, mais moindres qu'en Algérie :— justement les prix des Asiatiques, de 15 à 20 francs par mois pour les hommes, de 7 à 10 francs pour les femmes.— Cette spéculation a toujours échoué contre les justes plaintes des serviteurs réclamant, après quelques semaines d'informations, les mêmes taux que leurs camarades. Les tribunaux eux-mêmes ne ratifieraient pas des contrats fondés sur l'erreur d'une part, la tromperie de l'autre. Quant à la nourriture, le kilogramme traditionnel de riz serait bientôt accompagné de pain, de viande, de vin et de tous les accessoires ordinaires. L'Espagnol, le Mahonnais et l'Arabe se contentent aussi d'un kilogramme de pain ou à peu près, mais c'est quand ils travaillent pour eux-mêmes !

Non, le progrès ne consiste pas à lésiner avec avarice sur le salaire et surtout sur la nourriture des ouvriers. Il consiste à exciter leurs forces productives, tant intellectuelles que physiques, par un traitement qui les satisfasse, afin de trouver la compensation d'une plus forte dépense dans un rendement supérieur en qualité et en quantité.

Et lors même qu'à force d'épargnes on arriverait à produire le coton quelque peu meilleur marché que par le travail libre, une bonne comptabilité ne s'accommoderait pas de ce prétendu succès. Elle demanderait qu'on y joignît toute la part contributive de l'Etat dans les frais de transport, toute la valeur des indemnités pécuniaires ou territoriales,

toutes les fausses dépenses résultant d'un surcroît de police, d'administration et de justice; et, quand des comptes sincères auraient été ainsi rétablis, la balance ne serait pas au profit du coton des Asiatiques.

Rien à attendre d'eux, on le voit, pour la qualité, la quantité ou le prix des produits. Mais leur présence attirerait-elle le crédit, source unique, d'après M. Malavois, des capitaux d'une colonisation? A l'en croire, point de colonisation sans crédit, point de crédit sans grande culture, point de grande culture sans engagements à long terme : autant d'allégations sans fondement.

En tout pays, les bras et l'intelligence des travailleurs sont des capitaux qui savent ou doivent se passer de crédit et qui réussissent sans emprunts : on considère même assez volontiers que l'emprunt est pour eux un malheur et une dure nécessité bien plus qu'une source de prospérité. En outre, les émigrants partent rarement sans quelque capital : les statistiques américaines, anglaises et allemandes constatent généralement une moyenne de 500 francs par tête, première ressource du colon qui lui permet d'attendre sur la terre étrangère l'emploi utile de ses forces. C'est par des capitalistes de cet ordre que se peuplent et l'Amérique et l'Australie, et l'Algérie se contenterait bien de marcher sur leurs traces.

Aussi vainement on avance que le crédit est réservé à la grande culture. Dans une certaine mesure, cela peut être vrai du crédit foncier, en ce sens que les frais généraux grèvent trop lourdement les petits emprunts, mais cela n'est vrai ni du crédit personnel ni du crédit agricole, les banques d'Ecosse l'attestent. Faut-il enfin discuter sérieusement que la grande culture, que la levée des récoltes ne sont possibles qu'avec des longs engagements, alors que l'Europe tout entière et l'Algérie elle-même témoignent avec éclat de la facilité de s'en passer? Mais je n'admettrai même pas sans réserve que le crédit recherche la grande culture, ce qui, dans le langage et les écrits de M. Malavois, signifie des fermes de 300 à 1,000 hectares : si je ne m'abuse, des propriétés moyennes, de 20 à 50 hectares, inspireront bien plus de confiance aux prêteurs que ces immenses domaines, impossibles à bien gérer, surtout dans un pays où, suivant l'expression, heureuse cette fois de M. Malavois, tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Quant aux mérites comparés de la grande et de la petite culture, sans renouveler hors de popos un si grand débat, je dirai qu'à mes yeux, si la première peut convenir, ce que j'admets volontiers, pour les bestiaux, les céréales et toutes les branches de l'économie rurale qui dessèminent le capital sur de vastes espaces, elle est à peu près inadmissible pour celles qui doivent condenser le capital sur chaque mètre d'espace cultivé. Des millions d'argent et des milliers de bras sont en agriculture d'un gouvernement trop difficile. En Algérie, les plantes industrielles, objet d'une culture intensive, après avoir d'abord envahi de larges surfaces, se réduisent de plus en plus aux proportions

des forces d'une famille. Même les grands propriétaires divisent leurs terrains en lots qu'ils attribuent à des familles à des conditions de partage librement débattues [1].

Nous pensons en avoir fini avec l'immigration indo-chinoise. Il nous reste à dire quelques mots de l'immigration noire, qui a trouvé récemment un champion dans M. Ausone de Chancel [2], aujourd'hui sous-préfet de Blidah, jadis collaborateur de M. le général Daumas pour l'ouvrage intitulé : *Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres*. Cette idée d'appeler les noirs du Soudan en Algérie a été adoptée par M. Malavois lui-même, qui, n'étant pas bien sûr de recruter des Asiatiques, a demandé l'autorisation d'introduire 20,000 noirs, toujours moyennant indemnité par tête d'homme et concession gratuite de 3,000 hectares dans la plaine de l'Habra. M. de Chancel non plus n'y va pas de main morte : c'est 100,000 nègres qu'il demande pour l'Algérie en trois ans. De son côté, le jury chargé de distribuer le prix impérial de 20,000 francs aux plus belles plantations de coton n'a pas dédaigné d'inscrire dans son rapport l'immigration noire à côté de l'immigration asiatique. Il faut donc aborder sérieusement ce nouveau moyen de salut pour l'Algérie.

Je me plais à dire d'abord que les noirs ne méritent pas les mêmes répulsions que les Indiens et les Chinois. Tandis que ceux-ci sont des vieillards d'une civilisation décrépite, dépravés par les folies et les turpitudes de religions perverses, les noirs sont de grands enfants, membres de sociétés primitives que des causes locales ont empêchés d'atteindre l'adolescence. Naïfs, dociles, aimants, toujours gais et souriants, ils sont passablement laborieux quand on les traite et qu'on les paye bien ; leurs fétiches et leurs amulettes entretiennent des superstitions, il est vrai, mais sans immoralité ni férocité. La vie de famille est aussi nécessaire à leurs affections qu'elle est dédaignée des Asiatiques. Partout où ils vont, ils font souche et multiplient. Enfants et parents se fondent en Algérie, grâce à l'absence de tout préjugé de couleur, avec les populations musulmanes, juives et chrétiennes. Aussi n'ai-je aucune objection à faire contre les encouragements qui seraient donnés à une immigration de noirs, à la condition qu'elle serait libre au départ du Soudan, libre à travers le trajet du Sahara, libre à l'entrée dans le Tell, et qu'ils se placeraient librement chez les colons, comme ont fait beaucoup de leurs aînés, émancipés en 1848.

Mais ainsi ne l'entendent ni M. Malavois, ni M. de Chancel. Pour ne mettre en cause que ce dernier, qui seul a livré ses idées sur ce point à

---

[1] Le récent rapport sur le prix impérial de 20,000 francs constate que les petits lots de culture par famille succèdent de plus en plus aux grands ateliers salariés.

[2] *D'une immigration des noirs libres en Algérie*, par M. Ausone de Chancel. Alger, Bastide, 1856, 52 pages in-8. Ce travail a paru d'abord dans l'*Akhbar*.

la publicité, il n'y a pas à se tromper sur ses sentiments, car dès la première page il déplore « l'abolition de la traite et l'émancipation des esclaves, deux tristes mesures, dont l'une a eu pour effet d'interner tous les nègres de l'Afrique dans la barbarie, en les externant de tout contact avec les blancs; l'autre de les rendre à leurs instincts brutaux et natifs et de ruiner nos colonies. » Permis à M. de Chancel de gémir sur l'abolition de la traite : c'est un affaire de cœur autant que de raison, et chacun n'est pas tenu de sentir comme les autres. Mais Blidah est-il donc tellement privé de livres et de journaux qu'on ignore là-bas ce qui court le monde, ce que M. Malavois et M. Privat ont eux-mêmes proclamé, c'est que la Réunion et Maurice n'ont jamais été plus prospères que depuis l'abolition de l'esclavage? Il n'y a pas trois mois que tous les journaux de France, y compris le *Moniteur universel*, retentissaient du discours de M. Hubert, gouverneur de la Réunion, constatant, devant la Chambre de commerce de cette colonie, de quels immenses progrès l'affranchissement avait été la source. Nos Antilles ont, il est vrai, souffert de la transition, et déjà cependant le mal est en grande partie réparé, comme on peut s'en convaincre en lisant le travail récent que nous avons déjà cité de M. Le Pelletier de Saint-Remy.

Quand un projet débute par un démenti audacieux à ce que notre siècle considère comme une précieuse conquête de son sens moral, perfectionné par le christianisme et la révolution, il est permis de se tenir en garde contre les phrases destinées à adoucir les teintes trop crues pour le lecteur vulgaire. C'est ainsi que l'auteur de l'écrit dont nous parlons propose de lancer à travers le Sahara dans le Soudan quatre caravanes pour acheter des nègres captifs sur les marchés, afin de les arracher à l'esclavage et aux massacres. Phrases euphoniques qui veulent dire que l'on rétablira les anciennes coutumes. Or, voici comment M. de Chancel lui-même les dépeint dans le livre dont j'ai dit qu'il est un des auteurs [1].

Il s'agit du marché d'esclaves de Kachena où s'est rendue la caravane dont il raconte les aventures. A son arrivée, le chef lui dit : « Je n'ai point assez d'esclaves pour m'acquitter aujourd'hui, mais avec la grâce de Dieu, Mohammed-Aomar ne manquera point à sa parole. » — Et le lendemain le chef lança la proclamation suivante :

« Au nom du sultan Bellou le Victorieux, que la bénédiction de Dieu soit sur lui, vous tous, gens du *Moutanim*, êtes appelés à vous trouver ici demain au jour levant, en armes et montés, avec des provisions suffisantes pour aller, les uns dans le Zenfra, les autres dans le Zendeur, à la chasse des Koholanes idolâtres, ennemis du glorieux sultan notre maître. Que Dieu les maudisse ! — Tout ce qu'ordonne le sultan est

---

[1] Page 235-237 de l'édition in-8 ; chapitre du *Commerce des esclaves*.

bien, répondirent les soldats ; qu'il soit fait selon la volonté de notre seigneur et maître !

« Le lendemain, en effet, les Mekhazenia, exacts au rendez-vous, se partagèrent en deux goums, dont l'un prit à l'est et l'autre au sud-ouest, avec mission de tomber sur les points sans défense, d'en enlever les habitants, et de saisir tous les paysans occupés à la culture de leurs champs ; en même temps des ordres étaient donnés pour traquer à l'intérieur les Koholanes idolâtres. »

Un mois s'écoule... « Deux courriers annoncent que la double ghrazia avait réussi et que le Makhsen, ramenant 2,000 esclaves, rentrait le lendemain dans Kachena... Les prisonniers marchaient en tête : hommes, femmes, enfants, vieillards, nus presque tous ou couverts de haillons en toile bleue ; les femmes et les vieillards, libres, mais serrés de près ; les enfants empilés sur des chameaux et quelques-uns assis sur le dos de leurs mères, dans une pièce d'étoffe faisant sac ; les hommes faits enchaînés cinq ou six ensemble à la même chaîne, le cou pris dans un fort anneau de fer fermé par un cadenas, et les mains liées avec des cordes en palmier ; les plus vigoureux et les plus récalcitrants garrottés à la queue des chevaux. Les femmes gémissaient et les enfants pleuraient ; les hommes en général semblaient plus résignés, mais les coutures sanglantes que le fouet avait faites sur leurs épaules attestaient leur lutte énergique avec les cavaliers du Serki [1]. »

C'est un témoin oculaire qui raconte cette scène à MM. Daumas et de Chancel, simples historiens !

Voilà comment se recrutent les esclaves. C'est une commande qui s'exécute. M. de Chancel lui-même l'a écrit et le sait bien. Comment donc tenir pour sérieuses ses doléances sur ces malheureux noirs « que l'on prend à l'orée du désert, païens, captifs, pauvres et nus, » sur ces prisonniers de guerre « qui sont massacrés faute d'emploi utile ! » Que l'on ait donc le courage de proposer tout simplement les chasses d'esclaves pour alimenter le commerce des Touaregs, des caravanes et de l'Algérie, et l'on saura sans détour à quoi s'en tenir ! La France aura à voir si, lorsque l'Egypte, ainsi que les régences de Tripoli et de Tunis, ont, à son instigation, aboli les marchés d'esclaves dans leurs Etats et prohibé le trafic qu'en faisaient des caravanes, il lui convient d'en recueillir elle-même le bénéfice et de faire en Algérie concurrence au Maroc, le seul Etat barbaresque qui n'y ait pas encore renoncé !

Je néglige les détails d'exécution pour ne parler que des idées principales. L'auteur a parfaitement compris que si les colons devaient, comme aux Antilles, payer le prix d'achat des engagés (car on n'ose proposer de les maintenir esclaves), il se trouverait peu d'acquéreurs, vu que la fuite

[1] *Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres*, page 250.

en un pays ouvert de tous côtés serait trop facile au noir, et d'ailleurs les colons ont peu d'argent à débourser. Aussi a-t-il imaginé une combinaison originale pour mettre les frais au compte de l'Etat, toujours l'Etat! « Dès l'arrivée, après avoir été proclamés libres (quelle comédie!) les hommes seront organisés en bataillons, sous le commandement hiérarchique d'officiers, de sous-officiers et de caporaux du génie, avec quelques soldats de la même arme, bons ouvriers d'art, à titre de moniteurs; des aumôniers, des sœurs de charité et des médecins. » Ensuite on les groupera en smalas dans trois provinces pour l'exécution des travaux d'utilité publique. « Les hommes se façonneront, par les soins des chefs militaires, à la discipline, au maniement du fusil, de la pioche et de la charrue; les femmes et les enfants se feront, sous la direction des sœurs, aux travaux du jardinage et des champs, et tous ensemble recevront des aumôniers une éducation chrétienne. » — A quoi bon tous ces détours, au lieu de livrer de suite les noirs aux colons? — Afin que deux ans de service de ce genre permettent de faire payer le prix d'achat par l'Etat. 100,000 nègres à 500 francs, c'est une bagatelle de 50 millions! Quant au rapatriement, il s'opérera au bout de dix ans de servage par de fortes retenues sur le salaire, lequel sera fixé à 15 francs par mois pour les hommes, 12 francs pour les femmes, 10 francs pour les non adultes, les deux tiers à peu près de ce que gagnent les noirs libres en Algérie. Et l'on s'imagine que des noirs qui auront de bonnes jambes, et autour d'eux un parcours de 50 millions d'hectares, sans compter à l'ouest le Maroc, à l'est la Tunisie, au sud le désert et le Soudan, resteront enchaînés à des fermes où on les exploite indignement, et à des contrats fondés sur l'iniquité et la violence! Quelle naïveté!

C'est tout ce que nous dirons de ce fantastique projet, vision d'un poëte plus que d'un administrateur! Les lecteurs du *Journal des Economistes* trouveront peut-être que nous avons déjà trop insisté!

Hâtons-nous de revenir au bon sens naturel et aux lumières du christianisme et de la civilisation qui nous enseignent que c'est aux fondamentales institutions de toute société régulière, la Famille, la Propriété et la Liberté, que doit être demandé l'essor prospère de l'Algérie, comme de l'Europe, comme des colonies elles-mêmes : celles-ci, à demi engagées encore dans l'ornière de l'esclavage, ne seront heureuses et florissantes, qu'elles le sachent bien, que lorsqu'elles payeront à ces grands et féconds principes un hommage qu'elles continuent de refuser.

En nommant la famille, j'ai nommé la première source du travail économique. Pour le coton, comme pour toutes les cultures intensives, elle est le milieu et l'agent nécessaire ; les salariés coûtent trop cher pour le travail qu'ils font, en des pays du moins où la population étant clair-

semée, la main-d'œuvre n'est jamais à bas prix. Dans la famille, la femme, la jeune fille, l'enfant et même le vieillard rendent des services à bon marché. C'est l'emploi de ces travailleurs de tout âge et des deux sexes qui fait l'apparente supériorité de l'esclavage : elle ne vient pas des adultes qui, au témoignage de M. Privat, valent aujourd'hui, dans les Etats et colonies à esclaves, 6,000 francs par tête, représentant un intérêt annuel de 600 francs. Avec la nourriture, le vêtement, le chômage pour maladies et l'amortissement en vue de la mortalité, on ne peut estimer le coût annuel d'un esclave à moins de 800 à 900 francs, chiffre que dépassent rarement les salaires des meilleurs serviteurs européens en Algérie, que n'atteignent pas les Arabes, Kabyles, Marocains, dont le travail est certainement supérieur à celui des nègres. A l'esclavage il faut donc opposer la famille, stimulée par tous les sentiments et tous les intérêts qui se groupent autour du foyer domestique ; la famille, qui transmet de génération en génération les fruits de l'apprentissage, lesquels, à la longue, deviennent une aptitude héréditaire des races : avec la famille, les économies seront les mêmes dans la dépense et le produit sera bien plus élevé. C'est assurément la meilleure solution, si même il y en a d'autres. L'Algérie, qui l'a adoptée pour le tabac, est en voie de l'appliquer au coton.

De la propriété je dois m'abstenir de parler ici, ayant déjà traité cette question précédemment[1]. Qui ne comprend d'ailleurs que l'espoir de parvenir à la propriété est le plus énergique aiguillon de l'activité humaine, et que spéculer en vue de l'organisation d'une caste de prolétaires destinée à un renouvellement incessant, sans racines dans le sol, sans attachement à la patrie, c'est rétrograder de plusieurs siècles ?

La liberté enfin : liberté du travail, liberté des engagements, liberté de circulation, liberté d'échanges, libertés civiles et municipales, libertés politiques même dans la mesure que comportent le progrès des esprits et la sécurité publique. Ainsi trouveront un utile essor toutes les forces humaines et naturelles, toutes les ambitions légitimes.

Voilà tous les artifices que réclame la prospérité de l'Algérie. Quant aux recettes ingénieuses pour la coloniser à grande vitesse, laissons ces chimères éblouir un jour, et s'évanouir le lendemain dans un juste discrédit. Que de vains systèmes depuis 1830 ! Colonisation militaire, villages départementaux, milices agricoles, loteries, souscriptions, associations nationales, et vingt autres : autant de rêves dissipés en phrases, et c'est justice. L'immigration indo-chinoise et sa sœur l'immigration noire méritent une réprobation bien plus sévère, parce qu'au lieu d'être d'inoffensives utopies, elles visent, sciemment ou à l'insu des auteurs, à enseigner à l'administration l'art de se passer des Européens.

---

[1] *De la concession et de la vente des terres de colonisation*, dans le *Journal des Economistes*, livraisons du 15 septembre et du 15 octobre 1858.

Cependant les Européens seuls, je parle des civils encore plus que des militaires, sont capables d'organiser, de peupler, de développer l'Algérie. Leurs exigences se bornent à demander une appropriation plus facile et plus sûre du sol, une place pour eux et un avenir pour leurs familles, une carrière pour leur libre et intelligente activité. De tels vœux sont sanctionnés par la science économique, par la politique et par la morale. Quand on consentira à y faire droit, dans la mesure large qui convient à notre temps, l'Algérie attirera, comme par un aimant mystérieux, bon nombre des émigrants d'Europe. C'est fléchir mal à propos devant des difficultés transitoires et les consolider que de faire appel de préférence à des populations orientales ou africaines, dont le seul mérite est d'être plus accommodantes en fait de propriété, de famille et de liberté. Mais le servilisme et l'abrutissement ne furent jamais des ressorts de puissance, de grandeur et de prospérité durable. C'est pourquoi nous les repoussons de toutes nos forces d'une colonie qui nous est chère.

JULES DUVAL.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

OUVERT AU SUJET

DE LA RENTE DES TERRES.

L'Académie avait mis au concours pour l'année 1855 le sujet de prix suivant :

« Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de la culture, un excédant qui se convertit en rente ou fermage; 2° les causes qui déterminent le taux plus ou moins élevé des rentes ou fermages. »

Trois mémoires furent déposés avant la fin de l'année 1855 ; aucun de ces mémoires n'était digne du prix, et l'Académie crut devoir remettre la question au concours pour l'année 1857.

Cette fois, deux mémoires seulement ont été déposés au secrétariat, l'un court, peu substantiel, mais non dénué de tout mérite; l'autre, au contraire, fort étendu, ayant embrassé la question sous toutes ses faces et joignant à des défauts assez nombreux des qualités d'un ordre très-élevé.

L'Académie sait à quelles controverses a donné lieu l'existence de la rente foncière. Aujourd'hui encore les opinions flottent entre deux points extrêmes. Tandis que l'école de Ricardo n'attribue à la rente d'autre origine que l'élévation progressive du prix des denrées agricoles, élévation qu'elle suppose résulter nécessairement de l'obligation où sont les sociétés, à mesure qu'elles augmentent en nombre, de porter leurs labeurs sur des terrains de qualité constamment décroissante, une autre école a puisé dans les écrits de Frédéric Bastiat l'idée que la rente n'est et ne saurait être que la simple rétribution des avances faites aux terres soit dans le passé, soit dans le présent, sous les formes diverses qu'en réclamait l'exploitation, et cette école nie qu'elle puisse renfermer un élément quelconque qui ne soit tout entier de création humaine.

Le mémoire n° 2, portant cette épigraphe : *Qui operatur terram suam satiabitur*, soutient la seconde de ces opinions.

Il n'y a pas à se méprendre sur les motifs qui ont décidé le cours des idées de l'auteur : « Si la nature, dit-il, a des forces ou crée des produits ayant une valeur en dehors de l'action humaine, il faudra reconnaître que ces forces et ces produits doivent rester communs à tous. » Et plus loin il ajoute : « S'il en était ainsi, la propriété serait aussi illégitime que la rente, tandis qu'elles reposeraient ensemble sur une base indestructible, si le contraire de ces propositions pouvait être établi. » C'est, en effet, le contraire de ces propositions que l'auteur a entrepris d'établir.

Qu'il se soit trouvé des écrivains qui ont tiré des doctrines émises au sujet de la rente par les économistes de l'école de Ricardo les conclusions que l'auteur mentionne, ce fait est incontestable; mais ces conclusions reposent-elles sur des fondements réels? Si l'auteur y eût regardé de plus près, il n'aurait pas tardé à reconnaître qu'ici l'erreur est venue d'une confusion entre deux sortes de forces et de produits, l'une et l'autre mises par la nature au service de l'humanité, mais à des conditions tout à fait différentes.

Il est des forces dont la nature laisse aux hommes l'usage entièrement gratuit. Telles sont, par exemple, la chaleur et la lumière du soleil, les pluies, les rosées qui viennent humecter les végétaux et en assurer la croissance. Il en est d'autres dont l'homme, au contraire, ne saurait obtenir l'assistance et la coopération qu'à titre onéreux. Ce sont les forces qui, comme la puissance élaboratrice du sol ou le calorique que recèle, à l'état latent, le charbon fossile, sont inhérentes à des matières limitées en étendue ou en quantité. Celles-là, il n'est permis aux hommes de les transformer en agents ou instruments de production, d'en tirer des produits auxquels puisse s'attacher la valeur, qu'au moyen de labeurs activement exercés sur les matières mêmes qui les contiennent.

Maintenant, il est à remarquer que les forces dont la nature s'est réservé la création ne se rencontrent pas sur tous les points du globe également abondantes, également aptes à seconder les efforts de l'activité humaine. Cela est vrai de toutes, sans exception. Ainsi, il est des régions où les eaux pluviales, la lumière et la chaleur offrent au travail agricole et même manufacturier des moyens d'action plus efficaces qu'ailleurs. Il n'y a, pour s'en assurer, qu'à mettre en regard des contrées intertropicales celles qui avoisinent les pôles. Quant aux forces dont l'homme peut se saisir et gouverner l'action, la répartition en est plus variée encore. A ne considérer que la fécondité propre au sol, nulle part on ne la trouve en même pro-

portion sur les flancs des coteaux et dans les plaines, au fond des vallées ou sur le dos des montagnes, dans les couches arables de profondeur et de composition distinctes. Qu'en résulte-t-il? c'est que la terre, n'étant pas douée partout d'aptitudes identiques, ne saurait devenir partout un instrument, un agent de production de puissance égale. Il est des lieux où grâce à des qualités qui lui manquent ailleurs, elle se prête mieux aux soins de la culture; où, à dose semblable d'avances et de main-d'œuvre, elle rend plus de produits, et où, par conséquent, elle laisse aux mains de ceux qui la possèdent un excédant, une portion du produit total qu'ils recueillent en sus de celle qui sert à couvrir et à rembourser toutes les dépenses du travail.

L'auteur a pensé qu'admettre un pareil fait, ce serait ôter au droit de propriété territoriale son meilleur et plus sûr fondement. Un examen plus attentif l'aurait conduit à reconnaître qu'il a pris trop au sérieux une expression assez vicieuse, car elle ne donne qu'une idée incomplète et inexacte des choses, celle de *valeur gratuite* appliquée à l'élément qui, dans les rentes ou fermages, représente l'action auxiliaire ou coopératrice de la terre. En fait, la terre ne produit rien qui ne doive la valeur qui peut venir s'y incorporer à l'action de l'homme lui-même. Certes, elle a ses créations spontanées, on trouve dans les pays les plus incultes du gibier, du poisson, des fruits et des racines alimentaires; mais ces produits eux-mêmes, de quelque utilité qu'ils puissent devenir, n'acquièrent de valeur qu'autant que l'homme est parvenu à s'en saisir, et ce qu'ils en acquièrent n'est qu'un effet des fatigues, des peines d'esprit et de corps qu'il a fallu supporter pour en obtenir la possession et l'usage.

Quant à la terre elle-même, l'homme ne parvient à la soumettre à ses volontés, à la contraindre à opérer à son profit, à lui fournir les produits mêmes dont il a besoin, qu'à force de soins et de labeurs. Il est tenu de lui donner quelque chose de sa propre substance, les sueurs de son corps, le travail de ses mains, les émanations de son intelligence. C'est le prix dont il lui faut payer le concours qu'elle lui prête. Qu'il y en ait des portions qui, pour lui rendre une quantité donnée de denrées, n'exigent pas autant de dépenses et de main-d'œuvre que les autres, cela n'empêche pas que ces portions elles-mêmes n'en demandent aussi une certaine somme, et n'aient imposé de tout temps à ceux qui les cultivaient des sacrifices plus ou moins considérables.

Ainsi, la sanction qui seule peut, au dire de l'auteur, légitimer

l'établissement du droit de propriété, est loin d'avoir manqué à ce droit dans l'application qui s'en est faite à la terre. La rente avait beau être contenue en germe dans une force toute d'origine providentielle, il n'en a pas moins fallu, pour la faire éclore et grandir, l'action même de l'homme; et il n'est pas de pays, même parmi ceux où elle atteint la plus haute élévation, où sa formation n'ait été le fruit d'une longue suite d'efforts et de labeurs. La rente, en fait, est une conquête du travail. Ce sont les progrès de l'art agricole qui, en augmentant graduellement l'abondance des récoltes, ont donné aux laboureurs au delà de ce que réclamaient les besoins de leur propre consommation. Si la terre était un agent de production qui pût se multiplier ou s'étendre au gré de l'humanité, le perfectionnement des procédés de la culture aurait amené la baisse continue du prix des produits; mais la terre est de grandeur limitée, et partout vint le moment où le mouvement ascendant des populations amena le défrichement de champs qui, moins heureusement doués que les autres, ne pouvaient récompenser aussi libéralement les soins qu'ils recevaient. C'est là ce qui, en arrêtant la réduction du prix des denrées rurales, assura à ceux qui possédaient les meilleures fractions du sol des bénéfices qui se convertirent en rente foncière. Ainsi naquit et s'éleva la rente sous la double impulsion des découvertes de l'intelligence et des obstacles mis à la diminution des prix par la nécessité qu'ils demeurassent à un taux qui garantît le remboursement du surcroît de frais dont ne pouvaient se passer celles d'entre les terres qui, pour livrer leur contingent en moyens de subsistance devenus indispensables, en exigaient le plus. Dans aucun cas, la rente n'a été un don gratuit de la nature. S'il en est un élément qui soit recueilli comme fruit d'une assistance des forces vives du sol plus efficace en certains lieux qu'elle ne l'est ailleurs, cette assistance supérieure, il a fallu partout commencer par l'acheter au moyen de dépenses d'activité humaine, et attendre que le développement de la richesse et des populations vînt en féconder les résultats.

Ces points éclaircis, voyons comment l'auteur s'y est pris pour démontrer qu'il ne saurait y avoir dans la rente foncière aucun élément qui ne soit tout entier la rétribution des avances faites à la terre sous forme de capital ou de travail. Il a recouru à une hypothèse, à celle d'une agrégation d'hommes se réunissant spontanément sur une terre vierge, afin de se procurer la plus grande somme de bien-être possible. A son avis, ces hommes se partageront les

divers travaux nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté ; les uns se feront laboureurs, les autres forgerons, meuniers, pêcheurs, etc., et comme le travail de chacun répondra à des besoins réels, les fruits s'en échangeront contre les fruits d'une somme d'efforts de même intensité et donnant des résultats d'une égale valeur.

Cette hypothèse a un tort grave, c'est d'être une hypothèse et de mettre à la place du monde réel un monde tout à fait imaginaire. Si l'auteur, au lieu de raisonner d'après un ordre de choses de sa propre création, avait bien voulu s'enquérir de ce qui s'est passé et se passe sur la terre, il aurait recueilli des enseignements qui, certes, auraient été de nature à modifier profondément ses conclusions. Une contrée où partout la production rencontrerait exactement les mêmes éléments, les mêmes conditions de succès, cela ne s'est jamais vu, cela ne se verra jamais. Où, par exemple, y a-t-il des forgerons qui tous disposent de minerais également abondants, également faciles à amasser, également purs et fusibles, de combustibles d'une sorte pareille, placés à même distance des points où la consommation s'opère, et pouvant y être transporté aux mêmes frais? Dans tout pays qui ressemble aux autres, le travail s'accomplit au milieu de conditions d'une diversité marquée, et il n'en est pas où, chaque fois que les besoins d'une consommation croissante viennent en nécessiter l'extension sur des points moins favorables à ses résultats que les autres, le prix de revient sur ces points ne règle le prix général des produits, et par là ne confère à ceux qui peuvent en approvisionner le marché à des frais moindres, un supplément, un surcroît de bénéfices, c'est-à-dire une véritable rente.

Telle est toutefois la puissance de la réalité, que l'auteur a été amené à se demander ce qui arriverait dans sa colonie, au cas où de nouveaux arrivants ne trouveraient plus que des terres qui, au lieu de rendre vingt, ne rendraient que dix. Voici comment il essaye de tourner la difficulté : « Si les nouveaux venus, dit-il, se bornaient à échanger entre eux le produit de leur travail, ils échangeraient de moindres quantités sur un pied égal. Seulement, les membres de la première tribu seraient une fois plus riches que ceux de la seconde, puisqu'avec le même effort ils se procureraient deux satisfactions au lieu d'une. Néanmoins, la richesse serait de part et d'autre aussi équitablement distribuée, et le taux de la rente, sinon la quotité, serait le même dans les deux sociétés. »

Ici l'auteur se débat vainement contre les conclusions que com-

mande le fait même qu'il a fallu admettre. Il s'aperçoit que du moment où des terres moins fécondes que les anciennes entreront dans le domaine arable, les prix, à moins de supposer l'impossible, la coexistence de deux prix distincts pour des denrées de même qualité et de même sorte sur les mêmes marchés, s'élèveront de manière à couvrir le surcroît de dépenses afférent à la culture des terres de qualité inférieure, auxquelles les besoins d'une population plus nombreuse forcent de recourir, et il établit, entre le taux et la quotité de la rente, une distinction chimérique dans l'espèce. Ce qui arriverait, dans le cas qu'il a admis, c'est ce qui est arrivé dans tous les pays connus, la formation d'un excédant, d'une rente au profit des terres qui continueront à récolter sans aucune addition aux frais antérieurs du travail, et cela, parce que le rehaussement du prix général permettra aux propriétaires de vendre plus cher qu'ils ne le faisaient auparavant ce qui ne leur coûtera pas davantage.

L'auteur observe que, quelle que soit la rente des terres, le rapport de cette rente au prix d'achat reste le même pour toutes. Nous ne comprenons pas bien de quel poids ce fait incontestable peut être en faveur de l'opinion soutenue dans le mémoire que nous examinons. C'est un revenu que les acheteurs recherchent, ils payent à plus haut prix un revenu considérable qu'un revenu médiocre ; s'ensuit-il que, dans le chiffre de revenus différents, ne figurent d'autres éléments que la rétribution de capitaux et de labeurs absorbés par les nécessités de la culture ? On peut faire, dans la Sologne, des placements immobiliers tout aussi avantageux que dans la Limagne, cela signifie-t-il que, dans les deux pays, la même somme de travail rende la même quantité de produits ? Le contraire est, ce nous semble, sufisamment prouvé par le fait qu'un seul hectare rend, dans l'un, tout autant de revenu net que quinze ou vingt dans l'autre. Le pionnier de l'Amérique du Nord est loin de payer du même prix toutes les terres incultes. Toutes les fois que les circonstances locales ne diffèrent point, ce qui détermine sa préférence, c'est l'espèce des végétaux qui couvrent le sol. L'expérience lui a appris qu'il est des arbres qui ne poussent bien que dans les terrains à la fois meubles et profonds, et que là où ces arbres se rencontrent, des récoltes d'une abondance assurée rémunéreront plus amplement qu'ailleurs ses avances et ses efforts.

A peine l'auteur a-t-il effleuré la seconde partie de la question mise au concours. Ce qu'il dit des causes qui déterminent le taux

plus ou moins élevé des rentes et des fermages n'a rien qui mérite d'être signalé à l'attention.

A tout prendre, le mémoire n° 2, malgré ce qu'il a de défectueux et d'incomplet, ne manque pas de qualités qui attestent chez son auteur le goût des études sérieuses et l'aptitude à en tirer profit. Ce qui a pesé sur son travail, c'est l'obsession d'une idée préconçue, de l'idée qu'il existe une loi primordiale, nécessaire, évidente, dit-il, « maintenant un rapport constant entre l'effort accompli et le résultat obtenu, et proportionnant le bien-être à la dépense d'activité effectuée, et par suite à l'accumulation des produits de cette même activité. » Or, cette loi, tout, dans les faits de l'ordre économique, en atteste l'absence. Rien de plus rare que des matières ou des agents de production naturels, dont l'appropriation aux besoins de l'homme ne demande pas des sommes différentes de travail. Assurément, on étonnerait fort un ouvrier mineur, si on lui affirmait que le métal pris à de plus ou moins grandes profondeurs revient au même prix, ou que l'épuisement des gîtes supérieurs, toutes les fois qu'il force à recourir à des gîtes situés plus avant sous le sol, n'augmente pas la quantité des frais au moyen desquels s'obtient le produit.

Le rapport entre l'effort accompli et le résultat obtenu est si peu constant, que la civilisation n'avance que grâce aux changements qu'il subit à mesure que l'esprit humain s'éclaire. Si l'habitant des îles de l'Océanie est plus pauvre que l'Européen, ce n'est pas parce qu'il dépense moins d'activité que celui-ci, c'est uniquement parce qu'il ne sait pas dépenser la sienne aussi fructueusement. Partout, le résultat obtenu dépend non pas de l'intensité de l'effort, mais du degré d'expérience et d'art qui en dirige l'emploi ; partout la rétribution s'élève dans la proportion où le labeur qui la sollicite croît en intelligence et en habileté. C'est là la loi qui régit le travail et ses résultats, loi équitable et bienfaisante, sans laquelle les sociétés humaines erreraient encore au fond des bois, courbées sous le joug accablant des misères et des souffrances de la vie sauvage.

Le mémoire n° 1, portant cette épigraphe : *Est quodam prodire tenus si non datur ultra*, est, à tous les points de vue, fort supérieur au mémoire n° 2. C'est un travail considérable, remplissant au delà de 500 pages in-4° d'une écriture fine, et qui, loin d'offrir des lacunes, pèche plutôt par surabondance.

Ainsi l'auteur a cru devoir faire précéder l'examen même de la question mise au concours par un véritable traité de la science et de l'art, auquel il a joint une dissertation sur la nature de l'éco-

nomie politique et l'emploi des définitions. Certes, un pareil travail figurerait à bon droit à la tête d'un traité général d'économie politique; rien n'en appelait l'annexion, à titre d'introduction, à un mémoire uniquement consacré à la rente.

Le mémoire se compose de quatre livres distincts. La division des matières est bonne, la seule même qui pût permettre un examen approfondi des diverses parties de la question.

C'est le livre premier qui a le plus d'importance. Là est exposé et discuté le principe même de la rente; l'auteur n'a rien omis de ce qui pouvait éclairer et mettre à l'abri de tout doute les conclusions qu'il a adoptées.

Voici comment il a procédé. Après avoir analysé soigneusement les éléments de la valeur, il s'est attaché à montrer que ni les frais de production qui ne font que déterminer le minimum des prix moyens, ni les effets de l'offre et de la demande ne suffisent pour expliquer tous les faits qui s'accomplissent, et que parmi les choses qui s'échangent ou se vendent, il en est bon nombre dans la valeur desquelles doit nécessairement entrer un troisième élément, celui qui crée et constitue la rente.

Cet élément, c'est le résultat de la dispensation faite par la nature à certaines matières premières et à certains agents de la production, de dons qui permettent à ceux qui en disposent d'en vendre le produit plus cher qu'il ne leur a coûté. A l'appui de cette assertion, l'auteur cite un très-grand nombre de faits. Il est des terres, des prés, des bois, des mines, des bancs de corail, des dépôts d'ivoire fossile et de guano, une multitude de choses diverses dont le produit encore à l'état brut est vendu plus cher qu'il ne coûte à celui qui le récolte. Peut-être l'auteur, toujours disposé à épuiser la partie du sujet qu'il aborde, a-t-il compris dans son énumération des articles qui auraient dû ne pas y trouver place; mais, pris dans sa généralité, le fait qu'il expose est d'une incontestable réalité. Il est vrai et parfaitement vrai que beaucoup de produits obtiennent sur les marchés où la vente en a lieu au delà de leur prix naturel de revient; la raison en est fort simple. Les agents et les matières à l'aide desquels on les accommode à l'usage ne se prêtent pas également aux efforts du travail; il en est qui, pour fournir la même quantité de choses de même sorte et de même qualité, nécessitent des dépenses plus considérables, et parmi ces choses, ce sont celles qui, toutes les fois que la demande en est soutenue, absorbent le plus d'avances, qui règlent les cours. Il faudrait s'en passer si le

prix qu'en donnent les acheteurs n'était suffisamment élevé pour rembourser tout ce qu'en coûte la production, et de là, pour les producteurs qui opèrent aux conditions les moins onéreuses, des bénéfices particuliers, des primes qui se résolvent en rente.

Ce ne sont pas seulement les industries agricoles et extractives qui vendent au même prix des produits qui tous n'ont pas exigé les même frais de production; les industries manufacturières en font autant. Il est des localités où les conditions de succès dont elles ont besoin ne sont pas exactement semblables. Ici les eaux ont des propriétés qui d'elles-mêmes opèrent plus avantageusement pour le manufacturier, là les matières premières et le combustible sont de meilleure qualité, à plus bas prix ou plus rapprochés du point où s'en fait l'emploi, et c'est pour certains établissements une cause de profits qui manque aux autres, et permet à ceux qui les possèdent de réaliser une rente que leurs concurrents ne sauraient recueillir.

Il y a plus : la nature ne se borne pas à départir à ses créations matérielles des qualités dont la différence ne permet pas au travail d'en user aux mêmes conditions; elle opère aussi sur les hommes, et il en est qu'elle doue mieux que les autres. Pas de profession où tous obtiennent un égal succès. A côté d'écrivains, d'artistes, d'avocats, de médecins qui, chaque année, réalisent des bénéfices énormes, il s'en trouve qui recueillent à peine de quoi échapper à l'indigence. Pareil fait se reproduit dans tous les genres de labeurs. Parmi les ouvriers à la tâche, on en voit toujours qui, plus actifs, plus robustes ou plus adroits que leurs compagnons, gagnent davantage; il en est de même dans chacune des voies ouvertes à l'activité humaine : dans toutes, l'inégalité des forces et des aptitudes différencie les résultats du travail, et, à considérer les choses sous leur véritable jour, il demeure certain que la nature a ses élus, ses privilégiés qui, grâce à des talents qu'elle n'a pas donnés dans la même mesure à leurs concurrents, sont rémunérés de manière à pouvoir disposer d'un revenu net, d'un excédant analogue, comme le dit l'auteur, à la rente foncière.

Rien de mieux justifié par l'ensemble des faits que cette conclusion, et cependant, si ce n'est la première fois qu'elle est énoncée, du moins c'est la première qu'elle est généralisée avec tant d'assurance et de décision. Jusqu'ici, l'idée que la rente était un attribut particulier à la terre avait dominé les esprits; l'auteur a eu le mérite de démontrer définitivement que la rente, au con-

traire, apparaît dans les fruits que produisent tous les emplois de l'activité humaine, aussi bien dans ceux que laisse l'exercice des arts manufacturiers et des professions lettrées ou simplement manuelles que dans ceux que fournit la terre, et que, dans tous les cas, elle a pour source des dons que la nature ne répartit pas également soit entre les personnes, soit entre les choses.

Il est, toutefois, une observation qu'il importe de faire. L'auteur, afin de caractériser la situation des personnes en possession des avantages matériels ou intellectuels dont l'usage crée la rente, s'est servi du mot *monopole*. « Ce mot, dit-il lui-même, a quelque chose de fâcheux, parce qu'il a été pris en mauvaise part. Cependant, il est commode et consacré par un usage universel, et comme il nous a été impossible d'en trouver un plus convenable, nous nous résignons à l'employer. »

Nous le savons ; il n'existe pas de terme qui puisse à lui seul rendre l'idée que l'auteur avait à énoncer. C'est un des embarras de la science économique que l'obligation d'emprunter au vocabulaire usuel des mots qui se prêtent mal à toute acception nouvelle, et qui, de plus, à raison du sens dans lequel ils ont été constamment pris, ont le tort d'associer naturellement à l'idée qu'on voudrait qu'ils exprimassent uniquement, des idées provenant de leur signification ancienne. Le mot *monopole* a toujours été pris en mauvaise part. Ce qu'il a constamment indiqué, c'est la possession et l'usage d'avantages factices acquis au détriment de l'intérêt général, et recélant en principe quelque chose de contraire à l'équité. Or, il n'y a rien de tel dans le cas dont il s'agit.

L'auteur devait être averti du péril qu'entraîne l'emploi du mot *monopole*. Ce mot, Adam Smith l'a laissé à tort tomber de sa plume en parlant du prix des fermages (*monopoly price*), et depuis, les idées qu'il éveille ont été opérant de plus en plus, pour les vicier, sur les opinions en matière de rente. Elles ont conduit des économistes distingués, ceux de l'Angleterre surtout, à admettre des notions d'une inexactitude regrettable. Maculloch, Scrope, et d'autres encore, ont fini par soutenir que la rente constitue une restriction à l'usufruit des dons que le Créateur a faits aux hommes pour la satisfaction de leurs besoins, restriction justifiée jusqu'ici par une utilité qui pourrait bien ne pas subsister au même degré à toutes les époques de la vie de l'humanité. Il n'en fallait pas tant pour mettre en suspicion la propriété territoriale, et, en effet, les utopistes et les niveleurs de nos jours ont su emprunter des armes à l'erreur commise

par des écrivains qui ne songeaient nullement à leur en fournir.

Ce qui aurait dû surtout montrer clairement à l'auteur à quel point le mot *monopole* est inadmissible et fait tache dans son travail, c'est qu'en réalité, dans le système même qu'il expose, c'est le monopole qui serait le fait général, à peu près universel, et le non-monopole l'exception. En effet, dans tout pays avancé en civilisation, à peine existe-t-il quelques terres qui ne fassent que couvrir les frais de la production : toutes les autres, c'est-à-dire les neuf dixièmes au moins de l'ensemble, donnent une rente plus ou moins élevée, et il s'ensuit que la presque totalité des propriétaires participe aux avantages constitutifs du monopole. De même, il est bien peu de mines, de carrières, de plâtrières, de gîtes de matières utilisables, qui ne laissent à ceux qui les possèdent un excédant quelconque, les dépenses de l'exploitation remboursées, en d'autres termes un revenu net, un fruit de ce que l'auteur appelle un monopole.

Les choses ne sont pas autres dans tous les emplois que les hommes font de leurs facultés intellectuelles et physiques. Partout où la supériorité des aptitudes et des talents a ses effets naturels, le non-monopole est ce qu'il y a de plus rare. Dans chaque profession c'est le plus petit nombre qui est réduit à se contenter du minimum des bénéfices qu'il est possible de recueillir : au-dessus de ce petit nombre, tous, par cela même qu'il ont meilleure fortune, doivent être comptés parmi les hommes en possession d'un monopole. Journaliers à la tâche, artisans, peintres, musiciens, tous, du moment où les rétributions qu'ils obtiennent excèdent celles de celui de leurs émules ou concurrents qui gagne le moins, jouissent d'un monopole. Singulier mot, il faut en convenir, que celui de *monopole*, employé pour désigner et caractériser la possession d'avantages qui, dans chaque profession, se trouvent être, en mesure inégale, il est vrai, mais enfin en mesure excédant celle du dernier lot, le partage de presque tous.

Pourquoi l'auteur, à défaut de terme tout à fait technique, ne s'en est-il pas tenu à des locutions, à des assemblages de mots sur le sens desquels nul n'aurait pu se méprendre? *Avantage naturel*, cette expression, d'autres encore, modifiées suivant les besoins variables de sa pensée, lui auraient offert toutes les ressources nécessaires. Les sciences qui ont l'homme et la société pour objet ne sauraient être trop circonspectes dans le choix des termes qu'elles emploient. La concision est chose fort désirable ; il ne faut pas cependant la cher-

cher au risque de jeter la confusion dans les esprits et d'y semer ou d'y entretenir des notions fausses et mensongères.

Nous avons d'autres reproches encore à adresser au langage dont s'est servi plus d'une fois l'auteur. Dans plusieurs passages de son mémoire se rencontrent les mots *valeur gratuite*, et dans le livre troisième, la phrase suivante : « A l'origine, toute richesse est un don gratuit de la nature ; alors toute valeur était une rente, en ce sens qu'elle n'était le produit ni du travail ni du capital. » L'auteur a-t-il été entraîné par quelque illusion due au mot *monopole*, ou a-t-il simplement trop abondé dans son propre sens ? Dans tous les cas, idée et expression, tout ici est d'une inexactitude fort regrettable. Sans doute, la nature a pris soin de préparer le séjour destiné à l'humanité, et quand celle-ci a été appelée à venir en prendre possession, elle y a trouvé toutes les créations dont l'usage devait lui permettre de subsister et d'accomplir la tâche qu'elle tient des volontés de son auteur. Or, parmi ces créations, il en était dont l'usage lui a été accordé gratuitement, d'autres, au contraire, qu'elle ne pouvait approprier à ses besoins qu'au moyen d'efforts plus ou moins actifs. Les premiers nés de l'humanité ont respiré l'air, se sont chauffés au soleil sans qu'il leur en coûtât rien ; ils n'ont pu assouvir leur faim sans peines et sans labeurs. Ils ont dû aller à la recherche des végétaux, poursuivre le gibier, attraper le poisson dont ils se nourrissaient, et ces produits, dénués de valeur, tant que personne ne s'en était emparé, n'en ont acquis une que du moment où quelqu'un s'en étant saisi a été libre de les consommer ou de les céder à autrui. Quant à la valeur, qui une fois qu'un de ces produits est devenu propriété privée s'y est attachée, elle a été l'équivalent des fatigues qu'il fallait essuyer, des périls qu'il fallait braver pour s'en procurer un semblable.

Il n'y a jamais eu, dans le sens vrai du mot, de valeur créée sans dépense de travail ou de capital. Si, de tout temps, la nature a mis à la disposition de l'homme des forces et des matières premières, elle ne lui a permis toutefois de les utiliser, de les transformer, d'en tirer des services et des produits ayant valeur qu'à la sueur de son front. Seulement, elle a attaché à l'appropriation et à l'usage de ses dons des conditions qui pour tous ceux de même sorte ne sont pas également onéreuses. Il est tel produit qui, en un lieu donné, s'obtient à de moindres frais qu'ailleurs, tel terrain qui, à somme égale d'avances et de labeurs, rend beaucoup plus que tel autre ; mais, quelles que soient ces disparités, il n'en est pas moins vrai

que là même où le travail est le plus largement rémunéré, il a fallu qu'il commencât par imprimer aux choses des modifications qui seules les ont transformées en valeurs.

La rente des bonnes terres peut s'élever par le simple effet de la hausse générale du prix des denrées agricoles sans dépenses nouvelles acquittées par le propriétaire; de même un lot de terrain peut acquérir une plus-value énorme dans une ville qui se peuple rapidement. De tels faits sont communs; mais quelle en est la cause? une action purement humaine, l'action de la société au sein de laquelle ils se produisent. Un foyer de population s'étend; des besoins nouveaux, nés du développement même des forces et de l'activité urbaines, viennent, en ajoutant à la valeur ancienne des choses qui servent à les contenter, enrichir les propriétaires de ces mêmes choses. C'est là un de ces hasards heureux qui adviennent dans les affaires humaines; mais en revanche combien d'autres hasards ont un effet tout contraire! S'il est des villes qui prospèrent, il en est aussi qui déclinent au grand dommage des habitants qu'elles renferment et des campagnes qui les avoisinent. De même, il suffit parfois d'une découverte nouvelle pour frapper de dépréciation des manufactures, des terres même qui ne sauraient en user avec autant de profit que les établissements industriels ou agricoles dont ils ont à soutenir la concurrence. S'il y a des revenus qui naissent et grandissent en quelque sorte d'eux-mêmes, il y en a qui décroissent et s'éteignent sans qu'il y ait de la faute des possesseurs.

Il est essentiel de bien peser le langage toutes les fois qu'il s'agit de l'origine de la richesse et de la valeur. Le moindre écart en ces matières mène loin de la vérité, et entre autres torts, à celui de confirmer ou de provoquer des méprises fécondes en erreurs et en irritations politiques.

L'inconvénient du mot *monopole* et des conceptions qu'il suscite se montre à découvert dans le chapitre intitulé : *De l'exploitation des monopoles*. Quelque soin que l'auteur ait pris de rappeler qu'il n'y a, dans les avantages inhérents à la possession des biens et des talents qui assurent au travail les rétributions les plus considérables, rien qui ne soit le résultat de la force même des choses, et que, dans aucun cas, les propriétaires du sol ne reçoivent leur part du produit brut qu'après remboursement complet de ce qui est dû au travail et au capital, il est difficile de se défendre des impressions fâcheuses que laisse un mot malsonnant, détourné violemment du sens dans lequel on est accoutumé à le prendre. Ce n'en est pas moins, quant

au fond, un travail d'un grand mérite que celui de l'auteur sur la manière dont fonctionnent les avantages naturels résidant soit dans les choses, soit dans les personnes. Rien n'a été omis de ce que réclamait la justification et l'exposé des faits.

Après avoir épuisé le terrain des généralités, l'auteur s'est occupé plus spécialement de la rente foncière, du fermage et du rapport qui les unit. Séparant l'élément de la rente due aux épargnes de travail que permettent les terres naturellement plus productives que les autres, des éléments dus à l'emploi du travail lui-même, il a examiné tour à tour les circonstances nombreuses et diverses qui agissent sur le taux des rentes et fermages. A partir des influences exercées par les climats et par la différence des qualités du sol jusqu'à celles qui appartiennent à l'impôt et aux variations qui surviennent dans la valeur des monnaies, il n'en est pas une sorte qu'il n'ait mentionnée, à laquelle il n'ait fait sa part, dont il n'ait signalé les modes particuliers d'action. Il y a beaucoup de savoir dans cette partie du mémoire; quelques-unes des observations qu'elle renferme sont fort ingénieuses et témoignent chez l'auteur d'une rare puissance d'analyse.

Peut-être cependant a-t-il attaché trop d'importance à quelques-unes de ces influences, et trop circonscrit les réflexions que quelques autres lui ont suggérées. Assurément, il serait fort difficile d'expliquer mieux qu'il ne l'a fait, comment les changements dans l'état de l'art agricole agissent sur le taux des rentes et fermages; mais le sujet lui offrait une occasion qu'il n'a pas saisie, d'envisager la question de haut et d'un point de vue général. Si l'espèce humaine croît en nombre, en richesse et en civilisation, c'est parce qu'elle apprend à étendre de plus en plus ses conquêtes sur le monde matériel, à tirer meilleur parti et de ses propres forces et de celles dont la nature lui offre les services. Vainement est-elle conduite par son développement même à demander des moyens de subsistance à des terres qui en fournissent moins que les autres; des découvertes successives la mettent à même de réaliser, en échange de ses labeurs, des récoltes d'une abondance constamment croissante. C'est là ce qui arrête et contient la hausse des prix, en présence de demandes qui ne cessent de s'étendre, et ce qui, de nos jours, permet d'obtenir de portions du sol longtemps délaissées, à cause du surcroît de frais qu'en eût exigé l'exploitation, autant de produit net qu'en rendaient, il n'y a pas plus d'un siècle, les terrains réputés les plus fertiles. En faisant ressortir cette influence dans ce qu'elle

a de bienfaisant et de général, l'auteur aurait rencontré ici, outre l'occasion de répandre plus de jour sur l'histoire de la rente, bon nombre d'arguments contre la réalité des assertions sur lesquelles se fondent le système de Malthus et celui de Ricardo.

Dans le troisième livre sont traitées diverses questions qui se rattachent plus ou moins étroitement à l'existence de la rente. Voici celles de ces questions qui méritent le plus d'attention.

L'auteur a consacré deux de ses chapitres à prouver, l'un que les avantages inhérents à la possession des terres où le travail a moins à faire pour obtenir une quantité donnée de produits ont toujours été connus et recherchés, l'autre que la rente foncière a toujours existé. A l'appui de la première de ces assertions, il invoque le témoignage des guerres qui ont ensanglanté le berceau même de l'humanité. Les hommes ne se seraient pas entre-choqués avec tant d'acharnement, s'ils n'avaient eu en vue la conquête des points du globe offrant à leurs maîtres des facilités de nutrition d'une abondance particulière. A l'état sauvage, ils se sont disputé les cantons les plus giboyeux et les plus féconds en racines alimentaires ; à l'état pastoral, les meilleurs pâturages; à l'état agricole les terres où poussaient les plus riches moissons. Ces luttes n'ont pas désolé seulement les premiers âges, on les a vues se renouveler entre les races qui vinrent s'établir sur les ruines du monde romain, et maintenant encore, elles éclatent fréquemment dans les régions où l'agriculture n'est pas assez avancée pour subvenir à elle seule à la subsistance des populations.

Suivant l'auteur, la rente foncière date du moment même où l'humanité apparut sur la terre. De nos jours, où l'action du travail et du capital entre pour une part si grande dans la production, on oublie trop, dit-il, pour combien peu elle y figurait à l'origine. Cette remarque est fondée ; mais elle n'a pas empêché l'auteur d'exagérer un peu la part d'action de la nature. Ce qui est vrai, c'est qu'à leur arrivée sur la terre, les hommes ont trouvé des localités où se rencontraient en quantité supérieure les moyens de subsistance dont ils ne pouvaient se passer, et où, par conséquent, ils se les procuraient avec moins de peine et de labeurs que partout ailleurs. Ainsi entendu, le fait de l'existence éternelle de la rente foncière devient admissible, et, à l'appui de sa réalité, on peut invoquer le souvenir des luttes qui s'engagèrent entre les tribus primitives pour la possession des terrains qui leur offraient le plus de moyens d'échapper aux atteintes meurtrières de la faim.

L'auteur a consacré un chapitre à prouver que la rente foncière n'est point un fait exceptionnel. Déjà, en traitant de ce qu'il dénomme si malencontreusement les *monopoles*, il avait démontré ce point essentiel. Ici, toutefois, il a mis en relief un côté particulier de la question, c'est qu'il y a des avantages d'une efficacité bien plus exclusive au profit des personnes, et dont l'action sur le prix des produits et des services dépend infiniment plus de la volonté de leurs possesseurs que ceux qui, attachés à la terre, engendrent la rente. Cette idée est vraie ; l'auteur l'a exposée avec habileté ; il est à regretter toutefois qu'il n'ait pas cru devoir, en l'énonçant, l'accompagner de tous les éclaircissements qu'elle méritait de recevoir.

Un autre point qui a fixé à bon droit son attention, c'est la raison qui conduit la terre à fournir une rente qui, considérée dans sa relation avec le fonds, est plus considérable que celle des autres instruments de la production. Cette raison, dit-il, c'est que la terre a pour elle la durée, l'éternelle durée. Immobilisé sous toute autre forme, le capital se détruit par l'effet du temps et des fonctions mêmes qu'il est appelé à remplir. La terre, loin de s'user et de se détériorer, s'améliore sans cesse sous l'action même de la culture. Plus ses services sont demandés, plus les soins qu'elle obtient sont féconds et réparent profitablement ses pertes. D'un autre côté, pas de progrès de la population, de l'industrie, de la richesse qui ne devienne pour elle et pour ceux qui la possèdent un principe, une source d'avantages et de bénéfices croissants.

Le chapitre VII pose cette question que l'auteur résout affirmativement : L'existence des monopoles naturels a-t-elle été une cause de progrès pour l'humanité ? Avant d'entrer dans le fond même de son sujet, l'auteur a cru devoir porter son attention sur les attaques dont la propriété territoriale a été et est encore si souvent le but. Bien qu'en réalité il y ait des genres de propriété départis à titre moins onéreux et produisant davantage au profit de ceux qui en disposent, c'est elle qui, de tout temps, a eu à subir la menace des haines chagrines, des passions envieuses que sème au sein des sociétés l'inégalité des fortunes.

A son avis, ce qui explique le fait, c'est d'abord l'impuissance où sont les esprits vulgaires de s'élever aux idées générales. De toutes les formes sous lesquelles la richesse se constitue, la plus apparente, la plus distincte est celle qui s'attache à la terre, et voilà pourquoi, plus que toute autre, cette forme est devenue le point de mire des hostilités démagogiques. En second lieu, les opinions énoncées par

Malthus et par Ricardo sur l'origine et le principe de la rente foncière ont contribué à soulever des animosités contre l'espèce de propriété qui la fournit.

Sans chercher longtemps, l'auteur aurait pu découvrir des raisons bien plus décisives que celles qu'il a énumérées. Ce qui appelle sur la propriété territoriale les agressions des partis, ce sont les violences et les spoliations dont elle a été l'objet dès l'origine. Longtemps, les peuples se la disputèrent les armes à la main. Les vainqueurs se saisissaient des biens des vaincus, et quand ils leur en laissaient une portion, c'était de leur part une concession gracieuse. Le principe admis dans les monarchies de l'Orient que le sol appartient tout entier au prince régnant a dominé dans la plupart des Etats de l'Europe, et les légistes, en affirmant que la propriété, fondée par la loi, ne cesse pas d'en relever en ce qui touche son existence et sa répartition, lui ont en réalité donné leur sanction. Vainement un philosophe du seizième siècle, Jean Bodin, soutint-il qu'il est deux choses antérieures et supérieures à la loi, la propriété et la famille ; cette opinion si juste et si vraie resta à l'état théorique. La confiscation demeura au nombre des peines inscrites dans les Codes ; la plupart des gouvernements se crurent permis de s'adjuger le patrimoine d'autrui, tantôt au nom de la vindicte publique, tantôt au nom d'intérêts d'un ordre dont ils se constituaient eux-mêmes les juges. Depuis moins d'un siècle, l'Europe en a eu plus d'une fois la triste et fatale preuve. C'est là surtout ce qui a tant affaibli le respect dû à la propriété foncière. A l'aspect des actes de spoliation commis par le pouvoir, l'idée que la propriété n'a rien en soi que le législateur soit tenu de considérer comme inviolable, qu'il ne puisse modifier ou annuler au gré des convenances de la politique, a fermenté au sein des masses ; et de toute part ont surgi des niveleurs réclamant le partage des terres ou des règles destinées à leur imposer des modes de distribution arbitraires et factices. Le passé et ses iniquités, voilà le grand coupable. La part de Ricardo et de son école dans le mal ne mérite pas qu'on en tienne compte.

De l'examen des causes auxquelles il attribue les mauvais vouloirs qui s'attachent principalement à la propriété foncière, l'auteur a passé à la démonstration de la proposition qu'il avait en vue, à savoir que dans les épargnes de travail que permettent les choses douées des qualités qui facilitent le plus la production, s'est rencontré le véritable véhicule de toutes les propriétés sociales. La per-

fectibilité, dit-il, est l'apanage distinctif de l'humanité ; mais la perfectibilité elle-même n'aurait pu remplir son rôle bienfaisant, si la richesse ne s'était formée et amassée au sein des diverses sociétés. Or, c'est l'existence de matières et d'agents de production, rendant, à somme égale de labeurs, plus de produits que leurs similaires, qui a décidé l'accroissement progressif de la richesse. Les hommes aux mains desquels étaient échues les meilleures portions du sol ont joui, dès le principe, d'une existence moins précaire que celle de leurs compagnons. Leurs peines étaient plus largement rétribuées ; ils disposaient d'un excédant, et il leur a été facile de s'élever au-dessus de la foule.

Ainsi s'est formée dans les différentes sociétés une élite à laquelle la civilisation a dû son essor. Les possesseurs des terres les plus productives sont devenus les riches et les forts. Moyens d'assistance et de patronage, loisirs et lumières, tous les éléments de la grandeur civile et politique se sont concentrés à leur profit, et les peuples se sont rangés sous leur direction. D'un autre côté, c'est l'existence de la propriété foncière, c'est le besoin qu'elle éprouvait de garanties et de sécurité qui a décidé l'organisation de la puissance publique et l'unité constitutive des différents Etats?

Tout est-il également vrai dans ces assertions? La diversité des dons faits par la nature aux agents et aux éléments de la production a-t-elle été la cause première ou seulement la cause principale des développements successifs de la richesse et de la civilisation? Il est permis d'en douter.

Tout dans ce monde a été combiné de manière à assurer l'exécution des desseins de son auteur, et de telle sorte que nous ne saurions imaginer la moindre différence dans les choses existantes sans être conduits à reconnaître que l'humanité eût rencontré un sort tout autre que celui qui lui a été réservé. Un degré de moins dans la force élaboratrice de la terre, et l'humanité n'aurait pas réussi à s'affranchir du joug accablant de l'indigence originaire ; un degré de plus, et l'humanité aurait eu moins de peine à pourvoir aux besoins qui l'assiégent, mais eût-elle acquis l'énergique activité qui, à mesure qu'elle s'éclaire, étend de proche en proche ses conquêtes sur le monde matériel? L'état des natures auxquelles un climat d'une bénignité continue permet le plus d'oisiveté ne laisse aucun doute à cet égard. C'est en défaillances, en dépravations intellectuelles et morales que ces nations payent les dispenses de travail dont elles sont libres d'user. De même, une autre répartition de la

fécondité du sol aurait infailliblement entraîné des modifications dans l'ensemble des conditions sous l'impulsion desquelles la civilisation a grandi et répandu ses bienfaits.

Nous ne contesterons donc pas que la disparité des qualités inhérentes aux diverses portions de la terre ait eu sa part d'action sur les progrès de l'espèce humaine : ce que nous contesterons, c'est que cette part ait été aussi décisive que le suppose l'auteur. C'est l'inégalité dans les personnes et non l'inégalité dans les choses qui a été le grand mobile, la cause première des développements de la richesse et de la civilisation. De tout temps sont nés des hommes qui, plus heureusement doués que les autres, ont déployé, dans leurs conceptions et dans leurs actes, une supériorité dont ils ne pouvaient manquer de recueillir les fruits. Ceux-là ont trouvé les moyens de s'enrichir et d'obtenir la puissance, et d'eux sont issues ces familles qui, réunissant au pouvoir de rétribuer les services d'autrui et les loisirs que demande la culture de l'esprit, et les goûts fins et délicats qu'enfante l'habitude du bien-être, ont imprimé aux arts, aux lettres, aux sciences, aux labeurs industriels, un essor de plus en plus vif et fécond.

De quelque manière que le monde matériel eût été arrangé, l'humanité restant la même, il ne se pouvait que l'étendue et la vigueur de l'intelligence, que l'esprit d'invention, la suite dans les desseins, la prévoyance, la force physique elle-même ne devinssent pas des causes toutes-puissantes d'ascendant personnel, et que les hommes en qui ces qualités existaient au plus haut degré ne sortissent pas de la foule. Il y a des contrées où les divers points du territoire ne présentent que de faibles différences de fertilité naturelle, et là, tout aussi bien que dans celles où les différences sont le plus marquées, la richesse et l'autorité se sont concentrées aux mains du petit nombre ; là, comme partout ailleurs, les populations se sont groupées autour de chefs honorés et respectés ; là, comme partout ailleurs, est venu cet âge de civilisation que Vico a appelé celui des races héroïques. Nous sommes étonné que l'auteur n'ait pas abordé lui-même ce côté de la question. Ce qu'il a dit de l'effet des supériorités personnelles dans les chapitres antérieurs aurait dû naturellement le conduire à reconnaître que c'est dans ces supériorités mêmes qu'a été placé le principal ressort des progrès de l'humanité.

La dernière partie du mémoire est historique et critique. L'auteur y rend compte des modifications subies par les idées admises en matière de rente foncière. A partir des physiocrates, il n'est pas un

économiste de quelque renom dont il n'ait mentionné et jugé les opinions particulières, montrant à quel point elles se rapprochent ou s'écartent de ce qu'il estime être la vérité.

Les deux écrivains auxquels il a consacré le plus de pages sont Ricardo et Frédéric Bastiat. Ce sont ceux, en effet, dont les opinions s'éloignent le plus des siennes, et cela en sens diamétralement opposés.

Tout est judicieux dans les observations que lui suggère le système dont Ricardo avait puisé les éléments fondamentaux dans les écrits d'Anderson, de West et de Malthus. Il fait distinctement ressortir ce que ce système a d'outré en ce qui touche l'ordre suivant lequel la culture s'est portée sur les différentes portions du sol, et d'erroné en ce qui touche les effets produits par la nécessité de recourir à des terrains de fertilité constamment décroissante. Peut-être, cependant, l'auteur n'a-t-il pas insisté suffisamment sur la grandeur du rôle rempli dans le mouvement agricole par les progrès du savoir humain. Ce sont ces progrès qui, en rendant les labeurs tantôt moins dispendieux, tantôt plus productifs, ont soutenu la hausse du prix des récoltes et assuré aux sociétés qui multiplièrent le plus rapidement des moyens de subsistance qu'elles n'ont pas eu à payer plus cher qu'aux époques antérieures. Il y avait là un côté de la question qu'il importait de mettre en évidence, dans l'intérêt même des opinions de l'auteur.

Les remarques sur le système adopté par Frédéric Bastiat sont également justes et bien fondées. Il fallait montrer combien est inexacte l'idée qu'il ne peut y avoir dans la rente foncière autre chose que la simple rétribution des avances faites au sol sous forme de capital et de salaires; l'auteur a rempli la tâche en sachant concilier avec la critique du système les égards dus à un homme qui a rendu à la science de nombreux et véritables services. Nous le dirons, au reste, à l'éloge de l'auteur, c'est toujours avec équité et convenance, surtout avec une déférence respectueuse, qu'il parle des hommes dont il combat les opinions. Cela est à la fois de bon goût et de bon exemple.

Le mémoire n° 1 a des défauts, parmi lesquels il en est qui ne manquent pas d'une certaine gravité. Déjà, nous avons signalé le principal, l'emploi d'une terminologie inexacte et vicieuse. Le mot *monopole*, et l'épithète de *gratuit*, attribuée parfois à l'excédant que laisse, libre de frais, l'action du travail, sur les choses qui se prêtent le mieux à ses efforts, ne sont propres qu'à semer dans les esprits des notions confuses, fausses et, dans certains cas, d'une influence malfaisante. L'auteur a manqué, en s'en servant, à l'une des con-

ditions que requiert le plus impérieusement toute œuvre scientifique, la netteté du langage, l'exclusion de toute expression qui, à l'idée qu'elle est destinée à formuler, en associe nécessairement de tout autres.

Ce n'est pas tout : l'auteur a beaucoup d'érudition, mais l'usage qu'il en fait n'est pas toujours suffisamment réservé. Ainsi, il a annexé à son travail une dissertation au moins inutile sur la science et sur l'art, ainsi que sur le rapport qui les unit. De même, en traitant des causes qui contribuent à déterminer le taux plus ou moins élevé des rentes et fermages, il est entré dans des détails parfois minutieux, prenant plaisir à prodiguer des citations empruntées de toutes parts, épuisant chaque question jusque dans ses éléments les plus secondaires. Le style même laisse fréquemment à désirer ; on y rencontre des redites et des négligences. Evidemment l'auteur n'a acquis encore ni l'art de se borner, ni l'art non moins nécessaire de n'assigner aux différentes parties d'un sujet que des proportions en harmonie avec l'importance réelle de chacune.

Votre section d'économie n'en croit pas moins devoir vous proposer de décerner le prix au mémoire n° 1. C'est que, malgré tous les défauts que nous venons de signaler, ce mémoire se distingue par des qualités d'un ordre remarquable. L'auteur sait bien ce dont il parle, et il n'est pas une portion du sujet qu'il n'ait traitée dans toute son étendue et avec une fermeté d'esprit qui atteste des études sérieuses et complètes. Ce que l'Académie voulait avant tout, c'était un examen approfondi de l'origine et des causes de la rente foncière ; l'auteur a rempli fort habilement cette partie essentielle de sa tâche. La plupart des économistes ne s'étaient occupés de la rente que comme d'un fait particulier à la terre, et de là, dans les opinions, des divergences et des incertitudes. En démontrant que, due à la disparité des dons que la nature départit aux personnes aussi bien qu'aux choses de l'ordre matériel, la rente se produit dans tous les modes possibles de l'activité humaine, l'auteur a réussi à mettre en pleine lumière une de ces vérités dont la puissance ne tarde pas à dégager les sciences d'embarras qui en ralentissaient la marche. Son travail n'eût-il que ce mérite, et il en a d'autres, il aurait à notre avis un titre bien réel à la distinction que nous vous proposons de lui accorder.

H. PASSY.

L'Académie adopte les conclusions de la section d'économie politique et de statistique. L'auteur du mémoire est M. Boutron (Pierre-Auguste), agrégé de l'Université et licencié en droit.

ÉTUDES

DE

PHILOSOPHIE MORALE ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE[1],

PAR M. HENRI BAUDRILLART,

Professeur suppléant au Collége de France, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*.

L'économie politique n'a rien à perdre, et ne peut que gagner à la recherche en apparence désintéressée de ces premiers principes dont elle relève au même titre que toutes les sciences morales et sociales, et qu'elle ne peut méconnaître qu'à la condition de ne savoir ni d'où elle vient, ni où elle va. Tout système d'économie politique, quel qu'il soit, suppose nécessairement, comme point de départ, une métaphysique et une psychologie. Le phénomène économique de la propriété, par exemple, n'est-il pas inexplicable sans une théorie préalable de la liberté? Quelle valeur peut avoir la revendication de la liberté du travail, du commerce, de l'industrie, si l'on néglige de se rendre compte de ce qu'est en soi cette liberté essentielle, la première de toutes, type et fondement commun de toutes les autres, la liberté du moi, de la personne? L'association de l'économie politique et de la philosophie ne peut donc qu'être profitable à l'une comme à l'autre. Que si l'économiste philosophe qui tente cette œuvre complexe possède en même temps les qualités qui font l'écrivain, le service qu'il rend à la science n'en est que plus durable et plus sérieux. Bien écrire, en un certain sens, c'est presque penser juste. Cet art difficile n'ôte rien à l'exactitude scientifique, on pourrait même dire qu'il y ajoute. La propriété, la netteté, l'éclat, l'accent de l'expression ne servent pas seulement à embellir et à parer la vérité, ils la complètent.

Les deux volumes de *Mélanges de philosophie morale et d'économie politique* que nous annonçons peuvent à bon droit être rangés parmi les essais les plus heureux qui aient été tentés pour donner à l'économie politique un fondement dans l'ordre moral, à la philosophie spiritualiste une sanction dans l'ordre des faits sociaux. Les lecteurs de ce recueil ont pu maintes fois apprécier ici même le mérite de M. Baudrillart. Les éminentes qualités qu'il déploie dans son enseignement sont bien

[1] Paris, Guillaumin et Cᵉ, libraires ; 2 volumes grand in-18, faisant partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*.

connues des auditeurs qui suivent le cours qu'il professe depuis six années comme suppléant de M. Michel Chevalier au Collége de France. Son talent vient de se révéler plus pleinement et sous plus d'aspects dans ces récentes études; plus complétement peut-être que dans ses travaux antérieurs, *Jean Bodin et son temps*, le *Manuel d'économie politique*, il a pu, grâce à la diversité des sujets, donner toute sa mesure. Cette facilité à se prêter aux recherches les plus variées, en ne perdant rien de cette unité de vues sans laquelle il n'y a pas à proprement parler de *pensée* digne de ce nom, est assurément le témoignage d'un rare équilibre intellectuel. La plénitude de développement que suppose et que révèle une compétence aussi étendue mérite d'être remarquée, surtout de nos jours, où la loi, si féconde d'ailleurs, de la division du travail, trouve dans le domaine des choses de l'esprit une application souvent excessive et tend à rompre de plus en plus les rapports naturels par lesquels s'unissent entre elles les hautes et utiles recherches comprises sous la dénomination commune de *sciences morales et politiques*. M. Baudrillart appartient en philosophie à cette grande école du spiritualisme, qui n'est après tout que la métaphysique du sens commun, ou, si l'on veut, que l'expression réfléchie des instincts éternels et universels qui vivent au fond de la conscience de l'humanité. Un des grands services qu'a rendus à l'esprit humain la philosophie française de la première moitié du dix-neuvième siècle, alors même qu'on la jugerait critiquable à d'autres égards, c'est d'avoir détrôné l'école matérialiste. On peut porter des jugements fort divers sur le système particulier de M. Cousin, sur ce qu'on est convenu d'appeler l'*éclectisme*, quoiqu'on ne puisse nier que l'éclectisme a suscité le plus puissant mouvement d'érudition philosophique qui se soit jamais produit en France, et qu'il s'est par là associé à ce vaste essai de comparaison des idées et des doctrines qui restera dans l'avenir un des caractères distinctifs de notre temps. L'appel à la foi naturelle, au sens commun, la réfutation de cette arbitraire et étroite philosophie qui au fond ne rend compte de rien, malgré une clarté toute superficielle, et respecte au fond bien peu cette méthode expérimentale dont elle a sans cesse le nom à la bouche, ont été une sorte de réparation offerte à des vérités morales, vérités d'expérience aussi, méconnues pendant un siècle. Un dernier reproche auquel l'école sensualiste a mérité de ne pas échapper, c'est une défiance exagérée à l'excès pour toute métaphysique, défiance poussée souvent jusqu'à une proscription au moins théorique. Si, sous prétexte de *positivisme*, la philosophie se condamnait à ne jamais aborder les problèmes qui ont éternellement intéressé et intéresseront éternellement l'humanité inquiète du mystère de sa destinée, on voit clairement quelle atteinte en recevrait la pensée humaine amoindrie, mais moins bien où serait la compensation du sacrifice. Un peu plus ou un peu moins de précision dans le cercle restreint de l'idéologie pure importe assez peu, du moment où il est bien

convenu que ce cercle est infranchissable. L'observation psychologique, indispensable comme moyen, n'est pas un but. On aura beau faire, elle ne suffira jamais seule à satisfaire la curiosité innée dans l'homme des *pourquoi* et des *comment* de la création. Au fond, cette timidité excessive peut fort bien s'allier à une confiance peut-être exagérée dans la puissance de la raison philosophique. M. Jouffroy, qui, d'ailleurs, avait à un degré si éminent, malgré ses scrupules scientifiques, le sentiment des grandes questions, n'attribuait-il pas les erreurs et les lacunes de la philosophie à un vice de méthode, au lieu d'y reconnaître tout simplement l'impuissance de l'esprit humain à pénétrer certains mystères? Quand on prend la philosophie pour ce qu'elle est, c'est-à-dire, selon la spirituelle définition de M. Baudrillart, un effort héroïque vers l'explication des vérités élevées, une recherche, légitime et nécessaire sans doute, plutôt qu'une science, on se montre moins sévère à son égard, parce qu'on attend moins d'elle, et qu'on ne se risque pas à lui demander ce qu'elle ne peut donner.

C'est le mérite de M. Baudrillart d'avoir clairement aperçu le lien étroit qui rattache la vérité morale et philosophique à la vérité politique et sociale. En général, les penseurs désintéressés, les philosophes habitués à ne pas sortir de la région des idées pures, négligent un peu trop de tenir compte de cette solidarité essentielle, qu'il est plus facile de méconnaître que de supprimer. Le public, de son côté, ne demande pas mieux que de croire à l'abîme qui sépare la spéculation de la pratique ; on n'a pas grand'peine à lui persuader que les principes n'ont rien à démêler avec la conduite des choses humaines ; le monde s'est approprié un mot célèbre, il n'aime pas les idéologues. Il y a pourtant un fait qui s'est chargé, à ce qu'il semble, de prouver une fois pour toutes, d'une manière irrécusable, que les idées peuvent avoir quelque puissance : nous avons nommé la Révolution française. Si la société était quelquefois tentée d'oublier que la pensée est aussi une force sociale, les événements seuls le lui rappelleraient au besoin par les arguments qui leur sont propres, et d'une façon souvent fâcheuse, mais d'autant plus persuasive, car la solidarité des erreurs est peut-être plus visible et plus sensible que celle des vérités, bien que toutes deux prouvent la même chose. Les esprits, surtout en France, se rassurent si vite sur ce qui les a le plus effrayés, que c'est presque commettre un anachronisme que de rappeler aujourd'hui qu'il fut un temps, peu éloigné de nous, où les théories socialistes inspiraient aux intérêts alors menacés d'assez vives alarmes. Le socialisme n'en a pas moins servi à prouver une fois de plus que la fausse métaphysique engendre les faux systèmes en politique, et que des erreurs de théorie fort inoffensives en apparence, et probablement très-indifférentes à la masse du public, qui ne s'y croit pas intéressé, peuvent amener des conséquences beaucoup plus propres à le toucher. Les utopies socialistes, communistes, égalitaires, humanitaires,

de quelque nom qu'on veuille appeler ces formes diverses de l'erreur en politique comme en morale, sont bien les filles légitimes de ce matérialisme qui, pour toute psychologie, pose en principe l'identité de l'esprit et de la chair ; pour toute morale, la suppression des idées de devoir, de responsabilité, de liberté ; la substitution de l'idée du bonheur absolu poursuivi à tout prix, à l'idée d'épreuve. Entre la doctrine qui réclame la satisfaction illimitée de tous les besoins par la main de l'Etat, sous la forme du droit au travail, par exemple, et la doctrine qui proclame la légitimité de tous les besoins, de toutes les passions, sacrés au même titre, il n'y a que la différence qui sépare l'application du principe. En présence de chimères aussi dangereuses, la société a autre chose à faire que d'en appeler contre elles à la contrainte et à la force. Renoncer à se servir de l'un de ses plus puissants moyens de défense, et à se prévaloir des principes, quand on les a pour soi, c'est plus que de l'imprudence ; car alors il ne reste plus rien que la lutte brutale, et surtout fort chanceuse, de l'égoïsme qui se défend contre l'égoïsme qui attaque. Puisqu'il faut inévitablement compter avec l'esprit d'examen, le meilleur parti à prendre, n'est-ce pas encore de se résigner à accepter son appui ? Si la philosophie ne peut pas tout, elle peut du moins quelque chose, sa nécessité est au moins aussi bien prouvée que son insuffisance. Il y a une excellente réponse à opposer au raisonnement égaré, c'est d'en appeler au raisonnement de ses erreurs mêmes; de même que le meilleur remède à la licence, c'est la liberté, sous la réserve de l'ordre, qui n'est lui-même que la sanction suprême de la liberté. La réponse au matérialisme social, c'est le spiritualisme qui la fournit. Lui seul concilie dans une juste mesure l'ordre et le progrès, ces deux termes trop souvent présentés comme antagoniques, souvent par ceux-là mêmes qui ont la prétention de les concilier, au mépris de leur secrète harmonie. Lui seul peut consacrer, en y imprimant son caractère, les vraies conditions, désormais inattaquables, de toute civilisation avancée. Il ne désavoue pas les efforts tentés pour la propagation du bien-être, pour l'amélioration du sort du grand nombre ; il les prend, pour ainsi dire, à son compte, il les élève à son niveau, en donnant un sens à l'industrie, en lui assignant pour but la tâche assez noble de délivrer de plus en plus l'esprit des entraves de la matière. Là est le secret de l'accord intime qui ne doit jamais cesser d'exister entre l'économie politique bien comprise, et la philosophie spiritualiste. Les cinq ou six grandes idées sur lesquelles vivent et se développent les sociétés modernes procèdent en droite ligne du spiritualisme. La révolution de 1789 n'a pas été autre chose que l'application logique des principes spiritualistes à la constitution de la société. Etant donnée une philosophie qui se résume par le respect de cette force libre, sensible et intelligente qui s'appelle l'homme, il est aisé d'en déduire une politique dont le premier comme le dernier mot est le respect du droit, c'est-à-dire la liberté.

C'est ce point de vue que M. Baudrillart a mis particulièrement en relief avec une netteté, une profondeur et une force d'enchaînement des plus remarquables. C'est à ce point de vue qu'est due l'unité qu'on retrouve au fond d'études si diverses sur Turgot, Rousseau, Voltaire, Mme de Staël, Royer-Collard, Quesnay, etc. S'efforcer de rendre sensible l'accord des grandes vérités incontestables, sinon incontestées, que séparent plus souvent des malentendus que des abîmes, c'était se proposer une tâche un peu moins commode, on l'avouera, que celle qui consisterait à insister surtout sur les contrastes, qu'il est toujours très-aisé d'apercevoir. L'harmonie est cachée au sein des choses, tandis que la lutte est presque toujours à la surface. Les esprits qui ne se payent pas des apparences, qui ont le souci du vrai, et de la mesure dans le vrai, qui tiennent à le poursuivre jusque dans les replis où il s'enveloppe, ont de bien autres difficultés à surmonter que ces esprits moins exigeants que contentent à peu de frais les généralités vagues et absolues. Le vrai est presque toujours complexe; l'absolu est beaucoup plus accessible, parce qu'il est plus simple. Aussi la méthode à laquelle s'est attach M. Baudrillart demande-t-elle un ensemble rare d'aptitudes particulières. M. Baudrillart unit à un haut degré le goût des idées générales et celui de la précision, le goût de la synthèse et celui de l'analyse. Esprit essentiellement scrupuleux, au lieu de dissimuler comme tant d'autres l'incertitude de la pensée sous le dogmatisme de l'expression, il aime à rehausser la netteté des idées par les ménagements de la forme. Enfin, son impartialité est bien loin d'être banale; et ce mérite sera apprécié à toute sa valeur par ceux qui savent à quelles difficiles conditions se réalise l'idéal de la véritable impartialité.

Restituer au spiritualisme les conséquences sociales qui lui appartiennent légitimement, telle est peut-être la tâche prescrite à ce qui reste de philosophie parmi nous : entreprise sans analogue dans le passé, et dont on ne trouverait de précédent ni au dix-septième siècle, ni au dix-huitième; aussi convenait-elle parfaitement à notre temps, et elle lui convient encore. Le dix-septième siècle a doté l'esprit humain de la formule du spiritualisme la plus haute, la plus profonde et la plus systématique qui ait été donnée depuis Platon ; mais il n'a pas su ou n'a pas voulu dégager du spiritualisme tout ce qu'il contient, il s'est arrêté au seuil de la société. Si nous jouissons aujourd'hui de la liberté de conscience, de la liberté du travail, de l'égalité civile, ce n'est pas au siècle des Bossuet, des Descartes et des Leibnitz, c'est au dix-huitième siècle, disciple fidèle de la philosophie de Locke et de Condillac, que nous le devons. Extraire du dogme philosophique de la sensation transformée la politique de 1789 semble une de ces entreprises contradictoires qu'il n'appartenait qu'à l'intrépide inconséquence du dix-huitième siècle de tenter. Un seul homme, alors, paraît, en quelque sorte, prendre le contre-pied de l'inconséquence de son temps. Rousseau, matérialiste en

politique, spiritualiste en philosophie, entend et pratique évidemment l'inconséquence d'une autre manière que ses contemporains. Ce puissant écrivain, qui a laissé sur la langue et sur la pensée française une si forte empreinte, est apprécié par M. Baudrillart avec une sûreté et une impartialité de critique rares, à propos d'un homme qui n'a guère rencontré que des apologistes ou des détracteurs. L'étude que M. Baudrillart lui a consacrée est peut-être ce qui a été écrit sur Rousseau de plus satisfaisant et de plus définitif. Il était difficile de faire plus nettement la part du vrai et du faux dans les idées de ce grand agitateur des esprits et des consciences, dont le nom rappelle une des influences les plus profondes que la philosophie morale et politique ait jamais exercées. Au fond, malgré des restrictions importantes et nécessaires, on sent dans l'appréciation de M. Baudrillart une secrète sympathie, condition indispensable pour bien juger un écrivain qui a réalisé le phénomène rare en littérature de l'union à un degré incroyable de la passion et de la logique. Ce charme tout-puissant de Rousseau tient sans doute à ce mélange unique, un des secrets de la grande éloquence, et dont les raisonnements enflammés de Pascal peuvent seuls, à leur manière, rappeler l'idée. M. Baudrillart l'a remarqué avec justesse, il y a toute une partie du génie de Rousseau qui dépose contre l'autre, et, pour avoir raison de ses erreurs, il suffit d'en appeler de Rousseau publiciste à Rousseau moraliste. Sa philosophie morale pourrait être, il est vrai, plus rigoureuse; on ne saurait nier qu'en l'appuyant exclusivement sur le sentiment, il ne lui donne une base bien fragile. Mais la réaction qu'il a opérée, pour être incomplète, n'en a pas moins été des plus salutaires. Le mélancolique accent des grandes pages de la profession de foi du vicaire savoyard trouvera toujours un écho dans la conscience religieuse de l'humanité. Ce qui est irrévocablement condamné par la raison universelle, c'est, malgré quelques aperçus fort justes dans le détail, l'inspiration qui a dicté le contrat social. Rousseau est de ceux qui ont contribué à répandre le plus d'idées fausses sur la liberté, l'égalité et la justice. « Il est le maître le plus autorisé de ces principes de compression sociale et politique qui accablent la personne humaine sous la tyrannie de l'Etat, un des inspirateurs de ces systèmes de nivellement que le spiritualisme condamne et que la liberté désavoue. » L'idée païenne, renouvelée avec peu de bonheur par des novateurs qui se croient avancés, du législateur tout-puissant, pétrissant la nature humaine comme une molle argile, cette idée surannée, digne de l'enfance des sociétés, c'est à lui qu'il faut reporter en grande partie le triste honneur d'en avoir semé le germe dans les esprits. En fait de politique, il n'a jamais été au delà de la politique classique, d'après une antiquité de convention; il n'avait nullement le sentiment de la civilisation économique telle que l'entendent et telle que l'entendront de plus en plus les sociétés modernes où le droit et le travail priment la force, où l'industrie tend à r

guerre, où l'homme tend à primer le citoyen. On pourrait ajouter que les idées qu'il se formait de l'antiquité n'étaient guère, à plus d'un égard, beaucoup plus justes. L'antiquité, disons-le à l'honneur de ce siècle, n'a bien été comprise que de nos jours. Quand on songe à tout ce que les immenses travaux accomplis par l'érudition moderne ont ajouté de finesse et de profondeur au sentiment historique, on s'étonne peu que l'intelligence du passé ait été jusqu'à eux relativement si médiocre. Montesquieu lui-même ne peut être cité que comme une brillante et incomplète exception. Certes, c'est méconnaître le monde antique, que de n'y apercevoir d'autre idéal que celui de Brutus et de Lycurgue ; à cet égard, les tribuns de 93 n'eussent pas été désavoués par Rousseau ; et c'est même là, pour le dire en passant, ce qui rend, en un sens, quelquefois si fastidieuse l'histoire de ce temps. L'histoire perpétuellement invoquée à contre-sens, le mauvais goût des déclamations ampoulées enlèvent quelque chose à la grandeur des événements, et à l'effet dramatique des crimes et des vertus grandioses de cette sauvage époque.

Nous ne saurions souscrire aussi pleinement à certaines nuances d'appréciation dans l'étude spéciale, si remarquable d'ailleurs, que M. Baudrillart a consacrée à Voltaire. Comme Voltaire jouit de ce singulier privilége, que du point de vue d'après lequel on envisage son rôle et son génie, on peut en quelque sorte déduire presque infailliblement cette dernière et secrète opinion que chacun s'est plus ou moins formée sur le fond des choses, on nous pardonnera d'insister. Les témérités, les licences et les excès auxquels il s'est laissé si souvent emporter sont singulièrement propres, rien n'est en soi plus concevable, à choquer les esprits qui prisent le respect de la mesure par-dessus tout et avant tout ; toutefois il est permis de croire que, pour juger impartialement Voltaire, il convient de faire le sacrifice de certains scrupules, plus que ne l'a fait M. Baudrillart. Non que le jugement qu'il porte sur ce prince des philosophes, des publicistes et des historiens du dix-huitième siècle ne satisfasse en somme à tout ce que l'équité, même la plus bienveillante, a le droit d'exiger. Nulle des parties vraiment admirables du rôle et du génie de Voltaire n'y est contestée ou méconnue. Comment ne pas rendre hommage à cet ardent amour de l'humanité et de la justice, à ce bon sens exquis, à cette merveilleuse souplesse d'esprit ? Enfin, cette étude se recommande par une précision d'observation à laquelle la critique, il faut le dire, ne nous a guère habitués. Résumer les opinions philosophiques, historiques, économiques, dégager sur chaque sujet, sans systématiser le moins systématique des écrivains, les idées de ce génie universel qui eut tant d'idées, et sur tant de choses, était peut-être ce qui restait de plus neuf à tenter à propos d'un homme sur lequel tout a été dit. On a tant disserté sur Voltaire, qu'en vérité ce qu'il y a de mieux à faire aujourd'hui, c'est d'essayer de le faire connaître. Nous signalerons particulièrement le à propos de la manière d'être de Voltaire en philosophie,

M. Baudrillart remarque qu'il a passé sa vie à médire et à se moquer de la métaphysique, et à en agiter perpétuellement, soit dans son immense correspondance, soit dans ses œuvres philosophiques, soit dans ses romans, en dépit de ses défiances, les problèmes les plus épineux. C'est qu'il n'est pas aussi aisé qu'on le pense d'échapper à la métaphysique. Il y a de nos jours, il y a eu, pour ainsi dire, de tout temps, une école qui, sous le prétexte de ne s'inspirer exclusivement que des faits, condamne absolument toutes les hypothèses et même toutes les recherches spéculatives. On pourrait lui opposer un fait très-positif, qu'elle oublie assez volontiers, c'est le besoin invincible qui pousse l'homme à rechercher en lui-même et autour de lui le mot des mystères au sein desquels il se trouve jeté. Voltaire, qui était un peu de cette école, n'a-t-il pas prouvé par son propre exemple combien ses prétentions sont chimériques ? Il portait en lui, quoi qu'il fît, l'instinct des grandes questions; sa curiosité a suffisamment démenti son scepticisme. Ce point de vue, qui n'avait pas encore été assez relevé, pourrait servir à expliquer de sa part bien des contradictions apparentes. Il reste à se demander s'il y a vraiment lieu de regretter ce qu'il a pu y avoir d'excessif dans l'intempérance de ses hardiesses. Assurément il ne saurait être question aujourd'hui de ressusciter ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit voltairien. Le voltairianisme représente trop évidemment une forme, une combinaison inférieure de la pensée par son manque de critique, son inintelligence du passé, sa manière étroite de considérer les choses humaines, ses explications superficielles, son empirisme historique et philosophique, et se rattache à un état intellectuel que l'esprit humain a traversé au dix-huitième siècle, et dont il s'est depuis dégagé. Mais les excès de Voltaire ?.. Qui pourrait marquer la limite où ils commencent ? toute limite ainsi tracée ne risque-t-elle pas d'être un peu arbitraire ? en les condamnant d'une manière trop absolue, ne s'expose-t-on pas à condamner Voltaire tout entier ? Ce n'est pas assez dire, que d'alléguer qu'ils étaient en quelque sorte dans la nécessité de son rôle ; il est trop clair que la polémique veut d'autres armes et procède par d'autres moyens que la recherche désintéressée de la vérité. Qui sait si ce n'est pas par ses excès mêmes qu'il a donné toute sa mesure, et si, en lui supposant une réserve et une retenue qu'il ne pouvait avoir, et qu'il n'a pas eue, il n'eût pas laissé une physionomie moins complète, moins originale, moins individuelle et moins vivante ? Que de pages d'une fantaisie étincelante n'eussent pas vu le jour ! Le spirituel génie auquel nous devons *Candide* n'eût probablement rien produit d'égal à ce chef-d'œuvre d'âcre et fine ironie. Il est permis de s'applaudir que ce chef-d'œuvre ait paru. C'est par là, après tout, qu'il fut ce qu'il fut. Nous ne souhaitons pas plus un Voltaire sage et impartial, que nous ne souhaiterions Pascal raisonnable. Les natures très-diverses d'esprits entre lesquels la puissance mystérieuse qui préside à cet univers a partagé ses dons sont irréductibles les unes aux autres. Sans

doute, ce n'est qu'aux esprits mesurés et impartiaux qu'il a été donné d'atteindre la vérité, et de la posséder dans sa plénitude. Reconnaissons-le toutefois, si la modération est en tout le vrai signe de la sagesse, il est bon aussi que de temps en temps paraissent de ces penseurs à thèses tranchées, qui servent en quelque sorte à rallier les opinions, et poussent les consciences à s'interroger sans détours et sans faiblesse sur ces questions suprêmes, devant l'examen desquelles l'hypocrisie, la prudence, la paresse ou la timidité reculent si souvent. Voltaire mérite en somme d'être amnistié comme tous ceux qui ont eu la hardiesse de pénétrer jusqu'au fondement des croyances, comme tous ceux qui ont eu la force de remuer profondément l'esprit humain, comme tous ceux qui ont *osé* dans l'ordre intellectuel.

Quoi qu'il en soit, il est aisé de comprendre tout ce que l'intelligence de l'histoire et de la politique, tout ce que la science économique elle-même ont à gagner à la méthode qu'a suivie M. Baudrillart, dans ses études de philosophie morale. Disposer d'un *criterium*, quel qu'il soit, sera toujours une condition excellente pour apprécier les hommes et les choses, les événements, les idées et les doctrines, au nom d'une autorité supérieure à celle des hasards et des caprices de la critique vulgaire. Nous ne saurions terminer cet article sans faire mention du chapitre qui porte pour titre : *Des historiens et des principes de la révolution française;* il contient plus d'un enseignement profitable, plus d'une leçon juste et neuve, dont l'opportunité n'est pas près de cesser de se faire sentir. Avant 1848, la Révolution française semblait acceptée par tous comme un fait accompli ; on la racontait, on ne la discutait plus. Depuis 48, tout a été remis en question, et les esprits cherchent encore aujourd'hui le mot de ce redoutable problème. On peut envisager la Révolution française selon trois points de vue très-différents : le point de vue libéral, le point de vue démocratique, le point de vue contre-révolutionnaire. Le parti de l'ancien régime, vaincu une fois pour toutes en 89, écrasé en 93, comprimé sous Napoléon, auteur involontaire de la chute de la monarchie de Charles X, en 1830, négligé par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque, a fait assez souvent, depuis près d'un siècle, ses preuves d'impuissance, pour qu'il soit permis, si l'on a égard moins à ses prétentions qu'aux raisons qui pourraient les justifier, de le considérer comme non avenu. L'école démocratique et l'école libérale sont trop profondément atteintes aujourd'hui dans leurs convictions les plus chères, pour que le moment paraisse bien choisi de leur adresser les reproches ou de leur faire entendre les leçons plus ou moins sévères qu'elles ont pu mériter. Ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas consentir à tirer des événements les conclusions qui s'en dégagent comme d'elles-mêmes. A quoi serviraient les défaites, si elles n'éclairaient pas au moins sur le passé ? Le tort de l'école libérale, c'est d'avoir accepté jusqu'ici avec beaucoup trop de complaisance les sophismes de l'école ré-

volutionnaire, c'est d'avoir trop cru d'après eux à la vertu féconde de l'insurrection, c'est d'avoir admis trop légèrement la glorification non-seulement de l'insurrection qui résiste, mais de celle qui attaque. De là le fatalisme historique avec toutes ses conséquences, de là la justification après coup de la Terreur présentée comme une nécessité de salut public, quand il est bien prouvé qu'antérieure aux mouvements les plus redoutables des factions qu'elle provoqua, toute sa tâche a consisté à écraser à force d'excès la résistance qu'à force d'excès elle avait centuplée ; de là enfin cet optimisme par trop périlleux qui donne aux perturbateurs de toutes les sectes le droit de faire le chaos, sous le prétexte rassurant que l'ordre ne manquera certainement pas de venir ensuite, et que les maux particuliers engendrent le bien général. Ces idées ont régné longtemps dans une partie inconséquente de l'opinion modérée ; il est clair que tant qu'elles subsisteront, la France n'aura guère de repos à espérer. L'entente de la liberté en France a été jusqu'ici bien incomplète : à cet égard l'ancien libéralisme aurait plus d'un reproche à s'adresser. Peut-être à force d'épreuves verrons-nous se former à la fin un sens libéral plus profond et plus élevé. La théorie des révolutions est en grande partie à refaire, sous l'impression des événements qui depuis dix ans ont dû nous apprendre ce qu'elles coûtent et ce qu'elles accomplissent. 1848 n'éclaire-t-il pas 89 ? S'il y a un enseignement qui ressorte du spectacle de plus d'un demi-siècle d'histoire orageuse, c'est l'impuissance absolue des moyens révolutionnaires à réaliser le progrès ; au lieu de l'accélérer, ils le retardent. On n'a pas de peine à présenter les insurrections comme des attentats au principe d'autorité ; ce qu'on n'a pas assez dit, c'est qu'elles ne sont pas moins funestes à la liberté : elles la prennent volontiers pour drapeau, mais elles l'étouffent en l'invoquant. Jamais il n'a été tant question de liberté qu'en 93, et jamais la liberté n'a été si ouvertement confisquée. Présenter les terroristes de 93 comme les continuateurs excessifs et criminels, mais conséquents, des libéraux de 89, est une erreur aussi grave qu'elle est commune. Entre ces deux dates, il y a un abîme ; la révolution n'a nullement suivi une marche logique, modérée d'abord, puis emportée aux excès par une inflexible fatalité. Si jamais grand événement a été violemment détourné de son cours, assurément c'est celui-là.

Enfin, l'économie politique, elle aussi, peut trouver son profit à s'avancer de plus en plus dans la voie indiquée et suivie par M. Baudrillart. La conformité du bien et de l'utile, de l'économie politique et de la morale, du respect des intérêts et du respect de la justice, telles sont les idées sur lesquelles M. Baudrillart aime à insister, et dont on retrouve particulièrement l'empreinte dans ces leçons d'ouverture sur les *principes et fondements de l'économie politique*, sur le *principe de propriété*, sur la *solidarité économique*, sur les *rapports du travail et du capital*, qu'il faut le féliciter d'avoir insérées, morceaux achevés, auxquels la plénitude de

l'accent, un tour naturellement oratoire, la gravité et la simplicité du ton, l'enchaînement serré des preuves, la perfection voilée de l'ensemble et des détails, assurent, parmi les fragments que M. Baudrillart offre au public, une place à part. Le fondement inébranlable de l'économie politique selon lui, comme selon Turgot. comme selon la plupart des maîtres contemporains de la science, c'est le droit; et c'est en se pénétrant de plus en plus de cette grande vérité, que la science moderne a pu poursuivre avec succès jusqu'ici sa double guerre « contre un protectionnisme égoïste qui semble peu soucieux de la justice et de la liberté, et contre un socialisme insensé qui ne les invoque que pour les outrager ou les mettre aux prises. » Défendre la justice et la liberté à la fois contre leurs adversaires déclarés et contre leurs faux amis, telle est la tâche qui paraît dévolue à l'économie politique du dix-neuvième siècle, et à laquelle ses futurs historiens ne lui reprocheront pas d'avoir failli. Pour comprendre quelle est la portée de ce rôle, il est nécessaire de se représenter exactement la réalité de la distinction entre la matière de la science et son principe. La matière et le but de l'économie politique, c'est l'utilité; son principe, c'est la liberté, c'est la justice « qui n'est que le respect obligatoire des êtres libres les uns par les autres. » Sans doute l'intérêt est le grand ressort de l'industrie... Mais il n'en est pas moins vrai que la liberté du travail, et la liberté du commerce, qui n'en est qu'une application, nous apparaissent chez l'individu comme des droits, bien avant que nous ayons découvert leurs effets si bienfaisants pour l'individu lui-même et pour la société prise en masse. » Cette distinction entre la *matière* de la science et son *principe* est capitale, et peut servir de réponse à ceux qui accusent l'économie politique de tendances matérialistes; elle aide puissamment à s'orienter dans l'histore des idées, des systèmes et des théories économiques; elle a guidé M. Baudrillart dans ses études sur Quesnay, Turgot, Destutt de Tracy. Esprit profond, allant toujours droit à la racine, au principe des choses, Quesnay, sinon comme économiste, du moins comme philosophe de l'économie politique, apparaît au premier rang. Sa théorie de la *terre*, représentée comme source unique de la *valeur*, a été condamnée à juste titre comme exclusive, et partant comme fausse. Mais personne n'a plus directement pénétré jusqu'au fondement philosophique sur lequel repose la science qu'il a contribué pour une large part à créer. C'est au sein même de la conscience, c'est au fond le plus intime de l'homme, c'est à l'idée et au sentiment du *droit* qu'il demande le principe primordial qui doit servir de base à la physiocratie. Les destinées de l'économie politique se trouvent ainsi étroitement attachées à la réalisation de plus en plus complète de la justice et de la liberté au sein des sociétés. On ne peut nier que le principe de Quesnay, ainsi compris, ne soit supérieur à celui sur lequel l'illustre Adam Smith prétend établir la science des richesses, à savoir, l'intérêt bien entendu.

onception de l'ordre, fournie par la raison, qui seule est en posses-

sion de quelque chose d'absolu, contient la perception de l'intérêt bien entendu, en même temps qu'elle la domine, la justice et l'intérêt bien entendu étant unis au fond par une indissoluble harmonie; elle a de plus le privilége inestimable d'impliquer une *obligation*. Recueilli par Turgot, qui le modifie, l'étend et le perfectionne, l'héritage de Quesnay subsiste encore dans ses parties essentielles. M. Destutt de Tracy est du petit nombre des penseurs qui ont envisagé les sciences, et en particulier les sciences morales, comme formant un tout dont les parties se tiennent étroitement; pour lui, les conséquences ne se séparent pas des principes, la politique de la philosophie, l'économie sociale d'une connaissance raisonnée de la nature humaine. Son *Traité d'économie politique* n'est que le corollaire de ses *Eléments d'idéologie*. Lui aussi, il a prétendu écrire la philosophie de la science. Il est inutile d'ajouter que, malgré le talent d'analyse le plus éminent, il n'y a pas réussi, et la raison en est bien simple: c'est qu'en dehors du spiritualisme, on ne saurait y réussir. La liberté, telle que l'entend M. de Tracy, est impuissante à créer aucun *droit* véritable, car elle ne signifie pas autre chose que la puissance; or, le droit ne saurait naître de la puissance, qui n'est qu'un fait.

Certes une science qui se distingue aussi éminemment par sa conformité avec l'ordre, et qui n'est elle-même autre chose que la démonstration vivante des rapports intimes qui unissent l'utile et le juste, ne saurait être sans partialité accusée de faire la part trop belle aux intérêts matériels. A parler de l'utile, et avec lui de la science qui s'en occupe, sur le ton du dénigrement, on fait facilement de nos jours preuve d'un stoïcisme peu héroïque. Les spiritualistes par trop scrupuleux qui tiennent ce langage peuvent se rassurer. Si les âmes ont perdu quelque chose de leur noblesse et de leur vigueur, ce n'est pas aux progrès du bien-être, ce n'est pas à ceux de l'industrie qu'il faut s'en prendre. La cause du mal est ailleurs. Le puissant mouvement industriel qui restera dans l'avenir l'un des caractères les plus saillants du dix-neuvième siècle suppose lui-même un fait qui n'offre en soi rien de regrettable au point de vue moral, à savoir, le croissant respect de ces principes de droit et de liberté, en dehors desquels il n'y a pour l'espèce humaine que misère et qu'avilissement. Les progrès de la civilisation économique ne sont pas, quoi qu'on en dise, plus exclusifs des développements les plus élevés de l'art et de la pensée, que de ceux de la moralité entendue dans son acception la plus large. Il ne faut vraiment que jeter un regard, même superficiel, sur l'histoire, pour en rester convaincu. Sparte repoussait, il est vrai, l'industrie et le commerce; mais elle n'en a pas été plus féconde en savants et en artistes. C'est au contraire au moment de sa plus grande prospérité matérielle qu'Athènes a pu enfanter Phidias et Platon. La splendeur commerciale de l'Italie du seizième siècle est éteinte aujourd'hui; mais les Raphaël, les Michel Ange et les Titien, elle a cessé d'en donner au monde! L'industrielle Angleterre a produit Shakespeare et

Byron, double personnification d'une poésie que personne n'a jamais songé à taxer de prosaïsme. En France, même, c'est dans le siècle des chemins de fer qu'est née la poésie la plus lyrique que le génie national ait jamais conçue. C'est donc une erreur de croire que les idées et les intérêts soient incompatibles, et c'est sur cette conclusion que nous aimons à nous arrêter, parce que c'est elle qui nous paraît ressortir avec le plus de force des *Etudes* dont nous venons de rendre compte. M. Baudrillart l'a lui-même nettement et éloquemment formulée dans sa leçon sur le principe de propriété, et son ouvrage est la preuve vivante d'une alliance possible entre les recherches qui ont l'utilité économique pour objet et celles qui se rattachent à la philosophie la plus élevée et la plus libre de préoccupations matérielles. Dans l'ordre moral et social il est peu de questions générales sur lesquelles M. Baudrillart n'exprime en quelque sorte la quintessence du vrai. C'est un assez bel éloge dans un temps où chacun sacrifie plus ou moins le souci de la nuance et de la vérité au souci de l'effet, et où, au milieu d'œuvres d'un incontestable talent, le livre le plus rare est un livre honnêtement écrit. T. CERFBERR.

LA FRANCE AVANT SES PREMIERS HABITANTS

ET ORIGINES NATIONALES DE SES POPULATIONS,

PAR M. A. MOREAU DE JONNÈS, membre de l'Institut[1].

Parmi les publications récentes dont s'est enrichie la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, le livre de M. Moreau de Jonnès, que nous annonçons un peu tardivement, mérite un examen particulier. Sous ce titre, qui provoque la curiosité de toutes les classes de lecteurs, *la France avant ses premiers habitants*, M. Moreau de Jonnès a retracé l'histoire géologique de la partie du globe sur laquelle nous vivons. Le savant auteur y a joint une étude sur les races diverses qui sont venues se mêler sur notre territoire et qui ont concouru à former la nation française.

La méthode de M. Moreau de Jonnès n'est pas l'exposition didactique ; il préfère, et beaucoup de lecteurs lui en sauront gré, une discussion rapide et animée, où la connaissance des langues, les souvenirs de voyages, les ressources d'une érudition scientifique et historique très-étendue, l'expérience d'une longue carrière consacrée aux études les plus variées, viennent éclairer les principaux problèmes que font naître dans l'esprit de chacun de nous la constitution physique et la formation

[1] Paris, Guillaumin et Cᵉ. 1 vol. grand in-18.

ethnologique de la France. L'auteur a voulu répondre, sous une forme simple et attachante, de manière a être entendu de tout le monde, à ces deux grandes questions qui sont le commencement et la fin de la science : *Où sommes-nous? — et qui sommes-nous?*

M. Moreau de Jonnès étudie d'abord la série de dépouilles accumulées par les diverses révolutions qui ont modifié successivement le relief de notre globe, et que la géologie divise en deux grandes classes : les roches primitives soulevées à différentes époques par l'action du feu intérieur, et les couches sédimentaires dues au séjour des eaux douces ou marines, contenant les débris de la matière végétale et animale sans cesse renouvelée. L'âge relatif des soulèvements et des dépôts que l'on rencontre sur le sol de la France fournit à l'auteur le sujet d'une sorte de statistique, où nos départements sont classés d'après la nature de leurs terrains, et le moment de leur émersion au-dessus de l'Océan, *père de toutes choses*, disaient les anciens. Il est inutile d'insister sur l'importance des faits géologiques dans l'étude des phénomènes qui concourent au développement des sociétés ; ce n'est pas assez dire que de reconnaître dans les arrangements de la matière qui nous entoure le théâtre des actions humaines, il faut y reconnaître des causes qui en ont souvent déterminé la forme et la direction. Il y a plus de dix-huit cents ans que Strabon disait de la France : « Ce qui mérite « surtout d'être remarqué dans cette contrée, c'est la parfaite corres- « pondance qui règne entre ses divers cantons, par les fleuves qui les « arrosent et par les deux mers dans lesquelles les fleuves se déchargent; « correspondance qui constitue en grande partie l'excellence de ce pays, « par la grande facilité qu'elle donne aux habitants de communiquer les « uns avec les autres, et de se procurer naturellement tous les secours et « toutes les choses nécessaires à la vie... Une si heureuse disposition des « lieux, par cela même qu'elle semble être l'ouvrage d'un être intelligent « plutôt que l'effet du hasard, suffirait pour prouver la Providence. » La science moderne a fait preuve d'une sagacité également profonde en expliquant le rôle de la Grèce dans l'histoire par la constitution physique de son sol. Ce réseau de montagnes dont les arêtes la coupent parallèlement à l'équateur et au méridien, n'a-t-il pas, en donnant naissance à de nombreux Etats resserrés, concouru à terminer plus tôt qu'ailleurs le vagabondage des temps primitifs, à fonder rapidement la propriété, la nation et tout ce qui en découle, autant que le génie de la race, toujours invoqué à l'appui du succès, et mis en oubli quand il avorte? L'étude géologique d'un pays nous est encore plus directement utile, quand elle trouve dans les entrailles du globe et comme dans le passé de la matière des éléments de richesse pour les générations qui s'agitent aujourd'hui à sa surface. Pour indiquer les applications usuelles de la géologie, et donner la mesure des modifications qu'elle peut apporter dans le monde naturel, il suffit de citer les travaux des mines, les

puits artésiens, et ce gigantesque projet d'union entre la France et l'Angleterre que la prolongation de la chaîne jurassique à travers la Manche inspire à M. Thomé de Gamond. On trouverait difficilement une preuve plus éclatante de la solidarité de nos connaissances, que ce rapport d'utilité qui lie l'histoire des temps géologiques à la satisfaction de nos besoins. Chacune des créations qui accumulaient ici des forêts de végétaux lacustres transformés en houille, là des bancs immenses d'argile et de gypse, ailleurs des métaux utiles ou des couches de limon favorables à la culture, produisait un fonds de richesses qui est notre premier héritage, le domaine livré au travail des hommes, dont la variété même devait inviter aux plus lointaines communications, et assigner une œuvre spéciale à chacune des familles du genre humain dans le travail collectif qu'elles poursuivent.

C'est donc la vie même de nos sociétés qui s'élabore dans cette histoire d'éruptions, de déluges, de bouleversements. Il y a plus, le monde géologique semble n'avoir pas de raison d'être, si l'on ne rattache au présent les faits dont il est le théâtre. Il est difficile de comprendre ce fragment de matière incandescente lancé dans l'espace, se refroidissant peu à peu, projetant des rochers et des montagnes à travers les fissures de sa surface, inondé par les eaux qui se retirent, et dont le limon est encore soulevé par la tension des gaz intérieurs, pour produire et détruire alternativement des coquilles, des fougères et des mastodontes. A quoi tend tout ce travail ? Est-ce la peine de débrouiller le chaos ? Les êtres organisés y sont gigantesques et inutiles. Les végétaux appartiennent aux familles improductives, les animaux n'y sont doués que d'organes destructeurs ; le monde est livré aux ravages du mososaurus et du téléosaurus qui reposent aujourd'hui dans la chaux de Meudon et l'argile d'Auteuil, des paleothériums que Cuvier a découverts dans le plâtre de Montmartre, des lophiodons et des plésiosaurus qui habitaient le Loiret et le Jura. Cette histoire incompréhensible de monstres et de cataclysmes s'éclaire, si on la parcourt les yeux fixés sur le fait qui la termine, la création nouvelle : les révolutions y deviennent moins vastes et moins violentes, à mesure que la chaleur intérieure du globe diminue ; la terre et les eaux s'assainissent, l'atmosphère s'épure ; la vie organique, qui commence aux madrépores et aux mollusques, se complique et se perfectionne dans une série d'êtres dont les besoins s'augmentent et les fonctions se multiplient.

Il est curieux de voir suivant quelle loi s'accomplit ce travail de perfectionnement dans la création, et de découvrir que cette loi du travail de la nature est analogue à celle qui dirige le développement du travail humain. On ne s'attend peut-être pas à voir intervenir ici *la division du travail* ; laissons donc la parole à un écrivain que l'on ne soupçonnera certes pas de l'y chercher de parti pris. M. de Quatrefages a établi dans l'aperçu qu'on va lire cette analogie curieuse, qui pourrait servir

d'ailleurs à démontrer l'unité des lois qui régissent des faits de nature bien diverse. « Tant que l'industrie humaine est à l'état de première enfance, dit le savant naturaliste, le même homme ensemence son champ avec la bêche qu'il s'est forgée ; il récolte et fait rouir le chanvre, le tille et le file. Puis il construit un métier informe, se fabrique une navette grossière, et tisse tant bien que mal la toile qui devra le vêtir. Plus tard, il trouve à se pourvoir d'instruments plus parfaits chez un voisin qui passe sa vie à ne faire que des instruments aratoires ou des navettes. Plus tard encore, il vend son fil au tisserand qui n'a jamais manié ni le marteau du forgeron, ni la pioche du cultivateur, ni la scie du menuisier. A mesure que chaque phase du travail est confiée à des mains uniquement consacrées à elle seule, *à mesure que le travail se divise*, le produit final devient de plus en plus parfait. Eh bien! il en est de même chez les animaux. Pour assurer la nutrition et la reproduction, c'est-à-dire la conservation de l'individu et celle de l'espèce, bien des fonctions secondaires sont nécessairement mises en jeu. Pour que leur accomplissement soit à la fois facile et entier, il faut que chacune d'elles dispose d'un organe ou instrument physiologique spécial. En d'autres termes, il faut que *le travail fonctionnel soit divisé autant que possible*. Tel est le caractère général des types les plus élevés, par exemple de la plupart des mammifères. Au contraire, dans les types inférieurs, deux ou plusieurs fonctions sont attribuées au même organe, et enfin dans les éponges, les amèbes, ces derniers représentants du règne animal, toutes les fonctions sont confondues dans une masse organisée, vivante, où l'on ne distingue plus qu'une pulpe homogène résultant de la fusion complète de tous les éléments organiques. Il suit de là qu'un animal, qu'une organisation se dégrade *toutes les fois que la division du travail fonctionnel tend à diminuer* [1]. » Il suit de là également que la loi économique de la division du travail n'est que la manifestation, dans un ordre d'idées spécial, d'une loi plus générale qui préside à toute espèce de fonction, et enfin que la même cause d'infériorité produit l'imperfection de certaines espèces animales et l'état rudimentaire des sociétés primitives.

Le dernier venu de cette création progressive en est donc bien certainement l'être supérieur, puisqu'il joint à la multiplicité des organes et des besoins, qui est un signe de noblesse dans l'ordre de la matière, la complication d'une autre existence, l'existence morale, qui n'est réservée qu'à lui. Avec l'homme, s'introduit dans le monde un élément nouveau, une force libre, disposant de ses destinées dans une certaine mesure, dont le développement tumultueux va succéder aux révolutions de la matière pacifiée. C'est aux pieds de l'Imaüs ou Himalaya qu'il faut chercher le berceau de celle des familles humaines qui a reçu au plus

[1] M. de Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste.*

haut degré ce don de liberté et d'initiative. Nous sommes les fils de cette race de sauvages à peau blanche que le premier acte de sa liberté a poussée, il y a cinq mille ans, hors des régions occidentales de l'Asie pour la faire descendre en Europe, et qui, depuis ce temps, toujours en marche, rayonnant en tout sens, n'a rencontré dans le monde que des races inférieures qu'elle dompte et qu'elle améliore, ou dont elle précipite la décadence si elles ne sont pas capables de se transformer. Combien de temps a duré ce voyage qui commence aux bords de l'Oxus et qui n'a fini qu'aux limites de l'Océan? Les peuplades aryennes, dont les descendants devaient s'établir en Gaule, environ dix-sept cents ans avant notre ère, avaient-elles pris d'abord pour une de leurs stations la vallée du Nil, sous le nom d'*Hicsos* ou *Pasteurs?* Les hommes au teint blanc, aux yeux bleus, à la barbe blonde, que les peintures de la tombe d'Osiris montrent à côté des types éthiopiens et sémitiques, sont-ils des Aryens et des Celtes? M. Moreau de Jonnès, qui n'impose pas ses découvertes, avoue avec bonne foi qu'il en serait « moins surpris que satisfait. » Le savant auteur voudrait reconnaître dans la reine éthiopienne Nitocris, que la tradition nous représente comme blonde et blanche, quoique née de parents à peau noire, un rejeton imprévu du chêne gaëlique transporté près de l'équateur par les hasards de la conquête; nous ne demandons pas mieux non plus qu'on en retrouve la preuve dans les nécropoles de Memphis. Quoi qu'il en soit, lorsque ces tribus orientales, après avoir peuplé une partie de l'Europe, entrèrent dans la contrée comprise entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, cette terre était inhabitée, inconnue, sans nom. Ils passèrent pour autochthones chez les Grecs et les Romains, qui les appelèrent les uns *Celtes*, et les autres *Gaulois*. Ils furent bientôt suivis par les Cimbres ou Kimris, par les Belges ou Bolgs, qui suivaient la même route; si l'on y joint les Aquitains, autre branche de la même famille que les Celtes trouvèrent établie dans le midi de la Gaule, on aura le fonds de population primitive auquel la guerre et l'invasion ont ajouté de nouvelles alluvions.

Peu d'épisodes sont aussi curieux pour l'étude des langues et de l'histoire que l'itinéraire suivi en Europe par ces premiers barbares. M. Moreau de Jonnès nous les montre franchissant le Caucase, se répandant sur les bords de la mer Noire, dans la Crimée ou *Kimmeria*, remontant le Danube, traversant la Germanie et pénétrant en Gaule, semant sur leur passage les noms celto-kimriques que les fleuves et les montagnes ont gardés, depuis l'*Albanie* jusqu'aux *Alpes* et à la terre d'*Albion*, et depuis l'*Arar*, affluent du Danube, jusqu'à l'*Arar* qui fut notre Saône. Le savant auteur aime à montrer l'empreinte orientale dans cette nomenclature; les lecteurs qui le suivront dans ces intéressantes recherches verront que des radicaux sanscrits, composés de deux lettres, peuvent jouer un aussi grand rôle scientifique que ces brins de fougère imprimés dans le schiste, qui sont la date d'une création. Il

faut citer entre autres la particule celtique *Ar*. Si la géographie de la haute Asie la montre dans l'*Ariana*, contrée natale des Celtes, dans l'*Armenia*, une de leurs stations, dans *Arigea*, une ville de l'Imaüs, dans les fleuves *Artaxata*, *Aragavi*, *Arazun*, *Araxe*, on ne la trouve pas moins répandue en Gaule dans *Armorike*, *Arvernia*, *Argonia*, *Arduena*, et dans l'*Isara* (Isère), *Samara* (la Somme), *Sarara* (la Sambre), *Sarus* (la Sarre), et un grand nombre d'autres. La racine *tan*, qui dans la langue sacrée des Indous signifie *pays*, *région*, est répétée dans les noms des provinces d'Asie, comme *Hindoustan*, *Afghanistan*, et dans celles qu'ont envahies les Celtes, *Aquitania*, *Britania*, *Lusitania*. La désinence *na*, appliquée aux noms de cours d'eau, n'est pas moins commune dans l'Inde que dans la Gaule ; mais n'a-t-elle pas le malheur de rappeler une terminaison latine qui peut inspirer des doutes sur l'origine indienne de la *Sequana* et de la *Garumna ?* Nous avons bien peur que les compagnons de César n'aient traduit le nom gaëlique de *Garv-aon* en *Garumna*, comme nous avons traduit *Hlodwig* en Clovis, pour l'ennoblir. Ce qui est plus certain et plus intéressant encore, c'est la persistance de l'esprit d'aventures dans les peuples de cette race, alors même qu'ils se sont établis et fortifiés dans un pays. On les voit s'étendre tout d'abord aux Iles Britanniques, aux contrées rhénanes et à la Suisse ; ils passent les Pyrénées et vont se confondre avec une autre famille orientale, les Ibères ; ils passent les Alpes, chassent les Etrusques, et une confédération de sept clans celtiques fonde sept villes en face de Rome naissante. Trois tribus qui s'étaient arrêtées dans leur voyage sur les bords de l'Hellespont s'emparent un jour de cinq vaisseaux macédoniens et s'en vont conquérir l'Asie Mineure. Un certain Belgius part avec une de ces bandes pour la Hongrie ; un autre, nommé Cerethrius, prend Bysance ; un Brennus pille le temple de Delphes, un second Brennus brûle Rome. Ils sont à la solde de tous les peuples qui font la guerre dans l'antiquité. « Une troupe entière d'hommes d'autres pays, dit Ammien Marcellin, ne tiendrait pas « tête à un seul Gaulois, surtout s'il avait pour second sa femme robuste, « aux yeux bleus, se servant de ses gros bras blancs comme d'une catapulte. Ils marchent l'épée nue contre l'Océan débordé, et quand il « tonne, ils lancent leurs flèches contre le ciel. » Il faut bien avouer que ce n'est pas là l'idéal de l'activité humaine ; mais les peuples de race noire qui se mangeaient entre eux, au temps de Brennus, se mangent encore au jour où nous sommes, et les peuples de race jaune, qui ont inventé l'imprimerie, et opposent à la diffusion des lumières une langue composée de quarante mille caractères et sept écritures différentes, qui pratiquent l'infanticide avec le culte des idées morales, qui connaissent la poudre et font la guerre avec des dragons peints, semblent n'avoir reçu le germe du progrès que pour le planter en mauvaise terre, et n'offrir, au terme d'une longue histoire, qu'une sorte de barbarie cultivée. Il faut reconnaître que le développement de la race blanche satisfait mieux la

raison; le *tumulte gaulois* a pris, avec le temps, d'autre allures, et ce don d'initiative, ce désir du mieux, cette faculté de se répandre d'un bout du monde à l'autre, ont poussé les peuples de race celtique dans un autre genre d'aventures que l'économie politique a plus l'habitude de célébrer que l'incendie de Rome, le vol des vaisseaux macédoniens et le pillage du temple de Delphes, qui était une banque de dépôt pour toute la Grèce.

Nous terminerons ici cette rapide analyse du livre de M. Moreau de Jonnès, et nous renverrons le lecteur aux chapitres qui traitent de la flore et de la faune fossiles de la France, et au récit des invasions romaine et franque. On voit que le livre touche aux points les plus ardus de nos connaissances, et que, pour l'apprécier en détail, un naturaliste, un archéologue et un philologue ne seraient pas de trop. Il nous serait difficile de discuter la question des *Hicsos* et bien d'autres; en pareille matière, contredire est une prétention, et approuver en est souvent une autre non moins grande. Il suffisait, d'ailleurs, de tracer en quelques lignes ce long voyage à travers l'espace et le temps, pour inspirer au lecteur le désir de l'entreprendre avec l'auteur lui-même. Nous permettra-t-on de conclure par un regret qui s'adresse bien moins, d'ailleurs, au livre de M. Moreau de Jonnès, qu'à la nature des deux sciences qu'il a mises en parallèle, et aux différents genres de certitude que présentent la géologie et l'histoire dans les questions d'origine? Nous regrettons, puisqu'il faut le dire, que les terrains calcaires soient plus précis dans leurs renseignements que la tradition humaine. Nous savons qu'il y avait en France, avant le cataclysme qui a précédé la formation carbonifère, quarante-cinq espèces de fougères, quinze lycopodiacées, quatre conifères, et nous ne savons pas seulement si Pharamond a existé. Il faut en prendre notre parti, quelque humiliation que nous en puissions ressentir, et penser que la certitude des sciences d'observation est apparemment plus utile à l'accomplissement de ce qu'il y a de plus général et de plus nécessaire dans notre destinée.

E. FORQUERAY.

DES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER[1].

Les accidents sur les chemins de fer ont toujours eu un grand retentissement dans le public. Ce n'est pas seulement à cause de la grandeur des catastrophes, du nombre quelquefois considérable des victimes, que notre attention est douloureusement appelée sur ces faits assez rares, mais toujours trop fréquents, c'est peut-être surtout parce que chacun de nous y est exposé. Un naufrage dans lequel 300 ou 400 personnes ont perdu la vie ne nous préoccupe pas autant qu'une collision entre deux trains qui a causé la mort d'un homme. C'est qu'on est rarement obligé de se confier au *perfide élément*, tandis qu'on ne peut guère éviter de prendre le chemin de fer.

Nous verrons plus loin que le danger n'est pas si grand qu'on est porté à le croire, lorsqu'on lit le récit des malheurs arrivés à la suite d'un déraillement ou d'une collision. Mais ces malheurs n'étant que trop réels, l'autorité a dû naturellement se préoccuper des moyens de les prévenir. Aussi, à la suite des graves accidents qui ont signalé les derniers mois de l'année 1853, le ministre de l'agriculture et du commerce institua une Commission chargée d'examiner dans tous ses détails l'exploitation des chemins de fer, et de rechercher les moyens de leur donner les garanties de sécurité qui paraissent leur manquer.

En installant cette Commission[2], le 30 novembre 1853, le ministre lui fit connaître quelle devait être la marche de ses travaux. « Pour procéder avec ordre, dit-il, la Commission devra s'occuper successivement de chacune des grandes lignes qui constituent le réseau français, examiner dans chaque exploitation les détails du service et tout ce qui concerne le matériel, le personnel, et principalement les ordres généraux sur lesquels repose en grande partie la sécurité. Afin d'éclairer la Com-

[1] Enquête sur les moyens d'assurer la régularité et la sûreté de l'exploitation sur les chemins de fer, publié par ordre de S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, Imprimerie impériale, 1855, 1 volume in-folio.

[2] Cette Commission a été installée par M. Magne, alors ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. M. Rouher, le ministre actuel, était vice-président. A l'avénement de M. Rouher au ministère, M. E. de Parieu a été nommé vice-président. Voici les noms des membres de la Commission : MM. Thayer, Vuitry, le comte Dubois, le général Piobert, de Franqueville, Frissard, Combes, vicomte de Nougy, de Boureuille, Julien, Busche ; P. Tourneux secrétaire ; Moreau et Chouri, secrétaires adjoints. M. Tourneux a été chargé du rapport.

mission sur différents points, l'administration va demander immédiatement à chaque Compagnie les documents suivants :

« 1° Le relevé de tous les accidents arrivés sur sa ligne depuis le commencement de son exploitation, accompagné d'un aperçu sur leurs causes et leurs conséquences ;

« 2° Un état de la voie, indiquant les endroits difficiles, tels que pentes, courbes, ouvrages d'art, qui nécessitent l'emploi de mesures exceptionnelles de précaution ;

« 3° Un état du matériel moteur et roulant ;

« 4° Un état explicatif et détaillé des signaux employés dans les diverses circonstances de l'exploitation ;

« 5° Un état du personnel, énonçant le nombre des agents, la quotité de leur traitement, leur répartition dans les divers services, etc. ;

« 6° Un recueil des ordres de service.

« A ces documents écrits, la Commission joindra les éléments complets d'une enquête orale, en appelant dans son sein les administrateurs et les directeurs des Compagnies, les chefs de service, les ingénieurs en chef du contrôle et les inspecteurs de l'exploitation commerciale. »

Nous avons sous les yeux le document qui résume les travaux de la Commission, et nous allons en extraire quelques-uns des faits ou des renseignements qui semblent devoir intéresser l'économiste.

I. Statistique des accidents.

Quand on parcourt superficiellement la liste des accidents constatés sur les chemins de fer, on est tenté de se demander si le progrès dû à l'emploi de la vapeur exige bien réellement le tribut de tant de victimes. L'examen plus attentif des causes des accidents mis sur le compte des chemins de fer suffit pour nous ramener à une opinion plus favorable à la locomotive. En effet, si le nombre des victimes depuis le 7 septembre 1835, époque de l'ouverture de la circulation des voyageurs sur une section des chemins de jonction du Rhône à la Loire, jusqu'au 31 décembre 1854, a été de 1,754 tués et blessés ; 597 seulement l'ont été par le fait de l'exploitation, et 1,157 par leur imprudence ou par d'autres causes indépendantes de l'exploitation.

Sans doute, ce nombre de 597 n'est encore que trop considérable ; mais il s'applique à une série de vingt ans, comprenant les débuts d'un établissement employant un agent formidable, qu'une longue expérience pouvait seule aider à discipliner. Cette expérience est déjà en partie acquise, et comme le prouve l'enquête qui nous fournit les matériaux de cet article, on ne néglige rien pour la compléter. Nous aurons, du reste, plus d'un fait rassurant à mentionner ; mais la simple analyse des chiffres que nous venons de citer servira déjà à atténuer la menace qu'ils semblent renfermer.

Les 597 victimes attribuées à l'exploitation se subdivisent ainsi :

	Tués.	Blessés.	Totaux.
Voyageurs.....	81	319	400
Agents des Compagnies.....	38	148	186
Autres personnes,.....	5	6	11
	124	473	597

Les 1,157 victimes de leur imprudence se classent ainsi :

	Tués.	Blessés.	Totaux.
Voyageurs.....	36	60	96
Agents des Compagnies.....	321	502	823
Autres personnes,.....	161	77	238
	518	639	1,157

Or, si nous nous arrêtons seulement aux voyageurs tués ou blessés, dont le nombre total est de 117 tués et de 379 blessés, soit 496 victimes, et qu'on mette ces nombres en rapport avec celui des 158,399,924 voyageurs comptés pendant la période 1835-1854, on trouve qu'il y a :

1 tué ou blessé sur... 319,355 voyageurs.
ou 1 tué sur..... 1,355,846 voyageurs.

Mais si nous faisons abstraction des voyageurs tués par leur imprudence ou par l'effet d'une infraction au règlement, le nombre des voyageurs tués par le fait de l'exploitation se réduit à :

1 tué sur..... 1,955,555 voyageurs transportés.

Les renseignements recueillis étant beaucoup plus complets pour les années 1854, 1855 et 1856 que pour les années antérieures, il convient d'entrer dans quelques développements.

L'étendue totale des lignes exploitées était en 1854 de 4,363 kilomètres, en 1855 de 5,047 kilomètres, et en 1856 de 5,860.

Le nombre des trains mis en circulation, a été :

	Voyageurs.	Marchandises.	Totaux.
En 1854...	214,506	138,003	352,509
1855...	277,023	174,886	451,909
1856...	332,501	204,588	537,089

Le nombre des kilomètres parcourus par les trains a été :

	Voyageurs.	Marchandises.	Totaux.
En 1854.....	18,490,504	15,695,191	34,185,695
1855.....	23,317,198	18,808,093	42,125,291
1856.....	27,416,234	19,833,251	47,249,485

Enfin le nombre des voyageurs transportés, qui avait été de 28,237,596 en 1854, s'est élevé à 30,646,752 en 1855 et à 35,299,093 en 1856.

Passons maintenant aux accidents qu'on peut imputer à l'exploitation des chemins de fer pendant les années 1854, 1855 et 1856.

En 1854, il y eu 4 voyageurs tués et 27 blessés. Dans ce nombre, la collision qui a eu lieu sur le chemin d'Orsay, entre un train ordinaire et

une locomotive, a tué 3 voyageurs et en a blessé 5. Il reste donc 1 tué et 22 blessés pour les autres chemins. En résumé, l'année 1854 présente les résultats suivants :

1 voyageur tué sur 51,127 trains de voyageurs, 4,622,626 kilomètres parcourus, ou 7,059,599 voyageurs transportés.

1 voyageur blessé sur 7,945 trains, 684,833 kilomètres parcourus, et 1,045,837 voyageurs transportés ;

En 1855, trois accidents seulement ont causé la mort de voyageurs, mais ces accidents ont pris les proportions de catastrophes par le nombre des victimes qu'ils ont faites. Ces trois accidents sont ceux de Moret (Paris à Lyon ; 16 morts), de la gare de Vaugirard (Ouest ; 9 morts), et de Peltre (Est ; 5 morts) ; ils ont causé la mort de 30 voyageurs, 74 ont en outre été blessés. En reproduisant pour 1855 les mêmes rapprochements que pour 1854, on trouve :

1 voyageur tué sur 9,254 trains, 7,772,332 kilomètres parcourus et 1,021,558 voyageurs transportés ;

1 voyageur blessé sur 3,744 trains, 1,457,325 kilomètres parcourus, et 414,145 voyageurs transportés.

Mais si l'on considère que les 30 morts ont été causées par trois accidents, on reconnaît qu'il n'y a eu qu'un accident ayant occasionné la mort pour 92,341 trains mis en circulation.

En 1856 aucun voyageur n'a été tué, et 9 seulement ont été blessés : c'est 1 blessé sur près de 4 millions.

Si nous réunissons aux chiffres de 1855 et de 1856 ceux des années antérieures jusqu'au 31 décembre 1854, nous trouvons les résultats généraux suivants :

Le nombre des voyageurs transportés depuis l'origine de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 1856 a été de 224,345,769. Les voyageurs ayant perdu la vie par le fait de l'exploitation sont au nombre de 111, ainsi répartis :

1842.	Accident de la rive gauche.....	52	voyageurs.
1846.	— de Fampoux.....	12	—
1854.	— d'Orsay.....	3	—
1855.	— de Vaugirard.....	9	—
—	— de Moret.....	16	—
—	— de Peltre.....	5	—
14 accidents divers répartis sur toutes les années.....		14	—
	Total.....	111	voyageurs.

Ainsi six accidents ont coûté la vie à 97 voyageurs, tandis que les quatorze autres n'ont causé que 14 morts. Le rapport du nombre des voyageurs tués au nombre des voyageurs transportés depuis l'origine de l'exploitation est de 1 à 2,021,133. Les six accidents qui ont coûté la vie à 97 victimes donnent une proportion de 1 mort pour 2,361,513 voyageurs.

Enfin, les quatorze autres accidents donnent 1 mort pour 14,021,611 voyageurs. Quant aux blessés, leur nombre ayant été, dans la même période, de 402, le rapport est de 1 blessé pour 558,074 voyageurs.

L'espace ne nous permettant pas d'entrer dans des détails sur les accidents qui ont causé la mort des agents ou des autres personnes, ainsi que sur les victimes de leur propre imprudence, nous reproduirons ici seulement le résumé suivant, se rapportant à la période du 7 septembre 1835 au 31 décembre 1856.

Accidents imputables à l'exploitation :

	Tués.	Blessés.	Total.
Voyageurs.....	111	402	513
Agents.....	55	314	369
Autres personnes.....	168	84	252
	334	800	1,134

Victimes de leur imprudence :

Voyageurs.....	49	107	156
Agents.....	539	1,022	1,561
Autres personnes.....	77	58	127
	666	1,179	1,844

Comparons maintenant aux chiffres recueillis en France ceux relatifs à divers pays voisins sur lesquels il a été possible de réunir des renseignements. Nous trouvons alors les faits suivants.

Belgique.— Le nombre des voyageurs depuis le 1er mai 1835 jusqu'au 31 décembre 1848, date où s'arrêtent les renseignements, a été de 35,447,217. Pendant ces treize ans et huit mois il y a eu 1 voyageur tué par le fait de l'exploitation sur 8,861,804, et 1 blessé sur près de 2 millions de voyageurs transportés.

Prusse. — Les renseignements se rapportent aux années 1851, 1852, 1853 et 1854. Dans cette période 42,822,976 voyageurs ont été transportés; sur ce nombre 2 seulement ont été tués et 11 blessés par le fait de l'exploitation.

Bade. — En dix années d'exploitation il a été transporté 17,314,977 voyageurs, sur lesquels un seul voyageur a été tué et 15 ont été blessés.

Grande-Bretagne. — Nombre des voyageurs transportés de 1840 à 1855 : 940,876,386. Les accidents imputables à l'exploitation donnent les proportions suivantes :

1 voyageur tué sur...	5,256,290	voyageurs transportés.
1 — blessé sur.	330,945	—

Nous avons omis ici les accidents causés par l'imprudence des victimes, faits dont l'étude n'est pourtant pas sans intérêt.

La statistique des accidents sur les chemins de fer sera utilement rapprochée de celle des accidents causés par les voitures.

Il résulte des relevés de l'administration de la justice que de 1840 à 1853, soit en quatorze ans, 10,324 personnes ont été tuées ou écrasées, en France, par des voitures, charrettes et chevaux ; ce qui fait 737, en moyenne, par an.

Dans une période de dix années (1846-1855) les voitures des messageries impériales ont parcouru 73,703,066 kilomètres et transporté 3,679,806 voyageurs. Sur ce nombre 11 ont été tués et 124 blessés. Les messageries générales ont parcouru 68,692,997 kilomètres et transporté 3,420,410 voyageurs, dont 9 ont été tués et 114 blessés. Les proportions sont donc les suivantes :

1 mort pour...	334,553	voyageurs	des messageries	impériales.
1 —	381,045	—	—	générales.
1 blessé pour..	29,676	—	—	impériales.
1 —	30,082	—	—	générales.

II. Causes des accidents.

Nous avons vu plus haut qu'une partie seulement des accidents relevés sur les chemins de fer pouvait être attribuée à l'exploitation. Ici un surveillant ou un ouvrier se couche sur la voie et s'endort la tête appuyée sur un rail ; là, un voyageur saute, contrairement au règlement, à bas d'un waggon en marche. Des accidents de cette nature seront à déplorer aussi longtemps que la prudence ne sera pas une vertu commune à tous les hommes.

Il est des accidents qui peuvent, directement ou indirectement, être mis sur le compte d'influences atmosphériques, de brouillard, d'orages, rendant glissants les rails et aveuglant le mécanicien. Certains accidents semblent dus à des causes fortuites, inexplicables ; tels sont, par exemple, ceux de la rive gauche et de Fampoux, qui ont fait à eux seuls un nombre plus considérable de victimes que tous les autres réunis, pendant une période de vingt et un ans.

Mais si nous déchargeons ainsi l'exploitation des chemins de fer de la responsabilité relativement à un certain nombre d'accidents, il en est d'autres qui doivent lui être imputés. Ces dernières sont dues principalement :

1° A l'état défectueux ou à l'imperfection de la voie et du matériel moteur et roulant ;

2° A l'inobservation des mesures de police qui doivent assurer la marche des trains.

Dans la première catégorie on peut ranger les accidents occasionnés par :

a. Les vices du système suivi dans la construction de la voie et de ses accessoires, et par le dépérissement des rails, coussinets et traverses. On a compté 105 accidents attribuables à l'état de la voie.

b. L'usure ou les défauts du matériel moteur et roulant, locomotive, tender, voitures et waggons. Sur les 123 accidents qu'on doit ranger sous ce chef, 68 sont dus à des cas de force majeur.

c. La formation des convois, attelage de voitures et waggons, freins, chargements défectueux ; 10 accidents, sans compter 18 incendies.

Il convient toutefois de faire remarquer que la plupart de ces accidents n'ont causé qu'un retard dans la marche des trains, et on ne les a constatés que comme une irrégularité pouvant présenter des dangers ou au moins des inconvénients.

Les accidents qui proviennent de l'incurie ou de la négligence du personnel attaché au service de l'exploitation et à l'inobservation des règlements, et qui comprennent des déraillements, des collisions, des bestiaux écrasés et des voitures heurtées sur les passages à niveau sont au nombre de 252, dont 33 sont imputables aux chefs de gare, 79 aux mécaniciens, 12 aux chauffeurs, 4 aux gardes-freins, 69 aux aiguilleurs, 55 aux gardes-lignes et gardes-barrières. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'un grand nombre de ces accidents n'ont fait aucune victime. Le nombre des bestiaux écrasés sur la voie a été de 5.

Les accidents se présentent sous deux formes : celle des *déraillements* et celle des *chocs* ou *collisions;* le tableau suivant en indique les proportions :

	Déraillements.	Collisions.	Total.
Dus à l'état de la voie.....	91	14	105
— au matériel moteur.....	83	»	83
— aux agents.....	65	187	252
— à des causes diverses....	35	38	73
	274	239	513

Il résulte de ce tableau que la moitié du nombre des accidents est imputable aux agents. On remarquera que, tandis que 25 pour 100 du nombre total des déraillements seulement sont dus aux agents, on doit leur attribuer 80 pour 100 du nombre des collisions. Or, ce sont précisément les chocs et collisions qui ont fait le plus grand nombre de victimes. Le tableau qui suit en donne le résumé :

		Tués.	Blessés.	Total.
Déraillements. —	Voyageurs.....	66	44	110
	Agents.....	16	49	65
	Autres personnes.	1	»	1
	Total général.....			176

		Tués.	Blessés.	Total.
Chocs et collisions. —	Voyageurs.....	15	274	289
	Agents.....	22	96	118
	Autres personnes.	2	2	4
	Total général.....			411

Sur 587 tués ou blessés, 176 seulement ont été victimes de déraillements et 411 de collisions; aussi le rapporteur (M. Tourneux) insiste-t-il beaucoup sur la nécessité d'une surveillance incessante à laquelle on doit soumettre le personnel de l'exploitation.

III. Moyens de prévenir les accidents.

Après avoir constaté le mal et recherché ses causes, on se préoccupe nécessairement des remèdes. La question qui se présente actuellement est donc : Quels sont les moyens de prévenir les accidents? Comme les causes, les moyens se divisent en dispositions relatives au matériel et en dispositions concernant le personnel.

Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen de la partie technique de la tâche de la Commission. Le rapport renferme sur ce point des travaux très-importants et suffisamment développés, dont les conclusions ont été formulées ainsi par le rapporteur :

« La *voie* et le *matériel* n'ont donné lieu qu'à un petit nombre d'observations, parmi lesquelles nous signalerons : 1° L'étude de la question du retournement des rails ; 2° celle de l'obstruction des voies par les amoncellements de neiges ; 3° celle de l'altération du fer des essieux ; 4° enfin celle du lestage des waggons-freins.

« Il nous a paru, en outre, qu'il y avait lieu de recommander aux Compagnies la consolidation des joints des rails au moyen d'éclisses et de leur imposer, partout où cela serait jugé nécessaire, l'installation de disques conjugués avec les aiguilles des changements et croisements de voie, de manière à pouvoir indiquer à distance au mécanicien la voie qui lui est ouverte.

« Quant aux signaux, après avoir fait ressortir les avantages qui résulteraient, pour la sécurité, de leur uniformité sur tous les chemins de fer, nous avons appelé l'attention de l'administration et des Compagnies sur la nécessité d'adopter, d'une manière générale, les combinaisons imaginées pour assurer les manœuvres des disques à distance, et d'intercaler les disques et les stations, partout où la configuration du sol l'exigerait, de disques répétiteurs. Enfin, nous avons émis le vœu qu'on continuât l'étude des signaux pyrotechniques et celle des moyens de mettre en communication les conducteurs et les mécaniciens.

« La *télégraphie électrique*, malgré les services qu'elle rend déjà à l'exploitation des chemins de fer, a paru à la Commission une science encore incomplète, dont les expériences nombreuses et répétées peuvent seules hâter les progrès, et nous avons exprimé le vœu que l'Etat, tout en conservant un contrôle indispensable, donnât aux Compagnies une grande latitude, pour se livrer aux études et aux recherches que comporte la matière. »

Relativement au personnel, la sécurité des voyageurs dépend des conditions suivantes.

1° Choix intelligent du personnel sous le rapport de la capacité et des connaissances pratiques ;

2° Nombre des agents en rapport constant avec les besoins du service ;

3° Temps de travail équitablement fixé ;

4° Rémunération suffisante des services en temps d'activité, constitution des caisses de secours pour les cas de blessures et de maladies, et de caisses de retraite pour la vieillesse.

Le personnel si nombreux des grandes lignes de chemin de fer a des attributions si variées que le recrutement s'en fait dans des classes et à des conditions diverses. Nous dirons seulement qu'on soumet généralement les chauffeurs et les mécaniciens à des épreuves, quelquefois à un examen et toujours à un stage plus ou moins long, en les faisant passer par trois ou quatre classes. Pour certaines fonctions, les anciens militaires jouissent d'une certaine préférence.

Quant au *nombre des agents*, nous ne saurions mieux faire que de comparer l'état du personnel en France au 31 décembre 1854 avec celui du 30 juin de la même année en Angleterre.

	France.	Angleterre.
Nombre de kilomètres exploités.....	4,662	12,563
Nombre des agents par myriamètre :		
Administration.....	1.7	5.5
Mouvement et trafic.....	28.0	18.1
Traction.....	20.9	23.4
Voie.....	20.1	28.3
Total.....	70.7	75.3

En Prusse, en 1855, pour 3,802 kilomètres ouverts, il y avait 17,500 employés et ouvriers, soit 72 par myriamètre.

Il est difficile, sinon impossible, de fixer *à priori* le nombre que doivent atteindre les agents de l'exploitation. Le rapprochement ci-dessus nous indique seulement que 70 à 75 semble être un chiffre normal, et, de plus, que la France n'est pas celui de ces trois pays où les employés sont le plus nombreux. Ce résultat semble contraire à l'opinion généralement reçue.

La *durée du travail* attribué à chaque individu est peut-être le meilleur moyen de constater si le nombre des agents est en rapport avec les besoins du service. Il résulte des documents réunis par l'enquête que « pour l'immense majorité des agents des chemins de fer, chacun a un travail journalier régulier, constant et identiquement le même que dans toutes les autres industries. » Relativement aux agents du service du mouvement et de la traction, tels que conducteurs, gardes-freins, mécaniciens et chauffeurs, « si le travail qu'on exige d'eux n'est pas au-dessus des forces de l'homme, il présente ce désavantage qu'il n'est pas

aussi régulier et qu'il s'effectue souvent dans des conditions plus pénibles, puisqu'il a lieu la nuit comme le jour. »

La distribution et la durée du travail n'est pas la même sur toutes les voies, mais ce point semble cependant avoir été partout réglé convenablement. Toutefois, après avoir exposé l'organisation du service sur les différentes lignes, la Commission revendique pour l'administration supérieure le droit « d'intervenir dans la fixation de la durée du travail imposé aux agents sur lesquels repose en partie la sécurité de l'exploitation. »

Il ne nous reste qu'à dire quelques mots sur le quatrième point, la rémunération des employés et agents.

En ce qui concerne le traitement, il est à peu près au niveau de celui des fonctionnaires et employés de l'Etat d'un grade analogue, c'est-à-dire peu élevé. Pendant les années de cherté qui viennent de s'écouler, les Compagnies ont accordé à toutes les catégories de leurs employés dont les appointements sont modiques, des indemnités calculées suivant le nombre de têtes dont se compose la famille.

Deux Compagnies, celles d'Orléans et du Midi ont, en outre, installé des magasins de denrées auxquels peuvent venir s'approvisionner leurs agents, à des taux qui dépassent à peine le prix d'achat de ces objets en gros. On trouvera dans le rapport une analyse du règlement du magasin de Bordeaux, établi par la Compagnie du Midi, ainsi que le résultat de ses opérations pendant les dix-huit premiers mois. La vente totale, pendant cette période, a été de 374,021 fr. 72 c., dont, pour les neuf premiers, 165,311 fr. 18 c., et pour les neuf derniers, 208,710 fr. 54 c. La moyenne des clients a été de 1,212, pour la première de ces périodes, et de 1984 pour la seconde.

Une question se rattachant à la rémunération, et qui a également occupé la Commission, c'est l'assimilation des employés de chemins de fer aux employés civils, en ce qui concerne leurs appointements en cas de dettes. La Commission appuie avec raison la demande des Compagnies, demande tellement fondée que le plus souvent les créanciers eux-mêmes ne pratiquent, spontanément, qu'une saisie partielle. Les inconvénients de la saisie de tout un traitement sont tellement évidents, qu'il est inutile de les énumérer.

En ce qui concerne les secours accordés aux agents des chemins de fer et à leurs familles, en cas de maladie ou de sinistre, toutes les Compagnies ont établi des institutions qui y pourvoient dans une large mesure. Les dispositions qui s'y rapportent se trouvent également dans le document publié par la Commission d'enquête.

Il ne suffit pas, du reste, que des caisses de secours garantissent à l'agent en fonction les ressources indispensables en cas de maladie ou de blessure, il faut encore qu'après une carrière honorablement remplie, après de nombreuses années passées dans des fonctions qui usent la

santé et compromettent la vie, il trouve une retraite pour que ses vieux jours, souvent affligés d'infirmités contractées au service, ne s'écoulent pas dans la misère.

Nous sommes heureux de constater que toutes les Compagnies ont pris des dispositions sur ce point. Le moyen généralement employé pour constituer une retraite aux agents consiste dans une retenue sur leurs appointements, à laquelle les Compagnies ajoutent des prélèvements sur leurs bénéfices, et dont elles versent le montant réuni à la *Caisse de retraites pour la vieillesse*, au nom de chaque agent. Quelques Compagnies accordent, en outre, des pensions complémentaires dans certains cas, ou garantissent un minimum.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans mérite ici une mention particulière. Dès l'année 1844, elle a appelé ses employés à la participation aux bénéfices, et les sommes qu'elle leur a distribuées se sont élevées à 1,966,430 fr. en 1853, à 1,541,635 fr. en 1854, à 1,873,906 fr. en 1855, à 1,772,909 fr. en 1856. Cette participation représente à peu près 33 pour 100 du traitement qui y donne droit. Depuis 1853, trois parts égales sont faites des sommes acquises à l'employé : l'une lui est remise immédiatement, la seconde est inscrite en son nom à la Caisse d'épargne tant que le maximum fixé par la loi n'est pas atteint ; l'employé ne peut disposer de cette ressource qu'avec l'assentiment du Conseil d'administration. La troisième part, c'est-à-dire 11 pour 100 de son traitement, est versée en son nom à la Caisse des retraites.

Si nous nous sommes arrêté quelque peu à la rémunération des agents des chemins de fer, c'est qu'il s'agit d'abord du sort de 50,000 familles, et ensuite de la sécurité de 35 millions de voyageurs. Il faut que les agents soient, autant que possible, satisfaits de leur sort modeste, qu'ils s'attachent à leur service, qu'ils se recrutent facilement et parmi un personnel de choix, afin que les cas de négligence et d'étourderie deviennent de plus en plus rares et disparaissent entièrement.

Nous avons trop souvent renvoyé au document que nous analysons, pour qu'il soit nécessaire de dire que notre article est loin d'avoir épuisé cette mine si riche en renseignements sur les chemins de fer. Quant à la valeur de ces renseignements, le lecteur en jugera par les noms des membres de la Commision qui a confié son rapport à M. Tourneux, chef de la division de l'exploitation des chemins de fer, dont la compétence en cette matière serait suffisamment établie par sa position administrative, si elle n'était prouvée par des travaux antérieurs.

MAURICE BLOCK.

REVUE

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Sommaire.— Rapports de MM. Passy, Dunoyer, de Lavergne, Wolowski, Villermé, sur les concours de l'Académie. — Communication de M. de Beauverger sur les théories de philosophie politique en Angleterre, de M. Becquerel sur l'amiral Coligny. — Mémoire de M. F. Bouillier, sur l'*Unité de l'âme*.— Rapport de M. Ch. Lucas sur le *Dictionnaire d'économie charitable*, de M. Martin Doisy, —Communication de M. le baron Baude. — Élection d'un membre libre.

Les séances de l'Académie ont été en grande partie remplies, pendant ces deux derniers mois, par des rapports sur les mémoires envoyés aux divers concours. Plusieurs de ces rapports, portant sur des sujets tout économiques, intéressent d'une manière plus particulière les lecteurs du *Journal des Economistes*. Une des questions proposées en 1855 avait pour objet « de rechercher et d'exposer les causes qui ont permis à la terre « de rendre, outre la portion de produits nécessaire pour couvrir les « frais de culture, un excédant qui se convertit en rente ou fermage, et « de faire connaître en même temps les causes qui déterminent le taux « plus ou moins élevé de ces rentes. » Peu satisfaite des résultats du concours qui s'était fermé l'an passé, l'Académie avait prorogé le délai et, cette fois-ci, M. Hippolyte Passy, rapporteur de la section d'économie politique, a fait connaître le jugement définitif de la Commission. Deux mémoires seulement ont été déposés au secrétariat de l'Institut. L'un court, peu substantiel, mais non dénué pour cela de mérite; l'autre, fort étendu, ayant embrassé la question sous toutes ses faces et joignant à des défauts assez nombreux des qualités d'un ordre élevé. Les concurrents se trouvaient en présence de deux écoles. La première, celle de Ricardo, n'attribue à la rente d'autre origine que l'élévation progressive du prix des denrées agricoles et suppose, dès lors, que cette élévation est la conséquence nécessaire de l'obligation où se trouvent les sociétés, à mesure que la population s'augmente, de mettre en culture des terrains de qualité toujours décroissante; la seconde, qui a été défendue habilement par Frédéric Bastiat, ne voit dans la rente que la simple rétribution des avances faites aux terres, soit dans le passé, soit dans le présent, sous les formes diverses qu'en réclamait l'exploitation. Cette dernière école nie absolument que la rente puisse renfermer un élément quelconque qui ne soit tout entier de création humaine.

L'auteur d'un des deux mémoires combat les doctrines de Ricardo, dont il exagère les conséquences, ainsi que l'a montré M. Passy. La terre n'étant pas douée partout des mêmes aptitudes et des mêmes propriétés, ne saurait être pour tous un égal agent de production. Il est des lieux où, grâce à des qualités qui lui manquent ailleurs, le sol se prête mieux aux soins de la culture, où, à dose semblable d'avances et de main-d'œuvre, elle rend plus de produits et où, par conséquent, elle laisse, à titre d'excédant, aux mains de ceux qui la possèdent, une portion du produit total, laquelle est recueillie en sus de celle qui sert à couvrir et à rembourser les frais du travail. L'auteur du mémoire, craignant d'enlever au droit de propriété territoriale son meilleur et plus sûr fondement, s'est refusé à admettre cette vérité. Il n'a pas songé que si la terre a une vertu productrice, elle ne donne rien cependant qui ne doive sa valeur à l'action de l'homme lui-même ; et ce que l'on peut appeler ses créations les plus spontanées, le gibier, le poisson, les fruits, les racines alimentaires n'acquièrent de valeur qu'autant que l'homme est parvenu à s'en saisir. Ainsi la sanction qui légitime l'établissement du droit de propriété n'a, en fait, jamais manqué à ce droit dans son application à la terre. La rente a eu beau être contenue en germe dans une force toute d'origine providentielle, il n'en a pas moins fallu pour cela faire éclore et grandir l'action même de l'homme. La rente est donc une conquête du travail. Ce sont les progrès de l'art agricole qui, en augmentant graduellement l'abondance des récoltes, ont donné au laboureur au delà de ce que réclamaient les besoins de sa propre consommation. Si la terre, continue M. Passy, était un agent de production qui pût se multiplier ou s'étendre au gré de l'humanité, le perfectionnement des procédés de la culture aurait amené la baisse continue du prix des produits ; mais la terre est de grandeur limitée, et partout vint le moment où le mouvement ascendant des populations amena le défrichement de champs plus pauvres et récompensant moins libéralement les soins du cultivateur. De là, des bénéfices pour ceux qui possédaient les meilleures fractions du sol, bénéfices qui se convertirent en rente foncière. Ainsi naquit et s'éleva la rente, sous la double impulsion des progrès de l'agriculture et des obstacles apportés à la diminution des prix, par la nécessité qu'ils demeurassent à un taux garantissant le remboursement du surcroît de frais, surcroît dont ne pouvaient se passer celles d'entre les terres qui en réclamaient davantage pour livrer leur contingent en moyens de subsistances devenus indispensables. En aucun cas, la rente n'a donc été un don gratuit de la nature. L'auteur du mémoire s'est vainement efforcé de démontrer qu'il ne saurait y avoir dans la rente foncière d'élément qui ne soit tout entier la rétribution des avances faites à la terre, sous forme de capital ou de travail. Il n'a pas tenu compte des avantages naturels que rencontrent le producteur et l'ouvrier. Une idée fausse l'a constamment dominé et l'a empêché de toucher à la réa-

lité des faits. Cette idée, c'est qu'il existe un rapport constant entre l'effort accompli et le résultat obtenu, lequel proportionne le bien-être à la dépense d'activité effectuée et, par suite, à l'accumulation des produits de cette même activité. Cette erreur est du même ordre que celle qui ne tiendrait compte chez l'homme que du travail et non des facultés naturelles, et admettrait que notre succès dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, est toujours en rapport avec les efforts que nous avons dépensés ; ce que l'observation dément tous les jours.

Le mémoire couronné, dont l'auteur est M. Boutron, agrégé de l'Université, a mieux compris le phénomène économique et même, dans sa première partie, présenté l'exposé le plus complet de la matière qui ait encore été fait. Il a établi que ni les frais de production, qui ne font que déterminer le minimum des prix moyens, ni les effets de l'offre et de la demande, ne suffisent pour expliquer le mouvement des choses, et qu'entre les objets qui s'échangent ou se vendent, il en est bon nombre dans la valeur desquels doit nécessairement entrer un troisième élément, celui qui crée et constitue la rente. Cet élément est le résultat de la dispensation faite par la nature à certaines matières premières et à certains agents de production, de dons qui permettent à ceux qui en disposent, d'en vendre le produit plus cher qu'il ne leur coûte. M. Boutron a définitivement montré que la rente n'est point un attribut particulier à la terre, comme on l'a longtemps soutenu, mais qu'elle résulte des fruits obtenus par l'activité humaine sous toutes ses formes ; elle a pour source des dons répartis inégalement par la nature entre les choses et les personnes. Il n'y a pas précisément là, comme l'expression dont il se sert pourrait le faire supposer, un monopole, car ce n'est point ici la possession et l'usage d'avantages factices, acquis au détriment de l'intérêt général et recélant en principe quelque chose de contraire à l'équité. La rente n'est pas, ainsi que l'ont à tort avancé Mac Culloch et Scrope, une restriction à l'usufruit des dons faits aux hommes par le Créateur, pour la satisfaction de leurs besoins. Cette fausse conception a eu le tort de jeter des doutes sur la légitimité de la propriété territoriale et de fournir des armes aux utopistes et aux niveleurs. L'auteur du mémoire a même consacré un chapitre de son travail à prouver que la rente foncière n'est point un fait exceptionnel. Il y a des avantages d'une efficacité bien plus exclusive au profit des personnes, et dont l'action sur le prix des produits et des services dépend infiniment plus de la volonté de leurs possesseurs, que ceux qui, attachés à la terre, engendrent la rente. La terre fournit, il est vrai, une rente qui, considérée dans sa relation avec le fonds, est plus considérable que celle des autres instruments de la production. C'est que la terre a pour elle la durée. Immobilisé sous toute autre forme, le capital se détruit par l'effet du temps et des fonctions mêmes qu'il est appelé à remplir. La terre, loin de s'user et de se détériorer, s'améliore sans cesse sous l'action de la culture. M. Boutron s'éloigne donc de l'école

de Ricardo, mais il n'adopte pas pour cela les idées de Bastiat. Il a montré combien est inexacte l'idée qu'il ne peut y avoir dans la rente foncière autre chose que la simple rétribution des avances faites au sol, sous forme de capital et de salaire.

Tel est l'aperçu du rapport de M. Passy, que l'on pourra lire *in extenso* dans ce numéro.

Je n'entrerai pas dans de si longs développements sur le rapport qu'a fait M. Dunoyer touchant un autre concours proposé par la section de morale. Le *Journal* reproduira, dans la prochaine livraison, ce travail en son entier. Il s'agissait de déterminer les relations de la morale avec l'économie politique. Le concours était riche ; il avait amené dix mémoires. La question était délicate et l'on se trouvait en présence de principes moins solidement assis que les précédents, en sorte que la porte était ouverte à des appréciations fort diverses. Il était même impossible que les idées du rapporteur, qui a jadis composé un livre remarquable sur « l'industrie et la morale dans leurs rapports avec la liberté, » n'exerçassent pas quelque influence sur le jugement de la section. De plus, les termes mêmes du concours n'étaient point assez nettement circonscrits, pour que chacun des concurrents ne se trouvât pas entraîné à suivre sa voie propre et à faire prévaloir tel ou tel point de la question. On ne s'étonnera donc pas que M. Dunoyer ait traité d'insuffisants tous les mémoires et que sa critique ait été souvent assez sévère. Deux médailles ont été décernées, la première à M. Henri Baudrillart, la seconde à M. François-Antoine Rondelet. M. Dameth, professeur d'économie politique à l'Académie de Genève, a, de plus, obtenu une mention honorable.

Un autre concours, qui avait également une question d'économie politique pour objet, a amené quatre mémoires, sans cependant satisfaire l'Académie. La question était ainsi formulée : « Déterminer les causes « auxquelles sont dues les grandes agglomérations de populations et ex- « pliquer les effets qui s'ensuivent sur le sort des différentes classes de « la société et sur le développement de l'industrie agricole, manufactu- « rière et commerciale. » Presque tous les concurrents, comme nous l'apprend M. de Lavergne, au lieu de s'attacher à faire connaître les causes qui ont réuni sur un certain point de grandes masses de population et les effets que ces agrégations ont exercé sur leur état économique, ne se sont guère occupés que de l'état des campagnes. Plusieurs sont tombés d'ailleurs dans d'étranges exagérations. Un seul a parlé des grandes villes, mais ç'a été pour en faire plutôt l'histoire et l'éloge, que pour nous en montrer l'action au point de vue de l'agglomération.

L'Académie avait à décerner, en 1857 et 1858, deux des prix fondés par le baron de Morogues, pour le meilleur travail sur le paupérisme. Deux ouvrages ont été jugés dignes de médailles. Le premier, qui a paru en 1856, est de M. de Magnitot, préfet de la Nièvre ; le second, publié l'année suivante, a pour auteur M. Victor Modeste. Un décret du 24 jan-

vier 1855 ayant autorisé à Nevers la création d'un dépôt de mendicité, M. de Magnitot jugea utile de faire précéder la mise en vigueur des mesures édictées par le Code pénal contre les mendiants, par une organisation spéciale de l'assistance. C'est cette organisation qui est devenue pour lui l'occasion du livre qu'a couronné l'Académie. Là, la théorie trouve sa justification dans une pratique qui paraît avoir donné de bons résultats mais qui a besoin cependant, pour être définitivement appréciée, du contrôle d'une plus longue expérience. Le rapporteur du concours, M. de Lavergne, signale dans l'ouvrage de M. de Magnitot une tendance trop marquée vers l'extension de la charité légale. Mais, à part ce défaut, que l'économie politique ne peut laisser passer inaperçu, on doit louer dans son livre l'exposé qui s'y trouve fait des institutions de bienfaisance et les appréciations des services qu'on peut en attendre, dont il est accompagné.

Le livre de M. Victor Modeste est conçu dans des idées fort opposées à celles de M. de Magnitot, et son auteur n'a pas eu l'avantage de pouvoir contrôler ses principes par un commencement d'application. Plein de faits et d'études qui supposent de longues recherches et de sérieuses réflexions, le travail de M. Modeste n'a pas paru à l'Académie appuyé, dans toutes ses parties, sur des principes aussi certains ; et en lui accordant une récompense méritée, elle a fait ses réserves en ce qui touche surtout les remèdes possibles du paupérisme. M. Modeste a plus de foi dans le développement énergique du principe de la responsabilité personnelle, que dans les efforts de la charité. Quoique marchant au même but par des chemins différents, MM. de Magnitot et Modeste, écrit M. de Lavergne, ont un sentiment commun, l'espérance. Loin de se livrer, comme tant d'autres, à une insouciance égoïste ou à un amer découragement, ils ne croient pas impossible de combattre le mal et se sont mis à l'œuvre avec résolution.

La section de morale avait mis au concours pour 1858 : « Exposer les « changements survenus en France, depuis 1789, dans les conditions ma- « térielles ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et recher- « cher quelle influence ces changements ont exercé sur l'état de leurs « habitudes morales. » — Un seul mémoire a été adressé à l'Institut ; il n'a pas été jugé digne du prix, et, sur le rapport de M. Villermé, le concours a été prorogé au 31 octobre 1860. L'Académie a aussi prorogé au 31 décembre 1859, sur le rapport de M. Wolowski, le concours « sur la « question de l'influence de l'accroissement des métaux précieux. » Deux mémoires étaient parvenus à l'Académie. Malgré leurs mérites divers et la solidité des vues qui y sont développées, ces mémoires n'ont pas paru à la section d'économie politique conduire à des conclusions assez positives, pour être jugées dignes du prix.

J'en ai fini avec les rapports des concours. Je ne dirai rien du rapport de M. L. Reybaud sur l'état des populations vouées à l'industrie de la

soie, et dont la dernière partie a été accueillie avec la même faveur qu'ont rencontrée ses précédentes lectures, le Journal le reproduisant dans son entier.

Une personne étrangère à l'Académie, M. Edmond de Beauverger, a communiqué, dans une des séances, un fragment d'un ouvrage qu'elle publie en ce moment, et qui est intitulé : *Tableau historique des progrès de la philosophie politique*. La théorie du gouvernement considérée comme science n'est pas née dans ces derniers siècles, quoi qu'elle ait, depuis deux cents ans, plus particulièrement fixé les méditations des philosophes et des politiques. Tracer le tableau des différents systèmes qui se sont produits, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, suivre la filiation des idées, comme on le fait en philosophie et en jurisprudence, voilà ce qu'a heureusement tenté M. de Beauverger. A titre de spécimen, il a présenté à l'Académie une esquisse des différentes écoles anglaises, aux seizième et dix-septième siècles : Thomas Smith, l'auteur de la *République d'Angleterre* ; Thomas Morus, l'auteur de l'*Utopie* ; l'évêque Poynet, qui composa, en 1558, un *Petit traité du pouvoir politique;* Algernon Sidney ; Nedham, qui écrivit un *Discours touchant la supériorité d'un état libre sur le gouvernement monarchique* (1656) ; Milton ; Harrington, dont l'*Océana* a souvent attiré l'attention des modernes publicistes ; Howell, qui composa le bizarre livre de la *Dendrologie* ; Hobbes enfin, ont été successivement passés en revue. M. de Beauverger résume dans quelques pages, et sous une forme à la fois claire, élégante et concise, les doctrines politiques de ces différents écrivains. Peut-être aurait-on aimé quelquefois des développements qui eussent permis de saisir l'enchaînement des idées et la marche des doctrines. Mais l'auteur a préféré résumer ce mouvement progressif dans la récapitulation de son livre. La philosophie politique a éclairé le monde et elle l'a trompé ; elle a tour à tour condamné et justifié le despotisme, séduit et averti les peuples ; en un mot, elle a joué le rôle de toutes les philosophies avec l'avantage et le danger d'une application plus vaste et aussi plus immédiate. Qui pourrait pourtant contester les bienfaits de son influence sur la conscience du genre humain ? En rapprochant le tableau de ses erreurs et de ses services, en comparant ses méthodes, et mettant en regard ses résultats, on reconnaît de plus en plus que les constitutions durables doivent être l'œuvre du temps. La politique est d'abord une science expérimentale ; elle ne saurait être définitivement constituée qu'après l'observation d'une foule de détails particuliers. Tels sont les principes qui ont servi de critérium à M. de Beauverger, dans l'appréciation qu'il fait des doctrines anglaises, et qu'il a poursuivie dans son livre, sur les publicistes de tous les pays.

M. F. Bouillier, correspondant de l'Académie, a lu dans une des séances un mémoire sur l'*Unité de l'âme ou du principe vital*, dans lequel il a entrepris une réfutation du vitalisme de Barthez et de M. Lordat.

Un membre de l'Académie des sciences, physicien éminent, M. Becquerel, a lu à l'Académie, sous le titre de *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny*, des détails intéressants sur ce grand homme. Propriétaire à Châtillon-sur-Loing, dont Coligny était seigneur, M. Becquerel a pu recueillir sur les faits qui se rapportent à la vie de l'amiral des données peu connues ou mal appréciées, dans lesquelles l'économiste peut rencontrer des points qui l'intéressent. Ainsi que le disait Mirabeau, l'époque des Valois a été celle de la régénération sociale, celle où l'humanité commença à réclamer ses droits ; et dans le cours de cette notice historique, on a l'occasion de voir apparaître les principes dont plus tard l'économie politique a tiré de si fécondes conséquences.

Quelques rapports sur des publications récentes ont occupé aussi avec profit les instants de l'Académie. Je citerai notamment celui de M. Charles Lucas sur le *Dictionnaire d'économie charitable* de M. Martin Doisy. L'auteur y a surtout développé le principe de la charité chrétienne qui a fécondé celui de la pitié antique ; il a montré sous toutes ses formes, comment cette charité peut s'exercer.

J'aurais ici à parler d'une communication pleine d'intérêt de M. le baron Baude, sur les travaux inédits d'administration et d'économie politique, laissés par Vauban. Mais je reviendrai dans ma prochaine Revue sur ce travail, écrit avec la lucidité et le talent qu'on est habitué à rencontrer chez son auteur et qui a occupé la dernière séance de mai.

La mort de M. le comte d'Argout avait laissé vacante une place de membre libre. Quatre candidats ont été présentés : 1° *ex æquo*, M. le comte Daru, ancien pair de France et ancien représentant ; et M. Pellat, doyen de la Faculté de droit de Paris ; 2° M. Barrau ; 3° M. Cauchy, conseiller à la Cour de cassation. Il y avait 36 votants. M. Pellat a obtenu 21 voix et M. Daru 15. En conséquence, M. Pellat a été proclamé membre libre de l'Académie.

L'Académie a été informée de la mort d'un de ses correspondants dans la section d'histoire, M. Arbanère (de Tonneins).

ALFRED MAURY.

BULLETIN.

CIRCULAIRE DE S. EX. M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LA VENTE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT AUX ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

« Monsieur le préfet, les biens immobiliers appartenant aux établissements de bienfaisance sont loin, vous ne l'ignorez pas, de donner un revenu proportionné à leur valeur vénale. D'après les dernières statistiques, ce revenu ne dépasse pas, en moyenne, 2 1/2 pour 100, et il est même probable que, si l'on en avait toujours dégagé les charges inhérentes à la propriété, il se fût trouvé réduit à moins de 2 pour 100. C'est là un résultat d'autant plus déplorable que, d'une part, la valeur capitale de ces immeubles est d'au moins 500 millions, et que, d'autre part, malgré l'importance de cette dotation, les établissements charitables sont généralement dans l'impuissance d'assister tous les nécessiteux qui ont besoin de leur secours.

« Il importe, monsieur le préfet, de remédier à une pareille situation. La sollicitude de l'Empereur pour les classes souffrantes fait un devoir à l'administration de rechercher constamment les moyens de leur venir en aide, et le plus efficace serait évidemment celui qui élargirait pour elles l'accès des hôpitaux aux malades, des hospices aux vieillards ou aux infirmes, et qui augmenterait la quantité des secours distribués à domicile par les bureaux de bienfaisance.

« Il en est un fort simple, souvent recommandé aux commissions administratives des établissements charitables, mais auquel elles recourent peu, soit par incurie, soit par suite de certains préjugés contre les biens mobiliers. Je veux parler de la vente des propriétés foncières pour les transformer en rentes sur l'État. Cette opération doublerait au moins les revenus de l'assistance publique qui pourrait ainsi soulager un bien plus grand nombre de pauvres, et cet avantage ne serait pas le seul ; on sait combien la gestion des immeubles entraîne de soins et de préoccupations ; combien elle est sujette aux non-valeurs, exposée aux usurpations, troublée par des procès. Les administrateurs les plus zélés ne suffisent qu'imparfaitement à une pareille tâche. Si les commissions pouvaient en être affranchies par la substitution d'un revenu net et facile à percevoir au revenu incertain de la propriété foncière, elles porteraient alors toute leur attention sur le régime intérieur des établissements, trop souvent imparfait, et réaliseraient des améliorations vainement espérées jusqu'à ce jour.

« Ces résultats de la conversion sont tellement évidents que personne n'a songé à les contester. Seulement quelques esprits timorés, sans les nier, objectent que la valeur monétaire, et, par conséquent, celle des rentes sur l'Etat, décroît sans cesse, tandis que la même cause produit un effet contraire sur la valeur des immeubles, laquelle suit une progression constante. Ils font observer, en outre, qu'une certaine quantité de propriétés immo-

bilières ont été données pour servir à des fondations charitables, dans un esprit de perpétuité qui ne paraîtrait plus avoir un gage aussi certain, si ces immeubles étaient convertis en rentes, et qu'en blessant ainsi les sentiments des fondateurs et de leurs familles, on s'exposerait à voir diminuer la source des libéralités qui alimentent le patrimoine des pauvres.

« Ces objections, spécieuses peut-être, ont depuis longtemps été appréciées à leur juste valeur par l'administration.

« Sans doute, il serait imprudent de transformer en rentes sur l'Etat tous les biens de l'assistance publique, sans se mettre en garde contre l'amoindrissement possible, dans l'avenir, de sa dotation ainsi constituée. Mais la précaution à prendre, dans ce cas, est bien connue et d'ailleurs mise en pratique tous les jours. Elle consiste à capitaliser une partie des arrérages de la rente ; la proportion jugée suffisante n'est que de 10 pour 100. Cette mesure, tout en garantissant l'avenir, procure de grands avantages actuels. Ainsi, par exemple, un immeuble donnant, à raison de 2 pour 100, un revenu de 2,000 francs est aliéné pour la somme de 100,000 francs, et le prix de vente est employé à l'acquisition d'une inscription de 4,284 francs de rente 3 pour 100, au cours de 70 francs. En capitalisant chaque année le dixième des arrérages, soit 428 francs, on obvie à l'amoindrissement futur de la rente, et l'on obtient immédiatement une augmentation de 1,856 francs de revenu, c'est-à-dire presque le double de celui que rapporterait l'immeuble. La première objection ne soutient donc pas un sérieux examen.

« Quant à l'objection tirée du danger de refroidir la charité privée si l'on vendait les immeubles affectés à certaines fondations, elle n'aurait quelque poids que dans l'hypothèse où l'administration entreprendrait systématiquement et d'une manière absolue l'aliénation de toutes les propriétés foncières des hospices et des bureaux de bienfaisance. Mais telle n'est point la pensée du gouvernement. La plupart de ces propriétés ont été données sans autre condition que celle de les faire servir le plus utilement possible au soulagement des pauvres ; par conséquent, rien n'empêche de les convertir en rentes, pour en tirer un meilleur revenu ; c'est même se conformer aux intentions tacites des bienfaiteurs. Que si, parmi les nombreux legs et donations charitables, il s'en trouve qui soient soumis à des conditions spéciales dont on ne pourrait s'écarter sans froisser de justes susceptibilités, l'administration ne commettra pas cette faute ; elle est trop intéressée à ménager des sentiments louables en eux-mêmes et qui entretiennent l'esprit de charité. Mais ce seront là des exceptions trop rares pour diminuer sensiblement les résultats généraux de la conversion.

« Je vous invite donc, monsieur le préfet, à user de toute votre influence et, au besoin, de votre autorité, pour amener les commissions administratives des établissements de bienfaisance à voter l'aliénation des biens-fonds dont le revenu net serait notablement inférieur aux neuf dixièmes des arrérages de la rente sur l'Etat qui pourrait être achetée avec les prix de vente de ces biens. Vous leur adresserez immédiatement des instructions où, après avoir reproduit les considérations générales qui précèdent, vous

signalerez à chaque Commission, suivant la situation de l'établissement qu'elle administre, les motifs particuliers qu'elle aurait de s'en inspirer, à raison de la nature des biens possédés par l'établissement, ou de la modicité du revenu qu'ils procurent, ou de sa situation financière, ou enfin du défaut de proportion entre les besoins de la localité et les ressources qui peuvent y être actuellement affectées.

« J'aime à croire, monsieur le préfet, que ces instructions seront écoutées. Les membres des commissions administratives sont généralement trop éclairés et trop animés de l'amour du bien public pour ne pas s'empresser de répondre aux vues philanthropiques du gouvernement. Si quelques Commissions y résistaient, sans justifier leur opposition, vous aviseriez aux moyens de vaincre leur refus de concours. Le règlement définitif de leurs budgets vous appartient, et cette attribution essentielle vous donne une action réelle, quoique indirecte, sur la gestion des biens. Je n'ai pas besoin de dire qu'à l'avenir vous ne devrez, sous aucun prétexte, autoriser l'aliénation de rentes sur l'Etat, lorsque l'établissement charitable aura des immeubles susceptibles d'être vendus ; vous n'autoriserez jamais non plus des acquisitions foncières, comme emploi spéculatif de sommes disponibles, à moins que ce ne soit la condition expresse d'une donation ou d'un legs fait en argent. Enfin, si une Commission, par ses préjugés ou son inertie, vous plaçait dans l'alternative de provoquer sa dissolution, ou de laisser se prolonger indéfiniment une mauvaise administration des biens, vous ne devriez pas balancer à prendre le premier parti, en m'adressant des propositions formelles.

« Je dois ajouter, et je vous invite à faire connaître aux Commissions administratives, que j'ai résolu, dès à présent, de ne point accorder de subventions ou secours aux établissements de bienfaisance qui, possédant des propriétés foncières, négligeraient le moyen, si naturel, d'augmenter leurs revenus ordinaires en aliénant ces propriétés. Je fais reviser en ce sens le travail de répartition du premier semestre de 1858, et beaucoup de demandes de secours seront probablement rejetées par suite de cet examen, ou du moins ajournées jusqu'à ce que j'aie reçu des explications satisfaisantes.

« Le gouvernement attachant une très-grande importance à la transformation qui fait l'objet de la présente circulaire, je suivrai attentivement, monsieur le préfet, le résultat de vos efforts dans votre département. A cet effet, vous m'adresserez, tous les trois mois, un état conforme au modèle ci-joint indiquant : 1° le nom des établissements charitables qui auront voté la vente d'immeubles pour en employer le produit en achat de rentes sur l'Etat ; 2° la nature, la contenance, l'évaluation et le prix de vente de ces immeubles ; 3° le montant de la rente acquise et le taux du cours de la Bourse auquel elle aura été achetée ; 4° enfin, dans une colonne spéciale, l'étendue et la valeur des biens-fonds restant à l'établissement et susceptibles d'être aliénés. Votre premier envoi devra me parvenir le 8 octobre prochain, au plus tard. Vous veillerez avec soin à ce que les états subséquents me soient adressés régulièrement dans les premiers huit jours de chaque trimestre, quand bien même vous n'auriez à constater aucune alié-

nation nouvelle ; mais alors vous expliqueriez, dans la colonne d'observations, les causes de ce résultat négatif.

« Je n'ai pas à craindre qu'aucune précipitation regrettable soit apportée dans l'exécution de la mesure dont il s'agit ; votre prudence et celle des Commissions administratives me rassurent à cet égard. Mais je crois devoir vous recommander d'y apporter l'esprit de persévérance sans lequel les projets les plus utiles risquent d'avorter. Je compte donc, monsieur le préfet, sur vos efforts soutenus pour accomplir cette œuvre de transformation de la dotation immobilière de l'assistance publique. La part que vous y prendrez sera mise sous les yeux de l'Empereur, et je sais d'avance que Sa Majesté remarquera avec satisfaction ceux de MM. les préfets qui auront le plus contribué au succès d'une mesure dont le but est de soulager plus efficacement les malheureux.

« Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente dès qu'elle vous sera parvenue.

« Recevez, » etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Observaciones sobre la libertad de importar cereales estranjeros (*Observations sur la liberté d'importer les céréales étrangères*), por D. Gabriel Rodriguez. — Brochure, petit in-18 de 39 pages ; Madrid, Imprenta de J. Casas y Diaz.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de la science connaissent l'auteur de ce petit écrit. On se souvient qu'après avoir, avec un succès justifié par son talent comme par son zèle, fondé à Madrid un journal exclusivement économique, M. G. Rodriguez se trouva un jour, à la suite d'un de ces revirements politiques si fréquents dans cette capitale, obligé d'opter entre la continuation de son œuvre et la conservation de son indépendance et de sa dignité d'écrivain. Depuis ce jour, *El Economista* cessa de paraître, et l'Espagne fut privée du seul organe sérieux qui eût encore été consacré, de l'autre côté des Pyrénées, à la diffusion régulière de la vérité et à la réfutation de l'erreur. Ainsi arrêté brusquement dans la carrière qu'il s'était si honorablement ouverte, M. G. Rodriguez n'a pas renoncé à la généreuse ambition de servir son pays en l'éclairant ; et tous les jours, par d'autres moyens et sous d'autres formes, il poursuit sa tâche d'économiste. Le travail que nous venons de recevoir est une preuve nouvelle de la persévérance et du mérite de ses efforts. Il a, de plus, un intérêt de circonstance. Il ne sera donc pas hors de propos d'en entretenir un instant les lecteurs du *Journal des Économistes*.

Les mêmes préjugés ont produit à peu près chez tous les peuples, en

matière de grains, la même législation économique, ou, pour mieux dire, antiéconomique ; et ce n'est que depuis quelques années que certains d'entre eux ont commencé, sous l'influence de nécessités mieux comprises, à abandonner plus ou moins les anciens errements. L'Espagne, l'un des pays les moins avancés sous ce rapport, en était encore, avant 1834, au régime de la prohibition intérieure et des douanes provinciales. A cette époque enfin un décret royal, inspiré par des idées plus saines, affranchit de toute entrave la *circulation intérieure* et l'*exportation ;* et désormais, dans ces limites, le commerce des grains est libre en Espagne, — *de droit* au moins ; car il arrive souvent encore qu'*en fait* « les municipalités des campagnes, et même celles des grandes villes, font revivre sous diverses formes les anciens préjugés et les anciennes mesures. » L'*importation* a été moins favorisée ; le décret de 1834 ne l'autorise (art. 10) que conditionnellement, et seulement » pour les provinces dans lesquelles, *pendant trois semaines consécutives*, les prix se seront élevés, dans les *principaux marchés du littoral*, à 70 réaux par fanègue de blé et à 110 par quintal de farine. » Une telle permission équivaut évidemment à une prohibition complète. Et telle a bien été en effet la pensée du décret.

Mais une prohibition semblable, si chère qu'elle soit au législateur, ne peut guère subsister en temps de pénurie réelle ; car, ainsi que le dit avec beaucoup de raison M. Rodriguez, « il n'y a pas de gouvernement aujourd'hui, quels que puissent être d'ailleurs son ignorance et ses préjugés, qui se hasarde à maintenir, en face de la disette, la défense d'introduire les céréales. Quand la faim crie aux frontières d'un pays, quand le prix des subsistances s'élève jusqu'à mettre en péril l'alimentation des dernières classes de la société, dans ces conjonctures suprêmes le monopole ne peut tenir bon ; l'excès manifeste des maux qui lui sont dus le rend trop ouvertement odieux. Il cède alors devant les clameurs de l'opinion, non par humanité, mais par impuissance ; il fait le mort et laisse passer la crise, sauf à reparaître plus tard, quand elle sera passée, et à racheter, par ses exigences altières, la contradiction dans laquelle il tombe en acceptant la liberté au moment même où le haut prix des céréales rend plus faciles ces importations soi-disant désastreuses. » Le monopole avait donc cédé pendant la dernière crise qui vient d'affliger l'Espagne. En vertu d'une décision prise le 11 juillet 1856 pour un temps limité, et prorogée depuis jusqu'au 30 juin 1858, l'importation des grains avait été déclarée libre. Il relève aujourd'hui la tête, en présence de circonstances meilleures, et, avant même que le terme légal soit arrivé, il recommence ses invectives contre la liberté prête à disparaître. De leur côté, les partisans de la liberté essayent d'en faire prolonger le règne trop court.

On comprend l'importance de ce débat. Il s'agit de savoir si la libre importation, décrétée à titre d'exception, deviendra la règle, ou si la pro-

prétentions. En France aussi l'air est plein des mêmes grands mots, et nos oreilles sont assourdies des mêmes déclamations en l'honneur de l'indépendance nationale et de la dignité de la patrie. N'ayons donc pas peur de perdre notre temps, en faisant de ce côté des Pyrénées ce que nos confrères font de l'autre ; et comme eux renvoyons à leur place ce patriotisme de comptoir et ce don-quichottisme d'atelier. Montrons, à toute occasion, sous ces oripeaux qui éblouissent la foule, mais qui ne devraient éblouir qu'elle, le bout de l'oreille du monopole. Opposons les chiffres vrais aux chiffres faux, les sentiments justes aux sentiments affectés. Et ne nous lassons pas de répéter et de commenter, aussi longtemps que nous verrons nos compatriotes obstinés à prendre l'ombre pour la réalité, ces paroles si sensées et si fermes par lesquelles termine et se résume M. Rodriguez : « Le patriotisme ne peut être en contradiction avec la justice, avec le droit, avec les libres relations des hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent. *Le patriotisme dans les questions industrielles ne peut être que de deux choses l'une, ou le masque impudent de la cupidité*, qui ne veut pas lâcher un privilége, *ou une illusion produite par la plus honteuse ignorance* des lois naturelles de l'économie sociale : lois sages, lois justes, comme le divin législateur qui les a établies ; qui, en créant entre les hommes des rapports de plus en plus intimes et fraternels, tendent à fondre de toutes parts en une seule existence les existences diverses de tous les peuples ; mais qui ne sauraient porter atteinte ni à la personnalité, ni à l'indépendance, ni à la prospérité d'aucun d'eux ! » Lois d'amour et de charité, en dépit de leurs détracteurs, qui donnent pour garant à la fraternité humaine l'instinct même de l'intérêt individuel, et qui font de chacun l'auxiliaire de tous, sans faire d'aucun l'esclave de personne ! Heureux les peuples qui, las de se payer de mots, sauront enfin le reconnaître !

FRÉDÉRIC PASSY.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce travail, nous apprenons, et nous nous hâtons d'apprendre à nos lecteurs que malgré les circonstances qui semblaient devoir faire pencher la balance en faveur de la prohibition, la liberté vient de l'emporter en Espagne. La brochure de M. Rodriguez a convaincu la presse espagnole, qui l'a vivement soutenu. Un seul journal, *le Phénix*, a voulu lui tenir tête. Mais ce n'a été pour notre confrère qu'une occasion de frapper un coup plus vigoureux, et la libre importation sera continuée.

QUESTION MONÉTAIRE. — DESCRIPTION ET USAGES DU MODE DE PAYEMENT PAR CHEQUES, etc., par JULES LECHEVALIER SAINT-ANDRÉ. — Paris, 1858 ; Henri Plon, éditeur. Brochure in-8.

L'auteur de cette brochure a vu fonctionner en Angleterre un système d'administration des caisses commerciales commode et excellent, qui

vées, ce sont les faits et les chiffres spéciaux puisés par M. Rodriguez, dans la dernière épreuve subie par l'Espagne, qui rendent, à notre avis, sa brochure intéressante et curieuse.

M. Rodriguez fait le compte de la production de grains annuelle de l'Espagne, et il trouve qu'elle ne peut être, pour 16,000,000 d'habitants environ, au-dessous d'*une centaine de millions de fanègues*. Cette quantité représente un poids de 3,800,000 *tonneaux*. C'est ce qu'il faudrait, pour *consommer la ruine absolue de la culture espagnole*, pouvoir importer du dehors. Or, la marine marchande de l'Espagne entière ne dispose que de 700,000 tonneaux ; et il ne faudrait pas moins, pour accomplir, d'une récolte à l'autre, cet effrayant transport, que l'emploi exclusif de toute la marine des Etats-Unis, la plus considérable du monde. Encore serait-il nécessaire, même avec un matériel de transport suffisant, que ces monceaux de céréales existassent, *en excédant disponible*, sur le marché général ; et qu'ils y fussent offerts *à des prix assez bas* pour supporter, *sans atteindre les prix ordinaires* des grains espagnols, l'enchérissement des frais et des risques. On sait combien il s'en faut qu'il en soit ainsi ; combien peu, même en temps de cherté, les prix d'Odessa, de New-York ou d'Alexandrie laissent de marge, comparativement aux prix de l'Europe occidentale ; et de quelle faible quantité la somme des excédants de tous les pays producteurs de blé dépasse le déficit régulier de la seule Angleterre. (Cette somme est d'environ 30 millions de fanègues en moyenne ; et elle ne s'élève pas au-dessus de 40 à 50 millions dans les années d'abondance, qui sont presque toujours nos années de pénurie.)

S'il était possible, du reste, de conserver quelques doutes sur ces points, ils disparaîtraient, à coup sûr, devant les faits officiellement constatés pendant la dernière crise. C'est le 11 juillet 1856 que la liberté d'importation a été décrétée en Espagne. A la fin de mars 1858, c'est-à-dire *en vingt mois*, il n'était entré, *en tout*, d'après les relevés authentiques, que 14,032,200 *fanègues*, ce qui représente, pour une période d'un an, ou d'*une récolte à une autre*, 8,419,320 *fanègues*, autrement dit *un dixième de la consommation* ou *quarante jours de nourriture* au plus. Encore de ce chiffre, pour qu'il fût tout à fait exact, faudrait-il déduire quelques millions d'arrobes de farine exportés aux colonies espagnoles, contraintes, comme on sait, au mépris de toute justice et de toute raison, à se pourvoir en Espagne pour la plus grande satisfaction des agriculteurs de la métropole. *Un dixième* de la consommation, voilà ce qu'*en temps de disette* et avec « des prix qui ont monté au double, au triple, et même *au quadruple* de la moyenne, » l'Espagne a *pu obtenir* du dehors ! On juge ce qui lui en serait envoyé *en temps ordinaire* et avec des prix courants. La vérité est que l'Espagne, depuis l'établissement du régime de liberté partielle consacré par le décret de 1834, a, le plus souvent, » tout en se nourrissant de mieux en mieux, un excédant appréciable qu'elle livre à l'exportation. » Or, si elle vend des grains aux autres, il n'est pas

prétentions. En France aussi l'air est plein des mêmes grands mots, et nos oreilles sont assourdies des mêmes déclamations en l'honneur de l'indépendance nationale et de la dignité de la patrie. N'ayons donc pas peur de perdre notre temps, en faisant de ce côté des Pyrénées ce que nos confrères font de l'autre ; et comme eux renvoyons à leur place ce patriotisme de comptoir et ce don-quichottisme d'atelier. Montrons, à toute occasion, sous ces oripeaux qui éblouissent la foule, mais qui ne devraient éblouir qu'elle, le bout de l'oreille du monopole. Opposons les chiffres vrais aux chiffres faux, les sentiments justes aux sentiments affectés. Et ne nous lassons pas de répéter et de commenter, aussi longtemps que nous verrons nos compatriotes obstinés à prendre l'ombre pour la réalité, ces paroles si sensées et si fermes par lesquelles termine et se résume M. Rodriguez : « Le patriotisme ne peut être en contradiction avec la justice, avec le droit, avec les libres relations des hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent. *Le patriotisme dans les questions industrielles ne peut être que de deux choses l'une, ou le masque impudent de la cupidité*, qui ne veut pas lâcher un privilége, *ou une illusion produite par la plus honteuse ignorance* des lois naturelles de l'économie sociale : lois sages, lois justes, comme le divin législateur qui les a établies ; qui, en créant entre les hommes des rapports de plus en plus intimes et fraternels, tendent à fondre de toutes parts en une seule existence les existences diverses de tous les peuples ; mais qui ne sauraient porter atteinte ni à la personnalité, ni à l'indépendance, ni à la prospérité d'aucun d'eux ! » Lois d'amour et de charité, en dépit de leurs détracteurs, qui donnent pour garant à la fraternité humaine l'instinct même de l'intérêt individuel, et qui font de chacun l'auxiliaire de tous, sans faire d'aucun l'esclave de personne ! Heureux les peuples qui, las de se payer de mots, sauront enfin le reconnaître !

FRÉDÉRIC PASSY.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce travail, nous apprenons, et nous nous hâtons d'apprendre à nos lecteurs que malgré les circonstances qui semblaient devoir faire pencher la balance en faveur de la prohibition, la liberté vient de l'emporter en Espagne. La brochure de M. Rodriguez a convaincu la presse espagnole, qui l'a vivement soutenu. Un seul journal, *le Phénix*, a voulu lui tenir tête. Mais ce n'a été pour notre confrère qu'une occasion de frapper un coup plus vigoureux, et la libre importation sera continuée.

QUESTION MONÉTAIRE. — DESCRIPTION ET USAGES DU MODE DE PAYEMENT PAR CHEQUES, etc., par JULES LECHEVALIER SAINT-ANDRÉ. — Paris, 1858 ; Henri Plon, éditeur. Brochure in-8.

L'auteur de cette brochure a vu fonctionner en Angleterre un système d'administration des caisses commerciales commode et excellent, qui

économise l'emploi de la monnaie et le temps des commerçants, en même temps que les frais de garde et les pertes qu'occasionne toujours la conservation d'une somme considérable en espèces : frappé des avantages de ce système, il nous donne une description de l'instrument matériel qui y est employé et propose de l'introduire bien vite en France.

Cet empressement de M. Jules Lechevalier est louable, car on ne saurait profiter trop vite de l'expérience acquise par nos voisins, ni trop faire connaître ce qu'il y a de bon dans leurs habitudes commerciales ; mais nous craignons que sa brochure ne soit pas très-propre à nous faire atteindre un but très-désirable. Les *cheques* sont déjà employés à la Banque de France par ses ayants compte, sous le nom et la forme de récépissés des sommes déposées au compte courant, et le chiffre des virements effectués par cet établissement prouve que l'on sait fort bien faire usage de l'instrument de caisse décrit par M. Jules Lechevalier. Cet instrument est employé avec le même succès au Comptoir d'escompte et dans toutes les maisons de banque un peu importantes.

Cependant, comme le dit M. Jules Lechevalier, l'usage des *cheques* est encore très-peu répandu chez nous, et l'existence de ce mode de payement est ignoré de la masse du public : de là la nécessité de conserver dans les caisses ou en activité une masse énorme de monnaie pour faire un chiffre assez médiocre d'affaires : de là des préoccupations inutiles, des lenteurs, en un mot tous les inconvénients que signale l'auteur de la brochure et quelques autres encore, car l'existence d'un capital inactif ou mort d'un milliard environ est peut-être le moindre.

A quoi tient cet état arriéré dans nos usages commerciaux ? A ce qu'on ignore ce qu'est un *cheque ?* Plût à Dieu ! Malheureusement la masse du public ignore bien autre chose. Elle ne sait pas au juste, par exemple, ce que c'est qu'un banquier, et il y a bon nombre de banquiers qui ne savent pas eux-mêmes quel commerce ils font. Au lieu d'avoir sa caisse dans une maison de banque, chaque commerçant la conserve chez soi et craint de s'en dessaisir. Lorque le commerçant agit ainsi, que peut-on espérer de l'agriculteur, du rentier et de l'artisan ?

Mais d'où vient cette ignorance ou plutôt cette défiance exagérée, aveugle ? De ce qu'il est contraire aux habitudes françaises de se confier à son prochain lorsqu'il est, à la grande rigueur, possible de s'en dispenser. Et pourquoi cela ? Est-ce que le prochain, par exemple, y est moins digne de confiance que dans un autre pays ? Nullement ; mais deux siècles de tutelle gouvernementale ont oblitéré en quelque sorte chez nous l'esprit d'association : dès qu'il s'agit d'action collective, nous songeons au gouvernement, et au lieu de nous aider nous-mêmes comme le charretier embourbé de La Fontaine, nous perdons notre temps à invoquer Hercule, à remettre à l'autorité les fonctions qui devraient le plus essentiellement appartenir à la liberté.

M. Jules Lechevalier n'est nullement exempt de ce travers français. Pour introduire chez nous l'usage des *cheques*, il propose tout simplement que le gouvernement se fasse le caissier général des particuliers; que chacun ait la faculté de se faire ouvrir un compte courant chez le percepteur ou chez le receveur des finances ; que tous ces comptes soient centralisés à la caisse des dépôts et consignations. Alors tous les payements, ou presque tous, se feraient par *cheques* sur les agents du Trésor, et la caisse centrale serait le point où viendrait s'effectuer la liquidation définitive.

Voilà qui est simple et tout militaire ! M. Jules Lechevalier ne s'est pas demandé si le Trésor et ses agents inspireraient la confiance qu'exige l'établissement d'un pareil système : il n'a pas même recherché si le Trésor et ses agents la mériteraient ; car, après tout, il ne suffit pas de recevoir des fonds pour être en état de les rendre ; il faut encore les conserver, et, pour en payer intérêt, il faut absolument leur donner un emploi reproductif. Or, quel emploi propose M. Jules Lechevalier ? L'achat de rentes. A-t-il pris garde que le cours de la rente hausse et baisse chaque jour, tandis que l'obligation contractée envers le déposant a une valeur fixe ? Au compte de qui seront les chances de plus et moins value ? de l'Etat ? le voilà transformé en spéculateur de Bourse ! de l'ayant compte ? mais il ne peut, sans renoncer aux affaires, exposer son fonds de caisse aux chances de hausse et de baisse auxquelles la rente est exposée. Et si l'on remonte plus haut, ne faut-il pas rechercher si les capitaux employés par les emprunts et dont les titres de rente constatent la propriété ont été employés reproductivement, et si ceux qu'emploierait l'Etat, comme dit notre auteur, seraient employés aussi productivement que dans l'industrie privée ?

M. Jules Lechevalier ne s'arrête pas à ces bagatelles : la guerre est productive, dit-il, et l'opinion contraire est un « préjugé de la fausse économie politique. » Ainsi, dans son opinion, un homme qui passe sa journée à étudier le moyen d'égorger, le plus vite et le plus artistement possible, le plus grand nombre de ses semblables, ou à les égorger effectivement, produit beaucoup plus que s'il travaillait tout bonnement à labourer un champ, ou à tisser du coton ou de la toile, ou à exercer une industrie quelconque pour soutenir et élever une famille ! Une telle proposition serait plaisante, s'il n'était profondément triste de voir un homme d'esprit, comme M. Jules Lechevalier, avancer cavalièrement et sans nul scrupule une erreur aussi énorme et aussi déplorable.

Oui, les Anglais sont infiniment plus avancés que nous dans les procédés d'administration de caisse : ils ont des caisses communes, qui sont les banques, investies de la confiance libre de chacun, qui reçoivent les fonds et les emploient dans le commerce. Les payements de presque toutes les sommes au-dessus de 100 francs se font par des dispositions sur elles ou *cheques*, et elles-mêmes liquident par des compensations

rapides les payements qu'elles ont à se faire les unes aux autres. De là une immense économie de monnaie. Mais en Angleterre même cet admirable mécanisme ne fonctionne guère qu'à Londres et dans quelques grandes villes, tandis qu'en Écosse il fonctionne partout. Une partie de la population anglaise n'en profite pas : c'est la population ignorante; en France, il en est de même. Seulement, en France, cette population est plus nombreuse qu'en Angleterre : les agriculteurs, par exemple, sont chez nous au reste de la population dans le rapport de 2 à 1, tandis qu'en Angleterre ils sont dans le rapport de 1 à 2. Pourquoi? Nous n'en finirions pas s'il fallait répondre à toutes les questions que suggère le fait qui a donné lieu à la brochure dont nous venons de parler. Que M. Jules Lechevalier y songe encore, et il verra que pour répandre chez nous l'usage du *cheque*, de ce petit instrument si simple et si commode, nous avons à réformer bien des choses et surtout bien des idées.

COURCELLE-SENEUIL.

JOURNAL DU DROIT ADMINISTRATIF, par M. CHAUVEAU (ADOLPHE.)—Paris, Cosse; publication mensuelle in-8.

Le *Journal du droit administratif*, ou plutôt son rédacteur, qui, comme on sait, est un de nos jurisconsultes les plus distingués, se propose de *mettre à la portée de tous* la législation administrative de la France. Puisque personne n'est censé ignorer la loi, celui qui contribue à réaliser cet axiome rend certainement un service à la chose publique.

Mais ce n'est pas à ce titre que nous mentionnons ici le *Journal du droit administratif*. On sait que les lois, les règlements administratifs ont une grande influence sur les faits économiques d'un pays. Telle loi favorise l'essor de la production, du commerce, telle autre le comprime. Ici l'organisation administrative laisse beaucoup de latitude à l'activité individuelle, là elle la resserre dans d'étroites limites. Or, l'économiste ne saurait se dispenser d'étudier l'effet des lois et règlements. Cette étude est nécessaire lorsqu'on s'occupe des grandes lois économiques, mais elle est indispensable quand on borne ses recherches à la situation économique d'un pays déterminé.

M. Chauveau, sans doute, est avant tout jurisconsulte, mais il n'est pas étranger à l'économie politique. Cette science n'occupe dans son journal qu'une place minime, mais lorsque l'occasion s'en présente, on en reconnaît hautement l'importance. Il en résulte que l'économiste consultera ce recueil avec plus de fruit.

Si notre article était destiné à une revue de législation, nous aurions peut-être discuté l'une ou l'autre des opinions émises dans le recueil que nous annonçons; dans le *Journal des Economistes*, il suffira d'appeler l'attention du lecteur sur la publication de M. Chauveau, et de dire *en un*

mot qu'elle est digne de la réputation de l'auteur du *Traité de la compétence administrative* et de tant d'autres ouvrages estimés.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN FINANCIER.

L'incident principal d'avril avait été l'éventualité du dividende du Crédit mobilier, puis l'absence de ce dividence pour l'année 1857. Le mois de mai a vu sur cette valeur des variations qui, par leur importance, ont attiré à elles tout l'intérêt des spéculateurs. Fort souvent on a vu à la Bourse des mouvements arriver en sens invers des causes apparentes; c'est que le résultat (hausse ou baisse) a été escompté. Mais compter sur un dividende même faible et n'en pas recevoir, apprendre cette nouvelle instantanément, et cependant voir les cours monter, sur la propagation de ce fait, de 660 fr. (1er mai) à 795 fr. (6 mai) était un événement à coup sûr des plus étonnants ; si étonnant qu'on ne peut, pour l'expliquer, que l'attribuer aux efforts d'une coalition de gros détenteurs, voulant revendre sans perte des titres que la décision de l'assemblée générale avait surpris dans leurs mains. Le fait est que depuis, et malgré de forts escomptes qui, il faut le dire, ont été très-vivement couverts, les prix se sont constamment affaiblis jusqu'au 8 juin (557.50).

Les actions de chemins de fer ont suivi le Crédit mobilier dans cette dernière phase de ses exploits du mois dernier. Nous disons les actions de chemins de fer, car au contraire les obligations acquièrent tous les jours une faveur nouvelle, depuis que la Banque s'est chargée de les émettre sur la place. Grâce à la manière secrète avec laquelle cet établissement les vend sur le marché, les cours de ces valeurs, loin de s'affaiblir, ont repris de la vigueur.

Cependant, depuis plusieurs bourses il y a de l'amélioration dans le prix des actions de chemins de fer. La diminution de l'escompte (fixé à 3 1/2 pour 100 le 10 juin), celle de l'intérêt des bons du Trésor ont préparé cette reprise. Il est vrai que la position de la Banque ne lui permettait pas de faire autrement que de réduire le taux de son escompte ; il est même probable qu'une nouvelle diminution aura lieu sous peu. En effet, le numéraire abonde dans les caves de la Banque, et, ce qu'il y a de moins consolant, le portefeuille diminue ; en cinq mois il a diminué de près de 200 millions, tandis que le numéraire a augmenté de 260 millions. Cela tient à la situation des affaires commerciales, qui n'a rien de bien satisfaisant en ce moment. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est qu'en 1859 que la Banque aura à verser entre les mains du Trésor les 100 millions à employer en rentes.

Le défaut d'espace nous force à reléguer au mois prochain les détails sur les assemblées générales de plusieurs Compagnies importantes. Mais

PAIR.	RESTE A VERSER	BOURSE DE PARIS. MAI 1858. RENTES.—BANQUES.—CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus h. cours.	Plus b. cours.	Dernier cours.
100 »	»	4 1/2 °/o (1852), jouiss. 22 mars 1858.....	93 »	93 60	92 75	93 50
100 »	»	4 1/2 °/o (1825), jouiss. 22 mars 1858.....	» »	84 »	84 »	» »
100 »	»	4 °/o, jouiss. 22 mars 1858.....	82 »	82 »	82 »	82 »
100 »	»	3 °/o, jouiss. 22 dec. 1857.....	69 20	69 90	69 05	69 50
1000 »	»	Banque de France, jouiss. janv. 1858.....	3135 »	3135 »	3050 »	3050 »
500 »	250	Crédit foncier, actions, jouiss. mai 1858..	605 »	640 »	600 »	612 50
500 »	»	Crédit mobilier, jouiss. janv. 1858.....	675 »	795 »	630 »	640 »
500 »	»	Comptoir d'Escompte, jouiss. fév. 1858...	675 »	680 »	675 »	680 »
500 »	»	Paris à Orléans, jouiss. avril 1858.....	1265 »	1280 »	1210 »	1242 50
400 »	»	Nord, jouiss. janv. 1858.....	940 »	952 50	917 50	920 »
400 »	375	*Dito.* nouvelles actions, jouiss. janv. 1858..	772 50	775 »	727 50	732 50
500 »	»	Est (Paris à Strasbourg), jouiss. mai 1858..	692 50	692 50	610 »	622 50
500 »	»	Paris-Lyon-Médit., anc. actions j. mai 1858.	807 50	815 »	727 50	742 50
500 »	»	Lyon à Genève, jouiss. janv. 1858.....	640 »	645 »	580 »	580 »
500 »	»	Ouest, jouiss. avril 1858.....	610 »	610 »	550 »	567 50
500 »	250	Dauphiné (S.-Ramb. à Grenoble) j. janv. 58.	510 »	510 »	480 »	490 »
500 »	»	Midi, jouiss. janv. 1858.....	518 75	518 75	475 »	486 75
500 »	»	Bordeaux à la Teste.....	» »	» »	» »	» »
500 »	»	Graissessac à Béziers, jouiss. octobre 1857.	248 75	248 75	110 »	115 »
500 »	»	Ardennes, jouiss. janv. 1858.....	445 »	445 »	425 »	425 »
500 »	250	*Dito* nouvelles actions, j. janv. 1858..	475 »	475 »	440 »	440 »
500 »	»	Bessèges à Alais, anc. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	» »
500 »	250	*Dito* nouv. j. janv. 1858.....	» »	» »	» »	» »
500 »	350	Chem. de fer romains, jouiss. avril. 1858...	475 »	480 »	470 »	470 »
500 »	100	Ch. de fer sarde (Vict.-Emm.) j dec. 1857..	445 »	445 »	397 50	420 »
500 »	350	Ch. de fer Lombardo-Vénitiens, j. janv. 1858.	610 »	615 »	565 »	577 50
500 »	»	Chemins de fer autrichiens, j. janv. 1858...	695 »	697 50	647 50	656 25
500 »	350	Ch. de fer François-Joseph, j. janv. 1858....	470 »	475 »	450 »	457 50
500 »	350	Chemins russes, jouiss. janv. 1858.....	503 75	503 75	500 »	500 »
500 »	»	Chem. de fer central Suisse, j. janv. 1858....	» »	461 25	450 »	» »
500 »	250	Chem. de fer ouest Suisse, j. nov. 1857.....	430 »	432 50	400 »	400 »
500 »	»	Nord-Est Suisse, jouiss. janv. 1858.....	» »	480 »	475 »	» »
250 »	»	Tarragone à Reus, jouiss. avril 1857.....	» »	» »	» »	» »
500 »	100	Madrid à Saragosse, jouiss. janv. 1858....	487 50	495 »	470 »	475 »
500 »	»	Manage à Erquelinnes.....	» »	» »	» »	» »

PAIR.	FONDS DIVERS français et étrangers.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	SOCIÉTÉS DIVERSES par actions.	Plus haut.	Plus bas.
1000	Obl. ville 1849, j. avr. 58	1150 »	1150 »	500	Caisse J. Mirès et Ce...	350 »	310 »
1000	—1852, j. janv. 1858...	1082 50	1072 50	500	—Béchet et Ce.....	400 »	400 »
500	—1855. j. mars 1858...	415 »	413 75	100	—V.-C. Bonnard et Ce..	86 25	50 »
225	—Seine, j. janv. 1858...	205 »	195 »	100	—Vergniolle et Ce.....	130 »	105 »
1000	—Marseille, j. janv. 1858	1030 »	1030 »	500	—Saint-Paul et Ce.....	440 »	425 »
1000	—Liste civ., j. mai 1858	1080 »	1055 »	1250	4 Canaux, act. de capital	1150 »	1150 »
100	Belg. 5 °/o 1852, j. mai 58..	» »	» »	»	— act. de jouiss..	93 75	93 75
100	— 5 °/o 1842, j. mai 1858	» »	» »	1000	Canal de Bourg., cap...	» »	» »
100	— 5 °/o 1840, j. mai 1858	» »	» »	»	— indemn.	» »	» »
100	— 4 1/2 °/o, j. mai 1858.	98 3/4	98 »	80	Vieille-Montagne (zinc)	350 »	345 »
100	— 3 °/o, jouiss. fév. 1858	» »	» »	375	Silésie (zinc).....	250 »	235 »
100	— 2 1/2 °/o, j. janv. 58.	» »	» »	500	Monceau-sur-Sambre..	710 »	710 »
100	Piem., 5 °/o, j. janv. 1858	92 »	90 25	500	Lin Maberly.....	600 »	600 »
100	—3 °/o, j. janv. 1858...	55 »	53 75	500	Lin Cohin.....	500 »	500 »
1000	—Obl. 1834, j. janv. 1858	1035 »	1032 50	1/100000	Ports de Marseille.....	175 »	145 »
1000	—Obl. 1849, j. avr. 1858.	920 »	910 »	1/100000	Gaz de Paris.....	720 »	690 »
1000	—Obl. 1851, j. fév 1858	915 »	915 »	100	Hôtel Rivoli.....	100 »	97 50
100	Rome, 5 °/o, j. déc. 57.	93 1/4	89 1/2	1/24000	Omnibus de Paris.....	900 »	890 »
100	Autriche, 5 °/o Ang. j. 57	92 »	92 1/4	100	Omnibus de Londres...	75 »	65 »
100	— 5 °/o Autr. j. mai 1858	83 1/4	83 1/4	500	Comp. génér. maritime	300 »	240 »
100	Naples, 5 °/o j. janv. 1858	114 25	113 »	500	Mess. Imp. serv. mar..	500 »	492 50
100	Espag. 3 °/o, ext. j. janv. 58	45 »	43 »	500	C° Franco-Américaine.	20 »	13 75
100	— 3 °/o ext. 1857, j. j. 58.	40 »	38 3/4	1/400000	C° imp. des voit. de Paris	40 »	37 50
100	—3 °/o int., j. janv. 1858	38 1/4	38 »	250	Comp. gén. des eaux .	210 »	200 »
100	—3 °/o differ., j. janv 58.	27 »	26 1/8	500	Cail (usines).....	680 »	670 »
100	—dette passive.....	7 1/4	7 »	1/24000	Grand'Combe.....	» »	» »
100	Holl. 2 1/2 °/o, j. janv. 58.	» »	» »	5000	Union des ports marit.	20 °/o b	20 °/o b
100	— 4 °/o, j. avril 1858....	» »	» »	5000	Réunion maritime.....	22 °/o b	22 °/o b
537	Darmstadt (Banque de)	520 »	520 »	5000	Centrale-maritime.....	25 °/o b	25 °/o b
100	Turquie, 6 °/o j. avril 58	» »	» »	5000	Nationale-incendie.....	160 °/o b	160 °/o b
1000	Haïti-Annuités, j. juill. 55	600 »	580 »	5000	Union-incendie.....	80 °/o b	80 °/o b
100	Russie, 4 1/2 °/o, j. janv. 58	99 »	98 1/2	5000	France-incendie.....	50 °/o b	48 °/o b
100	Toscane, 5 °/o, j. janv. 58	» »	» »	5000	Urbaine-incendie.....	100 °/o b	100 °/o b
100	— 3 °/o, j. jan. 58	» »	» »	5000	Union-vie.....	12 °/o b	12 °/o b

nous joindrons à cet article un tableau du produit quinquennal, et moyen, par année, des principales valeurs cotées à la Bourse de Paris.

BILANS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES DE JANVIER A JUIN 1858.

ACTIF.	14 JANV. 38 succ.	11 FÉV. 39 succ.	11 MARS 40 succ.	8 AVRIL 40 succ.	13 MAI 40 succ.	10 JUIN 41 succ.
Argent monnayé et lingots à Paris	70,900,076 69	83,778,797 87	123,191,385 73	158 702,216 85	200,902,542 45	229,057,915 12
Idem dans les succursales	180,458,600 »	199,075,277 »	214,532,899 »	224,128,045 »	242,631,409 »	281,330,239 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	715,011 82	3,476,446 61	2,648,729 63	524,968 02	573 317 07	203,407 22
Portefeuille de Paris[1]	292,119,080 29	244,372,439 97	214,427,560 »	200,915,621 46	177,355,788 83	161,763,628 21
Portefeuille des succursales, effets sur place	251,815,490 »	228,551,219 »	219,956,080 »	215,410,807 »	202,456,008 »	187,701,055 »
Avances sur lingots et monnaies, à Paris	2,614,200 »	2,010,000 »	1,792,700 »	1,701,500 »	1,344,200 »	1,387,100 »
Idem dans les succursales	2,133,300 »	2,138,900 »	2,062,660 »	1,758,500 »	1,709,000 »	1,754,100 »
Avances sur effets publics français, à Paris	24,092,700 »	23,472,300 »	25,291,400 »	25,632,200 »	26,210,900 »	24,480,000 10
Idem dans les succursales	7,613,700 »	7,893,880 »	8,452,080 »	9,433,800 »	9,703,200 »	9,016,700 »
Avances sur act. et oblig. de ch. de fer, à Paris	37,045,358 »	48,805,555 90	51,859,800 38	66,910,858 38	61,056,792 21	49,746,342 06
Idem dans les succursales	12,130,550 »	13,975,286 »	15,528,186 »	17,346,650 »	17,481,080 »	17,055,350 »
Avances sur oblig. du Crédit foncier à Paris	253,800	225,600 »	243,500 »	338,900 »	354,600 »	271,500 »
Idem dans les succursales	71,900 »	100,000 »	90 600 »	100,700 »	123,400 »	116,300 »
Avances à l'Etat (traité du 30 juin 1848)	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14
Rentes, fonds disponibles	52,189,482 03	52,189,482 03	52,189,482 03	52,188,103 58	52,188,103 58	52,188,103 58
Actions nouvelles non libérées	45,621,868 »	42,114,573 »	28,202,669 »	20,929,425 »	18,372,200 »	8,253 575 »
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	5,641.334 »	5,663,617 »	5,673,222 »	5,687,309 »	5,935,573 »	6,027,364 »
Dépenses d'admin. de la banque et des succurs.	110,228 40	466,394 51	802,611 67	1,167,988 16	1,463,685 21	1,733.849 86
Divers	1,153,858 36	4,438,549 86	5,587,321 42	3,327,547 33	5,721,673 80	7,029,764 80
PASSIF.						
Capital de la Banque	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »	182,500,000 »
Bénéf en addit. au capital (l. 9 juin 1857, art. 8)	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74	1,435,505 74	1,436,610 35
Réserve de la Banque (ancienne)	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980,750 14	12,980.750 14	12,980,750 14	12,980,750 14
Idem. (nouvelle)	9,125,000 »	9,125,000 »	9,125,000 »	9,125.000 »	9,125,000 »	9,125,000 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au port, en circ. de la Banq., à Paris	534,687,500 »	528,048,800 »	519,917,900 »	544,797,800 »	554,122,300 »	548,536,500 »
Idem dans les succursales	46.760,750 »	44,653,050 »	43,347,600 »	41,036 300 »	38,351,225 »	37,011,875 »
Billets à ordre pay. à Paris et dans les succursales	5,674,431 59	5,871,406 26	5,828,654 75	6,428,949 80	4,489,696 »	5,558,500 32
Récépissés payables à vue, *idem*	2,982,311 »	3,039,342 »	2,648,186 »	2,659,931 »	3,924,641 »	4,212,930 »
Compte courant du Trésor	62,779,723 38	78,635,287 27	94,137,131 28	52,886,752 15	96,203,835 34	112,639,627 05
Comptes courants à Paris	146,078,072 25	177,626,948 51	123,910,877 41	130,751,182 29	136 034,425 »	139,193,201 38
Idem dans les succursales	28,955,815 »	28,389,515 »	25,975,152 »	27,874,806 »	30,302,102 »	30,484,252 »
Dividendes à payer	3,601,445 25	2,157,895 25	1,112,301 25	647,639 25	451,818 25	398,807 25
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	3,405,202 19	1,424,466 31	996,796 23	3,058,884 16	2,620,276 59	1,486,531 91
Escompt. et intér. div. à Paris et dans les succ.	2,188,723 52	4,438,846 92	6,119,602 65	7,656,077 68	9,674,187 26	11,145,946 74
Réescompte du dernier semestre	2,209,982 52	2,209.982 52	2,209,982 52	2,209,982 52	2,209,982 52	2,209,982 52
Divers	2,270,455 32	3,222,270 97	3,471,197 03	3,137,129 19	3,238 478 40	3,179,519 33
TOTAL EGAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1,053,656,207 73	1,029,760,068 89	1,039,516,627 »	1,073,180,289 97	1,091,664,223 29	1,106,100,043 99
[1] Dont, provenant des succursales	78,214,169 68	69,189,017 47	65,976,085 40	72,184,930 25	62,402 210 70	58,231,288 14

BILANS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, DE DÉCEMBRE 1857 A MAI 1858.

	31 DÉCEMB.	31 JANVIER.	28 FÉVRIER.	31 MARS.	30 AVRIL.	31 MAI.
Actif.						
Caisse. — Espèces en caisse	2,623,555 17	2,525,263 86	2,824,918 44	1,949,408 02	4,164,846 14	2,033,292 29
— — à la Banque de France	1,071,115 48	412,837 76	907,802 69	1,222,339 71	3,025,695 03	1,056,287 07
Portefeuille. — Paris	31,304,855 69	25,360,607 94	26,934,186 33	31,163,968 63	30,873,412 80	33,840,153 47
— Province	10,704,639 30	9,898,364 94	9,277,308 42	8,440,429 58	7,714,734 62	8,230,279 83
— Etranger	3,425,303 70	2,874,810 »	2,815,305 44	3,271,058 37	3,230,227 49	3,414,820 93
Immeubles	453,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66	433,072 66
Avances sur fonds publics et actions diverses	1,579,326 34	2,356,628 09	2,288,241 54	2,373,098 84	3,742,945 91	9,136,910 01
Correspondants. — Province	22,631,211 99	23,479,660 97	22,182,929 98	19,679,240 45	18,887,327 25	17,479,430 34
— — Etranger	1,841,159 66	1,682,901 12	1,732,607 80	1,152,410 20	1,077,710 14	989,210 50
Frais généraux	»	74,515 45	127,618 24	184,322 60	249,821 80	302,648 78
Effets en souffrance. — Exercice courant	1 »	57,597 18	100,501 74	133,180 33	119,231 58	88,164 33
Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Divers	96,424 47	1,759,152 77	1,746,344 49	13,223 38	17,748 17	20,716 88
Passif.						
Capital. — Actions réalisées	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
— Actions à émettre	20,000,000 »	20,000,000 »	20 000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
Capital des sous-comptoirs	4,100,609 61	4,099,915 76	4,127,730 55	4,150,883 52	4,065,972 65	4,065,972 65
Réserve	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13	3,629,830 13
Comptes courants d'espèces	16,504,922 72	17,172,747 43	17,685,693 35	19,219,501 46	21,972,089 66	25,305,869 73
Acceptations à payer	19,612,316 18	13,698,530 32	13,684,246 40	13,804,249 98	10,949,969 34	11,022,002 90
Dividendes à payer	904,691 65	902,931 »	113,478 02	62,141 62	45,413 32	35,710 52
Effets remis à l'encaissement par divers	4,979,777 20	5,112,843 14	5,338,561 52	5,386,704 61	5,919,851 63	5,492,062 54
— par faillites du Tribunal de commerce	118,107 86	97,429 60	109,408 61	193,369 40	115,419 23	115,836 50
Correspondants. — Province	4,561,405 52	4,781,087 43	5,755,971 66	4,840,867 85	4,906,219 20	5,165,464 44
— Etranger	315,975 92	483,800 09	355,778 10	371,607 15	307,200 09	335,900 »
Profits et pertes	212,715 86	311,229 21	396,593 61	725,210 93	971,613 07	1,183,391 13
Rentrées sur effets en souffrance des exercices clos	»	22,370 18	25,206 50	26,484 66	28,206 46	28,657 91
Divers	770,312 77	602,698 45	148,339 29	604,901 46	624,085 81	644,388 54
TOTAL égal de l'actif et du passif	95,710,665 42	90,915,412 74	91,370,837 77	93,015,752 77	93,535,873 59	97,025,086 99
Risques en cours.						
Effets à échoir restant en portefeuille	45,434,798 75	38,133,782 88	39,026,800 19	45,875,456 58	41,818,374 91	45,485,254 23
Effets en circulation avec l'endossement du comptoir	27,665,974 54	26,792,837 35	26,364,085 07	14,758,297 99	14,118,010 55	9,512,405 40
TOTAL	73,100,773 29	64,926,620 23	65,390,885 26	60,633,754 57	55,936,385 46	54,997,659 63

A. COURTOIS fils.

Revenu quinquennal des principales valeurs à revenu variable négociées à la Bourse de Paris.

PAIR.	VALEURS (actions).	EXERCICE. 1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	MOYENNES pour les cinq ans.
1000	Banque de France.....	154	194 »	200 »	272 »	334 »	230.40
500	— de la Martinique..	105.50 [4]	36.75	30.25	37.25	34.65	44.72
500	— de la Guadeloupe.	108.70 [4]	31 »	32.50	35 »	35 »	44.37
500	— de l'Ile de la Réunion.....	13.85 [2]	33.63	42.93	54.68	44.35	40.44
500	Banque de la Guyane.....	.....	.....	115.40 [4]	45.50	56.25	50.37
500	— du Sénégal.....	.....	.....	.....	25 »	31 64	28.32
500	— de l'Algérie.....	30.65	32.25	36.50	37 »	35.30	34.34
500	Comp. d'escompte de Paris	31 »	36 »	42 »	47 »	43 »	39.20
500	Crédit foncier.....	5 °/o + 5	5 °/o + 5	5 °/o + 5	5 °/o + 5	5 °/o + 7.50	5 °/o + 5.50
500	— mobilier.....	5 °/o + 25	5 °/o + 34	5 °/o + 178.70	5 °/o + 90	5 °/o	5 °/o + 65.35
500	Caisse Béchet, Dethomas et Ce.....	63 »	25.30	37.40	38.30	37.15	40.23
1000	Caisse Lehideux et Ce.. ..	72.79	73.36	82.17	88.13	99.50	83.19
100	— V. C. Bonnard et Ce.	6.28 [4]	6.31 [4]	10.26 [2]	26.01	8.38	21.05
500	— J. Mirès et Ce.....	30 [2] »	69 »	79.90	71.40	36 »	63.26
100	— Vergniolle et Ce....	.....	15 »	20 »	22 »	23 »	20 »
500	— Saint-Paul et Ce....	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o	5 °/o
500	— Lécuyer et Ce.....	42.50	50 »	57.50	60 »	40.50	50.10
100	Sous-comptoir des metaux.	8.20	8 »	8.25	8.90	10 »	8.87
100	— des chemins de fer.....	3.87	5.06	4.72	6.55	6.75	5.39
500	Crédit mobilier Suisse....	.....	.....	.....	.....	18 [4] »	14.45
537	Banque de Darmstadt.....	.....	11.28	34.40	80 »	26.87 1/2	38.15
500	Crédit mobilier Autrichien.	.....	.....	.....	30 »	25 »	27.50
500	Crédit mobilier Espagnol-Péreire.....	.....	.....	.....	6 °/o + 8.41	6 °/o	6 °/o + 4.20
500	Crédit mobilier Espagnol-Guilhou.....	.....	.....	.....	6 °/o + 31.80	6 °/o + 6.50	6 °/o + 19.15
500	Crédit mobilier Espagnol-Westweiler.....	.....	.....	.....	6 °/o + 10 »	6 °/o + 6.64	6 °/o + 8.32
500	Ch. de fer Paris à Orléans.	62.10	69 »	80 »	84 »	90 »	77.02
400	— Nord.....	41.50	50.50	61 »	56 »	69 »	53.80
500	— Est.....	30.30	62 »	78.50	74 »	40.65 [4]	57.89
500	— Ouest.....	.....	.....	50 »	40 »	37.50	42.50
»	— Lyon (converl.).	25 »	46.66	55 »	54 »	52 »	46.73
»	— Mediter. (conv.)	9.75	11.25	43 »	58.50	53 »	35 10
500	— Midi.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Genève.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Béziers.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	2 °/o	3.6 °/o
500	— Dauphiné.....	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Ardennes.....	.....	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Bessèges.....	.....	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
1/15000	— Bordeaux-Teste.	»	»	»	»	»	»
250	— Anvers à Gand..	28 »	30 »	30 »	32 »	33 »	31.60
500	— Anv. à Rotterdam	5 °/o	5 °/o	5 °/o	5 °/o	2.8 °/o	4.56 °/o
500	— Autrichien.....	.....	.....	5 °/o + 24.40	5 °/o + 21.60	5 °/o + 17.50	5 °/o + 21.10
500	— Franç.-Joseph..	.....	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o
500	— Linz-Elisabeth..	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o	5 °/o
500	— Lombard-Vénit..	.....	.....	.....	.....	5 °/o + 10.42	5 °/o + 10.42
500	— Russe.....	.....	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o
500	— Central-suisse..	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Ouest-suisse....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Franco-suisse..	.....	.....	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	— Vict.-Emmanuel	4 1/2 °/o	4 1/2 °/o	4 1/2 °/o	4 1/2 °/o	4 1/2 °/o	4 1/2 °/o
500	— Romain.....	.....	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o
500	— Rome à Frascati.	.....	.....	5 °/o	5 °/o	5 °/o	4 °/o
250	— Toscans.....	.....	.....	.....	5 °/o	5 °/o	5 °/o
500	— Saragosse.....	.....	.....	.....	.....	6 °/o	6 °/o
1/24000	Omnibus de Paris.....	.....	.....	45 »	55 »	60 »	53.33
100	— de Londres.....	.....	.....	.....	12.50	8 »	10.25
1/400000	Ce imp. des voit. de Paris..	.....	.....	1.65	»	»	0.55
1/13000	Canal de Roanne à Digoin.	5 »	10 »	11 »	7 50	»	6.70
500	— d'Aire à la Bassée...	590 »	575 »	540 »	490 »	505 »	540 »
1000	— de la Sambre à l'Oise.	55 »	55 »	67.50	70 »	»	»
1000	— de la Sambre Franç..	105 »	102.50	120 »	116.25	100 »	108.75
500	Pont de Bercy.....	4 °/o + 15	4 °/o + 10	4 °/o + 10	4 °/o + 10	4 °/o + 10	4 °/o + 11
1000	— de Rouen.....	46 »	45 »	42 »	44 »	39 »	43.20
1/100000	Ports de Marseille.....	.....	.....	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o
500	Mess. imp. serv. maritime..	45 »	70 »	120 »	60 »	30 »	65 »
250	Ce centrale de transport...	22.50	20 »	16 »	6 »	»	12.90
500	Ce générale maritime.....	.....	.....	5 °/o + 4.50	»	»	1.06 °/o + 4.50
500	Haute-Loire.....	»	»	20 »	»	»	4 »

enu quinquennal des principales valeurs à revenu variable négociées à la Bourse de Paris (suite).

AIR.	VALEURS (actions).	EXERCICE. 1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	MOYENNES pour les cinq ans.
1000	Centre-du-Flénu	8 »	15 »	20 »	25 »	30 »	19.60
1000	Pont-de-Loup-Sud	20 »	40 »	70 »	50 »	35 »	43 »
1000	Ricamarie	50 »	25 »	75 »	75 »	»	45 »
1/1500	Azincourt	60 »	100 »	150 »	150 »	60 »	104 »
1/2400	Epinac	»	50 »	50 »	100 »	»	40 »
/80000	Loire (4 sociétés)	42 »	52 »	60 »	58 »	56 »	53.60
/24000	Grand'Combe	25 »	50 »	60 »	70 »	70 »	55 »
/24000	Portes et Sénéchas	.....	.....	27 »	15 »	12 »	18 »
150	Carmaux	.....	.....	.....	5 »	6.75	5.87
500	Charbonnages belges	15 »	25 »	25 »	30 »	35 »	26 »
100	Seyssel anglais	10 °/o	17 1/2 °/o	16 1/4 °/o	15 °/o	17 1/2 °/o	15 1/4 °/o
500	Comp. gén. d'Asphalte	.....	.....	.....	25 »	»	12.50
100	Mines de Mouzaïa	1.40	3.90	1.50	»	»	1.36
100	— Tenès	5 °/o	2 1/2 °/o	»	»	»	1 1/4 °/o
/10000	— Pontgibaud	.....	25 »	»	»	»	6 25
80	— Vieille-Montagne	40 »	20 »	20 »	25 »	25 »	26 »
1000	— Nouvelle-Montag.	100 »	100 »	90 »	100 »	75 »	93 »
375	— Stolberg	43.75	»	»	»	1.25	10 »
1000	— Corphalie	100 »	60 »	70 »	70 »	40 »	68 »
500	— Bleyberg	27 »	25 »	»	»	25 »	15.40
375	— Silesie	.....	16.87	8.42	9.37	18.75	10.85
1/4000	H. F. Loire et Ardèche	420 »	360 »	500 »	450 »	275 »	401 25
3000	— Aveyron (Decazeville)	250 »	400 »	350 »	200 »	»	240 »
1/18000	H. F. Alais	.....	.....	.....	.....	33 »	33 »
500	— Creusot	50 »	100 »	100 »	80 »	80 »	82 »
500	— Basse-Indre	55 »	80 »	80 »	94 »	80 »	77.80
500	— Châtillon et Commentry	40 »	50 »	50 »	40 »	»	36 »
1/50000	— Fourchambault	.....	.....	50 »	35 »	20 »	35 »
500	— Franche-Comté	.....	.....	»	60 »	25 »	42.50
1/54000	— Marine et ch de fer	.....	.....	70 »	60 »	56 »	62 »
»	— Méditerranée	.....	.....	50 »	80 »	60 »	63.33
1000	— Espérance (belge)	50 »	50 »	75 »	100 »	60 »	67 »
500	— Monceau-sur-Sambre	61 »	61 »	62.50	65 »	65 »	62.90
1000	H. F. Providence	125 »	150 »	105 »	150 »	150 »	136 »
1000	— John Cockerill (Seraing)	inconn.	inconn.	80 »	90 »	90 »	86.66
375	H. F. Phœnix	.....	26.25	18.75	30 »	15 »	22.50
500	C. Christofle et Ce	100 »	90 »	110 »	75 »	100.50	95.10
500	J.-F. Cail et Ce	67.30	75.22	50.25	47.32	75 »	63.02
500	Rue impériale de Lyon	.....	5 °/o	5 °/o	5 °/o	5 °/o	5 °/o
100	Hôtel et immeuble Rivoli	.....	.....	5 °/o	5.9 °/o	inc.	5.45 °/o
/110000	Gaz de Paris	.....	.....	.....	40 »	45 »	42.50
500	— du Nord	40 »	40 »	40 »	25 »	25 »	34 »
500	— de l'Est	70 »	70 »	74.50	80 »	97 »	78.30
1/7000	— de Lyon	105 »	115 »	120 »	130 »	130 »	120 »
500	— de Versailles	35 »	35 »	35 »	30 »	25 »	32 »
1000	— de Calais	20 »	20 »	»	15 »	20 »	15 »
416	— Wazemmes	14 »	15 »	7.50	7.50	12.50	11.30
1/24000	— de Marseille	.....	.....	.....	6 »	12 »	9 »
500	— d'Amiens	25 »	25 »	30 »	35 »	35 »	30 »
500	Lin Maberly (ancien)	66 »	52 »	35 »	47 »	53 »	50.60
500	— Cohin	39 50	33 »	55.50	49.10	40.20	43.46
1/5000	— Pont-Remy	.....	.....	20 »	31 »	38 »	29.66
1/2500	Le Siècle	45 »	75 »	100 »	120 »	130 »	94 »
2500	Le Droit	450 »	400 »	550 »	700 »	600 »	540 »
500	Constitutionnel et Pays	45 »	45 »	75 »	62 »	45 »	54.40
250	Ce générale des eaux	.....	4 °/o	4 °/o	4 °/o	4 °/o+3 »	4 °/o+0.75
1000	Glaces d'Oignies (belg.)	115 »	117 »	71.50	62.15	73.25	87.98
500	— de Floreffe (belg.)	12.50	21.20	24.35	35.75	31.60	25.08
375	— d'Aix-la-Chapelle	5 °/o	5 °/o	»	»	»	2 °/o
500	Richer et Ce	25 »	25 »	25 »	»	»	15 »
100	Caoutchouc souple	.....	.....	15 »	16 »	12 »	14.33
100	Chollet et Ce	.....	10 »	»	»	»	2 »
25	Télégraphe-Manche	8 °/o	7 °/o	6.5 °/o	7 °/o	7.5 °/o	7.2 °/o
500	Setif (cot. suisses en Alg.)	.....	29.75	33 70	35 »	35.30	33.43

[1] Un quart seulement de l'action est versé.
[2] Exercice de six mois.
[3] Le nombre des actions ayant droit au dividende est doublé.
[4] Ces répartitions comprenant des éléments étrangers aux exercices auxquels elles s'appliquent, nous ne les avons pas comprises dans le calcul de la moyenne.
[5] Exercice de quinze mois.

BULLETIN FINANCIER DE L'ÉTRANGER.

Nous voilà bientôt au beau milieu de l'an 1858, et les effets directs de la crise générale qui terminait l'année 1857 n'ont pas encore cessé de se faire sentir. L'Amérique du Nord, d'où était parti le choc qui devait si profondément ébranler le commerce des deux mondes, se remet cette fois plus lentement et avec plus de peine qu'elle ne se remettait des crises précédentes. Les principales banques ont bien repris leurs payements en espèces, même avant la fin de 1857; les transactions restaient pourtant, dans les premiers mois de cette année, fort au-dessous de leur montant dans les époques respectives des années antérieures. Ainsi, l'importation à New-York, — on sait que les trois quarts au moins du commerce extérieur de l'Union s'effectuent par ce port,— n'a été dans le premier semestre 1858 que de 30,222,300 dollars contre 64,301,037 dollars en 1857 et 47,267,449 dollars en 1856, est une diminution de 36 pour 100 sur la dernière et de 53 pour 100 sur la première de ces deux années. Il y a pourtant amélioration relative, soit amoindrissement du mal, à mesure qu'on avance dans l'année 1858. En décomposant les chiffres qui précèdent, on trouve pour les mois de janvier et février réunis une diminution de 61 pour 100 contre 1857, tandis qu'elle est de 36 pour 100 seulement pour le mois de mars (13,583,023 dollars contre 21,257,608). Des renseignements ultérieurs portent à croire que cette amélioration relative s'est continuée dans le trimestre qui va finir.

Il est bon de rappeler que, malgré l'approche ou plutôt l'avénement de la crise, — elle avait éclaté dans l'Union dès la première semaine d'août, — l'importation new-yorkaise, dans le troisième trimestre, de 1857 s'était encore élevée à 72.366,162 dollars contre 64,519,171 dollars en 1856 et 46,612,186 en 1855 ; dans le dernier trimestre même, elle n'était inférieure que de 8,809,207 dollars au chiffre de 1856. Il y avait donc, au bout de l'année, surcharge réelle du marché nord-américain. Les Yankees, présumant trop de leurs moyens et abusant du crédit, avaient voulu trop acheter; les exportateurs européens, jugeant indéfinie la faculté consommatrice de l'Union, avaient voulu trop vendre. De là, un fort excédant de l'importation sur les besoins effectifs. Cet excédant, aujourd'hui qu'on l'a reconnu tel, doit s'écouler avant que l'Amérique puisse penser à des achats nouveaux. L'écoulement s'opère avec d'autant plus de lenteur que la consommation courante est descendue, par suite des principes d'économie qui semblent aujourd'hui prédominer dans l'Union, fort au-dessous de son niveau habituel. Il est dès lors assez naturel que les commandes nord-américaines se fassent toujours attendre dans nos fabriques. Aussi, l'Europe, et surtout l'Angleterre pour ses indispensables achats de coton, est-elle forcée de solder en espèces une partie de ses exportations de l'Amérique. Jamais on ne vit un si fort courant de métaux précieux se diriger de ce côté-ci vers l'autre côté de l'Océan. Dans les neuf mois finissant le 31 mars, l'importation d'espèces à New-York s'élevait à 8,372,855. soit 4,310,952 de plus qu'en 1856-

1857 et 7,733,384 dollars de plus qu'en 1855-1856, aux mêmes époques.

Les banques s'en ressentent naturellement. Leur encaisse se recompose rapidement et s'accroît dans une large mesure. Dans les quatre principales villes de l'Union (New-York, Philadelphie, Boston et New-Orléans), les établissements de crédit n'avaient possédé en octobre dernier qu'un encaisse de 15.7 millions de dollars ; plus que triplé à la fin de l'année, il s'élevait à 56.8 millions au commencement d'avril, et on l'évaluait à 70 millions dans la seconde moitié de mai. L'augmentation n'a pas discontinué depuis lors, parce que l'état du change entre le vieux monde et le nouveau arrête les remises d'espèces pour l'Europe ; les forts envois de coton qu'on prépare en ce moment les rarifieront plus encore, tant que les Etats-Unis continueront à restreindre leurs achats dans les fortes proportions que nous venons de signaler. L'Europe ne peut pas leur rendre la pareille. En effet, la dernière crise et les mois qui la suivirent ont démontré de nouveau que le vieux monde se passe beaucoup plus difficilement des matières premières de l'Amérique du Nord que celle-ci ne se passe, au besoin, de nos articles manufacturés. Tandis que l'importation new-yorkaise, dans le premier trimestre 1858, a perdu jusqu'à 53 pour 100 sur 1857, l'exportation a diminué seulement de 5.8 millions de dollars, ou de 29 pour 100.

Sous l'influence déjà de ces achats forcés de l'Europe, l'activité économique des Etats-Unis doit reprendre bientôt son ancienne vigueur. Au surplus, dans un pays aussi fécond en ressources de toute nature que l'est l'Union nord-américaine, chez une population douée — j'allais dire possédée — d'une activité aussi dévorante, la stagnation d'affaires ne saurait se prolonger. L'encombrement dans les caves des banques est encore un puissant excitant. Les banques européennes souffrent bien, elles aussi, depuis plusieurs mois de la pléthore des espèces ; seulement, les *go-aheads* nord-américains, moins résignés ou plus hardis, ne voudraient pas par lassitude, découragement ou méfiance, laisser dormir les capitaux aussi longtemps inactifs et improductifs que veulent le faire les capitalistes et les commerçants de l'Europe.

Aussi, sur l'emprunt de 5 millions de dollars récemment émis par le Trésor, les 9/10 presque ont été aussitôt souscrits au-dessus du pair (103 1/8 et 104 3/4) ; on compte de même que le Trésor placera avec beaucoup de facilité son nouvel emprunt de 15 millions de dollars. L'intérêt dans la banque et le commerce, si exorbitant vers la fin de 1857, varie aujourd'hui entre 4-7 pour 100, selon la solvabilité de l'emprunteur ou la solidité du papier présenté à l'escompte. Le calme continue, il est vrai, à régner sur les Bourses principales ; pourtant les actions et obligations des grandes entreprises qui ont résisté avec plus ou moins de fermeté à la dernière crise, ou qui se sont promptement relevées du choc, atteignent d'autant plus facilement des cours raisonnables, que la stagnation commerciale pousse les capitaux à rechercher les placements financiers. Il est probable que les valeurs de Bourse seraient revenues dès aujourd'hui aux cours moyens du passé, si l'Europe, en partie par méfiance, en partie à cause du besoin d'argent, n'avait pas brusquement rejeté sur les Bourses américaines une

masse de ces valeurs qui depuis quelques années avaient été accueillies, notamment en Allemagne et en Angleterre, avec une préférence marquée. Les dernières correspondances de l'Union s'accordent à dire qu'elle n'attend que le réveil de l'esprit d'entreprise en Europe pour reprendre, elle aussi, son ancien essor ; sa réserve commence évidemment à lui peser.

Sera-t-elle bientôt délivrée de cette attente ? Nous n'oserions pas le prédire. C'est de l'Angleterre, avec laquelle les Etats-Unis entretiennent les relations commerciales les plus suivies et les plus importantes, que doit surtout leur venir l'impulsion. Or, le commerce anglais, si rudement malmené dans la dernière crise, n'a pas encore repris sa marche habituelle ; personne n'ignore, par exemple, que ses exportations durant le premier trimestre de 1858 sont restées inférieures de 5,318,203 liv. sterl. au chiffre de 1857, que l'importation avait diminué de même, et que les mois d'avril et de mai n'ont pas amené d'amélioration sensible à cet égard. Les embarras de cette situation se manifestent du reste aussi dans une forte diminution des revenus publics, diminution qui a forcé le gouvernement britannique, pour la première fois depuis de longues années, à présenter en déficit un budget de paix, c'est-à-dire un budget normal.

Le budget du nouveau chancelier de l'Echiquier est en effet l'événement financier le plus important de ces dernières semaines en Angleterre ; le déficit n'est pas moindre de 99,750,000 francs. Les dépenses permanentes ne dépassent à la vérité que de 12,250,000 francs les revenus ordinaires, ainsi que le fait voir le résumé qui suit du budget proposé par M. Disraeli.

Revenus.		Dépenses.	
Douanes.....	585,000,000 fr.	Dette nationale...	710,000,000 fr.
Excise et timbre.	641,250,000	Liste civile.....	47,500,000
Taxes et impôts..	232,500,000	Armée.....	293 750,000
Poste aux lettres..	80 000,000	Marine.....	246,500,000
Divers.....	39,250,000	Autres services..	292,500,000
Total.....	1,578,000,000	Total.....	1,590,250,000

Mais il faut y ajouter les charges extraordinaires léguées par la guerre d'Orient : l'amortissement de la dette contractée le 20 avril 1855 exige cette année une somme de 37.5 millions de francs, et le remboursement des bons de Trésor échus en mai demande 50 millions, ce qui fait le déficit total de 99,750,000 fr. Tout en proposant et en faisant accepter par le Parlement l'augmentation des droits sur les spiritueux en Irlande et l'établissement de l'impôt d'un penny sur les *cheques*, M. Disraeli ne peut parvenir qu'à combler le déficit que laissent les dépenses ordinaires. L'amortissement est remis à l'époque où un excédant réel du revenu public permettra de le faire fonctionner sérieusement. Quant aux bons échus, la Banque s'est chargée d'en retirer pour 1 million de liv. st. contre un intérêt de 3 1/4, tandis que le gouvernement payait 3 1/2 pour 100 aux porteurs privés. Ce sont peut-être les expédients les plus heureux qu'on eût pu trouver, mais ce sont toujours des expédients et leur emploi dénote une situation fâcheuse.

On espère que la Banque ne remettra pas dans la circulation les 25 mil-

lions de francs des bons qu'elle vient d'acquérir, qu'elle se chargera peut-être encore du retrait des autres 25 millions. Cette espérance n'a rien de chimérique, car ce n'est certes pas l'argent qui manque aujourd'hui à ce grand établissement de crédit, c'est l'emploi qui fait défaut, malgré l'abaissement de l'intérêt à 3 1/2 pour 100. Les chiffres qui suivent et que nous empruntons à ses bilans hebdomadaires du mois dernier en témoignent suffisamment.

	Bilans du 5 mai.	12 mai.	19 mai.	26 mai.
Encaisse...	18,278,474 l. st.	17,797,707 l. st.	17,926,980 l. st.	18,211,402 l. st.
Circulation.	21,415,291	20,379,265	21,133,355	21,005,281
Portefeuille.	15,288,062	15,211,033	14,676,707	14,579,458

Les arrivages d'or de l'Amérique ont été assez faibles le mois dernier; les exportations, par contre, vers le continent, et principalement vers la France, furent considérables : on a exporté pour plus de 15 millions dans les dix premiers jours de mai, et on a continué à peu près dans la même proportion. Malgré cela, et quoique la circulation des banknotes se soit amoindrie (du 5 au 26) de 410,010 liv. st., l'encaisse de la Banque n'a perdu que la somme de 166,072 liv. st. Ce phénomène trouve son explication dans les chiffres du portefeuille que nous voyons, dans notre petit tableau, baisser avec une régularité désespérante de semaine en semaine : du 5 au 26 mai, il a perdu 708,604 liv. st. En comparant le bilan le plus récent (du 2 juin) au dernier bilan (du 30 décembre) de 1857, on ne trouve pour la circulation des banknotes qu'un accroissement de 1,585,122 liv. st. (20,900,692 contre 19,315,570), tandis que l'encaisse a augmenté de 6,755,788 (18,210,749 contre 11,454,961) et que le portefeuille a diminué de 12,505,287 liv. st. (14,784,528 contre 27,289,815). Ces chiffres ne trahissent que trop l'opiniâtreté de la stagnation commerciale. Il est vrai que des banqueroutes éclatantes, comme celle de la maison Rawson et C°, déclarée la semaine dernière avec un passif de 18 millions de francs, viennent encore de temps en temps donner un cruel démenti à ceux qui croiraient déjà épuisés les effets directs de la dernière crise. On ne saurait pourtant méconnaître que les appréhensions motivées par la guerre de l'Inde et aussi par l'état pas trop amical des relations de l'Angleterre avec certaines grandes puissances continentales ne soient pour quelque chose dans la réserve de la spéculation et du commerce anglais.

Néanmoins, les capitaux commencent à se lasser de leur retraite, et se prêtent assez volontiers à de nouveaux placements. Ainsi, l'emprunt brésilien de 30 millions, négocié par la maison Rothschild, a été promptement souscrit et le premier versement de 10 pour 100 effectué sans retard. La maison Ricardo et C° semble pouvoir compter sur un accueil non moins favorable pour l'emprunt de 30 millions qu'elle doit émettre prochainement et qui est destiné à la construction des chemins de fer votés l'année dernière par la Diète suédoise. La place semble de même assez bien disposée à l'égard d'un emprunt turc de 25 millions que la maison Rothschild serait en train d'émettre. Mais voici qui est plus significatif et plus consolant : les grandes entreprises industrielles recommencent également à trouver fa-

veur. On s'est beaucoup occupé le mois dernier à Londres de deux nouveaux *railways* : l'un, destiné à relier le Danube à la mer Noire et allant de Tchernawoda à Kustendje, ce qui éviterait le voyage difficile et parfois impossible de l'embouchure de Sulina ; l'autre conduirait du port de Samsoun, situé sur la côte méridionale de la mer Noire, à l'importante ville de Sivas, dans l'Asie Mineure. On parlait aussi fortement, dans les premiers jours de juin, d'une nouvelle entreprise destinée à l'exploitation du Niger et de ses affluents par des pyroscaphes d'un faible tirant. La Compagnie, formée au capital de 6,250,000 francs, et ayant à la tête le célèbre voyageur africain M. Mac-Gregor Laird, obtiendrait un subside du gouvernement. Ajoutons, enfin, que malgré quelques inquiétudes inspirées par les événements extérieurs et par la position toujours chancelante du cabinet Derby, les *consols* se sont toujours maintenus à une hauteur très-raisonnable : le cours a varié de 97 1/8 à 98.

La spéculation et l'activité économiques sont plus lentes à renaître en Allemagne. C'est qu'avant de se risquer de nouveau on désirait connaître le résultat des opérations de 1857 ; les assemblées générales n'ont lieu qu'au mois de mai. Aussi le dernier mois comptait-il, au delà du Rhin, plus d'assemblées générales que de jours. Sans parler de mines, de charbonnages, de verreries, d'assurances et d'une foule d'autres Compagnies secondaires, plus de quarante grandes entreprises en actions, telles surtout que banques, Chemins de fer et Sociétés de navigation à vapeur, ont soumis dans le courant de mai leurs comptes rendus aux actionnaires. On comprend que ceux-ci étaient plus curieux que jamais, après la tournure défavorable que l'activité spéculatrice avait prise dès la fin de 1856, après la crise violente qui tourmentait l'univers économique durant les derniers mois de 1857.

Les résultats des opérations de 1857 ont été assez tristes pour quelques grands établissements financiers, pour ceux surtout qui avaient visé principalement au gain facile des primes à recueillir sur de nouvelles entreprises lancées à l'aventure. Il en était surtout ainsi de l'établissement de crédit de Dessau (*Dessauer Creditanstalt*), fondé en 1856, au capital de 30 millions de francs. Pour soutenir les actions de ses nouvelles entreprises contre la défaveur qui, dès le commencement de 1857, pesait sur la spéculation, la banque de Dessau a fait des avances contre dépôt de ces actions jusqu'au montant entier de leur valeur nominale ; au bout de l'exercice, elles étaient tombés à 60.44 et même à 33 pour 100. La direction a dû avouer une perte de 6,367,500 francs, qu'on croit même être au-dessous de la réalité. D'autres banques se sont attiré de fortes pertes par les facilités trop grandes dans l'escompte des papiers d'une solidité douteuse ; la Société d'escompte de Berlin (*Berliner Disconto-Gesellschaft*) a eu à constater de ce chef une perte de 450,000 francs, à laquelle est venue s'ajouter une autre perte de 1,687,500 francs. Elle a pu néanmoins donner encore un dividende de 5 pour 100 (contre 13.33 pour 100 en 1856), tandis que la banque de Dessau a dû renvoyer les mains vides ses actionnaires auxquels l'exercice précédent avait rapporté 17.12 pour 100. La Banque de Darm-

stadt, qui se rattache par des liens intimes et par des affinités manifestes au Crédit mobilier de Paris, semble avoir cumulé les fautes de l'un et de l'autre des deux établissements que nous venons de nommer. Les pertes résultant de ces deux fautes ont été de 1,892,662 francs, qui, venant en défalcation de son compte des profits de 6,521,017 francs, ne lui permirent de distribuer qu'un dividende de 5 pour 100 (intérêts compris), contre 15 pour 100 de l'année 1856.

Par contre, toutes les banques qui ont su éviter le double écueil du jeu des primes et de l'escompte trop facile sont sorties assez bien de la rude épreuve à laquelle les a soumises l'année 1857. Malgré quelques pertes, elles ont, en grande moyenne, pu distribuer une bonification (intérêts et dividende) de 4-6 pour 100; quelques-unes, la Banque de Leipzig, par exemple, ont presque doublé ce chiffre. De même les actionnaires des chemins de fer n'ont pas eu trop à se plaindre : les dividendes dépassaient même le taux moyen de ces sortes de placements en d'autres pays. Le Nord suisse, par exemple, et Berlin-Anhalt ont donné 9 pour 100; les chemins autrichiens, quoique leurs recettes aient baissé de 1,800,000 francs dans le premier semestre, sont arrivés à un dividende de 30 francs, ou de 6 pour 100; les chemins lombards-vénitiens, quoiqu'ils ne soient pas encore terminés, ont pu donner sur un versement de 150 livres un dividende de 21 livres, soit plus de 13 pour 100.

Parmi les Sociétés de navigation à vapeur qui ont publié leur compte rendu de 1857 dans le mois dernier, nous nous bornerons à citer le Lloyd nord-allemand (*Nord-Deutscher Lloyd*) et la Compagnie I.-R.-P. autrichienne pour la navigation à vapeur sur le Danube. Le *Lloyd*, que les commerçants et les armateurs de Brême ont eu le courage de fonder à la fin de 1856, soit au moment critique où les capitaux et la confiance commençaient déjà à faire défaut aux entreprises en actions, est sorti victorieux de cette première année d'épreuve. Plusieurs de ses services européens et transatlantiques sont déjà en pleine activité et les résultats de l'exploitation de 1857 font bien augurer de l'avenir de cette institution. C'est qu'elle répond à un besoin réel, qu'elle est assise sur des bases solides et fécondée par la libre initiative des particuliers; elle est appelée surtout à imprimer un nouvel essor aux relations de commerce et de navigation entre l'Allemagne et les deux Amériques. Quant à la Compagnie autrichienne de la navigation à vapeur sur le Danube, elle a su, grâce à certaines manœuvres efficacement secondées par le cabinet de Vienne, conserver encore de fait un monopole que le Congrès de Paris de 1856, en proclamant la liberté du Danube, semblait avoir anéanti à tout jamais. Ne nous en plaignons pas trop, car son exploitation de 1857 a fourni une nouvelle preuve éloquente que le menopole est au fond très-préjudiciable à ceux même dans le prétendu intérêt desquels on s'efforce à l'établir ou à le maintenir. Nous venons d'analyser ailleurs le compte rendu de cette Compagnie (V. le *Journal des Débats* du 9 juin 1858); bornons-nous à rappeler ici que cette exploitation privilégiée et monopolisée a laissé en 1857 un déficit de 2,499,785 francs.

La nouvelle loi monétaire autrichienne a exercé, durant tout le mois de

mai, une influence favorable sur les Bourses de Vienne, de Francfort et même de Berlin. Ainsi, les métalliques ont monté à Vienne de 81 5/8 à 82 1/2, le 4 1/2 pour 100 de 71 1/8 à 72 1/8, le 4 pour 100 de 64 à 64 1/2. A Francfort aussi, la rente autrichienne a été assez recherchée dans le commencement de mai; plus tard, la préférence s'est arrêtée aux métalliques. A Berlin, la rente était également assez ferme ; le 4 1/2 pour 100 a monté de 100 1/4 à 100 3/8, le 4 pour 100 (de 1853) de 93 à 93 1/2 ; le 3 pour 100 était fermé à 85. Par contre, les valeurs industrielles sont partout plus offertes que demandées : les cours tendent continuellement à la baisse ; ainsi, à la Bourse de Vienne, le Nord, malgré un dividende de 7 pour 100, a perdu 9 1/2 florins ; le Crédit mobilier 14 1/2 florinus ; la navigation danubienne, le Lloyd, le chemin de fer d'Orient ont perdu de 6-12 florins dans le courant du mois. Il en fut de même à Berlin, où les chemins de fer, les Crédit mobilier, les banques d'escompte, ont perdu de 6 à 7 thalers. A Francfort, la faveur des capitalistes est de plus en plus prononcée pour les effets publics, au préjudice des valeurs industrielles.

Nous aurions voulu et nous aurions dû dire encore quelques mots sur le mouvement financier et économique de ces dernières semaines, dans quelques autres pays de l'Europe. L'espace nous manque. Les trois contrées les plus importantes à cet égard nous ont pris beaucoup de place, trop peut-être, dans cette première revue. Nous tâcherons d'établir la compensation dans le bulletin du mois prochain. J.-E. Horn.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Réunion du 5 mai 1858.

SI L'INSTRUCTION DES ENFANTS EST OBLIGATOIRE PAR LE PÈRE DE FAMILLE.

Congrès de la propriété littéraire et artistique. — Pièces d'or de la Nouvelle-Grenade indiquant le poids et le titre. — La chaire d'économie politique de la Chambre de commerce de Montpellier.

M. Charles Dunoyer, membre de l'Institut, a présidé cette réunion, à laquelle assistaient M. Buffet, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, — M. Michel Chevalier, dont la santé avait un moment inquiété sa famille et ses amis, et qui est revenu tout à fait remis, après un court séjour dans le midi de la France, — M. Joseph Joostens, un des plus jeunes membres de la Chambre de commerce d'Anvers.

Dans la dernière réunion, un des membres avait appelé l'attention de la Société sur une des questions du programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes réunies à Paris, assez singulièrement posée (V. le numéro d'avril, p. 148), et quelques membres de la Société assistant aux séances du Congrès devaient être attentifs à cette discussion pour en rendre compte à la Société; mais cette question n'est pas venue à l'ordre du jour.

M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel, annonce à la Société la convocation d'un Congrès de la propriété littéraire et artistique à Bruxelles, pour le 27 septembre prochain, et dont la durée sera de quatre à cinq jours. — Le Comité d'organisation de ce Congrès est présidé par un des hommes les plus notables de la Belgique, M. Ch. Faider, ancien ministre de la justice, avocat général à la Cour de cassation et membre de la classe des lettres de l'Académie royale.

M. le secrétaire met sous les yeux de la réunion une pièce d'or de la Nouvelle-Grenade, sur laquelle la valeur numéraire n'est pas indiquée par un certain nombre d'unités monétaires, comme sur les monnaies en général, mais sur laquelle on a indiqué le poids et le titre, ainsi que l'avait proposé Clavière en 1792, ainsi que le voulait la loi du 28 thermidor an III, qui n'a pas été appliquée, ainsi que l'ont constamment demandé J.-B. Say et d'autres économistes. Cette pièce porte d'un côté les mots : *Republica de la Nueva Granada*, 1857; et de l'autre, *peso* (poids), 16,400 *G.* (grammes); — *Lei* (titre) 0,900. Ces pièces portent dans la circulation le nom de *condors*, le condor étant l'emblème de la république ; mais cet oiseau n'est pas représenté sur la pièce.

M. L. de Lavergne fait remarquer que le poids de la pièce n'étant pas en nombre rond, elle ne rentre pas tout à fait dans le système dont les précédents viennent d'être rappelés.

A ce propos, M. G. Lafond, ministre plénipotentiaire de Costa-Rica, annonce à la réunion que cette république a récemment suivi l'exemple de quelques autres Etats du sud de l'Amérique et établi le système décimal des monnaies, poids et mesures.

M. Michel Chevalier signale aussi à cette occasion les progrès d'une opinion qui lui semble tout à fait erronée, et tendant à demander l'altération de la monnaie d'argent et la diminution du poids de la matière pure.

L'attention de la réunion est ensuite appelée par M. Joseph Garnier sur la chaire d'économie politique qu'a voulu fonder à Montpellier la Chambre de commerce de cette ville, et dont les fonds ont été faits par une souscription publique et immédiatement couverte par quelques notables.

M. Michel Chevalier, qui a pris part aux démarches faites à ce sujet auprès de l'autorité, entre dans quelques détails. On avait d'abord pensé que le cours étant créé pour la Chambre de commerce, l'autorisation devait être demandée à M. le ministre du commerce, qui s'est montré tout à fait favorable. Toutefois, la question de compétence entre le ministre du commerce et le ministre de l'instruction publique ayant été soulevée, il s'en est suivi des retards que M. le ministre du commerce a voulu abréger, en abandonnant toute prétention à cet égard. La question en est là, et M. Michel Chevalier espère toujours que l'autorisation sera donnée à la Chambre de commerce de Montpellier.

A ce sujet, M. Joseph Garnier rappelle que quelque temps avant 1848 une pareille autorisation fut refusée à la Chambre de commerce de Lyon par le ministre du commerce.

Si l'instruction des enfants est obligatoire par le père de famille.

L'attention de la réunion se porte ensuite sur la question de savoir jusqu'à quel point le père de famille doit être contraint à donner une certaine instruction à ses enfants, — question traitée d'une manière remarquable dans *l'Économiste belge* par MM. de Molinari, rédacteur en chef de ce journal, et Frédéric Passy.

M. Frédéric Passy fait connaître, conformément au désir exprimé par M. le président, l'état du débat engagé entre M. de Molinari et lui, et les circonstances dans lesquelles ce débat a pris naissance. Il rappelle que, dans le courant de l'automne dernier, un Congrès international de bienfaisance fut tenu à Francfort. Dans ce Congrès, différentes questions relatives à l'instruction furent agitées : de ce nombre furent celles de l'*instruction* gratuite et de l'*instruction* obligatoire. L'instruction gratuite, chaleureusement soutenue par M. Pascal Duprat, fut repoussée ; l'instruction obligatoire, au contraire, fut admise, et, sans entrer dans l'étude des moyens d'exécution, le Congrès émit, à l'unanimité et sans discussion, un vœu en faveur *du principe*.

Ces deux votes, rapportés dans la plupart des journaux, et notamment dans les journaux économiques, lui ayant paru contradictoires, et l'instruction obligatoire étant, à ses yeux, bien plus encore que l'instruction gratuite, la réalisation des idées d'intervention gouvernementale que les économistes considèrent universellement comme funestes, M. Frédéric Passy crut devoir adresser, dans ce sens, à l'*Economiste belge*, quelques observations critiques. Il insista surtout sur la nécessité de respecter le ressort fondamental de l'initiative individuelle, fit remarquer que, si l'on intervenait dans l'instruction, il n'y avait aucune raison pour ne pas intervenir dans toutes les habitudes morales et matérielles ; que prescrire d'instruire les enfants, c'est ou se rendre maître de l'esprit humain et établir une inquisition sans limites dans la famille, ou insérer une formule parfaitement vaine dans la loi et faire ridiculement parade d'un zèle sans effet, et il conclut en disant, après la plupart des maîtres, que ce qu'il fallait demander pour hâter les progrès, assurément très-désirables, de l'instruction, ce n'était pas un encouragement ou une contrainte législative, mais la suppression des entraves et des monopoles qui, dans la plus grande partie des pays civilisés, arrêtent par mille côtés les efforts de ceux qui veulent apprendre ou montrer, et s'opposent à la diffusion naturelle des idées et des connaissances.

M. de Molinari, rédacteur en chef de *l'Economiste belge*, en insérant dans son journal les réflexions de M. F. Passy, crut devoir les faire suivre de quelques réserves, et exprima la pensée que, malgré leur incompé-

tence naturelle dans toutes les questions d'intérêt privé, les gouvernements pouvaient ne pas être complétement sans motifs de se préoccuper de l'état de l'instruction de leurs administrés. Il demanda si l'instruction n'est pas, de la part des parents, une *dette* véritable, dont la société peut exiger le payement ; et, sans d'ailleurs entrer dans aucun développement, il donna à entendre que la question n'était pas peut-être, à ses yeux, une question *de principe*, mais une question *d'expediency*, le droit et le devoir des gouvernements pouvant varier selon l'état des peuples et la manière plus ou moins incomplète dont les obligations de famille sont naturellement remplies.

M. Frédéric Passy, tout en s'abstenant de discuter une opinion qui n'était pas suffisamment indiquée, maintint la sienne, et déclara que, sans nul doute, les pères *doivent* à leurs enfants l'instruction (aussi bien que le bon exemple, les principes moraux et généralement *tous les biens* qu'ils leur peuvent procurer); mais que cette dette constitue pour eux une obligation purement *morale*, et non une obligation *civile*, attendu sa portée évidemment *variable* et sa nature *positive*, deux choses incompatibles avec le caractère *immuable* du droit et la forme *négative* des prescriptions de la justice universelle.

M. de Molinari développa, dans plusieurs numéros de *l'Economiste*, les idées qu'il n'avait d'abord qu'annoncées, et exposa à son tour, et de son point de vue, la théorie de l'instruction obligatoire.

Selon M. de Molinari, tout père, en donnant le jour à un enfant, s'impose envers lui l'obligation de l'élever. Cette obligation n'est pas seulement *naturelle*, comme le soutient M. F. Passy ; elle est aussi *légale*, ou pour mieux dire *conventionnelle* ; car elle résulte, comme condition implicite, du fait volontaire de *contracter* mariage. C'est pour cela que la loi française, se faisant la caution de l'accomplissement des *engagements* des parents, a inscrit parmi ses prescriptions celle imposée à chaque citoyen *de nourrir et d'élever* ses enfants C'est à bon droit, d'ailleurs, qu'elle l'a fait ; car l'enfant n'est pas, comme dans les idées antiques, la propriété de son père, ni, comme dans certains systèmes modernes, celle de la société ; mais il est *une personne, s'appartenant à soi-même*, et a, par conséquent, qualité pour réclamer, de ceux qui sont liés envers lui, et de la loi, organe et sanction commune du droit, l'accomplissement de ce qui lui est dû.

Cela étant, dit M. de Molinari, et le *devoir d'élever* étant d'ordre public, il est évident que ce devoir n'est pas complétement rempli si l'enfant n'est pas mis en possession de tous les éléments nécessaires à la vie. Or, parmi ces éléments, dans un pays où la liberté est le droit commun et où chacun doit faire son sort, figure certainement un certain fonds de connaissances, variable comme l'état de la civilisation, mais qui ne peut comprendre moins, aujourd'hui, que la lecture, l'écriture et le calcul. Tout père *doit* donc cela, au moins, à ses enfants ; tout enfant peut réclamer

cela ; et la société manque à ses fonctions de gardienne du droit quand elle ne pourvoit pas à ce que nul n'en soit privé.

Elle manque aussi à ses intérêts et à ses devoirs sous un autre rapport. L'homme ignorant est une *non-valeur*, et le plus souvent une *nuisance* pour ses semblables. Mal élever un homme c'est *détruire des capitaux*, c'est *préparer des souffrances et des pertes* à la société. Il y a là, outre le droit privé de l'enfant, un *droit social* en vertu duquel *la société lésée par l'ignorance peut proscrire l'ignorance.*

A l'appui de cette manière de voir, M. de Molinari cite les mesures qui, dans la plupart des législations, ont été prises, pour régler, conformément à l'humanité, le *travail des enfants* dans les manufactures et ateliers. Si tous les peuples ont reconnu que le père n'a pas le droit d'abuser des forces de son enfant en les exploitant aux dépens de leur développement ; si la société s'est crue fondée à empêcher cette *usure de la paternité*, cette *banqueroute aux obligations de la paternité*, pourquoi, dit M. de Molinari, n'aurait-elle pas les mêmes droits et les mêmes devoirs en ce qui concerne l'esprit qu'en ce qui concerne le corps ? Pourquoi ne protégerait-elle pas l'un comme l'autre ? Et comment ne trouverait-on pas juste et profitable de s'opposer à l'abrutissement des générations naissantes, alors qu'on trouve juste et profitable de s'opposer à leur dépérissement et à leur affaiblissement ?

M. de Molinari remarque, en outre, et il insiste beaucoup sur ce point, que toute mesure qui tend à rendre plus onéreuse et plus difficile l'exécution des devoirs de la paternité tend, par cela même, à restreindre, dans un certain degré, l'accroissement de la population. Elle est donc, par là, un bienfait considérable pour la société. Le maintien de la population dans des limites rationnelles est, dans la conviction de M. de Molinari, un résultat d'une importance capitale ; et, s'il n'est pas permis d'avoir recours, pour obtenir ce résultat, à l'emploi de moyens *préventifs*, — ainsi que n'ont pas hésité à le demander bon nombre d'économistes d'une grande valeur, — il faut du moins accueillir avec empressement tous les moyens *répressifs* qui, sans porter atteinte à la justice, agissent dans ce sens.

Cet exposé de principes ainsi fait, et l'obligation légale en matière d'instruction lui paraissant justifiée, M. de Molinari recherche quelles seraient les conséquences de cette obligation, et par quels moyens on pourrait arriver à la rendre effective sans tomber dans des abus de réglementation dont il tient à se préserver. Pour cela il pense qu'il suffirait d'inscrire dans le Code (avec une sanction pénale qu'il ne détermine pas) le devoir du père et les limites minimum de ce devoir ; et, quant au reste, il serait d'avis de s'en remettre à chacun des moyens d'arriver à se mettre en règle avec la loi. On a généralement regardé, jusqu'à ce jour, la gratuité comme un accessoire inévitable de l'obligation ; et il a toujours paru impossible d'imposer une charge à tous indistinctement

sans fournir, à ceux à qui manquent évidemment des moyens de la supporter, au moins les facilités les plus indispensables pour le faire. M. de Molinari ne partage pas cette opinion; et il regarde au contraire l'obligation comme le procédé le plus assuré et le plus expéditif pour en finir avec la gratuité, aussi bien que comme la meilleure manière de réaliser promptement la liberté d'enseignement. Suivant lui, le devoir d'instruire résultant du fait *volontaire* d'avoir des enfants à instruire, on n'a pas à se préoccuper des difficultés plus ou moins grandes qui peuvent résulter pour tels ou tels de leur situation personnelle; les facultés du débiteur ne font rien à sa dette. Seulement, à côté de la loi qui ne fait pas acception de personnes, il est permis de supposer que *la charité publique ou privée*, ayant égard aux besoins les plus urgents, et voyant des hommes exposés à un châtiment dont ils seraient hors d'état de se préserver par leurs seules ressources, tournerait davantage ses efforts vers le bien moral, et qu'on verrait bientôt dans toutes les communes des distributions de *bons d'instruction*, comme on y voit depuis plus ou moins longtemps des distributions de *bons de pain*, *de bois*, *de vêtements* ou *de bains*. Ce mode de charité, selon M. de Molinari, en vaudrait bien un autre. Les instituteurs, actuellement peu rémunérés, et faisant leur métier avec mollesse, seraient élevés à une condition plus favorable par l'assurance d'une *clientèle forcée;* et il ne se passerait pas beaucoup de temps (du moins M. de Molinari l'espère) avant que, — l'instruction se trouvant partout répandue et les hommes en état de la donner étant suffisamment multipliés et rétribués, — toute pression extérieure devînt inutile pour assurer à tous, indistinctement, le bienfait des premières notions de l'instruction élémentaire.

Tels sont, en abrégé, les arguments présentés par M. de Molinari et les moyens proposés par lui. M. de Molinari pense qu'ils justifient pleinement l'opinion qu'il a émise sur le droit des gouvernements; mais, s'il admet que les gouvernements *puissent agir*, il ne prétend pas qu'ils *doivent toujours le faire*. Il croit, au contraire, que, dans beaucoup de cas, ce qu'ils peuvent faire de mieux est de rester neutres; et, quels que puissent être, à certains égards, les intérêts en souffrance, il estime qu'avant de confier à la puissance publique de nouvelles attributions, il faudrait commencer par la débarrasser des attributions abusives et parasites qui paralysent ou compromettent ses mouvements. C'est ce qu'il voulait dire en déclarant que la question n'était qu'une question d'*expediency*.

M. F. Passy, en terminant cet exposé, déclare que, malgré le talent avec lequel M. de Molinari a soutenu la thèse qu'il a adoptée, il reste pleinement convaincu de l'incompétence radicale des gouvernements dans la question en litige. Il n'a pu encore, par suite de divers empêchements, répliquer à l'argumentation de M. de Molinari; mais il a la ferme intention de le faire. Il pense n'avoir pour cela, du reste, qu'à développer ce qu'il a dit dans ses premières observations. Il ne veut pas dès main-

tenant, et sans connaître les dispositions de la réunion, entrer dans ces développements; mais il se réserve de le faire, si les vérités qu'il a émises comme fondamentales trouvent, dans le cours de la discussion, des contradicteurs sérieux et persévérants.

M. Marchal, ingénieur des ponts et chaussées, a le plus grand respect pour la liberté industrielle en général, et pour celle des pères de famille en particulier; mais ce regret ne va pas jusqu'à sacrifier l'intérêt intellectuel des enfants. Il lui paraît que c'est un devoir de nature et une nécessité sociale que l'on cherche à combler de plus en plus la différence qu'il y a entre la brute et l'homme civilisé, par l'enseignement.

Les moyens capables de faire pénétrer cet enseignement dans les masses sont très-variables. Les mœurs d'un pays étant données : si on peut en appliquer qui respectent la liberté individuelle, il faut les préférer; — dans le cas contraire, il ne faut pas craindre de faire intervenir une loi obligatoire.

En France on a rendu l'instruction primaire gratuite : c'est là un bon moyen de la répandre et de provoquer l'initiative des familles; mais si l'on s'apercevait qu'il ne donne pas tous les résultats désirables, il faudrait rendre l'enseignement obligatoire, comme cela s'est fait dans des pays soumis à des régimes différents, dans quelques-uns des États-Unis, pays de liberté politique et individuelle par excellence, — dans divers États d'Allemagne relativement despotiques. Dans ces pays la négligence et l'insouciance des pères sont considérées comme des faits coupables et punissables.

M. F. Passy répond qu'il est trop radicalement ennemi de la contrainte pour admettre avec M. Marchal qu'il puisse jamais être juste de *contraindre par tous les moyens possibles* des hommes à faire n'importe quoi. En fait, pour ce qui est de la question spéciale, il nie qu'il soit exact de dire que les pères refusent presque constamment à leurs enfants la nourriture morale. Quiconque a vécu dans les campagnes sait, au contraire, que les pères sont généralement très-soucieux de faire instruire leurs fils; et, s'ils tombent ordinairement dans quelque excès, c'est plutôt par ambition que par indifférence qu'ils pèchent, ne mesurant pas assez ce qui leur est accessible et ce qui leur peut être utile.

Quant à l'espèce de gratuité qui existe en France, M. Passy ne pense pas qu'il y ait lieu de s'en applaudir. Il la regarde, au contraire, comme un système bâtard et dangereux qui, en contrariant la pente naturelle des besoins, des désirs et des efforts, a contribué puissamment à la fausse et funeste instruction qui a répandu parmi nous l'erreur et le désordre.

Enfin, quant à ce qui touche à l'exemple de l'Amérique et à celui de l'Allemagne, M. Passy observe qu'en Amérique l'obligation inscrite dans la loi est sans effet, la véritable obligation venant de l'opinion, dont la loi n'est qu'une expression superflue; — qu'en Allemagne, au contraire,

en Prusse par exemple, elle entraîne à des moyens de coercition qui portent avec eux leur condamnation, tels que la conduite de l'enfant à l'école par un agent de police, ou l'interdiction des sacrements décrétée contre les enfants qui n'y ont pas été envoyés; et qu'après tout, il ne paraît pas que cette instruction reçue par ordre rende les peuples plus heureux ou plus dociles, puisque l'Allemagne est constamment désertée, malgré tous les efforts des gouvernants pour prohiber la sortie de la matière gouvernable, par un nombre croissant de ses habitants sachant lire, écrire et compter.

M. Passy ajoute, d'ailleurs, comme une considération décisive, que si l'instruction était donnée d'office, ou en vertu d'une prescription générale de la loi, le mérite du père en serait étrangement amoindri, sinon tout à fait supprimé; et il insiste sur la nécessité de laisser à chacun, dans toute sa plénitude, le sentiment de cette responsabilité propre qui, en faisant trouver aux pères leur récompense ou leur châtiment dans leurs enfants, donne aux liens naturels de la famille une action moralisatrice qui est le vrai et le seul mobile du progrès.

M. L. de Lavergne, membre de l'Institut, est en général de l'opinion de M. Passy; mais il ne voudrait pas que le principe de la liberté du père de famille fût poussé jusqu'à ses dernières conséquences, jusqu'à l'extrême.

A côté des droits incontestables du père, il y a les droits de la société, sous le rapport matériel, comme sous le rapport moral. Le père est libre; mais s'il abuse de ses droits, la société intervient. Le père, par exemple, peut et doit corriger ses enfants, sans que la loi s'en mêle; mais il faut que la correction ne dépasse pas certaines bornes, sans quoi la société le punit de l'abus qu'il fait de son autorité. Le père est obligé de nourrir ses enfants, et la loi n'intervient pas pour lui imposer des règles à cet égard; mais s'il ne donne pas le nécessaire, dans les limites du possible, le magistrat intervient encore. Dans l'ordre moral et intellectuel le père agit encore en toute liberté, mais la société doit l'empêcher d'empoisonner l'esprit de son enfant, de lui enseigner le vol, par exemple. En principe, s'il lui donne une mauvaise éducation, s'il lui refuse une certaine instruction, dans les limites du possible, il viole la loi morale, il commet un délit.

M. de Lavergne ne nie pas que ce genre de délit soit difficile à atteindre; il ne propose même pas au législateur un moyen quelconque de l'atteindre; mais il croit qu'il faut maintenir le droit de la société en principe.

En fait, et pour ce qui concerne la France, M. de Lavergne approuve le législateur d'avoir établi un enseignement gratuit, pour aider le père de famille à remplir son devoir; il n'oserait demander davantage, et il pense qu'avec le temps les mœurs feront plus qu'une loi de coercition.

M. le comte Uruski explique comment les Etats d'Allemagne se sont tirés de la difficulté.

Dans les pays de l'Allemagne occidentale, où les mœurs sont favorables au développement de l'instruction publique; où, d'autre part, les ministres des cultes se préoccupent beaucoup de répandre l'instruction, de provoquer et de soutenir les écoles, l'Etat n'intervient guère qu'en faisant les frais d'une instruction plus ou moins gratuite. Mais dans les pays de l'Allemagne orientale, où il y aurait tendance à négliger l'instruction, cette négligence est combattue, l'instruction est forcée par diverses mesures administratives.

M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, croit voir une contradiction dans les principes émis par M. Passy.

D'une part, M. Passy reconnaît à la société le droit d'intervenir pour contraindre le père de famille à donner des aliments à son enfant, et il le lui refuse, quand il s'agit d'un certain degré d'instruction. Cependant, dans le premier cas, le droit de la société ne repose que sur des conditions d'humanité et de moralité; c'est uniquement dans l'intérêt de l'enfant qu'elle intervient, de l'enfant, qui, s'il meurt, faute de soins, ne deviendra pas pour elle une charge nouvelle. — Elle a, au contraire, un intérêt puissant à ce que cet enfant, lorsqu'il perdra sa place dans la société, ait une certaine instruction, pour pouvoir le protéger et le gouverner plus facilement. S'il ne sait pas lire, comment pourra-t-elle lui apprendre ses droits, ses charges, ses obligations? Le droit de la société pour la nourriture de l'esprit est mieux fondé que pour celle du corps. M. Dupuit ne saurait voir aucune espèce d'inconvénient dans une loi qui frapperait d'une amende tout père de famille dont l'enfant n'aurait pas, à un âge déterminé, un certain degré d'instruction.

M. Dunoyer, membre de l'Institut, ne trouve pas suffisamment indiquées les restrictions qu'on voudrait mettre à l'opinion de M. Passy. Il pense que la loi civile, en disant que les parents, par le seul fait du mariage, sont tenus de nourrir, entretenir et élever leurs enfants, a pourvu à tout et s'est suffisamment expliquée; — il ne croit pas même que les tribunaux aient presque jamais besoin d'intervenir pour assurer l'exécution de ces dispositions, que les parents sont naturellement assez portés à les remplir. Il serait, d'ailleurs, assez difficile de dire dans quelle mesure elles devraient l'être, et la loi et les magistrats s'en remettent, en général, à ce sujet, à l'affection des parents. Que si, comme cela arrive dans des cas, heureusement très-rares, ceux-ci manquent gravement à leurs devoirs, faisant systématiquement souffrir leurs enfants et les maltraitant quelquefois jusqu'à compromettre leur santé et leur vie, la loi pénale et les tribunaux viennent au secours des enfants maltraités. La même chose a lieu dans les cas, plus rares encore, où les parents dépraveraient les mœurs de leurs enfants. Mais, lorsque les torts des pa-

rents ne consistent qu'en soins insuffisants et en négligences, il est fort difficile aux tribunaux d'intervenir, et en réalité ils n'interviennent presque jamais, et M. Dunoyer ne croit pas qu'on pût justifier, en France, du moins, l'opinion contraire par des exemples.

M. de Lavergne demande à M. Pellat si, dans l'état actuel de notre législation, le père ne peut être contraint de donner à son enfant une certaine instruction.

M. Pellat, doyen de l'Ecole de droit, répond que quand l'enfant est en tutelle, la loi règle positivement la manière dont les conseils de famille et le tribunal pourront intervenir pour déterminer le genre d'instruction qui sera donnée à l'enfant et pourvoir aux dépenses nécessaires, et le subrogé tuteur doit, sous ce rapport, comme sous tous les autres, surveiller le tuteur, fût-il le père ou la mère. Mais quand le père et la mère sont tous deux vivants, il n'y a point de tutelle, par conséquent point de subrogé tuteur ni de conseil de famille. Le père exerce sur l'enfant non la tutelle, mais la puissance paternelle, et la loi ne contient pas de dispositions spéciales qui en règlent l'exercice. Mais comme le père est obligé non-seulement de nourrir et d'entretenir ses enfants, mais encore de les élever, on est assez généralement d'accord que, s'il ne leur donnait pas un genre d'instruction et d'éducation convenable, eu égard à sa fortune et à sa position sociale, les magistrats pourraient intervenir sur la provocation de la mère ou de la famille.

M. Buffet, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, présente quelques observations dans le sens de M. Dunoyer. La société, selon lui, doit s'en rapporter complétement au père de famille pour les soins physiques et moraux à donner aux enfants. Sous le rapport physique, les tribunaux ne peuvent intervenir et n'interviennent pas si le régime élémentaire de la famille est insuffisant ou mauvais. Ils n'interviennent et ne peuvent intervenir que dans les cas de violences et de sévices pouvant ostensiblement mettre la vie en danger.

Sous le rapport moral, l'intervention est encore plus difficile, pour ne pas dire plus impossible. Comment en effet préciser et prescrire les éléments nécessaires de la vie morale et industrielle, quand on ne saurait prescrire les éléments de la vie physique? Sans doute, la loi peut être répressive, comme elle l'est en effet pour des cas de dépravation caractérisés; mais comment le législateur pourrait-il spécifier que l'éducation de la famille est inefficace ou mal dirigée?

M. Jules Pautet revendique les droits de la société. La famille a deux aspects : l'aspect individuel et l'aspect social. Du premier aspect dérivent les droits de la famille; de l'autre, ses devoirs envers la société, devoirs que l'Etat a mission de faire observer. — D'un autre côté, la propagation des connaissances humaines, et en première ligne des connaissances morales, fruit des siècles précédents, est un devoir pour la société vivante et pour l'autorité qui la représente.

M. Joseph Garnier pense qu'il faut ici séparer l'éducation de l'instruction. C'est particulièrement d'une certaine dose d'instruction qu'a entendu parler M. de Molinari, quand il a parlé de l'enseignement dû par le père de famille à ses enfants.

S'il s'agit d'éducation, de connaissances morales, il n'est pas possible de préciser, ainsi que l'ont fait observer M. Dunoyer et M. Buffet, et le droit de l'enfant disparaît pratiquement, mais non théoriquement, en présence de l'impossibilité de préciser ce droit, qui reste à l'état latent. En fait d'instruction, c'est autre chose. En pareille matière, le législateur, s'il reconnaît le droit du fils et l'obligation du père, peut très-bien préciser. Au reste, en ordonnant une certaine dose d'instruction, c'est comme si on rendait une certaine quantité de moralité obligatoire ; car la moralité dans un pays est toujours proportionnelle au développement de l'instruction. C'est ce qu'atteste la statistique, heureusement d'accord avec la théorie, et ce qu'il faut répondre à ceux qui craignent que l'instruction ne serve d'instrument à la dépravation.

Comme en pareille matière il ne peut être question que d'un certain minimum d'instruction, M. Joseph Garnier ne croit pas qu'une loi qui rendrait ce minimum obligatoire pût annihiler, ainsi que le craint M. Passy, l'initiative du père de famille, qui pourra toujours dépasser ce minimum et s'exercer sur une foule d'autres points. Il ne croit pas non plus qu'on puisse s'en effrayer comme d'un excitant pour l'individu à des besoins au-dessus de sa condition, comme cela résulte de la fausse direction de l'enseignement des classes moyennes.

M. Quijano, sans entrer précisément dans le fond de la question, croit opportun de soumettre à la Société une réflexion déjà très-ancienne chez lui et que la présente discussion vient de rappeler très-vivement à son esprit.

A son avis, on assigne une place trop importante à l'ignorance dans le triste tableau de nos misères sociales. On la considère comme le génie tout-puissant du mal, ou plutôt comme une entité réelle et absolue, tandis qu'elle n'est qu'une négation et une négation relative, l'absence d'idées. On ne remarque pas qu'aucun homme sensé, quelque ignare qu'il soit, manque entièrement d'idées, de même qu'aucun homme, même le plus intelligent et instruit, n'a et n'aura jamais toutes les idées possibles, et, conséquemment, qu'aucun homme n'est ignorant d'une manière absolue et que tous les hommes le sont un peu plus, un peu moins. Dire donc que le mal moral vient de l'ignorance, c'est presque ne rien dire.

Autre chose est si l'on veut parler de l'erreur. Oh ! alors, pourvu qu'on ait étudié avec quelque attention la nature et les tendances de l'homme et qu'on tienne compte des enseignements de l'histoire, on voit que la plupart des perturbations qui affligent l'humanité ne viennent pas de ce que notre entendement est dépourvu d'idées, mais de ce qu'il est imbu de préjugés et d'idées fausses, non pas de ce que l'homme marche dans

l'obscurité, mais de ce que ses yeux sont égarés par des feux follets qu'il prend pour des phares bienfaisants. Un homme, franchement ignorant en médecine, ne tuera pas un malade, parce qu'il n'en entreprendra pas la guérison; mais un mauvais médecin le tuera, obéissant de bonne foi aux principes erronés dont son intelligence est viciée.

Pour que l'action de l'enseignement soit donc moralement efficace, il faut qu'il ait avant tout pour but de combattre énergiquement l'erreur, c'est-à-dire d'extirper de notre entendement les idées fausses qui corrompent notre jugement et nous entraînent fatalement au mal. Si vous ne commencez pas par affranchir l'homme de l'ignominieuse tyrannie de l'erreur, qu'aurez-vous avancé en lui donnant quelques idées de plus? Sans doute, elles fortifieront ses facultés et agrandiront sa puissance. Mais n'est-il pas permis de craindre que ces moyens plus puissants d'agir ne deviennent entre ses mains des instruments plus puissants pour le mal? Des expériences toutes récentes semblent justifier assez cette appréhension.

Or, ces funestes erreurs, où sont-elles plus communes? Est-ce dans les classes pauvres qu'il s'agit de contraindre d'aller à l'école, ou dans les classes privilégiées qui s'y dirigent spontanément? Est-ce dans les classes populaires qu'elles ont pris naissance, ou bien dans des régions plus élevées? Allons dans une campagne, parlons au premier paysan que nous rencontrerons et posons-lui des questions sur l'assistance, sur les biens communaux, sur l'usure, sur la liberté du travail et du commerce des denrées agricoles, etc. Certes, nous le trouverons passablement rempli de préjugés; mais ayons la patience de raisonner avec lui, exposons-lui des notions simples, primitives, justes surtout, et nous le quitterons, sinon pleinement convaincu, au moins fortement ébranlé dans ses convictions erronées.

Passez de là chez le maire, chez le curé, le notaire, voire même le médecin, trouverez-vous chez ces personnages moins de préjugés, moins d'entêtement, moins d'amour-propre et plus de bonne foi? Assurément non. Maintenant, qu'on se demande si c'est le paysan qui a inspiré ces erreurs au curé, au maire, au notaire, ou bien si ce sont ces derniers qui les ont propagées et enracinées chez les paysans?

Mais il n'est pas nécessaire d'aller dans les campagnes pour trouver l'erreur hébergée ailleurs que chez l'ignorance. Ne sommes-nous pas journellement étonnés et affligés de voir les erreurs les plus funestes, victorieusement terrassées par la science et péremptoirement condamnées par l'expérience, encore aujourd'hui professées et patronnées par les hommes les plus éminents, qui dans les sciences, qui dans la littérature, qui dans les arts, qui enfin dans l'art le plus difficile de tous, celui de gouverner les nations? Eh bien! ces erreurs, ne les ont-ils pas puisées dans les colléges, où le peuple n'entre pas, dans les livres que le peuple ne lit pas, dans le commerce d'hommes considérables que le peuple ne

hante pas? Pour moi, je l'avoue en toute humilité, ajoute M. Quijano, je passe la dernière moitié de ma vie à me défaire des erreurs que j'ai apprises dans la première moitié, et je ne crains pas d'être téméraire ou irrespectueux, si je présume que je ne suis pas le seul dans cette savante société à gémir d'une telle misère.

Si tel est l'état intellectuel et moral de la majorité des classes moyennes et supérieures, voyez dans quelle pépinière, dans quelle école normale vous allez prendre les quelques milliers d'instituteurs que demande l'instruction saine et solide de nos populations.

En résumé, dit M. Quijano, si on se propose seulement de donner un peu plus de savoir au peuple, par exemple de lui enseigner la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, du dessin, etc., je ne dis pas que l'instruction obligatoire n'y parviendra pas, je ne l'affirme pas non plus; mais s'il s'agit de l'instruire solidement, je veux dire de l'éclairer, de le moraliser et de le rendre apte à l'exercice des vertus qui constituent l'homme sage et honnête et le véritable citoyen, oh! alors il faut que la réforme commence par où le mal a commencé, par en haut. En un mot, il est bien moins urgent de s'attaquer à l'ignorance qu'à l'erreur.

L'opinion de M. Quijano est suivie d'une digression sur les avantages de l'instruction, que personne au reste n'a voulu nier, et sur la parenté de l'Ignorance et de l'Erreur, fort difficiles à séparer.

M. Marchal soutient vivement les avantages de l'instruction.

M. Quijano se défend d'avoir soutenu la thèse contraire.

A ceux qui croiraient pouvoir argumenter du chiffre croissant des criminels sachant lire et écrire, M. de Lavergne rappelle cette malicieuse réponse que fit M. Rossi, au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, à un adversaire de l'instruction : « Nous espérons bien qu'un jour viendra où tous les criminels sauront lire et écrire ! »

M. F. Passy, reprenant les diverses objections qui ont été indiquées dans le cours de la discussion, réplique tout à la fois à MM. de Lavergne, Dupuit, Pautet, Marchal et J. Garnier.

Aux observations de M. de Lavergne, qui lui reproche de pousser *jusqu'à l'extrême* un système d'ailleurs raisonnable, et qui lui demande si, dans sa pensée, le sanctuaire de la famille serait entièrement et absolument inabordable à l'action légale, de telle sorte, par exemple, qu'un père pût empoisonner moralement ses enfants, en leur enseignant le vice et le crime, sans que la société pût intervenir; — M. Passy répond qu'il s'est mal expliqué, s'il a pu donner à entendre que telle fût sa pensée, et que jamais il n'a entendu mettre en doute le droit et le devoir de la loi de *réprimer le mal*. Ce qu'il nie, d'une manière absolue, c'est le droit de *prescrire le bien*. Ainsi, dans la famille comme au dehors, un *acte* est-il inique et nuisible, y a-t-il un *mal fait*, sous forme directe, positive; cet acte doit être puni. Mais y a-t-il simplement *bien omis*, devoir non accompli.

défaut de zèle, d'énergie, de dévouement, *absence d'action*, enfin ; quelle que soit l'importance de l'action ainsi négligée, et quelles que puissent être les conséquences malheureuses de cette négligence, la force publique et la loi n'ont rien à y voir. M. Passy reconnaît que la distinction entre le bien omis et le mal fait peut être, dans certains cas, délicate ; toute classification est difficile, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, et les limites, en toutes choses, sont équivoques et douteuses. Il pourrait donc se trouver des cas où un juge eût quelque peine à se déterminer; dans ces cas, il se prononcerait pour la liberté du père. Mais, délicate ou non, la distinction existe, et elle est fondamentale ; car elle n'est rien moins que la distinction de la morale et de la loi. Si l'on prétendait se prévaloir des conséquences plus ou moins directes de la conduite de chacun pour déclarer illicite tout ce qui nuit, il n'y aurait plus, dans la vie, un seul point qui pût servir de refuge à la liberté individuelle ; car il n'y a pas un seul acte au monde qui soit réellement indifférent, pas un vice ou une vertu qui ne rayonne au loin des conséquences bonnes ou mauvaises, pas une circonstance de l'existence du dernier des hommes qui n'intéresse peu ou beaucoup tous ses semblables. C'est sur une vue exagérée et fausse de cette solidarité inévitable que se fonde la réglementation sans fin qui constitue le Socialisme ; c'est au nom de la prédominance de la responsabilité personnelle, au contraire, que l'Économie politique revendique la liberté individuelle.

M. Passy trouve, par cette raison, que M. Dupuit a donné trop d'importance aux liens sociaux quand il a, ainsi qu'il l'a fait, argué de ce que la société supporte la charge de ses membres pour soutenir qu'elle peut veiller à ce que la charge ne soit pas trop lourde. En réalité, la société ne supporte la charge de personne, du moins dans un état de choses où la loi n'a établi aucune relation *artificielle* entre les hommes, et laisse chacun à lui-même. Au delà du respect de son droit, nul n'a, à vrai dire, rien à prétendre des autres. Nous pouvons obtenir des avantages de la présence de nos semblables, mais c'est à nous de les mériter, non à la loi de nous les procurer ; et demander à la loi de s'immiscer dans dans ces rapports purement facultatifs, c'est porter la plus grave atteinte à la sociabilité naturelle et tarir en grande partie la source de ses bienfaits.

M. Passy se justifie également, et par les mêmes considérations, du reproche de contradiction formulé contre lui par M. Dupuit en ce qui touche à la nourriture matérielle. La prescription légale de nourrir et d'élever ses enfants n'est pas, à ses yeux, aussi différente de celle de les instruire que le suppose M. Dupuit. Il est, au contraire, porté à croire que l'une vaut l'autre, ou peu s'en faut, et que l'efficacité en est à peu près pareille. Les parents élèvent et nourrissent leurs enfants, *quand ils le peuvent*, comme ils les instruisent quand ils le peuvent ; et *quand ils ne le peuvent pas*, l'article 203 du Code ne les leur fait pas élever, pas plus qu'un nouvel article ne les leur ferait instruire. Tous les jours les

enfants sont mal nourris, mal vêtus, sans que jamais magistrat songe à requérir contre les parents ; et si quelquefois on voit des parents dénaturés traduits en justice, c'est qu'au lieu de négligence même grave et impardonnable, il y a eu de leur part sévices, séquestration, mauvais dessein extérieurement manifeste, c'est-à-dire *perpétration d'un fait coupable*, et non point seulement *omission répréhensible d'un devoir*. C'est ce qui a fait dire à Ch. Comte, comparant cette prescription de nos lois au silence des lois chinoises, que nous étions en fait, sauf en ce qui touche à l'infanticide, aussi libres que les Chinois ; et que, pour l'infanticide même, la différence était plus apparente que réelle, puisqu'elle se réduit, dans la plupart des cas, à laisser mourir sur des haillons en dedans de la porte l'enfant qui sans la loi mourrait sur des haillons en dehors de la porte.

Passant ensuite à l'observation de M. J. Garnier, M. Passy conteste qu'il soit possible de séparer, comme l'a fait ce dernier, l'éducation de l'instruction. L'une n'est pas l'autre, dit-il, mais l'une ne va pas sans l'autre. L'homme qui enseigne a, même à son insu, une action morale sur celui à qui il enseigne. Il est très-vrai, sans doute, comme l'a dit M. Garnier, que la carrière ouverte au zèle du père de famille est sans limites, et qu'au delà des notions élémentaires de l'instruction la plus simple il y aurait encore assez à faire pour mériter ou démériter la reconnaissance des enfants, mais il est vrai aussi que tout fait planche, et que, la loi une fois substituée à la volonté privée, les rapports naturels sont altérés. Prescrire d'ailleurs, si peu que ce soit, c'est nier au père le droit de repousser, à tort ou à raison, autre chose que ce qu'on prescrit; de préférer, par un jugement propre, une chose à une autre, le travail manuel, par exemple, l'exercice, la bonne nourriture, à la vie sédentaire de l'école et à une pitance forcément insuffisante. Or, ce droit, suivant M. Passy, est incontestablement inhérent à l'autorité paternelle ; et le devoir de bien choisir implique le pouvoir de mal choisir.

Arrivant, en dernier lieu, aux réflexions de MM. Marchal et Pautet, M. Passy reconnaît, ainsi qu'ils l'ont dit tous deux, que les connaissances, les sentiments, le trésor des biens moraux et matériels accumulés par les générations précédentes constituent, pour les générations naissantes, un *patrimoine commun*, auquel tous les membres de ces générations ont droit. Mais il soutient que rien ne dure que ce qui est acquis par un effort propre ; et il n'y a pas de puissance au monde qui puisse procurer un bien réel et durable à qui n'a rien fait pour *s'approprier* ce bien. L'incurie des possesseurs de la terre a fait du grenier de l'Italie les plaines incultes et malsaines de la campagne de Rome. L'absence d'activité spontanée peut frapper de même de stérilité et de corruption les plus merveilleuses richesses scientifiques ; on a beau parler de la *puissance moralisatrice de l'instruction*, l'instruction, en soi-même, n'est pas plus moralisante qu'autre chose. Le savoir n'est pas une vertu,

c'est un instrument, un outil, le plus merveilleux de tous assurément, mais, plus que tous aussi, susceptible d'un mauvais comme d'un bon emploi. Ce qu'il y a de *moralisant* dans l'instruction, *c'est la peine qu'elle coûte*, c'est-à-dire le déploiement d'énergie, de persévérance et de mérite qu'elle exige. C'est précisément cette vertu première qu'on lui enlèverait en la faisant descendre uniformément, et comme une manne due à tous, dans toutes les familles. Ou plutôt c'est la vertu première de tout homme, le ressort et le frein de toute vie, collective ou privée, qu'on affaiblirait dans sa source. Dégager, raffermir, rendre à lui-même ce ressort universel et indéfini est la véritable tâche de l'économie politique, ou plutôt c'est la tâche de tous ceux qui respectent la Providence et croient à la justice. Il est impossible, selon M. Passy, que des hommes imbus des notions de l'économie politique et dévoués aux principes de la justice puissent accepter des conclusions qui sont la négation de sa puissance et de sa sainteté. Il est impossible, dès lors, qu'après avoir mieux aperçu ce que c'est, en dernière analyse, que l'instruction obligatoire, ils ne se prononcent pas contre cette panacée séduisante aussi énergiquement que contre tant d'autres de même origine et de même nature.

M. Dupuit fait observer que M. Passy, en donnant au père de famille une liberté illimitée sur l'instruction de ses enfants, attente à la liberté de la société. Que celle-ci s'abstienne dans tout acte où elle n'a pas un intérêt clair et évident, rien de mieux. Si le père, après avoir refusé toute instruction à son enfant, devait, à la sortie du toit paternel, le lancer dans les déserts de l'Afrique pour ne jamais l'en faire sortir, on conçoit qu'on pourrait contester à la société le droit de s'occuper d'une abstention qui ne lui fait ni bien ni mal, et sous ce rapport M. Passy a raison lorsqu'il dit que la loi ne doit punir que les actes. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent, le père ne s'abstient pas à l'égard de la société. Il lui impose l'admission d'un membre nouveau; il lui demande qu'apprenti, elle le protége contre son patron; qu'ouvrier, elle défende son salaire contre l'avidité de son maître; que maître, elle lui assure son autorité sur ses ouvriers; qu'héritier, elle lui donne sa part; que mort, elle fasse exécuter ses volontés, etc., etc. Est-ce qu'en échange de ces avantages et de beaucoup d'autres, qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer, la société n'a pas le droit d'imposer quelques obligations qui rendent sa tâche plus facile? Une société quelconque n'admet jamais de nouveau membre sans l'astreindre à un certain apport qui le mette dans les mêmes conditions que ses cosociétaires. Donc une société, où la grande majorité sait lire et écrire, et où, par conséquent, la surveillance des intérêts, la distribution de la justice, la punition des délits et des crimes seraient plus faciles et la sécurité plus grande, a le droit, et même le devoir, de ne laisser participer à ces avantages que des gens qui ne viennent pas les diminuer par leur ignorance.

Si le père de famille a le droit de faire de son fils une brute, il faut reconnaître à la société le droit de n'en pas faire un citoyen; mais si on veut qu'elle l'admette dans son sein, il doit remplir les conditions nécessaires pour qu'il ne soit pas pour elle une charge plus lourde que celle qui lui est imposée par les autres membres. On doit remarquer qu'en définitive l'obligation qu'il s'agit d'imposer au père de famille se traduit pour lui dans le payement de quelques mois d'école. C'est donc une question d'impôt. Il est difficile d'en trouver de plus juste, de plus utile et de plus léger. On peut discuter sur la dose d'instruction que la loi doit exiger, suivant les temps et les lieux; on peut discuter le choix des moyens pour la constater, mais on doit reconnaître que le principe de la loi ne viole pas les règles de l'équité et les droits de la liberté du père de famille.

Après la conversation générale, la discussion continue quelque temps encore sur le même sujet. Dans un des groupes de la réunion, M. Baudrillart fait valoir des considérations qui méritent d'être notées.

M. Baudrillart dit qu'il serait disposé à se ranger aux arguments qu'a fait valoir M. Frédéric Passy, s'il ne trouvait une raison nouvelle de douter de l'incompétence absolue de l'Etat en cette matière, dans un motif qui n'a point été invoqué peut-être suffisamment, celui de la sécurité publique. Que l'Etat ait pour mission spéciale d'y veiller, c'est un point sur lequel il n'y a aucun dissentiment parmi les économistes. Si donc il était prouvé que l'ignorance, comme état général d'un pays, n'est pas, ainsi qu'on l'a prétendu, un fait purement négatif, mais une menace contre la sûreté des propriétés et des personnes, l'intervention de la loi trouverait là, peut-être, sa meilleure justification. Or, n'est-ce pas ce que les faits semblent attester? La statistique criminelle donne la proportion d'environ 77 pour 100 accusés ne sachant ni lire ni écrire, ou ne le sachant qu'imparfaitement. Il n'est donc guère permis de douter qu'entre ces deux faits, l'ignorance et le crime, il n'y ait une réelle connexité. Celui qui ne sait ni lire ni écrire, qui n'a reçu aucune instruction élémentaire, ni dans la famille, ni au dehors, manque non-seulement de l'indispensable instrument d'acquisition des connaissances nécessaires à un certain développement intellectuel et moral, qui, sauf les exceptions, tend à éloigner les chances du crime, mais du moyen d'entrer dans une foule de carrières. Il est inévitable que l'absolue misère intellectuelle et le dénûment matériel, qui en est bien souvent la suite, l'exposent à de redoutables tentations. La société, même étant mises de côté toutes les raisons qui se tirent de la charité et de l'intérêt qu'il y a pour elle à augmenter les bons producteurs mis en lieu et place de véritables non-valeurs, n'a-t-elle pas le droit de prendre ses sûretés contre cette *barbarie à l'intérieur*, dont le nom a été plus d'une fois prononcé, et qui ne manque guère de se révéler à chacune de nos commotions politiques?... M. Baudrillart ajoute

que, quant à lui, il préférerait de beaucoup voir le père de famille livré à lui-même se faire un devoir d'éloigner de son enfant ces chances de misère et de crime, et de la société le danger grave qui en résulte. Mais en est-il ainsi dans l'état présent de la civilisation? Ici encore les faits parlent, et attestent qu'en France la majorité des pères de famille ne remplit pas ce devoir, puisque la majorité des enfants sait à peine lire et écrire, fait qu'atteste la statistique des mariages en 1853. Sur le nombre total des conjoints, plus du tiers des hommes et près de la moitié des femmes ne savaient pas signer. Combien y en avait-il sur le nombre restant qui ne savaient juste que signer leur nom ?... La société ne se voit-elle pas constituée en cas de légitime défense par cette négligence coupable? Demander, observe encore M. Baudrillart, demander que le père de famille, chez lui ou hors de chez lui, fasse donner à l'esprit de son enfant ces premiers éléments dont l'absence accroît fortement la probabilité qu'il deviendra un être dangereux pour lui-même et pour les autres, est-ce outrepasser le droit de la société et tyranniser l'individu? N'est-ce pas plutôt agir à la fois dans le sens de la liberté de l'enfant, mieux mise en état de lutter contre les causes qui produisent la misère et les crimes, et dans le sens de la liberté générale tenue en échec par les criminels? Le père de famille a-t-il plus le droit de se dire opprimé, dans ce cas, que lorsqu'on exige de lui qu'il ne laisse pas ses enfants se présenter nus sur la voie publique et qu'on lui impose, pour eux comme pour lui, la dépense d'un habit décent?

Nous sommes forcés, faute de place, d'ajourner au prochain numéro le compte rendu de la réunion du 5 juin.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE.

SOMMAIRE. — Mesure relative à la vente des biens immeubles appartenant aux établissements de bienfaisance. — Modifications proposées aux lois et règlements actuels par le projet de Code rural. — Compte rendu de la justice civile et commerciale pendant l'année 1856. — Quelques publications nouvelles.

Nous reproduisons plus haut la circulaire ministérielle relative à la vente des immeubles appartenant aux établissements de bienfaisance. Une telle mesure prête à des réflexions et à des objections de plus d'un genre, et elles ne lui ont manqué ni de la part de l'opinion émue ni de la part de la presse. Tandis que *le Constitutionnel* la défend, en cherchant à atténuer ce qu'elle paraît avoir d'impérieux, tandis que *le Siècle* la prend sous sa protection, en invoquant d'une façon assez inattendue un argument qui est médiocrement de nature à plaire au gouvernement et qui répond mal à ses intentions, c'est-à-dire en y voyant la consécration de la transformation que notre Assemblée constituante avait subir aux biens du clergé et comme un encouragement donné aux

étrangers qui, voulant nous imiter, hésiteraient devant les protestations de la cour de Rome; d'autres journaux, comme *l'Union* et *l'Univers*, l'attaquent avec vigueur. *L'Univers* y met même une vivacité et une liberté de langage qui, depuis longtemps, ne sont plus guère dans nos habitudes. Que dirons-nous! *la Patrie* elle même, *la Patrie* ose blâmer la circulaire adressée par le préfet de Saône-et-Loire aux commissions des hospices et bureaux de bienfaisance. Elle est disposée à tenir les intentions de ce fonctionnaire pour excellentes, mais elle trouve que son zèle n'est pas *sage*, et sa circulaire lui paraît *plus dangereuse qu'utile*. Dans la pensée de cette feuille, il n'y a *ni préjugés, ni inertie à vaincre*, mais une opinion à former par la persuasion de l'intérêt public. Les préfets, s'ils sont bien inspirés, s'attacheront moins à faire comprendre aux Commissions administratives qu'elles doivent aliéner les biens des hospices, sous peine d'être privées des subventions de l'Etat, qu'à s'entendre avec elles sur ce qui est possible, raisonnable, avantageux aux pauvres. Enfin la rapidité d'exécution, recommandée en termes si formels par M. le préfet de Saône-et-Loire, la froisse particulièrement.

Quant à l'affaire en elle-même, nous n'en dirons rien, si ce n'est que, si nous eussions été consultés, nous ne l'aurions pas conseillée, par des raisons générales d'abord, et peut-être aurions-nous eu la hardiesse de dire avant *l'Univers* : « Si l'Etat croit pouvoir et devoir disposer de la propriété privée des hospices, il devra disposer bientôt, par les mêmes arguments, des biens communaux, surtout des biens indivis, moins productifs et plus mal administrés que les terrains des hospices. Si l'Etat s'attribue le droit de disposer de la propriété des hospices et des communes, en vertu de son droit de surveillance sur la fortune publique, comment les propriétaires en général ne seraient-ils pas effrayés de la logique du parti socialiste? En vertu du même principe le socialisme dit : Le bien de tout particulier doit appartenir à l'Etat, dans l'intérêt de la nation entière ; la puissance de l'association dirigée par l'Etat augmentera infiniment la production, au moyen d'une transformation de la propriété, et répandra dans toute la nation un bien-être inouï. Telle est l'utopie socialiste. On s'affaiblit tristement vis-à-vis d'elle, si l'on admet que l'Etat, par une précision quelque peu comminatoire, puisse déposséder une commune de sa propriété privée, et la transformer, en prétextant un plus grand bien pour l'agglomération communale. A plus forte raison le socialisme doit se croire en droit de faire jouir la nation d'un bienfait qu'il présume considérable. La circulaire affirme que les commissions municipales des hospices et des bureaux administrent mal, en conservant leurs immeubles, et elle les menace de révocation ; le socialisme affirme que le gouvernement gouverne mal, en conservant les propriétés particulières, et il rêve une révolution. Le principe est le même ; heureusement il y a une différence radicale dans l'intention. De là vient notre espoir, etc. »

En fait, il peut y avoir avantage pour un certain nombre d'établisse- de bienfaisance à convertir leurs immeubles en biens mobiliers;

sous quelle forme, à quelle époque, dans quelles circonstances, tout cela paraîtrait devoir être laissé à leur convenance. Mais d'une manière générale la propriété est plus solide et a plus d'avenir, quand elle consiste principalement en immeubles. Les établissements charitables possèdent les cinq huitièmes de leur capital — évalué à 500 millions — en immeubles. Cette proportion se modifie peu à peu, parce que les hospices, contraints par la nécessité, vendent plus d'immeubles qu'ils n'en reçoivent. Ainsi, depuis dix-neuf ans, 45 millions d'immeubles ont été transformés en rentes, et il est probable qu'on en a vendu autant pour payer des constructions et combler des déficit. Est-il prudent d'accélérer cette tendance? Arrivât-on *actuellement* à augmenter le revenu, est-ce une bonne affaire pour l'*avenir*? A côté de l'amortissement des rentes de l'Etat, inscrit au grand livre de la dette publique, il y en a un autre, qui n'est écrit nulle part, et qui pourtant est incomparablement le plus puissant, c'est l'amortissement du temps. L'évaluation la plus modérée, celle de Necker en 1780, le portait à un dixième par quart de siècle ; en d'autres termes, dans le cours le plus ordinaire des choses, l'Etat amortit un dixième de sa dette numéraire en vingt-cinq ans, par l'effet seul de la dépréciation monétaire. Que sera-ce si cet amortissement du temps agit sous la pression d'une grande exploitation de mines d'or nouvelles !... Et c'est ici qu'il y a lieu de constater la grande différence des placements en rentes sur l'Etat, par rapport aux particuliers ou aux établissements hospitaliers et charitables. Cette différence tient à l'intervalle profond qui sépare les rentes qui s'immobilisent de celles qui ne s'immobilisent pas. Les particuliers échappent en grande partie à la dépréciation par les vicissitudes de l'existence humaine et de la vie civile, qui multiplient les transferts. Ils entrent dans la rente à l'heure de leur convenance et en sortent de même. Ils y rencontrent les avantages attachés à ces rentes que l'Etat déclare insaisissables, qu'il s'engage à rembourser à un prix toujours plus élevé que ceux de l'émission, laissant aux rentiers les bénéfices de la différence. Au contraire, comme les capitaux des établissements charitables et hospitaliers n'entrent dans la rente que pour s'y immobiliser, il en résulte que ce sont eux qui s'exposent à subir tous les effets de la dépréciation monétaire [1].

Quant aux raisons que fait valoir le gouvernement et à la manière dont il répond à quelques-unes des objections que nous venons d'exposer encore une fois, on les trouvera exposées dans la circulaire de M. le ministre, reproduite au *Bulletin*.

---

[1] Il résulte des pages 22 à 27 du *Compte moral administratif de l'administration de l'assistance publique pour l'année* 1855, où se trouve discutée la question de l'aliénation des biens des hospices et de leur conversion en rentes, que de 1720 à 1835, les rentes ont été réduites de 100 francs à 15 francs ; que de 1730 à 1830, au contraire, le revenu des biens immeubles a, en moyenne, passé de 100 francs à 400 francs.

— Le Sénat a terminé, dans sa session de cette année, la troisième et dernière partie du grand travail entrepris par lui, il y a quatre ans, sur la proposition de l'un de ses membres, et destiné à poser les bases d'un Code rural.

Divisé en cinq titres qui traitent des agents de la police rurale, des mesures préventives, des poursuites judiciaires, de la chasse et de la pêche, le livre III du Code projeté propose des modifications essentielles aux lois et règlements actuels. Ainsi, l'embrigadement des gardes champêtres, demandé à chaque session par les Conseils généraux, pourrait recevoir son exécution. Chaque centre de population aurait un agent de l'autorité placé sous les ordres d'un brigadier résidant au chef-lieu du canton. Nommés par les préfets et choisis de préférence parmi les anciens militaires, les gardes champêtres verraient leur juridiction s'étendre sur tout le canton, leur responsabilité s'augmenter, et trouveraient dans leur position nouvelle cette indépendance dont ils manquent trop souvent aujourd'hui. Tout autre emploi leur étant interdit, ils ne contracteraient d'obligation envers personne, et ne se considéreraient plus, dans un grand nombre de cas où ils sont trop portés à céder aux influences locales, que comme les esclaves de leur consigne. « Ce serait une armée, dit le rapport, organisée partout pour la protection de la propriété et la défense de l'ordre, qui compléterait l'admirable institution de la gendarmerie et assurerait aux campagnes cette pleine sécurité dont les villes seules jouissent. »

Mais comment suppléerait-on à l'insuffisance des ressources communales, insuffisance qui a été jusqu'à présent un des obstacles les plus sérieux à la réalisation de cette mesure? Le Sénat conseille de déclarer tout d'abord la dépense obligatoire, et, pour la couvrir, de suppléer au budget des communes par le produit de centimes spéciaux appliqués aux quatre contributions. S'il était besoin, ces centimes seraient encore augmentés par les fonds du département, et, pour légitimer le triple concours des particuliers, du département et même de l'Etat, les gardes champêtres seraient appelés à rendre certains services qui feraient d'eux des auxiliaires des agents de la police municipale.

Le Sénat propose de maintenir les divers articles du Code de 1810 et du décret de l'an V pour la conservation des animaux domestiques, en laissant aux préfets le soin de pourvoir aux exigences particulières qui se révéleront. Mais il demande de fixer une indemnité pour le propriétaire qui, afin d'arrêter la propagation des épizooties, consentira à faire abattre immédiatement ceux de ses animaux atteints de contagion. En Hollande, l'administration agit ainsi, et elle a prévenu les funestes calculs de l'intérêt individuel, qui compromettent trop souvent l'intérêt général.

Le rapport ne change rien aux règlements pour la destruction des bêtes fauves; mais, pour la conservation des récoltes, le nouveau Code devrait contenir des peines plus sévères contre les individus qui enfrei-

gnent les dispositions de l'article 458, en allumant des feux dans les champs, à une distance rapprochée des maisons, bois et récoltes; contre les propriétaires de cours d'eau, coupables, par négligence ou imprudence, d'inondations sur les propriétés voisines, et surtout contre les propriétaires d'usines qui sacrifient généralement à leur industrie les règles adoptées par le service hydraulique, dans l'intérêt de l'agriculture.

Quant aux dommages si nombreux causés aux récoltes par les animaux, le rapport les énumère tous, en quelque sorte, et s'arrête à chacune des dispositions antérieures ou actuellement en vigueur pour protéger les propriétés contre les garennes, les pigeonniers, les chèvres, les insectes, etc. En général, le Sénat penche, et avec raison, croyons-nous, pour une aggravation des peines, mais il ne veut rien ajouter au Code en ce qui touche la constatation et la poursuite des infractions aux lois rurales. « Le droit commun, dit le rapport, leur est applicable, et nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'y déroger, sauf de très-légères modifications. Presque tous les délits ruraux sont prévus par le Code pénal. Il y en a cependant quelques-uns qui ne trouvent leur sanction que dans des lois particulières. Ce sont ces délits que le Code rural doit alors réunir et coordonner. »

En terminant son rapport, le Sénat passe donc en revue ces délits, et fixe successivement les termes judiciaires pour les dommages causés par les animaux et par les personnes; pour les infractions aux lois et règlements sur les cours d'eau; pour la prescription; pour la police de la chasse, et, enfin, pour celle de la pêche.

— *Le Moniteur* a publié le compte rendu de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1856. Il y a très-peu de différence à signaler entre le résultat général de ce compte et celui de l'année précédente; le nombre et la répartition des procès, à chaque degré de juridiction, sont restés à peu près les mêmes. Cependant l'arriéré des affaires a diminué, notamment en ce qui concerne les procédures d'ordre, dont la prompte solution est d'autant plus nécessaire que les retards dont elles sont l'objet laissent en souffrance des capitaux considérables.

On remarque avec intérêt que le nombre des ventes sur saisie immobilière a diminué de moitié de 1850 à 1856. Ce fait offre la preuve de l'amélioration graduelle qui s'est manifestée depuis six ans dans la situation de la propriété foncière.

Il y avait eu dans les affaires commerciales, pendant l'année 1856, un accroissement d'environ 2 pour 100. Le nombre de ces affaires n'a pas cessé d'augmenter chaque année, depuis 1850. Cette augmentation est la conséquence naturelle du développement qu'ont pris, durant ces dernières années, le commerce et l'industrie.

Les frais de vente se sont élevés à 507 fr. par vente, en moyenne, au lieu de 478 fr., qui était le chiffre constaté pour 1855. Ces frais, qui semblent peu considérables pour les ventes d'immeubles importants, sont

très-onéreux quand il s'agit de ventes ayant pour objet des immeubles d'une faible valeur. Or, ce sont les ventes de cette catégorie qui sont les plus nombreuses. Dans le rapport qui précède les tableaux statistiques, le ministre de la justice constate que cette partie de notre législation appelle des réformes qui ont besoin d'être étudiées mûrement et appliquées avec prudence ; il rappelle que le gouvernement s'occupe de cette réforme.

Le nombre des sociétés commerciales constituées en 1856 a été de 449 plus élevé qu'en 1855, où il était déjà bien supérieur à celui des années antérieures. Les 4,159 sociétés nouvelles établies en 1856 se divisent en 3,063 sociétés en nom collectif, 616 sociétés en commandite, 340 sociétés par actions au porteur, 123 sociétés par actions nominatives, 17 sociétés anonymes.

Le rapport officiel accorde une mention particulière à la juridiction des juges de paix. Comme conciliateurs, ces magistrats ont arrêté, à leur origine, un grand nombre de contestations, et épargné par ce moyen des frais onéreux aux justiciables, en même temps qu'ils ont prévenu ces haines de famille, ces ressentiments implacables qui survivent trop souvent aux débats judiciaires. Comme juges, ils ont statué dans un court délai sur toutes les affaires de leur compétence. Comme présidents des conseils de famille, ils ont éclairé et dirigé les délibérations de manière à protéger efficacement la personne et les intérêts des incapables. « Quoique les derniers dans l'ordre hiérarchique, dit le rapport, les juges de paix ont rendu et rendent chaque jour d'importants services. Ils n'ignorent pas que les populations agricoles et ouvrières, sur lesquelles s'étend particulièrement leur juridiction, peuvent beaucoup gagner sous l'influence de leurs lumières et de leurs conseils. »

Les bureaux d'assistance judiciaire établis près des tribunaux de première instance ont été saisis, en 1856, de 10,394 demandes ; c'est un sixième environ de plus que dans les deux années précédentes. Les bureaux d'assistance établis près des Cours impériales n'ont reçu que 306 demandes.

C'est toujours en matière de séparation de corps que les demandes d'assistance sont le plus fréquentes. En 1856, il n'y a pas eu moins de 2,319 demandes de cette nature, et 1,041 ont été admises. Ce chiffre représente les deux tiers du nombre total des procès en séparation de corps introduits dans le cours de l'année devant les tribunaux civils. Viennent ensuite les demandes de pensions alimentaires, qui forment également un chiffre assez élevé, les demandes en payement de sommes dues, les demandes en partage et en dommages-intérêts.

— Parmi les publications économiques nouvelles, nous devons en citer trois qui ont une importance réelle : celle de l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique* pour l'année 1858 ; celle d'un ouvrage rempli de faits curieux d'un grand intérêt sur la *Question de l'or*, par M. Levasseur ; enfin, le premier volume d'un livre qui doit en avoir deux, l'un consacré à la théorie, l'autre à l'application, et dont le titre, ainsi que le nom de l'auteur, indique assez l'importance, le *Traité théorique et pratique d'économie politique*, par M. Courcelle-Seneuil.

— Nous recevons, sur la modification de la législation des sucres, quelques réflexions que le défaut d'espace nous oblige à ajourner au prochain numéro.

HENRI BAUDRILLART.

Paris, le 15 juin 1858.

Le Gérant responsable, GUILLAUMIN.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-HUITIÈME.

DEUXIÈME SÉRIE.

N° 4. — 15 *Avril* 1858.

Pages.

Etude sur la production immatérielle, par M. GUSTAVE DU PUYNODE. 5
Essai sur le paupérisme en France, par M. VICTOR MODESTE (Compte rendu par M. R. DE FONTENAY). 26
De la condition des paysans en Valachie et en Moldavie et des améliorations qu'il est question d'y apporter, par M. EUGÈNE POUJADE, consul général, ancien chargé d'affaires dans les principautés du Danube. 47
Crise économique au Chili, par M. COURCELLE-SENEUIL. 55
Exposition agricole de Madrid, par M. G. HUBBARD. 71
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. ALF. MAURY, membre de l'Institut. 83
Eléments de finances, par M. *Joseph Garnier*, suivis des *Eléments de statistique*, etc. (Compte rendu par M. H. PASSY). 102
Du principe de population, par M. *Joseph Carnier* (Compte rendu par M. L. DE LAVERGNE). 105
Compte rendu trimestriel du mouvement économique en Allemagne, par M. E. HILLER. 111
BULLETIN. — La population, le revenu public et le commerce extérieur comparés, par M. PH. CHEMIN-DUPONTÈS. 119
BIBLIOGRAPHIE. — Notice sur les prisons et le nouveau régime pénitentiaire, l'administration, la législation, les jeunes détenus dans le royaume de Sardaigne, par M. *Léon Vidal* (Compte rendu par M. JULES PAUTET). 123
Les institutions de crédit en France, par M. *J.-E. Horn* (Compte rendu par M. MAURICE BLOCK). 125
Etudes sur le crédit rural et hypothécaire, suivies de lois, statuts et autres documents, par M. le docteur *L.-P. de Lacerda Werneck* (Compte rendu par M. TH. MANNEQUIN). 126
Navigation du Rhône et de la Saône, et des canaux de Bourgogne et du Rhône au Rhin. — Vœux des Conseils généraux et des Chambres de commerce, suivis de pièces justificatives, avec un plan du canal Saint-Louis et du port du bas Rhône, par M. *Hippolyte Peut* (Compte rendu par M. JOSEPH GARNIER). 127
Nouveau manuel de bibliographie universelle, par MM. *Ferdinand Denis*, *P. Pinçon* et *de Martonne* (Compte rendu par M. JOSEPH GARNIER). . . . 129
CORRESPONDANCE. — Lettre de M. AMBROISE CLÉMENT. 130
Bulletin financier, par M. A. COURTOIS fils. 133
Société d'économie politique, réunion du 5 avril 1858 138
CHRONIQUE, par M. HENRI BAUDRILLART. 150

N° 5. — 15 *Mai* 1858.

De l'Incidence et de l'effet des taxes, par M. ESQUIROU DE PARIEU, membre de l'Institut. 161
Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie (Suite), par M. LOUIS REYBAUD, membre de l'Institut. 179
Influence de l'or sur la condition des personnes, par M. E. LEVASSEUR. . . . 216
Examen des dépenses qu'entraîne le recouvrement des revenus publics en France et en Angleterre, par M. PONTHIER DE CHAMAILLARD. 239

Pages.
La Question des banknotes en Allemagne, par M. J.-E. Horn. 285
L'Administration financière de la France, d'après M. le chevalier *Hock*, par M. Xavier Heuschling. 290
Bulletin. — Société générale de crédit mobilier. — Rapport présenté par le Conseil d'administration dans l'Assemblée générale du 29 avril 1858. . . . 290
De la fusion générale des chemins de fer, pétition à l'Empereur, par M. Frédéric de Coninck. 306
Correspondance. — Lettre de M. Frédéric de Coninck. 309
Réponse de M. Henri Baudrillart. 314
Lettre de M. Gustave du Puynode. 318
Bulletin financier, par M. A. Courtois fils. 321
Bibliographie. — Rapport de la Commission de statistique de Suède sur le mouvement de la population pendant les années 1851 à 1855 (Compte rendu par M. Maurice Block). 326
Almanach de Paris. Annuaire international, diplomatique, administratif, statistique, financier, industriel et commercial (Compte rendu par M. A. L.). 329
Chronique, par M. Henri Baudrillart. 330

N° 6. — 15 *Juin* 1858.

Etude sur la production immatérielle (Suite et fin), par M. Gustave du Puynode. 337
Du Mouvement de la population en 1854, par M. A. Legoyt. 360
De l'Immigration des Indiens, des Chinois et des nègres, par M. Jules Duval. 380
Rapport sur le concours ouvert au sujet de la rente des terres, par M. H. Passy. 405
Études de philosophie morale et d'économie politique, par M. *Henri Baudrillart* (Compte rendu par M. T. Cerfberr). 426
La France avant ses premiers habitants, et origines nationales de ses populations, par M. *A. Moreau de Jonnès*, membre de l'Institut (Compte rendu par M. E. Forqueray). 438
Des accidents sur les chemins de fer, par M. Maurice Block. 445
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Alfred Maury, membre de l'Institut 456
Bulletin. — Circulaire de S. Exc. le ministre de l'intérieur sur la vente des biens immobiliers appartenant aux établissements de bienfaisance. 463
Bibliographie. — Observaciones sobre la libertad de importar cereales estranjeros (*Observations sur la liberté d'importer les céréales étrangères*, par *D. Gabriel Rodriguez*). Compte rendu par M. Frédéric Passy. 466
Question monétaire. — Description et usages du mode de payement par *cheques*, etc., par M. *Jules Lechevalier Saint-André* (Compte rendu par M. Coussellé-Seneuil). 472
Journal du droit administratif, par M. *Chauveau* (*Adolphe*) (Compte rendu par M. Maurice Block). 475
Bulletin financier, par M. A. Courtois fils. 476
Revenu quinquennal des principales valeurs à revenu variable négociées à la Bourse de Paris, par M. A. Courtois fils. 480
Bulletin financier de l'étranger, par M. Horn. 482
Société d'économie politique, réunion du 5 mai 1858. 488
Chronique, par M. Henri Baudrillart. 505

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE LA SECONDE SÉRIE.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES,
Boulevard extérieur de Paris.

Stanford University Libraries
3 6105 024 621 273

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-60
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE

NOV 01 2001
NOV 04 2001
DEC 06 2001
NOV 29 2001